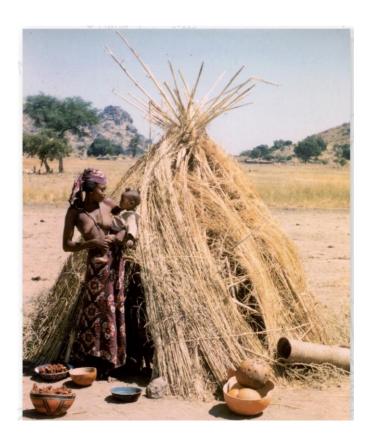
Jacques LESTRINGANT

LE COMMANDANT EN SON FIEF

POUVOIR COLONIAL ET APPROCHE DU MONDE AFRICAIN



Mémoires d'un administrateur au Cameroun 1946 - 1960

PREFACE

C'est en puisant dans un abondant échange épistolaire entretenu avec Jacques Lestringant depuis 1973 que pour accéder à sa demande je vais modestement introduire ces mémoires appelés de leurs vœux par nombre de chercheurs et d'administrateurs.

Au cours de l'année 1993, Jacques Lestringant s'est décidé à rédiger "Le commandant en son fief¹, ombres et lumières sur un premier rôle colonial » qui évoluera en « Pouvoir colonial et approche du monde africain", mémoires d'un administrateur au Cameroun (1946-1960). Il défendait ainsi le choix de son titre : "[...] nonobstant mes états d'âme incessants, j'ai le vif souvenir d'avoir incarné un personnage qui affichait une autorité dont les signes excédaient les pouvoirs légaux qui m'étaient reconnus".

Dans son texte comme dans ses missives Jacques Lestringant insiste sur les différents temps de la colonisation. La "haute époque", celle de l'administration militaire, est conduite par des sous-officiers obtus et peu instruits qui ont gagné leurs galons sur le terrain ou par protection. Ils vivent en célibataires, subjugués par les fastes des chefferies traditionnelles. Lestringant n'a de cesse de dénoncer des manifestations d'autorité pour l'autorité reproduisant un modèle de répression que l'on retrouve rapport après rapport (1920-1930). Ce pouvoir colonial caporalisé précède une administration civile qui doit néanmoins conduire à leur terme certaines formes de pacification comme «l'apprivoisement des Kirdis» dans le Nord. Il décrit ses aînés par trop rigides, l'époque est encore aux pratiques autoritaires. Enfin vient son temps, celui de l'après-guerre (1946-1960) qui s'appuie sur les « Administrateurs de la France d'outre-mer ». Il annonce l'indépendance et voit se mettre en place les bases des nouveaux Etats comme le Cameroun.

Avec la constitution du 27 octobre 1946 de la IVe République, la politique coloniale change radicalement. De sujet l'Africain devient citoyen. C'est la fin du code de l'indigénat (les corvées) - enfin presque - pour le Nord. Cette politique est appuyée par des moyens plus conséquents. On peut entreprendre de grands travaux. Le « commandant », homme à tout faire, délègue peu à peu nombre de ses responsabilités à des services techniques.

Cette démarche précédant l'indépendance sera suivie d'une période postindépendance sur le mode linéaire, reproduisant le même encadrement des populations, la continuation des grands thèmes de développement et de la réalisation d'infrastructures, la rhétorique mise à part.

Le "commandant" Lestringant reçut bien des surnoms au cours de ses différentes affectations. Pour certains de ses collègues, c'était la "justice poursuivant le crime"; chez les Peuls: wala kuusel (= pas de chair), par allusion à sa silhouette svelte. Les Mandara le surnommaient "feu" car il faisait brûler, pour cause d'hygiène, les toitures de chaume non entretenues, ou encore shetima girba (l'increvable). En pays bamiléké, ce sera "le pasteur".

¹ Ce terme doit aussi être lu comme une touche d'auto-dérision.

Lorsqu'on l'interroge sur ce qui l'a façonné, il répond : « Peut-être l'élément le plus déterminant tient-il à l'éducation protestante que mon épouse et moi-même avons reçue en notre qualité d'enfants de pasteurs², d'où une priorité accordée à « l'humain » et une indépendance à l'égard du « politique », source de conflit avec certains supérieurs craignant pour leur autorité propre ». (Lettre du 11 janvier 2001)

Jacques Lestringant est né en mai 1920 dans la Drôme, au presbytère d'Aouste. Jeune, il prend goût à l'Afrique à travers la lecture des grands voyageurs, Denham, Barth, Nachtigal, Schweinfurth... Il affirme avoir ressenti une « authentique vocation ». Il avoue par la suite être devenu plutôt un homme des espaces ouverts soudano-sahéliens et qu'il a toujours éprouvé un « contre attrait pour la forêt ». Il rentre à l'Ecole coloniale (avenue de l'Observatoire à Paris) et obtient une licence de droit.

Dans un texte de 1951, «L'administrateur chrétien »³, Lestringant développe une véritable profession de foi où il énonce le rôle possible et souhaitable d'un administrateur en dépit de l'ambiguïté même de la mission assignée par l'Etat colonial. Dès l'Ecole coloniale, il est qualifié de « non fiable », sous-entendu « pas assez souple ». C'est sans doute pour cette raison qu'il ne deviendra jamais Chef de Région. Son métier, il le prend à cœur, trop à cœur. Lors de certaines situations et dans des choix difficiles mettant en jeu sa conscience, il peut être saisi de « tremblements nerveux mal maîtrisés ». Il conduit son service parfois jusqu'à épuisement comme à Garoua en 1957. Sa femme, infirmière, partage une partie de ses tournées, s'occupant, il va de soi, de santé et des femmes. On a parfois le sentiment d'être en présence d'un couple de missionnaires.

Nous livrons quelques passages de ses lettres sur ses intentions quant au contenu de ses mémoires et qui viennent en écho de son introduction.

« J'ai porté mon effort sur l'état des lieux tels que je les ai observés durant l'ultime étape de la colonisation, celle où des métamorphoses ont été engagées et je continue à nourrir l'illusion qu'en dépit de l'étroite localisation, l'image concrète que je fournis d'une approche de l'Afrique par l'administration coloniale pourra utilement servir aux étudiants et historiens camerounais pour situer ce qui précéda la page des Indépendances » (Lettre du 15 janvier 1995). Et il aimait à y revenir :

« Des circonstances exceptionnelles ayant permis que je séjourne dans deux seules régions et dans une seule colonie durant la partie historique la plus évolutive de cette partie de l'Afrique faisait de moi, à n'en pas douter, un acteur de la dernière scène coloniale » (Lettre du 11 janvier 2001).

« Dans l'effort que je poursuis pour écrire, vous aurez certainement perçu qu'il est animé par le désir de restituer aux Camerounais d'aujourd'hui un peu de la dette de reconnaissance nourrie pour leurs grands-parents. Vous jugerez bien naifs mes sentiments [...]. Mon travail de mémoire [...], vécu au jour le jour, m'est une sorte de drogue où non seulement je cherche des repères, mais aussi où je tente de glaner des informations sur ceux des Camerounais que j'ai approchés. Je présume qu'il y a un peu de fantasmes en moi-même sur les rapports personnels spontanés que j'ai

² Son père Pierre Lestringant (1889-1973) pasteur puis docteur en théologie à la faculté de théologie de Paris, dont il fut le doyen pendant une dizaine d'années. Le père de son épouse, née Jacqueline Kopp, est également pasteur, et son grand-père P. Germond devait donner une des grandes familles de missionnaires du Lesotho.

³ "L'administrateur chrétien", Lestringant *in Le monde non chrétien*. Paris n° 19 (nouvelle série), juillet/septembre 1951, pp. 359-368. On retrouve certains points encore développés lors d'une émission du 21 juillet 2002 à France 2 dans *Présence protestante*: Souvenirs d'Afrique, un administrateur colonial du Cameroun.

vécus [...] où se nouaient une demi-confiance et une demi-sincérité qui ont permis de faire de grandes choses». (Lettre du 1er février 2004). Et il poursuit dans un courrier suivant : « Je suis attaché à ce que certains appellent un « devoir de mémoire » car il est clair que j'ai joui de privilèges dont je m'estime comptable vis-à-vis des descendants de mes anciens administrés, ceux-ci ne disposant que de l'oralité pour établir leur histoire collective. J'ai dressé, à ce sujet, un bilan sommaire de la période 1947-1948 dans l'extrême nord du Cameroun. Sont décédés tous les chefs de subdivision, chefs de Région et adjoints de Fort-Foureau au nord à Poli au sud, sauf Michel Vérité et Jacques Vossart, qui a écrit la première histoire du royaume wandala. Quant aux décédés, il n'y eut, à ma connaissance, que Bertrand Lembezat⁴ à avoir enregistré souvenirs et réflexions, y ajouter les travaux de Lavergne et de Mouchet⁵, de sorte que, seul survivant il m'incombe de livrer des réflexions cependant avec le risque de déformer les réalités d'alors, là où je ne possède pas de références écrites. »

Lestringant ne se fait aucune illusion sur l'accueil de ses mémoires en France par des universitaires qui, une fois de plus, « s'érigeront en tribunal moral des phénomènes historiques africains pour mieux y prendre leurs habituelles postures ». Il ne veut avoir comme destinataires privilégiés que les Camerounais et plus encore les descendants de « ses anciens administrés ». C'est alors bien d'un legs qu'il s'agit.

Lestringant n'a pas voulu faire de ses mémoires un ouvrage savant, mais la « relation du « climat » d'une époque » (Lettre du 19 novembre 1993). Néanmoins, dans ses lettres des années 1993-1994, il souhaite « que la consistance de l'ouvrage fut bien argumenté et comporte renvois et notes bibliographiques faisant état de dates et de lieux. Ainsi davantage un « mémoire » que des « mémoires »... ». Plus tard, il réalise qu'il n'a pas fait l'économie d'introductions trop générales, mais pense que « c'est à ce prix que peut naître la vérité de certaines situations ». Il concède toutefois que la lecture devra souvent se faire « par petites bouchées ».

La qualité de ce travail, il la doit à une prodigieuse mémoire soutenue par d'innombrables notes et le rapatriement du double de ses rapports (à l'exception de ceux rédigés à Mora et qu'il m'avait demandé de retrouver). Une mine de renseignements vint également soutenir sa rédaction « d'observations, réactions consignées dans le courrier hebdomadaire adressé aux miens en France et que ma famille avait conservé. Là les précisions sont étonnantes et fournissent des gerbes

⁴ B. Lembezat est regardé comme un aîné par Lestringant. Il l'a précédé au poste de Mora, devenant le premier administrateur civil. Il a réalisé un certain nombre de "premières" dans les recensements de groupes des monts Mandara. Alors chef de Région à Maroua, il favorise la venue de Lestringant à Mora. Ses écrits, comme "Mukuléhé, un clan montagnard du Nord-Cameroun" (1952), "Palabres en pays kirdi, itinéraire d'un jeune administrateur au Nord-Cameroun (1938-1940)", 2^e édition en 2009, ou encore des articles comme "Les rites du serment chez les animistes de Mora", Ifan, Cameroun, 1948, ont largement inspiré Lestringant, jusqu'à y reprendre certaines expressions.

⁵ Il n'intègre pas G. Georgy, pourtant un condisciple qui a publié une forme de mémoire "Le petit soldat de l'empire", 1992, Flammarion, et a rassemblé, lui aussi, ses souvenirs sur la région du Nord à la même époque. Pour Lestringant, G. Georgy a fait une carrière très différente, très politique, promu au choix. Il a été chef de Région (Maroua). Il n'a jamais, comme lui et ses "camarades", trimé dans leurs subdivisions respectives.

d'informations qu'aucune archive administrative ne savait mentionner ». (Lettre du 27 avril 1994)

Depuis son retour en France où il a dirigé différents services au ministère de la Coopération, il n'a cessé de se documenter et de suivre l'évolution des connaissances sur ses deux anciens « fiefs ». Ces références interfèrent dans de nombreuses notes. Par ailleurs, Jacques Lestringant, toujours dans l'insatisfaction, n'a cessé de réécrire ses textes, délaissant parfois une certaine spontanéité au profit d'une expression plus académique. La dérive encyclopédique n'est jamais loin, ce qui n'oblitère en rien l'intérêt de ses mémoires. Il les a voulus accompagnés d'une annexe de photos fortement documentées, renvoyant à certains passages de ses textes. Il mentionne toutefois : « Ma déontologie personnelle m'interdisait à cause de mes fonctions de jouer les reporters [...] mais « je regrette certaines scènes à jamais disparues ». (Lettre du 21 décembre 1993)

Dans le foisonnement des données, anecdotes, analyses... reviennent souvent « dénuement », « solitude », « trouble »...

« Je tiens à faire apparaître le contexte de primitivité de notre administration » (Lettre du 11 mai 2004) et il déplore une absence de documentation solide dans les postes. A Mora on devait la trouver dans la « seule transmission orale avec quelques administrateurs curieux du pays, les derniers rapports de tournée encore épargnés des termites, les échanges avec l'interprète en cheminant en tournée. Les rarissimes études se trouvaient peut-être en un exemplaire à Yaoundé dans les archives du gouvernement, diaboliquement malmenées (manipulées par des détenus de la prison de Yaoundé, sans direction d'un connaisseur, ce dont j'ai été le témoin). Quant aux cartes... ». (Lettre du 7 novembre 2000)

Il dénonce l'absence de passage de relais entre administrateurs qui effectuent des séjours beaucoup trop courts, moins de deux ans. « Au reste dans un même poste se succédaient des hommes dont la ligne de conduite créait des ruptures... dont ne se souciaient guère leurs supérieurs... » (Lettre du 6 janvier 2008). Pour lui, « l'administration s'est depuis le début, exonérée de dresser l'état des lieux et devait tout régler dans l'urgence ». Pour le juriste rigoureux qu'était Lestringant l'absence de connaissances de base aurait été l'une des lourdes carences de la mécanique coloniale. On peut lire dans une de ses dernières lettres : « Toute cette période (1946-1960), y compris au Bamiléké, reflétait en grande partie l'état des lieux avant 1900... sur lequel se plaquaient les premières démarches d'une colonisation, balbutiantes, et ignorant, bien sûr, ledit état des lieux [...] qui a aucun moment, par la suite, ne sera réalisé ». (Lettre du 11 février 2009)

La solitude, il l'éprouve face à ses administrés, en dépit des bains de foule que constituent les recensements, les marchés, les fêtes⁶. Il aurait désiré être mieux formé en linguistique, en ethnologie... « La barrière des langues contrariait mes libres contacts avec mes administrés ». (Lettre du 20 juin 2006) Il fallait faire sans : « Pour le commandant de jadis, les ethnies ne posaient pas de savants problèmes d'analyse sociologique. Il vivait la mosaïque ethnique dans le concret de l'action quotidienne, au hasard, au flair, constamment en quête d'une parade à un échec [...]. Commander était un art » (Lettre du 7 juin 2007). Solitude aussi face aux tâches à accomplir devant l'inadaptation des forces dont il dispose⁷. Ses mémoires sont pleins

.

 $^{^6}$ Lorsqu'il arrive dans la circonscription de Mora en 1948, il ne recense que dix-sept personnes parlant plus ou moins bien français.

⁷ Cette solitude n'épargnait pas les services. Il rappelle "en 1955, à Yaoundé, je fus l'unique administrateur à diriger, pendant deux mois, l'ensemble du personnel européen et camerounais du territoire. De même, en 1957, je fus seul pendant plusieurs mois à commander la région de la Bénoué de Rey jusqu'à Guider" (Lettre du 22 janvier 2003).

d'interrogations, de questionnements. Lestringant parle du « débat de conscience du commandant », de « l'écartèlement moral » dans lequel l'entraîne l'obligation de hiérarchiser les besoins et, enfin, la constante « anxiété » quant à la réussite de la mise en œuvre d'une action.

Solitude encore devant les multiples directives du Haussaire/haut commissaire de la République. Dans nombre de domaines, la « colonisation s'était fourvoyée dans des incohérences à la démesure de ses ambitions ». Pour une majorité de directives toujours vagues, les chefs de subdivision prennent acte du blanc-seing tacite de leurs supérieurs.

Lestringant avoue qu'avec les potentats peuls, mais surtout bamiléké de Bangangté et Bafoussam, il n'avait aucun moyen de les contrer et qu'il n'existait pas d'autre solution que de pratiquer une « indirect rule » jamais avouée. Pour les tribunaux coutumiers trop complexes, c'est le silence des autorités qui abandonnaient le « commandant » également officier de police judiciaire dans l'inconfort rationnel et moral d'un juge étranger. De là ses longs développements sur les dysharmonies de la justice en pays bamiléké devant le pouvoir discrétionnaire de ses chefs (fon).

Quant aux infrastructures, les routes en particulier, « [...] le Chef de subdivision demeure sans directives précises, avec des budgets absents pour des activités non ciblées comme telles ». Le code de l'indigénat aboli, comment alors réaliser sans budget l'entretien des routes et des bâtiments administratifs. Les prestations étaient devenues illégales, mais le « commandant » prend pour le Nord la décision d'endosser cette illégalité. Les incohérences de la tutelle française se retrouve partout jusque dans la tolérance des armes traditionnelles, prohibées ici sur les marchés, magnifiées là lors des fêtes⁸...

Et puis intervient pour lui une forme de dénouement heureux de cette période conduisant à l'indépendance. Les moyens (Fides) arrivent enfin et avec eux les techniciens déchargeant le Chef de subdivision de nombreuses tâches (santé, justice, gendarmerie, travaux publics). Le symbole en est le « motorgrader Galion » et galion deviendra au Cameroun un nom générique pour tous les engins de terrassement. On ne répétasse plus les routes avec des corvées, un service est là pour ça.

Lestringant souligne deux éléments déterminants : « La mise en place de l'état civil m'a semblé un point essentiel dans les innovations. L'apparition (tardive) des moyens matériels fut une véritable révolution car elle a permis tous les autres progrès... » (Lettre du 1er novembre 2000).

On ne pouvait échapper au bilan du commandant. Il se révèle dans le tracé des routes qui, plus qu'un désenclavement économique, sont toujours politiques, « voies d'exterritorialité » qui font se rencontrer des hommes jusque-là arc-boutés à leurs territoires. La construction de la route dans le haut Mandara pour faire cesser les guerres sans fin et l'analyse de ces conflits ritualisés sont assurément parmi les pages les plus passionnantes de ses mémoires. Son œuvre : « la route des centres massifs », 1948, 38 km dans les rochers des monts Mandara reliant Mora à Meri, celles de Bangwa, de Bazou et bien d'autres en pays bamiléké. Lestringant était devenu un spécialiste des « pistes automobilisables » avec leurs radiers et leurs ponceaux. Il a également introduit le neem dans le Nord Cameroun, le Cassia à Guider, et engagé le développement de l'eucalyptus dans l'Ouest à partir de 1954. La subdivision de Guider conduite par Lestringant sera considérée comme une région pilote en matière de développement. C'est là que démareront tous les grands projets

-

 $^{^{\}rm 8}$ Ces passages relèvent plus d'entretiens que du contenu des lettres.

pour le Nord, même si le fait d'être le berceau politique du Président Ahidjo ne soit pas, non plus, étranger à sa promotion.

Ces mémoires ne sont pas un discours pro domo, mais sans doute plus une défense de ces chefs de subdivision, de ces hommes démunis dans la solitude de leur commandement.

Il s'agit de mémoires inachevés. Ils sont clos par un chapitre XIII, qui n'est que l'embryon de celui annoncé sous le titre de « L'incontournable présence du sacré » avec six sous-chapitres : les phénomènes religieux sources d'identités culturelles ; les animismes, leurs univers parfaitement ordonnés, leurs cloisonnements ; un islam attractif à l'origine d'une communauté d'un type nouveau ; les missions chrétiennes et leur prosélytisme parfois ambigu ; la confrontation des trois courants religieux ; le commandant face à son obligation de laïcité.

Sur ce sujet, Lestringant était très disert, comme ses relations épistolaires et plusieurs entretiens en témoignent. On peut donner très partiellement la teneur. Cet administrateur, que l'on voit à Guider avec sa famille suivre un culte dans un temple improvisé – le garagiste tchadien du poste faisant office de pasteur – n'en demeure pas moins profondément laïque dans le cadre de ses fonctions. J'en veux pour preuve l'anecdote suivante : le gouverneur Soucadeaux, socialiste, est accusé (1954) par les francs-maçons (le Cameroun a constitué une prébende maçonnique à éclipses...) d'être le fourrier des missions catholiques. Pour faire taire ces rumeurs, Soucadeaux convoque Lestringant alors en poste à Bafoussam et lui propose de rejoindre son cabinet, Lestringant étant connu pour son appartenance au monde protestant. Celui-ci refuse et précise ne pas être venu au Cameroun pour servir le protestantisme, mais l'Etat « à moins d'être affecté de façon autoritaire ». Soucadeaux en prendra ombrage⁹.

Il souhaitait également écrire une histoire de la difficile pénétration administrative des missions dans le Nord. Dans une lettre du 23 juin 1996, Lestringant signale que face aux missions, « le rôle personnel de chaque administrateur a été plus ou moins déterminant [...]. Mais à partir de 1955, les administrateurs ont été de plus en plus politisés et, pour la lutte anti UPC, selon le vœu du Haut Commissaire, ont joué, par opportunité, la carte de l'islam et des lamibé. Je crois être objectif sur ce point¹0 ». Toutefois antérieurement l'administrateur, toujours au motif de ne pas heurter les lamibé peuls, avait freiné l'installation des missions. Etat sous mandat, le Cameroun ne pouvait cependant entraver l'œuvre des missions étrangères, norvégiennes, suisses et américaines d'où une avance de deux décennies des protestants sur les missions catholiques. Les missions devaient avancer masquées. En 1956, Monseigneur Plumey, évêque du Nord, avait dissimulé l'identité de l'église récemment construite à Garoua.

La cohabitation missions et administration coloniale a toujours été marquée du sceau de l'ambiguïté. Le pouvoir était blanc, aussi les populations n'ont-elles pas très bien compris le rôle des premiers missionnaires. C'était en brousse une proximité inacceptable pour certains chefs comme celui de Douvangar. Les Podokwo de Godigong, à l'arrivée d'un couple de missionnaires écossais (Sum) ont été pris de peur et ont cessé de cultiver leurs champs dans cette zone de piémont. Dans ses textes mêmes, Lestringant révèle le refus par les Mada de Kolkoss d'une mission devant cette dualité du pouvoir blanc. L'administration coloniale se montra souvent

_

⁹ Le gouverneur Soucadeaux eut à son actif le pont du Wouri, le barrage d'Edéa, le lancement du coton dans le Nord...

¹º Les exemples ne manquent pas. Le pasteur baptiste Farelly, installé au col de Meri et qui encourageait les Mofu à ne plus payer tribut au lamido de Maroua, a vu en novembre 1956 sa mission incendiée par des Mofu poussés par le lamido Yaya avec l'accord tacite du chef de Région.

peu favorable aux missions en ce qu'elles gênaient la lisibilité de l'autorité chez les populations.

Mais, dans les années 1950, les administrateurs font face à un dilemme : continuer à favoriser les chefferies musulmanes sur lesquelles ils s'appuient ou laisser les missions s'implanter et avec elles écoles et dispensaires. Or il faut, avant l'indépendance, répondre à une demande pressante d'infrastructures, le Nord du Cameroun accusant un énorme retard par rapport au Sud du pays.

Encore en 2007, trois autres chapitres étaient prévus et n'ont pu être réalisés : la vie privée du chef de circonscription, le « poste colonial » amorce d'un chef-lieu, et enfin, le chapitre conclusif sans doute le plus attendu. Intitulé « De la tribu à l'Etat¹¹ « (Ahmadou Ahidjo), cinq sous-chapitres se succédaient : libres propos sur « l'intermède colonial » ; sur la légitimité du rôle tenu par le commandant ; du nationalisme et de l'indépendantisme ; la marche vers l'indépendance étatique, les dérives post-coloniales.

Ce chapitre devait s'appuyer sur l'évolution même de la carrière de Lestringant. Il commence en 1946 à Yaoundé sous le gouverneur Delavignette qui est un peu son mentor. Il sert à la direction des affaires politiques, service qui concentre tous les rapports politiques des subdivisions, accompagnés chacun d'une note du Chef de Région avant de les transmettre au gouvernorat. Il découvre ainsi le terrain avant d'y aller. « Activité gratifiante », elle lui a rendu le Nord « alléchant » (Lettre du 6 janvier 2008) et confirme son attirance pour le Sahel. Il se montrera inconsolable en apprenant que cette « manne de documents » a été entassée dans une benne par une corvée de prisonniers pour être brûlée en 1960.

La première élection générale de l'Arcam (Assemblée représentative avec deux collèges, un Européen, un Africain), encore implantée à Douala (1947) est supervisée par Lestringant, qui en est le secrétaire. Il veillera ensuite à l'organisation et au fonctionnement de cette première assemblée réinstallée à Yaoundé.

La montée des indépendantistes est certes évoquée dans les pages de ses mémoires pour le pays bamiléké, mais elle est absente pour le Nord où les lamibé s'employaient à refouler les quelques militants sudistes upécistes.

Lestringant alors en poste dans le pays bamiléké alerte le gouvernement sur les menées des indépendantistes radicaux de l'UPC. Il décrit les Grassfields comme une poudrière en puissance. Selon lui il fallait traiter dans l'urgence le problème en démultipliant routes, écoles et hôpitaux. Ses appels agacent l'administration centrale. Ses rapports politiques obtenant si peu d'écho, il arrête de les faire parvenir à Yaoundé: « A quoi bon, vous ne les lisez pas! ». Il y annonçait clairement les troubles à venir dans le pays bamiléké. On l'accuse de vouloir noircir le tableau pour obtenir des crédits et servir son « obsession » : la construction de routes. Pour sa part, le gouverneur, malmené par des pétitions à l'ONU, insuffisamment averti de la situation par un Chef de Région du Bamiléké « sans personnalité », influencé par l'avocat général du territoire, prononcera une mutation de désaveu à l'encontre de Lestringant. Rappelé de Bafoussam, il est muté à Yaoundé en 1955. L'année suivante, on comptait les premiers morts à Bafoussam. Devenu adjoint au chef du personnel à Yaoundé, il découvre dans les dossiers qu'il a été noté 41e sur 42 administrateurs de sa catégorie que comptait le Cameroun. Gouverneur et avocat général seront débarqués, remplacés par une autre équipe dans l'habituel jeu de bascule propre aux chefs-lieux coloniaux.

_

¹¹ Titre emprunté aux discours d'Ahidjo qui, dans la première décennie de l'indépendance, dénonçait de façon récurrente les travers du "tribalisme".

De juin 1957 à juin 1959, il est réaffecté dans le Nord et prend en charge la subdivision de Guider. On est à la veille de l'indépendance et le chef du gouvernement Ahamadou Ahidjo devra devenir président de la République le 1er janvier 1960. Il aura dû auparavant gagner les élections dans la Bénoué. La circonscription de Guider est la plus peuplée. Ahidjo ne peut accepter un Chef de subdivision neutre. Il est alors muté à Yaoundé... Il refuse d'aller saluer Ahidjo. A Yaoundé, au cours d'un repas avec le lamido de Guider et son ancien interprète Babalé Oumarou¹², devenu député, on frappe à la porte, Ahidjo entre et s'adressant au lamido, lui dit : « Certains ont des visites que je ne peux avoir... ». Lestringant éprouve pourtant de l'estime pour Ahidjo qu'il trouve « fin politique et qui sent les choses ». Peu avant l'indépendance, Ahidjo lui confie une mission d'enquête sur les communes nouvellement créées. Lestringant s'aperçoit que le gouvernement profite de ses rapports pour écarter les maires jugés indésirables. A la sixième destitution il donne sa démission.

Jacques Lestringant est un homme de son temps, plein de retenue, voire de pudeur, qui ne laisse pas filtrer les événements qu'il estime relever de la sphère privée. Nous n'en donnerons qu'une illustration. Il signale la première descente des montagnards sur les piémonts, chez les Mada, à Kolkoss, à la suite de leur jeune chef Kavaye. Lestringant parle dans des lettres de « rapts de fils de chef » pour les conduire à l'école en 1948 : deux des fils de Kavaye seront placés à l'école de Mora, école que Kavaye Yégué, l'un des fils, fuira par deux fois et sera par deux fois reconduit par Lestringant lui-même. L'intéressé le confirmera. Devenu président de l'Assemblée nationale, Kavayégué Djibril a pu en septembre 2004 s'entretenir au téléphone depuis Maroua avec Lestringant, l'invitant officiellement au Cameroun.

Ces mémoires présentent une analyse, sans doute jamais égalée, de l'exercice du pouvoir colonial au quotidien, avec ses débats de conscience. Notateur passionné, Jacques Lestringant a constamment le souci du détail qu'il associe à une complétude des analyses. Il voit dans le travail de certains chefs de subdivisions une sorte de prototype du chercheur tropicaliste, lui-même n'a-t-il pas rédigé une véritable « somme » : « Les pays de Guider, essai d'histoire régionale », 1964, cité par tous les étudiants et chercheurs travaillant dans le Nord du Cameroun.

Sans doute a-t-il voulu tout dire, mêlant témoignages et références scientifiques dans un projet qu'il juge lui-même à la fin trop ambitieux. Il nous livre un objet singulier, ses « mémoires », qui, à n'en pas douter, feront date quant au dernier acte de la colonisation, la pré-indépendance, pour le Cameroun, mais pas seulement.

occulte du président Ahidjo et ce jusqu'à sa mort. Dans une lettre du 11 janvier 2001, Lestringant souligne l'importance de ces turjman : "Sans un interprète, d'ailleurs, le chef de circonscription aurait été incapable de connaître et d'apprendre. Et les liens de confiance qui s'établissaient à la longue pouvaient troubler".

Christian SEIGNOBOS
Directeur de recherche émérite IRD

¹² Il avait été prévu un chapitre entier sur les interprètes attitrés et ce ne seront que quelques pages intégrées dans la partie sur les langues. Lestringant eut des rapports très proches avec certains comme Mahama Shétima à Mora et Babalé Oumarou à Guider. De ce dernier, il en fit le chef de canton de Mayo Oulo (1957) pour rassembler des groupes fali très hétérogènes. Babalé deviendra le principal conseiller

Jacques Lestringant

Mai 1920

Naissance au presbytère d'Aouste, dans la Drôme.

Enfance et jeunesse successivement à Loriol, Saint-Germain-en-Laye et Arras.

Octobre 1937-juillet 1939

Lycée Louis-le-Grand (classe préparatoire au concours de l'École coloniale).

Octobre 1939-juin 1940

Première année à l'École Coloniale (av. de l'Observatoire, Paris, 6e arrondissement).

Septembre 1941

Le directeur de l'école, Robert Delavignette, emmène au Maroc un groupe d'une vingtaine d'élèves, non mobilisables en 1939. Stage dans un poste de contrôle civil du Moyen Atlas.

Novembre 1941-juin 1942

« Chantier de jeunesse » près d'Annecy (bûcheronnage).

1943-1944

Ecole Coloniale.

Avril 1945-1946

Pour échapper à la réquisition (STO) en Allemagne, des élèves (dont J. Lestringant) sont affectés à l'encadrement d'une main-d'œuvre indochinoise interdite de rapatriement en Asie et ce sur différents chantiers (Hérault, Camargue, à Toulon, Fréjus). Puis retour à Paris.

Mai 1947

Arrivée à Douala pour servir à la direction des Affaires politiques, embryon du ministère de l'Intérieur. Préparation des premières élections et organisation de la première assemblée représentative du Cameroun.

Juin 1948

Au départ du gouverneur R. Delavignette, il obtient son premier poste « en brousse », à la subdivision de Mora qui relève de la Région de Maroua.

Août 1948-mars 1949

Congés en France.

Avril 1949-avril 1951

Adjoint au chef de Région Bamiléké, puis en charge de la subdivision de Bangangté.

1953

Affectation à Paris, la direction des Affaires économiques du ministère de la France d'Outre-Mer, sur le matériel et les équipements à fournir aux administrations et entreprises d'Outre-Mer.

Mai 1953-août 1954

En charge de la subdivision de Bafoussam (Région Bamiléké) d'où il sera muté (mutation de désaveu).

Août 1955

Placé à Yaoundé dans le poste d'adjoint au directeur du personnel.

1955-juin 1957

Affectation à Garoua comme adjoint au chef de Région, responsable de la mairie de Garoua, intérim du chef de Région.

Juin 1957-juin 1959

En charge de la subdivision de Guider.

1959-juin 1960

Mutation à Yaoundé à la direction de l'Intérieur. Service du contentieux, inspection des communes. Enseignement des règles administratives à la nouvelle École nationale d'administration.

Juin 1960

Choisit de poursuivre une carrière d'administrateur civil.

1960-1986

Divers emplois de chef de service au ministère de la Coopération pour différentes attributions : règlement de la situation de 2 000 fonctionnaires d'origine africaine appartenant au corps métropolitain, gestion des coopérants techniques, fixation des rémunérations, conventions avec les sociétés assurant leur transport, etc.

1986

Retraite entre Paris et la Savoie.

1993

S'engage à écrire ses mémoires.

11 février 2010

Décède à son domicile de Rambouillet.

INTRODUCTION

L'indépendance. "Qu'est-ce que l'indépendance?" murmuraient, un peu inquiets, paysans et villageois que les jeux politiques de la modernité rendaient méfiants. Les parlers maternels avaient-ils seulement un mot pour dire ce concept du droit international? Chacun supputait le phénomène visible qui signalerait l'évènement. Beaucoup acquiesçaient à l'indépendance si le départ des dominateurs blancs était à ce prix. Mais qui avait souvenir qu'un prince eût de lui-même abandonné le pouvoir ? Que cachait cette nouvelle ruse ? Qui eût cru surtout que l'indépendance, formule magique, eût pu ne pas donner au peuple la maîtrise de son destin? Certes, elle préluda à l'émancipation d'une structure étatique, mais au profit d'autres dominateurs. Les apologistes évoquaient quant à eux une libération nationale, alors que l'idée de nation attendait encore l'éveil d'une conscience collective. Dans l'immédiat, il importait que la multitude des ethnies, des principautés et des féodalités agrégées par le colonisateur s'unissent librement dans un projet commun. Au demeurant, dans la représentation avantageuse qu'en donnaient les politiciens locaux et les patriotes de la première heure, l'indépendance avait été promue au rang d'un mythe majeur : par elle, et par elle seule, l'homme africain accèderait enfin aux biens matériels et à la dignité de la personne dont le passé ancien et l'histoire récente l'auraient frustré.

L'indépendance arriva. Elle marqua un commencement, celui de nouvelles nations dans le concert des peuples libres. Elle marqua aussi une fin, celle de l'emprise politique de certains Etats européens sur des territoires que ceux-ci s'étaient appropriés lors du grand partage de l'Afrique.

Voilà aujourd'hui presque un demi-siècle que la tutelle coloniale n'est plus. Les empreintes de ce passé restent brouillées. Nos contemporains s'interrogent encore sur le jugement qu'appelle la domination occidentale au regard de l'histoire. Certes, les systèmes coloniaux, leurs institutions et leurs méthodes ont fait l'objet d'études complètes. Par contre, l'incertitude pèse sur la façon dont ceux-ci se sont inscrits dans la réalité quotidienne du monde africain, les pratiques ayant varié selon les périodes, les lieux et les acteurs¹. Toute appréciation globale risque d'altérer les images d'une époque où les contingences locales pouvaient être déterminantes.

Une connaissance objective du cadre historique appellerait des séries d'études partielles, lesquelles, malheureusement, trouvent leurs limites dans l'insuffisance ou l'absence de sources écrites. Comment dès lors saisir l'impact réel de la colonisation sur l'Afrique profonde ? Où trouver des textes et des références quand, dépourvus d'écriture en général, les colonisés n'ont pas tenu un journal de leurs observations et de leurs sentiments ? Sur quel manuscrit déchiffrer la confrontation entre l'ordre étranger du Blanc et l'ordre propre du pays ? Les seuls documents de première main semblent avoir été, à l'origine, les rapports de tournée des chefs de circonscription. Quand ils ont été conservés, ils fournissent une multitude de données inappréciables, même s'ils donnent une vision unilatérale des évènements et même s'ils comportent lacunes et erreurs².

Le présent document essaie de répondre à ce besoin de témoignages disponibles³. Il fait état d'informations collectées et d'expériences vécues sur le terrain, au Cameroun, pendant l'ultime étape de la tutelle française. Il se propose, dans un contexte régional précis, d'illustrer le rôle et les conditions de vie de celui qui exerçait le pouvoir colonial. En même temps, il tente de décrire schématiquement quelques traits caractéristiques des collectivités autochtones d'alors et les dispositions dans lesquelles les membres de ces collectivités accueillaient le maître étranger.

Aux yeux de l'Européen d'aujourd'hui, la colonisation se définit volontiers comme une expansion de type nationaliste et économique. Comment pouvait-elle être perçue, à l'époque, par les Africains eux-mêmes? Les témoins de l'irruption des Blancs auraient-ils été en mesure de pressentir la portée ultérieure de la péripétie qu'ils vivaient? L'installation chez eux d'un pouvoir extérieur à leur univers constituait un phénomène d'une nouveauté totale. Jusqu'alors, en effet, les poussées migratoires et les conflits pour s'assurer une suprématie s'étaient opérés sur des fronts localisés, les hécatombes eussent-elles été lourdes et renouvelées. Etendues immenses et obstacles naturels avaient fait de l'Afrique continentale un champ clos où s'affrontaient entre elles les seules communautés autochtones. Le réservoir humain, grâce à sa forte natalité et à son adaptation au milieu, avait tant bien que mal absorbé tous les chocs : déferlements de groupes se bousculant les uns les autres, rivalités sanglantes entre chefferies, chasses aux captifs au profit d'empires assez éphémères, etc..., tout ceci sur fond de famines, d'épidémies et autres épreuves.

Avec la colonisation, intervenue par voie de conquêtes militaires ou à la suite d'opportunes soumissions, l'histoire de l'Afrique changea de cours. Les peuples colonisés tombèrent sous la dépendance de seigneurs inconnus d'eux et dépourvus de liens avec le monde local. Tout fut de nature à leur inspirer la crainte de ces êtres énigmatiques à peau claire et surtout aux comportements les plus déroutants. De larges pans de la population restèrent désemparés, des décennies durant ; d'autres choisirent l'expectative. C'est beaucoup plus tard que le pire fut entrevu : la domination européenne dévoila un dessein plus alarmant que l'assujettissement politique. Au prétexte d'offrir sa civilisation supérieure, elle corrompit toutes les valeurs reçues de la lignée sacrée des ancêtres, elle démantela insidieusement les structures sociales, en un mot elle attenta à l'identité africaine révélée au travers des traditions ethniques. L'ironie de l'histoire, une fois l'hégémonie coloniale disparue, se manifesta dans l'amplification de ces outrages par les soins des gouvernements nationaux africains.

Les nouveaux maîtres se hâtèrent d'organiser leurs possessions. Dans un relatif arbitraire, ils découpèrent savanes et forêts en districts. Ce compartimentage ne devait guère subir de modifications jusqu'à l'Indépendance. Il fut ensuite repris tel quel par l'administration africaine. Dans chaque unité territoriale résidait un agent d'autorité, militaire dans un premier temps, civil ultérieurement. Ce Blanc de la brousse disposait à l'origine de pouvoirs disciplinaires étendus, tenait les fonctions de juge, exécutait lui-même ses sentences. Il avait sous ses ordres une troupe de supplétifs qui tenait garnison sur place.

Que restait-il à l'homme africain, sinon à intégrer cette présence étrangère dans son environnement social et religieux déjà si chargé en contraintes. Lui qui avait appris à révérer les masques cérémoniels représentatifs des puissances surnaturelles, il subissait à présent la peur révérencielle que lui inspirait un masque d'un type nouveau, celui du seigneur européen, symbole de la souveraineté venue d'ailleurs, qu'il lui fallait à tout prix ne pas offenser. La collectivité villageoise, pour sa part, depuis toujours soumise à ses propres chefs, aux manières volontiers despotiques, ainsi qu'à des forces invisibles souvent manipulées par lesdits chefs, s'était résignée à obtempérer solidairement aux exigences du Blanc. Dans ces conditions, l'Européen titulaire d'un poste de brousse servait d'organe incitateur et coercitif de la dynamique coloniale. Plus tard, quand il n'a plus été l'unique présence étrangère du lieu, il fut érigé en coordinateur des services administratifs et techniques, grâce à quoi il a sauvegardé beaucoup de son pouvoir. De surcroît, sa mainmise politique sur les hiérarchies traditionnelles existantes lui permettait de multiplier ses moyens d'information et d'exécution. Et comme Noirs et Blancs avaient besoin de lui trouver une désignation simple, ils choisirent le titre générique de "Commandant", dont l'usage s'est répandu un peu partout en Afrique francophone.

Voici donc les communautés locales coiffées, par dessus leurs médiateurs et autorités de toujours, par un "maître" de la brousse. Le "grand commandant", pour beaucoup réincarnation dont on ne sait quel ancêtre, échappait, par le fait même, aux influences occultes malveillantes et défiait les agissements des jeteurs de sorts, croyance dont il tira sans doute une partie de son impunité. Sa parole elle-même s'entendait comme une arme chargée de danger et qu'il était préférable de se concilier. A un point tel que les fusils des gardes se limitaient généralement à servir d'emblèmes du pouvoir, à la façon du faisceau du licteur de la Rome antique, faisceau précédant les magistrats pour annoncer la fonction menaçante de ceux-ci.

La colonisation française en Áfrique s'est extériorisée en premier lieu par le face à face permanent du commandant et du peuple confié à sa charge. Un commandant tourné vers sa circonscription et la circonscription vers son commandant, en un vis-àvis direct, de personne à personne. Dans l'état de sujétion qui était le sien, le natif était confronté à un interlocuteur assigné, qu'il s'agisse pour lui de sollicitations ou de griefs. Toutes les novations politiques et toute l'animation créatrice de changements se concrétisaient à travers l'échelon du commandant, relais en mesure d'innerver le pays jusqu'aux secrets recoins de la brousse. Durant des décennies, le façonnement directif du monde colonisé par la puissance tutélaire s'est ainsi opéré dans les rapports que le commandant a entretenus avec les groupements autochtones, à charge pour le chef territorial de négocier les appuis utiles auprès de ses supérieurs. En tout et pour tout, le commandant imprégnait, par le style de sa personnalité et par son oeuvre propre, l'unité territoriale dont, le voulant ou non, il modelait le visage. Ainsi pourrait s'expliquer une autorité à laquelle tous se pliaient, de bon ou de mauvais gré, dans ces temps anciens. Non encore battue en brèche par les courants

modernistes et contestataires issus lentement des écoles en voie de multiplication, elle reposait sur le double fondement institutionnel d'un maître légitimé et des prestations assurées par ce maître au profit du pays.

Pareille position dominante portait en elle la tentation, pour ce fonctionnaire de rang moyen, de croire que sa personne pèserait sur le destin d'une multitude. De fait, il se surprenait à régenter son territoire d'un moment à la manière d'un propriétaire exclusif. Erigeant bientôt son autonomie apparente en droit acquis, il s'accommodait mal de l'allégeance hiérarchique due au gouverneur de la colonie. Maintes fois s'ajoutaient à ce malaise de graves tensions avec son supérieur provincial direct que ne laissaient paraître ni son soin à fournir d'innombrables états périodiques, ni sa loyauté dans le recouvrement des impôts. En outre, combien lui était-il difficile d'échapper aux méchantes querelles que lui cherchaient les bureaux du chef-lieu, tous services confondus! Bureaux qui avaient tôt fait d'actionner l'irritation du gouverneur, lequel, du jour au lendemain, n'avait aucun scrupule à déposséder le commandant de son fief. La raison d'Etat avait bon dos qui permettait de ne pas motiver la sanction dont la mutation n'avait pas d'autre objet.

Quant à la cohorte, humble, ô combien, des gens de brousse, elle n'avait que faire des conflits internes aux colonisateurs. Nobles et roturiers, maîtres et captifs, évolués et illettrés, pêcheurs, cultivateurs et éleveurs, ils n'attendaient ni mal, ni bien du gouverneur et de ses services, du moins ceux des esprits assez informés pour connaître l'existence d'une hiérarchie coloniale. C'est à peine d'ailleurs si une petite minorité se savait appartenir à un vaste territoire porteur d'un nom et détenir, en conséquence, une nationalité se surimposant à l'appartenance ethnique. Par contre, tout le menu peuple des métairies isolées, des quartiers ruraux et des villages avait parfaite connaissance du centre d'où partaient les machinations officielles : là, flanquée d'un embryon de bourg administratif et d'échoppes dérisoires, assortie d'un centre pénitentiaire, mais signalée par le drapeau flottant à un mât, se dressait la "résidence", d'aspect tantôt misérable, tantôt ostentatoire. Le commandant blanc, venu d'un lointain énigmatique, y avait surgi un jour, aussi soudainement qu'un météore, mais appelé à en disparaître de même pour laisser place à un autre Blanc, non moins intérimaire. Heureux scénario, à vrai dire, que ce rapide défilé pour les malencontreuses victimes de la vindicte d'un commandant hargneux, vindicte vouée à disparaître avec le départ de ce commandant. Les plus clairvoyants des administrés savaient attendre l'heure favorable pour leur cause, reprendre une procédure avortée antérieurement, jouer sur l'ignorance d'un nouvel étranger dont le transit était donné pour certain. Plusieurs déployaient inlassablement un art consommé de l'esquive, doublé d'une perverse habileté à tirer parti des ubuesques procédures françaises. Qui, parmi les commandants, ne s'est pas imaginé cent fois tenir des ficelles, que de modestes gens, dans l'ombre, tiraient à son insu ?

Aujourd'hui, dans le souvenir des Africains les plus âgés, les aspects quotidiens de la souveraineté étrangère vont, de toute évidence, en s'estompant. Dans le meilleur des cas, à ces rescapés d'une époque révolue et seuls porteurs d'une mémoire vivante, il ne restera que des traits sommaires sur les administrateurs territoriaux. Une transmission par l'écrit devient de plus en plus douteuse, puisque la grande majorité était analphabète. A en croire les démographes, la population actuelle compterait 80% de personnes nées après l'Indépendance. Autant dire que, pour la masse, la période coloniale représente une page tournée dont elle aurait

INTRODUCTION

peine à discerner comment sa condition présente y plongerait ses racines, sauf à des fils attentionnés d'avoir pris soin de fixer par écrit les récits de leurs vieux parents. De son côté, la génération des acteurs français impliqués directement dans le commandement colonial ne sera bientôt plus là pour faire entendre sa voix. De part et d'autre, la menace du silence pèse désormais sur les témoignages personnels.

De quelle manière arracher encore quelques images à ce passé menacé d'une seconde mort? Le choix a été fait de reconstituer, à l'aide de souvenirs authentiques, le personnage, non du commandant "type", mais d'un homme qui tint ce rôle dans le cadre du Cameroun des quatorze années antérieures à l'Indépendance. Aux uns, la figure apparaîtra sous les traits qu'ils soupçonnaient : un reflet du paternalisme triomphant, voire du despotisme d'antan. D'autres s'étonneront de découvrir toutes les interrogations de celui qui se trouvait mêlé à tant de sujétions, de détresses et de tumultes. Certains douteront qu'un étranger, à l'instar de beaucoup d'autres Français, ait pu percevoir sa mission comme assez exaltante pour accepter d'endurer, dans un canton africain parfaitement inconnu, le lot de fatigues, d'épreuves et de désaveux qui l'attendait.

L'auteur a-t-il réussi à ne pas dresser un tableau orienté? Du moins s'est-il efforcé de faire état de ce qu'il a vu, entendu, appris et vécu. Il n'a pas gommé ses débats de conscience, ses hésitations, ses réprobations. Contre les défaillances de la mémoire et les déformations du souvenir, il a puisé dans des notes fragmentaires et épisodiques, mais prises sur le vif. Soucieux de sincérité, il a rapporté celles des libertés blâmables et des irrégularités condamnables qu'il s'est accordées à luimême, dans le feu de l'action, parce qu'il n'a pas échappé à la condition d'un homme entièrement engagé.

Le parti pris a prévalu de regrouper les données, les scènes et les réflexions selon des thèmes traités les uns après les autres en autant de chapitres. Un modeste apport documentaire a été introduit à l'intention des chercheurs. Des jalons multiples solliciteront l'attention des lecteurs africains qui, intéressés par leur histoire, n'ont pas accès aux bibliothèques spécialisées. L'évocation de ce qu'était le quotidien d'un administrateur colonial offrira au public français des informations et des thèmes de réflexion rassemblés, de propos délibéré, sous une forme cohérente.

PREMIERE PARTIE

UNE APPROCHE AU PERIL DES DEFIS

Récits entre ombres et clartés

Le soleil atteint le zénith. Il embrase une savane piquetée de maigres bosquets que les feux de brousse ont noircis depuis peu. Un groupe chemine en file indienne. La marche sera encore longue. Rien ne doit retarder l'arrivée à destination, un village secoué par le tumulte d'un conflit. Aussi la colonne avance-t-elle d'un bon pas. En fait partie un étranger au pays. Sans doute par lassitude, l'accompagnement bruyant des musiciens de tête a-t-il cessé. Sur le sentier à peine tracé, le Blanc se borne à suivre en automate les écarts que l'irrégularité du terrain impose devant lui à ses compagnons : il évite une souche, escalade un gradin rocheux, contourne une termitière, se courbe sous une branche épineuse. A la façon dont celui qui le précède le distance, la fatigue semble l'avoir gagné. Parfois, excédé de l'attention qu'appellent les embûches du sol, il lève la tête vers la cohorte dont il occupe le centre. A la faveur des ondulations de la pénéplaine, son regard entrevoit alors une succession de torses nus, de sayons crasseux et de boubous brodés. Il s'accorde un sourire à l'idée que sa tenue fait peu de cas des modes locales.

La monotonie de la progression a cependant pour effet de ramener l'étranger à ses pensées. Un trouble l'a saisi. Trouble d'ailleurs sans lien avec cette condition qui le mène à vivre en solitaire une extravagante errance au coeur d'un univers insolite. L'inquiétude a surgi en lui depuis le tréfonds de son expérience africaine, où résonne sans cesse un appel obsessionnel à la vigilance. En effet, que de fois les familiers de la brousse ont-ils, au détour d'un simple hameau de cinq cases, rencontré les traverses les plus imprévisibles! Là-bas, dans quelques heures, la partie promet d'être chaude. En se dressant mutuellement des pièges, les clans rivaux du village ne réussiront-ils pas, du même coup, à piéger le commandant lui-même ? Celui-ci compromettrait la stabilité du groupe s'il se rendait coupable d'un faux-pas, cependant qu'il perdrait la face et discréditerait l'autorité française qu'il représente. Autant de réflexions qui alimentent un débat intérieur éprouvant. Après quoi, d'évidence, l'homme affermit ses pas, signe d'un apaisement. Une détermination semble prise : en cas de défi, il y pourvoiera. L'enjeu le justifie, résumé comme suit : le commandant saura-t-il donner la preuve de sa capacité de négocier l'apaisement des esprits ? Dans l'affirmative, l'honneur lui reviendrait d'avoir légitimé sa présence à la tête de son fief, tout colonisateur étranger qu'il fût.

A quelques détails près, telle est la version que la mémoire du narrateur rapporte d'une scène des années 40. Avec ce petit film, d'autres souvenirs affluent et défilent. L'enchaînement et la juxtaposition de leurs images recomposent un passé bien vivant dont les traces écrites sont rarement parvenues jusqu'à ce jour.

Cependant une seconde scène vaut d'être tirée de l'ombre dans la mesure où sa tonalité donne une réplique utile à la première. Le personnage évoqué ci-dessus en brousse est maintenant présenté à l'intérieur de son bureau. Faut-il préciser que le local affecté au commandement répond, par son dispositif, à la conception du rôle de son occupant. Surélevé, il domine l'espace environnant, vaste cour réservée aux manifestations officielles. Sur les murs de la pièce, ravivés au lait de chaux, les ressources du lieu fournissent un modeste décor de fortune : des calebasses pyrogravées voisinent avec des masques, des carquois avec des boucliers, un trophée d'éland avec une peau de lion. Deux larges portes, en planches de *caïlcédrat* assemblées par rivets, s'ouvrent sur une véranda où s'entassent, victimes de la fournaise tropicale, des formes humaines accroupies et comme tombées en

léthargie. La lumière blessante venue de l'extérieur souligne, s'il en est besoin, la rusticité de l'espace de réception, que deux chaises et un banc suffisent à meubler.

Assis derrière une lourde table sur laquelle sont disposés une cruche de citrons verts pressés et un verre à boire de taille inhabituelle, le maître de céans officie. Se tournant vers l'interprète, debout à sa gauche, il lui livre la question destinée à plusieurs des personnages en attente silencieuse devant lui. Puis, fixant le groupe, il observe sur les visages l'effet de la traduction. La réponse des paysans lui revient par le truchement de l'interprète, mais dans une version française apparemment fort distante du mot à mot d'origine. L'enquête peine à sortir du port, entre en pleine mer pour s'engager aussitôt dans une longue dérive. Les échanges vont et viennent hors de toute cohérence rationnelle. De son poste de commandement, le Blanc multiplie des manoeuvres désespérées en vue de retrouver un cap. Il croit un instant apercevoir le feu d'un phare et la solution de l'énigme. Mais c'est pour replonger dans les ténèbres d'un impénétrable discours. L'interprète, pour sa part, semble porter intérêt à un recoin secret de l'affaire. Quant aux villageois, l'air faussement naïf, ils s'ébrouent avec naturel dans les impasses de leur choix. Le contentieux prend bientôt des proportions imprévues et la nuit s'épaissit au fil des heures qui passent. Côté des comparants africains, la discussion stimule manifestement la pugnacité. Côté de l'autorité, la quête infructueuse des tenants et des aboutissants engendre la lassitude et trahit sourdement l'impatience. La tentation grandit d'en finir avec ces gens dont la logique déconcerte. Les malentendus iront-ils jusqu'à porter un coup fatal à une cause qu'aurait plus paisiblement tranchée le devin du village ? Une fois encore, il y a là un défi. Pour peu que le commandant cède finalement à sa propre perception du litige, les plaideurs se retireront avec le sentiment de n'avoir été entendus par le Blanc ni sur le plan de la coutume, ni sur celui de l'équité.

Sans gommer l'extrême différence, à l'époque, entre la condition du colonisateur et celle du colonisé, les deux tableaux précédents témoignent du moins d'une réalité qui mérite d'être retenue par l'Histoire. Il s'agit de cette étrange proximité, dans le concret des attitudes, dont convenaient réciproquement le maître étranger et ses administrés, en dehors de toute étiquette protocolaire. On ne trouvait pas, généralement, au commandant l'expression d'arrogance ou de condescendance d'usage si fréquent en France chez les grands de l'administration ou de l'industrie. Probablement faut-il attribuer à une ambiance rurale de type archaïque ce mode de contact. La majorité des face à face étonnait par une audacieuse liberté de parole, sans pour autant qu'au cours de l'approche mutuelle chacun abandonnât son quant-à-soi. Du point de vue du détenteur de l'autorité, aborder ses administrés, se les concilier, se les associer, disposer de rapports de confiance, n'était-ce pas la meilleure des politiques ?

Or le contact ne s'établissait pas de but en blanc sans une préparation réfléchie. Une fois noué, il n'assurait pas une réponse conforme aux préoccupations du chef de circonscription. L'approche du monde africain avait ses limites. Elle avait même ses risques. L'étude scrupuleuse des données locales ne confortait pas les a priori sécurisants souvent nourris au départ. A partir de là, l'administrateur s'aventurait, sans guide, dans la complexité de situations assez embrouillées pour le jeter dans la perplexité.

De son côté, le public africain mettait dans son approche de l'autorité la prudence familière aux milieux de la paysannerie. Les peuples des forêts et des savanes, sans illusions sur le colonisateur, négociaient habilement leurs intérêts immédiats. Fidèles à leur manière de ménager tout détenteur d'un pouvoir, ils agissaient avec assez de dissimulation pour ne pas contester ouvertement l'autorité du Blanc. Et peu curieuses des courants étrangers à leur horizon étroit, les sociétés restées traditionnelles ont ignoré jusqu'à la fin la consistance des projets indépendantistes. A plus forte raison n'avaient-elles pas découvert le triple concept par lequel la classe politique nationaliste avait défini le système colonial : oppression, aliénation, humiliation. Elles s'en tenaient plutôt à une vision pragmatique des maîtres européens : acteurs du dernier avatar d'une longue histoire agitée, ni meilleurs ni pires que les conquérants et despotes déjà endurés, êtres humains très surprenants à beaucoup d'égards et dont on reconnaissait au moins le vrai mérite, celui d'épargner les identités ethniques. L'ordre colonial a gagné d'être apparemment toléré dans la plupart des régions où la pression des mots d'ordre colportés depuis l'extérieur n'avait pas su convaincre. Ainsi pourrait s'expliquer le calme dans lequel, sauf exceptions localisées, s'est opérée la transition qui conduisit les territoires dépendants à accéder au statut d'Etats libres. Au point que certains des nouveaux gouvernants africains ont maintenu des administrateurs français dans leurs responsabilités de chefs de district.

Il ne manquera pas d'esprits critiques pour faire entendre que le commandant avait eu toute facilité d'obtenir l'obéissance de ses administrés par l'emploi de la force. Pareille opinion donnerait probablement une appréciation erronée de l'atmosphère de l'époque. Miser sur la seule contrainte pour gouverner un fief eût supposé des moyens de coercition dont l'autorité se trouvait démunie. Du reste rien ne semblait plus sommaire que le réseau d'encadrement du pays. Passer à travers les mailles du filet du pouvoir était à la portée de quiconque. Les atouts naturels, refuges et complicités, ne se comptaient pas. Les espaces où se mettre à l'abri cumulaient immensité et inaccessibilité. Les organisations sociales et religieuses procuraient le camouflage de leurs systèmes masqués. Les parlers innombrables et inintelligibles rendaient les enquêtes inopérantes. Le chef de circonscription y mesurait l'inadaptation de ses forces.

Il lui arrivait pourtant, à certaines heures, d'éprouver le sentiment tonique de tenir la situation en main. Il en attribuait le mérite à sa seule autorité morale, comme si sa personne recueillait un capital de confiance émanant mystérieusement de la brousse. Il se hâtait alors d'amplifier ce soutien en saisissant toutes les occasions de contact avec ses administrés. Soit qu'il multipliât ses visites aux hameaux, sur les marchés, dans les écoles et les dispensaires. Soit qu'il participât aux fêtes coutumières, s'installât dans un canton sinistré, réunît les notables et les commerçants. Soit qu'il consentît une tolérance discrète à l'égard de particularismes ancestraux, qui auraient plutôt mérité condamnation. Au point de donner le change en présentant de lui-même une image rassurante à l'intention du public, manière habile d'atténuer le côté discrètement perturbateur de son dessein culturel.

Une question vient donc à l'esprit. Peut-on aujourd'hui cerner ce personnage placé officiellement au service de deux causes incompatibles, d'une part la sauvegarde de la spécificité de la moindre des communautés et de l'autre, simultanément, la mise en oeuvre de normes universalistes négatrices des identités culturelles? Personnage déroutant puisqu'il mariait paradoxalement le style altier d'un imperator à une attitude libérale — attitude qui admettait les Africains au droit de se prévaloir d'une appartenance au système juridique de leur ethnie ou de leur choix.

Personnage troublant qui avait délibérément laissé loin derrière lui sa grande patrie et son héritage fastueux de valeurs pour venir s'enraciner dans un fief du fond de l'Afrique et adopter pour sien ce microcosme tropical. Personnage équivoque qui se muait en compagnon de ses ressortissants en même temps qu'il les poussait sur des voies jugées par eux néfastes. Personnage qui cédait à l'exercice autoritaire du pouvoir quand il lui prenait soudain le désir de précipiter des évolutions qu'il discernait en visionnaire plus ou moins éclairé.

Une parenthèse mérite d'être ouverte ici pour faire état d'une accusation souvent portée par certaines voix contre les chefs de poste. On a prêté en effet à ceux-ci le parti pris de mettre juridiquement les Africains au rang d'assujettis et, par conséquent, de les traiter en hommes dénués de droits. Que certains se soient laissés aller à des rudoiements, on en conviendra. Or les mêmes, nonobstant ces écarts, se plaisaient en général à assurer aux habitants de leur fief l'exercice des capacités reconnues par la loi à d'authentiques administrés.

Des administrés auxquels collait cependant une particularité peu banale. Ils jouissaient, aux termes des textes en vigueur, d'un attribut majeur dérogatoire des règles communes aux autres citoyens : ils conservaient, par avantage, leur "statut personnel" au motif de leur "différence culturelle". A ce titre, l'autorité coloniale avait obligation de respecter leur profil sociologique, lui-même sous la dépendance de leurs schémas de pensée. De sorte qu'il n'y avait pas de lisibilité de l'homme africain et de ses actes sans une interprétation intuitu personae qui incombait au commandant, avant que celui-ci délibérât sa décision en se référant directement au système de croyances et aux modes de raisonnement de son interlocuteur. Autant souligner les trésors d'imagination à mobiliser à cet effet en extirpant de soi tout réflexe inadéquat qui eût catalogué la pensée africaine dans le fourre-tout de la superstition. Démarche aléatoire s'il en fût. Qu'il eût été plaisant d'appliquer un code égalitaire et uniforme ! A vrai dire une pratique aussi simple eût paru insensée contraire au bon sens - à tous les administrés, dont les clameurs auraient été bientôt suivies d'une jacquerie. L'approche du monde africain passait donc notamment par la connaissance de l'animisme de chaque ethnie - et le Cameroun comptait à lui seul un puzzle d'environ 250 groupes ethniques -, et également par celle des appartenances idéologiques et sociales propres aux islamisés ou propres aux christianisés. Pour faire bonne mesure, des ajustements et des accommodements s'imposaient au surplus chaque fois que la dérive récente des systèmes de références et des institutions avait dénaturé les normes traditionnellement admises.

Le panorama qui vient d'être présenté pour situer le chef de circonscription dans son approche hésitante des milieux humains ne doit pas faire oublier l'autre paysage donnant sujet à tensions et à incertitudes, celui que l'intéressé découvrait, ailleurs, dans l'approche des milieux naturels. La gestion d'un poste de brousse ne se réduisait pas à une charge politique. Elle comportait un très important volet économique pour l'évidente raison que du volume et de la qualité des ressources du pays dépendait l'existence matérielle de la population. Quel administrateur ne se serait pas attaché passionnément à travailler à un mieux-être des habitants entendu au sens le plus large du mot : allègement de la pénibilité des tâches familiales, sécurité de l'alimentation, moyens monétaires, progrès sanitaires, facilité d'instruction...? Tout ceci dans une perspective d'ordre humanitaire à cent lieues du tableau réprobateur dénonçant de tels efforts comme exclusivement asservis aux intérêts capitalistes ou impérialistes. Le but idéal une fois posé, restaient les

interrogations de la mise en œuvre : dans quelles voies, dans quelles conditions et selon quels moyens techniques convenait-il d'orienter et d'exécuter les projets d'amélioration ? Et quelle paraissait être, au regard des hommes à servir, la priorité des besoins ? Rien de moins évident.

Car l'ère coloniale avait déjà assez franchi d'étapes pour que des expériences discutables ou des fourvoiements excusables aient inquiété les décideurs et les aient sensibilisés aux aléas des initiatives novatrices. Telles interventions de prédécesseurs avaient entraîné des déséquilibres du sol, de la végétation, de la faune ; des actions à effets bénéfiques s'étaient retournées insidieusement contre la population qu'elles comptaient protéger. Aussi le responsable d'un district se trouvait-il devant une alternative embarrassante. Ou bien renoncer au risque et, dans un attentisme décontracté, jouir d'une tranquille disponibilité pour des passe-temps personnels. Ou bien, au péril du pays et à celui de sa carrière de fonctionnaire, expérimenter des innovations et modernisations dont l'impact indirect échappait à tous ses calculs : les antécédents dont il aurait tiré parti manquaient, tandis que balbutiaient encore les hypothèses scientifiques sur les écosystèmes et sur les relations réciproques entre l'activité humaine et l'environnement de la terre africaine.

Que conclure, sinon que l'ensemble des approches du monde local par l'acteur colonial tenait de la gageure. La diversité des groupes humains et des terroirs réunis dans une même circonscription ne permettait jamais de détenir tous les repères. Une parole, un geste, un projet maladroits suffisaient à discréditer l'autorité à l'origine de ceux-ci. Quel responsable ne se souvient d'avoir essuyé des échecs? Qui n'a trébuché sur un défi? Méprise sans pareille que celle où le commandant accusait le défi d'être une provocation, au lieu d'y discerner un simple signal à décoder. Certes les circonstances – la chaleur, l'insomnie, la fatigue, l'isolement qui enfonçait dans la dépression, l'absence d'alter ego pour partager, la dispersion entre des tâches incompatibles – n'infusaient guère le climat de sérénité qui eût porté à se demander: – "Ce défi ne serait-il pas le mode par lequel l'Afrique m'interpelle? Une Afrique dont je croyais de bonne foi servir les intérêts, mais dont j'ai, semble-t-il, mal déchiffré les sujétions et mal apprécié les besoins fondamentaux?"

Après qu'un défi fût passé au rang d'échec, une fois que l'humiliation et l'amertume eussent été dissipées, il restait néanmoins à bâtir le présent et l'avenir du fief. Aucune solution ne s'offrait que de chercher une autre voie d'approche, de rouvrir le débat s'il le fallait et, à tout prix, de renouer le dialogue.

Telle m'est apparue à moi-même, sur la base d'expériences personnelles, la singularité de la mission assignée au détenteur du pouvoir, en brousse, à l'heure où régnait l'ordre colonial. Il plaira sans doute aux lecteurs que les observations précédentes soient imagées par quelques souvenirs qui les leur rendent sensibles. Tous recueillis lors de séjours accomplis au Cameroun de 1946 à 1960, les récits rapportés le sont cependant sous une réserve expresse : le choix des situations insolites mises en scène répond à l'unique dessein de faire revivre un personnage, le commandant, dans sa confrontation avec quelques défis, toute autre interprétation devant être écartée.

1. Un témoin admirable de la dimension du sacré

Austères massifs peuplés de solides communautés archaïques, telle se présentait autrefois la chaîne des Monts Mandara dans le nord du Cameroun. La rudesse des conditions de vie y avait façonné des individualités attachantes. C'est un homme de cette qualité qui s'opposa à moi à l'occasion d'une prestation à fournir. Simple montagnard de l'ethnie zulgo, il m'a laissé le souvenir saisissant d'un paysan indéfectiblement attaché à l'ordre sacré établi par ses ancêtres.

Je fus mis en sa présence une matinée du début mai 1948. Ne s'exprimant que dans sa langue maternelle, il se donnait comme le porte-parole d'un modeste quartier composé d'une dizaine de chefs de famille. Sa nudité s'ornait, au poignet droit, de bracelets en paille tressée, cependant qu'une petite pièce de *gabaque*, d'un gris terreux, nouée à la ceinture, lui retombait sur le haut des cuisses. Informé de ma visite, il était venu de lui-même m'attendre à la limite de ses terres, à l'extrême sud du plateau de Zulgo (Zelgwa). Il se tenait là seul, sans arme, au milieu d'une brousse arbustive et de quelques champs défrichés en vue des semailles. Le proche versant montagneux dissimulait, dans son chaos rocheux, les fermes se rattachant au quartier.

J'avais quitté le poste de Mora dans un camion léger, afin de vérifier la viabilité d'un tout nouveau chemin carrossable, baptisé pompeusement route Centre-Massif et en voie d'achèvement. Depuis la plaine, le tracé prenait de l'altitude en gravissant les terrasses et les coulées de blocs granitiques servant d'habitat à une population et une douzaine de L'interprète gardes camerounais m'accompagnaient. Après environ quarante kilomètres dans un décor de vallonnements ou de reliefs plus élevés, un arrêt au pied de la ligne de crête de Zulgo nous avait permis d'embarquer un garçon bilingue wandala-zelgwa ainsi que trois chefs de quartier zulgo du voisinage. Peu après le camion stoppa, la piste avant pris fin inopinément, et celà à ma grande surprise. Devant nous, un homme de 30 ans, le corps puissant, le visage énergique, ne laissant paraître ni crainte, ni agressivité, bien qu'il n'eût jamais connu jusqu'alors de face à face avec un Blanc. Quittant le véhicule, ie m'avancai vers mon futur interlocuteur et ie le saluai d'une main portée à mon casque. Il y répondit par la génuflexion d'usage.

Je me suis trouvé alors sous l'empire de la contrariété. J'avais escompté que la jonction de la nouvelle piste avec la route de liaison Maroua-Mokolo, à Méri, aurait été réalisée. Or si l'ensemble des gens de Zulgo avaient tenu leurs engagements, aucun travail n'avait été entrepris sur les dernières centaines de mètres, pourtant dépourvues d'obstacles, hormis un *mayo* secondaire nécessitant un gué. Cette ultime tranche de terrassement avait été assignée précisément au quartier de l'homme qui m'attendait. Je fis à l'intéressé un reproche courroucé de la défaillance de sa collectivité.

Sans circonlocutions oiseuses, mon interlocuteur rapporta que les siens avaient délibéré de la question. Ils ne s'étaient pas déclarés hostiles à supporter le tribut des travaux. Toutefois, à l'unanimité, il y avait eu opposition à l'existence même de la route. On entendait que le commandant renoncât à mener sa route jusqu'à Méri.

Voilà qui déjouait tous mes projets. Que dix modestes paysans mettent leur veto à l'ouverture d'un chemin ne les privant pas de terres de culture m'interrogeait. Rien de tel ne s'était manifesté jusqu'ici. Depuis quinze semaines, des milliers d'hommes appartenant à tous les villages riverains s'étaient relayés à mon appel et sans la contrainte ni d'un fusil, ni d'une journée en geôle, pour remuer montagne après montagne, sans protestations, sans rixes, sans disputes sur les limites de secteur.

Des quartiers pauvres avaient, sans dire mot, abandonné de bonnes terrasses productives ; d'autres avaient dû rebâtir des murets de soutènement. Tous les frères d'ethnie zulgo eux-mêmes avaient exécuté leur portion de route en dépit d'énormes blocs à déplacer. Comment ces innombrables bonnes volontés me jugeraient-elles si je reculais devant des moucherons ? Compte tenu des tensions entre les quartiers, il n'était d'ailleurs pas question d'envoyer une équipe de manoeuvres couper les arbres, creuser le sol, blesser la terre des ancêtres, provoquer la colère des génies du quartier défaillant. J'exposai tout ceci au contestataire en concluant : – "Quand les tiens disent non à la route, quelles sont donc leurs raisons ? "

L'homme se concentra visiblement, à la recherche de paroles habiles. Il mit en terre le genou gauche et y affermit le bras du même côté, tandis que le buste s'arcboutait en avant sur la cuisse droite pliée, dans une posture annonçant un plaidoyer déférent, soutenu par les mouvements à effet oratoire du bras droit. Son propos pourrait être rapporté comme suit.

- "Le jour où tu as commencé à parler d'une route aux gens de la montagne, ta bouche a dit : "Vos guerres me fatiguent trop. Une flèche donne-t-elle la mort à un de vos frères ? Alors vous préparez vos armes pour tuer à votre tour un homme du camp ennemi. Celà, je ne le veux pas. Vos préparatifs de guerre, je les arrêterai. Dans ce but, je construirai un chemin pour le moteur (l'automobile). Avec le moteur rapide, je vous surprendrai chez vous en bondissant comme la panthère".
- "Voilà ta parole. Elle nous a fait mal. Tu ne connais pas nos affaires. Si tu ne laisses plus la trompe sonner pour le combat, nous ne pourrons plus vivre. Car nos morts s'impatienteront. Ils attendent que nos armes tuent ceux qui les ont tués. As-tu vu nos guerriers danser de joie en se saisissant de leur lance, de leur arc et des flèches? Il n'y a que souffrances pour nous tant que nous ne faisons pas les choses que nos pères nous ont apprises. Toi, le Blanc, tu es venu. Toi, le commandant, tu mets ta route dans notre pays. Ta route arrive chez nous pour que nous n'obéissions plus à nos pères".

Le montagnard voulait probablement me rappeler ceci : les sociétés du massif de Zulgo restaient en harmonie avec les puissances surnaturelles pour autant qu'une mort au combat entraînât, par l'ouverture d'une nouvelle guerre, une autre mort compensatrice. De toute évidence, il y avait là incompatibilité entre sa vision du bonheur social et la mienne. Mon vif désir de reconnaître comme légitime la différence culturelle de l'Autre s'évanouissait tout à coup. Le colonisateur, en ma personne, se proposait d'assurer la paix chez ses administrés ; or la paix dont ceuxci avaient un besoin essentiel avait une autre signification ou une autre portée. Ma conception de la paix - situation de non-violence favorable aux citoyens - était perçue par les Zulgo comme une malédiction ; la conception locale de la paix dans ce pays visait par contre la quiétude qu'apportait aux survivants de la guerre le préalable de l'action meurtrière des armes. Quelles pouvaient donc être les représentations religieuses des Zulgo? Certes, au strict plan sociologique, je n'ignorais pas la fonction de la vendetta dans les Mandara : les hécatombes devaient s'enchaîner jusqu'à ce que le stock des belligérants abattus atteigne une stricte égalité numérique entre les deux groupes. Mais puisque le talion constituait bien pour mon interlocuteur un véritable enjeu culturel, je restais sans réponse à la question suivante : quelles conséquences funestes la non-observation de l'impératif du talion pouvait-elle entraîner pour ces paysans?

Tout bien pesé, je choisis finalement de conjuguer diplomatie et intimidation. Je repris le dialogue.

– "Ouvre donc les yeux. Vois la route. La route est déjà dans ton pays. Je peux dès maintenant limiter vos vengeances collectives. Pourquoi donc tes frères de même coutume, les gens du massif de Zulgo, ont-ils creusé la route chez eux sans s'y opposer? O homme de grand courage, tu n'as pas craint de venir de toi-même t'expliquer devant moi alors que tu as désobéi à mon ordre de construire la route. Pourtant je ne te punirai pas aujourd'hui. Mais je répète ma parole : le travail de la route doit être fini avant la saison des pluies. Va vers les tiens. Dis-leur : – "Creusons notre longueur de route parce que le commandant, celui qui est redoutable, l'a exigé! " Réponds-moi : – "Je le ferai" et je te laisserai alors ta liberté.

L'homme ne quitta pas sa pose agenouillée, mais il redressa le buste en signe de résolution. Il eût ensuite quelques mots : — "Notre vie a toujours été bonne sans une route. Nos pères ne veulent pas la route. Nous les écoutons. Ainsi ne se fâcheront-ils pas contre nous".

Autant dire que pareil rejet de mon autorité mettait un terme à tout dialogue serein. J'essayai le chantage de l'horreur. Je fis signe aux gardes de s'approcher et de faire cercle autour du Zulgo et de moi-même. Puis, masquant mon trouble en simulant la détermination, j'articulai une menace dont j'attendais l'écroulement des murailles de Jéricho: — "Si tu ne me donnes pas sur-le-champ ton accord pour aller dire à tes hommes de commencer le travail de la route, j'ordonne aux gardes de te trancher le cou". Je perçus aussitôt chez mes subordonnés, excédés de ma temporisation à l'égard d'un simple "sauvage", un rictus de délectation sadique. Le montagnard, quant à lui, me regardant sans effroi apparent, se contenta de lever le poing vers le ciel: — "Fais ce que tu dis", s'exclama-t-il.

Je laisse à penser l'embarras dans lequel me plongea cet échec, notamment aux yeux des témoins de la scène pour qui le châtiment immédiat du récalcitrant aurait été conforme à l'ordre naturel des choses. Je m'étais attendu, au pire, à ce que mon interlocuteur eût rusé en limitant son engagement à rapporter mes arguments à ses compagnons de quartier. Mais, dans l'excitation de la controverse, ma maladresse m'avait placé dans une situation où je ne pouvais ni faire exécuter mon ami zulgo, ni renoncer à l'achèvement des travaux de la piste, ni subir la révolte des gardes pour l'affront subi sans sanction, ni encourir le discrédit de mon pouvoir au sein des populations montagnardes. Il me restait à me lancer dans une fuite en avant, qui m'engageait elle-même dans un nouveau pari dangereux.

Le malheureux protagoniste de la contestation se tenait là, devant moi, ayant abaissé le bras pour traduire son accablement et attendant la décision fatale. Figure innocente du bouc émissaire. Authentique victime expiatoire de l'irréductible conflit entre le système organisateur et rationnel du colonisateur et la rigidité de l'ordre coutumier du colonisé. Le colonisateur cherchait à contenir la vendetta par un accès routier rapide à la zone des déchirements guerriers, tandis que l'ordre coutumier, pour sa part, prônait le talion en lui donnant l'habillage d'un devoir religieux.

Je m'adressai une dernière fois au Zulgo : – "Ton entêtement à ne pas renoncer aux guerres de vengeance appelle ta condamnation. Je peux t'enlever la vie maintenant. Je peux aussi te la laisser. Depuis que je parcours les montagnes de Gemzek et de Zulgo pour arrêter les combats, tu as entendu parler de moi : je commande le pays avec fermeté, mais je ne suis pas un lâche qui abat un homme sincère et sans défense. Ta vaillance et ta franchise m'interdisent de te faire du mal. Pars chez les tiens maintenant. Dis-leur ce que je veux. Dis-leur qu'un nouveau refus de leur part ne leur sera pas pardonné et que la ruine les atteindra tous. Appelez sans tarder votre devin. Demandez-lui les sacrifices qui apaiseront les esprits des ancêtres. Dans quinze jours je reviendrai dans ton quartier. Si le travail de la route

n'est pas fait, vos familles devront fuir dans d'autres villages ; car, ce jour même, mes gardes brûleront toutes vos fermes".

Le premier acte de l'épreuve de force se terminait. Il sera dit un mot du second acte. M'étant informé discrètement de la suite donnée par la petite communauté à ma décision comminatoire, j'appris bien vite que le travail avait été engagé. La nouvelle ne pouvait me donner meilleur apaisement. Revenant sur place trois semaines plus tard, le camion assura la liaison Mora-Méri : la route Centre-Massif était ouverte. O surprise ! Sur le tronçon aménagé par les récalcitrants d'hier, de la poussière, des chants et des battements de tambour m'annoncèrent le tournoiement de la danse à laquelle se livrait la population, tous âges confondus. De menus cadeaux variés et deux sacs de sel, apportés très opportunément, me permirent de remercier femmes et enfants pour leur démonstration bruyante. J'avoue néanmoins que la satisfaction du résultat obtenu n'effaçait pas en moi le souvenir pénible de l'âpre négociation. J'avoue aussi avoir souffert de n'avoir pas su comment les familles concernées avaient vécu les mises en demeure que leur médiateur leur aurait communiquées, ni su dans quelles conditions elles avaient choisi de se soumettre à mon "diktat" en dépit de la coutume.

Les longues pages consacrées exceptionnellement à ce récit se justifient, m'a-t-il semblé, par les circonstances exemplaires de la situation évoquée. Le commandant s'engageait là dans une opération d'approche du milieu africain qui s'était voulue un apprivoisement. Le défi opposé par l'humble paysan reposait quant à lui sur des valeurs spirituelles caractéristiques des sociétés dites traditionnelles. Le heurt atteignit un paroxysme. Par bonheur, il se dénoua dans un esprit de concessions mutuelles. La noblesse de l'acteur camerounais au centre de la scène méritait cet hommage particulier.

2. L'appui du bras séculier au maintien de l'ordre coutumier

Le colonisateur avait lieu de s'émerveiller, à son époque, de tous les modèles ethno-culturels qui enrichissaient le continent noir de longue date. Dans l'intérieur des terres notamment, il rencontrait un éventail de civilisations presque intactes encore. L'élite africaine semi-occidentalisée d'aujourd'hui peut difficilement imaginer les conditions de vie de la génération de ses grands-parents. Dans leur majorité, les communautés paysannes des années 40 et 50, qu'elles eussent constitué des groupes autonomes ou des entités ethniques incorporées dans un grand ensemble composite, avaient conservé leur patrimoine, assorti de précieux marqueurs culturels, ou, tout au moins, pour certaines d'entre elles, continuaient à véhiculer d'importants éléments de ce patrimoine : organisation politique, structure sociale, systèmes de valeurs, modes de vie, langue, procédés techniques. Le maintien de leurs particularismes leur était assurance d'une identité opposable aux modèles humains environnants.

Les traits caractéristiques de l'une ou l'autre de ces civilisations soulevaient, chez les voisins, plutôt moquerie ou mépris qu'admiration. Quant aux Européens, beaucoup trop d'entre eux se gaussaient volontiers de ces "tribus primitives" qui s'attardaient dans des coutumes où, selon eux, le grotesque le disputait au surprenant. Très certainement leur était-il difficile de discerner les ajustements historiquement remarquables que cachaient les expressions perceptibles des cultures. On aurait, en particulier, fort étonné ces étrangers en leur dévoilant que la cohésion des collectivités traditionnelles — cohésion dont la coutume traduisait à la

fois l'origine et le résultat – pouvait résulter des systèmes organisateurs les plus dissemblables.

A l'appui de ce dernier thème, nous venons plus haut de jeter un clin d'oeil sur une société qui fonctionnait sans "droit positif", sans gendarmes et sans juges. La crainte de sanctions surnaturelles y suffisait, en principe, à garantir l'observance de comportements individuels et collectifs. En contrepoint, voici maintenant le modèle, presque opposé, d'un groupement structuré à l'extrême où, avec l'appui d'un pouvoir temporel fort, une répression brutale s'exerçait contre les auteurs d'actes contraires aux conduites conventionnelles.

Allons le découvrir chez les populations bamiléké qui peuplent les terres d'altitude de l'ouest du Cameroun. Voici Bazou, dont les 5 000 habitants environ formaient une chefferie de moyenne importance et dont le prince, du nom de Nana, avait quelque ressemblance avec le profil du "roi nègre" cher à l'imagerie française du XIXème siècle. Autocrate de tempérament, conscient des libertés que l'isolement de son royaume lui permettait, il usait sans mesure des prérogatives judiciaires léguées par ses pères, assorties de la procédure inquisitoire des ordalies. Son absolutisme tenait aussi aux institutions elles-mêmes, articulées autour de clientèles en tous genres et d'un réseau de sociétés aux fonctions bien définies, d'unités de police et d'exécuteurs de hautes oeuvres.

Cette présentation liminaire suffira au lecteur pour qu'il pressente d'ores et déjà les risques que courait tout colonisateur assez audacieux pour intervenir dans la chasse gardée de pareil monarque. C'était là s'exposer à des défis. La peur baillonnait les victimes et les témoins. Injustices criantes et abus ne faisaient néanmoins aucun doute pour le *gobina* – terme du *pidgin* utilisé par les Bamiléké pour désigner le commandant d'une circonscription –. Encore lui fallait-il démasquer les agissements contrevenant à l'ordre juridique français. Mais comment y réussir dès lors que les rouages du corps social traditionnel tendaient un écran opaque ?

Les faits qui seront évoqués ici se situent probablement au début de l'année 1950. Responsable de la subdivision de Bangangté, je reçus la visite du moniteur d'une école catholique sise à Bazou. Le jeune homme, de prime abord, me fit une révélation significative des distances qu'il avait prises avec la chefferie en sa double qualité de chrétien et d'allogène au groupement. Il me décrivit une scène qui, selon ses dires, s'était renouvelée lors de trois marchés hebdomadaires consécutifs sur la king-place de Bazou. La king-place, proche de chaque chefferie bamiléké, servait à la fois d'espace pour les cérémonies et les réjouissances, d'emplacement pour le marché périodique et de lieu d'exécution des condamnés. Pendu à la branche d'un arbre, le corps d'une des épouses du chef y était exposé au public. Constatation révélatrice : aucun des vendeurs et acheteurs présents à ces trois marchés ne m'informa de l'évènement, tandis que ceux de mes collaborateurs originaires de Bazou gardèrent le silence. L'initiative du moniteur aurait-elle été un geste de dénonciation motivé ? A tort ou à raison, i'ai soupconné que ce geste eût pu riposter aux dommages subis par les employés de la mission catholique de Bazou, lesquels. peu de temps auparavant, m'avaient prié d'intervenir auprès de Nana. Le troupeau sauvage des taurins de la chefferie, habituellement en divagation, avait détruit les cultures vivrières de la mission, démunies de clôtures protectrices parce que la mission ne possédait pas les bambous raphia nécessaires.

L'enquête aurait nécessité quatre jours pour un aller et retour à Bazou, qu'un sentier malaisé seul desservait. Je ne disposais du concours ni d'un adjoint, ni d'un gendarme. J'en fus réduit à écrire au chef, l'interrogeant sur l'authenticité des faits et sur les motifs des assassinats, l'invitant de surcroît à interrompre les pendaisons en

série. Deux gardes supplétifs reçurent le papier de mes mains en même temps que quelques cartouches pour leurs fusils, ce dernier geste leur épargnant l'humiliation de ne se voir confier qu'une arme d'apparat. Le garçon faisant office de secrétaire de Nana devait lire mon message au destinataire et, par écrit, consigner à mon intention la réponse de son maître, parfaitement illettré.

Une semaine plus tard environ, un tapage entrecoupé d'éclats de voix m'arracha à un travail de comptabilité. J'invitai le planton à ordonner le calme à la foule attroupée devant le bureau. Mission accomplie, mais sans le moindre effet. Je priai à alors l'interprète d'user de son autorité. Ce dernier préféra me suggérer plutôt de sortir moi-même sur le perron pour juger de l'origine du tumulte. Le silence s'établit à mon apparition. Le spectacle entrevu eût aussitôt raison de ma sérénité. Au pied de l'escalier, encadrés par une escouade de serviteurs de Bazou, les deux gardes que j'avais dépêchés, les poignets symboliquement liés par une fibre de palmier-raphia, se tenaient immobiles, chacun doublé par un porteur de son fusil. Le représentant du chef de Bazou monta les marches et me remit un feuillet d'écolier, plié en quatre.

Je ne me souviens plus de ce que je dis et fis pour mettre fin, avec le moins de déshonneur possible, au camouflet public qui m'était infligé à moi-même et en même temps à l'injuste outrage fait à des agents qui n'avaient servi que de commissionnaires. Le prince de Bazou savait que je ne disposais d'aucun moyen immédiat de le sanctionner ni dans sa personne, ni dans sa puissance coutumière. Car, contrairement à une description souvent donnée des chefs africains, hommes de paille qui auraient été manipulés par l'administration coloniale, les potentats bamiléké, désignés selon les règles de la tradition, jouaient sur leur qualité de personnages sacrés, doués de pouvoirs surnaturels, qu'ils fussent de simples seigneurs ou des tyrans avérés. Je n'avais pas à me leurrer : il s'agissait d'un défi à l'intrus que i'étais.

Défi parfaitement explicité quand, me retirant dans mon bureau, je lus le billet émanant du chef Nana, trois petites lignes intercalées entre des formules de salutation. La teneur en était à peu près celle-ci : "Les adultères ont toujours reçu de nos mains la punition fixée par notre coutume. Tu n'as donc pas à t'occuper de nos affaires, ni à m'envoyer tes gardes". La cause ne pouvait donc être plus clairement entendue.

Il est vrai que les anciennes pratiques bamiléké considéraient l'adultère commis par l'épouse d'un chef comme un crime et que ce crime appelait les plus lourds châtiments. A côté de la pendaison, certains enquêteurs font état de la décapitation, du bûcher et, autrefois, de la vente en qualité d'esclave. Le bannissement aurait été choisi quand la coupable était l'épouse d'un notable, puisque tout adultère donnait lieu à sanction pénale.

La regrettable impunité dont le chef de Bazou allait bénéficier à la suite des meurtres commis aurait pu m'être reprochée à bon droit. Cependant engager des poursuites judiciaires risquait d'ébranler tout l'édifice politico-religieux de la chefferie bamiléké et d'ouvrir la voie à une crise dont la maîtrise échapperait au colonisateur.

Des faits de même nature n'étaient, hélas, pas rares et le cas d'espèce dont j'avais été avisé fortuitement relevait de la banalité du comportement du pouvoir coutumier. L'ingénieur J. Hurault a trouvé une formule pour caractériser cette répression qui continuait à s'exercer en doublure de l'application du droit français : — "la coutume (bamiléké) s'enfonce dans la clandestinité". Et on rappellera à ce sujet que les sanctions discrètement infligées, au prétexte de la coutume, par les autorités traditionnelles, portaient sur une infinité d'actes, dont certains n'étaient pas qualifiés de délictueux par nos lois.

Que faire dans ces circonstances troublantes où l'emprise du coupable sur la société rendait le recours aux condamnations légales si risqué que l'autorité coloniale hésitait à engager l'action publique ? Il m'a semblé, personnellement, qu'à défaut du répressif, le gobina pouvait du moins mettre en oeuvre un projet à but préventif, par exemple en créant les conditions d'un dépérissement de l'ordre abusif. Telle eût pu être une plus facile circulation des idées et des hommes au travers d'un désenclavement des principautés : un axe de pénétration reliant le paysan au monde extérieur eût libéré des peurs et encouragé à une défense des droits individuels. Je décidai donc de riposter au chef de Bazou sur son propre territoire en procédant à la façon du cheval de Troie. Sans dévoiler à l'intéressé mon objectif à long terme, je mis à l'étude une approche du sud de ma subdivision par l'ouverture d'une piste automobilisable visant d'abord le coeur de Bazou. Faute de crédits, l'itinéraire devait suivre des lignes de crête afin d'éviter le franchissement de marigots - ravins rocheux ou marécageux que les averses tropicales transforment en puissants torrents - et afin de ne comporter ainsi aucun ouvrage d'art coûteux. Il devait également se situer presque exclusivement sur le territoire de Bazou, de telle sorte que l'intégralité des travaux fût supportée par les prestations gratuites de la population bénéficiaire et que les contestations foncières fussent du ressort du seul chef de Bazou, maître de toutes les terres selon la coutume. Le tracé finalement retenu, d'une faible longueur (11 km), se greffait sur la piste de Balengou, en empiétant à peine sur cette chefferie rivale. Il atteignait directement la king-place de Bazou.

Le projet, soumis au chef Nana, fut accueilli par ce dernier avec un empressement tel que l'exécution s'opéra tambour battant (25 novembre 1950 au 2 janvier 1951). Le prince s'y impliqua personnellement. Des contingents massifs de femmes armées de leur énorme houe réalisèrent tous les terrassements en triomphant de maints accidents du relief. Aux hommes de culbuter les blocs rocheux, de couper arbres et bananiers, de déplacer les clôtures et de démonter les cases dont l'obstacle ne pouvait être contourné. L'ouverture solennelle de la piste donna lieu, le 10 février 1951, à l'initiative du chef, à une fête grandiose à laquelle assistèrent, outre le chef de région et les administrateurs des subdivisions voisines, un grand concours de la diaspora de Bazou, gens souvent enrichis et réjouis d'accéder enfin en voiture à leur petite patrie. La manifestation emprunta au style traditionnel, notamment avec la danse "Nzoueuh" et des coups de fusils de traite. La surprise vint d'une Marseillaise jouée spontanément par l'orchestre bamiléké Barecho de Nkongsamba. Mais sans doute le clou de la cérémonie résida-t-il dans une mise en scène préparée par Nana. M'appelant à ses côtés, le chef prit à témoin l'assistance et, solennellement, me conféra le titre de membre de la communauté de Bazou. Puis, après m'avoir invité à enlever ma casquette d'uniforme aux ornements dorés, il me coiffa du traditionnel bonnet de laine bamiléké, marquant ainsi qu'il m'élevait au rang de dignitaire de la chefferie de Bazou. Enfin, me saisissant, il me fit exécuter quelques pas de danse en sa compagnie, ce que les milliers de spectateurs accueillirent par des ovations. Parmi ses fils présents, approbateurs de son initiative de douteuse orthodoxie, il ne manquait pas même Daniel Kémajou, ancien commis des services civils, devenu conseiller de l'Union Française, appelé plus tard à monter sur le trône de Bazou où, dit-on, le devoir coutumier le conduisit à recevoir en charge les 122 veuves de son père à titre d'héritage.

Au terme de tant d'évènements, il restait au *gobina* à en dresser le bilan. Des adultères présumés, trois meurtres, le mutisme de la société locale trahi par un tiers, un chef légitimant ses droits régaliens de vie ou de mort, le défi lancé à l'autorité

française, l'impunité de fait de l'auteur des crimes, le lancement d'une voie de pénétration dans la citadelle de Bazou – à la fois ouverture aux influences libérales et substitution du camion au portage à tête d'homme pour l'évacuation du gros tonnage de produits du cru –, une fête folklorique où le chef coupable s'était pavané. Que de rebondissements! Une fois encore se confirmait le caractère chaotique de l'approche du vieil ordre africain. Chaos issu non pas tant des tensions entre le colonisateur et les colonisés, que de l'incompatibilité entre deux formes de culture, le développement historique de chacune d'elles n'accordant pas la même importance à la liberté de la personne.

Illusoire aurait été la prétention d'un affranchissement immédiat des populations. Les signes d'une évolution se manifestaient d'ailleurs, mais différaient d'une chefferie bamiléké à une autre. L'alliance d'une clientèle et l'appui de fractions conservatrices confortaient certains princes dans leurs prérogatives disciplinaires, reconnues par la tradition et mises en oeuvre au mépris de la justice officielle de l'Etat. Ainsi en a-t-il été d'un châtiment typique du monde bamiléké, encore qu'inconnu du droit français : le bannissement. Celui-ci visait le paysan considéré comme malfaisant sur des critères qui distinguaient mal le simple importun du délinquant, l'insoumis du gêneur. Les membres de la "société Kuentan", circulant la nuit et armés de matraques, pouvaient tout d'abord opérer des expéditions de représailles. Puis le condamné était expulsé du groupement - et autrefois vendu comme esclave -, ses biens détruits ou confisqués, sa terre donnée à un autre ; parfois des violences étaient exercées sur ses proches. La "société Mandjon", classe d'âge regroupant des jeunes gens pour une assistance mutuelle, se chargeait de l'exécution de la condamnation et des destructions. Comme, en vertu du fondement religieux de la coutume, le chef avait le pouvoir discrétionnaire d'octroyer les terres de culture et de les reprendre de même, il allait de soi qu'il récupérait les parcelles du banni. Du bannissement, forme d'autodéfense sociale, on a dit qu'il correspondait à une mort civile : élimination de la présence physique d'un homme et incapacité définitive de posséder un bien.

Durant mon service en qualité de chef de la subdivision de Bafoussam (années 1953 et 1954), plusieurs opérations de bannissement furent menées dont j'eus connaissance plus tard grâce à une divulgation écrite. L'une d'elles, dans la chefferie de Bangou, donna même lieu à un procès-verbal accompagné d'une liste nominative, quartier par quartier, de ceux qui avaient été bannis depuis une dizaine d'années. Bien entendu, les gobina qui s'étaient succédés au commandement de Bafoussam n'avaient pas été mis au courant de ces châtiments. Je fus pris alors dans la ligne de mire du procureur général siégeant à Yaoundé, la capitale. Ce magistrat, parfaitement ignorant de l'épaisseur des sociétés bamiléké, ne faisant nul cas de la délicate médiation assignée aux chefs de circonscription et tendant à modifier certains comportements ancestraux et certaines institutions, sans briser brutalement le cadre social familier aux populations, imbu de l'excellence d'une application hic et nunc de la loi pénale française, estima, sans enquête contradictoire préalable, que i'avais failli aux obligations minima d'un officier de police judiciaire. Il obtint du gouverneur ma mutation. Ce haut magistrat ne se doutait probablement pas qu'il sanctionnait, à propos d'affaires de bannissement, un fonctionnaire initié depuis des années aux arcanes, voire aux turpitudes des chefferies bamiléké et qui en souffrait. Il n'avait pas appris peut-être qu'en dehors de la pratique du bannissement lui-même, des menaces et des violences entraînaient, depuis des décennies et sur une grande échelle, un courant d'exils volontaires. La dureté souvent implacable des institutions propres à l'ethnie avait ainsi provoqué une émigration qui avait participé au phénomène de la colonisation du Cameroun par les Bamiléké et assuré à ceux-ci un

rôle économique prééminent sans aucun lien avec la pauvreté de leur région d'origine.

Quoiqu'il en fût, tout porte à croire que la coutume ancienne exprimait, par ses usages, un mode de vie collective relativement approprié à la solidité de chaque communauté africaine dans les conditions où celle-ci avait à survivre. Par contre, la confrontation de cette coutume avec la civilisation occidentale (courants idéologiques, religions universalistes, modèles étrangers, mondialisation économique, pression de la colonisation) provoquait inévitablement des turbulences, amplifiées dans un type de société aussi structuré que l'univers bamiléké. Et le commandant, en ces dernières années avant l'Indépendance, n'échappait pas lui-même, dans son approche, aux dysfonctionnements qui préludaient au réaménagement du droit politique et social de la région.

3. Une étonnante adhésion aux croyances reçues de l'héritage culturel

Convient-il ici, en remontant le passé, d'évoquer la forte intégration des peuples africains dans la civilisation élaborée par chacune des ethnies ? Les éléments culturels marqueurs d'un groupe emportaient l'adhésion, la conviction et la fierté de tous. La période coloniale n'a pas vu de changements décisifs à cet égard, hormis dans quelques zones marginales. Aussi les messages reçus des parents et de la communauté d'origine, notamment les représentations, les raisonnements et les valeurs, s'imposaient-ils encore avec la force de vérités prégnantes. Même chez plus d'un "évolué", l'enracinement dans les certitudes traditionnelles s'exprimait avec naturel dans les propos publics. J'en ai été témoin, par exemple, en 1951, lors d'une visite de Daniel Kémajou à la résidence de Bangangté. Ce conseiller de l'Union Française tenta, devant moi, de persuader quatre de ses pairs français, en mission avec lui, que le chef de Bazou, son père, arpentait de nuit son royaume en s'incarnant momentanément dans le corps d'une panthère. La révélation de ce genre de conceptions, étiquetées comme aberrantes et irrationnelles par les observateurs étrangers, avait conduit les premiers anthropologues européens à chercher une explication. On fit appel à la notion, parfaitement vague, d'une "mentalité primitive".

Que ses administrés eussent ou non relevé d'une mentalité primitive, le commandant ne trouvait pas là matière à gloses savantes. Dresser une échelle des capacités mentales et des relations de celles-ci avec le réel ne le concernait pas. Par contre, tendu vers l'action, son objectif restait purement pragmatique : il avait à approcher l'homme africain dans ses besoins, dans ses souffrances et dans son attente d'une sécurité. La question se ramenait donc à ceci : quelles mesures concrètes prendre qui puissent soutenir la vie quotidienne des villageois ? Or agir posait au chef de circonscription un choix et, parfois, un problème de conscience. Fallait-il, en particulier, fermer les yeux sur les effets dévastateurs de telle ou telle croyance ou, au contraire, porter secours à des victimes qui ne cherchaient pas à être sauvées ? Ici revenait cette litanie du défi qu'impliquait souvent l'approche du monde africain.

La portée pratique du débat trouvera son éclairage dans la dramatique d'un petit fait divers de l'année 1954 à Bafoussam, que voici maintenant rapporté.

Un soir que je revenais tardivement du bureau, je trouvai mon épouse irritée de la résistance qu'un serviteur opposait à ses ordres. Job, jeune homme sympathique d'une quinzaine d'années, préposé à la surveillance de nos enfants, avait été prié d'éloigner un hibou qui squattait effrontément le salon. Le rapace avait, sans façon, gagné le dossier d'une chaise à la faveur de fenêtres ouvertes et semblait très peu

disposé à quitter les lieux. Aurait-il été attiré par une lampe, puis quelque peu aveuglé par la lumière ? Entrant dans la pièce, je découvris un Job pétrifié. Informé des convictions ayant cours chez les Bamiléké, j'invitai Job à rentrer aussitôt chez sa mère, je poussai le hibou dehors et refermai les trois fenêtres. Puis, passant à table, j'oubliai la scène.

Quelques jours s'écoulèrent durant lesquels Job ne reprit pas son service, tandis que ses nombreux collègues de la maison civile de notre résidence donnaient à mon épouse des réponses évasives sur la maladie qui retenait le jeune homme. Mon inquiétude me conduisit à mettre les domestiques en demeure de m'éclairer sur les faits. Puis j'envoyai un infirmier dans la ferme isolée, à 4 km de la ville, où le malade demeurait. Je n'ai pas tout d'abord prêté importance aux dires rapportés par l'infirmier. Les choses traînant, un second messager fut dépêché. J'appris alors que Job se trouvait aux approches de la mort, ce dont témoignait, me dit-on, le cercle des femmes qui entamaient les lamentations de funérailles propres à la tradition bamiléké.

Ma réaction se conforma naturellement au comportement d'un Occidental. L'urgence commandait de transférer Job à l'hôpital de Bafoussam pour tenter de le sauver. De façon surprenante, je ne trouvai pas de manoeuvres consentant à porter la civière, tous étant bamiléké. J'eus recours alors à la désignation de détenus de droit commun, censés obéir par voie de contrainte. Mais les gardes chargés d'encadrer les détenus, d'ethnie bamiléké, prétendirent ne pouvoir accepter cette mission. Je choisis donc des gardes d'une autre origine et en nombre suffisant pour contraindre la famille de Job, s'il y avait lieu, à permettre l'évacuation du malade. Mon épouse accompagna la petite équipe de secours.

Sur place, la scène se présentait comme l'avait indiqué mon second messager. Les lamentations anticipant le deuil ne se relâchaient pas. Le teint méconnaissable, les yeux clos, Job gisait sur son lit de bambou comme inconscient. On le ramena au modeste hôpital de Bafoussam sans que les pleureuses s'opposent cependant à cet enlèvement, qui rompait le déroulement prévu par la coutume pour une fin de vie. Le médecin africain responsable – par chance Malien d'origine musulmane, sans attache aucune avec le pays bamiléké – me promit de faire l'impossible en faveur de mon protégé. Il diagnostiqua un ictère grave.

Par une issue inespérée, le rétablissement de Job ne demanda guère plus de huit semaines de traitement. Que sera-t-il devenu ensuite, après mon départ du poste, des forces du mal liguées contre le garçon? Celles-ci auraient-elles, ultérieurement, donné raison aux croyances en renouvelant l'assaut de leur vengeance? Rien n'était impossible dans un pays où les correspondances occultes se nouaient dans le secret.

Or l'atteinte qui avait terrassé Job tirait son origine d'un simple credo, appris dès l'enfance et gravé dans la pensée commune aux Bamiléké : le face à face avec un hibou signait un arrêt de mort. Ce hibou, avec ses deux yeux circulaires, qui fixait sa victime dans la nuit avec une immobilité démoniaque pour la harponner ensuite de l'éclat vert de son regard morbide. Mais, en réalité, dans le rapace se dissimulait un ennemi invisible, mettant en oeuvre les pouvoirs d'une sorcellerie meurtrière. Par une ironie tragique, il se trouva jusqu'à l'entourage familial pour regarder l'évènement comme la sanction surnaturelle d'un désordre, c'est-à-dire d'une violation de l'ordre de la nature. Transpercé par l'envoûtement qui émanait des deux yeux phosphorescents, l'homme bamiléké vacillait. Une peur subite s'emparait de lui. Le choc émotionnel déclenchait un ictère – faire une jaunisse, expliquait déjà le dicton populaire français—. Job n'avait pas résisté. Il s'était laissé condamner à la façon

d'une victime consentante. Plus étonnant encore, l'évènement avait retenti au-delà de sa personne, puisque les manoeuvres et les gardes bamiléké, requis par moi comme instruments d'un secours, avaient craint d'attirer sur eux-mêmes le malheur s'ils s'étaient opposés au flux magique qui avait déjà atteint le mourant.

Au terme de ce récit, on conviendra de l'effet d'impact d'une croyance à fondement religieux, croyance acquise en même temps que toute la culture éducative. Dans le cas d'espèce, il fallait appartenir à la civilisation bamiléké pour discerner, dans le regard du hibou, non seulement le prédateur des petits rongeurs, mais encore le prédateur virtuel des hommes eux-mêmes. Désigné pour un destin funeste à l'heure où le rapace le dévisagea dans la résidence de l'administrateur, Job ne pouvait échapper au dénouement programmé par la coutume, tout comme l'avait compris, de son côté, le choeur des pleureuses.

De quelle façon le commandant pouvait-il réagir ? Sa mission permettait certainement un choix entre plusieurs options également justifiées. Ou bien, sans chercher à approfondir le sens des évènements, il aurait été convaincu que Job succombait, le plus naturellement, à une quelconque maladie. Il se serait alors exclamé : — Que l'âme de cet ami aille donc en paix rejoindre les esprits de ses ancêtres ! Ou bien, très informé du rôle du hibou dans l'ensemble des phénomènes dérivant de la sorcellerie, il aurait pu juger qu'une intervention de sa part aurait inutilement offensé le peuple bamiléké, celui-ci acquis à la certitude d'assister à une maladie chargée de sens et qui devait inexorablement aller à son terme.

Quant à moi, je me voyais placé devant un défi. Le consensus de la famille et du peuple ne m'a pas paru suffisant pour m'autoriser à trahir mon rôle humanitaire. Il m'était impossible d'accorder crédit déterminant à la fatalité inscrite dans la coutume bamiléké – cette fatalité que j'avais relevée dans de nombreux autres domaines de ladite coutume –. J'ai donc arraché Job à la pression des croyances de son ethnie. Plus grave encore, en antidote aux maléfices jetés par le hibou bamiléké, j'ai osé traiter le corps du malade par la pharmacopée des sorciers blancs, afin qu'il ressuscite. La vie d'un homme africain ne justifiait-il pas de défier la coutume ? Ce faisant, le commandant a, une fois de plus, profité du conflit des valeurs pour donner l'avantage à la culture du colonisateur sur les croyances du colonisé.

4. Une entorse au devoir coutumier pour motif d'opportunité

Dans son approche des petits rois de la région bamiléké, le *gobina* ne se doutait pas toujours des bons tours qu'allait lui jouer l'application élastique de la coutume. Sa naïveté d'occidental citadin lui rendait hasardeux le déchiffrement d'un évènement de la société locale et il ne pouvait aller que de surprise en surprise. Déconcerté dans un premier temps, il réussissait parfois à reprendre pied à son honneur. Ne quittons donc pas les hautes terres de la subdivision de Bafoussam et apprécions à quel point la rouerie paysanne modelait certains comportements du monde africain. Tel fut le cas, à titre d'exemple, d'un épisode du début de l'année 1954.

L'histoire en question se déroula en plusieurs étapes. Le premier acte s'est ouvert quand deux groupements d'égale importance numérique et relevant de chefs autonomes ont paru, un beau jour, s'engager dans un conflit armé que rien ne laissait prévoir. Faut-il imaginer que les deux chefferies en cause eussent été excédées de la monotonie de leurs relations paisibles de voisinage ? Toujours fut-il qu'elles se laissèrent finalement tenter par l'intérêt de ramener à l'actualité leurs prétentions territoriales, tenues en sommeil jusque-là. Des hostilités ouvertes opposèrent deux quartiers limitrophes, l'un relevant de Batoufam, l'autre de Bayangam. Or, dans cette

zone, la très forte densité humaine avait grignoté les glacis militaires qui autrefois chevauchaient les frontières historiques des groupements. Glacis dont la providentielle fonction économique était de fournir le chaume nécessaire aux monumentales toitures de l'architecture bamiléké. Les habitats des deux quartiers en conflit se trouvaient ainsi en contact direct, facilitant la discrétion et la rapidité des attaques.

Identifier les responsables ? Mais y avait-il enquête plus vaine que celle que j'ai tentée ? Devais-je attribuer l'initiative des agressions aux quartiers eux-mêmes ? Devais-je plutôt considérer les chefs de groupement, David Fotso pour Batoufam et Kom pour Bayangam, comme les véritables instigateurs de l'affaire ? Deux raisons m'ont enclin à croire la seconde hypothèse fort plausible. Tout d'abord l'ensemble des terres appartenait juridiquement au chef, seul maître des rites rendant le sol fécond. C'était là une conception bamiléké, dérivée des pouvoirs surnaturels attribués au "maître de la terre" par l'animisme classique. De sorte que toute atteinte dolosive, par un tiers, à une fraction du sol communautaire constituait, par delà la personne du prince, une atteinte à la lignée sacrée des ancêtres royaux, lesquels, en conséquence, imposaient à leur héritier d'avoir à refouler l'ennemi par les armes. Seconde raison me conduisant à incriminer Fotso et Kom : dans l'organisation sociale bamiléké de l'époque, aucun autre agent d'autorité que le roi ne possédait à son service des unités d'intervention organisées, disponibles à tout moment et entraînées aux destructions méthodiques.

Unique certitude pour moi, celle des faits. De chaque côté de la limite séparant les deux quartiers, des traces matérielles attestaient les incursions menées, périodiquement, à la faveur de la nuit : hautes clôtures en bambous-raphia sectionnées, habitations jetées à terre, bananiers et kolatiers détruits, petit bétail tué. Curieusement, des plaintes pour blessure ou mort d'homme ne sont pas venues jusqu'à moi. La trouble coalition du bocage bamiléké et d'habitants secrets offrait les conditions les plus favorables au petit jeu du ni vu ni connu. Je pris bientôt acte que je n'obtiendrais pas des deux chefs responsables la cessation des destructions et que mes forces supplétives ne suffiraient pas pour tenir longtemps le terrain. Le gouverneur accepta alors de mettre à ma disposition deux sous-officiers français de la gendarmerie et une section de gardes camerounais. Un cordon de sécurité mis en place sur la limite litigieuse réussit enfin à interdire le renouvellement des agressions.

Ce faisant, le *gobina* pratiquait, dès avant l'Indépendance, la séparation des adversaires dont l'O.N.U. développera la tactique en instituant les fameuses missions des "casques bleus".

Le déploiement de cette force de neutralisation étant en cours, le rideau s'ouvrait sur le second acte du récit. La levée de l'impôt de capitation m'appelant à me déplacer au chef-lieu de chaque groupement au motif de veiller au bon ordre des opérations et de saisir l'occasion d'un contact avec la population du pays, je consacrai une journée à Batoufam. Je me rendis jusqu'au palais du prince, accompagné du comptable camerounais attaché à ma subdivision et de quelques secrétaires, pour lesquels des tables furent dressées en plein air sur la *king-place*. Du matin au soir, j'assistai au défilé des chefs de quartier, présumés collecteurs primaires de l'impôt et que secondaient leurs hommes de confiance. Fotso et moimême, assis l'un à côté de l'autre, en bout de chaîne, au milieu du public, avions ainsi le moyen d'échanger quelques paroles avec les notables, une fois ceux-ci libérés de leur versement. Les opérations se déroulèrent sans contestations et à un rythme assez rapide pour que, dès 17 heures, je fusse en mesure de renvoyer à Bafoussam mon personnel et les fonds.

Quant à moi, je décidai de prolonger un peu ma présence dans l'espoir d'entretiens fructueux en tête à tête avec Fotso. Certes, le prince maniait fort mal la langue française, mais un dialogue simple pouvait suffire. Fotso m'invita à entrer dans sa villa d'apparat, une triste "maison en dur", couverte de tôles, aux volets toujours clos, imprégnée d'une humidité froide et surtout érigée là dans un style qui était une pure offense à l'architecture locale. Toutefois, aux yeux des Bamiléké, cette bâtisse, distincte des "cases de société" affectées aux associations traditionnelles et distincte aussi du domaine d'habitation propre au chef et à sa nombreuse famille, rehaussait l'éclat du seigneur du lieu, en témoignant de l'élévation à laquelle avait accédé ce roîtelet, capable de "faire manière de Blanc".

Un serviteur ne tarda pas à venir poser sur la table une lampe-tempête, deux verres et deux canettes de Beaufort, cette bière que les Brasseries du Cameroun commençaient déjà à introduire parmi les consommateurs africains et européens. La Beaufort ne tarda pas, d'ailleurs, à dissiper la fatique d'une journée passée dans le bruit de la foule. Mon face à face avec Fotso sembla, du même coup, dégager un subtil parfum de cordialité. Or, brusquement, on entendit des coups à la porte. Celleci s'entrebâilla, un court instant, juste assez pour que, dans la demi-obscurité, j'eusse le temps d'identifier le visage de Kom. Mon hôte se leva aussitôt, sans s'excuser de son départ impromptu. Tandis que la porte se refermait et que je me retrouvais seul dans le silence de la chambre ténébreuse, mon regard se posa sur la petite flamme fuligineuse qui oscillait sur la mèche. Mais, à vrai dire, il suivait plutôt la déroute de mes pensées. Le gobina se voyait transporté sur la scène d'un théâtre irréel et cherchait en vain où il en était d'un sociodrame. L'intrigue m'avait entraîné de la scène du vandalisme destructeur au dialogue conflictuel entre les deux rois ennemis, puis de l'apparent apaisement d'un peuple se libérant de son impôt à mon début de conciliation avec Fotso. Et voilà que j'assistais maintenant à un nouveau rebondissement : Fotso me lâchait et sortait de la scène nuitamment pour faire cause commune avec Kom.

On conviendra de la situation burlesque où se trouvait ce chef de circonscription, assis dans une pièce vide d'un bâtiment désert, à proximité d'une king-place totalement abandonnée en cette heure nocturne, où demeurait cependant quelque part une jeep et son chauffeur en attente d'un patron disparu aux oubliettes d'une chefferie. L'approche du monde bamiléké tentée par le gobina avait débouché sur une éclipse, les partenaires se livrant à une partie de cache-cache. Sans doute était-ce là dans l'ordre du jeu. Le commandement, en Afrique, exigeait de savoir attendre. La patience constituait le maître-mot de ma conduite au fil de ma mission solitaire. Combien de temps suis-je resté figé, immobile, hésitant entre quitter les lieux ou espérer une issue imprédictible ?

Or ce fameux sociodrame devait bien avoir une suite. Le rideau s'ouvrit sur une nouvelle scène. Fotso réapparut. Il se rassit en face de moi. Son visage laissait même deviner de la satisfaction. Presque aussitôt, à l'éclairage de la lampe, il perçut que, pour ma part, je portais le masque de l'exaspération. Tout de go j'exprimai mon indignation de découvrir la cordialité des relations personnelles entre les deux chefs que n'embarrassaient aucunement les actes concomitants de la guérilla. Si j'essaie de transcrire ici les paroles dites en 1954 sans retrouver le mot à mot précis, je ne pense pas trahir le contenu des quelques reparties de Fotso. Ces reparties témoignaient de la liberté de parole dont usaient volontiers les "colonisés", puissants ou misérables, devant le représentant local du colonisateur, reparties qui annonçaient le désir d'un dialogue avant d'en venir aux rapports de force.

A mon reproche, mon vis à vis répliqua : - "Qu'es-tu venu faire à Batoufam aujourd'hui ? ". Je répondis en invoquant la levée de l'impôt de capitation. Fotso compléta sa question : - "As-tu encaissé l'impôt de mon groupement?", ce sur quoi je me montrai affirmatif. Fotso reprit : - "Dis-moi bien si tu as encaissé la totalité des sommes que tu m'avais assignées ? ". Je le certifiai. "Alors, dit-il, quel grief peux-tu me faire ? N'ai-je pas rempli mon rôle de chef et démontré ma parfaite obéissance au gobina ? ". Je fis valoir alors que là n'était pas le sujet de ma réprobation. Je venais de constater que Kom et lui-même avaient l'effronterie de nouer des contacts à demiclandestins dans le même temps où chacun pour sa part me refusait son adhésion à un compromis de paix sur les frontières communes. Fotso reprit la parole avec véhémence pour s'expliquer, mais en refusant de trahir les dessous secrets et inviolables des obligations mises à la charge d'un chef par la coutume. Il dit à peu près ce qui suit. – "Te fournir l'impôt, ce fut difficile pour moi. Beaucoup de mes gens, inscrits au dernier recensement, sont ensuite partis définitivement dans les villes du sud du Cameroun. Ainsi a-t-il manqué d'importantes contributions dans tous les quartiers. Parce que tu me suspectes depuis les dernières petites querelles de limite avec Bayangam, j'ai voulu te donner la preuve de ma bonne volonté. Un million et demi de francs (C.F.A.) devaient être trouvés. J'ai réussi à les emprunter, mais seul mon voisin Kom a consenti à devenir mon créancier. Ce soir, le versement global de l'impôt ayant été fait entre tes mains, nous ne pouvions plus tarder à convenir, lui et moi, des conditions de remboursement de ma dette à son égard. Tu sais désormais la raison pour laquelle je me suis absenté un instant et tu en comprends l'importance".

Je n'ai jamais su, évidemment, si les propos de Fotso avaient traduit la réalité des faits. Le doute ne quittait pas aisément mon esprit devant des situations aussi confuses. Cependant, quelles qu'eussent pu être les machinations des uns et des autres, j'ai mis au bilan positif de ces épisodes deux résultats confortant mon commandement. D'une part l'autorité personnelle que j'exerçais avait conduit un chef à manifester, à travers sa responsabilité devant l'impôt, une loyauté certaine vis à vis de moi. D'autre part, et dans des conditions mystérieuses, au lendemain de ma journée chez Fotso, la sécurité des limites entre Batoufam et Bayangam se rétablit d'elle-même. C'est ainsi que le *gobina* expérimentait les hauts et les bas dont le rendaient tributaire les hommes et les sociétés que lui confiait la puissance coloniale.

5. Un étranger rendu perplexe dans l'application de la coutume

Il allait de soi, pour l'administrateur, qu'aucune action positive ne devait s'engager avant le préalable d'une approche du milieu humain, information et contacts réunis. Pour autant, le résultat des tentatives menées en ce sens pouvait décevoir. Non par la faute des partenaires africains, mais parce que celui qui débarquait sur le continent noir lisait l'Afrique selon les perceptions et les références familières à sa propre culture occidentale. Il eût aimé, certes, faire l'économie de tâtonnements; mais il était contraint à faire choix de nouveaux repères.

Comment eût-il pu en être autrement? Les quelques schémas descriptifs retenus de mes cours et lectures d'ethnologie et de géographie humaine n'ont pas suffi à mon initiation sur le terrain. Hors de toute apparente unité, chaque fief, l'un après l'autre, m'a interpellé sans écho d'un savoir livresque. Tout modeste univers qu'elle eût été, une circonscription pouvait juxtaposer des pays irréductiblement étrangers. Il ne suffisait pas au commandant de concevoir une action adaptée à l'ensemble de son domaine ; il lui fallait par surcroît prendre en compte les caractères

constitutifs de plusieurs entités rurales dont il lui revenait, au préalable, de faire luimême la découverte.

Dans ces conditions, les censeurs du temps colonial ont eu beau jeu de vilipender certaines approches dont les inégales fortunes n'étaient pas sans lien avec l'ignorance, par les acteurs, de la diversité des contextes. Les pages suivantes, sous le prétexte de nouvelles anecdotes, illustreront ce thème de la coexistence de terroirs contrastés à plaisir. Elles donneront de l'Afrique continentale aux mille facettes des images généralement peu familières. Quant aux anecdotes elles-mêmes, se greffant sur les réalités locales ainsi présentées, elles souligneront à quelles maladresses pouvait s'abandonner, dans sa naïveté, un étranger quand il crut opportun soit de se plier aux conventions de la coutume, soit de recourir à des faux-fuyants regrettables lorsque la coutume revendiquée par la communauté villageoise le prenait au dépourvu.

Arrachons-nous donc aux robustes et opaques sociétés bamiléké, théâtre des récits précédents, et opérons un bond de 900 km vers l'extrême nord du Cameroun. Nous ferons connaissance tout d'abord avec un canton de plaine, le Oualodjé (ou Walodji). Ce canton, tout comme les autres dépendances de Mora, en 1947, devait à son isolement géographique de constituer une survivance du XIXème siècle. A la différence près que la colonisation européenne s'y était établie. Colonisation presque nominale à en juger par l'effectif des Européens : le chef de subdivision et sa famille, distraits en saison sèche par le passage occasionnel de fonctionnaires français. Un pays du reste conforme à l'image mythique de l'Afrique, puisqu'il abritait un des derniers paradis de la grande faune : la réserve de Waza. Créée dès 1934, elle jouxtait en effet le Oualodjé et, à l'époque, n'avait d'autres visiteurs que le commandant et, une fois l'an, l'inspecteur des eaux et forêts de Garoua. Qui eût imaginé que l'ère contemporaine y aurait aménagé une aire d'atterrissage destinée aux vols charters du grand tourisme international ?

Chez les Choa, un point perdu pour un point marqué

Ce fut précisément en direction de Waza que je me mis en route, fin novembre 1947. Ma tournée se proposait de recenser la population du Oualodjé, occasion merveilleuse d'une chevauchée en zig-zag jusqu'aux quinze hameaux entre lesquels, à ce moment-là, s'égaillaient les 1 140 occupants du pays et leurs 2 600 boeufs à bosse. Loin d'arpenter un quelconque canton, je fis la rencontre d'une véritable aire de civilisation, symbiose d'un peuple et d'un milieu naturel. Et comme aucun écrit n'avait encore dévoilé le visage de la contrée, ma tournée devenait la découverte de terres nouvelles, éveillant en moi un brin d'exultation et d'ivresse. Tournée utile, d'un autre côté, en éveillant mon attention sur les erreurs commises antérieurement dans ma gestion politique et économique de ce secteur excentrique de mon commandement.

Mais il ne suffit pas que je fasse mention d'une civilisation élaborée. Le sujet mérite une parenthèse. Une description du Oualodjé mettra en valeur comment certaines sociétés africaines avaient atteint un équilibre harmonieux et réussi, avec des moyens sommaires, à assurer leur existence matérielle.

Sa première originalité, le Oualodjé la tenait de sa composition ethnique, des Arabes Choa, seuls occupants du pays. Venus de la Haute Egypte, il y a trois siècles, en nomadisant avec leurs troupeaux à la frange du désert, ces gens s'étaient métissés avec des Soudanais comme en témoignaient la noirceur de leur teint, la morphologie de leur visage et les sillons des scarifications tracées sur leur front ou

leurs joues. Ils conservaient de leurs origines un parler arabe assez pur, un islam sans rigueur et un farouche attachement à leur mobilité spatiale. En l'absence de toute collectivité structurée sur une base territoriale, leurs véritables liens restaient d'ordre tribal, à l'instar de leurs ancêtres bédouins. Compte tenu des inondations saisonnières dont il sera parlé ci-dessous, ils pratiquaient un nomadisme annuel à courte distance entre un hameau de base, sommairement aménagé, et, en saison sèche, des campements volants. A cette mobilité de faible amplitude s'ajoutait une propension atavique à migrer au loin, au Nigéria ou au Tchad, mais aussi dans la subdivision voisine de Fort-Foureau (actuel Kousseri), dès le moindre malheur (incendie, maladies, vols, nuées de passereaux "mange-mil", ...). Le hameau délaissé se vidait d'un seul coup de tous ses habitants et, deux ans après, il n'en subsistait que des tertres de paille pourrie ou desséchée. Il est vrai que simultanément, grâce au chaume abondant du lendemain d'hivernage - au sens local de saison des pluies -, s'érigeaient de nouveaux établissements à l'initiative d'immigrés fuyant, à contre-courant, de tout le pourtour du lac Tchad : autres Choa répondant au vieil instinct bédouin, mais chassés surtout par les épizooties cycliques ou par la recrudescence de mouches tsétsé (trypanosomiases des chevaux et des bovins). Tous ces éleveurs fixaient leurs installations légèrement au delà de la zone d'inondation annuelle et de préférence sur des sols permettant une petite culture alimentaire de mil pénicillaire, dit aussi mil chandelle (Pennisetum tiphoides), céréale à inflorescence cylindrique dont l'épi surmonte une canne de 3 à 4 m de hauteur. Les hameaux comprenaient de six à vingt immenses cases en paille aux coupoles grossièrement couvertes d'herbes sèches, le tout disposé en une vaste couronne, au centre de laquelle un enclos épineux abritait le bétail.

Seconde originalité du Oualodjé: sa position de marche frontière du sultanat du Mandara, duquel le canton dépendait bien malgré lui. Cette marche, prolongée par les espaces vides d'une steppe sahélienne, offrait là des terrains de parcours en limite d'immenses prairies à graminées inondées une fois l'an et non habitables (dites yaéré), marécages s'étendant jusqu'au lac Tchad. En s'asséchant partiellement, les yaéré libéraient de nouveaux espaces pour les troupeaux qui y pâturaient et y trouvaient à s'abreuver. Au retour de la saison des pluies, les Choa reculaient peu à peu vers leur établissement de départ, tandis qu'une infranchissable barrière d'eau ennoyait le pays sur cent kilomètres du sud au nord.

Le canton du Oualodjé avait la particularité de border un quadrilatère de 170 000 ha (36 x 50 km), déjà sous l'emprise des yaéré : la réserve de Waza, appelée aujourd'hui Parc National et repérable par trois mamelons rocheux. Avec ses 508 m d'altitude, le plus haut des "rochers de Waza" surmonte de 200 m le niveau de la plaine. A y regarder de plus près, la réserve comporte des sites dont on ne soupçonnerait pas la diversité et qui expliquent ses capacités d'accueil d'une grande faune : tantôt d'immenses pâturages nus, tantôt des bosquets composés de grands arbres d'espèces soudaniennes, tantôt des fourrés denses, tantôt des boisements clairs d'Acacia seval. Ce puzzle de formations végétales tient à la nature des sols, dont certains d'argile noire (karral en langue peule) passent de l'état de bourbier conservant les empreintes des bêtes - à celui de terres craquelées en fentes profondes. Faute de véritable écoulement, l'eau des pluies s'ajoutant au déversement des crues du Logone et à celui des mayo descendus des Monts Mandara, transforme le pays en une nappe atteignant de un à deux mètres de profondeur en septembre et octobre. Les graminées des prairies, surgies aux premières tornades de juin/juillet, croissent avec la crue. La baisse des eaux, en novembre, abandonne des mares résiduelles, bruissantes de milliers de palmipèdes

et d'échassiers, et dont l'assèchement progressif menace parfois la survie des mammifères sauvages. Ce milieu si particulier était exploité au mieux par les Choa et leur élevage itinérant. Certains troupeaux de leurs zébus appartenaient à une race dont le squelette volumineux faciliterait, aux dires de certains, le soutien de ces bêtes dans la traversée des chéneaux d'eaux profondes (alors qu'il fallait que les chevaux fussent soutenus par leurs maîtres depuis une pirogue). Bénéficiaire du même environnement, la faune innombrable des herbivores, au fil des ans, s'était concentrée dans la zone protégée par l'administration : non seulement antilopes (au nombre de plus de 6000 à l'époque), comprenant damalisques, cobs, hippotraques dont j'ai vu parfois des hardes de 150 têtes détaler dans un nuage de poussière -, mais aussi des gazelles en couples, des girafes, des phacochères et des autruches. Autant de proies qui favorisaient naturellement une large représentation des fauves, le lion notamment, que j'ai d'ailleurs rencontré jusqu'aux approches du village de Mora en chasse de gazelles. C'est tardivement, par contre, vers 1955, que les éléphants ont, par centaines, cherché un refuge permanent dans la réserve de Waza où leurs habitudes de destructions massives ont eu pour effet de réduire la population des girafes par l'épuisement ou la mutilation des hautes essences arbustives affectionnées par la gent au long cou.

П

La piste temporaire que je devais emprunter depuis Mora pour me rendre à Boundéri, très modeste chef-lieu du Oualodjé, passait à proximité de Doulo, puis, autour du village de Magdémé, franchissait les sables du cordon lagunaire de l'ancienne mer tchadienne. Ensuite elle abordait la pente douce d'une steppe à palmiers doums (*Hyphaene thebaica*). Peu avant le village de Tagaoua, à la limite de la réserve, on quittait la voie conduisant à Waza pour emprunter, sur la gauche, l'embranchement desservant la résidence de Ouaziri Adoum.

Ce chef de canton avait la réputation d'un homme ombrageux. Du fait de sa race certes, mais aussi en raison de l'humiliation de sa condition qui en faisait un vassal du sultan de Mora. A l'époque, Ouaziri Adoum se regimbait contre le pouvoir hiérarchique des Wandala et il refusait de verser la *zakkat* coranique à un suzerain issu d'une dynastie locale islamisée. Il avait par ailleurs mal supporté la perte circonstancielle de nombreuses familles riches en bétail, lesquelles, suite au décès de leurs patriarches, avaient rejoint, dans la zone du Cameroun britannique, d'autres chefs de file de leur rameau tribal. Or, comme depuis sept ans le recensement des hameaux n'avait pas été actualisé, le rôle de l'impôt de capitation surtaxait les éleveurs demeurés sur place, eux aussi tentés du même coup par l'émigration. Enfin, l'éloignement du poste de Mora aidant, Ouaziri Adoum avait tout lieu d'être sur la réserve à mon égard.

Non moins ignorant étais-je, pour ma part, de la personnalité du chef de canton. J'appréhendais un contact méfiant. La coopération de la population faisait doute, faute d'une intégration dans la circonscription. Les Choa n'avaient en effet d'autres échanges que la vente de cordes et de nattes en *doum* et le troc de petites galettes de beurre et de lait caillé contre du mil. Je craignais des dissimulations systématiques pendant les opérations de recensement et je ne voyais pas comment mener à bien la monographie du canton que j'ambitionnais d'établir sur les conditions de vie de ce peuple et sur la situation économique du pays.

Un signe est cependant là, qui m'encourage, celui d'une organisation matérielle parfaite de l'accueil prévu à mon intention. Pour la circonstance, je bénéficie d'un campement neuf, bâti en seccos tressés de paille fraîche et flanqué d'un ensemble

de cases rondes édifiées spécialement pour mes accompagnateurs. Chaque local comporte une grande poterie poreuse jouant le rôle de gargoulette, cependant que le sol est revêtu d'un tapis de sable fin. Quant au programme des trois journées de la tournée, il a été établi facilement avec le chef.

Une scène survient qui, néanmoins, ravive mon souci d'une réussite de ma mission dans le canton. Je l'ai retenue tant la question débattue me paraissait inédite. Il est treize heures. Mon léger repas terminé, le domestique retire la nappe de la table pliante. Une nappe qui apporte, certes, un petit élément de confort au regard de la rusticité des lieux, mais qui a surtout pour mérite de pallier la douteuse hygiène d'une table lustrée à souhait par toutes ces têtes qui l'ont trimballée lors d'incessants portages. Je vais pouvoir étaler les documents à partir desquels je dresserai le questionnaire-type à remplir dans chaque hameau. Auparavant je fais relecture des fiches consignant certaines des coutumes du monde choa. Deux d'entre elles, liées à la petite histoire, viennent bien à propos me divertir. La première rapporte la manière dont un chef se doit d'honorer un visiteur de marque : il lui appartient d'offrir un boeuf, vraisemblable démonstration implicite de la puissance et de la richesse du seigneur. La seconde institue une sorte de péage que tout étranger est mis en demeure de verser aux habitants des villages traversés. Sur ce dernier point, j'ai eu la précaution d'emporter de Mora un sac de plusieurs centaines de sissi, pièces de 50 centimes utilisées comme monnaie de base à cette époque où le Nord-Cameroun n'était pas encore entré dans une véritable économie monétaire.

Puis, négligeant habituellement la sacro-sainte sieste coloniale, je me concentre sur l'élaboration de mon questionnaire sans prêter attention à une chaleur que la saison, il est vrai, atténue notablement. C'est à ce moment qu'un discret battement des mains se fait entendre au-delà du *secco* faisant fonction de porte tout autant que d'écran contre la réverbération du soleil. Ce signal conventionnel d'appel, assez commun en Afrique noire, émane d'un serviteur du chef menant un veau au bout d'une corde. Sans avoir à solliciter l'interprète, je comprends que l'animal m'est offert en présent de bienvenue par le maître.

Je relie aussitôt ce geste à l'usage coutumier évoqué plus haut. Ouaziri Adoum se soumet donc à la tradition. Encore qu'un soupçon m'effleure : l'animal provient-il réellement du troupeau du chef ou bien a-t-il été prélevé d'office chez un des sujets ? Mais, les aspects politiques reprenant le dessus, je m'interroge sur les conditions dans lesquelles la coutume doit être appliquée. La générosité d'un chef, plus exactement la munificence ostentatoire de l'intéressé, peut-elle s'accommoder d'une échelle mobile ? Concrètement dit, l'usage coutumier laisse-t-il au donateur la liberté de choix entre n'importe quel bétail, veau, bouvillon ou boeuf adulte ? Quand mon hôte m'accorde aujourd'hui un veau, n'entend-il pas, par cette libéralité minimum, donner l'apparence de se plier à la coutume tout en cherchant d'abord à tester si je suis assez naïf ou assez veule pour accepter n'importe quelle offrande? Ne cherchet-il pas, au cours de ce premier contact entre le pouvoir du colonisateur et le pouvoir du représentant traditionnel, à jauger le nouveau commandant et, en faisant accepter par celui-ci un cadeau au rabais, à établir des rapports de force à son avantage ? Je décide alors de déjouer toute manoeuvre où mon autorité pourrait ne pas être suffisamment affirmée. A cet effet je compte utiliser le prétexte d'une stricte observance de la coutume pour m'imposer d'emblée devant Ouaziri Adoum.

Le serviteur se tient toujours là avec le veau, origine de mon débat intérieur. Sollicitant le concours de l'interprète je tente d'exprimer clairement ma pensée dans le message que je l'invite à porter au chef. Le commandant, dis-je, apprécie le don que le prince lui offre. Toutefois le commandant ne voit pas que l'excellente coutume

des Choa soit parfaitement respectée aujourd'hui. Le commandant est un grand commandant qui espérait recevoir un animal en rapport avec la puissance du seigneur. Il ne peut accepter cette modeste tête de bétail. Il souhaite obtenir sans tarder un zébu adulte, gras à point, comme il en a vu dans les troupeaux après l'hivernage.

Une demi-heure après, le même serviteur réapparaît, avec le sourire, traînant derrière lui un fort beau spécimen de boeuf. Destiné, le malheureux, non pas à garnir mon assiette habituée au simple poulet, mais à fournir ripaille à mes gens, ceux-ci d'ailleurs assez habiles pour faire retour au chef et à plusieurs notables de quelques gros morceaux de choix selon la bienséante règle africaine du contre-don. De sorte qu'au lendemain de ma tournée, je me suis loué de mon audace à l'égard de Ouaziri Adoum, m'imaginant avoir peut-être ainsi contribué à l'excellence des opérations de recensement.

Des lecteurs peu familiers des relations interpersonnelles dans le continent noir seront surpris de l'apparente désinvolture avec laquelle le commandant acceptait les fournitures en nature d'un chef de canton ou de village, qu'elles eussent correspondu à un hommage de bienvenue au seigneur du fief ou répondu à une demande expresse tendant à l'entretien de l'escorte de l'administrateur. Quelquefois, j'en conviens, un malaise réel m'étreignait d'avoir à peser sur une collectivité misérable. Il me fallait passer outre, le déplorant ou non, qu'il s'agisse de ne pas offenser le donateur empressé ou de pourvoir au ravitaillement quotidien des hommes de la tournée. De toute façon, une fois le service rendu, j'avais la déplaisante obligation de me livrer à de mesquins calculs et d'évaluer grossièrement la charge supportée par le préposé à l'accueil et à l'hébergement. Ainsi s'expliquait, là où des repas tout cuits étaient fournis à mes gens, qu'avant consommation on me présentât les plats : je jaugeais la nature et la qualité des denrées composant le menu et en estimais le coût. Tantôt le cadre social et politique autorisait la solution facile d'un dédommagement en espèces, assorti, dans mon éternel souci de personnaliser les rapports humains, d'une minoration ou d'une majoration selon l'empressement dont avait témoigné le prestataire de services. Tantôt l'éducation de l'hôte, jointe à l'aisance matérielle de celui-ci, aurait discrédité la vulgarité consistant à verser une scrupuleuse compensation. L'opportunité militait de préférence pour un geste symbolique. Encore fallait-il trouver ce geste. Dans les années 50, après la remise en marche des industries textiles européennes spécialisées dans la mode africaine, notamment les décors de l'impression sur étoffe, les boutiques du chef-lieu de subdivision disposèrent d'un assortiment de cotonnades, de pagnes et de foulards de tête. J'ai trouvé là une solution à mes dilemmes : je laissais au prince qui nous avait accueillis, et à l'intention des femmes de son choix, un lot de pièces diverses. Soit dit en passant, mes premières expériences se sont signalées par leur maladresse : alors que, dès cette époque, les goûts d'une certaine clientèle féminine témoignaient d'un vif attrait pour les derniers modèles d'imprimés, les commercants me fourquèrent des exemplaires de collections anciennes. J'appris par la bande que mes présents n'avaient pas jeté leurs destinataires dans un ravissement sans réserve.

D'autres imprévus m'attendaient au Oualodjé. Un incident, lié à une pratique coutumière, réussit notamment à me faire perdre la face. J'avais choisi Boundéri comme campement de base parce que les éleveurs choa à recenser pouvaient être rejoints sans de longues étapes, le retrait des eaux dans les *yaéré* s'amorçant seulement en ce mois de novembre. Chaque matin notre troupe de cavaliers partait

donc sans impedimenta pour revenir à la nuit après la visite d'écarts, ceux-ci affublés de noms tous plus charmants les uns que les autres (Touski, Farfati, Gamalari, ...).

Que d'enseignements m'ont alors enrichi soit pendant les parcours effectués en pleine nature, soit devant le spectacle des groupes participant au recensement, les femmes d'un côté, les hommes de l'autre, tous assis, cette séparation par sexe s'observant chez les musulmans tout comme chez les animistes montagnards.

Entre autres souvenirs, j'ai retenu la brusque alternance, lors des chevauchées nocturnes, d'une sensation de chaleur, puis d'une intense bouffée de fraîcheur selon que nous abordions des halliers ou que nous entrions dans une zone de sables nus. Quels sympathiques émois aussi lorsque, emmenée par un guide et après s'être apparemment égarée en mille détours – ceci à la recherche des rares sols exondés, la caravane débouchait d'un rideau d'arbres sur un campement choa jouxtant une mare immense. Fin décembre, quand les mimosacées à haute tige qui piquetaient ce genre d'étendue liquide mettaient leur parure florale, elles ensemençaient l'eau, à leur pied, d'un énorme disque jaune, véritable tapis formé des fleurs duveteuses tombées à l'aplomb du branchage. L'apparition d'une mare hors de toute présence humaine allait jusqu'à donner l'illusion d'entrevoir l'Eden biblique : sur les rives opposées s'abreuvaient ici les ruminants, là plusieurs fauves, cependant qu'une immense volière s'agitait dans des battements d'ailes, des craquettements et des jacassements en tous genres, étouffant le bourdonnement incessant des moustiques et des mouches.

Les hameaux fixes, dans un autre registre, captaient tout autant l'attention. La richesse en zébus s'y trahissait par la hauteur des buttes où les bouses séchées avaient été entassées. Quelques boeufs, les naseaux prisonniers d'une corde, révélaient qu'ils avaient été dressés comme animaux de bât pour assurer, pendant les déplacements des Choa, le transport des jarres à céréales et de la lourde pierre à moudre le grain – une utilisation du bétail que ne pratiquaient pas les éleveurs peuls. Les habitations elles-mêmes, d'un diamètre atteignant parfois dix mètres, dissimulaient l'insolite survivance des siècles vécus au désert : un immense lit surmonté de nattes en doum reconstituait la tente bédouine. Sur un côté, en ordre parfait, s'alignait l'escouade des poteries et calebasses indispensables à l'activité laitière. Au moment du défilé des familles devant un commandant réduit alors à l'humble fonction de recenseur, pour la bonne raison que je ne disposais pas en brousse du moindre agent camerounais sachant écrire, je ne savais où porter mes regards tant mon carnet de notes aurait justifié d'observations à consigner. A elle seule, l'infinie diversité des coiffures féminines, toutes conçues au triomphe de la natte, suscitait l'admiration : natte fine ou très épaisse, plaquée ou pendante, courte ou longue, en anneau au-dessus du front ou tirée en mèche sur un crâne compartimenté en touffes. Il y avait de quoi s'extasier devant la beauté des dentitions, mais aussi devant la dignité des expressions. La coquetterie des dames faisait appel à un cordonnet "ras de cou" le long duquel se déployaient plusieurs thalers de Marie-Thérèse d'Autriche dont l'éclat d'argent accentuait le noir d'ébène de la peau. Et tandis que la gent féminine se couvrait, en drapés très variés, de pièces de tissus sombres ou rayés de bandes claires, les hommes s'en tenaient aux longues tuniques flottantes, teintées au bleu de l'indigotier, ce qui leur facilitait des postures avantageuses, telle celle de l'appui sur un long bâton, utile accessoire du conducteur de bétail.

Les pages descriptives qui précèdent ont voulu situer l'environnement où se déroule le récit. Imaginons maintenant la file des cavaliers, dont l'interprète, le chef et quelques notables. Nous nous dirigeons vers un hameau déjà bien identifié à

l'horizon. Assez vite, j'aperçois un petit rassemblement de femmes et d'enfants se détachant du village et avançant à notre rencontre. Mes compagnons me font comprendre que l'heure est venue de manifester ma générosité, prélude à une entrée fastueuse sur la place préparée pour le recensement. J'y accède, comptant apprivoiser ainsi les administrés que l'aurai à coucher sur mes registres. Bientôt la clameur des you-yous s'élève dans l'air. Cette onomatopée restitue fidèlement les cris perçants émis par des voix suraiguës. Puis des grappes de corps m'entourent et donnent l'assaut à ma monture. Je tremble que le cheval, effrayé d'effusions auxquelles il n'est quère habitué, ne piétine les enfants, ceux-ci entièrement nus selon l'usage choa. J'ai tôt fait de plonger la main dans le fourreau en cuir de ma selle et, y saisissant des poignées de sissi, je jette à la volée une pluie de piécettes. L'effet de mon geste sur la marée parasite est immédiat : les assaillants se dispersent à la recherche d'une monnaie que le sable a ensevelie, ce dont notre cohorte profite pour reprendre sa marche et atteindre le hameau. J'y remarque qu'aux habitations de l'architecture traditionnelle de l'ethnie se mêlent plusieurs cases aux murs maçonnés en terre et alignées pour former deux venelles en intersection.

Or ne voilà-t-il pas que notre retour à Boundéri, en fin d'après-midi, nous conduisit à transiter par le même hameau. J'avançais, la paix au coeur, quand une nouvelle montée des you-yous m'annonca la réédition de la prise d'otage du matin. Il m'apparut que la sympathie des femmes et des enfants tournait à l'exploitation lucrative de la coutume. J'estimais avoir cessé d'être un étranger pour ceux-ci. Du même coup, ne maîtrisant pas la pétulance de mon bel âge, je lançai mon cheval au galop face au groupe des réclamants, lequel dut s'écarter avec précipitation. En quelques secondes j'atteignis l'entrée du village où, par bonheur, ma monture avait d'elle-même ralenti son allure. Déjà le succès de ma tactique m'enflait de jubilation. Mon autosatisfaction puérile ne fut en vérité que de courte durée. J'avais compté sans le traquenard d'une vieille femme diaboliquement vicieuse. Cachée à l'angle des venelles, elle bondit sans crier gare sur le cheval dont la frayeur fut telle qu'il fit la culbute, entraînant au sol, avec lui, l'agresseur et le cavalier. J'eus conscience, quand le cheval roula sur moi, qu'il cambrait le dos, de sorte que je me suis relevé sans mal. La coupable, quant à elle, avait disparu. Pour dissimuler ma honte, les premières ombres du crépuscule voulurent bien me servir d'alliées. Le sable s'était révélé aussi élastique que la sciure d'un manège ; il alla jusqu'à me restituer mes lunettes sans dommage. Combien étais-je mortifié, moi qui venais d'admirer les jeux équestres et les cavalcades des petits Choa, gamins de 5/6 ans montant à cru et sans bride et dont je n'avais jamais vu qu'ils se fissent jeter à terre...

Chez les Mada, un règlement atypique d'une affaire d'adultère

L'incursion au Oualodjé se proposait la présentation d'un petit terroir africain peu commun. La subdivision de Mora à laquelle appartenait ce bout du monde, ici choisie pour dépeindre la bigarrure fréquente d'une circonscription administrative, comptait d'autres pièces et morceaux tout aussi remarquables. Une visite dans la chaîne des Monts Mandara suffira pour nous en convaincre. Nous y ferons une halte dans le massif de Mada, situé à 15 km au sud de Mora à vol d'oiseau. Surtout ne pas croire que le Oualodjé, quitté récemment, fût très lointain : par temps clair, depuis les hauteurs de Mada, plusieurs fois ai-je aperçu les colonnes de fumée s'élevant des feux de brousse allumés au voisinage des *yaéré*.

Pour le commandant, prendre la direction des montagnes avait un corollaire : finies la tournée à cheval et la griserie d'arpenter la brousse sans fatigue, tout en maîtrisant du regard, du haut de la selle, un vaste horizon de plaine. Accéder au coeur des Mandara demandait nécessairement des efforts physiques que la chaleur rendait plus pénibles, encore que chaque dénivelée n'excédât pas, en général, 300 à 500 mètres. Et s'il y avait escalade, c'était celle de dalles lisses ou de gros blocs verticaux : il serait indécent, faut-il le rappeler, d'oublier que les femmes du pays s'y déplaçaient couramment avec des jarres de 20 à 40 kilos sur la tête. Aussi contraignante qu'elle lui parût, cette courte ascension était, pour l'administrateur, comme pour le médecin ou l'agronome, le prix à payer pour découvrir un des derniers "sanctuaires de l'africanité". Ce mot d'un connaisseur rend parfaitement compte d'une réalité qui a prévalu jusqu'aux derniers temps de l'ère coloniale. La chaîne montagneuse, par les caractéristiques de son orographie, avait joué le rôle d'un conservatoire. Elle placait en sûreté nombre de civilisations paysannes traditionnelles et multipliait simultanément la fragmentation ethnique à la faveur du compartimentage des reliefs.

Ainsi chaque communauté villageoise avait-elle pour patrie un "massif", sorte d'unité morphologiquement presque identifiable, décomposée en "quartiers". C'est là que, depuis des siècles, les esprits des ancêtres et leurs descendants vivants s'étaient installés sous la protection des génies des rochers, barricadés dans des limites spatiales étroites et dont le franchissement exposait au risque d'une mort physique et spirituelle.

Situé sur le rebord septentrional des Mandara, de modeste superficie (50 km²), culminant à 1 000 m, le massif de Mada se dressait comme une forteresse face à la plaine tchadienne. Tout le long de ce rempart édifié par la nature, des coulées de blocs granitiques, arrondis ou au profil anguleux, atteignant pour certains 5 m sur 15, semblaient avoir été immobilisées en amoncellements chaotiques depuis le cataclysme de la Création. En 1946, une piste automobilisable semi-permanente avait mis à profit, de Mora à Méri, cette carrière naturelle de matériaux de construction et suivait au plus près le pied du rempart. Aucun sentier apparent ne débouchait sur la piste qui eût pu signaler la voie d'accès au massif. Lorsque, le 4 octobre 1947, je me résolus à gagner les retranchements hauts perchés des Mada, je n'aurais pas réussi par moi-même à découvrir entre lesquelles des dalles dressées se situait l'empilement de petits rochers faisant fonction d'escalier de fortune et par où me faufiler pour atteindre la première crête, d'une altitude relative voisine de 400 m.

Je me hissai donc de marche en marche derrière mes guides. Au bout d'une petite heure, je compris enfin que je gravissais le mont Olympe : j'entrais dans le séjour des dieux. L'intense beauté des sites effaçait l'incontestable âpreté de l'environnement, que la saison sèche aurait seule réussi à magnifier pleinement. Mais ce jour-là nous nous trouvions au lendemain de l'hivernage pluvieux et les cultures avaient pu reconquérir toutes les parcelles d'arène granitique, de sorte que de hauts mils verdoyants atténuaient l'austérité des reliefs. Passé l'arête surplombant la piste-auto, l'architecture intérieure du massif se dévoilait : à défaut de vallées profondes, le regard découvrait des cirques, des vallons suspendus, des replats étagés, des bancs rocheux, des édifices ruiniformes grandioses et abrupts, des pitons hérissés. Après le choc de ma première surprise, voici que je fus envahi par ce même envoûtement qui, mystérieusement, expliquait l'attachement des "peuples des rochers" à leurs hauts-lieux.

Je fis alors connaissance avec les Mada, tentant de les différencier des montagnards animistes précédemment visités dans mes tournées. Initiation sommaire, certes, mais immersion dans un habitat singulier et ouverture sur une population. D'abord parce que le recensement, mené pendant une semaine, me conduisit dans tous les quartiers. Ensuite parce que, assis sur une chaise pliante à l'abri d'un *secco* tendu sur une armature en perches, je fus mis en vis-à-vis, pour un bref échange, avec chacun des 5 760 habitants dénombrés à cette occasion, hommes, femmes et enfants. Je notais noms, âges, parentés, misères apparentes du corps (infirmités, lèpre, ulcères, ...) et particularités observables. A elle seule, la densité moyenne posait question, atteignant parfois 110 montagnards au km², chiffre exceptionnel en Afrique et combien surprenant au regard de l'exiguïté des surfaces cultivables.

Avant que commence l'opération du recensement, les hommes se regroupaient, les uns à côté des autres, soit assis, les bras croisés en appui sur les genoux, soit adossés à de grands blocs rocheux qui les étageaient en amphithéâtre. La nudité totale était la règle ; quelques-uns, les jours de fraîcheur, se paraient d'une pièce en gabaques cousus, jetée sur une épaule. Une courte toison de cheveux, absence de peau de chèvre tannée sur le séant, parfois un bracelet destiné à repousser les génies malfaisants. Les armes avaient été laissées dans les cases, alors que chaque homme portait habituellement et dans la même main deux lances et un petit bouclier légèrement bombé, carré de forme et martelé de points en relief. Quant aux femmes, entassées littéralement les unes contre les autres avec leurs bébés et les enfants pré-adolescents, les jambes tendues à plat devant elles, entièrement nues hormis une lanière enroulée plusieurs fois autour de la taille et retombant devant le sexe, du moins pour celles qui avaient connu des grossesses. Les coiffures ne différaient pas de celles de leurs compagnons, encore qu'elles aient été assez nombreuses, par un rasage sur le pourtour du crâne, à mettre en valeur une petite moquette chevelue soigneusement tracée et d'un effet de coquetterie fort avantageux.

Cependant, pour dire vrai, il ressortait des groupes humains offerts à ma contemplation une impression dominante de tristesse, celle d'un troupeau humain archaïque et soumis. Mais ajoutons aussitôt qu'un tel rassemblement dans l'immobilité et le silence constituait une contrainte déprimante pour un peuple dont les seuls temps collectifs forts les réunissaient pour la danse ou pour la guerre. Car ces montagnards révélaient l'énergie de leur tempérament dans leur souplesse à sauter les obstacles rocheux, dans leur courage au travail, dans le soin de leurs constructions, dans l'efficacité de l'aménagement des terrasses de culture et dans celle de leurs techniques de jardinage, dans leur maîtrise des variétés céréalières choisies en fonction de la nature pédologique de chaque lopin, dans la gestion prévoyante de leurs productions comme dans celle des ressources locales, dans leur indépendance foncière, laquelle expliquait tout à la fois la dispersion de l'habitat, l'individualisme égalitaire, l'absence d'un pouvoir politique centralisateur et, plus étonnant encore. l'absence d'un lieu commun de rassemblement. Tout contribuait à assurer à cette ethnie une étonnante vitalité, vitalité qui alliait fierté et fécondité démographique. Alors, peu lui importaient les dures servitudes de l'isolement, les rigueurs de l'autosuffisance économique, la nudité et l'inexistence quasi totale de parures, l'insalubrité des petites huttes reliées entre elles par un labyrinthe de passages obscurs. A l'instar d'autres montagnards, les Mada avaient trouvé des réponses au défi que leur avait posé la survie dans leur massif. Réponses certes lourdes en sacrifices pour tous, mais gages de sécurité pour chacun. Dans le

contexte du moment, quelles raisons auraient donc pu conduire la communauté mada à remettre en cause ses conditions de vie ?

Aussi y avait-il lieu que, pour ma part, j'en tire la conclusion pratique : mes administrés avaient un long chemin à parcourir avant de s'ouvrir aux innovations que la colonisation entendait leur proposer. Deux épisodes, l'année suivante, me le démontrèrent. Le premier vint conclure un interminable palabre où, d'ailleurs, je me suis limité au rôle de conciliateur. Il fut pris acte du rejet, par les notables mada, d'une offre faite par un missionnaire adventiste d'ouvrir une classe primaire au pied du massif. Le second épisode, s'il se termina à mon avantage, avait été marqué par une longue lutte pathétique contre les esprits omniprésents, pourtant circonvenus par des sacrifices exceptionnels. Finalement le chef de Mada, Kavaye, rendant les armes, me confia, pour être scolarisés à Mora, deux de ses propres fils. Ces garçons devinrent ainsi les premiers enfants, issus de l'univers montagnard de ma circonscription, à entrer à l'école française.

Et pourtant, contre toute attente, les décennies qui suivirent devaient confondre mes pronostics. Le destin des Mada partit à la dérive sans qu'aucun devin du pays l'eût présagé. La saga de l'ethnie tourna court. La communauté succomba devant le maelström de la modernité, ce virus propagé par le contact avec l'Occident. En moins de deux générations, l'appel des aspirations et des besoins nouveaux réussit une déstabilisation que des siècles de famines, d'épidémies et de guerres n'avaient pas entraînée. L'abandon de l'habitat montagnard, survenu par la suite, aura probablement sonné le glas de l'identité mada et la perdition d'un patrimoine historique.

Retour en octobre 1947 afin de suivre, de quartier en quartier, le Blanc qui déambule à travers les arêtes rocheuses et les terrasses du massif de Mada. Tel un explorateur au petit pied, l'étranger éprouve le profond bonheur d'aborder une civilisation africaine dans son état quasi originel. D'interrogation en interrogation, il n'a de cesse de chercher, pour lui-même, une explication à la survivance d'une société manifestement pauvre en emprunts récents, alors que le site du groupe humain borde la cuvette tchadienne, carrefour de flux culturels. Sans doute ne se trompe-t-il guère en présumant que les montagnards n'ont pas disposé de modèles assez valorisants pour ébranler les certitudes de leurs traditions. D'une part, en dépit de leurs civilisations avancées, les principautés islamisées, établies en voisines immédiates dans la plaine, représentent pour les animistes un véritable repoussoir en raison des sanglantes inimitiés d'un passé proche. D'autre part, second modèle susceptible d'altérer les comportements ancestraux, la colonisation n'a pas joui, à cette date et dans cette région, d'un délai suffisant pour véhiculer ses valeurs attractives, la phase opérationnelle du développement n'ayant pas commencé. La mainmise occidentale se réduit encore à un seul signe, celui des visites épisodiques du chef de poste de Mora dans le massif.

L'insistance avec laquelle j'ai souligné la relative pureté du système socioculturel mada permettra au lecteur de mieux situer les acteurs du récit dans leurs conduites respectives. Un incident, par ailleurs, a retenti directement sur la genèse des faits. Le commandant figurait pour les paysans un acteur potentiellement menaçant. Son apparition à Mada ne pouvait manquer d'en effaroucher beaucoup. Je m'attendis donc à ce que mes hôtes se prémunissent en brouillant quelques cartes.

L'épreuve de vérité eut lieu dès la première journée du recensement. Au terme de la séance du matin j'avais souhaité mesurer la qualité des données recueillies en comparant mes résultats statistiques initiaux avec ceux du dénombrement intervenu

plusieurs années auparavant. Un recul des effectifs m'apparut, que n'expliquait aucune récente épidémie meurtrière. La composition des tranches d'âge m'alerta alors sur la faiblesse du nombre des enfants présentés, en particulier dans le groupe des fillettes. Il me fallait donc obtenir, d'une façon ou d'une autre, une meilleure concordance entre mes chiffres et une réalité démographique que je supposais masquée par l'absence, sur l'aire du recensement, de nombreux individus.

Un redressement du travail en cours s'imposait de suite. Le temps à consacrer à ma tournée à Mada étant compté, je tentai une épreuve de force, tactique osée à laquelle je me risquai, sans du reste penser qu'en frappant de peur les têtes du village, je donnerais motif à une rébellion dont la maîtrise aurait pu m'échapper. Sur ordre, mes gardes se saisirent de plusieurs des notables présents, les firent asseoir à terre de chaque côté de moi et leur passèrent une corde aux poignets. Puis j'obtins des intéressés, sous la menace de sanctions pécuniaires, qu'ils commandent à leurs gens d'aller au plus vite chercher les bambins et les adolescents dont j'affirmai péremptoirement qu'ils se dissimulaient quelque part. Les opérations du recensement ne connurent qu'une courte suspension. En effet, de tous les horizons du quartier, ne tardèrent pas à apparaître de jolis cortèges ornés de petites têtes sympathiques, mais à juste titre apeurées. Il me restait, matériellement, à rajouter un ou plusieurs noms à la liste descriptive de nombreuses familles. Quant aux notables, aussitôt libérés, ils en furent quittes pour leur frayeur d'un moment, chacun devant toutefois me fournir une chèvre, viande destinée à la subsistance de mon escorte. Les jours suivants, la pyramide des âges, sur mes feuillets, s'établit selon une configuration qui m'a paru convenable. Configuration qui fut pourtant jugée très insatisfaisante par mes supérieurs de Maroua, dont les remontrances écrites, consécutives à mon rapport de tournée, me laissèrent un brin d'amertume.

Les menaces exercées sur les notables pour frapper ceux-ci de crainte, avaient manifestement constitué un acte aussi excessif que théâtral. A la suite de l'incident, l'auteur et les victimes réagirent par des dispositions d'esprit qui modifièrent leurs rapports mutuels, comme on va le lire.

Quant à moi, impossible de cacher le trouble que me laissait l'abrupte façon dont j'avais rudoyé des hommes qui ignoraient le bien-fondé d'un recensement. Alors, comment compenser maintenant le déficit de ma personne et me réhabiliter aux yeux des notables? Je fis mienne une réponse que je crus judicieuse : je complairai aux Mada par une large tolérance dans l'application des coutumes locales. Réponse certainement sujette à caution pour peu qu'on mesure à quelles extrémités aurait conduit la validation de celles des pratiques traditionnelles qui se seraient révélées tout à coup intolérables.

Pour leur part, les responsables mada, déconcertés par la détermination du nouveau commandant, se soucièrent de ne pas provoquer d'autres colères aussi intempestives du maître européen. Il leur fallait m'apprivoiser. Ils me donnèrent donc en pâture quelques litiges à trancher parmi les causes dont jamais ils n'avaient saisi le tribunal coutumier de Mora, la coutume mada leur apparaissant un domaine trop sacré pour qu'un étranger s'y immisçât. Quel Blanc, à vrai dire, aurait pu avoir connaissance des exigences des puissances surnaturelles, établir la corrélation entre les besoins des vivants et les signes émanant des morts, bref percevoir que le droit mada s'enracinait dans les conceptions idéologiques des différents clans composant un village? Que les espèces à juger n'eussent pas relevé, légalement, de la compétence judiciaire de l'administrateur ou même qu'elles n'eussent pas donné lieu à une réglementation au Cameroun, c'étaient là des questions préalables hors de

l'entendement des montagnards, mais qui mettaient en cause les limites de mes attributions judiciaires.

Par malheur, la conjonction des deux réactions évoquées ci-dessus, la mienne et celle des notables, noua un filet où je fus pris au piège. L'occasion se présenta en effet d'un conflit où les Mada obtinrent avec habileté que je les suive partiellement dans la tradition dont ils affirmaient qu'elle avait cours en ce temps-là. Je ne cesse de me demander depuis lors quelle solution, humainement et socialement mieux appropriée que l'issue donnée au différend, aurait pu être trouvée sur le champ.

La scène elle-même gagnera à être située. Un bel après-midi s'achève. L'audience du tribunal coutumier se tient sur un petit replat d'où la vue embrasse un horizon formé d'une succession de reliefs. Une dernière affaire appelle examen : il s'agit des décisions à prendre devant un cas concret d'adultère. A l'époque, chez les Mada, pareil désordre dans les liens fondamentaux structurant familles et communauté, de par sa gravité, commandait tout d'abord des négociations. Si l'épouse en fuite et son amant se montraient récalcitrants, les choses risquaient de prendre un tour alarmant. C'est pourquoi, dans le passé, j'avais volontiers accusé l'infidélité conjugale d'être à l'origine ou d'être le prétexte de conflits armés. Il m'incombait alors d'intervenir au titre du maintien de l'ordre public. Or, ce soir, les deux jeunes gens coupables ayant été arrêtés, la saisine du tribunal ne soulève aucun écueil apparent. Je m'apprête à suivre calmement les débats du genre. Je considère que ceux-ci, s'engageant dans le domaine du droit des personnes, matière civile s'il en est, ne devraient pas réserver de surprises. Erreur de ma part. Je ne tarde pas à tomber de haut. Pourquoi ai-je raisonné comme si j'avais affaire à une ethnie de la forêt sud-camerounaise ou à des croyants du Prophète peuls ou wandala ? Je m'aperçois qu'à Mada, aujourd'hui, l'adultère passe pour un crime. Du moins, dans certains cas et pour des raisons qui ne m'ont pas été révélées, motive-til une réprobation des maîtres à penser du lieu telle que la peine applicable s'apparente à celle châtiant le crime de sang.

Au bénéfice que je laisse à chacun de s'exprimer librement, l'instruction traîne. Elle est déjà ralentie par l'inévitable double traduction successive – du mada en wandala, puis du wandala en français, et inversement dans un second temps –. J'ai donc tout loisir d'observer les acteurs et les figurants, entassés sur l'étroite plateforme que délimitent des blocs granitiques aux contours arrondis. L'air immobile m'enveloppe d'un mélange d'odeurs fortes, flottant à la façon d'une brume : j'y reconnais la pestilence des casaques immondes dont se vêtent les notables et les relents de sueur émanant de tous ces corps que la rareté de l'eau prive de soins.

Que ces effluves aient ou non concouru à dévier mes réflexions, toujours est-il qu'un besoin de me réfugier en moi-même m'envahit soudain. Par l'effet d'un dédoublement de ma personnalité, je rejette mon personnage de commandant pour me replier sur ma véritable identité, forte d'expériences humaines, lesquelles ne me suggèrent ici aucune conduite appropriée. Ma représentation habituelle de l'ordonnancement du monde n'opère plus, impuissante à dominer les étrangetés de tous ordres qui m'assaillent maintenant. Un rêve éveillé m'emporte, où le colonisateur, c'est-à-dire mon double, se dévoile dans une vision hallucinatoire.

Quelques instants plus tard, la réalité reprend son pouvoir. Si ma personne et l'image du commandant se rejoignent à nouveau, c'est pour ressentir en moi-même un désenchantement cruel. La sortie du rêve me ramène à mon austère condition d'étranger. Il me faut consentir au dépaysement total. Je n'échappe pas à des retours

en arrière, où d'ultimes questions restent ouvertes. Pourquoi donc, susurre ma conscience, les fantasmes de la jeunesse m'ont-ils engagé vers ce lointain exil ? Pourquoi mon exil se prête-t-il à une mission d'ingérence dans les conflits civils opposant des paysans africains ? Et pourquoi mon ingérence s'appuie-t-elle sur le credo de la précellence de mes choix d'Occidental ?

Vain questionnement, on s'en doute. Mon destin m'entraîne et il s'abat sur moi aujourd'hui comme une chape. O toi, massif de Mada, parcelle obscure au sein de l'immense Afrique, tu demeures donc mon lieu de vie, que je le veuille ou non. J'y siège même dans cette situation équivoque où je tiens les rôles jumelés de justicier et de juge. Tu ignores cependant qu'un humble et secret sentiment me hante : la conviction que tes communautés, des siècles durant, n'ont pas attendu la venue de ce Blanc pour savoir régler, pour le meilleur ou pour le pire, toutes leurs affaires de coeur et de sexe...

Il était temps que je relève les yeux vers les gens groupés en face de moi, en très grande proximité. Il y avait là une quinzaine de Mada, mes frères par l'humaine condition, mes administrés de par leur statut, parties et témoins dans la cause dont le tribunal était saisi. Je les revois d'autant mieux que j'en ai conservé une photo. A gauche un groupe d'âge mûr, sans doute les sages et les représentants du chef. Au centre, la femme accusée et le mari victime de l'infidélité. L'épouse, très jeune, portait le rideau de ficelles cache-sexe qui témoignait qu'elle n'était pas encore enceinte, sa seule parure avec un collier discret descendant entre des seins parfaits ; la raie dans la chevelure répondait à une coquetterie rarissime. L'époux, jeune aussi, une couverture en godon à cheval sur les deux épaules, se tenait contre sa femme. A une coudée plus à droite, le ravisseur, du même âge que le mari, d'une nudité entière, était attaché par une corde reliant le poignet droit au cou et dont l'extrémité était tenue par le garde camerounais posté derrière le prisonnier. Puis le père de la jeune femme. Enfin, juste à mes pieds, assis par terre, la tête un peu inclinée en signe de réflexion, voici Oussalaka. Cet animiste que je présumais originaire du massif de Mora et qui ne connaissait ni le français, ni les langues des quinze ou vingt massifs de ma circonscription, avait été choisi comme assesseur du tribunal coutumier, chargé d'instruire toutes les affaires introduites par les ressortissants des ethnies non islamisées. Il m'accompagnait à Mada où ses enquêtes et avis m'étaient d'un grand prix.

Le cas d'espèce soumis au jugement du tribunal avait à première vue toutes les apparences d'une affaire banale. Certes les enlèvements de femmes ne survenaient pas tous les jours. Il était vrai aussi que la société mada obtenait généralement le retour des fugitives, même lorsque les fugues répondaient à une préméditation de ces dernières. On se rappellera surtout qu'en ce temps-là les libertés aujourd'hui reconnues au sexe féminin n'avaient pas cours parmi les montagnards. Pourtant le mariage coutumier se concluait indépendamment de la fille. Les ancêtres ayant été consultés au préalable, un lignage convenait de la remise d'une de ses adolescentes (ou d'une jeune enfant) à un autre lignage, lequel attribuait la nouvelle venue à un de ses membres à titre d'épouse (ou de future épouse dans le cas d'une fillette impubère). Si, d'aventure, la jeune personne prenait la fuite avec un amant, les familles, en raison de leurs engagements réciproques, scellés avec l'appui de rites non inoffensifs, se chargeaient de ramener les indociles à la raison et, si besoin était, d'exercer une répression sur les récalcitrants. Les sévices corporels n'épargnaient pas, de toute façon, celles pour lesquelles un arrangement familial avait mis fin au

désordre né de l'adultère. La règle du maintien des unions revêtait ainsi un poids normatif, sauf causes semi-contraignantes (stérilité de la femme, série d'enfants du même sexe, mortalité anormale des bébés,...).

Ceci dit, la comparution, à l'initiative des notables, des deux amants devant moi, insolite s'il en fût, me rendait perplexe. Pourquoi donc une collectivité, qui statuait habituellement en secret sur ce genre de différends, pour ensuite exécuter tout aussi secrètement ses propres verdicts, avait-elle choisi, maintenant, la transparence ? Ne tentait-elle pas d'utiliser le commandant pour obtenir, par autorité supérieure interposée, une mesure spectaculaire ? Le but de la manoeuvre n'aurait-il pas été d'intimider fortement les mâles dépourvus d'épouses et prompts à s'approprier celles d'autrui par séduction ou menace ?

La délibération succéda sans désemparer à l'instruction. Elle reconnut également coupables la fugueuse et le ravisseur. Mais elle n'enchaîna ensuite que sur l'unique point de la condamnation. Dès cet instant, le tribunal coutumier, censé juger l'affaire dans le cadre de ses attributions, avait été culbuté hors des rails : l'arbitrage que j'espérais rendre pouvait se solder par une atteinte à l'application du droit public, le prononcé d'une condamnation pénale ne relevant pas de ma compétence judiciaire. Ceci pour une double raison. En premier lieu, l'assesseur Oussalaka et moi-même fûmes littéralement dépossédés de notre fonction et de notre indépendance. Bien que nous épaulant de notre mieux, nous ne pûmes résister devant le ton comminatoire d'une vox populi qui enflait. Voix issue du tréfonds de la mémoire de la communauté mada par la bouche d'anciens unis pour assiéger le tribunal. Voix selon laquelle l'identité d'un peuple réclamait d'être reconnue au travers du respect de la coutume reçue des pères fondateurs. En second lieu, les mêmes porte-parole, ignorant - et pour cause - le texte réglementaire qui limitait la compétence du tribunal au contentieux civil entre personnes se réclamant, en Afrique, du "statut personnel", lançaient un appel pressant : seule une expiation opérerait efficacement la purification du crime d'adultère. Ainsi, la désunion d'un couple écartée du débat, l'heure était à restaurer l'ordonnancement religieux, c'est-àdire social, du groupe ethnique.

On m'accusera d'avoir sans doute abordé ce moment crucial, véritable partie de bras de fer, sans une expérience suffisante. Mais peut-on imaginer la situation singulière où je me trouvais, seul Blanc dans une subdivision excentrée, campant au surplus dans un haut-lieu reculé, aux prises avec une société dont je n'avais pas encore les clés, immergé au sein d'une multitude à apprivoiser, et non pas à braquer, otage d'un interprète dès lors qu'aucun montagnard ne parlait le français. Le dessein réel des notables se présentait à moi confusément. Je m'étais figuré l'expiation comme le simple déroulement de procédures divinatoires, d'immolations d'animaux, de liturgies purificatoires et de dédommagements compensatoires. Toutes ces formules devaient correspondre, selon moi, à des rituels conformes à la culture de l'ethnie mada. Finalement, après avoir mis le holà au brouhaha, je me déclarai prêt à la mise en oeuvre de la coutume pour peu qu'on m'indiquât le genre de décisions suivies dans un cas comparable à celui sous examen.

Je fus pris alors d'un malaise, celui de m'être lié par avance à l'information des intéressés, hors vérification possible, vu mon ignorance des pratiques locales. J'étais loin de soupçonner qu'un tout autre malaise m'atteindrait quand je reçus la réponse de l'aéropage. Aux dires unanimes, aucune disposition n'aurait été mieux appropriée, dans la coutume, que le châtiment d'une mort lente à infliger aux deux complices. Plus précisément, la tradition aurait imposé, après que la femme coupable eût été

couchée sur le dos et son amant installé sur elle, qu'un épieu, garni d'une pièce forgée, transperçât les deux bas-ventres et clouât les corps au sol.

L'acte qu'il m'était ainsi conseillé de faire exécuter pour effacer la transgression de l'interdit passait largement la limite de l'insoutenable. Usant de ménagements aussi prudents que possible, je fis entendre qu'un Blanc ne pouvait souscrire à pareil excès dans la répression de l'infidélité. Certes je comprenais qu'une société recourût à la coercition pour assurer sa propre conservation. Mais un moyen moins définitif qu'un meurtre d'une telle cruauté ne pouvait-il être trouvé, de nature à soumettre les coupables à dure épreuve tout en leur laissant la vie ?

Il n'y avait guère lieu, soit-dit entre parenthèses, de s'étonner outre mesure de la proposition des anciens. Des châtiments similaires avaient eu cours dans le passé. Les Hébreux, d'une civilisation moins archaïque, ne pratiquaient-ils pas la lapidation au temps du Christ? Les différentes ethnies montagnardes du Nord-Cameroun n'avaient pas entièrement abandonné, en ces premières décennies du XXème siècle, des usages dits traditionnels et précisément impitoyables. Sur le massif de Mada luimême, mais dans un autre quartier, ai-je appris plus tard, le transpercement par l'épieu s'opérait sur une fourmilière, variante dont on ne m'a pas dit si elle écourtait l'agonie des victimes. Un troisième quartier, toujours à Mada, aurait donné la préférence à la lapidation. Cette diversité des pratiques au sein d'une même société rejoint l'observation de l'anthropologie contemporaine, selon laquelle des modèles culturels multiples coexistent souvent au sein de communautés homogènes. A Zulgo, il appartenait au mari bafoué d'organiser le meurtre de son épouse et celui du rival. Autrefois, avant la colonisation, et à en croire les informations livrées par des vieillards, quand existaient les marchés d'esclaves, des villages trouvaient avantageux d'y vendre les coupables, dont on tirait ainsi un profit utile. Pour ne se limiter qu'au Nord-Cameroun et dans un domaine voisin de l'adultère, un chercheur a pu faire état également du procédé de l'épieu : toutefois on opérait dans une fosse de façon à enterrer simultanément les condamnés encore vivants. Ce châtiment aurait concerné un homme et une femme, appartenant au même clan - c'est-à-dire réputés consanguins au titre de l'ancêtre commun -, après qu'ils aient violé l'interdit des relations sexuelles de ce type de parenté, assimilées à un inceste. Ne pas oublier que, sur le registre de la sanction de l'adultère, la rossée et la flagellation ont figuré un peu partout dans l'arsenal de la répression. On se reportera, par exemple, à la "révélation" consignée au Coran (verset 1 de la sourate XXIV) et à sa valeur d'orthodoxie pour l'islam. "Vous infligerez à l'homme et à la femme adultères, dit le texte, cent coups de fouet à chacun. Que la compassion ne vous entrave pas dans l'accomplissement de ce précepte de Dieu, si vous croyez en Dieu et au jour dernier. Que le supplice ait lieu en présence d'un certain nombre de croyants".

L'épieu une fois proscrit par décision du commandant, il eût été utopique d'éluder le problème du châtiment. L'aéropage, devant moi, s'impatientait. Frapper les coupables ne semblait pas de l'ordre d'une simple vengeance du groupe. Il aurait plutôt constitué un rite grâce auquel les hommes auraient espéré obtenir des puissances surnaturelles, irritées par l'adultère, qu'elles suspendent leurs desseins maléfiques à l'endroit de la communauté. La dimension religieuse ainsi sous-jacente dans la conjuration des forces néfastes prenait le commandant dans un véritable étau. Au cas où, le rite ayant été écarté, un malheur imprévu se serait abattu sur le massif (épidémie, criquets, sécheresse), les Mada m'en auraient imputé la responsabilité, faute par moi d'avoir méconnu le châtiment, justifié à titre de sacrifice propitiatoire. Mais, de mémoire d'administrateur, on savait les villageois prêts à parer

le pire : ils se seraient hâtés généralement, sitôt le commandant disparu de leur horizon, d'exécuter l'action répressive dont celui-ci n'avait pas voulu.

Oussalaka sut, à ma place, trancher le noeud gordien. Ses propositions reçurent l'accord des Mada. Au ravisseur, on ferait subir la flagellation de la *chicotte* (sorte de nerf de boeuf). L'épouse, puisqu'elle avait reconnu sa faute, serait remise à son époux légitime. Toutefois l'assesseur, rappelant que le destin de la femme, selon la coutume, aurait été une condamnation à mort, retint qu'elle ne pouvait échapper à un supplice. Je réussis à limiter le nombre de coups à 50 pour l'homme. L'aéropage, de lui-même, jugea suffisante une peine de 25 coups pour la fugitive.

Révélerai-je l'émotion qui m'a étreint devant le courage et l'endurance de la toute jeune femme ? Couchée à plat ventre, elle subit son calvaire sans un cri. Elle se releva et prêta serment de fidélité à son époux. Après quoi, mettant un genou en terre, elle s'aspergea la tête de poussière, signe apparent de soumission ; puis elle se remplit la bouche de petits graviers, symbole de son acceptation d'un châtiment des esprits si elle se parjurait. Enfin, se redressant, elle rejoignit son mari et s'éloigna en sa compagnie. Tel fut l'épilogue d'une scène très éprouvante.

La nuit était venue. Je me retirai dans l'étroite paillotte qui m'avait été assignée pour campement. Une danse s'organisa bientôt à peu de distance. Les battements secs des tambours d'aisselle en marquaient le rythme. Des hurlements accompagnaient le tournoiement des hommes, tandis que des *houa-houa* scandaient le martèlement du sol par les femmes. Sans doute s'agissait-il d'une danse exécutée sans finalité religieuse, pour le plaisir, comme souvent en soirée. Des enfants, s'éclairant de petites torches en cannes de mil, rejoignaient le rassemblement. J'allai m'étendre sur mon inconfortable lit de toile. J'y attendis le sommeil aussi longtemps que dura la danse, impuissant à me libérer des tensions de la journée. Ma tournée se poursuivrait le lendemain chez les Mada et il me faudrait vivre d'autres péripéties.

A la fois récit et témoignage personnel, les pages précédentes éclairent à nouveau cette marche hasardeuse que le pouvoir colonial entreprenait pour saisir les réalités locales et y adapter son action tâtonnante. Tout chef de circonscription avait, en particulier, à tester la dimension spirituelle ou magique des singularités ethniques et des contraintes comportementales de ses administrés. Celles des rencontres qui eurent lieu lors des premiers contacts entre un Occidental et la strate ancienne d'une culture africaine, avaient toutes chances d'utiliser une grille de lecture différente des mêmes faits. D'autres vicissitudes naissaient, paradoxalement, des compromis imparfaits que consentait le commandant. Ce dernier aurait aimé à la fois respecter la légalité de cet Etat de droit qu'il servait, prendre en compte les valeurs identitaires des communautés, se conformer aux principes humanitaires supranationaux, engager le processus risqué d'un développement modernisateur, et aussi donner à ses efforts sa vision personnelle d'un idéal. Tant de devoirs de conscience souvent incompatibles entre eux.

6. Le nord du Cameroun et la problématique des atteintes aux milieux naturels

De récit en récit, quelques souvenirs se sont égrenés. Les rapporter, pour l'acteur d'un autrefois révolu, répondait à son devoir de mémoire. Rien n'a, du reste, été caché des erreurs et déficiences de celui qui avait choisi d'exercer son commandement par une approche directe du monde africain en une aventure combien aléatoire. Ces témoignages ont jusqu'ici porté sur la rencontre avec les hommes et les communautés. Mais on soupçonne bien que la mission du colonisateur ne s'arrêtait pas à ce seul objectif. Le petit univers d'une circonscription

laissait entrevoir une infinité de problémes locaux qu'il importait d'approcher de façon pragmatique. Problèmes soulevés par les réalités dramatiques que le commandant avait ignorées dès l'abord ou qu'il avait ensuite mal appréhendées. Problèmes posant en eux-mêmes de redoutables défis qui exposaient les décisions de ce responsable soit à des échecs, soit à des résultats désastreux. Aucun meilleur exemple à donner à ce sujet que celui de la fragilité des milieux naturels et des équilibres biologiques en zone africaine subtropicale. Une situation devant laquelle j'ai été mis en présence dans le nord du Cameroun.

L'un des domaines les plus sensibles concernait les ressources vivrières et monétaires du paysannat, ressources alors directement tributaires des milieux naturels. On se heurtait là soit au manque de disponibilités en terres cultivables, soit au danger de précipiter la ruine de terroirs non défrichés, mais fragiles. A cet égard, la partie mettait l'homme aux prises avec des processus complexes et parfois irréversibles dont les occupants du pays ne possédaient pas la maîtrise. Il s'agissait, sur des espaces considérables, de l'effet conjoint de l'altération des sols et de l'appauvrissement des formations végétales, phénomènes en progression qui restreignaient, depuis des temps immémoriaux, les zones à vocation agricole. Le commandant, dès lors, se trouvait placé devant un dilemme. Ou bien laisser la majorité de ses administrés inexorablement condamnés à la misère, voire à l'émigration lointaine, pour cause de désertification. Ou bien tenter une modernisation de l'économie rurale par un remaniement des paysages, mais au risque d'induire parfois de nouveaux déséquilibres écologiques et d'accroître les destructions.

L'ampleur des problèmes posés a certes motivé études et expérimentations. Sera-t-il possible, cependant, de revenir sur les dommages déjà commis ? Trouvera-t-on des palliatifs souverains pour l'avenir ? Reconnaissons aux travaux de recherche déjà menés le mérite d'avoir, tout au moins, confirmé que les sols et le manteau végétal, sous les latitudes subtropicales, ne pouvaient échapper à une vulnérabilité qu'ils tenaient de la chaleur, des précipitations violentes et d'une longue période de sécheresse.

Désolante, ô combien, m'est apparue l'implacable réalité, dès les années 40 et 50, lorsque mes nombreuses tournées me faisaient découvrir ce nord du Cameroun auquel j'ai choisi de me référer comme à un champ d'observation privilégié. Les pages suivantes, après un inventaire succinct des phénomènes en cause, s'attarderont donc sur la confrontation entre l'homme et son environnement. Elles concluront assez paradoxalement que les peuples africains ont tenu, presque malgré eux, deux rôles qui les ont opposés à eux-mêmes. D'un côté les voilà victimes incontestables des interdépendances entre systèmes vivants et milieux naturels, mais, d'un autre côté, responsables majeurs de l'épuisement des modestes ressources potentielles d'une partie de leur habitat.

La mise en accusation des données naturelles

Qu'il soit en tout premier lieu rendu justice à l'homme. Dès les commencements, les données naturelles ont joué en sa défaveur. L'héritage des premiers occupants de la province nord-camerounaise pouvait-il vraiment être exploité, alors que tant de facteurs externes se conjuguaient pour fragiliser les milieux de vie, notamment la structure des sols, la température atmosphérique, la répartition des pluies, enfin la végétation, elle-même sous la dépendance des trois premiers phénomènes ? Si variés qu'aient pourtant été ses agencements, le sol décevait les attentes :

parcimonie en terres meubles et par contre générosité en roches compactes, en matériaux pauvres et en horizons squelettiques. Sur ce substratum s'abattait une chaleur accablante tout au long de l'année, avec quelques mois plus torrides. Le thermomètre pouvait atteindre en mai, à la latitude du lac Tchad, 43° à l'ombre et approcher de 60° au soleil. Encore plus déterminant semblait être le troisième facteur, celui des précipitations. Au sud de Garoua, elles avoisinaient 1 200 mm, mais se réduisaient progressivement jusqu'à l'isohyète de 500 mm au nord de la province. Fait encore plus important : les chutes pluvieuses se concentraient toutes sur une seule période de l'année (saison des pluies de 80 jours au sud et de 50 jours au nord).

De telles conditions climatiques suffisaient à elles seules pour dégrader les sols non protégés. Furieuses, les averses ne laissaient pas le temps aux eaux d'infiltrer les couches superficielles, ni de s'emmagasiner dans les roches profondes. La faiblesse de la rétention de l'eau accentuait la décadence hydrologique constatée depuis quelques siècles. L'érosion pluviale agissait ensuite avec force au cours de l'évacuation des masses liquides. Celles-ci travaillaient non seulement par ruissellements et ravinements, mais aussi par nappes d'inondation avançant frontalement. Puis torrents et rivières se chargeaient, en crues boueuses, d'emporter les matériaux fins en suspension dans le courant, cependant que le tout-venant grossier, charrié sur le fond des lits, allait au loin se déposer en immenses arènes, dont l'accumulation ensevelissait des terres qui eussent été productives. Il fallait déplorer un peu partout la déperdition des éléments nutritifs solubles.

De son côté, la chaleur évaporait le peu d'humidité résiduelle et favorisait la dessication des végétaux. Après quoi, des mois durant, la sécheresse détruisait les tapis herbeux, défoliait et affaiblissait les arbres, s'opposait à la reconstitution de peuplements. Les rivières réagissaient elles-mêmes à l'alternance climatique. Réduites de longs mois, pour la plupart, à un simple lit de sable, elles donnaient passage, une fois la saison pluvieuse venue, au déferlement soit de débits torrentiels, soit de crues monstrueuses, pour s'assécher avec la même hâte quelques semaines après. Ici et là des mares résiduelles subsistaient au-dessus d'une couche d'argiles imperméables.

Il revenait au quatrième facteur, la végétation, d'assurer la couverture vivante du sol et de proposer un support au monde animal, notamment sous forme d'associations liées au climat, autrement dit à la latitude. De sorte que le paysage passait, du sud au nord, d'une sylve claire soudanaise à des sites plus ouverts, piquetés tantôt d'arbres souffreteux ou nanifiés, tantôt de boqueteaux-témoins encore vigoureux, puis à des tapis de graminées voisinant avec des boisements épineux. La région de Guider aurait marqué la limite nord de la végétation soudanaise ; au-delà apparaissaient les traits de la zone sahélienne. Toutefois observait-on, en rapport avec le relief et le sol, de nombreuses discordances entre formations végétales et latitude.

Tant de diversités naturelles impliquaient des terroirs distincts, dont les ressources commandaient les moyens d'existence de l'homme. Chaque habitat – chaque "niche", au sens écologique, devrait-on dire –, une fois approprié par un groupe, devenait le creuset où se forgeait une communauté ethnique par l'alliance d'un peuple et du milieu de vie de celui-ci.

Du rôle de l'homme dans l'appauvrissement des milieux naturels

De nombreux indices laissaient présumer qu'antérieurement à la présence de l'homme, le couvert végétal témoignait d'une puissance insoupçonnable à l'heure actuelle. Il semble donc légitime de s'interroger sur la responsabilité des occupants du pays dans le dépérissement des conditions de vie physiques et biologiques constaté de toutes parts.

Sans minimiser les médiocres potentialités de beaucoup de sols, ni l'incidence climatique, lesquelles, cumulées, ne permettaient pas d'escompter des perspectives agronomiques brillantes, il n'est pas absurde de concevoir qu'une évolution aurait pu s'orienter vers une relative sauvegarde du patrimoine, à la faveur d'évènements extérieurs qui auraient obligé les paysans à entretenir ou à économiser leur capital foncier. Il n'en a pas été ainsi. Que ce soit dans le Nord-Cameroun ou dans bien d'autres zones du continent noir, d'immenses secteurs ont atteint une dégradation qui a réduit d'autant les superficies dont la mise en valeur peut assurer un profit suffisant.

Les présents mémoires ne s'attarderont pas à relever tous les faits survenus jusqu'à l'Indépendance. Ils rappelleront seulement qu'une longue histoire a entraîné les populations rurales nord-camerounaises à solliciter sans cesse de nouvelles aires géographiques, jusqu'à épuisement des unes et des autres. Cependant les motivations n'ont pas toujours répondu aux mêmes besoins. Aussi la reconstitution historique tentée ci-après mettra-t-elle en évidence deux périodes bien différentes – avant la colonisation, pendant l'ère coloniale –, l'atteinte aux milieux se manifestant dans les deux cas. Pour autant, une prise de conscience est apparue, dès avant 1960, du danger fatal couru à laisser le monde rural poursuivre dans la même voie. Voilà qui explique l'intense effort entrepris assez récemment pour orienter le paysannat vers des pratiques culturales susceptibles de maintenir ou d'améliorer la fertilité des terres exploitées.

D'autre part, dans le souci de concrétiser comment opère le processus régressif d'un milieu naturel, un exemple sera donné plus loin des conséquences imprévisibles qu'entraîne une altération apportée à la biodiversité. Il y apparaîtra quels déséquilibres inattendus peut provoquer la perte d'un seul maillon, au sein d'un écosystème, et quel résultat final – le bannissement de l'homme – peut clore, en bout de chaîne, la suppression d'un être vivant.

Des dommages autrefois imputables aux besoins alimentaires

S'agissant du Nord-Cameroun en particulier, et pour la majorité des populations du pays, le règne de l'économie de subsistance a duré jusqu'au début du XXème siècle. Les générations de cette haute et longue époque ne disposaient ni des connaissances, ni de l'outillage qui leur eussent permis de rester fixées à demeure sur les premières parcelles cultivées, simples clairières aménagées dans le couvert boisé qui caractérisait à l'origine l'ensemble de la province. Une fois les besoins alimentaires satisfaits, l'auto-suffisance pourvoyait aux autres dérisoires nécessités matérielles, elles aussi tirées de la nature par cueillette. Mais le sol s'épuisait sans d'ailleurs que des reboisements d'essences feuillues ou forestières fussent généralement entrepris soit pour leurs fruits, soit pour regarnir les boqueteaux victimes de coupes destinées au bois de cuisson, ni même sans que des îlots naturels de régénération fussent préservés. Les groupes humains glissaient un peu plus loin, abattaient les arbres ou y mettaient le feu, s'appropriant la productivité temporaire de la couche organique déposée par les ligneux ainsi supprimés. En

arrière, les terres abandonnées, mises à nu, se trouvaient aussitôt livrées sans défense au lessivage des pluies tropicales. La répétition de ce cycle pendant des siècles a généré insidieusement, dans le contexte subtropical, outre la disparition d'authentiques formations forestières, le délabrement des sols de proche en proche et l'amenuisement des fonctions phytobiotiques, jusqu'à même faire obstacle à toute production végétale en certaines zones.

Un stade intermédiaire suivait très souvent la déforestation : l'installation d'une savane herbeuse. Savane qui trouvait bénéficiaires empressés chez les ethnies d'éleveurs, particulièrement chez les semi-nomades. Inutile de préciser que ces groupes n'avaient cure d'une régénération qualitative de la végétation et rien ne servait mieux leurs intérêts que l'extension continue des surfaces rendues impropres à la culture. Bien plus, ils pactisaient avec l'ultime agresseur des milieux, l'incendie des tapis graminéens, une fois que la sécheresse avait ôté toute valeur nutritive aux prairies. Les herbes des savanes prenaient feu comme de l'amadou et assuraient la prompte propagation de l'incendie. Les flammes parcouraient ainsi des distances considérables lors de chaque saison sèche. Il leur arrivait de donner le coup de grâce aux derniers spécimens de ligneux déjà en dépérissement. Les bergers attendaient beaucoup des flammes, notamment qu'elles éliminent une partie des tiques et des parasites qui tourmentaient le bétail. Tout en marchant sur le sol noirci par les cendres, ils supputaient la repousse espérée d'un fin gazon, régal des zébus dont la bosse, affaissée sur le garrot, avait perdu sa réserve de graisse. Il n'en demeurait pas moins que les feux de brousse trouvaient des avocats assez sérieux pour minorer les effets négatifs de ceux-ci. D'autre part l'élevage des troupeaux constituait une indubitable source de richesse et fournissait des produits de première nécessité. C'était là une justification économique de poids.

La marche des siècles conduisit finalement jusqu'à l'heure où l'autorité coloniale française prit en mains le destin du Cameroun. Or, un peu plus de cent ans auparavant, les migrations à petits pas vers des défrichements nouveaux avaient presque cessé. La grave insécurité qui s'était installée sur les plaines et sur les glacis des Monts Mandara suite aux luttes entre principautés guerrières expliquait l'immobilisation des ethnies. Les décennies suivantes furent donc les témoins d'une sédentarisation de longue durée, quelle qu'ait été la qualité des terres dont disposaient les villages. Les montagnards, de leur côté, prisonniers de leurs massifs, cherchaient leur survie dans l'optimisation des techniques de conservation des sols – proches du jardinage – et dans un retour à une arboriculture poussée jusqu'à la création de parcs arborés.

En ce début du XXème siècle, nonobstant des écarts énormes entre les densités d'un terroir à un autre, le bilan humain s'avérait étonnamment positif. Les peuples s'étaient numériquement multipliés, malgré épidémies, mortalité précoce, razzias esclavagistes, criquets, etc. Ils faisaient preuve en même temps d'une grande résistance physique. La constatation était ainsi faite que leur prédation itinérante de terres avait tout au moins sauvegardé les races. Trop de sols irrécupérables certes, mais une humanité qui survivait.

Quant au bilan de l'environnement naturel, il a été décrit plus haut. Le paysage primaire avait disparu de l'ensemble du Nord-Cameroun. Les no man's land inoccupés par l'homme – passés à l'état de jachères de fait – ne s'étaient pas repeuplés des espèces végétales de qualité dont elles furent dépouillées anciennement. Ailleurs, dans l'environnement des habitats humains, les associations végétales n'avaient plus la richesse de celles qui auraient normalement correspondu au volume des précipitations de la latitude concernée. Du même coup, ladite flore

secondaire n'assurait plus un rôle aussi important dans la régulation du régime des pluies.

Le lecteur aura de lui-même pressenti que le sinistre panorama décrit tout au long de ces pages se rapportait évidemment à ceux des milieux que les données naturelles d'origine avaient formés en fragile équilibre sous l'égide des climats tropicaux. Par bonheur, la province nord-camerounaise disposait de vastes îlots où l'homme trouvait des conditions d'existence moins problématiques.

En effet, il se trouvait que les aptitudes et le profil de certains sols avaient donné naissance à des paysages contrastant de façon saisissante avec les zones précédemment évoquées. Terres d'autant plus anoblies que le cultivateur, conscient de la gratification tirée de son travail, les avait valorisées de son mieux. Telles se remarquaient, pour n'en citer que quelques-unes, la vallée de la Bénoué, fertilisée par les dépôts des crues, ou les vastes surfaces alluviales du Logone, dites mésopotamiennes, ou la plaine du Diamaré servie par ses argiles noires, ou encore les petits golfes des piémonts septentrionaux des Monts Mandara, comblés par des sols détritiques et qu'un paysannat avisé avait maillé de providentiels Faidherbia (nouveau genre pour Acacia albida).

Ces sites constituaient en réalité des formes de niches écologiques réunissant des facteurs favorables – dépôts meubles, réserves humides permanentes en soussol, etc. –, mais en même temps protégées de l'érosion par leur planéité.

Le constat revient une fois encore selon lequel toute cette immense province présentait l'aspect d'une fragmentation en multiples zones naturelles, dont on dira volontiers qu'elles constituaient une infinité d'écosystèmes.

Durant l'ère coloniale, des sols menacés par le besoin d'un gain monétaire

Avec l'époque contemporaine et le nouvel ordre public qu'organise l'administration coloniale, l'atteinte aux milieux naturels se poursuit. Mais, cette foisci, elle opère à la faveur des circonstances politiques et techniques qui ont ouvert aux populations des possibilités d'évolution économique.

Cette seconde phase n'intervient cependant pas du jour au lendemain. On observe un temps mort jusqu'au début des années 40. Les peurs nées de l'insécurité et des conflits interethniques du proche passé ne se dissipent qu'avec lenteur, quelquefois relayées par une méfiance à l'égard de ces Blancs sortis tout droit d'une boîte à malice et dont la force fait question. A cela s'ajoute la situation d'extrême isolement dont souffre le Nord-Cameroun. Aucun signe de modernité matérielle n'y parvient, qui eût été de nature à ébranler la scène sociale.

Quand, un peu plus tard, le paysannat cherche une adaptation avantageuse de sa condition au nouveau contexte politique, le vieux réflexe migratoire refait surface, ainsi que d'autres habitudes de gaspillage des milieux naturels. Pour beaucoup, la nécessité s'impose d'un desserrement. Trouver davantage de terres redevient le projet d'actualité. Plusieurs raisons l'expliquent, consécutives à l'installation du régime colonial. Celui-ci, tranchant sur le qui-vive stressant d'autrefois, dispense des facilités d'existence, mais il est aussi porteur de sollicitations à mieux vivre, d'où découlent des dépenses. Par ailleurs, il introduit des outils de travail plus performants, en liaison avec des cultures à multiplier sur fond de profit en numéraire. Enfin son accompagnement humanitaire, par la médecine moderne, se traduit bientôt par une rallonge de consommateurs familiaux.

Les trois nouvelles donnes ainsi imputées à la colonisation ont besoin d'un bref commentaire que voici. Il est en effet difficile, pour l'homme d'aujourd'hui, de se

représenter l'insolite du climat social qu'instauraient "les choses des Blancs", comme aussi les remises en cause suggérées par les équipements et les pratiques techniques des arrivants.

Un autre monde est là, dont la perception s'insinue de façon plus ou moins diffuse et lente dans la conscience d'un certain nombre d'Africains. Situation qui, par elle-même, n'alourdit pas le quotidien des villageois, mais qui comporte des opportunités dont certains se saisissent sans façon. La sécurité des personnes et des biens encourage les initiatives. Les laissés pour compte, serfs ou communautés, perçoivent que leur promotion viendra avec leur entrée dans les circuits économiques. La libre circulation donne une impulsion décisive aux marchés périodiques de brousse. L'apparition d'une véritable monnaie facilite des échanges que le troc bridait auparavant. Les textiles, les articles ménagers et les produits manufacturés garnissent les étals des marchands ambulants et suscitent des désirs, d'où naissent des besoins. Rendu à ce point, le cultivateur comprend qu'il ne pourra pas satisfaire ses envies sans la vente préalable des productions de sa ferme. Le voilà réduit à dégager des surplus, puisqu'il n'y a rien à retrancher des modestes provisions alimentaires. Ses conclusions l'amènent à un choix : ou bien il élargit ses champs, ou bien il supprime des jachères, ou bien il tente l'aventure de défricher au loin un espace où il installera sa concession. La terre est bien au coeur de son débat.

Le second facteur de mobilisation de nouvelles terres naît avec le besoin de trouver les surfaces importantes où seront pratiquées les cultures de produits à exporter, la commercialisation de ceux-ci en étant désormais facilitée par le gouvernement colonial. Si les administrateurs, chefs de circonscription, s'investissent dans un franc soutien de cette politique, c'est après un constat : aucun autre espoir de revenu monétaire, aussi modeste fût-il, ne doit-être escompté, à terme, pour les populations rurales vivant du sol. La première opération lancée concerne l'arachide, dont le grand avantage est de pouvoir répondre à une consommation familiale en cas de mévente. Quelques années après, la vulgarisation intéresse le cotonnier et le riz. La distribution de semences porte, pour ces trois plantes, sur des variétés plus productives que les souches locales.

Simultanément, les sociétés coopératives proposent aux cultivateurs d'avantgarde des essais de culture attelée en complément des pratiques manuelles, mais aussi, tardivement, des engrais. De quoi obtenir, alors, le doublement des récoltes d'un ménage. Belles perspectives, certes, sous réserve, une fois encore, d'une extension des champs.

Troisième facteur d'une situation évolutive, la nécessité d'un appoint quantitatif en terres à exploiter résulte de l'accroissement annuel de la population, lequel montera bientôt en puissance. Pour limitée qu'elle fut longtemps, l'action médicale dans le nord du Cameroun contribue à limiter la mortalité tant par les campagnes de vaccination que par les mesures ponctuelles sur les foyers de maladies infectieuses et que par les efforts contre la mortalité périnatale. Indirectement, ce sont aussi des vies prolongées en durée. L'augmentation des besoins alimentaires qui s'ensuit exige de tirer du sol de nouvelles ressources. Le desserrement du territoire des villages trouve là encore sa justification.

Un autre aspect du paysage économique intervient avec l'amélioration de la condition des classes privilégiées. La consommation de viande, en hausse, incite les éleveurs à agrandir leurs troupeaux, sans égard pour des savanes appauvries. Il est vrai que ces troupeaux comprennent maintenant des zébus que des cultivateurs aisés et des notables, eux-mêmes non éleveurs, capitalisent en les confiant à des pasteurs de profession. Un "surpâturage" s'installe donc, qui ne tient pas compte de

la limitation du potentiel nourricier sur des pacages arides une longue partie de l'année. Malgré les pratiques de la transhumance, le surpâturage deviendrait, pour l'avenir du tapis végétal, plus dangereux que le feu de brousse, aux dires de certains spécialistes.

La transformation de paysages jusque là restés en savane arborée s'est accélérée de la sorte jusqu'à l'Indépendance du Cameroun (1960). Les éléments sahéliens ont progressé vers le sud au détriment de la végétation soudanaise. Pour l'observateur que j'étais, le spectacle des défrichements et des brûlis devenait une scène poignante. Même si la destruction s'appliquait à des boisements médiocres, je ne pouvais pas ne pas évoquer, en imagination, la forêt originelle. Car les puissants témoins miraculés de cette dernière exerçaient sur moi la plus réelle des fascinations. Tels ces caïlcédrats ou ces ficus gigantesques qui ombrageaient les "campements" du commandant en brousse – car, à ce titre, protégés depuis le début du siècle -, mais que leur isolement exposait dangereusement à la foudre. Tels aussi, en haut des édifices apocalyptiques des Monts Mandara, ces spécimens également géants sous lesquels dormaient des nécropoles d'urnes funéraires ou des autels - comme j'en ai visités sur le massif mofou de Mokong -. Tels encore ces lambeaux compacts d'une futaie tropicale qui survivaient étonnamment, à 1 000 mètres d'altitude, vraisemblablement à vocation de bois sacrés, tels ceux que j'ai pu voir à Doumo et à Boutouza, et dont l'ancienneté était confirmée par le contraste saisissant que leur présentaient, à leur bordure, d'impressionnants versants totalement dénudés par l'homme.

A elle seule, l'urbanisation des petits bourgs avait pour corollaire la mise en coupe réglée des arbres du voisinage destinés au nécessaire bois de feu des citadins en l'absence, à l'époque, de la bouteille de butagaz. En 1947, déjà, les porteurs qui approvisionnaient Maroua liaient leurs fagots à une vingtaine de kilomètres de la ville. En 1959, le poste de Guider (fonctionnaires, internat scolaire, hôpital, geôle) recevait toujours son bois de cuisson grâce à des corvées quotidiennes portant au loin la dévastation dans la maigre savane arbustive, pratique du reste suivie par les domestiques des villageois.

Une quasi-désertification atteignait, dès 1958, des zones où un peuplement important survivait trente ans plus tôt. J'ai en mémoire, en particulier, le massif-île du Peské où la dénudation semblait presque consommée en 1958, tant à cause de l'hémorragie humaine – les Fali une fois partis, les petits murets édifiés par les générations précédentes s'étaient disloqués et leur ruine avait ouvert l'accès à l'érosion ravinante –, qu'à cause de l'ingratitude des sols eux-mêmes. J'ai été témoin, au mois de septembre 1958, dans les huttes où logeaient les derniers opposants à l'émigration, d'une préparation culinaire où, durant toute la soudure de la saison des pluies, les marmites contenaient seulement des bouillies de feuilles. Auparavant, j'avais surpris, à 15 km de là, un groupe de fillettes à la recherche d'arbres feuillus et de bois mort. Or c'est en cet endroit, à l'ouest de Sorawel, qu'en 1937 des incursions d'éléphants avaient été signalées, dont on peut penser qu'elles n'étaient pas indifférentes à une végétation de qualité...

Nul doute que la population eût mal accepté que le colonisateur subordonnât à des conditions écologiques l'extension des cultures et l'élévation du niveau de vie correspondant. Fallait-il donc s'accommoder d'une accélération des détériorations déjà en cours sans remettre en cause des projets de développement rural dont on craignait les effets négatifs sur les milieux naturels ? Seul un encadrement nombreux et exigeant aurait pu imposer des pratiques protectrices de la conservation des sols. Mais il n'existait pas à cette époque.

L'essor donné à l'arachide fournit un premier exemple de la priorité accordée à l'humble peuple de la brousse, quel qu'en fût le coût futur pour l'environnement. Comme d'autres camarades, j'ai choisi personnellement de militer, dès 1947, pour cette culture, en ne m'attardant pas sur ma contribution indirecte à l'aridité du pays. Car si les paysans voulaient disposer d'un produit marchand à vendre, ils n'avaient pas d'autre choix que l'arachide. L'augmentation de la production commercialisée a donné la mesure des terres nouvellement sollicitées. Ainsi, dans la subdivision de Guider, les tonnages sont-ils passés de 570 tonnes en 1949 à des pointes de 2 500 et même de 3 800 tonnes dans les années 50. Que la couche superficielle du sol eût pu ensuite subir l'érosion de plein fouet, on s'en convaincra en rappelant les conditions de la récolte. L'extraction des coques exige en effet de fouiller la terre, pratique qui libère les particules meubles et facilite leur entraînement sous le mitraillage des tornades. Le commandant, seul homme à bord dans sa circonscription et dépourvu du don d'ubiquité, laissait évidemment à eux-mêmes des milliers de cultivateurs qu'il eût fallu conseiller préventivement en matière d'aménagements anti-érosifs et de facons culturales. Pourtant, le moment des marchés d'arachide étant venu, ce même commandant ne cachait pas une attitude équivoque d'autosatisfaction. Ne se plaisait-il pas à suivre, d'un regard heureux, le visage de ses administrés, lorsque ceux-ci, inlassablement, palpaient les quelques billets reçus en échange de leurs paniers de graines décortiquées ?

Second exemple d'une culture "commerciale" dont le colonisateur escomptait qu'elle fournirait un petit revenu en numéraire aux cultivateurs : celle du coton. On assista à une diffusion programmée, presque fulgurante, d'un cotonnier à végétation annuelle, de la variété *Allen*, inconnue dans le pays. Les villageois se laissèrent facilement convaincre. Encore se trouvaient-ils dans l'obligation de chercher des emplacements nouveaux pour des champs qui, en tout état de cause, devaient se situer très au-delà de leurs lopins traditionnels. On tirera des statistiques de la subdivision de Guider, une fois encore, l'illustration de l'accroissement spectaculaire des surfaces gagnées sur la brousse. Si la première campagne cotonnière (1952) concernait 800 hectares, celle de 1959 en intéressait 5 400, tous gagnés sur cette moitié orientale de la circonscription où la terre ne convenait guère à l'arachide. On établit un plan divisé en parcelles d'assez faibles dimensions – chaque "corde" correspondant à un demi-hectare –. Ce morcellement répondait, de la part du promoteur, une société d'économie mixte, au désir de toucher des milliers de paysans.

Un programme cotonnier aussi ambitieux se traduisait évidemment par un grave empiètement sur l'espace naturel de très anciennes jachères. Le débroussaillage de la corde ou des deux cordes d'une famille représentait parfois une superficie qui doublait celle cultivée en mil, la céréale alimentaire. De surcroît, deux choix n'ont pu être évités, regrettables sur le plan écologique. Premier parti pris : le groupement des parcelles en vastes blocs, réputés constituer des ensembles pédologiquement homogènes ; mais c'était là surdimensionner des espaces désormais dénudés et davantage exposés à l'érosion. Second choix : faute d'autre zone convenable, la production se localisa sur des savanes arborées, dont presque tous les arbres ont dû être supprimés. Ainsi, quel qu'eût été le très réel effort mené par les agents d'encadrement pour former les paysans aux pratiques agronomiques d'économie des terres ou de régénération de la fertilité, le manteau boisé avait bel et bien subi de graves amputations. Amputations qui, d'ailleurs, ne s'arrêtaient pas là, dès lors que

certains planteurs décidaient de transférer leurs cultures céréalières à proximité de leurs champs cotonniers.

De façon discrète s'opérait ainsi une colonisation qui s'enfonçait peu à peu dans les terres inoccupées. Le commandant manquait de temps pour aller sur place mesurer les transformations imposées aux paysages. A l'occasion d'un déplacement imprévu, il lui arrivait pourtant de déboucher sur un vaste horizon dont la végétation pérenne avait définitivement disparu. Telle a été ma surprise, en juin 1959, lors d'une visite dans la zone de Batao et Mizuké, au nord-est de Bidzar. Elle me révéla un territoire maintenant aménagé au triomphe des champs de culture, où tout portait la marque de l'homme. Rien ne restait donc là de l'authentique éden africain que, moins de quarante ans auparavant, les archives du poste se complaisaient à décrire. Eden où pâturaient des dizaines de grandes antilopes hippotragues et où l'on observa même le passage d'un rhinocéros en route pour les confins du lamidat de Bibémi.

Le dernier des acteurs entrés en scène dans le drame des milieux naturels pourra faire douter à certains lecteurs qu'il eût pu jouer un rôle équivoque. La charrue, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, a d'ailleurs été accueillie sur place comme le véritable instrument de la modernisation rurale. Son travail surpassait, sans conteste, la culture manuelle. Au terme d'expérimentations, l'année 1954 marqua l'introduction de la charrue dans les fermes africaines de la subdivision de Guider. Or la vulgarisation de l'outil s'y trouvait déjà assez engagée à la veille de l'Indépendance, puisque 350 unités avaient été mises en service, sans, du reste, convaincre bon nombre des paysans qui s'étaient portés initialement preneurs.

Lors de mon premier séjour dans le Nord, j'avais personnellement reconnu à la charrue des atouts évidents. Seule la charrue peut, dès la première pluie, labourer un champ assez vite pour passer aussitôt aux semailles. Car tant que les tornades n'ont pas débuté, le durcissement du sol interdit les travaux préparatoires, sauf par le sarclage superficiel et lent d'une houe. Mais dès que le soc peut enfin pénétrer la croûte. l'ameublissement de 3 à 5 hectares s'exécute dans la foulée et assez rapidement pour que les graines, mises en terre sans délai, bénéficient encore de l'humidité nécessaire à leur germination. Comparativement, un homme et son épouse, équipés de la houe ancestrale, n'auraient pu préparer, dans le même délai, qu'un demi-hectare de terrain à ensemencer. Fort de ce credo, simpliste s'il en fût, je m'étais posé en entrepreneur de labours pour mon propre compte, fier de mes petites charrues (juin 1947). La société indigène de prévoyance (S.I.P.) ambitionnait justement de multiplier la nouvelle variété d'arachide qu'il eût été souhaitable de distribuer dès l'année suivante aux cultivateurs. Le poste administratif de Mora disposait, en arrière du camp des gardes, d'un vaste terrain s'étendant au nord-est jusqu'au petit relief dénommé "la montagne des serpents". Trois paires de zébus terminaient leur dressage aux mains d'un conducteur peul bien formé ; se relayant, elles permettaient l'utilisation continue de la charrue. Tout comme je le faisais, jeune gamin, derrière l'attelage des grands boeufs dauphinois soumis à l'aiguillon, je m'accordais la jouissance de suivre la marche lente des bêtes et le bourrelet que rabattait le versoir.

Beaucoup plus tard, à Guider, l'heure était déjà venue pour moi d'organiser des comices agricoles, où les alignements de charrues exposaient des matériels moins lourds (24 kg environ) et d'un tranchant plus superficiel, révélant une bien meilleure adaptation aux conditions du pays.

A la vérité, le labour à la charrue n'avait rien d'inoffensif pour peu que le champ présentât une déclivité, même très légère, ou que la terre ne fût pas suffisamment alourdie par une texture argileuse. Le soc pénétrait-il de 5 ou 10 cm, le défoncement et la scarification qui s'ensuivaient creusaient des blessures que les ruissellements subséquents empruntaient en entraînant avec eux les éléments fertilisants.

Il y avait des scènes, que le hasard m'offrait et qui sollicitaient de moi un retour sur l'opportunité de faire violence à la terre. Des méditations plutôt désabusées m'assaillaient. Etait-il si prioritaire d'opposer d'une part les moyens dont, en tant que colonisateur et par voie d'autorité, j'effectuais le transplant en Afrique, et d'autre part les gestes simples, et souvent non moins efficaces, que les peuples noirs s'étaient transmis du fond des âges. Le souvenir d'un matin de 1948 vient à ma mémoire. Après avoir remis en service ma fameuse machine à retourner la terre sur le domaine de la S.I.P. de Mora, je partis rendre visite aux gens d'Ouldémé (ou Wuzlam). Là je fis une longue halte au pied du massif. Les femmes de l'ethnie, descendues de leurs refuges perchés, accomplissaient, sur leur domaine en piémont, le rite sacré des semailles. Sur des surfaces à peine désherbées, ces puissantes nudités avançaient en lignes parallèles, sans s'arrêter, comme en cadence. D'un coup de leur "bâton à fouir", simple manche en bois pointu, elles perçaient un trou devant elles, faisaient glisser devant l'ongle du pouce un des grains de mil tenus au creux de la main, propulsaient le projectile, d'une chiquenaude, droit dans le trou, obturaient la cavité d'un coup de talon, enfin – ultime stratagème contre le pillage des troupes de pintades sauvages - elles creusaient un second trou, laissé en l'état, pour servir de leurre. Puis, avec les mêmes gestes précis, elles répétaient l'opération. Perforer ponctuellement un petit orifice, le reboucher en le damant, telle se résumait la pratique culturale. Combien cette technique de stabilisation du sol était-elle éloignée du brassage destructurant de ma charrue!

Aussi, dans cette grande province aimée, saignée par l'hémorragie des matières minérales et organiques, je me prenais, découragé, à rêver assolements, rotations, fumures, jachères, cultures fourragères productrices d'azote, diguettes de retenue de l'humus. Mais le commandant avait d'autres tâches que de jardiner. La réalité l'appelait aux urgences, vers les brèches à colmater un peu partout. De saison des pluies en saison des pluies, il observait la montée de plus en plus tumultueuse des flots, lesquels se hâtaient, tels de monstrueux égouts à ciel ouvert, d'évacuer les modestes richesses naturelles que les siècles avaient thésaurisées. Sur les pistes automobilisables, les radiers bétonnés s'obstruaient d'inextricables amas d'arbres et de branchages véhiculés par le courant. Un torrent qui débitait, au mieux, un mètre cube/seconde, deux ans plus tard, engloutissait un camion, ses passagers et son chargement, sans que je pusse en retrouver trace vers l'aval. Le mayo longeant le village de Guider, décrit comme un gros ruisseau à la veille du siècle, équipé d'un radier de plus de 100 mètres vers 1950, avait encore arraché 20 mètres de ses rives en 1959. Le mayo Malwey, à l'ouest de Matafal, après une brusque tornade, s'épanchait en un lac où, à 2 km de son lit, ie me suis trouvé prisonnier, prenant un bain de pied sur le plancher de ma jeep. Des exemples parmi d'autres...

La survie des milieux fragiles demeurait ainsi problématique, sous la dépendance de la hache et du feu – formule d'un forestier –. Comment réussir demain à arrêter l'avancée sahélienne vers le sud, alors que le Sahel lui-même se trouve victime de l'avancée du Sahara ?

7. Une histoire peu innocente de panthères et de cynocéphales

L'homme n'est pas le seul à évoluer dans un milieu naturel et à en dépendre. Les populations animales subissent, elles aussi, le conditionnement – sans doute encore plus étroit – de leur environnement d'élection, puisque leurs aires de nutrition doivent assurer à tout moment la continuité des chaînes alimentaires. Or, nonobstant la réelle biodiversité dont bénéficiait, hier, le continent africain, les ensembles écologiques s'y altéraient dès que l'une de leurs composantes s'affaiblissait. On percevait alors l'instabilité des équilibres entre êtres vivants supérieurs, un spectacle si saisissant qu'il mérite un développement.

L'homme se situe là une nouvelle fois en artisan des désordres. Usant et abusant de son pouvoir de domination, il pèse sur la faune naturelle comme il met la main sur la flore. Il se livre notamment au jeu hasardeux de modifier l'harmonieuse répartition des espèces. Il supprime un habitat, il extermine ou surprotège une créature. Comment s'étonnerait-il donc, après avoir éliminé un animal qui lui porte tort, de se trouver menacé par un plus nuisible encore, venu réoccuper l'aire laissée vacante par le premier ? La manipulation de la faune sauvage des Monts Mandara sera choisie pour exemple, un peu plus loin, à propos de l'alternative dramatique panthère/cynocéphale.

L'homme simultanément destructeur et sauveteur de la faune sauvage

Il y a lieu auparavant de relativiser une dénonciation souvent entendue, selon laquelle, durant la colonisation, seules les armes à feu auraient bouleversé les rapports de force entre espèces. Les Africains de la zone tchadienne n'avaient pas attendu les Occidentaux pour mettre au point des tactiques de chasse de nature à compromettre gravement l'avenir de quelques représentants de la faune ancienne. Trois témoignages se rapportant chacun à des circonstances particulières l'attesteront de façon convaincante.

Un premier constat doit faire valoir les pratiques très banales de destructions menées par pur esprit de lucre. Dans les espaces nord-camerounais, le prototype en était une opération qui prenait pour cible la charmante petite gazelle de *Grant*. L'organisation mise en oeuvre avait été parfaitement rodée. Des groupes d'une cinquantaine de chasseurs bornouans, venus du Nigeria, n'hésitaient pas à venir écumer les *lamidats* peuls de Mindif, Maroua et Bogo, ainsi que le sultanat de Mora. Après avoir levé de petites hardes de gazelles, ils les rabattaient vers des filets préalablement tendus. Le gibier était achevé d'un coup de sagaie asséné avec précision afin de ne pas abîmer la jolie robe fauve, surtout celle des femelles dont les flancs s'ornaient d'une large bande noire. Après vente de la viande sur les marchés environnants, les chasseurs chargeaient les peaux sur des boeufs porteurs et les acheminaient jusqu'aux comptoirs anglais de Maïduguri. C'est ainsi qu'en 1930, le vétérinaire A. Jeannin ne dénombra pas moins de 1 600 peaux de gazelles stockées devant le campement de Mémé, résultat de trois mois de chasse.

Parmi les espèces peuplant à peu près le même habitat, une autre victime de l'homme, l'autruche, faillit disparaître. L'intérêt que les cavaliers dirigeant la chasse portaient au géant du monde aviaire différait selon le sexe de la proie convoitée. S'agissant des autruches mâles, la poursuite avait pour objet de se procurer les paquets de plumes noires et blanches ornant le bord des ailes. Des artisans musulmans en avaient besoin pour confectionner ces larges éventails/chassemouches que, selon l'étiquette de cour des féodaux, les esclaves des princes agitaient ostensiblement. La traque de l'oiseau coureur comportait de grands risques.

Il fallait échapper aux terribles pattes que deux doigts puissants armaient, tout en faisant assaut de vitesse avec un fuyard qui, par foulées de trois mètres, soutenait un train de 50 à 70 km/h. Dotées d'un plumage terne et sans attrait, les femelles, quant à elles, avaient, par malheur, leur fonction biologique de pondeuses. Il leur arrivait de déposer jusqu'à vingt oeufs, chacun de trois livres. Or, par un effet de mode, dont je ne sais l'ancienneté, les Wandala du sultanat de Mora recherchaient ces oeufs soit pour ornementer le faîte des toitures, soit pour servir d'objets décoratifs après que, naturellement vidés de leurs substances, ils eussent été habillés d'un écrin en cuir teint et effrangé. La confiscation des oeufs interdisait le renouvellement des générations et, à terme, condamnait l'espèce elle-même. La création de la réserve de faune de Waza en 1934/1935 mit opportunément les derniers survivants à l'abri, de sorte qu'en 1948 je pus constater la reconstitution de troupes d'une dizaine d'individus.

Plus singulier encore apparaît le destin des girafes qui peuplaient également le même secteur géographique, entre Yagoua et Mora. Animaux dont les ruades savaient dissuader les fauves - ruades capables de provoquer d'horribles blessures lors des combats entre mâles en rut, cependant que les clameurs des protagonistes s'entendaient très loin en brousse -. La majorité de ces immenses créatures se cantonnait dans la réserve de faune de Waza où, en 1952, elles comptaient 250 individus. Antérieurement, elles n'avaient pas eu à souffrir de la concurrence des éléphants, dont les parcours préféraient les luxuriantes galeries forestières du Chari. Mais voici qu'au début des années 50, les pachydermes ne se sentirent plus en sécurité et s'avisèrent de la protection que la réserve pouvait leur offrir. Ils s'y replièrent en si grand nombre - atteignant progressivement de 400 à 500 têtes environ -, qu'une telle concentration entraîna le dépérissement de nombreux secteurs boisés. Fidèles à leurs habitudes ataviques de destruction du couvert, bien au-delà de leurs besoins vitaux, les éléphants mirent à mal beaucoup de grands acacias sur lesquels les girafes de Waza prélevaient une part de leur menu quotidien. Ces ruminants déhanchés trouvèrent de moins en moins, à bonne hauteur de leurs 5/6 mètres, de rameaux épineux à dépouiller de leurs feuilles, de houppes vertes où glisser leur langue et de bourgeons chargés de protéines. Sauf lacunes dans mes observations entre 1957 et 1964, j'ai cru remarquer une baisse importante des effectifs. Simultanément, l'amenuisement des surfaces boisées consécutif au surpeuplement en éléphants a eu pour contrepartie l'extension des herbages découverts où les tout jeunes éléphanteaux n'ont plus trouvé l'ombrage qui leur était vital, source d'une mortalité appelée à freiner la multiplication des pachydermes euxmêmes.

Comme le lecteur peut le présumer, le devenir des gazelles, des autruches et des girafes n'était pas du ressort d'un commandant. Il y avait plus calamiteux, au plan humain, que la régression de quelques espèces attachantes. L'obsession première se focalisait sur les dévastations résultant des vols de criquets migrateurs ou encore sur les pillages imputables aux nuées de passereaux granivores "mangemil" (Quelea quelea). Cependant ces deux désastres composaient une réalité si familière en région sahélienne qu'ils avaient cessé de surprendre. Par contre, la faune des Monts Mandara et celle des plus importants des inselbergs proches des massifs comptaient deux espèces que les paysans regardaient comme de véritables fléaux, les panthères et les singes cynocéphales.

Un fauve dont l'homme poursuit l'éradication

La panthère africaine (Leopardus), à la belle fourrure à rosettes noires sur fond d'or, avait trouvé là un habitat manifestement à sa convenance. Les édifices en blocs superposés lui fournissaient d'excellents repaires. Des ravins profonds, à la végétation dense, s'ornaient de quelques grands arbres lui servant d'observatoires. De puissantes bandes de cynos, en partageant son territoire, lui garantissaient des proies nombreuses. Si besoin était, elle descendait faire des incursions sur les piémonts. Or expurger une contrée aussi inaccessible d'un fauve chassant en solitaire, et la nuit de préférence, outrepassait les moyens des paysans. Certes, on recourait aux pièges - de conception variée, mais principalement à assommoir - et aux appâts empoisonnés. Lorsque la disparition de moutons et de chèvres alarmait trop la population, on tentait d'apitoyer le chef de subdivision. Ce dernier traînait les pieds jusqu'à ce que la menace passât au degré supérieur. Il n'était pas rare, en effet, qu'un individu, affaibli par une infection à la patte, en soit réduit à tendre une embuscade près d'un point d'eau. Il se saisissait alors d'une fillette, inhabile sous la lourde charge de sa cruche. Pour finir, le commandant apportait son concours – fusil, strychnine -, sachant qu'un fauve qui avait pris goût à la chair humaine devenait de plus en plus agressif. Chaque année, peu avant l'Indépendance, il fallait compter des victimes dans le canton de Mousgoy et autour de la montagne de Lam en particulier.

Aussi la peur du fauve habitait-elle bon nombre des reliefs, y compris chez les Mofu, les Mada et les Podogo, où les densités restaient alors très fortes. A en croire mon camarade Lembezat venu enquêter en 1947 à Mukuléhé (massif Podogo), la crainte de la panthère demeurait très vive, quand bien même un spécimen eût été tué. Toujours selon Lembezat, au cours d'un rite, les montagnards se réunissaient pour encercler l'âme de la bête et la rabattre vers une poterie ronde où l'on se hâtait de l'enfermer, afin que, prisonnière, il ne lui fût plus possible, en rôdant la nuit, d'exercer ses méfaits.

A la vérité, les populations n'avaient pas pris conscience que la prédation de la panthère s'exerçait communément aux dépens des singes et que seul ce fauve était en mesure d'engager un combat contre les babouins, d'ailleurs jamais gagné d'avance. Parfois la lutte s'achevait dans la tragédie. Une information recueillie par un missionnaire de Lam auprès des villageois voisins de la montagne, aurait avancé que la ruse du fauve pour tenter d'isoler un très jeune cyno pouvait se trouver déjouée par la mère du petit. La guenon n'aurait pas hésité à se sacrifier pour sa progéniture, lui donnant le temps de fuir. Elle s'avançait face à l'agresseur qui n'avait ainsi d'autre prise que la gorge. Elle plantait ses crocs dans son adversaire et l'enserrait de ses pattes de devant en lui enfonçant ses griffes dans les reins. Les deux combattants périssaient au terme de l'affrontement.

Les divers moyens de lutte contre les panthères réussirent progressivement à limiter à l'extrême le nombre des survivantes. L'homme avait donc réaménagé avec succès son environnement. Ce faisant, il avait transformé les conditions de la sélection naturelle, sans prendre garde que la suppression de la panthère équivalait à la suppression de l'agent de retardement du pullulement des cynos. La composition des espèces animales des écosystèmes montagnards se trouvait ainsi modifiée. La voie était ouverte à de nouveaux processus d'évolution des milieux et, en premier lieu, à l'expansion rapide des singes maintenant libérés de leur prédateur et devenus inexpugnables dans leur domaine aux gigantesques coulées de blocs.

Le babouin, un ravageur hors du commun

Qui étaient ces cynocéphales (singes à tête rappelant celle d'un chien), dénommés aussi babouins de Guinée (genre *Papio papio*) ? Singes les plus grands après les gorilles et certains chimpanzés, atteignant un poids de 45 kg pour le mâle et de 20 kg pour la femelle, installés sur les entassements rocheux des savanes, avant tout végétariens (fruits et racines), mais devenus de redoutables chasseurs d'animaux (oiseaux, poules, lièvres, petites antilopes). Organisés selon une stricte hiérarchie, ils vivaient en grandes bandes arrogantes comprenant de 7 à 200 individus. Le corps trapu, une très forte tête portant crinière, le museau allongé, la face noirâtre, des canines aussi puissantes que des poignards, des fesses sans poils, colorées et couvertes de callosités, avançant lentement à quatre pattes en poussant des aboiements sourds et brefs et parfois des vociférations, tel se présentait cet impressionnant quadrumane à l'appétit insatiable.

Apercevoir un groupe de cynos progresser avec une souplesse quasi élastique était, certes, une scène très excitante, mais à laquelle on assistait plutôt dans les zones inhospitalières ou faiblement peuplées des Monts Mandara. En bordure de certains entassements chaotiques du sud de cette chaîne, la rencontre de petites bandes m'était devenue si banale, durant les années 1957 à 1959, qu'à peine y prêtais-je attention. Je m'amusais pourtant à observer comment les tout jeunes singes s'agrippaient au dos maternel ou encore à différencier ceux des individus qui composaient respectivement l'avant-garde, le centre et l'arrière-garde du troupeau. Identifier le sexe à distance m'a paru plus problématique. Il arrivait souvent, faute sans doute d'avoir essuyé le tir d'une arme à feu, qu'un groupe ne dévie pas du sens de sa marche quand ma colonne de porteurs avançait, parallèlement, à courte distance, dans un thalweg. Je m'amusais alors à suivre le mouvement de tous ces dos au pelage brun qui, en colonne compacte, escaladaient et descendaient tour à tour les éboulis, à la façon des anneaux d'une volumineuse chenille.

Si ces bataillons suscitaient une intense curiosité chez le commandant, dont on devine qu'il méditait sur le proche cousinage entre le babouin et lui-même, ils n'appelaient pas, évidemment, le même regard chez les paysans, lesquels leur vouaient une exécration absolue. Ils incarnaient pour ces derniers l'image du nuisible par excellence. Aucune culture n'échappait à la menace de leurs déprédations. Dès le début de la saison des pluies, les montagnards mettaient en place leurs dispositifs de défense. Mais c'était à l'approche de la maturité des récoltes que s'ouvrait la phase cruciale de la compétition entre le cultivateur et le singe. Les populations dont l'habitat voisinait une végétation sahélienne trouvaient à réunir des branches épineuses pour protéger leurs champs. Aucune parade efficace ne semblait possible aux villageois que la contrainte d'avoir à respecter des jachères avait conduits à exploiter des parcelles isolées. Beaucoup installaient des huttes de guet, dont les gardiens avaient mission d'effrayer les maraudeurs. Ces huttes, placées sur des dalles rocheuses en surplomb, étaient parfois conçues pour résister à une attaque au cas où les occupants de l'abri - occupants dont j'ai constaté à plusieurs reprises qu'il s'agissait d'adolescents – auraient réussi à blesser ou tuer un des pilleurs. Friands de viande, certains cynos, qui avaient appris à mener en commun par relais la capture de petites proies, s'en prenaient aux poules et aux chevreaux des fermes. Il n'était pas rare, aussi, lorsque les habitants d'un écart isolé s'absentaient en famille pour les sarclages, que des quadrumanes, cachés derrière un écran naturel, bondissent vers les greniers. Après avoir décalotté l'opercule en secco, ils

s'emparaient des vivres encore en réserve. Je fus moi-même témoin d'une telle action en pays daba.

Les montagnards redoublaient de méfiance à l'égard de ceux de ces prédateurs qui avaient été précédement poursuivis ou blessés par l'homme. Le cyno forme en effet avec ses congénères un groupe très organisé, voire hiérarchisé. Ce qui explique qu'il défende sa bande avec férocité, soit qu'il charge son adversaire, soit qu'il cherche à l'assommer sous une grêle de pierres. Un ami, aguerri aux périls de la grande chasse, en avait fait l'expérience, en 1950, dans les espaces déserts du nord-est de la chefferie de Bangwa (province de Bamiléké). Pour avoir tenté de se saisir du corps d'un singe abattu, il fut encerclé par une soixantaine de cynos hurlant de rage, les babines retroussées au-dessus des crocs. Ses chargeurs une fois vidés, il lui resta à battre en retraite pied à pied, plusieurs heures durant, sans cesser de repousser l'approche des fauves par de rapides moulinets de son arme.

Homme contre babouin, une élimination mal partie

Quel concours le commandant aurait-il pu apporter aux paysans impuissants à se débarrasser d'une espèce qui les assiégeait ? Il ne fallait attendre aucun résultat du fusil de guerre ou de la carabine : après un premier coup de feu, les cynos devenaient totalement inaccessibles. Ils s'évanouissaient dans les titanesques amoncellements de rochers couvrant souvent des centaines d'hectares. Un chasseur aurait-il grimpé de quelques mètres dans le labyrinthe naturel, que les fuyards l'auraient distancé à travers les défilés et les cavernes connus d'eux seuls. Il ne restait donc que le moyen fort simple du poison, seul d'ailleurs en mesure d'obtenir une élimination massive des prédateurs.

Comme d'autres camarades, je me suis résolu à employer ce procédé sur une vaste échelle, par le recours tantôt à la strychnine – un alcaloïde très toxique –, tantôt à l'oxyde d'arsenic – un poison non moins toxique –. Quant à la technique mise en oeuvre, je me suis conformé aux recommandations du vétérinaire en charge du Nord-Cameroun. La fin de saison sèche correspondait à la période d'intervention optima : les quadrumanes souffraient d'une terrible disette, puisqu'ils ne trouvaient plus à piller de mil, de haricots et d'arachides, ni à cueillir de fruits sur les arbres des piémonts. Des agents recrutés à cet effet et dirigés par un aide-vétérinaire camerounais disposaient, sept jours durant, des boules de nourriture sur les passages habituels des singes. Après quoi, aux mêmes endroits, le même appât était mis en place, additionné de poison. Ma campagne de 1958 dans les massifs de Guider, que j'évoque ici comme référence, n'a cependant permis de totaliser que quelques centaines de cadavres...

Ce résultat ne suffisait pas pour espérer éradiquer le fléau. Deux observations ont retenu mon attention. Il s'est avéré, d'une part, que leur méfiance avait permis à de petites familles de survivre. Ainsi en a-t-il été en 1958 dans le canton de Dazal (ethnie goudé) : deux bandes de 20 à 23 individus y avaient été parfaitement identifiées. Si le sol avait bien été jonché de 38 corps, le reste de l'effectif échappa au poison. Il fut pisté et je sus ainsi qu'il avait gagné le massif du Tinguelin, à environ 50 km plus au sud. Puis j'appris, quand la saison sèche s'établit, que les survivants étaient de retour à Dazal... accompagnés d'une quinzaine de compagnons ramenés du Tinguelin.

La seconde raison des échecs de mon action se situait sur un tout autre plan. Plusieurs villages, deux années consécutives, refusèrent l'emploi du poison. Ils m'assurèrent préférer la dévastation de leurs champs par les singes plutôt que de

courir le risque, pour eux-mêmes, qu'un des leurs prélève les boules empoisonnées et les utilise pour faire périr ses ennemis personnels. Du même coup, plusieurs bandes de cynos obtenaient d'être épargnées. Leur multiplication avait de nouvelles chances de réussite puisqu'ils disposaient des massifs ailleurs laissés vacants par l'anéantissement de leurs congénères.

Les imprévus de la méthode du poison ne m'avaient pas échappé. Un accident très malheureux, en avril 1957, aurait suffi à m'alerter. J'étais encore en fonctions à la région administrative de Garoua à ce moment-là. Le chef d'un village (Hamakoussou ?) me supplia de lui confier de l'arsenic pour détruire une troupe de cynos qui s'abreuvait à une petite mare. Accablé de travail et de responsabilités, aurais-je négligé de faire au demandeur des recommandations suffisamment détaillées ? Quoi qu'il en eût été, le chef se contenta de jeter le poison dans la mare. Il plaça cependant deux guetteurs sur le sentier venant du village pour interdire aux femmes d'aller puiser de l'eau. Or, par un concours fortuit de circonstances, les guetteurs avaient tous deux quitté leur poste pour quérir la nourriture du jour, quand des montagnards, en recherche de paille destinée à la réfection des toitures, trouvèrent providentiel de se désaltérer à la mare. La fin des malheureux survint après des crises de vomissements et de violentes douleurs intestinales.

Une aridité des reliefs consécutive à la fuite de l'homme devant le singe

En définitive, la véritable question qui se posait se résumait à ceci : tenter d'empêcher les singes d'occuper la niche qui leur convenait et où aucun autre animal ne s'opposait provisoirement à leur règne, n'était-ce pas là une politique vouée à l'échec ?

N'apparaissait-il pas que si les communautés humaines, établies dans ce milieu naturel, avaient subsisté depuis des siècles en tenant à distance, tant bien que mal, les divers prédateurs, et nonobstant le fait qu'elles eussent à l'origine partiellement anéanti les boisements garants du maintien des sols, elles avaient réussi ce pari grâce à leur puissance démographique, à leurs traditions de solidarité et à leur acharnement à survivre dans l'habitat où elles étaient assiégées. Créant des aménagements artificiels (murettes, terrasses, levées de terre, recépage des arbres, creusement de citernes, ...), elles avaient rétabli un équilibre écologique secondaire des sites occupés tout en assurant un peu de fertilité à leurs champs.

Mais à partir du moment où la colonisation eût introduit la liberté de circulation et une certaine paix entre ethnies antagonistes, les regards des montagnards ont convoité les terres moins ingrates des vallées et des piémonts. Des jeunes gens n'ont pas résisté à l'appel de plus de liberté et de biens. Les villages perchés s'affaiblissaient – disettes, malnutrition, découragement, émigration – au point que désormais leur dynamisme défaillant ne suppléait plus l'efficacité de la prédation de la panthère sur les cynos, à la différence d'autres collectivités des Monts Mandara encore aptes à limiter les incursions et les prélèvements des singes. Leur destin semblait bien irrémédiablement arrêté. Faute de maîtriser son espace, l'homme allait être exclu de son habitat ingrat par ces autres êtres vivants qui entraient en concurrence avec lui sur le même milieu.

Ne peuvent être cités ici les nombreux sites – pays fali, daba, tchédé, mouyengué, notamment – où, dès avant 1950 et à plus forte raison avant 1960, date de l'Indépendance du Cameroun, la résistance de certains groupes de montagnards avait cédé, mettant fin, d'ailleurs, à des conditions de vie qui avaient de quoi apitoyer le coeur le plus dur. La multiplication des départs vers l'exode avait vidé entièrement

plusieurs des quartiers les plus exposés aux pillards. Ici et là, une case à la toiture en ruine abritait encore l'authentique survivant des temps archaïques, un vieillard inconditionnellement lié aux autels sacrés de la montagne et réservant son ultime souffle de vie à accomplir les rites demandés par les ancêtres sur des urnes funéraires, elles-mêmes en voie de disparition sous les herbes folles.

Le triomphe des quadrumanes sur l'homme, résultat de la compétition entre les espèces sur un même milieu naturel, signait aussi la désertification définitive d'une partie des Monts Mandara. L'homme n'était plus là, après avoir causé lui-même la disparition du manteau forestier, pour maintenir de son mieux des aires de végétation utile, pour freiner l'arrachement des sols meubles par les eaux en furie, bref pour contenir le délabrement de reliefs fabuleusement tourmentés et enrochés. Il restait, peu ou prou, à mettre en accusation la disparition programmée de la panthère.

Cependant il y avait lieu de reconnaître que l'enfermement de communautés sur de hautes terres impropres à la vie humaine avait constitué un accident historique. Le colonisateur avait trouvé là en sursis, le temps de les admirer, celles des sociétés africaines parmi les plus accomplies. Je fus et je reste, quant à moi, dans l'émerveillement du type d'humanité que j'ai connu le bonheur d'y rencontrer.

SECONDE PARTIE

LE COMMANDANT ET SA MISSION

CHAPITRE I

UN PERSONNAGE CONTROVERSE

1. L'image trouble du commandant

En charge de nombreux peuples dispersés en de lointains espaces, la colonisation française s'était dotée d'une administration indépendante dont personne ne s'étonnera qu'elle présentât une structure hiérarchisée. Les conditions particulières du service public dans un continent comme l'Afrique justifiaient un encadrement adapté. La métropole se préoccupa très tôt de contrôler le recrutement du futur personnel d'autorité. Elle attendait de ce dernier qu'il se démarquât par la connaissance de l'environnement et par le sens de l'action. Au terme de leur formation à l'Ecole Coloniale¹, les hommes appelés à gérer la brousse quittaient la France avec pour viatique une doctrine manifestement humaniste².

Ils partaient avec une conscience assez réaliste du style de la colonisation qu'ils allaient rencontrer. Les thèses anti-impérialistes et anti-colonialistes comme aussi les propos de l'idéologie officielle leur étaient connus. De même n'ignoraient-ils pas l'article 22 du Pacte du 28 juin 1919 créant la S.D.N. et sa pompeuse proclamation : -"Le bien-être et le développement de ces peuples (colonisés) forment une mission sacrée de civilisation". Ce que beaucoup plus tard, en conclusion de ses travaux, le 8 février 1944, la Conférence de Brazzaville réitérait en prônant, dans le préambule de ses recommandations, "l'oeuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies". Par ailleurs, ces jeunes gens avaient assez lu et étudié pour avoir déjà pris leurs distances vis-à-vis de la représentation, banale dans l'opinion publique, d'une Afrique "continent de ténèbres" telle que la brossait Jean d'Esme³. Pourtant, ils mettaient en doute la survie du despotisme colonial tout en sachant qu'une pratique absolutiste du commandement avait marqué les précédentes décennies de la colonisation moderne et qu'aussi bien leurs fonctions, demain, les exposeraient au risque de l'arbitraire. Les plus mûrs d'entre eux pressentaient combien leur mission serait malaisée.

Mission malaisée à la mesure des trop nombreux domaines où le recours à la contrainte avait été si longtemps reconnu au commandant par les textes réglementaires. En effet, le système avait cumulé jusque là dans les mêmes mains tous les leviers de la domination : forces de police, poursuites disciplinaires et pénales, mesures de privation de liberté, établissement et levée de l'impôt, organisation de travaux collectifs, réquisitions et prestations, octroi des laissezpasser, fixation des cultures obligatoires, recrutement scolaire, campagnes de vaccination, etc... Pour peu que, de surcroît, se soit installé ici ou là un colonat blanc, parfois avec expropriation des terres et levée forcée de main d'oeuvre, l'impopularité

du commandant ou du moins la crainte à son endroit l'emportaient chez beaucoup d'Africains.

A vrai dire les administrateurs n'étaient pas seuls mis en cause. L'administration avait fait longtemps appel, pour tenir les postes de brousse, à des sous-officiers ou officiers des troupes coloniales que rien ne préparait à une tâche politique impliquant avant tout de convaincre par la négociation. Tel fut le cas dans le nord du Cameroun où ce personnel militaire a massivement été utilisé et entre les mains duquel la brutalité et les armes ont tenu lieu trop souvent de méthode de commandement.

Jusqu'à la guerre de 1939-1945, dans le contexte d'une administration délaissée et rudimentaire, certains agissements individuels ont, à bon droit, motivé la réprobation des témoins et, à plus forte raison, les condamnations prononcées par la presse et la littérature. Au moment où il dirigeait l'Ecole Coloniale, Robert Delavignette, un ancien administrateur, stigmatisait lui-même "le caporalisme" de tant de chefs de poste en brousse4. L'ancien fonctionnaire d'A.O.F. que fût Amadou Hampâte Bâ, un Peul du Mali, après avoir qualifié les administrateurs de "dieux de la brousse", ajoutait : - "A l'époque, mieux valait avoir sur le dos le Mont Sinaï lui-même que le moindre administrateur colonial" 5. Dans ses mémoires, il y revient souvent avec malice: - "Les tout-puissants administrateurs coloniaux ... inspiraient une telle crainte que, bons ou méchants, en leur présence, l'expression conjuratoire : Oui, mon commandant! sortait de la bouche des sujets comme l'urine d'une vessie malade. Tout le monde, Blancs et Noirs, était à la merci des administrateurs coloniaux 6. Richard Joseph, quant à lui, a probablement fait une erreur d'époque quand il a situé dans la période 1944-1948 le tableau suivant, au surplus sans en avoir été le témoin direct : - "La plupart des Camerounais étaient terrorisés de façon bien compréhensible par le pouvoir arbitraire considérable des administrateurs" 7. Dans son "Discours sur le colonialisme", visant implicitement les promoteurs de cette politique, Aimé Césaire n'hésite pas à universaliser la vision apocalyptique qui lui est propre: - "Entre colonisateur et colonisé, il n'y a place que pour la corvée, l'intimidation, la pression, la police, l'impôt, le vol, le viol, les cultures obligatoires, le mépris, la méfiance, la morgue, etc.... " 8.

Pour leur part, des historiens et des sociologues, leur sensibilité politique renforçant peut-être leur dogmatisme, n'ont pas craint de formuler des généralisations, d'autant plus osées sous la plume de commentateurs qui n'avaient pas vécu l'Afrique durant la période concernée. Ainsi Jean Suret-Canale considère-t-il que "la colonisation a fait subir aux populations asservies un martyre de 3/4 de siècle" ⁹. Claude Meillassoux renchérit à propos de l'exploitation des habitants de l'Afrique par la description ci-après : – "La dialectique absurde du pouvoir colonial allait fonctionner jusqu'aux indépendances ; car bien que l'administration des colonies fût retirée à l'armée par le pouvoir bourgeois, les structures de base mises en place allaient persister. On exécute les chefs, on fusille les notables. Par contre, ne pas exercer sa représentativité, c'est perdre toute autorité vis-à-vis des supérieurs. Situation qui ne permet à l'institution de fonctionner que par la ruse ou la complaisance, dans l'hypocrisie ou l'angoisse, la corruption ou l'impuissance" ¹⁰.

L'honnêteté intellectuelle appelait la mention de ces réquisitoires outranciers englobant tous les lieux, tous les moments du passé, tous les faits, tous les acteurs. Réquisitoires dans lesquels les jeunes générations africaines risquent de voir de bonne foi une description historique fidèle si elles ne disposent pas d'autres sources d'information. Réquisitoires qui n'ont d'ailleurs pas manqué d'être repris avec le même dogmatisme subjectif par la majorité des universitaires africains¹¹, pour beaucoup nés après les indépendances et non directement témoins.

UN PERSONNAGE CONTROVERSE

Quoiqu'il en eût été, un changement d'esprit manifeste a amené une double évolution. L'une, réglementaire et légale, au lendemain de 1945, a eu pour effet de réduire les pouvoirs des commandants et d'accroître les droits des Africains. L'autre, marquant la fin du délaissement de l'Afrique par les élites françaises, a multiplié les candidatures de qualité dès les années 30 et a fourni un recrutement d'administrateurs plus disposés à la concertation et au réformisme¹². Car, sans un vif attrait personnel pour le monde noir, pourquoi les étudiants français se seraient-ils engagés dans une voie professionnelle vide de toute promesse ? La constatation en avait déjà été relevée, très crûment, vers 1869, dans un rapport officiel visant l'encadrement du Sénégal : "Quel est donc l'homme intelligent, à instruction soignée, à idées libérales... qui consentira à venir s'exiler à Matam avec dix soldats noirs sous ses ordres et un village de cent cases à surveiller ?"13.

L'objectivité impose aussi que toutes les noirceurs ne soient pas imputées à la politique générale de colonisation. Dans la grande indépendance d'action qui était la leur, les chefs de poste façonnaient leur commandement selon leurs charismes jusqu'à se rendre eux-mêmes responsables d'une part des abus stigmatisés. Aucun stéréotype de l'administrateur ne saurait donc être établi et toute appréciation générale serait mal fondée. Chacun, en fonction de sa personnalité, mais aussi de ses expériences antérieures, abordait une nouvelle circonscription, à une époque donnée, avec un projet particulier et selon une méthode de travail ajustée. Il ne pouvait d'ailleurs en être différemment. On ne commandait pas à 40 ans comme à l'âge de 25 ans. Autre chose était d'avoir en charge des tribus nomadisant dans les franges sahariennes, ou une dissémination de paysans archaïques, ou des planteurs aisés et bien équipés, ou encore une population composite en partie urbanisée. Il est vrai aussi que, jusqu'à l'Indépendance elle-même, des éléments de fait ont conduit l'administrateur à prendre des latitudes excédant de beaucoup les pouvoirs qui lui étaient institutionnellement reconnus. Non seulement le tempérament du personnage inclinait celui-ci à élargir son autonomie, mais encore l'isolement pouvait motiver de ne pas différer des décisions urgentes. C'est ainsi que s'expliquait souvent un manque d'égards vis-à-vis de beaucoup de sociétés déphasées par rapport aux droits et procédures qui leur étaient offertes. Dans d'autres cas, des conflits entre communautés appelaient des solutions pragmatiques. Ailleurs la pérennité des coutumes s'opposait à l'application de la loi et conduisait à des compromis hors de tout fondement juridique. Souvent enfin le commandant passait à l'exécution de ceux des projets soutenus par les collectivités intéressées sans que l'autorité supérieure eût donné son accord. De cet écart entre les attributions officielles et les actes et choix du chef de poste, le lecteur trouvera de nombreux exemples dans les présents mémoires, dérives tantôt heureuses, tantôt regrettables, qu'il serait inéquitable de mettre au passif de la colonisation elle-même.

2. Le partage incertain entre service du colonisateur et service du colonisé

Nonobstant, au fil des ans, l'amenuisement de ses pouvoirs, le commandant resta effectivement le maître de son fief. Longtemps il fut craint en raison des fusils du détachement placé sous ses ordres. Ce type d'intimidation aurait-il continué à jouer implicitement jusque dans les dernières années ? Je ne le crois pas. Et longtemps aussi, le chef de poste de brousse fut appelé "le Blanc", parce qu'il n'y avait guère d'autre Européen en brousse¹⁴. Entre eux, les villageois utilisaient le ou les sobriquets dont de bons observateurs l'avaient affublé à cause soit de son physique, soit de son comportement. Les dernières peurs se rencontraient encore, en

1947-1948, dans quelques quartiers des Monts Mandara : à mon approche, des femmes et des enfants s'enfuyaient pour se mettre à l'abri d'un éboulis, à bonne distance, attitude qui trahissait la persistance d'un discours faisant du Blanc un danger possible.

Le terme de "commandant" avait cours du Sénégal à l'Oubangui-Chari. Toutefois, sur les hautes terres bamiléké du Cameroun où le parler véhiculaire tirait son origine du *pidjin english*, le chef de subdivision répondait au nom de *gobina* ou *gomna*, appellation apparemment dérivée de l'anglais *governor*. Son supérieur, le chef de la région de Dschang, recevait le titre de *big gobina*. Tout chef de poste pouvait être apostrophé d'un "mon commandant", qu'il appartînt au corps des administrateurs coloniaux ou à la catégorie des fonctionnaires des services civils (commis, adjoints, rédacteurs) ou des stagiaires de l'AGOM. Le titre n'ayant aucun caractère réglementaire ou officiel, les personnes raffinées, par purisme ou affectation, préféraient la formule révérencieuse de "Monsieur l'administrateur" ou "Monsieur l'administrateur en chef" 15.

D'aucuns s'interrogeront. Le bien fondé moral de la colonisation et de l'exercice, par le commandant, d'une souveraineté issue de l'impérialisme était-il mis en cause par les administrateurs ? Il m'est apparu à moi-même que la domination coloniale, reconnue dans les rapports internationaux, relevait d'un état de fait. Les débats légitimes sur la justification ou sur la condamnation étaient laissés à d'autres, puisque la tâche propre du fonctionnaire que j'étais s'insérait à la charnière des deux forces opposées, dominants et dominés¹⁶. Est-ce par suffisance que mes camarades et moimême estimions notre présence dégagée de desseins oppresseurs et motivée par l'opportunité de réhabiliter le monde noir? Nous trompions-nous en imputant l'asservissement de tant de peuples à l'inexistence, chez eux, des instruments de modernité, dont précisément notre mission était de les doter ? Nous ambitionnions de combler tant de manques évidents soit par notre action propre, soit par l'instauration d'un climat de paix, le développement des échanges et des emprunts, la diffusion de valeurs humanitaires, bref l'accroissement des capacités du colonisé lui-même. Au reste, l'Afrique s'est montrée elle-même de plus en plus demandeur d'un progrès qu'elle aurait attendu encore longtemps sans l'intervention européenne. De fait, l'entreprise commencée dans le cadre de l'impérialisme politique et à qui on peut reprocher d'avoir été trop lente, s'est manifestement dégagée de la finalité de la domination, puisqu'au jour de l'Indépendance, pourtant brusquée dans son avènement, l'héritage s'est trouvé en état d'être transmis. Ce jour-là, les commandants de brousse remettaient à l'Etat nouveau-né une structure administrative territoriale de type moderne. Le fonctionnement des services s'est même poursuivi, dans les premiers temps, avec une régularité et une efficacité que plus d'une organisation étatique, en Afrique ou ailleurs, pourrait envier aujourd'hui.

De ce qui précède, il ne faudrait pas conclure que les administrateurs se soient confinés dans le rôle d'ouvriers des évolutions et de manipulateurs des ruptures. Le lecteur a déjà trouvé plus haut et découvrira encore plus loin des récits attestant le respect du patrimoine local quand bien même ce dernier fût porteur de croyances et de valeurs totalement étrangères au système culturel de l'Occident. Leur position privilégiée en contact direct avec le très modeste univers des peuples africains a valu aux administrateurs d'être les premiers, avant que n'apparaissent tardivement les africanistes diplômés, à accorder de l'attention aux signes identitaires, aux langues, aux mythes et aux traditions historiques. Leur regard manifestait plus de tolérance souvent que celui de beaucoup de missionnaires chrétiens. Car ces derniers, très bien informés pourtant, se sont figés, pour beaucoup d'entre eux, dans une telle

UN PERSONNAGE CONTROVERSE

attitude de condamnation globale du "paganisme" qu'ils se sont détournés d'une analyse préalable des relations sociales et religieuses au sein des communautés. Est-il besoin, par ailleurs, de rappeler que l'une des tâches primordiales des administrateurs consistait dans le contrôle juridictionnel de l'application des coutumes civiles? A ce titre, ils entraient de plain-pied dans le domaine infini des règles rituelles de chaque ethnie, non point pour abolir, mais en arbitres tant que l'ordre public n'était pas agressé de façon provocante. Consigne leur était donnée officiellement de codifier les coutumes, autrement dit de les transcrire en les ordonnant en un système rationnel. Travail auquel je reconnais ne m'être pas soumis, ceci pour un double motif : l'évolution rapide des modèles sociaux me semblait rendre assez vaine la projection de ceux-ci dans le futur proche d'une part et, d'autre part, les tribunaux se voyaient principalement saisis des conflits entre coutumes apparus avec la mobilité croissante des hommes, conflits dont le règlement s'accompagnait généralement d'une entorse aux dispositions anciennes applicables à chacun des plaideurs.

Au moment de prendre pied sur la terre africaine, le bilan de ma préparation aurait été de nature à me conforter dans ma capacité d'assumer honorablement la condition d'opérateur de la colonisation. Derrière moi, deux années de culture générale après le baccalauréat, deux années de spécialisation à l'Ecole Coloniale, une licence en droit, une année sur un chantier manuel en milieu ouvrier, seize mois de stage dans un poste du Moyen-Atlas marocain, trois années de commandement difficile au sein de compagnies de travailleurs indochinois. Pourtant, l'inquiétude m'habitait devant la responsabilité d'avoir à régir, en solitaire, un univers africain qui m'était étranger. Cette disposition d'esprit aurait-elle suffi à écarter tout risque que je devienne un mercenaire de l'impérialisme? Du moins une certitude ne me quittait pas. Il ne s'agissait pas pour moi de pratiquer un simple métier. Mon ambition semblait aller au delà. Quelle ambition? Peut-être partager leur Afrique avec les Africains. Puisque je consentais à l'avance à courir des risques personnels, il importait que seule la cause africaine en justifiât prosaïquement la menace.

Je fus affecté au Cameroun, ce que j'ai toujours regardé comme un privilège. Une quasi-souveraineté française y était établie depuis trente ans¹⁷. La gestion de ce territoire s'exerçait selon les particularismes propres aux possessions coloniales et dans le cadre de techniques administratives réglementairement fixées. Devant moi, en ce début d'année 1946, se découvraient une population presque sans droits, des structures sociales peu apparentes, des hiérarchies complexes défiant notre système égalitariste, des principautés féodales ou despotiques, des règles occultes de discrimination, des cultures locales ignorantes de la laïcité, des codes de valeurs humaines étrangères à nos conceptions occidentales.

Pour le coup, l'agent français d'autorité que j'étais se sentit perdu dans d'épaisses ténébres. A qui apportait-il réellement son concours ? S'il était au service du gouvernement français qui l'avait expédié en un coin reculé d'Afrique, quelle certitude avait-il de servir les véritables intérêts des Camerounais ? En exerçant le pouvoir dont la métropole l'avait investi, donnait-il tous leurs atouts à la personnalité et aux capacités du colonisé ? Entre le devoir de concourir au prestige de sa patrie et celui de travailler pour le bénéfice du pays de résidence, y avait-il concordance assurée ? Que d'occasions où l'administrateur était mis en demeure de choisir, sans toujours être capable de discerner où pouvait être, à long terme, l'avantage majeur soit de la France, soit du Cameroun. Ainsi, placé sous la double bannière du colonisateur et du colonisé, avançait-il sur une voie hasardeuse qui avait toute chance de l'exposer à la condamnation des uns et des autres.

3. L'organisation du commandement colonial

Qu'il ait débarqué depuis peu ou qu'il ait fait l'objet d'une mutation après une période au chef-lieu, le futur commandant, coiffé du traditionnel casque colonial¹⁸, rejoignait son poste, là-bas, quelque part, où la brousse avait tôt fait de le pénétrer d'un sentiment d'isolement. Désormais, pour lui, le monde extérieur cessait de compter. Il était saisi par assez de préoccupations pour devoir s'abîmer dans le microcosme de sa circonscription. Avec le recul du temps, une question m'est venue à l'esprit : par quelle aberration momentanée, tant de passion et tant d'efforts se polarisaient-ils sur quelques tribus ignorées dont nos compatriotes métropolitains, s'ils eussent appris leur existence, auraient souri avec commisération?

Parmi les réponses, l'une vient de suite à l'esprit et elle a son poids : la griserie du maître d'un fief. Une autre sera donnée, parce que aujourd'hui elle échapperait probablement à l'attention. Imprégné de sa responsabilité et ne pouvant l'évacuer de sa conscience au jour où il prenait des décisions à l'issue toujours douteuse, le commandant concentrait toute sa volonté pour réussir. Dans son besoin d'être compris dans les situations auxquelles il était confronté, il trouvait secrètement appui sur ses voisins vivant les mêmes contraintes, les commandants des unités proches, amis personnels ou rivaux de carrière. Il n'était pas autre chose que le maillon d'une grande chaîne : s'il conservait le pays en paix, les autres seraient bénéficiaires de cette même paix dans leur commandement ; et inversement, si ses voisins naviguaient sans tempête, lui-même ne sombrerait pas. C'est en méconnaissant cette inéluctable solidarité que plusieurs journalistes, rejoignant en cela la réprobation trop hâtive exprimée par Amadou Hampâté Bâ, ont censuré l'esprit de corps des administrateurs. Le sentiment d'un engagement commun dans la bonne marche du pays appelait ainsi une interdépendance par delà les différences entre sensibilités personnelles.

Quelle pouvait donc être l'importance de l'encadrement dans un territoire comme le Cameroun ? Peuplé dans les années 40 d'environ 2 800 000 habitants et dans les années 50 d'environ 3 170 000 habitants — chiffres établis alors selon des recensements réputés sous-évalués 19—, le territoire comptait, toujours à s'en tenir aux chiffres officiels, un effectif budgétaire moyen de 145 administrateurs. Ce total incluait le personnel en congé en France, les indisponibles pour raison de santé, l'état-major des directions du chef-lieu, les affectés spéciaux — notamment dans les fonctions judiciaires —, enfin les chefs de l'administration territoriale. Tous ces pions étaient interchangeables. Une noria incessante les déplaçait à l'intérieur des frontières du pays, mais aussi d'une colonie à l'autre.

Les grandes circonscriptions, appelées régions, au nombre de 19 en 1956 par découpage de quelques-unes des 14 régions existant en 1946, comprenaient elles-mêmes une à plusieurs subdivisions. Ces dernières présentaient des densités très variées. La plus petite couvrait 1 200 km² et la plus grande 31 500 km². La moins peuplée comptait 6 800 habitants, la plus peuplée 206 000 habitants, ces données correspondant aux statistiques de 1948. Par découpage, les 51 subdivisions de 1946 étaient devenues 57 en 1956. Dirigeant les seules véritables unités de base, les chefs de subdivision détenaient en exclusivité la prise directe sur le pays ; le chef de région n'exerçait lui-même aucun pouvoir personnel sur la subdivision centrale, c'est-à-dire sur celle de son lieu de résidence.

L'exercice de l'autorité politique occupait par principe la première place dans les fonctions de chef de subdivision. A vrai dire, tout avait, en brousse, une incidence sur les relations entre la direction des affaires publiques et la vie des sociétés locales.

UN PERSONNAGE CONTROVERSE

L'action politique ne se limitait donc pas à contrôler les conflits séculaires entre les communautés, les agissements des chefs traditionnels, l'orientation de la justice, les priorités du développement matériel et social ou les intrigues des partis politiques. L'administrateur, chef de subdivision, se muait, parfois à son corps défendant, en proconsul et, dans la confusion née de ses multiples prérogatives, il lui arrivait d'ignorer les frontières de ses attributions.

Le témoignage établi dans le présent document émane précisément d'un homme qui tint les fonctions de chef de subdivision, notamment à Mora, Bangangté, Bafoussam et Guider, et également les fonctions d'adjoint au chef de la région bamiléké et au chef de la région de la Bénoué. Ce témoignage, faut-il le souligner à nouveau, demeure une écriture de l'histoire inspirée par la perception que l'auteur a eue personnellement de son expérience vécue.

4. Le contexte de deux régions singulières

Univers aux caractères spécifiques, chaque parcelle d'Afrique exigeait de l'administrateur responsable d'en faire la découverte. Se familiariser avec un nouveau poste impliquait des acquisitions auxquelles aidaient peu les connaissances recueillies dans les circonscriptions tenues auparavant. Sans compter que, dans une même unité administrative, il était commun de rencontrer des composantes territoriales sans grande ressemblance entre elles. Le commandant, à l'intérieur de son dessein global, n'échappait pas à la pratique d'une politique appropriée à chaque collectivité distincte.

Une illustration probante en sera donnée tout au long de ces mémoires. Se dévoileront en effet les situations sans traits communs que le soussigné rencontra lors de séjours successifs vécus dans seulement deux des provinces du Cameroun. L'un de ces mondes rassemblait l'ethnie bamiléké, sur des sites assez comparables d'ailleurs. L'autre entremêlait un patchwork de peuples et de civilisations sur les milieux naturels les plus diversifiés. Aussi les particularismes et les contrastes portaient-ils sur tous les domaines, physiques et humains : réalités géographiques, legs historiques, structures sociales, systèmes religieux et mentaux, activités économiques, et jusqu'à la façon de se positionner à l'égard du modernisme occidental.

C'est pourquoi le commandant développait ici et là une autorité multiforme. Rien n'était assurément simple pour cet homme qui incarnait une force colonisatrice par essence uniformisatrice. Dès lors comment allait-il moduler ses interventions en fonction de tel ou tel terroir? Et, en réplique à la pression contraignante du commandant, quelle tactique chaque groupe humain se proposait-il pour sauvegarder son identité et ses intérêts spécifiques?

En introduction aux images fragmentaires qui seront évoquées par la suite, un aperçu global de chacune des deux provinces rendra compte sommairement de quelques aspects distinctifs de l'une et de l'autre.

La province du Bamiléké

"Le Bamiléké" ou encore "le pays bamiléké". Sous cette appellation le voyageur pressé attribuerait volontiers une apparente unité à ces terres, de superficie réduite, dont la carte du Cameroun montre qu'elles s'adossent, dans le centre-ouest du pays, à la frontière du Nigéria, dominant de leur altitude les basses régions de Douala. Parler des pays bamiléké conviendrait mieux pour marquer la diversité relative d'une

province de toute façon empreinte d'une rare originalité vis-à-vis du reste du territoire camerounais, sud et nord confondus. L'habitué des tournées à pied ou en jeep avait tôt fait, jadis, en quadrillant les chefferies et leurs quartiers juxtaposés, de distinguer une série de profils inattendus. De l'autre côté de la fontière, l'espace bamiléké se prolongeait, sous tutelle britannique, avec de nouveaux terroirs encore différents.

Pour définir ce monde très à part, les géographes parlent de "haut plateau tourmenté". Alors que l'altitude moyenne est de 1 400 m, des reliefs dispersés culminent à plus de 1 900 m (Batoufam, Bana, Bandenkop), voire jusqu'à 2 740m (Bambouto). Les rivières, au débit modeste, souvent de simples torrents, descendent de seuil en seuil par des rapides et des chutes. Le climat, dit subéquatorial, surprend par sa relative fraîcheur que la tombée du jour accentue. Durant les nuits, des brumes froides et des brouillards épais obligent les habitants à se chauffer et les incitent, en matinée, à ne quitter que tardivement leurs cases. A Bafoussam, les températures oscillent entre 12° et 31°. Les deux saisons des pluies s'étalent sur six mois avec des précipitations variant entre 1 500 mm et 2 000 mm annuels. Elles ont entretenu autrefois un peuplement forestier puissant dont témoignent de beaux arbres reliques sur fond de savane guinéenne, ainsi que des galeries forestières dans les ravins. Des réseaux de ruisseaux marécageux ont conduit l'homme à y remplacer la sylve naturelle par des plantations denses de *raphiaies*. Les paysans bamiléké ont même établi sur le palmier raphia le véritable fondement de la civilisation matérielle de leur ethnie²⁰.

La population de très forte densité pour l'Afrique, avec une moyenne de 65 hab/km², était composée à l'origine de paysans sédentaires, dont seules les femmes assumaient les travaux agricoles. La ville n'est apparue qu'avec les chefslieux administratifs de la colonisation. Aucun village groupé, mais un paysage entièrement bocagé et compartimenté. Chaque famille vivait isolée dans sa concession, généralement un quadrilatère approximatif, fermé par des haies vives. Toutefois, dans un bas-fond, un rassemblement inhabituel de toits attirait le regard : il n'avait d'autre sens que de concrétiser la richesse en épouses d'un chef traditionnel, disposant pour lui-même des plus monumentales coupoles. Le tonnage énorme de chaume qui couvrait ces prodigieuses architectures provenait de croupes herbeuses ni habitées, ni cultivées : jachères communales qui avaient joué le rôle de glacis militaires entre les groupements à l'époque précoloniale. Le statut de neutralité de ces anciens glacis les avait fait choisir ensuite pour lieu d'installation des missions chrétiennes. Ici "la colline protestante", là "une colline catholique", une façon de tenir le missionnaire à l'écart et aussi de le placer en écran en cas d'attaque du chef voisin. La subsistance tirée de la terre reposait sur trois cultures essentielles : des tubercules variés, une céréale (le maïs), la grosse banane à cuire (le plantain), auxquels s'ajoutaient un peu d'arachide de bouche et quelques arbres fruitiers, notamment le colatier dont les noix étaient exportées hors de la province. L'élevage du cheval, de l'âne et du zébu était inconnu, mais non celui du petit bétail, dont le porc notamment. La culture du caféier avait été encouragée par l'administration.

Telle était la physionomie des lieux, il y a plus de cinquante ans, quand j'ai servi au Bamiléké. La vraie brousse n'avait pas disparu, que la saison sèche livrait aux flammes en bien des endroits. Elle était certes localisée sur les marges du plateau et dans les zones difficiles d'accès. C'était encore le domaine de quelques antilopes, de troupes de cynocéphales, de pythons et de nombreuses panthères dont j'ai fait plusieurs fois la rencontre. Mais les éléphants fréquents dans les siècles passés n'avaient laissé trace qu'au travers des vêtements de danse, des bracelets et des défenses d'ivoire dont l'ensemble constituait le trésor des chefs.

UN PERSONNAGE CONTROVERSE

Sur le plan anthropologique, la population bamiléké reflète le brassage dont elle est issue et marque la charnière entre le monde bantou au sud et le monde guinéo-soudanais à sa limite nord. L'unité ethnique semble incontestable à beaucoup d'égards quand bien même les 80 chefferies du début des années 50, entre lesquelles se répartissaient les 460 000 habitants (chiffre de 1956), eussent formé des principautés closes sur elles-mêmes. Ces petites patries se caractérisaient par l'absence de tout élément allogène.

De tous les aspects significatifs, l'observateur retenait celui des institutions sociales, d'une contexture extrêmement élaborée et maîtrisée par des chefs prêtresrois. On y relevait, entre autres organes, des rouages associatifs uniques en Afrique, lesquels concouraient à la cohésion de chaque groupement, ainsi qu'à une discipline collective assortie de sanctions temporelles. C'est à cette structure hiérarchisée autour des princes que l'art bamiléké, s'exprimant dans l'architecture, la sculpture sur bois et le décor, doit sans doute d'occuper une des premières places sur le continent noir²¹.

Mais peut-être aussi est-ce aux règles oppressantes de l'organisation sociale, en particulier celle de la précarité coutumière de l'usage du sol, comme à la pratique ancienne de la promotion personnelle par l'effort, que l'ethnie bamiléké a manifesté, dès l'époque coloniale, des capacités supérieures parmi les peuples du Cameroun : émigration massive tous azimuths, colonisation de terres lointaines, aptitude aux affaires et au commerce, indifférence aux apparences superficielles, pragmatisme, franche ouverture à toutes les nouveautés, qu'il s'agisse du christianisme, des études modernes ou des courants nationalistes.

La province du Nord-Cameroun

Dois-je avouer que le nord du Cameroun me paraît le disputer en séduction aux pays bamiléké? Ce n'est pas un hasard s'il exerce un attrait touristique incontesté, au motif d'un cumul d'atouts : dépaysement total, sites surprenants, strates culturelles multiples et civilisations demeurées dans leur intégrité jusqu'à l'approche de l'Indépendance.

Une convention très ancienne veut que la dénomination de Nord-Cameroun couvre toutes les régions naturelles comprises entre le rebord septentrional du plateau de l'Adamaoua, au sud, et le lac Tchad, au nord. Sont ainsi concernés le bassin de la moyenne Bénoué, les Monts Mandara et leurs piémonts, enfin les plaines s'étendant jusqu'au lac Tchad. Du sud au nord, l'unique saison des pluies se raccourcit et la moyenne des précipitations descend de 1 200 mm au pied de la falaise de l'Adamaoua à 900 mm à Garoua, puis à 600 mm à Mora et à environ 500 mm à Fort-Foureau (aujourd'hui Kousseri). La végétation d'abord représentative de la zone soudanienne, est celle de la zone soudano-sahélienne à la latitude de Guider pour devenir franchement sahélienne plus haut en évoluant vers l'aridité de la savane à épineux. La température moyenne, très voisine de 29° à Garoua et Maroua, ne rend pas compte des extrêmes, entre 12° et 45°, ce qui correspond bien à la sévérité d'un climat tropical classique, avec dessication intense au delà de Garoua.

Néanmoins de vastes étendues peuvent être mises en culture (mil, arachides et cotonniers), tandis que l'élevage du gros bétail et des chevaux appartient à une tradition séculaire. L'alternance rigoureusement tranchée des deux saisons rythme toute l'activité humaine. Lorsque les pluies s'installent, les cours d'eau, auparavant réduits à leur lit de sable, se gonflent à l'improviste et roulent des flots tumultueux. Durant la période coloniale, avant que ne fut construit l'ensemble des ouvrages d'art

nécessaires, la montée des eaux isolait entre elles les diverses contrées et interrompait les liaisons avec le sud du Cameroun.

Des milieux naturels particuliers méritent une mention spéciale. Le premier, à l'est de Guider, n'est autre que la dépression inattendue du *mayo* Kebbi avec le superbe lac de Léré, zone où pouvaient s'assembler en saison sèche des milliers de boeufs à bosse. Le second occupe un vaste espace de Garoua à Mora le long de la frontière nigériane : il s'agit des Monts Mandara, reliefs très fragmentés culminant jusqu'à 1 450 m, formant des plateaux intérieurs entre 800 et 1 000 m d'altitude et portant une gamme floristique étendue. Dans un luciférien empilement de rocs s'accrochaient, comme une fourmilière, près de 200 000 montagnards obstinés (chiffre approximatif de 1947). La troisième zone singulière, tout au nord, résulte de l'absence d'exutoire pour l'ancienne mer tchadienne. Elle dessine une cuvette. Stabilisée à 300 m d'altitude, elle reçoit, outre les immenses fleuves du Logone et du Chari, les cours d'eau saisonniers des Monts Mandara. Elle se transforme pendant plusieurs mois en immenses étendues inondées. Ces marécages, appelés *yaéré*, assurent la survie de la grande faune et favorisent un très important élevage de zébus.

Pareil aperçu témoigne de la diversité du milieu naturel du Nord-Cameroun, liée à quatre variables : le relief, le sol, la pluviométrie, l'hydrographie. L'homme a su s'adapter à chaque terroir. Cependant des facteurs historiques se sont surajoutés, marquant les populations de caractères distinctifs souvent opposés qu'elles conservaient à l'époque coloniale en dépit même du partage, ici et là, d'aires où l'habitat pouvait demeurer commun : coexistence de musulmans ou islamisés (300 000 selon un chiffre très approximatif de 1947) et d'animistes (au nombre de 600 000 selon les mêmes informations), d'ethnies dominatrices et d'autres plus ou moins asservies, d'hommes libres et de gens de statut servile, de groupements féodaux, de chefferies centralisées, enfin de collectivités animistes autonomes démunies de chef (dites acéphales) et où les pouvoirs se répartissaient entre les médiateurs des forces occultes²². Tous ces éléments s'affirmaient au travers d'antagonismes qui ont posé à la politique coloniale locale son problème majeur durant de longues années.

Les traits culturels et économiques de cette mosaïque de peuples n'avaient évidemment rien de commun avec ceux des Bamiléké. Plusieurs ethnies avaient une activité professionnelle spécialisée, reflétant une véritable tradition. Des petites villes se maintenaient dont l'existence était antérieure à l'arrivée des Européens. Des cours princières, primitivement assises sur l'exploitation de captifs et vestiges des anciens empires de la région tchadienne, alimentaient un artisanat et des commerces. Les groupes dits musulmans conservaient les avantages de supériorité qu'ils avaient tenus des courants d'échanges transversaux ouest-est ou du débouché des pistes transsahariennes. Les structures féodales prestigieuses des principautés islamisées demeuraient dans un vis-à-vis conflictuel avec des communautés animistes arcboutées sur la sauvegarde de leur indépendance. Enfin, toutes les populations vivaient sous la menace de la disette ou de la famine.

Sur cet héritage du passé, à la fois positif et négatif, le colonisateur n'a guère eu le temps d'y superposer une strate de changements importants. L'enclavement a entravé son action. Les acteurs de la colonisation, trop peu nombreux, mal soutenus par des autorités centrales qui jugeaient ces provinces excentrées comme improductives, se sont contentés longtemps de conjurer les pénuries alimentaires chroniques ou cycliques. L'absence de missions chrétiennes, de son côté, avait privé le Nord-Cameroun du concours efficace reçu d'elles, ailleurs, dans les domaines

UN PERSONNAGE CONTROVERSE

scolaire, médical et culturel. Pour leur part, les réflexes identitaires provoqués par les oppositions internes évoquées ci-dessus avaient suffisamment crispé les groupes antagonistes pour avoir distrait ceux-ci de projets de modernisation jugés par eux comme indifférents ou secondaires. Et nonobstant la grande pauvreté générale, très faibles semblaient les motivations qui, dans cette zone, auraient poussé des individus à capitaliser, investir, voire à émigrer, en contraste avec les peuples des Haoussa et des Kanuri de l'actuel Nigéria, leurs assez proches voisins, lesquels devaient leur petite aisance aux traditions de l'artisanat et du commerce.

Ces étendues du nord auraient un peu fait figure, aux dires non justifiés de plusieurs détracteurs de la politique française, de "réserves indigènes". De fait, aucun colonat n'a tenté de s'y implanter. Il en avait été de même pour les pays bamiléké, dans leur ensemble, où la densité humaine et la médiocrité de beaucoup de sols pouvaient décourager toute tentative comparable à celle, marginale, que constitua le grand domaine de haute altitude d'un élevage de bovins authentiques pratiqué sur le massif des Bambouto. Les présents mémoires revisitant le passé des deux provinces du Nord et de deux des subdivisions bamiléké, les unes et les autres exclusivement habitées par leurs peuples d'origine, il va de soi qu'ils n'évoqueront pas les problèmes d'un colonat blanc.

5. La remise en question de l'ordre colonial

Le dernier segment d'histoire avant l'indépendance des Etats africains tranche manifestement sur un certain immobilisme du passé colonial. Il a pour point de départ le lendemain immédiat de la dernière guerre mondiale. C'est sur cette courte période qu'il sera ici porté principalement témoignage. Tout se met en place pour une accélération vers les temps modernes. La chronique des signes de changement n'a jamais connu pareil enrichissement. L'avancée s'est manifestée dans tous les domaines à la fois : progrès matériels, investissements, scolarisation des jeunes, diffusion des idées et des libertés, création d'une scène politique. La conjonction des effets de l'évolution et de décisions politiques volontaristes a, pour finir, conduit le colonisateur français à accorder précipitamment l'indépendance à ses possessions africaines.

Le Cameroun accéda lui-même au statut de nation libre le 1er janvier 1960. Sa condition de pays colonisé n'avait pas duré 60 années. Car s'il est vrai que le drapeau allemand avait été planté à Douala le 1er juillet 1884, aucune entité territoriale camerounaise à ce moment là n'existait. Procédant par conquêtes successives en différentes directions, les colonnes militaires allemandes réunirent leurs acquisitions en un ensemble géographique artificiel. Les dernières terres annexées à la colonie furent celles du nord. Il a donc fallu attendre la victoire de Maroua, en 1902, pour que les futures frontières probables s'ébauchent sur la carte²³. Après quoi, de 1902 à 1945, les tuteurs allemands, puis français, ont engagé un lent éveil économique et social. Enfin, de 1945 à 1960, une ère nouvelle, sous régime français, a réussi hâtivement à doter le pays des ressources humaines et économiques grâce auxquelles la jeune république indépendante a vu le jour en 1960 sur la base d'un Etat viable.

En 1945, quinze ans avant la levée de la tutelle française, que savait-on du Cameroun, de son milieu naturel, de son potentiel, de ses populations? Les informations sur les réalités profondes manquaient, ou bien leur pauvreté le disputait à leur peu de crédibilité. Le personnel colonial de commandement n'a pas disposé des connaissances de base qui eussent éclairé son approche des sociétés et orienté

utilement son effort économique²⁴. La plupart des observations consignées jusque là provenaient de personnalités compétentes sur le sujet traité, mais sans formation spécialisée²⁵. De plus, aucun de ces travaux n'avait été mené par un Africain. Les rares articles publiés figuraient dans des périodiques dont les collections, très souvent incomplètes, se trouvaient dispersées à travers les bibliothèques allemandes, anglaises et françaises; et, en tout état de cause, les hommes en activité en Afrique ignoraient totalement leur existence. En beaucoup de domaines, le savoir a attendu les années 50 à 70 pour progresser. Les investigations méthodiques et savantes avec, corrélativement, la diffusion de l'acquis, se sont généralisées d'abord avec l'aide de la recherche scientifique internationale, puis avec le relais de spécialistes camerounais quand les jeunes universités en eurent formé un certain nombre. L'insuffisance notoire des outils de connaissance avait besoin d'être rappelée pour situer, sur un plan aussi fondamental, le chemin qui restait à parcourir dans le Cameroun du lendemain de la dernière grande guerre.

C'est en ce lendemain-là qu'un coup de tonnerre éclate à l'improviste dans le petit monde colonial où, toutefois, la Conférence de Brazzaville de 1944 avait émis des signes avant-coureurs. Coup de tonnerre qui eut pour origine un vote de l'électorat métropolitain, peut-être obtenu par surprise. Les rapports entre colonisateurs et colonisés en seront ébranlés pour toujours. Il a suffi d'un simple acte juridique, mais de portée révolutionnaire et dont l'opinion était peu apte à prendre la mesure sur le moment : le 27 octobre 1946, la nouvelle Constitution française, celle de la IVème République, est promulguée. Ses dispositions traitent notamment du statut des territoires d'outre-mer, nouvelle appellation qui abolit la notion de "colonies". Elles attribuent aux ressortissants de ces territoires la qualité de "citoyens" français". Or, ajoute le texte, la qualité de citoyens assure aux intéressés la jouissance des droits et libertés garantis par le Préambule de ladite Constitution²⁶.

De tels principes supérieurs annonçaient des réformes législatives et réglementaires considérables qui prirent corps progressivement. D'ores et déjà les Africains perdaient, en droit strict, leur condition de "sujets" pour accéder à celle de citoyens. Par un choix délibéré, le peuple métropolitain octroyait aux populations des anciennes colonies les libertés républicaines dont il jouissait lui-même. La chose s'inscrira avec lenteur dans les faits : il ne pouvait en être autrement tant la nouveauté morale et sociale paraissait inadéquate aux Blancs d'outre-mer, mais aussi très surprenante pour les Noirs coutumièrement habitués eux-mêmes à détenir des droits sur leurs frères.

Jamais la gageure de cette culbute juridique n'étonnera assez, bien qu'elle ait appartenu à l'air du temps. Elle fut un pari en tout premier lieu pour ceux qui, sur place, avaient en main les populations de la brousse. De toute évidence le commandement n'avait plus désormais à s'exercer sur les bases unilatérales et discriminatoires qui avaient été celles du régime de l'assujettissement colonial. L'administrateur, chef de poste, entrait dans une phase où il était déchu, à titre personnel, de la capacité d'imposer sa volonté. Mais en même temps, en sa qualité d'agent du pouvoir exécutif, il se trouvait placé dans la situation scabreuse de celui qui devait, en principe, faire démanteler toutes les structures traditionnelles au travers desquelles un si grand nombre d'Africaines et d'Africains avaient jusque là subi un asservissement de la part de leurs frères de race, asservissement dorénavant frappé d'illégalité sur le fondement de la liberté et de l'égalité reconnues à tous les citoyens.

La novation constitutionnelle a entraîné par enchaînement un cortège de mesures d'application mettant fin, point par point, à l'ensemble des contraintes de la

UN PERSONNAGE CONTROVERSE

colonisation première manière, au premier rang desquelles le code de l'indigénat, les prestations en nature et le travail dit "forcé" ²⁷.

Le droit de vote et la représentation parlementaire sont institués en plusieurs phases successives jusqu'à la mise en place du suffrage universel et d'une assemblée législative. L'auteur de ces lignes fut lui-même chargé de collaborer personnellement à l'organisation et à la mise en place matérielle des premières consultations électorales à collèges restreints. Il se souvient aussi d'avoir avec un brin d'impéritie tenu le secrétariat des premières séances de l'Assemblée Représentative du Cameroun. Quant aux libertés découlant de la citoyenneté. elles deviennent effectives : liberté de circulation - car longtemps avait été appliqué un régime de laissez-passer -, liberté de réunion, liberté de presse, liberté d'association, liberté syndicale et jusqu'à la liberté de consommation des boissons alcoolisées. Récemment débarqué au Cameroun, je me suis vu confier la rédaction de deux avant-projets d'instructions gubernatoriales : l'un commentait, à l'intention des chefs de circonscription, l'exercice des libertés syndicales et du droit de grève, l'autre prescrivait le "vouvoiement" des Africains avec la recommandation d'éviter le mot "indigènes" à résonance humiliante. Dois-je préciser que les coloniaux de la "vieille école" n'ont pas, sur l'heure, changé leurs comportements ? A l'inverse, la génération des jeunes administrateurs arrivée au moment des réformes a moins difficilement consenti, sans toujours y adhérer secrètement, aux nouvelles idées égalitaires, ce qui leur a valu de la part du colonat blanc le sobriquet vengeur de "parachutés".

L'avalanche des réformes et, davantage encore, la suppression de la hiérarchie qui discriminait les positions dans la société franco-africaine selon un critère quasi raciste, n'ont produit en définitive que des grincements. Deux raisons, à mon avis, se sont conjuguées pour en atténuer le choc. La première tient à la force d'inertie d'une population africaine non préparée à comprendre ses nouveaux droits et non éduquée à les exercer : les modes anciens des relations entre Blancs et Noirs ont peu changé de part et d'autre tant que la conscience collective n'eût pas mesuré la portée des enjeux. La seconde raison serait à chercher dans une mesure presque concomitante et d'une portée majeure. En apparence sans lien avec les mutations libérales, cette mesure aurait donné à l'encadrement européen une sorte de compensation en lui offrant la perspective d'un nouveau pouvoir. Il s'est agi de la création du FIDES. En effet, faisant volte face, combien tardivement, la République française s'est souvenue de sa devise trinitaire - Liberté, Egalité, Fraternité - et s'est voulue plus fraternelle. En avril 1946 est institué un Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES) en vue d'accorder des prêts et des aides financières considérables aux territoires d'outre-mer. Sauf erreur de ma part, les premiers projets chiffrés pour des réalisations au Cameroun ont été débattus au cabinet du gouverneur au printemps 1947, réunion où j'étais présent. Les programmes d'investissement vont peu à peu doter les pays africains d'équipements de toute nature que leurs ressources propres auraient été strictement incapables d'envisager. La métropole accompagne cet effort de l'envoi de techniciens de toutes qualifications pour renforcer les services. La dimension de ces moyens financiers trouve d'autre part son efficacité dans le concours providentiel des puissants engins de travaux publics mis au point à la faveur de l'industrie de guerre et dont la vulgarisation au Cameroun va révolutionner la marche des chantiers. Alors qu'entre chefs de subdivision, ce n'était qu'échanges de découragements devant toutes les pistes routières laissées à l'abandon - le recours aux prestations en nature n'étant plus légalement autorisé -, la dotation inespérée d'une niveleuse ou d'un bulldozer ou plus simplement de camions-bennes suffit à nous remobiliser. L'espoir revenait donc de

réouvrir ces pistes sans lesquelles aucun véhicule n'aurait pu circuler et de pouvoir évacuer cacao, café, bois, comme aussi d'approvisionner les villes en denrées vivrières nécessaires. Dans la foulée, un grand élan économique s'amorce dont profitent exploitations, plantations et commerces. Des entreprises purement africaines se créent et les constructions se multiplient. En définitive, dans cette relative euphorie matérielle où tous trouvaient leur compte, chacun se résigne à celles des réformes politiques qui paraissent lui porter personnellement atteinte.

Voici donc, en de très courtes années, le temps du grand éveil que l'auteur a traversé et dans lequel son témoignage s'insère. Des peuples entraînés dans un mouvement accéléré, un ordre social partout en mutation, une modernisation à plusieurs vitesses, des décalages saisissants entre les principes légaux et les pratiques réelles. Et aussi, dans sa brousse lointaine aux composantes humaines encore archaïques, un commandant qui, nonobstant les légitimes résistances de ses administrés, accompagnaient ceux-ci vers des modes de vie dont il espérait un mieux pour tous. Aussi contestable qu'elle ait pu être souvent jugée, une image sera donnée ici de la gouvernance des populations, de l'appui réservé à chacune des entités ethniques, des solutions tentées pour accroître les ressources, des inquiétudes suscitées par l'appauvrissement des sols. S'agissant du Cameroun, le colonisateur, à travers bien des tâtonnements, a ainsi ébauché un premier trait d'union entre un héritage africain séculairement figé et un univers mondial d'un autre type, auquel le pays aurait été contraint d'accéder un jour ou l'autre.

C'est au long des chapitres prochains que l'un des acteurs de la colonisation, engagé sur le terrain et après avoir occupé à plusieurs reprises le devant de la scène dans deux des plus remarquables provinces du Cameroun, essaie de faire revivre cette étape. Au-delà de l'accumulation des faits et de la présentation des problèmes rencontrés, il s'est attaché à développer des commentaires et réflexions de tous ordres, propres à soutenir les débats auxquels cette période de transition a donné lieu.

CHAPITRE II

UNE VOCATION POUR L'AFRIQUE

Le service africain pouvait-il être embrassé au hasard ? Quel ressort pouvait y conduire les candidats ? Selon Robert Delavignette, alors directeur de l'Ecole Coloniale, les jeunes des années 30 et suivantes ne cherchaient plus, pour euxmêmes, l'évasion, ni pour les Africains, l'extension du progrès. Pourrait-on donc croire à des séries de motivations distinctes selon les époques ? Je ne le pense pas.

Une certitude demeure. Pour la majorité de mes camarades, le désir d'une carrière outre-mer avait fait l'objet d'une évaluation. Par une démarche intellectuelle préalable, les facteurs dissuasifs avaient été pesés : pénibilité des climats, risques courus sur le plan de la santé, précarité de la vie familiale, austérité des conditions de travail, rudesse d'un environnement désolé ou uniforme, privation des centres de culture, discrédit attaché aux peuples noirs dans l'esprit de l'entourage, aversion pour le comportement de certains milieux coloniaux.

Surmonter tant de repoussoirs révélait déjà la grande force de détermination des partants. Quant à la décision de l'orientation elle-même, elle avait pour origine, m'a-t-il semblé, une véritable vocation. Un bien grand mot. Car derrière lui se dissimulaient des aspirations sans sublimité : un mirage venu de l'enfance, une attirance pour l'audelà des mers, une passion de la découverte, un projet idéologique de partage, un besoin personnel de se réaliser soi-même dans une oeuvre tangible. L'une ou l'autre de ces composantes a dû jouer de tout temps. Ils n'étaient certainement pas morts le rêve aventurier, ni la justification secrète de ce rêve sur le fondement d'une supériorité à manifester. L'imaginaire collectif de l'Occident se retrouvait également là, sous-jacent : participer à la noblesse d'un engagement en faveur d'un continent démuni.

1. La genèse d'une vocation

La genèse de chaque vocation avait ses traits propres. Le cheminement qui a été le mien, sans être tout à fait banal, peut illustrer l'effet cumulatif d'un certain nombre d'évènements et d'influences dans la cristallisation du dessein final.

L'appel de l'Afrique s'est fait entendre chez le jeune enfant que j'étais par un simple coloriage. Ah ! ces pages mettant en scène les Zoulous, avec leurs éclatantes parures et leur appareil guerrier ! Elles avaient suffi à sceller en moi la fascination pour le spectacle éclatant et coloré de peuples fiers et maîtrisant leur terre natale. A l'âge de onze ans, une semaine combien studieuse avait été consacrée aux merveilles de l'Exposition Coloniale¹, à ses répliques de l'habitat et à tous les signes

tangibles et vivants du monde tropical : elle m'avait fait voir et entendre l'Afrique à la façon d'une leçon de choses. Puis vint le temps de la quête des images et des textes dans les revues que je feuilletais passionnément à la bibliothèque municipale. Comme aussi le temps des innombrables lectures, où j'embarquais avec les navigateurs sur toutes les mers et où je m'enfonçais avec les explorateurs dans les entrailles du continent inconnu. L'adolescent transfigurait par l'imagination des récits par eux-mêmes chargés de suspenses. Ernest Psichari, dont on sait qu'il est monté de Brazzaville à Binder, puis à Maroua (1906-1907) dans le nord du Cameroun, écrivait de ce genre de relations : – "Les images nous accompagnent toute la vie, les premiers rêves deviennent nos étoiles". Voici qu'un jour je ressentis un choc prémonitoire devant la saisissante photographie de l'aiguille dominant Roumsiki, première image en France à avoir popularisé le décor fantastique des Kapsiki².

Mesure-t-on encore aujourd'hui à quel point l'Exposition Coloniale avait marqué un tournant à la fois dans les sentiments de l'opinion publique et dans les conceptions des gouvernants français sur la colonisation ? Le délégué général à l'Exposition, le gouverneur général Olivier, sut formuler avec bonheur cette prise de conscience dans les termes suivants : - "Un cycle de l'histoire du monde est achevé, qui vit les heurts et les froissements des races, l'hégémonie de l'une, l'assujettissement des autres. Un autre cycle commence qui les verra se rapprocher toutes". La réhabilitation de l'idée coloniale et, avec elle, celle de l'Afrique noire s'était diffusée pourtant avec lenteur en France et rencontrait des résistances. Je rapporte ici l'attitude équivoque de mes grands-parents, sur ce point significative. Alors qu'euxmêmes avaient organisé et offert mon séjour à Paris pour l'Exposition Coloniale et m'avaient guidé dans les visites, ils ne cachèrent point leur perplexité le jour où, en 1937, je leur fis part de mon projet d'entrer à l'Ecole Coloniale. "Nous espérons, dit ma grand-mère, ne plus être de ce monde lorsque tu partiras". Sous entendu "dans ces pays de perdition". Le halo de mystère, de primitivité et de danger dont l'Afrique demeurait baignée s'expliquait par une rareté des contacts directs insoupconnable aujourd'hui. J'ai moi-même été stupéfié d'apprendre, par le journal de guerre de mon père, que la première rencontre de ce dernier avec des Africains, en l'occurrence avec des troupes dites sénégalaises, eut lieu en 1915 dans les tranchées de Champagne; mon père ajoutait qu'en cinq années au quartier latin à Paris, il n'avait pas eu l'occasion d'apercevoir un Noir.

A peine admis à l'Ecole Coloniale, la guerre survint qui hâcha ma scolarité et ensuite, avec le blocus allié, éloigna l'espoir d'un départ en Afrique. Cette épreuve de la patience devint par certains côtés un temps de l'enrichissement. Un stage de seize mois dans le Moyen Atlas marocain mit en évidence une connivence entre mes inclinations et la noblesse de la culture rurale du monde non occidental, ici le monde berbère. Puis, après un service national dans le bûcheronnage, trois années à la tête de compagnies de travailleurs indochinois, vécues en France dans des conditions matérielles et morales éprouvantes pour ces hommes, me servirent d'expérimentation pratique d'un commandement difficile. Cette attente interminable d'un départ pour d'autres rivages qui me faisait désespérer d'accomplir jamais la mission de mes rêves, ne m'a pas dissuadé de l'étude livresque des sociétés africaines.

Entre temps, le mariage, par la personnalité du conjoint, apportait un appui à ma détermination. J'épousais en effet la petite fille d'un de ces missionnaires qui avancèrent vers 1850 du Cap de Bonne Espérance vers le Zambèze. Un homme que n'avaient pas rebuté trois mois de navigation à voile, un mois de route en chariot à boeufs, deux années d'exil loin de sa station lors d'un conflit armé entre les Boers et

les Basuto. L'Afrique était d'autant moins neutre pour ma jeune femme qu'une tombe, au cimetière de Yaoundé, y rappelait la mort d'un élève administrateur foudroyé en 1936 par une méningite après six courts mois de séjour. La stèle portait le nom de son frère. L'appel de l'Afrique ne devenait-il pas pour elle et pour moi l'appel du Cameroun?

La destinée choisit précisément de me conduire dans ce territoire. Le gouverneur Robert Delavignette, appelé comme Haut Commissaire de la République française au Cameroun proposa, début 1946, à plusieurs de ses anciens élèves de le suivre. Dont je fus. Je ne devais quitter le service du Cameroun qu'à l'Indépendance. Il m'a fallu avec déception et un brin de mauvaise humeur me résigner à plusieurs reprises à l'existence au chef-lieu, contrairement à la raison d'être de mon choix africain. Quand en 1947, après un interminable purgatoire dans les bureaux, l'autorité supérieure m'a ouvert les portes du Nord-Cameroun, j'ai enfin conclu alliance avec la brousse et ses communautés traditionnelles. Souvenir vraiment ineffaçable que l'heure où le pick-up Chevrolet se présenta devant le spectacle du massif-île d'Hurza (Ourza), à quelques kilomètres avant le poste de Mora! L'âpreté grandiose de ce piton où se juchaient les poivrières parfaites d'intrépides montagnards avait déclenché un éclair intérieur qui me reste intact aujourd'hui dans la mémoire et le coeur. Mystère que cette révélation! Je reconnaissais les lieux où, depuis l'enfance, le rêve m'appelait. Vision qui ne m'a plus quitté.

Parvenir ainsi, au terme de dix années d'études universitaires, de formation administrative et d'apprentissage du commandement à la fonction de chef d'un district envoûtant justifiait pareille exaltation. Le commandant se devait maintenant tout entier à son fief, la subdivision de Mora. Fief qui, depuis le capitaine allemand Hans Dominik créateur du poste en 1903, avait vu sortir de l'horizon tant d'autres Blancs pareils à moi-même, et qui devait me voir ensuite abandonner les lieux sans laisser beaucoup plus de traces probablement que mes prédécesseurs.

2. Entre médiation, messianisme et croisade

Venu en conquérant, le colonisateur pouvait difficilement renier le principe de domination qu'il incarnait. Il y était conforté par la conviction de sa supériorité. L'autoritarisme cassant et les manières bourrues de mes grands anciens tendaient à confirmer ce schéma trop connu. Ceux-ci s'auto-justifiaient par la certitude d'oeuvrer dans un "continent ténébreux" dont les "indigènes" répondaient sans nul doute à la qualification de sauvages. Derrière cette façade arrogante, de véritables dialogues s'instauraient néanmoins, voire une sympathie cachée, dissimulée sous le paternalisme.

Un changement dans la qualité des relations se dessina au lendemain de la guerre 1939-1945 à la faveur d'une relève par la jeune génération. Je suis personnellement porté à attribuer ce virage à l'amère mémoire de l'occupation nazie de la France : les fonctionnaires débarquaient en Afrique après avoir été sensibilisés à la ségrégation, à l'arbitraire, aux réquisitions abusives, au régime policier, d'autant plus inacceptés que les peuples allemand et français partageaient la même civilisation. Toujours est-il que "la relève" amena des colonisateurs mieux disposés à l'égard de l'identité africaine. Aux yeux de mes camarades, m'a-t-il semblé, la colonisation avait cessé d'être la simple gestion d'espaces conquis et la jouissance statique de la suprématie politique. L'entreprise impérialiste se parait d'un volontarisme plus affiché où l'objectif d'une promotion humaine passait sur le devant

de la scène. Il convenait désormais d'accentuer tous les aspects de la fameuse "mission sacrée de civilisation".

L'homme noir n'était donc plus à regarder comme impur et souillé. On allait vers lui avec le regard fraternel de celui qui entend partager. Son mode de vie méritait une attention compréhensive. Depuis que le nouveau palais du Trocadéro à Paris s'ornait des formules grandiloquentes de Paul Valéry, je me sentais moi-même enclin à relativiser la valeur et la pérennité de ma propre culture. L'histoire m'imposait sa leçon gravée sur le marbre : — "Nous autres, civilisations, nous savons que nous sommes mortelles"³. Fallait-il reconsidérer aussi mes critères sur les sociétés "attardées" ou "primitives" ? Des propos d'Anatole France me revenaient en mémoire dont j'avais déjà mesuré le bien-fondé dans ma propre cité au travers de l'abandon récent de valeurs morales tout à fait prégnantes au XIXème siècle. "Ce que les hommes appellent civilisation, c'est l'état actuel de nos moeurs et ce qu'ils appellent barbarie, ce sont les états antérieurs. Les moeurs présentes, on les appellera barbares quand elles seront des moeurs passées" ⁴.

Pourtant devions-nous, mes camarades et moi-même, agnostiques ou croyants, limiter les objectifs de notre action autoritaire à accroître le bien-être des populations? La colonisation n'appelait-elle pas un supplément d'esprit et de cœur? La promotion promise par l'Occident ne concernait-elle pas la dignité de la personne humaine si souvent bafouée dans les structures collectivistes de l'Afrique? Et au reste, l'autorité étatique que nous représentions serait-elle restée indifférente devant les affrontements entre forces animistes et avancées agressives des prosélytismes musulman et chrétien? Mais sur quelles bases établir un ordre juridique commun écartant de nouvelles aliénations et de nouveaux conflits?

Toutes les voies semblaient semées d'embûches, le laisser-faire comme l'intervention. Respecter les traditions conduisait à couvrir des actes et des règles que, n'en déplaise à Anatole France, nous cataloguions de "barbares" au regard de ces "droits de l'homme" que proclamait la Déclaration de 1789. Mais éradiquer plusieurs des normes structurant une société coutumière, c'était ébranler les masses, susciter des révolutions, parfois se couper des victimes elles-mêmes⁵. Jusqu'où aller dans l'ingérence directe? Notre idéologie bâtie sur un amalgame politico-religieux avait-elle le droit de s'affirmer comme supérieure et d'être imposée à ces étrangers, les Africains? Le primat de la personne humaine devait-il, indirectement, supplanter les logiques de groupe? Les zélateurs d'un certain humanisme ne ressentaient-ils pas le regret de ruiner des civilisations authentiques?

Pour tout dire avec franchise, l'avenir ne faisait pourtant aucun doute, aussi cruel que fût le pronostic : les communautés séculairement protégées dans leur isolat – néologisme récent qualifiant un groupe d'êtres vivants isolé – perdraient dans tous les cas une fraction de leur spécificité pour absorber, par les courants d'échanges, une part de valeurs universalistes. Les pressions assimilatrices de la puissance coloniale s'avèreraient les plus fortes, sauf à reconnaître quelques traditions ethniques et linguistiques suffisantes au maintien de l'originalité d'un groupe.

Après tant de méditations qui rejoignaient les chères spéculations de nos amis anthropologues, lesquels arrivent toujours trop tard pour sauvegarder des patrimoines archaïques, le colonisateur s'abandonna à une casuistique pragmatique, dont les repères fluctuants appartenaient trop souvent à l'exécutant sur le terrain. Il y avait les situations où le commandant se contentait de jouer le médiateur, d'autres où son messianisme culturel forçait la main à ses administrés, d'autres encore où il participait à une croisade humanitaire.

Médiateur, arbitre, conciliateur, simple témoin sans parti pris, l'administrateur chef de circonscription était tout cela, se résignant à la permissibilité. Eviter le ridicule de Don Quichotte. Sauf rares exceptions, les pratiques religieuses se vivaient librement. Les brimades et supplices des initiations étaient tolérés, les épisodes cruels de certaines circoncisions également. Faute d'autre secours médical mieux approprié, les matrones des villages conduisaient à la mort une bonne quote-part des nouveau-nés et des parturientes. Les puissants continuaient à étouffer les misérables par leurs exactions, les chefs à exercer leur despotisme, les féodaux à jouir de droits que la paix ne justifiait plus. Les patrons attendaient de leurs employés un travail sans salaire. Et le commandant s'en remettait lui-même, parfois, à la coutume et aux devins. Il attendait que le crabe, la tortue ou l'araignée mygale décident du choix d'un prétendant à un trône princier. Parfois il regimbait un peu : il voulait bien que, sur le marché, le découpage de chiens et la vente de viande canine satisfassent la cynophagie puisque cette chair avait d'éminentes vertus thérapeutiques ; mais il finit par l'interdire quand l'insuffisance de l'offre et la croissance de la demande multiplièrent les rixes sanglantes. Par contre, ce même commandant n'avait jamais estimé que la nudité, originellement commune à tous les animistes, suscitât un réel trouble à l'ordre public. Le sexe exprimait la vie par excellence dans la pensée africaine et partout s'affichaient les représentations phalliques. Mais là se percevait une tension : les missionnaires héritiers de la culture judéo-chrétienne culpabilisaient la nudité⁶. Quant au pouvoir musulman mis en place dans le Nord-Cameroun après l'Indépendance, il a engagé une longue action répressive sur les marchés contre les païens se déplacant dans leur tenue ethnique traditionnelle.

A côté de ce foisonnement de traditions spécifiques devant lesquelles la "vocation civilisatrice" ne croyait pas être trahie si se perpétuaient des agissements étrangers aux modèles européens, d'autres domaines semblaient appeler une ébauche d'immixtion sur le milieu humain au nom de ladite vocation. Sans que les initiatives du colonisateur répondent à une obligation stricte, elles mettaient en oeuvre des incitations, parfois des contraintes, motivées par ce qu'il jugeait être son devoir moral et social. Tantôt les mesures touchaient toute une collectivité, tantôt il ne s'agissait que d'actes affectant des individus. Illimitées étaient les motivations de la première catégorie : campagne de vaccination, abattage de troupeaux pour enrayer la propagation d'une épizootie, interdiction de circuler pour circonscrire une épidémie, traitement systématique des sommeilleux, mise en réserve de semences pour la saison de culture suivante ou mise en réserve de stocks de grains pour parer à une calamité, réquisition de villages pour la destruction de vols de criquets, recrutement autoritaire de futurs écoliers pour doter le pays d'une élite maîtrisant les techniques modernes, pressions en vue de l'inscription des naissances sur les registres de l'état civil, propagande tendant à banaliser le recours aux tribunaux coutumiers officiels afin de désarmorcer les règlements de comptes violents ou les manipulations dolosives des chefs. Dans la conception occidentale, ce type de prescriptions relève de l'intérêt public. Par contre, au regard des us et coutumes des anciennes communautés africaines, le colonisateur dérangeait, mettait au défi la sagesse des vieillards, provoquait le courroux des ancêtres, et, de surcroît, introduisait des nouveautés dont on n'avait que faire ou dont l'impact était assimilé au viol. Dans le cas de la vaccination contre la variole, les oppositions ont atteint leur paroxysme : le Blanc préméditait d'empoisonner le sang des Noirs. D'une façon assez générale, les thèmes anticolonialistes ont vigoureusement dénoncé ces contraintes autoritaires pour lesquelles le commandant, emblème du pouvoir interventionniste et coercitif, se contentait cependant de répondre au messianisme de sa vocation.

Au-delà des ingérences plus ou moins ondoyantes dont il vient d'être fait état, il existait un cercle ultime de manifestations, de comportements ou d'actes dont la tolérance n'était aucunement acceptable au regard soit du droit positif colonial, soit du principe de la dignité humaine. Le commandant aurait alors manqué à sa mission en se contentant du rôle de médiateur ou de celui de messager d'une civilisation. Une croisade l'attendait, qu'il ne mena pas toujours à son avantage. Le lecteur aura pressenti que ne sont pas visés ici les déviations criminelles d'individus asociaux, mais des éléments inhérents au fonctionnement de certaines sociétés africaines, tels que l'épreuve judiciaire par l'ordalie, le meurtre rituel, la traite et l'esclavage, l'atteinte à la liberté et à la dignité de la femme, le règlement des conflits par la guerre. Sur ce dernier point, renvoi doit être fait à l'exposé du chapitre V. L'esclavage et la condition de la femme méritent les développements qui vont suivre.

Le sujet controversé de ce que l'Occident peut apporter à des pays colonisés a fait l'objet d'un discours d'André Malraux aux assises de l'Association internationale des écrivains pour la défense de la culture, en novembre 1935 à Paris. Traitant des civilisations blanche, noire, jaune et avec beaucoup de nuances, l'écrivain avance que "la colonisation, en fait, n'est pas aussi simple qu'il y paraît d'abord. C'est parce que la conquête (coloniale) apporte aujourd'hui avec elle une ombre des volontés démocratiques... que vous pouvez parler de civilisation.... Les vertus créatrices de l'Occident, elles, préparent sourdement l'homme libre".

3. Contre l'esclavage, une croisade menée à sa fin

Les temps anciens de l'esclavage et de la traite

Dans leur pénétration du continent noir, les colonisateurs jugèrent la traite comme le tout premier fléau appelant à une mobilisation. Un commerce dont les Africains étaient victimes de la part de leurs frères de race. La pratique de l'esclavage, en cette seconde moitié du XIXème siècle, affectait sur une grande échelle la zone sahélienne, de l'Atlantique à l'Océan Indien. Quant au trafic côtier des négriers européens, pourvoyeurs des possessions américaines en "bois d'ébène", il avait cessé, cependant qu'une surveillance maritime continuait à s'exercer à la diligence de bâtiments britanniques et français⁸. Ce sont précisément des marins de ces unités qui, après avoir pris contact, pour leur mission, avec des principautés autochtones du littoral africain, furent à l'origine de plusieurs implantations coloniales. Après l'Acte de Berlin de 1885, la suppression de l'esclavage au coeur de l'Afrique a même pu, au regard du droit international, servir d'alibi aux annexions coloniales.

Faut-il rappeler tout d'abord que traite et esclavage ne relèvent en rien d'une inhumanité spécifiquement africaine ? Pour ne citer qu'eux, l'ancien peuple hébreu, la Grèce antique et Rome, puis les Germains avaient érigé l'esclavage en institution légitime, dont seuls les abus étaient condamnés. Les vainqueurs, de tout temps, ont jugé avantageux de réduire en esclavage leurs prisonniers de guerre plutôt que de les mettre à mort. Puisqu'ils personnifiaient l'ennemi, les captifs ne méritaient que d'être exclus des lois de l'humanité. Soumis au régime de l'esclavage, ils devenaient "chose humaine". Pire, leurs enfants demeuraient dans ce statut.

L'histoire d'une partie de l'Afrique doit beaucoup aux conséquences de l'asservissement d'une fraction de la population par une autre. Grâce à la main d'oeuvre serve, de grands Etats se bâtirent autrefois entre la vallée moyenne du Niger et l'Ethiopie, empires dont certains apologistes des gloires africaines tirent

fierté. Une partie des captifs étaient enrôlés dans les bataillons de fantassins mercenaires, tandis qu'une autre partie soutenait la vie économique dont ainsi la puissance politique se renforçait⁹. Parmi les effets multiples de cette appropriation massive de corvéables par le moyen de la guerre, les historiens ont relevé le remaniement continu des communautés dominantes, la diversification des composantes ethniques, l'infléchissement des dynamiques culturelles¹⁰.

Les régions sahéliennes eurent à subir simultanément une autre ponction esclavagiste. Le tribut supplémentaire qu'elles acquittèrent à ce titre bénéficia à l'Afrique du Nord blanche et à la péninsule arabique. Les prélèvements, durant des siècles, s'opérèrent soit par razzias, soit par achats commandités par des Arabes. Des convois transsahariens d'esclaves noirs étaient ainsi acheminés vers le nord et vers l'est pour une revente lointaine¹¹. Il nous est difficile d'imaginer les souffrances et les tourments accompagnant ces opérations : la capture supposait des pertes, parfois considérables, en blessés et tués ; l'acheminement se heurtait aux difficultés de nourrir les captifs formant les caravanes ; les dévastations affectaient les conditions de vie des villageois survivants. Il advint même que des groupes humains habituellement agressés enracinent des "plantes de survie" discrètes auxquelles recourir après le passage des esclavagistes. Dans une étude sur la rôneraie du Tchad, - située sur les marches d'empires sahéliens en conflits permanents -. Christian Seignobos souligne que cette rôneraie "jouait le rôle de resserre alimentaire" après que les razzias eussent vidé les greniers, détruit les récoltes sur pied et désorganisé les travaux des champs¹². Toujours selon Seignobos, des "lignes de Borassus aethiopum (rôniers) se dirigeaient vers le pays guidar, remontaient le long de la Tsanaga, entrant dans les Monts Mandara, où elles auraient recoupé un parcours de caravanes d'esclaves,.. les haltes de celles-ci permettant de nourrir les captifs". "Les rôneraies de l'interfluve Chari-Logone étaient utilisées de la même facon pour les convois de captifs des Baguirmiens¹³.

Tout le nord du Cameroun, de l'Adamaoua au lac Tchad, vivait encore cette réalité dramatique quand les troupes de la conquête allemande y pénétrèrent en 1901.

Les situations locales n'ont pas été les mêmes, au regard de l'esclavage, selon qu'il s'agissait de groupes animistes ou de sociétés musulmanes. Une distinction doit donc être faite.

Les groupes animistes avaient en général conservé la structure sociale et religieuse du vieux fond africain : il n'y avait pas place, dans des communautés de type monolithique et égalitariste, pour ces éléments totalement allogènes qu'auraient introduits des esclaves d'origine étrangère. S'il leur arrivait de faire des prisonniers, elles s'en désencombraient en les vendant, qu'il s'agisse de demi-frères de race ou d'ennemis musulmans¹⁴. De même, exceptionnellement, éloignaient-elles par la vente un perturbateur, sorcier ou voleur de femmes impénitent. Toutefois, plusieurs groupes de ce type étaient parvenus à une organisation hiérarchique élaborée et à la puissance d'un petit Etat, telles les principautés daba de Hina et Mousgoy ou la principauté moundang de Léré. Les intéressés n'hésitaient pas à se procurer par la violence des captifs chez leurs voisins païens; les uns, avec le prix de la vente, acquéraient des chevaux pour renforcer leur cavalerie de combat ; d'autres, comme Léré, se constituaient le stock d'eunuques dont ils avaient besoin ou encore se dotaient d'une main d'oeuvre serve, appelée sans doute à une assimilation clanique à la génération suivante¹⁵. Jean Boutrais mentionne les pratiques particularistes d'un autre groupe païen, celui des Ndjegn (Njanyi) de Doumo, à la frontière du Nigéria.

lequel aurait alternativement acheté et revendu des captifs, selon ses besoins évolutifs, à la façon d'un "fonds de roulement de l'économie familiale" ¹⁶.

Mais, pour l'essentiel, à l'orée du XXème siècle, la capture, le commerce et l'utilisation d'esclaves caractérisaient avant tout les sociétés musulmanes, toutes ethnies confondues. Peuls, Wandala, Arabes Choa, Haoussa, Bornouans puisaient dans les groupes animistes comme dans un vivier presque exclusif d'où étaient arrachés les captifs. Tout le paysage social, politique et économique des provinces septentrionales du Cameroun, encore dans les années proches de l'Indépendance, restait marqué par le face à face d'hier qui s'ordonnait de la façon suivante : princes et féodaux musulmans se jetant sur les peuples païens en opérations d'assujettissement ou en guérillas ; villages païens leur donnant la réplique par des représailles ou des guet-apens; captifs utilisés, selon les cas, comme serfs attachés aux hameaux de culture, comme serviteurs, concubines, eunuques ou mercenaires.

Rien d'uniforme dans la condition servile, mais des variantes extrêmes selon les maîtres, la nature de l'activité, la société environnante. Ici des esclaves sont traités comme les membres de la famille du maître et possèdent des biens personnels et parfois jusqu'à leurs propres captifs. Là, parce qu'attachés à la cour d'un prince, certains occupent de hautes fonctions pour lesquelles les nobles seraient de dangereux rivaux du chef. Ailleurs, à la seconde génération, les convertis à l'islam se comportent à la façon d'une clientèle. Constatation significative : dès avant 1939 s'observe une relative mobilité des serviteurs. Ces derniers ne craignent plus d'abandonner leur propriétaire de droit pour aller se placer sous la protection d'un autre maître, considéré comme meilleur, ou pour entrer au service d'un chef traditionnel. Dans leur majorité, les captifs eussent couru un risque évident à se couper des ressources matérielles résultant de leurs liens avec le maître. Et, par ailleurs, aucun récit ne semble avoir fait état d'un mouvement collectif de révolte chez les hommes de souche captive.

Que le colonisateur ait trouvé là une situation sociale insupportable, on ne peut en douter. Pourtant, toute solution globale et immédiate lui est apparue illusoire et inaccessible. Il a pu arrêter les conflits armés générateurs de prisonniers. Il a pu aussi interdire la traite par les moyens de sanctions exemplaires. Mais il n'avait pas les moyens d'infléchir le destin des masses asservies, ni ceux de dissiper les ressentiments accumulés. La loi islamique elle-même n'avait pas pris le risque, au temps du Prophète, de mettre fin au régime esclavagiste des bédouins d'Arabie, se limitant à interdire d'asservir un musulman, du moins un musulman de naissance, disposition qui ne libérait pas d'office l'esclave choisissant la conversion. Riqueur non moins impitoyable : l'autorisation de faire la guerre aux infidèles, laquelle avait ouvert la possibilité de l'asservissement à défaut de rancon ou à défaut d'échange contre un musulman prisonnier. En pure orthodoxie coranique, de modestes droits semblaient toutefois reconnus à l'esclave ; le maître allait jusqu'à s'attirer des mérites en prononçant l'affranchissement devant l'alkaali (juge). Cependant, au moins dans la pensée des anciens Arabes, l'animiste noir appelait encore moins de considération que tout autre infidèle¹⁷.

Le passage de l'esclavage à la condition servile ou à la pleine liberté

Quelles dispositions les premiers colonisateurs ont-ils prises et appliquées pour atténuer l'aliénation des victimes du système esclavagiste? Au Nigéria septentrional, dont l'histoire a été très liée à celle des régions nord-camerounaises, la célèbre "Proclamation sur l'esclavage" de 1901 attribuée à Frédérick Lugard¹⁸ marqua une

avancée importante. Le statut légal de l'esclavage était aboli, la vente des esclaves interdite. Les esclaves fugitifs ne pouvaient plus être revendiqués par leurs propriétaires devant les tribunaux. Enfin les enfants nés après le 1er avril 1901 de parents esclaves étaient déclarés libres.

Quant aux autorités allemandes, une fois maîtresses des territoires du futur Cameroun, elles adoptèrent des mesures de principe un peu voisines. Les marchés publics d'esclaves furent officiellement interdits. Les trafiquants surpris à commercer de captifs encoururent la pendaison. Sur ce dernier point, confirmation m'a été donné par des vieillards en ce qui concerne Mora, où, le jour du marché, le gibet fonctionnait19. Un arrêté du chancelier d'Empire en date du 21 février 1902 aurait élargi la protection des malheureux : le simple échange d'esclaves de case aurait été prohibé ; d'autre part, le maître perdait ses droits s'il attentait gravement à ses devoirs envers son assujetti. Cependant, en l'absence de tribunaux et en l'absence d'organes inquisitoriaux, il ne me paraît guère plausible que de telles mesures aient pu être appliquées. Par ailleurs comment imaginer que le colonisateur allemand eût risqué d'entraver les rares courants d'échanges, exclusivement tributaires du commerce traditionnel? Or celui-ci, notamment dans les zones de mouches tsé-tsé, utilisait autant les porteurs que les ânes. A coup sûr une grande tolérance a dû protéger les Haoussa, dont les convois de porteurs étaient composés d'un cheptel d'esclaves dociles.

Quand le Cameroun passe, partiellement, sous contrôle français en 1915/1916, le décret du 12 décembre 1905 relatif à la répression de la traite au Congo y est rendu applicable. Les poursuites se multiplient et les tribunaux des régions du nord sanctionnent les recéleurs et les derniers trafiquants durant toutes les années 20. Les peines appliquées auraient été très lourdes si j'en juge par celles infligées à plusieurs hommes, dont j'ai signé la levée d'écrou après qu'ils eurent accompli 20 à 25 ans de détention dans la geôle de Mora. Ceci dit, la traite clandestine a certainement subsisté sous des formes déguisées. Les administrateurs avaient d'autant moins la capacité de contrôler et d'enquêter qu'ils ne pouvaient le plus souvent lancer leurs poursuites que par l'entremise des chefs traditionnels musulmans, lesquels tiraient leur puissance du système d'un servage discrètement maintenu.

Plus tard, lors des terribles famines de 1931 et 1932, imputables à des vols de criquets, une réapparition de la vente d'enfants attira l'attention des chefs de subdivision de Mora, Mokolo et Guider. Dans les villages surpeuplés des Monts Mandara les plus directement éprouvés par le fléau, des familles en furent réduites à une issue de désespoir comme autrefois dans des circonstances analogues : la cession d'enfants à des musulmans de la plaine moyennant un secours alimentaire, parfois un simple panier de mil. De la sorte, les enfants abandonnés échappaient à un sort fatal, les pères comptaient une ou plusieurs bouches de moins à nourrir et les familles gagnaient un petit délai de survie. Les autorités coloniales ne s'y opposèrent pas, mais à la condition que ne soit pas réintroduit le servage. Elles tentèrent de donner à ce type de cession la forme d'un accueil temporaire à la charge d'un demandeur de main d'oeuvre. Ce dernier prenait l'engagement de restituer ses pupilles si ultérieurement les parents légitimes les réclamaient. Chaque subdivision tint un registre ad hoc répertoriant "les orphelins kirdis", statut officiel de ces enfants. A Guider, en 1934, une centaine d'enfants n'avaient pas été réclamés par leur village d'origine.

Pour conclure, les trente premières années de la colonisation, soit approximativement jusqu'en 1930, héritèrent du passif antérieur : dans les plaines et sur les plateaux du nord du Cameroun un nombre considérable d'individus relevaient,

par leur naissance surtout, d'un statut les excluant, eux et leurs descendants, de la qualité d'hommes libres²⁰. Esclaves, ils ne l'étaient plus, puisque le colonisateur s'opposait à cette condition humainement dégradante ; ils ne pouvaient pas davantage être légalement assimilés à des captifs. Peu avaient bénéficié d'un affranchissement par leur maître, quand bien même ils se fussent convertis à l'islam et eussent subi la circoncision.

Le rattachement au maître se concrétisait par les liens juridiques les plus divers qui n'ont pas manqué de se relâcher très vite au fil du temps. Une majorité de serfs a préféré rester sur place dans une condition voisine des métayers français. Les mécontents partaient à bonne distance, où ils n'avaient d'autre solution que de se mettre au service d'un autre patron. Un bon nombre savait assez courtiser leur maître pour en devenir la clientèle intéressée, se voyant même confier des biens. Il suffisait à beaucoup de défier leur ancien propriétaire en cessant de respecter leurs obligations. En définitive un vaste mouvement d'assimilation s'était amorcé, aujourd'hui amplifié dans toutes les provinces septentrionales du Cameroun. Absorbés par la société musulmane, ou du moins ayant perdu toute référence à leurs origines ethniques, les descendants de l'ancien stock d'esclaves ressentaient cependant n'être pas à égalité avec les hommes libres sans pour autant se considérer comme captifs. Aussi, dans les années 1930, ne sollicitaient-ils pas leur libération, comme ils auraient été en droit de le faire²¹. Au lendemain de la guerre 1939-1945, durant les opérations de recensement de la population, les villageois ne se présentaient plus en faisant valoir leur qualité de maître ou de serf ; néanmoins, il n'échappait pas à l'administrateur familiarisé avec le pays que les attitudes et les regards trahissaient chez beaucoup la conscience d'un rang inférieur à raison de la naissance²².

Trois scènes liées aux pratiques de l'esclavage

Coutumières étaient les scènes où se reconnaissait la marque profonde imprimée dans les sociétés par le souvenir des captures et par la distinction entre hommes libres et serfs. Trois anecdotes des années 1947/48 seront rapportées à ce propos. Elles ne doivent pas occulter les innombrables abus dont j'ai été informé jusqu'en 1959 et qui ont perpétué le droit des maîtres sur leurs anciens assujettis²³.

La première scène eut pour cadre un promontoire du massif podokwo (parekwa) dominant le plat pays de Kourgui. Je ne sais quelle raison avait conduit plusieurs vieux Wandala à m'accompagner l'espace d'une journée. Le palabre avec les notables du village animiste ayant été réglé, je mis à profit les heures chaudes pour converser avec le groupe. Chacun était assis, de son mieux, sur des rochers qu'ombrageait un caïlcédrat. Des païens âgés, locuteurs familiers de la langue de mes acolytes musulmans, participaient activement à l'entretien. Les échanges vinrent à s'animer de façon inattendue sur un sujet que l'interprète ne réussit pas à m'indiquer assez vite.

Déjà les doigts pointaient un ruisseau, alors à sec, là-bas, à 400 mètres en contrebas de l'escarpement.

Quand j'appris l'origine du débat, je ne me suis pas étonné de la montée de l'excitation. Je fus soudain transporté dans le lointain des années 1900. Mes compagnons de l'un et l'autre bord ont fait revivre à mon intention une échauffourée meurtrière sur les témoignages de laquelle je regrette aujourd'hui de n'avoir pas consigné le détail. Ils se connaissaient en effet pour avoir participé simultanément au même combat, équipés du poignard, de la sagaie, de la lance et des flèches, les

païens seuls disposant du bouclier dont les cavaliers wandala ne pouvaient s'encombrer sur leurs montures. L'enjeu consistait, pour le peloton musulman, à capturer femmes et fillettes podokwo, descendues de leur massif en vue de puiser de l'eau dans le *mayo*. Or, pressentant ce genre de coup de main, des guerriers de la montagne s'étaient embusqués, au petit matin, derrière les blocs rocheux environnants. Ils assaillirent les agresseurs à l'improviste. Ce furent les péripéties de cet engagement que, près d'un demi-siècle plus tard, les protagonistes des deux camps ressuscitèrent avec force cris, mimiques et gesticulations.

En ces temps là, menaces, alertes, batailles rangées, coups de main constituaient ainsi la trame des jours pour l'acquisition, par la violence, de ce bien à visage humain, le captif. Pour se procurer sans trop de risques le gibier païen, l'escarmouche près d'un trou d'eau en saison sèche était préférée au périlleux assaut des parois rocheuses où se perchait l'habitat dispersé des montagnards. Car dans ce cas les chevaux n'étant plus d'utilité, les assaillants perdaient leur supériorité. Au reste, des lignes d'épineux et des murets de pierres sèches – de ces derniers, il restait de nombreuses traces avant l'Indépendance comme celles qu'en 1965 j'ai photographiées chez les Daba de Guider – fermaient l'entrée des thalwegs par où des infiltrations auraient été possibles²⁴. Le réflexe du qui-vive avait si peu abandonné les montagnards que, bien après 1945, le commandant ne pouvait s'approcher d'un massif sans que les guetteurs eussent averti la population. En 1947/1948, les devins avaient même déjà achevé la consultation des augures avant que je ne foule le territoire d'un quartier haut-perché.

Très fréquentes furent les opérations visant la capture de femmes et de filles. La seconde anecdote choisie se rattache précisément au grand besoin de nouvelles captives, sans lesquelles le concubinage multiple n'eût pas été accessible aux notables musulmans. Le sultan de Mora, lui aussi, avait dû recourir dans le passé à ce genre d'approvisionnement, s'il fût vrai, ce dont je doute un peu, qu'il eût été à la tête de centaines de femmes. Je n'ai pu moi-même décompter en 1947 que vingt à trente captives, recluses autour d'une vaste cour qu'elles partageaient avec quelques chevaux. Le gynécée se situait dans la partie arrière du modeste palais aux hautes murailles de terre maçonnée.

Une matinée de 1947 où, assis à mon bureau, je maugréais contre un état périodique exigé par les hautes autorités, j'entendis au loin les trompettes du cortège habituel du sultan. Le son se rapprochait à une allure telle qu'il dénotait une marche accélérée dont le prince n'était pas coutumier. L'interprète demanda presque aussitôt à me voir. Son visage trahissait le malaise d'un homme informé. "Mon commandant, le sultan arrive", me dit-il... A peine l'interprète était-il sorti, qu'une volumineuse silhouette de boubous surperposés vint emplir l'encadrement de la porte sans s'être fait annoncer comme l'étiquette le prévoyait. Un serviteur ouvrit aussitôt le fauteuil pliant du maître qu'il adossa à un mur. Le sultan s'y effondra avec tous les signes extérieurs d'un être bouleversé. Le planton rappela l'interprète, qui se tint debout, serrant dans la main gauche son bonnet brodé, les yeux fixés sur moi. Un silence inhabituel s'établit. Je dévisageai Hamidou Oumar, dont le seul geste était de s'éponger le front et les yeux avec un foulard de tissu fin. Enfin mon vis-à-vis leva la tête et répondit à mon regard. Mais ce fut pour épancher le trop-plein de sa colère. J'eus le temps de m'interroger secrètement sur l'offense maladroite dont j'aurais pu me rendre coupable à son égard. Puis la raison d'un si grand émoi du prince se dévoila à travers un réquisitoire courroucé. Soulagement en moi-même : ma personne n'était pas en cause. Il s'agissait de deux concubines ayant réussi à s'évader du gynécée. Mais l'anxiété me reprit soudain quand, de la façon la plus

inattendue, je fus accusé d'avoir donné moi-même asile aux filles en cavale : oui, je recélais les concubines du sultan ! Je protestai aussitôt de ma bonne foi. Hélas ! un démenti balaya mes dires : les deux femmes, couvertes de leurs voiles, se tenaient là, prostrées, sur la véranda de mon bureau. Le cérémonial du sultanat du Wandala m'interdisait de les faire entrer ou d'aller vers elles ou même de les entendre tant que leur seigneur était présent. Il me fallait tenter à la fois de calmer mon interlocuteur et de sauver mes "protégées". Je ne trouvai d'autre feinte que de donner ouvertement l'ordre aux gardes de distribuer quelques coups de chicotte aux malheureuses, puis de les diriger sur l'une des cellules de la prison. Une fois cloîtrées, elles se trouveraient, selon ma pensée, encore chez moi certes, mais sous un abri moins publiquement offensant pour le sultan que le toit de paille de la véranda du bureau. Surtout, à la vérité, j'entendais les dérober aux serviteurs du prince qui s'apprêtaient à s'emparer d'elles pour les conduire à la torture promise aux fugitifs.

Une heure interminable se passa ensuite en tête à tête avec le sultan à louvoyer, de question en question, sur le fonctionnement du gynécée, le comportement habituel de l'ensemble des recluses, les privilèges dont chacune était gratifiée, la nature des conflits déjà survenus avec les deux récalcitrantes. Quand une accalmie me sembla révéler un engourdissement de l'agressivité vengeresse du maître, celui-ci exigeant la restitution de son bien, j'avais mis à profit ce délai pour chercher désespérément en moi-même une issue honorable : ne pas faire perdre la face au sultan et assurer la sauvegarde et la libération de celles dont je venais d'apprendre la qualité de captives. Reprenant l'initiative, je fis une proposition de règlement sur un ton qui voulait anticiper l'acquiescement de l'illustre plaignant. Ces femmes avaient atteint un âge qui les dépouillait de tout intérêt pour le maître ; elles avaient déjà semé les germes d'une rébellion dans le harem ; leur retour ne pourrait qu'être l'occasion d'un travail de sape parmi leurs compagnes; l'urgence commandait de les éloigner; il restait au sultan à rassembler ses épouses et ses concubines et à les informer de sa décision de rejeter comme indignes de ses faveurs des créatures qui déshonoraient à ce point la valeureuse famille du palais; sa grandeur ne devait en aucun cas susciter la raillerie générale, ce qui serait le cas si le prince s'abaissait à placer au rang d'une affaire d'Etat son attachement à des femmes de peu de prix.

L'intéressé a-t-il été, ou non, dupe de mon tour de passe-passe ? Toujours est-il que ses poursuites ont été abandonnées. Aurait-il pris conscience que les deux femmes avaient dû trouver des connivences, qui le discréditeraient, pour réussir leur sortie du Palais et que, de surcroît, elles se condamnaient, par leur affranchissement, à une vie matérielle éprouvante, elles que la claustration au harem depuis leur capture à l'âge de dix ans avait soustraites aux préoccupations alimentaires ?

Pour moi, j'ai retenu de cet incident un enseignement réconfortant : les murs d'un sérail n'étouffaient pas la transmission des rumeurs populaires, parmi lesquelles secours et protection pouvaient, le cas échéant, être trouvés auprès du commandant. Les deux captives, à la recherche d'un asile, s'étaient dirigées vers le lieu où siégeait le Blanc. Il leur avait suffi de se placer dans l'enceinte du poste colonial pour que la porte sur la liberté leur fût ouverte.

Les affaires soumises au tribunal coutumier, dans les mêmes années, comprenaient évidemment de nombreux cas très significatifs des rapports entre maîtres et captifs ou, pour mieux dire, de leurs survivances. Intéressante m'est apparue l'une d'entre elles. En avait été saisi le tribunal de Mora, alors composé d'une demi-douzaine d'assesseurs, chacun spécialiste d'une ou de deux coutumes particulières. Je m'étais avisé que le litige portait sur une question mettant en jeu des liens de servitude interdits par la loi. Pourtant la sagesse commandait d'obtenir une

large information et d'amener les plaideurs et les assesseurs à exprimer leurs points de vue respectifs sur ce délicat sujet. Le tribunal procéda donc, sur ma demande, à une enquête attentive et fut invité à fournir un avis. Je revois la silhouette du rapporteur de l'affaire, un savant peul au teint clair, au nez aquilin et à l'ossature sèche. Le plaignant était un éleveur du lamidat de Pété (subdivision de Maroua). Il venait faire valoir ses droits à Mora où, dans le canton de Mémé, un de ses serfs était décédé. Il réclamait le retour chez lui des descendants de l'esclave, dont trois grands fils mariés, eux-mêmes pères de famille, ainsi que la récupération à son profit du troupeau laissé par le disparu. Les enfants reconnurent volontiers la fuite de leur père, une trentaine d'années auparavant, accompagné d'une épouse elle-même serve et donnée par le maître. Ils concédèrent par ailleurs que leur père avait emmené les deux vaches et les quatre moutons dont il avait seulement la garde et qui appartenaient au patron. Les assesseurs, après avoir conclu, selon la tradition, aux droits du maître et à la violation par l'esclave de ses obligations coutumières, ont recherché les diligences qui auraient dû être menées par le maître, dans le passé, pour obtenir la réintégration du couple et du bétail. Ils ont alors souligné que le serf n'avait jamais été mis en demeure de regagner la concession du maître. Ce dernier, au surplus, n'avait pas, chaque année, offert les cadeaux rituels venant en contrepartie de l'allégeance, notamment le boubou, le bonnet, les sandales, ainsi qu'un animal à sacrifier. Le tribunal a donc estimé, pour sa part, que le maître avait implicitement renoncé à ses doits ; dans ces conditions, le serf et sa descendance avec lui pouvaient être considérés comme relevés de leur assujettissement. Mais eu égard au cheptel que le serf s'était approprié sans droit lors de sa fuite, le tribunal observa que le troupeau laissé dans l'héritage avait eu sa source dans le bétail abusivement détourné. Après estimation du croît et des pertes naturelles, il proposa l'allocation au maître de quelques boeufs et moutons. Quant à moi, appréciant pareille habileté des assesseurs à exciper de la coutume pour mettre fin sans heurt à une condition servile légalement abolie, j'eus toute facilité pour déclarer publiquement la libération de la veuve comme celle des enfants et petits enfants du décédé.

Vers un nouveau paysage social

En définitive, la pression de l'administration française s'était avérée efficace sans qu'elle eût violenté les maîtres des esclaves d'une part, mais aussi sans qu'elle eût pris des mesures précipitées qui eussent déstabilisé les captifs dans leur mode économique d'existence. A l'heure de la proclamation de l'Indépendance du Cameroun, les tribulations dues aux razzias, à la traite et au statut servile avaient cessé. Les jeunes générations ne trouvaient plus là le sujet de leurs peurs ou l'humiliation de leur condition. Elles demeuraient conscientes toutefois des hypothèques d'un passé ancien qui expliquaient, dans plusieurs régions, les écarts du développement selon les hommes et les groupes.

Dans ce domaine de l'accès de tous à la liberté, le colonisateur avait réussi, avant qu'il quittât la scène africaine, à imposer son idéologie. Allant à l'encontre de celles des sociétés fondées sur les rapports maîtres-esclaves, il avait fait prévaloir le principe d'un droit égalitariste. A ce titre, sa contribution humanitaire ne saurait être contestée.

N'en était pas effacée pour autant, dans ce Nord-Cameroun, l'empreinte de la longue hégémonie et de l'avance matérielle des peuples antérieurement bénéficiaires de l'esclavage, notamment les Wandala et les Peuls²⁵. Inégalités de fait et clivages n'avaient pas disparu en 1960 du paysage social et économique. C'est assez dire le

prolongement, durant toute l'époque coloniale, des effets du contexte social précolonial.

4. Contre la sorcellerie et l'aliénation de la femme, un demi-échec

La morale sociale à laquelle ils se référaient pour eux-mêmes, les Occidentaux du XXème siècle ont jugé naturel de la proposer à ces peuples qui, pensaient-ils, aspiraient à être façonnés à l'image des "civilisés". Sans s'attarder au mélange équivoque de leurs ambitions assimilatrices et de leurs intérêts politiques et matériels, ils se firent un devoir d'expurger des traditions locales les modes de vie heurtant leur éthique. Mais ce dont ils n'avaient pas pris la mesure, c'était de l'irréalisme de leurs bonnes intentions. Il sera fait ici état de deux domaines où la force des normes coutumières a eu de quoi limiter les ambitions des administrateurs coloniaux : la référence omniprésente à la sorcellerie, ensuite, plus longuement, l'amère condition de la femme africaine.

Sorcellerie et ordalies, pratiques souvent occultées, mais très présentes

S'agissant de la sorcellerie, on serait en peine de trouver une définition qui rendrait compte de croyances et de pratiques bien différentes. Certaines ne mettaient nullement en cause la liberté et les droits sacrés de l'homme. Nombreux étaient les villageois à exercer leur science de devins en utilisant sans nuisance leur pouvoir sur les forces naturelles immanentes. Ils se montraient capables de chasser l'esprit malfaisant qui torturait une femme ou qui tourmentait une famille entière. Leur découverte des actions secrètes dangereuses permettait à leurs clients de trouver une parade. Ils dévoilaient avec bonheur la médecine appropriée aux soins d'une maladie physique ou psychique.

La confusion entre les genres était un risque appelant la vigilance du commandant: il y avait les formes occultes de la sorcellerie et, d'autre part, les pratiques publiques dont les rituels lui permettaient d'en identifier la portée réelle.

Nul doute que le soupçon de sorcellerie dominât toute la vie sociale, principalement en milieu animiste. Soupçon qui naissait à tout propos : une épreuve personnelle, un accouchement difficile, une mort imprévue, une calamité publique. Le soupçon prenait corps aussi, en dehors de tout malheur, devant un état de fait inexpliqué, la stérilité d'une épouse par exemple. Il se manifestait encore devant une simple menace ; ainsi, chez les Mada, selon ce que rapporte Madeleine Richard, l'enfant anormal pouvait être possédé d'un principe de sorcellerie susceptible d'exposer la vie des autres enfants de la famille, ce qui justifiait le sacrifice du bébé²⁶.

Chantal Collard rappelle une croyance assez voisine chez les Guidar de Lam : les jumeaux représentaient des sorciers potentiellement porteurs de malheur en raison du fait qu'une puissance de sorcellerie avait envahi la mère pendant la grossesse ; cependant, à Lam, ces jumeaux n'auraient pas été tués, mais confiés aux grands parents²⁷.

La recherche de la preuve contre des accusés passait, comme chez nous pendant tant de siècles, par "la question", autrement dit par la torture. Combien de fois m'ont été livrés, avant instruction pénale, des Arabes choa ou des Mousgoum préalablement entaillés d'estafilades saupoudrées de piment rouge! Mais le procédé le plus commun chez les populations des Monts Mandara et peut-être davantage encore chez les Bamiléké, consistait à recourir au poison d'épreuve pour s'assurer que le suspect était ou non le coupable. Les esprits, qui savaient tout, se révélaient

capables de neutraliser ou non l'action du poison. Le commandant n'avait pas connaissance de la chose. Une grande discrétion entourait les séances où des breuvages empoisonnés étaient censés détecter les auteurs d'épidémies, de disettes ou de défaites militaires. En succombant, les victimes confessaient leur responsabilité. Est-il besoin de préciser que, dans le cas d'individus collectivement mis en examen, il fallait déplorer une hécatombe, innocents et coupables confondus.

Par contre, c'était presque au grand jour que, couramment, chez les Bamiléké, les plaignants s'en remettaient, en présence du chef traditionnel, aux déplacements d'une tortue pour établir la culpabilité de l'accusé. Sans doute, parmi les quelques peuples dont j'ai pu approcher, le monde bamiléké m'est-il apparu comme attribuant aux devins ou sorciers le pouvoir le plus arbitrairement étendu. Un missionnaire, G. Masson, l'avait lui-même relevé dès avant la dernière guerre²⁸.

Mal informé de la psychologie des comparants, égaré par l'imprécise traduction en français des phénomènes sociaux, trompé par les habiles dissimulations des assesseurs, l'administrateur colonial perdait facilement ses repères. Il lui arrivait, au mieux, de soupçonner des pratiques occultes lors d'affaires où les parties, par pure inattention, laissaient échapper un indice. Ainsi ai-je gardé le souvenir cuisant d'une audience à Bafoussam en 1954, où, devant un parterre de deux cents personnes goguenardes, la fillette dont le meurtre faisait l'objet de mon enquête pénale se tenait assise, souriante, aux côtés de sa mère, au premier rang du tribunal. Je n'avais pas perçu, malgré les connaissances acquises par trois années parmi les Bamiléké, que ma procédure inquisitoire aurait dû s'orienter vers la recherche du sorcier malveillant coupable d'avoir "mangé l'âme" de l'enfant. J'avais grossièrement confondu une atteinte à l'essence spirituelle avec un meurtre physique.

La femme dans les anciennes structures des sociétés africaines

Les innombrables palabres de femmes formaient heureusement un catalogue de conduites plus lisible que les représentations délétères de la sorcellerie. Les mille aspects de la condition féminine en Afrique s'y dévoilaient. L'idéologie du colonisateur s'y révoltait des traitements dégradants et des asservissements que valait à la femme noire son statut. Cependant le commandant cherchait en vain le levier par lequel il eût espéré supprimer les abus les plus insoutenables.

Car la structure des sociétés africaines était elle-même en cause. Les communautés s'organisaient non pas sur la base de couples conjugaux, mais sur celle des échanges entre groupes où la femme servait, en dehors de toute liberté et de toute égalité, "d'instrument d'alliance et de reproduction" selon une formule chère aux anthropologues. Comment, dans ces temps de la colonisation où l'emprise européenne était restée infiniment superficielle, aurait-on pu prétendre recomposer une organisation familiale nouvelle au profit d'une femme qui, sans formation et sans motivation à l'époque, aurait été probablement la première à contester un ordre inédit.

La dernière génération des administrateurs coloniaux s'essayait encore confusément à établir une priorité entre les situations à redresser. Ils croyaient pouvoir négliger celles dont ils espéraient qu'elles évolueraient d'elles-mêmes vers plus d'équité afin de prêter attention à celles qui réclamaient une réforme autoritaire. Les premières leur paraissaient en effet significatives d'un simple retard dans l'émancipation juridique de la femme ; elles appelaient une tolérance momentanée. Les secondes, par contre, constituaient un défi insupportable à la notion d'humanité ; elles justifiaient la mise en oeuvre de la fameuse vocation civilisatrice du colonisateur.

Cette analyse une fois faite, les autorités chargées du commandement en brousse n'échappaient pas au débat de conscience que leur posait le rapprochement avec la place accordée à la femme dans le monde européen.

L'accès de la femme à une condition de dignité n'avait-il pas exigé chez nous, en droit positif et dans les moeurs, deux mille ans pour s'affirmer vraiment? Et cela, au départ, sur la base de l'appréciable avancée de la Rome antique où, nonobstant l'inégalité dans les rapports conjugaux, le principe monogamique avait déjà été acquis, ainsi que la reconnaissance de la faculté du divorce au profit de l'épouse.

Quelle image l'Afrique d'hier, celle des périodes précoloniale et coloniale, donnait-elle donc de la femme ? Pour l'ensemble des paysans composant le monde rural traditionnel, la femme constituait la première et la plus sûre des richesses, voire le meilleur investissement. Source de vie par la procréation, l'épouse était promue au rang de bien suprême. Il lui en coûtait malheureusement son aliénation. Dans celles des sociétés, majoritaires, que la division sexuelle du travail régissait, la femme se doublait d'une productrice des fruits de la terre. Si fondamentale était la place qu'elle occupait que le groupe familial subissait une perte irréparable lorsqu'une fille, promise à l'union conjugale, était cédée à un groupe voisin. Aussi, à défaut d'échange direct, femme pour femme, de nature à préserver la parité des forces et des richesses entre les groupes, les communautés animistes avaient-elles conçu un mécanisme équitable: tout départ d'une fille à marier donnait lieu à une compensation dite matrimoniale, communément appelée dot, de façon à ce que le groupe affaibli dispose des moyens pour obtenir une fille d'égales potentialités auprès d'un groupe tiers. Et comme la femme confiée à un mari ne cessait, par ses enfantements et la productivité de ses bras, d'engendrer des richesses au bénéfice du groupe familial d'accueil, les prestations au titre de la dot n'en finissaient pas, de façon à balancer le déficit qui pénalisait le groupe d'origine de l'épouse.

Ceci dit, chaque femme s'appréciait à sa valeur propre : non seulement en fonction de la mercuriale de l'ethnie – celle-ci concrétisée par les besoins en nature prioritaires, touques d'huile de palme chez les Bamiléké, houes et boules de fer chez les montagnards des Mandara, par exemple – mais encore selon les charmes de la personne, selon la fécondité de cette dernière et selon sa force de travail. Des sociétés valorisaient la mère productrice de filles, d'autres la mère donnant des garçons. Parfois la fiancée ou l'épouse faisait monter les enchères de la dot par un chantage destiné à souligner ses mérites propres. Aucune borne n'était mise au jeu subtil des pertes et des gains nés des circonstances : ainsi la coutume guidar aurait-elle prévu une indemnisation à verser au père d'une épouse enceinte lorsque, celle-ci ayant été volée, elle décédait chez son amant, lequel endossait la responsabilité de la perte au lieu et place du mari hors de cause²⁹.

La question de la dot ne semble pas avoir constitué à elle seule, dans les traditions archaïques, un véritable désaveu de la dignité de la femme. L'attention mérite d'être davantage portée sur des atteintes plus incontestables qui se retrouvaient dans une multitude de sociétés africaines : la polygamie, les formes du lévirat, le mariage conclu hors du consentement de la femme, l'union conjugale avant nubilité, la claustration des épouses, l'octroi gratuit d'une femme sous condition de disposer des filles issues de l'union. Autant de faits et de pratiques devant lesquels l'administrateur colonial, régulateur des relations sociales dans son commandement, s'interrogeait chaque jour.

Par ailleurs, il ne sera fait ici que mention de la répudiation de l'épouse par son mari, puisque la répudiation correspond à une procédure pratiquée sur tous les continents, admise notamment en droit musulman. Il s'agit d'une disposition

inégalitaire : la rupture du mariage par renvoi de la femme intervient sur décision unilatérale du mari et, généralement, à l'avantage de ce dernier.

Sur la polygamie

La polygamie – qu'il faudrait mieux dénommer "polygynie", forme la plus commune en Afrique noire et visant le cas d'un homme marié à plusieurs femmes – est habituellement décrite comme une organisation sociale où sont légitimées les unions multiples et simultanées. Elle était et reste un modèle traditionnel qui appartient autant aux institutions animistes qu'aux modalités juridiques du mariage musulman. Elle s'est imposée en Afrique comme un système d'alliance reconnu à l'égal de la monogamie.

A la vérité, la polygamie était perçue assez généralement par le milieu masculin comme la forme d'union la plus souhaitable : résultat de la richesse, moyen d'investissement, signe d'ascension sociale. Pourtant elle rompait l'égalité entre les sexes, mais aussi l'égalité entre les mâles suivant que ceux-ci disposaient d'une seule ou de plusieurs épouses. Elle entraînait par ailleurs une inégalité de fait entre les co-épouses : la première de celles-ci exerçait un droit d'autorité sur les suivantes, lesquelles cumulaient dépendance du mari et dépendance de la première femme ; la jeunesse de la dernière épousée valait à celle-ci les préférences de l'homme ; les épouses fécondes humiliaient les stériles. Il n'a pas manqué cependant de défenseurs de la polygamie pour en justifier l'opportunité, tout au moins dans le cadre des civilisations animistes africaines confrontées à d'éprouvantes conditions de vie : il arrivait que la première épouse ne suffisait plus, seule, à élever de nombreux enfants, à chercher l'eau et le bois en brousse, à assurer la longue et fatigante préparation du repas quotidien, à cultiver sa part des produits vivriers de consommation familiale. Il convient aussi d'évoquer la situation du mari quand la coutume lui interdisait, après chaque naissance successive, tout rapport avec son épouse jusqu'à ce que l'enfant marche ou soit sevré, coutume d'ailleurs conservée dans certaines populations islamisées.

Quoiqu'il en fût, le prestige de la condition de polygame s'est maintenu en brousse jusqu'à l'Indépendance. La multiplication des épouses faisait espérer une nombreuse descendance, toujours nécessaire, au moins chez les animistes, pour assurer l'entretien du culte des ancêtres. Ce type de famille réunissait une main d'oeuvre abondante pour les cultures, qu'il s'agisse de productions vivrières ou de "productions de rente" fournissant un apport en numéraire. Il donnait l'impression d'une aisance un peu supérieure à celle de la cellule monogamique. L'homme mesurait sa valorisation sociale au nombre de ses épouses, nombre qui tendait à s'accroître généralement avec l'âge et provoquait trop souvent des "palabres" d'adultères en chaîne³0. Dans chaque village, il ne se trouvait en réalité qu'un modeste pourcentage de maris à jouir de l'union avec deux ou trois femmes. Quelques hommes se distinguaient, ici et là, par une famille plus étendue. Et, à coup sûr, "les notables" – hommes d'influence qui communément servaient d'interlocuteurs privilégiés au commandant – appartenaient tous à cette catégorie³1.

La famille ainsi constituée ne ressemblait alors en rien au "couple" auquel les Européens et les Africains évolués sont familiarisés. Son habitat se matérialisait, en dehors du logement et des réserves de l'homme, par une case et un grenier propres à chaque épouse et groupés dans la même cour³². Chez les animistes, il appartenait à chaque femme d'assurer partiellement sa subsistance par ses champs personnels après avoir apporté, en concours avec ses co-épouses, sa contribution à l'exploitation

des terres du mari. La commensalité se pratiquait peu, limitant les conflits. Chaque femme confectionnait sa nourriture qu'elle partageait en tête à tête avec ses filles mineures et ses garçonnets de moins de 5 ans. L'épouse appelée à rejoindre le mari pour la nuit présentait à celui-ci son repas avec un grand respect et sans toujours y participer avec lui.

Les situations suscitant le plus grand malaise concernaient naturellement la grande polygamie. L'exemple en était fourni, avant tout, par la famille des princes et des chefs traditionnels importants. Pour ces derniers, la multiplication des épouses entrait dans le jeu des alliances à caractère politique. Durant la période précoloniale et plus tard encore, l'effectif des co-épouses transmuait la famille en un troupeau de femmes de tous âges et d'enfants. L'ancien sultan des Wandala, Oumar Adjara, aurait ajouté à ses quatre épouses musulmanes légitimes, plusieurs centaines de captives, vers 1900. Son successeur, Adama, vingt ans plus tard, aurait encore disposé de 150 captives. Le roi moundang de Léré aurait, quant à lui, été à la tête de 200 à 300 épouses³³. Le chef daba de Mousgoy, Karmba Oumarou, dit Matabal, aurait accumulé, dans les années 20, une centaine d'épouses. Le chef Njiki du modeste groupement bamiléké de Bangangté aurait compté sous sa dépendance 300 femmes en 1917³⁴.

Quelle pouvait être, à la fin de la période coloniale, vers 1960, l'importance de la grande polygamie au Cameroun ? Je présume personnellement que le nombre des épouses se situait dans une fourchette de 15 à 40 femmes tant chez les chefs islamisés importants que chez les chefs des principaux groupements bamiléké. Dans les petites chefferies animistes, les co-épouses des princes ne devaient probablement pas dépasser la dizaine. Toutefois, bien après 1960, J.F. Vincent fait état de la présence de 44 épouses chez le chef mofu du massif païen de Duvangar et de celle de 24 épouses chez son voisin le chef mofu de Wazang³⁵.

Je peux attester du trouble profond que j'ai éprouvé devant certaines scènes où l'état de servitude desdites épouses s'imposait plus vivement à ma conscience. Voici l'une d'entre elles. Lors d'un accueil fastueux des quatre administrateurs de Garoua par le lamido de Bibémi, le 1er mars 1957, ce chef peul nous honora de sa grande confiance par une initiative franchement inhabituelle. Il tint à nous présenter les femmes de son gynécée, dont je n'ai pas distingué, au reste, les vraies épouses des concubines. A un signal donné de l'extérieur par un tambour, le groupe féminin entra dans la vaste salle maçonnée en terre sèche et dont le plafond, soutenu par des colonnes, se haussait en une belle ogive raidie par des armatures de perches selon la technique haoussa. Sur un geste du prince, les femmes s'accroupirent à terre, formant une ligne de pagnes et de mouchoirs de tête chatoyants. Tous les yeux restaient baissés, dans l'attitude d'une totale soumission. Quelques minutes s'écoulèrent. Le silence et l'immobilité des corps dans leur riche parure me semblèrent d'autant plus pesants que nous étions invités à les dévisager. Aucune paupière ne bougeait qui eusse trahi un regard de curiosité dans notre direction. Le lamido fit un léger signe de la main : les femmes relevèrent ensemble le buste, les yeux se dérobant toujours. A un second signe du maître, elles se levèrent, se placèrent en colonne et leur procession disparut par le porche ouvert sur une cour intérieure³⁶.

Peut-être est-il vain de s'interroger sur les sentiments de tout ce peuple féminin réduit à une condition où il avait à se concilier, outre un homme partagé, des coépouses rarement amies. L'aspect conflictuel des rapports au sein de telles unions multiples restait souvent caché jusqu'au jour où une crise éclatait. L'écho en

parvenait parfois jusqu'au commandant. Trois souvenirs seront rapportés à ce propos.

En février 1948, un montagnard animiste d'un massif de Mora tuait sa seconde épouse. Interrogé sur le motif de son acte, il se justifiait avec une simili-bonne foi. Sa première épouse était décédée quelques heures avant. Or cette mort ne pouvait résulter que d'une pratique de sorcellerie de l'autre femme. Arguant du droit de représailles que lui donnait la coutume, le mari était entré dans la case de la prétendue jeteuse de sort alors encore endormie, et, d'un coup de couteau, lui avait ouvert le ventre. Devant ce drame, je ne me suis pas senti, seul, en mesure d'apprécier équitablement le poids réel des croyances et la responsabilité des protagonistes en cause. Aussi ai-je consulté plusieurs sages de l'ethnie. A leurs dires, le mari avait fait une application incorrecte de la coutume. Il eût été nécessaire qu'il s'assurât au préalable que le décès de sa première femme fût bien imputable à la malveillance de l'autre épouse. Toujours selon les sages, après que quelques notables se fussent rassemblés autour d'un devin, le poulet du sacrifice aurait dû être interrogé afin de vérifier si le maléfice émanait de celle que le mari soupconnait d'être à l'origine du décès. C'est alors seulement que l'époux aurait été en droit de procéder à l'éventration de la femme reconnue légitimement coupable par les esprits. Je me résolus finalement à inculper ce malheureux homme, frappé par la sanction arbitraire et inique d'un Blanc pour qui le monde surnaturel faisait doute.

Moins sanglante fut la seconde scène. Elle eut pour théâtre une famille animiste de Guider au cours du mois de juillet 1957. Ne se supportant pas, deux co-épouses en étaient venues aux coups. La plus jeune d'entre elles y avait perdu des dents. Saisi en ma qualité de président du tribunal coutumier, je me fis expliquer l'origine de la rixe. La préférée du mari avait été surprise à boire avec lui, joue contre joue, à la même calebasse, de la bière brassée, ô dérision, par la co-épouse plus âgée. L'insulte avait été tout simplement relevée par la première épouse. J'ai cru obtenir une apparente réconciliation en obligeant le mari à verser une indemnité de 2 000 F.CFA en dommages/intérêts à la victime. Devant moi celle-ci s'est empressée de remettre la somme à son père. Elle m'expliqua que la défiguration de son visage, en cas de remariage, pénaliserait son groupe familial par sous-estimation de la dot. J'ai conclu en moi-même de cet argument que l'union était implicitement rompue.

La troisième scène témoigne à quel degré pouvait mener la hargne dans le climat sociologique propre à certaines ethnies. L'affaire m'est présentée en juillet 1949, à Bangangté, pays bamiléké. Au décès d'un père polygame, l'un des nombreux fils est désigné comme héritier. A ce titre, le nouveau chef de famille, pour le motif que les alliances matrimoniales n'ont pas été rompues par la disparition du père, entre en possession des veuves d'une part, mais aussi, d'autre part, des filles nées de ces veuves sur lesquelles il exerce désormais la puissance paternelle et dont il négociera le mariage à son profit, une fois nubiles. L'un des frères, furieux de ce que l'héritier ne lui ait pas cédé quelques veuves, pousse la vindicte au point que, par des moyens détournés, il réussit à provoquer des blessures invalidantes à plusieurs des femmes et des fillettes de la succession. Interrogé, il me fait comprendre cyniquement que ses actes avaient pour but de nuire à l'héritier légitime en réduisant la valeur d'échange des femmes agressées. En le poursuivant au pénal, qu'ai-je donc fait implicitement, sinon de légitimiser, à mon corps défendant, qu'il y eût un droit pour l'héritier coutumier à prendre possession des veuves. Des informations personnelles m'ont appris que pareille revendication se survivait âprement dans le pays bamiléké dans les années 80. Puis-je ajouter que j'avais eu connaissance, durant mes séjours sur place, de plusieurs cas de suicide : la co-épouse ou la veuve

s'y résignant, choisissait d'exercer le procédé le plus funeste de la vengeance en se pendant elle-même devant la case de son adversaire personnel : les puissances surnaturelles se chargeaient alors de livrer cet adversaire à des tourments terrifiants.

De la coutume de l'héritage des veuves

La coutume du lévirat évoquée dans l'anecdote précédente témoigne d'un autre aspect de la sujétion de la femme dans la tradition de guelgues ethnies. Elle confirme, s'il en était besoin, une conception du lien conjugal familière en Afrique noire. L'épouse est rattachée moins au mari lui-même qu'à la famille de celui-ci. La mort de l'homme n'interrompt pas l'union, laquelle se poursuit entre l'héritier - fils ou frère du défunt selon la coutume - et la veuve. Au regard du droit local, l'héritier devient l'époux légitime de la veuve - ou de l'ensemble des veuves en cas de polygamie - ; il devient aussi le père, non moins légitime, des enfants orphelins. Ce système juridique apparaît bénéfique pour la mère du fils héritier, car celle-ci y acquiert autorité sur les autres veuves ; mais il maintient en dépendance du groupe marital les autres épouses du défunt qui souvent auraient été désireuses de refaire leur vie dans un autre groupe familial. La résignation que i'ai observée chez beaucoup d'entre elles pourrait s'expliquer par leur attachement affectif à leurs fillettes : en se soumettant, elles auraient gardé l'espoir d'influer sur la décision du nouveau mari et père lors du choix, par ce dernier, de l'époux à qui accorder lesdites filles.

La pratique du lévirat m'est apparue comme assez généralisée chez les Bamiléké. L'héritage des veuves s'observait également chez les Guidar de Lam, par exemple³⁷. Sur le plan sociologique, comme plusieurs analystes l'ont souligné, ce dispositif coutumier devenait un puissant facteur de concentration de ressources économiques : le mari, une fois en maîtrise de cinq à dix femmes, dont certaines n'avaient pas ou n'avaient plus d'enfants et restaient encore très vigoureuses, se constituait aisément des réserves alimentaires excédant la consommation de la cellule familiale ; il procédait aussi à une extension des surfaces cultivées en caféiers, ou ailleurs, en arachides et en cotonniers. Des situations surprenantes posaient parfois question au commandant. Telle celle-ci. Lors d'un recensement en pays guidar, vers 1958, un garçonnet de moins de 10 ans me présente une jeune femme de 18 ans comme son épouse. L'enfant, devant ma surprise, s'explique gentiment : la fille avait été promise très jeune à son père et celui-ci, selon une habitude locale courante, l'avait accueillie avant sa nubilité. Or le père était décédé sur ces entrefaites, sans même avoir consommé le mariage. La femme étant entrée dans l'héritage du garconnet, elle demeurait dans l'attente d'un lien conjugal effectif.

De ce qui précède, on retiendra que mes observations ont concerné, ici et là, des formes de lévirat qui, visant le fils du défunt, vont au-delà d'un héritage par les seuls frères du défunt (forme classique généralement étudiée par les anthropologues).

L'union sans consentement de la femme et l'union avant la nubilité de l'adolescente

Dois-je ajouter que le consentement de la femme n'a jamais été regardé comme une condition de l'union conjugale dans la tradition animiste? C'était là aussi un signe du peu de cas où la coutume tenait la personne féminine. En principe, le père décidait seul du conjoint à lui donner. Dans certains groupes, il pouvait en être de même pour le jeune homme : chez les Guidar de Lam, le père du garçon choisissait

UNE VOCATION POUR L'AFRIQUE

la future épouse. Le mariage se décidait à la façon d'un contrat entre deux familles selon des règles de parenté ou d'exogamie bien précises. L'intérêt et la stabilité du couple comptait moins que l'équilibre entre les groupes à la faveur des échanges de femmes. Plus inattendu encore : dans le mariage musulman d'Afrique noire, où l'endogamie était appréciée, les parents exerçaient le choix au lieu et place des jeunes gens, au moins dans la tradition rigoriste ; ils s'inspiraient à cet égard de la solidarité familiale, ou encore ils institutionnalisaient par le mariage des liens d'autorité en mariant une soeur ou une fille à un client. La soumission du fils au projet unilatéralement établi par ses père et mère a été vécue par Amadou Hampâté Bâ luimême, tout intellectuel qu'il eût été. Celui-ci, déjà dans de premiers liens conjugaux, apprend d'un ami qu'un mariage a été "noué" à son insu et qu'une seconde épouse l'attend. Il s'étonne : — "Ma femme, mais qui est-ce ? Et comment pourrais-je avoir été marié sans que je le sache ?"³⁸. J'ai observé le même arrangement pour un fils chez les Bamiléké.

L'ignorance délibérée du désir de la femme exposait naturellement l'union à la fragilité. L'épouse tentait parfois d'échapper à son sort par la fuite. Dans les sociétés closes comme celles qui ont survécu jusqu'à la fin des années 50 et dont j'ai eu connaissance, les coups accompagnaient la restitution de celle qui s'était soustraite à l'alliance convenue par les familles. Car la parenté de la femme faisait pression pour éviter une rupture fautive qui l'aurait pénalisée par l'obligation du remboursement de la dot. D'un autre côté, la plupart des coutumes attribuant les enfants au père - juste contrepartie de la dot initialement versée --, l'épouse féconde hésitait à se priver de ses gamins. Pourtant aucun obstacle n'arrêtait certaines fortes têtes. J'ai moi-même cru bon, des années durant, dans l'intérêt de la cohésion sociale et pour marquer officiellement la légitimité du mariage coutumier, de restituer la femme vagabonde à son époux. Mais peu à peu l'élément féminin s'est enhardi à dénoncer devant moi les abus ou les sévices du mari. J'ai dû alors tenir compte de plus en plus souvent des accusations ainsi formulées. Et ainsi, par une dérive progressive, l'opinion publique, femmes et amants sans dot confondus, a contribué au relâchement de la rigueur de la coutume. Cette libéralisation a obtenu, dans un premier temps, l'appui des missions chrétiennes. Faut-il rappeler ici que l'époque n'était pas si lointaine où j'avais eu à prévenir ou à arrêter un conflit armé n'ayant d'autre objet que de reprendre une femme partie se réfugier dans un quartier voisin ?

L'absence de consentement se rattachait, dans plusieurs sociétés, à une autre offense faite à la personne humaine et dont le cumul avec la contrainte a conduit aujourd'hui au spectacle si fréquent de l'instabilité totale des unions. J'évoque la remise aux maris de filles sortant à peine de l'adolescence. Les intéressées n'étaient pas à même, évidemment, de participer peu ou prou au choix d'un conjoint. L'absence de maturité ne leur permettait pas de s'opposer utilement à leurs parents. Certes, il y avait des cas où une toute jeune fille, dont la propre mère avait quitté le foyer, se montrait prête à accepter un mariage hâtif pour échapper aux brimades d'une des épouses du père.³⁹.

Selon une étude statistique menée en 1963 par le démographe Podlewski, l'âge du mariage, dans les populations du Nord Cameroun, s'avérait plus précoce en milieu musulman qu'en milieu animiste : 27% des filles wandala et 75% des filles peules auraient été mariées avant leur quinzième année. J'avais pu constater cette pratique déjà bien établie dans les années 40. Une décennie plus tard, avec une circulation des hommes croissante, la multiplication des contacts avait diffusé les maladies vénériennes, dans les villages en particulier. C'est ainsi qu'en 1956, les grands bourgeois peuls de Garoua recherchaient des épouses très jeunes présumées n'avoir

pas encore été contaminées. J'ai alors été informé de mariages consommés avec des enfants de 9/10 ans (pour une dot minime de 15 000 F.CFA). De son côté, le médecin du poste signalait en maternité l'arrivée de premiers nés peu viables, suite à une grossesse menée par une mère trop jeune.

Dans plusieurs ethnies animistes, la précocité du mariage des filles n'avait également rien d'exceptionnel. Les jeunes hommes mada, par exemple, recevaient une épouse à peine celle-ci avait-elle entre 12 et 14 ans ; quelquefois, une fillette ayant été remise dès l'enfance au mari, celui-ci se chargeait d'élever sa future épouse, coutume que j'ai remarquée dans divers autres groupes ethniques.

Puisque le divorce n'était pas prévu dans les usages des communautés animistes, il restait donc une échappatoire à la femme frustrée de son consentement : partir chez un autre homme, quitte au mari à réclamer un remboursement partiel de la dot. Pour elle, la crainte du mari n'avait pas le même poids que celle du père. Aussi, se sachant soustraite à l'autorité paternelle, la femme pouvait-elle envisager de rejoindre l'homme de son coeur à moindre risque. Cette tactique s'est développée durant le dernier épisode colonial à renfort d'habiletés et de mensonges du sexe faible. Chantal Collard a su remarquablement montrer à partir de l'exemple des Guidar indépendants (subdivision de Guider) et des avatars ultérieurs de la coutume locale, comment, dans un premier temps, la toute jeune mariée se pliait à la pression familiale jusqu'à ce qu'elle ait en quelque sorte rempli son contrat d'épouse, c'est-àdire jusqu'à ce qu'elle ait donné un enfant au père. Après quoi, elle s'organisait pour arracher sa liberté et venir cohabiter avec l'amant de son choix. Ce rejet implicite du mariage conclu hors consentement avait été certes désapprouvé et combattu. Au début des années 50, submergé par les plaintes des maris, il m'a fallu faire, aux audiences foraines, le simulacre d'une réhabilitation du droit coutumier ancien. Mais dans les années 60, les manoeuvres de débordement du mariage traditionnel autrement dit du mariage forcé – avaient atteint une telle ampleur que, selon Chantal Collard, le lien conjugal avait trouvé un second fondement, véritable coutume par innovation, dans le mariage dit "par vol". Au point qu'en 1970, chez les Guidar du canton de Lam, 51% des unions auraient été déjà de ce type contre 38% de mariages fixés par les parents⁴⁰. Madeleine Richard relève, pour sa part, chez les Mada et les Mouyeng (subdivision de Mora) et à la même période, un phénomène semblable, le développement du "mariage par rapt". L'enquête menée en 1971 par ce chercheur est révélatrice du raz de marée de l'instabilité des unions. Nul doute que le lecteur découvrira avec un extrême intérêt l'autobiographie d'Ergli recueillie par Madeleine Richard pour illustrer sa collecte de données⁴¹.

Si les moeurs anciennes admettaient le mariage de filles à peine nubiles, il existait des anticipations de l'union encore plus précoces. Je veux parler des mariages conclus par deux familles dès la naissance de leurs enfants. Chez certains Daba du Nord-Cameroun, la demande en mariage pouvait concerner même une fille qui "n'est pas encore sortie du ventre de sa mère". Le futur fiancé offrait en conséquence du bois et des seccos à sa belle-mère qu'il aidait aussi à cultiver les champs⁴². Ailleurs au Cameroun, cette pratique avait cours, notamment dans les années 40 chez les Bamiléké où elle acquérait une force contraignante, à fondement religieux, lorsque les deux pères se liaient irrévocablement en communiant dans le partage imprécatoire du vin de palme. L'engagement avait peu de risque d'être remis en cause par le garçon à sa majorité, puisque celui-ci, au bénéfice du système polygamique, avait la faculté de se choisir une seconde épouse mieux à sa convenance personnelle. Par contre, la fille devenue pubère, liée à son insu par le serment de son père, devait tenir les promesses de ses parents. Pour elle le drame

UNE VOCATION POUR L'AFRIQUE

se nouait si, contrariée dans ses sentiments amoureux et surtout refusant la condition de co-épouse parce que convertie au christianisme, elle écartait le fiancé. Elle était alors menacée par les puissances surnaturelles des pires sanctions. J'ai personnellement été témoin du courage de celles qui, violant le serment coutumier, s'apprêtaient à voir mourir les enfants à naître de l'union choisie par elles-mêmes, puisque telle était imaginée l'issue fatidique du parjure.

Ici femmes claustrées, là femmes objets d'un circuit d'échanges

D'autres formes d'asservissement ont pesé initialement sur la femme africaine. Deux d'entre elles seront encore citées : la claustration des épouses musulmanes et le *ta-nkap* bamiléké.

La pensée coranique considère la femme comme un être faible au profit duquel une protection se justifie. A ce titre, l'épouse (ou les épouses) ne saurait sortir seule de la demeure maritale. L'existence en claustration, à vrai dire, s'observait au Cameroun chez les seuls citadins et chefs dont l'aisance permettait l'emploi de serviteurs chargés des corvées de bois, d'eau et de cultures. Ces épouses n'étaient donc pas assujetties au travail des champs. Beaucoup d'entre elles acceptaient probablement cet enfermement dans la mesure où elles avaient été éduquées dans la conviction qu'aller et venir à l'extérieur prouvait une méconnaissance de la foi religieuse. A l'intérieur de l'enclos familial, elles s'occupaient à des activités manuelles telles que tissage, préparation de beignets, etc., quitte à faire vendre leurs produits par les fillettes autorisées à sortir. Cependant, s'il en était besoin, la femme mariée pouvait se rendre de jour chez des parentes ou amies, mais escortée; ces déplacements se faisaient plus fréquemment à la tombée de la nuit. Seule l'école moderne se révélait capable, à l'époque coloniale, d'assouplir ce régime de claustration. Toutefois les Croyants répugnaient à transgresser le principe religieux. quel que fût le niveau d'instruction de l'épouse. En 1957, dans le harem du lamido de Garoua, ma femme eut un long entretien avec une des jeunes épouses du chef. Bien que titulaire du certificat d'études, celle-ci n'exprima point, dans le tête-à-tête imposé par la tradition peule selon laquelle la présence du chef eût été jugée inconvenante, de révolte contre sa condition.

D'une tout autre nature avait été, dans le monde animiste bamiléké, le développement extrême donné à la conception de l'échange comme destin de la femme. Le potentiel que représentait la fécondité féminine avait conduit à privilégier des alliances centrées sur la production d'enfants. Qui sait si la dot, compensation matrimoniale, n'était pas apparue très tardivement, un peu comme un substitut de l'échange de femmes à défaut de réciprocité possible? Toujours était-il que la structure sociale bamiléké, orientée en particulier vers le renforcement de la collectivité au travers des liens entre les individus et le chef coutumier, avait créé une forme d'union spécifique, dite ta-nkap. Sans traduire littéralement cette expression, retenons le sens approximatif de "celle qui appartient au père". L'institution consistait, pour un chef notamment, dont c'était d'ailleurs presque un devoir, à remettre à un paysan dépourvu de ressources, une des nombreuses femmes que des sujets aisés lui avaient offertes pour s'attirer ses faveurs. En contrepartie, le paysan s'engageait à faire restitution au chef des filles qui pourraient naître de l'union. Le chef, à cette seconde génération, s'appropriait lesdites filles comme épouses ou encore les remettait dans le circuit des liens d'allégeance ou les échangeait contre les filles de ses amis. Selon une hypothèse avancée par J. Hurault et assez vraisemblable, ce régime aurait concerné avant tout des femmes esclaves, du fait que celles-ci ne

jouissaient pas des garanties liées au culte des ancêtres, très puissante tradition caractérisant le lignage maternel bamiléké⁴³. Selon le R.P. Albert, dans le groupement de Bandjoun, à la veille de la dernière guerre, une épouse sur deux aurait relevé de ce régime. Il ajoute que des sévices auraient été exercés contre des femmes chrétiennes qui auraient refusé de se soumettre à ce genre de mariage⁴⁴.

Il semble bien que l'administrateur, chef de la région Bamiléké, ait préconisé, bien avant 1939, la suppression du *ta-nkap*. Mais de quels moyens d'intervention disposait-il? Il ne faut pas se leurrer : l'ensemble du système de libre échange des femmes se serait maintenu sans qu'il eût été d'ailleurs remis en cause après l'Indépendance, occulté devant les tribunaux par la préoccupation de la consistance de la dot. Le respect de la volonté de la femme était remis à plus tard. La femme ne retrouvait une part de liberté qu'à la condition d'abandonner ses enfants au mari dont elle se séparait.

Des textes juridiques impuissants à révolutionner les mœurs

Comment la puissance colonisatrice en était-elle arrivée à s'accommoder de ce tableau consternant de la condition de la femme ? Pour privilégier le respect de l'ordre social local, elle avait reconnu à chaque individu le maintien de son "statut personnel". Sous cette expression juridique, tout sujet africain pouvait invoquer pour lui-même la légitime autorité de la coutume dont il relevait de naissance ou qu'il avait librement adoptée. Et puisque l'organisation sociale ancestrale, animiste ou coranique, soumettait généralement l'élément féminin à un régime discriminatoire, l'autorité coloniale avait avalisé des formes d'union conjugale qui frustraient la femme de droits élémentaires. Du moins fermait-elle les yeux sur les effets inhumains d'une politique soucieuse, au premier chef, de ne pas porter atteinte au droit traditionnel des personnes.

Peut-être le pouvoir blanc se donnait-il bonne conscience par le souvenir encore proche de la dévalorisation de la femme en Europe. Saint Augustin ne prétendait-il pas que "la femme elle-même n'est pas à l'image de Dieu" ? Saint Thomas d'Aquin n'assurait-il pas que la femme "est par nature soumise à l'homme parce qu'en l'homme la raison prédomine" ? Le réformateur Martin Luther n'exprimait-il pas les idées de son époque en écrivant que "la femme a été créée ... pour être soumise à l'homme" ?

Cependant le moment vint où la pression des idées égalitaires modifia peu à peu l'attitude du gouvernement français et celle des représentants de ce dernier en Afrique noire. Certes l'intention n'était pas de violenter les institutions locales. Mais était-il tolérable que celles-ci fassent obstacle au développement de formes sociales plus modernes, compte tenu de l'éducation civique choisie par les Africains progressistes ? Il suffisait de se référer au consensus de l'opinion publique française tel qu'il avait été formulé dans la Constitution de 1946, laquelle concernait formellement les peuples d'outre-mer: – "Tout être humain, sans distinction de race, de religion, ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés". Une façon d'ailleurs de réactualiser la mémorable Déclaration des droits de l'homme de 1789 : "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits" (article 1er).

Forte de telles prémisses et nonobstant ce fameux statut personnel toujours réputé régir à bon droit les relations familiales sur le continent noir, la France a mis en oeuvre un nouvel arsenal juridique. Il s'agissait de limiter de plus en plus les licences autorisées par la coutume au détriment de la dignité de la femme.

UNE VOCATION POUR L'AFRIQUE

La mesure la plus significative a bien été celle qui concrétisa l'égalité politique des deux sexes. Il est assez plaisant de constater qu'elle ne déconcerta pas. La loicadre du 23 juin 1956 institua le suffrage universel dans les territoires africains français. Elle fit sensation en bafouant ouvertement les hiérarchies sociales, sans être cependant percue comme attentatoire aux moeurs quand elle réalisa l'égalité politique entre la femme et l'homme. Une égalité qui n'affectait en rien le système familial traditionnel et qui prit vie aussitôt. Alors, quelle surprise réservèrent les premières élections organisées selon ce mode, celles du 23 décembre 1956 à l'Assemblée Législative du Cameroun (ALCAM) ! M'étant déplacé jusqu'au pied des Monts Alantika pour suivre le déroulement du scrutin, j'ai admiré comment les membres de tribus lointaines étaient entrés pour la première fois dans le jeu démocratique. En aussi grand nombre que les hommes, il y avait là, devant moi, des centaines de femmes. Les femmes les plus simples qui se pussent être. Femmes de tous âges, vêtues de deux bouquets de feuilles, assises après la fatigue de trois à cing heures de marche à pied jusqu'au bureau de vote, tirant sur leur pipe qu'elles avaient allumée en ma présence d'une petite pièce de fer battue sur une pierre, saisissant ensuite avec tremblement le papier du vote -- elles qui n'avaient jamais vu un feuillet de leur vie, hormis le billet de banque de 5 F.CFA -. Je le concède : la démarche de ces femmes ne devait rien à un quelconque devoir civique. Elles avaient été prosaïquement racolées par les candidats rameutant le ban et l'arrièreban du corps électoral et peu chatouilleux sur l'origine féminine ou masculine du bulletin de vote. Ce jour-là, l'accès de la femme à l'égalité politique laissait la population féminine encore exclue des autres droits reconnus aux citoyens.

Beaucoup plus fondamentale pour les intéressées s'annonçait la recherche officielle d'une modernisation de leur statut personnel. A cet égard, une grande circonspection a présidé à la mise en place de dispositifs corrigeant les coutumes. Quelques textes ont tenté de jalonner pas à pas le parcours de l'Africaine vers la liberté et la dignité.

Premiers en date, des arrêtés du Haut Commissaire de la République au Cameroun des 26 mai 1934 et 11 janvier 1936 ont prononcé, l'un l'interdiction du mariage des filles impubères, l'autre la possibilité d'une demande en divorce pour la femme dont le mari prendrait une seconde épouse. Toutefois, qui donc a eu connaissance de ces textes et en a sollicité l'application ? Dispositions respectables à coup sûr, mais probablement sans incidence pratique, hormis dans quelques familles christianisées. Des textes alors inconnus de moi-même et qu'aucun requérant n'a encore moins été capable d'invoquer devant moi, lui qui avait l'excuse de l'analphabétisme.

Une formule plus rigoureuse et plus précise leur a succédé. Le décret du 15 juin 1939 signé par le ministre des colonies Georges Mandel était rédigé comme suit : — "La femme avant 14 ans révolus, l'homme avant l'âge de 16 ans ne peuvent contracter mariage. Le consentement des futurs époux est indispensable à la validité du mariage". Il déclarait également nulle de plein droit la revendication tendant à obtenir l'attribution de la veuve faisant partie d'une succession coutumière. Mais pour qu'elles fussent applicables, ces nouvelles dispositions eussent dû, tout d'abord, être rappelées aux commandants territoriaux arrivés en Afrique après la publication du Journal officiel, ce qui a fait défaut souvent. Aucun recueil de textes avec table thématique ne se trouvait aux archives des postes que j'ai tenus. Il eût été nécessaire aussi que le chef de subdivision ou le président du tribunal soit saisi de réclamations. Or les pratiques familiales dans les villages de brousse se gardaient bien de toute

divulgation. Et par ailleurs, comment établir avec certitude l'âge d'une fille en l'absence, à l'époque, d'un dispositif généralisé d'état civil ?

Du reste, le décret Mandel à lui seul n'avait qu'une simple portée déclarative. Il fallut attendre le décret du 13 novembre 1945 pour qu'une sanction pénale soit fixée en cas d'inobservation des règles édictées. Désormais quiconque épousait ou donnait en mariage une personne non nubile ou non consentante encourait les peines réprimant les faits de traite humaine – lesquels faits étaient punis de 5 à 10 ans de prison par le décret du 16 avril 1923 relatif à la répression de la traite et de l'anthropophagie au Cameroun –. Est-ce la démesure de la sanction qui a conduit à l'ignorance de ce troisième acte réglementaire ? Toujours est-il que je n'ai pas souvenir d'en avoir constaté l'application dans les subdivisions voisines, ni d'avoir eu personnellement connaissance de ce décret, ni encore moins d'en avoir tenu compte dans ma pratique. Or il eût été opportun qu'une utilisation du texte au cas par cas par les administrateurs eût pu servir de mise en garde.

Un sort identique a privé d'effet, toujours selon mes observations, un quatrième texte qui eût permis la répression d'innombrables situations de l'espèce. Un article 4 du décret du 19 novembre 1947 modifiant l'article 312 du code pénal édicta une sanction de réclusion contre tout individu ayant accompli ou tenté d'accomplir l'acte sexuel sur la personne d'un mineur de 13 ans à la suite d'un mariage célébré selon la coutume locale.

Avouons-le, les pratiques ainsi visées, communes dans certaines ethnies et couvertes par un acquiescement populaire tacite, auraient rendu la mise en œuvre de ce texte politiquement insupportable et moralement inéquitable parce qu'elle aurait pénalisé les rares cas dénoncés au commandant et ceci dans les équivoques des preuves rapportées.

Dernier en date, le décret du 14 septembre 1951 est allé au delà du décret Mandel en matière de consentement. Il a reconnu une totale liberté de mariage à la femme adulte : "Même dans les pays où la dot est une institution coutumière, la fille majeure de 21 ans et la femme dont le précédent mariage a été légalement dissous, peuvent librement se marier. Le défaut de consentement des parents ne peut avoir pour effet de faire obstacle au mariage d'une fille mineure de 21 ans".

Au regard de ce qui a été décrit longuement dans les pages précédentes sur l'état d'asservissement de la femme, on comprend que la règlementation française aurait eu de quoi déstabiliser autoritairement le droit sociologique en vigueur. Or, sauf protestation courageuse d'une fille auprès de l'administrateur – initiative le plus souvent soutenue par un missionnaire –, le commandant avait d'autres priorités que de provoquer des enquêtes susceptibles de menacer quelque peu l'ordre public. Moimême, ai-je fait explicitement application de tous les textes ?

Il convient également de signaler une innovation heureuse du décret du 14 septembre 1951 tendant à favoriser la monogamie. Les termes en étaient les suivants. "Les citoyens ayant conservé leur statut personnel peuvent, en contractant mariage, s'engager expressément à ne pas prendre une autre épouse tant que le mariage n'aura pas été régulièrement dissous". Ce décret reçut, quant à lui, un accueil favorable chez certains évolués. Toutefois la sanction dont il était assorti, celle des peines réprimant le concubinage, apparut illusoire.

Enfin, d'un point de vue historique, il importe de relativiser, à l'époque coloniale, l'utilisation de l'état civil pour officialiser les unions. Outre que le recours à l'état civil constatant le mariage ne s'était guère imposé – à l'exception des fonctionnaires ou salariés motivés par les allocations familiales –, il ne constituait au mieux que le simple enregistrement d'une union déjà réalisée, puisque le mariage coutumier avait

UNE VOCATION POUR L'AFRIQUE

pris corps par le versement de la dot, et non par la prononciation du oui devant l'officier de l'état civil. Pareil enregistrement n'aurait eu d'autre intérêt que de porter contradictoirement mention de la consistance de la dot.

L'émancipation des paysannes trouvant à monnayer leurs produits et travaux

Dans l'hypothèse où ne seraient contestées ni ma présentation du relatif immobilisme des mesures légales ou réglementaires publiées au Cameroun, ni mes allusions à l'application très restreinte qui a pu en être faite concrètement, il resterait à expliquer l'assouplissement de la condition féminine, si manifeste en beaucoup d'ethnies au cours des dernières années de la colonisation. Il m'a semblé que plusieurs facteurs avaient joué concurremment.

Le premier a tenu au lent mouvement qui a ébranlé les moeurs, suite à la mobilité spatiale libérée par la "pax franca". Les échanges entre groupes ont alimenté les comparaisons et les confrontations. Très attirées par les marchés, alors en plein développement, les femmes ont appris ce que leur hameau ou leur quartier ne leur aurait pas révélé. Les premiers écoliers revenus au village ont diffusé leurs connaissances nouvelles jusqu'au fond d'une brousse simultanément atteinte par les récepteurs à transistor et par les menées politiques. La rupture de l'isolement a directement servi une femme, dont les allées et venues n'étaient plus un *casus belli*.

L'émancipation s'est aussi concrétisée, à la faveur de la circulation de la monnaie, par l'entrée de la femme dans les circuits commerciaux. Dès lors qu'elle n'était plus exclusivement tributaire du mari pour sa vie matérielle et dès lors qu'elle se procurait des recettes propres, l'épouse faisait la découverte de sa capacité d'être indépendante.

Un troisième élément d'évolution a eu un rôle non moins évident. Il s'agit des décisions ou des avis que rendait le commandant. Erigé en agent régulateur du droit coutumier ou en arbitre de l'application de ce droit, l'administrateur, soit d'office, soit au travers des tribunaux, épurait les usages anciens au cas par cas. La population s'y montrait très attentive, encore que notre jurisprudence manquât bien souvent de cohérence. Il n'a pas été jusqu'à l'attitude – pernicieuse ou salutaire selon le point de vue où chacun peut se placer – des assesseurs des tribunaux coutumiers. Jaloux d'un pouvoir juridictionnel qu'ils exerçaient en se substituant aux attributions traditionnelles des chefs, ils se complaisaient volontiers à défier les pressions locales pour se faire valoir eux-mêmes. Ainsi tiraient-ils leurs décisions dans le sens d'un semblant d'équité, dont la femme se trouvait être la bénéficiaire.

Pour finir, les prétoires officiels attirant le public gourmand des innombrables palabres conjugaux d'une part, et de l'autre les juges se montrant assez bienveillants à l'égard des requêtes du sexe faible, l'émancipation de la femme gagnait sournoisement du terrain. Non pas seulement du fait que la position de l'administrateur ou celle des tribunaux institués par lui était malignement interprétée comme un procès de la coutume. Mais aussi du fait des menaces, réelles ou feintes, que l'administrateur proférait en sa qualité d'officier de police judiciaire. Les femmes n'avaient pas tardé en effet à utiliser les violences subies de la part des maris, voire les risques de violences, pour inspirer la crainte de poursuites dans le monde masculin. Pendant des années, le commandant a été assailli, dans tous les villages, par les remontrances des notables : —"Ta façon d'agir gâte la femme (autrement dit, tu l'as amenée à l'état de pourriture). La femme n'obéit plus. Elle n'en fait qu'à sa tête. Elle délaisse la famille. Elle est corrompue par l'argent. Tout cela parce que tu ne nous permets pas de frapper la femme". Malheureux notables! Quelles grimaces

auraient-ils faites, quelles vitupérations auraient-ils proférées contre moi s'ils avaient eu connaissance que je renonçais consciemment à un texte inapplicable! En effet l'article 337 du code pénal applicable au Cameroun (dans la version nouvelle du décret du 19 novembre 1947) avait prévu contre la femme des sanctions follement disproportionnées: "La femme convaincue d'adultère et, en cas de mariage célébré selon la coutume locale, celle qui, sans motif grave ou hors des cas prévus par ladite coutume, aura abandonné le domicile conjugal, subira la peine de l'emprisonnement pendant trois mois au moins et deux ans au plus". Dispositions proprement aberrantes pour qui connaissait un tant soit peu le milieu africain, et du même coup inapplicables.

Ainsi peut-on conclure, s'agissant du moins des circonscriptions où j'ai servi, que les libertés relatives dont s'est emparée finalement une fraction de la population féminine, n'ont guère résulté des mesures réglementaires du colonisateur. Elles peuvent s'être manifestées à la faveur d'un contexte sociologique nouveau, non contredit par les attitudes libérales du commandant. Ce fut en se dégageant du conformisme d'antan que certaines femmes ont gagné en autonomie. Ultérieurement, la scolarisation progressive des filles accuentuera ce mouvement, au risque de déboucher à terme sur un grave désordre de société.

Ce tour d'horizon ne serait pas complet s'il omettait un acteur de premier plan : les missions chrétiennes. Celles-ci ont choisi délibérément la défense et la promotion des femmes africaines. Elles trouvaient d'ailleurs leurs meilleurs prosélytes dans le milieu féminin, lequel le leur rendait : une fois acquises au christianisme, les femmes donnaient accès à la christianisation des enfants. Au point que, fréquemment, des désaccords publics ont opposé missionnaires et administrateurs. Ces derniers redoutaient une déstabilisation politique ou encore suspectaient que les initiatives religieuses couvrissent parfois des intérêts d'ordre temporel.

La tutelle coloniale, au jour où elle prit fin, n'avait pas obtenu l'évolution des coutumes elles-mêmes vers un respect de la femme dans le cadre d'une famille solide. Ou bien la coutume restait en l'état, ce dont le droit coranique donnait l'exemple en particulier; et les signes de l'aliénation de la femme persistaient, tels le mariage de mineures, les unions sans consentement, la perversion du système dotal, la polygamie, la claustration, sans oublier naturellement la répudiation. Ou bien la coutume se dissolvait : après des siècles où l'individu avait été sacrifié à la famille, la femme par ses décisions unilatérales en arrivait à rompre l'équilibre entre les groupes familiaux et jusqu'à tyranniser son mari d'un moment. Dans ces conditions, les relations dans le couple ne favorisaient pas davantage les enfants que sous l'empire de l'ancienne organisation familiale.

CHAPITRE III

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION

1. La définition officielle de la fonction

Le pouvoir métropolitain central eût été fort en peine de gérer directement l'une quelconque de ses possessions d'au-delà des mers. Les particularismes du moindre des territoires coloniaux l'en eussent dissuadé. Aussi lui était-il apparu expédient d'habiliter un commissaire résident à représenter juridiquement la République française sur place et à agir en son nom. Réunissant les attributions les plus étendues, le gouverneur ainsi mandaté faisait figure de véritable souverain. Cette impression était pourtant trompeuse. L'intéressé ne se méprenait pas lui-même sur la fragilité de sa position. Ne savait-il pas que les jeux politiciens de Paris avaient quelques rapports avec sa nomination ? Dès le départ, sa liberté de manoeuvre se trouvait aliénée. Pis encore, sur place, elle se resserrait, de façon détournée, au rythme des directives ministérielles et du déferlement des textes réglementaires.

Il restait cependant un terrain sur lequel le gouverneur éprouvait la réalité de sa puissance, celui d'un empire incontesté sur le personnel des services publics. Il tenait en effet entre ses mains le destin de tous les agents africains et métropolitains. Et au premier rang de ceux qui lui étaient soumis figuraient les chefs de circonscription euxmêmes. Ces derniers enduraient même une subordination des plus étroites du fait qu'ils étaient censés intervenir pour le compte du gouverneur, autorité dont ils étaient effectivement les représentants officiels dans leur région ou dans leur subdivision. A ce titre, l'ensemble des fonctionnaires servant localement relevait naturellement de leur tutelle. En définitive, du ministre des colonies au gouverneur, puis du gouverneur au chef de poste régional, le flux directif se propageait du sommet jusqu'à la base. Le fait que les mandataires du pouvoir colonial à l'intérieur du pays eussent appartenu généralement à un corps, celui des administrateurs coloniaux, organisé statutairement pour tenir cette fonction d'autorité, reflétait la conception centralisatrice et hiérarchisée du commandement. Schéma institutionnel que n'a guère altéré, à partir de 1946, la mise en place d'une assemblée territoriale élue.

Aucun rapprochement entre l'emploi de chef de circonscription outre mer et celui de préfet ou de sous-préfet en métropole ne saurait être fait, eu égard à la spécificité du commandement en brousse. Selon mon expérience, l'administrateur répondait à sa mission singulière dès lors qu'il avait établi un lien personnel avec le pays profond pour saisir les besoins concrets des populations. Avant de s'acquitter, point par point, des innombrables procédures constituant les aspects techniques du métier, il avait à rechercher la considération dont les administrés créditaient un maître authentique. Dans la mesure du possible, il devait se faire accepter comme chef, non sur la seule base d'une domination politique, mais au prix d'une familiarité de rapports où le paysan gagnait assez de liberté pour le saisir de ses réclamations.

De toute façon, privé du concours – et de l'écran – de structures bureaucratiques intermédiaires, l'administrateur aurait été dans l'impossibilité de commander de loin et par relais interposé. Sa personne occupait en toute circonstance le premier rang de la scène. S'il le fallait, elle se composait, à l'improviste, le rôle qu'appelait un soudain face à face avec une foule en effervescence. Cette brousse secrète, ces organisations sociales peu lisibles, ces unités ethniques hétérogènes étaient à décrypter au plus vite. Sur une mer souvent houleuse qui le poussait de côté et d'autre, le commandant tentait de retrouver son cap, en une navigation qui s'apparentait au louvoiement de la diplomatie. En Afrique, la chose avait reçu un nom, celui de "politique indigène". Elle visait à créer des liens unifiant des communautés en opposition entre elles ou d'inégale puissance en les intégrant à un dessein d'avenir.

Ma conception personnelle de l'art de gouverner s'assignait deux objectifs en ce sens. Pour le court terme, il s'agissait de réaliser un raisonnable équilibre entre la progression de l'ordre moderne et la survie des conduites de l'ordre traditionnel. Pour le long terme, il convenait, hic et nunc, de préparer les esprits aux évolutions incontournables, qu'elles fussent politiques, économiques ou sociales. En définitive, la plus noble mission d'un chef de circonscription aurait été d'ordre éducatif, mission à concrétiser à la faveur de chacun des actes de la fonction.

Comment les textes réglementaires ont-ils, quant à eux, énoncé les obligations et les sujétions des responsables du commandement territorial ? Nul ne sera surpris que la formulation officielle ait adopté une sécheresse de style où l'image du rôle à jouer ne concordait guère avec celle que les lignes précédentes ont donnée. La primauté y revenait aux structures juridiques et à la cohérence entre les pouvoirs. Dernier des textes à avoir remanié le statut particulier des administrateurs coloniaux, le décret n° 51-460 du 23 avril 1951 disposait en effet en son article premier : – "Les administrateurs de la France d'outre mer secondent les chefs de fédération ou de territoire dans l'exercice de leur autorité sur les services de l'administration générale... Lorsqu'ils sont placés à la tête d'une circonscription, ils y représentent le chef de territoire et sont chargés, en conséquence, de donner l'impulsion générale à tous les services publics à l'intérieur de cette circonscription et d'en assurer la coordination et la surveillance, à l'exception du service judiciaire ; la tutelle des collectivités locales peut leur être confiée".

De toute évidence, la rédaction de cet article prenait acte des nouveaux rapports de droit que la Constitution d'octobre 1946 avait institués dans les termes suivants : – "La France forme avec les peuples d'outre mer une union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race, ni de religion. Elle garantit à tous l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés".

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION

Bien que le Cameroun n'appartînt pas au territoire national français, ses habitants avaient néanmoins été rendus expressément bénéficiaires des droits civils et des libertés reconnus aux citoyens français. Ils avaient été promus du rang de sujets à celui de citoyens. Ils n'avaient donc plus à être traités comme ils l'avaient été quand l'administrateur colonial gouvernait sa circonscription en maître absolu. Cet administrateur, désormais dénommé administrateur de la France d'outre mer, gérait des égaux, dont la voix s'exprimait, s'il y avait lieu, par le canal de leurs propres représentants politiques élus. C'est dans cet ordre juridique nouveau que les pouvoirs disciplinaires et les pouvoirs judiciaires (autres que coutumiers) avaient été simultanément retirés aux chefs de subdivision.

Voilà situé le cadre profondément novateur au sein duquel le narrateur a tenu ses fonctions. Dans les faits, plusieurs années de flottement se sont écoulées avant que les comportements se conforment, tant mal que bien, à un schéma d'une part si contraire à l'ancien et, d'autre part, plaqué du jour au lendemain par l'édit unilatéral de la puissance colonisatrice.

L'action politique proprement dite tenait certes une place majeure dans l'emploi du temps du représentant local du gouverneur, encore qu'elle ne fût qu'une parcelle de ses obligations contraignantes. En effet, le maintien de la paix publique à lui seul requérait une vigilance constante face à des risques inattendus, avant même les heures tardives où surgirent les menées intentionnellement subversives de maints courants nationalistes. Rôle qui consistait à sentir la menace de troubles, à désamorcer querelles et vengeances, à s'interposer entre des clans hostiles, à dissuader les fractions antagonistes, à arrêter les meneurs. Le petit détachement de goumiers et de gardes mis en permanence à la disposition du commandant servait d'instrument de police ou d'intervention. Mais au prix de quels risques! Violences et abus accompagnaient trop souvent les agissements de cette force dès qu'elle opérait hors des yeux et du contrôle d'un responsable. De même, employés dans la prévention de certains conflits, les chefs traditionnels réussissaient à déjouer la tutelle politique et à dissimuler des exactions qu'ils légitimaient après coup par des droits coutumiers sur lesquels planait le doute.

Hors du domaine de la paix publique, l'administrateur se savait lié par tous les stricts devoirs d'un responsable territorial. Ainsi tenait-il la fonction, en sa qualité d'officier de police judiciaire, d'auxiliaire du procureur de la République pour la recherche des infractions et la poursuite des malfaiteurs. Il dressait le rôle de certains impôts et procédait aux recouvrements pour le compte du Trésor. Après avoir établi un projet de budget annuel pour son unité administrative, il ordonnait celles des dépenses publiques qui s'effectuaient sur place. Dans les postes de moindre importance, il lui arrivait parfois d'assurer, comme l'obligation m'en a été faite ici et là, l'intérim de l'agent spécial, caissier chargé de payer les dépenses et de percevoir les recettes de l'Etat. Il dirigeait la Société de Prévoyance locale, entreprise mutualiste dont l'action, parfois considérable, a autrefois animé une partie du développement agricole et artisanal. Il présidait les tribunaux institués, sur le plan du droit des personnes, pour l'application de la coutume des plaideurs, tout en s'employant à privilégier les démarches de conciliation amiable. Il était commun de voir le commandant d'une circonscription cumuler beaucoup d'autres rôles encore : la charge d'administrateur-maire d'une commune urbaine ou rurale, de directeur des régies d'eau et d'électricité, de chef de bureau des douanes, de régisseur de prison, etc... Autant dire qu'il avait pratiquement en charge mille services pour lesquels

aucun titulaire n'avait été prévu dans la pénurie des moyens de l'époque. C'est à lui qu'incombaient la conduite des travaux de pistes et des constructions simples, la direction des ateliers et du garage administratif, l'élaboration et la réalisation des plans d'urbanisme, la création, l'aménagement et l'hygiène des marchés publics, la régularité de l'approvisionnement des centres urbains, le ravitaillement des collectivités (hôpital, internat des écoles, centre pénitentiaire), etc.

Attentifs à la seule fonction d'impulsion et de coordination de l'administrateur territorial, les rédacteurs du décret de 1951 précité n'avaient pas énoncé ces responsabilités. Et pourtant combien celles-là étaient-elles accaparantes, exigeant un suivi quotidien et une gestion. Encore, à la limite, auraient-elles semblé supportables sans le lot d'imprévus auxquels un chef de poste ne pouvait se soustraire. Tantôt des supplications appelaient une action immédiate : un prêt de semences à un village, une battue pour détruire cynocéphales ou hippopotames. Tantôt une situation critique bouleversait le planning de la journée : combattre l'incendie ravageant un quartier, organiser la réfection de la toiture d'une salle d'hospitalisation emportée par une tornade. Tantôt la colère populaire acculait à une négociation malaisée jusque là différée : obtenir des bouchers du marché qu'ils augmentent les abattages sans majorer les prix, arracher à un chef traditionnel l'indemnisation des cultivateurs victimes des dévastations commises par son troupeau de boeufs. Tantôt la tension entre deux groupes voisins montait comme un volcan en éruption : alors, toutes affaires cessantes, après avoir gagné au plus vite le théâtre des heurts, le commandant y prenait position, alternant menaces et promesses, pour n'abandonner le terrain qu'une fois les braises étouffées. Tantôt un irritant malentendu surgissait, né de la saisine directe du chef de région – le supérieur direct du chef de subdivision – par un esprit perfide, faisant accroire à cette autorité une scélératesse du commandant : d'où la fourniture, sans désemparer, de fastidieuses explications avant que d'être finalement innocenté. Et le nombre ne manquait pas de piètres interlocuteurs dont l'inimaginable pugnacité réussissait aussi bien à mobiliser le commandant qu'à mettre à mal sa patience.

Comment, dès lors, ne pas s'abandonner au découragement quand on se voyait écartelé entre des engagements tout aussi légitimes les uns que les autres? Redoutable apparaissait le risque de ne pas donner leur priorité aux fonctions essentielles. L'homme perdait de vue sa mission fondamentale soit en focalisant son intérêt sur les activités flattant ses préférences personnelles, soit en privilégiant les procédures administratives et comptables propres à le sécuriser lui-même, soit en se prenant au jeu florentin de l'habileté politique. Je me suis fait cent fois ce genre de reproches à moi-même et il me reste encore le goût amer de n'avoir su hiérarchiser, nulle part dans mes missions, les soins à accorder à chaque fonction distincte.

En vérité, dans les circonstances d'une époque où l'action administrative reposait sur un homme seul, le commandement territorial demandait à l'acteur un trop large éventail de talents et de vertus. Sans aucun doute, chacun, selon sa personnalité, a-t-il apporté sa contribution propre au mieux-être du pays. Mais au regard de l'attente de l'opinion publique, les insuffisances et les manquements pouvaient engendrer des insatisfactions catégorielles.

2. Un commandant mis à l'épreuve

Qui, d'un coeur léger, se serait mis en route vers la circonscription où l'attendait la charge d'un commandement ? Avant même son départ, le nouveau titulaire s'inquiétait de réunir une première documentation sur la région d'affectation. Il

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION

appréhendait que sa quête d'informations ne répondit pas à ses espoirs. Si un délai lui était laissé et qu'il eût pu consulter quelques rapports dans les archives de la direction des affaires politiques, il avait tôt fait de se perdre dans un embrouillamini de situations quasi inintelligibles à distance. Interrogeant les rares personnes qui, un jour, avaient traversé le microcosme dont il désirait tout savoir, il en recevait des impressions fugitives et superficielles. Il cherchait aussi à esquisser quelle pouvait être la silhouette de ses futurs supérieurs locaux. Mais que dessiner à partir de rumeurs contradictoires ? Quant à ses amis, il en recueillait des histoires terrifiantes, une manière complaisante pour eux de le mettre en garde contre nombre de dangers probables.

Au demeurant, les seules vives appréhensions qui habitaient le futur commandant étaient d'une tout autre nature. Elles portaient en effet sur ses dispositions personnelles. Ferait-il preuve des capacités souhaitables ? Tel était le doute majeur de l'homme. Il évaluait à l'avance les exigences qui pesaient généralement sur la condition du chef territorial. Il n'était pas jusqu'à l'imprévisibilité de son comportement de demain qui ne le questionnât : son pouvoir oscillerait-il entre l'arbitraire et le laisser-faire ? Trois sujets d'anxiété agitaient son esprit. D'abord comment acquérerait-il les clés donnant accès à la compréhension du monde africain sous ses ordres ? En second lieu, comment, dans sa position de chef livré à luimême, aurait-il assez de clairvoyance et de conviction pour prendre des décisions ? Enfin, en cette Afrique pour l'instant dominée, son civisme de français réussirait-il à donner de sa patrie une image positive ?

La première de ces anxiétés se comprenait. L'homme promu à un nouveau commandement s'attendait à une immersion, sans repères, dans un univers insolite pour lui. En dépit de ses expériences antérieures, dont certaines risquaient même de l'abuser, il se savait voué à une désorientation initiale. Chaque circonscription tenait évidemment sa spécificité du milieu naturel, des peuples et du mode de vie de ceuxci, des hiérarchies sociales, des coutumes et des croyances religieuses. Mais le puzzle comptait tant d'autres morceaux à assembler au plus vite. Ainsi en serait-il de l'identification des têtes exerçant le pouvoir réel au sein des communautés traditionnelles, des séquelles laissées par les conflits collectifs d'hier, des caractéristiques de l'activité économique, des procédures engagées par le prédécesseur et qu'il conviendrait de poursuivre. Rien de tout cela ne serait déchiffré avant de se trouver sur le terrain. De nouvelles questions n'en surgissaient pas moins en un harcèlement sans fin. Comment gagner la confiance des supérieurs du cheflieu de région dont dépendait malgré tout la bonne marche de la subdivision ? Par quel moyen dissiper la méfiance envers le nouveau venu, que ne manqueraient pas d'afficher les collaborateurs sur place, eux les seuls familiers des choses du pays ? Et si, par malchance, une révolte éclatait, par quels ressorts susciter un apaisement ou, tout au moins, éviter une répression ? De quelque côté que le futur commandant se tournât, les perplexités l'assaillaient. Il refusait, par principe, de se laisser enfermer dans le déshonneur d'une alternative dont il imaginait le schéma comme suit. Ou bien, par prudence et par déférence, il choisissait de solliciter des directives de la hiérarchie à tout propos ; mais alors il se dépréciait. Ou bien il s'affranchissait de tout conseil - car aussi bien une sollicitation apparaissait inconcevable eu égard aux distances et à la précarité des communications - ; mais alors, en cas d'échec de son action, la réprobation des supérieurs risquait de porter à la fois sur la faute elle-même et sur la suffisance condamnable d'un agent inapte. A terme, un dépaysement mal vécu compromettrait ainsi l'acclimatement du nouveau commandant. Et tôt jugé par

son entourage africain, le chef de circonscription perdrait l'espoir d'asseoir jamais son autorité morale.

Les appréhensions que faisaient naître les inconnues du futur poste se doublaient de l'angoisse d'avoir à procéder seul aux choix d'action. Une fois recueillis les avis des collaborateurs africains, la décision n'appartiendrait qu'au commandant. Elle serait même souvent à prendre sans délai. Les parties de bras de fer ne manqueraient pas où il serait humiliant de donner l'impression d'un désarroi ou encore celle d'une démission consistant à se ranger d'emblée à la suggestion du dernier des interlocuteurs. Dans ses expériences passées, l'administrateur avait mesuré à quels errements l'avait conduit parfois le fatal tête à tête avec lui même. Soit que sa décision eût été prise sans qu'il possédât les clés de la situation. Soit que des défaillances personnelles eussent ruiné l'effet attendu de tactiques éprouvées : il n'avait pas mobilisé simultanément ses moyens intellectuels et moraux, il s'était mépris sur le discours d'un contestataire, il avait cassé un dialogue sous l'empire de la colère, il avait préjugé ses forces, il s'était raidi dans un sang-froid qui masquait un aveuglement de fait.

Enfin, avant même que le commandant eût rejoint son affectation, s'amorçait en lui l'inéluctable débat de conscience sur ce que l'entrée en scène de sa personne pourrait signifier. Quel signe représenterait-il aux yeux de peuples qui ne l'avaient en rien choisi, mais dont il aurait la charge? Ne devait-il pas ses fonctions de chef au seul bon vouloir de la puissance colonisatrice? La justification de sa position dominatrice le questionnait. Encore qu'en son for intérieur il ne doutât pas de la prééminence que lui assureraient ses capacités gestionnaires et sa culture humaniste. Sans compter qu'il se promettait de donner pour finalité à ses paroles et à ses actes le loyal service du corps social. Pourtant ses administrés n'auraient-ils pas motif de le regarder comme l'incarnation d'une force étrangère s'ingérant chez eux par la mystérieuse aberration du déroulement historique ? Il savait pertinemment ce que le gouverneur attendait de lui. Et c'était de tenir en main le pays profond. Du reste aucune méprise ne pouvait fausser le sens de la cérémonie qu'il présiderait bientôt, chaque matin, sur l'esplanade de sa résidence : l'envoi des couleurs françaises. Geste solennel symbolisant sans conteste la présence du pouvoir blanc. Hisser le drapeau national attesterait publiquement que le commandant agissait, au nom du lointain gouvernement de Paris, sur cet humble lambeau de la brousse africaine. La seule issue à ces perplexités resterait de tenir son engagement personnel sans se dérober, à l'heure de vérité, aux ambiguïtés de sa vocation. Il s'investirait tout entier dans son action de chef en faisant honneur aux idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité qu'il liait sincèrement à l'image de la patrie.

Ce n'était pas que le rôle du commandement territorial n'éveillât point de multiples tentations. Chez les jeunes en particulier, la découverte du pouvoir s'accompagnait d'une griserie propre à leur faire oublier qu'ils en étaient les simples dépositaires en vue du service public. Mais qui donc s'avisait que ses paroles et ses actes glissaient insensiblement vers une forme d'autorité arbitraire ou partiale? D'autant plus que ce style de domination personnelle prenait volontiers appui sur l'impréparation des administrés africains à exercer leurs droits et à en appeler à une juste application de la loi. Du moins, en de nombreuses circonstances, le chef de circonscription, sans en prendre conscience, abusait des procédés d'intimidation. Et quand il recourait sciemment à de tels procédés, il se félicitait lui-même de n'avoir pas eu à utiliser la contrainte elle-même. Robert Delavignette, se rappelant les instants troubles où il pariait sur la position de faiblesse de son interlocuteur, le

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION

paysan noir, avait trouvé une jolie formule. "Faire peur, est-ce là le métier (du commandant) ?", écrit-il1.

Des camarades ont soutenu à ce propos, non sans quelque raison, que l'exercice d'un quasi-pouvoir prétorien, combinant, selon les espèces, l'exécution, l'interprétation ou la non-application des textes légaux et réglementaires, avait évité l'anarchie. En tout cas, les dispositions de portée générale se révélaient, pour la plupart, totalement inadaptées à une humanité de brousse demeurée souvent à un mode de vie post-néolithique. S'il s'en tenait à faire loyale application d'une disposition réglementaire, l'administrateur ne s'engagerait-il pas sur une voie où sa décision ne serait pas nécessairement comprise et où parfois elle serait accueillie comme injuste? Il est vrai que les anciens Latins le ressentaient de la même façon à en croire leur adage "summum jus, summa injuria" (le droit le plus parfait aboutit à l'injustice majeure). Le pragmatisme courant du commandant n'a pas manqué, on s'en doute, de susciter les critiques des nationalistes durant la dernière décennie de la colonisation.

3. Instabilité et discontinuité dans le commandement

De bons esprits pourraient se figurer que l'ordre colonial aurait donné à chaque circonscription les moyens d'un suivi régulier de l'action politique et du développement. Les fonctionnaires d'autorité auraient, pour leur part, souhaité oeuvrer dans la continuité et faire valoir, au delà d'un seul séjour dans leur circonscription, les acquis réunis par eux. Or trop de circonstances survenaient qui interdisaient la réaffectation du même responsable dans le même poste pour un second séjour. Le temps mort résultant, pour le nouveau titulaire, de sa mise au courant des affaires locales ajoutait au retard dans la marche en avant du pays.

Deux commentaires justifieront ce propos. Le premier évoquera la relève accélérée d'un personnel de commandement dont, en moyenne générale, le temps de service dans un même poste n'excédait guère une année. Le second rappellera comment les passations de service entre deux administrateurs, si nécessaires à une vivante transmission de l'information, souffraient trop fréquemment d'un escamotage.

Quand, à la fin du XIXème siècle, l'ancre et le croissant apparurent sur l'uniforme officiel des administrateurs, ces emblèmes entendaient rappeler la lointaine filiation du corps. L'encadrement colonial, dans ses conditions de service, connaissait en effet des contraintes proches de celles des troupes de marine et des unités algériennes. Outre l'emprunt des insignes, certains règlements en vigueur dans les armées stationnées outre mer passèrent ainsi tout naturellement dans le statut du personnel colonial de commandement en Afrique.

Le dispositif de la rotation des effectifs fut l'un d'entre eux en raison du fait que les fatigues du service et la dureté du climat tropical imposaient l'octroi d'un temps de repos. Fixée à deux ans dans les colonies d'Afrique centrale, la durée du séjour donnait droit à un congé, dit administratif, de six mois en métropole. Les gestionnaires du personnel organisaient donc une véritable noria. Celle-ci allait puiser en France les administrateurs parvenus en fin de congé et les mettait en route afin de relayer les camarades terminant leur séjour africain. La programmation de ce double mouvement s'apparentait en vérité à un casse-tête. Elle devait évaluer les délais de traversée maritime, puis d'acheminement terrestre ou fluvial jusqu'au lieu de service à l'intérieur du continent et vice-versa. Que de variables à retenir ! Pour choisir en

exemple un cas de figure non exceptionnel, la mise en place, en 1925, d'un fonctionnaire à Maroua impliquait un compte à rebours extravagant : une vingtaine de jours en mer (paquebot de Bordeaux à Douala dont le calendrier des départs affectait aussi le planning), puis quarante à cinquante jours d'acheminement terrestre (comprenant successivement train, voiture automobile, marche à pied, cheval), ces délais s'entendant sous réserve que le déplacement se situât en dehors de la saison des pluies.

Au demeurant, le choix d'un chef de poste donnait lieu à des évaluations autrement plus subtiles que la simple nomination d'un officier à la tête d'une unité militaire normalisée. Les responsables du chef-lieu colonial appréciaient au préalable si les capacités personnelles des candidats disponibles faisaient espérer que ces derniers maîtriseraient les problèmes politiques propres à la circonscription à pourvoir. Etait également prise en considération l'aptitude des intéressés à s'adapter au milieu local et à s'accorder avec les supérieurs territoriaux déjà en place. Or le gouverneur, son directeur de cabinet et le directeur des personnels jouaient sur un échiquier où leur manquaient toujours des pions, soit en nombre, soit quant au profil. A tout moment des imprévus bousculaient des solutions péniblement élaborées, elles-mêmes déjà retardées par des tergiversations antérieures. Un incident grave, un rapatriement sanitaire urgent, un conflit brutal entre deux agents remettaient en cause un plan savant de permutations croisées.

Au lendemain de 1946, la politisation du commandement a encore amplifié les flottements et les volte-face dans les nominations. Comme la personnalité de l'administrateur devait s'ajuster à celle des élus africains de la circonscription, une détérioration des rapports entre les uns et les autres risquait d'entraîner une mutation du fonctionnaire. Il n'était pas jusqu'à l'orientation du gouvernement métropolitain qui multipliât des à-coups nés tantôt de la politique intérieure française, tantôt d'une pression des parlementaires africains. S'il y avait changement de gouverneur, un certain nombre de responsables territoriaux pouvaient faire l'objet d'un renvoi précipité.

Dans ces conditions, les administrateurs ressentaient durement l'instabilité de leur mission. Certains ont été saisis par l'attentisme. Comment leurs initiatives auraient-elles pu se concrétiser dans un programme à longue échéance quand tant de facteurs paraissaient se conjuguer pour menacer leur action ?

Déjà supportaient-ils mal, dans l'ensemble, de se voir entraînés dans le manège incessant qui les conduisait d'un territoire colonial à un autre. Quelle vaillance fallait-il pour acquérir une information approfondie sur le pays – et simultanément sur la réglementation particulière propre à ce territoire – quand demeurait en soi l'appréhension de ne vivre qu'un simple transit!

Et pour beaucoup il s'agissait d'un pélerinage sans fin en des lieux que tout opposait. Robert Delavignette l'avait noté avec un brin de poésie. "Ils étaient des milliers de camarades qui allaient et venaient sans cesse du Désert à la Barre et de la Barre au Désert"², c'est-à-dire du Sahara aux rouleaux du golfe de Guinée et viceversa. Parfois le dépaysement touchait à une grotesque démesure. Une subdivision voisine de la mienne au Cameroun n'avait-elle pas été pourvue par un collègue dont l'expérience outre mer se limitait à celle de l'île nord-atlantique de Saint-Pierre et Miquelon? L'autre subdivision voisine n'avait-elle pas vu s'échouer un agent éclairé par les charmes touristiques combinés de la Guadeloupe, du Niger, de la Somalie, de Madagascar et de la Nouvelle Calédonie? Pour s'être remarquablement initié au monde peul de Garoua, un de mes jeunes cadets n'avait-il pas été jugé apte à commander avec bonheur, dans l'Océan Indien, l'une des îles des Comores?

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION

Et qu'en était-il des privilégiés maintenus, plusieurs séjours durant, dans le même territoire colonial ? Revenaient-ils prendre les rênes de la circonscription dont ils avaient déjà une bonne connaissance ? Las! Plutôt les dirigeait-on vers un autre commandement à pourvoir d'urgence et, sans hésitation, les faisait-on passer de la grande forêt au sahel. D'ailleurs les mutations au cours d'un même séjour ne les épargnaient pas. Durant l'année 1947/1948, n'ai-je pas dénombré un défilé de trois administrateurs différents à la tête de la subdivision de Maroua ? A cette même unité territoriale avait été affecté un jeune camarade en qualité d'adjoint. Celui-ci en fut écarté deux semaines plus tard, renvoyé dans le Sud-Cameroun d'où il provenait et où il connut cinq autres mutations dans les deux années de son séjour. La résistance aux ordres supérieurs s'observait peu. Cependant un de mes aînés, muté hors de Ngaoundéré alors qu'il lui restait trois mois à accomplir avant le départ en congé, courut le risque de refuser obstinément de quitter les lieux. Il paya son insubordination du retrait de ses fonctions et de son logement.

Pareil tournoiement avait de quoi susciter le découragement de ceux qu'animait un véritable attachement au service du pays. Mais la plupart cédaient à un certain sens de l'honneur où l'abnégation prenait le dessus. Je me remémore une situation qui, à l'époque, m'avait meurtri tant à cause de l'homme que des légitimes intérêts de la population. Arrivé en juin 1948 avec une compétence développée antérieurement dans le secteur assez identique de Bongor (Tchad), mon successeur à Mora, Jacques Vossart, s'était engagé aussitôt dans l'étude approfondie de plusieurs des vingt coutumes locales, dans l'approche psychologique des chefs traditionnels, mais aussi dans un programme serré de tournées de contact et de recensement. Or, faute de magistrats disponibles, il reçut, en décembre de la même année, l'ordre d'avoir à rejoindre Maroua dans les trois jours. Il abandonna l'oeuvre commencée avec tant de zèle. A Maroua, changement complet des responsabilités, en l'espèce cumul, dans le ressort de l'extrême-nord du Cameroun, des fonctions de juge de paix à compétence étendue, de procureur, de juge d'instruction et de président-juge du tribunal. De surcroît, aucun administrateur de grade requis n'étant en réserve pour tenir la subdivision de Mora, celle-ci fut rattachée à la subdivision de Mokolo. Héritage mal venu pour le commandant de Mokolo - et les deux successeurs qui durent tout à tour le remplacer dans les mois suivants - que submergeait déjà la gestion de ses 135 000 propres administrés (chiffre de l'époque), montagnards dont l'approche exigeait qu'il se déplacât vers eux à pied. Quant à Vossart lui-même, la suite des péripéties le ramena en août 1949 dans sa charge initiale de Mora³...

En définitive, l'éphémère passage des tenants du pouvoir colonial dans une circonscription livrait les populations à des vicissitudes qui alourdissaient leur condition de dépendance. Toutes les fonctions administratives locales couraient le risque de connaître alternativement un régime de veille, puis le remue-ménage. Subordonné à un administrateur territorial, le commis africain Amadou Hampâté Bâ s'est plu à relever le désarroi apporté dans un cercle de brousse par la succession rapide des maîtres étrangers. "Les malheureux fonctionnaires indigènes, écrit-il, voyaient ainsi, à dates régulières, s'écrouler le fragile équilibre qu'ils avaient réussi à établir avec le commandant en place, et tout était à recommencer avec le nouvel arrivant"⁴.

Seconde cause préjudiciable à un fonctionnement régulier du poste lorsqu'un commandant laissait la place à son successeur : l'insuffisant partage des consignes et des dossiers. Soit que l'entrevue entre sortant et entrant fût trop courte, soit même

qu'elle n'eût pas lieu, les intéressés n'ayant pas été mis en mesure de se rencontrer à cet effet. Ainsi non seulement le nouveau titulaire de la circonscription débarquait, en ce lieu inconnu de lui, dans l'ignorance des hommes à diriger, des traits dominants du pays et des affaires en cours, mais encore il se voyait privé d'une initiation au moins sommaire. Il en était réduit à quémander toute nature de renseignements auprès de subordonnés dont la personnalité lui échappait encore. Outre l'inconfort de jouer au capitaine sans posséder les commandes et sans tenir le rôle d'équipage, le nouvel administrateur avait cent occasions de bévues ou d'erreurs très grossières susceptibles de compromettre ses décisions ultérieures. En tout état de cause, le défaut de passation de service se soldait par un temps d'arrêt, précisément le temps nécessaire au titulaire pour prendre en main l'outil à sa disposition et pour élaborer des démarches ajustées au milieu. Peut-être estimerais-je à dix mois, voire à une année, le délai à partir duquel le nouveau commandant amorçait une relative maîtrise de son domaine.

Pourquoi cet escamotage des passations de service ? Très simplement en raison de l'extrême difficulté, pour les autorités supérieures, de disposer, au jour voulu, du personnage idoine à mettre en place de telle sorte que l'entrant jouisse d'une ou deux semaines de partage avec le sortant. J'ai d'autant mieux mesuré la quadrature du cercle que, durant un intérim de deux mois à Yaoundé en qualité de directeur du personnel (1954), ma détermination bien arrêtée de diriger en temps utile les nouveaux affectés vers leur circonscription a été mise en échec.

L'exaspération d'un agent voué à l'incertitude de son point de chute final atteignait son comble lorsque, en dehors de toute malice de l'instance gouvernementale, de longs atermoiements au chef-lieu de la colonie avaient pour effet de l'amener à son poste alors que le prédécesseur était parti. Au printemps 1949, sur l'ordre d'abréger mon congé en vue de pourvoir la subdivision de Bangangté, j'anticipai mon retour au Cameroun. Ce fut pour demeurer deux semaines en attente à Yaoundé. Finalement, les incertitudes n'étant pas levées, je fus dirigé vers Dschang pour remplir les attributions d'adjoint au chef de la région bamiléké. Par un heureux hasard, deux missions me conduisirent auprès de mon camarade Chatanay, titulaire de Bangangté, mais sur le départ en congé. Des échanges fructueux eurent lieu officieusement entre nous. Quarante jours s'étant écoulés et Chatanay ayant quitté son poste, le gouvernement se ravisa et me convia à rejoindre Bangangté d'urgence. Hésitations de même ordre au printemps 1956. Une décision du gouverneur procède, non sans audace, au remplacement simultané à Garoua, du chef de région, de son adjoint et du chef de subdivision. J'étais personnellement le seul des trois nouveaux à posséder un début de familiarité avec le Nord-Cameroun. Pierre Siret, après avoir été maintenu en instance d'affectation à Yaoundé pendant un mois plein, réussit à rejoindre Garoua la veille du départ de son prédécesseur, tandis que moi-même, au terme de deux semaines d'attente impatiente au chef-lieu, j'ai pu échanger une courte poignée de main à l'aéroport avec celui que je remplaçais. Mon installation à Mora (1947) et ultérieurement à Guider (1957) s'est déroulée hors de la présence du titulaire sortant. Dans le premier cas, un stagiaire désigné pour un court intérim m'a accueilli une semaine durant. A Guider, c'est l'adjoint dont avait été doté la subdivision en raison des charges administratives, qui eut la responsabilité de me mettre en selle.

En quoi consistait donc une passation de service⁵ ? L'agent quittant le poste organisait les premiers contacts du nouvel arrivant avec les chefs traditionnels, les fonctionnaires et les diverses personnalités civiles (agents d'encadrement, missionnaires, entrepreneurs). Il prévoyait une visite systématique auprès de chaque

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION

chef de service, européen ou camerounais (le directeur d'école, le responsable de l'hôpital, l'agent d'agriculture, ...), comme aussi une visite aux chantiers en cours, aux ateliers et à la prison. La transmission des pouvoirs donnait lieu parfois à un grand rassemblement public en présence du chef de région. Les notabilités, rivalisant dans leurs atours traditionnels, se poussaient au premier rang, les orchestres locaux exhibaient des instruments peu communs, le rituel lever des couleurs n'était pas oublié, cependant que les discours et le vin d'honneur agrémentaient la manifestation. Les deux administrateurs consacraient plusieurs journées à faire le tour des chefferies principales. Le titulaire entrant s'efforçait de fixer les visages dans sa mémoire et d'enregistrer milieux géographiques et problèmes s'y rapportant. Après quoi les données politiques, sociales et économiques lui devenaient plus concrètes. Dossiers en cours et archives à leur tour étaient localisés et transmis. La comptabilité-deniers et la comptabilité-matières faisaient l'objet d'une attention particulière. Au reste, le procès-verbal de passation de service consignait l'arrêté du livre-journal de l'Agence spéciale et celui du livre-journal de la Société africaine de prévoyance. Il énumérait de surcroît certaines pièces dont le transfert s'imposait expressément : le drapeau, l'écharpe tricolore, le coffre-fort et ses clés, les armes et les munitions, le code secret destiné à chiffrer ou à décrypter les messages. Le procès-verbal s'attachait enfin à dresser une sorte de testament où le commandant sortant présentait les sujets sur lesquels, à son propre avis, la vigilance de son successeur devait être appelée. De ce testament politique, le lecteur trouvera en annexe deux exemples illustrant à quel point chaque circonscription formait un monde à part et sollicitait du commandement une action sui generis.

Pour l'anecdote, notons encore un usage parfois suivi dans le nord du Cameroun où la structure féodale avait maintenu le sens du panache. Lorsque l'administrateur partant montait en voiture pour une séparation définitive d'avec son fief, une cohorte nombreuse de cavaliers l'encadrait et lui faisait un pas de conduite à travers le village et jusqu'aux limites de la brousse.

L'instabilité dont la carrière des hommes d'outre-mer était ainsi tissée appellerait des commentaires divers. Certains camarades ne se déplaisaient pas à varier les voyages exotiques et à parcourir, d'affectation en affectation, l'ancien empire français. D'autres, éprouvés par une expérience décevante ou en conflit ouvert avec des supérieurs, regardaient comme salvatrice la possibilité d'un nouvel essai de commandement dans un autre cadre. Plusieurs, désignés pour une zone qu'ils abhorraient, mettaient leur espoir dans un séjour ultérieur où ils réaliseraient mieux leur vocation. Des hommes atteints par un deuil cruel obtenaient aisément une nomination dans un poste sans lien avec la tragédie vécue. Enfin, à la faveur de mutations, les affinités et les goûts individuels trouvaient souvent satisfaction : le passionné d'économie visait une subdivision de cultures d'exportation et le fervent d'anthropologie une brousse exempte de modernisme; le tempérament citadin briguait une petite ville où il fréquenterait cercle, piscine et tennis ; le fanatique de chasse convoitait les espaces plus riches en grande faune qu'en population humaine.

Quand l'un d'entre nous, le recherchant ou non, accomplissait un séjour singulièrement heureux, marqué par une entente harmonieuse avec ses administrés et par un commandement fécond en réalisations, il se prenait d'un profond attachement au pays. Le saisissement du coeur et de l'esprit approchait la relation amoureuse, quelle qu'eût été néanmoins l'usure physique et morale. Le drame se jouait lors d'une affectation autre part. Impossible était l'oubli de l'éden perdu. Point

de vrai renoncement. Les fantasmes demeuraient dont l'effet allait jusqu'à conduire l'homme envoûté par ses regrets à rejeter le cadre, les peuples et jusqu'aux langues du nouveau commandement. Nombreux furent-ils les chefs de subdivision endeuillés par la perte d'un poste passionnément aimé et qui n'ont plus ensuite vécu ailleurs semblable exaltation. Ce genre de fascination ternissait les mérites, pourtant certains, des affectations ultérieures..

C'est à cet incessant mouvement de plongée dans des univers et des sociétés toujours nouveaux que, selon des observateurs qualifiés, les commandants d'autrefois ont, pour beaucoup d'entre eux, développé les capacités d'adaptation, dont ils témoignèrent plus tard dans leurs emplois en métropole. S'il eût existé un enregistrement de la geste discrète d'hommes ainsi mis au défi par l'imprévu, l'inédit et l'énigmatique, on s'émerveillerait d'un véritable florilège d'histoires superbes où, en retour, l'image de l'Afrique elle-même en aurait été encore mieux magnifiée.

En annexe 6, le lecteur trouvera l'extrait d'un "livret de solde". Sans cet instrument, l'administration coloniale n'aurait pas été en mesure de suivre les migrations de son personnel. Lui aussi emprunté aux usages de l'armée, le livret de solde accompagnait l'administrateur. Il recevait mention de tous les déplacements, affectations, promotions, changements indiciaires, émoluments, indemnités, rappels et retenues de solde. Il en est résulté une gestion irréprochable du personnel des cadres d'outre-mer.

CHAPITRE IV

DES SUJETIONS MAJEURES ELOIGNEMENT, ENCLAVEMENT, ISOLEMENT

Nul doute que le continent noir eût accusé un retard dans le partage de l'évolution universelle. Comment expliquer le relatif immobilisme des civilisations africaines, à quelques exceptions près, sinon par une mise à l'écart des enrichissements véhiculés par les échanges et les emprunts. Les obstacles naturels ont été à ce point dissuasifs que les puissances européennes elles-mêmes ne s'empressèrent guère de les affronter, laissant les risques à quelques explorateurs solitaires. Il fallut attendre la compétition entre impérialismes, tard dans la seconde moitié du XIXème siècle, pour une découverte des arrière-pays. Les métropoles se plurent dès lors à dresser le constat des dénuements et des carences du monde africain. Puis, une fois dans les lieux, les acteurs de la colonisation mesurèrent à leurs dépens les entraves, presque insurmontables, aux communications. Ils butèrent sur les écueils par lesquels la nature avait auparavant mis en échec le développement des peuples autochtones. S'évanouirent du même coup leurs prétentions prématurées à susciter sans délai progrès, mutations et mise en valeur des espaces conquis.

S'il y eut un programme mobilisateur, année après année, de tous les gouvernements, ce fut bien l'impatient effort, jamais suffisant, pour relier l'Europe à l'Afrique et pour rattacher entre elles les différentes provinces locales. Sans voies de communication pratiques, les colonisateurs ne tiraient aucun bénéfice de leurs possessions dans le même temps où les populations restaient exclues des courants humains et économiques susceptibles de les enrichir. Politique qui se poursuivit avec vigueur une fois les indépendances arrivées. Pour qui veut comprendre les Africains, ne pas s'offusquer des survivances archaïques, ne pas condamner des sociétés peu développées, ne pas regarder avec mépris la lenteur avec laquelle le besoin de modernité s'exprime, la démarche préalable se résume à ceci : mesurer le poids inhibiteur de l'éloignement, de l'enclavement et du cloisonnement dont ont été victimes nombre de zones. Les mêmes facteurs ont joué en défaveur des agents de l'administration coloniale : la sévérité avec laquelle on peut regarder certaines pratiques et certains égarements de leur action ne doit pas faire méconnaître l'ampleur des conséquences de l'isolement, isolement où par ailleurs les épreuves et les drames de la vie privée trouvaient leur origine. Chapitre après chapitre, le lecteur décèlera combien la précarité de l'accès aux terres profondes de l'Afrique a tout conditionné.

La situation du Cameroun et notamment celle des provinces septentrionales de ce territoire offrent une illustration de ces propos. Il en sera fait état dans les développements qui vont suivre. Ailleurs en Afrique, d'autres pays souffrent d'une position encore plus défavorisée. Evoquer l'ouverture des voies de communication

doit conduire aussi à rappeler la somme de travail et de contraintes dont les populations réquisitionnées ont payé, des décennies durant, leur contribution. Malgré tant de sacrifices pour que se brise une fois pour toutes l'isolement, il aura fallu attendre la mise en service de matériels mécaniques puissants et d'infrastructures ruineuses, seuls en mesure de suppléer efficacement les éprouvantes corvées villageoises à répétition. Dès lors, le cours de l'histoire s'en est trouvé infléchi : le continent noir a accédé au commerce des nations.

1. La desserte maritime d'antan

Nos contemporains ont-ils quelque idée des lentes procédures d'approche nécessaires, dans le passé, pour atteindre les rivages africains ?

Agents du secteur public et européens du secteur privé disposaient jusqu'en 1944 d'un seul mode courant de transport, le maritime. Quand la voie des airs se banalisa autour des années 1947/1950, la desserte par paquebots en fut concurrencée pour disparaître progressivement après 1956, relayée ici et là par des cargos rapides, dont les navires bananiers, lesquels offraient quelques cabines.

La lente circumnavigation dont je fus bénéficiaire moi-même à deux reprises (1946 et 1948) entre la France et le Cameroun et vice versa ne présentait pas que des sujétions. Les nombreuses escales valaient aux passagers novices la découverte de plusieurs des aspects du monde africain. Les calmes journées d'inaction incitaient à la préparation morale et intellectuelle de la mission future, au travers de lectures devenues chez plusieurs une stricte discipline à horaire fixe. Inestimables me sont apparues aussi les conversations échangées avec l'un ou l'autre inconnu tout en marchant d'un bout à l'autre du pont ou en s'accoudant au bastingage. Les "anciens" familiers de l'Afrique avaient ma faveur, qu'ils fussent fonctionnaires, missionnaires, militaires, agents des compagnies commerciales ou exploitants forestiers. Quel inimaginable kaléidoscope de chapelles et de figures le navire n'emportait-il pas! Personnages appelés bientôt à devenir des alliés ou des adversaires dans leur commun destin colonial.

Voyage au long cours jusqu'à Dakar, puis simple cabotage ensuite. Autant dire qu'il n'était pas question de délais. Le navire filait-il dix ou quinze nœuds? Je l'ai oublié. Sans doute une vitesse voisine de 25 km/h. De toute façon, il se donnait repos la journée complète, à chacune des escales, laissant débarquer et embarquer frêt et passagers, pour ne reprendre sa navigation qu'à la faveur de la nuit. Plus les jours s'écoulaient à bord et plus grandissait en chacun le sentiment de l'éloignement et d'une coupure inexorable, voire cruelle, d'avec la famille et la mère patrie. Là se tissait secrètement un peu de la psychologie de l'expatrié, dont ce dernier prenait parfois conscience dans les moments où le doute et, soudain, l'angoisse, le submergeaient.

Pour l'administration, comme pour tout employeur, accablant était le coût du personnel immobilisé tant par la lenteur des déplacements vers l'outre mer que par la durée des congés en France. La chronologie de mon premier acheminement vers le Cameroun témoignera des délais antérieurs au voyage aérien. C'est le 19 février 1946 que la mise en route de Paris sur Marseille intervint par un train de nuit. Les journées des 20 au 24 furent remplies par les formalités médicales et administratives au Service colonial, chargé à Marseille du transit des personnels coloniaux, par les démarches auprès du transitaire, enfin par l'enregistrement des cantines. Le logement en ce lendemain de guerre et de destructions était assuré, faute d'hôtels, par un centre d'accueil dont la main d'oeuvre était constituée de prisonniers de guerre

ELOIGNEMENT, ENCLAVEMENT, ISOLEMENT

allemands. La montée à bord eut lieu le 25 février et la sortie du port à 18 heures ce jour-là. L'escale de Dakar nous immobilisa du 10 au 12 mars. Très exceptionnellement, aucun autre arrêt n'était prévu jusqu'à Douala où le débarquement s'opéra le 19 mars à 16 heures, soit après 22 jours à bord. Il avait donc fallu un mois complet pour amener le fonctionnaire de son lieu de service antérieur (Paris) au lieu d'entrée dans le pays africain d'affectation. Si une nomination dans un poste de brousse avait dû être décidée, l'acheminement terrestre aurait été ensuite à programmer; sans compter que, comme il arrivait souvent, les tergiversations du gouverneur auraient pu bloquer l'agent durant une à quatre semaines avant la mise en route pour la brousse.

Le retour en France à la fin de ce même séjour ne m'a guère semblé plus performant. Ayant quitté le poste de Mora le 26 juin 1948, j'ai pu atteindre Yaoundé, la capitale, le 9 juillet au soir et le port de Douala le 14, soit au terme de 19 jours de déplacements terrestres. Une chance inespérée m'a permis d'embarquer dès le 19 juillet. Cette fois-là, les escales ont rivalisé en nombre avec les cailloux du Petit Poucet. Autant de descentes à terre pour la journée : Lagos, Cotonou, Port-Bouet, Konakry, Dakar, Casablanca. Finalement "la Bonne Mère" apparut quand l'aube se leva aux approches de Marseille le 9 août. Le retour Mora-Marseille avait exigé 45 jours, dont 21 jours de navigation entre Douala et Marseille. Un sensible raccourcissement de la durée de la traversée maritime a marqué quelques années plus tard la mise en service des paquebots modernes construits après guerre. C'est ainsi que ma famille, en 1956, a rejoint le Cameroun en 14 jours depuis Bordeaux sur le motorship Foucauld, nonobstant cing escales de la journée.

Faut-il mentionner, en outre, les conditions rudimentaires dans lesquelles de nombreuses cités africaines ont été abordées jusqu'à une époque récente ? Aucun port n'existait, en particulier en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Togo, pour accueillir les navires. Passager du steamship Hoggar en 1948, je souhaitais profiter de l'escale ivoirienne pour me rendre à Abidjan. Le navire vint mouiller à 300 mètres du rivage de la bourgade de Port Bouet. A cause des sautes de vent, il y prit ses distances d'avec six gros cargos tirant sur leur chaîne d'attache et décrivant des cercles. La lagune Ebrié, qui sépare Abidjan de la mer, n'avait pas encore été percée. Comme ailleurs sur ce littoral plat bordé d'une frange de sable sur fond de cocotiers échevelés, les rouleaux de la barre défendent l'accès au rivage. Aussi, déchargements et chargements continuaient-ils à se faire au moyen de barcasses opérant des allées et venues entre les navires et un appontement. Celui-ci enfonçait dans la mer ses lugubres poutrelles noires pour enjamber la barre. On lui donnait volontiers son appellation anglaise, le wharf. A l'extrémité du wharf, côté mer, un entassement de modestes grues archaïques crachotaient du bruit et des fumées. Je pris place dans une nacelle en bois de quatre places posée sur le pont que le mât de charge du Hoggar devait déposer de son mieux dans la chaloupe en attente, là en bas, contre la haute coque du bâtiment. Paul Morand a su décrire le bruit de ferraillement du treuil, l'hameçon enlevant les voyageurs dans les airs au bout d'un filin, le balancement de la caisse entre ciel et mer, la chute du fardeau dans la barcasse censée prête à l'accueillir. "Les passagers n'y tombent jamais avec grâce" conclut l'écrivain, dont l'humour ne tient pas compte de l'inquiétude des intéressés. Effectivement, seule l'habileté du grutier permettait de synchroniser, à la fraction de seconde, la dépose du "petit panier" et l'immobilisation de la barque au creux ou à la crête de la houle. Il faut imaginer la scène sous la pluie tropicale ou sous le soleil de midi. La barcasse ayant enfin gagné le pied de l'appontement, le crochet d'un palan hissait les occupants, à nouveau logés dans une nacelle, jusqu'au niveau de la

plateforme. Ceci dans un tintamarre de treuils et de moteurs où se mêlait le vacarme des rouleaux marins éclatant dans l'amas des pieux, longrines et cornières du *wharf*. Il en coûtait 100 F.CFA pour ce plaisant parcours. Quant aux marchandises, elles étaient transbordées de la même manière, mais pêle-mêle, dans des filets où les bagages fragiles étaient assurés d'être disloqués par les plus lourds. Il fallait voir le bétail humain terrorisé au fond de l'embarcation quand le filet se balançait, suspendu et menaçant au dessus d'eux, dans l'attente d'une accalmie des lames ; puis, d'un coup, la masse chutait sans égards au milieu des voyageurs apeurés.

En Afrique, chacun le sait, le cocasse se mêle volontiers au dramatique. Enjambant le "petit panier" pour y monter, une surprise m'attendait. Sans doute pour que nul ne se méprenne sur mon rang de futur "grand commandant", une large écharpe tricolore ornait la nacelle où je fus prié de m'asseoir. Une délicate attention de l'administrateur-maire d'Abidjan, et dont profitèrent deux africains appelés à descendre au sacrifice en ma compagnie. Mais indifférents à l'honneur de partager avec moi la bannière bleu-blanc-rouge, ils s'affligeaient de s'être endimanchés pour venir subir pareille épreuve. Une fois installés sur un des bancs détrempés de la barcasse, premier outrage : nous fûmes aspergés par le plongeon imprévu d'une cantine échappée d'un filet. Avarie plus fâcheuse : une malle-cabine vint atterrir sur le pied de ma voisine sénégalaise; par bonheur une volumineuse matrone eût la présence d'esprit d'utiliser ses puissantes paluches à la façon d'un garrot pour limiter l'hémorragie de la victime.

Quand je côtoie aujourd'hui, dans le confort des aéroports, ces foules de voyageurs noirs prêts à passer de leur continent à un autre dans l'atmosphère climatisée des avions, je me remémore ce genre de souvenirs. Et je me prends à regretter l'oubli quasi général des itinéraires d'antan, jalonnés de désagréments et de mésaventures par lesquels il fallait mériter l'accès à l'Afrique. Personne ne s'étonnera qu'eussent été ainsi préservées des terres isolées, où des formes de vie anciennes ont pu séculairement subsister. La forêt tropicale et la brousse sahélienne se trouvaient alors comme verrouillées dès la frontière maritime.

Et puisque cette page ressuscite des scènes familières aux anciens voyageurs de la côte du Golfe de Guinée, hommage doit être rendu aux *Kroumen* (ou *Krewmen*). Vingt heures après que le *Hoggar* eût quitté son ancrage devant Port-Bouet pour se diriger vers l'ouest – ce souvenir se rapportant à mon retour vers la France –, il fit halte loin du rivage, face au village de Tabou, presque à la frontière ivoiro-libérienne. Paquebot dont les chaudières fonctionnaient au charbon, il avait à décharger l'équipe de plusieurs dizaines de *Kroumen*, embarqués au même point, lors du voyage aller, pour se substituer aux soutiers européens. La salle des machines, avec ses 50° de température, où je suis moi-même descendu et où j'ai pu me rendre compte du bruit infernal et du ruissellement des huiles, n'était plus supportable par les marins des navires. Depuis longtemps, des gens de l'ethnie *Krou* s'étaient spécialisés dans leur remplacement sur le trajet Tabou-Pointe-Noire et retour.

Les descriptions ne sont pas surfaites qui ont peint la prodigieuse adresse et l'étonnant courage des mariniers, montant de grandes pirogues, pour conduire ou rechercher leurs frères à l'échelle de corde jetée le long de la coque des bâtiments. En étudiant aux jumelles la tactique des pagayeurs, j'ai cru comprendre qu'ils choisissaient de franchir la barre dans une zone de rochers : ceux-ci créaient certes un péril, mais la violence de la barre s'en serait trouvée un peu cassée. Toujours était-il que, pour quitter le rivage, le chef de chaque pirogue maintenait tout d'abord l'embarcation en aval du premier rouleau déferlant. A un moment choisi, il

ELOIGNEMENT, ENCLAVEMENT, ISOLEMENT

commandait à ses rameurs un soudain effort frénétique de façon à traverser le rouleau à sa base même à l'instant où la lame s'élevait et avant qu'elle ne se referme pour se briser de toute sa masse en une turbulence mugissante. Les pirogues, englouties quelques secondes à 3 mètres en dessous du sommet de la vague, resurgissaient pour aussitôt devoir choisir la tactique de pénétration du rouleau suivant. Comment les mariniers s'arrimaient-ils durant la plongée, que faisaient-ils pour conserver leur rame sans qu'elle leur soit arrachée, quelles étaient les pertes humaines en cas d'échec de la manoeuvre à l'aller et au retour ? Autant de questions que je me reproche de n'avoir pas posées au capitaine du *Hoggar*.

2. Les facilités tardives du transport aérien

L'Afrique dut attendre l'avion à grande capacité pour bénéficier enfin d'échanges rapides entre les hommes, quelle qu'eût été la région à desservir. Ce merveilleux progrès concerna, il est vrai, davantage les voyageurs et les marchandises de valeur que le frêt lourd. Il se mit en place au fur et à mesure non seulement des capacités des appareils, mais aussi de l'aménagement des infrastructures au sol. En brousse, la desserte exigea la rénovation complète de terrains jusque là dotés d'une courte piste de fortune, sans dalle béton, ni enrobé.

Tout commença au lendemain immédiat de la dernière guerre mondiale. L'évolution des matériels et le volume du trafic se développèrent très vite pour atteindre, dans les années 60, la rapidité prodigieuse des liaisons assurées par les gros porteurs quadriréacteurs. Jusqu'en 1945, Douala, chef-lieu du Cameroun durant les hostilités, n'était régulièrement desservi que par un cabotage aérien. Celui-ci suivait au plus près la côte maritime depuis Dakar et sa quasi-priorité se limitait à la distribution des sacs postaux du courrier par avion.

A compter de 1945, la progression des services rendus par des appareils de plus en plus performants mérite le qualificatif de fulgurante. Nous nous félicitions, nous autres coloniaux, des facilités croissantes dont nous devenions les bénéficiaires.

La première innovation apparaît quand des lignes régulières commencent à franchir le continent directement via l'Algérie, le Sahara et le Nigéria. Elles utilisent, à l'origine, l'avion qui fit ses preuves pendant la guerre sous le nom de code de Dakota. Ce fameux Douglas DC-3, bimoteur de 13 tonnes à pleine charge, dispose cependant d'une autonomie modeste, soit 2 500 à 3 000 km, à une vitesse moyenne de 300 km/h. Mon épouse a expérimenté ce genre de vol en mars 1946. L'appareil portait encore les insignes de son origine militaire. Il alignait ses vingt-huit passagers sur des banquettes métalliques fixées le long des parois intérieures de la carlingue. Quittant Paris-Le Bourget, il a gagné Alger d'une seule traite en quatre heures. Le lendemain, un vol très matinal lui a permis, en 4 h 30, d'atteindre Aoulef, entre Reggane et In Salah, dans le désert algérien : une petite bâtisse-relais, perdue dans les sables, y régnait sur un stock de fûts de 200 litres d'essence. Suivit un nouveau décollage à destination de Gao, dans l'ex-Soudan français. Les 4 heures de navigation furent alors vécues comme une torture par les passagers soumis au double calvaire d'une cellule surchauffée et de trous d'air successifs, la faible altitude du vol soumettant l'appareil aux turbulences des colonnes d'air chaud montant du sol. A Gao, les boyspanka de la salle à manger tiraient en vain sur les cordes de leur écran mobile, sans que le simulacre de ventilateur apportât un soulagement aux passagers de l'escale. Au troisième jour du voyage, une première étape de 5 h 30 conduisit à Lagos, tandis qu'une seconde étape, d'une durée de 4 heures, permit d'atteindre Douala,

destination finale. La durée du vol, qu'aucun contretemps n'avait allongée, avait donc exigé 52 heures, avec le même équipage semble-t-il. Détail significatif : les quelques connaisseurs des conditions du voyage prenaient la précaution, à l'embarquement, de porter sur eux le maximum de vêtements, y compris l'imperméable, de façon à en bourrer les poches d'impedimenta lourds, telle l'argenterie du ménage. La faible capacité de charge de l'appareil contraignait en effet à une stricte limitation des bagages ; chaque voyageur était préalablement pesé avant que ne fût fixé le nombre précis de passagers à admettre.

Regardé comme un progrès décisif, le quadrimoteur DC-4 vint, entre 1947 et 1951, remplacer le DC-3 sur la liaison France-Cameroun. Avec ses 33 tonnes en charge et sa vitesse de croisière de 330 km/h, il pouvait franchir 5 000 km en emportant 44 passagers de 1ère classe, ou encore 86 passagers de 2ème classe. Lui succède très vite un modèle plus élaboré, notamment pressurisé, le DC-6, d'une charge totale de 48 tonnes et offrant de 52 à 102 places, dont l'autonomie était portée à 7 700 km à la vitesse de 490 km/h. Un voyage que j'effectuai en 1953 sur cet appareil avait duré, compte tenu des escales commercialement utiles d'Alger et Kano, 19 heures entre Paris-Le Bourget et Douala.

En 1956 alternaient chaque semaine, vers le Cameroun, trois liaisons sur DC-6 de la compagnie U.A.T. et trois liaisons sur Constellation de la compagnie Air-France. Le Constellation du constructeur Lockheed, récemment mis en service, avait les faveurs des usagers, encore qu'il m'eût semblé plus bruyant que son rival, les vrombissements perçus à l'intérieur de l'avion étant une cause de grande fatigue en raison de la durée des vols au cours des longs trajets. Equipé de 59 sièges en première classe, ce bel appareil de 45 tonnes en charge maintenait une vitesse de croisière de 450 km/h. Un voyage effectué entre Paris-Orly et Douala en 1958 n'a exigé que 14 heures. Mes voisins de bord ont paru apprécier la nouveauté du service de plats chauds et celle d'une tablette logée dans le bras du fauteuil.

Si je rapporte avec quelques détails la chronologie de cette progression dans les commodités et la rapidité du transport aérien, c'est pour souligner le prix que les coloniaux de cette époque attachaient au cordon ombilical les rattachant à leur pays d'origine. Il y avait là, à leurs yeux, une amélioration inestimable de leur qualité de vie, une sécurité en cas d'évacuation sanitaire, de toute façon une atténuation de la précarité et des servitudes de leur condition d'expatriés. Non seulement chacun devint familier du voyage aérien – sur quatorze années, mon épouse bénéficia de neuf allers et retours et moi-même de six –, mais encore la proximité de l'Europe se concrétisa par l'accélération des échanges épistolaires et par la ressource inappréciable des paquets-poste urgents, providence des démunis de la brousse que nous étions (journaux, livres, médicaments, mercerie, layette, pellicules photo, graines potagères, levure de boulanger, lunettes après réparation, etc...). De surcroît, à l'évidence, le transport aérien facilitait, par la livraison depuis l'Europe des petites pièces de rechange, la maintenance des véhicules et des matériels dont s'étaient dotées administrations et entreprises depuis 1950.

Au lendemain de la guerre, à l'intérieur du Cameroun, les terrains d'atterrisage n'étaient pas même accessibles aux DC-3. Seuls les Junkers JU-52 récupérés à l'occasion de la défaite allemande, pouvaient s'y poser. C'était encore, en 1948, un JU-52 qui, à partir de Fort-Lamy (le N'Djamena actuel), assurait jusqu'à Kano la liaison pour passagers avec le DC-4 long courrier Douala-Paris. Et sans l'avion, les consultations électorales, organisées à partir de 1946, n'auraient pu avoir lieu. J'ai personnellement dirigé, pour les scrutins de 1946 et 1947, le remplissage des sacs (bulletins de vote, listes électorales,...) destinés à être largués sur la douzaine de

ELOIGNEMENT, ENCLAVEMENT, ISOLEMENT

postes de brousse inaccessibles dans les délais réglementaires. En septembre 1947, en fonction dans un poste du nord, j'ai eu l'occasion de réceptionner, à quelques mètres de mes pieds, un sac de documents administratifs urgents jeté après que l'avion eût tournoyé en rase-mottes, le courrier cessant, en saison des pluies, de pouvoir être acheminé par voie de terre.

Quelques années plus tard, U.A.T. adopta l'avion-cargo Nord-Atlas 2501 à corps central et double fuselage arrière pour la desserte quotidienne Douala-Yaoundé-Ngaoundéré-Garoua-Fort Lamy et escalant parfois à Yagoua et à Pala. Les passagers, peu nombreux, sur des sièges en toile à l'arrière de la carlingue, faisaient face à une bâche les séparant symboliquement de paniers de légumes, colis de peaux séchées et carcasses de viande congelée. A Yagoua, il m'est arrivé d'être témoin d'une scène amusante qui aurait justifié une photo : d'une part le Nord-Atlas, en bout de piste, stationnant sur le sable, à quelques mètres d'enclos familiaux, d'autre part les Massa du hameau déambulant nus autour de l'appareil pour s'asseoir ensuite sous l'ombre des ailes. M'est-il permis également d'évoquer l'aspect de l'aérogare de Garoua en 1957 ? Le bâtiment se limitait, sur un socle bétonné, à une paillote de style local : un espace mettait les voyageurs à l'abri du soleil et des tornades. l'autre moitié assurait la sécurité des bagages et du frêt derrière un grillage. Aujourd'hui Garoua, comme Douala, appartient à la catégorie des aéroports internationaux susceptibles de recevoir des quadriréacteurs et ses aménagements sont à l'échelle de sa promotion.

Dans l'hinterland de la cuvette tchadienne, on ne peut citer qu'un unique essai d'utilisation de la voie aérienne pour évacuer sur Douala, port maritime le plus proche, une partie de la production locale, le coton. L'immense lac bleu de Léré, limite entre les territoires tchadien et camerounais, servait de plan d'eau admirable à l'hydravion géant Latécoère, portant le nom de "Lieutenant de vaisseau Paris" et mis au point avant 1939 à Biscarosse; à Douala, l'appareil amérissait sur le Wouri. S'étant écrasé en 1955, le modèle fut interdit de vol. Quelques appareils de la ligne intérieure du Cameroun se contentaient de compléter leur charge, aux escales, avec des produits locaux.

3. La Bénoué, exemple des servitudes de la pénétration fluviale

S'il eût existé, un réseau de rivières navigables aurait pu valoir depuis longtemps au Cameroun une physionomie politique, matérielle et culturelle dont l'héritage lui fit défaut. L'Egypte se connaît pour un don du Nil; le Sénégal a son fleuve; le Mali et le Nigéria doivent au Niger quelques civilisations évoluées. Hormis le cours d'eau du Wouri descendant de Yabassi à Douala sur une quarantaine de kilomètres, la seule voie navigable débouchant sur la côte du golfe de Guinée se situe, très au nord, au delà des hautes terres du Cameroun central : la Bénoué, grâce à laquelle Garoua est devenue, dès la période coloniale, la capitale commerciale des provinces du Nord-Cameroun. En réalité, sur une longueur de 1 800 km, le fleuve n'a d'utilisation commerciale que sur les 1 100 km de son parcours aval ; et encore cette section navigable n'a-t-elle pas franchi 100 km en territoire camerounais, où ses méandres et ses bancs de sable défient les pilotes, qu'elle pénètre déjà au Nigéria où elle aura encore 1 000 km à descendre avant de se jeter dans le fleuve Niger à Lokodja. Le trafic de navires de bon tonnage, ceux-ci encore propulsés au-delà de 1948 par des roues à aubes selon la technique des bateaux du Mississipi, se continuait sur le Niger pour atteindre, 400 km plus loin, le port maritime de Burutu sur l'un des bras occidentaux de l'immense delta.

Le partage colonial avait ainsi placé le nord du Cameroun à ce point à l'écart, et avec lui la zone cotonnière du territoire voisin du Tchad, que la respiration économique de la province a tout entière dépendu, même au tout lendemain de l'Indépendance, de cette navigation sur 1 500 km. Le peu qui fut exporté et importé l'a été par la Bénoué à Garoua, du moins avant la création, dans les récentes décennies, de vraies routes équipées d'ouvrages d'art et avant l'avancée du rail à Ngaoundéré. Il sera rappelé que l'Acte général de Berlin du 26 février 1885 garantissait, en principe, la libre navigation internationale sur le Niger et ses affluents ; pratiquement, les monopoles acquis historiquement par les sociétés britanniques du Nigéria ont su écorner cette liberté au détriment du Cameroun.

Tout le système mixte fleuve/pistes a survécu dans la plus grande précarité. Garoua-Burutu, itinéraire d'accès à la mer un peu moins long que la voie route/fer Garoua-Yaoundé-Douala, était certes resté plusieurs fois moins onéreux. Mais, malgré sa compétitivité à l'époque, ce moyen de transport n'avait pas libéré l'hinterland de l'enclavement de fait. Divers éléments concouraient à ses insuffisances notoires. Le délai d'acheminement fluvial n'était pas rapide : il fallait 25 jours de navigation à la montée et 11 à la descente. Les pistes automobilisables desservant Garoua restaient médiocres : elles cessaient d'être utilisables de iuin à octobre, c'est-à-dire hors saison sèche. La Bénoué elle-même, sur son secteur camerounais en particulier, n'était navigable à Garoua qu'une soixantaine de jours en moyenne par an. En effet, tributaire comme ses affluents, d'un régime des pluies saisonnier, son débit présente les variations les plus extrêmes : selon les statistiques les plus communément citées, le débit à l'étiage peut descendre à 1m3/sec. pour se gonfler aux plus hautes eaux à 5 900, voire 6 700 m³/sec, ce dernier chiffre équivalant à celui de la crue centenaire du Rhône (7 000 m³/sec). Au surplus, les irrégularités des précipitations en quantité et selon les semaines modifiaient chaque année le volume d'eau. La fourchette 15 juillet/20 septembre où les bateaux pouvaient atteindre ou quitter Garoua n'avait donc rien de fixe. Il arrivait que des rotations dussent être supprimées faute du tirant d'eau utile; ou encore des navires s'ensablaient et restaient immobilisés. Autant de circonstances où une partie du frêt import et du frêt export n'arrivait à destination qu'une année plus tard, qu'il soit périssable ou non.

Il vient d'être parlé de cette voie de la Bénoué au passé. Dans les années 80, en effet, des modifications climatiques s'ajoutant aux effets de la construction du barrage de Lagdo, très en amont de Garoua, ont perturbé le fonctionnement du port, tandis qu'un nouveau débouché du Nord-Cameroun par route déplaçait totalement les axes du transport lourd au profit du camion.

La voie de la Bénoué, aussi insuffisante eût-elle été, n'en a pas moins joué un rôle irremplaçable : elle a favorisé le démarrage des infrastructures et permis l'exportation des arachides et du coton. En saison sèche, période où les pistes étaient praticables, une grande activité régnait dans les transports terrestres chargés de stocker, mois après mois, les marchandises à Garoua. Un surcoût d'attente grevait tous les produits ainsi en transit. En juillet, les eaux inondaient la vallée sur des kilomètres de largeur et montaient parfois à 8 m au dessus du lit du fleuve. C'est alors, en l'absence de moyens mécanisés, que des centaines de saisonniers, régulièrement recrutés dans les *lamidats* de Rei-Bouba et de Bibémi, mais auxquels se joignaient des Tchadiens, déchargeaient le ravitaillement à évacuer à partir d'octobre/novembre et emplissaient les navires de sacs d'arachides et de balles de coton.

ELOIGNEMENT, ENCLAVEMENT, ISOLEMENT

Quand la saison sèche s'installait à nouveau, le manège des camions reprenait sur les pistes, dans des tourbillons de poussière propices aux accidents. Michel Leiris a rapporté qu'en janvier 1932, le courant résiduel de la Bénoué à Garoua contraignait à passer sur un bac ; en deçà et au-delà, un tapis de claies de paille tressée formait un chemin de roulement qui évitait l'ensablement des véhicules. Durant la saison sèche 1948, j'ai constaté que la traversée exigeait encore le recours au bac. En 1952, celui-ci aurait été enfin motorisé. Dès avant 1956, un beau radier en béton, avec passages d'eau, avait été construit ; mais en début d'hivernage, deux bacs étaient remis en service, l'un pour les voitures de tourisme et l'autre pour les camions.

Il est aisé de se représenter toutes les charges liées à la brièveté de la campagne portuaire et à la réalisation des stockages, à l'immobilisation des matériels (des centaines de camions se trouvaient inutilisables pendant le tiers de l'année) et au long retard d'acheminement des produits qui en grevait le prix. D'autre part, les maisons de commerce et l'administration avaient à prévoir leurs commandes en Europe ou aux U.S.A. en anticipant les délais de transport. Lorsque dans l'une de mes nombreuses fonctions à Garoua, je pris la responsabilité du réseau d'adduction d'eau de la ville, j'ai eu à envoyer, au plus tard en janvier 1957, la commande à Thann (Haut-Rhin) du produit chloré destiné à javelliser l'eau. Les fûts soudés devaient être expédiés de Marseille en mars pour qu'ils soient assurés, à Burutu, de remonter le Niger et la Bénoué par un des premiers navires à destination de Garoua, au plus tard en août. Les quantités achetées avaient à être calculées pour garantir l'approvisionnement en produit de stérilisation jusqu'en septembre 1958 ou, pour plus de précaution, jusqu'en septembre 1959.

4. Des voies terrestres jalonnées d'obstacles

Parce que la configuration du pays ne s'opposait pas aux déplacements, les savanes voisinant la latitude du lac Tchad avaient vu, antérieurement à la colonisation, se développer, à la faveur de petits empires, des civilisations enrichies par les liaisons transversales est/ouest. Au contraire, dans le sens nord/sud, vallée du fleuve Niger mise à part, les contacts réguliers entre l'intérieur du continent et la bordure maritime n'avaient pas surmonté, outre les distances, la barrière des reliefs et surtout celle des cours d'eau.

Or les frontières tracées à l'issue des conquêtes coloniales avaient eu pour effet de compartimenter l'Afrique occidentale en bandes territoriales orientées nord/sud. Devenues des contraintes politiques en ces temps de repliement autarcique, les relations intérieures n'ont pas triomphé des obstacles naturels que rendaient plus dissuasifs encore l'étirement des terres et la faible densité humaine. Les misérables moyens budgétaires de chaque colonie interdisaient d'investir dans des infrastructures que n'eût d'ailleurs pas justifiées le volume des échanges à espérer. D'année en année, les nombreux avant-projets d'intercommunications ont dû être abandonnés. Ainsi en a-t-il été au Cameroun.

Les pistes en terre, ouvrages précaires, dévoreuses de main d'œuvre

Tout permettrait d'avancer que cette analyse décourageante ne s'appliquât point dans le sud du pays. On fera valoir que les régions voisines des ports de Douala et Kribi ont bénéficié assez tôt de deux courtes voies ferrées et d'un réseau de pistes quasi permanentes favorables à la commercialisation des produits exportables et des biens d'importation¹. Mais il y aurait exagération à conclure en particulier que ces

routes en terre eussent été satisfaisantes. Les plateformes se réduisaient à un ruban plus ou moins large rapetassé sommairement et non toujours assaini de fossés, qu'il s'agisse d'artères principales ou de dessertes secondaires. A l'exception de très grands ouvrages d'art dont l'administration des travaux publics assurait l'exécution soit en régie, soit par une entreprise privée adjudicataire, l'ensemble du réseau devait sa viabilité à la diligence exclusive des chefs de subdivision : la route dite non classée est demeurée l'affaire du commandant, à tel point que la réputation de celuici s'établissait dans le public sur le critère du bon ou mauvais entretien des pistes que chacun pouvait constater dès la limite de la circonscription.

Préserver la plateforme était un souci majeur. Aussi, malgré le faible tonnage des camions de l'époque, les administrateurs établissaient-ils des "barrières de pluie", la barrière consistant en une perche horizontale prenant appui sur deux fourches de bois. Elles suspendaient la circulation un certain nombre d'heures après une averse pour laisser le sol s'assécher et pour éviter la formation d'ornières. La plupart des ponceaux, au nombre de 30 à 50 par subdivision dans une province comme le Bamiléké où ils m'ont été une préoccupation constante, formés de troncs bruts mal équarris à l'herminette, se franchissaient dans le suspense, les jours pluvieux. La latérite détrempée se comportait comme le verglas et l'accès au passage par dessus le marigot s'annonçait immanquablement par un virage en forte déclivité. Il importait de manoeuvrer de telle sorte que les roues du véhicule – et, à l'époque, les deux essieux moteurs restaient rares dans le parc automobile –, au cours de leur dérapage sur la boue glissante, veuillent bien se positionner sur la double planche des bandes de roulement.

Là où une piste se trouvait coupée faute de pont ou de ponceau, il restait le moyen du bac. La liaison entre le puissant pays bamiléké et la capitale, Yaoundé, une fois passée la scabreuse traversée du Ndé à la limite du pays banen, où la construction d'un bel ouvrage d'art a attendu 1950, dépendait des bacs successifs sur le Mbam et sur la Sanaga juste en aval des chutes de Nachtigal. D'une part le service du transbordement d'une rive à l'autre s'arrêtait la nuit. De l'autre, la manoeuvre demandait du chauffeur une excellente maîtrise : le véhicule devait en premier lieu accélérer vigoureusement pour réussir à gravir la rampe instable, puis tout soudain stopper net son élan et éviter un plongeon, tandis que le plancher s'effondrait à droite ou à gauche, le poids nouveau déséquilibrant les deux pirogues ou les deux barges accouplées. Après l'amarrage de la voiture ou du camion, le chef nautonier faisait usage, à la Sanaga en particulier, de sa longue expérience, pour décrire, en remontant un peu le courant bouillonnant, une courbe telle que l'effort conjoint des percheurs et des pagayeurs et, depuis 1952, du moteur marin, allât plaquer le traversier à la petite plage où celui-ci pouvait être réceptionné sur la rive opposée. En définitive, cette liaison Bafoussam-Yaoundé, choisie comme exemple parce que je l'ai pratiquée plusieurs fois avant l'Indépendance, exigeait une grande journée de trajet sans arrêt (environ 360 km).

Est-il besoin de dire maintenant que gagner l'extrême Nord du Cameroun soulevait des difficultés autrement grandes. Il n'y avait pas meilleur test pour prendre la mesure de l'éloignement et de l'enclavement de ces lointains horizons et pour s'expliquer la faible pénétration du monde moderne. Les observateurs qualifiés évaluaient en 1960 à une génération le retard d'évolution du nord par rapport aux provinces proches du littoral. En 1947, certaines communautés africaines témoignaient d'un écart encore plus grand par rapport au Sud.

Affecté à un poste très septentrional, le fonctionnaire empruntait la "dorsale" du Cameroun, piste aussi précaire que les autres. Au départ de la capitale, Yaoundé, où

ELOIGNEMENT, ENCLAVEMENT, ISOLEMENT

l'avait conduit le chemin de fer (308 km de voie métrique), il avait, pendant une vingtaine d'années, suivi un itinéraire le conduisant jusqu'à Yoko (280 km), terminus de la piste automobilisable vers 1925, puis à Tibati et Ngaoundéré. Maroua était atteint après 1 350 km. Au lendemain de la dernière guerre, la dorsale avait été détournée beaucoup plus à l'est où les obstacles du terrain et le franchissement des rivières semblaient moins défavorables aux transports mi-lourds. Il fallait ajouter environ 280 km pour atteindre le dernier poste, Fort-Foureau (actuel Kousseri), situé en face de Fort-Lamy (actuel N'Djaména)². En résumé, tout transport de la côte à Fort-Foureau impliquait près de 2 100 km de déplacement terrestre (rail + piste par l'itinéraire Est).

A cette hypothèque de l'éloignement et sans minorer le fait que la dorsale demeura jusqu'en 1956 intégralement une piste en terre, s'ajoutait au delà de Garoua un enclavement qui asphyxiait notamment les contrées situées plus au nord. La Bénoué, quant à elle, a toujours été franchissable grâce au bac ; en effet, la largeur de la vallée laissait le fleuve s'étaler en saison des pluies et permettait à celui-ci de s'écouler sans remous torrentiels à risques pour le bac. Et depuis 1972 un viaduc grandiose a créé un lien permanent entre les deux rives au dessus des eaux et du sable. Par contre, au delà de Garoua, cinq puissants fleuves, lesquels dissuadaient même pirogues et nageurs à flotteurs, condamnaient le reste du pays à l'isolement trois à quatre mois durant. Cinq ponts très importants³ ont pu être construits à partir de 1953/54 mettant fin à quelques coupures seulement, puisque n'était pas assurée pour autant une liaison continue entre un terroir et un autre. Je revois, dans mon souvenir, en juin 1947, la réunion traditionnelle des six chefs de subdivision à Maroua. Les intéressés y recevaient les consignes du chef de région en prévision de la rupture de contacts entre eux tous ; chacun ensuite se trouvait verrouillé dans sa circonscription, sans même une liaison radio ou téléphonique avec le supérieur de Maroua.

Ces conditions ont partiellement perduré. En 1958, dans la subdivision de Guider, une moitié des villages était inatteignable en jeep durant cette période où les radiers avaient été emportés ; l'eau imprégnait le sol au point que la jeep s'enlisait jusqu'aux essieux, tandis qu'en 1947, sur le plateau mofu de Zulgo, mon cheval s'était ensablé, battant de ses pattes une couche inconsistante et flottant sur le ventre. Une fois descendus des Monts Mandara sur les piémonts, les torrents défendaient l'accès à pied de certaines zones plusieurs semaines durant.

Manifestement préjudiciable à un développement économique de type moderne fondé sur les échanges, cette situation sera évoquée à nouveau plus loin. Deux observations trouvent ici pourtant leur place.

La première a rapport à un moyen qui a ouvert des possibilités remarquables aux chefs de subdivision dans le lancement de radiers sur de petits cours d'eau. Deux buts ont été atteints simultanément : assurer un passage presque permanent et, en toute hypothèse, limiter le travail de réfection de l'ouvrage au début de la saison sèche. Il s'est agi de la technique innovante et parfaitement adaptée de la buse *Armco*, de conception américaine et diffusée dans les années 50. Eléments métalliques de tous diamètres, cintrés, en fer pur galvanisé, de faible encombrement et de poids minime, à emboîtage élémentaire, constituant des ouvrages souples, d'assiette égale, sur toutes les natures de terrains, et au surplus de coût fort modeste. J'en ai fait personnellement un très fréquent usage, intercalés entre des gabions garnis d'enrochements. Les autoroutes y recourent en France.

La seconde observation se réfère à des scènes entrées dans l'imagerie coloniale du passé parce que le réaménagement complet, sur de nouveaux tracés et au moyen

d'engins puissants, des axes modernes de circulation, a fait disparaître beaucoup des routes de fortune d'autrefois. Longtemps regardées comme les artères vitales sauvant de l'asphyxie les lointaines bourgades de la brousse, ces pistes d'antan se lisaient de façon éphémère sur le terrain. Quand survenait la saison des pluies, la végétation s'emparait d'elles, les ravinements les tronçonnaient. Des rigoles les affouillaient longitudinalement, les gués ne s'identifiaient plus. Alors, chaque année, après la dernière pluie, une armée sortait de villages parfois distants d'une ou deux journées de marche. Des dizaines de milliers d'hommes, des centaines de milliers faudrait-il dire plutôt, menés par leurs chefs et entraînés par leurs musiciens, sur l'ordre du commandant, se dirigeaient pour huit à vingt jours sur leur secteur de chantier. En partie équipés de leurs propres outils rudimentaires, forgés à prix d'or par un spécialiste local, mais aussi pourvus de petits paniers tressés à leur initiative, ils rétablissaient cette plateforme automobile sur laquelle jamais ils ne rouleraient eux-mêmes. Ils trompaient leur peine en rythmant leurs gestes de mélopées où la complainte se mélait au persiflage des "manières du Blanc". Ce fut là le temps interminable des prestataires requis d'autorité et non rémunérés.

Eux-mêmes, ou leurs pères, avaient établi anciennement de leurs mains les sections de chaussée qui leur avaient été conventionnellement attribuées. Parfois la tâche avait pris des dimensions colossales. Ainsi, dans les années 30, l'oeuvre titanesque du col de Méri : une rampe de plusieurs mètres de hauteur constituée de blocs rocheux avait aménagé un passage entre Maroua et Mokolo. Et cela pour tenter, de façon combien précaire, non pas de donner une issue de secours au gros centre de Maroua en saison des pluies, via le massif montagneux (Méri, Soulédé, Roumsiki, Bourrah, Dourbeye, Hamakoussou, Garoua), mais limitativement pour raccourcir de trois à quatre semaines le blocus de Maroua qui, sinon, eût duré quatre mois pleins.

Le portage, cet éternel fléau

La littérature anticolonialiste a eu beau jeu de vilipender le "travail forcé" qu'incarnaient ces prestations routières, se surimposant à l'impôt de capitation. La lourde servitude ne saurait être niée. Cependant quelle solution s'offrait-elle dans l'extrême dénuement du pays africain d'autrefois en mal de ressources budgétaires ? La route conduisant au monde extérieur et introduisant le monde extérieur jusqu'à un paysannat archaïque demeurait probablement le moyen, indirect peut-être, mais certain à long terme, de véhiculer les premiers germes de cette modernité dont, aujourd'hui, les arrière-petits enfants des victimes sont, pour beaucoup, assoiffés.

Sur l'heure même, la piste a eu le mérite d'atténuer cette autre servitude ancienne que les échanges provoqués par la colonisation ont amplifiée : le portage à tête d'homme. Dans l'ancienne Afrique précoloniale, toutes les marchandises voyageaient par ce moyen, là où la voie navigable en pirogue n'existait pas. Toutefois l'âne servait accessoirement d'animal de bât en zone sahélienne, du moins dans les régions où la trypanosomiase ne sévissait pas.

Le portage a manifestement représenté un véritable fléau pour les populations, sans qu'il eût été en mesure de déplacer des volumes importants. La colonne de porteurs, avançant en file indienne, avait conditionné les courants commerciaux bien avant l'arrivée des Européens. L'explorateur Siegfried Passarge, l'un des premiers à traverser le nord du Cameroun dès la dernière décennie du XIXème siècle, a relevé qu'alors le principal du trafic utilisait le portage. Plusieurs informateurs anciens, parlant des commerçants de l'ère précoloniale, toujours Haoussa, Bornouans et

ELOIGNEMENT, ENCLAVEMENT, ISOLEMENT

Arabes dans le bassin du Tchad, ont précisé que ceux-ci se déplaçaient avec des groupes de cinq à vingt esclaves chargés des marchandises.

Toutes les opérations militaires de la conquête n'ont eu recours, pour leur logistique, qu'à des cohortes de porteurs, recrutés par contrainte. Plus tard, pour s'emparer du Cameroun allemand, les troupes alliées, britanniques et françaises, n'utilisèrent pas moins de 40 000 porteurs. Dans "Le retour du Tchad", longue marche qui se situe de février à avril 1926, André Gide donne plusieurs détails concrets. A la disposition du cinéaste Marc Allégret et de lui-même, il ne faut pas moins de 80 porteurs entre Pouss et Maroua, en raison des impedimenta de la mission. Les deux hommes utilisent à partir de Ngaoundéré, outre leurs chevaux, deux tipoyes, soit 16 porteurs supplémentaires. L'écrivain parisien, dont il faut souligner le courage d'avoir, à 57 ans, entrepris un tel périple à pied le plus souvent, a assez de coeur pour se représenter à quel point le départ lointain de ces hommes et leur absence de chez eux, plusieurs semaines durant, leur causent de lourdes perturbations. Il constate, ce dont j'ai fait souvent l'expérience, que la "bonne volonté des porteurs dépend beaucoup de la nourriture qu'on leur donne" et que, dans la rareté et la pauvreté des villages traversés, "seul le blanc réussit à imposer... la fourniture de cette prestation". "Esclavage provisoire", conclut Gide devant l'effort humain demandé par "une trentaine de km par jour avec 20 à 25 kg sur la tête"4.

A titre de référence, rappelons qu'il fallait compter 26 étapes d'environ 25 km entre le terminus du chemin de fer du nord à Nkongsamba et la ville de Ngaoundéré. De Ngaoundéré, il y avait encore autant d'étapes pour atteindre Fort-Foureau, poste camerounais le plus septentrional. Le premier instituteur européen affecté à Maroua aimait à me rapporter qu'il avait rejoint ce poste (entre 1925 et 1930 ?) en 30 jours de marche à pied depuis Yoko; car déjà, les vieilles *Ford* à hautes roues, pouvaient gagner Yoko en trois jours depuis Yaoundé, terminus du chemin de fer central.

La mise en service des grands axes n'a pas mis fin au portage. Les besoins en matériaux locaux, par exemple, entraînaient des transports sur des itinéraires sans piste automobilisable. Jusqu'à la dernière guerre, les postes s'approvisionnaient à 25, 50, 100 ou 200 km en fournitures du pays : troncs de rôniers pour la construction de ponts ou de bâtiments, perches et bottes de paille pour les logements à bâtir ou réparer, céréales pour la nourriture des hospitalisés et des détenus. Quand le sentier n'était pas accidenté et quand des instruments de musique soutenaient l'effort des corps ruisselant de sueur, les chants de la colonne saisissaient ceux qui croisaient les porteurs. Pratiquement, en l'absence de pistes automobilisables ou à la saison rendant celles-ci impraticables,soit encore lorsque l'itinéraire imposait l'ascension d'un massif, un passage à gué ou une jonction à pied entre deux tronçons navigables, sur la même rivière ou entre deux fleuves navigables, le portage a continué à s'imposer tout au long de mes années de service en brousse.

Un dernier souvenir sera tiré de mon séjour à Mora (1947/48), à l'époque duquel l'itinéraire le plus rapide pour le courrier de France et, en saison des pluies, l'itinéraire unique, passait par Fort-Lamy et non par le Sud-Cameroun. Un messager, chaque semaine, parcourait les 300 km, alternant marche à pied, cheval et embarcation. Toujours à Mora, la caisse contenant le courrier administratif entre le chef-lieu de la région et ma subdivision, était acheminée hebdomairement à tête d'homme, tout comme les caisses du courrier des autres subdivisions. En saison des pluies, quand le franchissement des cours d'eau le permettait, la caisse risquait de prendre l'eau ; certains camarades facétieux, pour n'avoir pas à répondre à des questions ou à des ordres déplaisants, en venaient à l'artifice de lessiver les documents contestés et à les ré-expédier comme illisibles.

D'autres informations sur ce sujet seront données au chapitre des tournées. Jusqu'à la fin de mes services en brousse au Cameroun (1959), mes déplacements dans les villages accessibles seulement par la marche m'obligeaient à recruter des porteurs pour le matériel. Le budget public m'autorisait alors à rémunérer 16 hommes, facilité dont j'ai usé intégralement pour moi-même et l'un ou l'autre de mes accompagnateurs camerounais.

Rejoindre son poste d'affectation : un voyage mémorable

A travers le récit qui suit revivront, avec l'atmosphère propre à l'époque, quelques unes des sujétions évoquées ci-dessus.

Début mai 1947, je suis désigné pour diriger la subdivision de Mora. La décision intervient précipitamment, à cinq jours de la mise en route effective. L'urgence du départ tient à la dernière liaison automobile régulière prévue vers Maroua avant que la longue coupure annuelle isole, de juin à octobre, l'extrême nord du Cameroun. Les camions de la Sotrac doivent avancer en convoi afin que les chauffeurs puissent s'entr'aider lors d'éventuels incidents de parcours. Mon épouse, notre bébé et moimême, au demeurant seuls européens dans le convoi, avons droit, eu égard à notre rang, à une camionnette appelée à précéder les autres véhicules. Nous quittons un chef-lieu de territoire, Yaoundé, qui n'a rien alors d'une capitale. Au mieux, la colline du gouvernement colonial ressemble-t-elle à une petite ville d'eaux française où des bungalows dispersés se cachent dans la verdure, sans qu'apparaisse aucun grand immeuble. Sur un relief voisin, le centre commercial, dépourvu de boutiques proprement dites, aligne des hangars dignes du far-west américain, tandis que, plus loin, l'unique apothicaire/libraire du lieu offre parcimonieusement médicaments et livres sur des rayonnages rouges de poussière de latérite.

Tel est le décor que nous laissons pour prendre la direction de Nanga-Eboko. La pluie bientôt réduit notre allure : les bordures de la piste en touffes de citronnelle n'empêcheraient guère le véhicule de terminer dans le fossé un dérapage mal contrôlé. De tristes palmiers à huile nous font haie un long moment avant que la végétation forestière ne s'ouvre ici et là sur des clairières de savane. Les populations riveraines revêtent très vite une apparence plus fruste ; leur habillement devient plus sommaire. Etape de nuit au campement de Bertoua après 360 km : obscurité, froid, flaques d'eau. Nous allumons une bougie, notre seul éclairage. Le cuisinier du minicar et notre domestique essaient de cuire un poulet, si ferme que nous le leur abandonnons. Le réchaud à alcool, quant à lui, s'est vidé de son contenu sur les sacs de couchage.

Au second jour du voyage, l'étape sera de 400 km que nous terminons après dix longues heures. Emerveillés par les villages baya, groupés chacun au haut d'une éminence et d'aspect soigné. Voici la première architecture africaine aux toits coniques, en pailles brillantes. Des hommes seulement ornés de l'étui pénien et des femmes au bouquet de feuillage, s'agglutinent à la portière quand nous faisons halte : le bébé blanc semble le sujet d'une intense curiosité. Les savanes verdoyantes prennent de l'importance et les forêts galeries se multiplient. Le soleil est assez ardent au moment de l'arrêt de midi pour que nous cherchions abri sous un auvent tenant lieu d'école catholique ; les enfants du lieu apprécient la diversion que notre présence leur offre et, de notre côté, nous sourions aux fautes d'orthographe dont le tableau noir garde trace. Terre battue et toit de chaume, le gîte d'étape de Meiganga nous accueille dans la soirée. Longuement, sur la terrasse, nous admirons le moutonnement infini de la savane arborée à la lumière des éclairs qui zèbrent le ciel.

ELOIGNEMENT, ENCLAVEMENT, ISOLEMENT

Durant le troisième jour, bien que parvenus dès la veille à 1 000m d'altitude, nous continuons notre ascension au coeur des hauts plateaux de l'Adamaoua. Sur la savane maintenant prédominante, égayée d'une herbe courte surgie des dernières pluies, la végétation se limite à de petits arbres souffreteux : elle ne peut cacher les blessures occasionnées par les derniers feux de brousse. Hameaux très distants, réduits à de petites huttes d'où nous regardent passer des paysans loqueteux, serfs de la noblesse peule urbaine. Premiers colporteurs, lesquels poussent leurs ânes et se rangent docilement en bordure de piste à notre approche. Quelques variantes dans le paysage pénéplané : des dépressions et de petits cratères égueulés. A Ngaoundéré, premier vrai bourg depuis Bertoua et chef-lieu de l'Adamaoua, nous ne faisons, d'un commun accord, qu'une courte halte à midi. Il serait certes tentant d'approcher des cases seigneuriales : caractéristiques de la civilisation de l'endroit, elles empruntent la silhouette des tentes indiennes d'Amérique du nord, avec des toitures en paille, souvent arrimées dans des filets, venant mourir presque au sol. Mais, à dessein, le chauffeur a stoppé son véhicule au milieu d'un caravansérail ; les centaines de zébus qui nous ceinturent nous dissuadent de rester plus longtemps en leur compagnie. Après une cinquantaine de kilomètres, nous pressentons que les hautes terres s'apprêtent à chuter dans la grande dépression du bassin fluvial de la Bénoué. Nous nous avançons encore sur des contreforts couverts d'un beau manteau forestier en contraste avec la nudité du plateau laissé derrière nous. La piste déroule un inattendu ruban de sable blanc. Brusquement, elle s'engage en lacets serrés et en moins de cinq kilomètres, elle a dévalé de six cents mètres d'altitude relative. Nous venons de découvrir cette fameuse "falaise de Ngaoundéré" passée dans la légende des familiers du Nord-Cameroun, porte d'entrée abrupte dans "le grand nord" soudanais et sahélien. La réputation de la falaise s'est estompée, à vrai dire, depuis qu'en 1959 de grands travaux routiers ont ouvert un nouvel itinéraire de 30 km autrement meilleur, mais moins saisissant.

Dès le pied de la falaise, nous pénétrons en pays dourou où les paysans s'activent sur des lopins à mettre en culture maintenant que les pluies sont là. Sur ces entrefaites, une tornade nous frappe de plein fouet. Bien en a pris au chauffeur de ralentir : au beau milieu de la piste, la grêle aveugle une grosse femme que, pour son salut, un homme dirige à grands coups de bâton vers le fossé. A 90 km après Ngaoundéré, sur le pont du mayo Zoro, une pancarte signale l'entrée dans la région administrative de la Bénoué. La piste longera désormais sur cent kilomètres la réserve forestière et de chasse réputée, encore aujourd'hui, pour sa grande faune. Comme par enchantement, parce que protégée des abattages et des brûlis, la forêt reprend vie : l'oeil européen, initié à la futaie, se laisse fasciner par la verticalité des fûts et l'équilibre harmonieux des branches, en cette saison dépouillées de feuillages. Nous en sommes là de notre contemplation tandis que le petit car zigzaque sans bonne visibilité de lacet en lacet, quand un coup de frein brutal envoie sous la banquette avant le panier où dormait le bébé. Tandis que la mère pourvoit au sauvetage de l'enfant, je lève mon regard au delà du capot : deux girafes sont là, ahuries, occupant la voie. Remises de leur propre surprise devant le fauve à moteur, elles démarrent à l'amble, dans leur déhanchement burlesque, tout en conservant leur tête d'épingle tordue dans notre direction. Trois de leurs compagnes demeurent encore figées de l'autre côté du fossé quand nous redémarrons.

La nuit est venue. Fort à propos, un campement en matériaux du pays apparaît. Le chauffeur s'arrête, épuisé par neuf heures de conduite et 300 km éprouvants ; il se jette comme une masse sur le sable et s'endort. Le personnel se hâte de monter les lits pliants et les moustiquaires ; mon épouse contribue à la préparation d'un souper

frugal. Les alentours immédiats ont quelque chose de sympathique. L'Afrique aimée est là et nous sommes chez elle.

Le quatrième jour, nous nous levons comme les matins précédents dès 5 h 15. C'est alors que nous mesurons notre avancée vers le tropique du Cancer : l'aube pointe manifestement plus tôt qu'à la latitude de Yaoundé. Le chef d'un village voisin se déplace pour saluer notre départ ; il reçoit de nos mains une compensation pour l'eau des jarres et pour le bois de cuisson dont son serviteur nous a approvisionnés hier soir. Si la végétation forestière continue, elle revêt des aspects plus changeants. Des singes traversent la piste ici et là. Au niveau du superbe pont submersible du mayo Alim, dont la construction remonte déjà à 1937 - et comment ne pas s'émerveiller des rares ouvrages d'art de cet axe transcamerounais? --, l'air commence à s'embraser. Un premier biberon d'eau sucrée est offert à l'enfant. Les villages s'égrènent à grande distance les uns des autres ; j'observe les premiers mortiers à piler le mil. En cinq heures de route, notre progression sans incident sur 200 km nous amène au bord de la Bénoué, face au village de Garoua qui n'était encore qu'une très modeste agglomération où la présence d'une vingtaine de Blancs ne se remarquait pas. Notre véhicule s'engage sur un radier non bétonné au centre duquel une plateforme mobile, posée sur des chalands, flotte au dessus du courant, Des enfants au bain dans le lit le plus profond ont de l'eau jusqu'aux épaules. Nous logeons dans un campement "en dur", écrasés de fatigue et de chaleur. Le bébé pleure toute la nuit ; nous-mêmes ne trouvons pas le sommeil bien qu'allongés sur le sol bétonné pour échapper à l'insupportable touffeur des matelas en kapok. Il ne m'est pas donné, en ce moment-là, d'anticiper de dix années et d'imaginer que j'aurai à administrer la ville naissante et à parcourir un peu des 61 000 km² de cette région de la Bénoué vaste comme deux fois la Belgique.

Au cinquième jour du voyage, les 230 km entre Garoua et Maroua seront franchis en cinq heures trente. A l'époque où aucun pont n'existe et où de trop longs radiers en branchages, pierres, paille et terre sont à éviter, l'itinéraire transite par Guider. Jusqu'à Pitoa et un peu au delà, nous croisons un véritable trafic routier, le premier depuis Yaoundé. De gros camions, généralement attelés de deux remorques, se hâtent depuis Léré, pour évacuer les balles de coton du Tchad - le Nord-Cameroun n'avait pas encore lancé sa propre production de coton d'exportation -avant que surviennent dans quelques jours les pluies dévastatrices. Les convois débouchent sur l'axe Maroua-Garoua à la hauteur de Boula-Ibi. Le peuplement forestier se fait pauvre, les troupes de pintades nombreuses. Toutes les rivières se franchissent sur des radiers qui s'interrompent, en leur milieu, pour laisser place à un qué où l'eau coule encore. Une profusion de flamboyants en fleurs et des alignements de blocs blanchis à la chaux donnent leur note inimitable au poste austère de Guider : poste qui, lui aussi, s'inscrira plus tard dans ma destinée camerounaise, deux ans durant. Au delà de Guider, l'aspect sahélien prédomine. D'innombrables groupes de cases bordent maintenant notre chemin en ce pays guidar à grande densité humaine. Des bambins nus surveillent leurs chèvres en s'abritant des feux ardents du soleil sous de grands arbres feuillus, ficus et caïlcédrats. Sur notre gauche, à travers la brume sèche, se profilent les contreforts massifs des Monts Mandara. La brousse se pare d'épineux. Zongoya et les villages suivants font diversion, clos d'une muraille extérieure en pisé près de laquelle paissent des bourricots entravés. Le moment arrive enfin où nous pénétrons sous une allée d'arbres majestueux que le colonisateur fit planter autrefois sur les cinq kilomètres précédant la capitale de l'extrême nord, Maroua, dont on reconnaît qu'à la phase précoloniale, elle fut la plus grande cité urbaine du Cameroun. Emerge de la

ELOIGNEMENT, ENCLAVEMENT, ISOLEMENT

plaine la colline pelée de Mazouaré (703 m), au flanc de laquelle font le guet les trois demeures du commandement français. Dominant de 60 mètres la ville islamisée qu'anime le grand *mayo* Kaliao – "fleuve d'or" selon André Gide —, ce perchoir, où se déploie la géhenne d'une chaleur réverbérée par les rochers, découvre "un des paysages les plus nobles qui se puissent voir, l'un des plus éloquents, des plus désolés"⁵.

Il suffira, le surlendemain, d'un dernier déplacement pour atteindre notre destination finale, Mora, à 60 km, par la piste directe, encore praticable ce jour-là, Kosséoua-Dogba-Mémé. Compagnon assuré : l'isolement. Epreuve attendue : la première expérience d'un commandement. Situation promise : l'acrobatie politique, sans filet de protection. En effet, mon prédécesseur aurait été bien en peine de me passer le service : il me croise à Maroua pour embarquer ce même jour par le minicar redescendant à Yaoundé. Il devait d'ailleurs souffrir en cours de route des plus fâcheux contretemps.

Contretemps et aléas dont je fis à mon tour l'expérience lorsque je dus organiser mon retour en congé en France. Mon remplaçant à Mora avait tardé à être acheminé, circonstance qui, si elle avait été la mienne en 1947, était malheureusement assez commune. J'avais patienté sur place de façon à mettre en selle mon jeune et sympathique camarade, Jacques Vossart. Mon départ de Mora, le 26 juin 1948, s'est situé alors que la saison des pluies avait commencé. La seule voie à envisager, sauf tornades rompant définitivement les communications, passait par les Monts Mandara où les torrents, proches de leur source, risquaient de se montrer moins infranchissables. Aussi, après avoir rejoint Maroua par la piste Loyzance longeant les massifs jusqu'à Méri, je réussis les 26 et 27 juin à accomplir sans dommage le circuit Méri-Mokolo-Roumsiki-Bourrah-Dourbeye-Gaschiga-Garoua. Toutefois, au delà des Kapsiki, les premières crues avaient emporté deux radiers majeurs et rempli le lit des mavo. Le garde camerounais responsable du camion léger s'est alors montré d'un concours efficace. J'ai chaque fois pris contact avec un chef de village proche. Une corvée d'hommes vigoureux, réquisitionnés, munis de perches solides, réussit à pousser le véhicule, puis à le porter à travers le milieu du lit ennoyé.

Une fois parvenu à Garoua, je devais organiser la suite de mon voyage. Toujours pour cause de saison trop avancée, rares étaient les camions osant se risquer vers Yaoundé. Après trois jours d'attente, un chauffeur camerounais accepta de me prendre à son bord. Nous n'avions pas atteint Gouna, à 110 km, près de l'embranchement menant à la subdivision de Poli, que la boîte de vitesses refusa ses services. Aidé d'un domestique, j'organisai une installation d'attente dans un village voisin. Je fus récompensé de ma patience deux jours plus tard, lorsqu'un camion vint à passer qui m'offrit une place dans sa cabine. L'allure oscillait autour de 15 km/h. Aussi ne fus-je guère étonné que le pont-moteur céda après 80 kilomètres, près du mayo Alim. A l'abri dans un hameau voisin, la chance me sourit à nouveau quand, en soirée, un troisième véhicule s'arrêta obligeamment. Du coup, par étapes quotidiennes variant de 13 à 15 heures de route, au terme de chacune desquelles, en pleine nuit, il me fallait trouver un logeur africain complaisant et dresser le lit de camp, j'atteignis Nanga-Eboko, d'où le chef de subdivision voulut bien m'accompagner jusqu'au chef-lieu.

Le trajet Mora-Yaoundé avait demandé quatorze jours. Je débarquai à Marseille le 9 août. Quarante-cinq jours s'étaient écoulés entre le départ de mon poste et l'arrivée en France. Aujourd'hui, par une excellente route goudronnée, le voyageur passe de Mora à Garoua en une demi-journée; il lui suffit ensuite d'embarquer à Garoua dans l'avion transcontinental. Il descend à Paris six heures après environ,

soit un acheminement quarante-cinq fois plus rapide et dans des conditions de confort différentes. Qui niera la révolution des transports par laquelle l'Afrique est entrée dans une nouvelle ère ?

5. Le vécu de l'isolement

Des sociétés bloquées

L'éloignement et l'enclavement si communs sur le continent noir n'ont pas affecté seulement la circulation des marchandises et le déplacement des hommes. Ils ont encore contrarié les possibilités d'éveil liées à la communication entre sociétés.

La population africaine n'avait pas d'autres ressources que ses produits agricoles. De peu de valeur marchande, ceux-ci ne supportaient pas un acheminement coûteux. Faute de vendre, le paysan restait hors du circuit monétaire et commercial. A son corps défendant, il ne sortait ni de son dénuement, ni de son immobilisme ancestral. Il fallut attendre le début des années 50 dans le Nord-Cameroun pour qu'avec le premier dégel de la situation des transports, s'amorcent en cette même période les premières évolutions réelles du milieu humain et économique. Les aspects spécifiques des provinces du nord s'expliquent d'abord par cette mise à l'écart d'une participation à l'actualité.

Ceci dit, le handicap de l'isolement ne justifierait pas, à lui seul, tous les freins constatés dans le passé. Je suis parmi les observateurs qui ne croient pas devoir tout imputer au déterminisme géographique. Des avancées de divers ordres auraient pu, spontanément, accélérer par elles-mêmes des mutations favorables. Des causes historiques, dont il est difficile d'ailleurs de déterminer la part événementielle et la part sociologique, pourraient avoir accentué la fermeture psychologique d'un individu à l'autre et d'une communauté à l'autre. Des questions se posent. Pourquoi l'ignorance mutuelle de groupes contigus ? Pourquoi la réaction générale d'une primauté de l'identité sur l'imitation des savoir-faire? Pourquoi la non-diffusion de procédés techniques ou artisanaux simples entre villages de même culture et voisins, avec pour conséquence une parcellisation surprenante? Pourquoi le rejet d'emprunts féconds au seul prétexte de rapports conflictuels entre collectivités ? Pourquoi la pratique en certains lieux de relations commerciales de type traditionnel à longue distance et, simultanément, l'indifférence aux innovations observées à l'étranger? Pourquoi, souvent après l'intégration de certains traits culturels saisis chez des peuples proches, une suspension du processus d'emprunt ? Pourquoi le prestige d'une catégorie sociale impose-t-il ici irrésistiblement son appel, tandis qu'ailleurs la supériorité d'un groupe fréquenté n'est pas ressentie comme motivante ?

Or précisément ce genre de freins sociaux cède lorsque des facilités de déplacement opèrent un très profond brassage des idées et des modèles : au tête à tête entre deux structures culturelles, peu convaincant par lui-même, se substitue une multitude de conduites inhabituelles où chacun gagne en liberté. Dans ces conditions, le musulman intégriste de Maroua consent à laisser sa fille aller à l'école. L'animiste montagnard qui refusait la vaccination contre la variole parce qu'elle était effraction de son intégrité corporelle, demande la circoncision. Le sultan des Bamoun n'hésite pas à assister à un office religieux chrétien. La mère païenne conduit son enfant malade au dispensaire sans passer par le devin...

Ouvrir et maintenir des voies de communication sont donc apparus aux administrateurs coloniaux comme un levier capable de faire éclater les cloisonnements. A juste titre, on a pu accuser les commandants d'avoir écrasé

ELOIGNEMENT, ENCLAVEMENT, ISOLEMENT

parfois les populations par les fameux travaux routiers imposés à titre de prestations obligatoires. Tout le premier, j'ai moi-même été la cible de ces anathèmes venant, du reste, d'Africains étrangers à la région. La construction systématique de nouvelles pistes de pénétration n'en est pas moins demeurée une règle de base de ma politique. Pas uniquement pour supprimer peu ou prou le portage des denrées sur de longues distances. Mais, entre nombreuses autres raisons, pour matérialiser au travers du territoire de tribus xénophobes, un passage d'exterritorialité: tout Africain étranger à l'ethnie peuplant les abords de la piste devait pouvoir aller et venir librement sur cette voie et notamment y circuler pour rejoindre un marché lointain ou un tribunal de son choix.

Abolir les cloisonnements : facteur d'évolution, à coup sûr. Pourtant assorti d'une contrepartie cruelle : l'autonomie et l'originalité des civilisations recevaient leur arrêt de mort. Les communications modernes, introduites par le colonisateur, préparaient à terme la perversion et la destruction des systèmes traditionnels africains. J'en témoigne parce que arrivé au Cameroun à un ultime moment historique, celui où allait sombrer pour toujours les fabuleux archaïsmes de mondes insolites. Aussi combien m'est-il poignant de dénombrer ceux des patrimoines locaux entraperçus, mais aujourd'hui perdus, souvent même jusque dans la mémoire de leurs héritiers ethniques!

Les Européens et la double épreuve de l'éloignement et de l'isolement

Les Européens, de leur côté, avaient à vivre l'isolement. Il y avait pour eux des heures ou des semaines où les menaces nées de leur réclusion les étreignaient. Les dimanches se supportaient péniblement quand une courte détente ravivait la conscience de l'éloignement des familles et d'un exil hors de la patrie. Le stress s'amplifiait dès que la maladie frappait à la porte. Tel n'était pas le trouble des natifs du pays quand la malédiction les assaillait eux-aussi : ils ignoraient qu'ils pussent trouver un secours ailleurs et c'est depuis l'enfance qu'ils cohabitaient avec leurs souffrances physiques et l'implacable fragilité de leur existence.

Le point de vue matériel avait son importance. Les commandants, à l'instar des quelques autres occidentaux, organisaient leur autarcie de leur mieux. Pour faire référence encore une fois à une situation d'enclavement comme celle du Nord-Cameroun, l'enfermement dans leur fief impliquait des préparatifs. Ils emmagasinaient de quoi faire face à un long siège, de cinq mois parfois, ce qui - soit dit en passant - n'allait pas sans des difficultés de trésorerie personnelle eu égard à la faiblesse de la solde mensuelle : farine en touques soudées, pâtes et sucre, café vert en sacs, lait en poudre pour enfant, vin en dames-jeannes, allumettes, piles pour lampes de poche, pétrole pour les lampes et pour le frigidaire (si celui-ci voulait bien fonctionner), enfin les quelques boîtes de conserve, parfois périmées, dont disposaient les deux ou trois factoreries de Maroua ou Garoua. Un soin extrême était donné au jardin potager, seul pourvoyeur en légumes et parfois en fruits. Par malheur, la plupart des planches ne pouvaient être ensemencées qu'au début de la saison des pluies, de sorte que, plusieurs mois durant, les menus se réduisaient au trio riz-pâtes-haricots, peu affriolants par la terrible chaleur. Force était ici et là de recourir à des expédients de dernière extrêmité. Ainsi, début octobre 1947, l'agronome de Garoua, à ma demande, se fit livrer une dizaine de kilogrammes de pommes de terre depuis Ngaoundéré; puis un porteur, prenant en charge le panier, accomplit vaillamment les 260 km à pied vers Mora, via Mokolo, pour nous livrer de quoi, espérions-nous, rendre appétit à notre jeune enfant.

Dès avant 1950, il y eut certes un médecin militaire à Garoua, à Maroua et à Mokolo. Or ce praticien n'avait guère la liberté de sortir en brousse, particulièrement en saison des pluies. Si un déplacement de plusieurs jours semblait être impératif, son absence hors de son petit centre hospitalier lui posait un cas de conscience dramatique. J'ai vécu un appel d'urgence pour un camarade - ceci par bonheur à la saison sèche sans coupure des pistes - auquel il ne fut répondu cependant que cinq jours après; car il avait fallu joindre l'officier en tournée à pied dans un lointain canton. Le plus proche hôpital administratif était celui de Yaoundé, à plus de 1 000 km. Durant la saison des pluies 1949, un de mes prédécesseurs à Guider, Pierre Lacroix, voulut être transféré à Garoua, à 100 km de son poste, suite à un état grave devant lequel l'infirmier-chef camerounais se trouvait impuissant. Mais les hommes qui transportaient le malade n'atteignirent pas même Baïla, à 32 km : le mayo Oulo charriait tant d'eau qu'il fallut renoncer à une tentative de traversée. Il ne s'agissait pas, évidemment, d'avoir besoin de soins dentaires ou d'une intervention chirurgicale durant le séjour : tenir jusqu'au prochain congé, tel était le mot d'ordre que chacun se répétait. En 1955, l'administration donna néanmoins un gage de sa sollicitude : elle affecta un dentiste à Garoua, mais en dotant le cabinet d'une fraise que le praticien, un certain Fortuné, devait - ô l'infortuné! - animer du pied au moyen d'un pédalier à pianon denté.

Un opérateur radio camerounais, installé au bureau des postes tant à Maroua qu'à Garoua – où l'emploi fut tenu plusieurs années par Ahmadou Ahidjo, le futur président de la République du Cameroun – assurait le contact avec la station de télécommunications de Douala. Les messages officiels passaient par cette voie comme les télégrammes privés. Après avoir été reçues aux deux chefs-lieux de région, les dépêches étaient retransmises aux subdivisions par le moyen de porteurs, sauf les jours où les rivières ne pouvaient être franchies. En saison sèche, si l'urgence ne permettait pas d'attendre le départ hebdomadaire de la caisse du courrier administratif, acheminée par porteur escorté d'un supplétif, un garde camerounais à cheval exécutait la mission. En raison du statut de ce dernier, le chef des villages servant de relais habituels fournissait une monture fraîche de remplacement. Le télégramme m'annonçant la naissance d'un fils en France m'a été transmis dans ces conditions, en 1948, de Maroua à Kéraoua. Comme je me trouvais en tournée itinérante, le cavalier m'a poursuivi de hameau en hameau; néanmoins, il ne lui avait pas fallu six heures pour couvrir les 100 km de son itinéraire.

Aucun journal n'était servi par le gouvernement aux chefs de subdivision, hormis le Journal officiel dont je faisais peu lecture. Un abonnement personnel n'aurait livré le numéro quotidien que plusieurs mois après sa parution. La diffusion du transistor portatif précéda de très peu l'Indépendance; auparavant peu de postes disposaient d'un appareil radio-récepteur qui fût en état de marche — la recharge de l'accumulateur à elle seule posait problème, faute de groupe électrogène —.

Tout cet ensemble de mises à l'écart pesait sur un commandant qui se savait ainsi marginalisé. Beaucoup de ces hommes isolés vivaient seuls, sans vis-à-vis européen, tout leur séjour de deux ans. Ils connaissaient alors des moments difficiles et un équilibre intérieur que mettaient à l'épreuve leurs échecs sur le terrain ou encore les remontrances mal mesurées du chef de région. Dans de telles circonstances, les intéressés n'avaient que faire des consignes de pondération et de diplomatie que diffusaient, en connaissance de cause, les circulaires venues du lointain chef-lieu. De jour et de nuit, sans dimanche ni jour férié, le commandant vivait immergé dans la nuée d'hommes de toutes races à l'existence desquels il était lié. Hommes manifestement étrangers à son propre être, hommes qu'il n'avait pas

ELOIGNEMENT, ENCLAVEMENT, ISOLEMENT

choisis et qu'il aurait à quitter à proche échéance, hommes qu'il avait acceptés de bon gré ou dont il s'accommodait par nécessité, hommes qui surtout le harcelaient de leurs réclamations et demandes en tous genres et qui le privaient de la liberté de cesser d'être chef un court instant. Quel bonheur ai-je autant savouré en France que celui de l'incognito, cet incognito dont Balzac disait qu'il était "l'un des plus grands plaisirs des princes ".

Le déracinement douloureux des personnels originaires du sud du Cameroun

J'entends la repartie : s'exposer à des affectations éprouvantes, n'entrait-il pas dans les aléas prévisibles de la mission coloniale ? Et celle-ci n'avait-elle pas été délibérément choisie ?

Or il était des fonctionnaires moins motivés et qui, cependant, partageaient avec l'administrateur français la pénibilité et l'insécurité des lointaines savanes de cette ère aux communications mal assurées. Il convient ici de leur rendre justice et d'arracher à l'oubli probable les épreuves qu'ils ont supportées dans l'intérêt de leurs concitoyens septentrionaux. Je veux citer les Camerounais originaires des zones forestières du sud du territoire. Dans ma pensée, leur condition était ressentie aussi pénible que j'éprouvais la mienne propre.

En effet, jusqu'à l'Indépendance, l'administration coloniale n'a eu d'autre possibilité que de faire appel à des agents "sudistes" pour les fonctions requérant un minimum de formation moderne et technique. Le démarrage de l'enseignement de type français avait pris un tel retard dans le Nord-Cameroun que trop rares étaient les natifs de ces provinces pour couvrir les besoins en emplois administratifs ou spécialisés. Un exemple suffira : sur les 68 000 habitants de la subdivision de Mora (chiffre officiel très inférieur à la réalité), il ne se trouvait guère en 1947 plus d'une vingtaine d'enfants ou d'adolescents à avoir fréquenté l'école locale, dont aucun n'était titulaire du certificat d'études ; et seuls une dizaine d'agents publics originaires du nord se montraient capables d'écrire un tant soit peu.

Les cols blancs "sudistes", en surnombre déjà sur le marché du travail de leur région, n'avaient vraiment aucun attrait pour briguer un emploi dans ce nord, condensé de toutes les terreurs. Le fonctionnaire apprenant son affectation au delà de Ngaoundéré y voyait une sanction ; la vérité n'était pas loin, parfois, de pareille crainte, puisque la direction du personnel de Yaoundé n'avait de disponibles que les éléments médiocres ou douteux dont leurs supérieurs hiérarchiques ne voulaient pas. Certains faisaient un rapprochement entre l'exil septentrional et la funeste légende du bagne de Mokolo⁶. Dans l'opinion générale des "sudistes", les contrées du Nord-Cameroun portaient la marque d'une primitivité insupportable, voire révoltante.

Primitivité qui englobait tout à la fois les peuples dont la barbarie et l'indécence s'exprimaient selon eux par la nudité, et le monde féodal peul dont l'islam et la soldatesque révélaient, toujours selon cette opinion, le caractère grossier.

Pour ces personnels, la rupture avec la "famille étendue" du village natal constituait aussi une véritable épreuve morale. A leurs yeux, ils avaient la condition d'expatriés: le Nord ne faisait pas encore partie de l'espace naturel du Cameroun. Ils soulignaient à bon droit que, par exception au statut commun, ils étaient réglementairement astreints à un séjour obligatoire de trois ans consécutifs au terme duquel un congé à titre d'expatriés leur était attribué dans leur région d'origine, assorti d'un voyage aller-retour gratuit à la charge du budget territorial. Dans les années 40, il y avait peu de probabilité qu'ils rencontrent, dans le poste administratif d'affectation, au moins un membre de leur ethnie avec lequel parler la langue maternelle. Leur

déplacement vers le nord, des jours durant, sans qu'il soit prévu pour eux repas et coucher, généralement par dessus le chargement d'un camion, exposés à la pluie, au soleil, au froid, à la poussière, inaugurait leurs tourments futurs, aggravés quand épouse et jeunes enfants les accompagnaient. Arrivés sur place, tout se liquait pour les heurter et les décourager : un cadre géographique désorientant, un logement de conception inhabituelle, un mode de vie jamais expérimenté et le plus éprouvant, certainement, un régime alimentaire sans rapport avec celui dont ils étaient familiers en zone climatique guinéenne. Dans les premiers mois, ils souffraient de contacts malaisés avec les autochtones dont ils ignoraient la langue, et ces derniers ignorant le français. Ils se scandalisaient des moeurs locales. Le mépris les envahissait souvent⁷, auquel répondait ouvertement l'indigène, prêt à les assimiler à des demi-Blancs privés du lustre de leurs maîtres, mais colonisateurs au même titre. Une peur viscérale ne quittait pas certains. Je n'aurais pas osé, anciennement, envoyer seuls deux gardes camerounais sudistes en mission dans un village montagnard des Mandara. Cette détresse générale, sensible surtout en début d'acclimatation, avait pour conséquence de leur faire regarder le commandant, lorsque ce dernier était presque le seul européen, comme le "prochain" susceptible de les mieux comprendre et, naturellement, de les aider.

Des manifestations de ces malaises seront rapportées plus loin. L'isolement avait le même effet que sur les Blancs : il provoquait parfois chez les "sudistes" des égarements passagers. On rappellera par ailleurs à titre d'information qu'autour des années 40, les natifs de Douala et de la basse côte camerounaise représentaient plus de la moitié des fonctionnaires en service dans le nord du pays : ils correspondaient à la première élite formée au contact des Blancs et particulièrement sous l'influence des missions chrétiennes dont certaines étaient arrivées avant le colonisateur lui-même.

Il convient d'ajouter encore, au sujet de la première colonisation du Nord-Cameroun par des Africains venus dans le sillage des Français, mais étrangers à la population autochtone, l'immigration très positive de travailleurs nés au Tchad. Un premier groupe provenait de la zone soudano-sahélienne, notamment des pays d'ethnie sara. En faisaient partie des jeunes ouverts à la mobilité spatiale par l'action éducative reçue de missions chrétiennes. Un second contingent, arrivé auparavant, issu des zones présahariennes de la même colonie, avait été recruté dans les troupes coloniales françaises comme tirailleurs - certains avaient même participé aux combats de la dernière guerre en France -. Parmi ces anciens militaires, les uns avaient trouvé des emplois dans le secteur privé, en particulier les transports, tandis que d'autres avaient formé le corps des goumiers, force supplétive de police présente dans les postes de commandement du nord, ou fourni les premiers éléments du cadre des gardes camerounais. Jusqu'à l'Indépendance, un grand nombre d'artisans semi-qualifiés techniquement et d'ouvriers conducteurs de machines, mais aussi de chauffeurs de véhicules et domestiques de maison, etc. se recrutaient parmi les Tchadiens. La contribution de cet élément au développement économique du Nord-Cameroun ne saurait être sous-estimée et mérite d'être rappelée.

L'éloignement et l'isolement ont ainsi engendré des effets directs et indirects qui façonnent, aujourd'hui encore, le paysage de grandes régions africaines. D'autres exemples de ces conséquences émailleront les chapitres ultérieurs.

CHAPITRE V

LA SURVIVANCE DES PEURS ET DES VIOLENCES

Le commandant a-t-il jamais dénombré toutes les charges de sa fonction ? L'une d'entre elles, au moins, lui était sans cesse présente : sauvegarder la sécurité et la paix publiques. Par bonheur, les violences et les peurs ne régnaient pas partout et le risque de désordres n'affectait que des régions connues à cet égard. Dans l'ensemble, l'Afrique colonisée donnait plutôt l'image d'un espace policé, effet d'une organisation juridique efficace et d'une autorité respectée.

Les sociétés anciennes, par contre, pratiquaient librement le recours à la force. Les individus, parce qu'ils ne disposaient guère d'autres moyens que la violence pour faire prévaloir leurs intérêts, à défaut d'arbitres ou de juges. Les collectivités, parce qu'elles en étaient réduites à s'en remettre aux armes pour défendre leur identité et pour réaliser une expansion devenue nécessaire.

Or certains de ces désordres se sont perpétués ici et là dans les temps modernes. Pour avoir servi dans des contrées vivant l'histoire au ralenti et où surgissaient ainsi sporadiquement des violences, l'auteur de ces lignes se trouva confronté, comme témoin, à des situations dont on conviendra, certes, du caractère exceptionnel. Les présents mémoires voileraient un aspect de la scène africaine s'ils n'en rapportaient pas le souvenir. Fallait-il incriminer l'isolement, ou l'emprise des croyances religieuses, ou la pression insuffisante de l'ordre occidental ? Chacun, selon sa sensibilité, conjecturera les raisons susceptibles d'expliquer la persistance des vengeances personnelles et celle des combats entre communautés.

Les derniers grondements du tumulte propre aux siècles passés s'entendaient donc à l'heure, pourtant tardive, où je fus appelé à exercer des fonctions de commandement. Pas un moment où je n'aie cessé de me tenir sur le qui-vive. Pas un moment où je n'aie dû scruter d'où pourrait jaillir l'étincelle incendiaire. Des hésitations et des scrupules, il n'en manquait pas quant au choix des moyens propres à affermir la paix publique et à garantir la sécurité générale. Des interrogations s'y ajoutaient. La paix sociale imposée par le commandant se fondait-elle sur une parfaite équité? La "pax franca", à l'instar de tout compromis d'équilibre, ne s'établissait-elle pas, peu ou prou, au détriment des parties lasses d'une lutte et en faveur des possesseurs de gages ? Mais, d'un autre côté, une société disciplinée n'était-elle pas la condition préalable du développement social du pays ? Pour finir, la paix du colonisateur a bien semblé suivre le schéma d'un ordre public fermement établi sur fond d'accès des populations au mieux-être. Qui, aujourd'hui, oserait la condamner sans examen après les effroyables tragédies dont tant de nouveaux Etats africains indépendants ont donné le spectacle ? De toute évidence une paix véritable présupposait le fonctionnement de rouages institutionnels grâce à quoi tout homme et

toute communauté auraient eu la capacité de faire valoir, sans les armes, leurs droits élémentaires.

Les souvenirs personnels dont il sera fait état se rattachent directement aux circonscriptions où j'ai résidé. Dans la province du Bamiléké, les menaces et les tensions avaient leurs caractères propres. Il en a déjà été donné un écho précédemment et des récits en témoigneront plus loin, notamment à propos de la rébellion des sous-chefferies. De sorte que les pages suivantes auront pour sujet les violences dans le seul extrême nord du Cameroun. Deux genres de troubles, sans lien entre eux, s'y manifestaient : l'un tenait du banditisme de grand chemin, l'autre trahissait les pulsions brutales des groupes païens et particulièrement celles des montagnards du Mandara.

C'étaient là des réalités majeures, apparaissant sur le devant de la scène. Pour autant l'administrateur ne devait pas quitter du regard les machinations qu'entretenaient, en sourdine, certaines hostilités secrètes, prêtes à des déchaînements inopinés. Trois de ces tensions menaçaient en permanence l'équilibre des composantes sociales. Elles méritent un bref rappel préalable.

La première source de conflits naissait, dans le Nord-Cameroun, de l'opposition entre le paysannat animiste d'une part et les populations islamisées de l'autre. Groupes dressés en adversaires depuis la chasse aux captifs – on se reportera à ce sujet au chapitre II –, ils avaient enraciné leurs antagonismes jusque dans les psychologies collectives. Au point que les peuples, majoritaires numériquement, qui rejetaient la tutelle des féodaux musulmans, continuaient encore en 1960, date de l'Indépendance, à regarder les sites montagneux, les amas d'éboulis rocheux ou les zones inondables, comme terres de sécurité. Dans les années 40, les païens ne quittaient pas leurs armes, surtout lorsqu'ils devaient traverser les territoires de leurs anciens ennemis. Et, en pleine montagne même, ils arboraient leur panoplie guerrière, bouclier excepté, sans que pourtant le commandant s'effarouchât de cet équipement, lui qui était dépourvu du moindre bâton dont l'aide l'aurait soutenu dans l'escalade des massifs. Il sera fait ultérieurement de nombreuses références à la coexistence précaire de ces deux forces dans le partage du pays.

Les rivalités entre féodaux constituaient le second risque de lutte ouverte, les intéressés fussent-ils de la même ethnie. Durant la période précoloniale, chaque prince avait, selon les opportunités, conclu des alliances, pactisé ou trahi, guerroyé ou annexé. L'autorité coloniale, allemande, puis française, avait encore envenimé les rapports mutuels en avantageant certains princes ou en démantelant certains fiefs. Chaque chef se ménageait discrètement une force militaire d'attaque, en l'espèce une cavalerie composée des montures des féaux, mais aussi des centaines de chevaux remis en prêt à des hommes liges. Le seigneur pouvait ainsi réunir sans délai un corps de combat. Situation qui se présenta fin juin 1957, au lendemain de ma nomination à la subdivision de Guider. Profitant d'un accident de santé qui m'immobilisait malencontreusement, le lamido peul Bouhari de Guider et le prince daba Betché Oumarou de Mousgoy se provoquèrent sur leur frontière commune, chacun à la tête de deux cents lanciers montés. Dépêchés sur place et arrivés promptement par camion, mon adjoint Raymond Cramatte et le chef de la brigade de gendarmerie, appuyés par un peloton de gardes camerounais, réussirent à parlementer avec les deux chefs et à obtenir la dispersion des cavaliers. L'histoire ne s'est d'ailleurs pas terminée sur cet échec. Au lendemain de ma mutation, en juillet 1959, le Premier ministre Ahmadou Ahidjo, soutenant son colistier le lamido-député Bouhari, trouva un prétexte pour faire arrêter, interner et destituer Betche Oumarou, tandis qu'un homme de paille était désigné à la tête du canton de Mousgoy.

Une troisième cause de désordres se développait dans l'imbrication des situations conflictuelles des deux précédents cas. Il advenait que les appétits hégémoniques des princes peuls utilisassent volontiers les villages animistes indépendants comme leviers, avec la plus habile des malignités, pour atteindre leurs fins. Pierre-Francis Lacroix a cité plusieurs exemples de compétitions entre différents lamibé sur une même terre païenne. Rappelant les hostilités qui périodiquement ont opposé le lamido de Guider à celui de Mayo-Lué, il écrit : — "Les chefs de Gider s'ingénièrent à créer des difficultés à leurs adversaires en incitant les Gidar de Lam à multiplier leurs raids sur la terre de Mayo-Lué, qui se trouvait ainsi prise à revers"¹. Les Guidar de Lam ayant été finalement incorporés au lamidat de Mayo-Lué (1935), la révolte prit une tournure tragique. Le 3 février 1938, les Guidar en armes se ruèrent sur la troupe du lamido et la mirent à mal, tandis que le détachement de gardes, dépêché depuis la subdivision, se heurtait aux villageois dans une bataille qui coûta la vie à une vingtaine d'hommes.

Il sera maintenant présenté plus longuement les violences qui ont sollicité l'attention particulière des administrateurs de plusieurs circonscriptions du Nord-Cameroun : les coups de main de bandits de grand chemin et les combats entre groupes animistes.

1. Dans le carrefour tchadien, une forme persistante d'insécurité

Le bassin du Tchad et ses vastes étendues peu accidentées ont de tout temps favorisé la circulation des hommes, spécialement les courants venus des hautes vallées du Nil. Des compartimentages politiques n'en ont pas moins existé. Les voyageurs et historiens arabes ont fait état des royaumes qui se sont succédés sur le pourtour du lac depuis le Xème siècle et même antérieurement (Kanem, Bornou, Baguirmi, Wandala, émirats peuls). Puis, à l'époque contemporaine, les annales coloniales ont rendu compte de la marche des colonnes anglaises, françaises et allemandes, convergeant toutes vers cette région et anéantissant l'empire éphémère de Rabah. La cuvette centrale de l'Afrique devint ainsi à notre époque le point de contact commun de quatre Etats (Niger, Nigéria, Cameroun, Tchad).

Depuis le partage colonial, le caractère artificiel des frontières était parfaitement perçu par les groupes ethniques, désormais fractionnés entre des entités politiques différentes. Les liens n'en subsistaient pas moins, familiaux, culturels, économiques, tandis que les éleveurs semi-nomades allaient et venaient de part et d'autre à la recherche de pâturages. Seuls des personnages singuliers avaient saisi l'avantage à tirer du cloisonnement étatique. Et pour cause. Il leur importait au plus haut point que police et justice d'un pays soient mises en échec au-delà d'une frontière de droit international. Ces gens de sac et de corde jouaient sur la configuration géopolitique du carrefour tchadien. Ils procédaient à des raids menés depuis un territoire limitrophe et tenaient pour certaine l'impunité que leur offrait un repli rapide sur leur base de départ.

Longtemps se perpétuèrent les enlèvements grâce auxquels un trafic d'esclaves put continuer au profit de pays voisins ou du Moyen-Orient. Les campagnes haoussa de la fin du XIXème siècle connaissaient ce genre de kidnapping, comme en a témoigné Baba de Karo. Dans ce qui allait devenir le Nigéria septentrional, de petits groupes de malfaiteurs tendaient en effet des embuscades aux personnes isolées. S'emparant de leurs victimes, ils fuyaient les lieux du rapt avant que l'alarme fût donnée et monnayaient leurs prisonniers sur les marchés aux esclaves des environs²

.

Le nord du Cameroun n'a pas échappé à ces tribulations, dont les acteurs se montraient peu regardants sur la nature du butin. L'explorateur allemand Siegfried Passarge, le tout premier Européen à être monté de Guider vers Maroua (décembre 1893), mentionne les détrousseurs de caravanes que l'on avait le risque de rencontrer après avoir dépassé Matafal. "C'est à travers la plaine vers Maroua que les brigands se postent à l'affût. Leurs guetteurs se perchent sur de grands arbres et signalent à leurs comparses l'approche du butin en poussant le cri Hou! Hou! Les brigands se tiennent des deux côtés de la piste et terrorisent assez les voyageurs pour leur faire lâcher leurs marchandises. Du produit de leurs vols, ils font un commerce dans les villages avoisinants"³.

Quels qu'eussent été ses objectifs et sa fréquence, le banditisme de grand chemin entretenait les peurs populaires. Il resurgissait périodiquement après qu'un homme audacieux se soit enhardi à multiplier les attaques à main armée réussies, souvent après avoir gagné le silence ou la complicité active d'un notable par la menace ou la concussion. Les subdivisions de Mora et de Maroua se trouvaient parmi les plus exposées. Parce que rapportées de bouche à oreille dans tous les villages, certaines actions spectaculaires répandaient la terreur et provoquaient la désertion massive des marchés. Le chef de bande avait recruté ses hommes de main dans les tripots. La petite troupe n'intervenait qu'au-delà de la frontière de l'Etat de sa résidence ; elle réintégrait ensuite et au plus vite son point de départ, assurée d'échapper aux poursuites.

Mais le banditisme amenait tôt ou tard une riposte, à tel point que la rumeur publique connaissait par avance le dénouement et l'attendait non sans un certain appétit exhibitionniste. Les violences des agresseurs avaient en effet, un jour ou l'autre, pour corollaire l'épisode macabre des "têtes tranchées". "Par ordre du sultan, une tête...", ce titre racoleur explicite la nature de la contre-attaque. Il a été choisi par Pierre Bas, administrateur à Mora en 1957, pour pimenter son réquisitoire contre la peine de mort en évoquant le souvenir d'une "tête coupée au fond d'une calebasse"4. Car telle était, depuis des lustres, la solution répressive que les pratiques locales privilégiaient, une contre-terreur balançant la terreur. Solution non sans danger pour les auteurs de ce châtiment radical : elle faisait fi des procédures judiciaires légales et elle narquait en outre les autorités des territoires voisins du Cameroun. A cet effet, mission était confiée à des hommes solides de rechercher la bande, de s'emparer de son chef en quelque pays qu'il se trouve, de le décapiter aussitôt et de ramener sa tête. Le trophée de chasse était alors publiquement promené au bout d'une lance, puis exposé, pour attester la capture et l'élimination de l'ennemi et pour dissiper ainsi les effrois des villageois. Bertrand Lembezat, autrefois administrateur à Mora et à Maroua, a dépeint avec malice la destinée du malandrin dans sa montée en puissance, la conspiration ourdie en vue de sa chute, les réactions suscitées par sa décapitation5.

П

Une recrudescence du brigandage avait justement précédé mon installation à Mora en 1947. Fallait-il l'imputer à un relâchement de l'action administrative et aux perturbations nées, dans le bassin du lac Tchad, des préparatifs militaires de 1940/1942? L'un des épisodes les plus dramatiques avait même reproduit le scénario des coups de main de l'époque précoloniale dans la zone très peu habitée qui ceinturait les *yaéré*. N'importe quel cavalier pouvait en effet, en une demi-journée, passer des terres du Wandala à celles du Cameroun britannique, ou encore au pays peul de Pété (subdivision de Maroua) et au-delà, jusqu'aux contrées du Tchad. L'opération évoquée a mis en scène une bande armée qui, de nuit, cerna un hameau

isolé. Après que le feu eût été mis silencieusement aux premières huttes en paille, la propagation des flammes réveilla les habitants. Tandis que les adultes couraient de toutes parts pour détacher les veaux et sauver leurs modestes richesses, les jeunes enfants, apeurés, fuirent le brasier en s'égaillant dans la brousse environnante. Les ravisseurs les y saisirent et eurent tôt fait de les transférer sur leurs montures, chacun plaçant sa capture devant soi. Quand le jour se leva sur les derniers débris fumants, il resta aux parents à mesurer combien toute poursuite aurait été illusoire, parce que trop tardive. Il est permis de supposer qu'à l'instar des pratiques anciennes, ce genre d'enlèvement alimentait un réseau de traite vers la corne orientale de l'Afrique. Sous le titre de "L'enfant lion" — oeuvre produite en 1993 et fixée depuis lors sur vidéocassette —, le cinéaste Patrick Grandperret a construit un très beau conte où figure une scène identique. Cependant, l'action se situant avant la colonisation, les agresseurs y ont toute liberté pour mener une attaque frontale du village.

Mon entourage africain, me considérant à juste titre comme novice, n'a pas manqué de m'alerter sur les aspects multiples du phénomène du brigandage. Je pris soin de rechercher quelle pouvait être la qualification juridique de tels actes : il s'agissait d'attaques en bande et à main armée, appelant l'application des sanctions les plus lourdes. Du reste, à l'intérieur de la prison, n'avais-je pas découvert deux ou trois condamnés à vie pour ce motif, des hommes au visage sculpté par des scarifications et qui ne devaient jamais franchir la porte extérieure? Les regarder m'éprouvait beaucoup. Néanmoins je ne crois pas avoir ultérieurement changé leur condition abominable : non seulement ils portaient aux chevilles des entraves métalliques, mais encore ils traînaient une chaîne rivée aux entraves et se terminant par un boulet. Lors de mes inspections de la geôle, ces détenus me suivaient, dans une attitude ostensiblement curieuse, prenant le boulet dans leur main pour avancer avec moins de gêne.

Je restais un peu incrédule quand mes informateurs m'assuraient que n'importe quelle prise ou rapine pouvait servir de prétexte aux brigands, à l'égal d'un butin de valeur (un troupeau de boeufs, des ballots de tissus neufs ou le chargement hétéroclite d'un âne). Mais encore, m'assurait-on, le vol s'accompagnait de voies de fait. Les victimes pouvaient être criblées de blessures alors même qu'elles n'opposaient pas de défense.

Un premier drame survint, qui me plongea dans la consternation. J'avais demandé un cavalier au sultan pour acheminer sur Maroua un message urgent. L'homme désigné devait être absent jusqu'au lendemain. C'était un paysan aisé habitant au-delà du village. Durant la nuit une bande venue piller sa concession tua son épouse par crainte d'être démasquée. Quelques billets de ma "caisse noire", indemnité dérisoire, n'ont pas dissipé ma profonde tristesse d'avoir exposé indirectement un être humain à un risque imprévu.

Puis un évènement stupéfiant me frappa à la façon d'un coup de semonce. Il ne me sembla plus possible de différer un dispositif de combat. Le 27 juillet 1947, sur la section rectiligne de la piste quittant le poste de Mora en direction de Maroua, à portée de vue des bureaux de la subdivision ou peu s'en faut, un des rares camions se risquant depuis Bama (chef-lieu d'un district britannique, actuellement au Nigéria) tomba dans une embascade à la traversée d'un petit *mayo*. Trois passagères succombèrent sous les sagaies, une dizaine d'hommes cherchant à s'échapper furent atteints par des flèches, la cargaison disparut sous les mains expertes des pilleurs. Une semaine après, dans le secteur mal contrôlé de Magdémé, ce fut au tour de plusieurs groupes de femmes, en route pour le marché, à être attaquées. Au prétexte que leurs victimes ne se dévêtaient pas assez vite pour livrer pagnes et

mouchoirs de tête, les assaillants usèrent du poignard. Les blessures ne s'avérèrent heureusement pas mortelles.

Dès lors s'imposait une série de mesures préventives qui avaient fait leurs preuves dans le passé et dont certaines relevaient d'une simple discipline collective : interdiction de circuler de nuit, obligation de se déplacer en convoi et, au surplus, les jours de marché, sous escorte de cavaliers armés, institution d'un tour de garde dans les villages, arrestation des vagabonds et des joueurs de cartes, prohibition de la fabrication d'alcool indigène. De leur côté, les chefs de canton reçurent ordre de faire quadriller la brousse par des pelotons de cavaliers. Répondant à ma demande, le chef de région me confia momentanément et à deux reprises (août, puis décembre) un renfort de gardes camerounais prélevé sur la portion centrale de Maroua. Associés à des goumiers familiers de la géographie locale, les gardes, munis de leurs fusils, furent dirigés vers les zones sensibles : parages du mayo Mangafé, brousses de Kossa et Magdémé, zone de disparition du mayo Ngassawé par infiltration dans ses alluvions et servant de frontière naturelle avec le Cameroun britannique. Tout ne se déroulait pas, on s'en doute, comme il eût été souhaitable. Des actions de police tournaient à l'imprévu. Ainsi, fin février 1948, un chef de village me fit la surprise de me ramener, préalablement désarmés, mais légèrement blessés, deux de mes goumiers qui, sous l'effet de la bière de mil, s'étaient jetés l'un sur l'autre au lieu que de patrouiller. Par contre, le 13 août 1947, le système d'autodéfense d'un hameau avait joué assez efficacement pour que deux des assaillants perdent la vie ; j'appris la nouvelle le lendemain lorsque les deux têtes me furent présentées... pour identification.

Conjurer les attaques, quoi de plus naturel dans le rôle du commandant. Mais l'opinion publique n'aurait pas admis que je m'en tienne à la seule prévention. De toute facon, mon devoir d'officier de police judiciaire m'imposait de rechercher les auteurs d'infractions pour les livrer à la justice. Or qu'y avait-il d'aussi aléatoire que l'arrestation d'individus, fussent-ils connus, en sûreté quelque part à l'étranger et ainsi hors d'atteinte? Il aurait fallu disposer d'un signalement précis des intéressés, déterminer les coordonnées de leur refuge, vaincre les réserves et les doutes du chef de poste étranger, connaître les procédures d'extradition. La seule voie pratique pour obtenir un service du District Officer de Bama, par exemple, eût été, de façon discrète et hors légalité, de procéder à un échange. Si ladite autorité anglaise m'avait demandé un criminel bornouan caché sur le territoire de Mora, j'aurais eu un motif pour solliciter d'elle qu'elle me livre en retour un criminel wandala se tenant à l'abri sur le territoire de Bama. Tel n'a jamais été vraiment le cas. Toutefois, dans des circonstances oubliées de moi, mais certainement non empreintes de gratuité, le District Officer eut l'occasion de faire convoyer à Mora par ses gardes deux brigands ainsi qu'un troupeau de boeufs volés (25 octobre 1947). Mon épouse se chargea de la traduction de la lettre de ce gentleman et de celle de ma réponse, aidée d'un bon dictionnaire anglais-français découvert providentiellement parmi les pauvres richesses de la subdivision.

A cette époque les moyens d'investigation d'un commandant manquaient. Aucun personnel de police, aucun gendarme et aucun crédit pour les filatures. Le commandant saisissait le sultan, qui lui-même transmettait l'ordre de recherches à ses chefs de canton, lesquels en avisaient les chefs de village. Autant dire que les communications se faisaient dans la mollesse et que la chasse aux bandits attendait que j'entre en colère. Des notables locaux, parce qu'ils s'étaient compromis ou parce qu'ils recevaient une part du butin, réussissaient à brouiller les pistes. Au début de l'année 1948, j'acquis la conviction que Toujé Mohaman, chef du groupement de

Magdémé et représentant du sultan, commanditait des bandes opérant sur Bogo et sur Kalfou dans la subdivision de Maroua. Mais l'opération de nuit que j'avais montée pour m'emparer de sa personne avait échoué de peu. A plus forte raison, quand il s'agissait de s'introduire en zone anglaise pour tenter d'y saisir le gibier de potence, les concours s'évanouissaient.

Il m'était resté l'action directe. Je m'y aventurai, ne mesurant assurément pas les risques encourus. Car je n'avais pas encore testé quelles initiatives regrettables ou quels écarts pourraient être le fait d'exécutants laissés à eux-mêmes devant des imprévus. J'avais fait le choix des trois goumiers les plus expérimentés et les plus pondérés. Les équipant d'amples bambous destinés à dissimuler des fusils fort encombrants (les fameux *Gras*, dont le modèle initial remontait à 1874), les dotant d'un pécule puisé dans la fameuse "caisse noire", je les envoyai sur la zone frontalière au nord de Limani, leur recommandant de se faire admettre dans les cases des joueurs de cartes. L'objectif : identifier les chefs de bande, pénétrer en zone anglaise jusqu'à leur résidence, essayer de s'emparer d'eux et se rabattre sur le Cameroun français sans éveiller l'attention des populations. Au cas où un accrochage violent se produirait : autorisation de faire usage des armes.

Alors que j'étais en tournée, courant août 1947, mon épouse recevait à la résidence un message manuscrit du secrétaire de la subdivision, Ekobéna, rédigé en ces termes : — "Madame commandant, j'ai l'honneur de vous signaler que les goumiers sont revenus de leur mission et qu'ils ont la tête de deux brigands. Je les ai fait exposer devant le bureau pour frapper la population. Si vous désirez les voir, je pourrai vous les faire porter à la résidence" (sic) —. Un peu embarrassé, l'agent spécial, chargé de l'intérim administratif en mon absence, jugea opportun d'acheminer ces affreux trophées à Maroua pour être présentés au chef de région...

Des prises vivantes avaient tout de même lieu ici et là, notamment lorsque de gros moyens d'intervention m'étaient accordés. A titre d'exemple, ci-après copie d'une page écrite le 25 avril 1948, après une journée épuisante sur le petit massif d'Urza, voisin de Mémé où j'avais assisté au serment de paix clôturant une bataille rangée entre païens. "La lune s'est levée, mais une légère brume lui fait une couronne brillante. On distingue les arbres et les rochers, le lit de camp surmonté de sa moustiquaire, la dame-jeanne d'eau filtrée, les casseroles qui reluisent sur un secco, la sagaie du boy fichée dans le sol,... Aucun souffle ne vient rafraîchir ce fond de vallon. A ma droite des gardes camerounais discutent en langue peule. J'intercepte des bribes de phrases relatives à l'opération de capture de ce jour. Le détachement m'a été prêté par le chef de région, y compris son sergent camerounais, doté d'une mitraillette, arme rare par ici. Entre les gardes et mon installation de fortune gisent à terre deux corps vivants, aussi enserrés de cordes que les momies l'étaient de bandelettes : les deux coupeurs de route dont nous venons de nous saisir. Je les transférerai demain à Maroua pour me décharger de ce fardeau".

En définitive, à mon départ de la subdivision, j'estimais que l'année 1948 se solderait par un recul de l'ordre de cinq à un du nombre des agressions imputables aux bandes. Dans un registre moins dramatique, celui du coxage, je me flattais d'avoir partiellement mis un coup d'arrêt aux intimidations de certains petits commerçants wandala. Après des opérations de police à Tokombéré, Plata, Kouyapé et surtout Mora, une vingtaine de ces maîtres-chanteurs payèrent leurs extorsions d'une peine de prison. Le procédé consistait à se placer, avec des aides et des ânes bâtés, sur les voies conduisant aux marchés. A l'approche de païens craintifs descendus de leur montagne et porteurs de mil ou d'arachides à négocier sur la

place du marché, les Wandala se faisaient menaçants, s'emparaient des charges, condescendaient à remettre quelques piécettes, puis allaient réaliser leur butin.

Devrais-je ajouter que le spectre des détrousseurs de route semble n'avoir jamais complètement cessé ? Le 29 octobre 1948, mon successeur m'écrit de son côté : "Après deux nouveaux meurtres, la zone du mayo Mangafé se vide et les gens passent par Tokombéré pour se rendre à Maroua. J'ai fait ouvrir une piste de Mémé à Kossa pour surveiller plus efficacement la zone des brigandages". Evoquant ses propres souvenirs d'administrateur à Maroua autour des années 1951/1955, mon camarade Guy Georgy rapporte la capture d'Haman Agoula, "auteur d'une vingtaine de meurtres... (et qui) se pavanait toujours impunément à travers les frontières", s'évadant chaque fois qu'arrêté. Georgy relate aussi quelle justification lui est donnée devant un paquet contenant "quatre têtes humaines fraîchement coupées " : — " Ils ont attaqué les femmes, hier soir, sur la route de Balda et les hommes les ont capturés. Le lawane a dit : coupez-leur la tête et portez-les au commandant, comme ça nous serons tranquilles"⁶.

Quelques années plus tard, à son tour, un autre camarade administrateur, en poste à Mora, Pierre Bas, consigne des faits survenus à la fin de 1957. "Alors qu'il y avait eu douze meurtres, reconnus, en un mois, (le sultan) avait voulu frapper un grand coup. Ses gens avaient accroché une forte bande à 6 km du chef-lieu et en avaient tué le chef. Sur son ordre, le cadavre avait été décapité et la tête ramenée à Mora dans le cortège que l'on devine, puis portée dans une calebasse à la gendarmerie. Autrefois, elle eût été pendue aux murailles". Essayant de convaincre le sultan de renoncer à une nouvelle violence, Bas reçoit la réponse suivante: — "Quand j'étais jeune, les femmes dansaient quand on rapportait des têtes de brigands! Les gens étaient rassurés, gouvernés! Ils savaient qu'ils pouvaient partir en voyage! "7.

Plus de vingt ans après l'Indépendance du Cameroun, le journaliste Philippe Gaillard fait allusion à "des coupeurs de route... (apparus dans le nord), détroussant et, à l'occasion, assassinant les riches voyageurs"8. De son côté le géographe Alain Beauvilain, commentant en 1989 le poids du passé dans le visage du Cameroun contemporain, souligne que ce poids "s'exprime aussi... lorsque les coupeurs de route et le brigandage persistent dans les régions frontalières (du Nord-Cameroun)"9. En 1994, la presse fait état d'une embuscade, toujours dans l'extrême-nord, où six gendarmes et trois militaires sont tués par des coupeurs de route. En 1995, le ministère français de la Coopération accueille une demande camerounaise tendant à former et entraîner une unité de gendarmes appelée à intervenir dans cet extrêmenord où sévissent donc toujours ces fameux brigands de grand chemin. Néanmoins la situation s'est détériorée à tel point que, durant l'année 1997, selon mes informateurs, le racket a même gagné l'axe routier Garoua-Maroua : après avoir tiré à balles sur les véhicules pour les arrêter, les rançonneurs auraient regagné le Nigeria à travers les Monts Mandara. Le début des années 2000 égrène les même échos, dont le sifflement n'est plus celui de la flèche connue lors de mon premier séjour. mais le claquement de Kalachnikovs, ceux-ci équipant des gens venant du nord de la RCA.

2. Dans les Monts Mandara, des guerres qui n'ont pas de fin

Genèse des violences collectives engagées par les groupes animistes

Alain Beauvilain, dans la thèse précitée, dresse un catalogue impressionnant des violences de tous ordres subies par les populations du nord du Cameroun. Les groupes humains ont eu toutefois une part de responsabilité dans certaines de ces violences. Parmi eux, les animistes, et particulièrement les montagnards des Mandara, se sont complu dans des luttes intestines, accentuant ainsi leur repliement sur eux-mêmes. Ils se seraient mieux affirmés comme composantes dynamiques de la future nation camerounaise s'ils avaient élargi au moins leur solidarité à l'ensemble des familles ethniques de même sensibilité.

Tel n'a pas été le cas. Arc-boutés les uns et les autres sur leur patrimoine identitaire propre, dont on leur concédera qu'ils l'ont maintenu au prix de beaucoup de migrations et de souffrances, ils ont multiplié les conflits guerriers et les vengeances sanglantes, sans même y renoncer une fois que les Blancs ont été maîtres du pays. De son côté le colonisateur n'a pas réussi d'emblée à éradiquer ces manifestations de brutalité. Il ignorait les conceptions religieuses dictant les comportements sociaux. Eût-il été attentif à la nécessité de la présence permanente du commandant pour garantir la cohésion et les arbitrages entre les communautés autonomes, qu'il n'en aurait pas eu la possibilité : ces communautés étaient innombrables et disséminées en des terroirs mal accessibles, même à pied ou à cheval. Prenant la mesure, non sans raison, de ce que le chef de subdivision était un personnage lointain, suroccupé et insuffisamment informé des tragédies survenues en brousse, les paysans - et en premier lieu les montagnards - avaient de bonnes raisons de se croire hors d'atteinte dans leurs farouches retranchements. Les heurts se renouvelaient, un peu comme autrefois. Et si le commandant arrivait sur les lieux de facon trop inopinée, l'intervention pouvait semer assez d'effroi pour susciter une fronde soudaine et alourdir encore les tensions.

Quand elles sont évoquées dans les travaux des ethnologues à l'écoute des dires recueillis de la bouche des vieillards, les folles flambées de violence guerrière remontent du passé quelque peu dédramatisées, comme à la façon d'une légende. Mais rencontrées sur le chemin du commandant, elles questionnaient. Il fallait voir au-delà de la cruauté des faits. Parce qu'il se voulait proche des peuples qu'il dirigeait, l'administrateur cherchait à rattacher les évènements à leur contexte et, sur le terrain, à comprendre avant de condamner. D'où l'abîme du désaccord qui l'opposait au procureur de la République et au juge siégeant à quelques centaines de kilomètres de là. Les magistrats, à juste titre, appréciaient les faits et les actes conformément à la nature juridique que leur reconnaissait le Code Pénal; toutefois ce code avait été élaboré sur la base des valeurs en cours dans la République. Par contre, pour l'autorité territoriale en Afrique, il n'y avait aucune commune mesure de culpabilité individuelle entre le jet de flèche du rituel collectif de la vindicte et l'homicide banal visé par le système répressif français.

En effet, à parcourir les sentiers des Monts Mandara pendant quelques années, dans ces dédales époustouflants de monolithes dressés et d'amoncellements ruiniformes – la masse granitique originelle s'étant fissurée, puis décomposée en blocs superposés –, mais aussi sur ces milliers de gradins construits pour les cultures, il eût été étonnant que ne s'opère pas en moi-même un début d'acculturation, en quelque sorte une réceptivité partielle, d'ordre intellectuel et non

d'ordre moral, aux valeurs de la civilisation locale. L'effet naturel de surprise indignée devant les tués et les blessés s'estompait. A environnement implacable, hommes pétris de dureté. Non pas des êtres barbares, mais des paysans à la survie en péril. En cheminant à travers les escarpements rocheux et en découvrant un habitat séculairement enraciné au coeur de massifs transmués en fournaise, le commandant ne résistait pas à un véritable envoûtement. Il accédait à un monde esthétiquement sublime, sans pourtant que son exaltation personnelle l'aveuglât. Car le commis de l'Etat se tenait prêt à tout instant à voir ses sympathiques administrés, Apollons aux manières bon enfant, se muer brusquement en une masse déchaînée que rien ne réussirait à raisonner ou à maîtriser.

Les combats que se livraient les petits groupes païens n'avaient rien de commun avec les opérations militaires menées par les Etats centralisés voisins. L'objectif se limitait à tuer un ou plusieurs hommes du camp opposé, et non à piller des biens, à capturer des prisonniers ou, sauf exception, à réaliser une expansion territoriale. Mais encore une fois, pourquoi ces affrontements? On peut se reporter à l'inventaire des casus belli dressé par Jeanne-Françoise Vincent lors d'une enquête menée après l'Indépendance chez les Mofu, ethnie répartie sur près de onze massifs des anciennes subdivisions de Maroua et de Mora¹⁰. Il reflète les justifications les plus communément avancées par les belligérants durant l'ère coloniale. Inventaire cependant très loin d'être exhaustif comme le lecteur le constatera dans les récits rapportés plus loin. Il importe par ailleurs, pour saisir la spécificité de la guerre dans les Mandara, de rappeler que le fait de franchir les limites territoriales du groupe démarcation au-delà de laquelle personne ne se serait risqué tant par crainte des puissances chtoniennes étrangères que par crainte de la riposte du voisin s'apparentait à un sacrilège. Or les conflits armés, souvent repris d'une année à l'autre, avaient pour résultat de verrouiller davantage chaque communauté dans un isolement perpétuant son immobilisme culturel.

A partir du moment où l'administration coloniale eut progressivement instauré les temps nouveaux en privilégiant les libres communications et les marchés périodiques, les populations ont mis une sourdine aux rapports conflictuels ouverts, évitant ainsi de s'exposer aux mesures de répression. Les Fali, montagnards proches de Garoua, de même que les ethnies animistes de Guider, atteints les premiers par l'impact de la modernité, ont, dans l'ensemble, adopté avant les gens des massifs de Mokolo et de Mora des attitudes moins ouvertement agressives et les combats ont cessé.

Pour ce qui concerne le territoire de Guider, où je suis arrivé en 1957, il m'est possible de fournir des dates attestant la fin du recours à la guerre. La dernière violence collective connue remontait à 1944. Dans un essai d'histoire régionale, parmi les "incidents Kirdis" recensés comme heurts sanglants mettant aux prises des groupes entre eux, j'ai pu relever avant cette année 1944 une vingtaine d'opérations environ¹¹. L'une des plus meurtrières, déjà évoquée plus haut, eut lieu le 3 février 1938 à Lam quand les Guidar se sont soudain attaqués au *lamido* peul de Mayo-Lué, dont la suite a perdu 14 hommes (le bilan des blessés du côté des assaillants est resté inconnu, celui des blessés de Mayo-Lué évalué à 30 hommes), chiffres distincts de ceux des représailles de l'autorité.

Non moins lourd aurait été l'incident du 28 janvier 1937 entre le village de Dahal dépendant de Guider et les villages voisins de Gourmeuï et Zibou, relevant tous deux de la subdivision de Maroua (10 tués, 32 blessés). L'imprévisible développement des

hostilités y apparaît presque sous un jour caricatural et appelle de brefs détails. Une mère, vraisemblablement d'ethnie quidar, accouche de jumeaux au début de janvier 1937. Selon les croyances locales, cette naissance hors norme atteste qu'une puissance de sorcellerie s'était emparée des foetus. Passés au rang de sorciers potentiels, les jumeaux ourdiront d'abord la mort de leurs parents. Conformément aux descriptions qu'en a données Chantal Collard après une enquête ethnologique de 1970/1971¹², tout un rituel est traditionnellement mis en oeuvre pour chasser la menace qui pèse sur le clan. La très grande fête coutumière prévue dans ce cadre a été fixée au 28 janvier par le devin après consultation et sacrifice du poulet. La bière de mil a été brassée et les jarres pleines ne manquent pas. A un certain moment, comme le prescrit la liturgie religieuse, une danse réunit les seuls membres de la famille proche. La scène se passe sur les terres de Gourmeuï. Or voici qu'un jeune homme du village de Dahal, ignorant probablement les règles d'une cérémonie peu fréquente, se mêle à la danse. La famille, offensée, l'en éloigne avec une bourrade. En effet l'acte commis par le garçon en infraction au rite dépouille ce dernier de toute efficacité. Les gens de Dahal crient à l'insulte. Les vapeurs de la bière ont déjà troublé les cerveaux. L'assistance a bien vite oublié les jumeaux. Chacun rejoint son camp et se munit de pierres et de bâtons. Les gens de Gourmeuï, dont les cases sont proches, ont tôt fait d'y saisir un équipement de guerre. Un des leurs est blessé, mais un Guidar de Dahal perd la vie. Un renfort armé accourt de Dahal en début d'aprèsmidi, dirigé par le chef lui-même après qu'un devin eût révélé que les ancêtres comptaient sur une vengeance. Le combat, pour une raison inconnue, se déplace alors à Zibou, à qui il en coûtera cinq tués et onze blessés, Dahal comptant de son côté quatre tués et vingt-et-un blessés.

Deux autres incidents témoignent tout autant de la genèse singulière des violences collectives d'autrefois. Ici il ne s'agit plus d'une inobservation de la sacralité, mais d'une manipulation dolosive ou fautive du surnaturel. Les faits se sitent sur la subdivion de Guider, non plus à l'est parmi les éboulis rocheux auxquels s'adossent les villages guidar, mais chez les montagnards perchés à l'ouest sur les massifs formant l'avant-garde des Monts Mandara.

En juillet 1930, un essaim de criquets s'abat sur le village montagnard de Goudjougoudjou, d'ethnie chédé. L'inévitable consultation divinatoire dénonce qui a dirigé le fléau sur la petite communauté. Le coupable est le chef de Pologozom, réputé à la ronde pour ses très grands pouvoirs occultes. Ce chef d'ethnie daba aurait commandité un vol de sauterelles en punition de ses voisins Chédé, réfractaires à toute vassalisation. Mais, pour les Chédé, les décès générés par la famine appellent des meurtres en retour. Un commando chédé se charge donc d'abattre deux hommes de Pologozom, réputés du même sang que le chef mis en accusation.

Le second incident met aux prises deux villages daba. Il éclate à la fin juin 1944. Une sécheresse prolongée a détruit le mil, tout juste levé hors de terre. Les gens de Nivé avaient pourtant supplié le thaumaturge qualifié, un certain Mbirvi, résidant à Matalao et seul "maître de la pluie" dans ces massifs reculés. Ils avaient offert à l'officiant toutes les offrandes que le rite demandait. Ils en viennent à soupçonner les gens de Matalao d'avoir intentionnellement rendu inopérantes les pratiques propitiatoires de Mbirvi. Aussi se jugent-ils fondés à exercer la vengeance. Ils attaquent leurs voisins. La mêlée reste assez confuse et Mbirvi est épargné. Mais l'opération se solde par un blessé du côté de Matalao et par deux blessés et un tué du côté de Nivé. Le chef de subdivision obtient le 6 juillet un règlement coutumier. Matalao versera une compensation de trois boeufs pour le déficit d'un homme dans le

camp de Nivé. La famille du décédé préfère finalement la liquidation de l'indemnité en espèces et reçoit alors un montant de 312 F. de l'époque.

Qu'ajouter après ces quelques récits choisis parmi d'autres ? En de telles circonstances, où était le devoir du commandant? Le lecteur aura noté que la responsabilité collective du village assaillant n'a pas été mise en jeu, ni la responsabilité individuelle des hommes qui ont frappé les coups mortels ou causé les blessures. Aucun des participants aux affrontements n'a été arrêté et aucune procédure pénale ou criminelle n'a été engagée. En revanche, le chef de circonscription se donnait pour objectif majeur de prévenir le renouvellement de la guerre en veillant à supprimer tout motif de vengeance. A cet effet le camp dont les pertes en vies humaines excédaient celles de son adversaire devait obtenir une compensation. C'est au versement de cette soulte que s'attachait le commandant. A demeurer ainsi dans le cadre de la coutume, il écartait toute poursuite du droit français et s'exonérait unilatéralement de sa mission d'officier de police judiciaire. Dès lors, il encourait des sanctions. Mais, en fonctionnaire de terrain, la réconciliation des communautés lui semblait un impératif humain que seul l'ordre traditionnel était en mesure d'atteindre. En l'espèce, les hostilités sanglantes tiraient leur motivation d'un code culturel encore prééminent et fondé sur la solidarité collective. Code où transparaissait ici le droit d'un groupe à exercer une répression sociale même, s'il le fallait, contre le voisin.

D'aucuns pourraient conclure que ma présentation des faits chercherait implicitement à tenir pour acceptables les excès de violence. En réalité, celui qui avait reçu pouvoir de rétablir l'ordre public chez des peuples attachés à leurs seules valeurs n'était-il pas fondé à utiliser les croyances locales si son action ne portait préjudice à quiconque ?

Le commandant dans le tournoiement des conflits armés

Ce furent donc dans la zone sud des Monts Mandara que se déroulèrent les faits ainsi rapportés. Episodes certes peu lointains, mais où je n'avais pas été impliqué. Il en a été différemment lors de mon service à Mora où je devins témoin direct.

Les manifestations guerrières étaient encore d'actualité en 1947 et 1948 sur ces promontoires des Mandara s'avançant au nord en une série d'escarpements abrupts d'où la vue domine la cuvette tchadienne. Les reliefs dressés en chaos et les plateaux intérieurs composent des "massifs" tourmentés, aux limites incertaines, dont chacun sert de domaine à une communauté ethnique indépendante. Ni villages, ni hameaux proprement dits. Les familles se connaissent comme appartenant à un quartier, où d'ailleurs clans et lignages se mêlent. Le quartier ne saurait être identifié sur le terrain. Chaque famille s'isole, au sein d'un ensemble de huttes jointives, à travers les amphithéâtres que dessinent des centaines de petites terrasses aménagées. Or les populations, animistes par excellence, conservaient la réputation d'être aussi farouches les unes que les autres quand je reçus pour fief la subdivision de Mora. Plusieurs siècles de résistance à des ennemis de l'extérieur avaient engendré des sociétés emmurées et pourtant démunies, pour beaucoup, d'un système d'organisation politique apparent. Aussi le recours aux armes y restait-il l'expédient traditionnel pour régler les différends, soit qu'un groupe sonne de la trompe de guerre pour engager une bataille, soit que des justiciers, désignés rituellement, fussent commis pour exercer des représailles au nom de la collectivité.

La légitimité de ces heurts, dussent-ils être sanglants, réunissait apparemment l'accord de tous. Les anciens se remémoraient avec fierté les actes de bravoure

accomplis durant les combats. Ainsi le Mofu qui comptait à son actif la mort d'un adversaire, attachait-il du prix à le marquer par le style de sa coiffure¹³. Une coutume identique aurait été suivie chez les Podogo (dits encore Podokwo ou Parekwa)¹⁴. Les Guidar portant de belles cicatrices se seraient plu à les exhiber¹⁵. Bertrand Lembezat va jusqu'à considérer que la guerre aurait été "un état normal pour ces sociétés". Pour ma part, j'ai été interpellé dans de nombreuses occasions : des hommes m'ont exprimé leurs doléances, faisant grief aux commandants de ne plus tolérer que, selon les traditions de leurs pères, les peuples eussent la liberté de se combattre.

Toujours est-il qu'au moment où j'ai abordé le Nord-Cameroun, le passé pesait encore de tout son poids sur les massifs dits païens. Hostilités mineures et conflits graves ponctuaient le calendrier. Je n'étais pas plus tôt arrivé à mon poste que, le 18 mai 1947, un cavalier venu de Séraoua, au fond du golfe de Tokombéré, m'annonçait la reprise des combats entre deux quartiers du massif de Gemchek (ou Gemzek). Des heurts s'y renouvelaient depuis plusieurs années parce qu'un ou deux morts de trop dans l'un des camps détruisaient l'équilibre et relançaient "la dynamique de la vengeance". Cette dernière formule est d'Alfred Adler à propos d'un phénomène social identique étudié chez les Moundang, ethnie animiste de la plaine. Il s'agit, précise l'anthropologue, de "l'obligation faite à un groupe – famille, lignage, clan – d'obtenir une compensation ou une réparation, pour le sang versé de l'un de ses membres... Prendre une vie pour une vie"16.

Partir sur l'heure eût été opportun. Mais de nombreuses dispositions devaient être prises en vue du fonctionnement du service pendant une absence indéterminée. Ayant atteint Séraoua le 19 en fin de matinée, l'ascension de l'abrupt de la montagne, en me hissant d'un rocher à l'autre, par la chaleur accablante de mai, a marqué ma mémoire. Gemchek ne constituait pas une entité politique et il ne s'y trouvait pas même un chef de paille pour tenir le rôle de répondant du commandant. Sur cet amas de pitons, de crêtes, de ravins et d'éboulis couvrant environ quatre kilomètres sur six. huit quartiers indépendants s'imbriquaient. Le conflit opposait Massuru (ou Masru) et Kotoma (ou Kwotama) dans la revendication de quelques ares de pentes cultivables à leur limite commune. Je m'arrêtai dans le quartier de Kotoma, ému de fouler enfin ces Mandara de légende. Il y avait eu là un tué et quinze blessés. Ceux des combattants non meurtris, mais atteints par de légers impacts de flèches, portaient sur les bras ou les cuisses de larges auréoles qu'on aurait pu attribuer à la morsure de punaises géantes. Quant aux véritables blessures par flèches, je n'étonnerai pas le lecteur de mon aveu : mon regard en faisait la découverte pour la première fois. Qu'il était pourtant ravissant ce projectile d'à peine trente grammes et soixante centimètres! La hampe, fin bambou à entre-noeuds, dépourvue d'empenne, se terminait, côté talon, par une pièce, souvent rapportée, en forme d'encoche qui s'insérait sur la corde de l'arc. A l'autre extrémité, une tige en fer forgé venait s'emboîter dans le fût creux du bambou où le renfort d'une fibre enroulée la maintenait. La pointe aplatie, imitant une tête de serpent, comportait à sa base un barbillon acéré qui s'en écartait obliquement. Il était rare qu'une flèche, fût-elle décochée en-dessous d'une portée de vingt mètres, réussisse à transpercer un membre de part en part. Mais le barbillon déchirait les chairs. Au cas où, sans avoir provoqué d'hémorragie, c'est-à-dire sans avoir touché une artère, la flèche restait fichée, l'extraction impliquait de la faire sortir à l'opposé de l'organe. D'une facon ou d'une autre, toute blessure profonde par flèche, même non empoisonnée, faisait présager une issue incertaine. Un petit paquet de feuilles, serré au moyen de liens d'herbes, servait de pansement standard.

Certes le poison garantissait une efficacité supérieure à tout impact. Les gens de Gemchek employaient le *Strophantus sarmentosus* à l'instar de beaucoup des ethnies du Nord-Cameroun. Les graines de cette liane renfermeraient un cardiotonique très toxique ainsi que, par surcroît, un alcaloïde à action lente, de sorte que la moindre blessure superficielle peut entraîner la mort. L'ingénieur agronome Vaillant a décrit, précisément chez les Mofu, la culture de la liane et la cuisson des graines pour en extraire le suc¹⁷. Il note que ce suc est "incorporé à un latex gluant" tiré de l'*Euphorbia kamerunica*. La pâte ainsi obtenue est enroulée autour de la pointe et du barbillon de la flèche. Evoquant l'importance du poison sagittaire pour la guerre et la chasse, Christian Seignobos indique, de son côté, que les graines de *Strophantus* faisaient autrefois l'objet d'un commerce à longue distance dans le bassin du Tchad, à partir de la zone de production des Monts Mandara. Il signale aussi la connaissance qu'avaient les populations d'antidotes du poison et de baumes à appliquer sur les blessures¹⁸.

Mon enquête commença parmi les habitants du quartier où je m'étais arrêté. La nuit tombant, j'obtins qu'une hutte fut vidée et balayée. Le lit de camp y entrait tout juste. A l'extérieur, un abri en *secco* me servit de poste de commandement. Sommeil agité, entrecoupé par les pleurs d'un bébé dans la case contiguë. Saisissement d'être réveillé par des beuglements montant de dessous ma couche. J'ignorais, cela va sans dire, la pratique locale de l'élevage du taureau de case destiné au sacrifice lors de la fête du "*maray*". La bête y était prisonnière dans une cave quasi close sur laquelle avait été construite la pièce que j'occupais. Le lendemain matin, descendant les banquettes de culture où s'étageaient les éléments complexes de la demeure de mon hôte, j'aperçus l'embrasure qui permettait l'alimentation de mon compagnon de l'étage inférieur.

Il convenait de recueillir les témoignages de l'adversaire. Je me dirigeai le surlendemain avec les interprètes et trois gardes vers l'autre guartier. Déconvenue. Sans nul doute, la consultation rituelle des devins avait présenté ma visite comme celle des forces les plus néfastes. Quand, au détour d'un mamelon, j'aperçus les premières cases dispersées sur les terrasses, quel ne fut pas mon étonnement de distinguer des groupes familiaux fuyant en file indienne à travers le labyrinthe des rochers, ralentis dans leur progression par un petit bétail peu docile au bout de sa corde. Je décidai alors de haltes répétées de telle sorte que ma petite cohorte conservât un écart de plusieurs centaines de mètres avec les fugitifs. Chaque arrêt me permettait d'examiner aux jumelles les mouvements des malheureux. Je distinguais quelques hommes portant sur leurs épaules qui un vieillard, qui un malade affaibli. Les réfractaires totalisaient deux cents âmes. Les appels à grands cris lancés à ma demande par de jeunes gemzek requis à cet effet n'eurent aucun écho. Je dépassai plusieurs habitations où l'état des lieux trahissait un départ précipité. Les boeufs emmurés étaient là et les greniers n'avaient pas été vidés des dernières réserves utiles à la soudure de la saison des pluies. Il ne convenait pas que i'effarouche ce peuple craintif et je rentrai au bivouac. Plusieurs jours durant, des messagers du pays allèrent parlementer avec les réfractaires. J'explicitais ma volonté de m'entretenir avec les notables sans exercer de violence, ni procéder à des arrestations et pénalisations.

Peine perdue. Devais-je lier cette attitude de refus au souvenir d'une répression qui aurait eu lieu antérieurement, puisque le conflit armé n'avait pas cessé durant dix années consécutives ?

Aucune autre issue ne me semblait donc ouverte que d'user des ressources de ma patience et de ma persévérance pour mettre un terme à l'engrenage de la

violence. J'inventoriais les obstacles à franchir successivement : amorcer un début de communication avec le quartier dissident, amener les adversaires à débattre entre eux de leurs limites territoriales, dénombrer les guerriers perdus au cours des ans dans chaque camp, obtenir une entente sur le prix du sang, m'assurer du versement régulier des compensations, convaincre les parties de s'engager devant les puissances surnaturelles par le rite du serment de paix.

Pour l'heure, l'entêtement des fuyards les plaçait dans une situation matérielle dramatique. Ils avaient trouvé refuge dans ce qui ne constituait pas vraiment des cavernes. L'empilement chaotique de blocs rocheux ménageait des trouées par lesquelles, en s'y introduisant, on accédait à des espaces plus ou moins abrités par les amas du dessus. Il semble que les malheureux y soient restés au moins une partie de la saison des pluies. Les refroidissements dûs à ladite saison, l'inconfort et les privations ont entraîné de nombreuses broncho-pneumonies et selon mes informateurs la mortalité a décimé les plus faibles. Les allées et venues ont épuisé hommes et femmes : se rendre jusqu'aux citernes puiser l'eau, chercher des provisions dans les greniers, nourrir le boeuf de case, entretenir les plantations. J'avais donné des instructions rigoureuses au quartier ennemi de ne commettre aucun pillage chez son voisin ; il n'est pas remonté de réclamation jusqu'à moi à ce sujet. D'ailleurs, à elles seules, les croyances dans la sacralité du mil protégeaient les réserves, dont on ne serait pas emparé sans une riposte des esprits de la céréale.

Finalement mon espoir prit corps et la réconciliation intervint, en février 1948, date dont cependant je ne suis pas certain. Comme dans toute négociation, la rupture parut imminente plus d'une fois. Pourtant le protocole coutumier n'exigea pas plus de quatre jours. Le premier jour me soumit à l'épreuve : je devais obtenir impérativement la participation des maîtres du drame, les quatre ou cinq vieillards détenteurs des pouvoirs de médiation auprès des puissances surnaturelles de qui dépendait le destin des deux groupes adverses. Scène bouleversante que l'arrivée devant mon campement de fortune de ces nonagénaires, haletant de leur dernier souffle de vie, aveugles, sourds, squelettes pliés en équerre, n'ayant de chair que la peau fripée, les uns traînés avec une canne et soutenus par des jeunes, les autres portés sur des civières. J'avais en face de moi la gérontocratie entre les mains de laquelle était la paix. Le second jour ne fut pas de trop pour remémorer les griefs ancestraux des deux camps et dénombrer les morts. A mes pieds une surface sableuse avait été lissée et le préposé aux écritures, de son majeur, traçait un bâtonnet chaque fois qu'était contradictoirement identifié un combattant dont le sang devait entrer dans la comptabilité de la vengeance. Le troisième jour fut employé d'abord à fixer la compensation, en boeufs, par combattant à qui la vie avait été ôtée, ensuite à mettre en demeure le quartier débiteur - celui dont les pertes en guerriers avaient été moindres - de fournir solidairement le bétail correspondant. Le quatrième et dernier jour s'engagèrent enfin les procédures de la déclaration de paix et le couronnement rituel de la réconciliation sous la forme d'un serment, d'ailleurs suivi aussitôt par les danses. Entre Massuru et Kotoma, ce fut le martyre d'un chien qui préfigura le châtiment appelé sur ceux de l'un ou l'autre camp qui se rendraient coupables de parjure au serment. Tandis que le serment était prononcé, l'animal vivant subissait un tronçonnement au terme duquel les deux protagonistes purent ramener à leur camp l'un l'avant-train, l'autre l'arrière-train, membres agités de soubresauts convulsifs.

Aux yeux du barbare que je me considérais dans de telles circonstances – barbare dans la mesure où ma culture, par ses normes, saisissait mal les valeurs sociales de mes administrés –, la surprise majeure n'a pas été motivée par le sacrifice lui-même, mais par la toute-puissance des croyances de ces Gemzek. En

effet la cérémonie du serment se déroula hors des yeux des paysans concernés. Dans l'insignifiant thalweg choisi comme frontière définitive entre les deux guartiers, il n'y avait de présents que cinq hommes, dont mon interprète et moi-même. La parole et le geste appartenaient aux trois acteurs. Au centre se tenait l'officiant, muni du couteau du sacrifice, la saie crasseuse rejetée sur une épaule. De part et d'autre de la limite, les deux émissaires, entièrement nus - la nudité totale étant censée, dans ce type de culture religieuse, conditionner la validité du rite -, saisissant d'une seule main une paire de pattes, se faisaient face, l'animal raidi entre eux deux ; de la main libre, leurs gestes pouvaient appuyer leurs vociférations. Dans une première phase, s'exprimant au nom de la foule demeurée en attente devant mon campement, mais aussi au nom des frères que le combat avait prématurément envoyés au séjour invisible des ancêtres, les deux hommes expulsèrent avec véhémence, chacun de son côté, les griefs accumulés au cours des ans. Dans une seconde phase, ils promirent par serment que les leurs respecteraient la paix établie ce jour ; puis ils proférèrent des imprécations – voeux de malheur – contre eux-mêmes si le serment venait à être transgressé. L'officiant concrétisa enfin le châtiment menaçant désormais les parjures.

De son couteau il trancha le chien vivant en deux parties. Ainsi tout un peuple se liait-il, sans en avoir été témoin, par l'engagement de ses représentants.

Tel fut pour moi le prélude d'une série d'évènements qui m'obligèrent à être toujours disponible. Mais il eût été surprenant qu'un don d'ubiquité m'eût permis une présence simultanée dans les plaines et dans les montagnes. A peine une semaine après le duel Kotoma-Massuru, le 23 mai 1947, des hostilités éclataient entre des Muktelé (ou Matal) de Golda (ou Gualda) et de Zouelva. La contestation initiale portait sur un puits. Il y eut des blessés. Je dus renoncer à m'absenter du poste.

L'incident suivant se produisit le 6 juin, avec des conséquences plus lourdes. Une bataille rangée opposa ce jour-là le massif de Vamé (ou Ndrémé) et deux villages du massif de Mora, dont Gagadama. Les relations étaient, certes, conflictuelles depuis longtemps. Selon ce qu'on m'a laissé entendre, la dispute de quelques individus à propos de poissons séchés aurait ranimé les impatiences à en découdre. Ne m'a-t-on pas plutôt caché une exaspération de trop de maris frustrés, dont les épouses se seraient enfuies chez leurs amants dans le quartier voisin, si proche ethniquement? Cinq tués et cinquante-et-un blessés pour bilan de cette explosion de violence! Me voilà conduit à nouveau à parlementer pour mettre en échec la loi du talion. Les parties, cependant, se montrent disposées à renoncer à la querre. Le choix du lieu où prononcer la paix provoque, il est vrai, de nouvelles discordes, bientôt modérées quand la décision est prise de réunir les belligérants non sur l'un ou l'autre des massifs, mais sur l'esplanade du poste de Mora. Le 25 juin, les règles du cérémonial habituel y sont observées. Les porte-parole des villages s'acquittent de leur rôle avec la furie qui sied à ce genre de théâtre et clament les offenses qui ont justifié les hostilités. Des analystes ont dit de ce moment qu'il représentait une décharge nécessaire des pulsions de haine, et c'est avec raison. Les éclats de voix se modèrent ensuite et le silence s'établit. Que se passe-t-il donc ? Les rangs de la foule s'écartent et un jeune bouc est amené devant le grand feu allumé devant nous et dont les braises rougeoient déjà. J'observe un conciliabule. Il y est question d'un tirage au sort: qui tiendra la hache du sacrifice ? Aussitôt l'animal tué, ses entrailles sont déposées sur le feu pour une brève cuisson. Les principaux notables concernés se les partagent. On les voit faire de visibles efforts de mastication. Repas de communion symbolique, mais occasion pour les centaines de badauds wandala, venus de Mora-village s'amuser du spectacle, d'exprimer

ouvertement leur répugnance. De la graisse du bouc est ensuite jetée sur le feu, d'où s'élèvent des flammes très claires. C'est alors que le serment est prononcé : — "Que brûle ainsi celui de nous qui rompra le serment ! ". La foule se disperse. Aucune danse ne fait suite à la scène et, d'ailleurs, aucune femme n'a accompagné les montagnards. Probablement les fêtes auront-elles lieu dans leur seul cadre rituel, sur les massifs...

Mais voici que s'enchaînent depuis mars représailles sur représailles dans le sud-ouest, à la limite de la subdivision de Mokolo. Les engagements mettent aux prises d'une part deux quartiers du massif de Zulgo (ou Zelgwa), de l'autre les Minéo (ou Minew) du village de Zaonada (ou Zanada), ethnie tampon entre les Mofu et les Mafa, et qui relève de la subdivision voisine. Il y a eu douze tués et un nombre indéterminé de blessés. Après négociations des deux côtés de la limite et concertation entre mon camarade Michel Vérité de Mokolo et moi-même, une rencontre est organisée à Zaonada pour le palabre du versement du prix du sang et pour le serment de paix dont un chien fera encore les frais.

Le déplacement me demande deux jours de marche depuis Mora, avec la traversée des massifs sur plus de quarante kilomètres. Ce conflit m'intrigue, car un plateau presque désert sépare les Zulgo des Minéo, gens parlant la même langue. Je suis surtout submergé par un déferlement de pensées. Le camarade vers lequel je me dirige s'est trouvé mon compagnon de classe et de réfectoire pendant deux ans. Le lycée Louis-le-Grand nous a vus étudier ensemble aussi bien la théorie de la dérive des continents et la philosophie de Kant que la licitation judiciaire et la reproduction des vers annelés. Or à présent qu'avons-nous à faire d'un tel bagage de connaissances ésotériques pour régler des coups et blessures dans la brousse africaine? Il s'agit pour nous, la chemisette flottant par dessus la ceinture et la chevelure mouillée de sueur sous le casque, d'emboîter tant mal que bien le pas élastique d'une escouade d'hommes, parés d'une simple peau leur battant le séant. querriers repentis dont nous ne comprenons ni la langue, ni les coutumes. Nous allons faire notre jonction au milieu d'un paysage fantasmagorique où s'empilent en équilibre précaire des boules granitiques cyclopéennes. Deux Blancs bientôt en vis-àvis, pour se fixer des yeux, adopter la superbe d'apprentis chefs nègres et plaider l'un contre l'autre la cause de paysans parfaitement inconnus d'eux. Une séquence avantageuse pour un film sur la colonisation, n'est-il pas vrai ? Hélas ! Quel rôle ces deux "grands commandants" vont-ils jouer en l'occurrence ? Celui, combien vulgaire, de veiller au rassemblement de boeufs et de chèvres, dérisoires prestations censées indemniser des corps humains privés de leur vie par des flèches ennemies. Puis ensuite attendre avec anxiété que le sacrificateur, pauvre hère parmi de plus misérables encore, se dise autorisé par les esprits des ancêtres à trancher un vilain petit chien fauve. Cependant - le croira-t-on ? - ces deux étrangers avaient adopté ces Monts Mandara comme leur nouvelle patrie. Leur destin personnel se croisait une nouvelle fois au bout du monde, se liant dans la prétention modeste de restaurer un climat de paix parmi d'humbles paysans.

Cependant la litanie des heurts sanglants n'en finissait pas. Le 19 septembre 1947, pour un vol de chèvres, c'est le quartier zulgo de Balaché qui s'opposa à Chimberim, quartier de Roua (subdivision de Mokolo). Des blessés et un mort appelant le prix du sang et, le 31 janvier 1948, le serment de paix. Puis, le 23 septembre 1947, au sein du village podogo de Mukuléhé, c'est le complot tramé par un quartier contre le chef du village et qui se solda au moins par quelques banderillés. Le 30 novembre, dans le massif de Golda (Gualda), ce sont des

dissentiments entre plusieurs familles qui dégénèrent en engagement blessant dix Muktelé.

L'année 1948 débute pour moi avec l'annonce d'un nouvel orage. J'apprends un brusque regain de tension entre le massif de Zulgo (Zelgwa) et des gens de Gemzek. Je rejoins les lieux. Du 29 janvier au 4 février 1948, je campe de bivouac en bivouac pour me montrer un peu partout, évitant de donner l'impression de prendre parti pour un quartier. Mes efforts de conciliation ne semblent pas avoir de résultat. Je connais des heures où j'entrevois avec effroi le pire dénouement, c'est-à-dire l'embrasement guerrier. Au point que je suis saisi de tremblements nerveux, mal maîtrisés. Je ne me lasse pas de parlementer, les armes à feu étant sans utilité. Il faut imaginer la scène. Je m'installe chaque jour sur une dalle rocheuse, sur la crête d'un relief, de façon à être vu de ceux que je cherche à convaincre. A côté de moi, l'interprète françaiswandala: il explicite au Gemzek, choisi comme messager, la bonne parole du commandant. Je suis des yeux le cheminement du parlementaire à travers les rochers et je l'observe sur le piton d'en face en discussion avec les récalcitrants. Il revient avec un missionnaire du camp adverse. Je chronomètre deux heures de délai pour un aller et retour. Les navettes peuvent durer toute une journée. Bienvenus me sont le casque protecteur et la réserve d'eau filtrée. Jeux lents de la diplomatie chez ces montagnards craintifs et parfois hostiles.

Finalement une évolution se perçoit. Malgré la faiblesse de mon escorte de goumiers, j'ose faire arrêter et neutraliser une vingtaine de Zulgo qui provoquent les Gemzek. Simultanément je m'impose au chef du massif de Zulgo et je sonde sa résistance en lui demandant un boeuf en sanction de son entêtement. Dès lors changement sur la scène du théâtre : le chef consent à renoncer à des représailles contre ses adversaires. Il prononce le serment de paix en enjambant lui-même un arc et un lot de flèches, symboles funèbres annoncant la mort des parjures. Ainsi rassuré, je m'éloigne dans un quartier voisin pour y prendre la température des habitants. Au printemps précédant, ce quartier, possesseur du seul puits encore alimenté en eau, avait interdit par les armes l'accès de cette citerne aux quartiers démunis. S'étant déplacé jusque là pour décourager toute velléité d'appel aux armes, mon prédécesseur avait été accueilli par un jet de sagaies. Jugeant nécessaire un avertissement, il avait ordonné l'incendie de quelques habitations. Comment serai-je reçu à mon tour ? Simulant résolument le promeneur détendu et curieux, je choisis de rendre visite à un certain nombre d'enclos familiaux. Je vois sortir vers moi femmes et enfants avec un salut souriant, qui leur vaut une distribution généreuse de sel et de sissi (pièces de 50 centimes). Je peux désormais rentrer à Mora, estimant pour l'heure qu'une péripétie sanglante a été évitée.

Brève sera l'accalmie. Vers la fin mars 1948, ou peut-être à la mi-avril, le massifîle d'Urza entre en crise. Sauf confusion de ma mémoire, le point de départ en aurait été, sur le marché de Mémé et après des libations trop généreuses, une banale discussion entre païens sur la qualité de la bière de mil des différents quartiers, bière d'ailleurs brassée par les ménagères. Chacun veut faire accroire la supériorité de sa propre boisson. Faute d'accord, mais ne démordant pas de leurs préférences, les partenaires conviennent qu'au travers d'un combat, les génies sauront manifester la vérité. L'affaire d'Urza offre à coup sûr un intérêt exceptionnel. Elle atteste jusqu'où peut aller le respect du code de la guerre commun à ce type de société. Un code qui impose une égale préparation des adversaires et une équivalence de leur équipement. Or, dans le cas d'espèce, casques et boucliers faisaient défaut à beaucoup des futurs combattants. Des emprunts d'attirail défensif ont dû être organisés à la hâte, notamment dans le massif de Plata (ou Pelasla), peuplé de gens

apparentés. Dans ces conditions, les intéressés ont, d'un commun accord, différé de trois jours le début des combats, tout en se gardant bien d'en aviser le commandant, qui, il est vrai, séjournait dans le lointain chef-lieu de Mokolo. La préparation des adversaires s'est révélée finalement performante, puisqu'un score de quarante à cinquante blessés a été approché. S'il n'y a pas eu mort d'hommes, l'explication devrait-elle en être recherchée du côté des liens familiaux étroits d'un quartier à l'autre? Les combattants auraient évité les atteintes qui auraient pu être mortelles, les boucliers assurant une protection efficace des parties vitales du corps.

Pareil délire collectif entre gens établis au contact étroit de la plaine, c'est-à-dire d'une aire culturelle plus avancée, avait de quoi provoquer mon irritation. Pour mortifier (mais était-ce le bon moyen?) la demi-douzaine de chefs de quartier responsables ou complices, je leur fis goûter de la geôle pendant une dizaine de jours. Balayant de concert les allées du poste de Mora, l'opportunité leur était offerte de débattre entre eux d'une réconciliation, tandis que, les croisant dans mes allées et venues quotidiennes, je leur adressais quelques mots. A leur retour chez eux, ils eurent enfin, solidairement, à réunir 130 thalers de Marie-Thérèse (environ 20 000 F. de l'époque), amende fixée discrétionnairement. Les conditions se trouvaient donc réunies pour obtenir un acquiescement à la paix assorti du serment. Le déroulement des festivités, le 25 avril, prit un peu l'allure d'une apothéose. Sur le même espace, dans Urza, la moitié de la population du massif se rassembla à l'appel des chefs. Des heures durant, des centaines de femmes s'y mêlant, les danses ne connurent aucun arrêt, faites, selon la tradition des animistes de la région, de tournoiements et rondes, accompagnés de chants monotones et scandés par des instruments de percussion variés et par des sifflets. Je confesse ici n'avoir pas recherché la signification réelle de ce langage collectif. Dans mon interprétation matérialiste d'occidental, je n'y ai discerné que d'authentiques réjouissances.

Avant que je ne quitte Mora, un dernier incident m'a sensibilisé aux conditions à remplir pour clore un engagement. Il a éclaté entre deux quartiers de Mada, dont celui de Zagamtagné. Le jeune chef du massif, le célèbre Kavaye, avait quitté son piton reculé de Nguirmayo, l'année précédente, pour s'établir au pied de la montagne et fonder le hameau de Kolkoss, de sorte que, absent des hautes terres, son autorité fut prise en défaut en cette fin d'avril 1948. Dès le 2 mai, monté sur les lieux et campant à Tizigné, je prétendis obtenir des belligérants qu'ils conclussent la paix au plus vite. C'était là, de ma part, une précipitation déraisonnable. J'avais négligé une donnée majeure. Si le combat avait fait deux morts, l'un le jour même, l'autre le surlendemain, suite à des blessures, il restait deux ou trois hommes assez gravement atteints pour que le total des pertes risque de s'alourdir. Dans ces conditions, le calcul du prix réel du sang, préalable au prononcé du serment de paix dans la coutume mada, ne pouvait encore être établi. Il imposait d'attendre le bilan définitif des victimes.

Des combats limités, au bénéfice probable de la cohésion interne des groupes

Au terme de tant d'expériences renouvelées, il me fallut décidément convenir que les litiges n'avaient pas fini de mettre à mal la stabilité de la paix dans ce pays. Quelques sincères eussent été mes efforts pour courir ici et là éteindre les incendies, tous les embrasements ne se trouvaient pas pour autant prévenus. Désamorcer les appels à la guerre, voilà qui resterait la lourde responsabilité de mes successeurs.

On aurait tort, cependant, de conclure hâtivement des récits qui précèdent à l'expression d'un folklore attardé et sans autre intérêt. Ils méritent au contraire d'être

regardés comme un enseignement précieux sur certaines sociétés animistes précoloniales. Ces violences, déclenchées sous des prétextes souvent futiles, mais vraisemblablement après une accumulation de rancoeurs, ne doivent en aucun cas jeter le discrédit sur les populations concernées. A mon point de vue personnel tout au moins, elles ne reflétaient ni une agressivité conquérante, ni un emportement destructeur et cruel. J'inclinerais volontiers à croire que cette forme de guerre avait une fonction sociale, sans que les intéressés en aient évidemment conscience : celle de tester et de renforcer une cohésion et une solidarité si impérativement nécessaires à la survie du groupe, dans l'insécurité de l'époque ancienne.

En ce sens, le terme de "guerre" convient mal tant le heurt sanglant dont il s'agissait revêtait d'aspects spécifiques. En quelque sorte un combat mené pour exercer collectivement une vengeance mesurée. Tout le déroulement des hostilités en traduisait l'originalité. Le combat cessait bien avant la nuit et chacun se retirait chez soi, quitte à rouvrir la lutte le lendemain. L'attaque était précédée d'un avertissement sonore et l'adversaire devait y répondre pour signifier sa préparation. Un statut de neutralité protégeait femmes, enfants et vieillards. Le pillage ou la destruction ne se pratiquaient pas habituellement. Limitée à quelques morts et blessés, l'objectif une fois atteint, la bataille prenait fin. En bref, un ensemble de conventions, auxquelles il y a lieu d'ajouter l'importance donnée aux cris de défi et aux bravades. Le rapprochement avec la conduite de la guerre au temps de l'Iliade s'impose. Les postures des guerriers, leurs provocations, leurs feintes, leurs avancées par bonds, leurs reculs rusés, leurs sautillements de droite et de gauche servaient autrefois de thème à un spectacle très prisé où les groupes païens s'exhibaient de façon avantageuse lors des fêtes du 14 juillet.

Armes et batailles ne seront pas décrites ici. Le lecteur pourra se reporter en particulier aux pages laissées par Bertrand Lembezat, témoin des faits vécus avant l'Indépendance¹⁹. Le rôle des devins et le règlement de la guerre chez les Matakam (ou Mafa), la plus nombreuse des ethnies montagnardes animistes, ont été développés par Jean-Yves Martin dans son étude de 1970²⁰. Ce sociologue note en particulier que, nonobstant la présence de gens d'un même clan dans deux villages, lesdits villages peuvent néanmoins se combattre. "La communauté territoriale, précise-t-il, prévaut sur des relations de parenté^{"21}, toutes les "relations d'alliance étant rompues"22. Sur le même sujet, Bernard Juillerat, dans une thèse de 1969 sur les Muktélé, ethnie montagnarde de la subdivision de Mora, affirme lui aussi "la primauté du territoire sur le groupe de parenté dans le contexte de la guerre"23. D'autre part, dans le secteur des païens guidar (subdivision de Guider) qu'elle a étudié en 1970, l'ethnologue Chantal Collard évoque pertinemment les causes de guerre, le rôle conjoint du chef de village et du "chef de la terre" dans la décision d'engager une bataille, l'obligation de venger le sang par le sang ou, sinon, l'obligation d'une compensation consistant parfois "en une jeune femme féconde" appelée à engendrer un substitut du guerrier disparu²⁴.

Devant des troubles de l'ordre public d'une telle nature, que pouvait faire l'administrateur colonial ? Il avait insensiblement pris acte que, dans des sociétés régies par les représentations religieuses, les croyances constituaient un point d'appui idéal. C'est pourquoi le commandant écartait les mesures de répression, réflexe inapproprié auquel beaucoup de militaires de la première époque avaient cédé. Il préférait user du serment de paix, pratique traditionnelle, mais exigeant une infinie patience pour convaincre les parties de se réconcilier. Le cérémonial variait selon les ethnies. Bertrand Lembezat a laissé la description d'un certain nombre de rites et il en a analysé la portée²⁵. En réalité, la scène du serment se décomposait en

deux temps. Dans un premier moment, les représentants des adversaires s'engageaient par une promesse solennelle, celle de renoncer à la guerre ; mais c'était là une affirmation qu'aucune sanction n'appuyait. Ensuite venait le serment luimême, indissociable d'une menace ou plus exactement d'une auto-malédiction : au cours de la prestation de serment, les puissances surnaturelles étaient mises en demeure d'exercer leur vengeance contre l'homme qui transgresserait la promesse. Quant au caractère spectaculaire du serment chez les montagnards du Nord-Cameroun, il tenait au fait que les paroles étaient accompagnées d'un scénario mimant le châtiment du parjure.

Les populations des Monts Mandara ne vivent probablement plus aujourd'hui dans des sociétés soudées par l'ancien système idéologique. Les comportements d'il y a trois générations, rapportés ci-dessus, les questionneront. Des écarts et manquements individuels pouvaient se produire. Sous cette réserve, en ce temps-là, pour l'unique occidental que j'étais à approcher le pays de ma circonscription, il y avait de quoi être confondu. L'adhésion générale de ces hommes et de ces femmes à l'ordre religieux qui réqulait leur vie privée et collective m'a produit une forte impression, à moi, l'étranger teinté de rationalisme. Mieux encore, à l'épreuve exemplaire de la guerre et de la paix, l'animisme démontrait une cohérence sans faille, quelles que fussent les séquences du drame. La dimension spirituelle marquait tous les actes, en cela conditionnée par l'homogénéité culturelle de l'époque. C'était un signe d'approbation, sollicité par un rite du devin, qui décidait du combat. C'était un présage obtenu pareillement du surnaturel qui, le cas échéant, désignait les hommes à écarter d'une participation aux affrontements, guerriers dont une mort certaine aurait été annoncée par les puissances infernales. C'était la pression des esprits outragés par un sang non encore vengé qui contraignait le groupe à pratiquer la loi du talion. C'était une force d'ordre immatériel et de puissance irrésistible qui soufflait la témérité de tuer; car il s'agissait d'asséner des coups directs ou de décocher des flèches sur des voisins parfaitement connus, voire sur des hommes dont on avait épousé la fille ou la soeur. C'était, après le combat, pour le guerrier fût-il louangé d'avoir abattu un adversaire - les tourments secrets que lui infligeait l'âme de sa victime au point que des offrandes à cette âme se pratiquaient sur un autel construit à cet effet²⁶. C'était enfin le pacte du serment de paix, en vertu duquel les divinités accableraient de malheurs quiconque céderait à un moment de colère contre un ancien adversaire.

Il n'a rien été dit jusqu'ici des actions concrètes menées pour réduire les risques de conflits, faciliter la cohabitation des communautés ethniques et régler les litiges individuels avant leur extension. Trois directions furent conjointement privilégiées : "l'apprivoisement" des montagnards, l'ouverture de pistes de pénétration, l'institution de tribunaux coutumiers de proximité. Ces trois thèmes seront évoqués plus loin.

CHAPITRE VI

L'ADMINISTRATION ET LA GESTION

Rien que de naturel, pour le chef de circonscription, que l'écoute des clameurs de la brousse. Ce que le précédent chapitre s'est proposé d'illustrer avec le souvenir de la constante disponibilité d'un acteur prêt à accourir sur place à la première alarme. Le vécu exceptionnel dont j'ai fait état ne se rencontrait, à la vérité, que dans très peu de circonscriptions au Cameroun. Il ne saurait, à lui seul, nourrir le genre de controverse auquel a cédé, par exemple, le théologien catholique camerounais Jean-Marc Ela quand il écrit : "La répression continuelle montre ce que fut la colonisation sur le terrain" 1. Ma patiente recherche d'un apaisement des conflits locaux témoigne du caractère abusif et péremptoire de trop de jugements prononcés, *a posteriori*, par des théoriciens absents sur les lieux lors des évènements.

De toute façon, la mission de souveraineté du commandant ne se limitait pas à une domination soucieuse de la paix publique. D'autres charges requéraient une diligence non moins active. Car au même homme incombait la maîtrise de tout le dispositif administratif, en l'espèce un ensemble de fonctions de direction, d'animation et de contrôle s'exerçant d'ailleurs aussi bien sur toute l'étendue de la circonscription qu'au poste central. Ainsi la personne incarnant le pouvoir colonial se dédoublaitelle : un commandant pour commander, un administrateur pour administrer. Structure que J.M. Ela définit pour sa part, sans précaution verbale quelconque, comme "un appareil d'oppression administrative et politique"².

Que le double rôle de chef et de gestionnaire eût accru la force contraignante des actes du colonisateur, il faut en convenir. Mais l'un et l'autre demeuraient dans un équilibre relatif. Au fil des ans, ils apparurent de plus en plus difficiles à cumuler malgré que, pendant la dernière décennie, certains subdivisionnaires eussent reçu l'assistance d'un adjoint. La création de nouveaux services, la mise en place d'institutions modernes, le foisonnement de réglementations novatrices, l'accroissement des équipements et la multiplication des agents publics ont inévitablement conduit à l'hypertrophie du domaine administratif au détriment d'un contact suivi avec les villages. Simultanément émergeait peu à peu, hors d'un paysannat à peine différencié et combien discret par nature, une armée d'individus motivés, jeunes en général, solliciteurs de la modernité et par conséquent demandeurs d'actes administratifs. L'évolution engagée au lendemain de la dernière guerre allait modifier la structure du poste de commandement, à l'origine éminemment légère, en un ensemble alourdi de rouages bureaucratiques.

C'est sur ce plan du formalisme réglementaire que la tutelle des supérieurs régionaux du chef de subdivision se montrait la plus exigeante. Après l'avoir évoquée, l'attention se portera ici limitativement sur quelques-uns des domaines de la compétence gestionnaire de l'administrateur : la collecte de l'impôt de capitation, l'introduction de l'état-civil, les chantiers et la gestion budgétaire.

1. Ses supérieurs et le commandant

La pyramide hiérarchique du commandement territorial avait pour elle le mérite de la simplicité. A la base, en prise directe sur le pays, le chef de subdivision qu'un adjoint parfois assistait. Au-dessus, avec autorité sur plusieurs subdivisions, le chef de région (dénommé ailleurs chef de cercle), lequel disposait toujours d'un adjoint. Au sommet, le gouverneur, secondé par des directions techniques, avec haute main sur les régions.

Antérieurement à la mise en place d'une représentation politique de la population, ces trois niveaux d'autorité constituaient les seuls organes chargés des missions publiques d'ordre général. Toutefois, dans d'étroites zones proches de la mer où la vie économique s'était assez tôt ouverte au commerce international, les acteurs de la production et des échanges disposaient de représentants déjà influents. Mais dans l'arrière-pays peu développé, l'encadrement administratif conservait un pouvoir non partagé. De l'éloignement du chef-lieu colonial, de la précarité des communications et des particularismes extrêmes d'une province reculée, le chef de région gagnait l'avantage d'une relative liberté vis-à-vis des instances centrales. Pour les mêmes raisons, le chef de subdivision ne subissait pas une trop étroite dépendance vis-à-vis de la région. On se souviendra qu'à l'époque, la brousse ne comptait ni corps intermédiaires, ni classes moyennes, ni associations juridiquement organisées. De son côté, la représentation politique, timide pendant les premières années, ne s'ingéra que progressivement dans la marche des circonscriptions. S'il était une pression sensible, elle aurait émané des missions religieuses, là où elles iouissaient d'une forte audience.

Dès lors, sur le terrain, le commandement s'articulait en deux échelons, les responsables de ceux-ci ayant à coopérer. Ce qui eût supposé de leur part une approche commune des réalités locales et une même ligne d'action. Voilà qui n'allait guère de soi. Les tempéraments des hommes différaient, leurs expériences antérieures aussi, tandis que l'exercice d'un pouvoir presque incontesté avait durci les caractères. Nombreuses pouvaient survenir les causes de froissements d'amour propre. Grief risquait d'être fait au chef de subdivision de méconnaître la primauté du chef de région, sans laquelle il n'y aurait pas eu de cohérence dans la conduite des questions politiques, économiques et budgétaires, ni de maîtrise par le gouverneur du fonctionnement étatique du Cameroun. Grief risquait d'être fait au chef de région d'ignorer les mille et un particularismes de chacune des circonscriptions dont ses subordonnés devaient, quant à eux, tenir compte. Or les subdivisionnaires se trouvaient déjà en première ligne, loin du chef-lieu de région, à la fois pour maintenir l'ordre public au jour le jour, pour mesurer les attentes de la population et pour parer aux complots internes divisant les grandes communautés africaines.

Les suspicions et les crises auraient certainement faibli si tout ce monde de commandants avait été mis à l'aise par des conseillers itinérants chargés de désamorcer les antagonismes. La fonction existait, remplie par des inspecteurs des affaires administratives, hommes d'expérience et chevronnés. Il est vrai que leur appartenance au même corps, voire au même grade, que les agents d'autorité visités, pouvait rendre leur médiation illusoire. En tout état de cause, leur appui eût été très précieux pour guider les jeunes chefs de subdivision dans leur fonction

L'ADMINISTRATION ET LA GESTION

d'approche de la population, le grand art par excellence. En fait, quand ils entraient en action, les inspecteurs arrivaient trop tard, tout juste pour dresser procès-verbal d'une faillite.

Une fois encore, l'isolement sera pointé du doigt comme la circonstance qui pût affecter les comportements individuels des chefs de poste en brousse. Cette donnée retiendra l'attention des historiens désireux d'appréhender avec objectivité le contexte dans lequel fonctionna une administration régionale réduite à des hommes seuls aux prises avec leur mission. Déjà insuffisamment informés des choses de leur fief, ils avaient à réagir d'urgence à des événements ponctuels ou à des phénomènes en chaîne. On prendra garde au fait qu'ils n'étaient pas secondés, ou si peu, et qu'ils avaient à se déplacer en personne, à des journées de marche souvent, tout en laissant leur poste vide du moindre acteur susceptible, à la limite, de leur transmettre une information. Peut-on imaginer aujourd'hui le handicap résultant de l'inexistence de liaisons orales et immédiates entre région et subdivision? Presque jusqu'à l'Indépendance le chef de poste n'a disposé du moyen de s'entretenir, sur l'heure, avec son supérieur hiérarchique, à la région (ni téléphone, ni communication radio, des pistes routières parfois coupées ou demeurant impraticables des semaines durant). En 1946, à Moloundou, en pleine forêt équatoriale, une semaine pleine de cheminement à pied conditionnait, toute l'année, la liaison entre ce poste de subdivision et Yokadouma, centre de l'administration régionale. La sujétion de la rupture du contact avait été de plusieurs semaines, à la fin des années 1940, entre les chefs-lieux de région et plusieurs postes du Nord-Cameroun. De toute facon, si le dialoque se nouait au gré du courrier, il n'atteignait son terme gu'après plusieurs allers et retours.

Qu'en était-il, du moins, des contacts directs entre la hiérarchie supérieure et le niveau de la subdivision dans le partage des difficultés et des objectifs? Mes souvenirs personnels en ont retenu surtout un déficit de la communication. On voudra bien pardonner la sévérité que s'autorise un acteur passé au rang de mémorialiste.

Déficit de la part du gouverneur d'abord. Il m'eût semblé avantageux, pour mes administrés et pour moi-même, que par sa présence en brousse, le gouverneur prît la mesure des réalités sur le terrain tout en apportant le poids de son influence. Il en était pratiquement empêché par ses autres obligations. A intervalles de deux ou trois années, il réussissait, certes, une apparition. Le mot apparition sous-entend que la caravane s'accordait une pause de quatre heures maximum, repas très copieux compris. Le gouverneur n'avait guère le temps que de serrer la main des notables, des fonctionnaires et des anciens combattants africains, puis de se réserver un aparté avec le député du lieu. Les grands problèmes locaux et la marche du service constituaient matières assez secondes pour les laisser aux lumières du seul commandant. Remonte à ma mémoire à ce sujet un épisode navrant vécu en mars 1950 à Bangangté. Dûment convoquées à mon initiative pour former une haie d'honneur le long de l'itinéraire gubernatorial, de Tonga à Bangwa, des milliers de personnes y trouvèrent regrettablement l'occasion d'avaler des couleuvres : leur vaine attente tout un après-midi fut le prix de leur docilité à mes ordres. En effet, parvenu dans ce lointain pays presque à la tombée de la nuit, le Haut-Commissaire passa sur la piste après que les gens eussent regagné leurs fermes. Il abrégea les

présentations au poste, puis reprit la route sans avoir posé de questions, mais après s'être désaltéré à la résidence.

Déficit également de la part du chef de région. Les visites aux subdivisions se caractérisaient par leur rareté et leur brièveté. Peut-être fallait-il en totaliser trois par an, de la durée d'une demi-journée. Autant dire que le travail en commun restait superficiel et ne laissait pas le loisir de contacts en tête-à-tête avec les notabilités africaines. Des rencontres communes au chef-lieu de région réunissaient heureusement tous les subdivisionnaires, lesquels goûtaient très fort ces bouffées de partage entre alter ego, quoique l'ordre du jour comportât plutôt des consignes d'ordre général. A Dschang (région bamiléké), j'avais apprécié l'initiative de notre chef, François Mourruau, consistant à opérer la répartition des crédits annuels en présence de ses subordonnés. J'ai conservé aussi un souvenir sympathique des échanges fructueux menés, toutes circonscriptions confondues, lors des visites de l'adjoint du chef de région. Les questions pendantes faisaient l'objet d'un véritable examen d'égal à égal, ce camarade n'hésitant pas à demeurer deux ou trois jours à la subdivision, s'il le fallait. Là où les paysans se montraient procéduriers, l'adjoint profitait de l'occasion pour tenir une audience foraine en sa qualité de juge d'appel des affaires coutumières. Son tempérament et ses goûts inspiraient, en fait, à chaque administrateur ses propres méthodes de travail. Ainsi ai-je loué Bertrand Lembezat, quand, en 1947, cet aîné prit le temps de me conduire dans tous les cantons du sultanat du Wandala et jusque sur un massif païen afin de me transmettre son savoir au cours de rendez-vous directs avec le pays réel.

Au long des mois – la sincérité m'oblige à l'avouer – qu'il se fût agi des débats lors de rencontres ou de petites chicanes à travers le courrier administratif, il était des ordres comminatoires mal acceptés, des blâmes implicites accueillis froidement, des mises en garde mettant en cause la confiance mutuelle, tout ceci exarcerbé par la conscience immodérée de servir une grande cause et par l'impossibilité de contacts plus fréquents d'homme à homme.

Il arrivait aussi que la remarque reçue, non désobligeante, se justifiât dans son fond. Le destinataire la comprenait. Mais il estimait qu'elle ignorait les traverses que posait la situation locale. Telle fut, par exemple, en 1947, la suspicion portée contre mon travail de recensement de la population de Mada, motif pris que la pyramide des âges laissait apparaître l'absence évidente de fillettes prénubiles et d'adolescentes pubères. J'étais en conséquence invité à recommencer entièrement le recensement des 6 000 montagnards. Or la politique d'apprivoisement des païens avait exigé de moi beaucoup de tact. S'il m'avait été permis d'envoyer des gardes à travers un quartier à recenser pour annoncer le rassemblement, il eût été impardonnable que j'ordonne à ces miliciens peu regardants sur les moyens de coercition, d'aller fouiller les greniers profonds où se cachaient habituellement les jeunes personnes, dont l'âge, d'ailleurs, les exemptait de l'impôt de capitation, objet indirect du recensement. Quant à l'ordre de procéder à un recensement-bis, j'ai considéré qu'il était politiquement inopportun d'exaspérer les guartiers en les convoquant à nouveau. Un recensement constituait, bel et bien, une gêne exceptionnelle pour toutes les familles, du bébé au malade et au vieillard, durant une journée consécutive, nourriture et boisson devant être apportées pour les plus faibles, et tout ceci au risque de subir la pluie sans aucun abri.

Finalement, tant bien que mal, avec un effort de bonne volonté et un sursaut sur lui-même, le subordonné subissait, s'il y avait lieu, d'être malmené, mais au prix d'un enfermement encore plus altier dans son fief. Tant de petits faits risibles ou de situations irritantes me reviennent en mémoire. Un imprévu qui laisse un impact, tel celui d'un bébé, sur les genoux de Madame Région, qui s'oublie et mouille la robe de la patronne, ce qui vaut à son père, chef de subdivision, de perdre la considération du supérieur. Une erreur dans la disposition des convives écarte-t-elle le chef de région de la présidence de la table ? Voilà l'offensé qui claque la porte et voilà le séjour du subordonné déjà compromis. Le chef de région se complaît-il au bureau ? Raison de plus pour monopoliser les véhicules neufs tout-terrain, alors que le subordonné, dans sa brousse lointaine, doit faire bricoler le seul vieux camion déjà amorti par ses prédécesseurs. Quand survient le jour, tant attendu, d'une visite du supérieur, l'impavidité s'impose face au feu roulant des critiques. Evoquant un village: - "Je m'étonne que vous n'y soyez point encore allé". Interrogé l'instant suivant sur un rapport de tournée non achevé, j'ose répondre qu'une urgence politique m'a repropulsé sur les sentiers avant la fin de la rédaction. La réplique : - "Il faut faire passer les rapports avant toute nouvelle tournée". Fier de présenter un nouveau campement à la paille rutilante, je reçois une leçon : - "A Kaélé, Baudelaire a adopté un type de construction autrement meilleur, qui supprime les poteaux centraux". Dans ces conditions, grande était la tentation de faire oeuvre sans en rendre compte à l'échelon régional, jusqu'à ce que, ultérieurement, une réussite manifeste affaiblisse la virulence des observations attendues.

Sur ce point, je terminerai par une double anecdote témoignant à quel degré le style du commandement se rattachait à la personnalité et au tempérament des hommes. D'imprévisibles réactions en résultaient, dont les subordonnés européens faisaient les frais à l'égal des administrés africains. La première des scènes se passe à Mora, en 1947, quelques jours après mon arrivée. Je recois un message du chef de région. Il viendra un soir, après la fermeture des bureaux et en compagnie de son épouse, s'assurer de mon heureuse installation matérielle dans la résidence. Ma naïveté interprète cette intention comme le signe d'une courtoisie chaleureuse, sans lien apparent avec le service. Tout est donc prêt sur la terrasse, préalablement inondée à grande eau pour créer un semblant de fraîcheur. Par miracle le frigidaire à pétrole donne du froid. Or quelle n'est pas ma déroute quand mon supérieur ouvre la portière de son pick-up! Un jet de blâmes m'assaille. Pourquoi le clairon reste-t-il muet? A quoi donc servent les goumiers s'ils ne figurent pas, debout sur leurs chevaux et sabre au clair, le long des lauriers roses conduisant au perron ? Ecoeuré d'un si grand manque de savoir-vivre chez ce jeune débutant, le chef s'en retournera à Maroua une fois désaltéré. J'ajoute qu'il eût la mansuétude d'effacer ensuite tout ressentiment à mon égard et resta un patron bienveillant.

Autre scène, deux ans plus tard. Installé depuis peu à Bangangté, je suis invité, par courrier, à réunir le ban et l'arrière-ban des notabilités et des fonctionnaires. Le chef de région entend m'installer dans mon commandement au cours d'une réunion officielle. Je mets en place le grand apparat que justifie la solennité des présentations. Je fais même confectionner en drill kaki de seyants uniformes pour les gardes dont la mise était dépenaillée. La cuisante leçon reçue à Mora me renforçait dans le soin donné à l'ostentation. J'avais tout prévu, sauf de subir une nouvelle déroute personnelle! Certes, un mois de service à Dschang en qualité d'adjoint de mon supérieur m'avait donné à observer les traits d'un boute-en-train facétieux et le

non-conformisme propre à un titi parisien. A peine sorti de sa limousine, le chef m'attire un peu à l'écart. Puis, à mi-voix, sur un ton apparemment bougon dont la gouaille n'était pas absente: — "Lestringant, qu'est-ce que toute cette mascarade? "... Nonobstant une entrée en matière aussi insolite, je n'eus qu'à me louer par la suite des relations avec ce patron.

2. L'impôt de capitation au coeur d'un débat

Retour d'Afrique, un journaliste fielleux aurait pu autrefois intituler son papier dans ces termes : "Quand le commandant se montre, l'impôt le suit". L'impôt de capitation, puisque c'est de lui qu'il s'agit, n'avait-il pas été présenté comme le signe de l'oppression coloniale? Avant que d'être, il est vrai, pour le désaveu de ses pourfendeurs, maintenu en vigueur, après l'Indépendance, dans la plupart des jeunes Etats.

L'administrateur aurait vraiment manqué de coeur s'il avait été indifférent aux peines des peuples auprès desquels il vivait. L'impôt ? Il se serait bien passé d'en endosser la responsabilité! Mais il n'y échappait pas. Impossible pour lui de nier son implication claire et totale. A lui d'établir, dans l'étape préalable des recensements, la liste nominative des personnes physiques qu'il classerait parmi les assujettis à la capitation. A lui d'asseoir l'impôt et de préparer le rôle primitif, en principe numérique. A lui, après approbation de ce rôle par les autorités compétentes, de fixer leur charge aux collecteurs et de leur décompter les tickets à remettre aux contribuables. A lui de recouvrer l'impôt et de veiller à son encaissement. A lui de demander le dégrèvement des cotes irrécouvrables et, éventuellement, en cas de recettes supplémentaires, de dresser des rôles de régularisation. A lui enfin, dans sa circonscription, d'effectuer sondages et contrôles pour s'assurer que chaque redevable eût acquitté sa contribution.

Autant d'opérations dont le renouvellement se répétait d'année en année. Un travail matériel considérable, auquel l'agent spécial était associé, pour un enjeu financier parfois conséquent. Deux chiffres choisis à titre indicatif en rendront compte ici. Nombre d'imposables en 1958 : 26 857 sur le rôle primitif de la subdivision de Guider. Montant des recouvrements passés en écriture en 1953 : 39 767 600 F.CFA pour la subdivision de Bafoussam dont la population dépassait de beaucoup celle de Guider.

Un régime forfaitaire loin d'appréhender les capacités contributives

Un raccourci souvent cité qualifiait "d'impôt du commandant" cette taxation minimum de droit commun dont la puissance étatique avait fait choix. Institué très tôt comme l'une des ressources du budget du territoire colonial, l'impôt dit "forfaitaire" prenait le relais du "tribut" perçu par les anciens dominateurs locaux, encore que, maintes fois, ce dernier subsistât. On le créditait du mérite de la simplicité dans un contexte où l'administration appréhendait très mal le nombre des contribuables et l'étendue du revenu personnel de ceux-ci. Principe unique : était assujetti à l'impôt forfaitaire tout individu ne relevant pas de l'impôt général sur le revenu (applicable, en 1956, à tout revenu annuel supérieur à 80 000 F.CFA). Dans ces conditions, la grande masse africaine, aux capacités impossibles à évaluer, mais à coup sûr faibles ou très faibles, était-elle concernée par la "capitation", appellation courante

empruntée à la langue latine (*capitatio*, impôt par tête). On évitait ainsi d'établir une discrimination entre les contribuables en considération de leur race ou de leur nationalité.

Cependant, dans son champ d'application, la capitation cachait mal son aspect inégalitaire. Il était certes légitime d'avoir exempté les infirmes, les aveugles, les indigents. Encore fallait-il pouvoir les identifier comme tels. Il était bon, durant la période où les femmes se trouvaient réglementairement imposables à l'instar du sexe masculin, que les mères de trois enfants eussent été exonérées. Encore fallait-il déterminer la situation de chacune. Quand, ultérieurement (entre 1950 et 1953 ?), toutes les femmes furent exemptées, seuls les hommes de plus de 18 ans restèrent tributaires de la capitation. Mais alors ne fallait-il pas tenir compte de la globalité des ressources des polygames, eux dont les gains s'accroissaient avec le nombre des épouses ? Car, ainsi que l'a développé Alain Gandolfi dans ses réflexions sur l'impôt de capitation - les plus complètes qui aient été écrites sur le sujet à ma connaissance³ -, l'administrateur pouvait reprendre, de façon détournée, la largesse réglementaire. Il était fondé, en pays bamiléké notamment, province où seules les femmes assuraient les cultures vivrières, à considérer que les revenus du mari avaient un rapport direct avec le concours des épouses productrices. Pour ma part, tant dans le Nord-Cameroun qu'au Bamiléké et hormis circonstances familiales patentes, j'ai présumé qu'un groupe de co-épouses vigoureuses fournissait un appoint financier certain. Je classais alors le chef de famille parmi les redevables des taux supérieurs (deuxième ou première catégorie).

Une démultiplication des taux de l'impôt avait été, en effet, progressivement introduite par le pouvoir réglementaire pour atténuer le caractère forfaitaire de la capitation. L'échelonnement retenait trois éléments :

- la région géographique, eu égard aux ressources qu'elle offrait ;
- le groupe socio-ethnique, eu égard à la localisation et au capital familial propres à certaines populations ;
- l'aisance individuelle du contribuable lui-même, appréciée selon une modulation en trois catégories (les deux catégories supérieures visant les grands notables, les petits commerçants aisés, les éleveurs importants,...).

Voici quel était par exemple, en 1956, le taux de la catégorie la plus basse, c'està-dire de la troisième catégorie (impôt personnel stricto sensu) selon la région et selon le groupe, en F.CFA:

* Subdivision de Bafoussam (groupe unique)	975 F
* Subdivision de Bangangté (groupe unique)	875 F
* Subdivision de Guider	
* groupe des islamisés	520 F
* groupe des païens	470 F
* Subdivision de Mora	
* groupe des islamisés et païens de plaine	490 F
* groupe des païens de montagne	235 F

Ce système plus affiné obligeait à l'intérieur de chaque circonscription à un classement des assujettis à l'impôt : à Bafoussam et Bangangté, répartition entre les trois catégories ; à Guider et Mora, répartition, en outre, dans l'un ou l'autre groupe. Les perplexités du commandant ne se dénombraient plus et l'équité manquait beaucoup au rendez-vous. S'agissant de ranger le redevable dans l'une des catégories sus-évoquées, la méthode la plus respectueuse d'évaluation du revenu

aurait consisté en une enquête contradictoire menée au moment même du recensement et sur les lieux de résidence et d'activité de l'intéressé. Ce n'était pas toujours le cas. Il y avait d'ailleurs lieu de ne pas trop se fier aux signes extérieurs d'aisance.

S'agissant de la distinction entre appartenance à un groupe islamisé ou à un groupe païen, d'autres difficultés surgissaient, quand bien même la décision de classement fût prise publiquement lors du recensement. A l'intérieur de la chefferie de Guider, par exemple, où les noms ethniques ne révélaient pas nécessairement l'appartenance culturelle, la question se posait, au regard de chacun de mes interlocuteurs, de savoir s'il avait ou non adopté l'islam et devait être inscrit comme redevable au taux musulman ou au taux païen. Par ailleurs, comment classer les quelques chrétiens, une fois personnellement reconnus (mais sur quel critères) comme chrétiens et pour lesquels aucun taux n'avait été fixé? Et quels critères de l'indigence retenir? Le père de nombreux jeunes enfants chargé d'une épouse paralysée pouvait-il être exempté? En d'autres termes, le commandant aux cent casquettes avait-il donc les moyens et le loisir d'examiner au cas par cas la situation des 26 000 contribuables de sa subdivision?

Les inégalités de la pression fiscale

De quelque côté qu'on abordât les problèmes posés par la capitation, l'impôt ne pouvait répondre à l'équité et mettait au défi les bonnes intentions de l'administrateur. Trop de recensements dataient et, eussent-ils été fidèles, ne reflétaient plus la composition actuelle des villages. Parfois une épidémie ou une calamité, réelle ou supposée, avait vidé un quartier, l'émigration s'étant opérée sournoisement. C'est pourquoi je me suis personnellement fixé comme priorité, dans mes postes successifs, d'actualiser les recensements, base d'une imposition moins inéquitable.

Mais un recensement récent et de qualité se contentait au mieux de cerner le nombre d'hommes actifs. Il ne laissait pas présager certains accidents locaux survenus peu après et privant les habitants de leurs ressources. Ainsi n'était-il pas rare qu'un vol de criquets eût anéanti tout un secteur, qu'une épizootie eût détruit le bétail, que les oiseaux mange-mil, les cynocéphales ou les éléphants eussent ravagé les champs à la veille de la récolte. J'ai pu voir aussi, notamment sur les massifs de Mada et Ouldémé (ou Wuzlam) en 1947 et 1948, des quartiers en partie condamnés à la jachère, donc à l'absence de récolte, parce que les tumeurs éléphantiasiques du ver de Guinée immobilisaient une partie des hommes et des femmes.

Dans l'ensemble, l'impôt avait le caractère d'un prélèvement opéré sur des populations vivant dans la pauvreté. Sans conduire à la misère, il interdisait des achats qui eussent été les bienvenus. Quelquefois son poids menaçait, ici et là, de convertir la pauvreté générale en indigence. Ce risque prenait corps là où les aléas climatiques conditionnaient les ressources du sol dont dépendait le monde rural africain. Telle était la situation des cultivateurs de la zone soudano-sahélienne dont une majorité subsistait grâce à son seul revenu agricole non monétaire. Ce revenu vital était-il compromis par une sécheresse imprévisible, les intéressés se trouvaient bientôt incapables de mobiliser des liquidités en espèces pour s'acquitter de l'impôt, fût-il modeste. J'aurais aimé disposer d'informations sur les revenus de mes administrés et, par là même, estimer la pression réelle de l'impôt. Aucune statistique n'existait à ce sujet et je n'avais pas la possibilité de tenter une étude personnelle,

laquelle aurait exigé des mesures trop nombreuses. En effet, une évaluation chiffrée de la fraction du revenu disponible après satisfaction des besoins vitaux aurait dû être établie successivement dans plusieurs terroirs géographiques distincts et ensuite, dans chaque terroir, en fonction de plusieurs budgets familiaux types. Je me suis contenté de vérifier quel pouvait être l'impact d'une variation climatique. Sur la base de la population paysanne de Guider prise dans son ensemble, i'ai recherché l'ordre de grandeur de l'écart, d'une année sur l'autre, de ceux des revenus tirés de la vente des arachides et du coton et sources de numéraire. L'année 1957, où les rendements ont été affectés par une pluviométrie très favorable, a été comparée à 1956 où ils ont avoisiné la normale. L'estimation ainsi réalisée, certes sans caractère scientifique et incorporant l'effet d'incitation aux cultures des agents de l'encadrement agricole, a révélé une vive progression de la moyenne des revenus monétaires par personne et par année, hors production alimentaire de subsistance : 1 200 F.CFA en 1956 et 1 700 F.CFA en 1957, soit une augmentation de 41% environ. Il en découlait, dans l'hypothèse inverse de récoltes réduites par la sécheresse, que le versement de la capitation se transformait en sujétion mal supportable.

Au demeurant, dans un même village, le fardeau de l'impôt n'exerçait pas la même contrainte pour tous. Les capacités des différents assujettis variaient selon la qualité des parcelles cultivées, selon l'effort de travail et selon la composition de la famille (nombre des individus actifs et nombre des inactifs à charge). Des producteurs réussissaient à obtenir un tonnage céréalier suffisant pour accumuler des stocks de sécurité en prévision d'une récolte ultérieure insuffisante. Même sur les massifs montagneux de la subdivision de Mora, combien de fois ai-je été impressionné par le nombre et le volume des silos à grains! Des "salles de greniers" pouvaient recéler de cinq à vingt tonnes de sorgho, quantité à comparer aux besoins d'une consommation annuelle de 150 à 200 kilos de mil par individu.

Dans cet "Extrême-Nord" camerounais, comme les autorités d'aujourd'hui le désignent, une enquête locale a toutefois été entreprise antérieurement à l'Indépendance. Organisée par l'ORSTOM en 1956 et utilisant les déclarations des paysans, elle a décomposé les ressources et les dépenses autres que les biens récoltés et consommés et que les biens acquis par troc⁴. Elle présente le grand intérêt de situer l'importance du prélèvement fiscal. Ont été choisis pour cette étude quelques villages de la plaine de Kaélé (ethnies toupouri et moundang). Assez proches des limites orientales de la subdivision de Guider, ils se caractérisaient par le fait que chaque cultivateur complétait sa production alimentaire par un minimum de cultures d'appoint (coton et arachides destinés à la vente). Or, comme il a été noté plus haut, la fourchette des revenus extrêmes apparaît considérable s'agissant d'authentiques exploitants de lopins agricoles. Les revenus monétaires familiaux s'étageaient en effet entre 3 000 et 100 000 F.CFA par an. Compte tenu du système forfaitaire de la capitation, la charge de l'impôt aurait représenté approximativement :

18 % pour les revenus de moins de 5 000 F.CFA

10 % pour les revenus compris entre 5 000 et 10 000 F.CFA

7 % pour les revenus entre 10 000 et 15 000 F.CFA

Sans aucun doute, la pression fiscale était excessive, eu égard surtout à l'insignifiance du revenu monétaire (5 000 F.CFA correspondaient à 100 F lourds). Et l'enquête a confirmé de façon éclatante que les revenus de la majorité des polygames dépassaient la barre des 15 000 F.CFA annuels. Les épouses

constituaient donc bien des agents économiques actifs grâce auxquels le mari, seul imposable, disposait de ressources très supérieures au ménage monogame.

Ajoutons une précision. L'impôt forfaitaire, dont le redevable s'acquittait, comprenait en réalité cinq contributions associées : l'impôt personnel proprement dit, la contribution de solidarité sociale (elle aussi affectée de taux selon la densité des dispensaires et écoles au service de la région), la taxe sur les bovidés et les chevaux (due par les seuls détenteurs de gros bétail), la taxe vicinale (censée se substituer aux prestations en nature supprimées), enfin, hors budget territorial, la cotisation à la Société africaine de Prévoyance.

Le cas limite de la collecte de biens en nature

Des voix n'ont pas manqué pour dénoncer l'injustice d'un forfait fiscal, mais aussi pour contester la justification d'un impôt et, à plus forte raison, pour condamner le poids excessif de la capitation dans les régions très déshéritées, dont les Monts Mandara étaient un cas exemplaire souvent cité. Les censeurs rappelaient que, chez les montagnards les plus démunis, certains ne disposaient pas de revenus monétaires, de sorte que la levée de l'impôt avait parfois pris l'allure d'une collecte de biens en nature (bandes de gabaque5, pagnes de fabrication locale, barres de fer sorties des hauts fourneaux du pays, chèvres, poulets). Selon des informations recueillies par J.Y. Martin dans les années 60, une tournée de 1933 - année de famine - destinée à ramasser l'impôt dans un massif de Mokolo n'aurait réuni en numéraire que 30 % du rôle. Ce qui conduit le sociologue à affirmer que l'introduction de la monnaie en pays matakam (ou pays mafa) s'est faite par le truchement du système de l'impôt du colonisateur⁶. Thèse également avancée par un autre sociologue, E. Terray, lequel a pu écrire, en 1987, que "le triomphe de la monnaie n'est finalement assuré (durant l'ère coloniale) que par le biais de l'impôt"7. Selon moi, cette assertion ne rendrait pas compte de toute la réalité. Sur le terrain, dans les années 40, la faible circulation de la monnaie française sur les marchés fréquentés par les montagnards des Mandara ne m'a pas échappé. Mais je n'ai pas cru l'imputer au fait que l'impôt n'eût pas encore joué ou eût trop peu joué le rôle d'appel que certains lui attribuent. D'une part plusieurs monnaies circulaient concurremment : la coudée de gabaque, le cauri8, le shilling anglais, le sissi (pièce de 50 centimes très prisée), le billet de cinq francs, le thaler9. Les paysans utilisaient l'une ou l'autre selon les tractations. Le mode de paiement, en ces temps anciens où les échanges intraethniques obéissaient à des règles coutumières, répondait à un code dont des ethnologues ont dit qu'il était porteur d'un sens magique et social allant sans doute au delà d'un simple troc. Des potières de la montagne, par exemple, ne cédaient pas pour de l'argent les marmites de leur fabrication; la convention voulait que l'acheteuse offre un volume de mil correspondant à la contenance du pot. Mais aussi, d'autre part, le volume insignifiant des transactions ne justifiait pas que les villageois prennent le risque de thésauriser la monnaie française, celle de l'impôt, en raison du fait qu'elle n'était pas reconnue comme un étalon de valeur marchande. Aussi, quand le jour du versement de la capitation arrivait, lesdits villageois se trouvaient-ils fort dépourvus.

L'explication du règlement en nature de la capitation tient en partie à cette situation. Le tribut consenti au dominateur de l'époque précoloniale se composait déjà de prestations. Faut-il rappeler que, durant la période coloniale, les cadeaux

offerts aux Blancs, survivance rituelle du tribut, ainsi que les redevances islamiques, se concrétisaient, eux aussi, sous forme de fournitures ? La pratique du règlement de la capitation en nature a répondu, à l'origine, à la même tradition. Elle simplifiait la libération de l'impôt pour des contribuables demeurés en économie de subsistance. Je ne cacherai pas avoir moi-même, à une ou deux reprises, sur les massifs de Mora, accepté, en paiement de l'impôt, quelques chèvres et deux ou trois boeufs. Ce bétail a été ultérieurement vendu sur le marché de Dogba en complément de l'apport en numéraire de quartiers partiellement insolvables.

Pour l'anecdote, j'ose rapporter une combinaison plus avisée, expérimentée par le commandant de la subdivision de Mokolo en 1950 ou 1951. Ce camarade, sachant les gens du massif de Ziver mal disposés nonobstant leur relative aisance, voulut éviter tout incident et se rendit lui-même sur place, sans arme, suivi d'un seul goumier, pour collecter l'impôt. L'ascension jusqu'à la fameuse cuvette sommitale de Ziver demande un bel effort physique que seuls connaissent ceux qui l'ont faite. Par malchance, la position des pattes du poulet sacrifié par le devin annonçait un sinistre augure. Les Matakam opposèrent donc un refus catégorique à leur commandant. Ce dernier reporta le versement de l'impôt à quelques jours de là. Le délai ainsi accordé permettait au village de réunir calmement la contribution. Quand le préposé du commandant apparut sur le massif, escorté d'une escouade de goumiers, il trouva une délégation de Ziver déjà prête à descendre le montant de l'impôt. A la vérité, des espèces il n'y en avait point, mais un bric-à-brac de barres de fer, gabaques, chèvres et poulets. Le convoi des prestations en nature s'ébranla en direction du poste de Mokolo, puis de là vers un gros marché de la "zone anglaise" (ex-Cameroun britannique), où un meilleur prix de vente était escompté. Les règlements se firent en shillings en présence des accompagnateurs matakam de Ziver. Au retour à Mokolo, les shillings trouvèrent preneurs contre des francs et les francs, à leur tour, rejoignirent la caisse du Trésor à concurrence du montant du rôle de l'impôt. Et comme la conversion en cascade des biens et des monnaies avait habilement laissé un boni substantiel, un ultime marchandage du chef de subdivision transforma ce boni en sacs de sel de 20 kg. Il ne restait plus aux sympathiques délégués de Ziver qu'à se reformer en colonne, un sac sur chaque tête, et à réintégrer leur perchoir d'altitude, mission fiscale accomplie.

Un recouvrement souvent sujet à critiques

Une question ne peut être éludée : me suis-je heurté à des refus collectifs de payer la capitation, particulièrement parmi cette même population ombrageuse des Monts Mandara ? Si tel avait été le cas, je ne l'aurais pas oublié. Par contre, il s'est trouvé des quartiers, dans les massifs de Mora, pour s'opposer à la collecte entre les mains des "représentants" du sultan. Initialement, en effet, le prince du Wandala prétendait conserver un pouvoir politique sur toutes les terres païennes. L'obstruction des montagnards trouvait sa cause dans le rejet de la tutelle des anciens dominateurs musulmans. Des dispositions étaient en cours depuis plusieurs années pour faire cesser ces signes d'allégeance au sultan bien propres à irriter les gens des massifs. Il m'a suffi, d'ailleurs, d'aller personnellement jusqu'à ces quartiers pour que je trouve déjà réunies les sommes prévues au rôle, sans besoin de négocier. Le refus initial avait été le refus de reconnaître à des transfuges passés au service du sultan

étranger une ingérence à caractère politique : accord pour l'impôt du commandant, mais rejet d'un tribut à remettre aux gens du sultan.

A remonter plus loin dans le passé, les archives de Mokolo et de Mora ont fait indiscutablement état d'opérations de prélèvement de l'impôt par la force brutale que, par lui seul, le caractère imprévisible et irascible des montagnards, rappelé au chapitre précédent, ne suffisait pas à justifier ou à expliquer. Les militaires, alors en charge du pays, montaient des "tournées d'impôt". Leurs rapports ne cachaient pas les violences qu'ils exerçaient, notamment dans cette période dramatique des années 30 où les populations ont été affamées par des invasions répétées de criquets. Des scènes de brutalité auraient encore eu lieu en 1938 aux dires des informateurs de Jean-Yves Martin. Si je ne mets pas en doute que de tels faits se fussent produits ici et là, je formule personnellement les plus expresses réserves sur l'observation par laquelle ce sociologue laisse entendre que la perception de l'impôt ne s'opérait que par la violence¹⁰. La vérité historique s'accommode mal des extrapolations, surtout lorsque ces dernières risquent de fournir caution à des propos doctrinaires¹¹.

En contrepoint, une anecdote rapportée par Amadou Hampâte Bâ mérite d'être mentionnée. Elle concerne, il y a bien longtemps, un commandant de cercle sommé de faire rentrer l'impôt à tout prix, alors que les paysans noirs traversaient une période de famine. "L'administrateur envoya au gouverneur un télégramme ainsi rédigé : - "Là où il n'y a plus rien, même le roi perd ses droits". Inutile de dire qu'il fut considéré comme un excentrique et rapidement rapatrié"12. S'il s'est trouvé, anciennement, que des chefs de circonscription aient pu être jugés par leurs supérieurs à l'aune des recouvrements fiscaux, ce genre d'intimidation n'avait plus cours au Cameroun à l'époque où j'y ai servi. Cependant dois-je peut-être apporter une précision sur les principes que j'ai généralement observés. Pour autant que les redevables de l'impôt fussent dans la difficulté de l'acquitter, il y avait à bannir la contrainte. Restait à apprécier la capacité contributive. Et là se glissaient certainement les injustices. Par contre, ma sévérité châtiait ceux qui, de façon délibérée, ne répondaient pas à la convocation du recensement. Car c'était pour eux une manière d'échapper à l'impôt, le rôle prenant pour base les hommes fichés sur les listes du recensement.

Deux reproches mettaient donc en légitime accusation la capitation, son taux excessif dans beaucoup de régions pauvres et, à travers le forfait, une évaluation arbitraire du revenu imposable. Mais qui sait si le principal vice ne résidait pas dans les conditions de la collecte.

La procédure se déroulait comme suit. Le commandant informait chaque chef coutumier du montant total mis à la charge de la collectivité concernée, total établi à partir du recensement. Il lui indiquait aussi le nombre de contribuables enrôlés dans chacune des trois catégories de taux et pour chaque groupe ethnique. Il lui remettait simultanément les lots de tickets correspondants. Dans les régions où le recensement avait été dactylographié, un double était remis au collecteur. Le chef faisait son affaire, à sa manière, de la récolte et de la centralisation de la somme globale attendue de lui. En principe, il devait apporter le produit de la collecte à la subdivision, où l'agent spécial procédait à l'encaissement. Certains chefs supérieurs se contentaient souvent d'accompagner les chefs de village porteurs de la recette de leur unité. A Bafoussam, j'avais adopté la pratique de mes prédécesseurs parce

qu'elle assurait une meilleure communication avec les contribuables. Accompagné de l'agent spécial, je passais une journée dans chaque chefferie à tour de rôle, occasion d'échanges de tous ordres avec la population. Là, publiquement, en présence du chef supérieur et d'une foule toujours considérable, chaque chef de quartier, entouré de ses notables, remettait des paquets de billets dont le décompte s'effectuait devant tous.

L'utilisation des chefs pour la collecte de la capitation a soulevé des critiques vraiment justifiées. Mais je ne vois pas comment l'administration aurait pu faire l'économie de ce recours à ces princes, traditionnels ou désignés par l'autorité, qui seuls connaissaient tous les ressortissants de leur collectivité et disposaient des relais locaux. Et, sans en avoir sans doute mesuré les conséquences, le pouvoir colonial les impliquait dans une coopération où leur propre autorité risquait le discrédit. Les intéressés recevaient au surplus un dédommagement sous la forme de remises proportionnelles au montant recouvré. Les aspects négatifs du système sont très connus. En premier lieu, transformer un chef, prêtre désigné par les ancêtres ou à tout le moins détenteur d'un pouvoir religieux dont dépend la communauté, en un percepteur au profit d'une autorité sans lien avec la coutume, c'était condamner la hiérarchie locale. En second lieu, confier la collecte à un chef, c'était sceller l'impopularité du chef et, avec elle, celle de la capitation. Du même coup, l'impôt devenait un impôt de répartition laissé à la discrétion du prince. Qui aurait pu s'opposer à ce que notables et apparentés bénéficient d'une exonération de fait et que les paysans, assujettis ou non à l'impôt, supportent la surcharge? Enock Kwayeb, dans son étude du pays bamiléké, impute avec raison à cette corruption une des causes de l'exode rural hors des montagnes de l'ouest¹³. L'encadrement encore très puissant, qui caractérisait nombre des principautés dans les postes où j'ai servi, disposait de moyens de contrainte, occultes à nos yeux, mais agissants, de telle sorte que la collecte de la capitation procurait un enrichissement personnel du prince et surtout une pénalisation soit des faibles, soit des opposants. Je soupçonne que ces méthodes ont continué à avoir cours, à mon insu. Quand chaque manant, contrôlé sur un marché, sortait de sa besace le fameux ticket, attestant le paiement au taux réglementaire, la preuve n'était pas donnée ni qu'il eût versé une contribution, ni que le montant remis au chef eût été celui de l'impôt réglementaire.

La capitation, entre survivance du tribut et charge démesurée

Quel témoignage personnel ajouter en ce domaine où l'engagement de l'administrateur affectait peu ou prou les disponibilités en numéraire de la majorité des paysans ? D'évidence, considérables me sont apparus les écarts entre les facultés contributives moyennes et, à plus forte raison, importantes les différences dans les ressources d'une région climatique à une autre, voire d'un terroir à un autre. Dès la latitude où s'installait une unique saison pluvieuse avec précipitations irrégulières, les récoltes vivrières elles-mêmes diminuaient tragiquement en mauvaise année. Le prélèvement fiscal s'imputait alors sur les dépenses autres qu'alimentaires. Il pouvait parfois empiéter sur les réserves de subsistance. Compte tenu de cette situation et au risque de donner raison à certaines analyses des contempteurs du colonialisme, je reconnais que ma ténacité à développer l'arachide, le coton, le riz, les productions fruitières et légumières avait pour ambition l'apport au budget familial d'un modeste surplus en numéraire. Ce surplus aurait été destiné, en conservant à la

consommation du foyer les récoltes vivrières, à couvrir, sans privation, le montant de la capitation d'une part, et de l'autre les très menues dépenses, telles que sel, lait, savon, poisson sec, kola, bière de mil, bijoux de pacotille...

A une place aussi distante du commun peuple qu'était la mienne, une ombre me voilait assez probablement la réalité sur laquelle les villageois anonymes essayaient de m'apitoyer. Leur bouche me répétait, sans que le sourire de la confidence ne la quittât : — "Mon commandant, quand j'ai payé ton impôt, il ne me reste rien. Je ne travaille que pour l'impôt". J'acceptais de me laisser rassurer, il est vrai, dans ces heures de détente où, en badaud, sur les marchés de brousse, je déambulais à travers les éventaires étalés à même le sol. J'y voyais ces hommes en guenilles repoussantes et ces femmes soit parées de pagnes, soit à demi couvertes de peaux, qui, accroupis en face des vendeurs, tiraient de leur trésor quelques pièces sonnantes et trébuchantes que l'impôt du Blanc n'avait donc pas toutes confisquées...

Pourquoi ne pas croire que chaque administrateur eût choisi sa ligne de conduite à l'égard de la capitation après un délibéré de sa concience ? En ce qui me concerne, tout me questionnait : l'impôt, son poids, sa répartition, sa collecte. Les débats intérieurs ne trouvaient pas d'issue. Finalement ils me piégèrent, car j'y voyais mon autorité personnelle mise en cause. L'impôt continuait à avoir sur le pays l'expression politique du tribut antique. Je ne pouvais donc reculer devant cette navrante ponction que la paysannerie avait intégrée dans la mentalité collective. Cette humanité à l'histoire tissée d'agressions et de craintes, avait été réduite à composer avec les forces dominantes. Or un maître assez puissant pour imposer un tribut lui aurait laissé espérer recevoir protection de ce pouvoir supérieur.

Il importait seulement, en contrepartie de l'inféodation du peuple, que mon service quotidien rende justice à celui-ci. Voilà dans quel esprit, et d'aucuns m'en blâmeront, je me suis résigné à poursuivre méthodiquement le recouvrement intégral des rôles. Le résultat a été obtenu partout, sans me souvenir d'avoir usé de contraintes condamnables. La réglementation précisait bien que le non-paiement de l'impôt ne pouvait atteindre la personne, en cas d'infraction, que dans ses biens. L'équité a probablement fait souvent défaut. Elle était desservie par la passivité ou le retard de formation civique de certains chefs : plutôt que d'aller vers le commandant lui dénoncer la disparition d'imposables (cotes irrécouvrables pour cause de décès, émigration...) et solliciter un dégrèvement, les intéressés se contentaient de majorer la contribution des assujettis restés sur place.

Pareil réflexe confirmait que, dans son ensemble, la masse africaine ne s'était pas encore affranchie de la conception de l'allégeance au maître. Un refus de payer l'impôt officiel à un chef africain était considéré par celui-ci, à l'égal de tout refus de lui verser une prestation dite coutumière, comme une opposition de ses sujets à son autorité légitime. Certaines manifestations imprévues m'ont du reste montré clairement la portée politique attribuée à la capitation, non sans me jeter dans un terrible embarras. Il s'était trouvé en effet que le colonisateur, à son arrivée dans le pays, avait figé le patrimoine humain des principautés. Un peu partout au Cameroun, des groupes vaincus demeuraient ainsi toujours incorporés au territoire de leur vainqueur. En vain réclamaient-ils à l'administration coloniale leur émancipation et leur restauration en collectivité indépendante. Dès que certains quartiers irrédentistes (le latin *irredento* rend bien l'idée de "non délivré") jugeaient un nouveau commandant perméable aux chroniques du passé précolonial, ils risquaient le tout

pour le tout. Défiant délibérément le chef supérieur qui incarnait leur dominateur abhorré, ils se déplaçaient en corps constitués jusqu'au poste afin de me remettre en mains propres leurs contributions. La démarche exprimait leur lien exclusif de vassalité à l'administrateur. Elle était irrépréhensible du point de vue de la procédure fiscale. Mais comment aurais-je pu accepter un geste à l'occasion duquel le chef supérieur, préposé à la collecte, m'eût accusé de crime de lèse-majesté ?

Impôt de capitation. O toi le malvenu! Décidément, tu as été souffrance pour qui avait à te payer et tu as été tourment pour qui avait à t'exiger...

3. L'état-civil, ancrage de l'individu dans son identité

N'en déplaise à certains, l'action du colonisateur ne s'est pas réduite à l'asservissement et à l'exploitation qu'ils lui ont volontiers attribués. Il n'y a guère eu de domaines, en effet, où l'administration française ne se soit appliquée, certes parfois avec mollesse, à préparer l'avenir des populations paysannes. Les voies choisies visaient à donner à celles-ci les moyens dont elles auraient besoin un jour pour prendre, à part entière, leur place dans le concert des nations avancées.

L'individu africain devait notamment s'insérer, à terme, dans un monde de communication, d'échanges et de compétition. Comment lui faciliter la sortie de son humanité cloisonnée ? En l'armant au préalable d'un statut personnel précis et stable de nature à compenser pour lui la perte des coordonnées limitées, mais suffisantes, dont son groupuscule d'origine l'avait pourvu. L'homme n'avait anciennement que le seul support d'un système d'appellation, celui-ci basé sur un concept ethnique après le rituel de la dation de nom. Il aurait maintenant à accéder, où qu'il se déplace, à une identité complète officiellement opposable aux tiers, sans confusion possible avec un autre individu : un nom qui soit immuable de la naissance à la mort, une filiation établie, un âge précis, bref un état civil complet. D'autant que de telles références élémentaires conditionnaient, pour le citoyen qu'il devenait, le bénéfice de multiples dispositions légales et réglementaires : droits civils, sociaux et politiques, carte d'identité, actes notariés, etc.

La vie sociale n'avait aucunement eu besoin d'un instrument de cette nature durant la période précoloniale. L'oralité régnait en maîtresse, sans être un handicap, en raison de l'isolement des communautés, de la barrière des langues ethniques et de la faible mobilité des individus. Aussi chacun, dans son microcosme, était-il parfaitement connu du petit nombre de personnes de qui il fallait qu'il le fût. Le cas échéant, la "renommée publique" suffisait à distinguer les homonymes selon des critères simples.

Voilà l'environnement de départ dont les premiers chefs de circonscription ont dû s'accommoder. Toute l'information, ils la recevaient de bouche à oreille sans véritable filtrage et sans recoupement. En mes débuts d'activité, je fis moi-même l'expérience de n'appréhender la condition et la position de mes interlocuteurs quels qu'ils fussent, agents publics exceptés, que par le truchement d'une présentation orale émanant d'un collaborateur ou sur la déclaration, présumée de bonne foi, des intéressés euxmêmes. Comment m'aurait-il été permis de douter d'un nom, d'une parenté, d'un lieu de naissance, d'une alliance par mariage? Concernant le nom lui-même, l'identification rencontrait des difficultés particulières comme je l'exposerai plus loin à propos des recensements nominatifs : changement de désignation à chaque étape de l'existence dans certaines coutumes, absence de patronyme complétant le nom

de la personne, échantillon réduit des appellations au sein d'une ethnie, fréquence d'un surnom commun aux deux sexes.

Les autorités coloniales ont donc choisi très tôt d'instituer un système d'état civil africain. Système assez comparable à celui qui prévalait en France, puisque les actes publics ainsi dressés bénéficiaient du caractère d'actes "authentiques". Ils faisaient par eux-mêmes preuve du nom, de la naissance, de la filiation légitime, de l'état d'époux (ou de l'état de divorcé après transcription du jugement de divorce), du décès. Ainsi étaient-ils pourvus d'effets juridiques.

Vis-à-vis des citoyens français, le commandant détenait déjà la qualité d'officier d'état-civil par assimilation au rôle du maire dans le dispositif public métropolitain. Un petit imprévu a cependant mis ma fonction en échec. Deux de mes enfants étant nés sur place, je ne pouvais les enregistrer. Il a fallu demander au gouverneur de désigner, par voie d'arrêté, un officier "ad hoc" pour me suppléer.

De même, dans les débuts, le commandant agissait lui-même au profit des personnes de statut coutumier. Il tenait trois carnets à souches au titre de "l'état civil de droit local" : naissances, mariages, décès. La déontologie impliquait qu'il eût vu et entendu la famille et qu'il eût constaté par lui-même les faits relatifs à l'état des personnes. Mais ce principe a-t-il bien été respecté? Quoi qu'il en fût. l'administrateur remettait aux intéressés un feuillet, extrait du carnet à souches, preuve des faits qui distinguaient l'individu, notamment dans sa parenté et dans ses alliances. Dès lors une date de naissance et un nom se trouvaient enregistrés, sans cependant, selon mes souvenirs, que l'autorité supérieure eût exigé, en sus du nom vernaculaire librement choisi par les parents (ou par la personne que la coutume qualifiait pour cette dation), un nom patronymique qui eût, par lui-même, indiqué la filiation. Au Bamiléké, par exemple, la dénomination vernaculaire faisait figure de nom propre, ce que tendait implicitement à prouver l'adjonction d'un prénom chrétien : le père Emmanuel Njiké et la mère Martine Monjo avaient pour enfants Théophile Nono, Anne Simo et Isabelle Lémi, ces cinq membres de la même cellule familiale n'étant point unis par un patronyme commun. Aucune instruction officielle n'avait, par ailleurs, fixé des règles pour la graphie des noms.

Exemples de mise en place de l'institution

Je ne crois pas sans intérêt, d'un point de vue historique, de rapporter, en qualité de témoin, comment se sont progressivement mis en place, après création par arrêté du gouverneur, les centres d'état civil dont peu à peu la population camerounaise a utilisé les services. Mes premières observations remontent à mon séjour dans la subdivision de Mora, que je choisis souvent, dans ces pages, comme l'archétype de contrées africaines encore libres de toute altération par l'Occident. Les relations sociales et le mode de vie matériel y demeuraient typiquement traditionnels. Ils ne risquaient guère d'ailleurs d'être perturbés par les étrangers européens, dont j'étais le seul échantillon. En 1947 furent enregistrés cinq naissances, sept mariages et sept décès, traduisant exclusivement les actes familiaux d'agents publics contraints à la formalité de la déclaration. Autant dire que les 68 000 habitants de la circonscription n'avaient que faire de cette "manière de Blanc". Et, de mon côté, j'avais toutes raisons de temporiser : aucun crédit pour le fonctionnement d'un centre, aucun chef assez motivé pour me décharger de la fonction d'officier d'état civil, aucun écolier apte à tenir un secrétariat. Certes, dans la fraction musulmane de la population,

certains obtenaient qu'un *alkaali* attribuât un nom au nouveau-né; mais cette pratique ne donnait pas lieu à délivrance d'un papier, fût-il écrit en caractères arabes. On s'interrogera alors à bon droit sur le fait que l'identité d'un villageois n'ait pas, en cas de besoin, été recherchée par l'administration en consultant les feuilles de recensement de la population. Car, lors des tournées organisées à cet effet, le nom, l'âge et la filiation de chaque habitant avaient théoriquement été enregistrés, famille par famille. On répondra que lesdites feuilles n'avaient aucune valeur d'authenticité. Simples archives statistiques, elles étaient exploitées surtout pour apprécier les phénomènes démographiques, pour fixer le chiffre des contribuables et, tardivement, pour dresser les listes électorales quand le suffrage universel fut institué.

Les signes d'une première évolution se manifestèrent dans mon champ d'expérience ultérieur, en pays bamiléké, à partir de 1949. D'étroits contacts avaient été noués par les populations avec les zones du Sud déjà connectées avec le marché international. Les migrations rendaient "les papiers" nécessaires. Les puissantes missions chrétiennes, au travers du baptême, attribuaient un prénom, s'ajoutant à l'appellation coutumière, prénom dont, volontiers, les non-baptisés s'affublaient d'eux-mêmes. La masse écolière en voie d'expansion devait par ailleurs s'en tenir à un nom définitif pour le cursus du cycle primaire. Le peloton des fonctionnaires, lui aussi en hypertrophie, pratiquait le parcours sans faute de l'acte de naissance et, novation, de l'acte de mariage, véritables sésames des allocations familiales.

Quelques années après, et dans le Nord-Cameroun lui-même dont les retards ont été signalés précédemment, les disponibilités en officiers et secrétaires d'état civil ont autorisé peu à peu une politique volontariste de création de centres en brousse. Le chef coutumier de l'endroit tenait le rôle d'officier et un jeune homme sachant lire et écrire le français lui était confié.

Affecté à la subdivision de Guider en 1957 et secondé par un adjoint organisé et dynamique, Raymond Cramatte, j'ai pris acte du démarrage encourageant de l'institution parmi les 113 000 habitants (chiffre de 1958). L'année 1955 avait marqué le dernier seuil de stabilité statistique : l'unique centre, au chef-lieu, avait dressé 83 actes dont la majorité intéressaient les familles d'agents publics. La courbe de croissance prend ensuite son départ. Dès 1957, sept autres centres avaient été ouverts à travers le pays et, au total, 1 174 actes furent dressés. En 1958, le nombre des centres se trouva porté à quatorze, avec un résultat très remarquable pour les naissances (2 434 actes) et un score surprenant pour les décès (1 031 actes). Par contre les mariages à l'état civil ont été boudés (33 actes). Fallait-il imputer cette réserve aux infractions généralisées qui auraient été démasquées (absence de consentement de la femme, minorité de la jeune fille quant à l'âge minimum des décrets du 15 juin 1939 et du 13 novembre 1945 cités supra au chapitre II) ? En tout état de cause, soucieux de convaincre sans forcer l'allure du train, je n'ai jamais cru devoir faire application du texte très ancien édictant que le défaut de déclaration à l'état civil était passible des peines de simple police.

La procédure du jugement supplétif d'acte d'état-civil

Dans une perspective d'avenir, pour les jeunes, la possession d'un acte de naissance paraissait assez essentiel pour que l'inscription des venues au monde soit considérée comme prioritaire. Cependant, dans l'immédiat, les enfants dont les

parents s'étaient montrés négligents ne pouvaient en subir la pénalisation. D'où l'apparition, surtout à compter de l'année 1949, d'un travail supplémentaire à la charge du commandant. L'engouement pour l'école avait pris tellement corps, à ce moment-là, dans le sud du Cameroun, qu'une première sélection des élèves du primaire sur la base de l'âge s'était avérée nécessaire de façon à réserver les places du "cours préparatoire" à de jeunes enfants, ce qui en écartait les candidats de 12 ans et plus. A la même époque s'ouvraient plus largement les premiers établissements secondaires. Là encore, eu égard au nombre de places disponibles, l'âge des candidats a dirigé les choix. Les responsables de l'enseignement ont légitimement fait le tri au vu des actes de naissance. Or la majorité des jeunes n'avaient aucun moyen de prouver leur année de naissance, les parents ne les ayant pas déclarés à l'officier d'état civil compétent. Parents qui avaient incontestablement ignoré ce genre de tracasserie administrative ou qui, informés, avaient reculé devant plusieurs jours de marche à faire jusqu'au centre le plus proche.

Réparer une situation aussi calamiteuse avait heureusement sa solution. Un texte réglementaire disposait que, passé un délai de quinze jours après la naissance sans déclaration, la famille aurait à solliciter un jugement, d'ailleurs sans frais, auprès du tribunal du premier degré du lieu de naissance, lequel se chargerait d'une enquête aux fins de déterminer la date de la venue au monde de l'enfant. Il suffisait ensuite de présenter ce jugement, dit "supplétif de l'acte de naissance", au centre d'état civil compétent pour en obtenir la transcription sur le registre de l'année en cours, ce qui permettait, au terme de ce cheminement, la délivrance d'un acte de naissance en bonne et due forme.

Est-il besoin de dire que les familles se sont abattues sur ladite procédure comme la pauvreté sur le monde. Le chef de subdivision, président de ce tribunal réservé aux justiciables qui se réclamaient d'un statut civil personnel, a été assailli de demandes. Demandes que l'accueillais aussi bien en brousse, où l'appel aux témoins était plus simple et où, si mon déplacement était accompagné de celui d'un dactylographe, l'expédition de l'acte pouvait éventuellement être délivrée sans délai. Je dois avouer que, dans un but de célérité, je ne sollicitais pas généralement la voix des deux assesseurs composant réglementairement le tribunal, dont cependant le nom figurait, avec leur accord, dans le jugement. Le nombre de décisions que j'ai rendues à Bangangté et à Bafoussam a peut-être atteint ou dépassé le total de deux mille. Pour faire face à cette avalanche, j'avais établi un modèle-type de jugement passe-partout, élaboré savamment. Puis j'en ai commandé la reproduction, par milliers d'exemplaires, à un imprimeur. Le photocopieur n'existait pas encore en ces années-là et il aurait fallu une armée de secrétaires et de relecteurs pour dactylographier les motifs et le dispositif de chaque jugement. Des blancs avaient été ménagés, où il suffisait de porter les dates et les noms des personnes et des lieux.

L'audience se tenait n'importe où, mais plus souvent dans mon bureau à la subdivision. J'exigeais la comparution de l'enfant, des parents et de deux témoins. Ces derniers avaient à attester en particulier que le jeune était l'enfant du couple, avec référence au quartier et à la chefferie où la naissance avait eu lieu. Je n'étais pas sans m'imaginer que parfois des malins me bernaient sans vergogne. Pourquoi, à titre d'exemple, ne m'aurait-on pas présenté un jeune frère du garçon dont on souhaitait que l'âge soit minoré? La sincérité des déclarants, je l'attendais de la crainte qu'aurait pu leur inspirer la fonction de "grand *Gobina*". Car qui sait si ces villageois ou paysans n'entretenaient pas l'illusion de la perspicacité du Blanc et s'ils

ne craignaient pas les sanctions attachées au faux témoignage ? Quant à la date de la naissance, je la fixais discrétionnairement au vu du développement physique de l'enfant et de la maturité du visage. Je me figurais, avec un brin de prétention, je n'en disconviens pas, avoir acquis quelques critères d'évaluation de l'âge au contact des dizaines de milliers d'enfants que j'avais recensés auparavant. Dans le défilé des familles nombreuses devant ma table, les fils et les filles s'alignaient par rang d'ordre, en sorte que leur échelonnement avait induit des repères physiques approximatifs dont ma mémoire s'est servie pour attribuer un âge aux écoliers.

Si je devais conclure sur le sujet, nul doute que je considérerais l'état civil comme une innovation d'une importance majeure pour les Africains. Dans la lecture de l'histoire telle qu'elle est faite aujourd'hui, il me paraîtrait inéquitable de méconnaître l'effort de l'ouvrier de la première heure. C'est bien le commandant qui, à l'origine, a expliqué le sens d'un état de la personne dûment constaté au travers d'un acte officiel. C'est lui qui a choisi et organisé les premiers centres d'état civil. C'est lui qui a formé les secrétaires au cours de stages et c'est lui qui a redressé, en brousse, les pratiques des premiers officiers d'état civil. Oeuvre administrative modeste en soi, il est vrai, mais d'une grande portée. L'institution se trouvait déjà en bonne voie de fonctionnement quand l'indépendance du Cameroun survint.

4. L'essor spectaculaire des chantiers du commandant

Concéderais-je que les tâches liées à l'impôt et à l'état civil mobilisaient moins le commandant que la bonne marche des chantiers dont il avait la direction ? Grand oeuvre des chantiers qui entraînait de surcroît l'alourdissement des travaux de gestion et de comptabilité.

Quel était le chef de subdivision dont le secret plaisir n'était pas de jouer au petit entrepreneur ? Un entrepreneur au pied levé, certainement. Mais, longtemps, le seul dans sa circonscription à devoir faire tous les travaux et de qui on attendait tous les concours en l'absence de services publics. La charge lui incombait d'office, sans avoir été prévue par un texte officiel. Délégataire des crédits de fonctionnement et d'investissement, il se trouvait préposé tout naturellement à leur utilisation sur le territoire où il exerçait sa mission.

Encore modestes à l'origine, les activités matérielles relevant du commandant ont pris très vite, durant les quinze années qui ont précédé l'Indépendance, un développement considérable aussi bien quant au volume des crédits alloués qu'au regard des matériels mis en oeuvre. La distribution de l'eau, le service du nettoiement, l'entretien des bâtiments, les constructions neuves, l'aménagement et l'hygiène des marchés, l'ouverture des rues et le drainage dans le village du chef-lieu, la plantation d'arbres d'ornement, la fourniture de vivres aux collectivités relevant de l'administration, la remise en état et l'ouverture de pistes, autant de secteurs dirigés et gérés en régie par l'administrateur. Paradoxalement celui-ci n'a pas renoncé à tenir le rôle de maître d'oeuvre, sauf pour les gros ouvrages. Il y a sans doute vu une occasion de renforcer son pouvoir.

A la phase du dénuement qui persista jusqu'à l'immédiat après-guerre, succéda une phase de relative aisance. L'engagement du chef de subdivision resta entier dans l'une et l'autre, mais dans des conditions différentes. Les deux tableaux cidessous présentés attesteront, une fois encore, que la colonisation ne s'est pas résumée à une tranche d'histoire figée. Elle a finalement réagi, toutes proportions

gardées, aux étonnants bonds en avant du monde contemporain. Voilà qui rendrait contestable un jugement global de valeur sur le régime colonial vécu par un pays comme le Cameroun.

Images du dénuement initial de moyens matériels

Réputé, à juste titre, comme un territoire favorisé, surtout si on l'opposait au Tchad ou à l'Oubangui-Chari (actuelle R.C.A.), le Cameroun n'était pas néanmoins sorti de la période de son extrême dénuement quand je l'ai abordé en 1946. J'ai eu l'impression de découvrir une situation qui différait peu de celle du début du siècle ou de celle des années 20. Sans aucun doute, le monde moderne avait déjà fait son entrée en quelques îlots épars du pays. Pourtant, dès la limite de la brousse franchie, la vieille Afrique s'imposait, intacte, dans une léthargie noyant tout l'environnement.

Or, à cette léthargie répondait en écho le style rudimentaire de l'administration coloniale, spécialement l'immobilisme de l'instrument d'intervention. Pour se tromper lui-même, le commandant s'agitait. Mais il n'ignorait ni son délaissement, ni le vide de son escarcelle. Il prétendait tout faire avec rien. Pour son prestige, il devait donner l'illusion de sa capacité à réaliser. Toutefois, venait le moment où il aurait été acculé à cesser d'innover. Alors misait-il sur cette force impondérable qu'était son autorité personnelle par le truchement de la parole. Il est vrai que, dans ces temps anciens avec lesquels les générations actuelles ne se reconnaîtront aucune parenté, la parole du Blanc aurait déplacé des montagnes. Elle réussissait à mobiliser des hommes en quelque sorte mus par un réflexe d'obéissance aux ordres reçus du pouvoir existant, quel que fût ce dernier, chef traditionnel ou autorité détentrice de la force. Des analystes ont vu dans cette soumission l'effet d'une politique d'oppression. Pareille interprétation ne serait-elle pas insultante pour les peuples que j'ai connus? Ne nierait-elle pas leur fierté et leur capacité de s'affirmer s'il en était besoin? N'insinuerait-elle pas un fond de veulerie qui les aurait enclins à pactiser avec le dominateur?

D'où pouvait donc provenir la grande misère de l'administration coloniale des origines, sinon de l'insuffisance des ressources budgétaires. Chaque territoire se trouvait condamné à supporter seul toutes les dépenses civiles, sans espérer de subvention de la métropole. Ainsi en avait disposé, de façon absolument léonine, une loi du 13 avril 1900. Les finances publiques ne pouvaient qu'être à l'image d'une économie languissante, privée de tout pactole minier, tandis que les rares entreprises privées n'irriguaient que d'étroites poches locales. Voici d'ailleurs, tirés du fonctionnement du poste de Mora en 1947, un ensemble de signes traduisant l'incroyable indigence du maître des lieux.

Pour entrée en matière, évoquons les bureaux de la subdivision. Leur vétusté se trahissait par maints réaménagements apportés au bâtiment allemand, lui-même antérieur à 1914. Des consolidations de bric et de broc, faute d'un arrimage suffisant, ne résistèrent pas au souffle d'une tornade qui emporta tôles, chevrons et blocs de maçonnerie, sans toutefois m'ôter la vie comme je le rapporterai plus loin. La résidence, bâtisse "en dur" et récente, ne perdit qu'un pan de toit. Les déplacements se faisant principalement à cheval, mon prédécesseur, prévoyant, avait renouvelé les deux montures. Mais comme la "caisse noire" était dégarnie, j'ai dû acheter sur mes deniers, à Yaoundé, selle anglaise et harnachement. Devant l'absence de fournitures de bureau, toutes les solutions de secours s'avéraient bonnes. Ni épingles, ni colle.

Qu'à cela ne tienne! Le planton Mouskréo s'en allait loin en brousse butiner des mimosées, les *Acacia seyal*, y prélevant de fines épines et un suintement visqueux appelé gomme arabique. La pauvreté la plus cruelle concernait le papier. Il y avait bien une rame de *strong*, mais on la réservait strictement aux nobles documents destinés aux instances supérieures. Alors, à Mora comme à Mokolo ou ailleurs, sous le prétexte que les termites les auraient détruits dans les *saré*, les tickets d'impôt, reçus de l'imprimerie du gouvernement sous forme de grandes feuilles, n'étaient pas distribués aux contribuables. Plus proches du kraft que du papier, elles servaient à tout par utilisation du verso vierge. Le secrétariat de la subdivision fonctionnait avec une unique machine à écrire. Aussi âgée qu'elle eût été, elle assurait son service, quitte à ce que la machine de l'agence spéciale ou celle des douanes lui prêtât mainforte. Et quand la nuit tombait, devant la pâleur jaunette de la lampe-tempête, le commandant n'en pouvait mais. Car, bien entendu, faute d'aiguilles et de gicleurs de rechange, l'unique puissante lampe à pression *Colman* restait inutilisable.

Quels travaux le commandant avait-il donc à mener dans l'enceinte du poste ? L'attention se portait d'abord sur les bâtiments et en particulier sur le logement des agents publics étrangers à la région parce qu'il conditionnait les bonnes dispositions des collaborateurs de premier rang. Cet hébergement concernait les six fonctionnaires du Sud-Cameroun, lesquels n'auraient trouvé aucune location au village ou auraient été pris d'épouvante si la proposition leur en avait été faite. Il concernait aussi la dizaine de gardes, eux aussi en exil à Mora, et dont le peloton devait pouvoir être mobilisé à tout instant. Pratiquement le parc immobilier, constitué soit de cases rondes à pièce unique, soit d'habitations rectangulaires montées en briques crues, avait été bâti sans crédits en recourant aux matériaux locaux (terre, perches, paille, cordes). Autant dire qu'il fallait chaque année remédier aux outrages du temps, prestation minimum pour un habitat humain par ailleurs privé de toutes les commodités. La dotation budgétaire s'avérant moins que symbolique, le commandant se livrait à des acrobaties comptables, ponctionnant en particulier les faibles moyens prévus officiellement pour les pistes.

Le casse-tête affectait moins le salaire de la main d'oeuvre que la fourniture des matériaux. Car l'essentiel des travailleurs était fourni par les 80 détenus de la geôle. Il suffisait d'assurer le coût de quelques ouvriers compétents. S'agissant par contre des matériaux, ou bien des prix exorbitants en rendaient l'achat dissuasif, ou bien les maisons de commerce de Garoua ne les détenaient pas. Des forgerons façonnaient tous les clous à partir de fûts d'essence vides. Un tandem confectionnait en continu des briques d'argile mises à durcir au soleil et utilisées en maçonnerie à défaut de parpaings de ciment. Cinq hommes, à qui mes prédécesseurs avaient fourni des scies de long, s'attaquaient à de beaux arbres dans la brousse et me livraient chaque année quelques chevrons et madriers, ainsi qu'une centaine de courtes planches. Deux menuisiers en tiraient le mobilier des fonctionnaires et les tables-bancs de l'école. Des carriers débitaient des moellons irréguliers par mètres cubes, dont l'acheminement jusqu'au poste s'opérait, à tête d'homme, par la main d'oeuvre pénale. La chaux vive, dont la consommation était importante tant pour la désinfection des latrines que pour les badigeons défendant les murs en terre de l'effritement, provenait des calcaires de Bidzar (subdivision de Guider). Le transport ne demandait pas dix jours ; mais il suffisait pour occasionner aux ânes des convois, malgré le bât, de graves brûlures et une perte de la valeur marchande des pauvres animaux.

L'accumulation de tant de détails mineurs n'a d'autre objet que de situer les humbles préoccupations du commandant. Plusieurs fois par jour, celui-ci quittait le bureau pour visiter l'un ou l'autre des chantiers. Durant les tournées il se faisait rendre compte des travaux par des messagers et communiquait des directives nouvelles. Là n'était pas, du reste, le fardeau qui lui pesait. Sa gêne naissait à l'heure où, contraint par la nécessité, il se résolvait à donner ordre à certains villages montagnards de livrer au poste des matériaux de construction. Démarche rebutante, parce qu'elle faisait revivre le "tribut" dont on cherchait la disparition. Mais également embarras d'enfreindre l'interdiction légale des prestations gratuites dans des circonstances où les débiteurs desdits services ne bénéficiaient d'aucune contrepartie directe.

Quoiqu'il en ait été, peu de semaines après l'envoi de mes ordres, les fournitures demandées arrivaient. Mes contemporains ne me croiront pas si je prétends n'avoir ni proféré de menaces, ni exercé de sanctions, ni dépêché les goumiers sur les massifs. J'ai pourtant évalué à environ 10 000, en 1947, le nombre des hommes venus au poste avec, sur la tête, qui une botte de paille, qui une perche, qui un secco, qui un paquet de cordes (pour les ligatures). C'était un évènement, mais aussi un spectacle impressionnant, théâtral oserais-je dire, que la traversée du village de Mora par la colonne de porteurs - 50, 100 ou 200 hommes auxquels étaient mêlés, avec leur petite charge propre, des garçonnets fiers de s'exhiber entre deux adultes -, précédée du chef et des musiciens. Après avoir, dans un coin du poste, empilé soigneusement les matériaux selon leur nature, les montagnards se déployaient en demi-cercle, écoutaient ma harangue prodigue en remerciements, laissaient leur chef me donner réponse, puis, en signe d'acquiescement et de salut, d'un même geste, brandissaient leurs lances. Après que le commandant eut remis un semblant de gratification - prélevé, comme d'habitude, sur la "caisse noire" - , la troupe repartait, cette fois-ci en groupes compacts et dans un grand tumulte. Bientôt, à travers la poussière, on ne discernait plus que des bustes nus sous lesquels, d'un battement irrégulier, s'agitaient les peaux de chèvre nouées à la ceinture, tandis que le son des flûtes, des cornes et des tambours s'évanouissait à son tour.

L'accroissement progressif des moyens matériels

Ainsi, quinze ans seulement avant l'Indépendance, l'absence de moyens écartait-elle encore de nombreuses zones éloignées des côtes de toute transformation décisive. Les administrateurs affectés à des postes dénués de ressources n'en tiraient pas, cependant, motif à passivité. Généralement jeunes, ils cherchaient, ailleurs que sur les crédits budgétaires, les instruments d'une action de modernisation. Soit qu'ils fassent valoir les quelques fonds de la Société africaine de prévoyance (S.A.P.), soit que, par voie d'autorité, ils lèvent des prestataires parmi les riverains des pistes de pénétration qu'ils mettaient en chantier. Si limitées qu'eussent pu être les réalisations obtenues par ces moyens, elles ne leur semblaient ni insignifiantes, ni à négliger. Outre qu'elles témoignaient d'un volontarisme d'autant plus remarquable que la hiérarchie s'abstenait souvent d'en féliciter les initiateurs, elles s'inscrivaient dans la continuité des méthodes de la génération coloniale précédente. On ajoutera que cette ardeur à entreprendre tenait de l'investissement personnel des intéressés; par les faux pas qu'elle suscitait parfois, elle eût plutôt gêné les carriéristes. Toutefois, il ne manquait pas de mauvaises langues pour

dénoncer l'activisme de ceux dont elles insinuaient qu'ils auraient voulu laisser trace de leur passage.

Les temps de la grande misère prirent fin. Dans une sorte de chant du cygne de la période coloniale, des moyens accrus assurèrent l'amorce de changements en profondeur. L'Afrique noire française n'a pas alors seulement bénéficié de la politique résolument progressiste consacrée par les réformes institutionnelles de 1946. Elle a participé, simultanément, au tout début d'un partage des richesses. Expansion des marchés tropicaux, investissements publics et privés, concours financiers de la métropole, gonflement des recettes douanières alimentant le budget territorial, autant de facteurs qui contribuèrent à majorer les crédits attribués au fonctionnement des services et aux travaux neufs. Au même moment, devenait disponible un large choix de machines et de matériaux chez les dépositaires des importateurs. L'administration coloniale s'étourdissait de connaître, pour la première fois, une légère aisance.

Il n'en a pas fallu davantage à ceux qui étaient en prise directe avec les vastes zones non développées de l'arrière-pays continental, pour déceler que l'heure venait où l'Histoire se préparait à une avancée. Bien placés pour ne pas attribuer l'évènement à un sursaut de l'Afrique elle-même, les chefs de circonscription saluèrent un engagement positif, mais tardif de la France et de l'Europe. Paradoxalement ils se regardèrent eux-mêmes comme les authentiques instruments de la promotion des peuples noirs. Quelles autres mains que les leurs réalisaient les innovations en cours dans leurs fiefs ? Y avait-il d'autres leviers qu'eux pour arracher les villages à l'immobilisme des siècles passés ? L'instituteur, le médecin, l'encadreur agricole, voire le missionnaire et le commerçant n'avaient surgi qu'après que la brousse eût été apprivoisée par leur présence, par leur parole, par la paix et aussi par les premières pistes et un ordre public de type étatique. Pourtant, amer revers des temps, aussi fondées qu'eussent été leurs convictions, elles les aveuglaient sur le destin qu'ils se tissaient pour eux-mêmes de leurs propres mains. Ils s'en allaient saper leur stature de commandants pour se constituer en simples agents du développement et pour accélérer, du même coup, la fin de leur règne. Ils n'ont pas cessé pour autant, jusqu'à la date ultime de 1960, de figurer au premier rang des initiateurs et des réalisateurs, déployant leurs efforts dans toutes les directions : réseau routier, écoles de type moderne, lieux de soins, marchés de brousse, productions commercialisables, vulgarisation de variétés végétales et animales, etc...

J'ai cédé, comme mes camarades, à cet attrait d'un aménagement rénovateur des milieux naturels et des sociétés humaines. Aurais-je un tant soit peu escompté, en contrepartie, la reconnaissance de mes administrés et un surcroît d'autorité? De toute façon, l'essentiel des travaux s'exécutait en régie, c'est-à-dire selon une gestion directe. Prenant tout en mains, le commandant se convertissait en maître des chantiers, situation qui est restée la sienne jusqu'à l'Indépendance, du moins dans les postes que j'ai occupés.

Le chef-lieu de subdivision ne se signalait donc pas seulement par des bureaux, mais aussi par les bâtiments de la petite entreprise administrative, laquelle s'était dotée progressivement des moyens utiles à son expansion. Il fallut en particulier procéder à la formation d'un effectif supplémentaire d'ouvriers camerounais. L'objectif fut atteint en adjoignant des apprentis aux personnels déjà qualifiés : forgerons, plombiers, menuisiers, charpentiers, peintres, maçons, mécaniciens, conducteurs, pépiniéristes, puisatiers, géomètres, etc. Des infrastructures liées à la nouvelle logistique virent le jour ou s'agrandirent : magasins, ateliers, garages, machines-

outils, aires de stockage de matériaux, bases de fabrication de parpaings et tuyaux en béton, parc de camions et d'engins de travaux publics. L'administrateur, ce faisant, s'engageait dans une fuite en avant où le stress et l'épuisement le gagnaient s'il entendait garder le contrôle de tous les intérêts en jeu : suivi des chantiers en liaison constante avec les chefs d'équipe et les techniciens, pointage des stocks, commande des réapprovisionnements, vérification du rendement des ateliers, surveillance de la consommation en carburants et pièces de rechange¹⁴, regards sur la comptabilité-matières, sans parler des procédures comptables dont il sera fait état plus loin.

L'entretien du parc immobilier représentait l'un des assujettissements les plus lourds. Car ceux des agents, camerounais et européens, logés par l'administration se relayaient sans répit pour demander de petites ou grosses réparations à leurs logements¹⁵. Plus accaparante encore se révélait la réfection d'un dispensaire ou d'une école en brousse. L'affaire n'en finissait pas d'entrecouper mon planning : dégager une occasion pour me rendre sur place et étudier le travail à prévoir, obtenir les fournitures nécessaires à l'opération, organiser la mission d'ouvriers préalablement choisis sur des critères relationnels autant que techniques, fixer le transport de l'équipe et des matériaux. Ce genre d'intervention, au moins durant la longue période où le commandant n'eut pas d'adjoint, m'a paru à la limite du supportable. De surcroît s'y greffaient, comme on le devine, une série de négligences, de lenteurs, de coulages de toute nature, que complétaient de petits conflits inter-ethniques.

A côté de ces travaux de routine, d'autres ouvrages demandaient une préparation et un suivi plus élaborés : tels une construction neuve au poste ou un chantier de longue durée en brousse.

Dans le premier cas, établir un projet nécessitait une concentration que ne permettait pas le tourbillon de la journée. J'en étais venu personnellement à m'y appliquer en soirée, avec la faculté de prolonger librement le travail tard dans la nuit. Esquisses successives, plans détaillés, évaluation des quantités de matériaux, chiffrage du coût global, confrontation avec les crédits alloués ou disponibles. Et, amer constat, pour aboutir à un dépassement du budget. Alors, de nuit en nuit, reprise du projet jusqu'à un devis qui fût compatible avec le plafond financier. Croyais-je enfin entrevoir le terme de mes peines? Non pas! Sueurs froides et découragements me saisissaient à l'étape de la réalisation de l'ouvrage : mauvaise appréciation du volume des terrassements pour cause du foisonnement des terres ou du tassement du sol, sous-évaluation du cubage des maçonneries en pierres, majoration inattendue du prix unitaire du bois de charpente, etc. Autant de données aléatoires, dont un bon entrepreneur se serait couvert par une marge de sécurité...

Dans le second cas, l'éloignement du chantier obligeait à installer près de l'ouvrage un cantonnement destiné aux ouvriers camerounais en déplacement et à la mise à l'abri des matériaux. L'administrateur, au quotidien tissé d'imprévus, n'escomptait guère la liberté d'aller sur place faire des visites régulières. Aussi le choix d'un chef de chantier paraissait-il déterminant, l'intéressé ayant à réunir la double compétence de technicien et de comptable.

En vérité, lancer un chantier mettait le commandant au défi d'une triple responsabilité. L'ouvrage, dont il s'était targué auprès de ses supérieurs de le mener à bonne fin, devait d'abord correspondre au descriptif convenu. Une fois achevé, il devait aussi témoigner du savoir-faire du maître, sans que la dépense eût excédé le

crédit consenti par le budget public. Enfin la marche du chantier devait avoir laissé à la main d'oeuvre assez de contentement pour que celle-ci acceptât de partir sur le chantier suivant.

Les quelques détails évoqués suffisent à entrevoir les difficultés que rencontrait un homme seul pour concilier au jour le jour ses nombreuses fonctions. Concernant les travaux en cours au poste, le commandant n'échappait pas aux contraintes d'un planning minimum. Il essayait donc, tôt le matin, d'assister au rassemblement des unités de travail, puis, dans la journée, entre deux audiences ou deux pensums administratifs, de visiter les ateliers, enfin, après la fermeture des bureaux, de délibérer du programme du lendemain avec les contremaîtres. Mais quand une longue absence en tournée l'éloignait du poste, une fois la confiance établie et les méthodes acquises, il s'en tenait à fixer à chaque responsable camerounais l'objectif à atteindre.

Ainsi, dans les années 1950, la petite entreprise du chef de subdivision a-t-elle utilisé jusqu'à une centaine de salariés, et parfois davantage, dont plusieurs équipes dispersées loin du poste. Elle bénéficiait de nombreux véhicules – camions-bennes surtout – et obtenait, ici et là, le prêt d'une niveleuse et d'un rouleau compresseur. Ciment et fer à béton se réceptionnaient souvent par chargements complets, de même que les planches et les madriers. Seul l'approvisionnement en sable et en gravier, voire en pierres à bâtir dans certaines contrées, a posé des problèmes gênants. Si toutes les conditions se trouvaient réunies, l'administrateur se voyait en mesure de mener de front un logement et un bâtiment de service au poste même et, en brousse, une école, des puits, des radiers et des ponceaux, voire la création de boisements. Les travaux effectués au titre de la S.A.P. s'y ajoutaient. A l'échelon du chef-lieu de région, les ressources en moyens atteignaient un volume naturellement plus important, notamment lorsque la ville avait été érigée en commune¹⁶.

Quant aux pistes automobilisables, objet d'une attention prioritaire et d'efforts énormes dans toutes les circonscriptions, elles donneront lieu, dans un autre chapitre, à de longs développements.

5. La gestion budgétaire et comptable

Choisir le cap et tenir la barre, peut-être ont-elles été les seules fonctions que le commandant estimait gratifiantes. D'autres, en comparaison, n'avaient d'intérêt que mineur. Celles des obligations les plus rebutantes n'auraient-elles pas concerné le domaine budgétaire et l'exécution comptable, cette dernière plus particulièrement dévolue à un "agent spécial". Ce préposé, fonctionnaire camerounais de haut rang, agissait pour le compte de la direction des finances du Territoire du Cameroun, sans être soustrait pourtant à l'autorité du maître du fief. Une coopération étroite entre les deux hommes s'instaurait, souvent pour le meilleur. A l'administrateur d'assurer l'exécution du budget dans sa subdivision. Mais à l'agent spécial de tenir la comptabilité publique correspondante, encore que la qualité personnelle de l'intéressé le fît parfois regarder comme l'assistant de son chef ou même le désignât comme responsable du poste en l'absence du commandant.

Quelle explication donner à l'institution d'un organe aussi hybride qu'une agence spéciale? Sans doute doit-on y voir un expédient trouvé par une administration squelettique pour simplifier ses rouages. Le système des agences spéciales a effectivement permis, jusqu'en 1959, de réduire à l'extrême les services financiers,

puisqu'il n'y avait d'apurement des comptes qu'au chef-lieu du Cameroun. Or, dans un pays presque aussi vaste que la France et comme il fallait que paiements et encaissements s'exécutent localement, au niveau des créanciers et des débiteurs, chacune des subdivisions disposait d'une agence spéciale, laquelle opérait à partir d'une simple caisse d'avances. L'agent spécial intervenait donc en amont des procédures classiques de la comptabilité publique française. Il anticipait les actes de régularisation qui se seraient imposés ensuite en aval, à Yaoundé. A partir de ce schéma, le caissier tenait la comptabilité des dépenses effectuées au titre du budget territorial (solde des personnels titulaires, dépenses de main d'oeuvre salariée, achats et autres prestations, paiement des travaux) et, simultanément, la comptabilité de celles des recettes encaissées sur place (recettes sur rôle, tels l'impôt personnel, les patentes, licences et taxes assimilées, ou encore recettes perçues sur liquidation, comme les recettes douanières, ou enfin les produits sur ordre de recette). Le maître d'oeuvre, il faut le souligner, restait presque toujours le chef de subdivision. S'agissant notamment des dépenses, il lui revenait d'établir l'acte d'engagement, puis l'acte de liquidation après avoir, le cas échéant, produit un certificat de service fait. Les dépenses et recettes des services techniques appelaient elles-mêmes un contrôle de régularité formelle. L'exécution du budget comportait, en définitive, des responsabilités en surcroît de celles des missions d'ordre politique et administratif.

La tenue du livre journal eût été, en elle-même, un jeu pour l'agent spécial si les opérations de caisse ne l'avaient obligé, au préalable, à passer au peigne fin les documents justificatifs qu'on lui présentait à cet effet. Citons parmi les autres lourdes sujétions du comptable l'échéance fatidique des fins de mois, dont l'approche le rendait anxieux. Car le commandant n'approuvait l'arrêté de caisse qu'autant qu'il s'était assuré du montant des fonds réellement dénombrés dans le coffre de l'agence. Rien de plus strict que cette pratique, comme en témoigna l'exemple ci-après, choisi parmi d'autres. En mai 1957, le camarade chargé par intérim de l'agence de Tcholliré, cumulativement avec le commandement de la subdivision, constata un manquant dans sa caisse. Il fut aussitôt déclaré comptable et redevable de la coquette somme de 700 000 F.CFA.

Une fois ficelé en un volumineux paquet, l'ensemble de la comptabilité mensuelle faisait route vers le chef-lieu. La plus minime des pièces devait y être agréée en la forme et au fond. Il n'y avait aucun doute à avoir sur l'oeil sourcilleux des services financiers centraux, trop contents de vitupérer l'impéritie des gens de la brousse. Un rejet s'ensuivait, dans la plupart des cas, avec retour aux expéditeurs, làbas, au loin dans leur forêt ou leur savane inconnue de tous. L'agent spécial et le commandant, froissés par un commun dépit, se devaient alors de conjuguer leurs habiletés malicieuses pour donner un nouveau look aux écritures blâmables. Ceci fait, ils propulsaient encore une fois l'infortunée comptabilité vers Yaoundé, sans s'illusionner sur les chances de mettre fin aux navettes. N'arrivait-il pas qu'un autre administrateur, nouvellement placé en charge du poste, fût mis en demeure de rétablir des pièces dont la non-conformité tenait à la gestion de son prédécesseur?

Doit-on mentionner, par ailleurs, que la bonne garde des fonds publics incombait conjointement à l'agent comptable et au représentant de l'autorité ? Après de fâcheuses surprises¹⁷, le gouvernement avait renforcé la sécurité des encaisses par un double dispositif, coffre-fort métallique d'une part et chambre forte maçonnée de l'autre. Le coffre suffisait pour les opérations courantes et l'agent spécial y avait libre accès. Un complément de coupures était-il nécessaire? Alors caissier et

administrateur convenaient ensemble de l'ouverture de la porte blindée du caveau, chacun détenant la clé d'une seule des deux serrures. A vrai dire, ils s'efforçaient de recourir aussi peu que possible à la chambre forte pour s'épargner d'avoir, chaque fin de mois, à reprendre le fastidieux décompte des espèces conservées en ce lieu. De l'interminable dénombrement systématique des coupures, je fis la pénible expérience en 1950 à Bangangté. Répondant à la demande d'un agent spécial d'une perfection sans bornes, je fus astreint, une journée durant, à rechercher avec lui d'où résultait un excédent d'encaisse de 100 F.CFA. par rapport aux écritures. Le mystère devait persister jusqu'à la dernière heure, moment où nous découvrîmes, dans une liasse de billets de 10 F., un paquet de dix billets de 20 F., coupures provenant de la collecte de l'impôt et d'une souillure assez immonde pour expliquer l'erreur initiale d'identification.

Je me serais rangé à un jugement plus serein sur le formalisme budgétaire et comptable, si ce dernier, appliqué à un service public africain rudimentaire, n'avait comporté, dans ce cas, des inadaptations ubuesques. Au Cameroun comme en France, la règle de l'étanchéité des lignes budgétaires fixait aux crédits alloués un emploi étroitement défini. Le fonctionnaire de commandement, prisonnier de l'affectation rigide de ses moyens d'intervention, se trouvait désarmé devant des besoins circonstanciels non prévus par la nomenclature budgétaire ou encore devant des nécessités politiquement prioritaires. Certes, au cours des dernières années, une enveloppe fut obtenue dont la consommation était laissée à notre discrétion, mais son montant frustrait assez les espoirs pour que certains camarades le juge tout juste bon à gratifier ces infâmes délateurs ingénument surnommés "indicateurs".

L'insuffisance des crédits de souveraineté m'entraîna dans un réel débat intérieur. J'en vins à reprocher au régime colonial français d'avoir imprudemment donné du commandant une image incohérente. D'un côté, sans lésiner, tout un arsenal réglementaire avait attribué au chef de poste des pouvoirs propres à générer la crainte parmi les assujettis. De l'autre, le système de répartition des pauvres crédits condamnait le responsable à une indigence pécuniaire qui le faisait tourner en dérision. Autrement dit, la République, oublieuse de ses principes d'avant-garde, non contente de réinstituer la structure féodale des fiefs, avait assigné aux apprentis seigneurs le canevas gestionnaire des ronds-de-cuir métropolitains. Elle avait ignoré qu'une charte sociale régissait les peuples du continent noir, aux termes de laquelle le détenteur d'une autorité politique, quel qu'il fut, n'était pas reconnu tant qu'il n'offrait pas les prestations, au moins symboliques, du lien de vassalité. Des largesses occasionnelles permettaient ainsi à beaucoup de monarques africains d'obtenir une certaine tolérance de leurs sujets devant un pouvoir despotique. Du moins s'entouraient-ils ostensiblement de signes simulant richesse et puissance pour donner l'illusion de leur légitimité.

Toutes les sociétés, dira-t-on, se laissent prendre à cet artifice grossier. Le monde sahélien, quant à lui, accordait une réelle considération aux notables habiles à s'imposer par leurs fiers chevaux d'apparat. Or le commandant n'échappait pas à cette échelle des valeurs. Les commérages allaient leur train : — "Avez-vous vu sur quelle rosse se hisse le commandant ? " Qu'un administrateur fût assez insensé pour emprunter une monture au prétexte qu'aucune ligne budgétaire ne l'autorisait à prévoir un achat, il n'en était pas moins fustigé : — "Quel miséreux n'avons-nous pas là ! " Et quand bien même l'intéressé eût disposé en propre de deux chevaux d'une honnête race de Maroua, mon privilège pendant un séjour, aurait-il pavoisé chaque

fois qu'un modeste chef de canton, qui l'accompagnait en tournée, prenait avec ostentation la tête d'une cohorte de vingt coursiers caracolant à sa suite, fraction de la cavalerie du dignitaire.

Il y avait certainement plus grave que l'indifférence du budget public au prestige extérieur des fonctionnaires d'autorité. Le commandant aurait été bien aise de jouer d'un crédit sur l'autre selon les opportunités et manifester davantage de compréhension pour son fief. L'une des lignes de crédit accordait des fonds importants, celle de la rubrique de l'entretien routier, parce qu'il s'agissait d'une ristourne partielle des taxes vicinales versées par les contribuables de la subdivision. Il eût donc été souhaitable d'en pouvoir déléguer une fraction au profit de quelques causes humaines non moins intéressantes que la circulation épisodique des quatre roues d'un véhicule. Toute une gamme de besoins ponctuels auraient donné lieu à un geste du commandant, aussi modeste ce geste eût-il été : allocation de secours, dons à une petite collectivité sinistrée, subvention à une caisse scolaire, complément de vivres à un village de lépreux, contribution au transport de malades graves jusqu'à l'hôpital régional, dotation de matériels à des dispensaires démunis, récompenses lors de compétitions entre sportifs ou danseurs, gratifications symboliques à des paysans requis d'office, etc.

Comment sortir d'un dilemme difficile, autrement dit comment choisir entre le respect absolu de l'affectation d'un moyen budgétaire et le mouvement du coeur qui poussait à s'exonérer ici et là de la rigueur. En dernier recours, la main du commandant venait à gager ses générosités sur une cagnotte non officielle.

CHAPITRE VII

LE COMMANDANT MAITRE D'ŒUVRE DES PROGRES

UN MONDE PAYSAN EN BESOIN DE RESSOURCES

Passer en revue les missions assignées au chef de circonscription conduit à s'attarder sur quelques engagements majeurs. L'acteur sera suivi à nouveau dans le déroulement de son quotidien et au fil d'expériences menées en témoin privilégié, mais également dans les incessants débats de conscience qu'il lui fallait conclure par une décision. Certes, pareille relation d'un passé déjà lointain expose au risque d'une vision que certains jugeront sujette à caution. Elle escompte tout au moins mettre en évidence les difficultés rencontrées.

Nous reportant en arrière, c'est donc la figure du commandant dans son fief que nous cherchons à mieux cerner. Nous le rencontrons en particulier aux confins du Sahel où l'attache une vraie passion pour son "poste", insignifiante bourgade bâtie de pisé et de paille. Il y souffre les nuits torrides des tropiques et le tourment d'un sommeil médiocre. Au lever du jour, il se hâte de humer à pleins poumons l'air plus frais d'une aube trop brève. Il s'accorde un moment d'intimité familiale avant que sonne l'appel du clairon.

Le voilà tel qu'il se présente au seuil des tensions d'une nouvelle journée. Ses pas le portent vers l'arène publique où les choses de son fief l'attendent, tandis que, bientôt hissé, le drapeau tricolore livrera son message à tous vents. Un Blanc venu d'ailleurs et sa bannière symbolique, il n'en faut pas davantage aux villageois pour percevoir qu'une alliance s'est scellée qui a leur terre pour enjeu.

Ni l'un, ni l'autre, pourtant, ne se proposent de conquérir par les armes la triste savane des alentours, vide de richesses. Toutefois ils préméditent un dessein ambitieux qu'ils tiennent voilé. Car à l'heure matinale où le commandant sort à la rencontre de ses administrés, gagner la confiance des hommes ne lui suffit pas. Son ambition le pousse plus loin. Il se propose d'engager la brousse sur la voie du Progrès.

1. Le commandant, fourrier d'une civilisation dite du progrès

La civilisation propre à un groupe de peuples se caractérise par un ensemble de phénomènes sociaux et techniques en cours d'évolution. Toute civilisation, à l'un ou l'autre moment de son histoire, peut ainsi entrer dans un cycle de dégradation, décadence en premier lieu, puis mort. Elle peut éventuellement se survivre dans un état quasi stagnant d'acquisitions mineures. Elle peut enfin accroître en profondeur ses connaissances et ses pratiques ; elle reçoit alors la dénomination de civilisation du progrès. Victor Hugo disait "le progrès marche" pour exprimer l'ascension de la civilisation dont il faisait partie en son siècle.

Comment se situaient les civilisations du continent noir à l'arrivée des premiers explorateurs ? Bien que parvenues à des étapes de développement variées, elles partageaient un point commun, la lenteur de leur progression en avant. Quelques traits expliquaient que le déclin ne les eût pas frappées. Affrontées à tous les fléaux imaginables, elles avaient maintenu leurs effectifs et souvent réussi une expansion démographique. Elles avaient trouvé des parades ou des adaptations, quel qu'eût été leur environnement, du désert à la forêt primaire. Elles avaient, à cet effet, créé de multiples formes de discipline collective. En bref, la cohérence de leurs traditions et l'efficacité de leurs modestes savoirs artisanaux avaient épargné aux communautés africaines qu'elles eussent été déstabilisées. Faudrait-il imputer au morcellement infini des peuples et aux luttes interethniques la faible transmission des acquis entre groupes et, par conséquent, la progression très lente des civilisations ?

En ce qui les concerne, les premiers administrateurs ont pris note des capacités et de l'ingéniosité dont témoignaient les paysannats. Cependant ils n'ont pas compris l'indifférence des villageois devant les moyens du progrès. Ils ont été surpris que leurs interlocuteurs marquent leur inébranlable conviction dans l'excellence et la supériorité de leur mode de vie. A vrai dire, des décennies plus tard, à l'heure des indépendances, ce solide fond humain, dans sa majorité, n'avait pas abdiqué, ni n'avait renié ses credos.

Tout convaincu qu'il fût des valeurs individuelles et sociales véhiculées par les représentants des civilisations locales, le commandant ne se résignait pas au douloureux dénuement de la plupart de ses administrés et aux structures coutumières consacrant la négation de la personne humaine. Lui aussi croyait à la supériorité de ses propres traditions. Il se savait immensément riche des enseignements que les millénaires avaient cumulés grâce à l'écriture. Il lui paraissait de son rôle de transmettre quelques-unes des innovations dont il espérait une amélioration de la qualité de vie des populations, tout en s'abandonnant souvent au doute sur la suite de ses initiatives. Par une sorte d'auto-justification implicite, il analysait la colonisation comme l'unique force géopolitique en mesure de propulser l'Afrique vers un avenir nouveau. Pour tout dire, le commandant adhérait au mythe prométhéen par lequel l'Europe avait établi sa prééminence, la foi dans le progrès ayant simultanément vulgarisé le savoir et multiplié les biens matériels. André Malraux ne s'y était pas trompé, lui qui affirmait "la grandeur historique de l'Occident" en estimant que celui-ci avait "découvert que la fonction la plus efficace de l'intelligence n'était pas de conquérir les hommes, mais de conquérir les choses".1

Par malheur, introduire le ferment du progrès, de manière à promouvoir un monde noir au standard des caractéristiques d'une civilisation universelle, conduisait nécessairement à programmer, à long terme, la disparition des patrimoines singuliers de l'Afrique africaine.

UN MONDE PAYSAN EN BESOIN DE RESSOURCES

Une fois les dés jetés, les administrateurs se mirent au service de ce dieu qu'ils qualifiaient du nom de progrès et dont ils étaient persuadés qu'il séduirait, à la longue, les peuples les plus archaïques eux-mêmes.

Les observateurs lucides ont très tôt pressenti qu'un mouvement infini et cumulatif vers la modernisation amènerait des transformations telles que les modes de relation des hommes entre eux s'en trouveraient remis en cause. Tous les points d'impact du progrès rompraient les équilibres sociaux noués au sein des civilisations originelles. De multiples questionnements saisissaient les responsables des circonscriptions. En premier lieu, sur quelle obligation impérieuse légitimer le remodelage d'une collectivité vigoureuse et fermement attachée à ses repères ? Suffisait-il de juger comme obsolète une histoire de type statique ou cyclique pour réformer une civilisation vivante ? Et puisqu'il n'était pas d'innovation sans perturbation du corps social, jusqu'où transiger, le cas échéant, avec les groupes qui auraient refusé l'altération de leur identité ethno-culturelle ? Mais, à l'inverse, sur quel fondement d'opportunité le commandant aurait-il rejeté l'appel au progrès venu d'une fraction de ses administrés, dissidence dont naturellement l'effet eût été destructeur de la cohésion collective ?

Un très sérieux problème de conscience surgissait à ce propos. Dans quelle mesure le respect de la personne humaine devait-il prévaloir? Presque quotidiennement une situation insoluble avait à être tranchée, par exemple lorsqu'un conflit s'élevait entre un individu et une communauté : l'individu avait adopté une nouveauté inacceptable pour la communauté, tandis que celle-ci, régie par sa structure, n'autorisait aucun comportement qui eût dérogé à la règle majoritaire. Comment le commandant aurait-il réussi à assurer la protection de cet homme dont le salut ne se trouvait que dans l'émigration ou dans l'acceptation des sévices infligés par les siens, heureux d'ailleurs qu'entre-temps le poison n'eût mis fin à son cas. Des faits seront rapportés plus loin de heurts où l'autorité coloniale se trouvait réellement désarmée. On ne doit pas oublier que le progrès s'est vécu en drames auxquels l'Occident a bien peu porté attention.

Dans la pratique, les chefs de circonscription, embarrassés, adoptaient une position un peu mouvante selon leur capacité à imposer, d'autorité, un droit à la liberté pour les Africains qui s'affranchissaient des croyances et pratiques dominantes. Quelques camarades, administrant des collectivités affaiblies, postulaient sans scrupule la vacuité de la civilisation locale et s'autorisaient à imposer du neuf. D'autres, au contact de groupes vigoureux et expérimentés, détectaient des personnalités entreprenantes et soutenaient vivement le dynamisme dérangeant de celles-ci. Il était aussi des hommes, dont j'étais moi-même, qui menaient l'intégration de nouveautés ou de réformes à petits pas, quitte, au terme d'une négociation préalable laissant espoir, à oser une décision brutalement contraignante, mais en évitant de demander simultanément plusieurs adaptations à la même communauté.

Que l'on songe aux courants conservateurs qui se maintiennent dans un Occident familier du progrès depuis des siècles. Alors mesurera-t-on mieux la force de résistance que le milieu africain savait opposer aux mutations. De nombreuses raisons expliquent la prédisposition des sociétés de type traditionnel à s'en tenir aux valeurs qui les régissaient. Tout à la fois, elles avaient été écartées d'un brassage culturel, elles fonctionnaient sur des prescriptions comportementales jamais contestées et elles véhiculaient des représentations centrées sur l'exaltation du passé.

Une fois engagé, le processus d'innovation courait, en outre, plus de risques d'échecs ou de dérives en Afrique noire qu'en une Europe où l'environnement

physique et humain a fait l'objet d'études approfondies. L'insuffisante connaissance du terrain a constitué précisément la pierre d'achoppement pour cet étranger isolé qui resta, au début, le seul initiateur du progrès. Le commandant agissait en décideur indépendant. Heureux si des signes d'opposition l'avertissaient du caractère prématuré d'une initiative progressiste. Et comme il fixait quasi unilatéralement les priorités et les options, il ne pesait pas toujours le risque de gaspillage des fonds publics, ni celui d'effets indirects, funestes au plan écologique. Enfin son impatience à obtenir un résultat ne tenait pas suffisamment compte du besoin préalable, pour le pays profond, d'être lui-même gagné par le mythe d'un changement créateur.

A cet égard et en toute justice, les réserves émises ci-dessus ne concernent pas que les seules ardentes offensives du commandant pour entraîner son fief dans le progrès. Les mêmes réserves se justifient encore davantage devant les programmes gouvernementaux, que ceux-ci eussent émané du Territoire sous tutelle ou, après l'Indépendance, de la République camerounaise. Développeurs et planificateurs n'ont eu de cesse qu'ils ne bâtissent des projets grandioses, d'une rentabilité difficile à évaluer et dont l'addition a généré une dette publique exorbitante des ressources actuelles du Cameroun. Que l'engouement pour les vastes opérations se réclamant du progrès se fût soldé, sans tarder, par des déceptions n'a pas ralenti des programmes utopiques, cautionnés par les organismes bailleurs, et dont le coût avait peu de rapport avec les avantages offerts à la population rurale.

Comment un modeste chef de subdivision, sans l'aide d'aucun expert, aurait-il lui-même évalué sans erreur une vulgarisation novatrice, alors qu'il entendait le chant des sirènes prôner le progrès comme antidote au sous-développement ? L'O.N.U., pour ne citer qu'elle, s'exprimant dans le jargon aseptisé propre à la littérature des organisations internationales, encourageait ce "processus (devant) conduire à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun et à l'amélioration de la qualité de vie individuelle et sociale de la personne".

Le présent chapitre évoquera quelques-uns des domaines où le progrès fit des apparitions. Il se référera surtout aux observations et aux tentatives du soussigné, lequel, pour avoir servi dans des zones encore presque vierges de nouveautés étrangères, a été particulièrement sensibilisé aux premiers chocs des composantes de la civilisation occidentale. Son témoignage attestera des avancées très inégales des changements selon les lieux, les groupes ethniques et la date des observations. Il mettra en lumière les ajustements difficiles et les tensions. L'écrivain camerounais Axelle Kabou, des décennies plus tard, a estimé que "le développement (a été) perçu au départ comme un phénomène anti-africain ou comme la chose de l'homme blanc". Et, à l'en croire, les "efforts (faits en vue du développement ont été) ressentis comme des aveux d'impuissance et d'infériorité culturelle et raciale"2. De son côté l'ancien Secrétaire général de l'O.U.A., le togolais Edem Kodjo, soulignant que "la domination coloniale (a) désorganisé la société africaine dans son tréfonds" et l'a "chosifiée", est allé jusqu'à qualifier de "nuit coloniale" la période où la France a administré les pays concernés. Il conclut que "la colonisation a parfaitement réussi, puisque la quasi totalité de l'Afrique (devenue) indépendante se fixe pour objectif les modèles européens de société"3. Doit-on voir là une désapprobation de ces modèles européens destinée au réquisitoire contre la colonisation ? Du moins, bien avant les indépendances, des voix africaines n'ont pas craint de reconnaître que des transformations étaient en cours. En témoigne, par exemple, ce "O Cameroun..., tu sors de ta sauvagerie" - véritable apostrophe laudatrice du progrès -, figurant dans un chant que les autorités camerounaises ont adopté pour hymne national.

2. Un paysannat hésitant entre production de survie et économie de marché

Mis à part quelques groupes favorisés, les sociétés rurales africaines restaient toujours soumises, dans les années 40, à la précarité de leurs ressources. Visitant les huttes et les greniers, le témoin étranger, après avoir admiré l'infinie variété des architectures, s'étonnait du dispositif sommaire de fermettes censées nourrir une famille. En réalité, les occupants des lieux devaient, par eux-mêmes, se procurer l'intégralité des biens qu'ils consommaient. Leur agriculture et leur élevage conditionnaient leur subsistance. Ce modèle d'autarcie a permis à de bons observateurs de conclure qu'il s'agissait là non d'un mode de production, mais d'un véritable mode d'existence.

Sans doute fallait-il imputer au manque de moyens techniques l'incapacité du paysannat à s'assurer des récoltes suffisantes. Quand un artisanat existait, il offrait des outils manuels rudimentaires, que peu d'acheteurs potentiels pouvaient acquérir, la majorité ne disposant pas de la contrepartie nécessaire à l'opération du troc. On se demande cependant si, au cours des siècles, le pire obstacle à l'amélioration des conditions de la production agricole n'aurait pas été l'enfermement psychologique des communautés humaines. Car les valeurs reconnues par les coutumes africaines n'ont jamais proposé au paysan la quête du bonheur et, en particulier, la recherche d'un gain, motifs qui eussent pu l'inciter à l'innovation. Dans les étroits secteurs où la colonisation avait précisément malmené la coutume, l'idée d'une agriculture pratiquée pour le profit s'éveillait à peine. Autrement dit, l'ensemble des ruraux portait encore sur les choses matérielles un regard totalement différent de la conception marchande qu'en avaient les Occidentaux.

Une agriculture de subsistance entravée par les calamités et par les traditions

Davantage que la sous-alimentation chronique, que les carences de leur régime nutritionnel ou que l'absence de produits de première nécessité, les paysans redoutaient l'irrégularité de leurs ressources vivrières, surtout ceux qui vivaient dans les régions semi-arides. Peu d'entre eux pouvaient espérer des excédents occasionnels pour compenser les pénuries totales de certaines périodes. Telle était la situation qui affectait de la façon la plus criante la condition des montagnards des Mandara où des centaines de milliers d'êtres humains produisaient, en économie fermée, pour leur seule subsistance. Aussi de véritables famines les menaçaient-elles quand des vols de criquets migrateurs ou des anomalies du régime des pluies compromettaient le volume des récoltes. La mémoire collective a retenu, en particulier, quatre des famines les plus éprouvantes survenues pendant la période coloniale, entre 1902 et 1960. Les trois premières d'entre elles ont donné lieu à un exode, partiel et temporaire. Elles conduisirent aussi à la dramatique solution d'une élimination des bouches improductives : des enfants, choisis de préférence parmi les orphelins, étaient vendus aux habitants de la plaine en contrepartie d'une petite quantité de grains. La famine de 1931 aurait anéanti néanmoins près d'un cinquième de la population dans certains massifs. Les années favorables elles-mêmes n'étaient pas exemptes de disettes locales consécutives à divers facteurs tels qu'aléas climatiques, pillages d'oiseaux mange-mil et, sur les basses terres humides, piétinements d'un troupeau d'éléphants.

Des règles sociales pouvaient aussi, dans certaines zones, s'ajouter aux phénomènes extérieurs pour priver les paysans d'une partie des produits de la terre ou de leurs économies en nature. Elles s'observaient chez les islamisés du Nord-Cameroun. Soumis aux contraintes exercées par une hiérarchie féodale, les

cultivateurs et les éleveurs livraient à celle-ci une fraction de leurs revenus. Le prélèvement, fixé par voie d'autorité, souvent sous le faux semblant de la *zakkat* coranique (dîme sur les grains, complétée par une redevance en bétail et un impôt sur les successions) permettait aux seigneurs de s'attacher la fidélité de leurs courtisans par une redistribution partielle, sans que, de toute manière, la contrevaleur des biens recueillis fût utilement réinvestie dans un développement de l'économie générale.

D'autres situations encore avaient pour effet de réduire l'effectif de la main d'oeuvre affectée à la production alimentaire. Elles aussi se rapportaient au système socio-culturel du groupe ethnique où on les observait. La division sexuelle du travail pratiquée en pays bamiléké en fournit un exemple caractéristique. Cette solide tradition devait vraisemblablement son origine à la mobilisation permanente de l'élément masculin pour défendre la chefferie par les armes. Or, depuis le début de l'ère coloniale, la paix généralisée ne justifiait plus que l'homme ne contribuât pas aux cultures vivrières, le mari se laissant ainsi entretenir par son épouse. Dans ces conditions, comment la ferme aurait-elle dégagé les surplus productifs dont elle aurait été capable ? Par ailleurs, paradoxalement, le mari tombait, pour sa nourriture, dans une dure dépendance vis-à-vis de sa femme. J'en pris la mesure lors d'entretiens avec mes cantonniers bamiléké, ceux-ci se plaignant amèrement des privations de repas que leur infligeait une épouse en colère. Mes braves agents trouvèrent par bonheur leur salut en 1950, au moment où, sur les pistes, commencèrent à circuler des vendeurs de pain et de sardines, moyens providentiels d'échapper aux représailles des mégères. Beaucoup plus tard, un mot du romancier bamiléké Victor Bouadjio m'éclaira davantage sur le bouleversement d'une nouveauté aussi simple : "Le pain était déià, à lui seul, un avatar de la modernité"⁴.

Si puissants s'avéraient les modèles traditionnels qu'ils dictaient des comportements révélateurs d'une notion aberrante de la richesse dès lors qu'ils faisaient obstacle à l'accumulation d'un capital qui eût, peut-être, permis l'amorce d'un progrès technique. Ainsi se trouvait-il, dans plusieurs ethnies, des notables assez aisés pour économiser des biens en nature - vêtements, boeufs, chèvres, femmes – dans le but de s'assurer un surcroît de prestige personnel, valorisation de soi-même typique de tant d'Africains traditionalistes. Etudiant les montagnards mafa, l'ethnologue J.Y. Martin a tenté de définir cette épargne comme une "épargne sociale", différente d'une "épargne économique"5. Pour ma part, et mentionnant à titre de simple rappel le goût démesuré de l'ostentation dont témoignaient les Foulbé en capitalisant des chevaux, j'ai cru discerner un double objectif dans la thésaurisation familière à plusieurs groupes montagnards des Mandara. D'abord, du vivant de l'homme, l'étalage des biens aurait conforté la renommée de l'heureux propriétaire, lequel prenait garde périodiquement à se concilier les esprits de ses ancêtres en destinant les chèvres de son troupeau aux sacrifices expiatoires. Ensuite, à sa mort, ses richesses auraient donné un éclat exceptionnel aux cérémonies du deuil : les boubous en gabaque amassés d'année en année revêtaient in extremis ce corps devenu cadavre et ils étaient enfouis avec lui dans la tombe. Dans d'autres communautés, l'immolation des zébus ou des taurins du défunt fournissait les peaux destinées à lui servir de linceul⁶. Un récit rapportera plus loin une scène de ce genre chez les Daba de la subdivision de Guider. La modeste épargne des villages ne conduisait donc pas à un investissement créatif de biens. Elle se soldait par une consommation différée, indifférente aux besoins vitaux des

UN MONDE PAYSAN EN BESOIN DE RESSOURCES

Un dernier exemple soulignera encore une fois la primauté des fonctions magico-religieuses dans les choix économiques. En zone soudano-sahélienne et chez les animistes, il n'y avait pas de rite sans l'usage d'une bière fabriquée à partir de grains de mil et brassée par les femmes. Les critères rationnels des Occidentaux qualifieraient volontiers de gaspillage un tel emploi de la céréale de base. Pourtant cette boisson légèrement alcoolisée n'avait pas, à l'époque, que l'attrait d'un breuvage de pur plaisir. Elle était associée à toutes les expressions du sacré en tant que substance liturgique. Elle stimulait notamment les danses collectives où le cérémonial du tournoiement en ronde, que l'ivresse y participe ou non, renforçait la cohésion du groupe, de l'enfant éméché à la petite vieille décharnée. Or la préparation de ce liquide acidulé, parfois épais, obligeait le chef de saré à puiser dans son grenier de pleines calebasses de sorgho, alors même qu'il savait sa production céréalière déficitaire. Ainsi m'arrivait-il, au hasard des tournées, de découvrir sous des auvents en seccos une collection d'énormes jarres où fermentait la bière. Des dizaines de kilos de mil, voire une centaine ou davantage avaient été distraites des silos d'un ou de plusieurs chefs de famille. Le commandant, sans oser l'exprimer à haute voix, jugeait que ces quantités eussent fourni d'inappréciables rations journalières au temps de la soudure, en saison des pluies, période où les sarclages et autres travaux exigeaient des hommes et des femmes des efforts physiques prolongés. Il laissait faire en présumant que les levures de la fermentation apporteraient aux paysans les vitamines dont leur régime alimentaire était dépourvu. Mais il savait surtout que la bière primait tout autre besoin. Les ancêtres avaient soif ; ils attendaient qu'elle leur soit versée en libation sur l'urne figurant leur autel. Le devin, le magicien, le sacrificateur, le guérisseur et tous les solliciteurs des forces immatérielles n'officiaient pas sans une offrande de bière. Le Blanc devait permettre que la bière accomplisse sa mission religieuse, quelles que fussent les privations à endurer par ailleurs.

Les faits relatés ci-dessus mettent en lumière l'accumulation des causes contribuant à la précarité vécue, au cours des années 40 et au-delà, par les administrés du commandant. Pour peu que des calamités surviennent ou que le paysan soit victime d'une maladie invalidante, la précarité devenait misère. Ce sombre tableau n'était pas sans rapport, malgré un début d'effort du colonisateur, avec l'absence de techniques nouvelles, hormis sur les sites privilégiés où se pratiquait une arboriculture exportatrice. La brousse demeurait une scène qui ignorait la charrue, la charrette, l'animal de trait, les engrais et traitements phytosanitaires, la sélection des végétaux et des animaux (hormis dans quelques ethnies), comme aussi la vulgarisation de méthodes productives. Il appartenait au cultivateur de choisir de son mieux ses semences et ses plants. Dans le nord du Cameroun, certains entretenaient quelques mètres carrés de cotonniers pérennes pour tisser des bandes de gabaque à troquer sur les marchés ; d'autres, de même, disposaient d'un petit lopin pour une variété locale d'arachide à port étalé dont les fruits souterrains leur servaient tout juste à tromper la faim en attendant la maturité du mil. L'ouverture de ce paysannat marginal se réduisait aux contacts de proximité facilités par les modestes marchés périodiques établis en pleine nature, où des vendeurs camerounais ambulants proposaient pacotille, sel, savon, allumettes, poisson séché et quelques pièces de cotonnades d'importation, biens certes ardemment convoités, mais que très peu de chalands étaient en mesure de s'offrir.

Du contact permanent avec la pauvreté généralisée, le commandant recevait des chocs dont il tirait des impressions incohérentes. D'un côté, il aurait eu tendance à interpréter la résignation de tant d'êtres humains à la souffrance comme une

accoutumance toute normale ; il fallait accepter l'état de manque comme naturel. D'un autre côté, il ne maîtrisait pas son émotion devant des tourments qu'aurait abolis une avancée matérielle et culturelle ; il piaffait alors d'impatience pour hâter une évolution. Je rapporterai deux petits souvenirs de 1958 typiques de faits ou d'informations qui m'inspiraient la double réaction ainsi décrite.

Visitant en décembre le massif du Peské (subdivision de Guider), aux terres vraiment épuisées, je m'arrêtai, un peu au hasard, dans un saré. J'y trouvai les cinq membres de la famille réunis pour l'unique repas quotidien. Ces gens, d'ethnie fali, étaient accroupis autour d'un feu sur lequel mijotait un bouillon de feuilles d'arbre additionné de deux poignées d'arachides écrasées. On me confirma que le peu de mil récolté en septembre, trois mois auparavant, avait été déjà épuisé, comme d'ailleurs les haricots. La disette était ainsi destinée à durer encore huit à neuf mois. Toutefois le père, forgeron et ordonnateur de la descente en terre des morts, avait accompli un sacrifice rituel auquel avaient été associés un petit bout de viande de chèvre et une portion de graines de sésame ; il s'adjugeait donc à lui-même cette ration ce jour-là. A noter aussi que je venais de croiser, sur le chemin, une famille peule en nomadisme dont l'éclatante santé plaidait pour le lait du troupeau et les ressources assurées par le gros bétail. Et comme le problème de la production du mil m'interrogeait au premier chef, j'avais, à cette époque, mené une enquête sur les conditions de conservation des semences de mil. Outre des informations sur la protection contre les charançons, j'avais recueilli des témoignages attestant à quelles extrêmités recouraient les chefs de saré pour éviter que leur entourage ne volât clandestinement le stock si précieux des semences, garantie des semailles à l'arrivée de la saison des pluies. Il apparut qu'une première tactique de dissuasion contre le chapardage par les épouses et enfants affamés eût consisté à mélanger, dans le silo réservé au stokage, deux volumes de sable grossier à un volume de grains. Selon une seconde tactique, les semences, extraites du grenier, auraient été réparties entre des poteries qui, après obturation avec un mortier de terre, auraient été enfouies dans les diverses parcelles du propriétaire.

En tout état de cause, une conclusion s'imposait : le progrès devait, en priorité, porter sur l'augmentation de la production agricole, élevage compris. Des expériences décevantes me firent comprendre très tôt que la bonne volonté ne suffisait pas pour obtenir de franches transformations. En Afrique plus qu'ailleurs, les données du sol et du climat d'une part, celles du marché de l'autre opposaient leurs limites. Les agents économiques eux-mêmes, pour broussards et incultes qu'ils eussent été, divergeaient quant aux objectifs. Les uns visaient, certes, une autosuffisance alimentaire, mais les autres se laissaient attirer par des besoins non essentiels ou encore par la recherche d'un profit monétaire à court terme. Il était clair que la hiérarchie des valeurs sociales allait traverser une zone de graves perturbations où les réactions et les choix des producteurs/consommateurs prendraient un tour imprévisible et où les plans du commandant risquaient la déroute. Au-delà d'un progrès centré sur les cultures vivrières se profilait l'appel indissociable d'un progrès qui eût satisfait les autres exigences de la vie d'aujourd'hui, en particulier l'instruction scolaire, les soins de santé et les moyens de communication.

Une approche indicative de quelques niveaux de vie anciens

L'étude des progrès dont auraient bénéficié les conditions matérielles d'existence des paysans africains depuis le début de la colonisation présenterait un très vif intérêt. L'absence de documents dans le passé lointain et la disparité des

UN MONDE PAYSAN EN BESOIN DE RESSOURCES

situations locales ne permettent malheureusement pas d'établir des comparaisons chiffrées. A défaut, pourquoi ne pas recourir à un éclairage indicatif et tenter de cerner la nature et le volume des ressources de groupes témoins, dûment assortis des dates et lieux d'identification ?

C'est dans cet esprit que j'essaie ici de mettre en forme des données remontant à une vingtaine d'années avant l'indépendance du Cameroun. Relevées dans les archives d'un de mes postes et vraisemblablement recueillies par Bertrand Lembezat, elles ont, à mes yeux, le mérite de la crédibilité. En outre, il s'agit de budgets familiaux qui se positionnent très opportunément hors des écarts extrêmes de la grande pauvreté ou de l'aisance véritable. Ces budgets couvrent une année du cycle agricole, de septembre 1938 à septembre 1939. Ils ont été sélectionnés à dessein dans un seul environnement, celui de Mora et de sa périphérie (nord du Cameroun), parce que ce site au passé fastueux, favorisé ensuite par la présence du colonisateur, a bénéficié de retombées avantageuses qui ont valu au paysannat quelques atouts positifs.

Le premier exemple de budget familial annuel est celui d'un Wandala, modeste musulman établi dans la cité historique de Mora, où se pratiquaient depuis très longtemps des échanges de services et de prestations résultant de la présence d'une cour princière, de vieilles traditions artisanales et commerciales, d'un marché séculaire et des relations entre montagnes peuplées et plaine ouverte à l'agriculture et à l'élevage. L'homme, à la fois cultivateur et artisan, vit avec son épouse et trois enfants majeurs. Il a pour biens son habitation en matériaux du pays et un âne utile aux transports. Le bélier récemment acheté sera égorgé à la fête du Mouton. L'autosuffisance céréalière a été assurée par les 800 kg de mil rouge récoltés l'année précédente dans un champ dont la superficie n'atteint pas un hectare. Tout n'a pas été consommé : il reste 130 kg, d'où il faut conclure à une ration journalière voisine de 0.4 kg par personne. En dehors de la saison des cultures, le père confectionne des boubous en assemblant des bandes de gabaque en coton du pays ; il obtient un bénéfice supérieur sur les pièces qu'il ornemente en fils de couleur ou encore s'il lave et bat les boubous (recette totale de 225 francs de 1939). Concernant les dépenses, de l'outillage a été renouvelé (2 dabas et 2 faucilles pour 8 f.). L'approvisionnement en sel et bois pour la cuisine s'est soldé par la lourde dépense de 180 francs. Un débours encore plus important (230 f.) résulte de l'achat régulier, chaque semaine, d'un peu de viande et de poisson sec. Pour le Ramadan, la famille s'est offert du lait caillé (3 f.); mais le petit mil également acheté a été réglé par une contrepartie de 20 kg de mil rouge. Le père a versé les 72 francs de l'impôt de capitation dû par l'ensemble de la famille. A sa fille, il n'a donné qu'un pagne et de l'argent de poche (30 f. au total). Le fils aîné, qui sait écrire l'arabe, loue ses services en qualité d'écrivain public : cependant il n'aide pas son père et il dilapide ses gains. Le second fils, plus sérieux, a reçu du père un pantalon de 10 francs et une allocation de 5 francs par mois pour sa participation aux travaux de la ferme. Par contre, il a contribué à sa quote-part de l'impôt en opérant, avec l'âne, des transports entre Kouyapé et Maroua (200 km environ l'aller et retour) : se fournissant en arachides en coque, il les a revendues décortiquées. Il s'est interrompu au troisième voyage, après qu'il eut été dévalisé par des brigands aux approches de Dogba. Quant à l'épouse, ayant récolté 30 kg d'arachides de bouche pour sa consommation propre, elle a dû en monnayer une partie lorsqu'elle a fui le domicile conjugal. Une parcelle de cotonniers vivaces lui a fourni assez de fibres pour que, le coton une fois filé par ses soins, la vente des fuseaux lui ait permis d'acheter deux pagnes d'importation au prix total de 42 francs. Elle s'est en outre créée une clientèle parmi les beautés Wandala

à qui elle façonne de hautes coiffures dont elle avive l'éclat en les ornant de pièces de monnaie. Ainsi a-t-elle obtenu de quoi se procurer noix de cola et parfums.

En résumé, les cinq membres de la famille comptent essentiellement sur le produit de leurs plantations comme base de leur nourriture. Qu'ils agrémentent la "boule de mil" quotidienne, pâte grossière, fade et uniforme, avec du sel, de la viande et du poisson sec, ne doit pas faire illusion : seules y pourvoient les ressources monétaires qu'ils tirent chacun de leurs activités diversifiées. En vérité, oserait-on qualifier de petite aisance un niveau de vie où des êtres humains ne disposent d'aucun modeste patrimoine, ni même d'un vêtement de rechange et où leur extrême frugalité conditionne leur survie? Pour se risquer à mettre en chiffres pareille situation, l'apport du mil cultivé étant mis à part, on s'en tiendra au montant des ressources monétaires. Il s'agirait, pour l'ensemble du groupe familial passé en revue et en y incorporant les bénéfices des fils et de l'épouse, d'un revenu annuel en numéraire qu'on peut estimer à 850 francs de 1939, à arrondir à 1 000 francs pour tenir compte des oublis. Si l'on considère très grossièrement que le pouvoir d'achat du franc de 1939 doit être affecté d'un coefficient de 26 (voire peut-être de 30) pour équivaloir à celui de 1959, ce budget correspondrait à 26 000 anciens francs français de 1959 (soit 260 F.F. nouveaux) ou encore à 13 000 F.CFA de la même année 1959

Le second exemple porte sur le budget d'un jeune montagnard du massif de Mora. Marié, il a en charge deux enfants en bas âge et sa vieille mère invalide. Cet animiste jouit, à son grand avantage, de la proximité de Mora, son saré se trouvant perché à 300 mètres au-dessus de la ville qu'il rejoint en une heure de temps par sauts de rocher en rocher. Le couple recoit parfois l'aide de parents et alliés, mais à charge de revanche. Les récoltes sur lesquelles il a fallu vivre jusqu'ici – le nouveau mil n'étant pas encore mûr - ont été marquées par un déficit catastrophique de 40 % en raison d'un excès des pluies et, sans doute, de l'insuffisance des superficies ensemencées : 320 kg de mil (pourtant de trois variétés différentes selon les sols), 20 kg d'arachides en coque et 6 kg de haricots, ces deux dernières ressources provenant du seul travail de la femme, laquelle a aussi obtenu 6 kg de "pois de terre" (voandzou), produit de grande valeur mis en vente au jour le jour pour acheter un peu de sel. La moitié des haricots a été échangée contre du sel et d'infimes rations de poisson sec. Par bonheur, l'homme trouve à Mora diverses possibilités de gains en offrant son travail : réfection de toitures pour le commandant (10 francs) et pour des Wandalas (19 f.), ceux-ci le nourrissant ; confection de planches pour la plantation de patates chez un Haoussa (17 f.), lequel lui assurait le repas ; fourniture en ville de paille, cannes de mil, seccos, herbe fraîche pour chevaux (18 f.); vente du produit de sa chasse (4 f.). Il a également trouvé preneur pour les petits de ses deux chiennes (6 f.). De son côté, l'épouse a obtenu 4 francs de la vente de poteries. Mais aucune des 7 chèvres de la famille n'a été vendue, ni égorgée, non plus qu'aucune volaille, à l'exception des cinq poulets dont le sacrifice a été prescrit lors de rites religieux. La revue des dépenses en numéraire ne comprend que de très faibles paiements en dehors d'un nécessaire complément vivrier (mil et arachides pour 18 francs) et de l'impôt de capitation du couple (7 f.) : réparation d'outils (2 f.), achat d'une daba (2 f.), menues dépenses de première nécessité le jour du marché de Mora (quelques poissons secs et du sel, entre 0,25 et 1 f.), enfin des semences (3 f.). Trois fêtes coutumières n'ont pu cependant être célébrées sans l'achat, chaque fois, de 5 francs de viande et de 0,25 franc de sel. L'année s'est par ailleurs déroulée sans aucune acquisition vestimentaire: la femme va nue et son mari se contente d'un godon en lambeaux.

UN MONDE PAYSAN EN BESOIN DE RESSOURCES

Une estimation arrondie des ressources purement monétaires pourrait avoisiner un montant de 85 francs de 1939. En retenant plutôt le chiffre de 100 francs et en le transposant en anciens francs français de 1959, la partie du budget familial annuel décomptée en numéraire se serait élevée à 2 600 anciens francs de 1959 (soit 26 F.F. nouveaux) ou encore à 1 300 F.CFA de la même année. Au cas même où le montagnard aurait dissimulé une fraction importante de ses gains, ou encore dans l'hypothèse d'une récolte meilleure assurant l'autosuffisance, l'ordre de grandeur de la pauvreté n'en serait guère affecté. Et cette manifeste pauvreté aurait été alourdie si le centre de Mora n'avait été proche et n'avait ouvert des possibilités de gains inexistantes dans les massifs enclavés.

La troisième situation concerne également un montagnard animiste, celui-ci assez âgé pour devoir recueillir une fille en rupture de mariage et un fils de 8 ans. Il s'agit d'un notable, puisqu'il est à la tête d'un petit quartier podogo de Godigong, sur un versant des Monts Mandara, à quelques kilomètres seulement de Mora. Il doit faire face à des charges particulières : il aide ses parents très âgés en leur avançant du mil qu'ils seront incapables de rembourser en nature, et d'autre part sa fonction l'oblige à offrir de la bière de mil aux gens de son quartier tant chez lui qu'en se rendant avec eux chez le chef du massif. Sa femme et lui-même ont une plantation d'arachides, comme aussi tous deux une plantation de mil où ils ont semé des haricots en association. La famille a consommé intégralement les 640 kg de mil récoltés, hormis 4 paniers vendus pour acheter un veau (30 f.), vente qu'autorisait le reliquat appréciable de la récolte de 1937. Ont également été mangés les haricots, le maïs obtenu en petite quantité près du saré, ainsi que 4 paniers d'arachides, les 6 autres paniers ayant été remis à des voisins indigents sans espoir de restitution. Par contre les pois de terre, d'écoulement commercial très avantageux et dont la récolte a rempli un grand panier, sont conservés de telle sorte que l'homme, partant au marché de Godigong ou de Mora, en emporte quelques poignées avec lesquelles il se procure entre 0,20 ou 0,40 franc de sel et de poisson sec. La femme se charge de ramasser les feuilles qui entrent dans la composition de la sauce accompagnant la "boule de mil". Les autres dépenses, elles aussi, sont très limitées : l'impôt du couple (6,60 f.), le versement de 0,30 franc à un forgeron pour réaliser une faucille avec la boule de fer que le montagnard détenait d'une dot, l'achat d'une daba (3 f.) et de 3 calebasses (1,20 f.). L'homme n'a pu, par ailleurs, échapper à la tradition d'avant les Blancs qui lui imposait la remise, pour la fête musulmane de l'Aïd El Kébir, du cadeau d'une chèvre au sultan des Wandala, les hommes de son quartier fournissant de leur côté du bois et des bottes d'herbe. Ce notable se fait encore remarquer par la possession, assez exceptionnelle, de deux boeufs emmurés ; si l'une des bêtes a été égorgée pour l'hommage annuel aux ancêtres, elle a été remplacée par le veau récemment acheté et qu'il a fallu monter sur les épaules pour accéder à la citadelle rocheuse. Enfin les trois chèvres du couple, prolifiques, ont donné six chevreaux dans l'année ; parmi ces derniers, trois mâles ont été sacrifiés à diverses occasions, le quatrième ayant fait l'objet du tribut au sultan. Ceci dit, aucune dépense n'aurait été engagée pour des vêtements ou des objets d'importation et il ne resterait aucun billet ou pièce de monnaie dans la cachette d'un grenier.

Voilà donc le cas d'un cultivateur dont les plantations ont assuré entièrement la nourriture de base et dont les surplus ont permis de minimes compléments alimentaires comme aussi des gestes de solidarité. Aucun recours à des salaires ou à des services rémunérés. Les boeufs sont une charge, car il faut les nourrir et les abreuver ; quand ils sont abattus, le festin doit être clos prestement, la viande ne se conservant pas. Manifestement l'homme appartient à une génération qui n'a d'autres

besoins que la stricte subsistance alimentaire, d'où il exclut, hormis le sel, tout ce qu'il ne produit pas. Sur la foi de ses déclarations, son budget familial annuel en numéraire n'aurait guère dépassé 100 francs de 1939.

On ne contestera pas le caractère saisissant du rappel de ce dont pouvait se contenter autrefois une majorité de paysans. On perçoit combien se justifiait l'effort que l'encadrement colonial, puis national, avait à accomplir, d'abord pour garantir la régularité annuelle des productions vivrières, ensuite pour diversifier la nourriture de subsistance proprement dite, enfin pour susciter des ressources monétaires qui puissent donner accès à des biens élémentaires autres que la simple ration alimentaire. C'était bien là le sens de l'espoir placé dans le Progrès.

La connaissance des terroirs, préalable des projets de modernisation

Si l'amélioration des conditions de vie des populations passait par un développement économique, la question se posait de savoir quel type de développement envisager. Les décideurs s'interrogeaient à bon droit. Quels étaient les besoins prioritaires ? Les potentiels de l'un ou l'autre des milieux naturels avaient-ils été scientifiquement étudiés ? Les capacités évolutives de chaque ethnie devaient-elles être prises en compte ? Y aurait-il eu avantage à intégrer de nouvelles ressources agricoles dans les circuits préexistants de l'économie locale ? Ou plutôt à brancher la production, en tout ou partie, vers un marché extérieur à la région ?

Quant aux intervenants dans l'amélioration générale des cultures, peut-on affirmer qu'au Cameroun l'autorité territoriale s'est réellement investie ? Sur ce point et au risque de porter un jugement téméraire, il m'a semblé que les chefs de circonscription avaient faiblement participé à une action qu'ils considéraient plutôt du ressort de la direction de l'agriculture et de celle des Eaux et Forêts. Ils n'ont disposé, ajoutons-le, ni des moyens financiers, ni du personnel qualifié qui leur auraient permis un effort important⁷. Leur séjour dans un même poste couvrait une ou deux campagnes agricoles, délai trop court pour gagner la confiance des paysans et tester des résultats. La foi dans le progrès incitait tout au plus, avec les ressources de la S.A.P., à expérimenter quelques essais sur des zones circonscrites. Les résultats limités ou médiocres obtenus par les organismes gouvernementaux au prix d'investissements considérables avaient aussi de quoi laisser hésitant.

Mon approche personnelle des réalités de l'économie agricole me donna du moins à découvrir la complexité des problèmes et à mesurer les incertitudes dont les voies vers le progrès étaient jalonnées. Je pris d'abord conscience que chaque ethnie abordait sa relation avec le milieu naturel en fonction de ses codes, un peu comme si la mise en valeur du sol s'ordonnait selon les valeurs du groupe8. Or cette socialisation de l'agriculture ne se référait pas nécessairement au principe de productivité. Un second constat me dévoila par ailleurs le degré de perfection empiriquement atteint par les systèmes agraires de plusieurs collectivités. Le paysan africain avait donc d'ores et déjà innové ce qui était en son pouvoir. Dans le milieu ingrat qui restait le sien, d'autres techniques auraient-elles vraiment porté secours ? Une troisième constatation m'alerta : la stratégie de la modernisation risquait d'être mise en échec tout simplement par l'ordre juridique en vigueur dans les communautés. Je fais allusion aux modes d'emprise du sol, lesquels ne se souciaient aucunement d'organiser les droits sur la terre à partir du critère de la finalité économique. Incroyablement divers, ils résultaient soit d'une péripétie de l'histoire, soit d'une croyance religieuse, parfois même de la structure du groupe ou de la configuration de l'espace ethnique. Quels qu'ils eussent été, les régimes fonciers des

sociétés de ce temps-là se prêtaient mal à un développement rural moderne et en particulier à des investissements.

Ces facteurs et beaucoup d'autres sont à l'origine de la prudence que certains détracteurs ont reprochée aux administrateurs dans le domaine de l'agriculture appliquée. Les intéressés manquaient du temps qui leur aurait été nécessaire pour aller identifier, dans tous les coins reculés de leur commandement, les innombrables modèles de paysannats et les besoins de chacun. Ils avaient à apprendre qu'avec les productions végétales et animales de base conditionnées par la latitude et par l'altitude interféraient des particularismes nés de l'émiettement et du repliement historique des communautés. Chaque paysannat se composait, dans son expression vivante, d'éléments singuliers, parmi lesquels le type d'organisation sociale, le degré de perméabilité du groupe aux influences extérieures, les règles de la division du travail ou de la participation collective aux travaux de la ferme, les préférences et modes alimentaires – dont ceux liés aux usages de l'Islam ou de l'animisme –, le degré de monétisation des échanges, la pratique de la polyculture ou d'une économie agro-pastorale, les obstacles à l'évacuation des produits, etc.

Les responsables d'un plan de développement avaient donc à se méfier des simplifications hâtives construites sur des rapprochements entre terroirs aux contraintes voisines. Il aurait été trompeur, par exemple, en se fondant sur le surpeuplement qui hypothéquait pareillement les pays bamiléké et les Monts Mandara, de planifier des investissements du même ordre pour l'enracinement de la vie rurale. Car la pression démographique n'était à entrer en équation qu'après l'évaluation de l'accroissement possible des ressources agricoles et après la mesure du coût de l'opération. Or, d'un côté, il apparaissait que le paysannat bamiléké assurait depuis longtemps son autosuffisance alimentaire à base dominante de tubercules, de bananiers/plantains, d'arbres fruitiers et de petit bétail. Son avenir n'exigeait à terme que quelques techniques et introductions nouvelles pour fournir une subsistance vivrière très convenable en cas d'accroissement de la population. Par contre, dans les Mandara, l'exploitation de la terre requérait déjà un labeur si acharné que les paysans, survivant grâce à la qualité nutritive de leur monoculture céréalière, ne pouvaient jamais escompter que satisfaire les besoins de la faim. De fait, les projections économiques des décennies postérieures à l'Indépendance ont finalement conduit le gouvernement camerounais à instaurer une politique de transfert des montagnards dans les plaines, parfois très loin des sites de l'habitat historique.

Sans nul doute, le nord du Cameroun constituait-il l'échantillon le plus accompli de ce que l'Afrique pouvait réunir de diversités sur un même espace régional. Les paysannats y déployaient une palette étonnante de systèmes agraires, tous terroirs confondus. Qu'un village, sur la grande plaine, réunisse plusieurs quartiers culturellement distincts, alors s'attendait-on à ce que chaque famille ethnique eût conservé les pratiques et les productions de sa civilisation d'origine. Sur les massifs montagneux, où l'apparentement des peuples ne faisait pas doute, les communautés ont maintenu, durant toute la période coloniale, à la façon d'une valeur identitaire existentielle, leur système agraire propre, alors que celui-ci se réduisait à une variante de celui des voisins. En tout cas, il suffisait de pénétrer ces massifs pour se sentir très loin des basses savanes ingrates dont d'autres hommes accentuaient la défiguration par des abattages aveugles, des brûlis injustifiés et des feux de brousse destructeurs. Nonobstant la prééminence d'un décor d'amoncellements rocheux, le montagnard avait su créer des paysages humanisés et trouver des réponses appropriées aux défis d'un milieu surpeuplé. Certes, ses soins minutieux n'obtenaient

pas la productivité qui eût couvert ses besoins réels. Mais le travail, le savoir-faire et l'intelligence avaient réalisé des avancées convaincantes : rotation des cultures selon des assolements éprouvés ; association de légumineuses aux céréales en compensation d'une jachère impossible ; modification des pratiques culturales dès la baisse de rendement d'une parcelle ; culture d'une céréale non prioritaire pour la qualité d'une paille ou d'une canne irremplacable : utilisation de plusieurs variétés de mil dont les cycles végétatifs de durée différente paraient aux aléas de la soudure ; choix des sorghos adaptés à la composition minérale des sols, d'où, à la veille des moissons, l'émerveillement de ces mers de panicules aux ors différents d'un vallon à un autre ; enfouissement des pailles et épandage des cendres des herbes brûlées après sarclage; épierrage des champs et remontée de la terre végétale après réfection des murettes ou banquettes ; aménagement de couloirs d'euphorbes ou de "pieds d'éléphant" (Adenium obaesum) pour canaliser les déplacements du bétail ; réservation des abords bien fumés du saré ainsi que des terres de termitière pour des lopins de courges, calebasses grimpantes, maïs, gombos, piments et tabac ; tout ceci sans parler de la protection et de l'émondage de ligneux infiniment précieux.

La vérité oblige à concéder que les soins apportés par les montagnards - mais aussi par beaucoup d'autres populations paysannes - à ces sorghos pluviaux qui représentaient l'essentiel de leur nourriture, n'assuraient pas des rendements suffisants, quand bien même les pluies eussent été régulières, soit de 5 à 8 quintaux à l'hectare en moyenne. Or il en allait autrement sur les terres favorisées et les cuvettes où des Foulbé, imités par des cultivateurs de diverses ethnies, exploitaient les nombreux types de sorghos de saison sèche, dits de contre-saison. La productivité de ces mils, soit jusqu'à 30 et 50 quintaux à l'hectare, s'avérait incomparable. Céréale bien spécifique, exigeant semis en pépinière et repiquage en octobre, elle se cantonnait exclusivement sur des limons exondés au retrait des eaux ou, à la limite, sur des sols à rétention hydrique, donc à forte teneur en argile. Selon des comptages que j'ai eu la curiosité de faire en 1956 sur les rives de la Bénoué, un panicule (ensemble des épillets secondaires) groupait couramment de 3 500 à 5 000 grains pour un poids net utile de 300 à 350 grammes. Ces indications suffisent à montrer les contrastes saisissants qui différenciaient les potentiels céréaliers de terroirs parfois peu distants.

Le statut coutumier de la terre, frein mis à la valorisation des exploitations

Les questions foncières revêtaient une grande acuité dans les zones du Sud-Cameroun dites économiquement utiles. La création de plantations arbustives de rapport, tournées vers l'exportation (palmier à huile, cacaoyer, bananier, hévéa, caféier), mettait en compétition les autochtones de la région, des immigrants bamiléké récents et le colonat européen. Par contre les problèmes posés par le statut de la terre et des champs nourrissiers, notamment dans les provinces du Bamiléké et du Nord-Cameroun, ne retenaient guère l'attention des administrateurs. Deux raisons auraient expliqué ce désintérêt : il s'agissait d'espaces de « brousse » peu valorisés ou non valorisables, et en même temps de contrées où l'ordre coutumier suffisait, par sa puissance, à maintenir l'équilibre population-sol. Au Grassfield, les jeunes adultes démunis de terres trouvaient un exutoire dans l'émigration vers les régions forestières proches où ils avaient tôt fait de s'approprier des surfaces productives. Dans les Mandara, les montagnards, il est vrai décimés par les maladies et les disettes, réglaient eux-mêmes leur resserrement et leurs tensions internes avec la superbe de peuples libres. Aussi étonnant qu'il y paraisse, je n'ai pas été saisi de différends

graves ni au tribunal coutumier, ni dans l'exercice du commandement. Devait-on en conclure que les conflits privés, en matière de sol, n'avaient jamais cessé de trouver une solution auprès des instances traditionnelles, peu enclines à mêler le Blanc à des affaires aussi sérieuses? Il y avait lieu cependant de prévoir les effets de l'école moderne sur les générations montantes. L'heure viendrait d'une demande de terres chez les jeunes agriculteurs qui, après avoir secoué le carcan collectif des structures familiales, attendraient du sol non seulement de calmer la faim, mais aussi de produire de l'argent pour satisfaire des besoins nouveaux.

Ce sujet du statut de la terre appelle que je dresse, comme sur beaucoup d'autres sujets, un sommaire état des lieux, certes saisi de façon personnelle. Il entend souligner que chaque société, selon ses valeurs et ses besoins propres, avait conçu son mode particulier d'emprise du sol.

Parmi les peuples dont je fus proche par mes fonctions, deux se trouvaient régis par des systèmes opposés à l'extrême, que je me contente ici de schématiser.

Le premier témoignait de l'ultime survivance des tribus peules nomadisantes. Comme tels, les Mbororo rejetaient toute attache juridique avec la terre. Ces gens du monde des zébus et dont les éléments ethniques purs n'étaient pas islamisés, se suffisaient d'une libre transhumance dans les savanes, accordant parfois une hutte de branchages et d'herbes aux jeunes mères. Comme certains éleveurs Foulbé itinérants, ils consentaient à s'attarder, après que la faucille eût fait la moisson, sur les éteules d'un champ, le temps que le troupeau eût déposé l'engrais naturel de ses déjections, ce qu'exigeait le paysan détenteur de ce champ.

Un second mode exceptionnel de relation à la terre, cette fois-ci d'ordre strictement patrimonial, se pratiquait sur les massifs surpeuplés de la moitié septentrionale des Mandara. Les montagnards de ce secteur, en dépit de leur adhésion aux conceptions de l'animisme, se singularisaient par un véritable droit individuel de propriété foncière. C'était là une tradition vraiment atypique au regard de l'aire culturelle des ethnies concernées et dont un chercheur, Antoinette Hallaire, a rapporté plusieurs exemples détaillés⁹. Règle coutumière qui avait ceci de surprenant qu'elle ne semblait pas mettre en échec les pouvoirs surnaturels des « chefs de la terre », puisque tout un chacun reconnaissait à ces derniers la capacité d'établir, par la voie de sacrifices et de divinations, les nécessaires accords que réclamait une terre appartenant aux génies des premiers occupants des lieux. Les rites agraires saisonniers, auxquels se soumettaient tous les lignages, quel que fût leur clan, suffisaient d'ailleurs à attester que les chefs de famille avaient claire conscience que le sol dont ils jouissaient ne resterait productif qu'autant qu'ils respecteraient les interdits et les pratiques dont le chef de la terre les informait.

En dehors de cette fraction des montagnards, l'ensemble des collectivités non islamisées, qu'elles fussent fixées sur des massifs, des inselbergs, des plateaux ou des plaines, demeuraient sous la dépendance d'une terre aux mains des ancêtres du premier clan et, du même coup, incessible. Ainsi l'animisme, en son état pur, défendait-il le sol contre toute appropriation de principe.

Si le regard se tournait ensuite vers les principautés musulmanes, les discordances dans l'observation de ce qui eût pu découler d'une règle de la loi coranique troublaient le témoin étranger. Il semblait que le sol fut reconnu comme un bien commun à tous, c'est-à-dire soustrait à la propriété individuelle. Pourtant des dérogations atténuaient la rigueur du principe. Ainsi le fait de mettre en culture une parcelle de brousse en friche générait le plus souvent une acquisition non contestée.

Dans le cas du peuple wandala, fixé depuis des siècles sur son aire ethnique, mais converti par la suite à l'islam, les terres cultivées par une famille de génération

en génération conféraient à l'occupant/exploitant un titre assez fort pour qu'elles puissent être données, vendues ou transmises en héritage. Mais les terres délaissées faute d'un héritier retombaient dans le patrimoine de la collectivité ; elles pouvaient être réattribuées à un tiers par le chef de village, malgré, assez curieusement, que celui-ci ne m'ait pas paru, coutumièrement, détenir, par voie religieuse ou institutionnelle, un pouvoir sur le sol. En tout état de cause, les contestations trouvaient auprès de l'alkaali un juge coranique faisant autorité dans le sultanat.

L'autre grande civilisation musulmane du Nord-Cameroun, celle des féodalités peules, m'a laissé le sentiment que le droit foncier concrètement mis en oeuvre au quotidien souffrait d'un manque d'unité et de cohérence. J'ai attribué cette situation de flou aux conditions historiques de la prise de possession du pays, au XIXème siècle, par les immigrants. Ces gens, arrivés en éleveurs transhumants sur des terres déjà appropriées, ont composé avec les autochtones lorsqu'ils les ont soumis militairement, les transformant, sur place, en serfs commis aux cultures. C'est au nom de la communauté musulmane et par le droit des armes qu'ils s'emparèrent du sol des vaincus. Les Foulbé ont donc considéré que les *lamibé*, leurs souverains, gestionnaires du bien collectif représenté par les terres, étaient investis du pouvoir discriminatoire de concéder un droit d'usage ou de le reprendre des mains de l'exploitant. La *zakkat* est devenue le moyen de contrainte par excellence pour obtenir la docilité des fermiers. De leur côté, les pasteurs peuls d'un lamidat jouissaient de la libre disposition des pâturages, les paysans sédentaires se sachant sans défense devant les maîtres des lieux.

Encore différent et surtout plus lourd de conséquences sur la forme de civilisation, le régime foncier coutumier des pays bamiléké s'inspirait néanmoins de l'animisme. Il témoignait même d'une conception radicale de ce type de pensée religieuse. Les ancêtres siégeant dans la terre et la personne du chef de groupement servant de médiateur entre la collectivité et le sol, le chef détenait le pouvoir mystique d'assurer la fertilité et le déroulement des cycles agricoles, pouvoir assez souverain pour réguler également la fécondité des femmes et assez redoutable pour mettre les administrateurs coloniaux en grande difficulté. Pareil système excluait le principe d'un droit de propriété individualisé, exception faite des parcelles de marécages plantées en palmiers raphias. En réalité un père de famille jouissait sa vie durant de la parcelle dont il avait l'usage et l'un de ses fils héritait des mêmes droits. Par contre, les frères de l'héritier devaient se tourner vers le chef pour obtenir une "concession". Il arrivait que le chef libère un terrain en dépossédant le bénéficiaire au prétexte d'indignité. Fréquemment les non-héritiers du père, peu attirés par des concessions qui avaient surtout une vocation de terres vivrières, quittaient les reliefs bamiléké et partaient dans le Sud-Cameroun tout proche où ils trouvaient à s'enrichir plus vite et davantage qu'avec les plantes alimentaires annuelles du haut pays. Ainsi, devant l'impossibilité d'obtenir des droits de propriété individuels, notamment pour les cultures arbustives (caféiers, cacaoyers, ...) que la division sexuelle du travail de la coutume laissait en apanage aux hommes, l'émigration bamiléké, issue en partie du blocage foncier, a amorcé sa méthodique colonisation du Cameroun utile.

3. L'agriculture bamiléké en quête de productions nouvelles

Voici à présent la relation de quelques essais ponctuels menés sur le terrain, avec les moyens du bord, dans l'espoir d'accroître les ressources du paysannat.

Les premiers témoignages prendront pour scènes les circonscriptions de Bangangté et de Bafoussam dans les années 1949/1954. Le souci d'un développement local y tirait sa justification d'une situation déjà évoquée : le monde bamiléké était devenu, depuis deux décennies, un foyer d'émigration, qui privait le pays surtout de ses jeunes hommes. Pour me référer à la subdivision la plus défavorisée par ses terres, celle de Bangangté, les départs auraient suivi, selon mes notes de 1950, trois directions principales : le Mungo et le sud du Cameroun (25 000 personnes), le territoire sous tutelle britannique (4 000) et la subdivision voisine de Ndikinimeki (3 000).

L'autorité coloniale avait donc sujet de s'émouvoir de cette hémorragie. Certes, certains réalistes auraient pu sans doute estimer que, dans l'intérêt économique du Cameroun, les travailleurs bamiléké se trouvaient mieux occupés sur les plantations livrant des denrées à l'exportation qu'à entretenir, au pays, les haies vives des concessions familiales ou qu'à assister aux réunions d'associations coutumières. Or, sur les hauts plateaux, la situation commandait pourtant une rénovation des exploitations rurales, d'autant qu'une baisse du volume des récoltes s'observait depuis plusieurs années. Hélas! en ce lendemain de guerre, le budget alloué au service de l'agriculture et à celui des eaux et forêts ne fournissait aucun moyen réel à celles des régions démunies de productions intéressant la vente à l'étranger. De leur côté, les chefs de circonscription ne comptaient, pour la modernisation des campagnes, que sur les faibles cotisations des S.A.P., ce qui excluait notamment l'emploi de techniciens.

A la même époque, la haute administration s'empêtrait dans des positions contradictoires. D'une part, elle redoutait qu'un déficit en denrées alimentaires, au Grassfield même, ne suscitât des troubles. Mais d'autre part elle escomptait bien une petite contribution des fermes bamiléké au ravitaillement de Douala et Yaoundé. C'est dans ce climat que le gouverneur rappela les dispositions d'un arrêté de 1933. aux termes duquel la création d'une plantation de caféiers exigeait une autorisation préalable du chef de la région de Dschang. Les cours du café partant à la hausse, des demandes me furent présentées tendant à substituer des caféiers robusta aux cultures vivrières. A la grogne ouverte de mes administrés devant mes refus s'ajoutait le scandale d'un Blanc qui s'opposait au progrès. En fait, des tentatives renouvelées avaient prouvé que, pour ce qui concerne en particulier Bangangté, non seulement les sols ne convenaient aucunement à la variété arabica, mais encore que la variété robusta elle-même s'y trouvait contrariée lors de son développement. J'ai rencontré à plusieurs reprises cette inconséquence de paysans abusés par l'attrait d'un gain en espèces et qui, renoncant aux plantations nourricières pour se consacrer à un produit d'exportation, devenaient peu après victimes du renchérissement exorbitant des denrées vivrières sur les marchés, de sorte qu'ils se retrouvaient perdants.

Dans la subdivision de Bangangté, un effort centré sur la riziculture

Le désir ne m'abandonnait toujours pas de repérer un secteur agricole digne d'intérêt auquel je pusse apporter un appui. Mon choix vint à se porter, dès 1949, sur la chefferie de Bandounga (ou Banonga), dont mes prédécesseurs avaient signalé les potentiels seize ans auparavant sans qu'un projet eût mûri. Ce vaste groupement de 7 000 habitants, à la limite sud-est de la subdivision, constituait une transition entre savane et sylve subtropicale. Sa population se concentrait dans la vallée du fleuve Ndé où les hauts reliefs bamiléké s'affaissaient de 1 200 à 800 m, bénéficiant d'un climat plus chaud et se couvrant d'un parc de grands arbres animés d'oiseaux et

de singes. Au delà de la *king-place* de Bandounga, au sud, le groupement se prolongeait quelque peu à travers d'immenses forêts humides où s'étiolaient de minuscules autres chefferies, avant-postes du glissement bamiléké du XIXème siècle. Or la vallée du Ndé se distinguait du Grassfield des plateaux par une production agricole spécifique, une riziculture pratiquée en terre sèche sur le flanc des collines. Le succès du riz dans l'alimentation des centres urbains posait justement un problème d'approvisionnement mal résolu. Les rizières de Nanga-Eboko et de Bandounga¹⁰ ne fournissaient qu'un faible tonnage. Désireux pourtant de répondre à la demande, le paysannat de Bandounga désespérait d'y réussir pour cause d'un goulet d'étranglement : l'évacuation vers Douala restait tributaire d'un long et pénible portage à dos d'homme. De surcroît, avant l'acheminement et pour valoriser sa charge, le paysan procédait manuellement au décorticage du paddy, nouvel alourdissement de sa peine.

Le transport du riz contraignait en effet les porteurs, après qu'ils se fussent avancés au sud jusqu'au rebord de la falaise bamiléké, à descendre dans le fameux Diboum. Un dénivellé de 300 m les amenait dans le bain turc ennoyant les basses terres. Ils progressaient sur des sentiers sans cesse coupés par de grosses rivières à franchir à gué, et encore à la condition d'un répit des pluies. Hormis la petite chefferie de Tongo, les haltes-refuges faisaient ressortir la précarité des habitats humains perdus dans l'épaisse masse forestière. Quand enfin les Bandounga atteignaient Yabassi et le fleuve navigable du Wouri, ils avaient parcouru 100 km. Déposant alors leur charge sur des pirogues, il leur restait à descendre, par la voie d'eau, les 80 km jusqu'à Douala.

Pareilles conditions d'évacuation marginalisaient naturellement la riziculture et alourdissaient le coût de la marchandise rendue au lieu de consommation. Le seul dégagement à envisager aurait été une voie routière. Préconisé depuis longtemps, il avait été différé devant la somme des travaux à entreprendre. Une jonction sur Yabassi était à écarter parce qu'irréalisable. Un raccordement vers le nord avec Bantoum ou Bangoulap aurait contraint à gravir une dénivellation de 400 m avant de parvenir à l'altitude du plateau, et ceci en soulevant le problème politique d'une traversée de chefferies étrangères. Le troisième itinéraire concevable, celui-là dans une direction plein est et aboutissant à Tonga, se serait heurté à un col, qu'il aurait fallu entailler d'une profonde tranchée, puis à des secteurs marécageux appelant drainages et stabilisation des sols, enfin à la succession des affluents de la rivière Ndé. Ce dernier tracé réunissait cependant les mérites de desservir le principal espace rizicole et d'emprunter le chemin historique d'accès des Bandounga à la savane. Le hameau artificiel de Tonga, relique d'un ancien poste militaire français et composé depuis peu, outre de quelques huttes, d'un certain nombre d'échoppes, avait été promu centre commercial rural vers 1945. Sa situation avantageuse sur l'axe colonial Dschang-Yaoundé s'était encore renforcée, en 1950/1951, par la construction, quelques kilomètres plus loin, d'un gros ouvrage d'art. Ce pont définitif allait mettre fin aux interruptions de trafic que les crues du Ndé provoquaient fréquemment en submergeant ou en emportant le pont de bois bâti au niveau de l'étiage.

L'avenir des laborieux paysans de Bandounga et l'intérêt du riz lui-même pour l'approvisionnement des marchés urbains me convainquirent. Là se situait le créneau où matérialiser un progrès. Certainement n'ai-je pas, sur le moment, perçu que je m'engageais dans une entreprise hasardeuse et accaparante à l'excès. Une piste automobilisable serait donc construite à partir de Tonga. En réalité, mon projet comportait trois étapes. La première phase devait me mobiliser durant tout mon

séjour à Bangangté. Elle absorberait une grosse fraction des crédits routiers. Elle supposait aussi que j'obtinsse des paysans du lieu leur participation sous forme de travail bénévole. En kilomètres, l'objectif paraissait combien modeste sur le papier, soit les 21 km reliant Tonga à la *king-place*. L'accès des camions au coeur de la zone rizicole une fois acquis, la seconde phase mettrait en jeu la S.A.P. de Bangangté, sur les fonds de laquelle serait achetée, puis montée sur place, une rizerie destinée à décortiquer, voire à blanchir, le paddy des producteurs. Pari plus aventureux encore, la troisième phase miserait sur l'octroi, par les services techniques de l'agriculture, d'un encadreur et de moniteurs qui aménageraient des casiers inondables et vulgariseraient une culture irriguée, dont on pourrait espérer des rendements meilleurs en même temps que la préservation du manteau forestier.

La nécessité de desservir une zone de production par le moyen du camion, fautil le souligner à titre de parenthèse, s'imposait partout. Pour ne pas quitter la subdivision de Bangangté, un rapprochement est à faire entre le problème de Bazou et celui de Bandounga. Le lecteur se souviendra de mon récit du percement, dans les mêmes années, de la piste desservant la chefferie de Bazou, voie qui a partiellement libéré une population de l'épreuve du portage11. Auparavant, en effet, depuis les régions chaudes et humides sises en contrebas de Bazou, montaient des colonnes qui, à pied, devaient acheminer au delà de cette chefferie et jusqu'au centre commercial de Bangangté quelque mille tonnes d'amandes de palmier à huile, sans compter les si précieuses touques de cette huile de palme sans laquelle la cuisine bamiléké eût été impossible. Du reste, l'artisanat bazou savait confectionner de grandes hottes coniques utilisées précisément pour l'ascension, depuis les basses terres du Diboum, du rebord escarpé du plateau. Ces hottes n'étaient pas moins pratiques lorsqu'il s'agissait de monter et descendre les échelles qui enjambaient les clôtures dont le bocage bamiléké était toujours quadrillé en 1950, les sentiers de liaison eux-mêmes se trouvant ainsi coupés dans le but d'arrêter les chèvres et les porcs en cavale hors des concessions.

Pour revenir à la réalisation de la route de Bandounga, je ne cacherai pas qu'aucun chantier n'a sans doute requis, au cours de mon service africain, un effort personnel aussi intense et prolongé. Mais la participation du peuple paysan a tout conditionné. Certes, le soutien du chef traditionnel, Paul Tchouo, n'a pas manqué, encore que ses visites d'encouragement à ses villageois aient été rares. Tous les travaux de terrassement et de manutention se sont déroulés avec régularité. Munis de pioches, pelles, barres à mine et brouettes - un camion-benne assurant les transports à distance -, les hommes de deux ou trois quartiers - désignés par le chef, mais servant sans salaire - opéraient par période continue de 7 à 8 jours, avant d'être relayés par d'autres, l'effectif quotidien variant en moyenne de 30 à 70 travailleurs. Aucun incident ne m'a été rapporté. J'ai moi-même consacré une petite centaine de journées ou demi-journées au chantier, me chargeant, en particulier, des tirs de mine avant qu'un aide fut formé. Mon collaborateur, Michel Aucouturier, me relaya sur place de nombreuses semaines. Un chef maçon recruté à Bangangté, Joseph Ngassam, dirigea de la facon la plus remarquable l'exécution des ponts. Ma reconnaissance n'oublie pas l'apprentissage que j'ai suivi auprès du responsable du pont du Ndé, Perruchione, lequel m'a enseigné les techniques du ferraillage des poutres en béton armé, domaine où mes livres techniques m'éclairaient mal.

Près de vingt mois de travaux, cependant interrompus au coeur des deux saisons des pluies, ont fait avancer la route jusqu'au Km 19. Il restait 2 km à terminer, sur lesquels trois ponts à construire, avant d'atteindre la *king-place* quand je partis en congé. Les statistiques ne sauraient rendre compte de l'ampleur de tâches exécutées

manuellement en l'absence d'engins : 38 passages d'eau équipés de tuyaux en béton qu'un détachement de détenus de droit commun fabriquait à Tonga, 9 ponts ou ponceaux, un ouvrage d'art exceptionnel sur la rivière Maheutchou. Ce dernier, à lui seul, absorba 36 tonnes de ciment, qui furent mises en oeuvre à la pelle, et 8 tonnes de fer à béton, l'effectif des travailleurs bandounga ayant été, pour l'occasion, porté à 80 hommes.

La fameuse rizerie du projet initial vint s'implanter sur la rive droite de la Maheutchou en 1951/1952.

Certains se demanderont à bon droit s'il n'y avait pas un parti pris inéquitable et abusif à concentrer de tels investissements sur une seule parcelle de la subdivision, alors que les moyens budgétaires du Territoire et de la S.A.P. auraient dû bénéficier à l'ensemble des chefferies. Je laisse cette question sans réponse. Il paraît en tout cas indéniable que la qualité des terres de Bandounga offrait aux paysans des possibilités supérieures à celles de l'ensemble de la circonscription de Bangangté. Des immigrants surent en prendre acte. L'exemple du centre urbanisé de Tonga en témoigne : ce village d'environ 300 habitants en 1950, dont je me souviens qu'il possédait une fosse à capturer les panthères et à proximité duquel je faisais abattre de grands arbres pour réparer les ponts, aurait atteint trente ans plus tard 7 000 habitants, gagnant de vitesse le vieux chef-lieu de Bangangté qui plafonnait à 10 000 habitants à la même date de 1983. Non moins significative aurait été, ultérieurement à l'Indépendance, la décision du gouvernement camerounais de prolonger la piste de Bandounga jusqu'à Bazou dans l'intention d'ouvrir au progrès une autre zone enclavée et d'y faciliter les échanges commerciaux. Qui sait, par ailleurs, si l'immersion dans un travail commun n'a pas été ressentie par tous ces hommes, convivialement associés à une grande oeuvre, comme le signe d'un rapprochement au delà des barrières ethniques et sociales ? Du moins le paysan bamiléké a-t-il laissé voir une nouvelle fois que son intérêt matériel le quidait avant tout. Le discours d'un notable de Tonga, Moumafo Nkua, en conclusion de la fête du 14 juillet 1950, l'a formulé avec malice. "Si l'esclavage était autorisé, a-t-il déclaré au milieu d'applaudissements, nous achèterions ce Français, M. Lestringant, pour en faire la propriété exclusive des Bandounga".

Dans la subdivision de Bafoussam, développement de ressources variées

Administrer la subdivision de Bafoussam représentait, quand je fus ensuite affecté à ce poste, une charge si lourde que mon approche du paysannat prit des formes modestes. Les quelques souvenirs rappelés veulent surtout marquer qu'un milieu rural encore empreint de son passé n'a besoin que d'une série de petites avancées pour s'acheminer vers une ouverture économique positive.

Pour témoignage, voici une action mineure engagée avec de faibles moyens et dont le développement ultérieur profita au paysan. Elle a consisté à proposer à l'humble population des fermes un arbre qui puisse à la fois servir de bois pour la cuisson des aliments – celle-ci totalement dépendante des ligneux – et de bois de construction. Assez commun dans le sud du Cameroun depuis la colonisation, l'eucalyptus réunissait ces qualités. Au Bamiléké même, il figurait sur les allées des postes de Bangangté et de Bafoussam notamment. Mais l'ornement n'était pas sa vocation et les sols latéritiques ne lui servaient pas d'atouts.

Il m'a fallu à moi-même une sorte de révélation pour que je découvre les avantages de cet arbre dépourvu d'éclat. En 1949, ayant mis en coupe un peuplement créé, à 10 km de Bangangté, par mes prédécesseurs, j'avais noté la

croissance accélérée et la verticalité des fûts. A titre expérimental, j'avais aussitôt fait installer plusieurs rangs d'eucalyptus en terre favorable, d'une part autour de la place du marché de Tonga, de l'autre sur chaque côté de la piste automobilisable voisine. En 1953, quatre ans après, certains troncs atteignaient déjà une quinzaine de mètres de hauteur. De ces troncs, on tire des perches régulières, rivalisant à cet égard avec les chevrons du commerce, et on leur reconnaît aussi une structure en fibres longues donnant au bois la résistance souple convenant aux ouvrages de charpente. Or, en ce temps-là, sur le territoire de Bafoussam en particulier, une architecture nouvelle prenait son essor, l'habitation en briques sèches surmontée de deux pans couverts de tôles ondulées. A la différence des ossatures traditionnelles en nervures de palmier-raphia, la toiture de ce modèle se posait sur un bâti de longrines en bois. De toute façon, une charpente en bambous n'aurait pu être envisagée qu'à la condition de posséder une grande parcelle de palmiers, ce dont beaucoup de constructeurs étaient démunis.

Telles ont été les circonstances qui m'ont conduit à prêcher à tous vents les mérites de l'eucalyptus. L'arbre fut mis en place un peu partout pour convaincre. Au marché central de la ville, grâce au sol qu'enrichissaient les déchets végétaux abandonnés sur place, l'essai connut un démarrage exceptionnel. Des centaines de sujets se mirent également en place le long de plusieurs rues du village.

De son côté, le service des Eaux et Forêts s'engageait résolument dans la commercialisation de plants d'eucalyptus puisqu'il avait atteint son premier objectif, celui de ceinturer le cône volcanique de Baleng d'une couverture forestière. Répondant aux besoins du public, il consentit des prix promotionnels dans ses pépinières. Après avoir fait collecter, parfois fort loin de Bafoussam, des graines de qualité, il procédait aux semis et aux repiquages, pour finalement livrer aux particuliers de jeunes plants déjà bien enracinés, présentés dans des godets biodégradables d'herbes entrelacées.

Une clientèle de plus en plus nombreuse, issue de toutes les chefferies, prit conscience de l'intérêt, à terme, de produire elle-même sur ses terres un matériau de construction infiniment moins coûteux que les pièces sciées acheminées par camion depuis le centre-sud du Cameroun. Le moment vint, par la suite, où des propriétaires imaginatifs reproduisirent une association rappelant ce que les anciens Bretons et Berrichons pratiquaient quand ils élevaient des chênes dans l'alignement de leurs clôtures végétales sans valeur. Ils enrichirent les haies vives de leurs concessions avec des eucalyptus bons pour tous usages, en substitution aux essences médiocres, telles que le Dracoena arborea. Dans ces haies qui ne devaient pas projeter trop d'ombre aux cultures vivrières voisines, l'eucalyptus convenait mieux que tout autre en raison de son port érigé et de son feuillage léger. Puis, quelques années plus tard, le sens du commerce les y poussant, des Bamiléké s'enhardirent à créer des boisements homogènes dans la perspective d'un profit par la vente du bois. Les intéressés, souvent des citadins qui n'exploitaient plus la parcelle familiale dans leur chefferie lointaine, misaient sur des recettes très substantielles le jour où les perches auraient approché la taille optimale. La coupe à blanc procurait alors un joli capital. A la veille de l'Indépendance l'eucalyptus avait acquis droit de cité, ce dont rendait compte la production annuelle de plants, mis à la vente par les Eaux et Forêts, de l'ordre du million de sujets.

Une autre ressource avait, de même, créé la surprise dans la subdivision de Bafoussam. L'acteur en fut un étranger nouveau-venu, la SEITA. La démarche ne

manquait pas d'originalité dans ce monde clos du berceau bamiléké où n'avaient existé jusqu'alors que deux partenaires, le paysannat et l'administration coloniale. La SEITA, en effet, s'associa à des chefs de famille pour la production du tabac. La population accueillit favorablement une activité qui présentait le caractère d'une culture de rente. Le système mis en place se démarquait des pratiques anciennes, puisque toutes les étapes du développement du végétal se trouvaient, d'office, soumises à un encadrement technique étroit. Les cultivateurs, en se portant volontaires pour élever des plants de tabac, obéissaient aux règles et conditions édictées par la société française et s'engageaient à livrer leur récolte à celle-ci. Après un rapide démarrage, le tonnage commercialisé avait atteint 150 tonnes en 1951. Il passait à 250 tonnes en 1953 et se situait à 500 tonnes en 1954. L'agrandissement incessant des vastes hangars-séchoirs au siège local de la SEITA attestait du succès rencontré par cette innovation. D'une valeur globale d'environ 60 millions de F.CFA de l'époque, la production de 1954 fournissait aux cultivateurs un apport en numéraire très apprécié, tout en alimentant les divers circuits économiques du pays. Cette année-là, la S.A.P. de Bafoussam elle-même avait diversifié ses pépinières, occupées antérieurement par l'eucalyptus et, à moindre extension, par le caféier, de telle sorte qu'elle put fournir à la SEITA, à titre d'essai, un premier lot de 40 000 plantules de tabac de qualité. Sur le plan humain, il convient surtout de retenir qu'une petite fraction du paysannat bamiléké entrait ainsi, sans quitter les fermes des hauts plateaux, dans une activité qui la familiarisait avec une autre forme d'exploitation que la culture étroitement vivrière, cette dernière d'ailleurs réservée aux femmes. Ce faisant, le monde rural de Bafoussam obtenait le maintien de son espace historique à l'écart d'une colonisation agricole européenne comme aussi à l'écart d'une immigration de tierces ethnies.

Inutile de cacher pourtant que la caféière restait la poule aux oeufs d'or dans l'imaginaire des Bafoussam comme dans celui de leurs frères bangangté. Il est vrai que, tout juste à la limite nord du pays bamiléké, sur les terres des Bamoun, ce type d'arboriculture, en immenses plantations, suscitait l'envie. Sur le territoire de la subdivision elle-même se rencontraient des sols volcaniques ou des terres noires, en secteur d'altitude, favorables à la variété *arabica*, la plus rémunératrice. Ce caféier occupait déjà un certain nombre de parcelles au sein de concessions traditionnelles. Toutefois, l'accroissement de la densité humaine avait conduit l'administration à freiner l'extension des surfaces, ce qui, soit dit en passant, n'a pas empêché la S.A.P., présidée par l'administrateur lui-même, de vendre en 1953 plusieurs dizaines de milliers de plants.

De riches commerçants du centre urbain de Bafoussam, rejoints par quelques chefs coutumiers, n'en avaient pas moins entrepris la constitution de beaux domaines en caféiers, mais en dehors du haut plateau bamiléké puisqu'ils avaient mis en valeur la vallée d'un fleuve, le Noun, aux rives restées sans habitat tant du fait de l'ennemi bamoun que du paludisme ambiant. Seuls ces privilégiés disposaient des véhicules nécessaires pour, de bon matin, amener leur main-d'oeuvre sur leurs lots de colonisation et la remonter le soir. Une main-d'oeuvre qui, curieusement, se féminisa en partie lorsque le *gobina* se mit en devoir d'appliquer la réglementation du travail. Plusieurs propriétaires avaient, en effet, eu l'habileté de remplacer leurs journaliers par celles dont ils assuraient qu'elles étaient leurs légitimes épouses. Qui n'a assisté, pendant le temps où j'ai servi à Bafoussam, au peu banal spectacle de ces camions où des mouvements de bascule projetaient contre les ridelles des dizaines de femmes, debout les unes contre les autres et soumises alternativement à un nuage de poussière rouge ou à une pluie battante ? Transitaient ainsi par le centre de la ville

les deux camions du chef Joseph Kamga, en provenance ou à destination de Bandjoun. Quoiqu'il en ait été, le caféier contribuait à un apport monétaire dont une fraction revenait au monde paysan.

De tout temps, la culture fruitière avait d'ailleurs suscité l'intérêt dans les chefferies de Bafoussam. Sans même parler de ces herbacées géantes d'où les Bamiléké tiraient leur providentiel plantain, les pruniers africains, avocatiers, manguiers et autres espèces productives donnaient du prix à certaines concessions familiales. Cependant, au plan commercial, une mention particulière doit rappeler les grands profits d'une spécialité du pays, ces colatiers dont les fruits portaient un nombre de noix différent selon la variété, les arbres semblant avoir appartenu à *Cola acuminata* et à *Cola nitida*. Le fruit renferme, selon le plant, de deux à dix cotylédons, lesquels ont l'aspect de grosses graines d'un rouge/rosé, oblongues, de 3 cm sur 4, et dont la pulpe amère contient de la caféine et de la théobromine. Autant dire que mâcher de la cola a une action stimulante sur le système nerveux et tonique sur le coeur. Au tribunal coutumier, les contestations sur la propriété des fruitiers me délassaient des turpitudes pesantes dont les audiences étaient truffées.

Selon un informateur, le trafic de la noix de cola remontait à un passé ancien, où le marché de Batoula, dans le groupement de Batoufam, à la limite de celui de Bangoua, avait acquis sa réputation. Mais une ère nouvelle s'était ouverte à la fin des années 40 avec l'amélioration des pistes routières et la multiplication des camions. Des commerçants bamiléké avisés avaient établi un réseau de collecte, puis organisé un circuit de distribution vers la grande zone de consommation que représentait le Nord-Cameroun. En 1951, les comptages effectués à la barrière de contrôle de Bangangté chiffraient l'exportation à 700 tonnes. Cet approvisionnement des régions de Garoua et Maroua par le Bamiléké a pu alors concurrencer le courant commercial ancien provenant du marché de Mubi, en "zone anglaise", lui-même relais de la production colatière du sud du Nigéria. Les étrangers non avertis ne sauraient soupconner le rôle du don d'une cola comme signe de l'amitié, principalement chez les populations islamisées. Durant mes dernières années de service dans la partie nord du Cameroun, quand les arrivages du Bamiléké eurent pris de la régularité, je ne me serais pas déplacé en brousse sans un ou deux paniers de colas à partager en symbole de paix. Il importait seulement que les feuilles emballant les graines à l'intérieur des paniers - ceux-ci confectionnés en éclisses de raphia tressées restent très humidifiées, surveillance permanente confiée à mon accompagnateur, porteur du panier.

Ainsi, une fois encore, une culture d'origine traditionnelle répondant à une consommation locale, devait aux facilités nouvelles d'un transport à longue distance d'avoir pris une importance économique imprévue. La cola, simple potentialité naturelle d'une zone circonscrite, entrait, par l'effet du progrès routier, dans un dispositif de vente à l'extérieur au bénéfice de paysans producteurs, demeurés sur leurs terres.

Il fut aussi un tout autre domaine où des innovations s'imposaient, dans ce même pays bamiléké, pour élargir et diversifier le régime alimentaire. Des spécialistes s'étaient inquiétés d'un déficit nutritionnel, surtout quant à la viande et au poisson. De toute évidence l'élevage du zébu ne se pratiquait pas, au point que lorsque j'eus loué à un Haoussa en transit quelques vaches laitières pour mes

enfants, je n'ai pas trouvé de berger capable de les garder ; le seul jeune du pays qui consentit à se louer, laissait les bêtes divaguer dans les cultures voisines. Il ne se trouvait pas d'espaces libres pour la pâture et rien ne pouvait écarter le risque des trypanosomiases véhiculées par la mouche tsé-tsé. A en juger par l'effectif restreint du petit bétail parqué dans les concessions et par le format réduit des animaux – chevrettes efflanquées à robe noire, petits moutons blanc et noir à poils ras, minuscules porcs noirs au groin allongé – l'apport en viande semblait devoir être très occasionnel. Par ailleurs, il y avait peu à attendre de la pêche, puisqu'aucun véritable cours d'eau n'entrecoupait les plateaux bamiléké.

Devant cette situation, je crus personnellement bien faire en expérimentant l'introduction de porcs plus lourds et de croissance plus hâtive. Sans doute, mon parti-pris relevait-il sinon de la naïveté, du moins de la méconnaissance des modes culinaires locaux. Toujours est-il que je commandai, au compte de la S.A.P., des géniteurs appartenant à des races anglaises – Berkshire et Hamshire, sauf erreur de ma mémoire –, escomptant obtenir des bêtes de 100 kg à 8 mois. Je n'ose dire le résultat qui m'attendait. J'avais ignoré le temps de cuisson familier aux ménagères bamiléké. Mes porcs blancs, à la chair chargée d'eau et de graisses, ne résistèrent pas à plusieurs heures dans la marmite à bouillir sous feu vif. Il aurait été opportun que j'eusse eu connaissance du porc noir des Basques, dont les tissus pourraient bien avoir une qualité en rapport avec le prix de cette race... Peut-être d'autres essais, par la suite, ont-ils abouti à vulgariser un bétail porcin d'un rendement supérieur à l'espèce indigène.

Beaucoup plus heureuse, une initiative du service des Eaux et Forêts a réussi la promotion des étangs familiaux. Lancée initialement en pays bamoun où elle s'est développée un peu artificiellement – les paysans créateurs d'étangs visant à commercialiser des alevins auprès de nouveaux pisciculteurs désireux à leur tour de peupler des bassins –, elle a gagné le pays bamiléké. Sur Bafoussam on ne comptait encore que 80 étangs en 1953. Par la suite, la multiplication des étangs familiaux, de l'ordre de plusieurs milliers sans doute, occupés par des tilapia de diverses espèces, s'est accompagnée d'une consommation croissante de poisson. Certes, les tilapia, aux nombreuses arêtes, ne semblaient pas un mets de choix. Mais, à raison de plusieurs tonnes consommées par l'ensemble des pisciculteurs ou vendues sur les marchés dans les années précédant l'Indépendance, le démarrage significatif de cette activité promettait d'assurer au paysannat bamiléké un nouveau moyen d'améliorer sa condition matérielle d'existence.

4. Le problématique développement agricole de la zone soudano-sahélienne

Pauvre à tous égards, telle m'était apparue la condition du monde rural bamiléké d'autrefois. Mais ne fût-ce pas une situation pire encore, celle de l'extrême pauvreté, que j'ai approchée chez la masse paysanne de ce Nord-Cameroun, où la disette, parfois la famine, le disputait à l'habituel dénuement ?

Deux facteurs, évoqués longuement dans des pages précédentes, pesaient de façon inexorable sur le destin des communautés. En premier lieu, l'isolement : c'est par le seul flanc occidental de la province qu'étaient parvenues les quelques influences novatrices, et encore n'avaient-elles été accueillies que par les ethnies islamisées. En second lieu, la dégradation séculaire des milieux naturels et les dures contraintes climatiques : l'homme ne pouvait modifier un environnement qui dépendait d'altérations anciennes et de perturbations annuelles. Un troisième obstacle au progrès matériel aurait pesé sur l'histoire locale. Imputable aux relations

conflictuelles de voisinage des multiples composantes ethniques, un réflexe de défense identitaire aurait conduit chaque groupe à valoriser et à conserver ses modes de production à l'égal des autres traits de sa civilisation.

L'examen, ici en cours, des progrès initiés par l'administration dans le développement des ressources du paysannat à partir de 1920 – date où la présence française se mit peu à peu en place – jusqu'à l'heure de l'Indépendance, conduit, à mon avis, à différencier très nettement deux périodes. A en juger par les transformations du paysage agro-pastoral de la province du Nord, la première étape n'a donné lieu qu'à une évolution à peine sensible, tandis que la seconde s'est présentée comme le prélude d'une ère nouvelle. Avant de détailler l'une et l'autre, un aperçu évoquera les conditions qui ont distingué les deux étapes.

La première période s'achève dans les années 1950/1955. Elle couvre le temps où, faute de moyens financiers, les autorités de tutelle du Cameroun n'ont rien envisagé en faveur de l'agriculture locale. Aucun investissement n'aurait d'ailleurs été rentable. On prend acte, au surplus, de l'inaccessibilité de ces lointaines régions où une desserte par camions s'avère problématique. Pour les populations, c'est la persistance de l'insécurité alimentaire de toujours.

Aussi un choc m'attendait-il à mon arrivée, en 1947, celui d'être immergé dans le passé de l'Afrique précoloniale. Aucun signe n'avait trahi dans les villages l'avènement d'un nouvel ordre d'osmose entre l'Afrique et l'Occident. Toutefois trois facteurs vinrent créer des conditions locales novatrices : les facilités de libre circulation offertes à tous indépendamment de l'appartenance ethnique, la diffusion d'une monnaie en pièces et billets garantis, lesquels se substituaient avantageusement au troc, l'essor des marchés de brousse animés à la fois par des commerçants ambulants et par les ruraux du voisinage. La demi-misère du commun peuple ne masquait pas pour autant la relative aisance de quelques familles parmi les cultivateurs de niches sectorielles favorisées ou parmi des éleveurs de gros bétail ou. évidemment, parmi les grands féodaux. Confrontés à des sociétés ainsi immobilisées dans leur développement, mais eux-mêmes isolés dans leur poste de brousse, les chefs de circonscription n'avaient à leur disposition que deux leviers d'action. L'un, sous le nom de société indigène de prévoyance, tenait lieu, en quelque sorte, de coopérative agricole et servait d'instrument d'aide au paysannat sous la tutelle de chaque administrateur. L'autre levier résidait simplement dans le dynamisme personnel du commandant, soit que ce dernier élabore un projet d'intervention et le réalise, soit qu'il suscite ou appuie les initiatives de ses administrés.

La seconde période se trouve d'ores et déjà amorcée en 1955. Elle va inscrire une page radicalement nouvelle dans l'histoire de l'agriculture du Nord-Cameroun. Les processus innovateurs ne se mettent certes en oeuvre que sur d'étroits secteurs géographiques. Mais ils engagent une dynamique dont l'élan se poursuivra bien audelà de l'Indépendance. En effet, doté de ressources extérieures qui lui avaient toujours fait défaut, le gouvernement réunit un ensemble de dispositifs opérationnels qui démontreront leur adaptation et leur efficacité. De leur côté, un certain nombre de cultivateurs consentent à ce que leurs champs fassent l'objet d'un encadrement semi-étatique. Ils se soumettent à l'observance des directives techniques, conscients d'en tirer un surplus de produits monnayables. Il ne faut pas oublier que, dans ces années de démarrage où les nouvelles donnes cotonnière, arachidière et rizicole étaient lancées, rien ne garantissait pourtant que les expériences s'étendraient d'ellesmêmes de proche en proche et qu'une fraction du paysannat accéderait à de meilleures conditions de vie.

Ces deux périodes feront successivement l'objet d'une description plus circonstanciée.

Les années de stagnation et les débuts timides des S.A.P.

Les premières années de l'ère coloniale s'écoulèrent sans qu'eussent été remis en cause les modes anciens d'existence de la population. Demeuraient donc d'actualité l'insuffisante diversification des ressources et l'imprévisibilité du volume des récoltes. Il y avait là de quoi fragiliser les agriculteurs quand il leur fallait, pour une raison ou une autre, vendre aux commerçants une part de leurs produits. Leur faiblesse les livrait désarmés aux abus des intermédiaires.

L'autorité chercha alors un moyen d'atténuer le déséquilibre de l'échange et d'assurer une meilleure protection de la paysannerie. Ainsi naquit une institution singulière. Dotée de la personnalité morale et couvrant une circonscription administrative, chacune des sociétés indigènes de prévoyance (S.I.P.), plus tard dites africaines (S.A.P.), avait pour originalité d'avoir d'office pour membres tous les habitants de statut personnel de ladite circonscription. Une cotisation était levée sur les adhérents avec l'impôt de capitation pour alimenter le budget de la coopérative. Or la présidence de la S.A.P. appartenait de droit au chef de poste, lequel n'avait aucune peine à exercer un pouvoir quasi personnel face à un conseil d'administration pratiquement choisi par lui et souvent illettré. Cette mainmise du commandant a donné lieu à l'un des principaux reproches adressés à l'institution.

On retiendra surtout que la maîtrise de la S.A.P. offrait à l'administrateur investi d'un commandement territorial un accès à des responsabilités qui ne figuraient pas dans ses attributions statutaires. Le rôle de chargé du développement économique de la circonscription se surajoutait à ses fonctions administratives et d'ordre public pour renforcer son autorité et ses moyens d'intervention. Quand certains présidents baissaient les bras devant un problématique soutien de la production agricole, les S.A.P. entraient dans un cycle de demi-sommeil. Quand leurs successeurs se complaisaient en réalisations tangibles, les S.A.P. devenaient des instruments qu'ils préféraient à la décevante "politique indigène". Il y avait effectivement grand choix parmi les actes que ce type de coopérative autorisait. En voici un échantillon : l'attribution de prêts à des adhérents, l'organisation de la collecte des produits sur la zone de culture elle-même, l'appel aux contributions volontaires des villageois (main d'oeuvre, fourniture de matériaux locaux, ...) en contrepartie de laquelle, s'agissant d'un projet d'équipement collectif, le F.I.D.E.S. pouvait accorder d'importantes subventions - procédure dont j'ai usé plusieurs fois pour des objectifs sollicités par la population -.

Dans le contexte de l'époque, eût-il même négligé d'utiliser les possibilités qui lui étaient offertes par la coopérative, le chef de circonscription, par sa seule présence, apportait implicitement au pays une prestation capitale. Souveraineté étrangère, certes, mais garantie si nouvelle d'une paix jusqu'aux plus lointains hameaux de brousse, autrement dit la fin des guerres, des destructions, des razzias et des fuites vers des lieux de refuge. Le paysan de cette génération-là avait d'autant plus conscience de cette sécurité qu'il avait auparavant vécu sur le qui-vive. De surcroît, la population comptait sur le commandant pour qu'il fournisse assistance le jour où des calamités frapperaient cultures, bétail et gens. Car celui qui avait la collectivité en charge tenait un véritable service de veille permanente. Les larges pouvoirs dont il disposait le désignaient pour diriger les secours, réquisitionner les moyens, bref faire face aux fléaux et à leurs conséquences. C'était là un progrès sur les situations de

détresse d'autrefois où la solidarité ne liait que les membres des groupes de proximité et sous réserve d'une communauté ethnique, comme il m'a été donné de le constater. Ainsi en fut-il de ces limites étroites de l'entraide une nuit de 1956, où je n'ai pas obtenu la participation du milieu indigène de la ville de Garoua pour circonscrire l'incendie ravageant un quartier peuplé majoritairement d'allogènes.

Un autre exemple concret sera donné des mesures d'appui au monde rural dans ses difficultés économiques. Une meilleure connaissance des réalités avait révélé l'ampleur du problème alimentaire à la faveur des seuils dramatiques atteints certaines années. Il y avait lieu, tout au moins, de prévenir le pire. Les chefs de circonscription imposèrent alors, sur les zones de céréaliculture, un dispositif de greniers collectifs. Un réseau de ces greniers concernait le mil de consommation. Le grain, amassé au lendemain de la récolte à l'heure de son cours le plus bas, était conservé en vue de distributions au moment de la disette précédant la moisson suivante. Un second réseau de silos stockait des lots de semences (mil, paddy, arachides) destinés, juste aux premières pluies, à une répartition entre les familles démunies de toute réserve. Il convient cependant d'avouer ici que pareille organisation, dont le fonctionnement sur le terrain ne pouvait être fermement contrôlé par le commandant depuis le chef-lieu, a rencontré parfois échecs ou demi-échecs. Car si fort parlait la faim qu'un pillage des greniers anticipait souvent le partage convenu. Il était encore d'autres situations d'adversité qui appelaient la recherche de parades appropriées. Il suffit de citer, dans la zone de Mora, renouvelé des années de suite, l'anéantissement des récoltes attendues. Des nuées de criquets pèlerins avaient fait un arrêt dans les champs pour s'y approvisionner. Qu'envisager pour réduire la dépendance de l'homme vis à vis d'une céréale dominante ainsi menacée ? A l'initiative des chefs de poste successifs, une politique d'implantation du manioc fut engagée, les paysans étant encouragés à planter en boutures de petites parcelles. On sait en effet que la racine de ce végétal, unique partie consommable. échappe en terre aux prédateurs. Des familles ont trouvé là, dans les années suivantes, un aliment de substitution, bien que médiocrement apprécié.

Consigner, selon mes souvenirs, la chaîne des événements qui sont intervenus dans les années d'après-guerre pour infléchir l'économie rurale ne doit pas laisser accroire un défaut de connaissances ou d'habileté chez les agriculteurs. J'ai personnellement admiré le savoir-faire de mes administrés, ainsi que le niveau d'efficacité de leur culture matérielle. Mes interrogations venaient de ce que les techniques et les outillages ne fussent pas l'objet de perfectionnements et d'inventions.

Personne effectivement ne semblait remettre en cause l'excellence des espèces cultivées et des modes de culture hérités des ancêtres. Aussi bien chacun estimait-il que la variété et la sous-variété des mils utilisés convenaient aux sols du lieu et aux goûts alimentaires de la famille. Il était commun de réserver également un morceau de champ pour des arachides. Il se trouvait encore des hommes à s'aventurer dans les bois d'acacias déserts et y recueillir la gomme arabique. A vrai dire, ce produit souffrait d'un délaissement après avoir représenté, au cours des deux premières décennies de la colonisation, la plus importante vente à l'exportation de la subdivision de Mora. Enfin, pour ne citer que les ressources significatives de ma circonscription, le cotonnier avait sa place depuis longtemps dans l'économie locale, sa fibre demeurant toutefois d'utilisation purement domestique. Les quelques plants entretenus dans certains villages de la plaine ou des massifs appartenaient à une variété pérenne, sans doute en voie de disparition aujourd'hui. Des capsules qu'ils fournissaient durant quatre à cinq années consécutives, un membre du groupe tirait

assez de coton pour filer plusieurs fuseaux dont un spécialiste tisserand confectionnerait des bandes de *gabaque*.

Selon toute probabilité, un paysan français du XIXème siècle aurait douté, devant la demeure de son homologue du Nord-Cameroun, d'être en présence d'une véritable ferme. Certes les greniers en mortier de terre, souvent intégrés dans une pièce de l'habitation, représentaient un investissement immobilier, les chèvres et moutons possédaient un abri ou une courette, des hangars en vannerie se dressaient en saison sèche. Mais l'emploi d'animaux de trait ne se pratiquait pas. L'élevage entendu au sens d'amélioration du troupeau ne correspondait pas à la conception qu'en avait le propriétaire. Quant au cultivateur, il grattait le sol - selon le mot d'un géographe -plutôt qu'il ne travaillait la terre en profondeur. Dans le meilleur des cas, le champ amendé par du fumier était celui où, par entente préalable, un bouvier seminomade avait mis à pâturer ses zébus sur les éteules restées après moisson. De toute façon, l'inventaire de l'outillage se résumait à une dizaine d'outils à main : la houe en fer emmanchée sur un bois coudé très court - son maniement impliquant une posture cassée en deux –, le bâton à fouir (plantoir), la faucille, l'épieu garni d'un fer et destiné à creuser des trous, la hache dont le fer s'emboîtait sur un manche ou encore était entré en force dans le manche, les couteaux, le maillet à battre le mil, les paniers et les corbeilles. En résumé, un outillage rudimentaire et fabriqué sur place.

L'expression de stagnation de l'économie employée pour caractériser la période ici décrite ne rend pas compte, à vrai dire, d'un frémissement appelé à devenir un mouvement précurseur. L'arachide décortiquée passait, de façon insensible, au rang de produit d'exportation. Des commerçants avisés l'achetaient sur les marchés existants, puis l'amenaient jusqu'aux navires fluviaux en partance de Garoua. La "traite" annuelle était amorcée. Dès le début des années 40, devant les besoins en approvisionnement des Alliés en guerre, l'administration stimula la culture elle-même. Elle ouvrit en brousse des marchés occasionnels, de telle sorte que les paysans, femmes et enfants compris, porteurs de lourds paniers sur la tête, hésitassent moins à se déplacer. Le paiement immédiat en monnaie contribua lui-même à la progression des livraisons. Ainsi ai-je relevé en 1947, dans ma circonscription, un doublement des surfaces ensemencées par rapport à celles de 1946. Hélas! l'insuffisance des pluies eut pour effet, lors de cette campagne, de réduire le tonnage commercialisé à 250 tonnes, chiffre égal à la quantité livrée l'année précédente.

Le pays secouait sa léthargie. La promotion de l'arachide apparut comme un signal fort. Ce signal marqua le premier pas en avant du Nord-Cameroun dans son ouverture économique sur l'extérieur. La grande province enclavée offrait enfin une nouvelle image d'elle-même, cependant que la population de la brousse, en travaillant ses champs avec l'ambition d'une vente, prenait confiance dans une amélioration de ses conditions de vie.

Les choses n'allaient pas en rester là. L'arachide, devenue produit phare, ne tarda pas à être revisitée par les agronomes, qui préconisèrent le choix d'un plant nouveau. La décision revint au gouvernement, désireux de pousser l'avantage de la seule source de revenu de la région. Elle allait faire du Nord-Cameroun, province coloniale sans passé pionnier, le laboratoire d'une expérimentation de vaste ampleur, appliquée de façon systématique. Sous les auspices des services officiels de l'agriculture, l'opération proposa la mise en place d'un matériel végétal différent. Il s'agissait de substituer une variété apparemment prometteuse à la souche indigène, dite rampante (ou à port étalé). On en attendait un rendement supérieur, mais

également une simplification des façons culturales. Déjà introduite ici et là en 1947, puisque je l'ai utilisée ladite année, l'arachide "à port érigé" paraissait réunir de multiples avantages : les tiges dressées hors de terre facilitaient sarclage et buttage ; les pédoncules floraux, en s'enfonçant aisément dans le sol, fructifiaient mieux ; toutes les gousses se groupaient autour du pied, rendant l'extraction aisée.

L'opportunité commandait évidemment d'éliminer la rampante. Encore fallait-il prévoir comment assurer une diffusion généralisée de l'érigée. Une fois n'étant pas coutume, le gouvernement conçut dans ce but un programme de réelle envergure. Il opta pour l'ouverture d'un centre de motoculture de l'arachide. A elle seule, l'adoption de la motoculture constituait une nouveauté absolue dans le nord du Cameroun. Le choix du site s'arrêta à la zone de Guétalé, en contrebas du massif mafa de Koza, au fond du golfe de Mozogo dont les dépôts descendus des reliefs avaient enrichi le sol. En avril 1948, le défrichement s'attaqua à une forêt relique des peuplements anciens, option à laquelle on reprochera qu'elle ait sacrifié les équilibres naturels. Ainsi prit corps un domaine de 125 hectares appelé à fournir mille tonnes annuelles de semences. La mise en culture elle-même démarra en 1950 avec quatre unités mécaniques Massey-Harris.

Le souci de vérité historique demande qu'il soit fait mention, dans ce tour d'horizon, des actions engagées par les chefs de circonscription eux-mêmes en vue du progrès. Certes, le budget étriqué d'une S.A.P. de l'époque ne laissait pas espérer des réalisations considérables. On en jugera par les évocations ci-après, tirées de mon temps de service à Mora en 1947 et 1948. L'un de mes projets m'avait particulièrement motivé, tout peu conformiste qu'il eût été. Je souhaitais tester quelques plantes alimentaires. Sur plusieurs hectares, dont la S.A.P. disposait, outre divers mils, du paddy de terre sèche, des pois d'Angole, du manioc, j'attribuai une grande surface à l'arachide. J'avais pu me procurer à Maroua des sacs de la nouvelle variété et, en procédant à la multiplication des graines, j'escomptais récolter de quoi distribuer des semences, lors de la campagne suivante, à des exploitants méritants. A vrai dire, un autre objectif se rattachait au premier et lui était assorti, celui de la préparation des sols en expérimentant la culture attelée. Pourquoi le camarade de Kaélé et moi-même avions-nous reçu attribution d'un prototype d'unité de labour ? Je l'ai oublié. Quant à la mission, elle se résumait à tenter de libres essais. L'unité comprenait un conducteur peul bien formé, trois paires de boeufs familiarisés avec la traction, les jougs et les charrues correspondants. Devant la bonne marche des travaux culturaux exécutés sur les champs de la S.A.P., mon ambition grandit. De jeunes zébus furent achetés, puis dressés, afin de disposer d'un volant d'attelages et lancer des démonstrations gratuites de labour au profit de gens du voisinage. Les bêtes de trait, au Sahel, ont en effet besoin de longs repos. En les relayant, attelage après attelage, le labour peut être mené en continu toute la journée comme l'exige souvent la pluviométrie.

Encore totalement ignorés en pays wandala, les labours dont il est ici question ne visaient pas, dans mon esprit, à favoriser la productivité des parcelles ainsi traitées. Ils prétendaient seulement faire découvrir un autre mode de travail de la terre, d'autant que l'emploi de la charrue, à cette latitude et sur des sols fragiles, ne semblait pas, sans engrais, accroître de façon significative le rendement à l'hectare. L'intérêt du labour se situait sur un autre plan : la préparation d'un champ demandait moitié moins de temps qu'un travail manuel. Le paysan avait donc la capacité de doubler sa surface exploitable. Or les premières pluies sont à saisir de toute urgence. Sur un domaine familial moyen, la charrue menait à bien l'ameublissement en deux ou trois jours, les femmes semant au fur et à mesure de l'avance de l'attelage.

Ma tentative n'apportait, en elle-même et sur le moment, aucune aide réelle au paysannat. Certes, elle anticipait les innovations du futur. Mais elle n'aurait eu d'impact en milieu rural qu'avec le concours d'agents d'encadrement et dans l'hypothèse où les maisons de commerce eussent détenu le matériel. Il fallut attendre, dans les années 1956 et 1957, l'intervention du SEMNORD et la CFDT pour que débute une vulgarisation des instruments aratoires attelés. Au 1er janvier 1960, ces deux organismes se flattaient d'avoir déjà distribué 430 charrues dans la subdivision de Mora. Mes essais ne relevaient-ils pas alors de la préhistoire ?

Par bonheur, la S.A.P. de Mora avait poursuivi simultanément d'autres opérations d'une indéniable utilité (forage de puits avec les moyens du bord, création de parcelles de canne à sucre, distribution d'arbres ornementaux tirés de la pépinière, etc), mais de portée limitée et fragmentaire.

Chemin faisant, l'opportunité d'accroître sans délai les ressources vivrières me motiva à nouveau. Je ne ménageais pas mes encouragements, auxquels, cependant, répondait l'indifférence, surtout chez les Wandala, gens prompts à acquiescer, mais modèles d'inertie. L'humeur me prit de forcer le destin. Au cours d'une réunion des notables de ce peuple, au printemps 1948, j'obtins du sultan Hamidou Oumar qu'il donne publiquement sa caution au principe d'une extension des champs. Me prévalant du fait que les greniers collectifs des gros villages avaient reçu leur plein de semences, j'ordonnai d'un ton comminatoire que tout chef de famille préparât pour la future campagne une surface destinée au mil d'environ un de nos hectares, complétée obligatoirement par un petit champ d'arachides. Voilà malheureusement que ce simulacre de forcing ne fut pas sans provoquer de regrettables avatars. Ainsi ai-je dû réparer le faux pas d'un serviteur du sultan, serviteur qui m'amena, pour sanction, la corde au cou, de dignes paysans accusés de désobéissance au commandant, sous le prétexte que la parcelle débroussée par eux, en vue d'une plantation d'arachides, n'était pas aux normes. La Providence secourut les prévenus. Car ce Blanc avait appris à se méfier de l'habileté perverse avec laquelle les courtisans tentaient d'obtenir, de la part de tiers - ici, en l'espèce, l'administrateur -, des sanctions contre les villageois qui déplaisaient au sultan...

Est-il permis maintenant de conclure qu'au seuil des années 1950-1955, le paysage agricole ne s'était guère libéré de son immobilité, mise à part la première impulsion donnée à la culture arachidière ? Comment aurait-il pu en être autrement ? Le conflit mondial de 1939-1945 avait fait surgir des entraves imprévues, lesquelles ont perduré après guerre. Les liaisons routières n'avaient rien perdu de leur précarité, sans compter que la saison des pluies les interrompait complètement. Non seulement les entreprises privées restaient quasi inexistantes, mais encore l'encadrement du pays se résumait à quelques postes de commandement isolés, tenus par une poignée de fonctionnaires d'autorité. Encore inconnus, les techniciens du développement tarderont à apparaître avec la modernité elle-même.

Cependant une période de transition se soupçonne. Elle se traduit par une prise de conscience. L'insécurité alimentaire entre dans les préoccupations. L'accroissement des ressources locales se hausse au rang des priorités. Sous la pression des chefs de circonscription, témoins des dures réalités locales, des concertations entre les décideurs des administrations centrales mettent au point les instruments censés engager une marche en avant. Premières réalisations et innovations jalonnent, déjà en 1956, quelques coins de brousse. Assez pour provoquer un effet de saisissement sur les agents français qui ont anciennement servi en ces lieux. Du moins est-ce là le témoignage que peut livrer le soussigné, cet homme qui fut réaffecté en 1956 dans la province du nord après l'avoir quittée huit

ans auparavant. Son destin le conduisit alors à observer la suite des évolutions et à y participer comme acteur.

Le nouveau cours du développement rural

Jusque-là, en raison des faibles moyens à sa disposition et d'un environnement ingrat, le paysannat avait dû se contenter d'une production vivrière. Et celle-ci suffisait tout juste à ses besoins familiaux. Peu de villageois disposaient d'un quelconque surplus à commercialiser, le cas échéant, sur un marché de brousse voisin.

Or l'approche de l'ère nouvelle, à situer vers 1950, mais déjà manifeste autour de 1954, se discerne dans quelques secteurs ponctuels, là où l'autorité administrative vient à proposer des modèles d'activités agricoles complémentaires. De modestes cultivateurs camerounais consentent à l'essai de ces modèles. Alors prend corps, discrètement, un début de valorisation de l'exploitation du sol, ce fameux "développement", qui sera ensuite magnifié comme la poule aux oeufs d'or. Dans un arrière-pays écarté de la scène internationale se met en place un réseau d'échanges au volume croissant depuis que les productions encouragées ont pour destination les marchés extérieurs, parfois lointains. Ceux des paysans concernés en tirent la source presque exclusive de leurs revenus monétaires.

L'agriculture nouvelle relève d'un pari que la puissance publique engage dans l'espoir de sortir la province du nord de sa désolante pauvreté et de sa mise à l'écart économique. L'autorité ne peut compter que sur ses propres moyens en l'absence de tout investisseur privé. Elle y joue son va-tout. Pour enclencher des processus de modernisation, elle recourt simultanément à deux types d'intervenants : aux services techniques de sa propre administration, renforcés à cette occasion, d'une part, et de l'autre à des organismes sous sa tutelle à qui elle confie des actions directes sur le terrain. Une double préparation psychologique accompagne l'entreprise : mettre en confiance les villages que l'ingérence de nouveaux personnages a de quoi inquiéter, mais aussi veiller à ce que le personnel d'encadrement demeure en liaison avec le connaisseur des particularismes des sociétés locales. Appel est ainsi fait au médiateur par excellence, le chef de circonscription, interlocuteur attitré des villageois et de leurs chefs.

Par la suite, jusqu'à l'Indépendance, les projets de développement se multiplieront et se renforceront. Au-delà de 1960, ils domineront le cours de la vie politique et économique de tout le pays. Les conditions dans lesquelles a été lancée cette mise en valeur appelle une remarque de principe qui ne paraît pas avoir ouvert un débat, le consensus approbateur des députés à l'Assemblée camerounaise ayant été sans doute jugé suffisant. Etait-il légitime que les populations bénéficiaires des plans de développement n'aient pas été initialement associées à leurs objectifs et à leurs modalités ? Quoiqu'il en ait été, les initiatives provenaient du colonisateur, cependant que les représentants des électeurs se laissaient séduire par une manne non sans retombées bienvenues. A la faveur de la course au développement, un nouveau pouvoir a par ailleurs surgi: celui des concepteurs et des techniciens étrangers. Maîtres à la fois des financements, de l'exécution des projets, du choix des filières, des termes de la commercialisation, des investissements industriels, etc, ils feront bientôt figures de grands manitous du progrès. Modérément soucieux de la culture et des structures des ethnies, mal connues d'eux, ils instaureront, de fait, un ordre nouveau qui ébranlera les pratiques agraires de la vieille Afrique et remettra en cause les manières de vivre des ruraux.

Les productions pilotées au sein de ce cadre semi-dirigiste, issues de cultures dites de rente, sont monnayées aux paysans sur des marchés de brousse spécialement aménagés. Ce système est si attractif qu'il comporte le risque d'égarer le cultivateur imprévoyant. Car ce dernier tend à négliger l'impérieuse nécessité de pourvoir, comme auparavant, aux besoins vivriers par des plantations en rapport avec les bouches à nourrir, sous peine d'amères désillusions. Chaque groupe familial se voit confronté à un choix nouveau : obéir à la sagesse d'hier — la primauté alimentaire — ou satisfaire les désirs de demain — un maximum de gains en numéraire—. Pour peu qu'il ait pris goût aux achats non essentiels obtenus avec l'argent de ses ventes, le paysan privilégiera-t-il les parcelles à affecter aux cultures de rente, au détriment des surfaces devant couvrir la consommation des siens ? Apparaissent déjà les problèmes d'éducation que soulèvera le mouvement de la monétarisation de l'économie agricole. Quelques informations et souvenirs pourront illustrer ce qui vient d'être dit.

A la rencontre du monde paysan

Pourquoi les administrateurs n'auraient-ils pas porté un intérêt prioritaire au paysannat dans une circonscription à dominante rurale? Il leur fallait d'abord découvrir les aspects locaux de l'agriculture. Leur démarche exigeait d'être globale s'ils voulaient cerner la complexité des facteurs en jeu : connaissance des sociétés dans leurs structures et dans leurs motivations économiques, inventaire des ressources déjà exploitées, modes de production. Au cours de leur initiation, rien n'égalait les tournées de village en village, à pied ou à cheval, par un lent cheminement à travers les formations végétales de la brousse et à travers les champs cultivés. Afin d'étudier les sols, les plantes d'utilité courante, les instruments de travail, mais aussi les potentialités de la zone entrevue. C'était là, en même temps, la façon la plus directe d'aller à la rencontre des hommes et des femmes, surpris dans les heures et sur les lieux de leur activité, leurs outils à la main. Au soir de sa journée, quand il faisait étape, le commandant dressait l'état des nouveaux renseignements recueillis. Il estimait alors avoir avancé d'un petit pas dans sa perception du secteur visité. Il avait fortifié en lui un courant de sympathie pour les paysans de son fief. Par contrecoup s'effacait le souvenir de la pénibilité de la tournée, de la fatique physique, de la brûlure du soleil, du tenaillement de la soif.

Pour peu qu'il se laissât aller à la méditation, à force d'assimiler les choses du pays, le commandant se surprenait parfois à s'interroger sur lui-même. De quelle façon stupéfiante s'immergeait-il, de bonne grâce, dans son environnement africain ! Il lui semblait descendre soudain de son piedestal de maître dominateur. Il ne se différenciait plus, à cette heure-là, de ses administrés. Il lui semblait être en phase avec une humanité dont il voilait l'archaïsme. Il se l'expliquait par la simplicité des paysans, un naturel très prononcé chez les peuples de ces latitudes. Une scène saura restituer comment il en fallait peu pour que se crée l'ambiance évoquée ici. Ladite scène se trouve consignée sur les notes prises dans un village d'ethnie fali, le 15 août 1958.

"Marche plus courte que prévue. Djekdjek atteint bien avant la nuit. Pas de campement. Mais une case libérée et nettoyée à mon intention. Sous un secco attenant, le cuisinier a déjà réuni trois pierres pour un foyer, du bois de cuisson et une jarre d'eau. Je me poste un moment sur une légère élévation. L'animation précédant le repas du soir vaut le spectacle. Les enclos familiaux se trouvent à cette époque ceinturés par une haute haie de mils, lourds de leurs panicules. Ramenées de la

brousse par une gamine, des chèvres rameutent leurs petits aux chevrotements plaintifs. Une ânesse sautille, les pattes de devant entravées. Derrière un mur en pisé monte le crissement d'un broyeur à grain, qui va et vient sur la meule dormante. Une femme accompagne son effort d'un refrain auquel répond parfois une voix d'adolescente. Un homme sort de chez lui, avec le geste familier du pan de boubou qu'il rejette sur l'épaule ; il accuse soudain la surprise de m'apercevoir et enlève son bonnet. Piqués par la curiosité, des garçonnets s'approchent de moi ; leurs regards médusés expriment l'étonnement devant l'extra-terrestre blanc descendu chez eux. Des adultes au faux air détaché passent et repassent. Le chef de village feint l'empressement à mon service. Rien ne semble troubler le déroulement d'une soirée banale. La présence du commandant ne crée pas l'évènement. D'ailleurs, ce commandant, qui ne le connaît ? N'a-t-il pas, l'an dernier, recensé la population ? N'est-il pas celui dont le sobriquet fait l'amusement de tous ? C'est le "commandant sans viande", surnom allusif à une silhouette peu enveloppée...

Que d'heures africaines se vivaient ainsi en connivence de proximité avec les petites sociétés de brousse! Elles étaient l'occasion des rituelles tenues de palabre. Entre les notables et moi-même, l'échange prenait un tour de gravité dès qu'il abordait le sujet des semailles, de la levée des plants ou des récoltes. L'attente des fruits du sol se vivait en commun. Autant que les villageois, m'inquiétaient les caprices de la pluviométrie, les pillages des oiseaux mange-mil, les déprédations des cynocéphales. Parfois, en me glissant pour la nuit dans la hutte qui devait m'abriter. je me coulais dans le dépouillement et l'inconfort que vivaient mes hôtes. A cette différence près que les commodités et privilèges du progrès me quittaient pour peu de temps. Une pensée me tenait pourtant, à la façon d'un pincement d'humiliation : je ne pourrais jamais atteindre cette capacité de résignation dont faisaient preuve ces gens de la terre africaine, condamnés qu'ils étaient à se roidir devant l'adversité. Et des gens en mesure de me donner d'autres leçons encore. Ainsi passaient-ils outre aux signes extérieurs de richesse de l'Européen et pratiquaient-ils à l'égard de ce dernier les gestes spontanés que la solidarité coutumière leur avait enseignés, mettant cet étranger au rang de leurs frères d'ethnie. N'était-il pas commun, en effet, que des inconnus de la brousse n'hésitassent pas à offrir au commandant, en sus de leur sourire, qui un poulet ou des œufs, qui une poignée d'arachides déterrées sur l'heure?

Aussi dérisoires que ces signes eussent été, ils tissaient une familiarité dans les relations avec le monde rural. Au fil des mois se nouait un sincère attachement aux paysans, par delà même les difficultés rencontrées à les comprendre et à les aider. Le chef de circonscription y renforçait son désir d'améliorer les conditions de vie de ses administrés et, à cet effet, d'oeuvrer à l'accroissement des ressources agricoles du pays.

Les politiques de l'arbre et les projets de restauration des sols

Légitime ambition que le désir d'augmenter et diversifier la production. Encore fallait-il que le sol s'y prêtât. Or de larges espaces s'avéraient stériles ou impropres à l'activité agricole. Arrêter l'érosion et enrichir le sol eussent parfois permis le retour à une économie rurale. Autrement dit, l'avenir d'une fraction de la paysannerie appelait une amélioration des aptitudes de la terre là où elles paraissaient insuffisantes.

De ce déficit souffrait tout le Sahel africain. La démesure des problèmes en jeu doublée de l'absence de capitaux disponibles n'avaient pas permis aux Etats de

conjurer l'extension des périls. Les scientifiques eux-mêmes ne s'accordaient pas toujours sur les actions les mieux appropriées pour conserver les milieux de vie.

Le nord du Cameroun n'échappait pas à la progression continue de la savanisation, suivie de l'aridité. Il avait pourtant bénéficié, dans les siècles passés, d'une couverture végétale assez dense pour avoir comporté de magnifiques peuplements d'arbres puissants. L'homme en avait tiré de multiples ressources. De cet environnement généreux, il ne restait que des traces à l'époque contemporaine. Traces assez significatives pour qu'elles suscitent l'émerveillement, souvent consigné par les administrateurs, devant les derniers rescapés de ce cycle faste. L'assèchement climatique et les déprédations inconsidérées des populations n'avaient laissé que les reliques de l'ancienne luxuriance tropicale. Se rencontraient encore, ici et là, à basse altitude, dressés sur leurs beaux fûts, des rôniers, tamariniers, caïlcédrats, baobabs, Ficus, Faidherbia. N'étaient même pas absents des plus hauts reliefs des spécimens de ces espèces, demeurés en pleine majesté, soit qu'ils eussent été promus au rang de créatures inviolables, soit qu'ils fussent associés aux nécropoles où s'entassaient les poteries tombales d'ancêtres prestigieux.

A y regarder de plus près, la façon dont l'homme utilisait la nature avait engendré deux types de paysages radicalement opposés. Le premier se signalait par le mode extensif de l'exploitation du sol; il couvrait une large partie du pays. Le second se remarquait sur quelques sites où les travaux culturaux s'apparentaient à du jardinage, sites où l'homme se posait manifestement en allié des arbres dont il avait la jouissance personnelle ; il se montrait aussi un gestionnaire avisé des parcelles qu'il avait auparavant aménagées en gradins et diguettes et dont il reconstituait la fertilité au moyen de fumures végétales. Ainsi certaines ethnies, que l'histoire avait poussées sur des zones retranchées, s'étaient-elles singularisées, sous la pression du besoin, par la conservation, l'entretien et le renouvellement d'un patrimoine d'arbres et de plantes. Certes, les croyances et pratiques de ces paysans animistes avaient contribué à la sollicitude avec laquelle les essences nécessaires à la survie du groupe étaient traitées 12. De tels systèmes agraires, s'ils avaient cours évidemment chez les montagnards, régissaient également quelques sociétés vivant en plaine. Ce fut le mérite de géographes et d'historiens que d'avoir mis en lumière les capacités techniques et la connaissance du milieu dont témoignait cette agronomie africaine. Les chefs de circonscription, dès les premiers temps, avaient eux-mêmes discerné le caractère exemplaire d'une si parfaite utilisation du sol, puisque celle-ci avait pour objet de couvrir l'ensemble des besoins des groupes humains¹³.

En contrepoint du comportement de cette authentique paysannerie, partout ailleurs, à défaut sans doute de statuts coutumiers garantissant l'appropriation individuelle de la terre, les hommes se livraient à la dilapidation du capital – végétal et biologique – de la brousse et à la destruction de leur environnement. C'était là le fait des éleveurs et des cultivateurs, que ces derniers fussent natifs des lieux ou immigrés. S'il arrivait bien à quelques-uns d'embellir leur saré ou les abords de celuici de plusieurs arbres, pour autant, dans les savanes proches du village, ils commettaient les mêmes ravages que leurs voisins : incendies allumés par les chasseurs, feux dont les bergers attendaient le regain d'une herbe tendre, abattage d'arbres pour la cuisine des ménagères ou pour la vente du bois de chauffe, défrichements ouvrant de nouvelles surfaces cultivables. En d'autres pages, ces mémoires ont évoqué le recul accéléré des formations boisées résultant, depuis 1950, de l'extension de l'arachide et des cotonniers. Comment l'administration

coloniale aurait-elle pu en dissuader les villageois dès lors que le besoin légitime de nouveaux champs ne trouvait à se satisfaire qu'en empiétant sur les derniers espaces arborés où, par ailleurs, s'était accumulé un semblant d'humus ? En témoin de l'agonie de maints îlots forestiers, j'avais le coeur étreint de n'être ni compris, ni soutenu lorsque je me faisais, devant mes interlocuteurs, l'avocat de l'arbre, qu'il soit ornemental, fruitier ou de simple couverture. Mes archives photographiques sont là pour rappeler les signes d'un état premier de la nature : au sein d'horizons maintenant désolants de nudité – et comme pour mieux faire contraste – se dressait parfois la masse verdoyante d'un Ficus ou d'un caïlcédrat dont la ramure gigantesque avait trouvé son salut dans son rôle d'abri d'un des "campements du commandant". Me revient aussi une scène assez révoltante d'avril 1959. Tandis que je distribuais leur salaire aux gardiens du jeune boisement de Dourbey, un peu plus loin, des villageois attisaient le feu allumé à la base d'un tronc, feu dont ils attendaient la chute du seul colosse à dispenser de l'ombrage alentour.

La raréfaction des derniers beaux arbres n'avait pas laissé indifférents les chefs de circonscription d'autrefois, officiers d'abord, civils venus plus tard. Les uns et les autres s'étaient ralliés, en dépit de leurs faibles moyens, à une même politique de plantation d'essences locales. Leurs efforts avaient aussi bien porté sur les arbres fournissant des fruits à consommer – les disettes étant alors nombreuses –, que sur les arbres offrant des produits commercialisables – Ficus à gutta et kapokier –, sur des essences convenant à la menuiserie et sur celles purement ornementales.

Certains commencèrent des opérations de reboisement de plusieurs hectares, se substituant de la sorte au service des eaux et forêts qui n'avait aucune antenne dans le nord du Cameroun. Je présume que les pépinières de chaque poste, bien étoffées d'essences variées, fonctionnaient avec de la main d'oeuvre pénale et sur les crédits des S.A.P. Aux commandants il revenait encore d'assurer la distribution des jeunes plants en lots de 10, 100 ou 1000 unités selon les villages auxquels ils prêtaient un intérêt personnel. Tout chef-lieu de circonscription, vu de loin, avait un petit air d'oasis. Les rares voyageurs étrangers de passage ne s'y trompaient pas. En abordant un village où des alignements d'arbres vigoureux bordaient des allées tracées au cordeau, ils reconnaissaient aussitôt qu'ils pénétraient dans le Saint des Saints d'un commandant. On a pu dire avec raison que pareil quadrillage de hautes tiges signait la présence du colonisateur¹⁴.

D'un point de vue historique, il semblerait qu'à partir de 1947 l'engouement pour ce genre de réalisation se soit essoufflé. Les administrateurs auraient reporté leur engagement sur les cultures d'exportation. Mes propres décisions n'auraient-elles pas reflété ce tournant ? En effet, durant l'hivernage 1947, j'avais continué à boiser le poste de Mora (500 plants mis en pleine terre) tout en enrichissant la pépinière de la S.A.P. par un semis dont j'escomptais 3 000 nouveaux pieds de caïlcédrats, kapokiers et flamboyants. Mais en 1948, après une expérimentation faite en 1946 à Maroua par un camarade, je m'étais tourné résolument vers une essence très en faveur dans le nord du Nigéria, où l'on pouvait s'y procurer des graines. Il s'agissait des neems (Azadirachta indica). S'il ne présentait pas les qualités des espèces nobles jusqu'alors reconnues de tous, le neem m'avait séduit par deux caractéristiques : sa croissance rapide et son feuillage permanent. Ces avantages en faisait, m'avait-il semblé, un végétal parfait pour ombrager les places des marchés¹⁵.

u

La seconde phase d'une politique de l'arbre s'ouvre, entre 1950 et 1955, avec l'entrée en action du service des eaux et forêts, service dont l'unique représentant

avait jusque-là été préposé à la surveillance de la grande faune. Des techniciens prennent en main des opérations de plus grande envergure que celles évoquées cidessus. Ils orientent aussi les choix des quelques administrateurs désireux de maintenir le volet pépinière/reboisement parmi les objectifs des S.A.P. S'expliquent ainsi deux très nets infléchissements : on privilégie la constitution de blocs de reboisement – symboles d'une reforestation à venir –, on utilise un matériel végétal censé garnir les sols plus rapidement que les essences jusqu'ici employées. L'activité de la S.A.P. de Guider reflète alors ces deux tendances : d'une part des boisements denses (blocs de 2 hectares à Doumo, Dourbey, Bidzar – blocs de 7 et 25 hectares à proximité du village de Guider), d'autre part un démarrage en 1957, sur les planches de la pépinière, de 58 000 nouveaux plants constitués exclusivement de Cassia, Albizia et Dalbergia. Par ailleurs, dans l'ordre de la technique, il est fait recours à compter de 1958, pour les 30 000 nouveaux pieds mis en production, au système des petits paniers ou des sacs plastiques afin d'augmenter les chances de reprise.

Les placettes où se tenaient les marchés périodiques n'ont cependant pas cessé d'être l'objet d'une sollicitude particulière des administrateurs. Il est vrai que les détritus végétaux abandonnés par vendeurs et acheteurs y garantissaient une fumure de qualité et par conséquent la croissance exceptionnelle des plants, à condition toutefois que le départ de ceux-ci eût été protégé par une défense d'épineux. Des neems installés en 1957 sur le marché de Guider dépassaient les six mètres de hauteur au début 1960. Sur les sols ingrats, la plantation exigeait cependant un travail préparatoire coûteux pour avoir des chances de réussite. Tel fut le cas sur le nouveau marché central de Garoua en 1956, dont j'eus le contrôle. La mise en place de chaque caïlcédrat en baliveau y avait requis une journée de travail d'une équipe de six détenus pour la trouaison dans le grès compact, complétée par le remplissage de la fosse avec de la terre arable livrée par camion-benne.

Si ces programmes de réhabilitation de l'arbre m'inspiraient à moi-même une sorte d'exaltation, leur exécution ne m'épargnait pas les perplexités. Car ne se développaient avec bonheur que les boisements entrepris sur des sols qui eussent pu servir d'excellentes parcelles productives. Or la population manquait de bonnes terres de culture, lesquelles ne devaient en aucun cas lui être soustraites. Il y avait donc à établir la forêt ailleurs, d'autant que la finalité des replantations visait à restaurer une biologie végétale pérenne là où celle-ci faisait défaut.

A cet égard, pourquoi ne pas assigner à un reboisement l'objectif de modifier la texture d'un sol appauvri ? Une expérimentation de ce genre a précisément été osée dans un secteur de la subdivision de Guider où elle avait été engagée avant mon arrivée. Le projet avait eu pour justification de fournir un espace d'accueil à un rameau d'ethnie fali pour peu qu'une certaine fertilité eût été restituée à la terre. Ce mes prédécesseurs entendaient accompagner un desserrement démographique en cours depuis les hauts reliefs. Des familles descendaient sur la pénéplaine. Les montagnards ne supportaient plus leurs refuges où les aménagements anti-érosifs leur semblaient trop contraignants alors que l'insécurité avait cessé en bas des massifs. Ils aspiraient à une existence moins rude que la paix des Blancs permettait maintenant sur les étendues vides des piémonts. La seule donnée aue les transfuges avaient insuffisamment pesée concernait l'appauvrissement du bas-plateau, les éléments minéraux et organiques des sols ayant disparu peu ou prou.

Voyons plutôt les lieux, une zone située à l'ouest de Djekdjek. En quittant ce village de notre dernière halte, on abordait un large couloir, totalement aride, qui séparait le massif du Peské des reliefs de Bossoum-Bounioum. On y foulait un pays

sableux, dénudé par une déforestation ancienne. La saison pluvieuse ne réussissait pas même à y faire lever des graminées. Aucun village depuis que les tout premiers colons fali venus des montagnes avaient dû opérer une seconde migration plus lointaine, vers 1930(?), faute de récoltes suffisantes. Le sol, malgré une apparente cohésion durant les mois de sécheresse, passait à l'état pulvérulent sous l'effet des ameublissements culturaux. Les pluies avaient ensuite tôt fait d'emporter les colloïdes — ce terme, selon les pédologues, désignant les substances en état de dissolution dans une matière semi-liquide —, pour ne laisser en place que le sable. Le couloir occupant ce terroir fali avait évolué en une arène granuleuse sans fertilité.

Se décider à restituer un peu de leurs capacités biotiques à des étendues aussi appauvries, telle fut l'initiative hardie d'un de mes prédécesseurs. Un projet de bande dite anti-érosive, établi sur le conseil d'agronomes, bénéficiaire d'une subvention du F.I.D.E.S. et mis en oeuvre par la S.A.P., se concrétisa entre 1950 et 1955. Des réalisations similaires virent le jour dans d'autres subdivisions. Plantées en ligne droite, trois rangées de ligneux vinrent, sur 13 km, couper le couloir désertifié et préfigurèrent la future bande forestière, à vocation secondaire de coupe-vent. Elles prenaient appui, ici et là, sur des parcelles plus larges. On planta initialement 30 000 jeunes Cassia - vraisemblablement de la variété siamea - avec l'espoir qu'ils s'adapteraient à cet habitat très pauvre en eau et en nourriture. Certes, à lui seul, l'entretien qu'assurait une main d'oeuvre salariée se révélait d'un coût exorbitant. Au gros pourcentage de pertes par dessication des plants s'ajoutaient les dégâts occasionnés par le broutage des chèvres vagabondes. Autant dire que, chaque année, les manquants avaient à être remplacés. Pour finir, au moment même où le démarrage décisif de la végétation devint probant, un feu de brousse, allumé par des chasseurs de rats, compromit tant de patients et coûteux efforts (15 avril 1958). Toutefois l'ouvrage avait été complété par des diquettes de terre levée épousant les courbes de niveau, dispositif qui a, du moins, assuré un ralentissement du ruissellement et la rétention de particules argileuses et humifères.

Que conclure de cette opération ? Elle a constitué opportunément, en avant-première, un essai de réhabilitation des sols en une zone de dégradation patente où les Fali pouvaient espérer ne pas s'éloigner de leur terroir montagneux d'origine. Son demi-échec a confirmé l'extrême difficulté d'inverser un processus de ruine de la terre. Selon le géographe Alain Beauvilain, "le rideau (anti-érosif) de Bossoum" pouvait cependant être regardé, dans les années 1980, comme une réussite¹⁶. A noter que, dans le canton de Lam, entre 1950 et 1955, en pays guidar, une autre haie avait été plantée à la diligence de la S.A.P. de Guider (5 000 Cassia sur une longueur de 3 km). Longeant une piste automobilisable, cette bande formait en 1959 un rideau de très belle hauteur et d'une compacité réjouissante.

Dénudation et stérilité des sols, processus et perspectives

C'est à dessein que ces pages se sont attardées sur l'obstacle majeur au développement économique du Nord-Cameroun, la dégradation d'une grande partie des sols. Engagé depuis plusieurs siècles, ce processus de nature physique, chimique et biologique compromettait une production agricole dont l'augmentation était une nécessité absolue. Une raréfaction des ressources végétales aurait été des plus mal venues à l'heure où se manifestait l'aspiration à un niveau de vie meilleur chez une population en accroissement numérique. La réduction des surfaces exploitables aurait eu un impact dramatique, la seule économie étant celle de la nombreuse paysannerie.

Dresser la carte des zones naturelles où se concentraient limitativement les conditions minimales d'une agriculture et d'un élevage rendait compte de la marge dérisoire des capacités disponibles. Or il convenait de parer en même temps à l'avancée de l'aridité, ce fléau en voie de soustraire aux cultures d'autres pans entiers du pays. De quels moyens disposait-on pour procéder à la conservation ou à l'amélioration d'espaces temporairement productifs ? Obtiendrait-on la mise au point de techniques assez diversifiées pour s'adapter à la structure combien disparate des terroirs composant la mosaïque de la grande province¹⁷ ?

Parmi les milieux appelant une décision sans délai, figurait celui, souvent évoqué ici, où l'exceptionnelle densité humaine préoccupait les autorités. La chaîne montagneuse, puisqu'il s'agissait d'elle, posait le problème de la survie des collectivités très nombreuses qu'elle abritait et celui de la protection des massifs à long terme. Ce monde restait assez isolé dans les années 40 et 50 pour que les rares Européens à le pénétrer découvrissent l'agencement des Monts Mandara. La stupeur les frappait tous. Ils exploraient les multiples aspects d'un univers hostile, notamment deux d'entre eux : des sites rendus à l'état de domaine minéral inerte et des chaos tectoniques - échafaudages de blocs monstrueux, pyramides assemblant des millions de billes géantes noircies, enchevêtrements de dalles disloquées, plaques en desquamation -. Ce fut à mon tour d'être abasourdi. Je ne m'expliquais pas comment les premiers clans, fuyant les ennemis qui les avaient délogés des plaines, avaient su sélectionner les versants les moins rebutants, voici deux ou trois siècles, voire dans un passé que des scientifiques se risquent maintenant à dater d'un millénaire ou davantage. Je m'émerveillais de la durée d'un aussi long enracinement, leguel ne fut émaillé que de glissements d'un massif à un autre.

De toute façon, pour l'heure, une augmentation de la production d'ores et déjà obtenue entre les rochers semblait exclue. Les remarquables dispositifs mis en place pour utiliser le moindre mètre carré et pour s'opposer à l'arrachement des terres, aussi efficace qu'eût été leur aménagement, permettait tout juste de prévenir la faim sans répondre à aucune des autres exigences d'une simple économie de subsistance. Il convient d'ajouter aussitôt que, par ailleurs, les montagnards ont été impuissants à organiser la défense globale des massifs auxquels leur habitat s'adossait. Ils avaient plutôt contribué à affaiblir la résistance à l'érosion de leur environnement lorsqu'ils y coupaient les ligneux auxquels les femmes avaient recours pour la cuisson des aliments et les fondeurs pour le traitement des sables ferrugineux.

En elle-même, la réussite surprenante des cultures sur des sites hérissés de blocs géants et criblés d'amas de rochers tenait au remarquable discernement dont avaient fait preuve les occupants dans leur choix. L'homme avait tiré parti d'un phénomène spontané, la désagrégation du granite. La démonstration en était donnée par l'excellent rendement fructifère d'un sorgho qui se contentait d'un substrat de 1 à 3 dm² de terre granuleuse coincée entre trois boules de pierre. Ces dernières, en effet, perdaient leurs grains de quartz sous le mordant des averses tropicales – d'où aussi le modelage des rochers en formes arrondies après que la fissuration d'un bloc eût brisé celui-ci, suite au phénomène de la diaclase –. Des feldspaths s'en trouvaient libérés. Ils se décomposaient à leur tour en argiles chargées de sels de potasse, un engrais chimique naturel. Le matériau terreux ainsi produit tapissait étroites banquettes ou larges terrasses que l'habitant avait aménagées en amont d'un simple muret ou, selon la déclivité, d'un haut massif de moellons empilés.

Il n'en demeurait pas moins que l'édification par l'homme d'un domaine de survie au coeur d'un univers pétrifié n'avait créé d'écosystème que sur des parties de la

chaîne. Au-delà, d'immenses étendues d'arêtes ou de hauts plateaux subissaient un appauvrissement naturel séculaire consécutif à l'évolution climatique, mais consécutif, ailleurs, à l'épuisement par l'homme de sols trop minces ou trop fragiles.

Pour conclure sur les perspectives futures qui attendaient les communautés, ne paraissait-il pas évident que des dizaines de milliers de montagnards quitteraient bientôt ces lieux par choix ou sur l'incitation de l'administration ? Recensant les villages établis en plaine au-delà de l'avancée nord des Mandara, j'avais déjà remarqué, en 1947/1948, quelques familles restées là après les famines antérieures à 1939, sans regagner leurs quartiers d'origine sur les reliefs. Mais en 1957, plus au sud de la chaîne, assez loin sur le piémont, j'avais identifié des groupes d'ethnie fali qui venaient de rejoindre des communautés descendues à l'époque du Cameroun allemand, tandis que, plus à l'est, des migrants daba s'étaient déjà islamisés sur le golfe où ils s'étaient sédentarisés¹⁸. On sait qu'au lendemain de 1960 les autorités camerounaises avaient planifié, à l'intention de migrants, une véritable colonisation de casiers sur les basses terres. L'exode hors des villages perchés signifiait que le paysan n'avait pas trouvé à élargir ses terrasses, que l'entretien des murets et la remontée des coulées de terre ne le motivaient plus et que la contrainte harassante de l'approvisionnement en eau avait découragé les femmes. On assistait au prélude d'un bouleversement historique. Chaque patrimoine délaissé sur les massifs sonnait le glas du colossal effort de conservation réalisé des siècles durant. A peine les gradins avaient-ils été abandonnés que les murs s'éboulaient, ouvrant la voie aux ravinements et à la fuite des derniers volumes de terre cultivable. A vrai dire, le phénomène en cours se doublait de la mort d'une civilisation tout entière.

En dehors des Mandara, composés d'une chaîne et de quantité d'inselbergs, la province du nord bénéficiait de plusieurs zones alluvionnaires aux ressources certaines. Y transférer des villages par voie d'autorité eût été une solution. Mais, à pareille contrainte, la tutelle française ne se serait pas risquée. L'opinion prévalait de laisser les familles faire d'elles-mêmes un choix difficile, celui de rompre le lien fondamental, d'ordre socio-culturel, à leur aire ethnique pour s'expatrier au sein d'un groupe étranger, le facteur psychologique restant d'un poids aussi déterminant que le besoin de biens matériels.

Le Nord-Cameroun comptait aussi quelques secteurs naturels favorisés, dont il a été dit qu'ils formaient des sortes de niches écologiques. Pour s'y établir, le candidat migrant avait, comme dans le cas précédent, à consentir l'abandon de sa communauté ancestrale et la perte du réseau des esprits grâce auquel il avait maîtrisé les lieux, les personnes et les évènements, puis ensuite à intégrer des réalités et des comportements dissemblables des siens. Ces niches ayant fait, par ailleurs, leur plein d'occupants, elles ne se prêtaient guère à l'accueil massif d'étrangers.

La disponibilité en terres concernait finalement les espaces considérables dont le caractère commun était d'être peu ou très peu peuplés et d'offrir des sols médiocres ou usés. Pour tout dire, c'était là le royaume de la brousse, parcouru par les chasseurs et par les bergers et leurs troupeaux. Au mieux y rencontrait-on une végétation arborée : celle-ci se révélait d'une fertilité relative durant les deux ou trois années suivant l'abattage et le brûlis des ligneux qui piquetaient la savane. Tous les profils de sols et toutes les textures alternaient : arènes grumeleuses, sables sans structure, plateaux gréseux, zones pierreuses ou rocailleuses, voire même étendues quasi exemptes de végétation – tels ces sols sodiques improductifs appelés

localement hardé -. D'insignifiants villages s'essayaient à vivoter, souffrant principalement du manque d'eau, sauf proximité d'un mayo. L'architecture sommaire des fermes et le volume réduit des greniers traduisaient la faiblesse des récoltes. Cette brousse ne laissait espérer aucune production agricole de rente avant longtemps, c'est-à-dire tant qu'une réhabilitation des constituants du sol n'aurait pas été obtenue et tant que des forages profonds n'auraient pas assuré, de leur côté. l'accès à une nappe aquifère. En parcourant ce désolant horizon de terres ingrates, j'abandonnais, en ce qui me concernait, la folle chimère de croire à la résurrection d'une terre vivante. Le réalisme reprenait ses droits et je comprenais que mes administrés, meilleurs connaisseurs que moi des interactions entre climat et sols, ne se sentaient pas concernés par le mot du fabuliste - "Prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le moins" -. Ils n'ignoraient pas l'effet pervers indirect de leur travail. S'ils "grattaient" des champs de mauvaise qualité, ils savaient que ces fonds s'appauvriraient. Ils misaient sur une courte période d'exploitation et se résignaient à l'itinérance. Leur expérience découlait du fait que l'érosion exerçait plus facilement ses ravages sur une parcelle ameublie pour la culture que sur toute autre partie laissée en jachère ou en friche. L'agriculture, fût-elle de type traditionnel, hors charrue ou mécanisation, livrait la terre sans défense à la destruction et au lessivage. L'emploi d'une houe, aussi légère et étroite eusse-t-elle été¹⁹, incontournable lors des nettoyages avant semis, puis lors des indispensables sarclages protégeant la plante de l'étouffement par les espèces adventices, avait pour conséquence de déliter la couche superficielle. Ce léger remaniement de structure suffisait pour que la frappe des pluies torrentielles reprît les matériaux et pulvérisât les agrégats du sol, lesquels se trouvaient ensuite mobilisés par les nappes liquides du ruissellement pour être évacués au loin dans les torrents boueux des mayo.

Les quantités de terre arrachées de la sorte en un seul hivernage auraient pu atteindre entre 15 et 150 tonnes par hectare selon les lieux et la force des précipitations, du moins à en croire les mesures établies par une instance internationale aux environs de 1957. Aussi les agronomes estimaient-ils prioritaire le maintien du capital-terre, fût-il déjà appauvri, tout en doutant d'une revalorisation possible. Le premier objectif d'une conservation aurait dû porter sur une meilleure adhérence des éléments composant le sol ; d'où la solution d'incorporer toutes les matières organiques disponibles, comme aussi l'usage de la fumure et de la jachère pâturée. Le second palliatif aurait visé à fixer les matières de surface ; d'où la création de haies arbustives et la plantation de végétaux ligneux développant des systèmes radiculaires. Le troisième moyen aurait recouru aux diguettes chargées de rompre la déclivité des champs et de freiner le ruissellement.

En définitive, à la veille de l'Indépendance, les incertitudes des autorités décisionnaires dans le domaine des ressources agricoles avaient pour origine ce problème du double appauvrissement des sols et de la flore. Pour s'en tenir à une seule évaluation concrète de l'ampleur du phénomène, on fera mention des conclusions portant sur un petit secteur de la subdivision de Guider. Elles pourraient être significatives des transformations en cours. On y apprend notamment que, selon des observations relevées entre 1920 et 1955, la savane boisée du canton de Mousgoy, décrite à l'origine comme de caractère soudanais, avait évolué vers une savane de type sahélien, comportant jusqu'à des taches d'espèces épineuses du genre "savanes armées".

L'extension de la production arachidière

Le développement agricole du nord du Cameroun s'amorça donc au cours des années 1950-1955. N'y furent pas étrangères les dispositions d'esprit des gens du pays profond, plus ouverts depuis peu aux influences du dehors. Insensiblement, mais sûrement, le paysan changea de regard sur sa condition matérielle. Moins obsédé par ses besoins vitaux, il céda au désir qui le portait désormais vers d'autres biens. A ceux-ci il n'aurait pas eu accès tant que sa besace en peau de chèvre n'aurait pas contenu les piécettes et billets introduits par les Blancs. Une seule possibilité s'offrait à lui, au risque, il est vrai, d'alourdir à l'extrême la besogne de l'hivernage : mettre en exploitation un nouveau lopin de terre qui lui fournirait un produit monnayable.

L'arachide fut la réponse. Elle lui était familière. Déjà les commerçants l'achetaient pour l'expédier au loin. Peu rémunérateur, certes, semblait son prix ; du moins représentait-elle la culture à moindre risque. Quantité de sols pouvaient lui convenir, ses gousses enterrées ne craignaient pas les criquets, sa consommation au sein de la famille obvierait éventuellement à une mévente. Ce consensus admis, la production s'accrût au fil des ans sans aide, ni encadrement autoritaire. Une conjonction de circonstances favorables vint l'appuyer : demande de l'économie mondiale d'après-guerre, moyens logistiques en place à Garoua pour des exportations par la Bénoué, multiplication des pistes desservant les zones de culture, croissance du parc des camions assurant la collecte en brousse. La "traite" avait trouvé son régime. Sa visibilité s'affichait toujours plus en début de saison sèche, quand mûrissaient les récoltes et quand le durcissement du sol permettait aux véhicules le désenclavement des hinterlands.

Il y avait bien longtemps, d'ailleurs, que s'élevait la voix des administrateurs, plaidant les mérites de la monnaie et répétant que les âniers ambulants ne vendraient rien de leurs séduisantes marchandises par le système traditionnel du troc. Cette voix omettait peut-être de mettre le cultivateur en garde contre une réduction des champs vivriers ou contre une culture soustrayant la terre au repos de la jachère.

Avec quelque retard, la politique gouvernementale a prêté main-forte à la nouvelle économie : amélioration des semences, encadrement technique par le SEMNORD évoqué plus loin, garantie d'un prix minimum à payer par les acheteurs, planification des campagnes de collecte, contrôle de la commercialisation. Ajouteraije que, sur tous ces points, le commandant était mis à contribution ?

Dans ces mêmes années et jusqu'à l'Indépendance, les hautes autorités du Cameroun ont doublé l'opération arachide par la promotion de deux autres cultures, le cotonnier et le riz, action qui revêtit un caractère nettement plus dirigiste. De l'avis des agronomes, le cotonnier promettait de réussir sur des sols ne convenant pas à l'arachide, voire sur certains terroirs qu'il partagerait avec la légumineuse. Quant au riz, on en attendait qu'il valorisât les vastes espaces des bas pays, tributaires d'écosystèmes très particuliers. Il fut décidé que le développement de ces deux cultures serait rigoureusement encadré depuis la phase de la production jusqu'à celle de la commercialisation. De tels projets écarteraient donc les pratiques ancestrales de ceux des paysans qui, antérieurement, avaient entretenu un petit champ de cotonniers ou de riz. En clair, la tutelle coloniale ambitionnait de tenter simultanément plusieurs cultures de rente adaptées aux sols de la province du nord, de telle sorte que chacun des milieux naturels offrît aux populations, en sus des ressources alimentaires de toujours, une production de valeur marchande. La question du démarrage d'une culture cotonnière encadrée sera développée plus loin.

L'opération riz étant demeurée hors de mon champ d'observation, on se contentera de la situer sur les plaines inondables avoisinant les grands fleuves du Logone et du Chari. Elle a impliqué des investissements publics lourds et exigé des aménagements hydrauliques complexes, comme aussi la maîtrise technique des inondations. A l'abri d'une digue et implantées au sein d'importants casiers, des parcelles ont été attribuées aux cultivateurs du voisinage, dont la subsistance vivrière resta assurée par leurs champs familiaux habituels²⁰.

Pour en revenir à l'arachide, il sera fait état des données recueillies sur le terrain dans ma circonscription. A mon arrivée, en 1957, nombreux étaient, outre les chefs de famille, des épouses et de grands adolescents qui, d'eux-mêmes, entreprenaient de semer un ou plusieurs ares et qui, après la récolte, n'hésitaient pas à porter un panier de graines décortiquées à la bascule d'un acheteur.

La rapide extension de cette activité nouvelle se traduisit par la courbe croissante des apports sur les marchés de la subdivision de Guider²¹. En excluant les lots non chiffrables que de petits commerçants se procuraient directement dans les villages et qu'ils acheminaient par convois âniers vers Garoua, les quantités passèrent peu à peu de 570 tonnes (1948/49) à 2 680 T (1954/55 - pluies très favorables), chutèrent à 1 800 T (1956/57 - mauvaise pluviométrie), se gonflèrent à nouveau à 3 800 T (1957/58 - saison climatique exceptionnelle), pour se maintenir autour de 1 600 T les années suivantes. Ces résultats en dents de scie, liés aux aléas de la météorologie, ne rendaient pas compte cependant de l'effort régulier de la paysannerie, lequel devrait être plutôt apprécié sur le critère de l'étendue des ensemencements réalisés. Or un sondage mené vers 1960 concluait que, dans une exploitation familiale type, les semis d'arachides couvraient une superficie similaire à celle des champs consacrés au sorgho nourricier²². Mes notes personnelles rapportent de leur côté qu'un ménage monogame vigoureux aurait été en mesure de planter un demi-hectare, conjointement aux parcelles nécessaires pour satisfaire ses besoins propres (sorgho, haricots, pois de terre, mil pénicillaire, sésame, souchet comestible,...). Le paysan risquait néanmoins de préjuger de ses forces, puisque la récolte des arachides coïncidait avec celle des autres productions de la ferme. Le travail s'avérait exténuant pour des hommes et des femmes que la disette de la soudure avait souvent affaiblis. Les marchés d'arachides impliquaient de surcroît la décortication des graines - souvent effectuée par les enfants - et, ensuite, les longues marches du portage jusqu'au lieu de la vente. D'autres servitudes s'y ajoutaient au même moment : la réfection des pistes du commandant (si l'on voulait que les camions avancent loin dans les terres), la cueillette de la paille pour la réfection des toitures détériorées par les pluies (si l'on voulait faucher les herbes sèches avant leur anéantissement par les feux de brousse ou par le bétail), la maçonnerie des murs de case (si l'on voulait trouver de l'eau pour le torchis avant l'assèchement des mares), enfin les prestations coutumières dues aux chefs au titre des mêmes contraintes saisonnières.

La montée en puissance de l'arachide dut beaucoup, la remarque mérite d'être faite, à l'intervention de la S.A.P. de la Bénoué dans la commercialisation du produit, ceci dès 1953. Une disposition interne à la coopérative n'a pas été non plus sans effet, en l'occurrence la décision qui prononça une décentralisation au profit des quatre sections constitutives de la S.A.P. régionale (assemblée générale tenue le 14 mars 1956, à Garoua, en présence de tous les *lamibé* de la Bénoué). Cette nouvelle situation juridique permit à la section de Guider d'engager des initiatives. Par contrecoup, le cumul des fonctions de président de la section et de celles d'autorité subdivisionnaire alourdit l'ensemble de mes tâches. Des services éminents m'ont

néanmoins été rendus par le gérant des S.A.P., basé à Garoua, homme compétent, issu de l'Ecole pratique du Havre (ex-Ecole coloniale du Havre). Cet agent tenait les comptes d'exploitation, agissait en contrôleur financier et assurait les liaisons avec l'organisme central des S.A.P. à Yaoundé, notamment dans le domaine bancaire.

La commercialisation constituait localement le dernier acte de la promotion arachidière. Etape où le commandant exerçait son droit de regard sur la rémunération du producteur. Le village de Guider étant le seul de la circonscription à posséder des boutiques "en dur", c'est là qu'une dizaine de commerçants, dont un Européen, procédaient chaque jour, de fin novembre à mi-février, à l'achat des quantités qui leur étaient librement proposées, avec obligation de respecter un prix officiellement fixé. Ces intermédiaires servaient, en quelque sorte, de rabatteurs aux quatre ou cinq sociétés d'import-export établies à Garoua, la puissante maison R.W. King (issue de la Niger C° du XIXème siècle) n'assurant plus un monopole de fait sur la voie fluviale Bénoué-Niger, unique issue vers la mer.

Il était pourtant exclu que la masse des producteurs se déplaçât jusqu'à Guider. Qu'un paysan eût obtenu 300 kg d'arachides décortiquées et qu'il habitât à 70 km du centre urbain, on peut imaginer les centaines de kilomètres à parcourir, à raison d'un sac ou d'un panier de 25/30 kg porté à tête d'homme, pour livrer sa récolte, et ceci pour un gain total de 6 700 F.CFA (au prix moyen, en 1957, de 22 F./kg à la bascule). Aussi, selon les pistes automobilisables ouvertes, des centres d'achat en brousse avaient été prévus. De 13 en 1950, ils étaient passés au nombre de 24 en 1956 pour la subdivision de Guider, généralement avec une ouverture en décembre et une autre en janvier. Même les plus éloignés des villageois n'avaient ainsi, au pire, qu'un portage sur 10 ou 15 km pour accéder, par le biais de l'arachide, à un modeste revenu monétaire. Selon le tonnage escompté, de deux à sept commerçants se présentaient sur le marché. A la façon des factoreries coloniales d'antan, ils doublaient l'opération d'achat du produit exportable par celle d'une vente d'articles de consommation. Ils étalaient, près de leurs camions, les marchandises propres à séduire des chalands devenus, à l'instant même, détenteurs de billets et qui, en hommes timides et apeurés, n'auraient pas osé s'aventurer jusqu'aux boutiques de Guider pour y faire choix des articles convoités.

Une question m'éprouvait sans que j'eusse pu me libérer de ce malaise. Les pesées étaient-elles régulières, le calcul du montant versé était-il loyal ? A l'époque, abstraction faite des premiers écoliers, la population ignorait l'usage de la balance comme aussi la lecture et l'écriture. Les commerçants avaient en face d'eux des gens non préparés au calcul mental de la multiplication, mais par contre familiers de la mesure des volumes, qu'ils décomptaient tasse par tasse. Plongé dans une ambiance de presse et de crainte, le paysan se saisissait précipitamment des coupures qui lui étaient tendues sans savoir, à l'instant, s'il avait été abusé et de combien. Sur chaque marché, un agent camerounais du commandant, choisi pour être un bon locuteur de la langue véhiculaire, avait mission de veiller à la régularité des opérations. Cette surveillance devenait illusoire pour peu que plusieurs bascules fussent simultanément en service. Dans cet environnement artificiel de marchands hautains, de machines basculantes, de manipulation de billets de banque par liasses, les groupes en attente de leur tour près de leurs charges laissaient transparaître la tension et l'anxiété. Tous les efforts et aussi tous les espoirs de plusieurs mois de labeur, comment donc allaient-ils se dénouer ? Parfois on assistait à la décharge de toute l'émotion retenue. C'était alors vociférations et mouvements d'impatience fusant

à travers la poussière et la chaleur. Ainsi le spectacle m'en a-t-il été donné en décembre 1958, lors du premier marché de la campagne en pays daba. Indifférents à ma présence et à celle des gardes m'accompagnant, des montagnards se ruèrent sur les bascules, se bousculant mutuellement de leurs sacs et de leurs paniers et provoquant des pesées pour le moins cahotiques.

Les campagnes ne se ressemblaient pas. Celle de 1957/58 m'apporta de lourds soucis alors qu'elle s'était annoncée comme exceptionnelle. Il y eut d'abord un retard dans la fixation officielle du prix garanti. Les populations concernées par les marchés annoncés début décembre 1957 durent en être avisées à l'improviste. Puis un second retard, celui de la remise en état des pistes - suite à l'abondance des pluies, elle-même à l'origine de la bonne récolte - obligea à modifier à nouveau le calendrier des marchés. Consécutivement audit retard, la S.A.P. fit décaler certains marchés pour permettre l'opération préalable qui consistait, non sans difficultés, à récupérer dans les villages 100 tonnes d'arachides en restitution des semences prêtées à la veille des pluies à des paysans malchanceux. Surgit enfin un dernier contretemps. Dès qu'il fut connu, le prix du kilo conduisit les grossistes de Garoua à refuser tout achat sur cette base. Les commerçants de Guider s'abstinrent donc d'intervenir. La collecte des arachides se trouvait stoppée avant d'avoir débuté. En brousse, le commandant était commis d'office à faire face à tout. Les acheteurs ont-ils fait défaut ? Que le commandant se mît à la bascule ! Me voilà pris dans le tournis de décisions urgentes pendant qu'enflait la panique des producteurs : négocier un crédit de campagne auprès de l'organisme central des S.A.P., réunir des véhicules de transport, louer des bascules et des sacs, retirer les petites coupures nécessaires aux paiements, choisir des agents capables de diriger les opérations. J'appréhendais des pertes incalculables. La commercialisation m'occupera entièrement plusieurs semaines, tandis que les camions affrétés déversaient leurs arachides, près des bureaux, sur des bâches posées à même le sol. Cependant les commerçants cédèrent début janvier 1958 et prirent le relais. A la fin du même mois, l'évacuation des 550 tonnes achetées directement par la S.A.P. s'achevait. L'opération avait demandé un crédit de campagne de 12 millions de F.CFA et la manipulation des graines avait mis en service 20 000 sacs de jute. Grand fut mon soulagement, une fois les intérêts bancaires payés et les comptes arrêtés, d'apprendre que le bilan n'avait pas été déficitaire pour la S.A.P. J'ai présumé néanmoins que certaines prestations mineures avaient pu être assurées, sans être comptabilisées, par des fournitures ou des services avancés sur les crédits de l'Etat.

Les débuts mal assurés de la modernisation rurale

Tardant à s'investir dans la moitié nord du pays et concentrant son effort économique sur le sud, la colonisation avait laissé se creuser un écart saisissant entre ces deux entités naturelles du territoire camerounais. La marginalisation du nord devait se prolonger jusqu'aux approches de l'Indépendance. Ce délaissement ne fut pas sans lien direct avec une série d'entraves. Si plusieurs de ces dernières ont été précédemment signalées, une autre encore doit y être ajoutée : le désintérêt dont a témoigné le secteur privé européen. Humanitaires, missionnaires chrétiens, planteurs et hommes d'affaires s'étaient repliés dans une commune attitude frileuse. S'ils ont par la suite esquissé un timide engagement, celui-ci s'amorça après que l'administration eût elle-même décidé d'intervenir.

On reprochera aux pouvoirs publics, a posteriori, d'avoir différé longtemps leur concours aux peuples des savanes. Certes était-il de la nature d'une colonisation de se désintéresser d'espaces n'offrant pas de capacités productives apparentes. Pour

leur part, des esprits soupçonneux ont pointé du doigt ce qui aurait pu constituer, sans que l'hypothèse en ait été confirmée, le motif politique. Considérant la puissante structure de la féodalité musulmane qui dominait le nord, l'autorité aurait craint qu'une irruption prématurée des innovations eût heurté de front des chefs hostiles à une évolution sociale menaçant leur absolutisme²³. Plus vraisemblablement, les dirigeants du Cameroun ont fondé leur attentisme sur des réalités non contestables. Outre leur incapacité à financer les énormes investissements routiers conditionnant l'ouverture du nord, les perspectives démotivantes ne manquaient pas (médiocrité des conditions bio-climatiques au delà des limites de la forêt, faible extension des milieux naturels dotés d'un potentiel favorable, inexistence de réseaux commerciaux, persistance des tensions inter-ethniques,...).

Les populations locales ne s'étaient pas encore éveillées à l'espoir d'un adoucissement de leurs maux. Contrairement à l'opinion professée par quelques intellectuels prévenus, elles ne se reconnaissaient pas elles-mêmes comme oubliées ou abandonnées. L'étranger qui, autrefois, parcourait la brousse et séjournait dans les villages comme ce fut mon cas personnel, découvrait, non sans stupéfaction, une humanité à ce point éloignée, isolée et repliée sur elle-même, que la conscience collective n'intégrait pas l'existence d'un monde extérieur différent du sien ; cette existence eût-elle été perçue, personne n'en aurait attendu un devoir d'assistance à la charge d'un problématique dispensateur de bienfaits. Aussi, enracinées dans leur histoire particulière, les petites sociétés anciennes, au miroir de leur propre image, ne paraissaient-elles pas animées de sentiments de frustration et n'imaginaient-elles pas possible l'amélioration de leurs conditions de vie. Devant pareille absence de revendication, un Occidental se laissait questionner. Il attribuait la soumission des esprits à une immémoriale acceptation du destin. Mais pour peu qu'il fût homme de coeur, il lui semblait choquant que le dénuement de peuples entiers n'eût pas mobilisé les gouvernants. Au demeurant, une disette alimentaire survenait-elle, ne se trouvait-il pas, sur les lieux de détresse, un homme seul, le chef de circonscription, pour organiser, avec les moyens du bord, de pauvres secours ?

L'heure vint pourtant où l'histoire subit son aggiornamento. Mais au prix de décisions précipitées, débouchant sur risques et erreurs. Ce fut légèreté sans doute que de mettre en oeuvre une croissance de la production agricole dans la province du nord sans disposer de la référence d'essais précédents. Des données suffisantes avaient-elles été recueillies auparavant ? Des réflexions sur les priorités avaient-elles été débattues avec les hommes de terrain ? Quels critères auraient-ils été retenus pour sélectionner les zones où opérer et pour faire le choix entre les moyens à utiliser? Convenait-il, dans un premier temps, de s'engager sur des secteurs prometteurs en escomptant que la réussite emporterait l'adhésion de larges groupes de paysans ? Sinon, par contre, et pour une raison humanitaire, la préférence commandait-elle de consacrer l'effort de modernisation d'abord aux terroirs défavorisés ? Devait-on viser une productivité accrue des cultures indigènes, plutôt que diversifier les ressources, notamment par l'essai de végétaux exogènes ? Quels moyens étaient-ils les mieux adaptés pour transformer des agro-systèmes insatisfaisants? Y avait-il avantage à aménager ceux-ci, plutôt qu'à les doubler par l'essai de techniques résolument nouvelles ? Selon quelles actions éducatives ou incitations espérer susciter des changements de comportement? Il allait de soi que, de ce faisceau de décisions capitales, dépendraient l'accueil du progrès au sein du monde rural et le départ d'un authentique développement.

Confronter la première en date d'une expérimentation spectaculaire, sous couleur d'apporter une aide à la paysannerie, avec la susdite batterie de questions a de quoi déconcerter, au moins rétrospectivement. Loin qu'elle se fût proposée un test visant la promotion des cultivateurs eux-mêmes, l'opération menée, avec de grands moyens, à la fin des années 40 s'est tournée vers une formule de mécanisation à l'américaine. Confinée à un quadrilatère préalablement déboisé et dessouché au coeur d'un Nord-Cameroun archaïque, elle y implanta le Centre de Guétalé, évoqué plus haut. La modernisation, dont la vocation aurait été, apparemment, de stimuler tout un pays dans sa mise en valeur, accouchait d'un laboratoire de techniques avancées et créait un îlot incongru que rien ne reliait à la vie des petites exploitations familiales environnantes. La sagesse conduisit cependant, à partir de 1952, à reconvertir Guétalé en centre de recherches agronomiques.

Un second projet se précisa bientôt, dont le dispositif semblait s'accorder avec les véritables besoins, l'augmentation des ressources obtenues du sol par les fermes. Les ambitions faisaient un retour vers plus de modestie et pour un coût très modéré. Le maître-mot de ce plan renvoyait à une étroite approche des communautés villageoises appelées à en bénéficier, puisqu'il s'agissait que les pratiques à vulgariser s'insèrent naturellement dans les activités courantes des travailleurs de la terre. Tout devait s'ordonner autour de postes, dits de paysannat, structures simples par excellence et au nombre de quelques unités. Chacun, opérant sur un secteur limité, dit de modernisation, avait pour mission de rechercher une évolution de fond.

Telle se présenta la nouvelle phase qui s'inscrivit dans l'histoire d'un développement de l'agriculture de la province du nord. Le prochain paragraphe donnera une image de celui de ces secteurs qui fut ouvert dans ma circonscription et dont j'ai suivi l'action.

Pourtant la formule du poste-pilote, aussi convaincante eût-elle été par ellemême, n'obtint pas d'être reconduite. On lui substitua un autre programme. Quelques expérimentations locales, pensa-t-on de celles-ci, n'assureraient pas une prompte généralisation des progrès; les méthodes de persuasion jusque-là préconisées n'accélèreraient pas les changements. Par ailleurs, on fit grief aux secteurs de modernisation de choisir des périmètres privilégiés où les moyens utilisés (instruments et méthodes) n'avaient aucun mérite à démontrer leur efficacité. Ainsi s'excluaient-ils des reliefs escarpés des Monts Mandara, où la misère et le surpeuplement appelaient d'urgence la recherche de solutions et des engagements concrets.

C'est pourquoi, au lendemain de l'Indépendance, une troisième voie du développement s'ébaucha-t-elle, assortie d'objectifs et de modes de planification originaux. Une impulsion novatrice multiplia les zones sur lesquelles l'effort portait, tout en durcissant son emprise sur les cultivateurs concernés au travers d'une armature dirigiste. Bénéficiant de nombreux encadreurs qualifiés et de puissants moyens en investissements grâce à un afflux généreux de concours internationaux, les stratèges témoignèrent d'une sollicitude particulière pour les montagnards. Ces derniers, s'ils étaient passés maîtres dans l'exploitation des interstices argileux de leurs rochers, n'en obtenaient ni la suffisance des vivres, ni les superficies nécessaires pour des cultures de rente. Les aménageurs, entre autres solutions, durent élaborer plusieurs opérations de desserrement, lesquelles comportaient le déplacement partiel ou total de quelques-unes des ethnies perchées. Ce qui aurait été inimaginable sous le régime de la colonisation, la planification du mouvement vers les bas-pays, concrétisa la mythique "descente des païens en plaine", évoquée

autrefois par tant de rapports de militaires et d'administrateurs français et regardée par ces derniers comme l'inéluctable exutoire pour les occupants des massifs.

Prise au service de la bonne cause du développement, la décision d'un transfert de villages animistes pour les installer en plaine appellerait, selon moi, un commentaire incident. Il est assez troublant, en effet, qu'elle ait coïncidé avec le début du règne du président Ahmadou Ahidjo, musulman paré du titre de hadj, et dont on sait que le Nord-Cameroun était la chasse gardée. D'où une interrogation. Ce déplacement ne vint-il pas à point nommé conforter, au lendemain de l'Indépendance, une politique très active de pression et d'assimilation visant les groupes humains réfractaires tant à l'Islam qu'à une tutelle quelconque ? D'évidence, une fois mêlés aux habitants de la plaine majoritairement acquis à la religion du Prophète, les montagnards ne pouvaient être que soustraits aux pouvoirs surnaturels de leurs ancêtres et aux forces chtoniennes — les uns et les autres cessant d'agir hors des terres de la famille d'origine —. En s'islamisant, ils perdaient aussi de leur turbulence foncière. De sorte que les préfets de la province n'auraient plus à connaître la hantise du maintien de l'ordre public, contrairement à leurs devanciers français, malmenés souvent par le prétendu "guêpier Kirdi".

Concrètement, en dehors des mouvements spontanés de migration déjà en cours, des milliers de familles consentirent à se diriger soit sur des espaces proches du piémont des massifs, soit beaucoup plus loin de leur habitat ancestral. L'aménagement de "casiers" avait été prévu pour l'installation d'une partie d'entre elles, entraînant des charges d'investissement notables. Si les "colons" y ont bénéficié des techniques les meilleures, ce fut dans le lien d'un statut de paysans rigoureusement encadrés. Les développeurs, de leur côté, se sont montrés attentifs, au fil des ans, à ce que les activités de production restent en adéquation avec les potentialités des milieux naturels, avec les fluctuations des marchés et avec les nouveaux besoins des villageois. Il y a lieu de dire que la ténacité dirigiste de la fin du XXème siècle a su obtenir un volume et une diversification des ressources agricoles devant lesquels les observateurs des années 40 et 50, dont j'ai fait partie, avouent volontiers leur étonnement admiratif.

Ce tableau de réussite partielle n'annonce pas, pour autant, un palier de l'histoire. Les difficultés d'une exploitation des sols en zone soudano-sahélienne restent dominantes. Des voix autorisées remettent en cause maintenant les modèles de développement à l'origine des progrès ponctuels obtenus. Des paysans, désormais détenteurs d'expérience et perméables à l'innovation, paraissent lassés de jouer les suiveurs et aspirent à devenir de libres entrepreneurs. Or là où l'intervention étatique a cessé de les responsabiliser, les producteurs découvrent qu'il leur manque jusqu'aux petits capitaux nécessaires aux achats prévisionnels de la campagne agricole suivante. Quant aux sols, leur appauvrissement continue. Le cycle des années de sécheresse a laissé son lot de modifications durables. Enfin l'économie générale est entrée en souffrance, les aides étrangères réduisant d'année en année leur coopération, tandis que l'Etat camerounais lui-même n'est plus en mesure, comme antérieurement, de financer d'importants changements.

Le secteur de modernisation de Douroum

Devant des peuples en manque, une question se posait tout naturellement : que leur proposer pour obtenir un meilleur rapport de leur sol ? Le secteur de Douroum y répondit en pilotant une expérimentation d'un genre nouveau.

L'ambition, pour une fois, s'assigna des moyens combien modestes. Certes, elle se fixait une évolution à petits pas. Par choix, elle s'insérait dans le milieu humain le

moins préparé au changement qu'on pût trouver. Aussi dût-elle entrer en complicité avec les familles paysannes, avec les conditions de vie rustiques de celles-ci, avec leur environnement plutôt ingrat. Pareille démarche hardie, l'administration coloniale en prit l'initiative, consciente pourtant que ses objectifs, dans l'immédiat, ne pussent aucunement être pressentis par la population d'accueil. Mais, estima-t-on, quelque distants qu'ils fussent de l'idée d'évoluer, les pays daba comptaient parmi ceux dont les ressources primordiales étaient si étroites qu'elles appelaient un relèvement urgent. Au souci d'augmenter sans délai le volume des récoltes, les promoteurs eurent l'opportunité d'associer un projet éducatif consistant à former les cultivateurs eux-mêmes à un degré de technicité dépassant leur savoir traditionnel.

Au démarrage de l'opération, en 1954, il avait été prévu que la zone d'action du secteur borderait le massif de Mousgoy et s'avancerait sur toute la vallée du *mayo* Lemass. On se trouvait là au coeur d'une circonscription, celle de Guider, où j'ai pu ensuite m'intéresser au développement de l'expérimentation. La préférence pour les terres de Mousgoy semble avoir tenu à l'autorité qu'on attendait du chef de canton. Car l'attribution des terres allait soulever des différends que le chef aurait su régler. Or une mauvaise surprise obligea à déplacer l'aire du projet : les puits s'asséchaient, en rapport avec la décadence hydrologique séculairement en cours. Le secteur fut déporté sur la principauté toute voisine de Douroum. Il engloba alors, au pied des reliefs où perchaient des milliers de Daba, un certain nombre de couloirs semivacants, présentant une bonne planéité et des sols relativement préservés. Il se prolongea aussi, en aval, sur les 7 000 hectares (environ) où convergeaient quatre cours d'eau descendus des massifs.

L'idée directrice s'ordonnait selon le schéma suivant. Sur place serait installée une antenne d'animation qui mettrait à profit la relative homogénéité du paysage et la proximité de nombreuses familles, celles-ci prêtes à délaisser leurs rochers pour s'installer en contrebas. Un système d'encadrement léger régirait les rapports avec le monde rural, cependant que des liens interpersonnels, à créer, feraient accepter les règles d'organisation sous-jacentes. La présence permanente sur le terrain de moniteurs camerounais maintiendrait l'efficacité des nouveaux systèmes culturaux.

Tels, par exemple, ceux rattachés au calendrier agricole, calendrier dont les gens de religion animiste devaient accepter qu'il eût pu désormais ne pas être fixé par les devins, officiants des puissances de la fécondité. Enfin la sagesse retint une décision de la plus grande portée pragmatique : Douroum se cantonnerait dans la production du sorgho (mil), céréale vivrière de base du pays alentour, et dans celle de l'arachide, oléagineux marchand déjà en voie de vulgarisation spontanée sur les massifs et sur les piémonts.

Si particulière apparaissait la mission confiée au poste-pilote de Douroum, que celui-ci échappait au contrôle des services agricoles de l'Etat – ceux-ci représentés à Guider par un moniteur camerounais –. L'autorité compétente était un organisme para-public, créé en 1952 et basé à Garoua, le Secteur expérimental de modernisation du Nord-Cameroun (SEMNORD). Celui-ci, financé sur les crédits du FIDES et sous tutelle de l'administration, jouissait de l'autonomie de conception et de gestion. Deux politiques caractérisèrent les actions du secteur de Douroum, dont je ne sais d'ailleurs pas si elles avaient été fixées par les compétences de Garoua ou si elles furent définies par le chef de poste lui-même. La première tendait à perfectionner les méthodes culturales anciennes ; elle s'adressait directement aux familles qui, à défaut de champs suffisants, conservaient la préparation manuelle de la terre. La seconde soutenait l'introduction de techniques révolutionnaires, telle la culture attelée ; parce que ce type de culture avait l'avantage de traiter deux fois plus

UN MONDE PAYSAN EN BESOIN DE RESSOURCES

vite un domaine, il convenait à des exploitants qui disposaient de superficies extensibles.

Voici quelques-unes des innovations très simples proposées par les moniteurs d'encadrement aux cultivateurs établis sur le secteur ou venant s'y installer. On fit valoir le semis en ligne, pratique quasi ignorée jusque-là : l'alignement des plants facilite beaucoup les travaux d'entretien dont dépend la bonne croissance du végétal. On préconisa plusieurs sarclages successifs (souvent unique dans la culture traditionnelle) : la seule espèce semée bénéficie alors de toutes les ressources du sol et de l'humidité, dont les herbes adventices eussent accaparé une partie. Sur les terrains où le billonnage se recommandait, on conseilla de former les levées de terre en suivant les courbes de niveau : les pertes en argiles fines par ruissellement s'en trouvent limitées. Citons encore l'enseignement de quelques critères scientifiques permettant à un paysan quelconque d'opérer plus sûrement la sélection de ses semences. En ces années-là, par contre, les conditions ne se trouvaient pas encore réunies pour deux autres progrès : l'épandage d'engrais ou de fumures azotées et le traitement phytosanitaire des semences au niveau de la ferme.

Plus spectaculairement, Douroum participa à l'étape technique que d'autres pages ont évoquée : la culture attelée, pas en avant mêlant avantages et risques. Le secteur put mettre en oeuvre tous les éléments constitutifs de la novation : choix et dressage des zébus par paires - le cheval et l'âne ayant été écartés, le premier parce que monture trop valorisée, le second parce que d'un type trop léger -, formation des bouviers, montage des matériels. Une politique de crédits fut mise au point en faveur des paysans désireux de s'équiper. En 1955, les huit premiers attelages étaient au travail. En 1956, on en comptait quinze à Douroum et dix chez des gens de Mousgoy. On aurait souhaité, dans la foulée, familiariser le pays avec l'emploi de la charrette tractée et réduire ainsi la servitude du portage. L'essai de quelques exemplaires ne parut pas concluant. Les exploitations brassaient-elles sans doute des volumes insuffisants, cependant que les possesseurs d'attelages, fermiers aisés, jouissaient de plusieurs épouses parfaitement corvéables. La charrette aurait permis, hors de la courte période des cultures (mi-mai à fin septembre), de rentabiliser le coût d'entretien des boeufs et de conserver l'acquis du dressage, lequel se perdait d'octobre à mai.

On serait presque tenté de qualifier la culture attelée de défi, eu égard à la durée, si dérisoire, de l'activité agricole et compte tenu de parcelles étroites et non diversifiées. On osera ici la comparaison entre deux familles daba du canton de Douroum, dont finalement la seconde eût pu n'être guère avantagée. D'un côté, un ménage robuste, capable d'exploiter manuellement ses champs, soit, au maximum, de 1 à 1,7 ha, partagés entre des superficies presque égales de mil et d'arachide et, pour le sixième restant, diverses productions d'appoint. D'un autre côté, le propriétaire d'un attelage et d'une charrue, certes en mesure d'entretenir 3 ha, mais quelque peu endetté, obéré de la nourriture des boeufs l'année durant, de la charge du bouvier et des services complémentaires demandés à des adolescents lors des trayaux.

Un hommage appuyé mérite d'être rendu à l'ingénieur Lecoq, à qui le poste de Douroum dut le succès de son démarrage. Familiarisé avec le Nord-Cameroun, ce technicien, dont on regretta que la mission ait dû prendre fin au début de 1957, sut en particulier gagner la confiance des montagnards daba. Il ne ménagea pas sa peine pour nouer et maintenir des contacts, au coeur même des massifs, avec l'ethnie la plus craintive et la plus fruste qui eût été à l'époque. Ses efforts de persuasion se traduisirent par la descente en piémont de nombreuses familles et par la promotion

économique de beaucoup de ces dernières. Pareil exemple suffit à attester qu'il n'y avait pas de modernisation, dans un environnement archaïque de ce type, sans un éveil par un bon pédagogue.

Ajoutons ici que les trois acteurs du progrès rural au sein de la subdivision de Guider ne s'ignoraient pas. L'illustration en fut donnée le 10 mai 1959, où des comices agricoles, les premiers de l'espèce, réunirent le personnel du poste de Douroum, celui du secteur de la CFDT (coton) et celui de la SAP de Guider. Au cours de cette journée festive, une trentaine de matériels agricoles divers furent exposés pendant que des attelages s'exhibaient en démonstrations variées.

La coopération principale entre le SEMNORD, le Secteur de Douroum et la SAP de Guider - celle-ci présidée par l'administrateur, chef de la subdivision - se matérialisa dans le domaine de la diffusion des semences, qu'impliquait la vulgarisation de l'arachide érigée, précédemment évoquée. Ladite diffusion donna lieu, pendant plusieurs années, à une cascade d'interventions. Opérant en seconde position, le poste de Douroum recevait du Centre de Guétalé les lots que celui-ci avait obtenus en multipliant des semences de qualité importées de l'étranger. Il choisissait les cultivateurs les plus fiables du secteur pour leur remettre les graines dont ils devraient assurer la seconde multiplication. Le poste récupérait ensuite, contre rémunération, les arachides en coque de la récolte des intéressés. Dans un troisième temps, il proposait des lots de ces arachides, à prix coûtant, à des SAP du Nord-Cameroun prenantes, à charge pour ces dernières de les redistribuer parmi les adhérents que cette variété intéressait, sachant que le rendement en était d'environ 20 % supérieur. C'est ainsi que la SAP de Guider, par exemple, acquit en 1956 auprès du poste de Douroum 400 T. de semences, dont elle offrit à des paysans 120 T. à titre de prêt remboursable en nature.

Par ailleurs, le SEMNORD se préoccupa du captage des eaux souterraines, raréfiées par le fait du changement climatique. Entrepris dès 1956 dans plusieurs circonscriptions de la province du nord, le programme mit en oeuvre des équipes dirigées par des puisatiers européens qualifiés et dotées de compresseurs et groupes électrogènes. Seuls les forages dans des grès tendres ayant été possibles, trois compresseurs plus puissants, à partir de 1959, eurent raison des bancs rocheux. Ces ouvrages comprenaient des chemisages bétonnés. Les femmes pouvaient en tirer une eau parfaitement claire. C'étaient là des équipements sans commune mesure avec les puits de type traditionnel qu'à Guider j'ai fait exécuter, sur le compte de la SAP, par de modestes professionnels originaires du pays et dont le creusement s'opérait à faible profondeur à la barre à mine, tandis que l'ouverture en était protégée par un assemblage de rondins laissant libre l'espace de puisage.

Le démarrage d'une culture cotonnière encadrée

A mon arrivée dans le Nord-Cameroun, peu de paysans pratiquaient la culture du cotonnier, pourtant très anciennement connue en zone soudanaise. Ce savoirfaire n'aurait-il habité que des lignées familiales réduites? Ou bien le revenu d'appoint à en espérer serait-il devenu moins incitatif?

C'est à une variété pérenne que le végétal indigène appartenait, caractérisée par une durée de vie de cinq ans, habituellement conduite avec des recépages. Elle occupait un lopin de terre à proximité de la ferme, la plantation comptant de 5 à 30 touffes. Si la culture du cotonnier s'observait certes en plaine, elle aurait été, à en croire mon souvenir, beaucoup plus commune sur les massifs où, cependant, plusieurs ethnies m'ont assuré qu'elle ne leur était pas coutumière. Cette localisation

UN MONDE PAYSAN EN BESOIN DE RESSOURCES

chez des animistes suscitait la surprise. Comment des groupes culturellement attachés à la nudité totale du corps avaient-ils pu être motivés à produire une fibre textile²⁴? Tous les planteurs savaient convertir eux-mêmes leur coton en un lot de fuseaux disponibles pour une transaction. Prenant une grosse houppe après l'avoir débarrassée de ses graines, ils la réduisaient en un fil continu que le fuseau recueillait par rotation. Rien d'aussi familier, près d'une habitation, que celui d'un homme, assis à l'ombre d'un arbre et s'adonnant au jeu du mouvement des mains qui étiraient, filaient et bobinaient.

La saison sèche venue, certains paysans expérimentés construisaient un bâti rudimentaire leur servant de métier. Ils y tissaient un modèle unique, à savoir une bande de 5 à 8 cm de largeur, dénommée *gabaque* dans toute la province du nord²⁵. Assemblées bout à bout en rouleaux, ces bandes circulaient sur les marchés. Elles servaient encore, autour de 1950, d'instruments pour les opérations de troc, époque où les pièces de monnaie et les billets tardaient à se diffuser. La coudée de *gabaque* constituait un véritable étalon monétaire, d'autant plus prisé que le coton était dénué de connotation rituelle. A titre d'exemple, une boule de fer brute provenant des hauts fourneaux daba de Pologozom se négociait sur la base de six coudées de *leppi* (bandes de coton, en langue *foulfouldé*). Ces rouleaux de bandelettes trouvaient un débouché rémunérateur soit dans la vente aux islamisés pour la confection de boubous, soit dans la cession à des montagnards – lesquels appréciaient de les thésauriser à la façon d'un capital cessible –, surtout là où la coutume des obsèques prévoyait l'enveloppement des morts avec des *gabaques*.

Dans les années 40, je m'étais interrogé sur l'opportunité de développer la ressource du coton et d'en alimenter un véritable mouvement commercial. J'en suis resté, devant l'aspect misérable des plants et le faible rendement de ceux-ci, à la conviction que la production locale de fibre n'avait aucun avenir et suffisait au besoin en bandelettes des linceuls. En ce lendemain de guerre, des tissus d'importation peu onéreux avaient fait un retour massif sur les éventaires des ambulants et dans les boutiques des grosses bourgades.

Pour leur part, les autorités du Cameroun s'inquiétaient d'une économie rurale du nord reposant exclusivement sur l'arachide comme source monétaire. Or la colonie voisine, le Tchad, avait misé sur le coton depuis des années. Ironie des circonstances, des milliers de balles du coton tchadien transitaient à l'exportation par le port camerounais de Garoua, en provenance d'entreprises privées. Il y avait là, assurément, un marché à étudier, les terres paraissant semblables, aux mêmes latitudes, d'un côté ou de l'autre, de la frontière des deux territoires.

Sur ces entrefaites, en 1949, le gouvernement français mit sur pied, à Paris, une Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT), laquelle reçut aussitôt un appel en vue de doter le territoire septentrional du Cameroun d'une culture cotonnière. Elle devait se charger également de la collecte et de la commercialisation sur les places internationales. Un premier essai à grande échelle, portant sur 1 400 ha, fit l'objet de la campagne 1951/52. La CFDT avait proposé, à ceux des paysans que l'innovation intéressait – et dont aucun, en général, n'était familier de cette plante –, des semences d'une variété annuelle, l'Allen commun du Tchad, réputée de qualité. Les 525 T. de coton-graines de la récolte fournirent 160 T. de coton-fibre à l'exportation. Ce succès conduisit l'Assemblée territoriale du Cameroun à autoriser, par voie de délibération, une convention de 1953, aux termes de laquelle la CFDT s'engageait à promouvoir la culture du cotonnier et à encadrer

les producteurs. En 1956, les superficies atteignaient déjà 17 000 ha pour l'ensemble du nord et le rendement moyen s'établissait à 350 kg/ha de coton-graine (notons au passage que 3 T. de brut donnent environ 1 T. de fibre). Une variété d'Allen plus performante avait été substituée à la variété de semences initialement diffusée. L'essor de la production sera concrétisé ici en rapportant les données concernant la subdivision de Guider, essor auguel i'ai accordé une attention particulière. Si en 1952 (campagne 1952/53) les 820 ha ensemencés avaient livré 260 T. de coton-graine à la CFDT, en 1958, les 5 470 ha cultivés ont permis d'atteindre une vente de 2 410 T. de coton-graine. En 1960, alors qu'elle avait été nulle à la date de départ de 1950, la commercialisation du coton dépassait celle des arachides exportées. Selon une évaluation approximative que j'ai tentée pour 1956, arachide et coton cumulés auraient introduit dans le circuit monétaire huit fois le montant des sommes (à valeur relative constante) relevées ou estimées en 1948. La courbe ne cessera d'être ascendante les années qui suivirent l'Indépendance. De sorte que cette même circonscription de Guider arriva en tête des régions productrices de coton de la province du nord en 1969, dans le même temps où, par ailleurs, la fibre se classait au troisième rang des exportations agricoles du Cameroun.

En quelques années, un coton ignoré de la plupart des villages de brousse était devenu le centre d'intérêt de milliers de très modestes familles. Sa promotion s'était déroulée sans faux-pas. Le mérite en revenait à la CFDT. Il résultait plus concrètement du management mis au point par la société d'Etat française et ne doit être qu'accessoirement imputé à la position d'absolu monopole de l'entreprise. Décisive fut à coup sûr l'intégration, sous l'autorité de la CFDT, de toutes les activités de la filière jusqu'à l'écoulement de la matière première sur les marchés : choix du végétal le plus prisé, amélioration variétale constante des semences, suivi strict du travail des planteurs - y compris le soin apporté à la cueillette -, organisation des achats, égrenage et transformations industrielles, commercialisation. L'aspect relationnel aurait pu réserver les pires déboires chez des producteurs si peu préparés à des nouveautés étrangères à leurs traditions agricoles et à leurs repères sociaux. Là aussi, le sérieux de l'encadrement et les garanties de régularité des opérations tout au long de chaque campagne ne se sont pas démentis et ont trouvé leur réponse dans la confiance des paysans. En tant que responsable politique de ma circonscription, d'éventuels conflits ou mécontentements n'auraient pas manqué d'être évoqués devant moi s'ils eussent surgi, ce qui n'a point été. S'il fût des tensions dont j'ai été saisi, elles se sont produites à l'issue des achats en brousse lorsque, selon les désolants usages de l'Afrique, les chefs coutumiers de tous rangs ont entendu prélever sur leurs sujets une fraction abusive des gains encaissés par ces derniers.

Pour décrire plus en détail le secteur cotonnier propre à la subdivision de Guider, précisons que le dispositif couvrait les plaines à l'est du chef-lieu, cependant que l'ouest, parsemé de hauts reliefs, était le principal domaine de l'autre culture d'exportation, l'arachide. Résidant sur place, un agent européen d'encadrement recevait ses instructions de la base CFDT de Kaélé et dirigeait un réseau de 5 moniteurs ayant eux-mêmes 22 "boys-coton" sous leurs ordres. L'unité-type de culture proposée aux cultivateurs désireux de participer à la production avait été choisie pour répondre aux capacités d'exploitation d'un ménage. Appelé "corde", ce carré d'environ un demi-hectare se juxtaposait toujours à d'autres pour former une pièce d'un seul tenant et caractérisée par un sol homogène du point de vue

UN MONDE PAYSAN EN BESOIN DE RESSOURCES

pédologique. Les boys-coton fixaient d'autorité l'emplacement de chaque corde, sans se soucier, en violation de la coutume animiste de la majorité des gens, de l'avis préalable de l'officiant, dit "maître de la terre", dont le rôle consistait à s'assurer de l'accord des esprits du lieu.

Le semis s'opérait en lignes parallèles en espaçant régulièrement des poquets de 6 à 10 graines, celles-ci traitées avec un fongicide qui devait, lors de la germination, préserver le végétal des champignons pathogènes dévastateurs. Mesure d'une évidente habileté, des primes, dites à l'ensemencement, étaient versées au cours de la saison des travaux (600 F.CFA par corde vers 1958), d'autant plus appréciées que les cultivateurs ne disposaient plus alors d'aucun avoir en espèces. Une fois assurés que le semis avait été précoce, les boys-coton veillaient à l'exécution de sarclages successifs. Plus tard, la vigilance redoublait quand se formait la capsule, période critique où des chenilles de lépidoptères attaquaient les plants, les traitements insecticides n'ayant pas été envisagés dans ces années-là. La maturité venait enfin, quand les capsules laissaient échapper les touffes blanches aux filaments soyeux dissimulant les graines. Le cueilleur avait reçu la consigne de repasser plusieurs fois dans les lignes, de telle sorte que la récolte des fruits s'échelonnât jusqu'à ce que chacun fût mûr.

Si la CFDT s'engageait à acheter tous les tonnages répondant aux normes, le paysan restait libre de la destination de sa production. La campagne d'achat débutait le 1er décembre dans une quarantaine de centres de brousse – s'agissant toujours de la subdivision de Guider –, en présence du chef de secteur européen. Les familles acheminaient leurs lots dans d'immenses paniers, tressés par elles et portés sur la tête. Les va-et-vient se succédaient souvent plusieurs jours durant, un parent assurant la garde de nuit. Une fois le coton payé à des prix garantis selon la propreté de chaque apport, son stockage provisoire avait lieu sur place, en vrac dans de grandes enceintes circulaires construites en mortier de terre. Ultérieurement des camions à hautes ridelles grillagées conduisaient la marchandise à la seule usine de la CFDT alors en service, à Kaélé, où des égreneuses séparaient la fibre des graines et où une presse conditionnait le coton en balles exportables.

L'encadrement étroit des planteurs se justifiait assurément dans un contexte où, en dehors de quelques catégories sociales ou ethniques privilégiées échappant à la pauvreté, la masse rurale n'avait par elle-même aucun moyen de développer ses ressources, pas même celui d'accroître de façon appréciable le volume et la nature de son approvisionnement vivrier. Jamais des peuples démunis n'auraient réussi, sans un intervenant aussi qualifié que puissant, à imposer un produit de leur terre sur un marché international. S'agissant du coton lui-même, n'est-il pas significatif que les autorités coloniales aient dû renoncer à s'assigner à elles-mêmes l'objectif d'une vulgarisation de la plante, puis celui de maîtriser toute la filière jusqu'à la commercialisation de la fibre ? Sur le terrain, rien n'assurait le succès de cette activité nouvelle chez des paysans qui, pour la plupart, n'avaient jamais essayé la culture indigène du cotonnier, ni aucune autre culture non traditionnelle.

On notera aussi le bien-fondé d'un encadrement pour répondre à l'ambition de la CFDT, celle de promouvoir des producteurs anticipant les évolutions futures. Sans appui, Peuls, Guidar et Moundang, pour ne citer qu'eux, ne se seraient pas familiarisés à l'emploi de charrues, de charrettes, d'outils tractés destinés au sarclage et au buttage, et n'auraient pas acquis ces matériels. Il leur fallait apprendre la relation entre l'homme et l'animal d'attelage et s'initier au dressage des boeufs proprement dit (étapes de la traction d'une pièce de bois, de l'obéissance à la voix, de la pratique du demi-tour, de la complicité du joug avec un congénère formé). Dans

la seule année 1959, la CFDT forma ainsi à Guider 100 nouveaux attelages. Ceci dit, la zone cotonnière de Guider ne laissait espérer que des récoltes assez moyennes, puisqu'avant l'Indépendance les méthodes d'exploitation restaient extensives et laissaient à la jachère le soin de reconstituer naturellement une légère fertilité du sol. Plus tard seront introduits, outre les traitements insecticides, l'épandage de fumier, d'engrais minéraux et de tourteaux à base de graines triturées.

Nous terminerons ces pages par quelques réflexions. En effet le renouveau de la culture du cotonnier a ouvert une page d'histoire aux prolongements multiples. Son point de départ, en 1950, survenu durant la dernière décennie de l'ère coloniale, a donné le signal de changements accélérés qui ont affecté le visage du pays. Le démarrage et la mise en œuvre de la culture, dont le gouvernement camerounais ne s'était donc pas chargé, ont eu pour effet de revisiter en profondeur les modes de vie des populations engagées dans cette production. D'innombrables familles, au-delà de leur labeur dans les champs où les capsules éclataient en pelotes blanchâtres, découvraient le sentiment d'accéder au "progrès". On comprend que, en dépit de leurs réflexes habituels de défiance pour les nouveautés, elles aient été fascinées par l'argent reçu du coton, un argent rarement entré dans une ferme. Elles ne pouvaient imaginer que ce profit opportun et légitime voilait le caractère ambivalent du progrès. Quelques constatations étaieront ce point de vue.

Sur le plan économique lui-même, ne jugera-t-on pas faible, presque dérisoire, le gain monétaire obtenu ? Il se chiffrait souvent à 10 000 F.CFA, vers 1958, pour la production d'une "corde", superficie moyenne d'une exploitation. Or aucune embellie des cours mondiaux n'était à espérer. Il fallait aussi prévoir les années de sécheresse, où les récoltes risquaient d'être réduites de moitié. Enfin, parce que la culture de rente se menait simultanément avec celle des cultures vivrières, la tentation était forte de privilégier la source de revenus en espèces aux dépens des céréales, ce qui conduisait à une situation dramatique de déficit en produits alimentaires.

L'aspect écologique, de son côté, révêtait une gravité majeure. Car tant que les pratiques extensives demeuraient seules à être suivies, la surexploitation des milieux naturels condamnait, à terme, de nouvelles terres à la stérilité (abandon ou réduction des jachères, absence d'apports en amendements et fertilisants, déboisements destinés à augmenter les superficies cultivables).

Les effets sociologiques, quant à eux, allaient révolutionner les rapports aux personnes et aux groupes. L'apparition de la monnaie impliquait que chaque ménage repensât la conception du budget familial. Elle altérait aussi tous les comportements traditionnels. En passant d'une activité d'autonomie de subsistance – de type vivrier – à une économie où figurait le profit en numéraire, la masse rurale se trouvait confrontée à une gestion des ressources domestiques jamais expérimentée. Par ailleurs, la "nouvelle économie", liée au coton et à l'arachide, se différenciait fondamentalement d'une production ancienne si vitale que les biens concernés se paraient d'un caractère sacré. Tel le mil nourricier, dont on sait la dépendance du bon vouloir et des exigences d'une puissance immatérielle, avec tous les rituels et toutes les contraintes d'utilisation que l'esprit du mil exigeait. Ainsi les cultures de rente allaient-elles façonner un style de vie inédit. D'une façon plus générale encore, le pouvoir de séduction qui s'insinuait avec l'argent remettait implicitement en cause la primauté que ces sociétés archaïques, même en milieu islamisé, reconnaissaient aux prescriptions coutumières. Au sein du groupe familial, par exemple, la circulation de

UN MONDE PAYSAN EN BESOIN DE RESSOURCES

la monnaie provenant du coton initiait un débat nouveau entre les épouses et le mari, celles-ci revendiquant fermement leur part du bénéfice obtenu sur le champ travaillé en commun, tandis qu'elles gagnaient elles-mêmes l'indépendance que leur assurait le revenu de leur champ personnel. Autant dire que les liens du mariage ancien entraient dans une zone de perturbation...

5. Un élevage de gros bétail lourd d'interrogations

Dans le tableau descriptif des ressources du paysannat du Nord-Cameroun, un secteur d'activité mérite d'autant plus mention qu'il soulevait un ensemble de problèmes sociaux, techniques et économiques, dont les administrateurs ne se sentaient pas maîtres.

Il s'agit de l'élevage. Car aux productions tirées du sol lui-même s'ajoutait l'exploitation d'un important troupeau de gros bétail, du genre zébu, bovidé doté d'une bosse graisseuse au-dessus du garrot et lui servant de réserve. L'effectif de 600 000 têtes chiffré en 1956 incitait les autorités supérieures à faire même état d'une grande richesse.

Certes, pour peu qu'un villageois possédât une dizaine de vaches, son niveau de vie tranchait évidemment sur la pauvreté de ses voisins. Mais en réalité, au regard de l'utilité générale, la grande province ne bénéficiait pas des potentialités qu'on dût attendre de ce troupeau. La productivité, dérisoire, n'entretenait pas encore de courants commerciaux significatifs, hormis les peaux. Bien pire, une menace se profilait à l'horizon sous la pression de la densité croissante du cheptel, elle-même consécutive au recul des épizooties. Densité qui avait atteint un seuil critique tel que la surcharge des pâturages provoquait déjà, en certaines zones, une destruction de la couverture végétale du pays.

Cette situation aberrante pouvait se schématiser comme suit : compte tenu des aptitudes du milieu naturel, trop d'animaux pour un trop faible apport économique. Le gouvernement colonial aurait seul été capable de mettre en oeuvre, s'il en avait eu les moyens, les conditions d'un élevage plus performant. Il se serait alors donné pour objectif un rendement en lait et en viande un peu supérieur à ce qu'il était depuis toujours. On sait que la vache peule commune fournissait un seul litre de lait par jour, porté cependant à deux litres au cours de la brève saison pluvieuse. Son poids oscillait entre 250 et 350 kg. Aussi limitée eût-elle été, une amélioration de ces résultats semblait irréalisable à court terme. Parce qu'on ne voyait pas comment enrichir l'alimentation du bétail et parce que la solution de remplacer les races locales par des souches plus prometteuses ouvrait le risque d'un déficit de rusticité des nouveaux animaux.

Les progrès ne devaient pas, du reste, se contenter d'un léger mieux dans les rendements. Le développement du pays allait entraîner une croissance des besoins solvables des consommateurs. Le mode d'exploitation des troupeaux appelait donc une réforme radicale qu'il ne fallait pas tarder à préparer par des expérimentations préalables. Or l'Indépendance arriva avant qu'une politique eût été ébauchée. Sans doute convient-il de préciser que les réflexions présentées ci-dessus concernent l'élevage sur les terres camerounaises au nord de la falaise de l'Adamaoua. Car sur les hauts plateaux, l'altitude offrait des conditions plus favorables pour les herbages et l'abreuvage. Lesdites conditions avaient justifié d'établir près de Ngaoundéré la station zootechnique de Wakwa.

Les motivations atypiques d'une partie des éleveurs

Aussi souhaitable eût-elle été, une reconversion des pratiques de l'élevage n'était pas dans l'air du temps. Du côté des éleveurs d'abord. Pourquoi auraient-ils appelé des bouleversements dans leurs conditions d'existence ? Ils jouissaient, sans grand effort et sans investissement risqué, d'un bien stable, dont les avantages faisaient d'eux un groupe aisé. Du côté du pouvoir colonial, les priorités étaient autres que de favoriser une activité professionnelle à ce point bénéfique qu'une taxe forfaitaire annuelle avait été instituée au titre des bovidés, s'ajoutant à l'impôt de capitation.

Au reste, le caractère le plus original de cet élevage, chez beaucoup de gros propriétaires, apparaissait sur le plan de sa finalité. La démarche des éleveurs s'écartait d'une recherche ouverte du profit financier et monétaire. Certains observateurs ont analysé ce comportement comme relevant d'un véritable phénomène de société. Mes approches personnelles sont allées dans le même sens. Ainsi voyait-on un propriétaire estimer la valeur intrinsèque de son troupeau sur la base du nombre de têtes, et non pas sur des critères marchands. L'intéressé préférait conserver deux zébus chétifs ou mal formés à un seul d'entre ces exemplaires charnus dont la rencontre, ici et là, faisait plaisir. Il se délectait du défilé en rangs serrés de ces animaux avançant bosse contre bosse. Il feignait d'ignorer que les bêtes sans aucun rapport – mâles adultes inutiles, vaches stériles ou hors d'âge – exigeaient néanmoins des soins constants, une surveillance de proximité et, chaque jour, une conduite à un point d'eau et à une aire de pacage.

D'autres signes attestaient que la motivation de nombre d'éleveurs s'écartait d'une logique de rentabilité. La possession de boeufs, certes richesse en soi, ouvrait surtout l'accès à des bénéfices immatériels combien plus gratifiants. Quant à ces bénéfices, ils différaient d'un groupe humain à l'autre. Les Arabes choa et les M'bororo, tout comme les Peuls semi-nomades, sacrifiaient tout à un profond attachement personnel à leur bétail. De leur tradition, ils tenaient l'inaliénabilité du troupeau familial pour un de leurs principes de conduite. L'abattage ou la vente d'une tête se vivait donc par eux comme un abandon pathétique. Un tout autre modèle avait cours dans des civilisations voisines. Là, des notables pourvus d'une nombreuse parentèle avaient les moyens d'entretenir un cheptel en sus de leur activité agricole principale. Or pour cette seconde catégorie de propriétaires sans attache avec l'authentique monde des pasteurs, il n'était pas de tradition d'accorder au zébu une valeur quasi-divine. Le bétail servait prosaïquement d'atout dans la stratégie du maître, sans même que ce bétail puisse être destiné à l'amélioration des conditions d'existence de la famille. On en usait sans état d'âme, à la façon d'une cagnotte. Fonds à son entière discrétion, le propriétaire avait sous la main l'instrument par excellence pour servir ses ambitions propres et fournir de lui-même une image favorable. Son stock de zébus venait à point soutenir son prestige personnel. Soit que des unités soient tirées du troupeau pour faire l'objet de libéralités ostentatoires, soit que d'autres soient sacrifiées lors de cérémonies visant à entretenir ou à élargir le réseau des alliances d'opportunité. Mieux qu'à gager la réussite économique du maître, le capital-cheptel recevait pour fonction le renforcement de l'autorité et de l'audience d'un notable au sein de sa collectivité.

Un dilemme : nouvel élevage productif ou maintien des pratiques extensives

S'il n'y avait pas lieu de contester les capacités de beaucoup de bergers, il ne manguait pas de raisons pour déplorer les insuffisances de l'élevage traditionnel. Ce

UN MONDE PAYSAN EN BESOIN DE RESSOURCES

dernier, jugé dans l'absolu, aurait pu être classé comme un ensemble de pratiques du niveau d'un bon gardiennage.

Je veux ajouter aussitôt que l'éleveur africain du Sahel subissait d'incontournables sujétions environnementales, dont surtout le déterminisme des conditions climatiques. L'eau et l'herbe manquaient huit mois par an. Une fois que les éteules des champs de mil voisinant le village avaient été broutées, la survie des bovidés commandait une série de déplacements vers les zones limitées où subsistaient un point d'abreuvement et une flore herbacée sauvage. Au delà d'un rayon de 15 km, distance qui correspondait au temps mort pour un aller-retour, la transhumance temporaire devenait une nécessité. Et c'est là que se dévoilait la valeur personnelle d'un berger, à travers sa connaissance expérimentale des divers types de prairies naturelles et de la qualité fourragère des diverses plantes de la brousse. Autant de données que l'admirable langue des Peuls avait tenté d'identifier par des vocables spécifiques.

Il ne me paraît pas mal venu de rappeler qu'après l'Indépendance, les promoteurs occidentaux du progrès, venus diagnostiquer et conseiller, durent convenir, à la suite des pionniers du temps de la colonisation, qu'il n'y avait pas à espérer, sous ces latitudes, des pâturages naturels de qualité. On opposera, certes, qu'une puissante faune sauvage d'herbivores avait semblé surmonter ce désavantage. Mais cette faune s'était soumise à des migrations et, dans les deux derniers siècles, avait dû choisir les derniers étroits biotopes encore épargnés par le prédateur humain ou par les dénudations consécutives au changement climatique. Les experts prirent aussi en compte le fait que des terroirs potentiellement favorables à l'élevage pouvaient être de dangereux gîtes à glossines. S'ils dressèrent un inventaire des mesures palliatives possibles, ils convinrent eux-mêmes de l'extrême difficulté d'une application sur le terrain. Comment obtenir politiquement la limitation du nombre de têtes et tout d'abord l'élimination du bétail improductif? Comment soustraire aux paysans des sites favorisés afin d'y implanter des prairies artificielles ? Comment faire adopter par les éleveurs - habitués à suivre passivement le troupeau - des techniques de "fertilisation active", au moyen de "restitutions" notamment ? Comment introduire une rotation des pâtures là où une régénération du milieu naturel passait par l'unique procédé de la jachère ? Quand la traction animale fut testée à grande échelle, le problème-clé de l'alimentation et de l'abreuvement en saison sèche révéla toute son ampleur. Il fallut constater l'incapacité de beaucoup de propriétaires de boeufs d'attelage à pourvoir à la nourriture permanente des bêtes, ces dernières revendues bientôt après la saison des pluies et perdant simultanément l'acquis de leur dressage.

Une situation singulière mérite ici d'être rappelée. Elle offrait, dans le nord du Cameroun, le seul exemple de paysans qui, depuis des générations, se fussent chargés d'apporter directement à un ou plusieurs zébus des soins nourriciers complets tout au long de l'année. Cette tradition s'observait, contre toute attente, chez des agriculteurs réduits, au mieux, à posséder quelques chèvres, mais dont il y a lieu de supposer que les ancêtres, en d'autres lieux évidemment, auraient été familiers de l'élevage des bovidés. Ainsi avait-on la stupéfaction de découvrir, chez certaines ethnies montagnardes des Mandara, au coeur de reliefs escarpés, quelques têtes de gros bétail. Très vivante se maintenait la coutume consistant à se procurer en plaine un veau mâle, à le monter sur les épaules d'un homme, à l'emmurer dans une étroite case et, après engraissement durant de longs mois, à le sacrifier lors d'une fête bi ou tri-annuelle, rite dit du "maray" lié au culte des

ancêtres. Il revenait aux femmes et aux enfants d'aller tous les jours quérir fort loin eau et fourrage et de les offrir à l'animal par une étroite ouverture.

Quelques actions de valorisation de l'élevage

L'aide à l'élevage tel qu'il était pratiqué, en dehors même de réformes de fond, aurait eu beaucoup de peine à être portée sur tous les terrains où elle s'avérait visiblement souhaitable. Sans doute les interventions ont-elles paru au colonisateur plus embarrassantes et plus coûteuses que celles du soutien à l'agriculture.

Pour faire mention d'abord des investissements lourds, il allait de soi que l'hydraulique pastorale représentait la première priorité. Le souvenir m'est resté des abreuvoirs qui ont équipé la frange sahélienne de la subdivision de Maroua : une trentaine fonctionnaient en 1956, chacun alimenté par une pompe à partir d'un forage. D'autres ont sans doute pu être créés ailleurs. Par contre, plus au sud, la subdivision de Guider, où je suis resté en service jusqu'à l'hivernage 1959, n'avait été dotée d'aucune infrastructure, alors que l'un de ses sites sur le *mayo* Kebbi représentait un des grands pôles de l'économie pastorale. En saison sèche s'y rassemblaient des milliers de bêtes originaires de plusieurs circonscriptions. Concentration qui aurait justifié notamment un bain détiqueur. Les bergers avisés prenaient donc le soin d'opérer manuellement l'extraction des parasites. De toute façon, les migrations lointaines comportaient des risques. Que les troupeaux en transhumance remontent les vallées des Monts Mandara ou qu'ils gagnent les rives des fleuves au débit encore abondant, ils mettaient en contact des boeufs de toutes provenances, facilitant par là même la dissémination des épizooties.

Quant aux services vétérinaires, ils manquaient de moyens. Ils se réduisaient à deux docteurs et à une vingtaine d'infirmiers. Mobilisé par les tournées de vaccination et par les campagnes systématiques contre les maladies infectieuses et contre les affections parasitaires, ce personnel a cependant obtenu une baisse assez conséquente de la mortalité, explication du fort accroissement du cheptel durant la décennie antérieure à l'Indépendance. Néanmoins la virulence de la trypanosomiase bovine n'a pu être jugulée. Chaque année, les eaux de ruissellement de l'hivernage permettaient aux glossines (mouches tsé-tsé) de regagner du terrain et à la maladie de se maintenir. Ce fut également sans résultat vraiment définitif que se poursuivit la lutte ponctuelle contre des affections aussi courantes que le charbon, la péripneumonie et la brucellose, ou encore contre les parasitoses propagées par les mouches et les vers. Quoigu'il en ait été, l'avis prévaut gu'une situation sanitaire presque satisfaisante se serait maintenue grâce à la vigilance des services vétérinaires. En revanche, la charge du personnel technique n'a pas laissé à ce dernier la disponibilité d'entreprendre une oeuvre d'éducation des éleveurs, ni de vulgariser des consignes en matière de sélection des animaux ou d'enrichissement de l'alimentation. Le progrès paraissait donc encore loin d'avoir posé les jalons d'un élevage plus productif.

Si la sélection elle-même ouvrait une voie à la portée d'une majorité de propriétaires et était de nature à transformer graduellement les qualités d'un troupeau, il eût été dommage de ne pas hâter par ailleurs l'acquisition par le bétail de spécificités nouvelles, ce à quoi pouvaient répondre les croisements. Ce genre d'aventure comportait des incertitudes. Avec quelque présomption sans doute, je me suis risqué à un essai dont, à mon regret, je n'ai pas suivi l'achèvement jusqu'à son terme, une autre affectation m'ayant conduit dans un autre poste entre temps. Je souhaitais tester la possibilité d'une amélioration de la production laitière et du poids

UN MONDE PAYSAN EN BESOIN DE RESSOURCES

vif en viande, mais également coller au terrain en respectant le cadre habituel d'un élevage en brousse. D'où l'idée de créer un spécimen de bovidé qui fût obtenu en milieu villageois sous la responsabilité directe d'éleveurs.

Utilisant le budget de la SAP, je procédai donc, en 1958, à l'achat, puis au transport par camion de Ngaoundéré à Guider, de quatre taureaux "pré-wakwa", probablement des quarts de sang. Mon fournisseur n'avait été autre que la station zootechnique gouvernementale de Wakwa, installée en Adamaoua vers 1934. Après avoir essayé, semble-t-il, d'acclimater des boeufs Montbéliard importés de France, cette station avait entrepris, depuis 1952, une opération très bien menée de métissage de vaches peules des hauts plateaux. Le croisement se faisait avec des zébus provenant du Texas, adaptés aux milieux secs, et dont la souche avait pour origine des zébus brahmas natifs de l'Inde. Géniteurs texans et reproductrices locales avaient d'ores et déjà engendré de fort beaux produits lorsqu'en 1957 j'avais enquêté sur place. Inutile de préciser que la nouvelle race, dite "Wakwa" – avec inscription sur un herd-book –, bénéficiait en Adamaoua de soins appropriés dans des pâturages améliorés et cloisonnés en parcs clôturés.

Une fois arrivés à Guider, les quatre reproducteurs de la S.A.P. furent confiés à des éleveurs d'ethnies et de cantons différents, choisis pour l'intérêt dont ils avaient déjà donné la preuve dans le domaine de la modernisation rurale. Toutefois, une année plus tard, quand je m'enquis des accouplements escomptés, mes interlocuteurs, l'attitude gênée, exprimèrent des doutes sur les saillies effectivement réalisées. Ils alléguèrent que les géniteurs de Wakwa, peu cornus eux-mêmes, avaient pu se laisser impressionner par les menaçantes hautes cornes frontales des vaches peules. Ce motif était-il dénué de toute vraisemblance ? J'avais été moimême témoin, en France, d'une attaque sanglante de laitières contre un congénère étranger introduit dans leur parc. Quoiqu'il en ait été, j'ai supposé que mes éleveurs avaient laissé leur liberté aux animaux, au lieu de piloter la reproduction. N'avais-je pas vu autrefois, dans le Moyen-Atlas marocain, des stations de monte rudimentaires agencées au moyen de quelques bat-flanc, dispositif conçu pour l'emploi de géniteurs non indigènes ? Cet épisode soulignerait-il la propension, souvent reprochée aux administrateurs, de se mêler de tout ?

Je reconnais qu'on manque de repères statistiques pour mesurer l'impact économique de l'élevage tel qu'il était pratiqué à la veille de l'Indépendance. Les doutes formulés dans les pages précédentes tiennent aux effectifs considérables des troupeaux d'une part et, de l'autre, à l'insignifiance des quantités de produits apportés sur les marchés sous forme de lait, beurre, viande, cuirs et peaux. Il s'agissait, certes, d'une époque où la consommation restait étroitement bridée par un pouvoir d'achat presque inexistant, l'autosuffisance interne du groupe familial se situant elle-même, en général, très en dessous des besoins biologiques. En tout cas, comment n'auraiton pas déploré qu'en fonction des aptitudes des zones naturelles et de la densité des populations, certains paysans détinssent une surabondance de bétail sans en tirer profit, alors que d'autres, les plus nombreux, se trouvaient exclus par leur environnement de pouvoir élever des vaches. Sur le plan alimentaire, cette disparité à l'avantage de certaines communautés interrogeait le commandant. Les ethnies de tradition pastorale, outre qu'elles tiraient de leurs troupeaux une aisance de ressources manifeste, profitaient d'un régime à base de laitages, agrémenté souvent de morceaux de viande, cependant qu'elles obtenaient aisément auprès des cultivateurs des rations de céréales en échangeant du lait frais ou caillé et de petites

galettes de beurre. De même, mais dans un rayon de proximité plus étroit, les femmes d'agroéleveurs négociaient leurs excédents de lait.

La vente de viande, par contre, ne faisait pas l'objet de transactions au détail de la part des propriétaires de boeufs. Acheter et débiter un zébu représentait une grosse affaire, la clientèle étant occasionnelle. Pratiquement l'abattage et le commerce se trouvaient monopolisés par des intermédiaires peu nombreux. La vente de la viande et des abats se localisait dans les bourgades établies près des postes administratifs ou encore sur les marchés installés au croisement des axes de communication. Là officiaient plusieurs bouchers, tuant et découpant des boeufs. Les opérations se déroulaient sous le contrôle d'un ministre du *lamido* des lieux, selon un modèle d'organisation hiérarchique démarqué des anciennes principautés haoussa, parce que la "faim de viande" suscitait un risque de troubles. Faute de liquidités parmi le commun peuple, les acheteurs se recrutaient surtout chez les salariés et les petits commerçants. Ainsi se débitait-il seulement une dizaine de bêtes chaque jour à Garoua, lorsque je me trouvais encore dans cet important chef-lieu de région.

Sans même évoquer l'hygiène dissuasive des lieux d'abattage et des étals, le climat tropical s'avérait à lui seul un obstacle majeur à l'essor réel de la consommation de la viande. Le problème de la conservation et du transport butait sur l'inexistence ou sur la précarité d'installations frigorifiques, que ces dernières fussent alimentées par des groupes électrogènes ou par des lignes de distribution. Or, ellesmêmes, les deux seules villes du Nord-Cameroun, Garoua et Maroua, commençaient tout juste à s'équiper d'un réseau électrique, cependant qu'en brousse la possession de réfrigérateurs domestiques à pétrole restait le privilège d'une très petite minorité. D'un côté les besoins marchands n'auraient pas été suffisants pour rentabiliser une chaîne du froid, de l'autre l'utilisation du froid aurait porté la viande à un prix inabordable pour les petites gens. Passant outre à ce risque, l'administration mit en service à grands frais une chambre froide sur la place du marché central de Garoua. J'ai suivi, avec inquiétude, en 1956, les incertitudes des débuts de ce test. Mais l'expérience prit fin un an plus tard. Faute d'autres débouchés, l'établissement ne put économiquement équilibrer ses comptes sur la seule base de quelques tonnes de viande par jour. Cet échec a confirmé que, dans une ville pourtant en pleine activité, le niveau de vie n'atteignait pas encore le seuil où un budget familial pût souvent intégrer une dépense de viande. La conjoncture s'avéra différente pour l'investissement réalisé en 1954 à Maroua en bordure du terrain d'aviation de Salak. L'abattoir frigorifique alors construit, en sus d'une activité répondant aux besoins locaux, avait été conçu pour l'expédition par avion de carcasses vers le sud du Cameroun et vers le Gabon, ce type de frêt servant même parfois de chargement complémentaire sur les vols réguliers de passagers.

Finalement, sur ce propos des troupeaux et d'un élevage toujours régis par les normes traditionnelles, la question ne se serait-elle pas résumée à ceci : s'agissait-il d'un authentique mode de production ou, plutôt, du seul instrument de thésaurisation offert aux civilisations de cette époque ? Dans des sociétés encore non familiarisées avec les espèces monétaires, étrangères aux placements bancaires, ignorantes des biens inaltérables, écartées d'une appropriation foncière du sol, non recyclées dans l'habitat durable, le cheptel demeurait la seule forme d'épargne possible. Son rôle de réserve économique se trouvait au surplus conforté par la rente que fournissait le croît du bétail.

CHAPITRE VIII

L'ECOLE NOUVELLE UN PROGRES EQUIVOQUE ET UN ACCUEIL INEGAL

Ressources alimentaires et pécuniaires accrues, voilà qui donnait au monde rural l'espoir d'un avenir meilleur que n'avait été le passé. Ce premier pas appelait pourtant un progrès d'un autre ordre. Il ne suffisait pas que le colonisateur transférât au Cameroun les technologies de l'Occident. Encore fallait-il former des hommes à la mise en oeuvre des procédés et des équipements de la modernité, puisque le pays n'avait pas trouvé dans son héritage culturel la pratique des sciences et des techniques développées ailleurs. Le problème de l'enseignement se posait.

Car il n'y a pas de progrès sans l'école. Et l'école commence avec la lecture et l'écriture, ces deux instruments qui ouvrent la voie à l'accumulation ultérieure des connaissances et à la maîtrise de la nature. L'illettrisme régnait partout, sauf à l'intérieur des communautés musulmanes, où une minorité d'hommes avait largement dépassé les rudiments de l'école coranique et vivait dans la familiarité du Coran, le livre sacré. Quoique, à vrai dire, la lecture et l'écriture courantes eussent concerné un cercle doublement élitiste du fait de l'emploi d'une langue étrangère à la population, l'arabe. Le Livre et ses commentaires donnaient lieu, d'autre part, à des recherches religieuses et non pas à l'étude d'innovations utilitaires.

Les autorités coloniales, quant à elles, auraient aimé privilégier des formations professionnelles répondant immédiatement aux besoins de l'économie. A l'expérience, il parut opportun de recruter les futurs cadres dans un vivier d'écoliers du primaire pourvus d'un premier savoir élémentaire et des réflexes de la rationalité. Avant d'entrer dans les schémas du matérialisme moderne et de devenir acteurs au sein d'une société plus évoluée, les enfants avaient à acquérir des outils conceptuels appropriés, moins tributaires de l'irrationnel.

En fin de compte, les responsables transposèrent dans l'univers africain leur propre mode de formation. Ils importèrent leur système scolaire, orienté vers le développement des facultés intellectuelles de la jeunesse camerounaise. Cette structure rompait délibérément avec le modèle familial à référence ethnique, dont les peuples de la forêt et de la savane, depuis toujours, tenaient leur éducation. Ainsi prit racine l'école publique de type français.

Nous désignerons cette institution, dans les pages suivantes, par "l'école nouvelle", quel qu'en fût le niveau. L'expression, souvent admise aujourd'hui, a le mérite de sous-entendre que les élèves n'étaient pas sans avoir déjà reçu une instruction dans leur groupe d'origine.

Eût-elle été souhaitée, l'école nouvelle du secteur public se fit plutôt attendre. Ouverte très graduellement à travers le territoire, les chefs-lieux de subdivision en bénéficièrent en priorité : un cours préparatoire d'abord, puis ultérieurement d'autres classes du primaire. Faute de moyens budgétaires, la création de quelques écoles dites de brousse s'espaça sur des années. Toutefois le premier cycle d'un enseignement du second degré se mit en place dès avant 1939, dont l'Ecole primaire

supérieure de Yaoundé, pépinière des fonctionnaires d'administration, ainsi que plusieurs établissements techniques spécialisés (aides de santé, techniciens de l'agriculture, conducteurs de travaux publics, etc.).

Le bilan, au lendemain de la guerre 1939-1945, restait malgré tout modeste et très inégal selon les régions. L'analphabétisme commençait à reculer dans les zones du sud du Cameroun où s'amorçait un développement du commerce et de l'agriculture et où la scolarisation devait beaucoup aux missions protestantes et catholiques. Celles-ci avaient ouvert des centaines de classes et elles y instruisaient les enfants soit en français, soit dans une langue locale.

Est-il besoin de souligner à quel point une population d'analphabètes ou d'illettrés rendait difficile, pour le commandant, l'exercice de ses fonctions administratives ? Les transmissions s'opéraient en majorité par la parole. On devait renoncer aux messages écrits, à l'envoi de circulaires, aux affichettes. Deux témoins devaient être sollicités pour authentifier le choix de celui qui ne savait signer. Les administrateurs, dont le rôle principal était le contact avec hommes, femmes et enfants, se trouvaient au surplus desservis par leur ignorance de la langue de leurs interlocuteurs, lesquels, pour la plupart, ne comprenaient pas le français. Comme mes camarades, j'avais sans cesse à faire appel à un interprète. Je peux témoigner ici du sentiment que j'éprouvais d'être alors frustré d'un véritable échange de qualité. La lenteur et l'approximation de la communication orale s'alourdissaient quand les membres d'une ethnie ne pratiquaient pas la langue véhiculaire. Certains villages pouvaient compter plusieurs parlers. Dans le cas où le premier traducteur ne comprenait pas la langue maternelle du natif, un second intervenant servait de truchement entre le parler véhiculaire et la langue maternelle.

Je reconnais de bonne foi qu'un groupe archaïque encore sans relations économiques avec l'extérieur n'avait aucunement besoin de l'écriture dans son existence quotidienne. D'autant que l'analphabétisme ne représentait qu'une des facettes de l'écart entre mes attentes d'Occidental et les réalités locales. Les fantasmes de mon imagination, impatients des progrès à promouvoir, risquaient de proposer des changements qui indifféraient à mes administrés. Beaucoup mieux perçues étaient celles de mes initiatives qui s'accordaient aux systèmes de représentations et de valeurs régissant les communautés. Cette divergence entre les visions de mes interlocuteurs et les miennes laissait prévoir que l'école moderne aurait, par sagesse, à ménager avec grande prudence la transition entre les deux legs, l'africain et l'européen. Il aurait été déstabilisant de plaquer le second brutalement sur le premier. L'avance du monde occidental se mesurait en millénaires depuis les lointaines découvertes scientifiques et philosophiques de l'Antiquité, découlant elles-mêmes d'acquisitions très antérieures. L'école promettait une évolution favorable à condition de procéder par paliers dans la modernisation des sociétés.

Que les obstacles fussent l'analphabétisme dominant ou encore les retards du milieu humain, rien ne devait arrêter les bonnes volontés prêtes à explorer le passé de la terre africaine. J'étais personnellement de ceux que cette curiosité motivait. Je pressentais que mes modestes recherches trébucheraient sur un rideau, celui de la nuit des temps, dressé à la frange de l'ère contemporaine elle-même. Je n'attendais rien des chroniques anciennes laissées par les rares lettrés musulmans ; car je n'étais pas arabisant. Et l'appel à des sites archéologiques se trouvait exclu, l'inexistence de ces témoins laissant sans traces le souvenir de l'humanité d'autrefois.

Les enquêtes se tournaient donc, faute de documents manuscrits, vers la collecte de récits oraux à glaner auprès de ceux qui avaient su recueillir l'histoire récente de leur passé. Dans cette écoute, l'auditeur étranger, déçu de ne pas tenir une référence écrite de l'époque, devenait plus attentif aux défaillances des mémoires et aux hésitations manifestes de ses interlocuteurs. La seule bibliothèque accessible se limitait à un quarteron de vieillards dont l'âge avait altéré les facultés. Mythes et légendes s'entremêlaient à des éléments de probabilité. L'évènementiel de peu d'intérêt monopolisait les discours. Le recoupement des témoignages s'avérait problématique. Les généalogies balayaient tout juste la distance du siècle écoulé, parce qu'elles ne remontaient généralement qu'à la cinquième génération. Enfin les repères chronologiques exacts manquaient. Leur caractère aléatoire s'expliquait par la totale incapacité des informateurs à opérer un dénombrement des années. Un calendrier tenu à jour eût seul permis ce comput si l'écriture eût existé. Devant le cumul de tant de failles, l'enquêteur cédait au sentiment que des pans entiers de l'histoire du continent noir resteraient pour toujours inconnus ou privés d'intelligibilité.

Le XXème siècle aura mis fin à l'ère préhistorique où se situaient les peuples parmi lesquels j'ai servi au Cameroun. L'ère historique proprement dite prenait son départ sur l'ensemble du pays avec la montée des enfants et adolescents initiés à l'écrit. Ainsi, antérieurement à l'Indépendance, l'école nouvelle, celle de l'enseignement public et celle des missions chrétiennes, avait-elle contribué à l'une des formes du progrès. Ce sont quelques aspects de cette aventure, parfois controversés, que le présent chapitre évoquera.

Avant de poursuivre, je suis enclin à faire un retour sur l'écriture elle-même et à témoigner combien elle m'est apparue comme un outil magique. Généralement mêlé à la multitude illettrée, je m'offrais aussi le plaisir de l'évènement, celui de rendre visite à la classe d'un village. Là, quelle émotion face à ces bambins, demi-nus, peinant sur l'alphabet... et creusant, sans le savoir, la différence qui les séparerait de leurs parents ! Si l'écriture se résumait à une gestuelle, elle était chargée de sens. Toutes les tensions de la main et des doigts visaient à former des signes assez réguliers pour que la lecture les décrypte. D'où l'abîme de perplexité dans lequel tombait un analphabète de la brousse lorsque celui-ci surprenait incidemment l'étrange exercice de la graphie.

Impossible d'oublier, par exemple, une scène d'août 1947, qui me donna à saisir quel choc pouvait être ressenti. En tournée à pied dans le dédale du massif de Zulgo (Monts Mandara), la pluie m'avait imposé une halte. Installé à ma table pliante, je consignais quelques notes, tandis qu'un rideau continu ruisselait du toit de mon abri. A côté de moi, le chef du quartier somnolait, assis sur sa peau de chèvre — seule tenue dont il était paré, à la mode des montagnards mofu — et adossé sans vergogne à ma dame-jeanne d'eau filtrée. Mon crayon courait sur un carnet et ma main crispée l'accompagnait à la poursuite de mes pensées. L'homme vint à se lever. S'approchant, il se pencha au-dessus de ma main. Intrigué par la marche du crayon, par l'effet de transe de la main et par la kyrielle de signes cabalistiques qui s'alignaient, il s'esclaffa. L'instant suivant, il partit d'un rire énorme et continu. Puis il se mit à battre des mains et conclut sa surprise en lançant bruyamment un crachat. Enfin, inquiet peut-être de son irrespect pour le commandant, il s'enfuit sous l'averse.

En fait, le prodige de l'écriture se situe ailleurs : les traces portées sur le papier, simples conventions graphiques, opèrent un transfert codé d'une parole ou encore d'un langage intérieur, lequel, auparavant, avait concrétisé la pensée humaine. Naît ainsi un message communicable, doté d'une matérialité qui lui assure la survie dont parole et pensée sont privées...

1. L'école nouvelle et le discrédit jeté sur les modèles traditionnels d'éducation

L'école nouvelle était messagère d'espoir. Elle devait diffuser le progrès dans toute la société. Ainsi ouvrirait-elle la porte des temps modernes. Mais à peine prit-on garde que ce progrès risquait d'altérer gravement les identités africaines. L'école avait pour premier effet de placer l'enfant noir en porte-à-faux vis à vis de lui-même et des siens. Au travers des leçons apprises en classe s'amorçait la sape des civilisations existantes. Quelle singularité paradoxale! Sur cette étonnante réalité, il a été déjà beaucoup écrit. Mon témoignage personnel l'évoquera à son tour.

Il faut d'abord rendre justice à ceux qui ont parié la promotion de l'école : administrateurs et enseignants en attendaient une marche en avant. Une poignée d'hommes, isolés dans quelques lointains postes, au coeur d'une Afrique sans avenir apparent, osèrent rassembler les premiers contingents d'où sortirait une élite indépendante des traditions locales. Ils se satisfaisaient alors de croire à l'avenir prometteur des garçons qu'ils avaient distingués. Ils n'auraient pas imaginé que, plus tard, des historiens pourraient leur attribuer pour dessein le service d'une cause économique. Le développement individuel des enfants suffisait à les motiver. Ainsi mes souvenirs ne me permettent-ils pas de souscrire aux réinterprétations restrictives données par certains censeurs à l'objectif de la scolarisation¹.

Une seconde réalité doit être rappelée. Les personnels de l'Etat n'ont pas été les seuls zélateurs de l'école. Les missionnaires chrétiens, toutes dénominations confondues, se sont employés à ouvrir de très nombreuses classes primaires et, plus tard, des établissements du second degré, sans oublier les formations professionnelles. Avec la nuance que ce type d'oeuvres sociales se démarquait des buts que s'assignait le gouvernement. Les écoles des missions n'escomptaient-elles pas devenir, en particulier, une pépinière de nouveaux convertis et n'ambitionnaient-elles pas de contribuer à l'éducation proprement dite des jeunes chrétiens? Il demeurait cependant, sur le terrain, des liens de concordance entre les réseaux de l'enseignement officiel et de l'enseignement religieux. Ainsi en allait-il lors du contrôle des examens. J'ai en mémoire d'avoir à Bangangté, pour le certificat d'études primaires, en 1949 et en 1950, participé à une commission paritaire chargée après correction des épreuves, de décerner le droit au diplôme, commission qui réunissait les représentants accrédités des enseignants protestants et catholiques.

Pour en venir aux valeurs étrangères que l'école nouvelle véhiculait et aux traumatismes collectifs qu'elle était susceptible de générer, une question se pose. Les maîtres de l'époque avaient-ils entrevu les mutations profondes que le corps social subirait sous l'effet d'une jeunesse qu'ils formaient à une culture peu compatible avec les traditions ethniques ? Beaucoup, convaincus du progrès humain lié à l'instruction, pouvaient s'être caché les répercussions déstabilisantes induites par la vulgarisation du savoir scolaire. Etablis en réplique à ceux de la métropole, les programmes classiques visaient à développer une réflexion et une efficience qui différaient de celles du milieu familial de l'enfant. La primauté y était donnée à une démarche positive, à l'esprit d'analyse, au sens critique, au jugement individuel, c'est-à-dire à des activités intellectuelles ne validant pas nécessairement les vérités et les comportements sur l'assise desquels la personnalité de l'élève avait été construite initialement. Une véritable disjonction s'opérait entre les pensers nouveaux de l'école et les pensers anciens du village d'origine.

La rupture qui s'en est suivie devait dépasser le petit monde des écoliers. Affectant l'ensemble de la société, elle allait s'inscrire dans l'histoire en mettant fin à ce qui fut le cours linéaire du passé africain. Consciente de ce phénomène majeur,

l'opinion publique locale ne sera-t-elle pas tentée de reléguer à l'arrière-plan le souvenir de l'assujettissement colonial lui-même, combien éphémère, pour mettre au premier rang de son infortune la déstructuration du patrimoine ancestral? Ne reprochera-t-elle pas à l'école nouvelle d'avoir, en sourdine, entraîné un remodelage des mentalités, un ébranlement des liens sociaux et la domination permanente d'un modèle étranger subversif?

Evoquant comment "ceux qui étaient venus" (les colonisateurs) avaient importé l'école, la plume de l'écrivain sénégalais Cheikh Hamidou Kane a su décrire en termes admirables la force implacable d'un "ordre nouveau" que l'enseignement français avait précipité. "On commença, dans le continent noir, à comprendre que leur puissance véritable résidait, non pas dans les canons du premier matin, mais dans ce qui suivait ces canons... L'école nouvelle participait de la nature du canon et de l'aimant à la fois. Du canon, elle tient son efficacité d'arme combattante. Mieux que le canon, elle pérennise la conquête. Le canon contraint les corps, l'école fascine les âmes... De l'aimant, l'école tient son rayonnement. Elle est solidaire d'un ordre nouveau"².

L'embrigadement à l'école, c'était d'abord, pour le petit paysan, affronter le pathétique désarroi d'avoir à s'éloigner des siens d'un ou plusieurs jours de marche. Pour peu qu'aucun camarade de son village n'eût été recruté avec lui, il subissait seul le choc hallucinatoire de l'entrée dans la salle de classe où, jusqu'au mobilier luimême, tout lui était d'une nature inconnue. Que disait donc le maître dont la parole s'exprimait dans une langue étrangère? Plus tard, quand l'élève commençait à comprendre un peu le sens des mots, il continuait à perdre pied dans les matières enseignées parce qu'il ne réussissait pas à les raccorder aux représentations de son monde, ce monde sensible qu'il n'avait pas cessé d'habiter jusque là. D'aventure, passant en tournée, le commandant faisait visite à une école. Sans forcer son empathie naturelle, ce commandant tentait d'analyser en lui-même quelles perceptions la classe pouvait recueillir des leçons entendues. Il lui apparaissait d'évidence que l'assimilation du cours exigeait des jeunes esprits des mécanismes mentaux étrangers à leurs jeux et travaux familiers. Il résultait de l'enseignement que les élèves subissaient une distanciation matérielle, sociale et intellectuelle par rapport aux réalités structurant leur conscience, celles de leurs forêts tropicales, ou celles de leur savane épineuse ou celles de leurs labyrinthes montagneux, bref celles de leur

Une seconde épreuve, non moins angoissante, saisissait l'écolier à l'heure du retour, pour les vacances, à son hameau d'origine. L'enfant n'éprouvait plus de connivence avec sa famille. Sous l'effet des idées émises par le maître et des critères suscités par ses propres réflexions, il vivait maintenant un mal-être devant les systèmes de pensée régnant au village, devant les disciplines communes et devant les relations individuelles. Il prenait confusément conscience de son appartenance à deux mondes sans communication évidente. Il commençait à expérimenter les doutes et les souffrances nés de la dualité de son être.

La situation ci-dessus décrite correspondait naturellement au cas d'un petit africain resté encore sans contact avec les lieux où des influences extérieures avaient banalisé les signes de la modernité. Par contre, ceux des enfants grandis au sein d'un village semi-urbanisé avaient-ils été déjà familiarisés avec les nouveautés introduites par la colonisation. La présence d'une école ne constituait plus pour eux une étrangeté à craindre. Dans les régions côtières du Cameroun, très ouvertes aux évolutions, la scolarisation exerçait même, depuis longtemps, un pouvoir d'attraction, souvent renforcé par la complicité de parents déjà venus à l'école en leur temps.

De toute façon, quel que fût le degré de "détribalisation" de leurs familles, les enfants passés par l'école ne pouvaient échapper à leur double culture. Ce thème de l'interférence entre l'instruction dispensée par l'école nouvelle et l'éducation reçue au sein du groupe ethnique a donné lieu à de nombreuses études³. Les sociologues ont en particulier souligné que si l'Occident, à travers l'enseignement moderne introduit par le colonisateur, avait porté atteinte à l'intégrité des cultures originelles, rien n'assurait que la dissolution de celles-ci dût être nécessairement rapide ou complète. J'ai retenu moi-même de mon expérience que chaque communauté ethnique réagissait autrement que ses voisines, peut-être en fonction des valeurs prioritaires autour desquelles ses membres s'étaient rassemblés. Certains spécialistes ont cru observer que les points de résistance des modèles africains se situaient surtout au niveau des structures sociales et des mentalités.

Robert Delavignette nous a laissé un mot qui traduit bien la façon dont était initialement perçu l'impact de l'école. Il s'agit de la plainte d'un vieux sage sénégalais, s'exprimant dans le sabir local : - "les écoles de Dakar gâtent la tête des jeunes gens" 4. Incontestablement, l'enseignement et les méthodes de l'école nouvelle répondent à la conception que les peuples avancés se font d'un progrès indéfini de l'humanité, où le pouvoir économique et la perfection de l'individu occupent un rang majeur. Or le concept éducatif des sociétés africaines paraît à contre-courant de cette ambition. Peu soucieux des besoins matériels et de la valorisation de l'individu, il s'ordonne plutôt autour de l'intégration de chaque être dans le corps social et au bénéfice de la communauté. Les jeunes générations, pour leur part, tirent de leur instruction de type occidental le sentiment que la primauté du collectif, à la base de la culture traditionnelle, ne saurait convenir à leurs sociétés en rénovation. D'où le malentendu avec les générations plus anciennes. Cet état de fait a dicté à Paul Ricoeur un constat que le philosophe s'est pourtant abstenu d'assortir d'une connotation morale. - "Il faut,... pour entrer dans la civilisation moderne, entrer dans la rationalité scientifique, technique et politique qui exige bien souvent l'abandon pur et simple de tout passé culturel" 5. A prendre cette réflexion à la lettre, une communauté africaine qui mépriserait toutes les valeurs de sa culture ne détruiraitelle pas le socle servant de fondement à son identité ?

Les spécificités du modèle d'enseignement appliqué à l'époque coloniale, puis maintenu à l'identique par les gouvernements du Cameroun indépendant, formaient un ensemble redoutablement cohérent dès lors que la famille n'y avait pas sa place. On veut ignorer qui est cette famille, ce qu'elle pense, comment elle survit, quelles sont ses attentes. L'univers de l'enfant une fois laissé à la porte, un expert prend la classe en main et applique des règles pédagogiques impérieuses : éveiller le sens des réalités, développer l'esprit logique, initier à la rationalisation, privilégier autant l'intelligence que la mémoire, susciter l'initiative et le désir de compétition. Le maître valorise la réussite par des classements selon les résultats. Au surplus et d'une manière implicite, l'école accueille les évènements extérieurs, elle est sensible aux comportements urbains, elle prône les valeurs universelles, elle exalte les civilisations prestigieuses. De ce tableau ouvert sur le monde et en quête de surhommes dominant la nature, certains ont conclu que l'école nouvelle développait les savoirfaire et, à l'inverse des groupes archaïques, négligeait le savoir-être.

A l'opposé, l'éducation traditionnelle s'exerçait à l'intérieur même de la communauté ethnique, société que les anthropologues disent "à système fermé". Sans qu'aucune institution ait eu en charge l'instruction des enfants – hormis dans les collectivités qui pratiquaient soit les initiations, soit encore les retraites de chaque classe d'âge –, la diffusion des règles sociales s'opérait sous l'autorité de la famille,

et souvent de façon peu coercitive. Il est vrai qu'il s'agissait alors de mondes paysans non diversifiés matériellement et culturellement, de sorte que l'acquiescement au bien-fondé des normes s'en trouvait facilité. Là où la religion naturelle imprégnait toute la vie sociale, l'imaginaire des puissances occultes régulait les comportements avec efficacité. Chaque homme, convaincu des forces cosmiques peuplant son univers, convaincu aussi des liens de dépendance à son clan à travers la pression des esprits des ancêtres, savait en partie interpréter les évènements de son existence. Quitte à en référer aux "vieux" comme à ses parents, lesquels avaient mémorisé bien avant lui tous les domaines du transcendant.

Dans les sociétés paysannes autrefois confiées à mon administration, l'entourage de l'enfant veillait seulement à ce que toute parole et tout acte fussent en conformité avec les valeurs jugées sacrées au regard de la tradition, ou du moins qu'ils n'outragent pas ouvertement l'autorité de ces valeurs. Tel était le contexte que le commandant ne devait pas ignorer en proposant un autre type d'instruction. Pour convaincre ses interlocuteurs, il ne pouvait puiser d'arguments ni dans le registre des phénomènes surnaturels, ni dans celui des volontés des ancêtres mythiques, ni dans celui de quelque bible inspirée. L'insertion de l'école dans une Afrique encore passéiste annonçait une levée de boucliers. Ceci parce que l'enseignement français ne donnait pas créance ouverte aux forces magiques, aux puissances cachées ou à des révélations divines, allant même jusqu'à bafouer ces croyances. Sous le pavois d'une laïcité respectueuse des idées, l'école du commandant prenait figure d'institution négatrice, attachée à un certain matérialisme scientifique et, en tout cas, peu diserte sur les idéologies qui eussent pu sous-tendre les comportements familiaux et citoyens. A la limite, dans les premiers temps, l'école officielle apparaissait comme une provocation, voire une atteinte à l'identité, entre les mains du colonisateur. Historiquement, ne participait-elle pas à l'avènement d'une désacralisation des divers univers spirituels de l'Afrique ?

Pour en revenir à l'impact, sur l'enfant, de son existence d'écolier, une présence en classe tout au long de la journée modifiait ses rapports avec la société. L'élève émergeait hors du milieu ambiant. Il se voyait soustrait aux contraintes coutumières qui, au village, auraient modelé sa conscience. Comment aurait-il pu trouver une place active dans les structures sociales, apprendre l'ensemble des interdits au fil des heures, participer à toutes les cérémonies occasionnelles, recevoir les leçons implicites émanant de la conduite de ses parents? La mise à l'écart des processus d'intégration atteignait tout autant le petit musulman que le jeune soumis à une religion naturelle. Car c'est insensiblement que s'opérait l'effacement des racines culturelles: le contingent des premiers scolarisés se sentait moins motivé par les modèles de sa collectivité d'origine, moins convaincu des dires des adultes du pays, moins familier des habitudes locales, plus ignorant des techniques agropastorales grâce auxquelles survivait la ferme paternelle.

Certes, l'instruction générale que le colonisateur s'attribuait le mérite d'avoir introduite, répondait bien à un besoin humainement légitime. Encore eût-il fallu qu'elle ne concourût pas à déséquilibrer la construction de la personne africaine de demain. Basée sur des prémisses foncièrement étrangères aux empreintes et aux acquis antérieurs des jeunes entrant au primaire, elle façonnait des esprits où s'accumulaient, sans unité et dans l'ambiguïté, connaissances et certitudes anciennes, découvertes et schémas nouveaux⁶. L'enfant se sentait ébranlé intérieurement par des pensées discordantes, mais il souffrait aussi des déchirures de son vécu personnel. Il en tirait une incompréhension croissante de ses parents,

lesquels, de leur côté, se dressaient contre l'atteinte à leur autorité et contre le mépris visant les modes de vie traditionnels⁷.

Les conflits entre générations prirent même un caractère aigu à partir du moment où les premiers élèves sortis du cycle primaire séjournèrent pour de longs mois dans les trois ou quatre centres où des lycées avaient été ouverts. Les intéressés, rentrés au pays pour les congés scolaires et la crise de l'adolescence aidant, manifestèrent leur désenchantement face aux pauvres réalités de leur milieu familial. Ils ne cachèrent pas leurs sentiments de supériorité sur les adultes, incultes à leurs yeux. Le drame était consommé : l'existence au village des ancêtres avait perdu son aura. Vivement offensée pour sa part, la phratrie se risquait à une désapprobation ouverte. Tel fut le cas à Bafoussam durant l'été 1954, lorsqu'une cinquantaine de collégiens bamiléké, au lieu de rejoindre leurs chefferies respectives en brousse, se regroupèrent au chef-lieu de la subdivision et constituèrent une sorte de ghetto. Des parents me saisirent alors de leur stupeur et sollicitèrent mon intervention. Le 17 juillet, j'organisai donc une confrontation publique afin de vider l'abcès. Les contestataires acceptèrent de s'associer aux cent cinquante adultes réunis. Ceux-ci en appelèrent aux sentiments filiaux et, après que j'eus, de mon côté, évoqué d'éventuelles suppressions de bourses, ils engagèrent leurs jeunes à renouer le contact, sur place, dans les fermes familiales et à témoigner à leurs mères leur attachement en leur rendant des services bénévoles.

2. Les débuts souvent hésitants de la scolarisation primaire dans le Nord

Au lendemain de la dernière guerre, le réseau des établissements primaires, publics ou missionnaires, se concentrait sur les zones d'essor économique du Cameroun, à proximité du littoral. Par leur ancienneté et par leur densité, les églises chrétiennes avaient beaucoup contribué à susciter, dans ces zones, l'intérêt pour la lecture et l'écriture, tandis que les anciens élèves trouvaient des emplois dans les commerces, les entreprises et les plantations. Autant dire que l'éveil général à la modernité se signalait assez pour que l'école fût déjà devenue l'objet d'une attente parmi la population.

Ailleurs, sur l'immense hinterland, la carte scolaire se réduisait à des points épars, avec quelques îlots plus centrés. Les témoignages qui suivront veulent faire état, à partir d'expériences personnelles, du développement inégal de l'enseignement dans deux des provinces intérieures du Cameroun.

La première, les hautes terres du Bamiléké à l'ouest, demeuraient bien, en ce temps-là, un monde rural, avec un attachement profond à son héritage original. Or voici que la modernité s'apprêtait à séduire une partie des habitants. La cause indirecte de ce surprenant mouvement a tenu à ce que, au sein de cette paysannerie locale, la culture du sol, en soi, ressortissait coutumièrement au travail féminin. Avec la paix coloniale et la fin de la mobilisation contre les voisins ennemis, l'élément masculin avait gagné en disponibilité. Durant deux décennies, il avait, certes, été requis pour le travail obligatoire⁸. Mais la contrainte en ayant cessé au lendemain de la guerre, il entendit l'appel de ce monde extérieur que les chantiers lui avaient fait connaître. Il sut désormais comment se procurer les ressources monétaires, que ne laissait guère espérer le sol des ancêtres, et grâce auxquelles il aurait accès à la modernité enviée. Certains s'orientèrent vers le petit ou le grand commerce, d'autres furent attirés hors du pays par des terres de colonisation prometteuses. Dans les deux cas, ils perçurent que, pour eux-mêmes et pour leurs enfants, leur activité serait valorisée par un savoir scolaire. L'espoir d'un meilleur gain guida les jeunes

générations, sans états d'âme, vers l'école, quelle qu'en fût la dénomination, publique, protestante ou catholique. Cette motivation suffisait pour passer outre à la conscience secrète d'une incompatibilité entre culture familiale et culture étrangère. Le Bamiléké, sans divorcer de ses racines, épousa ainsi une instruction française, dont il attendait la puissance économique et technique. L'école lui était devenue désirable et l'instruction son marchepied.

Durant la même période, des facteurs sociologiques et historiques conduisaient le monde soudano-sahélien du Cameroun au désintérêt pour les courants venus de l'extérieur, ceux venus du sud spécialement. Fondé sur une économie paysanne comme jadis le Bamiléké, et même beaucoup plus diversifiée, il paraissait avoir fait de la limite savane/forêt une frontière où s'arrêtait l'avancée des conceptions étrangères. L'école primaire n'avait encore interrogé ni l'élite traditionnelle, ni le bas peuple. S'il existait bien un embryon d'établissement au chef-lieu des subdivisions administratives lors de mon arrivée dans le Nord-Cameroun, les classes comprenaient une forte proportion d'enfants appartenant aux fonctionnaires sudcamerounais affectés dans la province. La population locale, toutes ethnies confondues, s'opposait à la scolarisation, cependant que les administrateurs répugnaient à user de violence contre les quelques familles dont un enfant aurait pu être recruté. Cette résistance, phénomène qui a vraiment marqué l'évolution si tardive de la province, pourrait s'expliquer par une série de causes concomitantes, dont on citera plusieurs : l'environnement pour le moins archaïque dont se satisfaisaient les collectivités et qui n'appelait guère le besoin de nouveaux instruments du savoir, les liaisons - par pistes routières et par la Bénoué - qui, dramatiquement précaires et saisonnières, constituaient un obstacle majeur aux contacts avec le monde développé, l'absence des missions chrétiennes, lesquelles n'avaient pas encore mis leur efficacité sociale au service des zones hors forêt, la mosaïque ethnique, particulièrement nombreuse et morcelée, laquelle trouvait dans l'immobilité culturelle et matérielle sa survie identitaire. Bref, il fallut attendre l'ultime décennie avant l'Indépendance pour que l'école apparût à une fraction de l'opinion publique comme une voie où l'enfant ne deviendrait pas nécessairement une victime de puissances inquiétantes, mais à coup sûr diaboliques. La présente conclusion ne me parait pas trop appuyée et elle justifie les longues considérations préliminaires développées plus haut sur les bouleversements vécus par les écoliers et par les sociétés locales.

Le monde musulman du Nord et sa résistance à l'école.

L'enclavement du nord persista assez longtemps et assez implacablement pour contrarier les débuts de l'école moderne. Un retard que l'opposition des peuples du pays a encore prolongé. De cette résistance elle-même et de ses formes, une analyse pertinente a été donnée par le sociologue J-Y Martin⁹. Plus tard, d'étonnants progrès ont été cependant obtenus, dont un exemple, celui des écoles de Maroua¹⁰, a fait l'objet d'une enquête publiée en 1993.

Les difficultés de la mise en place des structures scolaires ne peuvent aujourd'hui s'imaginer. L'acheminement du personnel depuis le sud du Cameroun constituait l'une des pires. Car il ne se trouvait sur place aucun natif qui sache assez le français pour l'enseigner. Garde-t-on toujours le souvenir de ce vaillant instituteur, Galéazzi, le premier qui fut affecté à Maroua ? Il y vint en 1924/1925, durant la saison sèche, période de l'étiage, où les grands fleuves devenaient franchissables. A partir de Nkongsamba où le train arrivait alors, il eut à parcourir par étapes, à pied ou à cheval, environ 50 jours de voyage, via Tibati et Ngaoundéré. Se souvient-on aussi

du drame personnel enduré par de modestes moniteurs sud-camerounais, pour lesquels le nord représentait une expatriation totale et une contrée qui les terrifiait.

Près de vingt ans plus tard, la scolarisation s'y trouvait presque encore à sa phase de départ. Le poste de Mora, que j'ai occupé en 1947, disposait d'une école depuis deux ou trois lustres ; mais elle demeurait le seul établissement pour une circonscription dont on chiffrait alors la population à 68 000 habitants. La salle de classe était commune aux deux sections. Elle possédait un mobilier de fortune en planches sciées dans des troncs de caïlcédrats du voisinage. Point de portes ni de fenêtres, puisque les murs, badigeonnés à la chaux de Bidzar, s'arrêtaient à hauteur d'appui. L'unique maître avait un CEP pour bagage. Originaire de Yaoundé, la capitale, il n'était pas prêt d'oublier un exténuant voyage de 1 550 km sur le chargement d'un camion à ridelles. Sans rien entendre des multiples langues parlées par ses élèves, le jeune homme réussissait la gageure de leur faire dire, lire et écrire quelques phrases en français. Il avait à diriger à la fois un cours préparatoire (enfants jusqu'à 9 ans d'âge) et un cours élémentaire (des enfants jusqu'à 15 ans). L'effectif totalisait 43 inscrits: 12 d'entre eux étaient fils ou filles de fonctionnaires camerounais et 25 autres sortaient d'un milieu de paysans islamisés, à l'exception de deux animistes qu'une famine avait chassés en plaine. A proximité, un camp scolaire accueillait les 14 internes, vêtus et entretenus par la subdivision, leur alimentation provenant pour partie de cultures vivrières dont la classe avait la charge.

Curieux de savoir comment ce petit monde avait rejoint l'école, le commandant avait questionné ceux des enfants venus de brousse. Des aveux lui dévoilèrent que nombre d'entre eux devaient leur présence sur les bancs à de discrets marchandages. Les sociétés musulmanes, ainsi l'ai-je appris, opposaient un refus à l'école. Je découvris surtout par quelle habileté ce refus était dissimulé à l'administrateur. Voilà qui demande explication. Quand il y avait eu besoin de nouveaux écoliers, mes prédécesseurs en avaient saisi le sultan, maître en titre du pays et seul interlocuteur assigné par les règles de la féodalité wandala comme par celles des Peuls. Le sultan trouvait là, bien à propos, l'occasion de tester l'allégeance de ses chefs de canton. Transmettant l'ordre du commandant, il pressait ses vassaux de sacrifier quelques enfants pour ne pas soulever l'ire du Blanc. Les chefs de canton, se défaussant à leur tour, répercutaient l'injonction sur les chefs de village. Ces derniers, en bout de chaîne, n'imaginaient que deux moyens de se libérer de l'astreinte : ou bien par le versement d'un bakchich ou encore par la capture d'un gamin, leur choix se portant alors sur des gens sans défense (familles d'ascendance serve et corvéables à merci, étrangers réfugiés dans le village, ménages dont le père souffrait d'un handicap). Dans tous les cas, la désescalade de la sommation depuis le trône princier jusqu'à la hutte du paysan se monnayait en dessous de table - du bétail souvent -, procédé qui venait, par ailleurs, conforter les liens de subordination au sein de la pyramide sociale.

Des témoignages ultérieurs à l'Indépendance ont corroboré l'existence de ces pratiques dans d'autres circonscriptions du Nord-Cameroun. Parlant de son fils, "ils l'ont pris", s'écrie, devant R. Santerre, un *mallum* incapable de verser la prestation qui eût écarté le recrutement¹¹. En réalité, l'attachement à l'école coranique n'était pas seul en cause. La cupidité vénale des chefs facilitait la résistance à l'école moderne chez certains seigneurs islamiques. Telle aurait été la manière d'agir imputée à l'ancien *lamido* de Maroua. Le prestigieux Yaaya, nonobstant les gages apparents donnés à l'administrateur, aurait mené en sous-main une tactique dissuasive tournant au profit personnel. Selon les chercheurs qui ont rapporté l'information, il aurait ainsi exigé de ses villageois une rétribution tant pour dispenser

un enfant d'être désigné pour l'école, que pour autoriser un autre enfant à se rendre en classe, mais avec la menace d'une réprobation persistante¹². Il est vrai que les communautés musulmanes, où qu'elles eussent été situées en Afrique, ont boudé l'instruction de type européen. Il fallait donc s'attendre à ce que la contrainte exercée par le colonisateur pour favoriser la scolarisation suscite des tensions. Du souvenir resté vivace de ces conflits, des romanciers ont su tirer des récits hauts en couleur¹³.

Le report de l'obligation scolaire, évoqué plus haut, sur les enfants d'une catégorie sociale inférieure comporta même une incidence politique inattendue. Les responsables de cette forme de discrimination en devinrent parfois eux-mêmes les victimes. Le retournement de situation accompagna les premières élections de type démocratique au Cameroun. L'influence dominante des détenteurs du pouvoir traditionnel aurait dû légitimer leur candidature ; mais l'incapacité d'utiliser la langue française en exclut certains, de droit. De sorte qu'à leur place vinrent siéger à l'assemblée camerounaise des élus qui se trouvaient avoir été requis autrefois pour l'école. Issus de la plèbe, ces représentants, promus au rang de délibérants pour les affaires du Territoire, exerçaient leur préséance dans leurs circonscriptions ellesmêmes, au grand dam des tenants des structures coutumières, déjà mis à mal par les évolutions égalitaristes.

Les animistes des Monts Mandara et leur refus de l'école

Le secteur où je me trouvais en service dans les années 1947/1948 se caractérisait par une stagnation si marquée qu'un progrès général me paraissait l'une des priorités. Mais les milieux naturels et les sociétés ne pouvaient être modifiés que par le concours d'un encadrement camerounais du pays, lequel manquait presque totalement. L'école, voie royale de la formation générale, de l'accès à la culture, de l'acquisition des techniques, représentait l'instrument qui préparerait les artisans camerounais du progrès. Mon rôle se résumait dès lors à diriger vers l'école des générations successives d'élèves. En cela, d'ailleurs, je me justifiais moi-même dans ma position de colonisateur. Quoiqu'il en eût été, l'institution existait déjà à Mora : une école était là. J'avais spécialement à devenir un administrateur équitable, c'est-àdire à m'assurer que les mêmes chances de promotion future fussent données à toutes les ethnies, donc à veiller à l'équité entre les enfants issus des différentes civilisations.

Or, s'il était un grief à faire à cette école, c'était moins de ne pas pousser l'enseignement au delà du cours élémentaire, que de laisser pour compte, dans ses effectifs, les natifs d'une moitié de la circonscription. Le secteur de la plaine fournissait en réalité tous les élèves, quand celui des hauts reliefs ne déléquait aucun enfant. Par son recrutement local, l'école se consacrait de la sorte à l'instruction des seuls musulmans. Elle ne s'ouvrait pas aux 36 000 montagnards qui constituaient la fraction la plus nombreuse de mes administrés. Pareil déséquilibre s'expliquait. D'un côté leurs sociétés ne disposaient pas d'une hiérarchie qui aurait pu être mise à profit, comme chez les islamisés, pour exercer des contraintes. D'un autre côté, ces peuples, de civilisation plus archaïque que celle de leurs voisins, s'étaient façonné une mentalité d'irrédentistes. Réfugiés sur des sites mal accessibles pour défier les principautés établies en plaine et au surplus coutumières de pratiques esclavagistes, leur résistance aux pressions extérieures avait contribué à un renforcement extrême de leurs valeurs traditionnelles. Ils s'étaient figés dans le rejet des croyances, comportements et modes de vie étrangers à l'héritage ethnique. Mises en présence des gesticulations du colonisateur, d'abord allemand, puis français, les collectivités,

s'arc-boutant sur pareil fondement d'airain, faisaient fi des nouveautés que le commandant prétendait introduire chez elles. L'école correspondait pour elles à une institution inédite, qui ne pouvait qu'être chargée de menaces.

De longues réflexions sur ce sujet entretenaient ma perplexité. Un rameau humain si enraciné saurait-il se choisir un avenir meilleur? Dans quelle direction faudrait-il que je prépare des mutations ? Finalement une certitude s'était imposée à moi. Devant les premiers signes d'une fréquentation des marchés de la plaine par les montagnards, épouses comprises, j'ai pressenti que les peuples des rochers entreraient nécessairement dans le courant des échanges, indissociable effet de la colonisation. Les guerres tribales avaient pris fin. Les attraits du monde islamique, dominant et solidaire, engageaient une confrontation telle que les peuples marginaux ne semblaient pas détenir les atouts de nature à effacer demain leur réflexe d'infériorité et à assumer avec force leur identité. En d'autres mots, ils seraient condamnés à une absorption par des groupes plus forts s'ils n'étaient pas incités à délibérer d'un avenir qu'ils construiraient par eux-mêmes. Je notais avec intérêt, dans ces années où ce genre de questions m'assaillait, que les montagnards, dans leur majorité, répugnaient à se fondre dans la culture des Wandala et des Peuls, dont ils sentaient que l'ancienneté dans l'Islam véhiculait un irrépressible mépris pour les païens et pour les nouveaux convertis. Ils oubliaient d'ailleurs que leur émiettement ethnique les plaçait à cet égard dans une vulnérabilité dramatique.

En définitive, j'avais conclu à l'urgence, pour ces sociétés, de renoncer à leur archaïsme, aussi émouvant et performant eût-il été, aussi représentatif restait-il actuellement de l'africanité originelle. Pour mener les transformations utiles et surtout pour les infléchir en leur imprimant une spécificité qui les démarquât de la tradition islamique des voisins, les futurs leaders de haut niveau capables de mettre en oeuvre ce type de progrès attendaient que le commandant les inscrive à l'école. Il importait que je fournisse des effectifs à cette école républicaine, dont le caractère laïque laisserait aux jeunes issus de ces ethnies la liberté d'orienter une "refondation" de la descendance des montagnards. Et l'acte initial semblait bien être de précipiter la formation d'écoliers du primaire, appelés à hisser leur génération au potentiel des autres communautés du Cameroun.

Par malheur, mes rêves butaient sur la réalité la plus affligeante. Des centaines de milliers d'hommes, dissimulés derrière leurs blocs et leurs éboulis, se voulaient totalement sourds à l'appel de l'école nouvelle. Vainement mes devanciers avaient-ils plaidé, devant leurs administrés des Monts Mandara, l'intérêt d'une instruction plus opérante que beaucoup des pratiques traditionnelles. Quant à moi, je m'enhardis alors à pousser les feux et à en prendre les risques.

De mes tentatives pour engager un processus de scolarisation dans les massifs de Mora, il me reste en particulier le souvenir de trois épisodes, dont je rapporte ici les péripéties.

Le premier épisode en date surprendra. Il pourra même offusquer. Je conçus une opération coup de poing en pays zulgo et j'en attendais l'effet d'un psychodrame. Il s'agissait que l'évènement soit assez déconcertant et assez inquiétant pour que, dans les fermes fortifiées de la montagne, les conversations s'emparent du sujet et que cette chose inconnue de tous, l'école, pose question. L'antique Afrique n'avait jamais créé ce genre d'objet. Si elle avait parfois adopté la classe coranique venue d'Arabie, il lui manquait une structure d'un caractère à la fois public, laïque et supraethnique. Le continent noir étant en voie de renaissance, rien ne semblait aussi souhaitable que d'interpeller les villages et de les préparer à leur rendez-vous avec le futur. Je considérais cela comme mon devoir. Cependant, dans l'intervention que

j'évoque ici, je doutais moi-même des chances de mon pari et j'oscillais entre espoir de réussite et probabilité de l'échec. En cas de réussite, j'aurais ressenti le malaise d'avoir triomphé en inspirant la peur ; et pourtant la volée de sauvageons que j'aurais cueillie à Zulgo aurait pu signifier le début d'une véritable élite. En cas d'échec, j'étais prêt à me réconforter en m'adjugeant le mérite d'avoir adressé un avertissement sévère à des administrés durs d'oreille ; et, pourtant, croire ceux-ci en état de comprendre ma vision apocalyptique de leur avenir n'aurait-ce pas été une façon de me leurrer? Mais comment, dans leur état d'immaturité sociale leur rendre sensible que leur actuel refus d'instruire leurs enfants pourrait, à terme, renforcer chez leurs voisins une domination culturelle et politique préexistante et pérenniser la situation subalterne de leurs communautés ?

Mon intervention, probablement en octobre 1947, mit à profit une suite de nuits étouffantes où, pour dormir, beaucoup de jeunes garçons s'allongeaient sur des plateformes rocheuses, à distance de leurs pères. La scène devait se dérouler dans un quartier d'ethnie zulgo, du rameau mofu, établi sur le versant qui dominait la piste routière semi-permanente, construite de Méri à Mora au plus près des derniers éboulis des Monts Mandara. Avantage de ce choix au plan psychologique : les occupants de ces escarpements, habitués à la circulation d'étrangers au bas de leur site, témoignaient d'un premier apprivoisement, lequel aurait fait défaut aux gens peuplant les profondeurs arrière des reliefs. En second lieu, l'échelonnement, le long de la piste, de six autres ethnies de montagnards laissait espérer que la stupeur consécutive à l'évènement prévu se répercuterait de proche en proche. Troisième perspective : en limitant l'action au seul même quartier, les futurs élèves que je souhaitais y recruter appartiendraient à des familles apparentées, ce qui faciliterait leur adaptation à l'école. Enfin, ayant parcouru déjà deux ou trois fois le pays zulgo, ma personne y était plus familière qu'elle ne l'aurait été dans d'autres collectivités.

Ces préliminaires assurés, je vins un soir, avec une quinzaine de gardes, stationner sur la piste, à distance du quartier ciblé. Puis, dans les heures précédant le lever du jour, quand les chiens furent assez assoupis pour que des aboiements ne donnent pas l'alerte, les gardes gravirent le flanc de la montagne en ordre dispersé avec consigne de me ramener les garçons qu'ils surprendraient dans leur sommeil. Les premiers rayons du soleil me trouvèrent assis sur un rocher bordant la piste et entouré d'une quinzaine d'enfants que je tentais de réconforter par une distribution d'eau. Bientôt, sur la crête du relief - lieu d'habitat préféré des chefs du pays -, apparurent des hérauts, en silhouettes sur des parois en saillie, alternant vociférations et insultes. Laissant les décharges vocales vider la crise de fureur, je pus à mon tour donner ensuite de la voix, servi à souhait par un porte-parole mofu mal embouché, mais avec la complicité de deux interprètes. Il était besoin de temps pour permettre que les échanges perdent un peu de leur ton passionnel. En début d'après-midi, je proposai aux parents de descendre pour converser avec leurs enfants et pour convenir, avec moi, d'une décision. Bien averti du tempérament combatif et du courage des montagnards, je ne fus pas surpris qu'une vingtaine d'hommes consentent à quitter leurs retranchements granitiques haut perchés. Sautant de pierre en pierre, cependant en bonds discontinus qui marquaient leur hésitation, ils rejoignirent notre groupe.

Jouant sur l'effet de proximité d'un face à face entre hommes, je leur déclarai tout net mon intention de mettre ces petits à l'école, où ils développeraient des capacités jamais obtenues au village. Evoquant le passé dramatique de leur refoulement sur les massifs, je leur rappelai quel effrayant qui-vive leur avaient fait subir des voisins mieux armés qu'eux. Je leur représentai que leurs oppresseurs

tenaient leur supériorité, à travers le Coran, d'une connaissance de la lecture, de l'écriture et des sciences. Je leur promettai que les jeunes Zulgo, après leur passage à l'école du Blanc, seraient dotés d'un savoir plus grand que celui du meilleur des devins, savoir grâce auquel les Zulgo détiendraient un pouvoir équivalent à celui des gens de la prière. Finalement je leur proposai de me confier quelques-uns de leurs fils non indispensables pour les cultures et pour les travaux des cases et des murets des terrasses. Toutefois, ajoutai-je, s'il était des pères à douter de l'intérêt de l'école, je laisserais leurs petits remonter sur les rochers ; mais je jurai que ces hommes-là, parvenus à la vieillesse, se souviendraient combien le commandant avait parlé juste.

Je vis alors, non sans émotion, tous ces gaillards, ornés de leur séante nudité, prendre les enfants par la main et me quitter. Quel fût le témoin de la scène à ne pas se dire que ces enfants l'avaient échappé belle et que, décidément, les "manières du Blanc" – tenir et relâcher – restaient incompréhensibles. Pourtant, ô surprise, trois garçonnets, pétrifiés, se tenaient encore devant moi, orphelins esseulés dont les tuteurs ne s'étaient pas souciés. Maîtrisant mal mon élan de compassion, je les entraînai à l'école de Mora, comportement aussi blâmable que celui attribué cidessus aux chefs musulmans recruteurs. Par bonheur, la solidarité ethnique veillait. Le surlendemain, en dépit des gâteries variées que leur avait prodiguées mon épouse attendrie, le jeune trio zulgo s'en était allé furtivement. Vraiment, le commandant n'avait pas lieu de crier victoire...

Un second épisode suivit le premier, témoignant des tâtonnements infructueux qui se succédèrent avant que l'instruction moderne fût acceptée. La conjoncture s'en présenta tout autrement. L'initiative provint d'un tiers, ce dernier recourut à la négociation, l'enjeu concerna une école privée d'obédience chrétienne, l'établissement devait jouxter l'ethnie à desservir. Pareil ensemble de facteurs laissait espérer que la démarche pourrait mieux séduire les bénéficiaires potentiels ou, du moins, qu'elle les effaroucherait moins. Rien qui, cependant, assurât que la population se montrerait moins allergique qu'à l'école du commandant. Le projet m'en avait été présenté par le pasteur d'une mission adventiste. Celle-ci, basée à Dogba, dans la subdivision de Maroua, s'essayait à évangéliser les Peuls et avait en vue de proposer aussi la Bible aux animistes, ce qui impliquait, pour commencer, de donner un enseignement élémentaire à des jeunes, futurs lecteurs des Ecritures Saintes.

Le pasteur avait déjà jeté son dévolu sur un lieu géographiquement et culturellement accessible, Kolkoss, hameau tout nouveau, au pied du massif de Mada, en bordure de la piste semi-permanente évoquée plus haut. Kolkoss avait été une création du jeune chef des Mada, Kavaye, lequel y avait placé des membres de sa famille pour consacrer la prise de possession d'un piémont où les montagnards descendaient entreprendre des cultures de mil et d'arachides. L'installation d'un habitat fixe en contrebas du massif, sur ce glacis autrefois vide où païens et Wandala s'affrontaient par les armes – notamment à propos des puits quand les excavations de la montagne tarissaient –, préfigurait la célèbre "descente des Kirdi en plaine" qu'avaient si souvent préconisée officiers et administrateurs français. Kolkoss mérite ici d'être regardé comme le signal annonciateur d'une migration historique. Sur ma circonscription, d'un bout à l'autre de la falaise des Monts Mandara, c'est-à-dire depuis la limite des Mofu à Méri jusqu'à celle des Mafa, dits Matakam, à Koza, Kolkoss fut en effet, dès 1946, le premier groupe de cases rattaché à une collectivité montagnarde qui eût osé se fixer en terrain plat au voisinage de l'escarpement.

Des contacts avaient été pris sur place, antérieurement, entre les adventistes et les notables mada. Il fallait officialiser les positions, puis conclure sous mon autorité. L'entrevue se tint à Kolkoss au printemps 1948. Le pasteur s'était fait accompagner

par le moniteur de la mission désigné pour ouvrir l'école et par un traducteur français/wandala. J'avais amené moi-même deux interprètes, l'un français/wandala, l'autre wandala/mada. Le palabre se déroula tout au long du jour à l'ombre d'un auvent en sekko soutenu par des perches fourchues. Une fois les échanges engagés, je m'étais retiré dans le campement voisin, laissant leur liberté aux parties, mais prêt à répondre à un appel. J'avais prévenu Kavaye que j'enregistrerai l'accord des parties si celui-ci prenait suffisamment en compte l'intérêt des enfants. Christianisme et présence missionnaire demeuraient, en ces années là, choses totalement inconnues dans l'extrême nord du Cameroun. Si les adventistes formaient une avant-garde, elle était sans doute unique et n'intéressait que la subdivision de Maroua. Ma crainte à moi-même, comme responsable de l'ordre public, portait sur le risque d'une maladresse d'un moniteur protestant, familier des Peuls, mais ignorant de ceux que les mêmes Peuls qualifiaient d'horribles sauvages. Le moindre prétexte suffisait, après beuverie, pour qu'une troupe de mâles païens se livre à une explosion de débordements brutaux. Aussi avais-je l'intention de contrôler de près l'expérience de Kolkoss et de lui laisser provisoirement un caractère officieux.

La nuit approchait, mais la controverse allait toujours bon train, comme aime à le faire le tempérament africain. Peut-être un consensus avait-il pu se nouer, sans être formalisé. D'autres charges pressantes m'attendaient. J'interrompis les débats et demandai si un accord de principe avait été trouvé. Les Mada affichèrent aussitôt leur refus d'une école. Ils n'en démordirent pas durant les quelques échanges qui suivirent. Je prononçai donc qu'on en resterait là en attendant de meilleures conditions d'entente. Le pasteur et son moniteur se retirèrent. Puisque la politique est l'art d'apprécier les évènements afin de les dominer, il me fallait connaître ce qui avait motivé la position des montagnards.

J'interrogeai alors le cercle assis devant moi sous le *secco*, dont l'ombre était devenue inutile à cette heure où le soleil avait basculé à l'ouest derrière les crêtes du massif de Mada. Cela me valut une défense assez bouffonne de Kavaye, dont je retranscris les propos de façon approximative. L'argumentation donnait en effet un exemple des procédés oratoires par lesquels mes administrés, quelle qu'en fût l'ethnie, déployaient ruse et flagornerie pour signifier au commandant qu'il n'avait pas à savoir le fond de leurs pensées. — "Tu es le Blanc qui nous commande", dit Kavaye. "Dans le pays de Mora, des Blancs, il n'y en a jamais eu qu'un seul. Aujourd'hui, ici, un autre Blanc est venu demander une place sur ton territoire. C'est un Blanc avec la force des Blancs. Nous le savons : le combat pour le pouvoir commence quand deux hommes forts s'approprient le même territoire. Nous serons les victimes de votre guerre. Ce territoire est à toi. Quant à nous, nous ne voulons pas que deux Blancs nous commandent à la fois. Toi, on sait comment tu nous commandes. C'est assez pour nous d'obéir à un commandant". Ainsi se termina le second épisode, aussi inopérant en apparence que l'avait été le premier...

Avec le troisième épisode, ma recherche d'enfants à scolariser changea à nouveau de configuration. Cette fois-ci, il fut question de capter la confiance d'un père et d'en obtenir la conduite de ses enfants à l'école. Encore y avait-il lieu de choisir un homme d'une personnalité telle que son exemple fût susceptible d'être suivi par d'autres parents. Finalement, après un tour d'horizon sur les images que j'avais retenues de différents personnages représentatifs des ethnies, Kavaye m'avait paru le sujet le mieux apte à entrer dans mon jeu. Sa jeunesse lui laissait encore un peu d'indépendance face aux médiateurs des forces occultes. Il ne s'était pas imposé sans peine à des rivaux, ce dont il tirait une certaine pugnacité. Son ambition l'avait rapproché des commandants, dont l'appui ne lui était pas indifférent. Je voyais en lui

un élément quelque peu perméable qui, si je le gagnais à la cause de l'école, eût pu me servir de levier. Passant outre aux manières abruptes qu'il tenait de son extraction, je fis le siège de Kavaye, chef de Mada, un massif que j'avais recensé et visité d'autres fois.

Kavaye, par bonheur, ne manquait pas d'épouses fécondes. Aussi avait-il plusieurs fils, dont le premier devait avoir une dizaine d'années. Peu après l'échec du projet adventiste, je l'avais entretenu de l'intérêt politique qu'il eût trouvé, lui analphabète, à s'associer des enfants qui l'auraient dispensé d'interprètes wandala, étrangers et de surcroît islamisés. Je lui avais représenté de placer deux fils à l'école de Mora plutôt qu'un seul, pour limiter les brimades attendues de la part de la population scolaire. Mais ses hésitations durèrent plusieurs semaines. Selon mes notes écrites, ce fut le 25 mai 1948 que, passant l'après-midi chez Kavaye, je l'ai poussé à une décision.

J'appris qu'en fait il avait déjà désigné Yegué, son aîné, ainsi qu'Ozon, plus jeune. Il ne me cacha pas que sa famille, durant la semaine écoulée, n'avait cessé de consulter les devins. Les âmes des ancêtres avaient été sollicitées d'indiquer quels châtiments elles réserveraient si les enfants partaient à l'école, mais aussi selon quels rituels conjuratoires les vivants pourraient écarter les malheurs annoncés. Les mères des deux victimes, de leur côté, toujours selon Kavaye, se répandaient ostensiblement en pleurs et manifestations de désespoir selon les conventions coutumières prévues quand des petits mouraient. Le chef allait jusqu'à en être excédé. Il m'avait semblé, ce jour-là, partagé entre sa résolution de mettre à l'école les deux garçons et le trouble profond que lui causaient, à juste titre, les menaces révélées par les voyants sur les intentions des puissances immatérielles. Une certaine perplexité se glissa en moi en prenant conscience que, pour évacuer tant de ténèbres, le chef avait fait appel à des rations de bière de mil dont, visiblement, les effets venaient, par moments, égarer son esprit. Sans trop prendre en compte, chez mon interlocuteur, les vapeurs de l'ivresse et me plaçant dans l'ambiance de surnaturel où la conversation était parvenue, j'osai mettre en demeure ce père d'anesthésier les humeurs réprobatrices et les volontés vengeresses des mânes de ses ancêtres par le sacrifice exorbitant d'un taureau dont la viande, un festin bien inattendu, apaiserait sans doute la hargne des créatures invisibles. Le boeuf vint à être immolé le lendemain, m'a-t-on rapporté, et les deux enfants purent un peu plus tard s'asseoir sur les bancs de l'école.

Quelques années après, en 1953, l'administration ouvrit à Kolkoss une des premières écoles rurales. Des incertitudes subsistent sur l'accueil fait par les Mada à cet établissement. Car, beaucoup plus tard, lors de son enquête de 1971, l'ethnologue Madeleine Richard note les fortes réticences des familles. Elle les explique par le fait que les fermes privées du travail des enfants, surtout au moment des cultures, subissent un manque à gagner. Elle mentionne encore l'intervention saisonnière des goumiers de Mora pour contraindre les parents. A l'attitude des Mada, elle oppose le comportement différent des montagnards des ethnies voisines : des jeunes de Zulgo et d'autres massifs auraient fréquenté d'eux-mêmes l'école à cycle complet de la Mission catholique de Tokombéré, laquelle rassemblait les très gros effectifs de 213 garçons et 154 filles¹⁴. Pour en terminer avec Kolkoss, n'est-il pas surprenant d'apprendre à quelle position la destinée des fils du chef Kavaye les mena ? Tandis que Ozon-Kavaye parvint à un professorat d'éducation physique, son frère Yegué-Kavaye se hissa, dans les années 90, aux fonctions de président de l'Assemblée nationale du Cameroun.

Un premier réseau d'écoles dans le nord du Cameroun

Un tournant se dessine entre 1947 et 1952, mettant fin à un dispositif sommaire de l'enseignement primaire. La situation budgétaire ne permet pas encore l'attribution de moyens importants. Cependant un encadrement d'instituteurs fait progresser les résultats. Un cycle primaire complet se met en place dans l'école des chefs-lieux de subdivision. Quelques classes s'ouvrent au coeur de villages extérieurs. A ces modestes progrès contribue le FIDES, récemment institué par le gouvernement de Paris, tant pour la construction des écoles que pour le début des travaux de désenclavement de la province (pistes routières et terrains d'aviation).

Puis, dans un second temps et jusqu'à l'Indépendance (1952-1960), l'extension du réseau scolaire s'accélère. A la manne des crédits du FIDES s'ajoute un surplus de largesses du budget territorial depuis que le développement économique accroît les ressources du Cameroun. Ainsi s'explique qu'un ou plusieurs instituteurs français puissent être affectés dans chacune des subdivisions. Ils sont chargés à la fois de l'école du poste et de l'aide pédagogique aux maîtres auxiliaires camerounais placés en brousse. Les enseignants camerounais proviennent généralement du sud. Outre une difficile adaptation personnelle au milieu, ils souffrent d'ignorer tout des langues de leurs élèves. L'attitude des populations, quant à elle, évolue progressivement avec l'ouverture de la province sur le monde. Aussi la réticence à l'égard de l'école commence-t-elle à se relâcher, dans les petits centres urbains tout au moins. Mais au sein de certaines ethnies, les anciens réflexes d'opposition restent entiers.

De ce tableau général, on retiendra trois aspects : une extension assez rapide de la scolarisation, une répartition inégale des écoles selon les zones, mais cependant encore la dominante d'un rejet de l'enseignement moderne. Un aperçu de l'évolution scolaire dans deux de mes anciennes circonscriptions illustrera ces points.

A Mora, des écoles en butte à l'incompréhension

Les changements qui interviennent dans la subdivision de Mora reflètent de véritables avancées, mais se heurtent aux mêmes obstacles qu'auparavant. Pour situer les faits dans leur contexte, il faut rappeler que la population y était estimée à 110 000 habitants en 1960. L'unité administrative elle-même prit plus tard le nom de département de Mayo-Sava, l'historien ayant donc facilité pour les comparaisons et rapprochements.

L'année 1949 marque le premier pas d'une mutation, lorsque l'école du poste, jusque-là unique établissement d'enseignement dans la subdivision, reçoit un instituteur français et un second moniteur. Dès 1952, cette école réunit une section d'initiation et les cinq classes du primaire. En 1953, quatre villages disposent d'un cours préparatoire. En 1958, treize écoles rurales sont en service, les plus récentes dotées seulement d'une section d'initiation et d'un cours préparatoire.

Des classes vont s'ouvrir jusqu'au coeur des Monts Mandara en dépit du désintérêt des populations. L'une d'entre elles, à l'extrémité de la route Centremassif, doit desservir Tala-Zulgo, le village évoqué dans le premier récit du présent ouvrage. Or, après que les cours aient débuté, survient un évènement bien propre à confirmer que la nouveauté introduite dans le pays menace assez le peuple zulgo pour que les esprits protecteurs engagent leur riposte. En effet l'école semblait vouloir greffer un système culturel nouveau sur l'ancien, qu'elle risquait bien de détruire. Voici à peu près sous quelle forme les choses furent rapportées.

Venu de sa petite patrie de l'extrême sud camerounais, le jeune moniteur chargé de la classe s'était vu propulsé au poste de la plus consternante étrangeté quand il

débarqua à Tala-Zulgo. Il ne savait pas même comment engager le dialogue avec les enfants: aucun parler commun ne permettait la communication. Ni lui-même, ni les élèves ne pensaient en tout cas que le pire arriverait. Un mal mystérieux frappa le moniteur : paralysie subite, évacuation sans délai, mort à l'hôpital. Un souffle d'effroi, à Tala-Zulgo, parcourut alors les fermes d'alentour. Car chacun discerna dans le drame un signe chargé de sens. Aux médiateurs des forces cachées, gardiens des vérités sur le massif, il appartenait désormais de dévoiler la clé de l'évènement, encore que tous les paysans l'eussent pressentie : l'école des Blancs avait introduit le désordre dans l'univers zulgo. Or c'était bien ce péril qu'auparavant les devins avaient annoncé quand, parlant au nom des ancêtres, ils avaient fustigé les écoliers, séduits par de sinistres égarements et détournés de la coutume. Il fallait s'attendre à ce que les puissances tutélaires ne diffèrent pas leurs représailles. Les médiateurs s'employaient donc à apaiser leur courroux. Des maléfices avaient visé le moniteur, dont la mort augurerait la fermeture de l'école. Est-il besoin d'ajouter maintenant à ce scénario que telles pouvaient être, à l'époque, les réinterprétations accompagnant une maladie, bien que cette dernière fût simultanément considérée par l'homme africain, à juste titre, comme une atteinte organique réelle.

On admettra néanmoins que je n'aie pu me contenter moi-même d'expliquer l'opposition des montagnards à l'école par le seul poids du panthéon de leurs croyances animistes. J'avais appris, sur le terrain, que la survie de ce peuple dépendait du travail accablant de tous, jeunes et vieux. J'avais arpenté ces massifs tout en déclivités éprouvantes, de surcroît arides neuf mois sur douze. J'avais relevé l'extrême rareté des points d'eau en saison sèche, mais aussi le manque de bois pour le feu. J'avais été confondu devant l'étagement infini des gradins de culture à réhabiliter chaque année et devant l'entretien de ces minuscules lopins de terre encastrés entre les coulées de blocs. Telles étaient les contraintes physiques que l'homme devait compenser par un surplus de travail. Les parents avaient besoin de main-d'oeuvre. Eu égard à l'autonomie de chaque famille, ils ne disposaient que des nombreuses petites mains de leur progéniture. Un enfant à l'école, et voilà la ferme privée d'un ouvrier sans lequel l'existence matérielle du groupe familial aurait pu être compromise. Le père avait de bonnes raisons d'être hostile à la scolarisation. La participation quotidienne d'un garçon aux productions vivrières et à l'entretien des lieux, dans cette économie d'autarcie, totalisait souvent de 5 à 14 heures selon les saisons : conduire le bétail vers les sites où le broutage se ferait sans prélèvements indus, approvisionner le stock de fourrage sec, aller cueillir les graminées à seccos, transporter les cannes de céréales, mais aussi les moellons pour les murets, défendre courageusement les cultures contre les cynocéphales, etc. La mère, de son côté, avait aussi de bonnes raisons d'être hostile à la scolarisation. Car les filles aînées étaient mises à contribution pour les tâches les plus pénibles et les plus longues, telles que la mouture du mil, le transport de l'eau et du bois sur de longues distances, les travaux des champs, mais aussi pour l'ensemble des gardes et des soins aux tout petits, puisque souvent de huit à douze maternités se succédaient au fover.

Le mauvais accueil de l'école chez les montagnards de Mora ne doit pas faire oublier, dans la plaine, celui d'une population musulmane qui traîna les pieds jusqu'à l'Indépendance. Comment donc savoir si l'enseignement prôné par le commandant serait un jour de quelque profit? L'insoumission au recrutement scolaire se maintenait. Et en cas de contrainte, pourquoi ne pas protester ouvertement. Une scène de ce genre vit le jour à la fin mai 1948, c'est-à-dire la veille de la rentrée scolaire, les grandes vacances couvrant la période torride. Ayant constaté que les

premiers élèves formés par l'école de Mora avaient émigré au loin et privé la circonscription de leurs capacités, j'avais décidé de gonfler les effectifs. Il avait été notamment exigé de Ti-Gréa, le chef du canton de Kolofata, un lot d'une demidouzaine d'enfants wandala. Le cortège des requis arriva un matin à Mora avec les parents et les chefs de village, sous l'escorte des hommes de main du chef. Les clameurs d'une marche funèbre aux modulations rythmées parvinrent à mes oreilles. Je demandai à l'interprète quelle était la notabilité en l'honneur de qui ces lamentations étaient poussées. Après sa courbette de déférence habituelle, le traducteur m'annonça que Kolofata livrait les enfants prévus pour l'école. Dès ma sortie sur la vérandah, les manifestants se mirent à jeter une série de cris déchirants et j'eus peine à obtenir le silence. Les goumiers empoignèrent sans aménité plusieurs hommes qui prolongeaient le tapage. Rendez-vous fut fixé devant les locaux scolaires pour des explications. On répéta que les enfants seraient logés, nourris, habillés et soignés¹⁵. Au cours de la visite de la salle de classe, des crayons, cahiers et livres furent prêtés aux parents. Le moniteur avait préparé un chant que les élèves de seconde année entonnèrent. Le soir, de retour à l'école, je présidai une distribution d'arachides caramélisées préparées à la hâte. Il me restait encore à vérifier la bonne exécution du dispositif matériel : réparation des cases prévues pour l'hébergement au camp scolaire, tressage de nattes de couchage en feuilles de palmier-doum, confection de costumes deux pièces en gabaque, recrutement d'une cuisinière supplémentaire, achat de poissons secs et d'arachides pour qu'une bonne sauce accompagnât les boules de mil. Détails certes mineurs, mais de nature à solliciter la confiance des enfants devant cet imprévisible bouleversement de leur vie.

Il est également plaisant d'évoquer les commentaires de deux témoins de la scène du matin. Le premier avait moqué le visage pitoyable des futurs écoliers. C'était un jeune interprète recruté à Mora parmi d'anciens élèves de l'école. Il justifia ses railleries en avouant qu'il avait vécu lui-même la situation des gamins de Kolofata. Le jour où le sultan le désigna pour l'école, ses parents l'avaient vu perdu corps et âme et ils organisèrent sa fuite dans un hameau de brousse. Mais, guidés par des dénonciateurs, les messagers du sultan réussirent à se saisir de lui. A présent, son cursus primaire lui semblait avoir été la chance de sa vie... Quant au second témoin, un sudiste tenant le secrétariat de la subdivision, il s'était scandalisé que des jeunes puissent repousser l'instruction offerte, disant – "Chez nous, en pays bassa, une manifestation de parents devant l'administrateur aurait été motivée par un refus d'inscription des enfants à l'école".

A Guider, croissance des effectifs, mais faible motivation pour l'école

A beaucoup d'égards, la subdivision de Guider pouvait être rapprochée de celle de Mora, tant par l'importance du peuplement (115 000 hab. en 1960) que par la coexistence d'ethnies islamisées avec des ethnies animistes, ces dernières réparties entre montagnards des Mandara et groupes vivant en plaine ou autour d'inselbergs rocheux. Elle correspond maintenant au département du Mayo-Louti. Le processus d'évolution de la scolarisation lui-même rappelle celui de Mora.

Première à être fondée, en 1936, l'école du chef-lieu reçoit un couple d'instituteurs français en mai 1947, lequel y accueille 60 écoliers, dont 3 filles, celles-ci sudistes. Dès 1948 un recrutement par voie d'autorité porte l'effectif à 134 élèves, sans que la présence d'une institutrice eût encouragé la moindre fille du pays à s'inscrire. En 1950, l'école principale permet l'accès au certificat d'études. Entre temps quatre écoles rurales nouvelles ont été ouvertes, complétées par quatre autres

en 1950. En 1959, il y a en service 14 établissements, auxquels il convient d'ajouter la grosse école primaire créée assez récemment à Lam par la Mission catholique.

Au bilan de 1960, seuls deux groupements de l'extrême nord-ouest de la subdivision ne possèdent pas leur école. L'effectif global des enfants inscrits a été porté à 1 450, soit 24 fois le chiffre de 1947. Les filles restent très minoritaires, 150 contre 1 300 garçons ; il est vrai que leur nombre s'accroît de façon significative lors de chaque rentrée, dans les sections d'initiation. Une comparaison avec le pourcentage moyen des scolarisés dans le sud du Cameroun, à la même date et pour une population identique, témoigne encore d'un retard considérable : les écoliers natifs de la subdivision auraient pu être huit à neuf fois plus nombreux s'ils s'étaient trouvés dans les provinces du sud. Quant à l'appartenance religieuse, les recensements annoncent 1 040 élèves adhérents à la religion naturelle, 210 chrétiens et 190 musulmans, ces derniers en majorité Peuls.

Du point de vue ethnique, on notait surtout la différence des dispositions culturelles des Moundang et des Mambay vis-à-vis de l'instruction. Ces deux ethnies paraissaient les seules à consentir des sacrifices pour la scolarisation. Toutes les autres avaient participé de mauvais gré à l'accroissement des effectifs du primaire. Dans les villages circulaient probablement des jugements défavorables à l'école, sur lesquels pesaient, pour partie, des récits rapportant la brutalité de certains maîtres, fait qui sera évoqué plus loin. En tout cas, le recrutement forcé inspirait la crainte de l'école, comme l'anecdote suivante en sert de divertissant exemple. En juin 1958 je traverse une large vallée du pays guidar, où le mayo est à sec, ce dont profite une maman pour y puiser de l'eau claire après creusement du sable. Les deux tout jeunes fils, à ma vue, courent se dissimuler derrière une grosse touffe de hautes herbes. Allant droit mon chemin, je longe la cachette. Dévoilés, les enfants rejoignent leur mère en criant leur détresse. La femme vient alors vers moi me présenter ses petits, lesquels hurlent et se débattent. L'interprète rapporte qu'ils me prêtent l'intention de venir les enlever pour les conduire à l'école. Ils semblaient donc très informés, malgré leur jeune âge, de la chasse aux écoliers. Mais ils connaissaient aussi ce qu'étaient des morceaux de sucre, car ils en acceptèrent de ma main sans scrupule...

En employant l'expression de chasse aux écoliers, j'exagère à peine un procédé auquel il était recouru dans des cas limités. J'y ai acquiescé parfois. Ainsi, cette même année 1958, avais-je autorisé l'instituteur de Guider, devant l'inertie du chef des Daba de Mandama, à détecter quelques visages particulièrement éveillés parmi les élèves du C.E. de l'école rurale locale, puis ensuite, aidé d'un garde, à se saisir de trois garçons. Deux enfants lui échappèrent, les parents ayant éventé le complot, mais le troisième put être intégré dans un des meilleurs cours de l'école de Guider. Il s'agissait toujours là, par le fait du prince, de lancer la formation d'hommes du temps présent, dont on espérait qu'ils deviendraient demain les animateurs de leur famille ethnique. Or les 8 000 habitants du groupement de Mandama souffraient d'une situation sanitaire et économique désolante, la condition déplorable des enfants et des femmes laissant le pouvoir traditionnel indifférent. Serait-il superflu de souligner une nouvelle fois que les comportements humains propres à un groupe ethnique restaient peut-être le facteur déterminant dont dépendait l'évolution de ce groupe, notamment dans les rapports avec les autres ethnies ?¹⁶

Des maîtres du sud du Cameroun pour instruire les enfants du Nord

Où donc chercher les maîtres nécessaires aux nombreuses classes en voie de création ? Recruter ce personnel sur place eût été la solution opportune. Mais, outre

leur rareté, les diplômés originaires de la province ne se portèrent pas candidats. Déjà, antérieurement à 1946, les quelques écoles ouvertes avaient dû avoir recours à des moniteurs engagés dans le sud du Territoire. Il fallut continuer à faire massivement appel aux ressources humaines des régions où l'instruction avait plusieurs générations d'avance.

Pourtant lesdites régions n'ont pas offert le choix de candidats qu'on eût pu espérer. Il eût été vain de compter sur les cadres de titulaires. Un refus aurait été opposé par les moniteurs, pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement, ou par les instituteurs ou instituteurs adjoints camerounais. Car lequel d'entre eux eût consenti son transfert dans une zone pareillement décriée par la rumeur publique ? Certes, on obtint la mutation de quelques agents qui préférèrent celle-ci à une révocation à titre disciplinaire. L'administration hésitait par ailleurs, pour des raisons budgétaires, à gonfler trop précipitamment le recrutement de fonctionnaires par concours. Aussi se résigna-t-elle à prolonger sa politique ancienne et embaucha-telle par contrat des jeunes gens, en général célibataires, qualifiés, pour la circonstance, de maîtres d'enseignement auxiliaires. La sélection concerna, en définitive, des garçons pour qui un exil dans le nord se motivait par l'impérieux besoin d'un salaire. Quelques-uns s'étaient initiés à l'enseignement par un passage comme moniteurs au service d'une école des missions. Mais la plupart ne possédaient aucune expérience antérieure, ni n'avaient reçu de formation pédagogique, alors que ceux destinés à une classe rurale ne bénéficieraient pas d'un encadrement. Certains se prévalaient à peine du niveau d'un CM.2.

L'épreuve qui les attendait ne s'atténua pas, même au cours des dernières années de la tutelle coloniale, quand s'améliorèrent les moyens de communication entre la zone tropicale humide, leur lieu d'origine, et la zone soudano-sahélienne, leur lieu d'emploi. Ayant tourné le dos à son univers familial et culturel, le moniteur sudiste n'évitait pas un choc de plein fouet, celui qu'il avait appréhendé - choc que continua à éprouver jusqu'en l'an 2000 la majorité des immigrants sudistes - . Il s'estimait pareil à un naufragé en perdition parmi des civilisations dont les traits lui semblaient ceux du primitivisme ou sinon ceux du féodalisme. De toutes les contraintes de son nouveau mode de vie, une des plus mal acceptées concernait le régime alimentaire ; car il ne retrouvait pas, sous ces latitudes, les productions vivrières cultivées vers l'équateur. Et c'était assurément l'affectation dans un village de brousse qui cumulait toutes les difficultés d'adaptation, l'insertion dans le milieu exigeant alors beaucoup de temps. Le nouveau venu y souffrait, à juste titre, de l'isolement le plus éprouvant. Quand bien même il eût pu espérer un collègue sudiste à une distance de moins de 15 ou 30 km, ce collègue n'eût sans doute pas été un frère, c'est-à-dire un apparenté à sa famille ethnique.

Le maître placé dans une école rurale avait, par ailleurs, toute chance de tomber sous la sujétion du chef du village. Il s'en trouvait tributaire pour les contacts avec les parents des élèves, mais très concrètement aussi pour sa propre existence matérielle. Son logement, il le devait à ce chef, du ressort duquel dépendait aussi l'entretien de la toiture. Son approvisionnement en eau et en bois de cuisson tenait également à l'autorité du chef, lequel, seul, pouvait organiser ce genre de prestations. Tous les imprévus quotidiens, personnels et professionnels, obligeaient le moniteur, encore une fois, à se tourner vers le chef, spécialement en cas d'hostilité de la population ou s'il s'était rendu coupable d'une violation des coutumes locales. L'unique facteur d'indépendance restait sa bicyclette personnelle, s'il en possédait une. Grâce à elle pouvait-il acheter les vivres dont il avait besoin et qui n'étaient mis en vente que sur un marché de brousse éloigné. Autre service de la bicyclette, au

moins quand la saison s'y prêtait, le poste de la subdivision lui devenait accessible, vers lequel tous les désirs le portaient : perception de sa solde mensuelle au guichet de l'agence spéciale, acquisition des objets de première nécessité d'importation dont les boutiques offraient un choix, réception de son courrier, rencontre combien réconfortante de ses camarades sudistes.

De telles conditions exceptionnelles d'existence pour de si jeunes exilés me faisaient peine. Elles s'imposaient à eux par décision d'une haute administration, à laquelle j'avais partie liée. D'où mon sentiment d'obligations morales. L'itinéraire d'un de mes déplacements passait-il devant une école, je m'arrêtais pour un entretien avec le maître, non sans ressentir un certain embarras devant la silhouette fragile marchant à ma rencontre. Ceci parce qu'il naissait en moi une perception quasi physique de la solitude dans laquelle je situais mon vis-à-vis. Il était là, debout, sur un fond de paysage immobile, où n'émergeait à l'horizon rien d'insolite qui pût laisser espérer qu'il existât une humanité au delà. Les sentiers piétonniers qui se croisaient devant l'école semblaient eux-mêmes ne mener nulle part. Couleur du sol, les rares habitats entraperçus se confondaient avec les aspérités du relief. Devant moi, une hutte comme les autres, la classique case ronde en mortier de terre, surmontée de son cône de paille ou de cannes de céréales. La hutte du moniteur. J'entrais dans l'antre enténébré. Changement de décor : tout y affichait un occupant venu d'un autre monde. Car nul objet n'y avait de lien avec l'environnement : vêtements tissésmachine, cantine métallique, cuvette émaillée, lampe de poche, deux livres et trois photos, gravures tirées de journaux et même un lit-tara (panneau de branchettes sur cadre en fortes tiges).

Un nouvel arrivant avait besoin d'un guide pour le conduire jusqu'à son ermitage du bout du monde. Si je pouvais coupler une mlssion en brousse avec l'accompagnement du nouvel arrivant, je saisissais l'occasion. Ainsi en fut-il en octobre 1958 après m'être laissé apitoyer par un très jeune Boulou, d'apparence chétive, qui débarqua à Guider, un minuscule baluchon à la main. Nous fîmes la route ensemble vers Douroum, où l'école, par bonheur, avoisinait la résidence du *lamido*, un Peul d'esprit ouvert. La mise en selle du débutant intervint au moment de la présentation de mon protégé au chef. Auparavant, je m'étais efforcé d'informer le garçon des particularités d'un milieu scolaire, où des heurts pouvaient survenir pour cause de tension entre les groupes ethniques ou en raison d'éducations familiales divergentes. Cependant mes opportunes considérations ne dépassaient-elles pas l'entendement de mon interlocuteur, très ignorant encore des rivalités qui divisent les collectivités? Une fois ce moniteur-enfant abandonné à son destin, mes griefs contre le pouvoir administratif se nourrirent un bon moment de la désinvolture avec laquelle il engageait ses agents africains – à l'instar de ses agents français – sur des voies chargées de risques personnels.

Pour finir, et sans qu'elle puisse être passée sous silence, une observation d'un autre ordre sera ajoutée, celle des sévices corporels qu'exerçaient certains maîtres avec une brutalité inadmissible. Certes, de tels faits avaient eu cours en Europe jusqu'au XIXème siècle. Ailleurs aussi les sévices paraissaient habituels, ce que le professeur Georges Hardy avait noté, en 1925, dans l'enseignement coranique au Maroc. Les mêmes pratiques ont été consignées par Renaud Santerre, après l'Indépendance de 1960, dans les écoles coraniques du nord du Cameroun. Au point que des enquêteurs ont imputé en partie la désertion des écoles de la province au comportement d'enseignants qualifiés par eux de "sadiques". Nul doute que la "pédagogie (dite) coercitive", en franchissant le seul du tolérable, eût dissuadé des enfants qui redoutaient les châtiments. L'occasion m'a été donnée, lors de plusieurs

recensements, d'entendre des jeunes invoquer les coups d'un maître pour expliquer des incisives et canines curieusement cassées. Je garde aussi en mémoire une question assez ingénue de mes deux propres fillettes, alors écolières dans des classes différentes de l'école principale de Guider : "Pourquoi donc se trouvaientelles seules à ne pas être frappées par les maîtres ? " Fallait-il mettre ces sévices sur le compte du jeune âge d'enseignants cherchant à affirmer leur autorité devant de grands élèves peu à leur place dans le primaire? Ou devait-on supposer que le maître finissait par être excédé des visages systématiquement obtus d'écoliers bloqués par leur recrutement forcé? Peut-on encore imaginer que des maîtres cédaient à un accès de colère devant le blocage intellectuel de gamins que leur origine inculte privait de capacités ou pour qui la langue française demeurait toujours inintelligible? A la limite, l'hypothèse serait-elle permise d'un défoulement inconscient d'enseignants, excédés de leur condition d'exilés et envahis par une sorte de mépris pour leurs concitoyens nordistes trop différents d'eux-mêmes? En tout cas, plus simplement, rappelons que détenir un pouvoir sur des êtres faibles expose à des abus s'il n'est pas contrôlé¹⁷.

3. Au pays bamiléké, une scolarisation contrastant avec celle du Nord

Dans l'ensemble de la province du Bamiléké, au paysage humain assez uniforme, la scolarisation suivit une évolution parallèle. Face à l'enseignement de type occidental qui fut proposé à la population, les comportements apparurent assez voisins pour qu'on puisse sensiblement les rapporter aux modèles dont j'ai fait le constat dans le poste de Bangangté en 1949/1951 et dans celui de Bafoussam en 1953/1954. Bangangté, peuplé de 70 000 habitants environ, avait été érigé en cheflieu d'une subdivision, qui prit plus tard le nom de département du Ndé. De même, Bafoussam, subdivision de 120 000 habitants, constitua ensuite le département de la Mifi. Il m'a fallu, sans tarder, prendre acte de la faveur dont y jouissait l'école moderne et du nombre impressionnant de classes déjà ouvertes. Cette situation formait un contraste saisissant avec celle découverte dans la province du nord.

J'ai attribué l'avance du Bamiléké à deux facteurs associés. Les hautes terres du Grassfield, dénomination du *pidgin english* conservée par le colonisateur allemand, se situaient en arrière-pays de la zone côtière du Cameroun. Or certains acteurs des Etats occidentaux avaient commencé, vers 1850, à se fixer sur les rives de l'estuaire du Wouri, présence que bientôt la conquête allemande vint organiser et renforcer (1884). A partir de Douala, base d'entrée des nouveaux arrivants, les courants issus de l'Europe, et en premier lieu les apports culturels, s'infiltrèrent de proche en proche jusqu'au Bamiléké, univers ethnique très singulier qui leur fit un accueil des plus inattendus. Car quels qu'aient été la cohésion des structures sociales, la force des traditions archaïques, l'attachement de la paysannerie à ses propres valeurs, ce peuple perçut l'attrait de l'instruction, lequel se manifesta dès l'apparition des Blancs et, sans doute, avec le désir de s'approprier le savoir dont ces étrangers tiraient leur puissance¹⁸.

Une fois la tutelle française établie, il n'y eût plus à plaider les avantages de la scolarisation. Bien au contraire, déplorant le trop lent développement des écoles officielles, les administrateurs de circonscription devaient-ils tempérer les impatiences agitant la société. Car l'étroite limitation des moyens budgétaires du Territoire en ces années-là, déjà évoquée à propos de la province du nord, imposait partout sa rigueur. Cette pénurie de ressources financières explique qu'en 1954 il n'existât d'école primaire publique, voire d'embryon de celle-ci, que dans quelques groupements

parmi les plus importants. Or la majorité de ces entités politiques autonomes – réunies chacune autour d'une chefferie historique reconnue organiquement par le colonisateur— pouvait compter de 7 000 à 20 000 habitants ou davantage.

Du contexte de frustration entre l'attente de villageois, souvent parvenus à un soupçon d'aisance ou aspirant à une élévation sociale, et l'incapacité du gouvernement à étendre le réseau des écoles primaires laïques, les missions chrétiennes, tant catholiques que protestantes ont indirectement profité. Certes, elles ne contribuaient quère aux constructions et aux fournitures, voire d'aucune facon, certaines demandant aux parents des écolages non négligeables. Elles étaient peu regardantes sur la qualification de certains de leurs enseignants. L'effort presque total provenait du concours volontaire des communautés locales, instigatrices de l'établissement scolaire et que la coutume bamiléké avait éduquées au soutien collectif des oeuvres recevant l'adhésion d'un groupe associatif. De la sorte, portées par l'intérêt éclairé que les parents, au sens large du terme, accordaient aux enfants, mais aussi bénéficiaires de la discipline active des écoliers, les missions religieuses avaient-elles animé une politique de scolarisation remarquablement dynamique grâce à la complicité des villages. Finalement, à cette époque, les écoles privées d'obédience chrétienne contribuaient au premier chef à la couverture scolaire de mes circonscriptions. Il m'en coûtait à moi-même, le représentant de l'Etat laïque, d'avoir à accepter la modestie du système public d'enseignement, sans que j'aie jamais su, au reste, si les paysans n'adhérant pas à l'Evangile eussent préféré une école laïque sur le critère de sa laïcité.

L'antériorité des missions chrétiennes dans la diffusion de l'instruction

Aussitôt fixées au Cameroun, les différentes dénominations chrétiennes se sont attachées à l'instruction des enfants tout autant qu'à celle des adultes. Elles ont joué à cet égard un rôle de pionniers. Dans le souci de donner des bases solides à leur évangélisation, les sociétés missionnaires protestantes et les ordres religieux catholiques ont misé, dès l'origine, sur une vulgarisation de la lecture et de l'écriture. Elles pouvaient espérer qu'une fois alphabétisé, le prosélyte accèderait de lui-même à l'Ecriture sainte, aux livres de prière, aux chants religieux. En retour, ce prosélyte devenait capable d'instruire ses frères. Ainsi doit-on reconnaître aux communautés chrétiennes d'avoir, en banalisant un premier degré de la culture populaire de base, précédé le projet gouvernemental d'un enseignement primaire. Il est vrai que, du côté religieux comme public, une forte proportion des élèves scolarisés en milieu rural arrêtaient très tôt leur formation, avant le cours moyen, et perdaient les rudiments acquis si les circonstance ne les incitaient pas à lire ou écrire.

On fera observer, par ailleurs, que deux conjonctures avantageuses ont laissé le champ libre aux missions chrétiennes dans presque tout le sud du Cameroun et notamment au Bamiléké. Tout d'abord l'absence de l'Islam à la période dont il est ici question. Les seuls petits noyaux de musulmans, regroupés à Douala et à Yaoundé, se composaient de Haoussa ou assimilés, étrangers au pays et spécialisés dans la filière des boeufs de boucherie. En second lieu, les religions naturelles que rencontrait le christianisme avaient été progressivement édulcorées, au moins extérieurement, de celles de leurs manifestations que réprimait le code pénal français ou qui auraient troublé l'ordre public. Des actes condamnables survivaient, mais sans témoins. La coutume se prêtait à des assouplissements et à des maquillages. Si, dans ses fondements, l'animisme bamiléké se rattachait aux conceptions régissant celui du Nord-Cameroun, il ne s'exprimait pas dans des entraves flagrantes aux idées

et pratiques nouvelles. L'école ne donnait donc pas lieu à des contestations apparentes, nonobstant le large consensus reconnu aux croyances traditionnelles toujours véhiculées au sein des familles. Quant à moi-même, je ne me libérais pas, je l'avoue, de ma perplexité devant la coopération, en matière de scolarisation, des chefs bamiléké. Car, simultanément détenteurs de pouvoirs surnaturels reconnus par tout leur peuple, ceux-ci appliquaient leur autorité au maintien de croyances irrationnelles et à l'observance des pratiques coutumières, les unes et les autres officiellement rejetées par l'enseignement de l'école moderne.

L'impact des missions chrétiennes sur les communautés du sud du Cameroun, assorti de la formation de volées d'écoliers, s'est avéré déterminant. Un court rappel historique en soulignera l'antériorité sur toute autre intervention extérieure. Au départ, il y eut le dessein hardi d'un Anglais qui choisit, non pas de faire relâche comme un quelconque marin, mais de s'établir chez les natifs, dans les royaumes Bell et Akwa, sur le site de Douala promu désormais au rôle de centre de rayonnement pour tout le Territoire. Venu de l'île de Fernando Po dès avant 1850, envoyé par la Société des missions baptistes de Londres et après avoir survécu aux compagnons que la mort emporta les uns après les autres, le pasteur Alfred Saker déploya à Douala des activités de tous ordres. Ses capacités de travail exceptionnelles lui ont permis, sur le plan culturel, l'acquisition de la langue douala, la traduction successive des Livres de la Bible et le tirage de ces livres sur le matériel d'imprimerie qu'il avait apporté. La publication de la Bible dans son intégralité put être exécutée vers 1873 en Grande-Bretagne. Saker avait aussi, en 1851, commencé à écrire et à imprimer de petits livres, en douala, destinés aux écoliers de sa mission. Rien n'atteste mieux que l'ère de la lecture et d'une instruction élémentaire avait été ouverte au Cameroun, avant même la colonisation allemande¹⁹. Une stratégie semblable a caractérisé, plus tard, l'action de la mission presbytérienne américaine. S'avançant depuis le Gabon vers Kribi et Ebolowa, les missionnaires de cette société couvrirent le pays boulou en v fondant de nombreuses écoles où l'enseignement a d'abord été dispensé dans la langue locale.

Limité par mes sources d'information, je m'en tiens à regret à évoquer le seul passé des missions protestantes dans la zone bamiléké. C'est assez tardivement, vers 1908, que les troupes du Kaiser Guillaume II achèvent la conquête du Grassfield et en maîtrisent la pacification. Les envoyés de la Mission de Bâle, qui avaient repris le flambeau à Douala, créent une station à Foumban, capitale du royaume bamoun. Ensuite, ils commencent l'investissement du plateau bamiléké et fondent des postes à Bana, Bandjoun, Bangwa et Bagam, où vraisemblablement les catéchistes alphabétisent des enfants comme cela se faisait partout. Avec la capitulation allemande et l'occupation militaire française, la succession du champ de mission de Douala et des régions jusqu'au Bamoun est confiée à des pasteurs français. L'intérêt porté à l'instruction ne se dément pas. Le pasteur Etienne Bergeret signale qu'à Douala, ouvrant en 1917 un cours du soir, il doit refuser d'y admettre tous les demandeurs. Et à peine a-t-il fondé une école à Bonabéri, sur la rive opposée du Wouri, que la nouvelle s'en répand, des jeunes accourant même de loin. A Noël de cette même année 1917, son collègue Elie Allégret se rend à cheval à Bangangté, où le chef coutumier le sollicite aussitôt d'envoyer un instituteur, cependant qu'un groupe se met, séance tenante, à débrousser le terrain où s'installerait le futur enseignant. Dans la chefferie voisine de Bangoulap, l'émulation pousse les habitants à dresser une case qui justifierait l'affectation d'un catéchiste. Plus tard, en 1926, le pasteur Robert crée la station missionnaire de Bafoussam-Mbo. Il fait état, en 1928, de l'implantation, sur cette lancée, de 24 annexes évangéliques dans les secteurs

environnants, probablement desservies par des catéchistes itinérants. Souvenonsnous que toute la région vivait encore à cette époque en vase clos. Tant de signes dénotaient un effet d'engouement et de spontanéité auquel il serait présomptueux, a posteriori, d'attribuer telle ou telle motivation. On peut supposer que, dans ce milieu de paysans jamais sollicités par une quelconque ouverture, l'attirance se soit confusément polarisée sur les moyens d'action prodigieux du titan européen, sans prendre garde que cet étranger remettrait en cause l'héritage ethnique.

On signalera ici, en incidente, que l'instruction reçue très tôt par une fraction du peuple douala à travers le travail des missions a doté ce peuple d'un développement intellectuel qui l'a favorisé. Au lendemain de la reddition allemande de 1916 au Cameroun, l'administration française a puisé là, jusque vers les années 40, l'élite de ses fonctionnaires du pays. Présents auprès des services centraux et auprès des administrateurs des circonscriptions de l'intérieur, en accaparant les meilleurs postes, les Douala ont suscité un malaise parmi leurs homologues d'autres origines ethniques.

Le régime de l'enseignement privé

Le Cameroun sous tutelle bénéficiait des dispositions de principe énoncées par la Constitution ("La France est une République laïque... Elle respecte toutes les croyances") et par la loi du 9 décembre 1905 ("La République... garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public"). Ceci dit, un décret du gouvernement français avait prévu des dispositions spéciales relatives à l'organisation des missions.

S'agissant de l'enseignement privé, visant notamment les établissements scolaires relevant des missions religieuses, la distinction était faite, en droit, entre écoles répondant au statut de l'enseignement privé et celles enseignant le catéchisme.

Les premières, juridiquement régies par un décret spécifique, fonctionnaient dans un cadre assez rigoureux tendant à ce que l'instruction scolaire correspondît au niveau exigé de l'instruction publique. Une autorisation administrative obligatoire précédait la création de l'école et l'identifiait. L'établissement devait suivre les programmes officiels et tenir les registres en usage dans le public, fournir des rapports annuels, se soumettre aux inspections. Du personnel enseignant était exigée une instruction suffisante. L'enseignement se délivrait exclusivement en langue française. Des sanctions étaient prévues. Il découlait de cette réglementation que l'administrateur, chef de circonscription, se voyait chargé, en grande part, de la surveillance du fonctionnement des écoles des missions.

Les secondes, en général tenues par un catéchiste, dépendaient de la seule responsabilité d'une mission et n'avaient aucune reconnaissance officielle. L'enseignement s'y faisait le plus souvent dans le parler local. Elles pouvaient, quand l'auditoire comptait des enfants, comporter des leçons de lecture et d'écriture dans la langue du pays, au moins si de petites brochures avaient été éditées dans ladite langue. On lira plus loin que l'usage de l'idiome avait été interdit par l'autorité administrative.

En définitive, on conviendra que le terme d'école des missions pouvait recouvrir des réalités différentes, souvent floues. La qualité des maîtres y jouait le premier rôle.

A Bangangté, surcharge des écoles publiques et solitude des enseignants

Venir de Yaoundé par la piste auto, comme je le fis au printemps 1949, donnait à découvrir les grands fleuves de la Sanaga et du Mbam. On assistait aux manoeuvres des passeurs des deux bacs, s'arquant tout d'abord sur leurs rames pour remonter le courant afin qu'ensuite leur radeau fut emporté vers l'autre rive, si possible sur l'échouage le meilleur. Plus loin, le franchissement d'un autre fleuve, le Ndé, balisait l'entrée d'une province à nulle autre pareille, celle du Bamiléké. Il nécessitait du chauffeur, dans un virage en forte déclivité au fond d'une gorge, d'amener le véhicule sur les bandes de roulement d'un pont de bois brinquebalant, sauf obstacle d'une crue submergeant la plate-forme. Passé Tonga, alors marché insignifiant, il restait à ascensionner le haut plateau selon un tracé qui sautait de crête en crête et contournait l'amont des rivières. Au cours d'un lent cheminement à travers une savane apparemment déserte, le voyageur n'escomptait d'autre diversion que celle des lignes rougeoyantes des feux de brousse ou que la rencontre d'une panthère ou d'un python. Il lui fallait atteindre l'altitude de 1 300 m et les approches de Bangangté avant qu'apparaissent le compartimentage d'un bocage, les entrelacs des clôtures en nervures de palmier raphia et, émergeant de ce fouillis vert, les hautes toitures en paille grise dont les courbes évoquaient celles de cloches géantes. La piste de latérite couleur brique, juste avant de s'arrêter devant la barrière des pluies, longeait, sur sa droite, quatre grandes cases en matériaux traditionnels, oeuvre probable de la chefferie voisine, salles de classes à fière allure que mettait en valeur un alignement d'Araucaria majestueux, legs d'un ancien chef du poste.

Ce premier contact avec l'école bamiléké ne manqua pas de me séduire, tant ces grands édifices s'harmonisaient heureusement avec l'environnement. Je dus déchanter quand, plus tard, les brouillards assaillirent la colline de leur froidure. A l'intérieur des salles de classe, les élèves, immobiles, se trouvaient mal protégés des masses d'air humides et glaciales, auxquelles l'habitat paysan avait su parer par d'étroites portes et par les trois pierres, posées à même le sol de la pièce unique, et servant de chenets pour le feu de bois – la résidence de l'administrateur offrant de son côté une cheminée pour la flambée des soirées –. Les trois écoles rurales de ma circonscription (Balengou, Bazou, Bangwa), érigées sur des hauteurs en plein vent et dépourvues de fenêtres et de portes, semblaient plus inhospitalières encore que celle du poste de Bangangté. D'ailleurs, à Balengou, il ne subsistait plus, en 1949, qu'un hangar provisoire, en nattes de feuilles de raphia, depuis qu'une tornade avait abattu les pignons en briques sèches qui soutenaient l'ancienne toiture en tôles ondulées. Dès 1950, j'avais pu y remédier en faisant construire par mes ouvriers un bâtiment en dur, par détournement des crédits destinés à l'école d'une autre chefferie.

Peu à peu, mon recensement des insuffisances du dispositif scolaire s'était alourdi. Sous d'autres aspects que dans le nord du Cameroun, ce dispositif dévoilait sa misère. Les rapports de mes prédécesseurs et les comptes rendus oraux et écrits du chef de la région bamiléké ne provoquaient aucune décision en haut lieu. Et pour cause. Le gouvernement de Yaoundé, soucieux des exigences du Conseil de tutelle des Nations Unies, cherchait à répondre aux demandes de la population, sans en avoir vraiment les moyens financiers. Le nombre des établissements ouverts s'avérait déjà trop coûteux pour que leur soit assuré un fonctionnement satisfaisant.

Parmi les déficits relevés, en voici quelques-uns, de portée inégale, à partir desquels pouvaient s'expliquer non seulement les mauvais résultats aux examens finaux, mais aussi le faible niveau, à cette époque, des jeunes issus du parcours primaire. Sur le plan matériel, la dotation en livres scolaires et son renouvellement ne

correspondaient pas aux besoins. Pourtant, par économie, ces livres ne sortaient pas de la classe. Faute d'armoires, leur entreposage sur des claies en bambous les exposait aux termites, dans les écoles rurales surtout. Si les programmes avaient bien prévu de petits travaux d'initiation agricole, ils n'avaient pas été mis en oeuvre, dans l'attente d'outils de jardinage jamais livrés. Il y avait beaucoup plus lourd de conséquences dans le laxisme qui conduisait l'instance compétente à accepter en surnombre les demandes d'inscription d'écoliers. Toutes les classes atteignaient des effectifs aberrants, inconciliables avec un bon travail. Exemple de l'école de Bangwa en 1950 : l'unique moniteur devait enseigner simultanément 115 élèves répartis en quatre niveaux, de surcroît en ne disposant que de 65 places assises. Autre exemple, celui du cours moyen de Bangangté : le maître y dirigeait 112 élèves en deux niveaux différents. C'est en vain que j'avais sollicité du chef de secteur scolaire de Dschang une sélection pour un renvoi des écoliers trop âgés ou aux capacités insuffisantes. La mesure aurait sans doute soulevé le mécontentement de parents, dont le pouvoir allait croissant.

Dans cette subdivision où l'importance totale de la population scolaire atteignait près de 600 enfants, la présence d'un instituteur aurait été, en l'état, une formule qui aurait assuré la direction, le contrôle et l'animation de l'ensemble des établissements. Pareille affectation ayant été remise à plus tard, chacun des moniteurs restait livré à lui-même. Balengou n'avait pas été visité par un inspecteur depuis deux ans et Bazou depuis trois ans. Quant au moniteur-chef de Bangangté, titulaire des cours moyens, mais responsable aussi de ses collègues moniteurs de l'école, il avait dû se contenter du passage éclair d'un instituteur français. Combien eût semblé profitable, par ailleurs, un recyclage pédagogique de ces jeunes maîtres, ressourcement reporté à des jours meilleurs. J'aurais été, moi-même, en peine de distraire un moment pour m'informer périodiquement de la marche de chacune des classes.

Tableau certes peu flatteur, reflétant les données d'un de mes rapports de février 1950. Tableau qu'il convient de lire en le rattachant à la navrante conjoncture des finances du Cameroun au cours de la première période de l'après-guerre.

Il manquera ici, pour établir un parallèle, un aperçu des écoles primaires gérées par les missions chrétiennes dans la même circonscription, le secteur protestant y occupant vraisemblablement la première place. A défaut de documents certains, j'en suis réduit à tenter une évaluation prudente que je chiffrerai au total à une bonne trentaine de classes et à un millier d'enfants scolarisés, établissements protestants et catholiques confondus, cours de catéchisme exclus bien que ceux-ci eussent délivré souvent les premiers rudiments de la lecture et de l'écriture.

L'institution la plus originale prit corps vers 1947 sur la colline de Mfetom, à 2 km environ de la chefferie de Bangangté. Le collège Bergeret tirait son nom de la fondatrice de l'oeuvre, Mme Yvette Bergeret, épouse du pasteur en charge de la station missionnaire protestante de Bangangté. Il répondait à un projet éducatif qui se proposait de remodeler le milieu humain d'alors conformément à une certaine lecture du credo chrétien. On découvrira avec intérêt les lignes directrices de ce projet dans le récit autobiographique de Claude Njiké-Bergeret, fille du couple missionnaire, appelée un moment à succéder à sa mère, avant que de devenir le censeur du système pédagogique ainsi appliqué²⁰.

L'instrument en était un internat pour fillettes bamiléké. Celles-ci, issues soit de la région, soit de la diaspora de l'ethnie, s'y trouvaient placées à la demande de familles protestantes généralement assez aisées. Si les parents adhéraient à l'éducation alliant modernisme et principes religieux que prônait Mme Bergeret, ils en attendaient d'épargner à leurs filles les dérives douteuses déjà observées parmi les

"évoluées". Une solide instruction primaire, doublée d'une parfaite formation de ménagère, leur aurait donné l'assurance de mariages judicieux avec des jeunes gens instruits, nombreux à rechercher vainement des épouses de leur niveau culturel. Le nombre des candidates à ce collège, bientôt prestigieux, permettait un recrutement de qualité. Les pensionnaires, une soixantaine, ne quittaient pas l'établissement jusqu'à l'obtention du C.E.P. et recevaient l'enseignement au sein de l'internat luimême, c'est-à-dire hors de l'école primaire fonctionnant sur la station. De classe en classe, elles étaient conditionnées par un mode de vie matérielle dont les étapes successives les initiaient progressivement à des habitudes de plus en plus raffinées. Ces acquis présumaient qu'elles seraient préparées aux façons d'être qu'impliquait l'existence urbanisée de l'élite nouvelle. Elles bénéficiaient donc de cours théoriques et d'exercices pratiques, le dressage de l'école ménagère étant assorti des disciplines morales et religieuses qu'on peut sous-entendre.

Au sortir de l'internat, "les filles de Mme Bergeret" semblaient manifestement valorisées et appréciées. Aussi l'oeuvre s'est-elle maintenue pendant plusieurs décennies. Elle constitua une expérience de rupture délibérée d'avec le cadre coutumier traditionnel, dans le sens où l'éloignement prolongé d'avec la famille et l'imprégnation de nouveaux codes se proposaient de détacher l'enfant notamment des influences religieuses de sa société d'origine. Qui sait si la rigueur du projet ne tirait pas celui-ci vers un brin d'utopie ? Car rendue, par le mariage, à la fois à sa communauté bamiléké et à un environnement à peine mâtiné de modernité, l'ancienne élève de Mfetom pouvait-elle demeurer indifférente aux croyances et comportements de son entourage ?

Parmi les souvenirs que m'ont laissés les écoliers de Bangangté, l'un donne à voir comment certains traits de l'homme bamiléké réapparaissaient à la génération des enfants. J'avais remarqué qu'un bon nombre des garçons inscrits à l'école principale, notamment ceux provenant d'une ferme familiale éloignée, pourvoyaient à leur subsistance en se louant. Fort opportunément pour eux, le centre urbain ne cessait de s'étendre avec les maisonnettes que construisaient des paysans attirés par le poste administratif. Les enfants s'y affairaient en qualité de tâcherons, roulant des fûts d'eau, pétrissant la glaise rouge, moulant les grosses briques à exposer au soleil, transportant ici et là les matériaux. Quelques faibles fussent leurs gains, leur volonté de se constituer un petit avoir en économisant motivait leur courage au travail. Par cette opiniâtreté, le Bamiléké devançait généralement ses concitoyens camerounais. Pareille discipline innée de l'épargne s'accompagnait volontiers d'un goût pour le placement rémunérateur, dont le système de la tontine représente une autre forme, très en faveur chez cette ethnie. Et le placement d'argent impliquait une confiance qui allait prioritairement aux membres de la communauté. Le hasard m'en a fourni un exemple.

Un jour où, en compagnie du moniteur du cours moyen et dans la classe de ce dernier, je consultais des documents scolaires, un gros cahier tomba d'une pile. Le ramassant et l'ouvrant par curiosité, je reconnus tenir en main une pièce appartenant à une société anonyme. Il s'agissait de la liste des actionnaires fondateurs. En face de chaque nom figuraient le nombre et la valeur des parts détenues, lesquelles correspondaient à un millier d'actions environ. Les porteurs se trouvaient être des écoliers du cycle primaire, dont les plus âgés entraient donc dans l'adolescence, chacun possédant un ou plusieurs titres. J'appris par le moniteur que la société fonctionnait, que le capital avait été investi dans un camion affecté à des transports à la demande et que le chauffeur du véhicule, engagé par l'entreprise, agissait pour le compte de celle-ci. Ma mémoire n'a pas retenu les autres informations (la

responsabilité des affrètements, la rémunération des actionnaires, les règles d'échange de titres, ...). J'avais eu là, sous les yeux, un échantillon du pouvoir de confiance qui animait mes si jeunes administrés, ainsi qu'une preuve de l'esprit d'entreprise de ce peuple. Mais je n'ai pas discerné sur quelle garantie se fondait la confiance mutuelle. Le système se trouvait-il régulé par des sanctions immanentes suffisamment redoutables ?

A Bafoussam, un appui résolu à l'école, doublé de questionnements

Deux informations sur la scolarisation à Bafoussam ont été données précédemment. La première a évoqué, à l'heure des vacances, le dérangeant retour à la ferme de ceux des nouveaux lycéens que la vie urbaine moderne, découverte dans les grands centres urbains du Cameroun, avait fascinés. Ces adolescents éprouvaient soudain le trouble de ne plus se reconnaître chez eux. L'autre information avait rapporté que, s'ils étaient dépourvus d'état civil, les enfants se voyaient incapables de présenter une constatation écrite de leur identité. Leur inscription à l'école s'en trouvait rejetée. Ils devaient donc convaincre leurs parents de réunir des témoins et de se rendre ensemble auprès de l'administrateur pour solliciter un jugement qui suppléerait l'acte de naissance inexistant, se prononcerait sur leur âge présumé et fixerait leur filiation. Devant l'afflux de ces procédures, j'avais inauguré une pratique de décisions judiciaires à la chaîne. Au vu de ces actes incontestables, il restait à exclure l'entrée au cours préparatoire des grands gamins de 12 à 16 ans qui, jusque-là, avaient accaparé trop de places.

Mon arrivée à Bafoussam (1953) a correspondu au moment où l'enseignement public y avait trouvé un second souffle grâce à une progression des ressources budgétaires. C'est ainsi que les classes primaires du centre urbain venaient d'être portées à sept, cours moyen compris, alors qu'elles se réduisaient à quatre auparavant. En 1953 même, un cours moyen a pu être inauguré dans les chefferies de Bandjoun et de Batié, où deux jolies écoles rurales bénéficiaient d'une construction "en dur". Dans les écoles de Baham et de Bamougoum, un cours élémentaire compléta le cours préparatoire existant. A l'horizon de 1954, trois autres écoles de brousse devaient s'ouvrir, respectivement à Bahouang, Bayangam et Bameka. Ces implantations dispersées répondaient, comme il en sera plus tard du réseau scolaire développé dans le nord du Cameroun, à un souci d'équilibrage politique. Peu à peu, chacun des groupements souverains obtenait ainsi ce qu'il considérait comme la clé du progrès de sa collectivité. On remarquera cependant qu'à l'inverse de ce qui caractérisera la province septentrionale où l'initiative exprimait la motivation personnelle du commandant, au Bamiléké elle reflétait le volontarisme de la fraction populaire la plus éveillée aux nouveautés.

En ce temps-là, l'enseignement public faisait donc manifestement un pas en avant. Il s'en fallait néanmoins de beaucoup que l'attente fût comblée. Poussés par la bourgeoisie éclairée des commerçants enrichis, les chefs coutumiers me demandaient d'autres établissements. J'étais conscient que les bancs des écoles n'avaient pas accueilli, de très loin, la tranche d'âge des enfants qui auraient pu être concernés. Par rapport à l'effectif des scolarisables de l'époque – estimons-le grossièrement à 40 000 jeunes –, combien modeste restait la fraction qu'instruisaient les missions religieuses et les écoles relevant de l'Etat. L'immense majorité de mes administrés ne possédait pas une once du savoir et des techniques dits modernes. Cette évidence s'imposait durant les nombreux recensements que j'organisais. Une foule de 800 à 1 000 individus, réunie quotidiennement et renouvelée plusieurs jours

de suite, se tenait alors face à son chef et à moi-même : les mâles en avant, assis à même le sol et entassés corps contre corps selon la tradition bamiléké, les femmes et les petits en ligne arrière et souvent debout. A l'instant du bref questionnement devant les tables des recenseurs, adultes et adolescents laissaient transparaître leur état d'analphabètes et, encore davantage, leur ignorance d'une ébauche de parler français. Nul doute qu'il s'agissait de ruraux, de paysans enracinés au coeur de leurs concessions, dissimulés derrière les haies vives de leurs clôtures, conditionnés par un mode de vie non remis en cause. Cependant, nombre de leurs frères avaient quitté les hauts plateaux en direction des terres agricoles ou des villes du sud. Ceux-là, avec ou sans école, s'étaient engagés dans un début de familiarité avec un tout autre tissu économique et culturel.

Par elle-même, une prétendue lenteur d'évolution des groupes bamiléké sous mon autorité ne me posait pas de cas de conscience. Il y sera fait allusion un peu plus loin. Par contre, je ne pouvais juger satisfaisants les pourcentages de scolarisation, comparés aux scores enregistrés dans les circonscriptions voisines. Le thème d'un moindre effort gouvernemental pour le développement de Bafoussam devenait pour moi un argument répétitif en de multiples domaines. J'en importunais mon supérieur hiérarchique à Dschang en l'incitant à plaider des dérogations en faveur de ma subdivision auprès de la direction des finances à Yaoundé, grande répartitrice des crédits budgétaires. Mes démarches prenaient volontiers un tour polémique. Une première escarmouche survint après que le chef de région eût eu vent de la construction d'une salle de classe par une chefferie qui en avait réuni les moyens. La réprimande que je reçus m'accusa d'avoir manoeuvré en sous-main pour contraindre les autorités compétentes à officialiser la création de l'établissement et à y affecter un moniteur.

Rapporter ces désaccords mineurs n'aurait aucun intérêt s'ils n'eussent annoncé l'amorce d'une crise politique. Certains courants d'opinion se faisaient jour, devançant sans doute la prise de conscience que pouvait en avoir l'ensemble du peuple. Or à la demande de réalisations sociales plus nombreuses, les représentants élus et le gouvernement local opposaient la limite des moyens financiers. L'attente impatiente des progrès préparait en sourdine une fronde, que les indépendantistes allaient exploiter et qui conduisit la province bamiléké à se laisser en partie gagner par la rébellion armée quelques années plus tard.

Quant à moi, placé en prise directe avec le pays, je me devais d'appuyer auprès de mes supérieurs les revendications de mes administrés en militant pour un nombre croissant d'écoles. C'est dans cet état d'esprit que j'osai contester une décision d'ordre général de juin 1953, laquelle suspendait les délégations de crédits affectés à la création d'écoles rurales. Je m'opposai à la remise en cause du projet de trois bâtiments prévus au budget, projet sur la base duquel j'avais promis aux chefferies intéressées que les établissements ouvriraient en 1954 ou 1955.

Malencontreusement, sur ces entrefaites, les constructions précaires de Baham et Bamougoum s'étaient lézardées et leur écroulement menaçait. Il eût fallu sans tarder procéder à leur réfection totale pour éviter la fermeture de ces classes. Faisant alors bonne mesure, je sollicitai, par lettre du 3 août 1953, non seulement l'attribution du crédit admis pour les trois classes neuves, mais encore l'adjonction du financement des deux classes menacées.

Par précaution, d'entrée de jeu, j'écartai l'éventuelle réplique d'une difficulté de trésorerie du Territoire. Je fis valoir que les notables de ma circonscription comprendraient mal que leurs écoles fussent refusées alors que, simultanément, le J.O. signalait une subvention, proposée par l'Assemblée territoriale, qui accordait

7 000 000 F.CFA pour une cathédrale, un temple et une mosquée. Poursuivant sur ma lancée, avec une pugnacité qui ne manqua pas, plus tard, de se retourner en boomerang contre moi, je me suis élevé, dans la même lettre, contre une mesure de discrimination adoptée par les Conseillers territoriaux en défaveur du milieu paysan. Ceux-ci n'avaient-ils pas craint, en effet, de restreindre à 250 000 F.CFA le crédit qui serait alloué aux subdivisions au titre de la construction en régie de toute école rurale. Par contre, s'agissant des classes érigées dans les villes par des entreprises privées, ces mêmes Conseillers avaient admis une base de dépense de plusieurs millions de F.CFA pour chaque classe... Le premier devoir d'un administrateur de subdivision n'était-il pas d'essayer de corriger ce que la carte scolaire avait d'inéquitable. Ce faisant, mes exigences irritaient le pouvoir central devant lequel je prônais de réduire les pressions indépendantistes en cours en tentant d'abord de répondre aux attentes sociales. Cette divergence d'appréciation entre l'échelon gouvernemental et l'échelon du terrain devait finalement entraîner en 1954 ma mutation hors du pays bamiléké.

Batailler pour l'ouverture d'écoles me semblait légitimer, s'il en était besoin, ma mission de service. L'appui de mes administrés me renforçait. Pourtant cette assurance masquait parfois les failles de ma conviction. Par un de ces balancements intérieurs qui m'étaient familiers, une réflexion sur les lendemains de l'oeuvre inquiétait le fier semeur d'écoles à tout va. Je ne me niais pas qu'une scolarisation galopante déboucherait sans doute plus tard, par contrecoup, sur deux conséquences malheureuses : une charge budgétaire de longue durée d'une part, de l'autre une surabondance de diplômés au chômage. La double question de principe devenait la suivante : était-il équitable, au regard des médiocres ressources du Territoire, et était-il justifié, au regard des débouchés qui s'offriraient aux élèves formés, de concevoir un enseignement public dispensé à tous grâce à la prolifération des établissements en tous genres ?

Ma première interrogation portait donc sur le bien-fondé d'une stratégie d'investissement scolaire et universitaire sans limites. Cette stratégie, dont pouvaient s'autoriser quelques nations riches, dans un système de gratuité, aurait constitué une fuite en avant irresponsable, sauf à respecter une corrélation entre les gains culturels et économiques obtenus et le coût supporté par la collectivité.

Ma seconde interrogation visait la situation que créerait une mise accélérée, sur le marché du travail, de dizaines de milliers de jeunes intellectuellement et techniquement performants. Si ces dernières devaient se heurter au butoir du nombre insuffisant des emplois moyens et supérieurs – à cause d'un trop lent développement productif –, il fallait craindre, à long terme, une déstabilisation du corps social.

Ce débat réflexif, le commandant le menait pour éclairer son action, sans, bien entendu, disposer de tous les atouts utiles. Au moins s'appliquait-il à analyser l'univers rural bamiléké, son champ de travail personnel, et à orienter ses préférences. Il avait porté attention à la diligence et à l'ingéniosité, grâce auxquelles ce peuple – hors instruction scolaire – avait, par lui-même, réussi à dépasser une simple auto-suffisance, déjà assurée, de prime abord, par les cultures vivrières du sexe féminin. Il s'était émerveillé de l'infinité de moyens simples qui assuraient à presque toutes les familles une existence matérielle sans vraie misère, étant rappelé toutefois qu'en ces années 40 et 50 les objets et articles de seconde nécessité déferlant de l'Europe ne s'étaient pas encore imposés comme un besoin pour les gens vivant hors des villes.

Aussi bien était-ce limitativement en fonction de cette époque et de cette province qu'il convenait de définir quel rôle l'école moderne pouvait jouer dans le

proche avenir. Pour l'heure, l'instruction scolaire n'avait peut-être de sens que pour des jeunes animés d'ambition. Car, pour sa part, le commun peuple donnait l'impression de vivre sa condition, sans souffrir de son manque de formation intellectuelle, du moins pour peu que son travail ou son petit commerce lui eût paru rémunérateur et pour peu que son rang social lui eût semblé valorisant. D'une façon générale. le Bamiléké n'avait cure de l'instruction quand il s'agissait de construire sa maison, élever son petit bétail, planter ses kolatiers, tenir une échoppe ou une gargote, coiffer des clients, etc. Ne participait-il pas, depuis des lustres, comme d'ailleurs un si grand nombre d'Africains d'autres pays, à l'étonnante économie informelle qui innervait le tissu paysan comme le tissu villageois et à laquelle participaient les enfants eux-mêmes ? Hors de tout arrière-fond de frustration, le paysan et le villageois, dotés ou non d'une compétence manuelle, savaient se trouver des créneaux d'activités accessoires. Dans les innombrables échanges de services, rien ne relevait d'une réglementation supérieure et le salaire versé sous la forme d'espèces tardait encore à devenir une pratique. Et là-même où un jeune obtenait un travail chez un employeur appliquant les règles du droit officiel, il eût été illusoire de croire qu'une préférence à l'embauche eût pu avantager un ancien écolier.

Au terme de ces remarques, je serais tenté de dire de l'éducation scolaire qu'elle ne répondait pas encore à un problème d'urgence. Elle aurait par contre à s'imposer si le milieu local, en se transformant, exigeait une adaptation vitale, ou encore si l'individu intégrait un milieu régi par le progrès, ou enfin si le travailleur devait acquérir des capacités intellectuelles ou professionnelles pour une autre qualification.

Bafoussam avait été précisément choisi pour servir de siège à des d'établissements d'enseignements technologiques spécialisés. Les tentatives faites seront citées ici pour mémoire.

La première eut pour animateur un enseignant, Raymond Lecoq, auquel nous sommes redevables de photographies, dessins et relevés précieux et dont l'ouvrage sur les arts bamiléké reste un document unique en son genre²¹. Après une visite exploratoire en février 1946 à travers cette province, dont l'architecture et les sculptures le captivèrent spécialement, Lecoq proposa de créer une école artisanale. Au terme d'un premier séjour à Ebolowa et d'expériences en ébénisterie avec des élèves boulou, il s'installa à Bafoussam en juin 1948 avec dix élèves sculpteurs bamoun, le chef de la subdivision, l'administrateur Delarozière, lui prêtant main-forte. Resté jusqu'en avril 1950, il dut à contre-cœur se contenter de former sur le tas des ouvriers en bâtiment et de participer aux constructions prévues pour l'école artisanale et pour le Musée provisoire de l'art bamiléké. Ledit musée avait malheureusement disparu avant que je prenne le poste de Bafoussam. Quant aux pièces de collection recueillies dans les chefferies ou achetées, je n'ai pas trouvé sur place le document précisant où elles auraient été transférées, questionnement laissé sans réponse.

Par contre fonctionnait à mon arrivée un centre d'apprentissage important, encadré par trois Français, équipé de machines modernes et où une centaine d'élèves suivaient leur formation.

Une instruction des filles mal acceptée au Bamiléké comme ailleurs

Hormis sur quelques secteurs sud-camerounais, où plusieurs générations successives l'avaient banalisée, l'instruction des filles rencontrait un désaccord général, toutes ethnies confondues. L'opinion, sans clairement le percevoir, attribuait à la femme la transmission des valeurs de la communauté. Cette transmission n'aurait plus lieu quand les fillettes, entrées à l'école des Blancs, recevraient une

éducation ignorant l'ordre traditionnel. Le maintien du groupe commandait donc que l'élément féminin échappât à la filière scolaire. Le monde bamiléké, au moment où j'y ai vécu mon service, adoptait pleinement la conviction que l'envoi de ses filles à l'école scellerait le dévoiement de la société.

L'Europe avait connu longtemps le même type d'a priori. Le manque de facilités matérielles, en Afrique, contraignait encore davantage les mères de famille à s'assurer du concours permanent de leurs filles mineures, mieux aptes que leurs fils à les doubler pour les travaux ménagers, la production vivrière et la garde des enfants nés de maternités nombreuses. Il était par ailleurs des normes culturelles qui pouvaient intervenir dans le même sens d'un maintien de la fille au foyer. Ainsi beaucoup de milieux musulmans camerounais justifiaient-ils leur opposition à la scolarisation des fillettes en invoquant le principe religieux selon lequel l'élément féminin devait, pour son bien, éviter toute vie publique. Des dérogations, il est vrai, s'observaient. Plusieurs lamibé sous mon administration, parmi les conservateurs les plus attitrés de la piété islamique, avaient placé une ou plusieurs de leurs filles à l'école primaire. Auraient-ils, par affection pour ces petites, cédé à ce qu'elles fréquentent les classes, et ceci alors même que les trajets vers l'école impliquaient une longue marche solitaire, parfois en pleine brousse ?

En milieu non christianisé, la méfiance vis-à-vis de l'enseignement se nourrissait d'une autre crainte, s'agissant des filles. Elle provenait des pères eux-mêmes. La mixité des classes faisait des établissements publics un foyer d'égalitarisme dangereux. Là, au fil des ans, l'écolière vivait consciemment sa parité avec le condisciple masculin, en contradiction avec les exemples que lui offrait sa famille. Son expérience d'une égalité des sexes sur les bancs de l'école lui faisait regarder la polygamie comme une négation des capacités de la femme à jouir des mêmes conditions d'existence que l'homme. Aussi, lorsqu'à l'approche de l'âge du mariage, son père ou ses oncles organisaient leurs alliances matrimoniales, souvent sur la base d'intérêts personnels, la fille refusait fermement de participer au système polygamique.

La société bamiléké, attachée au très souhaitable mariage polygame comme à ses autres traditions, avait perçu quelle séduction pouvait exercer l'école. Les filles risquaient de prendre en main leur future union conjugale. Le projet éducatif de l'internat féminin Bergeret, ci-dessus évoqué, avait justement cherché, par ses règles de discipline, à déjouer la tentation, chez les parents, de renoncer à leur idée première d'un mariage monogamique pour leur enfant et de revenir au si tentant modèle coutumier d'un foyer riche de plusieurs co-épouses. Dans sa thèse de 1960 sur les institutions bamiléké, le juriste Enoch Kwayeb, lui-même natif de Bazou, décrit l'opposition régnant de son temps à l'instruction des filles comme une précaution pour éviter que l'adolescente rejette la polygamie.

Comment l'école n'aurait-elle pas modifié les comportements des jeunes jusqu'à bousculer les principes régissant la vie familiale ? L'école "changeait" la fille. Ce mot, d'autant plus juste dans le cas d'un enfant élevé en milieu rural, vient sous la plume du romancier bamiléké Victor Bouadjio dans un récit qu'il situe au moment de l'Indépendance. Voici les réflexions que l'écrivain attribue à une adolescente : "Chaque jour (écrit-il), à l'école, lui plaçait un germe de pensée nouvelle, ... lui donnait un esprit critique qu'aiguisaient les histoires émouvantes, sensationnelles, tragiques, invraisemblables, qu'elle apprenait dans les livres... Kamini dit : — J'ai besoin d'aimer d'abord l'homme que je vais épouser". Et Bouadjio de conclure : — "Sans l'école, aurait-elle tenu un tel propos ? "²².

Rien ne devait pourtant arrêter une progression continue de l'effectif féminin dans les classes primaires, au Bamiléké comme ailleurs. Dès avant que je quitte la province, c'était plaisir que de découvrir sur les bancs tant d'écolières aux frimousses éveillées et souriantes. Un avenir s'annonçait où le savoir se diffuserait sans considération du sexe. Ainsi ai-je connu, dans les années 80, la fierté d'apprendre la réussite de la fille d'un ancien administré de Bangangté, une Bamiléké appelée au poste d'ingénieur d'aéronautique dans une compagnie française de transport aérien. Finalement le progrès culturel en milieu féminin attestera l'affaiblissement des résistances familiales. Dans les années 60, des Camerounaises, issues d'un pays bamiléké autrefois devancé par d'autres groupes ethniques, avaient accédé à des titres universitaires. Quinze à vingt ans s'étaient donc à peine écoulés après les images que 1949 m'avait apportées. Celles du passage, devant les fenêtres de mon bureau à Bangangté, de cultivatrices demi-nues, revenant des champs, courbées sous la lanière frontale de leur énorme hotte. Des femmes du même âge auraient pu avoir été les mères des futures étudiantes...

4. L'emploi des langues, défi posé à l'école nouvelle

Deux réalités rendaient incontournable le problème des langues : chaque ethnie parlait sa langue, dite nationale, tandis que l'école instituait le français en langue obligatoire. Pour l'écolier camerounais, la trame du plus grand de ses tourments était ainsi nouée d'avance. Le français, reconnu comme l'une des langues les plus complexes et nuancées qui fussent, l'élève devait le comprendre, le parler et l'écrire, sans lequel il n'accéderait pas à l'immense domaine des connaissances, objet de l'enseignement de l'école. De plus, là où le cours préparatoire réunissait des enfants issus de plusieurs ethnies, et dont aucun n'entendait l'idiome véhiculaire, les camarades n'avaient pas de moyens d'échanges entre eux tant que les premières leçons de français ne les avaient pas initiés à la future langue commune.

Devant ces débutants, il revenait donc au moniteur, souvent de façon empirique et aussi longtemps que nécessaire, de leur faire découvrir et utiliser un nouvel instrument verbal d'intercommunication totalement étranger. Après quoi, quelques mois ayant passé, le maître abordait enfin les matières des études. Mesure-t-on bien le prodigieux effort demandé, d'entrée de jeu, à ces jeunes têtes, qu'au reste rien n'avait préparées, dans leurs familles, à une telle concentration d'esprit ?

Les blocages et malaises résultant de l'absence de compréhension

Représentons-nous le moniteur. Dès l'abord, c'est en français qu'il prenait contact, la langue nationale de tout ou partie de la classe lui étant le plus souvent inconnue. Les élèves, de leur côté, sauf initiation antérieure à quelques rudiments de français, n'entendaient rien aux paroles et aux ordres de leur maître, cependant qu'à la récréation le contact oral avec leurs compagnons d'une autre ethnie s'avérait problématique. Pendant des semaines, le moniteur recourait au truchement d'un enfant bilingue ou appelé d'un cours supérieur. En zone d'important multilinguisme, la classe piétinait à cause des difficultés de certains enfants, soit que ceux-ci fussent issus d'un foyer polygame avec parents entrecroisant plusieurs langues, soit qu'un parler maternel se mêlât aux éléments d'une langue véhiculaire.

Plus tard, la communication de base établie, la progression scolaire de l'enseignement primaire passait au test d'une traduction fidèle de la pensée. A eux seuls, les temps des verbes dans deux parlers différents pouvaient ne pas exprimer la même temporalité. La transposition du message de l'enfant dans un langage

français autrement structuré, et vice-versa, butait sur des terminologies sans correspondance et sur des contenus culturels qu'aucune périphrase ne réussissait à restituer. Le discours du maître camerounais lui-même s'écartait de l'orthodoxie littéraire, reconstruisant à l'improviste, avec des éléments du français, des tournures propres à la langue maternelle de cet enseignant. D'ailleurs, quel moniteur n'aurait pas déformé sciemment le français afin de se faire mieux comprendre ?

Combien de remarques mériteraient d'être relevées sur la confrontation entre le français et les langues dites nationales. L'école devenait le champ clos où s'instaurait la suprématie du français par le rejet absolu de la langue maternelle. Suprématie qui se renforçait en donnant accès au savoir et aux capacités que le parler naturel ne possédait pas, à commencer par toutes les possibilités de l'écrit. Pour peu que l'environnement économique ou culturel du jeune impliquât l'emploi de la langue française, la dévalorisation de la langue maternelle passait du domaine de l'affectif à celui des réalités contraignantes. A terme, le parler ethnique s'appauvrissait avec l'amenuisement des hommes ayant la facilité de le parler. Et il allait de soi qu'à partir d'un effectif trop restreint de locuteurs, la conservation d'un patrimoine linguistique se trouvait menacée, aucune publication imprimée ne se concevant pour une minorité de lecteurs.

La langue maternelle, valeur identitaire, face au monopole du français

Avant qu'en 1961, par annexion de l'ex-Cameroun britannique, le Territoire devienne un Etat fédéré, le Cameroun comptait déjà des centaines de langues ethniques. Il s'y ajoutait deux langues véhiculaires à base ethnique (le peul dit *fulfulde* et l'arabe) dans le nord et une langue véhiculaire syncrétique (le *pidgin-english*) sur la côte océane et jusqu'au pays bamiléké inclus. Sur ce puzzle initial se superposa le français en 1916, doublé en 1961, comme langue officielle, par l'anglais. L'ajustement de toutes ces langues entre elles, au sein d'une même unité étatique, ne pouvait que donner lieu historiquement à des péripéties, dont on se doute que les prolongements soient loin d'être clos.

L'orientation politique des premières autorités coloniales françaises paraît assez significative pour qu'on la rappelle ici. Devant l'extrême morcellement du pays en collectivités autonomes, souvent aux interrelations conflictuelles, ces autorités privilégièrent le rassemblement des peuples. Or les particularismes ethniques s'appuyaient avant tout sur la langue, une langue qui, dans le passé, dominant le creuset où s'étaient agglutinés des clans migrateurs, représentait le symbole de l'identité du groupe humain considéré. D'autre part, eu égard à la représentation de l'Afrique que s'en faisaient les Occidentaux à cette époque pourtant récente – c'est-àdire un continent où, selon des jugements qui avaient cours alors, traînaient des restes de barbarie -, les mêmes autorités coloniales légitimaient la supériorité de leur civilisation en soupçonnant les langues tribales, incomprises par les Blancs, de faciliter des pratiques coutumières grossières. Enfin, toujours selon ces autorités, la langue française, expression du "génie national", constituait le "moyen (d'assurer) des assises plus larges à ... (l')hégémonie (française)"23. Il fut jusqu'au pidgin-english, pourtant consacré par le colonisateur allemand auparavant, à éveiller le soupçon, au prétexte qu'il s'apparentait aux langues naturelles par sa simplicité - jugement traduisant la méconnaissance de la complexité de beaucoup de ces langues²⁴ -.

Pareille position dominatrice du gouvernement colonial n'a pas, semble-t-il, suscité de heurts avec les missions catholiques, peu attachées aux "langues indigènes" en ce temps-là. Par contre elle a provoqué une violente controverse avec

les missions protestantes, françaises et étrangères. Des instructions gubernatoriales, tout en autorisant l'enseignement catéchistique dans "l'idiome local" et dans l'enceinte des centres confessionnels, stipulaient qu'il devait rester purement oral et borné à la doctrine religieuse, à l'exclusion de la lecture, de l'écriture et du calcul en langue indigène. Au sujet des cours de catéchisme en langue boulou, que le chef de la circonscription d'Ebolowa voulait interdire aux missionnaires américains d'Elat, le pasteur Allégret, déjà évoqué plus haut et porte-parole des missions protestantes, répliqua que le contact avec l'Evangile présumait que tout catéchumène apprît à lire le boulou, la langue locale dans laquelle des livres bibliques avaient été traduits²⁵. Cette riqueur absolue s'atténua au cours du temps.

Toutefois, s'agissant des écoles privées des missions, dont il a été dit qu'elles étaient régies par un texte réglementaire pour équivaloir aux établissements publics, la recommandation n°3, qui figura au rapport de la Conférence de Brazzaville de février 1944, a persisté dans l'intransigeance ancienne et a "interdit l'emploi pédagogique des dialectes locaux parlés" (lors des cours de l'enseignement français).

Observation importante, une discrimination de fait fut admise, dès l'origine de la présence française, en faveur d'un autre courant religieux, celui de l'Islam. Le gouvernement du Territoire, en effet, ne paraît jamais s'être opposé aux pratiques des institutions religieuses des communautés musulmanes. C'est ainsi que l'enseignement coranique, dans le monde peul de l'Adamaoua, comportait la mémorisation du Coran en langue arabe, mais aussi, l'emploi de la langue vulgaire fulfulde pour l'habituel développement des commentaires du Livre²⁶. Il n'a pas été retenu par les autorités françaises que cet enseignement reflétait une civilisation non africaine et qu'il ne transmettait pas davantage que notre langue les valeurs culturelles représentatives des anciennes civilisations camerounaises.

Des enfants partagés entre le français de l'école et la langue véhiculaire

Qui disait scolarisation disait acquisition du français, quels que fussent la composition ethnique de la classe et les usages linguistiques. Néanmoins enfants et parents prêtaient attention à l'éventail des langues de communication à leur disposition pour accorder leur faveur à l'une plutôt qu'à l'autre : leur parler maternel (ou paternel), la langue véhiculaire du lieu — est appelée véhiculaire une langue locale que des peuples voisins utilisent pour se comprendre —, le français lui-même (appris à l'école). Le choix d'un parler pouvait s'opérer en fonction des avantages offerts par ce parler. Mais le choix pouvait aussi bien se faire par hostilité envers la communauté des locuteurs d'une langue. De sorte que le bénéfice d'avoir appris le français à l'école — et par contrecoup l'opportunité de l'école moderne — ne déterminait pas nécessairement le jeune. Chacun savait étalonner le profit à tirer de la possession de telle ou telle langue et savait, parallèlement, mesurer les menaces que comporterait l'adhésion à cette même langue. Ce qui n'excluait pas que le bilinguisme pût être très fréquent chez les enfants non scolarisés.

Avant l'Indépendance, le français seul ouvrait des perspectives de promotion sociale. L'instruction n'avait pas encore formé, sauf au niveau du brevet élémentaire ou BEPC, toutes les élites capables de détenir un pouvoir, cependant que le développement du secteur économique n'avait pas multiplié les emplois.

A défaut du français, une langue véhiculaire constituait l'outil de communication le mieux adapté à l'exercice d'une activité dans un cadre régional. Tel le *pidginenglish* utilisé au Bamiléké, qui n'occultait d'aucune façon la langue maternelle. Ce

pidgin m'est même apparu, sur le terrain, comme un langage de secours occasionnel pour la compréhension entre les locuteurs des variétés dialectales parlées dans les divers groupements bamiléké. Les paysannes venues au marché de Kamna l'employaient pour leurs ventes et leurs achats. Et, tout près de Kamna, à l'hôpital de Bangwa que fréquentaient les familles de toutes les chefferies, voire même de la région du Mungo, les services religieux empruntaient le pidgin pour le prêche. Il en allait tout autrement pour le fulfulde.

Langue véhiculaire du Nord-Cameroun par excellence, le *fulfulde* appartenait au rameau peul dispersé à travers le Sahel africain. Au Cameroun, il était lié aux féodalités qui avaient assujetti, au moins nominalement, l'ensemble de la province. Grâce à leur collusion avec les officiers allemands, puis français, les *lamibé* avaient étendu l'usage de leur langue d'abord comme un parler convenant aux gens de qualité, ensuite comme d'utile pratique pour les chefs vassalisés ou payant tribut, enfin comme idiome chez la clientèle courtisane et chez les serfs. Même déstructuré et hideusement corrompu par la plèbe, le *fulfulde* n'a cessé d'élargir son audience en tant que langue commune, à la façon de la *koinè* de l'époque hellénistique, ce grec vulgaire du pourtour méditerranéen. Il n'en demeurait pas moins que le *fulfulde*, dans la pureté dont s'enorgueillissaient les lettrés ou dans ses formes abâtardies, faisait figure de langue de prestige, gagnant même le statut de langue des affaires. Par surcroît, il tenait vis-à-vis de l'Islam, dont les Peuls s'étaient faits les protagonistes, la fonction de langue du Coran, grâce à laquelle il renforçait considérablement son autorité.

Un double mouvement s'esquissa au lendemain de la dernière guerre dans le nord du Cameroun. D'un côté les populations de religion naturelle, majoritaires numériquement, mais sous la crainte d'une domination peule, inclinèrent, à la faveur de la sécurité publique, à moins appréhender le contact avec les "fulbéisés" et à moins montrer de réticence à utiliser le fulfulde pour leurs contacts. Certains originaires de ces ethnies commencèrent à se rapprocher du modèle peul par un usage de cette langue véhiculaire, d'ailleurs d'acquisition assez facile, voire par une conversion à la religion du Prophète.

En réalité, la grande majorité des natifs des ethnies animistes ont conservé jusqu'à l'Indépendance les signes de leur identité historique, en particulier leur langue nationale. C'est là ce que j'ai pu personnellement constater en sillonnant non seulement les cantons indépendants d'un pouvoir peul, mais encore les villages nombreux inclus dans des lamidats et fidèles à leur culture authentique. Tout au long de cette période, où je ne pouvais être que très attentif aux rapports de force en tant que gardien de l'ordre et que défenseur de toutes les communautés, le sentiment m'est resté d'une attirance assez superficielle des animistes pour la civilisation peule elle-même. Cette attirance se traduisait surtout par l'adoption des modes vestimentaires - qui eût cru qu'une foule d'hommes en boubous et bonnets eût pu appartenir au monde animiste? - , par le mimétisme des postures et par l'imitation d'un certain décorum. La société peule et le fulfuldé exercaient-ils naturellement une force d'attraction? Au reste, lentement, l'école moderne, et avec elle le français, commençaient à susciter de l'intérêt dans la mesure où le français, à la différence de la langue véhiculaire, n'avait pas de lien avec une ethnie rivale et musulmane. En s'appropriant le français, le gain était celui d'une langue ouverte sur la puissance des Blancs, souhaitable à coup sûr. En cela, la condition de ces groupes les rapprochait de celle des Bamiléké, lesquels ne se dissociaient pas de leur communauté, ni de leur langue, mais s'appuyaient sur le français pour participer à la modernité, sans

renoncer pourtant à la facilité du pidgin dans certains cas, pidgin à leurs yeux dénué de prestige.

Durant ces temps qui ont précédé l'Indépendance, l'intelligentsia peule, certaine de détenir la langue du pouvoir traditionnel en place, convaincue de la supériorité de sa foi et confortée dans son lustre politique par les fastes anachroniques de ses dignitaires, après avoir longtemps boudé l'école moderne, perçut avec retard que le colonisateur français lui avait ravi le pouvoir réel. Elle n'avait ni la maîtrise de l'administration, ni les connaissances et les pratiques de la production et de l'économie, ni les moyens d'investissement. Le redressement de son emprise intervint pourtant vers 1956, avec l'appui politiquement équivoque du gouvernement français du Territoire, puis en 1958 sous l'autorité d'un Premier ministre camerounais, Peul lui-même, pour enfin, à partir de 1960, bénéficier de la complicité systématique du Président Ahidjo. Une nouvelle domination peule, teintée d'islamisme, s'instaurait au service du détenteur de l'autorité étatique. Dans la foulée, au-delà de son caractère de langue véhiculaire, le *fulfulde* allait devenir une langue à part entière, dont l'usage surpasserait peut-être l'emploi du français pour l'ensemble des échanges oraux, tout au moins dans les limites des provinces septentrionales.

Le cas de figure sans équivalent du nord du Cameroun illustre au plus haut degré les perturbations sociales, culturelles et politiques induites par la seule institution de l'école et par la promotion d'une langue que la colonisation jugeait supérieure, ici la langue française, et en face de laquelle s'opéraient des remaniements linguistiques divers. Le tour d'horizon fait ci-dessus a dévoilé quels problèmes posait la coexistence de langages multiples. Ces problèmes étaient entrés dans une phase de profonde complexité dès avant l'Indépendance, la mobilité des individus et des groupes l'accentuant encore. Au centre des difficultés apparaissaient bien deux facteurs : d'une part le lien entre une langue et la représentation qu'en avaient ses locuteurs, d'autre part la valeur qu'attribuait un peuple à la langue du peuple voisin. Au surplus, depuis que la langue française était enseignée dans les établissements scolaires, elle ne faisait pas l'objet d'un regard identique de la part des différentes ethnies, quand bien même elle eût le monopole d'un accès sans limite au savoir universel. Il ne semblerait pas, malheureusement, que la perspective d'une simplification des problèmes soit proche, à en croire du moins le bilan, remarquablement fouillé et éclairant, dressé par deux chercheurs après une enquête de 1993 dans la ville de Maroua²⁷.

CHAPITRE IX

UNE ACTION MEDICALE EN MAL DE PROGRES

Mettre en oeuvre peu à peu d'efficaces moyens de lutte contre la souffrance et la maladie, tel fut le progrès que l'action gouvernementale avait engagé autrefois dans le Cameroun sous mandat de la S.D.N. A cet égard, à l'intérieur du Territoire, les chefs de circonscription y contribuaient indirectement en apportant l'appui de leur autorité aux services de la santé publique, notamment à l'occasion des épidémies.

Ecartons tout d'abord un malentendu qui, sur l'évocation de la multitude des fléaux, conduirait à se représenter la population africaine comme frappée d'un incontournable misérabilisme. Pareille fausse image ne s'est aucunement imposée à moi-même, quelles qu'eussent été les singularités chez certaines ethnies. L'observation m'a bien plutôt convaincu de la robuste constitution physique des paysans noirs, confirmée par l'endurance à l'effort dont ils témoignaient. Ce premier constat s'accompagnait même d'un étonnement. Par quelle admirable adaptation biologique ces hommes avaient-ils établi leur vigueur, eux qui tiraient leur subsistance de sites très souvent incapables de leur fournir directement l'intégralité de leurs besoins nutritifs de base? Leur organisme avait donc synthétisé les éléments manquant à leur régime alimentaire. De sorte que, dans l'ensemble, nonobstant les périls auxquels ils étaient exposés, enfants et adultes, sans jamais avoir reçu de soins médicaux, manifestaient une vitalité réjouissante, pour peu que la mort ne les eût pas fauchés brusquement.

C'était, en réalité, d'une belle résistance aux agressions extérieures, que la nature avait doté une large majorité de mes administrés. Jugement sans doute présomptueux, s'il n'eût été inspiré par ces longues tournées de recensement, familières au commandant d'autrefois, et par ce tête-à-tête avec les villageois au sein de leur habitat. Combien de signes probants pourraient être rapportés de la qualité des êtres rencontrés. A elle seule, la netteté des tissus cutanés avait de quoi surprendre, comme si les corps avaient tenu à effacer les blessures et les outrages reçus. Certes, quelques morphologies affligeantes se remarquaient, plutôt chez les chefs, pénalisés par le bien boire et manger, mais aussi, en région forestière, chez les surconsommateurs de sauces à l'huile de palme.

Quoiqu'il en ait été de l'adaptation de l'homme à son milieu, l'absence de mesures de prévention, l'inexistence de soins et de savoir chirurgical, sans même parler du défaut de filtrage des eaux souillées, avaient pour inexorable conséquence l'abrègement de la durée d'existence du plus grand nombre. La condition des gens de la brousse africaine ne différait certainement pas de celle des paysans français du milieu du XVIIIème siècle, dont on sait qu'un cinquième d'entre eux seulement atteignait une longévité de 60 ans, cependant que l'espérance moyenne de vie ne

dépassait pas 26 ans. La relation avec le malheur, que celui-ci survînt brutalement ou non, imprégnait à ce point la société africaine qu'aucun cri ni manifestation bruyante ne trahissaient ordinairement la souffrance, hormis dans les instants que la coutume avait fixés pour l'exhibition publique des sentiments, d'ailleurs conforme à des rites précis.

Des zones privilégiées opposaient un démenti à ce tableau, les facteurs de risque ne s'y révélant pas aussi tyranniques qu'ailleurs. Soit que l'environnement n'exposât pas l'homme à autant de menaces. Soit que le groupe eût su dicter à ses membres, au travers de règles coutumières, des comportements de précaution. Ainsi m'avait-il semblé que les sociétés bamiléké avaient moins connu d'épidémies que celles de l'univers soudano-sahélien. A l'intérieur de ce dernier, les peuples établis en plaine ne souffraient pas de certaines des pathologies courantes chez leurs proches voisins montagnards. Finalement les taux de mortalité subissaient assez d'à-coups pour rendre les courbes démographiques imprévisibles.

Seule la médecine moderne, à condition que les moyens thérapeutiques l'accompagnent sur le terrain, paraissait en mesure de limiter les détresses. Pourtant quelques maladies tropicales encore mal connues dans un passé proche ont longtemps tenu en échec la recherche scientifique. L'historien retiendra surtout la lenteur avec laquelle le progrès s'est concrètement vulgarisé dans un pays comme le Cameroun. Le système de protection de la santé avait nécessairement un coût très lourd pour l'Etat, tandis que les bénéficiaires de soins, dans un total dénuement pour la multitude, n'étaient pas en mesure de recourir par eux-mêmes à des dépenses de cette nature. Cette situation ne se serait guère améliorée aujourd'hui même.

Lenteur de la pénétration d'une médecine nouvelle, vient-il d'être souligné, pour caractériser la période qui courut jusqu'à l'Indépendance (1960). Elle eut pour origine trois obstacles, dont les effets se sont souvent superposés. Le premier en date, qui a perduré puisque j'en ai été témoin encore lors de mon dernier séjour, tenait à l'ignorance quasi totale de ces "choses des Blancs" pour lesquelles les masses rurales marquaient un grand dédain. L'ébranlement de l'indifférence a attendu qu'un traitement bien ciblé eût interrogé par hasard une ou plusieurs familles. Pourtant, sur les marchés, beaucoup de chalands, intrigués, avaient prêté attention à l'offre de produits pharmaceutiques simples, importés de l'Occident et dont les commerçants ambulants eux-mêmes eussent eu peine à dire les vertus. Le second obstacle prit sa source dans la persistance d'une méfiance tenace en dépit des ouï-dire favorables émanant de voisins guéris ou soulagés par le geste médical d'un infirmier. Obstacle qui se rattachait à la croyance, propre aux sociétés animistes, selon laquelle un malheur résultait d'un désordre interne à la communauté et n'appelait donc pas d'autre soin que la consultation du devin-guérisseur, en vue de découvrir l'origine de la maladie et de savoir quel rite permettrait d'échapper aux tourments. Cette suspicion rejoignait celle où l'école française était tenue. En troisième lieu, les pouvoirs publics s'avéraient impuissants à mettre à la disposition des solliciteurs les prestations que bien des patients avertis attendaient. L'insuffisance du réseau des dispensaires publics en était la cause. Ce réseau resta si squelettique durant les trois premières décennies de la colonisation qu'il eût été illusoire d'en espérer un effet d'entraînement en faveur d'une médecine inspirant encore des doutes. D'autant que les antennes de brousse n'ont disposé ni d'un personnel assez qualifié, ni d'une instrumentation minimale, ni d'un stock de médicaments suffisant. Par comparaison, les quelques établissements fondés au coeur de zones rurales par les missions chrétiennes, en groupant les moyens nécessaires, ont obtenu un rayonnement

incomparable, la qualité de l'approche humaine des soignants y participant pour beaucoup.

Reconnaître que la mise en place d'un équipement et de prestations de soins de santé s'ébaucha dans la lenteur appelle objectivement un retour en arrière et l'évocation de réalités que les détracteurs de l'époque coloniale ont, sciemment ou non, ignorées. Quand prit fin la tutelle française, une première organisation médicosociale quadrillait le pays, prête aussi à gérer les épisodes épidémiques. Ainsi devenue son maître, la nation née du rassemblement, par le colonisateur, de peuples différents, disposait d'ores et déjà d'une structure qu'elle aurait à étoffer pour les plus ambitieux progrès que lui permettrait une aisance budgétaire croissante. Pourtant, en cette année charnière de 1960, le bilan de l'oeuvre antérieure se ressentait de deux limites. D'une part, seule une très petite fraction de la population camerounaise ne s'opposait plus à notre médecine et recourait à une assistance de type moderne. De l'autre, l'offre gouvernementale d'actions de prévention et de traitement restait loin d'anticiper les besoins qu'une information éducative systématique eût pu multiplier. Rien de surprenant à la modestie de ces débuts sur la terre africaine : il s'agissait, de but en blanc, d'aller vers des millions de personnes totalement désarmées devant la maladie et ignorant jusqu'aux disciplines de l'hygiène.

On se représentera sans peine que, créés de toutes pièces dans les années 1920, les services de santé camerounais aient dû d'abord inventorier les risques et les fléaux, définir des objectifs initiaux et préparer leurs instruments d'intervention. Il leur eût été impossible de préjuger les délais à courir avant d'assurer partout les soins les plus essentiels. Je me réfère à mes propres observations, celles faites à la veille même de l'Indépendance. Visitant les villages de ma circonscription où de petits dispensaires venaient d'être ouverts au coeur de la brousse, force me fut de constater le dérisoire volume des prestations médicales servies aux gens de l'arrière-pays.

Epoque pionnière, dont les journalistes et essayistes des générations ultérieures qui l'ont évoquée n'ont pas cherché à mieux apprécier les situations de fait. Plusieurs, en effet, sous-évaluant à la légère l'effort public pour la santé, en ont tiré la conclusion que le pouvoir colonial ne se souciait aucunement d'une aide humanitaire. Sans égard pour les obstacles à surmonter, ces censeurs du passé ont présumé que quelques décennies auraient dû suffir pour convertir les Africains aux avantages de la médecine moderne et provoquer une demande accrue de soins de la part des malades. Certains ont prétendu que l'action sanitaire visait restrictivement les salariés producteurs de biens d'exportation, la capacité de travail s'en trouvant améliorée. D'autres ont vu dans l'attribution de soins une tactique pour faire baisser les tensions anticolonialistes¹.

Incontournables surgissaient des décisions déchirantes. Sur quel critère aurait-il fallu opérer les choix prioritaires quand tous les besoins criants méritaient d'être retenus à la fois ? En voici deux exemples : convenait-il de privilégier la lutte contre les endémies plutôt que celle visant les épidémies, ou encore y avait-il à cibler la mortalité périnatale plutôt que les pathologies les plus lourdes ? Quoiqu'il en fût, les moyens financiers demeureraient pour longtemps extrêmement réduits, alors qu'il était hors de question de concevoir une participation de l'assisté au coût des soins. A lui seul l'impôt de capitation, dont tant de gens s'acquittaient par des privations, fournissait une recette fiscale si faible qu'il n'assurait pas au budget de ressources à affecter à la santé. Et que dire de l'écran sociologique, lequel aurait supposé qu'il fût remanié au préalable par une éducation autre de l'homme camerounais. Car, dans leur ensemble, les peuples de l'époque conservaient de leurs traditions une

interprétation des aléas quasi hermétique aux processus qui atteignent notre vie physique par la maladie. Consentir à se soumettre à la médecine des Blancs devenait pour eux une difficile conversion. Celle-ci impliquait le dramatique délaissement des croyances magico-sacrées imprégnant leur culture.

D'autres facteurs encore ralentissaient l'avancée des moyens de lutte, pour cette même raison de l'impuissance des autorités à réaliser tous les projets simultanément. Je citerai, parce qu'il a tenu en échec beaucoup de mes ambitions, le facteur déterminant des voies routières d'accès. Etait-il opportun de construire des postes médicaux sans un moyen pratique d'aller jusqu'à eux? Les investissements en infrastructures conditionnaient les réalisations destinées à la santé publique et surajoutaient des délais à toute action sociale efficace. En témoin de ces réalités, je fais état, à la veille de 1960, de secteurs entiers de ma circonscription (Guider) hors d'atteinte, parfois même à pied, pendant des mois. A la fin des années 1940, je fus également témoin, sur place, de la coupure de toute liaison extérieure, plusieurs semaines durant, pour les gros chefs-lieux régionaux de Maroua, Mokolo et Garoua, sans même rappeler, en saison sèche, les trois ou quatre longues et éprouvantes journées de tape-cul automobile pour gagner Yaoundé, centre de tous les secours. Dans de telles conditions, la permanence et l'efficacité d'un travail médical, l'approvisionnement en médicaments et les évacuations d'urgence demeuraient du domaine de l'impossible ou, en tout cas, de celui du problématique.

Dans l'ordre des avancées, on retiendra qu'assez tôt des programmes ont été menés à bonne fin, tels la prospection des affections les plus éprouvantes ou les plus fréquentes, ainsi que la détermination des origines et des zones d'extension de ces maladies. Mais l'instabilité des phénomènes et les variations de leurs formes, ainsi que les conditions de propagation des maladies évoluaient dans le temps et appelaient donc une "veille" permanente. C'était là qu'un acteur apportait son concours sur le terrain : le commandant. Qu'il fût renseigné par ses différents canaux d'information ou qu'il éclairât lui-même sa lanterne, l'homme guettait l'apparition des fléaux et surveillait l'acuité nouvelle d'un risque. Il essayait de déceler l'éventuelle interdépendance de plusieurs facteurs dans la survenance d'une maladie. Au cours de ses sorties vers les lointains secteurs de sa circonscription, l'occasion lui était parfois offerte de recueillir des données aussi inattendues qu'utiles. S'il en alertait naturellement les responsables médicaux, il arrivait que, sans attendre, il mît en oeuvre les premières mesures conservatoires. Devant les épidémies qui ont communément sévi dans le passé, il joignait les moyens d'intervention de son poste aux actions de dépistage et de prévention du corps médical, y impliquant les chefs coutumiers et son peloton de gardes. Les archives des subdivisions ont gardé trace de ce genre d'opération. Au reste, dans son rôle réglementaire de coordinateur des services publics, le commandant collaborait en toutes circonstances avec l'autorité médicale, qu'elle fût représentée par le médecin-chef de la petite formation hospitalière locale ou par l'infirmier tenant un dispensaire rural.

1. La mise en place progressive du dispositif de protection sanitaire

Tant qu'elle fut bridée par l'étroitesse des ressources budgétaires du Territoire, la politique de la santé publique a dû limiter ses ambitions. Il fallut attendre la création du FIDES, en 1946/1947, pour espérer une nouvelle donne, tout comme dans les autres domaines du développement déjà passés en revue. L'aide extérieure constitua même, année après année, un apport inestimable, jusqu'à couvrir la majeure partie des investissements. Une page se tournait et les réalisations se multiplièrent, sans

toutefois que les crédits de fonctionnement eussent été à la hauteur des capacités des nouveaux moyens matériels mis à la disposition du service.

Les débuts auraient nécessité que tout fut fondé et institué, a-t-il été dit. Et, à coup sûr, d'abord le recrutement des personnels dans chaque compétence. Ainsi un centre d'instruction, créé à Ayos, au coeur du pays, se chargea-t-il, pour de longues années, de former des aides de santé destinés à tenir le rôle d'infirmiers. L'encadrement de ces exécutants devait être confié, dans les chefs-lieux de l'intérieur, à d'autres Camerounais, vis à vis desquels on s'arrêta cependant à une demi-mesure, prônée par Paris. Après qu'ils eussent été envoyés à la célèbre école normale William Ponty du Sénégal pour y développer leur instruction générale, des jeunes gens eurent à suivre quatre années de cours à l'Ecole de médecine de Dakar. Ces médecins auxiliaires intégrèrent alors un corps de fonctionnaires intercolonial, celui des "médecins africains", dont le statut leur donnait la faculté de servir dans l'un quelconque des territoires de l'Afrique noire française. Leur formation valait à ces personnels, au sein de la fonction publique camerounaise, de détenir la plus haute qualification professionnelle.

Quant à l'encadrement de médecins diplômés, il avait posé problème. Aucun corps civil métropolitain ne se trouvait préparé à la lutte contre les maladies tropicales, ni astreint par sa discipline aux sujétions qu'impliquait un service permanent dans les forêts et savanes africaines. Compte tenu des spécificités de cette mission, il eût été opportun de disposer d'un corps à forte structure hiérarchisée. Comme dans d'autres territoires outre-mer, le service de santé des armées pouvait répondre à ces exigences. Il disposait d'agents familiarisés avec l'Afrique, notamment de cadres pourvus de connaissances acquises lors d'études complémentaires. Outre des omnipraticiens, on y trouvait la gamme des différents spécialistes, des chirurgiens, des pharmaciens, des techniciens et des infirmiers. Quelques médecins, non français souvent, durent être également engagés, ceux-ci par contrat.

Est-il besoin d'ajouter que, longtemps, au Cameroun, sauf à Douala, il n'exista aucun cabinet de médecine libérale ou dentaire ou de radiologie, ni d'officine de pharmacie. Par contre, presque toutes les sociétés missionnaires chrétiennes avaient, très tôt, ouvert avec succès de nombreux établissements — hôpitaux, dispensaires, maternités —, l'encadrement se souciant par ailleurs de former des Camerounais dans quelques disciplines. Ces antennes consentaient en général, en brousse, à porter assistance aux quelques européens du voisinage. Mais c'est très tardivement, après 1946, sauf pour la Mission luthérienne norvégienne, que des établissements de soins vinrent à être créés dans le nord du Cameroun par les missions.

Mise à part la structure chargée de la lutte contre les épidémies, dont il sera donné quelques détails plus loin, le service public comptait trois formations hospitalières de base, bien équipées, deux à Douala et une à Yaoundé, accueillant grands malades européens et patients africains de l'ensemble du Territoire ; à ces établissements, dotés de moyens d'investigation et de traitement, étaient attachés des spécialistes qualifiés. Les plus importants chefs-lieux de circonscription disposèrent progressivement d'un docteur diplômé et d'un chirurgien qualifié, tandis que les subdivisions bénéficièrent d'un centre médical (avec maternité) tenu par un médecin-africain et, ultérieurement, par un médecin diplômé d'université, des lits d'hospitalisation pour les Camerounais y étant annexés. En brousse, les dispensaires ruraux, rarement équipés d'une possibilité d'hébergement de deux ou trois places, fonctionnaient sous la responsabilité d'un aide de santé ou d'un infirmier et pouvaient

répondre aux soins de santé primaires tant que le stock de leur pharmacie élémentaire restait pourvu. Les années 1950 s'illustrèrent par un renfort de moyens assez conséquent, de telle sorte que le dispositif gouvernemental atteignit, hors Douala et Yaoundé, une dizaine d'établissements d'hospitalisation et une trentaine de centres médicaux capables de traiter les maladies les plus courantes, tandis qu'environ 300 dispensaires fonctionnaient en brousse. De leur côté missions protestantes et catholiques avaient développé leurs installations et, tardivement, avaient ouvert des hôpitaux, maternités et dispensaires dans le nord du Cameroun. Enfin, retour d'Europe, d'ex-étudiants camerounais, munis d'un diplôme, commençaient à s'établir — en ville exclusivement — dans le cadre d'une médecine libérale. De ce qui précède, il semble légitime de conclure que l'arrivée de l'Indépendance se fit alors qu'une phase d'expansion caractérisait les structures sanitaires et l'exercice d'une médecine curative à proximité de nombreux villages.

2. Etat des lieux dans quelques-uns de mes postes

A partir des généralités qui précèdent, une comparaison pourra être établie entre la situation lors de l'Indépendance et celle du dispositif sanitaire actuel, plus de 40 ans après. Le développement des services de santé sur le territoire camerounais peu avant 1960 sera illustré à partir d'un échantillon de circonscriptions. Comme dans d'autres chapitres, plusieurs souvenirs des postes où j'ai exercé mes fonctions seront ici rapportés.

En pays bamiléké, un effort public estimé insuffisant

Rejoignant Dschang, chef-lieu régional, j'y ai trouvé en 1949 un médecin dont la charge cumulait un petit centre d'hospitalisation et l'action médicale dans les guatre subdivisions de la région bamiléké. Cette seconde fonction se résumait à une coordination administrative. Car ma mémoire ne se rappelle pas si la modeste formation de Bangangté fût l'objet de visites de ce responsable durant les deux années de mon séjour. Le poste de Bafoussam disposait de bâtiments d'hospitalisation rudimentaires sous l'autorité d'un médecin-africain. Dans la subdivision de Bafang, l'hôpital Ad Lucem de la mission catholique faisait ombrage au petit centre médical public, son prestige ayant été rehaussé grâce à la position politique de son directeur, le Dr Aujoulat, député élu à la première assemblée territoriale du Cameroun. Quant au centre de Bangangté, lui aussi tenu par un médecin-africain, peu actif, secondé par des infirmiers et une matrone camerounais, il souffrait de la proximité de l'hôpital de la mission protestante évangélique établi à Bangwa et dirigé en 1949 par un médecin réputé, notamment sur le plan chirurgical. Issu du dispensaire ouvert en 1931 par la doctoresse Françoise Debarge dispensaire qui avait très vite attiré 200 consultants par jour -, cet hôpital avait été construit en 1934 et n'avait cessé de s'étendre jusqu'à accueillir des centaines de malades à la fois, venus même de Douala et de la zone sous tutelle anglaise, grâce au plein appui moral du vieux chef du groupement bangwa. En 1953, la formation comptait un second médecin, responsable notamment du laboratoire d'analyses, une sage-femme qui dut bientôt ouvrir une pouponnière - pour sauver de la mort des bébés orphelins, puisque la coutume locale n'autorisait pas leur allaitement par de tierces nourrices -, ainsi que trois infirmiers camerounais aptes à pratiquer des actes de chirurgie simples.

De 1949 à 1951, l'unité de soins de Bangangté resta la seule pour ma circonscription, l'ouverture de dispensaires en brousse ayant été différée, faute de

moyens budgétaires. L'activité paperassière du service se doublait, chez les personnels, d'une insuffisance de connaissances médicales. De toute façon, la population fréquentant cette unité m'a paru très faible, hormis les habitués fixés dans le centre urbain. Pourtant les besoins me semblaient réels, accusés par une particularité de ces hauts plateaux, où des vents constants propulsaient l'humidité pénétrante des nuits. Alors que les grossesses atteignaient un bon score (6 à 9 par femme, dont 5 à 7 arrivant à terme), les mères ne conservaient finalement que 2 à 3 enfants, des broncho-pneumonies se chargeant de réduire les résultats de la fécondité naturelle. Une pratique coutumière, dont je ne peux dire si elle était très répandue, multipliait les complications pulmonaires chez les nouveau-nés, ceux-ci étant plongés dans de l'eau froide par chacune des visiteuses de l'accouchée. Autre phénomène plutôt troublant, le pourcentage important de femmes stériles.

En 1953/1954, ma nomination au poste de Bafoussam me mit en face d'une population fort active de 144 000 habitants, au profit de laquelle l'action sociale me parut nettement en retard au regard des réalisations obtenues ailleurs. Le centre hospitalier demeurait dans sa configuration ancienne. Une pression sur les autorités permit fin 1954 le lancement d'un véritable groupe moderne avec bâtiments annexes et logements. Le tout ne sera achevé qu'en 1956. Pourtant cet outil de qualité ne reçut pas, à sa tête, de docteur en médecine avant 1957. Il existait un dispensaire à Bandjoun - sauf erreur -, mais un second, à Batié, devint opérationnel en 1954, tandis qu'était mis en chantier le dispensaire de Baham. Durant la même période, à Bandjoun-Mbo, la mission protestante avait placé une sage-femme française particulièrement énergique qui réalisa une maternité dont le succès fut immédiat. Au point que, un incendie ayant dévasté l'ensemble, trois jours plus tard, une armée de volontaires bandjoun se rassembla pour la reconstruction. Enfin, signe manifeste des temps nouveaux, une pharmacie ouvrait ses portes en 1953 dans le centre de la ville de Bafoussam, à l'initiative d'une française.

Le démarrage tardif de l'action médicale dans le Nord

L'action médicale dans la zone septentrionale du Cameroun se limita, dans les premiers temps, à la lutte contre les épidémies. Les difficultés naturelles d'accès jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale ont interdit pratiquement investissements matériels et services comportant du personnel spécialisé. Ainsi se fit attendre un véritable système de santé publique. Les réalisations apparurent au fur et à mesure du désenclavement de ce lointain arrière-pays.

Ce délaissement de plusieurs décennies laissa la population indifférente. L'existence d'une médecine moderne était ignorée. Si d'aventure l'information en parvenait à quelques-uns, elle restait sans impact. En ce temps-là, en effet, qu'elles fussent musulmanes ou animistes, les sociétés vivaient leur traditionalisme en vase clos. En rejetant les conduites inspirées par un modèle étranger – notamment occidental –, elles se distinguaient des ethnies côtières du Territoire où toutes les élites locales subissaient déjà l'attraction des innovations du monde européen.

Autre facteur jouant à leur désavantage, les peuples du nord étaient restés ignorants des résultats convaincants de la médecine nouvelle, tels que les avaient donné à voir, dans le sud, les dispensaires, maternités et hôpitaux privés depuis longtemps ouverts par les missions protestantes et catholiques. En définitive, les acteurs du service public se sont heurtés à l'incrédulité des populations, aux yeux desquelles nos moyens de soulager et de guérir n'étaient qu'un leurre. Jusqu'en 1958 et 1959, le docteur était plus redouté que l'instituteur chez une grande majorité de

nos administrés. On faisait silence sur les épidémies et on taisait tout aussi bien les morsures de serpent.

L'heure vint néanmoins où des structures sanitaires légères s'implantèrent ici et là sous forme d'antennes bien modestes au début et très distantes les unes des autres. Les lignes suivantes fourniront des repères, partiels sans doute, mais illustrant l'amorce d'une action et la montée des progrès jusqu'à l'Indépendance. Tableau une fois de plus directement saisi sur les lieux par le témoin de l'époque et replacé dans son contexte situationnel.

Trente années s'étaient déjà écoulées depuis l'instauration du mandat de la France quand, affecté à Mora (1947-1948), je fis de cette subdivision mon premier champ d'observation. Rappelons que l'ancien colonisateur allemand n'avait laissé aucun héritage tant furent courts ses quinze ans de présence. Quant au nouvel occupant, sa seule réalisation sanitaire avait consisté dans un petit bâtiment en matériaux provisoires, érigé dans le poste et baptisé du nom de dispensaire. C'est là que je vis officier trois aides de santé, originaires de la région et formés sur le tas. Si l'hospitalisation de malades n'avait pas encore été prévue, par contre les patients venus des environs immédiats étaient reçus en consultation, au nombre d'une soixantaine chaque jour. Les 68 000 habitants de ma circonscription n'avaient pas d'autres lieux où se faire soigner, sauf à se rendre à Maroua, à une centaine de kilomètres. Les prestations consistaient essentiellement en pansements de plaies et en traitements contre la gale et la syphilis, laissant croire que le dépôt pharmaceutique ne comptait d'approvisionnement que pour ces soins. Toutefois un geste avait été fait en faveur de deux secteurs de brousse : l'un des soignants, usant de sa monture personnelle, se rendait, à plusieurs heures de cheval, sur les marchés hebdomadaires de Magdémé et de Mémé.

Le même dénuement s'observait dans les quatre autres subdivisions extérieures de la région du Nord-Cameroun. Par surcroît, toutes souffraient, en saison des pluies, d'un long isolement : rupture de leur liaison routière avec Maroua, absence d'un équipement téléphonique ou radio. Restait l'emploi de messagers à pied ou de cavaliers, sans que ceux-ci fussent assurés de pouvoir franchir les grands fleuves en crue. Tout secours extérieur devenait problématique. En définitive, dans cette région de 660 000 habitants, la desserte médicale reposait sur un seul homme : le médecinchef du service de santé des armées basé à Maroua. Ses compétences et son pouvoir hiérarchique ne se limitaient d'ailleurs pas aux dispensaires des subdivisions. Car ce praticien avait pour charge essentielle le fonctionnement d'un important centre médical, où il cumulait les soins, la petite chirurgie et l'intendance. Les moyens d'hospitalisation y permettaient l'accueil d'environ 70 malades camerounais, à l'exclusion des Européens pour lesquels rien n'était prévu. Responsabilités si lourdes qu'elles rendaient improbable la réponse à un appel grave venu de brousse. Le médecin devait-il joindre Fort-Foureau (Kousseri) à la faveur du rétablissement des pistes de saison sèche ? Il lui en coûtait alors deux longues journées de mauvaises pistes pour les seuls aller et retour. De tout mon séjour, il n'a pu envisager sa visite à la subdivision de Mora, distante de cent petits kilomètres de Maroua. Précisons qu'à Fort-Foureau (Kousseri) comme à Mokolo, un bâtiment d'hospitalisation en matériaux définitifs avait déjà été construit, mais dont la bonne utilisation souffrait de l'absence de médecin. Ajoutons aussi qu'une mission chrétienne, implantée à Dogba quelques années auparavant et de confession adventiste, avait ouvert un dispensaire.

Par bonheur, un renforcement du service de santé marqua la fin de l'année 1947. Mokolo reçut l'affectation d'un jeune lieutenant. Ce dernier eut à réactiver la petite formation d'hospitalisation tombée en déshérence pendant le conflit mondial en

raison des besoins des armées. Il eut simultanément à surveiller la condition sanitaire des montagnards de la chaîne des Mandara. Sur ces reliefs chaotiques et surpeuplés, il rayonnait plus souvent à pied qu'à cheval ou en pick-up, aux aguets des brusques flambées épidémiques. L'expérience des épisodes de méningite lui fit découvrir que les montagnards animistes, s'ils s'opposaient à la vaccination antivariolique, acceptaient tant bien que mal la ponction lombaire et la sérothérapie intrarachidienne qui étaient d'usage dans le traitement de cette maladie. En effet, une quelconque mutilation du corps, dont particulièrement la circoncision qu'impliquait une conversion à l'Islam, était censée provoquer un châtiment des esprits selon les croyances de l'ethnie mafa (matakam), tandis que l'emploi d'une seringue (aspiration ou injection) ne laissait ni trace ni cicatrice sur la peau et risquait peu de soulever le courroux des forces invisibles. Toute épidémie de méningite vers qui un docteur en médecine ne s'était pas dirigé d'urgence se dénouait inexorablement par un lourd bilan de décès. Tel fut le cas sur le massif de Podogo en juillet 1947, phénomène devant lequel je fus désarmé.

Au long de cette même décennie 1940/1950, le tableau décrit ci-dessus avait sa réplique dans la région contiguë, celle de la Bénoué, où les 200 000 habitants recensés formaient des taches de peuplement sur l'équivalent d'un sixième de la superficie de la France. Là, pareillement, un seul médecin, résidant à Garoua. Nul chirurgien, nul dentiste, des matrones tenant lieu de sages-femmes. Un malade avait-il besoin d'un spécialiste ? C'est à la capitale du Cameroun qu'il devait aller le trouver à condition qu'il fût en mesure de payer son voyage et de supporter plusieurs journées de route sur des pistes précaires. Car si des progrès manifestes avaient été réalisés au lendemain de 1945, ils avaient été concentrés par priorité sur les grands hôpitaux polyvalents de Yaoundé et Douala, sur les équipements lourds des services de la santé publique, sur la médecine de prophylaxie et la recherche appliquée. Quand, ultérieurement, s'organisèrent des lignes intérieures de transport aérien, les malades justiciables de traitements exigeant spécialistes et instruments ou équipements complexes furent évacués sur Yaoundé ou Douala.

Mon retour en 1956 dans le nord du Territoire, et tout d'abord à Garoua, me fait prendre conscience qu'une page d'histoire se tourne. Les services publics euxmêmes se métamorphosent sous l'effet révolutionnaire de nouvelles techniques et de machines qui se substituent à la "main d'oeuvre". Tout tient beaucoup à l'amélioration des pistes routières et encore davantage aux facilités maintenant offertes par la voie aérienne. Cependant l'action médicale publique peine encore à poser ses marques. Ainsi le budget de 1956 n'accorde-t-il qu'un dispensaire de brousse supplémentaire à l'une et l'autre des régions du nord. Ceci dit, le médecincommandant de Garoua gère désormais un centre médical équipé de nombreuses dizaines de lits et reçoit le concours d'une sage-femme diplômée et d'un chirurgiendentiste. D'autre part, évènement majeur, en s'établissant enfin dans les deux régions du nord, les missions chrétiennes créent des dispensaires et des hôpitaux, d'où un doublement des prestations médicales offertes à la population.

A quelques mois de l'Indépendance, quand je quitte la subdivision de Guider où j'ai travaillé pendant deux ans, le bilan de l'évolution récente donne une image encourageante de l'action médicale, image qui se retrouve à l'identique dans les circonscriptions avoisinantes. A Guider même, il n'est pas tellement loin le temps où s'ouvrait la première "infirmerie" (1938). Or en 1952, quatorze ans plus tard, fonctionnent au poste un pavillon d'hospitalisation et un embryon de maternité, le tout sous l'autorité d'un médecin diplômé contractuel. En brousse, les villages de Figuil, Dourbey et Mousgoy disposent chacun d'un petit dispensaire. Dans le secteur

d'ethnie guidar de Lam, plusieurs religieuses catholiques tiennent dispensaire et maternité, où le nombre des consultations rivalise presque avec celui du centre médical du poste. Enfin une colonie agricole de lépreux, établie à Ouro Koutourou sur le bord du *mayo* Louti, regroupe environ 90 sujets atteints de lésions invalidantes, lesquels doivent être nourris et pansés aux frais de la puissance publique pour le reste de leurs jours.

C'est ce dispositif dont hérite, le 1er janvier 1960, la République du Cameroun. Pour n'évoguer que le poste de Guider, les prestations offertes et le fonctionnement du service avaient bénéficié du renforcement des moyens attribués au centre médical du lieu : personnel qualifié, locaux, ressources pharmaceutiques. L'accroissement des consultations le démontrait. Celles-ci étaient passées de 6 000 en 1949 à 95 000 dix ans plus tard, non comptés les soins donnés aux 600 patients qui s'étaient succédé en séjour hospitalier. La gratuité était la règle. Toutefois les véritables spécialités pharmaceutiques n'entraient pas en principe dans les traitements. Les malades qui en désiraient avaient la charge de s'en fournir auprès d'une officine, dont la moins éloignée se trouvait à Garoua. De nombreux patients s'étaient déjà familiarisés avec certains médicaments en vente libre dans une des boutiques de Guider. Ce signe indiquait qu'un besoin apparaissait dans quelques milieux assez aisés, sans lien avec les traditions coutumières. De toute évidence le budget familial du commun peuple aurait exclu les débours qu'aurait impliqués une médecine de soins libérale, à plus forte raison les frais d'un acte chirurgical ou d'un examen radiologique.

Pour autant, dans l'ensemble, les croyances et pratiques concernant les maladies et les recettes de guérison n'avaient pas amorcé de reflux. De sorte que, toujours à la veille de l'Indépendance, les habitants continuaient, en majorité, à bouder le service de santé public. Le test en était administré par la non-fréquentation de la maternité de Guider, laquelle, jusqu'en 1959, n'a vu pratiquement venir à elle que les épouses des fonctionnaires africains et celles des employés du poste.

3. L'éradication des maladies épidémiques

Dès leurs premiers pas à l'intérieur du continent africain, les colonisateurs découvrirent la menace que représentaient les maladies dites de masse, omniprésentes sous leurs diverses manifestations. Il ne suffisait donc pas de dispenser des soins appropriés à chaque patient. Il convenait simultanément d'endiguer, par des moyens préventifs et curatifs, des maladies qui naissaient brusquement et se propageaient avec le même risque potentiel pour une collectivité tout entière.

Les poussées épidémiques et la mortalité spectaculaire qui s'en suivait ont conduit le système camerounais de santé publique à mettre en place une organisation et des moyens spécifiques destinés à prévenir les invasions et à y parer. Cette stratégie a pu être imputée sur l'enveloppe globale des crédits du budget sans que l'effort en fut ralenti.

Par contre les dépenses correspondant aux thérapeutiques individuelles auraient atteint un montant colossal – et ceci au cas invraisemblable où matériellement le plan fût exécuté –, s'il avait fallu couvrir l'ensemble des habitants. Une seule perspective demeurait : se résigner à restreindre de façon drastique le développement de la médecine "statique", c'est-à-dire oeuvrant sans la mobilité qui caractérisait les équipes de prophylaxie. Les formations sanitaires fixes, les traitements médicaux et toutes les autres formes d'actions coûteuses furent donc soumises à la portion

congrue. Il n'empêcha pas qu'elles ont toujours absorbé le plus gros des moyens financiers. Finalement, à la veille de l'Indépendance et nonobstant les concours extérieurs très conséquents venus soutenir la charge socio-médicale du Cameroun durant la dernière décennie, c'est une petite fraction des habitants qui eurent accès à des prestations, celles-ci souvent du premier degré.

Pour en revenir à la politique de prévention des épidémies, sa mise en oeuvre elle-même souleva des difficultés sur le terrain. Pour être efficace, elle exigeait l'application autoritaire de décisions contraignantes pour la population : cordons sanitaires, mise en quarantaine des malades contagieux sur des lieux d'isolement, destruction par le feu des cases infectées, vaccinations obligatoires. Autant d'astreintes fort mal supportées, suscitant souvent de farouches résistances. Des porte-parole des habitants crièrent à ce que certains anticolonialistes ont appelé la "dictature sanitaire".

A côté des épidémies proprement dites, d'autres phénomènes d'affections de masse ont conduit à attribuer le qualificatif d'épidémique, au Cameroun, à des maladies infectieuses transmissibles dont l'apparition n'était pas vraiment accidentelle. Pouvaient être classés comme épidémiques des risques endémiques. La source de ces risques préexistait de façon latente sur place, mais certaines circonstances les amenaient à exprimer une virulence morbide et à frapper la majorité d'un groupe humain. Tel était le cas des différentes parasitoses pernicieuses inoculées par des insectes piqueurs. Ainsi le paludisme, la trypanosomiase et la fièvre jaune méritent-ils à bon droit le nom de maladies endémo-épidémiques que beaucoup de spécialistes leur attribuent.

Sans une action de prévention, toute maladie épidémique exerçait d'impitoyables ravages si les soins dispensés pendant la crise s'avéraient trop tardifs ou insuffisants pour sauver les victimes. Les Blancs n'y échappaient pas2. Au Cameroun, les plus violents et les plus répétitifs des phénomènes épidémiques ont frappé les zones du nord. Un universitaire, Alain Beauvilain, a consacré 40 pages de sa thèse de doctorat à un recensement de ces fléaux après un long dépouillement d'archives3. Le lecteur y découvre une impressionnante litanie, où le rappel est dressé, d'année en année, de décès par centaines qui endeuillaient les communautés, quelles qu'en fussent les ethnies. Le travail de ce chercheur met significativement en exerque la répétition implacable des poussées épidémiques, lesquelles se sont prolongées en des crises stupéfiantes au-delà même de la date de l'Indépendance : surmortalité imputable à la variole dans les Monts Mandara (1961-1963), décès massifs consécutifs à la méningite dans le pays kapsiki (1970), hécatombes de milliers d'individus lors d'affections transmissibles dans le secteur de Mokolo (1982). Doit-on s'expliquer l'importance des pertes ainsi survenues après le 1er janvier 1960, comparée aux données chiffrées consignées pendant la période coloniale, par le fait de la multiplication des courants d'échanges (favorisant la contamination) et par le fait d'une meilleure appréhension des phénomènes épidémiques grâce à des enquêtes démographiques plus précises ?

S'agissant des rapports fournis par les chefs de circonscription durant la période coloniale (1920-1959), Beauvilain a introduit un soupçon : les chiffres cités auraient pu être volontairement minimisés. Sur ce point, j'oserais formuler une conviction plus appuyée. Autrefois les villages touchés par les épidémies et l'effectif des pertes humaines auraient dépassé probablement de beaucoup les chiffres consignés par les archives. Il y a lieu de se souvenir du sous-encadrement inimaginable de l'époque, conjugué avec l'enclavement des petits pays, interdisant aux chefs de poste de recevoir des informations. A l'approche de l'Indépendance encore, combien de lieux

peuplés ai-je visités où ni le commandant, ni quelqu'autre représentant des services publics n'était passé depuis dix années ou davantage. A titre d'exemple du silence que l'autorité coloniale avait pu observer dans ses écrits ou encore de l'ignorance dans laquelle elle avait pu être tenue, je citerai une épidémie de variole et son hécatombe, survenues en 1945. Les quartiers touchés par la maladie, peuplés de montagnards animistes, mais soumis au sultan féodal de Mora par l'entremise du chef de canton wandala de Warba, se situaient à quelques kilomètres du poste. Il a fallu que j'opère le recensement de ces quartiers en 1947 pour que le drame me soit dévoilé et que j'en réunisse des éléments de preuve⁴.

Le service d'hygiène mobile et de prophylaxie

Le domaine de la médecine de prophylaxie au Cameroun avait été principalement confié à un service spécialisé, dit Service d'hygiène mobile et de prophylaxie (S.H.M.P.). Les ressources attribuées à cette action s'étaient utilement accrues, au cours des ans, des moyens financiers alloués par le budget du FIDES, jusqu'à atteindre finalement une dotation, sur ce même budget, voisine de celle prévue pour la médecine statique. La nécessité s'était imposée de renforcer massivement la lutte contre ces endémo-épidémies qui avaient noms paludisme, tréponématoses, tuberculose, lèpre.

Le SHMP lui-même fonctionnait dans le cadre d'une organisation assez légère. Il agissait par l'envoi itinérant de groupes dits mobiles, comprenant à la fois des équipes de dépistage polyvalentes et des équipes de traitement. On peut évaluer à 500 000 habitants la portion de la population passée en revue annuellement. Quant aux vaccinations, la majeure partie d'entre elles avaient pour objectif une double immunisation par l'emploi d'un vaccin mixte dit "antivariolo-amarile". Si la fièvre jaune ne touchait guère les Africains, réputés avoir acquis une certaine immunité à son égard, les spécialistes estimaient qu'ils restaient un réservoir de virus. Les équipes de vaccination se déplaçaient là où les prospections avaient décelé des malades, mais encore elles revenaient dans la même région après un délai de quelques années, l'ancienne immunisation ne suffisant plus.

Autant que j'aie pu en juger dans le Nord, lors de tournées auxquelles j'ai assisté, le passage d'une équipe suscitait localement un vrai malaise. A la réticence des habitants devant la vaccination elle-même, s'ajoutait le comportement d'un personnel soumis à une existence vagabonde parmi des peuples regardés par les soignants du Sud-Cameroun avec mépris. L'équipe souffrait d'une nourriture totalement étrangère à ses habitudes alimentaires, logeait de la façon la plus inconfortable, exigeait des prestations trop lourdes pour des gens généralement miséreux. Tout se coalisait pour associer la répugnance à la vaccination et l'hostilité à la visite d'une équipe.

Pour mes administrés – en majorité paysans même s'ils constituaient un village, une épidémie de variole était parfaitement identifiée comme d'un caractère différent d'une quelconque maladie. Elle s'inscrivait dans la mémoire collective parce qu'elle terrorisait la communauté atteinte. Sa survenance suscitait la panique. Il s'y ajoutait les traumatismes consécutifs aux mesures de désinfection. L'incendie des saré contaminés constituait en lui-même une perte matérielle, mais il s'accompagnait, toujours par souci de prophylaxie, d'actes impies, savoir l'éventration des greniers et des jarres, choses habitées par des esprits, lesquels se vengeraient à coup sûr par d'autres malheurs.

A l'instar des autres maladies, l'épidémie n'avait rien d'un évènement fortuit. Elle avait été dirigée par un sorcier, dont elle constituait l'arme démoniaque. Une anecdote, au début du présent ouvrage, a déjà évoqué cette solide croyance. A propos de la variole, Jeanne-Françoise Vincent a analysé la mise en jeu d'une prévention et d'une défense s'appuyant sur les puissances invisibles. Centrant ses études sur l'important rameau mofu, dont on sait qu'il se perchait sur de hauts reliefs aux confins de Maroua, Mokolo et Mora, l'ethnologue y a identifié, outre la catégorie fort commune des devins, des hommes détenant un pouvoir de voyance : présage des évènements menaçant la communauté villageoise et interprétation. En particulier, averti par des signes de lui seul connus, pareil voyant pressentait l'imminence d'une épidémie de variole. Le secret, une fois livré au prince des Mofu, il appartenait à ce dernier d'entrer en relations avec les puissances surnaturelles qualifiées, lesquelles dénonceraient le sorcier instigateur du fléau, être malfaisant à éliminer⁵. Dans plusieurs ethnies montagnardes de la subdivision de Mora, le calendrier prévoyait d'ailleurs une pratique rituelle, à base d'exorcisme magique. La maladie, considérée comme un tout animé, était chassée vers le village voisin au cours d'une cérémonie publique. D'évidence, pour les habitants, il n'y avait rien à attendre ni d'un médecin blanc, ni d'une séance de vaccination.

Le débat sur les mérites de l'une et l'autre médecines

A l'origine, a-t-il été écrit précédemment, tout était à entreprendre et partout à la fois au Cameroun. Dans l'état des moyens disponibles, pareil objectif écartelait le service de santé publique entre les deux voies où celui-ci s'était engagé. Voies différentes par leur mode d'intervention, par les moyens à utiliser, par les bénéficiaires de l'action et, indirectement, par la dépense à supporter. Médecine de masse ou médecine de traitements individuels, que choisir? L'une et l'autre se justifiaient. La première pouvait être mise en oeuvre à bref délai, la seconde, réduite à se réaliser à petits pas, demanderait sans doute des siècles.

Pour les missions chrétiennes, qui prenaient par vocation une grande part de la lutte pour l'allègement des misères de l'homme, l'action médicale ne posait pas problème. Elles ignoraient le questionnement d'opportunité qui embarrassait l'autorité gouvernementale. Chaque station missionnaire, en toute liberté, se conformait à la thérapeutique classique et limitait son concours aux villageois du voisinage. Puisque la foi chrétienne ne pouvait faire l'économie du témoignage de charité, le dispensaire ou l'hôpital missionnaires pratiquaient l'accueil de l'être humain en souffrance, quelle que fût la croyance religieuse du patient. Le service humanitaire se concrétisait donc à travers des traitements médicaux personnalisés, des aides en maternité et en pédiatrie et des interventions chirurgicales.

La responsabilité étatique du service public, quant à elle, présupposait une démarche plus extensive. La protection de tous les habitants du Territoire lui était assignée. La stratégie des équipes mobiles du SHMP entrait bien dans cette voie et les résultats obtenus ne semblaient guère contestables. Par contre le déficit de l'institution sanitaire quant à la médecine courante demeurait criant pour ceux, venus de France, qui considéraient comme un système standard le large dispositif de prestations médicales dont jouissaient les malades en Europe. Effectivement le service de santé camerounais se signalait, sauf exceptions, par son incapacité à couvrir une part essentielle de ceux des besoins médicaux résultant d'autres facteurs que les maladies épidémiques. Autrement dit, les soins et traitements concernant l'immense domaine des altérations anatomiques ou fonctionnelles, les blessures

accidentelles, les divers états pathologiques, etc. n'étaient disponibles que pour une fraction de la population et sans thérapie d'une grande technicité. Ce blocage résultait, répétons-le, d'une situation de fait, puisque rien ne permettait, pour l'heure, d'inverser l'état de pénurie des ressources médicales et d'espérer le financement de la gratuité généralisée des soins.

Une interrogation se posait devant la dramatique perspective, pour la masse camerounaise en dénuement, d'être privée, durant sans doute plusieurs générations, de traitements appropriés et gratuits puisque l'Etat n'était pas en mesure de tenir à bout de bras la santé de tous les citoyens. Avait-on essayé toutes les manières de gérer plus efficacement les faibles moyens du service public, de sauver seulement les vies promises à un avenir, de poursuivre prioritairement la destruction des agents pathogènes plutôt que de traiter au coup par coup les maladies résultant des infections ?

Tel se présentait le débat agitant non-praticiens comme médecins de terrain. Valait-il mieux se soucier du destin de tout un groupe social que de consentir, à grands frais, à la survie de quelques patients ? Une vision réaliste du futur n'appelait-elle pas à privilégier les tranches d'âge porteuses du futur ? En bref, fondamentalement, la tactique la plus opportune aurait consisté non à guérir une maladie déjà installée, mais à oeuvrer préventivement sur les situations de fait, soit que celles-ci fussent responsables des troubles de santé, soit que les soins anticipent des altérations organiques ou fonctionnelles menaçantes. Les statistiques peu contestables des centres hospitaliers camerounais fournissaient des données à l'appui d'une proposition de ce genre : la très grande majorité des décès d'enfants dans ces centres avaient un rapport direct avec l'absence d'une éducation nutritionnelle (malnutrition) ou avec les conditions de vie (défaut d'hygiène corporelle ou d'eau potable, habitat malsain, protection vestimentaire inadaptée, ...).

La réflexion se centrait ainsi sur la nécessité de sensibiliser la population aux exigences du corps et de développer les moyens d'une éducation parmi les jeunes. C'est elle qui a inspiré la formule attribuée à un prêtre-médecin, Christian Aurenche, responsable autour des années 1975 des 120 lits d'hospitalisation de la mission catholique de Tokombéré (subdivision de Mora), belle réalisation créée sur l'espace vide où j'avais, en 1947, un campement pour mes haltes en tournée. "Il ne s'agit pas de guérir, mais de promouvoir la santé. Le principal agent de santé, c'est l'individu lui-même"⁶.

Nous serions certes malvenus de reprocher aux soignants leurs mots de découragement. Devant ce qu'il n'est pas outrageant d'appeler "un océan de misères", confronté au manque de moyens, un médecin militaire affichait son prétendu parti pris. "Moi, je ne m'occupe pas du cas particulier. S'il fallait que je voie personnellement tous les malades graves, j'en traiterais au maximum dix ou vingt par jour ... dans un secteur de cent mille habitants. Je préfère les laisser tomber tant que le paludisme, la syphilis, le trypanosomiase continuent à atteindre des milliers de gens... C'était l'état de santé de la population en général que je prends en main".

D'autres praticiens, en revanche, se consacraient aux plus humbles, sans réprimer pour autant des moments de profond doute, que balayaient ensuite leurs sentiments chaleureux pour le malade. Ainsi Jean-Pascal Benoit, qui servit dans plusieurs dispensaires du nord du Cameroun, s'est exprimé librement. "A quoi bon guérir provisoirement une bilharziose... quand six mois plus tard le malade reviendra avec une nouvelle infestation, ou chasser des ténias chez des gens qui en auront d'ici quelques semaines? ... On panse l'ulcère et le malade garde sa carence alimentaire. On nettoie une conjonctivite, mais demain les mouches et les poussières

la réensemenceront... C'était vouloir épuiser l'océan avec une petite cuillère". Mais le même médecin se reprend : "Je repensai à la mère lépreuse de Fignolé. Là-bas non plus nous n'espérions pas vaincre la maladie, (mais) simplement nous occuper de quelques cas particuliers ; nous en occuper directement, d'homme à homme, sans chercher à faire mieux que du quotidien... L'efficacité était-elle vraiment notre but ?"⁸

La variole, une terreur justifiée, mais une vaccination refusée

Le fléau, souvent venu du Nigeria, réapparaissait sans cesse dans tout le Cameroun septentrional. La variole terrifiait au point qu'on craignait même de la nommer. En Europe, la vaccination avait eu raison des épidémies, puisqu'elle restait, à défaut de moyens curatifs, la seule sauvegarde possible. Au Cameroun, une prévention s'imposait d'autant plus que la contamination est silencieuse et progresse à la faveur de la longue incubation (deux semaines) masquant l'atteinte des premières victimes. Certes, dès les temps anciens, les populations africaines savaient discerner les symptômes caractéristiques du mal. Mais lorsque ceux-ci avaient été reconnus et que des précautions, telles que l'isolement, se trouvaient mises en oeuvre spontanément par le village, il était déjà trop tard. L'invasion avait conquis le terrain, ce dont témoignait l'éruption de petites taches rouges sur la peau, lesquelles devenaient pustules avant de se dessécher et de s'inscrire, sur le corps des survivants, en cicatrices. D'anciens varioleux, immunisés par une forme atténuée de la maladie lors d'une infection antérieure, jouaient alors le précieux rôle d'intermédiaires, la collectivité sachant par expérience qu'ils pouvaient être choisis pour prêter assistance aux malades de la nouvelle épidémie.

Le pronostic, toujours grave, laissait craindre une issue fatale. Des survivants pouvaient en conserver la cécité en cas de pustules fixées sur la conjonctive, ou encore des ulcérations et des abcès. Peut-être davantage que l'effroi des hécatombes, les générations se transmettaient le souvenir des délires du malade, des souffrances intolérables, de la tuméfaction des muqueuses et des chairs, de l'irrésistible besoin de se gratter et des plaies suppurantes qui en découlaient. En zone soudano-sahélienne, sans renoncer aux sacrifices et pratiques conjurant les puissances du mal, des victimes renforçaient le grattage des pustules en s'aidant d'épines crochues, au point que, dans les Monts Mandara, cette variété de buissons était entrée dans l'imaginaire populaire comme symbole funeste d'une agonie mortelle consécutive à la variole. Symbole déjà évoqué dans un chapitre précédent à propos du serment de paix rituel entre deux groupes de guerriers montagnards : le franchissement de branches épineuses prenait valeur, pour les prêteurs du serment, d'une autocondamnation à la mort s'ils rompaient leur engagement plus tard.

Au cours de mes séjours, je n'ai pas été témoin direct d'épidémies dans mes circonscriptions. Le SHMP quadrillait le pays et la vaccination évitait sans doute le pire. Pourtant, à Guider, suite à un dépistage, intervint la revaccination ou la primovaccination d'un tout petit nombre d'habitants du poste. Le vaccin reçu de Yaoundé était-il mal dosé ? On déplora plusieurs décès qui ont traumatisé jusqu'au médecin du centre. Beaucoup de vaccins provenant de l'Institut Pasteur de Dakar, les conditions du transport et de la conservation auraient été susceptibles d'altérer les produits. Une de mes nièces, vaccinée après sa naissance à Abidjan, en 1948, en a conservé jusqu'à ce jour des séquelles pathologiques.

Lors d'une tournée du SHMP programmée dans les massifs du Peské-Bori (en 1958, sauf erreur), le responsable m'avait signalé qu'une notable fraction des montagnards avait fui avant l'arrivée de l'équipe. En ces années pourtant proches de

l'Indépendance, le commandement n'avait ni les moyens de contrainte, ni la liberté politique de tenter d'identifier les fugitifs et de leur imposer le vaccin. Il y avait longtemps que je savais ces peuples craintifs et réfractaires, par principe, à la vaccination. Quelques mois après, je me suis cependant proposé une tournée de contact dans plusieurs des villages, alors sous statut d'indépendance et directement soumis à mon autorité. L'occasion me fut donnée de découvrir une situation consternante, sans que les habitants consentent à m'indiquer s'il y avait eu des décès ultérieurement au passage de l'équipe, ni combien d'individus avaient échappé à la vaccination. Toutefois, mes administrés fali ne se vêtant que de leur nudité, hormis quelques notables en boubou, la trace laissée par la scarification avant dépôt du vaccin m'indiquait les sujets vaccinés. Surprise très inquiétante dans deux ou trois hameaux : sur le haut du bras de nombre d'individus, une plaie que l'infection avait enflée démesurément était là, pouvant atteindre la grosseur d'un oeuf. Mes interlocuteurs n'ont pas fait mystère de la cause du mal. Aussitôt l'équipe soignante partie, ils avaient tenté de purger l'impureté du vaccin et avaient procédé au nettoyage de la scarification avec l'eau du mayo voisin. Après quoi un pansement avait été appliqué avec les feuilles conseillées par le devin des maladies. Ces tumeurs inflammatoires, volumineuses, se maintenaient depuis des mois, mais sans que je puisse apprendre si certains porteurs en étaient morts. Dans d'autres ethnies, l'élimination du vaccin se serait opérée, selon des informateurs, à l'aide d'un frottis de bouse de vache sur la scarification.

C'était en réalité dans toutes les régions du Cameroun qu'autrefois la vaccination inspirait crainte et opposition. Le lien avec les croyances animistes pouvait être établi, encore que la même attitude de rejet s'observât chez les islamisés. L'oeuvre de mort de la variole n'avait-elle pas été regardée par les populations comme l'un des instruments dont disposaient les forces occultes pour sanctionner les vivants lorsque ceux-ci violaient les règles sociales? La variole entrait donc dans l'ordonnancement du monde. Au surplus, lorsqu'une vaccination avait été défectueusement menée, les sujets vaccinés reproduisaient alors les symptômes de la variole et y lisaient une confirmation de leur soupçon, autrement dit la malveillance des intentions des Blancs. Déjà plus familiarisés avec la modernité que les Camerounais du nord, les Bamiléké eux-mêmes demeuraient méfiants durant la dernière décennie de la tutelle française⁹.

Quoiqu'il en ait été, les civilisations africaines avaient été éprouvées à un point tel par leur histoire qu'elles avaient façonné chez l'être humain une forme de stoïcisme face à la mort, réaction d'ailleurs vécue par toutes les paysanneries. Quand survenaient une épidémie et sa suite, l'hécatombe, l'homme africain avait expérimenté la proximité de la mort et s'était antérieurement forgé ce sentiment de familiarité avec son destin, sentiment que l'écrivain sénégalais Cheikh Hamidou Kane a su remarquablement exprimer¹⁰.

La méningite, une menace foudroyante

Comme tant d'autres savanes sub-sahariennes, le Cameroun septentrional était devenu une terre d'élection de la méningite de type cérébro-spinal. La maladie y apparaissait sous forme d'épidémies. Il suffit de lire les rapports des anciens chefs de poste pour y trouver l'évocation de passages meurtriers auxquels ces rapports imputent des milliers de décès entre 1940 et 1951 dans la seule zone de l'extrême nord. Enquêtant dans la circonscription de Mora au lendemain de la dernière guerre, je reçus l'écho de l'impact du phénomène qui avait frappé l'un ou l'autre village dans un passé proche. Et durant mon séjour, deux ou trois collectivités montagnardes

furent touchées. Plus tard, à Guider, subdivision relevant de la région de la Bénoué, sans qu'il se fut produit de crise au temps de mon commandement, on me rapporta également des épisodes graves dont le souvenir restait vivant dans les mémoires. Là, comme ailleurs, l'extrême fragilité des nourrissons et des jeunes enfants faisait de ceux-ci la tranche de population la plus touchée par la mort. Des récits recueillis, j'ai aussi retenu qu'en dépit de la contagiosité du mal, les épidémies anciennes avaient été circonscrites, sans prendre d'extension au-delà. Ce fait doit être sans doute interprété comme la conséquence de la sédentarité régissant la masse paysanne – les marchés restant rares –, notamment dans les Monts Mandara, et comme celle du cloisonnement relatif, en plaine, des composantes de la mosaïque ethnique. Mais à l'avenir la diffusion des épidémies risquait de s'amplifier à la mesure des déplacements humains.

Hormis ces espaces camerounais à flambées épidémiques, des cas mortels s'observaient jusqu'à Yaoundé, au centre du Territoire.

Autre constat troublant, si du moins les statistiques établies tant au Cameroun que dans le reste de l'Afrique ont bien saisi le réel : la surprenante homogénéité observée quant aux suites de l'affection, la proportion de décès chez les malades atteints se situait souvent à 10 % environ, tandis que celle des survivants conservant des séquelles (arriération mentale ou cécité ou surdité) s'élevait à 15 % approximativement.

D'une façon très générale les poussées épidémiques en zone soudanosahélienne s'amorçaient à partir du début de la saison sèche. L'explication donnée en serait la suivante. De hautes pressions s'installent au Sahara durant l'hiver boréal et c'est un alizé sec qui souffle depuis le nord. Appelé "harmattan", ce vent léger se charge d'éléments limoneux très fins – en janvier, les meubles de la résidence à Guider se recouvraient d'une poussière qui se renouvelait aussitôt après chaque époussetage –. Sa brume voile le ciel au cours de la matinée du lac Tchad à la vallée de la Bénoué. Le germe de l'épidémie se propage avec cet harmattan.

Le méningocoque, agent infectieux de la maladie, se glissait dans la bouche jusqu'au pharynx, passait dans le sang, gagnait les capillaires cérébraux, puis le liquide céphalo-rachidien, non sans occasionner des lésions inflammatoires au niveau des méninges. A son tour, le sujet contaminé, par la salive et les postillons, diffusait le germe alentour. Contre cette projection, des chefs de poste d'antan, sur instructions, commandaient à leurs administrés de porter un morceau de tissu sur le visage pour valoir masque. Quant au malade, d'atroces céphalées le prenaient. La raideur de la nuque et les contractures des membres signalaient la tension du liquide céphalo-rachidien. Il arrivait que la mort survînt le jour même, plus souvent trois jours après, marquant la brutalité de l'agression.

La réponse à une alerte épidémiologique passait donc par une intervention de toute urgence. Au Cameroun le secours destiné à un village supposait, outre une information rapide, la disponibilité immédiate d'un médecin bien familiarisé avec la maladie et détenant les moyens du traitement. C'était là un ensemble de conditions qui avaient peu de chances d'être réunies, vu l'état squelettique du dispositif de santé et la précarité du réseau routier. Sur le plan médical proprement dit, s'y ajoutait l'incertitude du traitement à appliquer. Il aurait été opportun qu'au préalable eût été identifié le "séro-groupe" du germe responsable de la poussée épidémique à maîtriser. Car, pour être efficaces, les vaccins devaient être choisis en fonction du méningocoque vecteur de la maladie dans le village. Les détails ci-dessus donnent à comprendre que la diffusion de la méningite limitait l'espoir d'un salut pour les sujets contaminés.

Est-il besoin de préciser aussi que les manifestations de l'épidémie s'arrêtaient, tout comme celles d'autres épidémies, lorsque de nombreux individus avaient pu sécréter des anticorps. Elles réapparaissaient cycliquement à la faveur d'une baisse du niveau immunitaire de la collectivité et trouvaient alors pour premières victimes le lot des enfants nés depuis la précédente attaque et non immunisés.

Des endémo-épidémies justifiables d'une action massive

La variole et la méningite étaient bien pour mes administrés une menace majeure. Du moins la présentaient-ils de cette façon quand nous en parlions ensemble. Pourtant ils ne se montraient pas diserts sur d'autres maladies qui les éprouvaient cruellement tant par les décès en série que par des séquelles handicapantes. Mais probablement ne devaient-ils pas les ressentir avec le même effroi.

Certaines, il est vrai, n'avaient plus fait parler d'elles. Telle, dans le nord du Cameroun, la fièvre récurrente à poux, dont les ravages entre Warba et Bounderi (subdivision de Mora) avaient imposé, selon des rapports antérieurs à 1939, qu'un cordon sanitaire fût dressé le long de la frontière du Cameroun britannique d'où provenait l'invasion. D'autres ne se maintenaient que sur des sites précis de la province du nord et sans que leurs manifestations morbides eussent, semble-t-il, alarmé la population. Tels les petits foyers d'onchocercose identifiés autour des lacs collinaires des Monts Mandara, biotope convenant au moustique appelé simulie, ou encore à la confluence des fleuves Logone et Chari. Dans cette dernière zone sévissait aussi une trypanosomiase, à laquelle les Européens payèrent eux-mêmes tribut, maladie dite du sommeil, qu'entretenaient des gîtes à glossines (mouches tsétsé) difficiles à détruire.

La plus funeste des affections endémo-épidémiques demeurait à coup sûr le paludisme, dont l'omniprésence s'étendait sur tout l'espace camerounais et qui constituait pratiquement le premier des fléaux dans la mesure où il atteignait, en sourdine, la totalité des habitants. Par un agent de transmission, l'anophèle, l'homme devenait un réservoir d'élection pour un parasite du genre Plasmodium. Cet agent pathogène du sang infectait les globules rouges et les faisait éclater. Or la faune anophélienne trouvait dans les régions tropicales et subtropicales d'infinies possibilités de gîtes, y compris dans les zones d'altitude comme la province bamiléké, riche de ses dépressions humides plantées en palmiers-raphias.

La lutte antipalustre a monopolisé de grands moyens, sans que le service de santé obtienne un plein résultat. Au reste l'immensité du Territoire ne permettait d'actions que ponctuelles, visant spécialement les grands secteurs urbains, la prévention individuelle constituant ailleurs la seule défense possible. La prophylaxie collective utilisait le dépistage des paludéens par l'examen du sang en même temps qu'étaient menées la lutte anti-larvaire et celle contre le moustique adulte. Un laboratoire d'entomologie bien équipé avait la charge, après capture d'anophèles – des cases pièges ayant été construites à cet effet dans des stations de capture – d'étudier à la fois les caractéristiques des espèces et l'efficacité des différents insecticides. Hélas! la science actuelle en est venue à reconnaître qu'une éradication du paludisme sera un objectif inaccessible tant qu'elle ne disposera pas d'un vaccin efficace.

Les accès de fièvre paludéens, provoqués par l'éclatement des globules rouges, présentaient cent formes variées, de l'accès franc à l'accès pernicieux, et pouvaient conduire à la mort. Autrefois la trop redoutable fièvre bilieuse hémoglobinurique nourrissait l'obsession de tous les résidents français. Je garde en mémoire la raison

pour laquelle, en 1946, le gouverneur Delavignette tenta de différer le retour à Yaoundé de l'administration centrale du Cameroun qu'en 1940 le général Leclerc avait transférée à Douala. Cet ancien administrateur d'AOF restait traumatisé par les trop nombreux cas mortels dont il avait été témoin auparavant. Il avouait à ses intimes que le climat de moyenne altitude de Yaoundé lui faisait craindre un refroidissement de nature à réveiller un paludisme latent.

La quinine, au lendemain de la dernière guerre, conservait son rôle de médication phare, bien qu'elle n'empêchât pas l'infestation. Le Cameroun s'enorgueillissait d'avoir mis à profit l'altitude du pays bamiléké pour y créer une plantation de quinquinas. Un laboratoire se servait des écorces de ces arbres pour préparer la quinine distribuée par le service public. Une bonne prophylaxie individuelle exigeait, en sus de la dose quotidienne de quinine antimalarique, l'usage de moustiquaires équipant lits, fenêtres et portes. Si la cuisine de la résidence de l'administrateur se situait à l'extérieur, comme c'était le cas à Fort-Foureau, la salle à manger disposait d'un passe-plat dont la partie coulissante portait un grillage moustiquaire.

Pour souligner l'étendue du risque paludéen, j'oserai me référer à l'expérience d'une famille parmi les mieux protégées, la mienne. En effet nos précautions n'ont pas suffi à éviter les crises. Chacun de nous six vécut plusieurs épisodes de fièvre. En tournée, la survenance d'un accès, avec ses frissons violents et ses claquements de dents, faisait de moi un être désemparé, tout juste conscient de son impuissance à se tenir debout et, à plus forte raison, à accomplir les heures de marche qui le ramèneraient au poste. Quand mes pensées se détachaient un instant de mon état, c'était pour plonger dans le déshonneur du tableau misérable que j'offrais à mon entourage camerounais. Situation plus grave, celle d'un jeune enfant, lorsque la température montait, en une ou deux heures, de 39° à 40° ou 41°. Mon épouse, infirmière, devait alors gérer pertes de conscience évoquant un coma, mais aussi convulsions, ceci loin du secours d'un médecin. Ces montées brusques de fièvre et ces phénomènes angoissants n'ont pas épargné les enfants plus âgés. Il fut jusqu'au bref délai d'une invasion pour nous surprendre dans le cas d'un fils d'un an, né en France et demeuré en métropole jusque là. Après atterrissage un matin à Douala, puis traversée nocturne du Wouri en chaloupe le soir même, enfin montée sur les hauts reliefs bamiléké, l'enfant, pourtant sous quinine préventive depuis l'Alsace, fit une poussée de fièvre huit jours après, impossible à maîtriser. Le salut nous a été apporté par le docteur Aujoulat, de passage à Bangangté et porteur d'une nouvelle substance spécifique (la nivaquine ?).

4. Les affections et blessures relevant de thérapeutiques individuelles

L'approche de mes administrés au cours des recensements ou lors de mes déplacements de village en village n'avait jamais fini de m'instruire. J'en suis venu ainsi à considérer l'atteinte à la santé de l'homme, dans un contexte de néant médical, comme l'une des pires infortunes naturelles dont souffrait l'Afrique. Aux maladies connues en Europe, le continent noir en ajoutait une kyrielle d'autres, accroissant d'autant la mortalité. Les services de santé ne pouvaient être en mesure de répondre à d'aussi vastes besoins. Soulignons que cette situation n'était pas propre au Cameroun si l'on en juge par les données dont fit état, en 1991, trente ans plus tard, l'annuaire des statistiques sanitaires mondiales, lequel évaluait à moins de 2 % le taux de couverture médicale en Afrique. Les habitants de mes circonscriptions s'en trouvaient réduits à peu près à la même attitude de résignation que celle de leurs ancêtres, tandis que les pertes humaines s'accompagnaient d'une sélection naturelle

impitoyable, surtout durant les premières années de la vie. Les survivants y gagnaient de devenir remarquablement résistants.

Il ne suffit pas de dire, comme noté plus haut, que les êtres humains, au milieu desquels je vivais, me donnaient l'exemple de leur acceptation du destin. Il y avait mieux à constater : quelle que dût être leur fin terrestre, beaucoup conservaient une vaillance stupéfiante, supportant la souffrance et maintenant leur lutte pour la vie. Deux souvenirs tirés de ma mémoire, entre tant d'autres, en témoigneront. Le premier concerne, en 1950, un paysan bamiléké assailli par un voisin armé d'une matchette. La victime offrait un spectacle devant lequel chacun se reculait. La moelle épinière avait été mise à nu et la substance blanche apparaissait sur trois centimètres. Or, malgré sa blessure, la victime avait réussi à parcourir à pied les 50 Km jusqu'à Bangangté pour me présenter sa plainte. Le second souvenir date de juillet 1958 alors que j'étudiais un projet de reboisement sur le plateau d'altitude de Doumo, limitrophe du district (alors britannique) de Mubi. Quelle fut ma surprise de croiser un paralytique rampant à plat ventre sur le sentier. Ce paysan, d'ethnie ndjegn, nonobstant deux jambes mortes et un bras atrophié, progressait à la force de l'autre bras. Il me confia que son seul secours, sa vieille mère, venait de tomber malade et qu'il partait à la recherche d'un ami compatissant. "Que de détresses entraperçues dont je suis bouleversé, que de spectacles dont ma conscience ne se libère pas! " Cette exclamation revient sous une forme ou une autre dans les notes écrites au soir de mes journées en brousse.

La question ne manquait pas de se poser : - "Hic et nunc, devais-je aider ? " Dans l'affirmative, c'eût été une spirale sans fin qui m'eût détourné de ma mission. Occasionnellement, certes, un geste de charité, sans assurance, d'ailleurs, qu'il fût compris autour de moi. En voici deux échantillons, dont le premier se situe à Tonga vers 1949. J'y arrête le pick-up pour entamer une tournée à pied dans la forêt jusqu'à la chefferie bamiléké de Bandounga. Or, au bord de la piste, un homme atteint d'occlusion intestinale repose sur une civière. Des voisins l'ont amené d'un village lointain. Aucun véhicule n'est passé depuis le matin et il y a urgence d'intervenir médicalement. Hésitations de ma part, car les porteurs de mes bagages sont prêts et la tournée est programmée. Puis ordre de charger la civière sur le véhicule. Je reprends le volant. Deux heures de route pour un retour sur Bangangté, où je stoppe devant le dispensaire. Déconvenue : les infirmiers refusent d'accueillir le malade sous prétexte que le tam-tam a tambouriné la fin du service. L'heure n'est pas au palabre. Je continue aussitôt sur l'hôpital de Bangwa à 30 Km plus loin. Trop tard : le malade a cessé de vivre. Retour à Tonga dans la nuit et report du départ de la tournée au lendemain... Seconde scène à un millier de kilomètres plus au nord, en 1958 au village daba de Mandama. Surprise consternante : le grand nombre d'enfants au ventre affreusement ballonné. Sans doute une parasitose intestinale avec foisonnement de vers provoquant troubles et toxines et favorisant d'autres maladies. Ce paysage me tourmente assez pour que, en présence d'un bébé d'un an de très inquiétant aspect, je décide de le ramener à Guider pour l'hospitaliser. Difficulté de faire comprendre à la jeune mère qu'elle ne saurait se dérober. Elle se procure un rechange de feuilles fraîches à usage de cache-sexe, un sac en peau destiné à porter le bébé et une toute petite demi-calebasse pour faire boire son petit. Je l'installe dans la Land Rover sur le siège à côté de moi. Des frissons parcourent sa nudité. Mais ni cris ni gesticulation. Seuls les sphincters n'obéirent pas. Elle ne fugua pas et patienta à l'hôpital jusqu'à la fin du traitement, me croisant dans les ruelles, l'enfant serré dans le dos et elle-même au visage de marbre...

Les lignes suivantes se contenteront de rapporter quelques-unes des situations parmi celles auxquelles j'ai été particulièrement sensible.

L'eau, premier facteur de risque sanitaire

Il eût été mal venu d'attendre de populations alors non instruites par l'école qu'elles s'attardent à la qualité de l'eau dont elles usaient. Pour beaucoup d'entre elles, s'il était une obsession, c'était plutôt de trouver quelque part de quoi remplir leurs jarres. Qui aurait-il pu leur apprendre l'existence de germes microbiens et comment auraient-elles su qu'une eau non stérile les exposât à des risques de santé gaves ? Rares, en effet, celles des eaux collectées à la surface du sol ou même celles tirées au fond de sédiments de filtration douteuse qui fussent vierges de germes nocifs ou pathogènes. La contamination constituait un danger général qu'amplifiait, de la part de l'homme, une méconnaissance des règles d'hygiène. Au regard de l'eau comme à celui des autres risques naturels, la survivance des individus tenait pour beaucoup à la protection obtenue par certaines immunités acquises.

Seules quelques grandes villes disposaient d'un budget en mesure de financer un réseau de distribution d'eau potable. Partout ailleurs le puits devenait la technique assurant une certaine sécurité. Il fallut attendre longtemps avant que les moyens permettent soit les forages à travers les strates rocheuses, soit les puits chemisés. Car le coût en restait dissuasif pour les plus importants villages eux-mêmes. Malgré tout, un puits restait soumis aux pollutions extérieures et menaçait de fournir une eau souillée dès que les opérations de puisage ne respectaient plus les conditions de stricte propreté, situation probable lorsque les usagers n'avaient pas été éduqués. Ne pas oublier, du reste, que les problèmes saisonniers d'approvisionnement au puits minoraient chez les paysans le souci de la qualité de l'eau : le spectacle de files d'attente toute une nuit devant un puits m'a été donné tant de fois. Quant aux fréquentes servitudes de l'éloignement du point d'eau, elles étaient jugées secondes par les mâles, selon qui les épaules et les têtes de femmes et des fillettes supportaient à merveille la double charge de la poterie et de son contenu, le tout pouvant se chiffrer à des dizaines de kilos.

Les répercussions directes ou indirectes d'une eau impropre, sur le plan bactériologique en particulier, si elles échappaient certes à la conscience de l'utilisateur local, défiaient aussi l'homme averti, dont la vigilance se trouvait désarmée quand les circonstances ne lui laissait pas le libre choix de l'eau ou créaient des situations ouvrant la porte à l'infestation ou à la contamination. Quelques souvenirs illustreront la portée de cette remarque.

Le premier récit entend marquer une réserve : des contrastes saisissants s'observaient dans le comportement de groupes humains ou d'individus. C'était même là le grand intérêt des tournées en brousse. La leçon m'en fut rappelée, dans une même journée, lorsque je fus mis en présence de deux manières de recueillir de l'eau. En rapprochant les deux tableaux, j'eus confirmation de ce qui conduisait mes administrés à s'exposer inégalement au risque de la maladie. Voici les circonstances. On était en saison sèche et je traversais à pied le canton de Lam, au nord-est de Guider. Notre colonne aborda un *mayo* à sec près duquel des éleveurs en transhumance avaient installé leur campement. Une de leurs femmes, une peule, creusait un trou profond dans les sables à la recherche de l'eau. Elle y avait atteint le cours souterrain du fleuve. Se servant d'une demi calebasse, elle écopait avec précaution l'écoulement le plus limpide. D'évidence les éleveurs avaient su retenir le

meilleur des sites quant à l'accès à l'eau. Pour sa part la femme témoignait d'un choix systématique d'une eau de bonne apparence. Rien que de très positif dans ce double constat. Or, après une heure de marche, la seconde scène qui m'attendait allait différer de tonalité. Quand, de loin, se dessinèrent sur un plat pays des silhouettes plutôt attendrissantes, je me dirigeai vers elles. Il s'agissait d'une mère guidar penchée sur une petite enfant qu'elle douchait, immobilisée entre ses jambes. Je dus déchanter. Ici rien d'idyllique dans la vision. Ce qui ruisselait sur le corps du bébé avait un aspect boueux, le liquide ayant été tiré d'une mare résiduelle toute proche où les sabots et les bouses d'un troupeau avaient laissé leurs traces. Qu'importait sans doute le liquide de l'ablution. La mère avait accompli le rite de la purification. Mais quelle eau pour les fesses souillées de la fillette aurait-elle pu trouver en l'absence d'un autre point d'eau à l'horizon ?

Second souvenir, dans le contexte de la province bamiléké, en 1954, occasion de pointer du doigt les conditions aberrantes dans lesquelles, à Bafoussam, se pratiquait la distribution de l'eau dans le quartier administratif, étant concédé que les habitants de la ville devaient se débrouiller par leurs propres moyens. Pour étonnant que cela fût, les agents du service portaient une tenue révélatrice de leur infortune du moment, celle des détenus de droit commun. Chaque jour ils passaient de case en case, deux par deux, portant à l'épaule une perche d'où pendait, au bout d'un câble, un demi fût de 50 à 80 litres de capacité. Chaque équipe opérait des va et vient entre un marigot non surveillé et les réservoirs à remplir à l'hôpital, à l'internat des écoles et dans les logements des fonctionnaires. La prudence eût évidemment dicté à chaque consommateur de purifier son eau. Car, déjà souillée lors du puisage, cette eau avait toute chance, au cours des trajets et des manipulations, d'avoir collecté des polluants de toute nature. Les Européens faisaient généralement appel à des filtres munis d'une bougie en porcelaine poreuse dont la rapide obstruction exigeait qu'on la brossât très souvent. Pareil moven archaïque de distribution de l'eau au public administratif des postes de commandement a survécu jusqu'à l'Indépendance presque partout, y compris dans les chefs lieux de région.

Toutefois beaucoup de ces postes avaient pris soin d'aménager des puits maçonnés dont les détenus tiraient au départ une eau d'autant plus douteuse que l'ouverture de la cavité était à ciel ouvert. La fréquence de certaines maladies liées à l'eau chez nombre de personnels camerounais et français faisait suspecter d'où pouvaient provenir les infections. Seules des analyses auraient permis d'incriminer avec certitude la transmission par l'eau acheminée comme il a été dit, mais aucun laboratoire n'existait sur place. Au reste, à cette époque, les suspicions n'épargnaient pas même le contenu des canalisations d'adduction publique du quartier du gouvernement à Yaoundé. Durant mon long séjour dans la capitale (1946/1947), les robinets de mon logement ont débité un liquide si rougi par la latérite en suspens que je le soupçonnais d'entraîner simultanément des substances moins innocentes. Quelle sécurité pouvait-on espérer des doses de permanganate de potassium utilisées pour la désinfection du bain d'un petit enfant ou des légumes à nettoyer? Des amis au goût raffiné avaient préféré laver leur salade avec un vin très titré en alcool et réputé antiseptique, une expérience non concluante, en raison peut-être de sorties en brousse, puisqu'elle se solda par la survenue d'amibiases chez le couple.

De toute façon, la protection sanitaire avait ses limites dans l'environnement si chargé en risques. La maladie savait un jour à l'autre rattraper sa proie, ce qu'un troisième souvenir rappellera maintenant. Au départ le milieu concerné avait été sécurisé, savoir la ville de Garoua. Un énorme progrès l'avait dotée, plusieurs mois avant mon arrivée en 1956, d'une distribution d'eau potable. Des forages dans les

grès, exploités par des pompes, alimentaient non seulement les secteurs des constructions en matériaux définitifs, mais encore un réseau de fontaines publiques à travers les quartiers d'habitat traditionnel. La qualité de l'eau était renforcée au préalable par un traitement de stérilisation, dont je pris d'ailleurs la responsabilité gestionnaire. Une année après le démarrage, une enquête et un bilan attestèrent une nette régression de la mortalité infantile qu'on attribua au facteur de la nouvelle eau. Il était cependant trop tôt pour crier victoire. Certes cette eau ne devait-elle plus diffuser de germes. Mais d'un autre côté, antérieurement, les eaux non traitées avaient eu tout au moins le mérite de provoquer des réactions immunitaires, lorsqu'elles n'avaient pas été fatales évidemment. Si, dans le nouveau contexte, les jeunes enfants n'avaient pas, pour autant, échappé aux agents pathogènes autres qu'hydriques infestant leur habitat sommaire, leur organisme n'avait pas secrété probablement la totalité des anticorps nécessaires, ceux qu'aurait suscités l'eau non potable d'auparavant. Toujours fût-il qu'au moment où ils allèrent séjourner en brousse auprès de leur famille étendue, l'épreuve des eaux sauvages sembla alors révélatrice. L'on m'informa à la fois de décès là bas et d'hospitalisations au retour à Garoua. Avec vraisemblance, le médecin attribua ces accidents à l'eau, d'autant que le mode de vie n'avait pas changé.

Dans la subdivision de Mora où j'ai aimé explorer des pays fascinants, les eaux de certains sites montagneux n'épargnaient pas les adultes eux-mêmes. Entre autres épreuves, elles pouvaient leur infliger une invalidité, au moins temporaire, dont les conséquences économiques se révélaient catastrophiques. Déjà évoquée dans un chapitre précédent, l'affection (dite dracunculose), attribuée au ver de Guinée (ce dernier aussi appelé filaire de Médine), sévissait dans toute la zone soudanosahélienne et dans les Monts Mandara en particulier. Mon premier contact avec ses manifestations m'avait fortement impressionné, d'autant qu'un tiers de la population en était atteint. Ce fut au début de la saison des pluies de 1947, lors du recensement du massif d'Ouldémé (Wuzlam), un peu au sud de Mora. L'incidence m'en avait paru dramatique du fait que les sujets victimes du mal avaient été physiquement incapables de procéder aux semailles. Par voie de conséquence, les familles concernées s'attendaient à être privées pour l'année à venir de leur ration vitale de céréales et des produits d'appoint. L'infestation locale présentait une intensité exceptionnelle, encore signalée dans les années 1960, tandis que les autres massifs connaissaient quelques cas plus épisodiques. La filaire en cause, aussi longue que mince, transmise à l'homme par une minuscule puce d'eau, le Cyclops, allait se loger, en parasite sous cutané, dans un des membres inférieurs. Par les lésions qu'il provoquait, le ver facilitait le développement de staphylocoques et de streptocoques, lesquels engendraient des inflammations dermiques. La tumeur s'hypertrophiait sur le bas de la jambe en s'ulcérant. La plaie principale laissait entrevoir la filaire femelle et c'est au microscope qu'on aurait distingué la ponte de micro-filaires, embryons dont la vocation était de gagner le milieu aquatique pour y trouver le Cyclops nécessaire à leur cycle végétatif. Ainsi se renouvelait, par l'eau, la contamination de l'environnement. Présent aussi dans le massif podogo de Mukuléhé, au nord de Mora, le ver de Guinée avait incité le guérisseur du lieu à pratiquer une chirurgie de son cru, laquelle consistait, selon Bertrand Lembezat, à brûler la femelle au moyen d'une pointe de flèche rougie au feu¹¹. Le handicap de cette simili-éléphantiasis interdisait au malade de prendre appui sur le membre infecté et ulcéré, donc de marcher. L'enflure putride recevait un pansement de feuilles – leguel, une fois jeté, diffusait les micro-filaires -, lié soit avec des fibres, soit avec une bande de coton tissée localement (gabaque). La contamination initiale s'opérait aux premières pluies

quand celles-ci lessivaient les ravinements habituels de l'eau en se chargeant des immondices de la longue saison sèche, entraînant le Cyclops, crustacé minuscule en attente dans le lit des *mayo*. Pour s'épargner les rudes corvées d'eau lointaines, les montagnards saisissaient directement les eaux courantes dans leurs récipients. Sans le savoir, ils ingéraient Cyclops et filaires dans leur eau de boisson. Il convient d'ajouter ici que des spécialistes avaient aussi identifié dans ce Cameroun septentrional la filariose de Bancroft, dont des moustiques vecteurs avaient été infectés à la surface de l'eau, origine de l'éléphantiasis proprement dit¹².

Le dernier exemple de l'extrême prudence vis à vis d'une eau de stérilité douteuse évoquera l'élémentaire domaine de la puériculture. Une page antérieure a déjà signalé la perplexité que posait l'allaitement de bébés privés de leur mère décédée, rares se montrant d'autres mères à offrir le sein à un orphelin. Dès avant 1950, un engouement s'était manifesté dans les centres de protection maternelle et infantile en faveur de l'allaitement artificiel. Or il a fallu assez vite admettre qu'une femme insuffisamment éduquée ou encore non rigoureusement encadrée par une puéricultrice n'apportait pas les soins qu'exigeaient la stérilisation des biberons et des tétines ainsi que la stérilisation du lait. La contrainte s'étaient imposée, dès avant 1960, de ne préconiser l'allaitement artificiel que dans l'assurance du respect de ces strictes conditions.

La lèpre, maladie sournoise et invalidante

Tout administrateur affecté dans le Nord du Cameroun y était confronté aux dures réalités de la lèpre. Certes le pourcentage des sujets touchés par le mal ou marqués par de tout premiers symptômes ne se comparait pas à celui, considérable, des patients atteints d'amibiases, filarioses, maladies pulmonaires ou même morsures de serpent. Pourtant une enquête de dépistage menée en 1957/1958 dans la subdivision de Guider mit en évidence un effectif globalement considérable de victimes. Deux mille cas furent identifiés, correspondant à 1,75% de la population. Cette proportion correspondait-elle à une moyenne représentative ou bien traduisait-elle localement une réceptivité exceptionnelle à mettre sur le compte d'une moindre résistance de certains groupes ethniques pour cause soit de carences alimentaires, soit de manque d'hygiène?

Quant à l'agent pathogène, le bacille de Hansen, il était connu de longue date. En revanche, les controverses scientifiques débattaient encore des conditions de la transmission de la maladie. Beaucoup d'observateurs estimant que les lèpres ouvertes auraient favorisé la contagion, les responsables de la santé au Cameroun avaient choisi de créer des villages de ségrégation. Cette pratique d'un isolement des porteurs de bacilles répondait donc à la quasi-certitude qu'un malade, en se grattant et en se mouchant, projetait des germes autour de lui. Le mystère de la contamination avait de quoi me troubler comme je l'évoquerai ci-dessous. Il resurgit en moi à l'improviste en 1975. J'eus en effet, à Paris, à instruire le rapatriement d'un médecin de la coopération française servant à l'hôpital de la capitale du Tchad. Moins d'un an après son arrivée à N'Djamena, ce praticien, dont certains des patients portaient la lèpre, présenta des lésions nerveuses manifestes et, bien que pris en charge à Marseille par le spécialiste reconnu de la lèpre, le docteur Gentilini, son état empira...

Dans l'une des variétés locales de la lèpre, les premiers signes se remarquaient sur la peau et les muqueuses. Le sujet présentait des taches érythémateuses (rougeurs) anesthésiées (insensibles). Ensuite la lésion des terminaisons nerveuses

donnait lieu entre autres à l'ulcération du visage. Une seconde variété, en investissant directement les nerfs, entraînait l'atrophie des muscles, provoquait des déformations (main en griffe), puis des ulcérations et des mutilations naturelles. C'est en quelques mois, mais plus souvent au terme d'une évolution progressive (15 à 20 années parfois) que la lèpre entraînait la mort, la période d'incubation ayant été ellemême d'une durée très variable.

De prime abord le combat contre la maladie partait avec un handicap : les symptômes initiaux, trop imprécis, retardaient l'identification d'une lèpre. Le traitement, s'il n'avait pas été mis en œuvre précocement, risquait de n'être pas assez efficace et de laisser le patient dans un état inguérissable. Face à la sournoiserie du mal, il fallait donc s'assigner une politique semi préventive au moyen de dépistages systématiques de sorte que le diagnostic fût prononcé au stade initial de la maladie. D'autant que, dans le passé, sur une moyenne de dix nouveaux cas détectés, il avait été constaté un cas au moins d'invalidité déjà installée. En lui-même, le diagnostic n'exigeait que la recherche du bacille sur les lésions cutanées, le mucus nasal et les ganglions notamment. Le traitement une fois engagé, il s'agissait d'empêcher les dégradations ultérieures.

La question se posait de savoir quel accueil une communauté africaine faisait à ses membres atteints de lèpre. Un tableau stupéfiant me donna une réponse. Il se situa en 1947 lors du recensement du massif-île de Hurza, voisin du village de Mémé. Mon émotion ne dut pas tant aux plaies et tumeurs. Elle naquit d'une vision à laquelle je ne m'attendais pas. Voici ce que je découvris : une cohabitation, avec naturel, de lépreux avec les autres membres sains de corps, au milieu de plusieurs familles de montagnards. Des malades qui ne semblaient ni dépréciés ni marginalisés. Si des contaminations à l'intérieur d'une même cellule familiale s'étaient opérées, elles ne s'exprimaient pas encore de facon visible. Il était en effet des mères marquées de lésions et qui allaitaient des bébés pressés contre leurs poitrines. Un chef de quartier. au stade avancé du mal, après m'avoir fait enregistrer plusieurs épouses d'âge mûr et à première vue indemnes, poussa vers moi, avec le sourire, deux jeunes et belles épousées, elles mêmes souriantes. Des pères portant des lépromes ou des atteintes oculaires alignaient devant ma table des brochettes d'enfants de bel aspect. Et cependant, impossible pour moi de ne pas imaginer la scène du repas de ces paysans : chacun saisissant avec la main sa part de boule et de sauce dans la cuvette commune, que la main fût saine ou porteuse de plaies...

J'aurais aimé percer les sentiments de ces gens, mais les confidences ne seraient pas allées à mon personnage. Forte restait, dès lors, ma conviction personnelle, celle qu'un lépreux, même dans une société peu informée, pressentait la dégradation physique dont il était menacé. Sous le détachement extérieur qu'ils affichaient, le malade et sa famille ne pouvaient pas, selon moi, ne pas anticiper les atteintes en cours, du moins à partir du moment où des plaies inguérissables s'installaient. Selon toute probabilité, ils vivaient la lèpre comme tout autre état pathologique, avec souffrance certes, mais sans la considérer comme dévalorisante. Pour l'observateur occidental, il demeurait cependant une aberration dans le vécu des croyances locales. Puisque celles-ci concevaient la maladie comme la conséquence expiatoire d'un outrage fait à l'une ou l'autre des règles sociales, pourquoi la collectivité maintenait-elle un présumé fautif dans tous ses droits, c'est-à-dire le lépreux dans son insertion sociale?

Rien de tel, au détour d'un sentier, que la rencontre d'un être déjà rongé par la lèpre pour comprendre la déshumanisation de la victime. Le docteur J.P. Benoît cité plus haut a très sobrement décrit, pour partie seulement selon moi, le processus dont

tant d'aspects visibles provoquaient l'effroi : faciès immobile, tuméfaction du nez et des oreilles, langue monstrueuse, ulcère creusant, main incapable de saisir parce que réduite à un moignon (comment le malade pouvait-il s'alimenter ?), doigt mort en voie de se détacher, orteils disparus, mouches voletant autour des membres amputés. Le sujet, a-t-on pu dire, assistait au lent pourrissement de sa personne. N'acceptons pas de croire qu'il s'habituât peu à peu à son mal.....

De quels moyens disposait-on jusqu'au début des années 1950 pour soigner et, éventuellement, pour obtenir une guérison? Dans les lèpres avancées, il n'existait guère qu'un seul traitement habituel. Il faisait appel à un produit tiré de la graine du chaulmoogra, vieux remède utilisé en Inde sur les maladies de la peau. Il impliquait surtout une grande persévérance, le patient devant subir des séries d'injections douloureuses des années durant. Les ulcères étaient badigeonnés et pansés, les névrites avaient à être soulagées. Mais les nodules auraient eu besoin d'application de froid et les mains crochues d'opérations chirurgicales, ce qui n'était pas envisageable dans le nord du Cameroun. Les pensionnaires du village Koutourou près d'Ouro Tara (subdivision de Guider), précédemment cité, ne jouissaient pratiquement que de pansements. Un peu d'alimentation leur était fournie par la subdivision, autant que je me souvienne. Les moins invalides, auxquels se joignaient quelques proches parents, disposaient alentour de terres où cultiver de quoi compléter la ration quotidienne. Cependant, dans le sud du Cameroun, plusieurs "léproseries-pilotes" comportaient des ateliers d'appareillage orthopédique, les chaussures adaptées aux moignons étant très demandées.

Les descriptions ci-dessus mettent en lumière les capacités fort limitées que les traitements d'une part, les services de santé publique de l'autre pouvaient déployer au secours des lépreux. Puisque la thérapeutique en était réduite à une action de longue haleine et puisque les malades vivaient dispersés dans des centaines de hameaux au bout du monde, la généralisation des soins à tous les patients atteints du mal se voyait écartée à l'époque. Il n'y avait donc d'autre possibilité que le transfert sur un village de ségrégation de ceux des intéressés pour lesquels la famille se montrait consentante. Il eût d'ailleurs été vain d'exercer une pression pour persuader un patient que le caractère précurseur des premiers symptômes et la certitude des mutilations à venir devaient l'inciter à quitter sa petite patrie ethnique pour rejoindre la léproserie de l'administration. En définitive, dans les conditions des moyens médicaux d'alors, la lutte contre la lèpre se révéla un combat trop lourd pour être mis en œuvre massivement au profit des malades vivant dans l'arrière-pays.

Un événement survint au lendemain de la dernière guerre. Il changea enfin la donne pour les sujets encore assez épargnés par l'invalidité. Le nouveau produit chimique mis sur le marché, les sulfones, revêtit un caractère révolutionnaire à deux titres : il détruisait les bacilles de Hansen, et ceci grâce à un traitement facile à administrer et étalé sur quelques semaines seulement. Son effet était de stopper l'évolution de la maladie. Certes les mutilations subies auparavant restaient irréversibles. La thérapeutique n'exigeant pas de longs séjours hospitaliers, les malades soignés pouvaient continuer à vivre dans leurs villages. Du même coup, une politique de dépistage des nouveaux lépreux prit un sens. Elle cessait de n'avoir qu'un but statistique. Des malades éloignés, informés de leur état, découvraient qu'avec un certain effort de leur part un traitement simple et efficace leur devenait accessible. La nouvelle eut vite fait de se répandre. Dès avant 1957, le dispensaire de la mission catholique de Lam(subdivision de Guider) reçut à périodicité fixe une clientèle qui, avertie de bouche à oreille, se déplaçait même du Nigéria et du Territoire du Tchad. Le centre médical de Guider, non content de traiter les sujets

venus spontanément se faire soigner, organisa à partir de 1958 un circuit automobile desservant bimensuellement une dizaine de marchés périodiques, un infirmier se chargeant d'appliquer des traitements fixés en premier lieu par le docteur.

Quant au dépistage proprement dit, une expérience fut menée en juillet 1957 dans les pays fali de l'ouest de ma circonscription. Elle associa le médecin du poste, lequel s'était fixé l'objectif personnel d'un inventaire de la lèpre à Guider, et le commandant, désireux d'actualiser le recensement administratif. Lors d'une tournée d'une douzaine de jours, de très nombreux guartiers, convogués à l'avance devant le saré de leur chef respectif, se rassemblèrent au complet. Après que chaque famille fut passée devant moi pour que j'en relève nominalement la composition et que je la questionne sur sa vie quotidienne, elle se présentait devant le Dr Gonzalez. L'état sanitaire des personnes une fois observé, la recherche d'éventuelles tâches cutanées se pratiquait rapidement, seuls quelques notables portant un vêtement en ces tempslà. Sur la peau colorée des habitants, les plaques dépigmentées qui auraient pu échapper à l'investigation n'étaient que celles de très petit diamètre. Ces tâches viraient au jaunâtre avec les progrès de l'atteinte. Chez les sujets à un stade avancé, un simple coup d'œil suffisait à relever les symptômes. Chaque malade identifié était naturellement prévenu de son cas et encouragé à se faire soigner. Au terme d'une prospection, certes moins attentive que dans les circonstances ainsi décrites, mais couvrant l'ensemble de la subdivision de Guider, le médecin pu réunir environ 2 000 fiches nominatives, avec localisation du sujet et état d'avancement de son mal.

La bilharziose, une maladie parasitaire redoutable

Qu'elle fût consécutive à une baignade ou à la traversée d'un fleuve, la bilharziose survenait au hasard des contacts avec un plan d'eau tropicale quand s'y rencontraient à la fois les œufs de l'agent pathogène et son vecteur, un petit gastéropode. Ce dernier, du nom de Bulinus troncatus dans la forme vésicale de la maladie, servait d'hôte privilégié à la bilharzie, un des nombreux vers trématodes. L'affection, très souvent mortelle et connue dans les zones tropicales pour toucher 200 millions de sujets, avait une telle fréquence sur toute l'étendue du nord du Cameroun que son infestation la faisait redouter comme un véritable fléau.

Face au danger, les riverains des zones aquatiques n'avaient aucun moyen de prévention. Le mode de propagation du mal leur était inconnu et, en eussent-ils été informés, la détection des sites de contamination restait incertaine. La science ellemême tarda à découvrir le cycle de la transmission, dont on conviendra de la complexité. Ainsi, s'agissant de la bilharziose vésicale, les œufs de l'agent pathogène, expulsés avec l'urine d'un sujet atteint ou mêlés à des aliments, éclosaient dans l'eau. Ayant parasité le Bulinus, ils se transformaient en larves qui, libérées hors du mollusque, pénétraient directement la peau du baigneur. Dix minutes auraient suffi pour l'infestation cutanée. Les bilharzies gagnaient alors le système veineux de leur victime pour émigrer en particulier dans la muqueuse de la vessie. Au terme d'une incubation tantôt courte, tantôt s'attardant plusieurs mois, le signal annonçant les premières lésions internes était donné par des urines teintées de sang (hématuries). Déjà la femelle de l'agent se livrait à la ponte de centaines d'œufs voués à réactiver le cycle fatal. De nombreuses complications affectaient vessie, reins et foie et elles faisaient craindre la mort du patient en fin d'évolution.

Ce processus, dramatiquement discret et dont l'origine tenait à une larve aquatique non identifiable au sein de son milieu, permet de comprendre que l'homme n'eût pu se douter du risque couru. Bien plus, devenu victime, le patient perpétuait

lui-même la contamination sans le savoir. Les quelques européens mis en garde du mode de transmission des bilharzies ne s'en trouvaient pas moins sans défense du fait que les secteurs infestés n'avaient pas été repérés. Il leur fallait, tout comme les Camerounais, franchir des gués à pied ou des rivières à la nage pour circuler dans le pays. Conscient moi-même du risque, quand la chaleur devenait insupportable, j'acceptais que mes enfants, à l'imitation des petits africains, s'ébattent dans les mayo. L'effectif des Blancs était assez insignifiant pour que l'atteinte de l'un deux fût connu de la communauté. Aussi le souvenir m'est-il resté d'un jeune adolescent venu de France pour les vacances chez ses parents à Garoua et pour qui le diagnostic, très tôt établi, a été suivi d'un sauvetage lourd en péripéties.

Des informateurs compétents ont signalé, par ailleurs, des mares stagnantes abritant un ver parasite différent transmis par un hôte également différent, la femelle émigrant ici dans la muqueuse rectale qu'elle ulcérait. La bilharziose prenait alors une forme intestinale avec manifestations de type dysentérique.

De quelques autres risques particuliers

Yves Lacoste a pu écrire "le Tiers-Monde est un monde qui a faim, mais c'est peut-être plus encore un monde qui a mal", le géographe ajoutant que la faim y fait beaucoup moins de morts que de blessés. Il demeure en effet que la sousalimentation, en minant l'organisme humain, le rend davantage vulnérable à la maladie et après que celle-ci est installée, l'espoir d'un retour à la santé est compromis. Le diagnostic s'appliquait bien à l'état des lieux antérieur à la colonisation. Mais il n'avait guère été modifié sous la tutelle française au Cameroun, de trop courte durée pour révolutionner la situation. Le pessimisme teintant pareille appréciation mériterait d'être nuancé. Des conditions meilleures se remarquaient dans les zones climatiques les plus favorisées et, au sein d'une même région, les potentiels d'un milieu naturel particulier n'avaient pas été indifférents à des progrès. En dehors même des carences alimentaires liées à des ressources insuffisantes ou non diversifiées, la résistance aux affections pouvait avoir été renforcée par des disciplines que l'une ou l'autre des ethnies s'étaient imposées. Quoiqu'il en eût été, les parasitoses, les affections pulmonaires - premières causes de décès dans beaucoup de groupes - et les maladies gastro-intestinales ou infectieuses n'avaient pas été mises en échec par les pharmacopées locales, ni par les compétences des guérisseurs.

En fait il était une population particulièrement exposée : les femmes enceintes, les parturientes, les petits durant la gestation de leur mère et la toute jeune enfance. Jusqu'à la veille de l'Indépendance et plus spécialement dans les provinces septentrionales du Cameroun, l'infrastructure sanitaire publique et missionnaire n'avait pas couvert l'ensemble du monde rural. Comment les villages auraient-ils eu motif à abandonner les soins et pratiques palliatifs qu'ils n'avaient jamais cessé de suivre ? Certes plusieurs grandes villes disposaient d'un service de protection maternelle et infantile. Mais les centres médicaux publics créés dans les gros postes de brousse pouvaient n'être pas en mesure de lutter avec succès contre le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite, voire la rougeole, cette dernière très redoutée.

Dans ce secteur de la maternité et du nourrisson, la mortalité en brousse n'avait pas baissé : elle atteignait la femme enceinte et le fœtus comme suite aux maladies et aux anomalies de la grossesse, elle atteignait la mère et l'enfant comme suite aux complications de l'accouchement, elle atteignait le nouveau-né durant sa première année. Deux cas douloureux se présentaient vraiment très souvent, aux

conséquences voisines: la mort et la macération du fœtus pendant la grossesse d'une part, l'impossibilité de la délivrance de l'autre. La mère se trouvait alors condamnée comme son enfant, quand bien même la matrone eût fractionné le fœtus en parcelles à l'intérieur de l'utérus en vue d'une extraction. S'il me fallait souligner le manque de moyens d'un hôpital provincial de l'importance de celui de Garoua, je rapporterai l'extrême embarras du médecin-chef, en mai 1958, devant la porteuse d'un fœtus mort. Il s'agissait de l'épouse de mon cuisinier, en faveur de laquelle je n'intervins pas, me trouvant alors en France. Faute de chirurgien et du matériel approprié, le médecin se résolut, aux frais du budget du Territoire, à faire acheminer la femme, accompagnée d'un infirmier, sur le premier avion à destination de l'hôpital central de Yaoundé. Le spécialiste de la capitale réussit à sauver la jeune épouse (toujours aux frais de la puissance publique), laquelle réussit ensuite à donner le jour à un fils l'année suivante.

La mortalité maternelle, périnatale et infantile, ne pouvait guère être enrayée avant longtemps tant l'habitat paysan se trouvait dispersé loin de rares maternités, du reste faiblement équipées. Encore en 1965 les statistiques signalaient-elles 21% de décès dans les 48 heures de la naissance. Les résultats s'avéraient en revanche très encourageants dans les maternités bien organisées et encadrées. Une fois le démarrage du bébé assuré, l'enfant africain, nourri au sein, paraissait généralement très beau. S'engageait ensuite entre 10 et 24 mois une période rendue difficile par la malnutrition, avec le risque du stress hydrique par déshydratation faute de lait maternel. L'accès pernicieux du paludisme guettait tous les petits. Plus tard, avec la marche de l'enfant, débutaient les accidents dus aux brûlures du feu allumé entre trois pierres à la cuisine, mais aussi les brûlures des enfants couchés trop près du foyer.

Parmi les accidents dont un étranger n'aurait pas soupçonné la fréquence extrême, ceux résultant de la rage angoissaient la population dans tout l'espace septentrional du Cameroun. Le virus rabique était transmis à l'homme par un animal contaminé, chien ou chat. Quand bien même la vaccination thérapeutique fût efficace, il fallait la pratiquer avant les premiers symptômes de l'attaque neurologique. Dans la région de Garoua, par exemple, les européens mordus ou léchés, sachant le risque mortel, se faisaient vacciner, au point que j'ai estimé à un tiers d'entre eux l'effectif qui eût recours à cette protection durant mes séjours. Il est vrai que chiens errants et domestiqués semblaient atteints par des épidémies renouvelées. Le vétérinaire Tagand, dont les tournées le menaient de l'Adamaoua au lac Tchad, mordu lui-même, ne se serait pas prémuni à temps et, atteint par le mal, il se trouva finalement condamné.

Les morsures de serpent constituaient l'autre type d'accident qui menaçait la population paysanne. Se déplaçant pieds nus et peu vêtue, couchant au ras du sol, travaillant aux champs, circulant en brousse pour la chasse ou pour la provision de bois de cuisson, elle était désarmée. Les membres inférieurs gonflaient rapidement et la victime entrait très vite dans le coma. Des hommes courageux taillaient avec leur couteau un morceau de chair. Parmi les vipères les plus craintes, au moins dans le nord du Cameroun, deux espèces se différenciaient par la taille. L'Echis ou vipère des Pyramides atteignait 70 cm, le Bitis 150 cm. Ce dernier, proprement africain, n'a été capturé que tardivement, du reste par un ami, pour fournir à l'Institut Pasteur le moyen de préparer un sérum. Antérieurement, dans les années 60, un naturaliste français venu l'étudier dans le Kangou (subdivision de Garoua) eut la malchance de se faire mordre, ce dont il décéda. En 1956, un géomètre engagé par l'administration de Garoua, envoyé, dès son arrivée, opérer un levé sur le marché de Pitoa alors vide,

se fit piquer par un Echis. Il gagna aussitôt le dispensaire voisin avec sa jeep, ses jambes répondant déjà mal. L'infirmier du lieu lui appliqua des mesures préventives et l'achemina en voiture immédiatement sur l'hôpital de Garoua. Le traitement appliqué n'élimina pas les paralysies et je me souviens de l'avoir fait rapatrier sans délai. Les avertissements que j'avais reçus m'amenèrent ensuite, dans toutes mes sorties, même pour une heure de chantier, à détenir dans ma sacoche un sérum antivenimeux et une seringue, dont mon épouse m'avait appris le mode d'emploi.

Chacun peut imaginer le champ immense des affections devant lequel l'homme se trouvait impuissant. Une ultime réflexion sur les blessures et leurs soins clôturera ce tableau, cette fois-ci hors survenance d'une maladie ou d'un imprévu accidentel. Le commandant se trouvait en effet souvent questionné par des agissements coutumiers des plus communs, du fait qu'ils scandaient le déroulement de l'existence habituelle des sociétés placées sous son administration. Sa charge d'officier de police judiciaire, celle de constater les infractions à la loi et en particulier les blessures volontaires occasionnées à un être humain - avec son cortège de souffrances, de préjudices et de risques de mort – lui posait problème. Et en premier lieu les pratiques de la circoncision dans beaucoup d'ethnies. Elles placaient l'administrateur d'autant plus en porte-à-faux qu'elles mettaient en cause la santé de l'intégralité de la population masculine des communautés concernées. S'opposer au rite de la circoncision et engager des poursuites pénales eussent provoqué des tollés insoutenables. Il ne s'agissait pas d'interdire l'acte lui-même - considéré comme une mesure évitant les infections dans nombre de civilisations, y compris aux USA -, mais de le cantonner à une chirurgie sans risque pour l'organisme et en épargnant la douleur physique.

Servant en 1956 à Garoua où, sur les bords de la Bénoué, les derniers représentants de l'ethnie bata restaient fidèles à l'initiation, processus d'intégration sociale, où elle était accompagnée de la circoncision, j'avais échangé à ce sujet avec deux ou trois camarades sur nos responsabilités à cet égard, compte tenu du vide réglementaire. Un ami ayant ensuite réussi à se faire admettre à une séance de circoncision chez les Dowayo des environs du poste de Poli, nous avons repris nos débats en visionnant le film 8mm que cet ami avait rapporté. Les images en furent terrifiantes. Le récit que l'anthropologue N. Barley a rapporté de la même scène lors de son voyage vers 1985, trente ans plus tard, a le mérite d'informations et commentaires pleins d'intérêt¹³. Je dis bien images terrifiantes, car la tradition ainsi révélée dans ses détails ne se contentait pas d'exciser le tégument entourant le gland de la verge. Les circonciseurs présents "épluchaient la verge sur toute la longueur", comme l'écrit Barley, lequel impute un surcroît d'infection à l'utilisation du même couteau pour tous les enfants. Il omet de préciser que le caractère sacré de l'opération impliquait un instrument spécialement consacré à cet office. Les plaies étaient généralement soignées avec de la poudre de bois. Mais l'auteur ajoute que la mortalité assez considérable (due souvent à l'hémorragie d'un vaisseau sectionné) était dissimulée aux familles en invoquant l'enlèvement des victimes par les panthères fréquentant la brousse où l'initiation avait eu lieu. En ce qui concerne mes camarades administrateurs et moi-même, nos discussions ne pouvaient déboucher que sur la plus grande des perplexités...

5. Le sens de la maladie et l'éradication du mal selon les conceptions locales

L'homme africain s'était assez longtemps interrogé sur la maladie pour qu'il eût établi des catalogues de réponses, chaque communauté ayant élaboré son

interprétation selon son vécu. Devins et guérisseurs ne manquaient pas, qui offraient un savoir et des procédés, dont les anthropologues contemporains ont considéré qu'ils émanaient de tradi-praticiens plutôt que de soignants accomplis. Une médecine parallèle voisine n'avait-elle pas régné dans les campagnes françaises, jusqu'à une période récente avec des personnages appelés rebouteux, matrones de village, médiums ou exorcistes? Les Occidentaux reprochaient aux traditions locales de n'être pas fondées sur une connaissance objective des pathologies. Aussi prenaientils en général les diagnostics et traitements "indigènes" pour des produits de l'imagination.

Pour sa part, le commandant, troublé journellement par la vision que "le terrain" lui offrait des croyances relatives à la maladie, sourcillait devant l'incohérence de démarches intellectuelles et concrètes demeurées en l'état de substituts d'une authentique médecine. Il se montrait certes prêt à acquiescer, en matière de phytothérapie, aux données tirées positivement d'expériences concluantes. Par contre, il ne cachait pas ses réserves sur la valeur des conceptions et des pratiques les plus dénuées, apparemment, de bases scientifiques. Il n'adhérait pas davantage aux actions de prévention ou de soins curatifs qui relevaient soit de la magie, soit du système de la sorcellerie et de l'exorcisme. En tout état de cause, il souffrait intérieurement d'assister, quasi impuissant, à l'extrême précarité des moyens de défense de ses administrés devant la maladie.

Il m'a fallu du temps avant que je clarifie, dans la confusion des attitudes observées vis-à-vis de la souffrance et de la mort, quelles semblaient être les orientations fondamentales entre lesquelles les Camerounais se répartissaient. Mon analyse s'est finalement arrêtée à trois grands modèles de comportements. Je les présente pour mieux marquer les clivages séparant les courants de pensée au Cameroun.

Selon ce schéma très simplifié, une première attitude réunissait des familles, voire de grandes communautés, parmi lesquelles celles converties au christianisme, toutes s'étant éloignées de leurs croyances ethniques originelles pour accorder la préférence aux soins de la médecine moderne. Pour les catholiques et les protestants en particulier, cette adhésion devait beaucoup à l'image des œuvres médicales des missions chrétiennes. Pourtant, subsistait, épisodiquement, un retour de la foi en l'efficacité du guérisseur et dans les moyens dont celui-ci avait été doté par les puissances invisibles. Je ne citerai qu'un exemple de ce partage incertain entre deux médecines. Le drame se déroula au début de 1951 dans le pays bamiléké de Bangangté. Nonobstant mes exhortations à faire traiter ses douleurs d'estomac par le service chirurgical de l'hôpital de Bangwa bien connu de lui, l'un de mes cuisiniers, chrétien sincère et homme de qualité, opta pour des soins dans son quartier de naissance, au fin fond de Bazou. Il y subit un charcutage où, par ailleurs, l'aseptie avait été ignorée. Le malheureux y trouva une fin immédiate.

Moins simple que la susdite composante en principe acquise aux pratiques dites scientifiques, le monde camerounais musulman se partageait entre des éléments sociaux distincts: "croyants" isolés au sein de populations indifférentes au Coran, noyaux tribaux particularistes aux liens très anciens avec l'islam, multitudes rassemblées sous l'autorité de conquérants peuls d'origine musulmane et converties progressivement, et enfin collectivités de religion naturelle parmi lesquelles l'islamisation s'était propagée à la façon d'une tache d'huile. Quoiqu'il en eût été historiquement de la mutation massive d'un fond authentiquement africain en une communauté musulmane à dessein universaliste, les populations musulmanes du Cameroun se trouvaient devant une vacuité. L'Islam leur était venu comme une

valeur limitée à la foi religieuse. Ni message reçu qui aurait clairement défini la maladie dans sa réalité d'altération organique ou fonctionnelle du corps humain. Ni diffusion des savoirs thérapeutiques liés à cette réalité, alors que les médecins arabes, dès le Moyen-âge, s'étaient illustrés par leurs avancées, dans le même temps où en Europe l'interdiction catholique de la dissection avait bloqué les progrès. Ceux des islamisés camerounais n'ayant pas quitté leurs terroirs d'origine, confrontés au mystère de la maladie, mais imprégnés des conceptions artificielles de leurs ancêtres animistes, ont eu tendance à faire appel à celles-ci. Ainsi les adeptes de l'Islam africain, en l'absence d'une science de la nature et des moyens concrets, à travers cette science, pour se préserver des effets de la maladie, ont-ils été renvoyés à peu près aux mêmes conduites que leurs concitoyens demeurés dans l'animisme. Trait significatif à cet égard, les forces mystérieuses du mal ne leur ayant pas été justifiées rationnellement, les "croyants" de l'Islam africain, désemparés, ont attribué au marabout musulman le rôle que tenait le devin dans le paganisme. Le marabout utilisait des versets tirés du Coran qu'il insérait dans un objet fétiche, pratiquait la voyance, détenait un don de guérison, possédait des formules magiques assorties à tous les types de malheurs, ce qui finalement le plaçait très en retrait d'une orthodoxie spiritualiste.

La troisième attitude face à la maladie se trouvait dictée par la religion naturelle, qui restait celle de la majorité des habitants du Cameroun. Puisque cette population n'avait pas hérité d'une science de la vie, c'est-à-dire d'une médecine à part entière, elle se référait aux croyances religieuses ethniques dans lesquelles, dès l'enfance, chacun avait appris pourquoi la maladie le frapperait et de quelle manière il s'en libérerait. Rien de simple d'ailleurs dans cette sorte de jungle panthéiste. Car les causes du malheur et les modes de défense empruntaient à plusieurs systèmes de pensées entremêlés. En voici d'ailleurs quelques sources. Primo l'animisme luimême, selon qui les ancêtres, toujours vivants, contraignaient leurs enfants à leur obéir en tout. Secundo l'existence de forces naturelles localisées sur des objets sans vie et régentant l'environnement de l'homme et la conduite de ce dernier. Tertio la magie, procédé secret de connaissance et d'action, jusque dans le domaine de la maladie. Quarto le fétichisme, emploi d'objets que des individus, par leur pouvoir spécial, chargeaient de capter les puissances invisibles. Quinto la sorcellerie, capacité qu'avaient certains êtres de manipuler, en secret et souvent sans le savoir eux-mêmes, les forces du mal. Démuni de médications et de soins suffisants, l'Africain s'était tourné vers des puissances aussi mystérieuses que l'étaient pour lui les diverses maladies.

Les quelques traditions rapportées ci-après pour illustrer ces propos doivent être lues en se souvenant que le continent noir avait été privé de la communication des savoirs et de leur accumulation. Les stratagèmes irrationnels inventés par Homo sapiens africanus tentaient de donner un sens à ses détresses puisque les capacités dont témoignait cet Homo faber n'avaient pas suffi, à elles seules, pour lui faire découvrir les lois qui régissent la vie.

L'emploi de la phytothérapie et les techniques d'usage courant

Les générations paysannes qui furent mes interlocutrices avaient conservé, dans l'ensemble, leur sédentarité en même temps qu'elles devaient encore se suffire matériellement. Elles n'ont donc pas connu d'autre officine pharmaceutique que le milieu naturel où leurs aînés leur avaient fait découvrir quantité de plantes et d'arbres, tout en leur enseignant le mode d'emploi de ceux-ci. Ainsi survivaient, très actuelles,

les pharmacopées traditionnelles. Traditionnelles parce que leur composition tenait compte des affections dominantes de la région, comme de la végétation de la latitude. Cependant l'inventaire et l'identification des plantes utilisées tant par le commun peuple que par les guérisseurs compétents, et bien davantage encore l'analyse des propriétés chimiques et physiologiques de ces plantes attendaient d'être étudiés par des scientifiques. Les premiers essais de découverte, par des bénévoles souvent, se sont heurtés au problème des nombreuses langues ethniques, aussi bien pour les Camerounais étrangers à un milieu naturel que pour les Européens. L'exploration initiale n'espérait se faire que la main dans la main par des enfants scolarisés et leurs parents. Autant dire qu'il était anciennement prématuré de créditer d'une action curative certaine les plantes que les natifs désignaient à un enquêteur quelconque.

Nul doute, en tout cas, que les procédés habituels des préparations à base de plantes eussent figuré parmi les connaissances chez tous les peuples, de la forêt au Sahel: solution buvable, décoction, macération, fumigation, broyage de feuilles, crèmes et huiles, poudres de bois, etc. Des additifs, superfétatoires peut-être, étaient souvent préconisés par les guérisseurs, motif pour renchérir le montant des consultations. La prolifération des plaies en tous genres avait donné aux hommes et aux femmes une vraie maîtrise de la confection des emplâtres de feuilles, l'incertitude planant sur la précaution de renouveler le pansement ; il semblait du moins que le choix du végétal fût déterminé par la nature de la blessure. Au surplus de très nombreux risques avaient trouvé partout un traitement-recette - controversé ou non, du mal de dents aux poux, de la dysenterie à la gale, de la syphilis au ténia. Mais point de réponse sur le résultat de ces traitements. On connaissait des végétaux ayant un pouvoir cicatrisant ou aphrodisiaque et des gammes d'abortifs. Du lac Tchad au golfe de Guinée, les plantes stimulant la lactation semblaient très demandées, y compris pour les vaches et les juments ; au Bamikéké, où la coutume confiait uniquement à la grand-mère maternelle l'autorisation d'allaiter le bébé dont la maman était morte, une ou plusieurs touffes de la plante utilisée croissaient fréquemment en bordure des cases des femmes. Contre les vers intestinaux, dont l'infection chronique éprouvait d'abord les enfants, différentes espèces végétales auraient rivalisé en vertus. Sur l'usage de fébrifuges et sur la nature des soins qui auraient pu être dispensés aux brûlés, peu d'informations.

On peut ajouter que des praticiens se chargeaient, mais dans quelles conditions..., de réduire les fractures, de poser des attelles, de cautériser un tissu, de procéder à la succion d'un corps étranger (les venins notamment), de poser des ventouses — les Wandala usant de cornes à cet effet —. Pour ne l'avoir personnellement observé que chez des montagnards au sud de Mora, une pratique mise en œuvre par les mères pouvait fort bien être très courante dans beaucoup d'ethnies consommant des céréales : les bébés recevaient des lavements. Tenant l'enfant jambes écartées devant elle et le corps plié pour dégager l'anus, la mère soufflait de son mieux, par la bouche, les gorgées d'eau dont elle s'était gonflée les joues préalablement. Cette population avait donc pris conscience qu'une part des décès à la période très critique du sevrage provenait du risque de la constipation, consécutive au passage assez brusqué à l'alimentation de la bouillie de mil.

La pensée animiste sur la maladie et sur les traitements à appliquer

De l'animisme, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'avait rien d'un phénomène simple. On n'y trouvait pas le dualisme du Bien et du Mal, ni la notion du

sacré (au sens de domaine appelant une révérence religieuse), ni la conviction d'une espérance. En dépit de son appellation de religion naturelle, il n'établissait pas une relation entre l'homme et un Dieu – ou un principe supérieur –, duquel aurait dépendu la destinée de l'être humain. S'il était dépourvu de prêtres, d'offices et de liturgies, le monde animiste se distinguait par l'existence d'individus, voire de chefs politiques, qui, à l'intérieur d'un territoire spatialement défini, étaient reconnus par la population des lieux comme détenteurs de pouvoirs occultes les mettant en contact avec des êtres surnaturels, ces derniers particulièrement enclins à nuire aux hommes. Et c'était précisément sur la scène de ce théâtre des forces invisibles et des interdits à observer que se jouaient les drames de la maladie et de la mort.

Voilà ce que, après beaucoup d'autres observateurs, j'ai cru déchiffrer tant au travers des événements et situations rencontrés par mes administrés qu'au travers de la déroute inexpliquée de certaines de mes actions. De très nombreuses pages de ces mémoires en ont fourni des exemples typiques. En rapportant ce genre d'observations, je veux attester à quel point le commandement s'exerçait sur un milieu mal accessible. Parce qu'il savait paysans et villageois malmenés par des puissances insaisissables et imprévisibles, l'administrateur peinait à définir sa ligne de conduite politique.

Or, précisément, le système de santé et l'action à mener pour réduire les désastres de la maladie rencontraient non seulement l'ignorance des malades, mais encore les dérives conceptuelles de l'animisme. L'éducation à promouvoir devait donc faire comprendre que la maladie restait exclusivement une altération de l'être physique et que les soins devaient limitativement s'assigner le rétablissement des fonctions du corps en harmonie avec l'équilibre du patient.

Il en allait différemment dans l'animisme, lequel avait transféré le mystère sur un tout autre registre. Si l'homme lui-même avait pleine conscience du trouble physique de son organisme et ne négligeait pas les soins curatifs en son pouvoir pour atténuer le mal, la pensée animiste attribuait l'état morbide à une force immatérielle, menace émanant d'une puissance surnaturelle ou d'un être invisible. La quête du retour à la santé, une fois la cause de la persécution déterminée, en général grâce à un devin, passait par l'élimination de cette cause, dans un champ de présupposés d'ailleurs immense qui justifiait le recours aux pratiques de voyance du médiateur. La maladie ou la blessure pouvait résulter aussi bien de la violation d'un interdit de la coutume que du contact du malade avec un être souillé (donc impur), ou du geste de colère d'un aïeul décédé faisant grief à son enfant d'un manque d'égards à lui-même, ou d'un acte de vengeance d'un ennemi personnel, ou encore - un cas extrêmement fréquent - soit d'un maléfice, soit d'un envoûtement entrepris par un jeteur de sorts ou un sorcier. Plusieurs exemples relevés par des observateurs bien placés ont été joints en annexe, attestant des faibles chances, dans ces conditions, de triompher de la maladie¹⁴.

J'ai moi-même été mis sans cesse en présence d'interprétations déconcertantes et ne rapporterai ci-dessous, pour sa portée significative, qu'une seule des circonstances parmi lesquelles j'ai souvent été interpellé dans ma mission. Voici le cas d'une femme déjà très initiée au fonctionnement du corps humain, mais qui recourut à des pratiques animistes pour venir à bout de sa stérilité. Matrone chargée de la maternité à Bangangté, elle suivait les réunions qu'organisait mon épouse pour sensibiliser les femmes de fonctionnaires à la puériculture (1951). Elle n'avait pas caché son désir d'enfant. Après qu'un matin elle eut rendu compte au médecin africain de la disparition du pèse-bébé du dispensaire, j'engageai une enquête où je soupçonnai de prime abord un vol non crapuleux, personne dans ma circonscription

ne pouvant prêter intérêt, en ces années-là, à un instrument inconnu dans le pays et à peine utilisé par une maternité encore en demi-sommeil. Un hasard m'orienta sur la piste des sorciers, imaginant que le pouvoir de voyance saurait m'éclairer au moins quant au but d'un vol aussi étrange. On me désigna en particulier un détenu à la prison, de grande notoriété, m'assura-t-on. Mais on se garda bien de me dire qu'il servait de balayeur au dispensaire - le brouillard ne se dissipant pas de lui-même dans une société bamiléké-. Le détenu n'avait rien à déclarer. Mon soupçon restant grand malgré mon ignorance du lien étroit du détenu avec la maternité, je fis mettre l'intéressé en cellule d'isolement tant que durerait son refus de parler, lui répétant l'assurance que j'avais de ses capacité de devin. Huit jours après, il me fit demander dans sa cellule. Il dévoila le mystère. Conversant tous les jours avec la matrone au dispensaire, il lui avait promis qu'elle serait enceinte si elle lui donnait la possibilité de capter l'âme d'un enfant mort. Une fois l'âme saisie, il lui donnerait le ventre de la femme à habiter. Il suffisait à la matrone d'aller au cimetière, de trouver la tombe fraîchement remuée d'un enfant et de dégager la terre pour mettre le pèse-bébé en contact avec le corps. Et effectivement nous découvrîmes le pèse-bébé posé sur un cadavre. Un retour en France peu de semaines après m'a privé de savoir si la matrone, en adoptant l'âme recueillie, avait pu espérer un enfant...

Propriétés magiques, pouvoirs des objets fétiches, omniprésence de la sorcellerie

Une des pages précédentes a fait état, dans la composante musulmane de la population, d'une connaissance très imparfaite des origines de la maladie et d'une écoute de l'animisme qui avait été, voici quelques décennies, la croyance de base d'un grand nombre de ces nouveaux convertis. A la vérité, ces islamisés, peu avant l'Indépendance, se sentaient de moins en moins enclins au culte des ancêtres et ne motivaient quère la maladie par une sanction des esprits de leurs aïeux. Par contre, tout en s'en défendant, ils donnaient facilement foi à des pratiques s'inspirant de la magie. Une magie blanche, où il n'était pas question de puissances supranaturelles, mais de techniques produisant, certes de manière inexplicable, des phénomènes avantageux, quel qu'en fût le domaine et en dehors d'un projet de maléfice. Ainsi, étudiant les plantes du Cameroun du nord, un chercheur, Pierre Malzy, a signalé le dépôt de fruits de Numplaea dans les cases pour protéger celles-ci de l'incendie. Il a noté également que l'action de chiquer de la racine d'indigotier avec du natron permettait de conquérir les femmes. L'un des exemples de phytothérapie qu'il a donnés consistait à nourrir avec des graines de Cassia les vaches dont les éleveurs désiraient qu'elles mettent bas des veaux femelles.

De façon très générale, les islamisés ne se privaient pas de porter avec ostentation des objets à valeur de fétiche sous la forme d'amulettes. Pierre Malzy mentionne notamment, pour assurer la fertilité des vaches, un spécimen d'amulette associant une coquille d'escargot à de la racine et des feuilles pilées de l'arbre commun du nom de Terminalia. Il note, toujours vers 1954, pour rendre inopérants les maléfices des sorciers, la parade consistant à priser par le nez le broyage d'une gousse d'arachide avec une feuille d'Afzelia africana. Quel était l'homme ou l'enfant à ne pas porter une amulette cousue dans un étui de cuir ? Et quel harnais d'un cheval n'eût exhibé d'étuis à amulettes ?

De beaucoup, la crainte la plus grande et la plus répandue concernait les maladies mortelles qu'animistes et musulmans réunis pensaient être le fait des sorciers. Comme en France au Moyen-âge, les sorciers, sans même avoir connaissance de leur pouvoir, se trouvaient accusés de tout et de rien, ce qui

expliquait l'épreuve judiciaire de l'ordalie, employée couramment au Cameroun à une époque peu lointaine pour révéler si l'accusé avait usé ou non de sorcellerie pour entraîner un malade vers la mort. Dans les conversations, le thème du jeteur de sorts rendait les intervenants intarissables. Les Bamiléké, et les ethnies de la grande forêt encore plus, se révélaient de grands connaisseurs. Le Père G. Masson, qui résida à Dschang, évogue même un affrontement possible entre sorciers : un homme dont l'âme a été volée et qui dépérit fait appel à un sorcier au pouvoir supérieur qui récupère l'âme, la ramène chez son hôte, le malade obtenant alors la guérison¹⁵. L'administrateur G. Lavergne, en pays Matakam (population des Monts Mandara, appelée aussi Mafa), évoque une lourde affaire judiciaire où le sorcier échappa au châtiment capital en s'enfuyant. Mais après consultation des esprits par le sacrifice d'un poulet, le frère du sorcier fut coupé en morceaux¹⁶. L'ethnologue J.F. Vincent décrit la conception de l'être humain qu'ont les Mofu de Méri (Monts Mandara). C'est un être dont l'esprit (l'âme) peut le quitter durant son sommeil et risque alors de rencontrer un sorcier dissimulé sous les traits d'un arbre, d'un animal, d'un tourbillon de poussière. En captant l'âme et en la retenant prisonnière, le sorcier la fait souffrir à un tel point que l'être humain propriétaire de l'âme tombera malade et ne pourra que mourir¹⁷. Mme R. Dugast, spécialiste reconnue des Banen (région de Bafia) s'est fait expliquer par des quérisseurs que certains humains naissent avec "des choses rondes" près de l'estomac, leur donnant la possibilité, pendant leur sommeil, "d'aller manger le cœur d'autrui", la victime mourant après une courte maladie. Ces êtres demeurent foncièrement criminels. La coutume recommande à la victime de se hâter de consulter l'araignée mygale pour trouver le moyen de les débusquer et de les tuer, objectif difficile parce que, entre-temps, ils se sont transformés en souris ou en sangliers¹⁸. L'anthropologue Ch. Collard, qui étudia les Guidar avoisinant le massif-île de Lam, rapporte que le devin, devant un malade ou la famille d'un mort, se contente de donner la sorcellerie comme origine du mal. Les victimes doivent alors essayer d'identifier le responsable par différents rites. Les sorciers se seraient singularisés entre eux par des pouvoirs différents, l'un utilisant un poison à base de crapaud et d'écorce. Curieusement la plupart auraient pris leur parenté ou leurs voisins pour victimes¹⁹.

Il n'est pas douteux que dans les dernières années avant l'Indépendance, le mouvement de rapprochement entre la population et l'administration a réduit les procédures où, en brousse, les villages organisaient, à l'insu du commandant, des séances d'ordalies destinées à découvrir les sorciers, prétexte trop souvent pour écarter les individus qui déplaisaient. De son côté, en 1958, le ministère de l'intérieur du gouvernement camerounais avait interdit aux tribunaux coutumiers de prendre en considération les affaires de sorcellerie.

On retiendra enfin, dans les pages que l'anthropologue britannique Nigel Barley a consacrées à la sorcellerie chez les Dowayo de la subdivision de Poli, le semblant de mépris avec lequel les intéressés constataient l'ignorance dont témoignait le Blanc pour la sorcellerie. Ils se l'expliquaient par la perte des secrets dont cet étranger avait été victime. Et il était exact que le Blanc "ne (pouvait) être sorcier, ni victime d'actes de sorcellerie"²⁰.

CHAPITRE X

LA PISTE AUTOMOBILISABLE PREALABLE A L'AVANCEE DES PROGRES

Accroître la production et faire reculer la misère, promouvoir l'école et développer les savoirs, combattre les maladies et réduire les pertes humaines, tels furent trois des principaux progrès que les autorités s'étaient proposées d'introduire au Cameroun. Les chapitres précédents en ont rendu compte en faisant valoir le concours qu'y ont apporté les chefs de circonscription. Tout au long de l'exercice de la tutelle française (1916-1959), les progrès avaient rencontré des incompréhensions persistantes, voire des résistances, devant lesquelles le seul médiateur en mesure d'éveiller l'intérêt pour les innovations restait le commandant. Celui-ci avait bien pour mission de favoriser un accueil des nouveaux modes de pensée et de conduite que l'Occident proposait à l'Afrique dans l'ordre du développement.

Le rôle d'un chef de poste au regard du progrès ne s'est pourtant pas arrêté là. Pour que les instruments du changement parviennent jusqu'aux villages, il fallait les acheminer, ce qui impliquait l'ouverture de pistes routières. Demander à cet effet le concours des populations passait nécessairement par le seul meneur d'hommes qui fût investi de l'autorité. Ainsi l'administrateur ne cessa d'organiser et de mettre en œuvre les voies terrestres sommaires conditionnant transports et communications, laissant au service des travaux publics la création d'ouvrages exigeant techniques et matériels de haut niveau.

A peine est-il besoin de dire que le colonisateur allemand, apparu à la fin du XIXème siècle, n'avait trouvé aucune infrastructure sur ce qui allait constituer le futur territoire du Cameroun. Les navires qui jetaient l'ancre à Souellaba, dans l'estuaire de la Dibamba, très en aval des principautés douala d'Akwa et de Bell, se risquèrent alors à remonter plus en amont devant les sites où, sur chaque rive, les nouveaux arrivants établirent leur base économique. Une fois débarqués sur des chaloupes en plein fleuve, les produits n'avaient plus d'autres acheminements vers l'intérieur qu'à tête d'homme, les Allemands voyageant eux-mêmes à pied. Certes quelques capacités d'échanges à l'importation et à l'exportation s'offraient sur de petits biefs navigables au départ de Douala, ces biefs ne desservant pourtant qu'un étroit bassin de rivières. Sans un réseau de voies terrestres, la majeure partie du pays demeurait à l'écart du progrès comme des activités liées au commerce. A cet effet, le dynamisme germanique choisit la solution la plus coûteuse - le développement du véhicule automobile ne pouvant à l'époque suppléer le charroi du mode ferroviaire et lança deux lignes de chemin de fer, primordiales il est vrai, mais à condition que le rail fût relié aux zones de production par des pistes.

Lorsque la France prit en charge à son tour le territoire portant déjà le nom de Cameroun, seules des terres favorables à une mise en exploitation économique

disposaient de liaisons avec le port. Hélas, le problème des communications un peu lointaines révéla le manque de ressources budgétaires. L'hinterland constituait un univers mal connu où vivaient les populations, auxquelles apporter le progrès. On recourut donc massivement, pour ouvrir des pistes routières, à la main d'œuvre locale, probablement sans trop s'interroger sur le fait que ce moyen de pénétration du Territoire servirait simultanément d'instrument stratégique pour la maîtrise politique.

L'autorité française s'était dotée fort à propos d'un outil juridique, le système de la réquisition des hommes. Système qui avait fait l'objet d'une réglementation officielle déjà en vigueur en AOF et en AEF, tout en se réclamant de deux autres antécédents : celui, plus ou moins coercitif, du pouvoir des chefs coutumiers d'antan et celui des pratiques de l'administration allemande dont la colonisation française prenait la succession. Le commandement pouvait donc faire application d'un régime de contrainte pour requérir des prestations en nature sous forme de journées de travail¹. Si ce dispositif fut implicitement abrogé par la Constitution de 1946², un autre motif d'appel à la contribution des habitants fut épisodiquement invoqué ici et là pour réaliser, ponctuellement, des travaux non rémunérés de désenclavement des villages – initiative que je pris moi-même de nombreuses fois, tant dans la province du Bamiléké que dans celles du nord du Cameroun –.

L'ouverture de tels chantiers spectaculaires ne pouvait pas ne pas impliquer la participation directe des chefs de circonscription. Pour organiser ce colossal effort employant des centaines de milliers d'hommes quelques semaines chaque année, le factotum de service habituel ne manquait pas d'être lui-même requis. La puissance publique confia au commandant la mobilisation des troupes, la direction des travaux et le choix des techniques d'exécution. On prétexta que le procédé de la piste en terre constituait une solution assez élémentaire pour qu'un chef de poste "toutvenant" fût capable de le développer. Voilà comment, parce qu'il était seul à exercer un pouvoir direct sur les ressources humaines, le commandant se muât, durant toute l'ère coloniale, en expert des plateformes de roulage, des radiers et des ponceaux, tant pour créer des liaisons que pour l'entretien permanent ou annuel des pistes. Cette page d'histoire n'avait pas été vraiment tournée quand vint l'Indépendance, malgré que, concurremment, autour de l'année 1950, des engins mécanisés fussent entrés en scène un peu partout au Cameroun. La mutation extraordinaire des moyens fut permise par la concomitance de concours financiers extérieurs et de l'importation de matériels de chantier performants. Administration directe et entreprises privées n'ont plus hésité devant le volume des terrassements et devant les ouvrages d'art de grandes dimensions. Que cette mise en service d'une intervention autrement puissante n'efface pas de la mémoire l'histoire de l'étape précédente, celle où l'infrastructure des pistes fut redevable du travail des habitants eux mêmes, avec un outillage manuel rudimentaire et sous la conduite des administrateurs en personne.

Les caractéristiques de la piste en terre faisaient de celle-ci, sans conteste, une route sommaire, mais ouvrant aux transports de semi-pondéreux et de pondéreux des performances jusque-là inégalées. La piste automobilisable n'avait plus rien à voir avec le chemin d'eau où circulaient la pirogue et la chaloupe, ni avec les pistes cavalières très en usage dans le Cameroun septentrional, ni avec les sentiers piétonniers où s'étiraient précédemment les longues cohortes de porteurs voyageant au long cours, parfois durant 60 étapes journalières. D'autres pages ont su rapporter les invraisemblables conditions dans lesquelles s'opérèrent, pendant tant d'années, d'épuisantes liaisons quasi régulières³. Un signe du progrès apporté par la piste, lors de la saison sèche de 1947, a été donné dans le présent ouvrage, avec le récit d'un

LA PISTE AUTOMOBILISABLE

parcours de 1460 km sur l'itinéraire Yaoundé-Maroua en moins de cinq jours de route⁴.

L'avantage obtenu par l'automobile et le camion dans la desserte de l'arrière pays camerounais et particulièrement dans les liaisons entre de modestes villages, écartait désormais la solution de la voie ferrée. La simple route de terre s'imposa comme la moins coûteuse pour le trafic réduit de l'époque. Les bicyclettes des marchands ambulants et les convois âniers l'adoptèrent. Certes, le financement des milliers de ponts nécessaires n'ayant pas été possible sur l'heure, les pistes se trouvaient tronçonnées par les fleuves et ravins qu'elles rencontraient, ces ruptures demeurant majoritaires sur beaucoup d'itinéraires. Par surcroît, les plateformes subissaient les dégradations considérables que provoquaient les pluies, le ruissellement et la repousse des herbes, auxquels il fallait remédier par un entretien constant.

Pour ne parler que du nord du pays, une date peut servir de repère d'un premier emploi de l'automobile: celle de décembre 1926, où apparaît à Garoua une camionnette Ford. Le véhicule aurait été vraisemblablement acheminé par l'un des bateaux à aubes qui, depuis la mer, remontaient le fleuve Niger et la Bénoué durant la courte saison des pluies. Dès l'année 1928, les premiers camions légers viennent à point nommé transporter ce matériau miracle que fut la chaux tirée du calcaire de Bidzar, aussi résistante que le ciment pour les mortiers et les enduits. Jusque là elle avait été acheminée parcimonieusement sur des ânes, les propriétaires faisant cependant grief à l'administration de dévaloriser la valeur de leurs bêtes parce que la charge en rongeait l'échine. Sans tarder les chefs de circonscription de toute la province saisissent l'opportune abondance du matériau pour entreprendre "en dur" la construction de bâtiments administratifs, les blanchissant ensuite au lait de cette même chaux. Un badigeon de ce lait est passé également sur les murs en terre de toutes les cases rondes de leurs postes pour en accroître la résistance à la pluie. Ces îlots du commandement nord-camerounais, vêtus d'un blanc réverbérant l'intense lumière jusque sur les alignements des blocs rocheux qui délimitaient les allées, frapperont longtemps les visiteurs venus du sud du Cameroun.

L'avènement du transport automobile ne pouvait que conduire les titulaires de l'autorité locale à prendre en main la charge du réseau routier naissant. A eux désormais de régenter l'immense ouvrage. Ils réussissent à forger des habitudes collectives. Les contraintes autoritaires permises dans les premières années de la domination coloniale facilitent manifestement l'emploi de contingents masculins, encadrés par des notables. Un secteur de travail bien défini est assigné à chaque village. Il ne changea guère ultérieurement, sauf migrations. Le casse-tête du commandant naît surtout de l'inégale densité humaine et de l'importance des zones vides ; il résulte aussi des obstacles irréguliers de la configuration des terrains traversés. On se voit souvent obligé de donner en charge à un village éloigné dans l'arrière-pays un secteur dont les habitants à leur tour auront à partir travailler beaucoup plus loin, parfois à 10 ou 20 km de chez eux.

L'obligation des prestations routières prenait date dans le calendrier comme la corvée inscrite à l'issue de la grande saison des pluies. Les petits chefs y mesuraient le degré de leur autorité. Les plus malins des villageois calculaient comment y échapper. Il était quelqu'un à ne pas être épargné : le commandant. L'heure venait pour lui d'un devoir affligeant : ordonner la mobilisation des paysans pour le travail des pistes. Plus émouvante encore : la visite des chantiers et le face à face direct avec des êtres humains qui peinaient et dont le regard ne trahissait pas les vrais sentiments. Les prestataires du nord du Cameroun se trouvaient doublement

pénalisés en cette période coïncidant malencontreusement avec les récoltes et où leur absence privait les familles de leur concours. Néanmoins, sans qu'il y eût à proférer la menace de contraintes, la population mâle, informée d'avoir à commencer les travaux annuels d'entretien, rejoignait le secteur qu'elle savait être le sien et recourait d'elle même aux techniques qui lui avaient été recommandées anciennement pour surmonter certaines difficultés : quels matériaux préférer pour la restauration d'un radier ou encore quels procédés utiliser pour établir une surface de roulement soit ensablée, soit compromise par un marécage ou des éperons rocheux. A la fois une mémoire des lieux et une transmission du savoir chez des gens étrangers à ce type d'activité...

Au lendemain de la Constitution de 1946, le régime des prestations obligatoires perdit toute légalité. Concrètement les provinces du sud, plus avancées dans leur évolution, bénéficièrent très vite de l'abolition de l'ancien système. Du reste le niveau de vie des paysans s'y était, en général, amélioré par l'effet du développement des cultures d'exportation, lui-même favorisé par la relative proximité de la façade maritime. En contrepartie de la levée d'un système quelque peu apparenté à un tribut, les populations ont été soumises à une taxe dite vicinale, annexée à l'impôt de capitation et censée se substituer à la prestation en nature représentée par le travail collectif. Dans le nord du pays, ces prestations ont, de fait, souvent survécu en plusieurs secteurs, les peuples étant restés imprégnés de leur attitude d'allégeance à l'autorité, quelle que fût cette dernière. Pour eux, la taxe vicinale avait été cependant réduite à un taux minime. Précisons, d'un point de vue budgétaire, que ladite taxe, recouvrée au titre des impôts, fut reversée à chaque circonscription par un transfert de crédits, grâce auquel l'administrateur reçut d'importants moyens pour engager des cantonniers salariés et entreprendre les travaux coûteux qui eussent été irréalisables auparavant.

Des milliers de kilomètres de pistes ouverts en quelques années, voilà un point d'histoire essentiel que j'entendais valoriser. L'entreprise parait avoir été aussi décisive qu'énorme, même si le réseau n'eût prévu initialement qu'une voie unique. La route inaugura l'ère des transports à grande distance et servit d'instrument à la croissance des ressources vivrières et monétaires, tandis que le portage reculait. Résultat non moins important, il mit en rapport entre eux des peuples qui se méprisaient ou s'ignoraient. Il amorça un décloisonnement sans lequel les hommes n'eussent pas été conduits à la conscience d'un destin national commun. De tels gains eurent cependant un coût dont l'histoire doit garder mémoire. Des mutitudes en ont payé le prix durant de trop longues années. Multitudes qui, sous la conduite de leurs commandants, ont eu à fournir des efforts et des sacrifices incommensurables, aidés d'outils primitifs et dans des conditions dont l'archaïsme ne saurait être imaginé par leurs descendants d'aujourd'hui. Les routes de terre ont ainsi inscrit sur le sol l'ébauche de ce qui allait structurer l'univers d'un Etat africain. Et avant que l'Indépendance arrivât, des signes visibles de modernité avaient pu se greffer déjà sur la toile d'araignée que formaient les routes. On osera encore ici souligner que l'héritage dut beaucoup à ceux qui furent les maîtres des chantiers, les chefs de circonscription.

1. Le franchissement des cours d'eau, difficulté incontournable

Aménager une voie routière dans des zones mal explorées encore donnait lieu à des choix difficiles dans la méconnaissance qu'avait le colonisateur des phénomènes locaux, d'autant que les déforestations modifiaient le régime et les effets des crues. Il était patent que les lignes de crête avaient eu la faveur de tous ceux qui ont expérimenté des tracés. On évitait les marécages et on réduisait le nombre de ravins. Mais à un moment ou à un autre, les apprentis géomètres dont les chefs de poste jouaient le rôle à l'époque rencontraient la pire de leurs infortunes : la barrière d'un cours d'eau, que ce dernier fût permanent ou saisonnier.

L'établissement du réseau routier du Cameroun a durablement été mis en échec par les fleuves, trop nombreux, trop importants, trop fantasques, cependant que les dotations budgétaires, minimes en tout temps, n'approchaient pas des devis aux totaux dissuasifs. Au reste le Territoire n'était guère autorisé à emprunter et les moyens techniques du service des travaux publics correspondaient peu à la dimension des ouvrages à réaliser. Enfin, durant la période qui a précédé l'octroi de concours financiers extérieurs, distincts des crédits annuels courants, les travaux étaient entièrement organisés en "régie directe", c'est à dire sans faire appel à des entreprises privées.

Puisqu'il s'agit dans ces pages de rapporter des faits connus ou vécus par l'auteur, un choix de souvenirs viendra témoigner de situations où, en l'absence de pont, le franchissement d'un cours d'eau ou d'un fleuve rendait les déplacements difficiles ou hasardeux. Certes il n'était pas d'année sans que de nouveaux ouvrages d'art réduisent tant soit peu le nombre de ces lieux redoutés où l'on cherchait comment gagner l'autre rive, même en prenant des risques. Et les traversées posant problème ont subsisté partout. Quelques chiffres en donneront la mesure. La région Bamiléké ne couvrait-elle pas une surface exiguë? Et pourtant Bangangté, subdivision qui comptait une trentaine de ponts et ponceaux en service en 1951, attendait d'obtenir d'autres infrastructures. La subdivision de Mora dans l'extrême nord ne se situait-elle pas en zone pré-sahélienne? Et pourtant, sur les seuls 120 km de voies de grande communication existant en 1948, aucun ouvrage n'équipait les 65 mayo par lesquels se déversaient sur les piémonts les masses liquides descendant des Monts Mandara lors des pluies et tornades de l'été. Sur les pistes d'intérêt général, il a fallu attendre des années avant qu'ingénieurs et techniciens pussent construire les ouvrages les plus importants. Quant aux autres pistes, celles d'une desserte moins prioritaire, elles avaient été laissées au bon vouloir des chefs de circonscription. A eux le soin, s'ils étaient motivés, de concevoir et de mettre à exécution des solutions de fortune pour franchir les obstacles. Ces solutions eurent cours tant que les moyens financiers et matériels n'assurèrent pas la réalisation d'ouvrages définitifs (ponts ou radiers submersibles). Les chantiers conservèrent un bel avenir même après l'Indépendance.

La lenteur de la mise en œuvre des équipements, nonobstant l'urgence que motivait le trafic, a tenu en partie aux inconnues du pays. Il convenait de différer le projet d'une infrastructure tant que les forces et les pressions à prévoir n'eussent pas été calculées sur le site naturel. Les données propres à la région étant ignorées, des années d'observations semblaient nécessaires pour étudier le système hydrographique local, les caractéristiques du relief et la nature des sols, tous ces facteurs devant déterminer la construction à choisir. Chaque cas d'espèce se révélait plus complexe qu'il n'était apparu. La leçon en fut administrée dans ma

circonscription, au cours de l'hivernage 1958, quand s'effondra un grand pont dont, antérieurement, certains avaient raillé le surdimensionnement par rapport aux volumes d'eau habituels. Etabli à l'époque sur le grand axe Maroua-Bidzar-Baïla-Garoua, le viaduc enjambait le *mayo* Louti à l'ouest de Figuil-Rocaglia. Si les culées résistèrent bien à la première forte crue de la nouvelle saison pluvieuse, le fleuve arracha l'une des deux piles centrales, hautes de 10 m. Puis, une fois que tombèrent deux des travées métalliques Eiffel de 30m de longueur, il emporta celles-ci à une distance considérable. Le constructeur ne fut pas mis en cause. Comment aurait-il pu anticiper le développement sauvage des "cultures de rente"? Il y avait bien lieu de retenir que la dénudation des sols, intervenue ultérieurement en raison des défrichements opérés par les paysans, avait eu pour effet d'interdire la rétention d'une fraction des eaux pluviales et de favoriser en contrepartie le gonflement du fleuve.

Ce type de phénomène a pris, dans ces années là, une extension vraiment dramatique plusieurs fois évoquée dans des pages précédentes. Des crues de plus en plus violentes transformèrent, sous mes yeux, le régime même de simples rus. Telle, par exemple, cette insignifiante ravine de deux mètres de largeur qui me prit au piège, un soir de l'été 1956. Affluent de droite du *mayo* Louti, coupant la piste Garoua-Guider après le village de Sorawel, elle se laissait jusque-là passer naturellement à gué. Or, se remplissant de façon imprévue, elle me contraignit à une nuit d'attente, la jeep n'ayant pu la franchir que le lendemain matin. Deux années plus tard, les défrichements pour la culture arachidière se firent les auxiliaires des ruissellements. En affouillant les berges, le courant avait porté le lit à une largeur de 8 m. Je fus appelé au secours d'un camion descendu par témérité dans les eaux, mais dus constater la disparition du véhicule, des voyageurs et des marchandises, les recherches entreprises jusqu'au Louti n'ayant retrouvé ni débris, ni corps.

Qu'y avait-il donc lieu de faire lorsqu'un voyageur se voyait bloqué devant un cours d'eau ? La nage n'offrait qu'un pis-aller, d'autant que les bagages personnels ne suivaient pas. La pirogue, quant à elle, n'était pas présente partout, loin de là. Elle supposait des chemins d'eau assez indolents et des riverains qui fussent familiarisés avec l'élément liquide, conjonction non assurée. Des intrépides, poussés par les circonstances, prenaient tout de même le risque de la traversée. Ainsi ai-je été témoin du franchissement d'un véritable fleuve à la nage par un agent d'encadrement de la culture cotonnière. Ce faisant, l'intéressé avait réussi à transférer avec lui la caissette contenant les fonds à distribuer aux paysans durant les mois de la culture.

Il demeurait que ce jeu du va-tout ne répondait pas au mode normal de la circulation des personnes, comme le rappelleront successivement deux souvenirs. En août 1958, j'eus à envoyer un pli urgent à un chef de canton de l'autre côté du Louti, lequel charriait ces jours là des flots impressionnants. J'acceptai les services d'un passeur confirmé dont toutefois j'appréhendais l'excès d'audace. Je voulus évaluer le risque en assistant à la tentative de franchissement. Après que nous eûmes remonté vers l'amont où la rive dessinait une courbe, le messager s'arrêta, m'assurant que le courant saurait le projeter plus en aval sur l'autre rive. Il coupa une fibre flexible à un arbuste voisin, ôta ses vêtements, les enroula autour de la boîte étanche renfermant la lettre, enfin noua le baluchon sur sa tête en prenant soin que la fibre lui servit aussi de jugulaire. Les eaux l'emportèrent. Il dériva en esquivant de son mieux les arêtes rocheuses que le flux battait. D'une main il serrait contre lui une grosse calebasse vide à usage de bouée et de l'autre il essayait de parer un heurt sur ceux des écueils rocheux visibles à fleur d'eau. Mon regard n'aperçut bientôt plus le baluchon, sauf

LA PISTE AUTOMOBILISABLE

dans les moments où le naufragé était propulsé sur la crête d'une lame. Je sus plus tard que la lettre avait atteint son destinataire.

Le second souvenir concerne une scène de franchissement du même fleuve, où je compromis ma personne un soir où j'avais à rejoindre sans délai le poste de Guider. Je décidai d'expérimenter à mon tour une traversée, considérant que la décrue paraissait s'écouler sans remous, ni violence. Toutefois les préparatifs avaient duré et la nuit me surprit, nuit assez opaque pour qu'on ne distinguât plus rien. Je ne voulus pas donner l'impression de reculer. L'obscurité dissimula donc les conditions dans lesquelles j'allais bafouer ma dignité de représentant de l'autorité. Car je dus me livrer à des inconnus que le village voisin m'avait dépêchés. Couché à terre sur leur ordre, les bras raidis en croix, je me sentis empoigné par six gaillards au visage doublement couleur de nuit. Ils me hissèrent à bout de bras au-dessus de leur tête, une main de chacun d'eux agrippant des bouts de mon corps. Entrant précautionneusement dans le fleuve, ils se calèrent ensemble dans une position qui leur permît, sans trop se gêner, de nager en s'aidant de la seconde main et des jambes, bien entendu sans laisser glisser leur fardeau. Je n'eus plus d'autre vis-à-vis que les ténèbres du ciel. J'entendais, parfois, le halètement des respirations. L'atterrage se fit attendre, après lequel mes sauveteurs me repositionnèrent délicatement devant eux dans la verticale d'un homo erectus. Il y avait à les gratifier pour leur service et à leur faire admirer qu'à peine quelques tâches d'eau avaient atteint mes vêtements. Nul doute que ce genre de transport fût peu conventionnel. Après coup, une réflexion me vint, teintée de malice, sur la situation que je venais de vivre et qui m'aurait exposé, en cette même période et dans le sud du Cameroun, à une action facile de certains terroristes. Or mes administrés semblèrent avoir ignoré l'occasion inespérée qui leur avait été offerte de larguer dans les flots cet étranger s'étant servi d'eux de la sorte.

Plus tard un informateur me rapporta une pratique dont avaient usé des chefs peuls. S'ils obtenaient, comme cela avait été mon cas, la prestation de nageurs pour traverser des fleuves, ils s'assuraient d'un confort inégalé. Ils prenaient place sur un "tara" – lit peul fait de branches ligaturées –, à charge pour leurs serviteurs d'opérer une traversée en maintenant le lit au-dessus des eaux.

Reconnaissons qu'au fil des ans et sous l'effet d'une meilleure appréciation des difficultés, l'administration a souvent dû reconstruire à neuf un ouvrage qui ne correspondait plus au service attendu. L'exemple en a été fourni sur le site du Louti qu'évoquait le récit de ma traversée en hivernage. Car au même endroit existait un très long radier en pierres sèches qu'après la cessation des pluies le commandant en charge de la circonscription faisait rétablir. Les véhicules y passaient à gué, quitte à barboter dans l'eau sans toujours distinguer le tracé à suivre. Les chauffeurs de gros véhicules empruntant la piste Guider-Bidzar devaient être attentifs. Tel ne fut pas le cas en 1959 de celui d'un camion-citerne d'essence, lequel bascula pour avoir dévié et dont le sauvetage me coûta de nombreuses interventions. Le trafic continuant à croître, le sous-préfet de Guider entreprit un radier submersible en 1965. Beaucoup plus tard, un nouvel ouvrage, autrement important, lui fut substitué pour garantir le passage même lors des niveaux d'eau maxima.

Dans la zone forestière du Cameroun, où beaucoup de fleuves avaient un régime assez régulier, la pirogue, d'usage courant, ne craignait que les rapides – le tourbillonnement provenant d'une rupture de pente du lit –. Elle présentait l'avantage de pouvoir embarquer des marchandises. Rares furent les cas de mésaventures imputables à des crocodiles et pourtant la disparition d'un fonctionnaire français dans de telles circonstances émut le monde des Blancs. Ne pas croire que la chaloupe à

moteur eût pu, quant à elle, épargner de mauvaises rencontres. Telle la grotesque situation suivante. Sur le Chari, juste avant son confluent avec le Logone, des camarades, désireux de narguer un troupeau d'hippopotames habitués des lieux, me firent vivre comme à eux-mêmes le déplaisant incident d'un blocage de l'hélice sur le haut-fond où se prélassaient les pachydermes. Ceux-ci le prirent très mal. Nous eûmes tout juste le temps de sauter prestement à l'eau pour pousser le canot, le désensabler et démarrer le moteur avant que les lourdes masses se fussent élancées.

Sur les eaux calmes du nord du Cameroun, l'Européen réservait son étonnement au "barques cousues", de largeur et longueur très variées. L'environnement s'avérant pauvre en arbres à tronc volumineux, nécessaires à la confection de la pirogue classique, plusieurs ethnies du bassin tchadien avaient mis au point, sans doute depuis des siècles, des embarcations faites d'un assemblage de planches cousues entre elles par des fibres, les interstices étant soigneusement calfatés. D'importants chargements étaient permis, que le bateau fût propulsé par la pagaie ou par un perche.

Les faits ainsi rapportés expliquent que les chefs de poste eurent à choisir. quand ils se déplacaient et si besoin était, entre différents modes de traversée des cours d'eau. En 1956 le camarade responsable des immensités du lamidat de Rei-Bouba ne s'aventurait pas dans les secteurs sillonnés de rivières sans se faire escorter, en sus des porteurs de ses bagages, de huit hommes chargés d'une piroque en bois. Toute la troupe accompagnant le commandant disposait ainsi du moyen de franchir les cours d'eau . Dans la subdivision de Poli, où une partie des populations se trouvait isolée au delà du magnifique mayo Faro, l'administrateur, au cas où son véhicule léger lui eût semblé nécessaire, jonglait avec deux moyens selon l'avancée de la saison sèche. Dans un premier temps, un radeau constitué par une plate-forme en bois aux coins de laquelle étaient arrimés quatre fûts vides de 200 litres de capacité, bac de fortune grâce auquel j'ai gagné, en décembre 1956, le village peul de Wangaï pour présider le bureau de vote que fréquentèrent femmes et hommes de l'ethnie koma descendus des Monts Alantika pour l'occasion. Dans un second temps, au moment où le fleuve était rendu à son étiage pour de longs mois, la jeep roulait sur une passerelle comme il en avait été construites de plus monumentales en AOF. Fixés en vis-à-vis deux par deux dans le lit, des pieux se terminaient, au dessus d'une eau courant avec lenteur, par une fourche sur laquelle une traverse prenait appui, le tout sommairement couvert de rondins ligaturés. Montage considérable et soigneux, puis démontage aux premières pluies et stockage des pièces pour resservir ultérieurement en raison de la rareté du bois de bon diamètre. Ladite passerelle donnait accès, sur deux fois sa longueur, à la partie ensablée du lit dont le Faro s'était retiré. Là, un tapis de seccos avait été déroulé sur le sable aux fonds mouvants parce que humides, afin d'éviter au véhicule un enlisement. Vers 1980 un pont radier avait remplacé la passerelle, permettant à des camions d'évacuer la production arachidière. Je me réfèrerai à un autre système, circonstanciel certes, déjà évoqué à propos de ma descente depuis les Kapsiki jusqu'à Garoua en juin 1948, quand deux torrents, bien avant Dourbey, avaient déjà emporté leur sommaire radier de pierres et de cannes de mil. Il fallut recourir aux villageois du voisinage. D'abord pousser et tracter le véhicule de 2,5 T, puis sur les quelques mètres de largeur d'un courant qui atteignait le bas de la cabine et à l'aide de perches solides, procéder à différents mouvements pour soulever et faire avancer le véhicule.

LA PISTE AUTOMOBILISABLE

De précédentes pages ont également rapporté des détails sur le bac, système le plus classique du transbordement, aussi ancien que généralisé de par le monde. Au Cameroun et à l'époque, le service s'interrompait la nuit, les déplacements imposant d'être très programmés pour ne pas risquer une nuit d'attente. Par ailleurs, à l'intérieur du Territoire, l'ensemble du matériel n'avait été concu ni pour les camions lourds, ni pour les engins modernes des T. P., auxquels n'auraient pas résisté tant d'ouvrages d'art de fortune. Quand, à Garoua, en novembre 1956 une niveleuse excédant de beaucoup le poids autorisé dut franchir la Bénoué, il m'a fallu signer une dérogation de chargement sur le bac. Plus marquant m'est resté le souvenir, au début septembre de la même année, en dehors même de la vue d'une lionne endormie sur la piste et, plus loin, de l'observation de la marche d'éléphants que la jeep avait rattrapés, de la réception officielle d'un bac à traille, à laquelle je présidais. Le bac mis en œuvre par le service des T.P. devait faciliter la liaison avec le poste de Tcholliré, la traversée de la Bénoué s'avérant souvent impossible. Un dernier essai du système eut lieu, dont le déroulement m'a fort impressionné parce que le fleuve roulait encore beaucoup d'eaux provenant des hauts plateaux de l'Adamaoua. Sur un gros câble, tendu d'un bord à l'autre et dont les deux points d'ancrage avaient posé problème, roulait une poulie solidaire d'un filin retenant le bac et dont la longueur et le jeu avaient demandé des calculs à la fois pour répondre à plusieurs niveaux d'eau et pour obtenir du courant une poussée latérale vers l'une ou l'autre rive.

Les longs développements qui précèdent suffisent pour illustrer à quel point les communications ont pu être entravées pendant toute la période de la tutelle coloniale. Ils ne sauraient du reste rendre compte des gênes et des appréhensions dont souffraient ceux qui étaient victimes de l'isolement ou encore d'une immobilisation sur une piste pour une durée indéterminée...

2. La conduite des travaux de piste

Son affectation à la tête d'une circonscription préposait l'administrateur à une charge inattendue, celle de conducteur de travaux. Or le chantier qui primait et sur lequel le commandant assurait une veille permanente était précisément celui du maintien de la viabilité des pistes en terre. Cette activité, pleine d'imprévus et déployée dans les secteurs les plus différents, offrait, m'a-t-il semblé, un plaisant contrepoint à l'insipidité des écritures administratives ou à l'inconsistance des jeux politiques. Œuvre sans panache, je la menais avec la conviction que des communications plus faciles déboucheraient sur de meilleures conditions de vie pour les habitants. Peut-être ai-je sous-évalué les conséquences démographiques de l'ouverture des routes. L'homme risquait d'être attiré par un "ailleurs", à ses yeux plus avantageux que sa petite patrie trop lourde de misères. Alors que, jusque-là, l'enclavement avait sauvegardé la valeur incomparable de la société paysanne, les décennies qui suivirent la création, par le colonisateur, d'un réseau de pistes, provoquèrent un puissant appel d'air. Combien de lieux de vie anciens furent progressivement désertés par le seul effet du mirage de la grande ville, celle-ci très vite hypertrophiée en mégapole sans visage humain. Mais les dés avaient été jetés. Quoiqu'il eût pu advenir, l'apparition de l'automobile et du camion consacra la légitimité des pistes dans toute l'Afrique.

Au Cameroun, les services compétents introduisirent une distinction selon l'intérêt économique des routes. Ils classèrent en première catégorie quelques courts itinéraires parmi ceux qui irriguaient les zones de productions agricoles exportatrices, en réalité celles proches du littoral océanique. A la direction des travaux publics du

Territoire fut confiée la haute main technique sur ces tronçons, tandis que bientôt le financement s'opéra sur une rubrique spéciale du budget. Quant à la seconde catégorie, elle englobait, sous l'appellation de "voies non classées", l'immense majorité des autres pistes, y compris les grands axes du Cameroun, au trafic faible ou très faible, ainsi que les voies que les chefs de poste décidaient d'établir au fil des années. Ce sont ces voies non classées dont l'entretien a relevé de la compétence des circonscriptions.

Du point de vue budgétaire, les moyens destinés à l'entretien de ces dernières voies, une fois délégués par la direction des finances aux grandes régions de l'intérieur du pays en rapport avec le volume des taxes vicinales collectées localement, se trouvaient librement répartis par chaque chef de région entre les subdivisions dépendant de son autorité. Toutefois la direction des travaux publics, bénéficiaire de plusieurs bases de matériels et d'ingénieurs aux quatre coins du Territoire, menait des actions en renfort, notamment pour la réalisation d'ouvrages aux caractéristiques importantes.

Tout en bas de l'échelle du commandement, le chef de subdivision devenait gestionnaire des crédits qui lui étaient alloués au titre des pistes. Il assumait donc un ensemble de charges aussi variées qu'accaparantes : recrutement, formation et emploi d'ouvriers appartenant à plusieurs corps de métier, fonctionnement des ateliers et d'un parc de véhicules et de matériels, approvisionnement des magasins, choix des chantiers à ouvrir sur chacun des itinéraires, conception, organisation, exécution et surveillance des travaux. A peine est-il besoin de préciser que l'enseignement des techniques de chantier ne figurait pas dans les programmes de l'Ecole de la France d'outre-mer. Quant à mes camarades, ils ne paraissaient pas tous intéressés par une forme d'activité sans noblesse apparente.

A son entrée en service dans un nouveau poste, l'administrateur, submergé par la prise en charge des dossiers en cours et par le contact avec ses collaborateurs, avec les responsables des services techniques et avec les notables des communautés traditionnelles, eût été en peine d'explorer de façon systématique les pistes dont il était devenu le maître. Je me suis personnellement contenté de prêter attention, dans les premiers jours, aux parcours qui me conduisaient chez les principaux chefs supérieurs auxquels j'allais rendre une visite de courtoisie. Le moment étant enfin venu où le commandant prenait en main son rôle, plusieurs questions se posaient. Comment programmer la plus grosse des opérations, celle du lendemain de la saison des pluies dont dépendait la remise en état général de toutes les plateformes routières, et quelle part du budget lui consacrer ? Etait-il des secteurs où une rénovation moins sommaire se justifiait ? Un gros investissement pouvait-il être réservé à la modification d'un segment détestable ? L'opportunité commandait-elle d'ouvrir une ou plusieurs nouvelles pistes de desserte ?

Les routes en terre et leur entretien

Rien de plus évidemment fragile qu'une piste dont la plateforme utilise le terrain naturel alors qu'elle sera soumise aux frottements et pressions du roulement des véhicules et alors que, dénudée, les phénomènes climatiques tropicaux l'agresseront directement. La violence et la concentration des précipitations accentuaient les dégradations à la faveur d'une déclivité ou selon la texture du sol. Que la saison pluvieuse fût unique (au Sahel) ou qu'elle se renouvelât deux fois (plus au sud), la plateforme y subissait ses pires dévastations. Elle se creusait de ravinements longitudinaux, tandis que ses bords s'entaillaient de rainures latérales. Toutes ces

LA PISTE AUTOMOBILISABLE

cassures et crevasses s'élargissaient et s'approfondissaient au fil des ans, quel que fût le matériau de colmatage utilisé par les cantonniers. Il était aussi des sols où les intempéries engendraient des alignements de nids de poule à perte de vue, lesquels se reformaient aux mêmes endroits l'année suivante. Face au risque du creusement d'ornières sous le poids des véhicules au moment où la résistance de la plateforme s'amollissait sous l'effet des précipitations, il n'était qu'une parade, l'immobilisation des voitures, y compris quelques heures après la cessation de la pluie, ce dont très peu de chauffeurs respectaient la consigne officielle. C'est pourquoi l'autorité administrative essayait d'imposer l'arrêt du trafic en établissant des "barrières de pluie", qu'un préposé levait après un premier assèchement de la voie. En zone sahélienne et en saison sèche, la nature de certaines roches friables engendrait, sous l'effet des pneus, l'accumulation de sables grossiers susceptibles d'immobiliser l'automobile.

Pour en revenir à la saison des pluies, le ravinement n'était pas le seul outrage dont souffrait la piste de terre. Averses et tornades avaient vite fait, en zone guinéenne (province bamiléké), de relancer la croissance des végétaux, cependant qu'en zone soudano-sahélienne (province nord-camerounaise), elles faisaient renaître un foisonnement d'herbes hautes qui tapissaient la plateforme des pistes. Il suffisait d'une longue interruption du trafic pour que la voie ne se distinguât plus de la brousse. Il m'est ainsi arrivé, les graminées atteignant le capot de la jeep, de faire précéder le véhicule d'un homme à pied dont les pas désignaient approximativement l'axe à suivre, sans pour cela éviter les enlisements imputables à de fâcheux écarts. Or le débroussaillage des pistes, manuel à cette époque, sauf emprunt d'une niveleuse ici ou là, représentait une somme de travail considérable. S'il était exécuté à la houe, pratique traditionnelle des paysans dans leurs champs, la lame de l'outil scarifiait la croûte du sol et facilitait aux pluies à venir leur attaque de la plateforme.

D'autres effets déstabilisateurs résultaient de la pénétration et du ruissellement des eaux pluviales. Les secteurs où des fossés latéraux avaient été aménagés pour assainir la plateforme exigeaient des travaux de curage après que les débris charriés eussent comblé ces fossés. En montagne, les voies établies à flanc de coteau par entaille du versant d'un relief s'obstruaient à la suite de coulées de boue coupant la circulation jusqu'à leur dégagement. Mais pire m'a semblé le glissement d'imposants blocs rocheux, pour l'évacuation desquels nous ne disposions pas de matériels appropriés. Tel fut le cas d'une roche de plusieurs tonnes barrant une section étroite de la rampe conduisant au col du Bana (entre Bangangté et Bafang), où, en 1950, j'ai tenté plusieurs stratagèmes avant qu'elle basculât au fond de la vallée.

La nature savait de toute façon nous réserver, à nous autres, chefs de chantier aux mains nues, des difficultés embarrassantes, résolues pour beaucoup par la force musculaire de nos administrés. Il en était ainsi en pays wandala (subdivision de Mora) quand il s'agissait de rétablir un passage dans les sables d'origine détritique que les *mayo* déposaient en contrebas des Monts Mandara. La piste empruntait alors un ruban de *seccos* recouverts de terre. J'avais noté à l'automne 1947 qu'à lui seul, le franchissement du *mayo* de Gancé, large de 200 m, avait demandé 2000 journées de prestataires.

L'organisation des chantiers de route

Ni textes, ni directives, à ma connaissance, n'ont régi l'activité du chef de poste dans le domaine de l'ouverture et de l'entretien des pistes. Je n'ai pas même le souvenir que la responsabilité du commandant eût été édictée dans son principe. A

chacun donc de se fixer le service public qu'il assumerait. Des éléments de fait attestaient cependant que l'administrateur d'une circonscription en avait la charge : deux moyens lui étaient donnés, l'un sous forme de crédits budgétaires destinés précisément aux routes, l'autre par l'attribution d'un ou plusieurs camions destinés aux chantiers ou encore par le prêt d'engins de travaux publics. Il ne sera rien dit ici, pour ne pas allonger le texte, des fonctions que ce même agent pouvait cumuler, celles de maire d'une commune, auquel cas la voirie urbaine était placée sous son autorité et les matériels avaient à être acquis par la collectivité dont il avait la présidence.

Partagé qu'il était entre ses nombreuses obligations, un chef de subdivision devait néanmoins se rendre disponible tant pour l'entretien courant des pistes de son secteur que pour remettre en état les passages dégradés. En elle-même, cette servitude lui paraissait peu gratifiante. Elle n'attirait guère que les reproches de certains usagers. Du développement continuel des échanges, le commandant inférait une immanquable extension du réseau dont il avait la charge, sans que croissent en proportion les dotations en outillages et en crédits. Dans le même temps l'augmentation du nombre et du poids des véhicules constituait un nouveau facteur de détérioration des plateformes routières, faites d'une simple assise en terre. Enfin , faute de moyens adéquats, ceux-ci reportés d'année en année, les parties d'un tracé nécessitant d'importantes rectifications demeuraient désespérément aussi défectueuses.

Il était cependant un atout dont les administrateurs disposaient, celui d'une liberté de choix entre les travaux qu'ils désiraient engager. Liberté à vrai dire fallacieuse. Des raisons économiques évidentes imposaient d'accorder un soin particulier à certains tronçons routiers empruntés pour l'approvisionnement de zones vitales ou pour l'évacuation des productions agricoles. De sorte qu'une fois la majeure partie des crédits annuels engloutie sur ces tronçons, les pistes secondaires étaient réduites à la portion congrue.

Après que ces choix eussent été fixés, se posait le problème des conditions pratiques dans lesquelles opérer l'entretien des routes. Des règles auraient-elles été édictées par la haute administration coloniale, celle-ci volontiers pointilleuse dans son regard sur les chefs de poste en brousse? Or, de doctrine explicite, il n'en était précisément aucune en ce domaine. La diversité des conditions locales m'a conduit à y adapter les solutions.

L'abandon de la réquisition d'une main d'œuvre corvéable

Dans la généralité des pays d'Afrique, la colonisation, dès qu'elle fut établie, n'eût d'autre moyen pour ouvrir et entretenir des routes, que le travail humain rendu obligatoire à cet effet. Par le canal des chefs supérieurs ou des chefs de village, l'autorité réquisitionnait d'office une main-d'œuvre employée très temporairement, mais non rémunérée. Elle se justifiait, à tort où à raison, en estimant que la population bénéficierait à terme des transports automobiles qui la libéreraient du portage. Pareille situation prévalait encore quand, en 1946, je suis entré en service au Cameroun. Nul ne se doutait qu'il s'agissait, pour ce régime d'exception, de sa dernière année d'existence réglementaire. Puisque la route avait toujours été la chose des prestataires, l'événement revêtait une portée, pratique et politique, considérable. Robert Delavignette, directeur de l'Ecole Coloniale, quand il publia en 1939 ses réflexions sur son activité antérieure d'administrateur, n'a pas manqué de décrire la façon dont il avait géré les prestations⁵.

LA PISTE AUTOMOBILISABLE

On ne soulignera jamais assez l'imprévu que fut, pour l'opinion publique française, la réorientation que le gouvernement imprima à la politique coloniale. Sans autre délai, c'était une rupture radicale du style de la domination qu'instaurait la décision d'étendre aux territoires d'outre-mer les grands principes fondateurs de la République — Liberté, Egalité, Fraternité —. L'abolition des corvées de piste découlait directement de cette rupture, quand bien même le système des prestations en vigueur en Afrique française se fut inspiré autrefois d'un précédent métropolitain. Car sous l'ancien régime royal, les paysans de nos campagnes étaient astreints chaque année à des journées de travail non rémunérées pour remettre en état les chemins dits ruraux. La servitude s'était maintenue pendant le XIXème siècle.

La révolution silencieuse dont traitent cette page et les suivantes a sans doute besoin d'un commentaire éclairant ses fondements juridiques. On peut en effet être légitimement surpris qu'un basculement majeur du droit public ne fût pas immédiatement entré en vigueur dans les faits, au moins si l'on en croie ce que je rapporte. Mes témoignages laissent entendre que, selon les lieux, les anciens errements des prestations se sont perpétués pendant des mois ou des années. Autrement dit, des villageois ont continué à fournir des corvées de route, tandis que les administrateurs guidaient les prestataires dans leur travail de réfection.

Le terme de révolution silencieuse, que je me permets d'employer, veut signifier que la prohibition des corvées de ce type n'a pas fait l'objet, de façon expresse, d'un acte public qui l'aurait stipulée à l'intention de toutes les parties concernées. Ce fut ainsi, pourrait-on presque affirmer, par simple ouï-dire que les prestataires camerounais en sont venus à se libérer de leur service sur les chantiers. Selon la rationalité propre au domaine du Droit, le Journal Officiel n'avait pas à signifier à ses lecteurs l'abrogation pure et simple de toute réquisition et de toute prestation. Car cette abrogation découlait d'office du principe qu'en droit français le travailleur est libre de se louer ou non. Telle n'était pas antérieurement la situation du travailleur sur un territoire colonial, où ce principe, par exception, avait été écarté en vertu de textes anciens.

Une seule disposition juridique intervint. Elle se contenta de prononcer l'élargissement aux possessions coloniales de l'ensemble des principes fondamentaux régissant déjà le droit public métropolitain comme les avait fixés la charte républicaine. Cet acte fondamental, la Constitution publiée à Paris le 27 octobre 1946, se suffisait à lui-même.

Point n'était donc besoin d'une loi annulant les règles d'exception en vigueur. Règles devenues illégitimes à partir du moment où, au Cameroun, s'imposait d'office le droit commun de la liberté des travailleurs. Caduc devenait le texte réglementaire qui avait donné pouvoir aux autorités locales, en Afrique française, d'imposer des contraintes aux "indigènes".

Du même coup, un recrutement forcé de prestataires, acte illégal, appelait, en vertu du droit pénal, la condamnation de son auteur. L'administrateur se trouvait placé devant un dilemme : ou endosser la culpabilité d'une mesure proscrite ou laisser se détériorer la viabilité de pistes qui constituaient le seul moyen de la circulation automobile.

Dans les régions du sud du Cameroun où les courants politiques se montraient déjà actifs, les libertés nouvelles eurent vite fait d'être connues. Le désengagement des corvéables intervint discrètement et sans trop attendre. Il prit la forme d'une désertion spontanée et progressive des chantiers routiers par les prestataires, sans que l'autorité coloniale s'y opposât. Pareille situation eût été inimaginable jusque là. Les chefs de circonscription, décontenancés, ne savaient que faire. Les instructions

faisaient défaut. Des conciliabules s'échangeaient entre postes voisins. Rapidement les pensées et les dires se centrèrent sur le concret. Quels moyens mettre en œuvre pour maintenir l'entretien des pistes après que les villageois eussent déclaré forfait ? La première mission des administrateurs n'était-elle pas d'assurer la continuité du service public ? Il en allait de la sécurité des automobilistes et de leurs véhicules, mais également de la permanence des transports conditionnant la vie économique. Si les routes et les ponts étaient laissés à l'abandon, accidents et préjudices se multiplieraient. Bientôt les hautes autorités parèrent à cette situation intolérable en fournissant aux chefs de circonscription de nouveaux moyens budgétaires, lesquels iront croissant avec la reprise de l'économie d'après guerre.

3. Au Bamiléké, une réorganisation rapide de l'entretien des routes

Très à l'écoute de l'actualité politique par le canal de sa nombreuse diaspora, la province bamiléké avait cessé d'utiliser les corvées sur les pistes entre 1947 et 1948. Ce petit retard sur l'an 1946 peut s'expliquer par la discordance des attitudes de certaines chefferies où les pouvoirs de contrainte très forts avaient maintenu en survie les disciplines collectives. Selon cette hypothèse, des chefs de groupement se seraient vus menacés par le récent recul des droits de suzeraineté du "gobina" (commandant), savoir le retrait à l'administrateur de son privilège de réquisition. Aussi auraient-ils redouté que leurs propres sujets distendent pareillement leurs liens de servilité. Des princes auraient sciemment exercé une pression sur les corvéables pour que ceux-ci, comme dans le passé, remettent en état de viabilité leur secteur de route habituel.

La conversion des méthodes de travail à Bangangté

Quelques informations, pour servir d'archives, seront fournies sur la période de transition qui suivit la fin des prestations.

Lorsque je pris pied à Bangangté au début de 1949, le relais du système prestataire avait été déjà utilement assuré par mon prédécesseur. Un nouveau dispositif mettait l'intégralité des travaux, fournitures et effectifs compris, à la charge du budget du Territoire. La formule impliquait pour le chef de subdivision, demeuré dans son rôle de maître des chemins de terre, un alourdissement des actes administratifs de sa compétence, en particulier des procédures d'utilisation des crédits et du paiement des salaires. En contrepartie, la main-d'œuvre recrutée était devenue plus expérimentée, réduite, mais stable. Je la doublais, en cas d'intervention lourde, par des commandos temporaires, évoqués ci-dessous. Le temps était encore où l'administrateur conservait la direction et l'exécution de toutes les opérations intéressant les pistes. Au Bamiléké, le service des travaux publics avait d'autant moins motif à intervenir que les itinéraires, particulièrement courts, desservaient une zone riche en travailleurs et sans l'obstacle de grands fleuves — à l'exception du Ndé, objet d'un important ouvrage adjugé à une entreprise privée —.

Les grandes voies de communication elles-mêmes se suffisaient donc, pour leur entretien, d'une organisation simple. Des équipes de cantonniers s'échelonnaient le long du parcours du pont du Ndé (à la limite de Ndikiniméki) à Bangangté. De même pour l'embranchement de Bangangté au col de Bana (à la limite de Bafang) et pour celui gagnant Bangangté-Kamna (limite de Bafoussam). Le secteur d'une équipe n'excédait pas 20 km, la distance variant selon les difficultés du terrain. Le responsable en était un contremaître bamiléké, capable de tenir un casernet (registre

LA PISTE AUTOMOBILISABLE

de pointage journalier des cantonniers) et chargé de m'informer, par des messages remis à un chauffeur de passage, des incidents survenus. Quant aux cantonniers, ils accomplissaient, pour l'essentiel, des travaux de terrassement : déblais et remblais, rechargements, curage des fossés, débouchage des conduits en béton. Je couplais généralement le contrôle des chantiers avec le déplacement mensuel que nécessitait la paye des salaires, occasion pour dicter aux chefs d'équipe les tâches du mois suivant.

Des circonstances demandaient occasionnellement des moyens d'intervention dépassant ceux dont disposaient les cantonniers. Un commando de renfort, muni des équipements nécessaires, était alors dépêché sur les lieux d'une piste coupée. Ce genre d'urgence demandait soit le concours d'un gros effectif d'hommes, soit la compétence de certains corps de métier, soit l'emploi de matériels et matériaux ad hoc. L'efficacité de cette formule m'a conduit à en renouveler l'usage dans mes postes ultérieurs.

L'exemple, rapporté ci-après, me semble illustratif des conditions dans lesquelles un administrateur devait s'engager par nécessité dans des tâches peu de son ressort et dans un rôle permanent de coordinateur. La scène s'est située, en 1949, sur la route menant à Ndikiniméki, quelques kilomètres avant Tonga.

L'intervention qu'il y avait à mener ce jour-là tenait à l'urgence en raison de l'absence d'un itinéraire de déviation pour assurer des échanges continus entre la région Bamiléké et la capitale du Cameroun. La descente des très hauts reliefs terminée, la route franchissait plusieurs ouvrages au-dessus de petits cours d'eau. Le tablier d'un de ces ponts s'était effondré après rupture des madriers. Il fallait agir vite. Plusieurs transporteurs bamiléké s'alignaient déjà, bloqués devant la cavité béante. Des délais dans la réfection du pont auraient pu entraîner la perte des chargements (poulets, chèvres et porcs vivants destinés au marché de Yaoundé, précieuses noix de kola de conservation aléatoire). Averti du sinistre et avant précipité les préparatifs au poste, je pris la tête, le lendemain matin, de deux camions avec charpentiers, trente détenus, un lot de bastaings en sapelli et tout l'outillage utile. Sur place, une première équipe démonta la structure brisée et badigeonna les traverses de sapelli d'un coaltar d'imprégnation. La seconde, s'avançant de plusieurs centaines de mètres dans la savane arborée, procéda à l'abattage, à l'ébranchage et au tronçonnage d'arbres identifiés comme essences de bonne résistance mécanique à la flexion; puis elle débita des modules de 8 mètres de longueur. La troisième débroussailla un sentier de halage jusqu'au pont. Le moment venu, sous ma direction, l'ensemble des trois équipes, munies de cordes, barres à mine et rondins, débardèrent les billes. Le lancement de ces lourdes pièces d'une culée à l'autre fit douter de sa réussite. Les haches et les herminettes entrèrent ensuite en action sur les troncs pour y ménager des assises telles que les bastaings s'y positionnent en un plan horizontal. Les charpentiers clouèrent enfin les bandes de roulement qu'un camion avait cherchées au poste. Toute la journée il m'avait fallu encourager les détenus par de petites faveurs, veiller aux mesures préventives contre les accidents corporels, tenir à distance les camionneurs dont l'impatience irritait les travailleurs. A l'approche de la nuit, l'objectif avait été atteint. Je descendis au niveau de la rivière et fis signe aux camions de s'engager sur l'ouvrage, tandis que mon regard scrutait quel débattement enregistraient les nouvelles poutres sous le poids des véhicules. Je vécus cet instant avec le sentiment du service accompli, mêlé de reconnaissance à l'égard de mes hommes. Le même scénario se répéta sur le pont voisin quelques mois plus tard.

Il vient d'être question des artères transversales assurant les relations entre subdivisions voisines. D'autres pistes s'y raccordaient, conduisant à la résidence d'un ou deux chefs supérieurs, sans constituer un véritable réseau d'interconnexion et sans que tous les groupements bamiléké — principautés indépendantes — fussent desservis. L'établissement de pistes avait été contrarié par les hauts reliefs du pays, dont les sommets s'étageaient entre 1 300 et 1 900 m d'altitude. Cette difficulté n'expliquait pas tout. D'une part la circulation routière ne concernait en ces temps là que les quelques camions exportant les produits vivriers à partir de marchés localisés sur les grands axes. D'autre part les communautés appréciaient au plus haut point que leur vie secrète fût dérobée aux yeux du *gobina*, ce dernier hésitant à consacrer des journées à la marche à pied dans leurs dédales de sentiers bordés de haies vives. Une autre raison encore justifiait que les deux tiers de ma circonscription eussent été dépourvus d'infractructures routières : la quasi-absence de peuplement. Pour tout dire, à mon arrivée à Bangangté, les pistes d'intérêt local se concentraient, au nord-ouest, sur le cinquième de la superficie.

A cette époque, les chemins carrossables se caractérisaient par leur très médiocre praticabilité, liée à leur faible rôle économique. En raccordant une chefferie au monde extérieur, ils entendaient surtout démontrer avec ostentation la puissance d'un prince. Cependant, au cours de mon séjour (1949/1951), apparurent les premières automobiles. D'abord celles des chefs, mais aussi celles de natifs, émigrés dans d'autres régions du Cameroun et enrichis par leurs activités, lesquels montaient au pays en limousine, pick-up ou camion afin de visiter leur parenté ou afin de pratiquer des rites coutumiers. La voie automobilisable entrait dans une phase nouvelle de son histoire, où elle allait cesser d'être l'apanage des Blancs et des transporteurs camerounais.

Le gobina, quant à lui, n'avait guère prêté intérêt à ces courtes pistes, domaine presque privé des collectivités. Tout le débroussaillage et l'entretien étaient laissés aux chefs concernés, y compris les gués ou les simili-ponceaux en baliveaux, sommairement aménagés sur les nombreux ruisseaux où croissait le précieux palmier raphia. Je ne m'interdisais pas, si l'évacuation d'un peu de café ou d'autres produits locaux motivait des camionneurs, à envoyer quelques ouvriers bâtir ici et là un embryon d'ouvrage ou consolider celui existant. Que ce fût pour ce type de chemin ou pour une voie de grande communication, une solution expéditive m'était devenue familière dont la mise en œuvre ne demandait pas de maçons chevronnés : trois buses en béton mises bout à bout sous la plateforme d'une route pour le passage des eaux courantes, passage submersible s'il en était besoin. L'atelier de fabrication de ces tuyaux avait été installé à Tonga, parce que je n'avais pas trouvé ailleurs les ressources en sable de rivière suffisantes.

Le développement économique du Cameroun s'inscrivait désormais dans les intentions et les moyens des autorités responsables. Pour ma part, une seule force de travail était à ma disposition. La tutelle que j'exerçais sur les collectivités traditionnelles m'offrait la possibilité d'associer la population au terrassement de pistes de désenclavement de leur monde clos. En région bamiléké, on le sait, les paysans connaissaient un certain désoeuvrement du fait que la coutume ne leur prescrivait pas la culture des champs. L'ouverture de nouvelles pistes devait favoriser l'introduction de tous les progrès. Notamment, elle limiterait le portage à tête d'homme ou de femme et accroîtrait les capacités productives dès lors que les camions enlèveraient sur place un plus grand volume de récoltes.

Aussi me suis-je fixé à moi-même, indépendamment de mes supérieurs dont l'accord m'a cependant encouragé, trois programmes sur lesquels de brefs détails

complémentaires seront donnés plus loin : créer un accès automobilisable à trois chefferies, Bandounga, Bazou, Bangwa. Des années plus tard, les deux premiers groupements cités ont pu être rattachés l'un à l'autre, formant une boucle desservant le sud de la circonscription. L'accord préalable des princes et de leurs notables avait été naturellement sollicité, puisque l'entreprise ne se concevait pas sans une adhésion implicite des masses appelées à participer aux chantiers.

L'apparition de moyens mécaniques à Bafoussam

Au poste de Bafoussam où je fus affecté en 1953 dans la même région bamiléké, je repris les méthodes de travail rodées à Bangangté dans la responsabilité des voies routières. En effet, ici encore, ce domaine m'incombait en l'absence d'une intervention des services techniques de l'administration des travaux publics et faute de disposer d'un contremaître à cet effet. Il est vrai que le réseau routier ignorait encore le macadam et comportait exclusivement des plateformes en terre d'entretien simple. S'y ajoutait à ma charge l'ensemble des rues du centre urbain de Bafoussam, ville qui passait alors sous statut juridique de commune mixte. La situation se rapprochait, à beaucoup d'égards, de celle où je m'étais trouvé à Bangangté.

A ceci près que le volume des crédits sous-délégués à la subdivision au titre des pistes avait été révisé en augmentation de façon très substantielle, un mouvement déjà amorcé dans le budget de Bangangté. La majoration de ces moyens financiers reflétait d'abord la croissance des ressources que valait au Territoire l'expansion de sa vie économique. Elle avait aussi un rapport avec la densité de la population de Bafoussam. Le nombre d'imposables se répercutait sur les rentrées fiscales de la capitation, dont en principe la part vicinale était ristournée à la subdivision sous forme de crédits routiers. Mais il n'y avait pas, en pratique, respect de cette proportionnalité. Le Territoire, puis la région, prélevaient une retenue à leurs profits respectifs. Dans l'aisance qu'assurait ce financement, les équipes de cantonniers s'étoffaient et des ouvriers camerounais de divers corps de métier complétaient les effectifs anciens. La capacité m'était donnée d'ouvrir simultanément plusieurs chantiers à la fois aux extrêmités de mon fief et de doter chacun d'un camion. Il m'en a certes coûté des journées accablantes, au matin desquelles j'avais mis en route, à 6h30, une centaine de travailleurs dans diverses directions.

Le réseau supportait une augmentation incessante du trafic. Mon intérêt naturel pour les ponts m'a incité à reconstruire un certain nombre d'ouvrages en renforçant les culées ou en en recréant de nouvelles, sur lesquelles des tabliers en béton armé furent posés (Mbo, Baleng, Bangou, Bamougoum, Batié). A cet effet, une équipe spécialisée fut mise sous les ordres de l'excellent chef maçon bamiléké dont j'avais apprécié à Bangangté l'autorité et le savoir-faire. Tous les travaux se réalisaient en régie directe. Je me réservais les choix techniques et les plans. Ailleurs, une centaine de passages de buses furent installés. D'autre part les pistes de Bangou et Bapi subirent des remaniements pour les rendre facilement praticables par des voitures d'un modèle standard. Vers Batié, je fis ébaucher un nouveau tracé sur lequel j'ai fait des essais en jeep et que reprit plus tard, pour l'essentiel, le futur axe goudronné menant de Bafoussam à Bafang.

On sait que leur proverbial sens de l'intérêt ne quitte pas les Bamiléké. L'énergie, que ceux-ci croyaient voir en moi pour l'ouverture de routes, sembla à certains bonne à mettre à profit. Un dimanche où je trouvais un instant de calme dans les bureaux de la subdivision, une délégation réussit à me distraire de mon travail. Composée de plusieurs commerçants émigrés dans le Mungo et le Wouri, elle était conduite par le

prince d'une sous-chefferie, héritier d'une dynastie vassalisée, antérieurement à la colonisation, par un voisin plus puissant. Elle sollicitait la réalisation par mes soins d'une voie désenclavant la sous-chefferie. Elle se portait fort pour les hommes restés sur place, lesquels exécuteraient les travaux que je leur commanderais. Quant aux dépenses, la délégation y avait pourvu par une collecte. Séance tenante, un délégué déposa sur ma table 500.000 Fr.CFA en billets de banque. La *gobina* eut alors l'impression d'être rabaissé au rang de fournisseur de prestations....

En 1953/1954, à Bafoussam, il n'était évidemment plus question de prestataires sur les pistes. Le temps du dénuement dont les colonies avaient été toujours victimes, celles qu'on avait qualifiées de cendrillons de la République, avait été clos. Chaque région du Cameroun avait obtenu, en sus d'un parc mieux doté en véhicules, un lot d'engins de terrassement. Le chef de la province bamiléké pouvait mettre à la disposition de ses subdivisionnaires une niveleuse et un rouleau compresseur en particulier, avec liberté d'affecter ces machines selon les opportunités. Sur le sol latéritique où beaucoup de pistes de ma circonscription se trouvaient assises, la niveleuse redressait les plateformes en un temps record. Il est vrai qu'en période sèche, les volumes de terres rouges pulvérulentes brassés par la lame n'avaient d'autre fin, le damage du rouleau restant sans effet, que de constituer d'épais lits de poussière. Les véhicules se chargeaient ensuite de brasser ces masses et d'en épandre les éléments fins sur les habitations et les champs.

4. Le désenclavement du Nord et les problèmes spécifiques posés par l'intermittence des pistes et par l'entretien de ces voies

La piste demeura longtemps l'unique moyen, depuis le sud du pays, de se diriger vers le nord du Cameroun, du moins avant que le transport aérien bénéficiât en 1949/1950 de la régularité d'une ligne intérieure⁶.

Malheureusement de lourdes hypothèques pesaient sur la circulation automobile. Pendant les mois pluvieux, la piste devenait partiellement ou totalement impraticable aux approches de l'extrême nord. A cette limitation saisonnière de l'accès routier s'ajoutaient la sujétion des distances et celle de vitesses nécessairement réduites. En général, l'entrée des marchandises se faisait au port maritime ou à l'aéroport de Douala. Elles devaient être transférées sur wagons pour cheminer, sur 310 km, jusque dans la capitale. C'est donc à partir de Yaoundé que les transports routiers s'engageaient sur un ruban de terre à destination du Nord. La piste se déroulait sur 1 460 km avant d'atteindre son terminus, Maroua, petit centre peul du Diamaré encore non européanisé.

A son départ de Yaoundé et de façon incongrue, ladite voie allait s'égarer vers l'est. Parvenue à Bertoua, elle se redressait enfin vers le nord pour piquer sur Ngaoundéré et gagner Garoua, puis Maroua. Le trafic pouvait paraître insignifiant et les camions d'un tonnage bien léger. Pourtant cette ligne sud-nord et vice-versa constituait celle, incontournable, par laquelle s'acheminaient les fonctionnaires français et camerounais, les quelques rares agents du secteur privé, les matériels destinés aux progrès présumés. Sur le long cordon se branchaient les réseaux des pistes intérieures des deux lointaines régions administratives de l'époque, celle de la Bénoué et celle du Nord-Cameroun. De Maroua partait notamment une mauvaise piste qui, au-delà de Mora, prenait la fantaisie de se raccorder aux routes du Cameroun britannique, ceci afin de contourner les immensités aquatiques des *yaéré*. Elle ralliait finalement l'espace national camerounais et, au terme d'un trajet de 300 km environ, parvenait au poste le plus septentrional du Territoire, Fort-Foureau

(aujourd'hui Kousseri), presque en face de Fort-Lamy (N'Djamena), capitale du Tchad. Un voyageur débarqué à Douala aurait ainsi parcouru plus de 2 070 km. Comment ne pas conclure que, pour faire leur percée dans le Nord, les influences du monde occidental conjointement à celles du Sud camerounais, déjà enclin à copier les modèles étrangers, ne pouvaient y réussir qu'avec une extrême lenteur.

Ces latitudes faisaient présager, pendant l'hivernage, une hydrographie maximale et des terrains déstructurés au point de paralyser la circulation, voire de l'interrompre pour une ou pour de nombreuses journées, voire même pendant des mois. En 1946, la direction des travaux publics avait déjà réalisé assez d'ouvrages pour que l'axe évoqué plus haut fût assuré d'une viabilité normale en toutes saisons de Yaoundé à Ngaoundéré et pour qu'on pût rallier les hauts plateaux de l'Adamaoua. Par contre, les délais de route risquaient d'être imprévisibles, durant les pluies, entre Ngaoundéré et Garoua. Au-delà de Garoua, tandis que la période sèche — soit huit mois sur douze — donnait l'assurance de pouvoir gagner Maroua, la voie directe (par Guider et Ndoukoula) se trouvait coupée dès les premières grosses tornades et Maroua devenait inaccessible. Quant aux pistes secondaires desservant les divers postes et l'intérieur des subdivisions, leur impraticabilité bloquait le trafic durant tout l'hivernage. Certaines d'entre elles avaient à être considérées comme précaires même lors de la belle saison. Les quelques précisions rapportées se réfèrent à mes observations personnelles en 1947 et 1948. Une remarque subsidiaire sera ajoutée, qui va de soi : une interruption provisoire d'une grande artère s'accompagnait d'un ralentissement ou d'une suspension de celles des activités économiques liées aux échanges.

Mon insistance à évoquer, avec quelques détails, ce sujet des liaisons automobiles au Cameroun comme ayant été le facteur clé par lequel les progrès des temps modernes sont parvenus à toutes les communautés, traduit le souci de mon devoir de mémoire. Les gains avantageux de tous ordres acquis par les générations d'aujourd'hui n'auraient pas été obtenus sans cette filière matérielle que les pistes ont représentée. Or ces gains laissent très loin en arrière les modèles culturels et économiques auxquels s'étaient référés leurs grands parents, dont j'eus le privilège d'être le contemporain. Remettre en lumière le passé, fort récent à vrai dire, où les populations se trouvaient privées d'emprunts intellectuels et techniques à cause de leur enfermement géographique et ethnique, m'est une façon d'interpeller les nationaux de ce pays et de leur faire valoir les difficultés et les avatars inhérents à l'œuvre coloniale accomplie.

La desserte du Nord, un cas d'espèce qu'alourdissait le recours à des prestataires

Lointain et isolé, singulier à tous égards, presque inassimilable aux yeux des peuples du Sud convaincus de leur supériorité humaine, le Nord était souvent jugé par l'opinion publique comme un hinterland trop marginal pour que son développement social et économique fût une priorité à envisager à court terme. Des voix soutenaient par ailleurs que de lourds investissements financiers pour un accès routier vers les provinces septentrionales ne se justifiaient aucunement compte tenu de ressources exportables quasi négligeables. L'unanimité n'avait pas de peine à pointer du doigt l'ampleur des obstacles à surmonter avant qu'on eût vaincu l'éloignement et l'enclavement : des fleuves aux crues monstres qui exigeaient des ouvrages en proportion, des massifs montagneux tourmentés, des torrents qui dévalaient en grand nombre de ces reliefs pour étaler leurs sables sur les piémonts, des plaines tchadiennes sujettes à de longues inondations (ces yaéré déjà cités, où

les eaux du Logone se déversaient), etc. Autant d'ouvrages à prévoir et dont le coût en avait écarté la réalisation.

Pourtant le moment vint où le débat se ranima. Le tournant fut pris en 1946 quand des circuits d'échanges avec le Nord parurent s'éveiller. La décision se concrétisa par l'adoption d'un plan dit de modernisation et d'équipement. Ce plan choisit de suspendre un projet antérieur, pourtant en cours de réalisation sur le terrain et motivé par l'exploitation d'une mine. Projet qui avait conçu un itinéraire montant directement vers le nord, depuis Douala, et traversant les régions développées qu'étaient le Mungo, le Bamiléké et le Bamoun. De Foumban, le tracé envisagé prévoyait de gagner Banyo et de rejoindre ensuite Tibati et Ngaoundéré. Or l'étude plus approfondie d'une ascension de la dorsale de l'Adamaoua par ce côté-là aurait révélé une probable impossibilité d'y établir une voie adaptée au trafic de véritables poids lourds — au sud de Banyo un sommet n'atteint-il pas 1.690 m et à l'ouest de Ngaoundéré un autre 2.450 m ? —. Les ingénieurs compétents ont donc préféré une approche de la même dorsale dans sa partie orientale. C'est ainsi que fut adopté un tracé beaucoup plus long et qui courait le long de la frontière du Moyen-Congo, puis de l'Oubanqui-Chari. On fit valoir également que le troncon Yaoundé-Bertoua, établi durant la dernière guerre pour faciliter la logistique des unités de la France-Libre, offrait déjà une excellente base pour la future infrastructure.

Des années de travaux étaient en perspective. L'ampleur des charges dépassait de beaucoup les moyens des services techniques et du parc de matériels des T.P. du Territoire. A la vue des premiers chantiers, l'ébahissement des Français et des Camerounais fut porté à son comble devant le ballet extravagant des engins mécaniques que mirent en œuvre des entreprises privées venues d'Europe avec leurs cadres et leurs machines. En l'an 1953, la route avait été achevée, ouvrages compris, de Yaoundé jusqu'au delà de Ngaoundéré. Le chemin de terre compactée avait ainsi atteint le haut de la célèbre falaise, d'où l'Adamaoua chute dans la dépression de la Bénoué. Cependant six années s'écoulèrent encore avant que le public des chauffeurs pût emprunter de bout en bout le dernier tronçon d'une voie, devenue effectivement une voie permanente, qui reliait Garoua à Maroua. Les principaux verrous isolant la province septentrionale avaient sauté. Au prix, il est vrai, d'un endettement inquiétant de l'Etat camerounais. L'octroi de prêts extérieurs à long terme avait convaincu le gouvernement de l'opportunité de ce pari sur l'avenir. Bien que la route réalisée se présentât encore comme une piste en terre, ses caractéristiques ne se comparaient d'aucune façon avec le ruban d'autrefois, en dehors même de la viabilité en toutes saisons : tracé redessiné, parfois totalement nouveau, revêtement en matériaux locaux étudiés comme plus résistants, plateforme élargie et compactée, réseaux de drains et assainissements, équipement en ouvrages définitifs parfois très imposants. En bénéficiant du statut de route classée, la nouvelle artère n'était pas soumise, pour son entretien ultérieur, à la responsabilité des administrateurs.

A ces derniers restait la gestion des autres pistes, à la fois les routes principales, dites non classées, et les pistes secondaires de pénétration. Sur ce plan la remarque souvent formulée dans d'autres chapitres conserve son sens : durant la période 1946 -1960, les régions situées au nord de l'Adamaoua n'ont pas vécu la même accélération de l'histoire que celles du sud du Cameroun. Elles ont notamment tardé à bénéficier du dispositif qui transférait l'entretien des pistes à des manœuvres salariés et mettait un terme à la réquisition des paysans. A la différence du monde bamiléké où les prestations prirent fin d'elles-mêmes, une bonne partie des populations du Nord, certes ignorantes de l'abrogation des prestations, continuèrent

souvent, d'année en année, au-delà de 1946, à se présenter sur les pistes, comme par le passé, et à entreprendre les travaux de réhabilitation après l'arrêt des pluies. Pouvait-on interpréter cet attentisme prudent comme, de leur part, la crainte de mesures de rétorsion exercées par leurs chefs traditionnels, dont la collusion avec certains administrateurs leur restait en mémoire ?

Le lecteur supposera volontiers qu'il n'était pas dans mes intentions de refuser le travail collectif bénévole que mes administrés apportaient, spontanément ou à leur corps défendant, à la réfection des routes. Il m'est donc revenu dans les années 1956 à 1959 où je servais dans la Bénoué, d'aller sur les pistes m'enquérir de l'avancement des travaux et prodiguer des encouragements aux groupes que j'y rencontrais à l'œuvre. Toutefois, réaction significative, des prestataires quittaient définitivement le chantier le jour où une niveleuse s'installait sur leur tronçon pour en opérer la rénovation.

Les années vécues dans l'équivoque dont ces pages font mention — le droit public strict à appliquer et la tolérance de pratiques illégales par l'administration troublaient nécessairement le détenteur de l'autorité coloniale, partagé entre ces deux positions. Que savoir exactement des forces pesant sur les hommes de ces pays, manipulés par les pouvoirs croisés de deux hiérarchies, celle de leur prince coutumier et celle du colonisateur? Quelle aurait été la pression qui entretint la survivance des prestations en de nombreux secteurs ? Un facteur spécifique peut être mis en avant. Bien que parfois dissemblables fussent les liens qui les structuraient alors, ces sociétés obéissaient avec soumission à leurs autorités locales. Au moment où se généralisèrent les marchés épisodiques de la commercialisation des arachides et du coton, les chefs, en quête d'une source de revenus en numéraire, et non en nature, instituèrent un prélèvement systématique de redevances sur les transactions de leurs villageois. Aussi ont-ils poussé leurs gens, intéressés comme eux-mêmes, à une production croissante dont l'évacuation allait impliquer, par son poids ou son volume, la présence de camions sur les marchés. D'expérience, les uns et les autres avaient appris qu'une route dégradée dissuadait les grossistes de risquer leurs véhicules jusqu'aux marchés. Finalement, les maîtres des collectivités avaient bien là motif à organiser, par mesure de précaution, un effort commun pour rapetasser les tronçons des chemins automobilisables que les pluies avaient malmenés.

De toute façon, au cours des années 50, l'économie progressant, un tout nouveau rapport s'était établi entre les populations et les pistes. La route connaissait une faveur qui la faisait regarder comme partie intégrante du patrimoine environnemental. Les facilités qu'elle offrait à tous tranchaient sur les contraintes des habituels sentiers piétonniers. Espace large, plane et de libre circulation, elle avait attiré les marchés périodiques. L'encombrement des fardeaux volumineux n'y était plus une gêne. Le petit bétail trottinait lestement derrière sa corde. Des files de gens se croisaient ou se dépassaient sans provoquer de querelles. Les âniers et leurs convois marchaient d'un bon pas et un seul conducteur suffisait pour mener plusieurs bêtes. Cavaliers et cyclistes pouvaient enfin exploiter la vitesse que leur monture respective permettait. Les marchands ambulants n'hésitaient pas à surcharger en marchandises leurs solides vélos made in England. Pour tout dire, la piste automobilisable, nivelée, débroussée, débarrassée de ce qui aurait fait obstacle, pratique de nuit comme de jour, épargnant aux bagages une immersion et aux piétons une traversée avec de l'eau et de la boue à mi-corps grâce aux ponceaux et radiers, offrait au moins autant de services aux paysans qu'aux camions des transporteurs.

A Mora, la survivance des chantiers collectifs d'autrefois

Une relation sommaire rappellera dans quelles conditions ont été aménagées les pistes en zone nord dans chacun des trois postes que j'ai tenus. Occasion opportune pour souligner celles des améliorations routières qui permirent l'arrivée d'autres progrès.

Mon premier séjour, en 1947/1948, à Mora, me fit connaître des difficultés de déplacement très comparables à celles qui avaient caractérisé la décennie antérieure. Le trafic automobile n'avait guère décollé. Les échanges est-ouest se montraient certes assez actifs, mais ils portaient avant tout sur des produits traditionnels et utilisaient les caravanes ânières et les bicyclettes des marchands ambulants. On remarquait aussi des Mousseye, des Massa et des Sara s'en revenant de Nigeria en tenant par la bride de jeunes chevaux achetés avec le salaire de leur travail d'émigrants temporaires. Les véhicules de passage, essentiellement des camions de 3,5 à 5 T, se contentaient d'allers-retours entre Maïduguri (Nigeria) et Maroua. Le parc de voitures stationnant sur la subdivision comptait uniquement le camion de l'administration. Aucun Camerounais, localement, ne possédait un véhicule.

Comment décrire la viabilité de la voie principale (Maroua — Fort Foureau) au cours des mois de la saison sèche? Le parcours n'étant équipé d'aucun ouvrage d'art, fût-il rudimentaire, le franchissement des nombreux torrents descendus des massifs voisins s'effectuait en passant au milieu de lits asséchés. Sur le segment Maroua-Mora, les sables entraînaient les véhicules en sillons non maîtrisés où les roues patinaient ou dérapaient. Le segment Mora-Gancé-frontière britannique comportait de beaucoup plus larges lits sableux qui n'auraient pas été traversés si des aménagements n'avaient pas été réalisés après chaque hivernage. Au delà de la frontière et jusqu'à Bama, les véhicules se trouvaient dans des ensablements pires encore, l'administration anglaise se désintéressant de questions matérielles aussi mineures. Mais des équipes de villageois avaient trouvé dans le "poussam", cette pratique africaine, une source de gain appréciable. Par contre, entre Bama et Fort-Foureau l'usage de l'accélérateur redevenait un plaisir sur une remarquable route en digue, surélevée au dessus des marécages et des yaéré, que les armées avaient fait construire pendant la dernière querre. Notons que la voiture civile à quatre roues motrices n'apparaîtra qu'à la mi-1948 à Maroua.

Ceci dit, l'ensemble des itinéraires cessaient d'être praticables cinq mois par an. A l'exception cependant de la voie sinuant à la base des massifs Mora-Méri, que mon prédécesseur Loyzance avait fait construire en 1946 pour désenclaver partiellement le poste lui-même. La piste longeait les versants des Monts Mandara, vraiment au plus près, sur les derniers éboulis, afin que l'assise reposât sur le dur. Un véhicule pouvait s'y hasarder jusqu'en juin et à partir de la fin septembre, à ses risques et périls, évidemment. Arrivé à Méri, il n'aurait joint Mokolo à l'ouest ou Maroua au sudest, que par des chemins plus impraticables encore. L'hivernage scellait l'enfermement presque total (ni radio, ni téléphone, ni transistor) du poste de Mora, comme de ceux de Kaélé et Yaqoua d'ailleurs.

Autre constat, aucune piste ne desservait à l'époque l'importante superficie des Monts Mandara qui dépendait de la subdivision de Mora et où vivaient plusieurs dizaines de milliers d'habitants. La première pénétrante fut inaugurée en 1948, comme il sera dit plus loin.

En cette zone de climat présahélien, la longue sécheresse réduisait l'entretien de la plateforme routière à la seule remise en état jusqu'à la saison des pluies suivante. On comblait ravinements et ornières, on évacuait les coulées de sable laissées par les crues des torrents, on aménageait des gués sur les lits inconsistants avec des matériaux de fortune ou des tapis en vanneries, on éliminait les végétations gênantes. Tâches qui, toutes, incombaient à des prestataires. Sur les pistes de desserte locale, qui ne voyaient passer que le commandant, le médecin et le vétérinaire, liberté d'action était laissée aux habitants riverains, quitte à ce que l'administrateur en tournée demandât aux chefs de parfaire des tronçons, voire de les reprendre entièrement. Par contre, sur la route principale où circulaient quelques camions, le travail avait besoin de plus de soin. Les quinze journées de corvée assignée aux paysans requis se déroulaient sous les ordres de goumiers à chéchia ex-tirailleurs dont chacun était familier, depuis des années, des caractéristiques de sa portion de route. Cet encadrement avait même pleins pouvoirs pour libérer, bien avant l'heure, les équipes ayant exécuté leur tâche. Initialement les goumiers avaient réparti pelles, pioches et dames et ils étaient comptables de leur récupération. Les dits outils posaient problème si l'administrateur n'avait pas acquis l'expérience de l'Afrique. Telle fut la situation où je me suis fourvoyé en commandant à un importateur un lot de 200 pioches d'un type standard. La pioche n'appartient pas aux civilisations locales et son emploi, inusuel, peut ne pas s'accorder avec les traditions. Dans le cas d'espèce, le poids de ce modèle convenait très mal à mes administrés. Ceux-ci, en travail collectif, avançaient en ligne, coordonnant leurs mouvements comme on voyait le faire à un groupe de coépouses cultivant le champ familial. Or la lourdeur de l'outil leur rendait impossible, les premières journées surtout, de suivre le rythme dansant grâce auquel ils vivaient leurs efforts à la facon d'un jeu et d'une émulation. Pas de prestataires sans un accompagnement de trois ou quatre musiciens du village dont les tambours et la flûte soutenaient les énergies de tous. Il eût été essentiel que les piocheurs restent en phase avec la cadence, alors que la masse de l'outil rallongeait la gestuelle d'une ou deux secondes à contre temps de la musique (lever la pioche, l'arrêter, puis la rabattre pour marteler le coup). Le tempo des musiciens s'accordait par contre à régler le pas des porteurs de petits paniers de terre. Que le commandant s'approchât, et aussitôt le déploiement festif de la troupe s'emballait. Du bataillon des corps en sueur s'élevait même une mélopée à répétition, où les corvéables criaient la dureté du travail et où, habilement, ils alternaient des mots qui brocardaient le Blanc ou lui tressaient des louanges.

A Garoua, le reflux de la corvée devant l'engin motorisé

Lors d'un second séjour dans le Nord (1956/1957) en qualité d'adjoint au chef de la région de la Bénoué, la charge de la piste Garoua-Dzaora entra dans mes attributions. La route traversait les subdivisions de Garoua et de Guider. Au-delà des villages jumeaux de Dzaora/Golaza, elle franchissait la limite de la région pour se diriger vers Mokolo. Son rôle demeura capital pendant des années lorsque s'installait la saison des pluies. Elle permettait d'atteindre Maroua au moins en début et en fin des pluies, alors qu'aucune autre liaison n'était possible en voiture avec ce centre. Pratiquement on attendait d'elle une réduction de quelques semaines du dramatique isolement des régions de Mokolo et Maroua. Si l'occupant d'un véhicule se trouvait bloqué à mi-parcours, il avait à poursuivre son déplacement à pied ou à cheval, aidé dans sa marche par la visibilité du tracé de la piste interdite. D'évidence, l'intérêt stratégique de cette voie disparut dès que le désenclavement de l'extrême nord du

Cameroun fut obtenu, d'abord partiellement avec le transport aérien (1950), ensuite avec le nouvel axe automobilisable permanent (entre 1953 et 1959).

En 1956, à mon arrivée à Garoua, l'infrastructure dont il est question, n'avait pas perdu toute utilité et bénéficiait de crédits d'entretien conséquents, partagés entre les régions de Maroua, Mokolo et Garoua. Son avantage de semi-permanence, elle le tirait de pouvoir emprunter des reliefs, à l'ouest de la plaine, de façon à contourner les fleuves, infranchissables en raison des crues, du moins avant que, plus tard des ouvrages fussent construits. Escaladant les Monts Mandara jusqu'à près de 1.000 m d'altitude, ce tracé y affrontait des zones accidentées et le bassin supérieur des nombreux cours d'eau temporaires. Ainsi en était-il après Dzaora où l'on traversait le mayo Oulo. La route serpentait par Bourrah jusqu'à Mogodé et son paysage de dykes volcaniques, avant d'incliner à l'ouest vers Mokolo, Soulédé (plateau mafa) et le massif mofu de Méri. Peu après le col de Méri (670m), la piste dévalait sur la plaine du Diamaré dans un sillon hérissé de dalles et masses rocheuses. C'était précisément en ce dernier décor hostile que se situait une réalisation herculéenne. Une jetée artificielle, renforcée depuis 1938 par de nouveaux empilages de moellons bruts, y avait été érigée. Elle constituait une chaussée d'une déclivité qui pût servir de rampe automobilisable, la surélévation au dessus du sol naturel variant entre un et trois mètres. Pourra-t-on jamais imaginer la somme d'efforts consentis par les prestataires montagnards, des dizaines de milliers, pour transporter et agencer les blocs de pareil édifice ? Ce colossal travail avait été réalisé sans autres outils que barres à mine, masses, pelles et pioches.

Etant précisé au préalable que les pistes de la subdivision de Garoua avaient pour maître d'œuvre le chef de cette unité et pour en revenir au secteur sous ma responsabilité, les 120 km de la route Garoua-Dzaora, il était patent que le recrutement de corvéables n'avait jamais réuni les effectifs qui eussent pu doter la plateforme de caractéristiques suffisantes. Destinée au trafic de l'hivernage comme de la période sèche, la voie, une fois détrempée, accusait pour toujours les défoncements que les roues des véhicules y avaient inscrits. Il n'était pas question de combler le foisonnement des nids de poule. Le moindre trajet, pour l'automobiliste, devenait donc une épreuve de tapecul. Or, en ce printemps 1956, la réquisition restait ici une pratique admise, cependant que les villages, de faible importance et distants entre eux, ne pouvaient fournir que de faibles contingents de travailleurs. Une tâche prioritaire retenait de surcroît la majorité des corvéables, celle de l'établissement et du maintien en état des radiers de fortune sur les larges mayo que coupait la piste. Parce que les gués n'étaient pas équipés d'infrastructures, leur lit de sables mouvants avait besoin de recevoir un passage en matériaux bruts capables de résister plusieurs mois. Si une violente tornade percait une brèche dans ce passage fragile, il fallait obturer la brèche.

Tout compte fait, mes déplacements le long de cette voie ne me laissaient apercevoir, de loin en loin, que d'insignifiantes équipes de 10 à 25 hommes, manifestement non motivés et que j'eusse été malvenu d'admonester ou de harceler.

Dans ces conditions, la "corvée" se dépérissait bel et bien. Il convenait de prendre d'autres dispositions, ce que mon prédécesseur avait préparé. En octobre 1956, après les pluies, les prestataires ne réapparurent pas, à l'exception de quelques groupes de volontaires, ici et là, demandeurs d'emplois salariés, solution naturellement agréée en attendant un projet mieux élaboré. Mon prédécesseur avait heureusement obtenu un motorgrader Galion, servi par un chauffeur sudiste expérimenté. Un relevé des aménagements obtenus sur plusieurs semaines d'activité de la niveleuse me fit espérer que l'engin réussirait à traiter toute la longueur de la

piste. Non pour réaliser, certes, un chemin de terre au profil régulier, mais pour fournir à la faible circulation habituelle une assise minimum. Ne fallait-il pas craindre pourtant, au plan technique, qu'à force de racler la couche superficielle, la structure du matériau naturel devînt de plus en plus pulvérulente et exigeât l'apport d'éléments minéraux servant de liants, le tout complété par des compactages systématiques ?

Un second moyen d'action se trouvait à l'essai depuis deux ans, dont j'ai hérité lors de ma prise de service en mars 1956. Il s'agissait d'un chantier mobile, que dirigeait un contremaître européen, assisté de deux ou trois maçons et de quelques ouvriers permanents, tous camerounais. Un camion benne assurait les déplacements ainsi que les approvisionnements (ciment, gravier, sable, buses, ...). Allant et venant, ce groupe s'employait à colmater les ravinements présentant un certain danger, à restaurer les petits ouvrages endommagés, à dégager les drains obstrués et à créer de nouveaux passages d'eau bétonnés. Le contremaître quittant les lieux en fin de contrat, une décision me parut opportune : renoncer à son remplacement et, sur les crédits ainsi libérés, accroître en nombre les cantonniers permanents et organiser ceux-ci en unités opérationnelles. Le chantier mobile étant maintenu, le chef maçon, déjà bien formé sur le tas, en prenait la charge, tandis que je m'assignais à moimême l'orientation et le contrôle des travaux en profitant de mon passage mensuel pour la paye de l'ensemble des personnels.

Une analyse des relations consignées dans les pages précédentes pourrait relever un point surprenant et s'interroger sur la gestion administrative que pilotait la structure coloniale. Que penser de l'attribution à des agents, statutairement préposés au commandement, de fonctions du ressort d'un conducteur de travaux publics? Comment expliquer, plus précisément, que l'adjoint d'un chef de région – telle était ma situation – fût en partie soustrait à ses missions spécifiques et s'appliquât, en outre, à des activités étrangères à sa formation? Peut-on répondre que le service colonial, par son vécu quotidien de la singularité, devait composer avec les circonstances? Les autorités supérieures avaient conscience qu'il s'agissait d'un pisaller à devoir souffrir pour la bonne marche de tous les rouages de la circonscription. D'un autre côté, l'exécutant consentait à cette solution de fortune non pas seulement par discipline, mais aussi avec le sentiment que le paternalisme, dont il était la figure emblématique, impliquait des besognes moins exaltantes sans doute.

Pourquoi, dans la sphère où j'œuvrais alors, aurais-je refusé de reconnaître l'archaïsme invraisemblable de l'armature d'un poste de commandement? Anciennement, un chef de région ne disposait d'aucun collaborateur qualifié, hormis le jeune camarade qui lui servait d'adjoint, ni même d'aucun technicien. Concernant les routes, les services des travaux publics du Territoire eussent été en peine d'apporter leur concours, de lourds programmes les immobilisant. D'autre part, tant que l'entretien des pistes a dépendu, en tout ou en partie, du travail des prestataires, le commandant apparaissait bien comme le seul acteur en mesure, par le pouvoir régalien qu'il incarnait, d'obtenir politiquement la contribution des villages. En cette année 1956/1957, mon action interventionniste s'affichait implicitement comme la survivance, à caractère atemporel, du système des prestations et comme un signe de l'autorité discrétionnaire qui autrefois distinguait ma fonction. S'il était besoin de confirmer l'étendue des tâches d'ordre matériel dévolues à ma responsabilité, à Garoua, j'oserais ajouter que j'avais en charge le service des eaux et électricité, le garage administratif, les ateliers, le service incendie de la ville, la gestion de la piscine, etc., tous domaines accessoires à mon rôle principal.

A Guider, un partage des tâches sur les pistes

La carte du Cameroun met en évidence un goulet d'étranglement entre ce qui constituait autrefois les régions administratives de Garoua d'un côté et de Maroua et Mokolo de l'autre. La subdivision de Guider occupait entièrement cet incontournable passage. Un passage entravé par les éléments naturels au point que le colonisateur, dès l'origine et pour longtemps, différa tous projets. En effet, à l'ouest se dresse l'orographie difficilement pénétrable des Monts Mandara et au centre et à l'est s'oppose une hydrographie qui aligne autant de barrières que de fleuves, les *mayo* Louti, Paha, Oulo pour ne citer que les plus importants. Infranchissables pendant la saison des pluies, beaucoup de ces fleuves conservaient durant les mois secs d'octobre à mai, un débit suffisant pour exclure ou gêner la circulation des véhicules entre Garoua et Maroua. L'itinéraire le moins hérissé d'obstacles transitait par Guider. Au-delà, le tracé pointait plein nord afin de ne pas quitter les piémonts de la montagne. A Ndoukoula, il se trouvait déjà sur le sol de la subdivision de Maroua.

C'est en 1951 que l'achèvement des ponts Eiffel établis au niveau de Baïla/Tchontchi et de Figuil permit, d'une part, de dériver le trafic de Maroua plus à l'est vers Bidzar, Moutouroua et Salak, et d'autre part, d'ouvrir à Figuil un embranchement routier vers Léré et le Territoire du Tchad. Cet embranchement revêtait une importance capitale pour la colonie voisine dont la production cotonnière, sa ressource majeure, s'évacuait vers Garoua. Autrefois, les camions quittant Léré longeaient les eaux immenses du *mayo* Kebbi et, après Kakala, ils avaient à traverser difficilement le bas-Louti, puis le bas-Oulo pour rejoindre la route de Garoua à Boula-lbi, au sud de Baïla. Après 1940, l'itinéraire avait été modifié pour faire l'économie du radier du bas-Oulo, tandis que le Louti était franchi plus en amont. Dès lors les mémorables convois cotonniers de l'entreprise Dujardin, tractés par de gros Saurer, à peine le nouveau radier traversé au sud de Figuil, descendaient-ils vers Ribao pour aboutir à ce qui constituait encore, à Baïla, un radier de saison sèche.

Le pont métallique de Baïla avait été salué en 1951 comme un progrès sensationnel, pour le poste de Guider en particulier. Sans assurer une liaison automobilisable certaine avec Garoua en saison des pluies, il en a représenté le premier et le plus décisif maillon. Car, entre Baïla et Guider, d'autres coupures subsistaient, impossibles à enjamber en hivernage. Il fallut attendre l'édification, entre 1953 et 1956, de puissants radiers bétonnés submersibles pour rendre les déplacements possibles presque en tout temps. Episodiquement, de grosses crues, en juillet ou août, obligeaient les chauffeurs à quelques jours d'attente avant d'arriver au poste de Guider. Le radier de Guider a même dû être rallongé de 20 m deux ans après son achèvement.

En dehors du tronçon Baïla-Guider ainsi réputé viable toute l'année, comment la carte routière de la subdivision se dessinait-elle à la date de mon entrée en service à Guider en juin 1957 ? Aucune piste n'était encore praticable durant l'hivernage, à quelques exceptions près, telle la liaison Guider-Larbak-Mousgoy au lendemain de la construction, en 1954, du beau pont-radier sur le mayo Paha, financé par la Société de Prévoyance et justifié par le démarrage du secteur de modernisation de Mousgoy. Néanmoins, le réseau de chemins de terre avait été remarquablement développé par plusieurs de mes prédécesseurs, notamment par Maurice Baudelaire. Il tissait déjà une toile très dense et pouvait recevoir des camions de 5 tonnes. Courant dans les savanes arborées et se faufilant entre les reliefs montagneux qui caractérisent la zone, la piste avait aussi escaladé la falaise de Boutouza dans le pays goudé

voisinant l'actuel Nigeria, pour desservir le plateau de Doumo à plus de 1.000 m d'altitude. Dès avant 1946, plus de 550 km de pistes intérieures avaient été débroussés et aplanis. En cette époque où les circonscriptions ne recevaient ni crédits, ni matériels et où tout se bricolait littéralement avec les moyens du bord — situation que j'avais vécue à Mora en 1947/1948 — la main d'œuvre prestataire, mise à contribution de façon massive, avait tout réalisé. On jugera son mérite d'autant plus grand que, simultanément, des milliers d'hommes de la subdivision étaient requis pour rétablir chaque année les trois radiers monumentaux que, plus tard, les ponts Eiffel ont remplacés sur les grands axes⁷. On ne s'étonnera donc pas qu'aucun ouvrage définitif n'ait pu être construit sur les pistes de pénétration elles-mêmes.

Les radiers de fortune établis par les prestataires, une fois emportés par les crues de l'hivernage, les pistes se trouvaient sectionnées en tronçons inutilisables. Les cours d'eau risquaient de devenir infranchissables pour les piétons eux-mêmes et pour les ânes. Dans son ensemble, la subdivision se voyait interdite de voiture et des secteurs peuplés imposaient à l'administrateur, au médecin ou au gendarme de se déplacer à pied ou à cheval, avec tous les délais que comportait ce genre de tournée. J'en fis l'expérience dès le mois de juillet 1957 quand j'ai désiré découvrir et recenser les Fali bordant le massif de Bossoum/Bounioum, à plus d'une trentaine de km du poste. Parti de Guider à cheval, la chance voulut qu'au gué choisi par mes éclaireurs, le mayo Oulo fût assez peu profond pour que l'eau n'atteignît que le poitrail des montures et pour que la colonne des porteurs, bagages sur les têtes, évitât un bain aux charges. Au cas où une enquête eût été nécessaire dans le canton de Doumo, plus loin à l'ouest, seule la marche eût permis de gagner ce plateau, quarante km plus loin à l'ouest, à condition de pouvoir traverser le gros mayo Tiel, lui aussi tributaire de la Bénoué.

Il y avait lieu de tirer la conclusion de cet état de fait. Des possibilités de financement très supérieures à celles du passé étant offertes, l'effort de l'administrateur devait se porter sur l'infrastructure des pistes en supprimant les coupures les plus entravantes. L'immobilisation de trop d'hommes occupés à rétablir des passages précaires chaque début de saison sèche alors que les récoltes les attendaient sur leurs champs, justifiait aussi que cette hypothèque fût levée. J'orientai ma politique dans ce sens.

Premier cas de figure : les routes principales. Le nouvel axe nord, dont de petits tronçons ici et là se trouvaient en voie d'achèvement et qui était classé en première catégorie, tombait sous la dépendance du service des travaux publics. De Boula-lbi et Baïla jusqu'à Figuil et Kongkong et au-delà, la subdivision de Guider en était déchargée. Mais cette dernière conservait la responsabilité des 50 km de la route permanente Baïla-Guider. Je ne me souviens pas d'un dispositif de cantonniers régulièrement affectés à ce secteur. Ce fut une niveleuse prêtée par le garage de Garoua qui venait effacer les méfaits des pluies, cependant que l'envoi, à l'occasion, d'un camion avec une équipe d'ouvriers salariés suffisait pour l'entretien. La niveleuse remodelait le profil de la plateforme et recreusait drains et fossés, tandis que le camion, par exemple, déversait des caillasses sur les parcelles marécageuses.

Second cas : les pistes saisonnières. Après l'hivernage, impossible d'échapper à l'inévitable débroussaillage des herbes folles que l'humidité chaude avait multipliées sur les chaussées, ainsi qu'à la reconstitution de radiers de fortune. Or le déroulement de l'histoire, le colonisateur y contribuant, dévoilait un nouveau visage du Nord. Désormais le réseau des pistes avait cessé d'être principalement utilisé par le commandant pour exercer son pouvoir à travers son fief et pour introduire les

germes du progrès. Car le progrès avait déjà donné aux paysans ses premiers gages. Le ruban des pistes ne serpentait-il pas dans des contrées où les "cultures de rente" s'étaient banalisées ? Les riverains du chemin de terre imposé par le Blanc se mobilisaient pour un besoin inconnu d'eux autrefois, le billet de banque, besoin qu'ils satisfaisaient en vendant leurs arachides et leur coton. Ces nouvelles choses vécues échappaient à l'ordonnance régissant encore les communautés. Les Blancs en étaient les maîtres absolus, eux qui fixaient eux-mêmes des marchés au bord des routes et aux dates qu'ils choisissaient. Or arachides et coton, pour trouver preneurs, dépendaient du bon vouloir de grossistes — liés entre eux secrètement, à plus forte raison s'ils étaient camerounais —, lesquels conditionnaient l'envoi de camions à une viabilité suffisante des pistes. Les collectivités villageoises, conscientes de cette contrainte et habituées au travail de la route, ont consenti, de fait, à reconduire leurs prestations. Cet ordre nouveau, si pareil à l'ancien, consistait à fournir les mêmes services. L'observateur étranger s'étonnait toutefois d'un volontariat qui n'en avait peut-être que les apparences.

Une convention implicite se noua. Aux paysans, directement intéressés à la circulation des transporteurs sur les pistes qui desservaient leurs marchés, de procéder à la remise en état de leur secteur dès le changement de saison. Au commandant d'opérer, en cas de besoin, les gros ravaudages, mais surtout et par étapes, de substituer aux radiers de fortune de véritables ouvrages permanents.

Trois sources de financement ont facilité à l'autorité locale la tenue de son engagement vis à vis de la population. D'abord, évidemment, les crédits au titre des routes reçus du budget territorial. D'autre part le budget d'une Société africaine de prévoyance bien gérée. Enfin le concours d'une section du FIDES intitulée "Petit équipement rural", ce dernier fournissant les deux tiers des fonds nécessaires à un projet dont la SAP avait avancé le tiers. Par ailleurs la région de la Bénoué mit à ma disposition, en 1958 (et pour quelques mois, sauf erreur), un chef de chantier européen secondé par une vingtaine de maçons et 70 manœuvres, lesquels exécutèrent sur les pistes un certain nombre de travaux "en dur". Une niveleuse les accompagnait, qui réaménageait les accès aux ouvrages réalisés.

De mon côté, utilisant les moyens indiqués ci-dessus et répartissant le personnel en plusieurs équipes distinctes, il m'a été possible de créer également des séries de passages d'eau. Des portions de chaussée sans assise furent surélevées par un enrochement de blocs de pierre. Plusieurs modestes ponceaux, érigés par mes soins pour enjamber des brèches de 3 à 4 m, bénéficièrent d'un tablier en béton armé. Sur les itinéraires où le trafic restreint pouvait attendre sans délai excessif l'écoulement d'une crue, j'ai privilégié le moyen moins onéreux du radier submersible. Déjà mentionné, ce type d'ouvrage semi-définitif avait pour lui une mise en œuvre rapide et simple pour un coût très raisonnable. Les eaux courantes, hors débit exceptionnel, s'évacuaient à travers des conduits en béton préfabriqués ou à travers des buses métalliques ARMCO, le tout solidarisé par une coulée de béton ou lesté par des gabions enserrant des moellons bruts.

A mon départ du poste le pays disposait de voies quasi permanentes qui reliaient Guider non seulement à Mousgoy, mais encore à Douroum, à Mandama, à Libé, au nouveau village de Mayo-Oulo et à Dourbey. En même temps, par un travail collectif et sous la direction des chefs de canton et de village intéressés, l'ouverture de nouvelles pistes, bretelles et prolongements a pu être programmée. L'ensemble de ces liaisons, soulignons-le, n'avaient pas qu'une justification économique. Ecoles et dispensaires s'implantaient un peu partout, avec lesquels il était besoin de

contacts, tandis qu'en brousse les premiers signes d'une circulation automobile se manifestaient.

Ces longues pages se sont sciemment attardées à des informations, certes non ignorées, mais qui, une fois croisées, restituent sans doute une plus complète intelligibilité du cours de l'histoire locale. Elles portent témoignage d'un des rôles positifs du pouvoir politique, notamment de celui des chefs de circonscription. Ceux-ci entraînant avec eux, de gré ou de force, leurs administrés, ont ainsi monté pièce par pièce, dans le climat de pénibilité que l'on pressent, le réseau routier sur la base duquel, lors de l'Indépendance, la République camerounaise disposa des moyens d'un Etat moderne. Les étapes antérieures du passé s'étaient inscrites à petits pas sur le sol. Au commencement, entre les innombrables collectivités qui s'ignoraient, se tissèrent les premiers fils des sentes piétonnières et les premiers liens communautaires. Puis, à l'avènement du transport automobile, les chefs de poste lancèrent de tous côtés les chaussées en terre. Ils embrigadèrent des prestataires en leur faisant valoir la fin des sujétions du portage. Un portage à tête d'homme sur des centaines de kilomètres dont André Gide a rapporté, avec détails, qu'il y avait eu recours ... assez outrageusement8. Seule l'entrée en scène, à la dernière heure, du bulldozer et du motorgrader, du béton armé et de la poutrelle métallique, a réussi à établir des pistes triomphant des saisons et des rivières. Prenaient fin les servitudes endurées sur les chantiers par la masse paysanne.

5. La construction de voies nouvelles

Assurer la viabilité des pistes du domaine public constituait un simple acte de gestion. Le responsable d'une circonscription, au delà de ce service minimum, avait à cœur d'accroître les moyens de communication, convaincu que la route était l'indispensable support de tout progrès : raccorder deux zones complémentaires, réunir et associer les communautés, exploiter des terres nouvelles, permettre l'installation et le fonctionnement d'une école ou d'un dispensaire de brousse, veiller à la sécurité d'une zone troublée. Il n'était pas de situation locale sans lui suggérer l'opportunité d'introduire des changements, à ses yeux bénéfiques, dont seule la piste ferait naître l'espoir.

Peut-être me suis-je souvent lancé dans des entreprises sans mesurer les difficultés de la réalisation. Cependant la création de voies devint, de poste en poste, une constante de mes activités. Au lendemain d'une réussite, la gratification que j'en ai éprouvée a moins tenu à une bonne image de moi-même qu'au sentiment d'avoir approché la multitude de mes administrés, sur les lieux du travail, dans une position qui ne fût plus celle d'un maître à craindre, mais d'un associé offrant ses compétences.

Les témoignages qui vont suivre se proposent, en accumulant des détails concrets et précis, de faire revivre quelques-unes des conditions dans lesquelles ont pu se concevoir et s'établir des ébauches de route. Ont été choisies, à cet effet, quatre expériences de caractère distinct et sur lesquelles il me restait des documents.

Un retour sur trois pistes créées à Bangangté

Des quatre subdivisions de la région bamiléké en 1949, celle de Bangangté souffrait de sa pauvreté relative. La population, pour des raisons historiques, s'était concentrée sur des sols médiocres où elle ne pouvait guère que pratiquer une agriculture traditionnelle de subsistance. Plusieurs grandes zones délaissées et présentant des perspectives meilleures auraient pu être mises en valeur, en cultures

de rente en particulier, si des routes les avaient desservies. Les colonisations allemande et française n'avaient pas, entre temps, favorisé un redéploiement local des paysans sur de meilleures terres. Par contre, elles avaient prélevé une fraction des ressources humaines, par voie de réquisition, pour développer les plantations rentables du Mungo. Outre que certains de ces migrants forcés s'étaient ensuite fixés là par l'appât de gains assurés, inexistants dans leur petite patrie d'origine, l'attrait de ce simili-eldorado s'était à ce point confirmé, qu'un courant spontané vers les mêmes plantations succéda sans hésitation aux déplacements planifiés. Il ponctionna à son tour, dans les communautés de Bangangté, les forces les plus jeunes et les mieux disposées aux changements.

Mon rapport de janvier 1951, dressant le bilan de l'année 1950, souligne la persistance de l'émigration en lui attribuant deux facteurs. L'un de ceux-ci aurait tenu précisément à l'absence d'accès routier à des secteurs qui eussent été prometteurs en ressources agricoles. L'autre mettait en accusation l'immobilisme des sociétés, les contraintes coutumières ayant eu pour effet indirect de pousser à l'exode une partie des adolescents passés par l'école primaire. Ma conclusion prônait l'ouverture de pistes de pénétration comme susceptible de fixer les jeunes sur place, voire de ramener au pays des éléments économiquement dynamiques.

Parmi les pistes qu'il m'était apparu utile d'ouvrir sans délai à Bangangté, trois d'entre elles ont reçu de la population un accueil sans réserve. Chacune a correspondu à un objectif différent. Evoquer les conditions de leur réalisation rappellera les efforts collectifs des paysans auxquels la nation les doit.

La jonction directe Bangangté-Bangwa

Cette opération, à l'instar de semblables dans mes autres postes, put être menée tambour battant dans la mesure où je m'étais ménagé à la fois l'initiative, les choix et l'exécution. Sans doute mes supérieurs auraient-ils préféré davantage de zèle de ma part dans la fourniture de papiers administratifs. Ils n'auraient d'ailleurs pas soupçonné que leur subordonné se frustrait lui-même, lui qui eût aimé jouir de loisirs pour l'étude des sociétés locales.

Un compte-rendu adressé au chef de région, le 12 janvier 1950, a rapporté deux des raisons qui motivèrent mon engagement. L'une fut d'ordre politique : créer un dérivatif aux tensions entre fractions du groupement de Bangwa et aux revendications sur la possession de terrains, séquelles de la récente crise dans la chefferie et du retour du vieux Nono sur le trône. L'autre raison touchait au social et au stratégique : faciliter aux malades de la subdivision un accès plus rapide au seul hôpital, celui de la mission protestante, créer une liaison directe avec le marché régional de Batoula-Kamna, raccourcir tant soit peu le trajet Yaoundé-Bafoussam-Dschang. Le délai du déplacement Bangangté-Bangwa se trouvait, de la sorte, réduit de moitié par rapport à l'itinéraire via Baména, ce dernier comportant, au surplus, le risque de dangereux dérapages sur la latérite par temps de pluie.

Consultée le 1er juillet 1949, l'assemblée des notables de Bangwa m'avait donné carte blanche et promis de fournir une main-d'œuvre bénévole. Promesse tenue, puisque près d'un millier d'hommes apportèrent un concours permanent. Le plus gros contingent de ces travailleurs devait exécuter le secteur très difficile de la chefferie à l'hôpital. En contrebas, digues et ponts paraissaient nécessaires, plus loin l'ascension vers l'hôpital butait sur onze barres rocheuses. Mes tentatives, en juin, pour trouver un passage moins défavorable avaient échoué. Il fallait à tout prix vaincre ces obstacles.

Au sortir du village de Bangangté en direction de Bafang, la piste à établir s'embranchait à droite et, sur 10,5 km, traversait le territoire de Bangwa. Commencée le 4 juillet 1949 et achevée le 22 novembre, la chaussée fut portée presque partout à une largeur de 8 m. Par sa présence quotidienne et son autorité, Théodore Djomo, l'un des fils du chef, obtint une rotation régulière des équipes que chacun des quartiers envoyait, et prit en charge la discipline de la foule des participants.

Impossible pour moi de ne pas contrôler avec riqueur le financement des dépenses liées aux salaires de mes ouvriers permanents et à l'achat des matériaux. Je pus maintenir le tout dans les limites des crédits courants de la subdivision. Les plus lourds investissements en coût sont allés, comme prévu, d'une part au franchissement des bas-fonds marécageux voisins de la chefferie — site de tradition pour toutes les chefferies bamiléké — et au franchissement de petits cours d'eau, d'autre part à l'aménagement d'une tranchée qui pût gravir le chaos rocheux et accéder à l'hôpital. Pour les ouvrages qu'exigeraient ces divers lieux, il était besoin d'ouvriers qualifiés. C'est pourquoi j'avais planifié le chantier de Bangwa dans le créneau saisonnier où parallèlement je suspendais, pour cause de grande saison des pluies, le chantier de Bandounga. Tous les groupes de maçons purent donc être dirigés sur Bangwa. Ils eurent à réaliser, sur les basses terres proches de la chefferie, à la fois des passages d'eau en conduits-béton et des digues en hérissons de blocs. Ils menèrent aussi à bien trois ponts, dont le plus grand, d'une ouverture de 10 m avec pile centrale, les occupa un mois durant, aidés d'une centaine d'hommes de Bangwa.

Quant au secteur des barres rocheuses, il mit nos efforts au défi, faute de compresseur et de marteau-piqueur. Il restait à utiliser la dynamite, à l'emploi de laquelle je m'étais par moi-même sommairement familiarisé tout en initiant un jeune de Bandounga. Cet artificier de circonstance appelé à la rescousse se chargea de la répartition des trous de mine en dirigeant quelques Bangwa dans ce travail. Puis il procéda à 170 tirs environ, me tenant moi-même à ses côtés, tant je craignais des imprudences. Car, tout autour, des centaines d'hommes peinaient à dégager les milliers de blocs de rochers disloqués, puis projetés par les explosions. L'absence d'une protection des oreilles m'a valu ensuite deux mois de maux de tête.

De cette expérience, qui n'était pas la première, j'ai éprouvé sur le moment une certaine fierté. Celle que ce bel et rude ouvrage eût pu être exclusivement réalisé par mes administrés bamiléké, chez eux et par eux, sans le concours de tiers étrangers ou d'engins modernes. En me mêlant, au corps à corps, aux travailleurs, je n'avais pas eu le sentiment de discréditer mon personnage de maître du pays. Il m'avait même semblé que les regards n'affichaient pas la crainte diffuse qu'en d'autres occasions je remarquais chez les paysans.

La piste de Bandounga, désenclavement et riziculture

Les pages consacrées à l'agriculture bamiléké ont déjà fourni quelques indications sur cette piste qui s'avançait dans l'extrême sud-est de la subdivision de Bangangté. Entreprise en 1949 et longue de 21 km, elle s'embranchait sur l'axe Dschang-Yaoundé, au niveau du hameau de Tonga, pour se diriger vers la chefferie de Bandounga (ou Banonga). Ce faisant, j'escomptais favoriser l'extension de la riziculture — riz pluvial poussant en rizière sèche —, laquelle entretenait déjà un modeste courant commercial vers Yabassi et Douala.

La situation que je désirais modifier répondait au cas classique d'une contrée verrouillée. Il s'agissait d'ouvrir une porte qui stimulerait les habitants à valoriser leur

terre natale, ce dont ils manifestaient expressément la volonté. La collectivité, forte de 7.000 personnes, se sentait marginalisée, alors qu'elle avait conscience de posséder un potentiel économique supérieur à celui des autres chefferies de la circonscription. L'isolement expliquait qu'elle n'eût ni dispensaire, ni école publique, les plus proches se trouvant à 50 ou 60 km. Cette société bamiléké aurait aussi aimé être mieux intégrée à ses sœurs ethniques. Mais elle en était séparée par les distances, par un habitat que le tapis végétal rendait étranger à l'architecture typique des hauts reliefs — bien nommés "le Grassfield" —, enfin par son milieu climatique et forestier d'allure presque sub-équatoriale.

Cependant la paysannerie bandounga n'obtenait pas de sa riziculture les profits qu'elle eût pu en retirer. Non seulement l'exploitant devait-il lui-même décortiquer son paddy, mais encore, s'il souhaitait vendre tout ou partie de sa récolte, était-il obligé d'endurer un déplacement inimaginable, sa charge de riz sur la tête : d'abord 100 km à pied à travers la sylve tropicale, puis 80 km sur une pirogue, avant de parvenir au marché de Douala, débouché le plus lucratif.

On comprendra que je n'eusse pu rester indifférent à la condition de ce peuple, d'autant que le poste dont je prenais le commandement recevait des crédits routiers sans commune mesure avec l'austérité connue précédemment à Mora. Cependant une exploration des lieux suffit à m'éclairer sur les raisons pour lesquelles mes prédécesseurs, depuis quinze ans, avaient repoussé un projet du même ordre. Le terrain parfois très accidenté et surtout le nombre des affluents de la rivière Ndé — le bassin de celle-ci couvrant pratiquement l'aire centrale du groupement — dressaient des obstacles que la pauvreté budgétaire d'antan rendait dissuasifs.

Pour ne rien cacher des mobiles personnels qui m'ont enclin à passer outre à la démesure du projet, trois autres éléments m'ont fait agir. Le premier résulta de la démarche du chef Tchouo Paul, appuyé par ses notables. Ils sollicitèrent ensemble la route. Ce fut là comme un souffle sur une braise en attente sous la cendre. Se rallumait la passion que m'avait inspirée l'aventure de la piste Centre-Massif, évoquée plus loin. Le second motif se rattachait à l'opportunité socio-économique d'un apport, sur les marchés des villes, d'un riz national. Des informations entrecroisées m'avaient convaincu, en ces années de faible reprise du commerce mondial, de l'insuffisance des importations de riz au regard de la vive croissance des besoins du salariat camerounais. Une troisième justification m'avait animé. Elle aurait été de l'ordre d'une étrange vision prémonitoire, celle où j'avais pressenti qu'un bouillon de culture préparait en secret l'évolution politique du pays bamiléké. Prémonition dont fit état le plaidoyer pro domo figurant dans mon rapport annuel de l'an 1950, antérieurement aux actions terroristes en Sanaga maritime et aux signes avant-coureurs dont i'ai été témoin en 1954 dans la subdivision bamiléké de Bafoussam. Ce rapport saisissait la haute autorité du Territoire de l'intérêt politique de soutenir, par une augmentation des crédits routiers, les efforts que je déployais certes de mon propre chef — à Bandounga, Bazou et ailleurs. Voici ce que j'affirmais dans ce rapport. "Le Grassfield ... n'est qu'une poudrière en puissance". A côté de leur intérêt économique, "les investissements ... ont une portée politique décisive". En particulier, "les grands travaux volontaires des chefferies trouvent ... écho ... partout où vivent (les Bamiléké de l'extérieur), les plus sensibles au développement de leur petite patrie, où ils ne cessent d'entendre l'appel des crânes de leurs ancêtres".

La date exacte du lancement du chantier me manque. Nul doute que les terrassements de la piste au départ de Tonga eussent démarré avant le 1er juillet 1949. L'avancement des travaux fut ensuite freiné par .le passage d'un modeste col où la tranchée dut être réapprofondie à plusieurs reprises pour réduire la déclivité de

la plateforme. Des équipes de maçons se trouvaient déjà à pied d'œuvre dans les dépressions transversales où des passages de buses avaient à être posés. D'août 1949 à janvier 1950, entre les km 8 et 12, quatre ponts furent implantés, la brèche mesurant 4,50 m en haut des culées pour les deux premiers. De février à la mi-juillet 1950, le gros de l'effort se porta au km 14,5 sur le plus grand ouvrage prévu, la rivière Maheutchou, dont la largeur fut portée à 17,50 m en prévision des crues exceptionnelles. A ma demande, la chefferie fournissait, certaines semaines, pour les coups de feu du chantier, jusqu'à 80 hommes, aucune bétonnière n'étant à notre disposition pour le malaxage du béton. Il est vrai que ce pont fut le plus important de ceux auxquels je me suis hasardé (près de 36 T. de ciment pour ce seul ouvrage et 8 T. de fer à béton, deux piles et trois traverses en poutres de béton armé à 3,25 m au dessus du lit). Un retard gênant résulta, par trois fois, de l'insuffisance des livraisons de ciment par l'Europe d'après guerre. Simultanément, l'aménagement de la chaussée se poursuivait en direction de la chefferie, travaux parvenus au km 19 lorsque j'ai quitté Bangangté. Trois derniers ponts restaient à entreprendre et de nombreuses difficultés dues au relief lui-même allaient exiger encore un dur travail. Mes successeurs surent y pourvoir.

Les accidents de l'orographie ayant creusé d'innombrables petits ravinements par où les eaux ruisselaient, l'itinéraire, depuis Tonga, avait dû être équipé de 38 passages de buses, dimensionnés à 4 mètres, largeur de la piste. Un étroit secteur de roches dures, impossible à contourner, me contraignit par ailleurs à des tirs de mine, auxquels je me suis donc essayé avec hésitation. Quand j'eus gagné moimême en confiance, j'ai risqué d'associer à cet exercice un jeune homme d'un quartier voisin qui passa bientôt au rang d'artificier de fortune, apprécié sous tous rapports.

Le chantier de Bandounga se différencia de ceux de Bangwa et de Bazou non seulement par sa très longue durée, plus d'une quinzaine de mois, mais encore par la modestie des effectifs. Il eût été inconcevable de faire des appels trop fréquents aux paysans, même en limitant les travaux lors des saisons des pluies. La convention initiale prévoyait une contribution volontaire des éléments masculins de la collectivité. L'organisation de la réquisition incombait exclusivement aux notables. Ceux que j'étiquetais comme volontaires, par un euphémisme non douteux, subissaient probablement une pression des règles sociales qui faisaient d'eux des participants obligés. L'Occident a perdu le souvenir de cette structure où une communauté se survivait par un engagement de solidarité forcée et où l'individu aliénait son libre arbitre pour recevoir la protection du groupe. Dans le cas d'espèce, le Bandounga, en se dirigeant vers le chantier du gobina, ne s'asservissait certainement pas au Blanc. Il se contentait d'aller au même pas que ses frères, sous la dictée de certains des siens que la tradition avait qualifiés pour conduire la dynamique de la communauté. Pratiquement les Bandounga n'ont guère fourni que des contingents hebdomadaires de 30 à 60 travailleurs au maximum, y compris les notables des deux ou trois quartiers représentés. La rotation s'est faite sans à-coups. Aucune tension ne s'est trahie devant moi. L'application de ces paysans à la tâche que mes ouvriers leur demandaient me paraissait émouvante. Je ne pouvais ignorer d'autre part, puisque le groupement couvrait le cinquième de la superficie de ma circonscription, que certains quartiers devaient renoncer à un retour aux fermes très lointaines durant toute la semaine de leur présence sur le chantier.

La manifestation la plus festive intervint le 15 juillet 1950, avec l'inauguration du pont sur la Maheutchou — rivière qu'autrefois les piétons avaient peine à franchir même à l'étiage —. Le pont devenait le signe et le moyen du rattachement au monde

extérieur. Au grand concours du peuple local et à la présence de tous les chefs coutumiers de la subdivision s'étaient joints, selon l'habitude bamiléké, les délégations des enfants du pays émigrés de toutes parts au Cameroun. En harmonie avec les drapeaux français ornant le pont, la fanfare de la mission protestante de Bangwa ouvrit la cérémonie avec une Marseillaise. Le véritable aboutissement de l'entreprise vit le jour quand, en 1951/1952, à proximité de la chefferie, vint à être construite la fameuse usine à traiter le paddy, l'évacuation du riz s'opérant désormais par des transports en camion. Enfin, beaucoup d'années plus tard, une nouvelle page devait s'ouvrir avec la liaison routière Bandounga-Bazou, circuit en boucle traversant d'autres mondes encore enfermés sur eux-mêmes.

La piste de Bazou, ouverture d'une société close

Un récit anecdotique, au début de ces mémoires, a donné la clé des origines du projet. Il a dévoilé aussi les conditions dans lesquelles la route a été exécutée. Une fois encore, l'initiative n'a pas attendu que des crédits eussent été sollicités ou reçus, s'agissant d'une réalisation que mes supérieurs auraient été tentés d'attribuer à mon seul activisme sur le terrain. J'avais donc intérêt à m'en tenir à un tracé court et sans véritables obstacles. La configuration des lieux me dicta d'explorer un rattachement de la voie nouvelle à la piste de Balengou. Je lançais Kléber Doukepo, un de mes employés possédant quelques connaissances topographiques, à la recherche d'un passage optimum. Certes l'idée première aurait plutôt ratifié une liaison directe du poste de Bangangté à Bazou. Mais elle aurait impliqué des travaux considérables en raison des accidents du relief et des traversées de rivières. Voilà qui paraissait mettre ce choix hors de question nonobstant le fait qu'il aurait facilité les communications d'ordre politique et administratif.

Le tracé que me suggéra mon jeune topographe sur le terrain leva tous mes doutes. Il semblait possible, sans trop d'écarts entre les courbes de niveau suivies, que la piste passât de colline en colline en longeant des crêtes qui éviteraient les marigots. Beaucoup de terrassements, certes, mais pas de roches en place et l'assurance d'une nombreuse main-d'œuvre stimulée par un maître impitoyable. Le bien-fondé de l'option retenue m'apparut clairement. En dehors même des problèmes de construction de la voie, les avantages de la ligne Bazou-Balengou devaient prévaloir sur l'intérêt de joindre Bazou à Bangangté. Cette ligne desservirait et animerait une zone dense de fermes très actives du groupement même de Bazou. Elle répondrait mieux aux besoins de l'évacuation des tonnages de palmistes provenant de la forêt tropicale via Bazou. Enfin elle correspondrait au plus court chemin des constantes allées et venues des émigrés venant rendre leurs devoirs aux esprits de leurs ancêtres. A l'opposé, Bangangté ne constituait pas, en tant que tel, un centre attractif. A la marge du territoire bamiléké utile, la bourgade se tournait ellemême vers l'ouest et le sud-ouest à cette époque.

Dans le but de laisser trace des attitudes plutôt rationnelles et libérales qui soustendaient souvent la démarche des colonisateurs de ma génération, je reviens une dernière fois sur les prémisses qui m'ont déterminé, en 1950, à créer une voie qui eût été une bouffée d'oxygène pour Bazou. En atteignant le cœur d'une chefferie où les institutions traditionnelles bloquaient les moyens d'évolution et de valorisation des membres de la communauté — sauf, pour les éléments actifs et entreprenants, à fuir ailleurs —, la route multiplierait la circulation de non-résidents dans Bazou et sensibiliserait les autochtones à des valeurs inconnues d'eux, préalable à une vulgarisation du respect de l'être humain. Par lui-même, un univers aussi occulté et

secret que Bazou ne disposait d'aucun atout pour se libérer des craintes qui l'embastillaient. De toute façon, la généralisation des pratiques inquisitoires utilisant les ordalies bafouait les principes sur lesquels la République française prétendait asseoir le bien-fondé de sa domination.

La situation de Bazou, affirmons-le, n'avait absolument rien d'une exception locale. J'y ai été confronté partout. Certes, à Bazou, les prérogatives conférées au chef historique, dès lors qu'elles étaient exercées par un personnage despotique, exacerbaient les répressions, dans le même temps où la société, organisée du haut en bas par le moyen de réseaux de clientèles, n'avait d'autre échappatoire que l'acquiescement aux actes de prince. On se souviendra qu'à l'origine du débat dont il est question ici, j'avais été durement interrogé en conscience. Un seigneur tout puissant, sur le fondement d'une coutume, non écrite de surcroît, s'était arrogé le pouvoir de juger des femmes, de prononcer leur condamnation à mort et de les faire exécuter.

Or, au Cameroun et en matière pénale, seuls les magistrats français avaient compétence et seules les procédures et dispositions légales régissaient ce domaine, retiré aux autorités traditionnelles et aux règles coutumières. Ma mission aurait dû me conduire à diligenter une enquête — mais le prince s'y était opposé — et à engager des poursuites judiciaires contre le chef et son entourage - mais la population se serait soulevée -.. Que restait-il donc à faire, sinon, à l'intérieur de cette société bloquée, tenter de multiplier les courants venus de l'extérieur pour proposer d'autres modèles de relations humaines et d'échanges respectueux de la liberté de l'individu ? Un précédent récent m'avait averti que la force n'avait pas le moyen d'annihiler des croyances, même dans une communauté africaine. Le chef de Bangwa, condamné à la déportation pour crime contre ses sujets, avait été réintronisé peu avant mon arrivée à Bangangté : la haute autorité coloniale s'était déjugée devant la pression du peuple bangwa, selon les croyances duquel la privation des vertus magiques de fécondation dispensées par son chef lui devenait une mutilation insupportable. Je n'évacuais pas pour autant une question : ma décision d'assaillir la forteresse traditionaliste de Bazou aurait-elle été une manière de m'illusionner sur les changements qu'entraînerait demain la piste que j'ouvrais ?

Il demeurait toutefois que la route avait le vent en poupe. Le chef de Bazou avait accueilli ma suggestion d'une piste conduisant à sa chefferie comme étant la plus heureuse des perspectives. Elle le mettrait enfin à parité avec les autres princes, ses rivaux. J'ai lieu de croire que celui de ses fils passé à la modernité, Daniel Kémajou, conseiller de l'Union française et bientôt son successeur, avait su le convaincre. Nana n'eût pas été en mesure de soupçonner le dessein que le *gobina* dissimulait sous le paravent de la route. Les pouvoirs politico-religieux qu'il exerçait avaient pour lui une telle légitimité qu'il aurait subi la sanction des esprits de ses ancêtres s'il avait pensé qu'il risquerait de les réduire. Aussi manifesta-t-il son absolutisme en ordonnant le branle-bas de combat. Tous sur la route! Tous les hommes et toutes les femmes en état de se servir d'un outil! Une de mes photos a opportunément gravé le spectacle d'une cinquantaine de dos de femmes de tous âges, dos courbés ensemble sous l'effort de traction de leur énorme houe pour ramener une pelletée de terre. Cette posture de tradition figure à l'identique sur une photo enregistrant le terrassement de la route de Batié en 1954 (subdivision de Bafoussam).

Lancé le 25 novembre 1950, le chantier put fermer dès le 2 janvier 1951. Ces brèves semaines suffirent pour réaliser les 11 km de l'ouvrage, sur lequel je fis un premier essai le jour de Noël. Les Bazou avaient exécuté l'intégralité des terrassements, les hommes ayant notamment pris en charge l'abattage des arbres et

la reconstitution des clôtures déplacées. Le topographe intervint quotidiennement sur le terrain pour indiquer comment dresser la plateforme. La direction technique de l'opération m'était revenue. Cependant, par une enflure des termes de leur langue, les gens du Bazou me surnommèrent "creuseur de routes". L'inauguration officielle du 10 février 1951 égrena ses louanges de circonstance, tandis que Nana me plaçait, bien malgré moi, au rang de ses notables sans que je porte les bracelets en ivoire et les colliers de perles de ces derniers. Le grouillement bon enfant des multitudes assemblées mêlait pouillerie d'humbles paysans, costumes des nouvelles élites du Sud, uniformes des administrateurs du Bamiléké, rondes ou piétinements des danseurs appartenant aux sociétés coutumières. Tout ceci dans le brouhaha dont la tradition voulait qu'il fût percuté par les tirs des fusils à pierre. De ce spectacle, aurait-on imaginé qu'il eût pu cacher de sourdes tensions naissantes entre l'enkystement de la vieille terre africaine et les partisans d'une Indépendance à arracher par la violence ? En cette journée festive, rien ne laissait présager que des divisions fratricides viendraient à déchirer cruellement les communautés bamiléké.

La piste Centre-Massif, lien interethnique et parade à la vendetta

Le nom de Centre-Massif⁹ fut tout naturellement donné, dès l'origine, à la voie par laquelle je me proposais de relier le col routier de Méri au poste de Mora. Cette piste devait en effet traverser du sud au nord les massifs constituant l'avancée montagneuse la plus septentrionale du Cameroun, dite le Haut-Mandara. L'objectif premier tendait moins à satisfaire une circulation automobile alors inexistante qu'à faciliter un contact rapide avec une série de "tribus" indépendantes du rameau "Kirdi", termes dont on affublait à l'époque les groupes humains occupant cet espace.

La subdivision de Mora empiétait en effet sur les monts Mandara, dont les premiers contreforts, en des versants abrupts, dominaient la plaine de 300 à 400 mètres. Les reliefs se composaient d'un chaos de blocs rocheux et se prolongeaient en lignes mouvementées, parfois jusqu'à 1.100 m d'altitude, mais aussi en plateaux intérieurs, moins austères. Les accidents de cette forteresse naturelle, aménagés en terrasses par l'homme, avaient dispersé l'habitat en unités de base que le colonisateur avait désignées du nom de "quartiers". Les quartiers eux-.mêmes relevaient, dans ma circonscription, d'une douzaine de "villages", chacun occupant un "massif ", c'est-à-dire un espace dominé par un relief sommital. Autant de villages, autant d'ethnies distinctes, celles-ci d'ailleurs composées de clans d'origine variée.

Le proche voisinage entre elles et l'hétérogénéité de ces collectivités, conjugués avec l'insuffisance des superficies cultivables, favorisaient les relations conflictuelles entre quartiers ou entre villages. Or les coutumes avaient en commun le devoir de la vendetta. L'accomplissement de cette exigence d'ordre religieux entraînait d'année en année le rebondissement des combats, certes brefs, mais sanglants. Là-bas en plaine, dans son poste, le commandant n'en entendait pas l'écho, sinon avec retard. Le temps qu'il établisse un dispositif pour une absence indéterminée et qu'il passe une ou deux journées à escalader les défenses rocheuses de la montagne, tout juste lui restait-il à recenser les morts et les blessés. Il n'était pas question d'exercer des répressions ou des sanctions, puisque la coutume imposait les conduites collectives. Quelques exemples de ces flambées de violences sur plusieurs massifs de ma circonscription ont été rapportés dans un chapitre précédent.

Il n'en demeurait pas moins un questionnement. D'un côté, la singularité si attachante dont témoignaient les grandes familles animistes de la montagne justifiait que le colonisateur acceptât leurs croyances et leurs modes de relations. En

revanche, un laisser-faire de la vengeance eût tacitement conforté la tradition de la vendetta. Il appartenait au commandant de chercher à obtenir d'un groupe qu'il renonçât à une action guerrière. Action dont le prétexte importait peu pourvu qu'elle enlève la vie à un adulte de la collectivité voisine. Car s'il avait été auparavant des circonstances où les pertes humaines d'un groupe n'avaient pas été compensées par un affaiblissement symétrique de l'adversaire, une impérieuse obligation religieuse commandait d'égaliser le nombre des victimes entre les parties en conflit, tout ceci pour répondre aux voix courroucées des ancêtres, ces puissances infernales "agissant depuis leur au-delà souterrain", selon le mot de Barthes.

Des camarades aînés préconisaient l'éradication du talion par une politique patiente, à long terme. A cet égard, la pression à exercer sur les communautés, pour être efficace, avait à s'appliquer préventivement au moyen de visites sur place et de contacts répétés avec la population. Mais la pierre d'achoppement tenait aux délais d'un déplacement à pied, lesquels ruinaient l'espoir d'une fréquentation habituelle des massifs. Un chef de subdivision n'aurait pas eu la disponibilité de s'absenter à tout moment en interminables ascensions à travers les rochers. Difficulté qui pouvait sans doute être tournée par l'aménagement d'une plateforme automobilisable qui eût permis de pénétrer assez vite au cœur des reliefs, même durant la saison des pluies, où les chevaux de selle eussent alors été aisément utilisés sur ce genre de voie, fûtelle enherbée.

Les tournées effectuées dans les massifs durant le second semestre 1947 me firent découvrir des pratiques cruelles maintenues par une coutume sclérosée. Ma conviction d'avoir à m'engager se renforça. Des appréhensions pourtant me saisissaient en relation avec les imprévisibles réactions des montagnards. Comment ceux-ci, cloîtrés dans leurs petites patries, allaient-ils accepter le transit des étrangers sur leur sol, conséquence certaine de la route, à commencer par le va-et-vient des travailleurs des autres ethnies au moment du chantier ? Rappelons qu'encore aux premières années de la colonisation, le ressortissant d'un de ces lieux, s'il était surpris sur le territoire voisin du sien, était capturé et, sans autre forme de procès, vendu comme esclave aux Wandala de la plaine. Plus tard l'assassinat parut une élimination plus expéditive, des cas m'ayant été dénoncés durant mon propre séjour à Mora. La croyance se survivait en effet que les mânes des ancêtres veillaient à ce que le sol, dont ils se jugeaient les gardiens, n'eût pu être profané et souillé par un étranger à l'ethnie. Il fallait éviter une violation du sacré, source des malheurs collectifs promis alors à la communauté.

Finalement d'incompréhensibles miracles ont balayé mes craintes. Le plus grand risque auquel je m'exposais eût été que les villages eussent abdiqué devant les puissances surnaturelles en se dérobant à tout travail de construction de la route. Or les événements prirent un cours inespéré. En pleins mois torrides, sur un ordre transmis de bouche à oreille, des colonnes s'acheminèrent pour rejoindre chacune le point fixé à leur quartier. Hommes dont le rassemblement en troupes de mâles, hors de leurs champs, n'avait guère été vécu dans le passé que pour les combats. Mais cette fois-ci, la main tenait un outil, non l'arc et le bouclier. Il se trouva même des équipes représentatives d'ethnies ennemies à faire leur jonction là où les générations d'autrefois s'étaient défiées avant que sonne la corne de l'affrontement. De quoi donc était chargée la parole du commandant pour que son autorité, hors de toute menace et de toute arme, eût conduit les montagnards à joindre leurs forces et leurs fatigues pour déplacer des terres et des rochers ?

La piste Centre-Massif a confirmé son importance pour les populations riveraines sans discontinuité durant la seconde moitié du XXème siècle. Aussi paraît-

il justifié de consacrer quelques souvenirs au déroulement de l'opération initiale, d'autant que, probablement, aucune trace écrite des faits ne saurait provenir des acteurs et des témoins directs, tous analphabètes. Seules des informations de source locale auraient pu éclairer les historiens sur les raisons pour lesquelles le peuple des montagnards accepta assez massivement, toutes ethnies confondues, de participer au chantier de la route. Puisqu'une route ne se conçoit qu'au service d'un Etat supratribal, comment expliquer que, repliées sur elles-mêmes, minuscules, non expansives, des entités archaïques aient pu trouver motif à construire une piste? Devant la dynamique exprimée par le travail collectif de ces gens, suffit-il d'évoquer l'obéissance qui les aurait mobilisés, acte de soumission à l'ascendant du commandant, ce tout jeune homme arrivé presque de la veille, mais sans doute détenteur de pouvoirs occultes à ne pas provoquer ? Fait pour le moins troublant, cette adhésion à l'ordre donné par l'étranger a réuni toutes les ethnies sollicitées. Or celles-ci, depuis l'origine de la colonisation, avaient manifesté leur distance vis-à-vis du "pouvoir blanc" comme l'ont attesté les "incidents kirdi" à répétition. Cependant, sans qu'aucune certitude l'eût prévu, les travaux ont témoigné d'une participation, calme et active, à des prestations à la fois pénibles, salissantes, prolongées ... et non rémunérées.

Ce fut à la fin janvier 1948 que les hérauts de chaque massif annoncèrent l'ouverture du chantier. Les villages qui devaient s'engager, successivement ou simultanément, portaient les noms suivants: Oudjila, Baldama, Malika, Zouelva, Golda, Gamnaga, Tala-Mokolo, Gadabak, Mambeza, Tala-Zulgo, Baléché, Gemiek. Ils relevaient, en tout ou partie, des ethnies podokwo, muktélé (matal), zulgo, minéo, gemjek. La durée effective des travaux, infiniment plus courte que prévue, coïncida, dans le calendrier local, aux trois mois de vacuité des besognes saisonnières, ceux où la gent masculine meublait trop souvent ses heures libres en beuveries, rixes, rapts de femmes et conflits armés. Le créneau d'une disponibilité éventuelle des montagnards se situait entre le début janvier où prenaient fin les battages du mil et la réfection des toitures, d'une part et, de l'autre, le début mai où s'imposait le nettoyage des champs en vue des premières pluies et des semailles. Ainsi la clôture du dernier tronçon routier dans le massif de Zulgo put intervenir très opportunément avant le 5 mai. Mes prévisions, quant à elles, avaient tablé sur la nécessité de trois campagnes annuelles si tout allait bien. Or, selon mes notes de l'époque, la campagne 1948 ne devait permettre que d'atteindre la crête de la falaise d'Oudjila, avec la crainte de ne pas tenir cet objectif. Les pluies de juin auraient interdit les travaux et, moi-même, j'avais à partir en congé administratif.

On lira plus loin que j'ai salué la bonne exécution du gros œuvre de bout en bout du tracé des 38 km (environ) comme un résultat vraiment inespéré. J'avais ainsi tenu mes promesses aux chefs des massifs, cependant que, en mon for intérieur, je prenais conscience de l'impossibilité qu'aurait été de demander aux montagnards de renouveler leurs efforts encore deux années. Si les délais d'exécution ont confondu mes pronostics dans d'aussi heureuses conditions, que faut-il en penser ? Il m'avait été impossible d'évaluer à l'avance quelle réponse serait donnée par les travailleurs à mon appel — les engagements des notables risquant de n'être pas tenus — mais encore quels effectifs réels viendraient à se présenter sur le chantier. Autres questions en suspens : sur quelle assiduité journalière des hommes compter, avec quel rendement et sur quel critère de discipline ? Quel volume de terres aurait-on à creuser et quels retards imprévisibles résulteraient d'obstacles rocheux à briser ou à

déplacer? Rétrospectivement, mon pari initial m'est apparu d'une légèreté déconcertante. Comment avais-je pu me fonder sur les promesses des chefs et de leur entourage? Jusqu'aux toutes dernières années, les Blancs n'avaient-ils pas été regardés comme une menace potentielle tant par l'emploi inconsidéré de leurs fusils que par l'alliance de certains d'entre eux avec les gens de la plaine – musulmans asservissant les montagnards –? Par quelle folie avais-je escompté obtenir la coopération de milliers de travailleurs, dont aucun ne pouvait concevoir l'intérêt d'une piste, piste qui, au surplus, faciliterait le passage des voisins, leurs ennemis? Le renversement inattendu dont témoignait la réponse de ces peuples à l'appel de leur commandant m'a conduit, une fois encore, à accorder à mes administrés une véritable estime. Quant aux capacités de travail des peuples des rochers, la démonstration en avait été faite une nouvelle fois.

Concrètement chaque groupe de travailleurs s'engageait pour sept à huit jours. Il pouvait être rappelé plus tard s'il y avait nécessité. A son départ, un autre groupe du même village ou quartier le remplaçait et ainsi de suite, telle une noria. Il était prévu la mise en place de 25 à 50 hommes environ sur une série de tronçons convenus à l'avance, les gens d'un même quartier demeurant toujours ensemble. Chaque village avait au préalable été avisé du secteur qu'il aurait à exécuter, parfois même au-delà ou hors de son territoire ethnique. En réalité, la tradition africaine ne s'était pas démentie : l'effectif comportait le chef ou le petit chef, les dignitaires, des supporters difficiles à étiqueter, les musiciens, d'où une réduction très sensible des bras actifs. Le recrutement et la discipline restaient l'affaire exclusive des grands chefs. Les chefs des quartiers convenaient avec mes goumiers, jour par jour, des hommes à poster pour une tâche donnée. En effet le suivi technique de l'exécution avait été confié à cinq goumiers — en général originaires des massifs du Tchad et ex-militaires des troupes coloniales — que j'avais choisis pour leur compétence dans le domaine des pistes.

Avant même la construction, le premier acte déterminant avait été de repérer une voie naturelle par où se frayer un passage jusqu'à la hauteur moyenne des massifs sur lesquels la future piste s'avancerait. Il s'agissait, en visitant la succession des versants assez raides où les reliefs du Haut Mandara tombaient sur la plaine — versants appelés improprement falaises ou murs —, d'apprécier laquelle des échancrures offrirait l'espoir d'y insérer pratiquement le ruban d'une route. Mes devanciers avaient noté qu'ils n'avaient pas trouvé de site qui pût répondre à l'ascension d'une route. Un regard rapide, depuis les piémonts, sur les golfes, anses et criques découpant les abrupts des massifs m'avait orienté sur le rebord de moindre inclinaison que le pays podokwo (parewka) amorçait vers le bas.

Le caporal Djimé, chef du peloton des goumiers, excellent connaisseur de la piste en terre, reçut mission d'explorer les possibilités au pied de Podokwo. J'en vins à entériner son choix. C'était un sillon qui servait de limite naturelle entre le quartier de Taladabara (massif de Mora) et le village podokwo d'Oudjila. Il se situait à l'entrée du second golfe, côté ouest après la bourgade de Mora. La dénivelée de 400 m pouvait recevoir des lacets routiers et, à l'ultime escarpement du haut de la falaise, commençaient des vallonnements couverts de centaines de gradins de culture, l'une des merveilles touristiques des Monts Mandara. Une fois parvenue à ce point, la route ne devait plus trouver que des obstacles très localisés, tandis que la densité des terrasses établies par les montagnards permettrait facilement à la plateforme de s'élever encore de 100 à 150 m en altitude si le relief l'imposait.

Djimé se chargea de piqueter une ébauche de tracé de telle sorte que la piste aboutisse, en pays d'ethnie mofu, sur l'axe principal Mokolo-Maroua, un peu en

amont du col de Méri. Le parcours Mora-Méri correspondait à peu près à 38 km de longueur. Cette ébauche a recueilli mon plein accord, cependant que l'émerveillement me saisissait devant l'extrême pittoresque des vues que la future voie offrirait à la fois sur les sites naturels et sur les aménagements créés par l'homme. Dans la falaise je dus pourtant modifier le rayon de quelques épingles à cheveux, rayon qu'ensuite je me suis reproché d'avoir rectifié encore insuffisamment.

Il restait à mener le plus délicat, la phase politique du projet. Je conçus une longue tournée zigzagante sur les massifs bordant, à l'est, les villages concernés par la route, mais aussi sur Gemjek et Zulgo afin que le bruit courût d'un commandant bien présent partout sur les montagnes, intervenant et imposant sa volonté, un bruit qui éveillât l'attention des futurs responsables des chantiers. Au quinzième jour de cette tournée, depuis Tala-Zulgo et toujours à pied, je fis le retour vers Mora en suivant le piquetage, cette fois-ci accompagné par les chefs et les notables en vue de recevoir leurs observations et leur accord. Au fur et à mesure de la marche, le secteur de travail dévolu à chacun des chefs fit l'objet d'une notification publique. Il m'a semblé qu'aucune démolition d'habitation ou de grenier n'eût à être envisagée. Par contre, nul doute que l'emprise de la route allât priver certains paysans de terrasses de culture. Il fut convenu que les travaux à exécuter comprendraient la reconstitution de murets de soutien des gradins au profit des parcelles amputées et la construction de larges murets jouant le rôle de corniches pour la piste en surplomb d'un escarpement.

П

Le chantier s'ouvre le 1er février 1948. Le départ se situe au sortir du village de Mora sur les terres incontestablement reconnues au sultan des Wandala. La voie doit contourner par l'ouest le massif de Mora avant de courir, durant plusieurs kilomètres, dans un no man's land désert. Zone où la diplomatie s'invite : ne pas offenser le sultan qui, encore dans les premières années de la colonisation, exerçait un pouvoir de suzeraineté sur les Podokwo; ne pas offenser non plus les Oudjila, lesquels se sont enhardis à développer des champs de culture d'arachides sur le piémont vacant nonobstant le risque de guerre. Il semble donc préférable de faire construire les premiers kilomètres par une forte équipe de détenus de droit commun, encadrés par des gardes camerounais. Ceux-ci sont appelés à servir de tampon en cas de tensions entre les serviteurs du sultan et le premier groupe de travailleurs d'Oudjila déjà à pied d'œuvre au centre des lopins cultivés par leurs familles. Il faudra attendre la fin février pour que la plateforme vienne buter le pied de la falaise. Toujours avec le souci d'obtenir un blanc-seing implicite du prince des Wandala à la légitime traversée de la route sur ses terres, j'invite Hamidou Oumar à monter avec moi chez le chef d'Oudjila afin que les deux seigneurs se saluent. C'est à cheval que, le 10 février, nous gagnons le pied de la falaise. Puis nous gravissons à pied et ensemble un sentier dont le profil se révèle, pour le moins, convenir mal à la corpulence du sultan, difficulté que je n'avais pas prise en compte. Mais au-delà de l'escarpement, nous découvrons un tronçon de route déjà aménagé en direction de l'enclos familial du chef d'Oudiila.

Pour l'entrepreneur dont je prétendais tenir le rôle, il n'était plus question de reculer devant l'opération, problématique entre toutes, celle de réussir le parcours hasardeux entre le bas et le haut de la falaise. Si des jalons avaient d'ores et déjà fixé le tracé à suivre, aucune science ne les avait alignés et encore moins les sols avaient-ils été sondés. Rien n'assurait donc que l'ébauche envisagée assurât que les voitures triompheraient des 300 à 400 m de la dénivelée. Les travaux établiraient-ils

des rampes où les moteurs ne chaufferaient ni ne caleraient, ainsi que, pour les virages, des tournants auxquels le rayon de braquage des véhicules ne s'opposerait pas? En cas d'échec patent du profil obtenu, le commandant balancerait-il entre abandonner le projet au grand dam de sa réputation ou d'imposer aux travailleurs un inattendu surcroît de leurs peines en tentant des rectifications ou en multipliant les terrassements? Là était bien le fardeau de cet homme blanc. Le souvenir de ces années lointaines reste tissé de ces mirages où mon personnage d'alors m'apparaît rétrospectivement comme celui d'un être solitaire confronté à l'abordage d'une forteresse

Certes, toutes dispositions avaient été prises pour réussir cette tentative de désenclavement des massifs. En réalité, inconsciemment, je donnais confiance aux aptitudes et à l'énergie des montagnards. Ces derniers avaient maîtrisé leurs univers depuis des générations. Pourquoi ne se seraient-ils pas fait un jeu de façonner les lacets nécessaires aux virages de la route et un jeu d'appareiller de solides murs de soutènement au moyen de blocs irréguliers de granite ? Déjà le maître coutumier d'Oudjila, ce matin du 28 février 1948, avait entraîné derrière lui une cohorte de 200 à 300 travailleurs, véritable armée de combattants. Il me fallait saisir l'occasion pour manifester la solennité de l'assaut de la montagne hostile. Avant que ne fut donné le premier coup de pioche symbolique par le chef lui-même, le peloton de mes gardes camerounais, amené de Mora pour la circonstance, tira en l'air plusieurs salves de ses armes. Le camion avait livré sur place toutes les richesses du magasin du poste, des masses aux barres à mine, des pelles aux machettes, etc. Une fraction des travailleurs aurait à porter les moellons extraits du sol vers les virages où ces pierres s'encastreraient dans la chaussée. Consigne fut aussi donnée, dans la zone des nombreuses habitations, lorsque le chantier y serait parvenu, d'immobiliser les gros rochers et de les caler pour empêcher qu'ils ne roulent en contrebas sur les cases et sur les terrasses de culture.

Bientôt une partie des Podokwo d'Oudjila, trop nombreux en bas, rejoignit la crête de la falaise pour renforcer les travailleurs du tronçon suivant, menant droit vers l'enclos des cases du chef. Ayant buté sur un obstacle singulier, ils me firent appeler. Le piquetage passait au travers d'un petit bois que les habitants protégeaient, mais que la route devait araser. Or il s'agissait d'un site sacré. Mes notes écrites ont conservé une esquisse du minuscule édifice qui se trouvait là, trois pierres dressées soutenant une dalle plate. Une puissance surnaturelle y logeait sous le sol. Elle rendait le lieu inviolable, de toute évidence. Il me fut expliqué que les femmes stériles, au cours d'un rituel, passaient à plat ventre sous la dalle et, si les esprits se montraient favorables, elles obtenaient la fécondité dont elles étaient privées. Le détour de la piste reçut mon accord, sous condition que les travailleurs consentissent à dégager plusieurs tonnes supplémentaires de rochers qui gênaient le contournement.

Lors de ma visite du chantier, le 4 mars, la route en était au km 7 depuis Mora. Mon approche d'un premier groupe d'hommes me fit apercevoir une colonne de poussière. De fait, tous les corps semblaient comme enfarinés. On était au cœur de la saison sèche et le manque d'eau paraissait la plus pénible épreuve. Depuis des semaines les excavations aquifères de la montagne suintaient à peine, tandis que les puits traditionnels du piémont où se rendaient les femmes, jarre sur la tête ou sur l'épaule, suffisaient à peine à servir les ménagères. Chaque travailleur avait besoin de 3 à 5 litres par jour pour la soif, sans compter, le soir, une calebasse pour se débarrasser de la poussière collée à la peau par la sueur. Aussi le camion de la subdivision était-il préposé à des navettes jusqu'au poste de Mora pour ramener des

fûts d'eau. Au cours des longues heures du travail, le soutien unanimement apprécié restait la ritournelle offerte par les musiciens. Les instruments de l'orchestre appartenant au quartier du chef d'Oudjila comprenaient trois tambours, deux tambours d'aisselle et deux flûtes. Au rythme des tambours, les piocheurs sautaient alternativement d'un pied sur l'autre. Quelques silences entrecoupaient cette musique, d'ailleurs peu bruyante.

En ce premier état du nivellement de la plateforme, et vu les conditions dans lesquelles les travaux avaient été menés, c'était une piste tout juste dégrossie qui était obtenue. Il convenait qu'une saison des pluies entraînât les tassements habituels et que les prochains entretiens annuels eussent surtout pour objectif d'aplanir la chaussée. Du reste, il eût été illusoire d'escompter de simples cultivateurs qu'ils manifestent le savoir-faire des cantonniers.

Le début avril se signala par l'irrégularité de la progression des Podokwo. Ceux-ci rencontraient des vallons aux larges terrasses meubles, mais aussi des arêtes aux structures rocheuses où les quartiers piétinaient, même si chacun comptait un gros effectif, de 60 à 70 hommes, sans qu'aucun rechignât à l'ouvrage. Par ailleurs leurs voisins d'ethnie muktélé (matal) s'étaient mis à l'œuvre à leur tour, de même que, plus loin encore, des gens du rameau mofu. On se trouvait ici dans la zone du plateau intérieur (d'altitude moyenne 750 m) où il était assez aisé de passer autour d'amoncellements granitiques sans avoir à les déplacer et où les dénivellations alternaient en douceur. En bref, le chantier s'activait désormais sur l'intégralité de la voie prévue.

Un seul incident interrompit la marche des Podokwo. Le dispositif que j'avais adopté en avait ouvert le risque, puisqu'il heurtait directement la coutume du droit sur le sol. Compte tenu du nombre respectif des prestataires potentiels, podokwo et muktélé, et, d'autre part, des distances qui incomberaient à la charge des Muktélé, j'avais prévu qu'Oudjila franchirait la limite de Baldama et qu'il avancerait le travail d'environ 3 km à l'intérieur des terres des voisins, ennemis historiques au surplus. Les villages muktélé devaient prendre la suite des opérations sur leur propre domaine national. Revenant sur l'acceptation que leur chef m'avait donnée, les Podokwo quittèrent le chantier dès leur frontière atteinte, tandis que leur prince me dépêchait un ambassadeur, lequel me trouva à Mokolo. Je maintins fermement ma position en ajoutant qu'Oudjila serait définitivement libéré de sa réquisition sur la route après qu'un effectif de 300 hommes eût travaillé sept jours pleins. Grande fut ma surprise, on peut l'imaginer, de constater, à mon retour sur le chantier le 23 avril, la présence des travailleurs demandés. Une partie d'entre eux, barres à mine et masses à la main, menaient justement combat contre un mur de roches qui devait céder la place au passage de la route. Sur le moment, i'ai vivement ressenti sur les visages leur humiliation d'œuvrer sous le regard narquois des femmes et des vieillards muktélé, assis devant les cases voisines.

Par chance, les goumiers m'avaient averti, entre temps, du redémarrage des contingents podokwo, de sorte que j'avais pu faire un geste. Trois bœufs confisqués auparavant dans la plaine à des malandrins avaient été embarqués dans le camion pour être sacrifiés là-haut, les quartiers de viande devant être partagés entre les différentes équipes podokwo. Habituellement, faute de ressources budgétaires suffisantes, je signifiais mon amitié à des travailleurs bénévoles, comme ce fut le cas pour l'opération Centre-Massif, par la remise à chaque groupe d'un sac de sel blanc fin — conditionné quelque part sur les côtes de la Somalie (sac de 20 livres anglaises, soit 9 kg semblait-il) —. Le sel était apprécié au-dessus de tout par les

femmes et les enfants, lesquels en étaient encore très demandeurs à la veille même de l'Indépendance.

Le mois de mai promettant les premières pluies et la population se préparant aux semailles, l'urgence exigeait d'achever l'ouvrage. Du pays muktélé au pays mofu, 600 hommes se hâtèrent d'en finir les tout premiers jours de ce mois. Le mercredi 5 mai, accompagné du caporal Diimé et des quatre autres goumiers chargés de diriger les travaux ainsi que d'une escorte de gardes camerounais, roulant en camion, je fis une inspection de l'ensemble du parcours, où il n'y eut de reproche que pour le miniquartier zulgo dont la résistance de nature religieuse a été évoquée dans le premier récit de ces mémoires. Un véhicule léger pouvait cependant faire la jonction à Méri avec l'axe Mokolo-Maroua. Le matin du 16 mai, à cette intersection, les gardes camerounais de Mora, en grande tenue, présentaient les armes au chef de la région, Jean-Pierre Mathey, et à son adjoint, venus de Maroua pour inaugurer la route. Une fois arrivé au poste de Mora, Mathey reçut le sultan, les dignitaires de sa cour et les chefs de canton. De fête, il n'y eut. Je redoutais en effet, à tort ou à raison, un rassemblement où se mêleraient des ethnies rancunières. Je jugeais l'état sociologique des peuples des rochers insuffisamment mûr pour qu'ils taisent leurs hostilités mutuelles. Un incident eût pu se produire qui aurait réveillé le désir sousjacent de heurts violents. Au reste, comment tous auraient-ils pu fêter l'ouverture d'une route qui ne fût ni plus ni moins qu'un appel à pénétrer librement dans leur territoire national?

Des montagnards demeurent encore aujourd'hui dans ces lieux hauts perchés avec leurs fermes et leurs cultures en terrasses, mais aussi avec écoles, dispensaires et des communautés religieuses d'un type nouveau. Cette humanité s'est ainsi ouverte depuis des décennies au monde extérieur, bénéficiant d'échanges et satisfaisant quelques besoins autrefois inconnus. Elle aurait vraisemblablement choisi de quitter les massifs de leurs ancêtres depuis 1948 si la liaison avec la plaine ne leur avait été facilitée par la piste Centre-Massif.

CHAPITRE XI

COEXISTENCE ET INCOMPATIBILITE DES SYSTEMES JURIDIQUES ET DES MODES DE CONTRÔLE SOCIAL

Evoquer les aspects du droit et de la justice dans les temps et sur les lieux auxquels nous nous reportons au fil de ces mémoires, donne à traiter un sujet riche en intérêt, mais également en perplexités.

Etablir sa souveraineté sur des territoires africains légitimait la puissance tutélaire à y introduire son droit et sa justice. Un droit et une justice élaborés au cours de l'histoire de la nation sous la forme de systèmes institutionnalisés, dont la complexité reflétait la culture européenne. Une transposition dans le contexte local ne se posait pas, eu égard à des données de fait : personnes sans identification ni domicile repérables, accès douteux aux centaines de langues, absence de connaissances sur la multitude des sociétés camerounaises, défaut de personnels judiciaires, de bâtiments et de budget de fonctionnement, inexistence d'un embryon de gendarmerie, etc.

De toute façon, à considérer la force et la vitalité des réalités africaines, rien ne laissait croire qu'une tentative de greffe eût pu être imaginable. A long terme, peu d'espoir d'une assimilation ou d'une adaptation du modèle français. Il eût été aberrant de toucher aux règles traditionnelles, même en balisant certaines pratiques, dès lors que chaque groupe avait bâti son modèle de relations humaines et avait maîtrisé la discipline de sa collectivité. Les structures elles-mêmes découlaient de conceptions souvent dictées par un mode d'existence particulariste. Et comme le foisonnement ethnique avait contraint les peuples voisinant sur les mêmes sites à se forger une identité culturelle significative, le colonisateur se trouvait face à des croyances, à des valeurs et à des modes de conduite, dont l'ensemble excluait tout projet modificateur.

Les circonscriptions de l'Afrique profonde où j'eus le privilège de servir ne pouvaient donc offrir qu'un paysage éclaté dans le domaine du droit et de la justice. S'y mêlaient des codes écrits, des coutumes orales, des pratiques divinatoires révélant les faits en cause et l'identité des responsables, des phénomènes naturels frappant directement ou indirectement des êtres humains, ou encore l'intervention de forces immanentes venant au secours de collectivités ou d'individus menacés. Le rôle du juge, quand il y avait place pour cette fonction, était tenu par divers personnages : magistrats de l'ordre judiciaire, administrateurs investis d'un pouvoir équivalent, chefs traditionnels revendiquant l'exercice ancestral de la justice, justiciers occasionnels ayant souvent usurpé leur fonction. Tant de dispositifs juxtaposés, les uns réguliers, les autres douteux s'emboîtaient tant mal que bien. Le commandant y cherchait quel tiroir ouvrir pour trouver la formule la moins inopportune qui fût entre légalité, équité ou usage admis.

Certes, la schématisation à laquelle je recours paraîtra grossière. Pourtant il n'était pas un Droit unique, mais des ensembles disparates de régulation des comportements, basés sur des normes, sur des consensus, sur des certitudes religieuses ou sur des fictions. Et il n'était pas une Justice unique, mais des manières de trancher les cas d'espèce, dont beaucoup malheureusement n'obéissaient ni à la simple rationalité, ni au respect de l'humain. Reconnaissons toutefois, en l'état

d'archaïsme des communautés de l'époque, que l'empirisme du règlement des conflits et des litiges a limité les violences et évité les désordres graves qui eussent désintégré ces sociétés.

Des pages antérieures ont déjà présenté des scènes de différends ou de conflits et montré quels accommodements l'administrateur tentait de trouver pour les régler. Accommodements au cas par cas selon que le contexte social inclinait à satisfaire soit le principe des droits de l'homme, soit le mérite de l'une des causes, soit plutôt à avantager l'intérêt supérieur du groupe. En la forme, le présent chapitre s'attachera à évoquer les écueils rencontrés par le commandant. Cet acteur, nonobstant son savoir et son expérience, peinait à se faire un jugement ou à concevoir un bon compromis qui portât apaisement dans un village ou une famille. Quant à ceux qui demandaient justice, allaient-ils recevoir la réponse pour laquelle ils lui avaient accordé leur confiance ?

1. Une organisation judiciaire remaniée, mais encore boîteuse

Un rappel de l'organisation judiciaire outre mer permettra tout d'abord de fixer les compétences reconnues à un administrateur de circonscription en matière de justice.

S'agissant du pénal, une innovation majeure était intervenue au moment de mon arrivée au Cameroun. Un décret du 30 avril 1946 avait attribué aux seuls tribunaux judiciaires de droit français le pouvoir de connaître les infractions pénales, crimes et délits compris, la loi française devenant seule applicable. Cette compétence en matière répressive concernait donc toutes les personnes, quel que fût le statut de celles-ci, Camerounais, Français, étrangers. Il dut être cependant prévu que le code pénal français fût modifié et complété pour définir certaines infractions répondant à des aspects particuliers de la criminalité locale.

S'opérait ainsi un changement considérable par rapport à la situation antérieure. Le chef de circonscription se trouvait dépossédé de certaines attributions répressives qui, de tout temps, avaient renforcé son autorité, telles les pénalités dites administratives, applicables aux Africains de statut local. Toutefois, en tant que chef de poste ou que maire d'une commune, il conservait les fonctions d'officier de police judiciaire avec mission de relever ou constater les infractions et d'en livrer les auteurs à la justice. Autant dire que ce champ d'action, dont il gardait l'initiative, a finalement peu réduit son autorité. Ses administrés en avaient parfaite conscience. Je peux même ajouter à ce sujet qu'il était des administrateurs, eu égard à l'isolement et à l'éloignement et souvent par souci de l'ordre public, pour estimer ici et là, que ladite mission motivait l'exercice de pouvoirs de fait.

S'agissant des affaires civiles et commerciales, deux catégories de tribunaux étaient habilités à intervenir, ceux de droit français et ceux de droit local.

D'un côté les tribunaux civils français, relevant du pouvoir judiciaire français, appliquaient la loi française. L'institution de base avait été simplifiée à cause du petit nombre d'affaires. Elle portait le nom de justice de paix, soit à compétence ordinaire, soit à compétence étendue. Les Français y accédaient de plein droit. Au surplus, au cas où des Camerounais s'opposaient entre eux, ils pouvaient, s'ils en étaient d'accord, porter leur différend devant la juridiction française – celle-ci réputée de droit commun – et ils pouvaient même être jugés, s'ils le demandaient, en matière coutumière. En conclusion, l'administrateur chef de circonscription n'intervenait pas en matière de loi civile française. Pourtant, à défaut de magistrat, un arrêté du gouverneur pouvait affecter un administrateur, diplômé en droit, auprès de

l'organisation judiciaire, les attributions de juge de paix étant alors conférées à l'intéressé.

D'un autre côté siégeaient des tribunaux dits de droit local, qualifiés en matière civile et commerciale, pour connaître des contestations s'élevant entre personnes africaines se réclamant d'un "statut personnel" traditionnel. Cette catégorie de juridictions préexistait à la réforme de 1946. La liste ci-dessous en rend compte et témoigne de toute une hiérarchie de justiciers. En raison de la simplicité habituelle des plaideurs, la procédure était orale, les parties se défendaient elles-mêmes et les règles applicables étaient celles de la coutume des parties. On distinguait :

- * le tribunal de conciliation ;
- * la juridiction coutumière (composée de notables), cependant non habilitée à traiter les litiges visant des personnes et les cas de conflit entre coutumes ;
- * le tribunal du 1^{er} degré, présidé par l'administrateur de subdivision secondé par deux assesseurs ayant voix délibérative et choisis entre les représentants des coutumes ;
- * le tribunal coutumier, créé par arrêté du gouverneur dans les divers groupes ethniques de la subdivision et présidé par un chef ou notable, avec deux assesseurs, mais non compétent pour les litiges visant l'état des personnes;
- * le tribunal du 2e degré, présidé par l'administrateur chef de région ou son adjoint, avec deux assesseurs ayant voix consultative, jugeant en appel du tribunal du 1er degré ou du tribunal coutumier.

Cette multiplicité de juridictions civiles courait, hélas, le risque de ne pas être comprise des plaideurs. Certes, les deux catégories, droit français et droit local, se justifiaient dès lors que les Africains cumulaient les droits des citoyens français et la conservation de leurs anciens droits coutumiers (ceux-ci désignés sous l'appellation de statut personnel). Toutefois seuls le tribunal du 1er degré et celui du 2e degré pouvaient connaître les litiges visant l'état des personnes, domaine par excellence du principe de la liberté humaine. Celle-ci devait être mieux garantie, avait-il semblé, sous la présidence d'un étranger au pays.

Une donnée de droit fondamentale sera rappelée ici. La Constitution du 27 octobre 1946 avait énoncé que "(ceux) qui n'ont pas le statut civil français conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé)". Le même article 92 de la Constitution ajoutait : — "Ce statut ne peut en aucun cas constituer un motif pour refuser ou limiter les droits attachés à la qualité de citoyen français ". A ce sujet, il a été dit que les Camerounais, placés pour leur administration sous la tutelle de la France, avaient été admis au bénéfice de certains avantages de la citoyenneté de ce pays sans en avoir la nationalité.

2. Les dispositifs du droit applicable à la population africaine

Au lendemain de 1946, l'aggiornamento de la politique coloniale française avait donc affecté le domaine judiciaire comme d'autres secteurs, précisément pour rapprocher les dispositions applicables aux Camerounais de celles visant Français et Occidentaux. A la vérité, une analyse plus fine du dispositif juridique montre que les régimes applicables aux deux catégories d'administrés ne présentaient pas une harmonisation vraiment convaincante. Deux entorses écornaient le principe républicain d'égalité et marquaient un retrait manifeste sur la pétition constitutionnelle quant à la parité entre citoyens égaux.

La première dérogation se lit dans les compétences propres aux différents organes judiciaires. Certes, pour la matière pénale, une novation avait satisfait au sens de la modernité : les tribunaux français y étaient seuls habilités à connaître les infractions, quels qu'en fussent les auteurs sur le territoire du Cameroun. Ainsi, pour la première fois, les Africains relevaient-ils désormais de cette juridiction, laquelle, de surcroît, leur appliquait la loi française. A l'inverse, au civil, les Camerounais n'avaient toujours pas stricte obligation de porter leurs litiges devant les magistrats français.

La seconde dérogation résultait d'une assimilation implicite, admise il est vrai de longue date, mais à regarder comme téméraire. Faute de mieux sans doute, aux matières dites civiles de notre droit français avait-on fait un rapprochement avec ce fourre-tout où la pensée locale discernait soit des évènements inexplicables et menaçants, soit des manœuvres dolosives. Devant ces perturbations de la vie familiale ou collective, la tradition de chaque ethnie avait expérimenté des parades comportant obligations et rites. Ainsi la République française annexait-elle à son droit un lot de coutumes, dont le commandant faisait la découverte.

Pourtant, sans conteste, la Constitution de 1946 avait expressément reconnu aux peuples d'Afrique la légitimité, pour eux, de se prévaloir de normes sociales singulières - conserver un "statut personnel" distinct du "statut civil français" -. Les coutumes traditionnelles, à base déiste ou panthéiste en général, avaient été admises par le législateur français comme le fondement de la discipline sociale. Les membres d'un groupement ethnique de statut local étaient donc censés adhérer à la coutume de leur communauté de la même façon que les Français étaient censés se conformer à leur code civil. Deux conséquences en découlaient. Primo, les magistrats français n'ayant pas compétence, en principe, pour recevoir les requêtes des personnes soumises à la coutume, les requérants africains avaient à saisir celles des autorités qui étaient investies d'un pouvoir de justice à leur endroit, c'est à dire les autorités chargées d'interpréter et de faire appliquer les conduites admises dans leur groupe d'origine. Secundo, en l'espèce, les cinq tribunaux jugeant en droit local - et dont la liste a été donnée plus haut - se trouvaient dépendre pratiquement de la compétence de l'administrateur. Le commandant, en fin de compte, n'avait pas perdu son rôle éminent. Il trouvait dans les juridictions auxquelles il participait un utile observatoire des sociétés. Mieux encore, il bénéficiait d'une initiation à l'évolution des mentalités locales au fur et à mesure des jurisprudences coutumières dégagées, avec sa participation, au cours des audiences. Au besoin, par ses décisions de justice, tentait-il d'infléchir les modes de comportements. Les lecteurs peuvent imaginer à quel point il y avait motif à se passionner pour cet immense legs ancestral de représentations et de pratiques, auxquelles mes administrés attachaient valeur et

Ajoutons une dernière remarque sur le droit positif en vigueur de 1946 à 1960. Il était des dispositions particulières, significatives de la plasticité qui inspira le système juridique de la dernière période de la colonisation. Elles offraient une alternative aux plaideurs africains. A côté du régime d'exception (le statut personnel) que les traditionalistes de la coutume pouvaient conserver – et que la quasi-totalité des Camerounais n'avaient guère abandonné à la veille de l'Indépendance –, ces plaideurs avaient la faculté, s'ils le sollicitaient, d'être jugés selon le droit commun applicable aux Occidentaux, à savoir les règles du droit civil français avec pour conséquence, dans les affaires délicates, un renvoi devant les tribunaux français. Personnellement, je n'ai pas connu ce dernier cas. Du moins m'est-il arrivé, pour répondre à des requérants très motivés, de prononcer une décision allant dans le sens des droits de l'homme, en opposition à une coutume inutilement oppressive.

Au terme de cette trop austère présentation de l'organisation judiciaire, on risque d'être confondu. Pour le colonisateur, face à des sociétés multiculturelles, comment établir un droit positif quand, à la base, il n'existe pas même de consensus sur les principes moraux et sur la dignité humaine à respecter avant tout ? Qui n'aperçoit la complexité de la construction dont il vient d'être fait état ?

3. L'accueil très réservé du milieu camerounais à la mainmise du colonisateur sur le domaine judiciaire

Rien de surprenant dans la suspicion des populations à l'égard des institutions judiciaires que le colonisateur avait mises en place unilatéralement. Qu'il s'agisse du domaine de la justice comme de tout autre, l'heure restait encore, chez les populations africaines, à considérer que l'héritage ethnique, quant à ses valeurs sociétales, prévalait contre les systèmes des Blancs. Du moins était-ce la pensée des milieux humains que j'ai eu, personnellement, à administrer, paysans dans leur majorité, rivés à leur terroir, établis loin de groupes différents, ou encore formant des quartiers distincts et autonomes s'ils avaient à cohabiter dans un village composite.

Un tribunal français traitant d'affaires dites civiles, surtout s'il était ouvert en un lieu public et à une assistance multi-ethnique, inspirait la méfiance. Le recours à une justice établie par le Blanc ne constituait pas une démarche naturelle pour l'homme quelconque. Celui-ci se sentait naturellement enclin à préférer les arrangements négociés au sein de son mini-univers, même s'ils devaient déboucher sur un préjudice personnel, tant l'humble paysan redoutait les révélations. Les malfaisances graves ou les agissements nuisibles, surtout émanant d'un notable craint, déliaient rarement les langues. Bien souvent le dépôt d'une plainte auprès du tribunal coutumier officiel constituait une hardiesse de son auteur. L'intéressé devait tenir compte des rapports de forces existant dans sa communauté et des pressions du prince local. Ainsi s'explique en partie la faible attraction, à ses débuts, de cette institution judiciaire.

Un autre type de méfiance pouvait résulter des choix offerts par le système légal pour une application soit du droit français, soit de la coutume, et ouvrant la porte à une inégalité de traitement. Un Africain "éclairé" aurait pu solliciter l'application du droit français après avoir évalué qu'il en tirerait un avantage supérieur à l'application de sa coutume. Son frère de brousse, en se contentant de la règle coutumière, aurait bien pu entendre prononcer une sentence de portée contraire pour une requête de même nature.

Pour souligner encore combien incertaine restait l'application de la coutume, selon que cette application fût le fait du justicier traditionnel d'un groupe ou le fait d'un tribunal relevant de la puissance publique, de bons esprits auraient parié que ce dernier, présidé par un administrateur, se serait rangé à une décision empreinte de plus d'humanité que celle des "sages" du village. Or rien n'était moins sûr. Il fallait craindre, en effet, que les assesseurs présentent au commandant comme coutume recevable un usage désuet, mais propre à mieux pénaliser le fautif. Or, comment vérifier la teneur d'une coutume? Parce qu'elle était non écrite et évolutive dans le temps, c'est-à-dire ni contrôlable, ni fixée, une coutume appelait des interprétations. D'où le risque, pour le juge, en se référant à une authentique coutume, de se laisser entraîner à avaliser des pratiques inhumaines ou moralement révoltantes.

Or la responsabilité du juge mettait en cause le pouvoir judiciaire français, que l'administrateur présidant le tribunal incarnait bel et bien, au moment où il avait entaché sa décision du viol d'un principe de droit supérieur.

4. La survivance du pouvoir prétorien du commandant

On verra plus loin que les tribunaux coutumiers auraient pu gagner en notoriété et efficacité s'ils eussent été établis plus près des justiciables. Pareil rapprochement géographique aurait déjà suffi à régler bon nombre de litiges et à parer à l'incapacité où les charges du chef de subdivision interdisaient à ce dernier de tenir son office de juge convenablement. Déposer une plainte au civil impliquait aussi d'un paysan qu'il éprouve une confiance dans le maître du tribunal coutumier. Ce n'était pas le cas quand les administrés avaient l'impression que le commandant ignorait leurs traits ethniques identitaires et les ressorts profonds sous-tendant leurs règles sociales, à savoir les croyances et conventions des membres appartenant au groupe.

A cet égard, je peux avouer n'avoir trouvé rien de plus formateur que de consacrer, ici et là, de longues demi-journées à écouter les débats des assesseurs d'un tribunal coutumier, même en conciliation. C'était alors une plongée décisive dans les arcanes d'une ou plusieurs communautés. Se dévoilaient, chez celles-ci, les ferments dynamiques qui les animaient, les influences qui se partageaient les rôles majeurs, les lignes de différenciation entre les grandes familles composantes. Le commandant obtenait ainsi un faisceau d'informations vivantes dont un magistrat français, en son cabinet, était privé, en ce qui le concernait, pour comprendre les dossiers des affaires pénales.

Pourtant, lors des audiences, tant de situations hors normes apparentes m'obligeaient à trancher sans avoir reçu l'aide des assesseurs ou dans le silence, probablement désapprobateur, de ceux-ci. Parfois j'en venais à préférer au jugement un simple arbitrage de conciliation, que cet arbitrage fût ou non en accord avec les croyances dominantes, ou qu'il fût ou non en cohérence avec les comportements habituellement générés par les structures sociales. Cette manière d'exercer la justice aurait été à rapprocher des formes qu'avait prises, dans la Rome antique, le pouvoir prétorien. Les préteurs eurent en effet, selon les historiens, un grand rôle dans la pratique du droit en rendant des édits (au sens de règlements faits par un magistrat), spécialement dans les affaires entre étrangers ou entre citoyens et étrangers, pour corriger des dispositions du droit civil ou suppléer à des lacunes de la loi selon les besoins. Or certains de ces préteurs avaient été affectés au gouvernement d'une province. L'analogie avec ma situation était certaine puisque j'exerçais la double fonction de l'autorité et de la justice coutumière.

L'administrateur colonial français se trouvait ainsi rencontrer des difficultés du même ordre que celles du préteur quand il devait dire le droit. Il lui fallait concevoir des stipulations appropriées aux différends qui séparaient deux ou trois parties de coutume ethnique distincte ou qui avaient trait à des activités économiques inconnues des sociétés anciennes. Le commandant se faisait un point d'honneur de prononcer des règlements transactionnels en adéquation avec les réalités du milieu social et avec les modes de survie des groupes humains. Un exemple de ce genre de cause sera donné, celui du litige portant sur un contrat oral de pâture entre un propriétaire terrien animiste et un éleveur de bovidés, ce dernier semi-nomade musulman. Le domaine des procédures, à lui seul, pouvait poser problème, parce que les coutumes paraissaient silencieuses sur ce point. Inutile de s'appesantir par ailleurs sur les déformations et les artifices résultant d'une langue dite nationale à

traduire en français, voire pour passer d'une langue véhiculaire africaine à un idiome local.

Tous ces commentaires sous la plume d'un homme qui fut confronté sans cesse à des situations hors normes, laissent imaginer les perplexités de l'action judiciaire. De profondes évolutions traversaient l'histoire en cours, sous le masque apparent de l'immobilisme des paysans, mais plus clairement dans les petites bourgades. Les sociétés affichaient les premiers signes de perméabilité, les contraintes ethniques s'affaiblissaient, la monnaie et les déplacements changeaient la donne, des permissibilités s'insinuaient, des valeurs perdaient leur support, des pans coutumiers se dénaturaient avant même qu'ils eussent été contestés et réaménagés. Les jeunes sortis des écoles, aux effectifs croissants, portaient implicitement atteinte au crédit des sages de la tradition. Leur possession de l'écrit, de références étrangères et d'éléments de la rationalité propulsait l'émergence implicite d'une philosophie du Droit en désaccord avec les rites et avec la crédibilité de la coutume. Ainsi, avant l'Indépendance, se faisaient jour des règles de conduite, positives comme négatives, hors des sentiers traditionnels, ceci de façon plus marquée au Bamiléké et déjà sensible dans les gros villages du Nord. L'institution officielle de la justice implantée par le colonisateur commençait à émettre quelques racines dans le vieux terreau africain, ce que mes expériences initiales, en 1947, n'avaient pas laissé prévoir.

5. La substitution d'un code pénal à l'ordre ancien des systèmes répressifs coutumiers.

L'attribution aux magistrats français du pouvoir répressif sur les Africains, à l'égal de celui qui leur avait été dévolu sur les Occidentaux, n'a pas manqué, au lendemain de 1946, de représenter un véritable bouleversement. Elle a mis fin, dans l'ensemble du Cameroun, à ce qui pourrait être qualifié de règne judiciaire des administrateurs, que ces derniers eussent été titulaires du commandement d'une région ou d'une subdivision. Les textes réglementaires, dont ils avaient eu à faire application concernaient, à l'époque révolue, la totalité des infractions, cependant qu'il s'y ajoutait des dispositions spécifiques à simple caractère disciplinaire, l'ensemble étant assorti de voies de recours. Tout cela était devenu caduc.

L'implantation territoriale de la justice française dut être complétée à travers le Territoire. La transition, malaisée, traîna durant des années.

Il y avait à prévoir les instruments de travail des nouvelles autorités, à recruter et former un personnel camerounais, à affecter des locaux pour installer provisoirement les tribunaux et pour loger les magistrats. Les principaux chefs-lieux de région bénéficièrent en priorité d'une justice de paix. Appel dut être fait à des magistrats du corps métropolitain, les effectifs du corps dit "d'outre-mer" s'avérant très insuffisants. Les nouveaux venus avaient évidemment à s'initier aux sociétés africaines locales. Parmi les difficultés et les manques lentement surmontés, relevons qu'aucun gendarme n'avait été placé jusque là dans les subdivisions. Aussi, en résidence au centre de la région, le juge s'était-il vu, en fait, longtemps tributaire des chefs de subdivision. A ceux-ci de lui fournir des procès verbaux et des enquêtes, dès lors que l'intéressé ne disposait pas des moyens et du temps pour se déplacer au loin dans l'une ou l'autre des subdivisions attribuées à sa compétence territoriale. Et, parvenu à pied d'œuvre dans un poste, il avait presque tout à solliciter du subdivisionnaire, outils, matériels, personnels et informations. C'était là, pour le magistrat du siège, des conditions très pénibles et qui ont duré. Quant à l'installation des procureurs, elle intervint avec lenteur.

Quelques précisions et chiffres viendront étayer ci-après la précarité dont souffrirent les premiers représentants de la justice, au moins là où je me suis trouvé en service, entre l'an 1947 et l'an 1959. Regrettablement l'activité judiciaire y demeura toujours le fait d'un seul juge. Il incombait à ce dernier de statuer sur toutes les affaires pénales de l'ensemble de la région où il avait sa résidence. Aussi n'accordait-il à l'audience foraine prévue pour mon poste qu'une courte journée, voire une demi-journée. L'audience avait une périodicité mensuelle, encore que, en cas de rupture des communications routières ou d'un trop faible nombre de dossiers, l'espacement des audiences pouvait être de deux à trois mois.

En limitant mes informations à l'environnement qui fut le mien, d'autres éléments témoigneront de la très lourde charge de ce juge unique. En 1947/1948, le magistrat de Maroua, dont la compétence couvrait cumulativement six subdivisions, avait à connaître des affaires d'une population totale de 670.000 hab. (statistiques de l'époque). Et il n'était alors dans le nord du Cameroun ni gendarme, ni procureur. En 1949/1951 et en 1953/1954, où j'eus successivement à tenir deux subdivisions du pays bamiléké, le ressort du juge basé à Dschang comprenait une population de 450.000 hab., dont beaucoup de justiciables tortueux. Aucun procureur n'avait été désigné. Entre 1956 et 1959, le juge de Garoua, avec lequel j'ai collaboré tant à Guider qu'au chef-lieu de région, se devait de traiter les affaires pénales d'une zone deux fois vaste comme la Belgique et peuplée de 300.000 hab. Toutefois le parquet de Garoua venait d'être pourvu d'un procureur et chaque subdivision disposait d'un gendarme à demeure.

D'autres chiffres éloquents pourraient être fournis. Je laisse de côté le domaine du civil, car dans aucune de mes circonscriptions, je n'eus connaissance de requête de cette nature. Restait donc le domaine du pénal. Le juge unique était assuré, eu égard à l'importance numérique de la population, de ne pas manquer de dossiers. Heureusement pour lui, le monde paysan avec son relatif archaïsme et sa propension au silence, hésitait à réclamer son droit ou à dénoncer une action coupable. L'affectation de gendarmes contribua cependant à gonfler peu à peu les arrestations. Pour prendre deux années témoins, 1947 et 1958, certes avec un écart entre le nombre d'habitants à Mora et à Guider, les statistiques faisaient état d'infractions très banales et finalement assez peu nombreuses. Pour Mora : 43 condamnations, dont 34 pour vol et 4 pour coups et blessures. Pour Guider : 208 condamnations, dont 149 pour vol ou recel, 21 pour coups et blessures, 24 pour escroquerie. A mon avis personnel, le juge aurait dû être saisi de beaucoup plus de cas. Mais la structure des sociétés de l'arrière-pays, le Bamiléké compris, avait encore à gagner en transparence.

Je reviens en effet sur un sentiment qui ne m'a pas quitté en ces temps passés – était-ce préjugé ou erreur de ma part ? –. Les communautés locales se protégeaient des investigations des autorités. Les rideaux opaques que ces groupes dressaient ne visaient d'ailleurs pas seulement les Blancs. Je soupçonnais que des chefs coutumiers eussent abusé de leur puissance et monnayé leurs arbitrages. Je soupçonnais que les petites gens se laissassent étriller de cent manières et qu'elles eussent subi aussi en silence des violences et des prédations, sauf à émigrer. Je soupçonnais que les procédés magiques, les ordalies d'épreuves et les empoisonnements hors rite public se fussent accompagnés de suites tragiques tenues cachées. Je soupçonnais l'existence de geôles privées et de procédés courants de tortures. Au point que parfois, dans un village lointain, une ombre venait en moi ternir des scènes que j'avais tout d'abord regardées avec bonheur : des

familles qui semblaient vaquer avec sérénité à leurs occupations familières, une cohorte d'hommes qui s'affairaient avec une discipline inhabituelle autour d'une chefferie fastueuse. Pourquoi donc un doute m'effleurait-il ? N'existait-il ici aucun conflit ? aucune requête ? aucun motif de saisir le juge ? Le tableau de paix et d'harmonie placé sous mes yeux n'aurait-il pas affiché un décor en trompe-l'œil ?

Que penser, rétrospectivement, de cette réorganisation judiciaire prévue, quant au fond, pour une extension du pénal français, mais qui exigea du même coup, dans l'intérieur du Territoire camerounais l'ouverture de dizaine de tribunaux et de justices de paix absents jusqu'alors ? Elle fut vraisemblablement établie à des fins de politique idéologique. Elle prit garde cependant à ne pas courroucer le monde africain et à ne pas ébranler trop ostensiblement les anciennes petites nations camerounaises dont les structures avaient pour fondement la coutume ethnique. Il demeurait que le code pénal, récemment imposé aux populations, déniait implicitement toute valeur à une série de conceptions et pratiques locales admises par une multitude. Celles-ci, qualifiées de "primitives" par certaines voix, avaient d'autant mieux survécu durant des décennies de colonisation, qu'elles avaient été partiellement tolérées ou voilées avec la complicité embarrassée des chefs de circonscription, ceci par crainte de jacqueries qu'ils n'auraient pu mater. Le pouvoir colonial se trouvait, à l'évidence, devant des milliers de coutumes dont la généralité des Africains tiraient depuis toujours leur interprétation symbolique des phénomènes naturels et leur conduite individuelle. Il y avait là, pour les individus et pour les sociétés, une réalité prégnante. Or les interdits fixés par la coutume comme les châtiments découlant de leur viol, autrement dit l'ensemble des disciplines tribales, n'étaient pas, pour beaucoup d'entre eux, en cohérence avec les dispositions d'un code pénal européen, ni avec les méthodes répressives modernes 1.

L'incompatibilité soit partielle, soit totale des deux modes de contrôle social – le droit de type occidental et les contraintes des coutumes africaines – a ralenti les ajustements d'opportunité qu'il fallait trouver. Des freins tenant à d'autres causes encore, celles-là circonstancielles, ont entraîné des gênes et des difficultés s'ajoutant au problème de fond lui-même. Deux séries de faits les évoqueront ci-après.

En premier lieu, le transfert de la justice pénale à des magistrats, ceux-ci régis par un statut d'indépendance, n'a pas réduit en bloc l'ancienne position dominante des administrateurs. Les chefs de circonscription restaient, comme par le passé, habilités à engager des poursuites contre les auteurs de délits, relayés en partie, dans leur mission d'officiers de police judiciaire, par les militaires de la gendarmerie affectés peu à peu en brousse. Le juge, parce qu'il était installé à grande distance des subdivisions, en était réduit à travailler sur les éléments d'informations fournis par le chef de poste et à lui prescrire par courrier les diligences utiles. Il va de soi, bien entendu, que le juge pouvait aussi être directement saisi d'une infraction commise dans l'une des circonscriptions extérieures.

En second lieu, le public camerounais avait pour sa part des raisons d'être légitimement décontenancé. Pensons ainsi à la surprise des inculpés ou des prévenus quand, au moment de l'audience, ils découvraient un président du tribunal, le juge, qui se substituait à l'administrateur, alors que toutes les procédures d'enquêtes, voire la détention provisoire, avaient eu le commandant pour maître. Aussi antipathique le personnage du commandant pût-il être, c'était là, dans la fonction de juge, que plusieurs générations avaient vu trôner l'intéressé. Or survenait,

inconnu, un autre acteur, le magistrat. Quelle étiquette lui connaissait-on, hormis son activité de distributeur officiel des châtiments? Décidément les "manières des Blancs" s'avéraient de plus en plus incompréhensibles. Et les choses prirent ensuite un autre tour encore quand apparut la figure du gendarme, elle aussi sortie de la "boîte de Pandore" du colonisateur et sur qui les craintes des contrevenants et auteurs de méfaits ne tardèrent pas à se fixer. Néanmoins, avec les années, les victimes d'accidents, déprédations, vols, agressions et coups et blessures apprirent très vite à déposer leurs plaintes au poste de gendarmerie.

La période de transition entre ancien et nouveau régime du droit pénal a été accompagnée d'inévitables dysfonctionnements. Les discordances ont touché surtout les justiciables camerounais, durement interrogés par tant de remises en question. C'est ainsi que la décomposition des poursuites en deux phases, celle de l'administrateur officier de police judiciaire et celle du juge, aboutissait parfois, en toute légalité, à un relâchement du prévenu ou à une relaxe, nature de décision qui avait été moins habituelle dans l'ancien système où le chef de circonscription pouvait appréhender les pressions du milieu africain. C'est ainsi également que de nombreux modes de sanctions avalisés par les coutumes pour leur impact dissuasif, tels les condamnations à mort des coupables d'adultère et le bannissement d'asociaux récidivistes que des récits ont eu l'occasion d'évoquer, ont été frappés d'illégalité, suscitant des mouvements d'indignation parmi la population. D'autres situations nées par exemple des obstacles aux communications entre les postes et le juge entraînaient la prolongation sine die de la durée de certaines gardes à vue.

Les remises en question que la période de transition a avivées ont également troublé les chefs de circonscription. Où ceux-ci en étaient-ils de leurs fonctions essentielles ? Certes, un gage leur avait été laissé, même s'ils doutaient de la suffisance des moyens pour répondre à l'objectif : l'ordre public demeurait de leur responsabilité. Et, l'appréciant ou non en leur conscience, ils se savaient toujours participer à la répression pénale, mais désormais à terme, à l'issue de la décision rendue par un magistrat interposé.

Politiquement, s'agissant de l'administrateur, la dépossession de son ample pouvoir judiciaire d'autrefois a, au début, altéré l'image que la population avait toujours eue de lui et de son autorité. Une troublante équivoque s'est instaurée qui a persisté jusqu'à l'Indépendance, se prolongeant bien au-delà d'ailleurs. Elle tirait son origine d'une représentation de la figure du chef, telle que cette représentation s'était concrétisée, dans la mentalité collective locale, par des siècles de régimes d'essence autocratique. Ainsi, dans la majorité des groupes étatiques du passé africain, le chef d'un groupe avait-il conjointement les attributs du commandement et les pouvoirs de justice. Ce double aspect de l'autorité renforçait la puissance du chef. Or, dès l'installation d'un ordre colonial teinté d'absolutisme, cette conception courante avait été transposée sur le personnage du commandant d'une circonscription. En tant que maître de son fief, l'administrateur avait détenu le droit de juger les occupants du fief. Seule lui échappait l'une des fonctions emblématiques d'un monarque des traditions locales, celle de servir de médiateur entre la ou les puissances divines et le peuple. D'ailleurs royauté et justice n'avaient-elles pas été liées en France à en croire la lecon d'histoire où m'était présenté, enfant, un Saint-Louis rendant personnellement la justice, sous un chêne s'il le fallait. Au Cameroun, l'administrateur avait joui, lui aussi, de prérogatives au moins égales à celles accordées par la tradition aux chefs supérieurs. Une sorte de proconsulat plénier l'habilitait à juger au pénal antérieurement à la réforme de 1946. De même que les princes africains d'antan disposaient de "bras armés" pour neutraliser les transgresseurs d'interdits, le maître d'une circonscription avait les moyens d'appuyer ses décisions de justice par la force coercitive d'un peloton de gardes. Très symptomatique de la persistance de la dualité ici soulignée, s'est révélé le fait que le tournant légal de 1946 eût laissé survivre la justice coutumière au civil et, bien plus, le fait qu'une disposition réglementaire eût prévu que ladite justice coutumière resterait entre les mains du chef de circonscription. Les administrateurs n'ont ensuite pas manqué de développer considérablement cette forme judiciaire entre 1946 et l'Indépendance. A travers la justice civile, le chef de poste exerçait en réalité un contrôle social infiniment plus large que ne le représentait la fonction répressive tenue par les magistrats.

Une ultime remarque rappellera une procédure civile très particulière, objet d'un développement dans le chapitre VI. Ce fut au tribunal du 1^{er} degré que fut attribuée compétence pour prononcer les jugements supplétifs d'acte d'état-civil, notamment ceux destinés à fixer l'année de naissance d'une personne, jugements parfois lourds de conséquences. Là encore, en tant que président de ce tribunal, l'administrateur se trouvait très opportunément désigné pour enquêter auprès des familles et des témoins villageois.

6. Les juridictions civiles chargées d'appliquer le droit coutumier

Le droit pénal étendu en 1946 à tous les ressortissants du Cameroun avait fait le pari d'innover en important des règles dans lesquelles le monde africain ne se reconnaissait pas nécessairement. Il écartait notamment certaines références comme celle d'un garant divin ou celle d'une action des puissances occultes. Cependant son mérite avait été de fixer un ordre juridique explicite, puisque cet ordre s'appuyait sur une loi écrite dont les dispositions avaient à être appliquées à la lettre par les tribunaux.

A l'opposé de ce droit des infractions, précis à tous égards, le champ des relations civiles entre les personnes n'était régi par aucun texte, du moins par aucun document commun à la totalité des citoyens. L'état de fait antérieur à 1946 se survivait. Tout juste la constitution du 27 octobre 1946 avait-elle formulé que les Africains conservaient leur "statut personnel", d'où la faculté, pour les intéressés, d'y renoncer. Mais le contenu et la portée de ce statut personnel restaient de mystérieux non-dits. Pour les exégètes, un rapprochement de nature pouvait au moins être envisagé avec les matières d'un droit civil traitant de l'état et de la capacité juridique d'une personne. Ce que j'ai personnellement observé dans la pratique, ce fut plutôt un ensemble hétéroclite de solutions en rapport avec la diversité des activités humaines. Les tribunaux en étaient saisis sous l'allégation d'un lien avec le statut personnel.

Pragmatiques, nos interlocuteurs africains avaient trouvé le "maître-mot" susceptible de couvrir la multiplicité des façons d'agir ou des phénomènes extérieurs dont les anciens prônaient de tenir compte : le mot de "coutume". La coutume avait la bonne réponse sur tout. Le juriste occidental comme le sociologue s'interrogeaient : la coutume commande-t-elle l'homme et l'homme peut-il réformer une coutume ? D'évidence, dans la bouche des sages d'une ethnie du Cameroun, la coutume correspondait à l'héritage séculaire d'un peuple, avec ses spécificités, ses conceptions, ses tabous, ses références aux conduites utiles, ses modes de répression, chaque élément apparaissant solidaire des autres. Outre les obligations de personne à personne et celles de l'individu envers la collectivité, la coutume

intégrait les pratiques religieuses, morales, esthétiques et techniques identifiant le groupe.

Se distinguant de la loi, généralement écrite, la coutume n'avait pas d'autres support et moyen de transmission que la parole. De ce fait, loin d'être stable au cours des générations, elle entérinait ici et là de nouveaux usages socio-culturels déjà admis et elle pouvait aussi assimiler certains apports étrangers que des immigrés avaient véhiculés lors de leur accueil dans l'ethnie. L'inspiration religieuse semblait avoir été présente partout. Les conséquences pénales sanctionnant les comportements déviants, expressément prévues, revêtaient les plus curieux aspects. La transgression d'un interdit pouvait induire un malheur personnel ou collectif ou appeler un châtiment corporel, voire un supplice. En fait, le justicier extérieur à une collectivité, tel l'administrateur dans son contrôle des tribunaux coutumiers, ne devait pas s'attendre à traiter de cas de figure simples. L'examen d'une plainte le conduisait en réalité, avec l'assistance des assesseurs, à se positionner sur l'arrière-fond de l'ensemble coutumier. L'affaire instruite exigeait souvent de reconstituer un véritable puzzle, aussi irrationnel fût-il aux yeux d'un Occidental, pour anticiper les incidences d'une décision judiciaire tant à l'égard du corps social que des parties. La progression dans pareil labyrinthe aurait été plaisante pour un anthropologue en mal de thèse. Mais, pour sa part, le commandant risquait son autorité. Face au public, des hommes très modestes accroupis à terre quand le palabre se tenait dans un hameau, il promenait son regard sur une assistance qu'il savait convaincue d'une vérité, l'excellence de la coutume en cause. Etait-il là pour "faire justice" ou pour donner appui à un quelconque usage confortant l'unanimisme d'un groupe resté en situation d'isolat ? En conscience, quelle réponse espérer ?

"Autre pays, autre coutume". En son temps déjà, Euripide en avait énoncé le constat. Au Cameroun, je dus moi-même approcher autant de coutumes que de groupes humains. La question à laquelle je ne trouvais pas d'explication était celle-ci. D'où cette autorité manifeste, que je voyais à l'une ou l'autre des coutumes, tirait-elle sa source ? Pascal, on le sait, avait été interrogé par les usages admis en France qui eussent été jugés insensés au-delà des Pyrénées. Il qualifia "d'inouïe" cette emprise d'une coutume sur un peuple, à laquelle il attribua un "fondement mystique". Mais l'interprétation qu'il donne serait-elle convaincante ? A l'en croire, une coutume réglant interdits coercitifs et conduites sociales aurait été légitimée par la communauté sur le critère qu'elle avait été "reçue" par tous ses membres, "seule raison", ajoute Pascal, pour que fût reconnue sa pleine "équité" par le groupe.

Quoiqu'il en eût été du principe d'un acquiescement populaire, il fallait bien qu'un organe interprète l'observance quotidienne de la coutume. Sur le Territoire camerounais et au moins au plan officiel, c'est-à-dire dans l'ignorance des pratiques suivies à l'insu du colonisateur, tel devait être le rôle des juridictions réglementairement instituées à cet effet. Directement impliqué, le commandant s'y débattait dans un champ de doutes et d'hésitations. Il se libérait mal de l'esprit de rationalité dont son droit national l'avait façonné. Sauf expérience antérieure éclairante, comment aurait-il décrypté l'énigmatique édifice d'un ordre coutumier étranger aux conceptions juridiques occidentales ?

Imprégné qu'il était de l'essence profane de son code civil français, l'administrateur avait à se référer, en sa fonction de juge, à une source de données protéiformes toutes de nature sacrée. Celles-ci, dans leur majorité, ne séparaient pas d'ailleurs les mœurs individuelles du politique, ni le civil du pénal, ni les droits

personnels des droits réels, ni les agissements occultes des ancêtres — ceux-ci survivant en forme d'esprits et guettant les défaillances de leurs enfants — d'avec les faits et gestes des générations suivantes. Les contradictions entre droit égalitaire moderne et coutume affectaient jusqu'au statut de l'individu lui-même, selon que celui-ci répondait à la condition d'esclave, de serf, de client ou à celle de l'homme libre, voire de classe noble. Elles touchaient aussi la situation juridique de la femme mariée, situation autre que celle de l'époux et des enfants communs au couple, puisque souvent des croyances reliaient l'épouse exclusivement à sa propre parenté par le sang. En superposition à tous ces cas et inconnue de notre système français, il existait une extrême complexité de la structure de la parentèle africaine, où chacun des membres d'une famille dite "étendue" était assigné à des devoirs particuliers ².

Un autre type encore d'incompatibilité entre droit coutumier et procédures d'un Etat du XXème siècle entravait, cette fois-ci, l'action socio-économique d'un chef de circonscription. Le commandant aurait aimé parfois faciliter à un groupe ethnique cohérent la gestion de ses intérêts matériels. Il butait sur un droit public colonial, héritier du droit français, qui déniait l'octroi de la personnalité morale à un groupement qu'aucun texte réglementaire n'avait institué dans le statut de collectivité publique. Or l'observance des solidarités coutumières, fondée sur un ordre religieux unitaire, donnait au groupe ethnique — voire aux communautés issues de la segmentation historique de l'ensemble ethnique initial — le caractère, dans certains cas, d'une entité étatique réelle, réunie autour de son chef et gouvernée par le prince. Il résultait en particulier de cette discordance entre l'ordre juridique camerounais et les aspirations d'une communauté ethnique à vivre sa spécificité économique, l'impossibilité d'actions en justice pour promouvoir ou défendre des intérêts généraux propres à l'ethnie.

L'analyse schématique ci-dessus justifie une observation de R.Delavignette quand il écrit "la coutume... réalité africaine.. absolument irréductible à notre Droit". Le même point de vue figure sous la plume de Enock Katté Kwayeb dans les pages où le juriste camerounais expose pourquoi justice coutumière bamiléké et justice française demeuraient inconciliables ³. L'instructeur d'une requête et après lui le président du tribunal sentaient trop souvent se dérober le terrain mouvant de la coutume et d'une application de celle-ci : incertitude quant aux croyances et pratiques locales, interférences entre éléments de fait et phénomènes supranaturels, actes masquant une vengeance à soustraire d'une poursuite pénale, mutisme de tout un groupe pour gêner l'identification de l'individu responsable, etc.

Autre point d'importance à mettre en exergue. Les anthropologues professent aujourd'hui que les coutumes sont sujettes à variations au cours des âges. Ce caractère évolutif a dû certainement toujours exister, mais passé inaperçu du fait d'une transmission orale ne laissant pas trace. Au contraire, les modifications du droit écrit n'échappaient à personne, beaucoup de textes stipulant d'ailleurs qu'ils se substituaient à d'autres. Il est incontesté qu'au cours de l'histoire, les comportements humains se sont adaptés à de nouvelles situations plus ou moins contraignantes. C'est ainsi que, durant la dernière période de la colonisation, le décloisonnement des communautés africaines a accéléré, parfois de façon éclatante, l'évolution des coutumes après que le relatif immobilisme ancien des idées et des mœurs eût été bousculé.

En illustration de ce phénomène de glissement, puis de changement des conduites individuelles, voici un exemple simple, dont je fus le témoin sur une période

à vrai dire très courte d'une douzaine d'années. L'exemple porte sur les banales affaires dont ont toujours été encombrés les tribunaux civils depuis des temps immémoriaux, à savoir la revendication de femmes, que celles-ci eussent été objets de rapts ou compromises par une infidélité conjugale, ceci dans un contexte de société chosifiant l'élément féminin. Dans les années 1940, mon apprentissage du palabre s'exerca sur des faits me ramenant au souvenir de l'enlèvement des Sabines et de la légende fondatrice de la Rome antique. Combien de luttes fratricides sanglantes ai-je eu à clore dans les Monts Mandara après qu'un groupe familial ou un quartier eût tenté de récupérer par les armes des adolescentes ou des épouses saisies par des ravisseurs du voisinage ? Et qui sait combien ai-je mené d'opérations de force, précisément pour prévenir pareilles extrémités, lorsque j'ai dû diriger des opérations d'encerclement, par mes goumiers, de pitons rocheux où logeaient de jeunes célibataires détenant chez eux leurs conquêtes ? A la vérité, mes enquêtes me faisaient suspecter dans de nombreux cas une fugue, préméditée par l'acteur féminin, et le rejet, par les deux amants, du règlement amiable envisagé initialement par la parenté. En ces années-là et dans l'état de normes sociales excluant la liberté de l'individu, l'opposition d'un couple au dessein de la famille passait pour une transgression et un outrage insupportables. Au fur et à mesure où les administrateurs ont accentué, pourtant discrètement, leur pression - soit lors des incidents dévoilés dans les villages visités en tournée, soit lors d'une première banalisation des tribunaux coutumiers - dans le sens de l'humanisation des sanctions, les populations ont senti souffler le premier vent d'une libération. La fuite des épouses a pris de l'ampleur dans les ethnies où elle était peu commune, chez les montagnards des Mandara en particulier, sans comparaison cependant avec la fragilité du mariage devenu déjà endémique dans plusieurs ensembles du Sud-Cameroun. Je vis peu à peu des groupes traditionalistes s'accommoder de l'instabilité chronique des unions. Sur le plan des mœurs tout au moins, le consensus à l'ordre établi s'affaiblissait. Mes déplacements se sont accompagnés bientôt d'un harcèlement de reproches à mon égard, venant surtout des notables, interlocuteurs les plus familiers du commandant, au prétexte que je me faisais complice d'une opposition à la coutume. Nécessairement conduits à tenir en laisse leur petite troupe d'épouses et de concubines, par ailleurs souvent âgés, ces notables, d'obédience animiste comme islamiste, figuraient au premier rang des revendicateurs de femmes en cavale. Il leur semblait que leur droit de propriété sur leur bien féminin, bafoué de la sorte, aurait justifié que mes gardes fussent lancés aux trousses des récalcitrantes, cependant que ces dernières attendaient leur impunité de connivences ou de caches.

Le commandant, quant à lui, observait les signes d'un recul de l'absolutisme concédé au mâle et ceux d'une tolérance accrue de l'opinion aux écarts de conduite. Rien d'étonnant à ce que l'apparition de contacts inter-ethniques non violents eût fragilisé les modèles traditionnels, à commencer dans le domaine du couple. Comme l'ont développé les pages antérieures consacrées à la condition féminine, un consensus à des mœurs plus libérales caractérisait déjà certaines familles. A leur tour, des tribunaux coutumiers ont eux-mêmes tempéré la tyrannie exercée sur les femmes. Processus évolutif qui coexistait avec les assez solides îlots de l'archétype originel, dont témoignaient la cour des grands chefs musulmans, ainsi que les noyaux inféodés aux princes bamiléké. Le mouvement de dérive des choix conjugaux en marge du système coutumier, c'est à dire par l'accord des partenaires ou par acceptation tacite de la femme, constitua le plus spectaculaire exemple des mutations, qui remirent en cause l'ordre social à la veille de l'Indépendance, au point que les unions du nouveau type prirent l'appellation publique de mariage par vol ou

par rapt dans plusieurs groupes⁴. Un droit innovant était né de l'initiative même des membres d'une communauté. Les tribunaux coutumiers s'efforçaient d'en tirer les conséquences, bien qu'ils eussent continué à donner des gages au lien rituel de la tradition, encore apprécié par une large fraction des peuples, c'est-à-dire un acte convenu par la famille pour donner une femme à un de ses membres.

Une mise à l'écart aussi rapide de règles majeures annonçait, à terme, d'autres destructurations collectives. Le système traditionnel, sur son fondement métaphysique, avait instauré une discipline collective efficace : la répression des manquements et des infractions s'exerçait sous la forme de phénomènes naturels télécommandés par des forces invisibles, sans nécessiter un effort moral de la part des individus. Or les groupes humains entraient, sans en avoir conscience, dans une ère où le maintien de leur cohésion aurait demandé l'éducation de l'individu par une éthique, à défaut de laquelle la crainte d'une sanction pénale éventuelle n'aurait pu suffire à garantir le bon ordre social.

7. Le fonctionnement des tribunaux coutumiers officiels

Il était évident qu'en prenant possession d'espaces africains inconnus avec les moyens d'action sommaires qui étaient les siens, le colonisateur venu d'Europe, allemand, puis français, avait eu mieux à faire que d'organiser, sur le champ, une "justice indigène" ou que de s'immiscer dans les rapports conflictuels entre les natifs. L'opportunité l'a conduit plutôt à laisser chaque ensemble communautaire de la mosaïque ethnique régir, comme par le passé, son système coutumier propre. Les responsabilités judiciaires ayant été d'office déléguées aux chefs de circonscription, ceux-ci militaires au départ, administrateurs civils ensuite, n'eurent d'autre souci que de s'en tenir au seul droit pénal, lequel leur offrait un moyen d'écarter les perturbateurs de l'ordre public. Ils firent donc peu de cas des différends civils opposant des villageois entre eux. Les usages reconnus localement leur apparaissaient d'ailleurs comme des anachronismes méritant indifférence, cependant que le fondement religieux des normes sociales n'excitait guère leur désir d'intervenir dans un domaine aussi déconcertant.

Ceci étant, le Cameroun oriental, dépouille de l'Empire allemand vaincu, avait été doté, au lendemain de la guerre de 1914-1918, d'un statut peu commun sur le plan international. Il devenait un territoire sous mandat français. De ce fait, la Société des Nations, habilitée à surveiller l'administration coloniale, aurait été à même de considérer comme intolérables certaines des sentences qu'auraient prononcées des justiciers coutumiers hors de tout contrôle. Aussi, pour se prémunir des reproches qui auraient émané de l'instance de Genève, siège de la S.D.N., le gouvernement de Yaoundé dut prévoir des institutions judiciaires compétentes en matière d'application des coutumes. Le journal officiel du Cameroun publia donc des textes organisant des tribunaux dits coutumiers chargés d'instruire les affaires civiles.

Il a été dit plus haut que cette structure de droit public vint à être confiée aux chefs de circonscription, seuls représentants du pouvoir colonial en brousse et déjà en possession de moyens et de compétences propres à assurer le bon ordre des rapports humains. Après le retrait de leur compétence pénale en 1946, les administrateurs n'apportèrent qu'un zèle très inégal à la justice civile tant ils peinaient déjà entre tournées de commandement, recensements, travaux de pistes, gestion courante, multiplication d'états périodiques à fournir. Il se trouva parfois des fonctionnaires toqués d'ethnologie et cherchant épisodiquement, dans l'instruction de litiges sur les biens ou sur le droit des personnes, un motif pour valider leur fonction

officielle de juges coutumiers. Quelques autres agents d'autorité, conscients d'ignorer les réalités des milieux africains, s'exonéraient d'intervenir dans les chicanes locales par peur qu'une plainte anodine dévoile, de façon inattendue, des compromissions dont les coupables se couvriraient en soulevant une tempête politique. Pour conclure, sauf exception locale, les juridictions coutumières se languirent dans une douce somnolence. Une explication simple peut, certes, être aussi avancée : c'est au chef-lieu que siégea jusque tardivement l'unique tribunal d'une subdivision, de sorte que la majorité des parties hésitaient à entreprendre une marche à pied d'un ou plusieurs jours et à subir des semaines d'attente, loin de chez elles, jusqu'au prononcé d'une décision. A cet égard, l'audience foraine pouvait y obvier, une pratique qui fut souvent mienne.

Les tribunaux coutumiers représentaient, selon ma conviction, un instrument efficace qu'il convenait de généraliser pour réduire les climats conflictuels. Au lendemain de 1945, ils connurent enfin une embellie dans la foulée des réformes institutionnelles de l'époque, mais peut être surtout avec l'arrivée massive de jeunes administrateurs, plus enclins à donner à leur service de l'Etat le caractère d'une mission sociale. Le moment paraissait en effet bien choisi pour mettre en œuvre ce que, à propos d'un autre domaine, la géographe Antoinette Hallaire a qualifié de "processus d'acculturation par voie d'autorité". Il appartenait directement au personnage du chef de circonscription, détenteur d'un faisceau de moyens variés, politiques et matériels, de démultiplier ce qui n'avait été jusqu'ici qu'un embryon symbolique de juridiction.

Des exemples seront fournis, choisis dans les zones du nord du Cameroun où j'ai servi, de l'installation progressive d'un tribunal dans chaque groupe traditionnel à la faveur d'une décroissance des antagonismes interethniques. L'élan auquel je me suis appliqué moi-même, outre la création de nouveaux tribunaux, tenta de définir sur quels critères les justiciers coutumiers de la tradition déterminaient la normalité ou non d'un phénomène ou d'une action humaine autrement que par les pratiques de l'occultisme. Sans rejeter d'office tout l'héritage passéiste, il semblait expédient d'amorcer également, par une orientation délibérée de la jurisprudence des tout nouveaux tribunaux, un mouvement d'unification de certains principes coutumiers de façon à rapprocher les valeurs sociales reconnues par des groupes géographiquement voisins. Il allait de soi, au surplus, que l'infléchissement à donner aux jurisprudences dégagées dans le droit coutumier des différentes communautés eût pour objectif soit de faire reculer, soit d'abandonner celles des disciplines sociales sanctionnées par des sévices physiques ou des maltraitances morales.

Le lecteur aura de lui-même pressenti qu'un nouvel arrivant dans une subdivision devait préalablement s'informer des usages dont il allait tenir compte lors des audiences. La solution de facilité eut été, cas par cas, d'interroger les assesseurs ou l'interprète, en séance, sur la règle coutumière s'il en existait une en l'espèce. Cette humiliante façon de se laisser manipuler ne pouvait pas, très souvent, être évitée. La bonne démarche aurait été de vérifier si les archives du poste comptaient un ou des dossiers tenant lieu de coutumiers. Or rare était pareille bonne fortune et encore manquait-il généralement mention d'une situation voisine de la cause à trancher. Au reste, quand la circonscription comprenait de cinq à vingt coutumes distinctes, les prédécesseurs avaient déclaré forfait. Il aurait aussi fallu que l'instruction préalable menée par les assesseurs éclaire le président sur les faits et

sur la position des parties. Mais seuls les débats à l'audience dirigés par le président parvenaient à donner, dans la meilleure des hypothèses, une idée du litige.

De toute façon, quelles que fussent les informations recueillies, elles l'avaient été par la voie orale, émanant d'une source individuelle ou collective à la fiabilité incertaine. Par lui-même, le fait qu'une coutume fût rapportée dans une pièce d'archive n'assurait pas de la crédibilité du texte. Le seul document de nature systématique que j'aie eu entre les mains, rédigé en 1933 sous le titre de "Coutumier de la race mandara" (wandala), fournissait des données assez complètes. Il passait en revue un grand nombre de points de droit (outre les attributions respectives d'un chef de village et du sultan de cet important Etat historique), depuis la gestion des biens de l'absent, le bornage d'un terrain, la succession dévolue aux ascendants, jusqu'au louage de services et au mandat. A la vérité, l'intérêt de cette pièce restait limité. Ses dispositions énoncées à la façon d'un code de type occidental sur un modèle vraisemblablement dicté par la direction des affaires politiques du Cameroun, se calquaient sur de nombreuses prescriptions coraniques. Lesdites prescriptions étaient, du reste, commentées au quotidien par les savants du Livre à Mora quand j'eus à administrer le pays des Wandala. Par contre, je n'ai pas le souvenir d'avoir eu connaissance dans l'un ou l'autre de mes postes d'un relevé quelque peu développé de la coutume d'une collectivité animiste.

Un lecteur étranger au domaine du droit coutumier concevra facilement les perplexités que pouvait réserver à un tribunal l'audience où ce dernier débattait de traditions manifestement dénuées de bases juridiques. Nul texte n'avait d'ailleurs énoncé quels ensembles d'usages devaient être catalogués comme appartenant à une authentique coutume. Nul texte n'avait prononcé si des forces transcendantes suffisaient ou non à motiver un comportement asocial. Il n'était pas de directive qui eût prescrit quel système de règles coutumières s'appliquât, d'office, sur l'aire territoriale d'une communauté, aire qui eût été d'ailleurs impossible à délimiter. Aucun principe préétabli n'avait, au sein d'une collectivité ethniquement composite, énuméré les catégories de personnes ne relevant pas de la coutume majoritairement représentée. Le cas échéant, le juge était-il habilité à solliciter des parties qu'elles lui indiquent la coutume dont elles dépendaient ? Quelles dispositions juridiques appliquer aux plaideurs se déclarant sans coutume ou à ceux, tels des chrétiens ou tels des Africains étrangers au Cameroun, qui récusaient l'autorité des coutumes du Territoire. Les assesseurs et le président, pour éviter un déni de justice, pouvaient-ils se permettre des interprétations que d'aucuns auraient été tentés de contester comme discrétionnaires ? Certes, un pourvoi devant le tribunal du 2e degré restait possible, mais il comportait un risque d'arbitraire encore plus grand. Car les membres du tribunal d'appel, originaires du chef-lieu de région, outre qu'ils exerçaient peu souvent ce genre de fonction, avaient à embrasser trop de réalités ethniques pour rivaliser en compétence avec le chef de subdivision, président du tribunal du 1er degré. Rappelons ici pourtant qu'une Chambre d'homologation siégeait à Yaoundé, la capitale. Cette chambre, composée de magistrats, avait le pouvoir de casser un jugement du second degré, l'annulation devant se fonder sur une incompétence ou une violation de la coutume. Toutefois l'office de cette institution m'a paru à moi-même fort réduit. Car je m'étais étonné de ce que, sur le nombre considérable d'affaires que j'eus à traiter, il n'en eût pas été une à avoir été épinglée.

8. Les premiers pas des juridictions coutumières

Ce fut lentement que la justice civile coutumière prit son élan. Se mettant en place parallèlement à la situation de fait préexistante, c'est-à- dire aux divers systèmes traditionnels de résolution des tensions sociales, elle eût sans doute pour effet, par voie indirecte, d'exercer une pression positive. Selon la démarche suivie dans d'autres chapitres, des informations concrètes présenteront maintenant les cheminements observés dans plusieurs de mes postes.

A Mora, les débuts d'un tribunal inter-ethnique

Voyons la première évolution du tribunal de Mora, bon exemple du départ de l'institution dans un milieu humain où les mutations profondes ont tardé. Je ne crois pas déformer la réalité historique en avançant que jusqu'en 1948, date où j'ai quitté ce poste, l'empirisme présida au traitement des affaires civiles. Au lieu que les litiges fussent clos par des jugements, on en restait au système des conciliations, à vrai dire des conciliations instrumentées sous la forte autorité du commandant et dans l'environnement de sociétés musulmanes organisées sur un type féodal. Point de formalisme, pas même de relevé écrit des décisions, d'autant qu'il n'était nul greffier et que les assesseurs ignoraient le français écrit ou parlé. Des éléments d'infractions pénales se mêlaient souvent aux contestations proprement civiles cependant que certaines preuves s'administraient au moyen de procédés religieux. Les audiences se tenaient n'importe où à la façon d'une tenue de palabre. Si l'une des parties venait tôt à être suspectée et risquait de se trouver en position de débitrice de biens, l'autorité s'assurait de sa personne par crainte d'une fuite.

Les archives de Mora faisaient état en 1932 de 160 affaires réglées, puis ultérieurement de 130 en 1939, 400 en 1943, 730 en 1946, 1030 en 1947. En ce temps là, aucun appel ne semble être intervenu devant le second degré à Maroua.

Lors de mon séjour en 1947/1948, le tribunal dont il faut préciser ici qu'il avait compétence pour la plaine seulement et sa population acquise à l'islam, se composait de quatre lettrés musulmans d'ethnie différente, lesquels instruisaient notamment les affaires de leur coutume parmi d'autres : coutumes gamergou, wandala, peule, mbororo, haoussa, bornouane (kanouri), mousgoum, choa-arabe. Se réunissant chaque jour dans un petit bâtiment du poste, ils accueillaient directement les plaignants, désignaient le rapporteur, entreprenaient les enquêtes en convoquant des témoins, prenaient des notes en langue et écriture arabes ou bien en *fulfuldé*, selon la graphie *ajami*. Au jour de l'audience et pour chaque affaire, j'écoutais le rapporteur et dialoguais avec le groupe des assesseurs par l'intermédiaire d'un interprète. Après quoi les parties et les témoins s'approchaient et les débats commençaient.

La plaine était alors entièrement occupée par les ethnies musulmanes où elles fréquentaient les gros marchés hebdomadaires grâce à la paix et au progrès des échanges commerciaux. Aussi avais-je invité les assesseurs à se rendre deux par deux sur ces marchés pour y recevoir les plaintes. Porté par mon souci de mieux faire connaître une justice officielle toute nouvelle dans le pays, j'obtins des quatre sages qu'ils m'accompagnent lors des tournées de recensement dans les cantons de plaine. Grâce à quoi de menus litiges obtenaient une solution au soir de chaque journée. Venus en nombre pour être recensés sur la place du village, les habitants avaient l'opportunité de s'interroger sur la manière contradictoire et publique dont les assesseurs examinaient collégialement les différends. Le lendemain, repartant plus

loin, ma cohorte – chefs et leur clientèle, assistants du commandant, porteurs de bagages, goumiers, membres du tribunal, serviteurs de ce beau monde ainsi que suiveurs curieux – s'étirait à travers la brousse dans une certaine ambiance de convivialité, marche parfois entrecoupée de galops pour les plus jeunes, dont j'étais. Cependant, à l'heure de la prière, où je mettais pied à terre systématiquement, nous attendions les rossinantes des assesseurs avant que la profession de foi des croyants fut dite, scandée par les prosternations d'usage. Instant de recueillement que le commandant s'accordait à lui-même.

Totalement insuffisant demeurait le dispositif d'un unique tribunal avec siège au chef-lieu de subdivision, vraiment très éloigné des justiciables. Comment envisager d'autres tribunaux quand mes collaborateurs directs se limitaient à un secrétaire sudiste ignorant du pays et à deux interprètes nordistes d'instruction élémentaire. Des années passeraient encore avant que la petite école ait offert des jeunes munis du CEP et aptes à servir de secrétaires des tribunaux.

A Kolkoss, un essai de tribunal au service des montagnards

Cette justice, outre son état embryonnaire, comptait des dizaines de milliers de laissés pour compte, les montagnards animistes. Certes, à mon arrivée à Mora, j'avais trouvé un originaire du monde kirdi, Oussalaka, que mon prédécesseur avait choisi pour le conseiller, malgré qu'il ne parlât pas le français, lorsque ce camarade était saisi en tournée de petits conflits personnels ou familiaux opposant des animistes entre eux. Ce genre de médiation ne se présentait que sur les massifs, puisqu'à l'époque très peu de "païens" se risquaient en déplacements au-delà des étroits piémonts. Pas moins de onze pratiques coutumières nettement distinctes séparaient culturellement les ethnies juchées sur les hauts reliefs de la subdivision. Hormis les "casus belli" qui m'étaient affaires courantes, les affrontements d'intérêts vécus au quotidien dans ces sociétés ne quittaient guère leurs chausse-trapes. Si par exception un litige m'était soumis, il s'agissait d'un problème de lien conjugal. Encore que sa connaissance des diverses coutumes laissât à désirer, Oussalaka m'aidait à dévider la pelote du fil d'Ariane, sans que ni l'un, ni l'autre fussions assurés de l'usage local et de l'authenticité des faits rapportés.

Pourtant je pris deux décisions. J'en attendais une avancée à terme dans l'instauration d'une justice qui eût été à la fois mieux encadrée par la puissance publique française tout en sauvegardant l'originalité des civilisations des Monts Mandara

L'une tenta le premier essai officieux d'un tribunal exclusivement chargé de régler les litiges d'une ethnie de montagne. Mon choix s'arrêta sur l'ethnie mada. J'avais en effet jugé prémonitoire un événement appelé à faire tache d'huile parmi mes administrés dits païens. Le jeune chef mada Kavaye avait, en 1946, bâti quelques cases pour des membres de sa famille au pied de son massif. Ce minihameau, bordant la piste automobile construite par mon prédécesseur Loyzance sur les derniers éboulis granitiques de la limite inférieure de la falaise, avait donné un signal de portée historique. Pour la première fois, dans cette subdivision de Mora, des montagnards avaient osé fonder un habitat à la jointure du piémont. C'était l'annonce d'une future "descente en plaine" hors du refuge séculaire des Monts Mandara. Il y avait là un marché nouvellement créé, face à un golfe où les cultivateurs mada descendaient quotidiennement mettre en valeur des terres non appropriées depuis que ce glacis militaire avait été délaissé. Tout à côté s'installa une modeste case, aux murs de terre et toit de paille, qui marqua l'entrée en fonction

d'une justice officielle parmi les milliers de familles de l'ethnie. Ceci se voulait être une expérimentation à étendre éventuellement aux quartiers perchés des autres groupes qui s'échelonnaient en bordure de la même piste et du même golfe naturel. Tant que les animistes ne consentaient pas, dans leur posture d'autodéfense culturelle et politique, à se présenter devant un tribunal composé de musulmans, n'y avait-il pas lieu d'approcher d'eux l'instrument judiciaire susceptible de limiter les règlements de comptes violents ?

Une seconde décision fut prise. Elle répondit à mon souci de limiter les sources de discordes entre gens des rochers que je ne pensais pas seulement enclins à passer aux actes de violences, mais aussi à se laisser gruger par les habiletés des Wandala. Je craignais qu'à la faveur de litiges portés devant la justice coutumière, à Kolkoss même ou plus tard devant les juridictions du même ordre à créer sur les hauts reliefs, des individus cupides, montant depuis la plaine en vue d'abuser de la crédulité des paysans, offrent leurs services aux plaideurs aux dépens de ceux-ci, bien entendu. Mes réflexions n'avaient pas fini de me questionner sur ce passé récent où le nord du Cameroun avait connu les tragédies d'une opposition trop souvent armée entre les deux grandes composantes humaines, les "Croyants" de l'Islam et les tenants des religions naturelles. Hostilités et drames s'étaient perpétués sous une domination coloniale coupable d'un certain aveuglement. L'heure d'une transition arrivait où des administrateurs civils, meilleurs connaisseurs de l'Afrique que les militaires, tentaient d'agir sur les causes. Puisque le commandant s'engageait, par divers moyens, à mener des peuples archaïques, pétris de rudesse, vers une ère de progrès et vers des comportements policés, notamment à la faveur des tribunaux, il importait que les intéressés commencent par expérimenter entre eux l'application de leurs liens coutumiers, c'est-à-dire hors des intrigues de tiers issus du voisinage antagoniste. Il paraissait légitime que les groupes de culture animiste, faconnés au même creuset, cherchent en liberté les choix évolutifs de leurs valeurs et de leurs usages. Aussi bien, aucune concordance ne les rapprochait, à l'époque, des civilisations de la plaine régies par des normes sociales totalement distinctes.

C'est pourquoi, prolongeant l'action dite de "l'apprivoisement des kirdi", ma décision, en juin 1948, de créer un tribunal desservant seul un rameau animiste de civilisation montagnarde, s'est accompagnée d'une autre décision : celle d'un renoncement, plus radical que par le passé, à utiliser des Wandala comme truchements. Intermédiaires auxquels il fallait reprocher de représenter une survie des liens de vassalité des païens aux puissantes collectivités musulmanes, mais dont le commandant avait continué à user malgré lui. En bonne logique, du moment où l'administrateur se substituait au sultan wandala pour gérer directement l'humanité des rochers, ces agents doubles, fils d'anciens esclaves capturés dans les massifs, n'avaient plus à tenir le rôle de courroies de transmission pour l'autorité coloniale. Hélas, leur origine avait regrettablement fait d'eux les seuls locuteurs disponibles des parlers ethniques, donc les seuls interprètes à partir d'une langue véhiculaire, cependant qu'ils avaient partie liée avec les différents notables. Nul mieux qu'eux se dirigeait, de nuit comme de jour, à travers les sentes rocheuses et les passages sur les terrasses pour identifier les enclos appartenant à un quartier. Le commandant continuait à suspecter ces natifs d'être complices, dénonciateurs, mouchards, intrigants et spoliateurs. Il importait de se résoudre à écarter peu à peu leur médiation si l'on désirait garantir la sérénité des travaux du tribunal de Kolkoss. Effort de longue haleine, que l'arrivée future de jeunes mada, sortis de l'école primaire française, seule mènerait à son terme!

A Guider, une institution sur la bonne voie.

Les années passant, l'institution d'une justice civile donne d'encourageants signes de vitalité sur l'ensemble du Nord-Cameroun. Pour en illustrer un exemple concret, je me référerai au développement de la justice à Guider, dont les tout débuts avaient présenté beaucoup d'analogies avec ceux de Mora.

Ainsi et jusqu'à l'année 1939, le tribunal du 1er degré de Guider ne pratiqua-t-il que la conciliation. Sans trop d'inconvénients d'ailleurs, puisque, à cette époque, le président, chef de subdivision, détenait une autorité de fait suffisante pour que les conciliations revêtissent la même force que des jugements sans en avoir la forme. Parfois la conclusion clôturant un différend important recevait mention sur un cahier ad hoc. Au reste, inconcevable aurait paru un recours en appel devant le tribunal civil du 2è degré. Ce dernier se trouvait encore en hibernation totale en 1956/1957 quand, à Garoua, en ma qualité virtuelle de président de cette juridiction, je n'eûs pas à prévoir d'audience pour l'une ou l'autre des affaires susceptibles de remonter des quatre tribunaux des subdivisions de la région.

Encore que la période qui a suivi (1939-1948) ne se fût guère démarquée des traditions précédentes, les conciliations à Guider se maintinrent, bon an, mal an, autour d'un total satisfaisant de 500.

L'avancée la plus significative daterait, semble-t-il, de 1950, lorsque le tribunal du 1^{er} degré inscrivit enfin dans son activité d'authentiques jugements, ceux-ci n'ayant néanmoins jamais atteint la dizaine. La pratique de la conciliation resta donc prépondérante. Il en fut dénombré 1421 en 1958 sur l'étendue de la subdivision.

Cependant, à l'instar de la situation prévalant alors dans le Nord du Cameroun, cette justice n'avait rien perdu de son défaut majeur. Elle demeurait géographiquement beaucoup trop éloignée de la masse des justiciables.

C'est sur ce point fondamental d'une nécessaire proximité du juge qu'elle allait bénéficier de progrès décisifs, dont il faut pourtant noter qu'ils ont porté sur la catégorie des litiges relevant des tribunaux coutumiers stricto sensu, c'est-à-dire sur les différends civils hormis ceux concernant l'état des personnes. La mise en œuvre de la décentralisation de ce type de juridiction revint à l'administrateur Arnould, en 1956, lequel prit soin de la préparer psychologiquement par de longs entretiens avec les notables appelés à la vivre. Un premier arrêté officiel institua un tribunal coutumier dans trois *lamidats*, le quatrième commandement de ce type, celui de Guider proprement dit, conservant la compétence qu'il détenait déjà. Peu après, un second arrêté consacra l'ouverture du même type de juridiction dans chacun des quatre groupements bien structurés couvrant quatre ethnies animistes fixées indifféremment sur basses-terres, éboulis ou montagne. Quant au tribunal du 1er degré, présidé par l'administrateur, il lui revenait toujours d'assurer en exclusivité le règlement des conflits afférents à l'état des personnes, où que ces conflits fussent soulevés dans la subdivision.

L'initiative d'Arnould s'imposait. La paix publique se gagne dans un pays où tout citoyen jouit de la faculté de demander son droit devant une justice indépendante d'une puissance politique. Faciliter l'accès au système judiciaire répondait bien à une avancée honorant le colonisateur. Un risque certain s'entrevoyait pourtant. L'institution du tribunal coutumier prévoyait une présidence confiée à "un chef ou un notable". Beaucoup de situations locales contraignaient au choix d'un homme d'ores et déjà détenteur d'un pouvoir puissant au coeur de la collectivité concernée. L'arbitrage coutumier que le président avait à rendre dans une affaire comportait donc le risque d'officialiser, de façon détournée, une décision discrètement de nature

à renforcer ou à camoufler la perpétuation des abus dont se rendaient coupables trop de princes, traditionnels ou non. Les assesseurs n'étaient pas, quant à eux, en position de neutraliser un président dont l'autorité se trouvait déjà socialement acquise.

Cette parenthèse énoncée, des contrôles et des freins avaient à être conçus. A cet égard, hommage doit être rendu à Arnould pour avoir accompagné la mise en place de chaque tribunal d'un authentique secrétariat, bénéficiaire d'un local distinct, équipé de moyens de fonctionnement, tandis que son adjoint, Raymond Cramatte, procédait au recrutement de secrétaires qu'il sélectionna parmi des jeunes gens, locuteurs de la langue dominante et du niveau d'un CM.2 minimum. Cet adjoint s'attacha à donner une véritable formation initiale à ces jeunes. Il s'appliqua ensuite à les visiter sur leur lieu d'emploi et aussi à les regrouper périodiquement pour des stages de réimprégnation.

Au début de 1959 et afin de couvrir les villages animistes indépendants (groupes Guidar de l'Est, Fali du Peské-Bori, Daba des massifs, au total une vingtaine de milliers de païens), nominalement rattachés au seul chef de subdivision, trois derniers tribunaux coutumiers vinrent, à ma demande, à être établis, sans doute avec des risques encore plus lourds, dont j'avais cependant fait part au chef de région. Ces collectivités excentrées, agitées de rivalités, victimes de désordres facilités par la parenté ethnique et par des alliances au-delà des limites des villages, avaient jusqu'alors laissé leurs habitants impuissants devant les hommes forts et sans moyen d'obtenir justice. La distance du tribunal de Guider rendait les recours improbables. De grandes résistances m'avaient, du reste, été opposées par les chefs de village, aucun n'acceptant qu'un tribunal basé chez un voisin et composé par des individus qui n'auraient pas été issus de chez eux, pût avoir une compétence ratione loci sur leur territoire propre. Et d'ailleurs comment mener des enquêtes dans un village tiers, comment obtenir l'exécution d'une décision sans une force de police? Des communautés africaines non dotées d'un pouvoir étatique mettaient au défi l'institution judiciaire.

Pour terminer, concernant cette même subdivision de Guider (113.000 habitants recensés) et au titre de l'année 1958, quelques chiffres attesteront la progression de la justice civile. Ils révéleront une pratique générale, relevée dans d'autres circonscriptions de brousse : les sentences rendues procédaient moins d'authentiques jugements que d'arbitrages auxquels les parties se soumettaient. Ceci confirmait la représentation ambiguë que se faisait la population de la justice mise en place par le colonisateur: une justice qui, certes, se démarquait des abus du pouvoir traditionnel, mais une justice qui n'était pas encore perçue comme un débat juridique entre le légal et l'illégal. S'il y avait report de confiance sur les tribunaux coutumiers officiels, c'était par une sorte de transfert du crédit reconnu à l'autorité du commandant.

Dans ces conditions, le tribunal du 1er degré s'était-il contenté de prononcer seulement 7 jugements en la forme (dont 2 réclamations d'enfants), indépendamment des 274 jugements supplétifs d'actes d'état civil sollicités par des parents ; il avait aussi dressé 5 conventions écrites après conciliation. Par contre, les 14 tribunaux coutumiers, institués à travers le pays par arrêté officiel, avaient totalisé 1421 conciliations. Sur ce total, le tribunal de Guider-centre en avait établi 500, signe à attribuer à une éducation supérieure de la population urbaine, en même temps qu'à un brassage ethnique dont l'effet était de rejeter les justiciers coutumiers

traditionnels. A titre anecdotique, voici comment se répartissait l'essentiel des conciliations : 31 affaires d'héritage, 355 questions d'obligations commerciales et de dettes et 682 conflits pour dots, ruptures de fiançailles et accusations d'adultère. Sur ce dernier point (différends visant l'état des personnes), le tribunal coutumier pouvait être admis comme compétent, puisqu'il statuait par la voie conciliatrice et non par jugement.

En pays bamiléké, des juridictions civiles encore mal acceptées

Comme en d'autres domaines, le monde bamiléké réservait un accueil mitigé aux institutions juridiques de la colonisation française quand celles-ci mettaient en cause la pérennité de son édifice traditionnel. Ce dernier avait conservé toute sa vigueur pour plusieurs raisons. En particulier, bien qu'il appartînt à un grand ensemble ethnique homogène, chaque "groupement" coiffé de sa "chefferie", formait une nation autonome assez jalouse de ses frontières pour qu'elle ne comptât aucun allogène chez les plus conservatrices d'entre elles. En cette époque du milieu du XXème siècle, les quelques immigrés non bamiléké, en provenance d'autres ethnies du Cameroun, résidaient dans les petits centres urbains, et non pas dans les groupements. D'ailleurs restaient-ils généralement exclus de la participation aux choses de la province. De leur côté, les structures sociales avaient tissé un réseau intégrant assez le natif pour que celui-ci, s'il se sentait mal à l'aise, n'eût d'autre échappatoire que d'émigrer au loin, chemin que des dizaines de milliers avaient déjà pris. Néanmoins, chez les expatriés eux-mêmes, beaucoup éprouvaient un lien très fort avec le culte des ancêtres, lequel exigeait des pratiques propitiatoires sur les lieux mêmes où les crânes étaient en dépôt. L'homme et la femme, chacun pour sa lignée, éprouvaient un attachement viscéral à tout un univers mythique transcendant leurs valeurs personnelles. Un autre élément participait à la cohésion de ce peuple : celui, exceptionnel, d'un roi doté d'attributs semi-divins. Le fait que ce prince fût en rapport avec des êtres invisibles, le différenciait du lamido peul, dont on sait que la conception islamique le regardait seulement comme le chef des Croyants. Le roi bamiléké, bien au-delà, détenait une puissance démiurgique. Cette capacité d'entrer en liaison avec des forces supra-naturelles lui avait été scellée pour toujours par les rites de son intronisation.

Sur les bases d'un tel credo, nul sujet ne pouvait déroger à l'ordonnancement de la société : règles coutumières strictes, systèmes coercitifs rodés. La première transgression d'un sujet aurait consisté à s'exempter des procédures traditionnelles et à recourir à l'appareil judiciaire du colonisateur pour réclamer son droit à l'occasion d'un banal litige. Certes ce genre de cloisonnement reste un vécu actuel pour beaucoup de peuples. Mais ici le fait colonial introduisait un conflit ouvert entre la discipline de petits groupes autochtones et celle prétendant régir une grande communauté interethnique. Le cas bamiléké était devenu un "cas d'école" dans le sens où les spécificités de la civilisation en cause l'avaient armé contre les altérations, du moins à l'intérieur de son bastion et probablement pour un délai de retardement.

Il n'en demeurait pas moins qu'à Bafoussam et à Bangangté, les tribunaux du 1 er et 2 è degré (le second lors d'audiences foraines) fonctionnaient à dates régulières. Cependant les affaires qui leur étaient soumises étaient peu nombreuses, celles traitant du statut personnel des parties y occupant une place très opportune. Les débats révélaient souvent des liens avec un délit, certaines causes devant alors être renvoyées au magistrat de Dschang. Dans les deux chefs-lieux de subdivision cités,

la présence au centre urbain de Camerounais étrangers à la province alimentait naturellement des conflits de coutumes, matière où la compétence de ces deux juridictions était tout à fait appropriée.

Quoiqu'il en fût, je trouvais justification à mon sentiment d'une opacité du monde bamiléké. Car il eût été normal qu'une plus grande liberté eût été prise vis à vis de la coutume, tout au moins par ces centaines d'hommes actifs, market-boys et camionneurs, comme aussi le petit peuple gravitant autour des premiers. Pourquoi ne faisaient-ils pas appel à la justice civile, eux qui n'étaient pas rivés au cœur d'un groupement ? Car il eût été de nombreuses circonstances de conflits où la saisine du tribunal du 1er degré ne leur aurait pas suscité d'opposition de la part de l'encadrement traditionnel : des litiges entre employés et patrons, acheteurs et vendeurs, prestataires de services et leurs clients, etc. Au pays bamiléké, la grande chape du silence escamotait la dureté des conditions imposées aux faibles : les liens coutumiers prévalaient inexorablement.

Il n'a rien été dit des "juridictions coutumières" ni des "tribunaux coutumiers" institués par arrêté officiel. Sauf grossier trou de mémoire, tout me porte à croire que ces institutions n'ont pas vu le jour, alors qu'elles avaient été apprivoisées aussi bien dans les collectivités dites "acéphales" que dans les principautés organisées et les lamidats peuls du Nord-Cameroun. Je consens à reconnaître qu'en l'état de vitalité des chefferies bamiléké de l'époque, de telles innovations n'eussent pas été viables. La population résidant dans les groupements exerçait et subissait tour à tour une pression qui résultait conjointement de l'éducation et de l'engagement dans les associations coutumières. Pression s'alliant à l'absolutisme disciplinaire conféré au chef par les pouvoirs religieux du personnage. Dans ces conditions, comment un particulier, paysan jamais reconnu comme propriétaire de sa terre et de sa concession, eût-il pu défier le monopole des justiciers locaux en saisissant le tribunal du Blanc ? Son geste aurait été interprété comme un rejet des compétences propres à sa nation et comme une suspicion de la justice exercée selon la tradition. Au reste, comment une décision prononcée par le tribunal officiel aurait-elle pu recevoir exécution au sein du groupement qui en aurait dénié la légitimité ? La solidité de la tribu, ancienne manière, ne se fondait-elle pas sur un consensus collectif dont personne ne se dispensait ? Le règlement des conflits n'appartenait-il pas au domaine réservé d'un chef ? Le roi n'avait-il pas intérêt à se servir de la coutume, voire à user de l'arbitraire, pour parer à l'affaiblissement de la collectivité ? Sur les hautes terres bamiléké, justice indépendante et dessein politique du prince ne se conciliaient pas mieux qu'ailleurs...

9. Héritages d'un lointain passé, des systèmes coutumiers toujours reconnus

Un administrateur devant l'hétérogénéité des disciplines coutumières

Quand se leva l'aurore du premier jour d'un Cameroun indépendant, il resta au commandant, témoin de l'ère précédente, à se retirer de la scène africaine à laquelle son destin s'était trouvé lié depuis de si longues années. Néanmoins, au lieu que ses pensées tirent un trait sur un passé si fascinant, elles scrutaient les choix politiques que préparaient les nouveaux maîtres. En matière de justice civile, le manifeste laisser-faire attentiste de la tutelle française serait-il abandonné s'il s'avérait opportun d'opérer un virage ? Car il me semblait à moi-même que la disharmonie des systèmes coutumiers entre eux, tolérée par le colonisateur, ne concourait pas, loin de

là, à souder une nation, certes nominalement instituée, mais en besoin de le devenir dans la conscience de ses membres.

Envisagerait-on un fonds légal de disciplines élémentaires qui limiterait progressivement les particularismes ethniques extrêmes, mais au risque de soulever l'opposition de chacune des petites nations historiques ⁵ devant le démantèlement de son patrimoine ?

Au reste, certains indépendantistes n'avaient-ils pas suspecté que la puissance étrangère pouvait avoir apprécié la dissemblance des conceptions et des comportements des groupes historiques, dans la mesure où l'hétérogénéité des courants humains lui facilitait la maîtrise du pays? Le nouvel Etat ne devait-il pas craindre qu'une survie des coutumes consoliderait les dérives centrifuges des ensembles ethniques? L'union des Camerounais au jour de l'Indépendance ne tirait-elle pas sa fragilité du fait que les peuples ainsi fédérés ne s'étaient pas rassemblés sur une base commune de valeurs humaines et de modes de relations civiles?

En effet, jusqu'alors, les sociétés rurales, quelles qu'en fussent leurs structures, légères ou hiérarchisées, n'avaient jamais connu d'association avec d'autres, hormis durant la tutelle coloniale où quelques-unes seulement se sentaient faire corps avec leurs voisines. Pour toutes, la seule réalité sociale qui eût toujours compté se résumait au partage de croyances et coutumes reçues des ancêtres. C'est sur le vécu de cette réalité et sur l'attachement à ce lien que, les armes à la main et dans un perpétuel état de qui-vive, un groupe avait à tenir à distance les peuples voisins, eux-mêmes tout aussi motivés, puisque leur différence dans les usages quotidiens faisaient d'eux des ennemis⁶. Quand la domination européenne survint, peut-être une majorité de ces petites nations ont-elles accentué les signes extérieurs de leur civilisation propre en réplique au processus sournois d'assimilation que les Blancs pratiquaient sous couvert d'apporter le progrès. Finalement l'Indépendance, qu'avaitelle fait, sinon d'instituer un avenir commun au profit d'une collectivité élargie à la dimension d'une nation, celle-ci fusionnant toutes les entités humaines entre elles, et doublée par un mode de gouvernement se voulant égalitaire et démocratique ? Les différenciations des valeurs et des comportements qu'avaient transmises les coutumes ne perdraient-elles pas leur raison d'être sur beaucoup de points ?

De telles réflexions prospectives apparaîtront mieux justifiées après un aperçu de ce que les différentes sociétés fixaient à leurs membres dans l'ordre des croyances et des usages, ceci encore à la veille de l'Indépendance.

L'immensité du domaine coutumier civil interdit qu'il en soit fait le tour. Les pages de ces mémoires ont déjà fourni des échantillons très illustratifs de coutumes variées. Au moins convient-il, avant de clore ce sujet, de répondre à la question suivante : la singularité de chaque coutume et le foisonnement consécutif des disciplines coutumières permettent-ils cependant des rapprochements entre coutumes ? Si oui, sur quels signes distinctifs ? Ne doit-on pas, à l'évidence, attribuer au déroulement historique, évènementiel et environnemental, vécu par chaque peuple, d'une part les représentations du monde extérieur et des conditions de survie que se faisait un groupe, d'autre part les conduites optimales exigées des individus ? A cet égard les sociétés traditionnelles servant de références au présent ouvrage avaient élaboré leur civilisation propre sur la base de concepts d'où découlait l'ordonnancement des coutumes. De ce dernier, on discernait, schématiquement, trois modèles distincts à l'intérieur de chacun desquels se lisait une certaine parenté des coutumes en vigueur. Voici les nations répondant à un modèle voisin. Premier modèle : les petits

groupes animistes du Nord-Cameroun. Second modèle : les sociétés islamisées du même Nord à régime étatique centralisé. Troisième modèle : les royaumes bamiléké avec souverains détenteurs de pouvoirs politico-judiciaires sur arrière-fond de croyances animistes. Chacun sera passé en revue successivement.

Le lecteur se rappellera que la perpétuation d'une autorité des coutumes africaines avait été officiellement avalisée dans les territoires d'outre-mer par la Constitution française de 1946. Mais il aura motif à s'étonner que les usages, auxquels un droit de cité était ainsi confirmé au Cameroun, n'eussent pas été énoncés expressément. Il se questionnera également sur l'absence totale des textes réglementaires qui auraient dû fixer les conditions de fonctionnement des tribunaux officiellement institués, lesquels se trouvaient sous le contrôle ou sous la présidence de l'administrateur de la circonscription. C'est entre les mains de ce finalement que tout avait été confié : les règles de compétence, la désignation de la coutume applicable, le rôle des assesseurs, les vérités à admettre, les procédures à suivre, les modes de preuve, les rites autorisés, le renvoi éventuel devant un tribunal pénal, les sanctions, la fixation de l'indemnisation et les conditions d'exécution des pénalités prévues, etc. De façon générale, selon ma modeste expérience, si l'on pouvait regretter l'insuffisance des connaissances de cet homme, il était le seul, cependant, à réunir assez de savoirs sur les sociétés locales pour tenir une charge judiciaire de cette nature. Des informations, il en quémandait certes auprès des assesseurs, mais ceci dans le soupçon perpétuel que ces conseillers méconnussent autant la coutume en cause que lui-même ou qu'ils eussent parti pris pour l'un des comparants. A l'issue d'une audience, le doute m'envahissait quant à la qualité de ma médiation, d'autant que, au droit privé, une affaire entremêlait souvent des règles religieuses, une incidence pénale et une atteinte fautive à l'ordre du

J'ajoute que les archives de mes postes ne détenaient d'instructions de qui que ce fût, et que je n'ai jamais reçu de directives de mes supérieurs à cet égard – ni d'ailleurs d'un quelconque magistrat – . Les assesseurs, avec lesquels j'ai travaillé, partout hommes d'âge, ne comprenaient, ni ne parlaient le français, alors que la précision des traductions importait au plus haut point – les coutumes s'appuyant sur des représentations de pensées ayant une rationalité et une logique différentes de celles prévalant dans les textes juridiques français – .

Trois réflexions sur les coutumes magico-religieuses des sociétés animistes nordcamerounaises

S'il plaisait au commandant d'aller à la découverte des sociétés animistes, celles des basses terres et celles des massifs, dont l'approche entrait bien dans sa mission, la perplexité l'emportait dès que le décodage des coutumes devait être suivi d'une décision et d'un acte d'autorité. A cette heure là, l'étranger, en reconsidérant l'opportunité de l'assise d'un usage invoqué, pouvait mettre à mal, soit volontairement, soit à son insu, les normes coutumières familières à la population. Tout litige soulevé devant moi avait de toute façon à être tranché et m'obligeait à descendre dans l'arène.

De mes expériences sur le terrain, je rapporterai ici trois observations.

La première de celles-ci, je le reconnais, ressortit plutôt d'une conviction personnelle que d'un simple constat. Il m'a semblé que, dans l'imprévisibilité de ses menaces et de ses sanctions contre bon nombre de comportements, l'héritage coutumier avait, par des exigences à la limite de l'outrance, mis à l'épreuve l'énergie et le courage des individus. Et, pourtant, il n'avait pas étouffé la tenace vitalité du

fonds humain, contrairement à ce qu'on aurait pu craindre. La riqueur implacable des usages aurait contribué finalement à écarter les risques d'anarchie ou de dislocation à l'ère archaïque où les modestes rassemblements de familles rivales n'avaient pas encore atteint la taille critique pour se structurer sous l'autorité d'un chef. Aussi leur at-on donné le nom de "communautés acéphales" (du mot grec "képhalé" = "tête"), système distinct de celui de "la tribu", celle-ci fédérée par un patriarche. Ce genre de communauté survivait à de très nombreux exemplaires à travers le Nord, en particulier dans les massifs où l'orographie prédisposait à une segmentation en petites unités humaines. La prise de commandement par un chef territorial intervint ultérieurement, souvent en vue de coordonner la défense des frontières lors d'une densification du peuplement⁷. Ce type de structure, que ma troisième observation évoquera, n'a cessé de se multiplier dans le Nord peu avant l'Indépendance, du fait du colonisateur et sur l'exemple des organisations féodales musulmanes. Pour conclure sur les sociétés acéphales familières de mon approche, les coutumes anciennes, nonobstant l'absence de véritable vie collective - hormis l'observance des rites religieux et hormis les liens du sang – avaient, au cours des temps, obtenu le ralliement de tous aux prescriptions draconiennes qu'auraient ordonnées des ancêtres impitoyables.

Seconde observation, ces entités acéphales, unies mythiquement par une même ascendance familiale réelle ou présumée, se trouvaient privées des moyens coercitifs qui leur auraient permis d'employer la contrainte nécessaire à une discipline sociale. C'est là que les coutumes avaient révélé leur efficacité. Nonobstant l'invraisemblable irrationalité de leurs conceptions métaphysiques, elles avaient su imposer une croyance indéfectible. Celle d'un réseau tentaculaire d'esprits, invisibles et omniscients, veillant à châtier infailliblement les transgresseurs grâce à la complicité de forces répressives (des phénomènes naturels en général). D'où, chez les peuples concernés, le souci permanent de conjurer ou de détourner les menaces des génies et des puissances malignes si d'aventure ils enfreignaient les règles coutumières. De là également l'opportunité de techniques magico-religieuses, dont seuls quelques hommes avaient connaissance par leurs relations avec le surnaturel. Aussi de tels présupposés dissuadaient-ils le commandant d'utiliser son modèle judiciaire occidental du type "viol d'un principe, faute commise ou préjudice subi, application d'un barême, sanction ou indemnisation, recours à la force publique". Saisi d'une simple plainte en tant qu'administrateur de subdivision ou d'un différend civil en tant que président du tribunal, sa première démarche, une fois la cause examinée et en présence d'un requérant animiste, consistait à rechercher le dire de la coutume dans un tel cas. Il n'avait ensuite qu'à soupeser les libres avis et les non-dits de ses assesseurs. Un paysan peu madré avouait parfois que le responsable du tort commis à son encontre lui avait été indiqué par le devin. L'affaire se réglait finalement par un compromis, illusoire sans doute, puisqu'il prétendait allier l'humain, la paix sociale et les croyances admises. Le justicier venu de l'Occident avait troqué les valeurs reçues dans sa cité - justice profane, normes égalitaires, observance de la légalité - contre les représentations en cours localement - signifiants naturels, corrélations possibles entre êtres vivants et choses organiques, figurations symboliques, pouvoirs magiques, sortilèges - .

Ma troisième observation n'est pas sans lien avec les schémas réductifs auxquels se laissait tenter l'administrateur, faute du temps pour affiner ses enquêtes. Les manifestations extérieures des conduites humaines, les usages et les rites lui semblaient souvent comparables, alors qu'en réalité ils avaient été dictés par des motivations d'un autre ordre que celles attribuées au premier abord. Des normes

incontestées dans un espace ethnique avaient cessé de prévaloir ici et là après interactions, ignorées, entre groupes voisins. La négation d'une coutume affichée par une famille, loin de traduire une opposition politique, aurait pu résulter de la préférence accordée à un élément culturel conservé par un clan d'immigrés. Une tradition, inexplicablement déviée dans un groupe, n'aurait-elle pas été affectée par une rupture d'équilibre entre les forces dominantes, suite à un repositionnement des notables influents? Mais pratiquement, comment, seul et surchargé de tâches discordantes, le commandant aurait-il pris la peine de recueillir assez d'informations pour les croiser? Ces insuffisances d'appréciation se doublaient d'une servitude sans échappatoire : l'absence d'interprètes maîtrisant à la fois les nuances du français et celles de la langue véhiculaire. Quant aux procédés de la manipulation du religieux et quant aux aspects du monde des puissances occultes, la compréhension en était rapportée différemment selon l'ouverture à la modernité de l'interlocuteur interrogé. Quoiqu'il en ait été, j'ai conservé le sentiment que l'ensemble des populations, dans les provinces où j'ai servi, n'avaient guère, à l'époque, remis en cause une certaine transcendance des coutumes, justifiant la diversité des croyances. En dehors du mode de pensée des vrais Croyants du Livre et des chrétiens sincères, le socle coutumier, dans son ensemble, avait conservé valeur de foi et de loi dans les zones occupées traditionnellement par l'humanité ci-dessus évoquée.

De quelques particularismes des conceptions magico-religieuses

En réponse aux doutes que pourraient soulever les éléments d'informations et les analyses figurant dans les présentes pages, précisons à nouveau que ces notations tirent essentiellement leurs sources du vécu de l'auteur. Il n'est donc pas inquiétant que des rapprochements ne puissent être faits parfois avec les points de vue que, plus tard, des travaux d'anthropologues auraient exprimés. Le témoignage dont il s'agit ici est celui d'un chef de circonscription. Les données saisies et interprétées l'ont donc été par un acteur engagé dans des responsabilités politiques. Acteur mis alors en présence de modèles de discipline sociale traditionnels presque encore vierges de défigurations venues de l'extérieur. Le commandant ne se livrait pas à un travail de thèse. Il remplissait une fonction, celle de justicier. Un justicier au petit pied dira-t-on. Qu'il exerça cette mission hasardeuse sous un arbre ou dans la case d'un village de brousse ou encore sous une hutte servant de tribunal de fortune, les hommes et les femmes placées devant lui, debout ou assis à terre, exprimaient par la parole et le visage la culture qui les avait conditionnés. S'immisçant alors dans le quotidien douloureux et pathétique de ce monde humain, l'intervenant étranger, après un premier décryptage de la réalité coutumière, ne trouvait souvent d'autre issue que de louvoyer plus ou moins près de ladite réalité avec pour objectif non de rendre un semblant de jugement, mais de réduire les tensions sociales.

Voici pour terminer quelques traits communs aux coutumes s'inspirant d'un système magico-religieux, terme conservé à défaut de mieux. Il va sans dire qu'elles prévoyaient, si besoin était, l'application conjointe de pénalités et sanctions matérielles et physiques.

Sur le sujet ainsi traité, on voudra bien conserver à l'esprit les lieux et les temps au cours desquels le commandant a abordé les questions coutumières avec une culture insuffisante à cet égard. Les scientifiques de formation tardaient à explorer ces micro-civilisations, lesquelles ne suscitaient pas encore l'intérêt international. La contribution des natifs familiers de ces coutumes ne pouvait être espérée avant quelque délai pour raison d'analphabétisme ou d'acquis scolaires trop sommaires.

COEXISTENCE ET INCOMPATIBILITE DES SYSTEMES JURIDIQUES

Plus grave sans doute m'est apparue la fuite habile des sages, chargés sur place de

veiller à la fidélité de la tradition, quand je les questionnais. Je ne collectais que des bribes. Au cours des échanges, le halo diffus que je captais avait tôt fait d'être altéré durant les traductions successives entre langue maternelle, langue véhiculaire et français. Les réserves, parfois même les manœuvres d'obstruction, que je percevais nettement chez les gardiens de la coutume témoignaient que ceux-ci se prémunissaient contre les représailles suscitées par une divulgation de savoirs potentiellement redoutables. Pour ces initiés, pénétrés des dangers de leur médiation s'ils dévoilaient au Blanc les tréfonds des volontés des ancêtres, la coutume représentait un dépôt dont le viol entraînerait la vengeance des forces infernales. La réserve anxieuse vis à vis de la coutume se rapprochait de la crainte par laquelle certains Africains évitent de nommer un parent dont ils dépendent. Si le discours sur les éléments de la coutume exposait à l'apparition de phénomènes néfastes, c'était à cause du risque d'atteinte à l'assise mythique d'usages confiés aux tout premiers ancêtres. C'est pourquoi, lors de mes enquêtes pour le règlement de litiges ou conflits, une libre coopération s'instaurait difficilement, non par mauvaise volonté des assesseurs et du public, mais par crainte des esprits tutélaires. Qui aurait osé démasquer des certitudes confiées en exclusivité aux membres d'une lignée ? Je ne citerai qu'un seul exemple, figurant dans une page antérieure, celui d'une enquête pour meurtre physique d'une fillette à Bafoussam : il fallut des mois pour que la requérante et les deux assesseurs de leur côté acceptent de dévoiler que le "double" de l'enfant avait été mangé, cependant que la fillette souriait gentiment sur le premier banc devant moi. De ce genre de conceptions et en élevant le débat, J. F. Vincent a pu dire fort justement qu'elles ont servi de "garants de l'ordre social".

De telles prémisses, le commandant les avait admises au fil de son expérience africaine. Mais il n'échappait pas à la tentation de raisonner parfois selon ses propres dualismes, ceux opposant le bien et le mal, le permis et l'interdit, ou encore d'user à tort de la notion de sacré quand il qualifiait un signe qui eût un autre sens dans le contexte d'une civilisation locale. Des réflexes lui manquaient pour interpréter les dires de ses administrés. Ainsi en était-il des forces de la nature, dont les conséquences auraient dû lui suggérer que, loin d'être intervenues fortuitement, elles avaient mené une action punitive. Un renvoi à l'explication mythique aurait donné leur sens aux faits : des perturbateurs avaient pris des libertés avec la coutume. Aussi les esprits invisibles avaient-ils exercé leur pouvoir de frappe et infligé des préjudices et des tourments aux coupables d'irrespect de la volonté des ancêtres.

Cependant à ce genre de menaces d'une sanction visant une collectivité toute entière s'ajoutait l'intervention perverse d'êtres supra-naturels qui s'acharnaient à multiplier au coup par coup les malheurs dont l'existence humaine était tissée. Il s'y joignait de surcroît une infinité de manifestations hors normalité, lesquelles révélaient tout un panthéon imaginaire de créatures malfaisantes. Ces acteurs occultes provoquaient des phénomènes, très fréquents à en croire la population, auxquels nous donnons le nom de dédoublement d'un être, don d'ubiquité, mutation d'identité, incarnation dans un autre corps, envoûtement, maléfice, sortilège.

• La pratique de la divination

Cet univers oppressant de mystères n'était pourtant pas sans une clé, grâce à laquelle des initiés pouvaient identifier les choses cachées, jouant dans ce type de société un rôle primordial, les devins. La divination revêtait une fréquence et un champ d'application considérable – elle se montrait même précieuse pour prévoir les intentions du commandant. Beaucoup de gens simples la pratiquaient à titre de conseil pour les modestes actes de leur existence quotidienne. Curieusement

multiple figurait la panoplie des moyens mis en œuvre selon les coutumes et l'objet de la quête : cailloux disposés en cercle ou en fer à cheval, boules de pierres polies, haricots, crabes, batraciens, tortues, araignées, ainsi que poulets, du sacrifice desquels un voyant compétent anticipait un événement ou donnait la réponse des esprits, après examen de la position des pattes de la victime. Quand il s'agissait d'obtenir la désignation d'une personne ou d'une décision parmi d'autres, le procédé le plus courant de dévoiler à l'homme le choix fait par les esprits invisibles, recourait à de petits bâtonnets, chacun identifiant l'une des issues ou dévoilant la réponse selon un code préétabli. Aucune démarche humaine importante ne se prenait sans une consultation préalable du devin, lequel, sans appartenir à la catégorie des sorciers – d'autant qu'il avait pour fonction de déceler la sorcellerie – accomplissait, le cas échéant, certains rites. La divination n'aurait pas, en principe, débouché sur une véritable certitude, mais sur un présage ou une présomption. Si elle avait dénoncé une menace, il y avait lieu de rechercher une parade, cette dernière impliquant à nouveau les services d'un officiant 8.

La divination avait représenté, depuis des millénaires, le providentiel pouvoir de connaître par avance si une décision pourrait être ou non heureuse, jusque dans les plus petits projets. Elle permettait d'apprécier les divers risques, tels ceux d'une maladie. Tout se prêtait opportunément à une évaluation de nature à éviter les fauxpas ou à suggérer une mesure conservatoire. Cependant non moins fondamentale paraissait-elle au moment où une menace se profilait : le devin réussissait à déterminer par quel moyen conjurer le sort, puis, s'il y avait lieu, quel sacrifice serait à accomplir pour écarter l'adversité. La spécialisation des devins dans certaines connaissances ésotériques faisait de quelques-uns de ceux-ci des initiés réputés dans beaucoup de domaines inintelligibles au commun des paysans. A vrai dire, l'homme quelconque, dans sa sphère de compétence modeste, pratiquait lui-même un embryon de divination pour obtenir la révélation d'une cause ou pour apprendre quel sacrifice envisager – recourant par exemple à l'interprétation de tiges de paille (proche de l'usage français consistant à "tirer à la courte paille"), puis procédant à des libations (offrandes en liquides) – .

• Le rite du sacrifice propitiatoire

La pratique d'un sacrifice propitiatoire au lendemain d'un oracle s'imposait, dès lors qu'il paraissait nécessaire de se concilier l'un ou l'autre des "esprits". Elle se situait même au tout premier rang de l'arsenal magico-religieux. Matérielle ou symbolique, l'offrande prenait la forme soit d'un abandon (oblation), soit d'une destruction, telle l'immolation d'une victime. Toutefois, dans ce dernier cas et si l'animal n'était pas anéanti par le feu, une partie de la chair pouvait être consommée, en partie ou entièrement. Quel était l'être humain, dans ce monde archaïque de l'arrière-pays nord-camerounais, qui n'eût pas versé un peu de bière de mil sur le vase représentatif d'un parent décédé ou, chez les Bamiléké traditionalistes, de vin de palme sur le crâne d'un ancêtre ? Il en découlait que les très nombreux usages religieux de la poterie en terre cuite dans le Nord exigeaient, en amont, la fabrication de quantités considérables de récipients. Ils motivaient aussi la croyance selon laquelle les potières entretenaient des rapports avec le surnaturel. Ces femmes en avaient probablement conscience, puisque le seul homme à consentir un mariage avec elles était le forgeron, lui-même contraint à se concilier les génies démoniaques du fer, du feu et de l'inhumation des cadavres. Le couple potière-forgeron s'observait d'ailleurs dans toute l'Afrique centrale, leurs activités professionnelles à tous deux ayant pour but de préparer le devenir inquiétant des dépouilles humaines.

Le rite du sacrifice avait valeur très forte d'un geste par lequel l'homme donnait un gage de sa soumission aux puissances invisibles tout en sollicitant de celles-ci leur entremise, notamment afin qu'elles suspendent les malédictions prononcées contre lui. Dans certains cas, on s'en doute, une liturgie exceptionnelle, impliquant directement ou indirectement la communauté entière(et sa participation aux offrandes sacrificielles), se déroulait soit pour prévenir, soit pour arrêter les fléaux qui s'abattaient à répétition sur les provinces du Nord. Ceux-ci comptaient évidemment les épidémies, les criquets, le retard ou l'absence de pluies, les ravages des oiseaux mange-mil et des panthères. A noter que, pour conjurer de tels fléaux, les meurtres rituels semblaient avoir été très rares. Je n'ai moi-même mené qu'une seule enquête, en 1958 et en pays daba, sans avoir été assuré que le jeune enfant autopsié comme victime d'un meurtre eût été offert en sacrifice. Fallait-il cependant donner foi aux récits rapportant localement de tels faits dans le passé, alors que ce genre de coutume trouvait davantage crédit dans les zones africaines de grande forêt ?

• L'usage du serment

Autre usage significatif des mondes animistes et l'un des plus couramment employé au stade inquisitoire, le serment. Il trouvait place en de multiples occasions et avec des finalités diverses, ceci à la différence du serment de l'Islam sur le Coran. Etait-il légitime qu'il eût été admis devant les tribunaux coutumiers institués par le colonisateur ? Je n'avais pas cru, quant à moi, devoir écarter une pratique suscitant une adhésion aussi unanime. Est-il besoin d'ajouter qu'elle faisait loi auprès des organes justiciers locaux, lesquels n'avaient pas cessé d'exercer parallèlement leurs pouvoirs traditionnels⁹ Pierre Harter, médecin à Dschang et notateur passionné du monde bamiléké, a consigné que les mystérieuses pierres, en forme de monolithes, dressées devant certaines chefferies (dites "tu kadi", selon ce rapporteur), au lieu même sous lequel siégeaient les mânes des ancêtres du chef, "servaient autrefois aux prestations de serment". Harter a cru entendre que l'individu commettant un parjure d'un tel serment mourait dans la semaine de la violation de la parole donnée.10 Plus largement encore, puisque les croyances métaphysiques ouvraient d'infinies possibilités d'ordre pratique, l'usage du serment entre particuliers se rencontrait, au moins dans certaines ethnies - chez les Bamiléké en particulier comme dans le Nord - . Le serment avait alors besoin d'être associé à un rite pour être enregistré comme tel par les puissances occultes. Hors litige, deux interlocuteurs renforçaient donc leur promesse verbale mutuelle en scellant, par le serment, l'adjonction expresse d'une menace irrécusable si ladite promesse devait recevoir ensuite le démenti d'un parjure.

Tout pouvait faire l'objet d'un serment, notamment attester la réalité d'un fait, voire l'inexistence de ce fait, ou attester les termes d'une parole, soit prononcée, soit entendue. Devant un tribunal, quel qu'il fût, tantôt le serment était exigé par le justicier, tantôt les parties ou les témoins sollicitaient d'être soumis au serment. Qu'attendaient donc les intéressés de cet engagement, à rapprocher sans doute de celui en usage dans l'Antiquité gréco-romaine et d'ailleurs fondé sur des croyances analogues ? Prêter serment manifestait que la déclaration faite se plaçait sous la sanction future d'un garant invisible en mesure d'accabler le parjure de malheurs, voire de précipiter sa mort. Cependant le lecteur voudra bien admettre l'inconfort rationnel et moral d'un juge étranger à la coutume – ce que j'étais – quand, à l'audience, l'intéressé assistait à des gestes et entendait prononcer des paroles, dont le caractère sacré ou symbolique n'emportait pas sa conviction. Ce juge, lui avait-on livré la vérité sur une affaire ? Ce juge avait-il conscience d'avoir distingué le

coupable de l'innocent ? Ne lui restait-il pas à "orienter" cette parodie de jugement au cas par cas, en fonction du climat de bonne foi émanant des échanges humains, vers une solution privilégiant l'opportunité sociale ?

• Le procédé de l'ordalie

Parmi les pratiques judiciaires auxquelles les peuples animistes anciens ont eu recours, on évoquera aussi l'ordalie. Celle-ci occupa une place maîtresse dans beaucoup des civilisations archaïques d'Afrique noire. Le Moyen Age français luimême l'a connue, en lui donnant pour nom son sens étymologique, un "jugement de Dieu" : il s'agissait d'une épreuve judiciaire censée, par ses effets naturels, signifier que le suspect était coupable ou non ; si l'épreuve se concluait par la mort, le châtiment se trouvait infligé d'office.

L'ordalie s'observait au Cameroun dans bon nombre de groupes bamiléké et de communautés animistes du Nord. Un vécu non lointain en a été rapporté par Claude Bergeret à Bangangté. Cette amie, accusée avec ses co-épouses d'avoir provoqué la maladie du prince par les moyens de la sorcellerie, fut soumise à une très curieuse épreuve d'ordalie. Après que ses compagnes et elle-même eurent lancé simultanément, au fil d'une eau torrentueuse, des flotteurs les identifiant, les premiers de ceux-ci à s'échouer dans les hautes herbes d'une berge auraient été regardés comme désignant la (ou les) coupable du sortilège criminel. Le flotteur de Claude en poursuivant sa navigation bien après l'arrêt d'un panier valut à la française d'échapper au châtiment.

Pour tenter de trouver une explication à ce procédé, substitut d'une enquête menée contradictoirement, des ethno-historiens ont soutenu que, dans des temps troublés, la sécurité d'un groupe exigeait une solidarité collective sans faille, la même réaction ayant lieu quand les bases d'un Etat fort vacillaient. Dès lors, le règlement d'un différend n'autorisait pas le témoignage d'un individu contre un autre membre du groupe, non plus que la mise en cause d'un homme du groupe voisin, laquelle démarche aurait risqué de provoquer des représailles contre la nation.

Dans des sociétés peu structurées comptant de grandes familles rivales, la technique magico-religieuse de l'ordalie, en l'absence d'un arsenal judiciaire, aurait eu l'avantage de préserver l'ordre public. Si un notable était l'objet d'une plainte grave, il pouvait donc espérer que, par l'ordalie, les créatures invisibles sauraient ainsi le soustraire à une accusation. L'ordalie n'eût-elle pas eu cours, l'intéressé, selon les usages, aurait été sans doute conduit à prendre les armes, soutenu par les clients qui lui étaient inféodés, tout le groupe s'en trouvant affaibli.

S'il s'agissait d'un petit contentieux, la divination suffisait pour obtenir un arrangement plus ou moins bien accepté. Mais dès que l'accusation mettait en cause un délit grave ou un crime, les conséquences d'une incrimination paraissaient si lourdes que l'ordalie publique se chargeait fort opportunément de désigner un inculpé. Cependant deux niveaux se distinguaient.

A un premier niveau de délinquance condamnable, les dignitaires se souciaient avant tout d'éviter les discordes au sein du groupement. L'ordalie allait au delà d'une simple divination, puisqu'il y avait en général plusieurs suspects entre lesquels choisir. Mais elle s'arrêtait à la désignation du fautif. Après quoi le choix de la sanction faisait l'objet d'un compromis. Exemple classique : en présence d'une jeune fille enceinte sans avoir été mariée, toutes bouches semblant cousues, l'aréopage des sages, désireux de fixer qui aurait des droits sur le futur enfant, suggérait une ordalie pour révéler le véritable séducteur.

A un second niveau de défi aux conventions, l'ordalie pouvait aller jusqu'à prononcer la mort d'un coupable. A en croire les témoins camerounais dignes de foi, les affaires les plus couramment débattues tournaient autour des phénomènes de sorcellerie. Les malheurs, quels qu'ils fussent, auraient eu un rapport avec des opérations magiques de nuisance. Sur un tel sujet, l'Occidental ne recevait de confidence que pour les sortilèges responsables de calamités naturelles (épidémies. dévastations par des animaux, disettes, irrégularités climatiques). L'élimination physique des sorciers avait pour aspect dramatique qu'au-delà du présupposé d'un vouloir-nuire, la plupart de ces êtres humains, dans les conceptions de cette époque, étaient généralement regardés comme inconscients de leur pouvoir destructeur. De nombreuses coutumes avaient brodé sur ce fondement fantaisiste. Citons l'une des plus accablantes, observée dans le Haut-Mandara chez plusieurs ethnies, dont la communauté mada, mais se retrouvant ailleurs. Elle concernait le nouveau-né venu au monde avec une infirmité. Ladite infirmité témoignait que l'enfant était possédé par un démon malfaisant. Cette présence inconnue allait le transformer, à son insu, en un acteur permanent de maléfices, dont ses frères et sœurs seraient les premières victimes par un simple effet de proximité. Les parents n'avaient donc d'autre sauvegarde que de supprimer cette source de fatalité. La coutume de l'ethnie en cause prévoyait d'enterrer l'enfant vivant, le tuer pouvant entraîner les vengeances du sorcier rivé au petit corps tant qu'un souffle de vie n'avait pas disparu 11.

Pour terminer par des données plus certaines, l'épreuve à laquelle était soumis un individu, inculpé de sorcellerie, consistait en l'absorption d'une préparation à base d'un poison végétal, poison et dilutions choisies n'étant pas révélés à un étranger.

Dans les sociétés sous autorité islamique, coexistence du droit coranique et des coutumes

Outre les sociétés animistes longuement évoquées ci-dessus, le nord du Cameroun comptait des groupements sous régime monarchique ou féodal, à la tête de chacun desquels régnait un prince de foi musulmane. Or, si ces collectivités comprenaient une population se réclamant en majorité de l'Islam, un nombre parfois important des sujets relevaient d'autres croyances et d'autres usages.

La tutelle française, à ses débuts, ne put que constater l'hétérogénéité interne de ces petites nations. En vain chercha-t-elle une solution qui eût institutionnalisé un appareil judiciaire convenant à tant de civilisations sans lien commun. Elle se limita à la publication d'un texte qui créait des tribunaux dits coutumiers, décision quasi nominale au début. Côté coutumes, les silences des hautes autorités françaises se prolongeant, les chefs de circonscription, mis au défi de répondre aux plaignants, prirent acte d'un blanc-seing tacite de leurs supérieurs. Des questions demeuraient donc entières : quelles étaient les coutumes applicables, qui en avait le contrôle, au profit de qui jouaient-elles, quels moyens de coercition pourraient-ils être employés pour l'exécution d'un jugement prononcé selon le droit coutumier ? Et si le commandant jouissait, d'office, d'une habilitation en matière civile, procéderait-il à des réquisitions ou à des fouilles dans les chefferies ? S'immiscerait-il, de force, dans le règlement de différends dont, parallèlement, un prince eût estimé que ledit acte de justice restait de sa compétence ?

Ce genre de questionnement valait certes déjà pour le monde animiste. Mais l'administrateur savait que les entités étatiques régies par ce genre de croyances religieuses couvraient, grosso modo, des coutumes d'inspiration voisine, cependant que l'intervention de phénomènes magico-religieux limitait le domaine où un chef se

servait d'un jugement pour renforcer arbitrairement son pouvoir. Les conflits de compétence judiciaire entre un chef camerounais et l'administrateur s'en trouvaient donc limités.

Il n'en était pas de même pour les collectivités sous autorité musulmane. D'abord parce que le contrôle social des comportements humains ne se partageait plus entre le chef du groupe et les prêtres initiés aux vouloirs et aux sanctions de puissances invisibles. Ensuite parce que les sociétés islamisées disposaient de règles écrites fixant les obligations des individus et jusqu'aux sanctions prévues contre les convenants à ce droit. Sans compter que des sages, les *cadis*, témoignaient d'un savoir jurisprudentiel certain auprès des chefs et restreignaient en partie l'arbitraire du pouvoir politique¹².

Dans sa suzeraineté potentielle sur les princes, le commandant non seulement ne maîtrisait par les arcanes de la coutume admise dans un groupement - car, plus loin, des lignes évoqueront les aménagements que, localement, l'histoire avait apportés au canon de la loi islamique -, mais encore il avait rarement discerné quels acteurs, en sous-main, tiraient les ficelles. Sa position de faiblesse tenait avant tout à ce qu'il se trouvait confronté à de véritables Etats historiques détenant de longue date un pouvoir judiciaire établi, certes compromis par une vénalité possible, et dont le prince représentait le pilier. C'est à juste titre, semble-t-il, que les titulaires des dynasties royales ou seigneuriales de tradition musulmane - nombreuses et fortes dans les provinces nord-camerounaises - se prévalaient du principe théocratique de la fonction d'un chef en terre d'Islam. Autrement dit, puisque la souveraineté dont ils étaient investis personnellement émanait de la puissance divine, ils se croyaient légitimés, en toute bonne orthodoxie, primo à juger au plus haut degré tous les contentieux, secundo à appliquer le droit coranique aux habitants du pays de leur juridiction, toutes ethnies confondues, incroyants et chrétiens compris. Remarque complémentaire, le droit appliqué dans ces conditions tirait sa source de conceptions religieuses et il se démarquait, comme le système animiste, du caractère profane auquel, par contre, le droit français prétendait se référer.

En définitive, tant en raison de la conception autocratique que les chefs musulmans se faisaient de leur pouvoir qu'en raison de leur conviction d'accomplir leur mission au nom d'Allah, le *lamido* chez les Peuls et le sultan chez les Wandala – comme les autres maîtres islamiques de la zone tchadienne, dont ceux du Bornou et du Baguirmi – décidaient sans appel quand des contestations remontaient jusqu'à eux. Ainsi, tout au long de la période coloniale, les princes n'ont pas cessé, discrètement ou non, de conjuguer le pouvoir judiciaire avec le pouvoir exécutif. Les tribunaux coutumiers civils institués par l'autorité française ont donc, dans les faits, fonctionné en doublure du système officieux des groupements, dont aucun texte n'avait d'ailleurs prononcé l'exclusion.

Demeurait le point très problématique, voire douloureux, de la liberté dont un membre d'une petite nation disposait soit de refuser d'être jugé par son chef supérieur, soit d'obtenir des structures locales qu'elles tolèrent l'application d'une décision judiciaire émanant d'un tribunal officiel. Selon la perception que j'aie cru pouvoir me faire des réalités, nul doute, en tout cas, qu'un tribunal constitué par la voie réglementaire se positionnait avantageusement sur un point au moins : il se montrait mieux enclin à retenir, pour support juridique de l'instance, la coutume du demandeur, d'autant qu'il était généralement prévu que des assesseurs spécialisés fussent nominalement désignés pour instruire les causes des personnes soumises à des usages autres que ceux de l'Islam. A l'opposé, un prince musulman, sous la pression fréquente du collège des dignitaires fidèles à la religion du Prophète,

admettait mal la liberté des croyances et il n'acceptait guère qu'un justiciable fût jugé sur le fondement de la coutume non coranique de l'intéressé.

Déjà signalée, la dualité des compétences judiciaires alimentait en moi-même un vrai malaise. Sans doute cette situation de fait était-elle à accepter tant que les sociétés africaines eussent maintenu vivantes des structures collectives adaptées à leurs croyances et à leurs modes relationnels. La colonisation s'était fourvoyée dans des incohérences à la démesure de ses ambitions.

Les groupements sous autorité islamique, comme du reste les royaumes bamiléké du sud-ouest, donnaient l'exemple de cette coexistence, non harmonisée, entre deux justices fonctionnant parallèlement, chacune se prévalant de sa légitimité. L'une, officielle, se réclamait d'un Etat de droit (le Territoire sous tutelle du Cameroun) ; l'autre, officieuse, traduisait par son vécu la réalité sociologique (des peuples autonomes régis historiquement par leur civilisation propre). D'un côté, en tant qu'agent français préposé à cette fonction, j'animais les tribunaux institués par la puissance colonisatrice, ceci dans la nécessité fréquente de tempérer la dureté des coutumes locales. D'un autre côté, hors transparence d'un éventuel contrôle public, les chefferies musulmanes peuplées de Croyants et non-Croyants, n'avaient pas renoncé à leurs pouvoirs de justice.

La suzeraineté du commandant faisait illusion en ce domaine. C'eût été bravade, le rapport des forces étant très inégal, que de vouloir frapper d'un interdit absolu les jugements en matière civile qu'osaient rendre les chefs supérieurs comme dans le passé. Des arrêtés de l'administration coloniale n'avaient-ils pas reconnu à ces chefs pleine autorité sur leurs sujets ?

Certes tous les groupes étatiques islamisés ne renvoyaient pas la même image. La décadence de certaines puissances avait réduit leurs princes à limiter leurs actes de justicier. Des clivages existaient entre positions doctrinales. Des chefs politiques, menacés par des rivaux prêts à s'émanciper, devaient se ménager des alliés parmi les notables de la coutume négro-africaine. La primauté de la composante islamique pouvait ailleurs être remise en cause par la croissance démographique de la composante animiste. A noter aussi que le quotidien des affaires litigieuses se limitait souvent aux mesquineries de la population paysanne, de sorte que les juges coraniques savaient pratiquer conciliations et compromis sans la rigidité qu'on aurait attendue d'un *cadi* ou d'un *alkaali* en raison de sa science religieuse. Enfin nombre de dispositions coraniques exprimaient une grande sagesse. Le verdict de l'*alkaali*, juge au premier degré, valait habituellement jugement, la cause ayant laissé le prince indifférent. Par contre, une contestation mettait-elle indirectement en jeu les intérêts personnels ou politiques du seigneur, ce dernier s'arrogeait le droit de la trancher luimême.

Parmi les décisions prononcées à l'échelon du groupe traditionnel, hors suivi des procédures officielles, il en était qui étaient assorties d'une exécution par voie de contrainte. Celles-là impliquaient la participation du seigneur, seul à disposer d'une garde prétorienne, à laquelle il ordonnait que les violences nécessaires fussent appliquées. Sur ce point, mes différents informateurs, ici et là, n'ont montré aucune gêne à se livrer. J'en ai tiré pour leçon que mes administrés vivaient, pour beaucoup, dans la crainte angoissante des menaces d'un chef. Les témoignages des assesseurs du tribunal coutumier de Mora, soutenus dans leurs dires par des notables du sultan écoutés en 1947/1948, ont suffi à me terrifier. Ces connaisseurs se montrèrent peu diserts sur la panoplie des sévices corporels. L'escalade des

peines et châtiments majeurs retenait bien davantage leur intérêt. Au premier degré se situait la geôle du sultan, sans qu'il y eût, initialement, fixation d'une durée d'incarcération. Venait ensuite le degré moyen de la peine, consistant en diverses mutilations (oreilles coupées, yeux crevés, membres amputés); on se souvient que la "charia" (loi islamique) prévoit l'ablation d'une main pour le voleur. Puis, en crescendo, toutes sortes de supplices s'achevant par la mort¹³. De façon assez pragmatique, le prince pouvait trouver avantage direct à distribuer des amendes en nature, qu'il s'agisse de livraison de bétail ou de fourniture de journées de travail. Antérieurement à l'interdiction de l'esclavage, toutes les collectivités étatiques, musulmanes ou non, pratiquaient la vente à l'étranger des individus dont il convenait de se débarrasser au meilleur prix.

Les grands féodaux seuls disposaient d'un corps de troupe entraîné à exercer ces mesures coercitives ou punitives, au titre du pénal ou du civil, à l'instar d'ailleurs de certains chefs bamiléké. Concernant les pénalités en nature, les sultans du royaume Mandara avaient su depuis longtemps optimiser le procédé de récupération de ceux des biens confisqués par décision royale : ils en avaient confié la responsabilité à des clients, moyennant quoi ces intermédiaires étaient admis, selon un barême fixé, à prélever une part des saisies à leur profit.

Avant de quitter ces Etats souverains du Nord et leurs maîtres musulmans, une évocation rétrospective de quelques causes traitées par un tribunal coutumier rappellera la singularité des audiences. Un magistrat de France en eût été désorienté. La coutume de référence, souvent, n'était pas même connue des juges. Eût-elle été citée, les pesanteurs locales conduisaient lesdits juges à prendre des libertés dans son application. Alors que la compétence réglementaire du tribunal s'arrêtait à l'examen des différends civils, les responsabilités pénale et civile s'entrecroisaient dans la sentence prononçant le règlement de nombreux cas. Bien qu'informés de leur propre identité ethnique, il était des plaideurs à faire valoir en leur faveur des traditions n'existant que chez leurs voisins.

A plus forte raison, dans leur inculture foncière, comment ces gens auraient-ils perçu la notion "d'état des personnes" – pourtant hautement présente lorsqu'ils revendiquaient une femme ou un enfant –, domaine où ils auraient dû diriger leur action exclusivement sur le tribunal du 1^{er} degré ? Pensons aussi au défi lancé à l'omniscience et à la neutralité des juges en zone multi-ethnique, où croyances et usages se différenciaient à l'extrême.

• Une audience du tribunal inter-ethnique de Mora (1948)

Pour rendre le lecteur sensible aux conditions de la justice d'autrefois, reportonsnous à une première scène, vécue à Mora (16 février 1948) dans le cadre d'une
modeste petite salle bâtie à distance des bureaux administratifs. S'y réunissait, six
jours sur sept, un cénacle de sages à qui leurs larges boubous et l'onction des
manières donnaient un air de solennité. Ces sages ne cessaient d'accueillir des
querelleurs, des réclamants, des victimes de préjudices en vue d'obtenir des
conciliations ou la fixation de réparations. Toutes les parties étant analphabètes, la
décision en restait en la forme d'un prononcé oral. Néanmoins celui des sages qui
avait servi de rapporteur d'une affaire, conservait quelques notes écrites, sa
formation coranique l'ayant familiarisé avec l'écriture arabe. Ce matin-là, je présidais
l'audience, me contentant d'ailleurs, tout compte fait et après avoir posé des
questions lors des débats, de me ranger aux propositions des quatre assesseurs

présents. Il s'agissait de lettrés musulmans, d'origine ethnique différente vu le nombre des nations historiques couvrant ma subdivision. Ils ignoraient la langue française, mais s'exprimaient dans le parler wandala véhiculaire. Un Peul locuteur du wandala me servait d'interprète.

Voici, en abrégé, la trace que j'ai gardée de plusieurs de ces affaires. Plainte d'un éleveur pour vol de ses bœufs sans que l'enquête eût dénoué le mystère. Rejet de la requête : selon la coutume, le demandeur aurait dû assurer la garde de l'enclos où, de nuit, stabulait le bétail, ce que l'intéressé n'avait pu prouver et sans qu'il eût fait état de recherches pour récupérer son bien. Rejetée également la plainte d'un maître contre ses serfs - deux esclaves, que, notèrent les assesseurs, la loi du commandant déclarait affranchis -. Le maître sollicitait une pénalité et le versement d'une indemnité pour préjudice, la raison en étant que ces garçons avaient abusé de son épouse à plusieurs reprises. Le tribunal a estimé insuffisantes les informations données sur les faits eux-mêmes. Il a rappelé de surcroît qu'un bon usage de la loi coranique aurait dû conduire le maître, de condition aisée, à fournir une femme à chacun de ses esclaves. Affaire très différente ensuite, se terminant par la condamnation d'un village à rembourser solidairement la valeur d'une jument volée. Le propriétaire de l'animal avait pu démontrer qu'il avait suivi les traces de sa monture jusqu'au village coupable, qu'il avait établi que lesdites traces s'étaient mêlées à celles du troupeau des chevaux du lieu et qu'aucun signe n'attestait la course des sabots de la jument au-delà du village. Autre type de condamnation basée également sur le principe de solidarité. Dans le présent cas, le chef de village aurait dû, par devoir humanitaire, se substituer au villageois dont le départ pour un voyage lointain avait interrompu l'aide personnelle qu'il fournissait à un enfant. En l'espèce, cette défaillance impliquait que le responsable du village alloue à la nourrice - une vieille femme démunie de tout - les moyens d'acheter quotidiennement la ration de lait de chèvre indispensable à la survie de ce très jeune orphelin. Dernier cas de figure, non moins intéressant : un montagnard animiste est innocenté de l'accusation portée contre lui. A défaut d'autres éléments de preuve que le plaignant, victime de l'égorgement de son mouton, eût dû fournir pour incriminer ledit animiste, le tribunal a considéré qu'une mise à mort par le moyen du tranchement de la gorge, donnait à croire que seul un musulman eût pu être suspecté, le mode de sacrifice dénonçant l'acte d'un Croyant de l'Islam.

• Une audience du tribunal coutumier de Guider présidée par le *lamido* (1958)

La seconde scène ici rapportée et datée du 2 octobre 1958, dix ans plus tard, a été enregistrée à Guider. Le tribunal coutumier officiel y est présidé, de droit, par le *lamido* du lieu, un Peul de convictions musulmanes. Je me trouve là en simple témoin du fonctionnement de cet organe confié à ma tutelle. Le temps sec permet à l'audience de se dérouler dans la cour intérieure de la résidence du prince. Celui-ci, de son siège, domine les quatre assesseurs, respectivement compétents pour le droit coranique et les coutumes guidar, fali et daba ; pour ces trois dernières, les assesseurs en avaient été originaires avant leur islamisation ou celle de leurs parents. La compétence du tribunal s'étend en effet sur le village du poste (24.000 habitants à l'époque) et sur le territoire du *lamidat*, comprenant l'un et l'autre une palette d'ethnies du nord et du sud du Cameroun, mais aussi du Tchad et d'autres pays africains. Sont présents, outre le tout jeune secrétaire greffier recruté et payé par la subdivision, des interprètes pour les langues qui ont à être utilisées. Le rôle comprend une liste de vingt causes (litiges nés à propos de location de cases au

centre urbain, de gardiennage de bétail, de dégâts commis par des troupeaux, etc.). Au total 70 personnes défileront (plaignants, défendeurs, témoins).

Voici, toujours en abrégé, quelques affaires choisies dans le registre de la pugnacité que manifestaient tant d'Africains modestes. L'audience s'ouvre sur un débat qui s'éternise entre deux musulmans entêtés. Invités alors à jurer sur le Coran la vérité de leurs affirmations, ils se contredisent ouvertement dans leur serment, Affaire remise à plus tard. Puis, seconde affaire, le round classique du mari qui entend obtenir le retour à son foyer d'une épouse inconstante et persévérant dans l'infidélité. Le tribunal réussit à ce que la femme accepte de réintégrer le domicile conjugal. Mais, incident imprévu, le mari sollicite des juges qu'ils ordonnent à la femme, exhibant un pagne offert par le dernier séducteur, qu'elle abandonne ce pagne. Ce qu'elle refuse obstinément. Donc affaire à reprendre, elle aussi. Cas d'un animiste dont l'épouse s'est réfugiée chez son père. Il sollicite que le père contraigne celle-ci à revenir au domicile conjugal. La femme argue du fait de la stérilité de l'homme, lequel rétorque qu'il s'agit là d'un prétexte puisque la coupable a déjà changé deux ou trois fois de séducteur en invoquant la stérilité. Il ajoute que, sauf divorce, une épouse ne saurait demeurer chez son père et en profiter pour se lier à des compagnons. La femme maintient que son abandon du domicile conjugal tient à l'impuissance sexuelle de son mari. Affaire à reprendre. Et, pour terminer, encore un litige dans lequel l'élément féminin tient une position forte. Ici le différend n'a pas rapport à la prétendue stérilité d'un époux, mais au nombre des amants d'une femme. Il se trouve en effet deux animistes d'ethnie fali à revendiquer simultanément la paternité de l'enfant que porte une fille enceinte, elle-même fali. La future mère déclare au tribunal que l'enfant à naître a pour auteur un tiers, et non pas les deux prétendants. Les parties ne démordent pas de leurs positions. L'assesseur de la coutume fali demande à la femme si elle prêterait serment de sa vérité. La réponse avant été affirmative. le tribunal décide que l'assesseur fera route avec la femme jusqu'au petit massif fali de Koraké (sis à environ à 12 km à l'ouest de Guider). C'est là qu'est déposée la poterie recelant les mânes des ancêtres de l'intéressée, de sorte que l'accomplissement du serment validera le rite magique : la menace d'un malheur sur qui prononcerait un serment entaché de mensonge, pourra bel et bien prendre désormais effet. Les esprits sauront provoquer le décès de l'auteur du serment ou de l'un de ses proches pour tromperie dans la désignation du géniteur du fœtus. Après le serment, la bonne foi de la future mère ne pourra plus faire doute. Aux yeux du tribunal, le parjure de la femme conduirait les ancêtres à faire périr l'enfant, ce qu'une mère ne pourrait accepter. Finalement, dans l'ordre de la coutume, la paternité biologique et génétique de l'enfant devait se trouver reconnue.

10. Le contrôle social régentant les sociétés bamiléké, un cas hors commun

Des pages de ces mémoires ont laissé percevoir l'originalité des nations réunies dans la province dite Bamiléké. Au premier rang des singularités, l'ordre social, conçu pour sa solidité et sa stabilité, dota ces sociétés d'une inégalable cohésion. Or cet ordre, par sa rigidité, ne put que s'opposer aux nouveaux processus historiques engagés par le colonisateur, spécialement dans le domaine du droit positif, c'est-à-dire de la justice. Un état des lieux sera tout d'abord présenté afin de saisir les problèmes posés tant au juge, qu'aux accusés et aux parties civiles.

Au milieu du XX^e s., dans les deux décennies qui précédèrent l'Indépendance du Cameroun, celles des sociétés bamiléké que j'ai approchées présentaient un modèle à cet égard sans équivalent dans les autres petites nations camerounaises. Pour moi-

même, autorité de tutelle, comment identifier les forces internes, qui dans chacun des groupements indépendants, commandaient et vérouillaient les relations et les disciplines au sein de la communauté ? Dès qu'une affaire renvoyait à l'exercice de la justice et si les pouvoirs judiciaires coexistant à cette époque – ceux de l'ordre coutumier et ceux des institutions françaises – entendaient s'arrêter à des décisions incompatibles entre elles, sans même qu'un accommodement fût en vue, je me trouvais devant un nœud gordien impossible à trancher. Localement, structures, filiaires, règles traditionnelles s'entrecroisaient, toutes inconnues des administrateurs et des magistrats responsables. Ces derniers auraient eu besoin de médiateurs neutres, puisqu'ils n'avaient pas eux-mêmes accès aux réalités du milieu humain, que leur complexité rendait indéchiffrables. Les quelques rares Camerounais non bamiléké, qui résidaient sur les Grassfields, d'ailleurs exclusivement dans les postes administratifs, ne semblaient pas mieux avoir démêlé les traditions de leurs hôtes.

C'était ainsi un rideau d'opacité que l'appareil coutumier avait, sans le vouloir, tendu pour l'étranger sur le fonctionnement d'un groupement. Les familles paysannes elles-mêmes, pourtant harcelées des services à rendre à leur chefferie, n'avaient d'autre issue que de s'entendre avec leur chef. Si étroitement encadrées se sentaient-elles, qu'elles s'étaient soumises à leur condition et se gardaient de trahir le système. Sans laisser paraître leurs sentiments, ni dévoiler leurs stratagèmes, elles se protégeaient par des louvoiements, habilités et ruses, attendant l'occasion d'une revanche. De son côté, le *gobina* (titre donné au "commandant") avait tôt fait de prendre conscience que celle de ses ingérences à laquelle le pays profond se fût opposé, eût été l'abolition des coutumes par le pouvoir colonial. Aborder une chefferie en tournée le faisait pénétrer sur une aire de silence. Aucun écho n'était perçu d'un désordre intérieur, d'une discordance sociale, du mécontentement d'un membre de l'ethnie, de la revendication d'un quartier — la rébellion d'une souschefferie vaincue étant un cas à part. Un étranger ne devait pas soupçonner qu'il y eût des malaises.

Le lecteur comprendra que mon appréhension personnelle, dans ces conditions, se fût focalisée sur des décisions chargées de risques: telle celle d'essayer de manipuler le corps social hors d'une voie traditionnelle ou bien celle de s'opposer à l'ordre d'un chef traditionnel. Certes je tentais simultanément d'allumer un contre-feu pour en minimiser le choc. Cependant, en ce temps-là, à Bangangté ou à Bafoussam, tout conflit mal engagé avec une autorité royale aurait pu donner lieu non seulement à une riposte du prince, mais encore à un soulèvement populaire. Je renvoie, pour l'exemple, à l'insolent accueil que le chef de Bazou fit à mes reproches sur les pendaisons publiques que l'intéressé organisait. Ou encore à la façon indirecte dont, en sous-main, le chef de Bangangté stoppa un transfert de détenus, programmé par moi-même, en dépêchant un bataillon de femmes se coucher devant le véhicule. Ou au rappel de la pression exerçée par les Bangwa, dont ce peuple obtint que le gouverneur se déjugeât et rétablît le roi coutumier Nono sur son trône après l'avoir destitué des années auparavant et déporté.

A cet égard, les quatre années de "la rébellion" armée de 1958-1962 ont attesté combien la remise en cause des deux ordres coexistants — à la fois le régime coutumier et l'institution de la tutelle française, jugés par les meneurs tout autant oppressifs l'un que l'autre — a accéléré l'émergence d'un paysage bamiléké nouveau. Les deux positions extrêmes n'avaient pu se concilier, celles des avant-gardistes d'un côté, celle des traditionalistes de l'autre. Les uns, dans une dramatique méconnaissance des nécessaires métamorphoses sociétales préalables, entendaient

forcer les consciences et exigeaient immédiatement des changements culturels et politiques de nature à bouleverser les communautés – celles-ci non enkystées, mais continuant à cheminer sur leur voie historique. Les autres s'illusionnaient sur la permanence de leurs statuts conservateurs, dans l'ignorance du fait que tout phénomène de confrontation de civilisations n'accorde de survie à celles-ci qu'à condition de reconsidérer leurs fondations culturelles. Motivé par son éducation de Français du XX° s, le *gobina*, le tout premier, avait dû réprimer lui-même, ici et là, un sentiment de révolte indignée devant certaines traditions archaïques d'une inhumanité intolérable. Il n'ignorait pas néanmoins la leçon de l'ère contemporaine, savoir qu'un long délai de transition permettait seul à une collectivité de faire sien un régime juridique respectueux de la personne. Par bonheur, au Bamiléké, une élite avait su tirer d'une éducation, extérieure au milieu ambiant, les moyens de s'affranchir en douceur du monolithisme coutumier – quitte à émigrer au-delà des frontières de la petite patrie. Cette élite donnait foi à la dignité et à la valeur de l'homme et de la femme, non sans souffrir de rompre avec la position de ses frères.

Revenons à l'histoire. Une fois créé, le territoire camerounais passa bientôt en partie sous la tutelle française, qui y introduisit une discrimination sociale entre la plupart des Africains attachés à leurs coutumes et d'autre part les étrangers, ceci en matière civile et pénale, avec distinction des organes judiciaires compétents. Cette immixtion unilatérale eut pour effet de conserver l'actualité des coutumes des petites nations locales et de leurs institutions, à charge par les administrateurs, chefs de poste, de gérer cet ordre public spécifique. Grande demeura donc durant les deux premières décennies du mandat donné par la SDN à la France, la perplexité des responsables de la justice dans la province bamiléké comme dans le reste du Cameroun. Les dispositions législatives françaises y sont restées, par opportunité, soit ignorées, soit ambiguës. Au regard des justiciables africains héritiers des prescriptions traditionnelles, flagrante apparaissait la discordance entre l'ensemble des systèmes coutumiers d'une part et, d'autre part, les principes républicains que les administrateurs auraient dû respecter sous peine d'être accusés de forfaiture.

Dans la pratique, motu proprio, les gobina mirent en sourdine, jusqu'à 1945, une reprise en main qui eût été un semblant d'approche de la légalité officielle - celle-ci excluant les punitions cruelles, l'absence de liberté de l'individu, la condition de celles des femmes servant de monnaie d'échange, etc. Cependant, en 1946, une authentique éclaircie résulta de la nouvelle Constitution française, aux termes formels de laquelle "les droits de l'homme" furent expressément étendus aux populations dépendant de l'administration française. Néanmoins, à cette date, rien n'avait encore ébranlé le singulier édifice social bamiléké, ni ses credos religieux, ni son armature coutumière oppressive, ni ses défis à la liberté de l'homme. Momentanément, les proclamations constitutionnelles de 1946 et l'institutionnalisation de principes significatifs d'un droit avancé se révélèrent, sur ces terres africaines, comme des faux-fuyants encore mal adaptés. Sur place, l'agent français d'exécution, le gobina, s'enfonçait dans un abîme, celui de la contradiction d'avoir à appliquer les dispositions du Droit officiel à des sociétés bamiléké régies par des normes coutumières fortement ancrées, mais étangères au Droit au point d'être négatives de ce Droit. Il n'y avait pas seulement, pour le gobina, antinomie entre deux idéologies sociales, mais, dans sa charge d'acteur, absence de solutions au conflit entre l'ordre juridique imposé par le nouvel Etat camerounais et l'ordre coutumier prévalant, dans l'absolu, au sein des chefferies.

Certains s'interrogeront sur l'intérêt d'évoquer des enjeux que les décennies écoulées ont d'ores et déjà rangés dans le domaine de l'histoire. Pourtant il semble ici légitime de garder en mémoire l'épreuve subie par ces populations prises entre l'enclume et le marteau, populations qui, à l'époque et dans leur ensemble, restaient alors convaincues de la légitimité de leur héritage séculaire, aussi décrié qu'il eût pu le devenir.

Par delà son souci de comprendre les sociétés que les puissances occidentales dépossédaient d'une partie de leur destin, l'auteur, pour le peu qu'il a vécu sur place, s'est affligé de la pauvreté et de la superficialité, déjà à l'époque même, des connaissances réunies sur le paysage bamiléké. Ceux de nos contemporains, en quête de compléments de témoignages et de recoupements utiles à une évaluation du passé, pourront probablement apprécier les pages suivantes. Des pièces y sont apportées au puzzle des grandes chefferies bamiléké d'antan – chaque groupement s'étant, certes, illustré par les variantes du legs reçu –. Simultanément, les historiens mesureront mieux l'étroitesse des moyens d'investigation et d'intervention des administrateurs coloniaux d'avant 1960.

Le tableau ci-dessous essaiera donc d'évoquer quelques-unes des disciplines collectives auxquelles furent soumis les membres d'un groupement bamiléké, aucun schéma vraiment commun ne pouvant être proposé.

On s'arrêtera, tour à tour, sur trois des facteurs qui, durant la première moitié du XXes, ont contribué, peu ou prou, à l'image de l'archétype des civilisations établies sur les Grassfields : primo des croyances et des comportement bâtis sur les postulats de l'animisme, secundo un pouvoir royal associant les présupposés de la magie et l'absolutisme du système politique, tertio un ensemble de dispositifs coercitifs coordonnés sous l'autorité du prince.

• Un droit coutumier établi sur les présupposés de la pensée animiste

Voyons, en premier lieu, ce dont le corpus oral de la tradition avait été redevable de la pensée animiste. Il a été noté plus haut que les premières collectivités à s'être unies pour former un groupement bamiléké, à l'instar de toutes les tribus originelles, s'étaient constituées sur le mythe de l'ancêtre fondateur, passé au rang de maître sacré de toutes les lignées et de tous les clans de sa descendance. La représentation imaginaire de l'ancêtre avait reconnu à celui-ci une puissance illimitée qu'il exercait sur les êtres vivants, hommes compris, et, comme tels, dotés d'une âme. Par une extension hasardeuse, les choses inertes (les réalités matérielles non vivantes) auraient été "animées", elles aussi, par des esprits leur donnant capacité d'agir, même sur l'être humain ou sur une créature vivante. Les phénomènes naturels (tels le vent, la pluie ...), eux-mêmes, réagissaient et agissaient, non toujours de leur propre initiative, mais dirigées par des forces invisibles. On tirera de ce qui précède, la conclusion que, dans la dépendance où il se trouvait d'éléments du cosmos, le Bamiléké n'avait pas sa pleine liberté. Son destin lui échappait partiellement, sauf à entrer en contact par la voie de devins avec l'invisible. Cet animisme omniprésent inspirait les croyances et commandait les conduites sociales de l'être humain. Le Bamiléké n'avait pas seulement à diriger à bon escient ses relations avec son entourage, famille et communauté, mais encore avec des êtres non identifiés (créatures vivantes ou encore forces occultes).

Eu égard à cet arrière-fond de l'animisme, tout membre de ces sociétés eût pu juger comme inutile et inopérant, un effort d'éducation sur lui-même, voire un apprentissage. L'adulte eût pu renoncer à éveiller ses capacités, dès lors qu'il se croyait assujetti à une fatalité et victime d'agents extérieurs qu'il soupçonnait d'avoir

été téléguidés. Par ailleurs, puisque ce monde bamiléké avait finalement peu édicté de normes sociales objectives, applicables à tous et en tous lieux, comment un pouvoir judiciaire extérieur, le pouvoir colonial, eût-il réprimé des conduites que rien n'avait dénoncées comme fautives, condamnables et punissables ? Et comment un prévenu interrogé par la justice officielle se fût référé à une coutume dont le magistrat n'avait pas connaissance ?

 Un roi à la fois démiurge, justicier, gérant des sols, grand argentier, distributeur des femmes nkap

Le second facteur auquel imputer historiquement l'orientation interne des sociétés bamiléké aurait été consécutif à la concentration du pouvoir politique. Les premiers groupes, dits acéphales, s'étaient caractérisés par une direction collégiale entre pairs. L'imaginaire bamiléké avait conçu la fidélité aux mânes sacrés des ancêtres en instituant une assemblée des descendants directs des 9 fondateurs mythiques — la justification du fameux *Kamveu*, conseil désormais titulaire de pouvoirs amoindris, sauf quant à la capacité d'entendre les voix d'outre tombe pour la désignation d'un nouveau chef. Là encore les mânes paternels (âmes des ancêtres, toujours vivantes) accordaient à ces 9 dignitaires des pouvoirs magiques, certes toujours présents, en raison desquels les intéressés portaient des titres nobiliaires, rappelés aux yeux de tous par des parures ostensiblement portées, dont des bracelets d'ivoire. Or, de génération en génération, une convergence de signes annonça une évolution irréversible vers l'omnipotence du prince.

Toutefois, point majeur, le roi bamiléké se démarqua des formes courantes du césarisme. En cela, bien que la longue et brillante civilisation du Bénin eût été en partie la matrice culturelle de la civilisation bamiléké, le type bamiléké de royauté ne reproduisit pas la figure de l'oba béninois. La personne du roi n'a pas été divinisée et ses sujets ne prononçaient pas de prières à son intention. Encore moins des offrandes au roi ou des sacrifices pour son salut étaient-ils prévus. Mais les hommages à caractère de "tribut", tels l'offre de femmes, allaient de soi, comme souvent dans les anciens régimes monarchiques africains. Il n'était pas de véritable cour – au sens d'un entourage de flatteurs se pressant autour du roi – ni de suites ou d'équipages, à la différence du cérémonial de bon ton accompagnant les *lamibé* peuls sur le modèle emprunté aux princes du Bornou.

Par contre, le fon (roi bamiléké), là aussi par un trait de dissemblance totale d'avec le lamido, féodal musulman s'imposant en simple porte-drapeau de l'Islam dans son fief, incarnait une royauté d'essence religieuse. Son intronisation, une sorte de sacre, avait fait de lui le réceptacle de la puissance magique des ancêtres et lui avait attribué, jusqu'à son décès, des pouvoirs démiurgiques grâce auxquels il pouvait notamment commander aux phénomènes dits naturels. De tels pouvoirs magiques défiaient, sur son territoire, d'autres puissances, y compris les colonisateurs. Cette participation à une fantasmagorique puissance, au travers du mythe de l'ancêtre et sur les fondements métaphysiques de la « religion naturelle » d'antan, avait jusque là alimenté la créance des paysans en un roi faiseur de miracles, thaumaturge au sens propre. Pour le gobina qui inclinait à penser en termes de rationalité, la question non clarifiée à l'heure où il assistait à l'intronisation d'un nouveau fon était la suivante : comment, dans cette scène de quelques minutes, celui qui avait été choisi parmi la ou les dizaines de ses frères consanguins, nés du chef décédé, avait-il subi une mutation de sa nature et de ses facultés par le seul fait d'une liturgie symbolique?

Déjà rendus redoutables par les capacités qu'ils partageaint, selon les croyances mythiques, avec des puissances occultes, les princes bamiléké cédèrent néanmoins au penchant dominateur inhérent à leur position de chefs. Une fois assis sur le tabouret/trône de leur chefferie, ils soumirent leurs sujets à un régime politique progressivement absolutiste. Toutefois, nuance importante, l'armature sociale mise en place avait instauré des rigidités de nature à contrarier les caprices du chef. de sorte que le pouvoir en paraissait un peu moins arbitraire et moins despotique. Nombre de souverains méritaient le titre d'autocrates. D'autres chefs, pourtant, manifestaient des tendances plus libérales, encore que, concrètement, les heureux effets de cette attitude vinssent à être effacés par la hiérarchie des dignitaires, souvent rivaux du prince et jaloux de leurs propres prérogatives. Quoiqu'il en eût été et de façon très significative, les fon (fo dans certains dialectes) - les rois - avaient sciemment vulgarisé une image de leur personne sous les traits d'une créature fondamentalement menaçante, qu'ils dissimulaient parfois sous un abord extérieur paternaliste. Sur commande, les artistes du prince, valets parfois tyrannisés par leur maître, ont à dessein représenté leur chef en l'associant symboliquement à un grand animal "noble" ou "terrifiant" (panthère, éléphant, python, buffle). Cette figure du détenteur du pouvoir d'un groupe animiste marquait, d'évidence, le franchissement d'une étape historique dans le mode de commandement. D'une part le collège des chefs des lignées d'antan - les chefs de clan des origines de la tribu - avait été reléqué au second plan, cependant que le rôle de ces dignitaires dans la relation avec les êtres sacrés avait été minimisé. D'autre part, le fon, après avoir en grande part monopolisé l'entremise médiatrice avec les forces occultes, avait aussi imposé au groupement son autorité personnelle. En un mot, le roi avait doublé son pouvoir religieux, initialement déterminant, par un pouvoir profane discrétionnairement exercé. Il se dispensait désormais de l'acquiescement des puissances invisibles à beaucoup de ses décisions. Son arbitraire royal, de type laïque, n'était plus soumis au contrôle de l'ordre animiste - dont, certes, les rationalistes conviendront qu'il eût relevé de l'imaginaire.

Une série de dispositifs internes ont contribué, par ailleurs, à donner un caractère exceptionnel à l'omnipotence du roi dans l'institution de la chefferie bamiléké. Jamais probablement, en Afrique au sud du Sahara, autant de processus ont-ils été coordonnés pour enserrer pareil contrôle social. En premier lieu, mais à l'instar d'autres systèmes politiques — ceux-là hors animisme -, le *fon* ne manqua pas de s'arroger le rang de juge suprême, prononçant la décision finale dans les différends civils et les affaires pénales. Il s'était, en sus, attribué un rôle de libre justicier, excellent moyen de s'affranchir occasionnellement d'une règle coutumière qui eût entravé ses choix. Quant à la nature des sanctions prononcées par le prince, et jusque dans les temps récents de la tutelle française, mais à l'insu de celle-ci, certains *fon* n'hésitaient pas à user des sévices cruels d'autrefois.

Autre dispositif aux conséquences sociales considérables parce que ressort majeur de la civilisation bamiléké, ressort une fois encore lié à la puissance royale sur les phénomènes naturels et la productivité des fonds. Servant de postulat de départ incontesté, la croyance générale reconnaissait au prince la primauté de la gestion du sol, ceci par délégation des êtres invisibles. Ce pouvoir, monopolisé par le *fon*, valait à celui-ci d'être l'exclusif distributeur des parcelles de terres, que ces dernières eussent été cultivables ou non. Les sujets du prince n'avaient donc qu'un droit de simple usage sur un terrain, même s'ils l'avaient reçu par héritage. Une libre décision du roi pouvait, à l'improviste, leur retirer cet usage. Paysan ou non, l'usager, toute sa vie, en était réduit à un statut de possesseur précaire, la transmission du bien à

l'héritier étant certes de tradition, mais restant menacée lors de la succession ou à tout autre moment par une décision unilatérale du chef, même sur les quelques mètres carrés d'une case d'habitation. Le lecteur non prévenu mesurera à quel point les membres d'une collectivité bamiléké vivaient, à ce seul égard déjà, dans la dépendance coutumière du *fon*, eussent-ils été natifs de leur petite nation. Tel restait le principe coutumier dont j'ai constaté la validité jusqu'à mon départ des pays bamiléké en août 1954. Ce rappel, comme d'autres dans ces pages, laisse comprendre que l'émigration hors des Grassfields, eût pu apparaître comme une voie libératrice pour certains Bamiléké au bénéfice final de nombreuses régions du Cameroun, auxquelles ils consacraient leurs capacités de travail.

Le présent témoignage fera état de trois autres pressions, toujours en rapport avec les conceptions du droit coutumier interne et qui alourdissaient l'assujettissement des membres d'un groupement bamiléké. Un assujettissement qui, au regard de l'ordre public – savoir la paix dans les campagnes et une juste application du droit – dont un administrateur avait la responsabilité dans sa circonscription, rendait la mission de l'intéressé presque utopique. Comment le gobina aurait-il espéré assurer à ses administrés une "bonne" justice ou du moins une exacte application à leur cas de ces usages courants, voire même le suivi de celles des règles coutumières infléchies légitimement avec l'évolution de nouveaux comportements humains? Comment aurait-il espéré que sa présence et sa bonne volonté eussent eu au moins pour but de manifester les premiers signes patents d'un respect de la personne ?

De ces pressions, notons d'abord les contraintes dont certains chefs – tous sans doute à vrai dire – alimentaient le trésor royal. Pour assurer les besoins communs au groupement, les *fon* avaient planifié la réquisition d'office de biens des citoyens et de prestations variées à fournir périodiquement ou occasionnellement. Par ailleurs, sous prétexte que la coutume avait mis le plus gros des cultures vivrières à la charge des femmes, les maris et les hommes devaient au prince une disponibilité permanente dès le message d'un des tambours de bois. Des chefs prévoyants avaient ainsi accumulé des ressources financières personnelles ou établi leur contrôle économique sur des activités lucratives. Parfois une ponction de leurs ressources visait des expatriés installés dans le sud du Cameroun et d'ores et déjà enrichis, contre l'assurance de pouvoir revenir au pays pour leurs sacrifices rituels sur les crânes des ancêtres.

Notons ensuite la pression exercée sur les sujets consentants à la pratique du clientélisme. Cet instrument élargissait l'autorité du prince en réactivant la fidélité des notables, notamment de ceux des quartiers éloignés de la chefferie ou en promouvant l'ascension de paysans aux services appréciés. Deux formules y concouraient. Soit qu'un natif s'acquît les faveurs du roi en lui offrant un bien en nature — l'offre d'une ou plusieurs femmes s'avérait parmi les mieux agréées. Soit que le fon, de son propre geste, octroyât des titres de noblesse, ceux-ci extrêmement appréciés. D'autant que la possession d'un titre était accompagnée d'honneurs et d'avantages, au point que des observateurs y ont vu l'origine d'une "stratification sociale" de la société locale, le réseau étant naturellement centré autour du trône. De toute façon, il allait de soi que le bénéficiaire eût à s'acquitter d'une contre-prestation significative.

Troisième pression, vraiment particulière, et dont les princes avaient fait un levier précieux, cependant très probablement disparu à l'heure actuelle. Ce levier avait survécu jusque vers 1950, avant que des administrateurs en eussent limité les effets, au moins apparemment. La coutume, vraisemblablement, n'en avait pas eu cours

partout. Appelée "union ta nkap", elle révélait l'extension extravagante des conséquences logiquement tirées d'une des croyances du système animiste. A l'époque de mon service sur les Grassfields, cette union se référait au statut propre à la condition de certaines femmes, l'ancestralité de celles-ci ne leur attribuant pas une souche nationale bamiléké. Effectivement, celles-ci ne sacrifiaient pas aux mânes d'une lignée de la race, ni ne participaient pas aux associations coutumières réunissant des participantes de pure souche bamiléké. Il restait à supposer que ce vivier féminin eût été jadis alimenté par des captures de guerre. Compte tenu des valeurs mythiques que les sociétés bamiléké reconnaissaient à celles de leurs divinités, la transmission des dites valeurs concernait ceux issus d'une souche commune (père et mère bamiléké) selon la filiation unilinéaire (le garçon bamiléké par son père, la fille bamiléké par sa mère, les divinités bamiléké priées pouvant être néanmoins distinctes à raison du sexe). Dans le cas d'une nkap mariée à un Bamiléké, ses filles ayant une ascendance maternelle nkap (filiation matrilinéaire), ces dernières, exclues de la souche bamiléké, n'étaient pas tributaires de la mouvance des divinités bamiléké. Or c'était historiquement le fon qui se trouvait en général l'héritier et le propriétaire de la majorité des femmes nkap, lesquelles représentaient un bien de conquête sans valeur religieuse autre que celle reçue d'un dieu étranger. Toutefois des dignitaires, dont les ancêtres eussent eux-mêmes capturé des femmes lors des combats, en détenaient quelques-unes. N'en faut-il pas conclure qu'un chef bamiléké, à la tête d'un trésor aussi productif, disposât d'un instrument de puissance considérable, se renouvelant tous les 20/25 ans - le temps de la production d'une génération de filles. La femme représentant par excellence, à l'époque de l'Afrique archaïque, la monnaie d'échange, d'achat, de compensation et de thésaurisation, un stock de nkap n'avait pas son équivalent. Quand le premier pasteur missionnaire visita vers 1919, la chefferie de Bangangté, les 300 êtres féminins qu'il attribua au fon pouvaient avoir été en grande majorité son capital de nkap. Cette pratique d'un trésor de guerre de centaines de captives a été pareillement signalée dans le harem du chef de Léré (Tchad) dans les années 1905. Relevons que l'utilisation habituellement prévue des femmes nkap dans le monde bamiléké avait permis de compenser partiellement le déséquilibre social né de l'héritage coutumier. Puisque, selon la coutume locale, seul le fils aîné recevait l'intégralité de l'héritage de son père, veuves comprises – sauf bienveillant partage de ces veuves consenti par l'héritier - il restait aux puînés, laissés sans ressources, à solliciter du roi à la fois la concession d'une terre et, gratuitement aussi, l'octroi d'une nkap. D'un côté le paysan ainsi avantagé passait sous une allégeance accrue du fon, fondé à exiger une bonne mesure de services de son client, tandis que les fillettes bientôt procréées par la génitrice et devenues elles-mêmes sous nkap passaient, dès la nubilité, dans l'escarcelle du roi, lequel, plutôt que de les épouser, multipliait sa clientèle en les distribuant pour faire fructifier ce potentiel de futures jeunes génitrices, dont à leur tour, dans l'avenir, les enfants de sexe féminin lui feraient retour pareillement.

• Les instruments coercitifs du pouvoir royal

Outre le pouvoir exercé par des croyances sur fondements magiques, d'une part et le pouvoir de l'absolutisme royal, d'autre part, un troisième facteur avait modelé les sociétés bamiléké. Il s'agissait de moyens coercitifs destinés à soumettre tous les comportements individuels et sociaux aux deux pouvoirs précités. De tels instruments figeaient le groupement bamiléké dans un moule, dont toutefois la rigidité fut variable d'une chefferie à une autre et parfois fluctuante.

• Les sociétés coutumières chargées de missions publiques

Deux de ces dispositifs se rencontraient, au moins dans les grandes sociétés. Le premier se composait de structures non ouvertes, dont le *fon* était par principe le président. Appelées souvent "sociétés coutumières" par les observateurs français, ces structures étaient chargées de différentes missions à caractère public et assorties de protocoles et préséances. Apparemment hiérarchisées entre elles, elles exerçaient donc, chacune de son côté, des pouvoirs ciblés. Certains notateurs leur ont attribué le mouvement de la $\ddot{}$ cisation de l'autorité du hef. Pour plus de détails, on se reportera au Recueil photographique (commentaires accompagnant les photos 13-17-19-20).

• Les associations d'entraide masculines et féminines

Le second de ces instruments mettait en œuvre des associations distinctes, les unes masculines, les autres rassemblant des femmes. Si elles étaient ouvertes à tous, leurs adhérents entraient pratiquement dans des liens de dépendance vis-à-vis du réseau associatif. Au reste, la pression sociale ne laissait guère d'alternative aux individus, c'est-à-dire de refus de participation. Quant à l'objectif commun, il se réduisait à exécuter des ordres venus d'en haut, davantage qu'à réaliser un projet dont la décision leur eût été commune. Se reporter également au Recueil photographique (photo 21 illustrant l'œuvre collective d'une association de Bayangam et photo 49 illustrant l'accomplissement d'un rite par une association de femmes de Batoufam). Pour ne citer que l'association Mandjong des hommes – doublée toujours, de façon indépendante, par une Mandjong des femmes -, l'objectif officiel visait l'entraide commune, bien que l'incitation eût été orientée par le pouvoir politique, notamment pour exécuter les travaux soit publics, soit privés (se reporter aux photos 54 et 55, la première groupant à la fois association masculine et association féminine, la seconde témoignant du recours généralisé aux femmes pour les travaux de terrassement). Le lecteur pressentira que, dans les chefferies aux rouages actifs tout au moins, il n'eût pas été possible d'échapper à un appel ou à un contrôle de l'autorité. A ce propos et soit dit incidemment, on admettra que le paysan, dressé à un tel effacement de sa liberté durant des générations - nonobstant la flexibilité de l'absolutisme de certains rois -, se fût forgé un tempérament hors du commun, un être modeste, économe, travailleur, obstiné, calculateur, retors, procédurier - clé d'une possible ascension sociale et atout de la réussite des émigrés bamiléké parmi les Camerounais.

Les questions que posaient le droit pénal et la compétence juridictionnelle

Pendant la tutelle française sur le Cameroun oriental, deux régimes s'étaient succédés quant aux règles du droit pénal applicables aux peuples du pays. De ce fait, le rôle de l'administrateur d'une circonscription dans le domaine judiciaire se modifia. Durant une première période, au lendemain de 1916, tout le suivi du pénal et du civil revint aux chefs de poste, cependant dans des structures et pratiques simplifiées, adaptées à la spécificité des sociétés locales. Le seconde période prit acte de la Constitution française du 27 octobre 1946, laquelle étendit aux Africains du même territoire un droit pénal proche du droit commun. Des magistrats de l'ordre judiciaire furent alors chargés d'en faire application de la même façon, en principe, qu'aux citoyens français. Au Bamiléké, un magistrat unique, appelé à résider à Dschang, reçut donc compétence sur toutes les subdivisions pour un pénal ainsi soustrait aux administrateurs. Cependant, vu l'éloignement et sauf pour des

poursuites très complexes, peu fréquentes, le cabinet du juge de Dschang travaillait, en réalité et pour l'essentiel, sur les dossiers qui avaient été ouverts et en grande partie instruits par les administrateurs des subdivisions – ou encore instruits, après 1951, par le gendarme alors affecté dans chaque subdivision. Cette phase initiale des procédures pénales (recherche et appréciation de la culpabilité) était en effet laissée pour beaucoup à l'administrateur d'un poste, au sein de sa circonsription, parce que l'intéressé continuait de représenter l'autorité supérieure. Lui était donc légitimement restée sa fonction d'officier de police judiciaire. Assurant personnellement l'ordre et la sécurité dans sa subdivision, il lui appartenait de relever les infractions de toute nature, de procéder aux contrôles, enquêtes, recherches et arrestations, cumulant au surplus la fonction de régisseur de la geôle publique installée sur le poste. Le magistrat de Dschang, quant à lui, se déplaçait périodiquement au chef-lieu de subdivision – tous les mois ou de façon plus espacée – en audience dite foraine, pour un contact direct avec les prévenus et pour prononcer les sentences.

Nul doute que le dispositif institutionnel d'une justice pénale eût été officiellement mis en place et qu'il accomplît sa mission. De nombreux délits correctionnels ont été régulièrement sanctionnés selon les normes et procédures légales - tout au moins lorsque la délinquance ou la criminalité ne mettait pas en cause le cas embarrassant des personnages représentatifs d'un rôle coutumier ou d'un pouvoir sacré. De cette justice, jusqu'à mon départ des Grassfields en août 1954, j'ai estimé qu'elle avait introduit l'image d'un "contrôle social" détribalisé et laïcisé, exercé au nom d'un Etat de droit. Si je laisse entendre qu'il y avait là une avancée au moins apparente dans le contexte archaïque des groupements bamiléké de l'époque, c'est en raison du fait que, s'agissant d'un notable ou d'un simple paysan, l'insertion de ce contrôle social dans le système coutumier était préalablement passé au crible par les chefferies, lesquelles le validaient ou le désapprouvaient. Autrement dit, sauf feu vert du roi, une autorité officielle - l'administrateur en premier lieu - n'était aucunement admise à s'ingérer dans la discipline qu'exerçaient, de droit sacré, les organes traditionnels compétents dans la chefferie. Le fon lui-même décidait seul si l'agissement nonconforme à la coutume justifiait une mesure de redressement à imposer à l'auteur responsable, quand bien même l'acte n'eût pas été répréhensible au regard de la norme publique camerounaise. Le temps était encore où l'homme quelconque d'une société bamiléké, prisonnier des filets des acteurs coutumiers, hésitait entre monnayer chèrement un mauvais arrangement avec les notables et évitait l'esclandre ou, sinon, se rabattre, comme des dizaines de milliers de ses frères d'ethnie, sur un exil volontaire quelque part au Cameroun, en conservant seulement l'espoir de pouvoir néanmoins revenir un jour à la ferme familiale pour accomplir les rites impérativement dûs à ses ancêtres.

A un certain degré de l'indiscipline d'un paysan ou de la faute commise par lui, usage pouvait être fait d'ordalies, où les esprits tutélaires vengeurs proposaient une sanction – à laquelle autrefois, par vénalité, des chefs préféraient la vente comme esclave. Cette sanction était graduée sur une échelle de dommages matériels à faire subir au fautif, de peines corporelles variées ou de supplices mortels. Des affaires inquiétantes autant que ténébreuses, pendant mes deux séjours, ont remonté jusqu'à moi, dont il eût été illusoire de croire qu'elles se concrétiseraient en soupçons précis, des rétractions formelles ou implicites y mettant fin. Dans la gamme des vengeances ou châtiments ordonnés par le pouvoir coutumier, les faits rapportés évoquaient, entre autres, l'incendie des cases d'habitation, la destruction des récoltes, le bannissement après dépossession des biens, les différentes tortures, le scalp, les oubliettes, les breuvages empoisonnés, le bûcher, la pendaison, la décapitation. Une

association de bourreaux, les *fufu* – dont Roger Delarozière a écrit qu'elle aurait été composée d'esclaves étrangers – assumait la charge des crimes. La divulgation de tels actes, dont on taisait qui les avait ordonnés et dont plusieurs avaient la *Kingplace* pour théâtre, n'atteignait pas toujours, autrefois, les oreilles du *gobina*, tant la pression de la peur se révélait forte, parmi les "évolués" eux-mêmes et jusque dans les années où des pays bamiléké me furent confiés pour fiefs. Ainsi un mur de silence interdisait-il une visibilité des réalités sociales qui eût permis à la justice étatique de fonctionner régulièrement.

Un droit civil reflétant la disharmonie de sa double source, l'Etat camerounais et les coutumes bamiléké

• Légalement bénéficiaires de leur "statut personnel", les Bamiléké conservaient leurs coutumes, du reste inconnues des autorités

Le droit pénal, tel qu'il avait été prévu qu'il s'appliquât aux sociétés bamiléké, n'était pas seul à avoir généré des situations confuses, parfois arbitraires ou irrégulières. Car, de son côté et pour ne saisir que la période antérieure à 1960, le droit civil présentait une mise en œuvre aussi équivoque, du fait de ses deux fondements conjoints. Le premier, émanant de l'autorité tutélaire du Cameroun, s'appliquait à l'ensemble des peuples du Cameroun ; le second, propre au Bamiléké et constitué par l'héritage coutumier - avec facettes distinctes pour chaque groupement (comme pour chaque entité coutumière camerounaise) - avait été reconnu pour être et rester "le statut personnel" de chaque homme par une déclaration constitutionnelle française. Droit camerounais et droit bamiléké s'articulaient entre eux vaille que vaille, y compris les règles de compétence judiciaire de chacun. Aux difficultés qui découlaient de ce système bâtard, se joignaient les soupçons nourris par l'autorité politique sur la nature d'un droit coutumier qui accordait crédit à des représentations imaginaires à l'égal de faits réels. Courantes s'observaient en effet des pratiques officieuses déviantes, comme également la légitimation de comportements humains aberrants ou asociaux, sous le motif du caractère sacré ou magique de ceux-ci. D'évidence, le mot-clé de coutume risquait de couvrir un éventail non limité de mœurs et d'usages hors norme parce que invoquant l'irréel et l'irrationnel. Citons au hasard quelques exemples des flous venus envahir un domaine vraiment à l'écart du droit civil : ainsi la prise en compte de forces mythiques accompagnant une action ou la personne d'un plaideur, ou la prise en compte de la volonté vengeresse de l'âme d'un mort - volonté déterminante pour le plaideur - ou encore la prise en considération de faits imputables au "double" (occulte, invisible) d'une des parties en procès, ...

Reportons nous d'abord aux principes majeurs, évoqués aux pages précédentes (374 à 376) et déterminant quel fut, à la veille de 1960, le droit spécialement applicable aux populations bamiléké. Puisque celles-ci n'appartenaient pas à un "territoire français d'outre mer", mais à un "Territoire associé, intégré dans l'Union Française" (le Cameroun en l'espèce), il ne leur avait pas été reconnu l'intégralité des droits attachés au statut civil français. Elles bénéficiaient, par contre, de la "conservation de leur statut personnel" – c'est-à-dire de ce que leur coutume leur avait attribué comme la source de leurs droits et devoirs. Elles étaient, au surplus, concernées par une pétition, combien audacieuse, figurant dans le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Cette pétition énonçait que "tout être humain, sans distinction de race, de religion, ni de croyance, possède des droits inaliénables et

sacrés" – notamment "les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République".

 Hormis les tribunaux des 1er et 2ème degré présidés par l'administrateur, un pouvoir coutumier laissé aux chefs

Concernant l'organisation judiciaire et me référant à mes propres constats à Bangangté et à Bafoussam, force est de relever ici un aspect particulièrement révélateur des singularités présentées par la province bamiléké. D'une part, deux des tribunaux dits de droit local avaient bien été officiellement créés et fonctionnaient, ceux du 1er et 2ème degré. Ils avaient un administrateur pour président et avaient seuls compétence pour les litiges visant l'état des personnes. Ces deux caractéristiques marquaient le souci de garantir aux plaideurs camerounais leur liberté individuelle et l'intégralité des droits reconnus à l'être humain par la Constitution. Or ces deux tribunaux furent pratiquement boudés par les Bamiléké. Les sujets d'un prince vivaient dans une telle dépendance religieuse et hiérarchique de leur chef, incarnation de l'ancêtre commun, que c'eût été de leur part un affront sacrilège que de ne pas lui soumettre, à lui seul, leurs différends, d'autant plus que ceux-ci pouvaient avoir irrité les puissances occultes dont leur roi était le médiateur. Quant aux trois autres échelons judiciaires civils de droit local qu'il eût fallu créer au Bamiléké, comme dans chaque région du Cameroun (un tribunal de conciliation, une juridiction coutumière, un tribunal coutumier), ils ne l'ont pas été. Très probablement l'autorité camerounaise de la réglementation, à Yaoundé, avait craint une levée de boucliers de la part des autorités traditionnelles. Du reste, il était à prévoir qu'aucun notable bamiléké n'eût accepté de présider ou d'animer ces tribunaux comme prévu dans les textes de base. Le consentement d'un notable eût constitué un cas de lèsemajesté. Les ancêtres, et après eux leurs âmes épiant et menaçant leurs descendants, n'avaient dévolu le pouvoir judiciaire qu'au fon lui-même. Le gobina n'avait donc pas à intervenir comme autorité disciplinaire des sujets du fon. La coutume locale demeurait l'unique loi sur les Grassfields et c'était toujours au roi à trancher les différends civils. Dans les affaires courantes, le prince désignait un de ses dignitaires parmi ceux quelque peu introduits auprès des forces invisibles.

Ne demeuraient ainsi sous le contrôle de la juridiction de l'Etat camerounais que les tribunaux de 1^{er} et 2^{ème} degrés. Leur président, l'administrateur, était le seul qui fût un peu informé et introduit, comme aussi le seul en mesure d'arbitrer entre la loi camerounaise et la coutume bamiléké. Dans la compétence des 1^{er} et 2^{ème} degrés entraient par ailleurs les litiges entre Bamiléké et Camerounais d'une autre ethnie et les litiges entre Camerounais étrangers au pays bamiléké, mais y résidant.

Par contre, faisait problème l'absence des trois échelons judiciaires désignés plus haut. Ceux-ci, non institués, laissaient un vide dans l'ordre public. Bien qu'il s'efforçât de répondre de son mieux aux requêtes des justiciables, l'administrateur de subdivision, représentant sur place de l'autorité camerounaise, avait perdu formellement le pouvoir de contrôle étatique qu'il eût, sinon, exercé sur le règlement des différends civils ressortissant desdits trois échelons. De ce fait, en l'absence de textes, le fon récupérait son discrétionnaire pouvoir coutumier de jugement des contestations opposant ses sujets, lequel pouvait concerner jusqu'au litige du travail entre un salarié et son employeur résidant sur place, ou un litige opposant deux nationaux établis hors du groupement – quand bien même ce litige eût eu sa source sur de lointaines terres camerounaises. Faut-il souligner qu'une décision du fon rejoignait les ténèbres de la chefferie, parce que souvent interdite de divulgation, surtout quand une enquête venait à être diligentée de l'extérieur, ... sur l'instigation

de l'administrateur. Combien les Occidentaux en visite sur les Grassfields avaient-ils lieu de s'étonner d'une conspiration du silence, si opposée à la publicité que tant de Sud-camerounais donnaient ailleurs à leurs débats contentieux.

Le soussigné, quant à lui, en resta à ce navrant constat d'un droit positif où textes écrits et usages coutumiers à la fois multiples et fondés sur la seule oralité, entretenaient sourdement, un sentiment de frustration chez les parties et chez les juges. Il n'eût pu en être autrement d'un droit civil à ce point bipolaire quant à ses sources d'inspiration et quant à la culture des responsables de son application pratique. Ce droit, dans les circonstances exposées plus haut, ne se présentait pas, aux yeux des nationaux bamiléké, comme un instrument judiciaire leur inspirant confiance. Futés et roués à souhait, les plaideurs savaient déceler l'incohérence entre les motivations des différents jugements, comme aussi les échappatoires et expédients par lesqueles les juges pouvaient écarter leurs prétentions. De son côté, l'administrateur, devant un système juridique sans unité et sans claire finalité, doutait qu'il excerçât un contrôle social légitime, partagé qu'il fût entre des normes discordantes et souvent incertaines. Il eût souhaité que ses administrés sentent en son personnage un être compréhensif...

• Un gobina perdu dans un labyrinthe d'étrangetés culturelles

Quel qu'eût été son poste d'affectation parmi l'une des soixante subdivisions du Cameroun au lendemain de 1946, l'administrateur avait à s'immerger dans la matière des coutumiers, qu'il se fût agi de trois, dix ou vingt traditions différentes — c'est-à-dire autant que de petits groupes ethniques indépendants ou assujettis, vivant sur la circonscription. Les conflits à régler devaient l'être sur les dires des coutumes en vigueur dans la même ethnie ou, pour des adversaires non soumis aux mêmes us, en adaptation à de pratiques sociales distinctes. Se plaçant sur le terrain soit d'une conciliation, soir d'une décision de justice, le *gobina* ne pouvait que donner l'image choquante d'un étranger, sans connaissance, au premier abord, du pays, des croyances, des habitudes et des conduites majoritaires. Propulsé au cœur d'un labyrinthe coutumier, il ne disposait pas du moindre fil d'Ariane. C'était sur une "terra incognita" qu'il avait débarqué. Il n'attendait pas même de directives de ses supérieurs du chef-lieu de région, pour qui les domaines de l'anthropologie et du juridique n'entraient pas dans le concret de leur fonction.

Il était vrai que la matière du droit civil coutumier d'un quelconque groupuscule ethnique, parfois d'une complexité foisonnante, représentait un phénomène très localisé et marginal. De cette somme de valeurs sociales, issues d'un passé apparemment lointain, transmises par un unique bouche à oreille, retouchées selon des opportunités ou par l'agrégat d'emprunts, la petite nation n'en avait conservé en mémoire que quelques-uns des usages individuels ou collectifs distinguant sa vivante civilisation. Le crédit accordé à ces pratiques et à ces valeurs avait fait de cet ordonnancement social la matrice de l'identité commune. A l'heure où s'engageaient les jeux de la "palabre" devant le gobina (la discussion publique entre les parties en vue de règlement d'un conflit), le président étranger ressentait manifestement sa position de faiblesse. Outre que le corps de la coutume, dans ses arcanes, lui semblait déjà très vague, il craignait ou pressentait que les débats ne lui livrent pas toutes les pensées en raison de non-dits assez communs. Il pouvait aussi s'imaginer, s'il avait une petite expérience, qu'il ne possédât pas les atouts des intervenants présents à l'audience - atouts que ceux-ci tenaient de leur savoir ésotérique sur les réalités du milieu local ou encore des présupposés, non explicités, fréquents dans ce genre d'affaire.

Convenons avec modestie, que, devant le tribunal, les échanges se déroulaient entre un président - certes assisté d'assesseurs de la ou des coutumes concernées - et, d'autre part, des plaideurs bamiléké. Manifestement, la compréhension interculturelle restait de l'ordre de l'aléatoire entre les hommes en présence. Et quelle eût pu être, ultérieurement la portée d'un jugement hybride, dont les élément avaient participé de natures différentes ? Quant à lui, le Français, formé à une discipline où les questions de justice, en considération d'un public de toutes croyances, devaient être traitées dans le cadre de conceptions profanes, il hésitait à se fourvoyer sur les voies ou les parties animistes se référaient à des chimères. Mais de leur côté, le demandeur et le défendeur, sur la foi de leurs certitudes religieuses, appréhendaient sincèrement les menaces dont les puissances invisibles eussent accompagné une solution jurisprudentielle non-conforme à la volonté des ancêtres. Ceci dit, attestons que les tribunaux coutumiers officiels du Nord-Cameroun et des Grassfields, tous confondus, m'ont fait rencontrer des hommes de bonne volonté, les assesseurs. Bien que pris en tenailles entre légalité écrite et traditions orales, ces collaborateurs à voix délibérative, m'ont apporté leurs connaissances et leur expérience. Ils se rendaient certainement coupables, ici et là, de silences délibérés, dont seuls quelques-uns ne m'échappaient pas, mais que je mettais au compte de gestes de solidarité à l'égard de leur groupe. Plus lourdes, peut-être, s'avèrerent les fautives conversions en français d'interprètes peu instruits, en particulier lorsque des concepts de la pensée bamiléké ne trouvaient pas de formulation dans notre langue.

• De bouleversantes pratiques inhumaines, ouvertement tolérées.

Pour conserver à ces "mémoires" leur valeur de témoignage sur une époque très incomplètement décrite et d'informations émanant d'acteurs directs eux-mêmes, je ne cacherai pas le sentiment que m'inspira l'humble humanité donnant vie aux fermes, aux hameaux et aux sociétés rurales du Cameroun. Ce monde, encore intégré dans son tout proche passé traditionnel, laissait paraître en général son adhésion majoritaire aux institutions qui demeuraient celles de son authentique legs ethnique. Certes l'acceptation de ces institutions par ceux des natifs dejà perméables à la culture occidentale n'était qu'implicite, aussi inhumaines qu'eussent été jugées par eux certaines traditions. Significatives de la force d'une accoutumance séculaire peuvent être considérées, à cet égard, nombre d'attitudes qui interrogeaient tant les Africains formés par l'école moderne, que l'autorité française elle-même. Troublante pouvait être en effet regardée l'apparente non-révolte de ceux des êtres humains toujours réduits, plus ou moins massivement, à la servitude. Troublante aussi la soumission, de fait, des centaines de milliers de femmes - beaucoup, certes, mariées avant leur majorité, voire avant nubilité - et supportant pour des raisons variées, mais souvent à contre-cœur, leur statut polygamique. Encore plus troublant pouvait être estimé le renoncement à l'espoir de liberté de celles des épouses ou concubines recluses dans un gynécée clos. Subsistait aussi, dans certaines collectivités, un asservissement de type esclavagiste chez d'anciens serfs, demeurés dans le besoin d'un maître protecteur. Or, de son côté, l'inaction du pouvoir colonial avait brouillé les cartes, quand il différa d'intervenir à l'encontre de traditions estimées révoltantes par l'opinion publique française, mais assez enracinées dans le consensus local pour rester intouchables. Il ne s'opposa pas à des pratiques que les conceptions humanitaires réprouvaient ouvertement. Telles les coutumes faisant fi du respect des mineurs en dépendance d'adultes maltraitants. De façon plus paradoxale, en dépit de dispositions du droit pénal applicable, des comportements qualifiés de délictueux, voire de criminels, n'ont pas été sanctionnés, tels ceux que les textes qualifiaient de pratiques de sorcellerie, appels à la magie, charlatanisme, désormais punissables des peines de l'escroquerie. Sur un champ beaucoup plus large, des poursuites pénales, qui eussent été justifiées par nos principes légaux, les atteintes dont était victime le sexe féminin, du genre mariages hors consentement, unions de filles mineures, bigamie et polygamie, séquestrations d'épouses ou de concubines, distribution de veuves en héritage, remise à des tiers de femmes, filles et filles à naître en vue d'éteindre une dette, de rémunérer un service, d'obtenir un bien. Au tribunal coutumier, "l'objet femme" occupait ainsi une partie des séances... Lors de mes services au Cameroun, et non seulement au Bamiléké, l'attente d'un changement des mœurs restait l'alibi administratif qui prévalait. L'autorité publique, le commandant en premier lieu, redoutait qu'un rejet unilatéral et prématuré de la tradition eût déstabilisé de fond en comble les sociétés sans assurer de meilleurs équilibres sociaux.

Dans l'étroit espace bamiléké en particulier, il n'était d'alternative qu'entre deux fondements pour régler un différend civil. Première hypothèse : le tribunal écartait l'usage prévu par la coutume. Le président invoquait la prérogative de sa fonction pour imposer, au nom de l'autorité étatique camerounaise, les principes de liberté, d'égalité, des droits de l'homme, de la suprématie des réalités visibles et de la primauté de la rationalité. Etudiant cette problématique, il s'est trouvé un Bamiléké, Enock Kwayeb, qui résonnât à partir du droit pur dans une page de sa thèse de doctorat¹⁴. Il invoqua opportunément une tradition du droit romain (la théorie de la *ratio scripta*), selon laquelle le droit écrit, du fait de son caractère incontestable, peut prévaloir sur une coutume orale. On ne saurait oublier que la Rome antique avait étendu son empire sur des populations plus nombreuses que celles des citoyens en Italie, populations de Barbares utilisant des coutumes non écrites, lesquelles, dans les litiges avec leurs vainqueurs, les opposaient au droit romain partout dans ledit empire.

Dans la seconde hypothèse, l'interrogation se présentait autrement, dès lors que le système judiciaire au Bamiléké, devant la frilosité du colonisateur, prît acte du non-rejet de la coutume locale. Il ne restait pas même l'espoir d'une décision transactionnelle qui eût pu être suggérée par l'un des trois tribunaux de composition purement bamiléké, puisque, comme signalé plus haut, ils n'avaient pas été officiellement constitués. En conséquence, le différend soumis par les parties avait à être traditionnellement évoqué devant la chefferie, sur une base alors strictement coutumière et en catimini, le *fon* se réclamant de son pouvoir discrétionnaire. Comment le *gobina* eût-il pu être ensuite informé du jugement du chef et eût-il réformé cette décision ? Qui ne pressent la partie de bras de fer engagée et toutes les habilités instrumentées par un prince assuré de sa superiorité sur ce terrain ?

Durant ces années de la tutelle française, l'écoute et le dialogue ne m'ont pas semblé possibles dans le contact avec certains *fon*, imbus de leur droit à faire observer, aussi sévères eussent-elles été, des coutumes dont ils s'estimaient propriétaires et garants. Immergés, chacun solitaire dans le bas-fond marécageux de sa case, ils n'avaient pour d'autres confidents que leurs serviteurs encagoulés, protecteurs attentionnés d'une chefferie à demi-close. Sur le crédo de leurs liens exclusifs avec les puissances invisibles et sur le crédo de leur médiation sacrée, une subordination au pouvoir camerounais leur était inconcevable s'ils craignaient que les valeurs coutumières dussent en souffrir. Ainsi des pratiques réprouvées par l'ordre judiciaire officiel ont-elles survécu sous un camouflage, non toujours discret. Croyances, coutumes et institutions m'ont paru exercer toujours une attraction prégnante chez une majorité des natifs, ceux qui n'avaient pas largué leurs fortes

amarres avec le vaisseau amiral de la chefferie. J'inclinais donc personnellement à croire illusoire de vouloir imposer à tous mes administrés bamiléké – au moins sans une étape d'acculturation préalable, c'est-à-dire, sans un délai d'adaptation et d'assimilation – une part des normes libérales, égalitaires et sociales, dont la République française avait prétendu être un des porte-drapeaux.

Toutes ces pages se sont proposées de cerner le très large terrain quadrillé par les coutumes dans un pays animiste, comme aussi la fonction que tenaient ces coutumes dans les relations sociales quotidiennes. Elles nous jetteront dans le désarroi plutôt qu'elles clarifieront pour nous les besoins qu'en attendaient les frustes paysans bamiléké. Le gobina lui-même, quelque peu familier de ces choses, n'acquérait pas les repères et les convictions qui l'eussent guidé. Manifestement, l'explication du monde reçue de leur tradition par les Bamiléké dictait à ceux-ci des attitudes d'esprit et des conduites loin de rejoindre les conceptions d'un Occidental. Les fondements de la pensée animiste avaient établi en particulier des déterminismes dictés par une logique pourtant sous-jacente. L'administrateur devait ajuster sa compréhension des phénomènes sociaux à partir des concepts communs à ses administrés. Concrétisons ces données dans la gouverne d'un chef : si une décision politique impliquait des tenants et des aboutissants sacralisés, imprévisible pouvait être alors la voie que suivrait le prince. Autre aspect de la relation entre le pouvoir religieux et le pouvoir temporel d'un roi bamiléké: le temporel, semblait-il, ne s'exerçait que dans la mouvance du service prioritaire des puissances invisibles. Par ailleurs la souveraineté légitime du fon, loin d'être attestée par un signe public, telle une cérémonie comparable au sacre d'un roi de France, tenait sa validité de ce qu'un acte supra-naturel invisible avait accompagné l'intronisation, savoir la remise au nouveau roi, par les mânes de ses ancêtres, d'un assortiment de moyens magiques. Caractéristique saisissante, la personnalité démiurgique du fon était rappelée par une profusion de symboles : symboles exprimés par des obiets ou images à valeur magique - c'est-à-dire se référant à des croyances cachées ou supérieures -, les uns et les autres chargés de pouvoirs occultes, ce que mettaient en vedette les parures portées par les dignitaires associés aux mystères de la puissance royale.

Aussi extravagants que paraîtront les faits que j'ai choisis ci-dessous dans un genre que Paul Valéry, pour sa part, a désigné comme "des procédés de culture immémoriaux", ils témoigneront des ambigüités foncières de certaines coutumes. L'équivoque n'en était pas forcément une pour le paysan du lieu, puisque ce dernier appréhendait les signes extérieurs selon une grille autre que celle du gobina. Nous citerons donc quelques usages ainsi que des gestes assimilés à des valeurs coutumières, générateurs des conflits qui avaient à être arbitrés par le juge. On y notera la confusion entre le droit civil et le droit réprimant les infractions, lorsque des sanctions pénales étaient traditionnellement infligées à titre répressif pour des causes relevant du droit civil. De tels faits, de telles poursuites, de tels jugements et de telles condamnations, semi-publics ou clandestins, se sont prolongés vraisemblablement jusqu'à l'approche de l'Indépendance. Pour en comprendre la nature, seuls des exemples peuvent rendre compte aujourd'hui de ce que le mot coutume recouvrait d'ambivalent autrefois. Plusieurs des exemples choisis ci-après ont été puisés dans les écrits de témoins ou rapporteurs des décennies 1930 -1940 -1950, d'autres ont été notés par moi-même, dans le contexte des subdivisions de Bafoussam et Bangangté principalement.

Une observation commune doit être d'ores et dejà avancée : le viol d'une coutume pouvait donner lieu à la mort "civile" de son auteur. Cette sorte d'incapacité juridique privait l'homme de sa place dans la collectivité et, à la limite, se concrétisait

par une expulsion de l'intéressé hors du territoire du groupement. L'exil représentait une sanction dramatique eu égard à l'impérieux devoir d'assurer, au pays même, des sacrifices sur le crâne des ancêtres. Sanction appliquée même à de simples petits voleurs de cultures vivrières. Car le pillage du sol producteur - ce sol constituant un bien de droit sacré du fon, - prenait le caractère d'un affront personnel fait au chef. Seconde situation beaucoup plus grave, mais fréquente : des poursuites étaient engagées contre des hommes qui, pour se venger de voisins et infliger des dommages aux cultures de ceux-ci, usaient de pouvoirs magiques pour se transformer en animaux ravageurs. Action assez proche de la précédente, celle de l'homme dont le corps abritait une panthère et qui lançait le félin pour égorger des chèvres, dont il s'emparait ensuite; ces auteurs pouvaient avoir été dénoncés au moyen d'une ordalie utilisant le pouvoir de divination d'une tortue. Différend d'un tout autre ordre, lors d'un conflit familial pour s'approprier des biens revenant à ses frères, l'un de ceux-ci captait une partie de l'héritage après avoir prêté serment de ses droits ; toutefois les frères lésés, usant de la divination mise en œuvre grâce au crâne de leur père, avaient déjoué la mauvaise foi du prêteur de serment. Dernier exemple d'une kyrielle de cas cités par J. Hurault et recueillis souvent dans le groupement de Batié, vraisemblablement vers 1955¹⁵: des voleurs furent dévoilés après que des formules de malédiction eurent été prononcées contre eux, suite à d'abondantes libations de vin de palme. Quant à mes propres récits, l'un a évoqué, dans la résidence de Bafoussam, le sinistre sortilège dont un hibou avait été porteur. A Bangangté, un chef m'avait laissé ignorer qu'il avait finalement mis à mort les deux épouses qui lui avaient versé une boisson dissimulant des brins de moustaches de panthère, dont il m'apporta des flacons (du nord au sud du Cameroun, la crainte des perforations mortelles de ces poils tenaillaient littéralement les villageois). Le vol ou la revendication de crânes figura plus d'une fois au rôle de mes audiences publiques : dans la conception bamiléké d'une boîte osseuse, véhicule des mânes (âmes des mort), le vol d'un crâne commis par un non ayant-droit à ce crâne constituait une séquestration de l'âme, donc de la personne. La tortue, symbole de la vérité selon Enock Kwayeb, était d'un usage très courant pour établir l'homme coupable d'un méfait. Selon G. Masson, l'accusateur plaçait la tortue à égale distance entre luimême et l'inculpé, en présence du chef, juge. S'il se dirigeait finalement vers le fon, le reptile à carapace signifiait au tribunal que l'accusé pouvait être innocenté16. Toutefois Raymond Lecoq, également au Bamiléké, fournit une autre tradition : la carapace de la tortue ayant été brisée, le présumé coupable mangeait le cœur, mais il n'eût été cependant reconnu comme tel qu'à l'heure, assez proche, où les puissances occultes l'eussent fait périr. Egalement bien connue et utilisée comme voyante de ce qui était caché, parce que considérée comme en relation avec les divinités chtoniennes (de dessous la terre), l'arraignée mygale était aussi utilisée au Bamiléké, où je l'ai vue désigner, aux dires du Kamveu, quel successeur au trône de Baham avaient choisi les mânes des ancêtres. Le Père G. Masson a détaillé, au Bamiléké comment procédait celui qui interrogeait la mygale¹⁷. A propos de "la justice immanente" à laquelle l'animisme fait foi – les actions commises révélant leur nature par la sanction d'une intervention extérieure - , ce que contre quoi Georges Duhamel a protesté en arquant de "l'injustice immanente de la nature", le constat aurait été fait de plaideurs se refusant d'abord à être jugés selon leur coutume, puis finalement, la maladie ou une adversité les frappant, les intéressés se seraient soumis à la coutume. Autre cas d'adaption de la coutume : l'héritage d'un grand polygame ayant exigé le partage des veuves entre ses fils, des fils chrétiens auraient courramment délié de tout lien conjugal avec eux, celles des veuves du père qui leur avaient été

attribuées. Pour terminer nous signalerons le témoignage du Père A. Albert sur des supplices disproportionnés à des comportements ou fautes non gravissimes 18. G. Masson évoque aussi une scène non exceptionnelle dans le passé, celle de la distribution de breuvages magiques (empoisonnés) sur la *King-Place*, le jour du marché, par les *tchinda du fon*, pour déceler, parmi des coupables présumés, quels avaient été les sorciers provocateurs soit d'une défaite militaire, soit d'une disette, soit d'une épidémie. Masson fait état d'une atténuation ultérieure de l'automatisme de la répression : dans un premier temps, les individus soupçonnés de culpabilité dans ces phénomènes désastreux fournissaient une volaille à laquelle le breuvage magique était donné ; dans un second temps et si l'oiseau succombait au poison, l'acte de sorcellerie de son propriétaire étant alors prouvé, il s'en suivait la condamnation à mort de l'intéressé. Ainsi se trouvait épargné ses compagnons, objets du même soupçon¹⁹.

La variété des cas d'espèce présentés n'a d'autre objet que d'expliciter ce jeu de hasard dans la désignation des actes proscrits par une coutume et ensuite dans l'incrimination des responsables, un double couperet sans référence à une norme préétablie qui eût défini les comportements antisociaux. A l'heure de l'Indépendance, les brusques évènements venus ébranler beaucoup des groupements bamiléké ont probablement mis à mal les traditions que nombre de natifs condamnaient — ceci, hélas, au prix d'une insurrection sanglante et dramatique. Cependant, en quittant les Grassfields en 1954, je doutais encore que les pratiques inspirées par les croyances animistes eussent été partout abandonnées, celles portant atteinte à l'homme responsable de lui-même. Le lecteur percevra mieux l'insistance avec laquelle le soussigné s'est étendu, en ces pages, sur l'opportunité de ce "contrôle social", dont était chargé l'administrateur de subdivision.

11. Le commandant dans le rôle de gérant d'un pénitencier

Il fut une charge qu'un administrateur de brousse ne s'attendait pas à devoir assumer. Jusqu'à l'Indépendance, en effet, tout chef de poste tint la double fonction de régisseur de la prison locale et de gestionnaire d'un collectif très spécial, celui des condamnés de droit commun et des prévenus. La responsabilité en était d'autant plus accaparante, outre le suivi pénal de chaque homme, qu'elle impliquait d'assurer la vie matérielle des détenus et de répartir ceux-ci, chaque jour, sur des chantiers où ils fournissaient une main-d'œuvre docile et bonne à tout faire sans qu'il en coûte.

Toutefois, au cours de la dernière décennie de la tutelle française, un militaire de la gendarmerie, nouvellement affecté dans chaque subdivision, apporta son concours au contrôle des condamnés, cependant qu'à l'échelon du commandement régional, un officier de la gendarmerie et ses sous-officiers, de leur côté, prêtaient main-forte à l'administrateur chef de la région, haut responsable de l'ordre public.

Précisons tout de suite que, loin d'être parquées dans la geôle durant la journée, les équipes œuvraient pour le commandant, au-delà même du poste, dans des villages où leur uniforme bleu-marine les identifiait, tunique courte et short en treillis. Ils s'y trouvaient encadrés soit par des gardes camerounais relevant de la puissance publique ou encore, dans le Nord du Cameroun par des goumiers. Ces derniers, supplétifs recrutés de longue date parmi des militaires africains démobilisés, avaient l'avantage sur les gardes de parler une ou deux langues véhiculaires, de bien connaître le pays et d'avoir l'expérience de missions difficiles. Possesseurs de leurs chevaux, ils constituaient éventuellement un petit peloton de cavalerie agissant en actions rapides aux ordres du commandant. Quant à l'emploi des équipes de

détenus, il représenta à l'époque, entre les mains de l'administrateur, un instrument providentiel et inégalable. Il répondait, sur l'heure et massivement, à des besoins du service public, palliant la misère des ressources budgétaires.

Point non négligeable, le renouvellement constant des effectifs ayant transité par la geôle au cours des années, avait diffusé sur les marchés de brousse et dans les villages de la subdivision, des images, à coup sûr contradictoires, du personnage du commandant. Car ces "hommes en bleu", les détenus, lesquels n'avaient guère quitté leur bout du monde jusqu'à leur transfert à la prison du poste, ne revenaient pas à la ferme familiale en fin de détention - 3 à 6 mois voire un an ou davantage - sans avoir beaucoup appris de leur séjour occasionnel au chef-lieu. Ils avaient déchiffré les moins et les plus de ce singulier et inquiétant dominateur blanc, régnant au poste. Nul doute que ces gens simples savaient tirer avantage, auprès de leurs voisins ignares, des découvertes qui avaient élargi leur horizon au poste de subdivision. Leur parcours pénal les avait mieux instruits du caractère menaçant de ce commandant côtoyé chaque jour, lui pour qui ses fonctions cumulaient tous les rôles ingrats de la répression d'incivisme : enquêtes et poursuites judiciaires, arrestations et détentions provisoires - circonstancielles ou officielles -, puis, à l'issue des jugements de condamnation par le magistrat compétent, incarcérations définitives, suivies de la rudoyante discipline des gardes camerounais avant qu'intervienne, in fine, la levée d'écrou libératrice prononcée par le même agent français.

D'une façon générale, la condition du détenu - non considérée comme une marque d'infamie à l'époque -, variait beaucoup selon la confiance que l'autorité accordait à l'individu, de sorte que l'évasion n'a quère concerné que des condamnés pour brigandage de grand chemin ou récidive d'attaques à main armée. L'équipe du potager secondant le chef jardinier menait une activité paisible et une demande d'emploi était souvent sollicitée à la libération d'un des membres. Des individus travaillaient isolément (entretien du dispensaire, domestique privé de fonctionnaires français ou camerounais, spécialistes en menuiserie ou mécanique auto....) - au point que j'ai entendu des mots cocasses du genre « tu as fais bon prison pour moi » et que j'ai reçu plusieurs fois un poulet de bienvenue en m'arrêtant dans le village de brousse d'un ex-condamné. En tout temps d'ailleurs, des membres de la famille d'un détenu venaient s'entretenir avec celui-ci, peut-être à la faveur d'un petit cadeau offert au garde. Néanmoins, plusieurs de mes prédécesseurs relevèrent deux phénomènes de rejet viscéral de l'incarcération chez des ethnies pour qui la liberté était devenue un besoin vital. Le premier cas concernait, dans les temps anciens, les petites familles d'éleveurs peuls qui nomadisaient chez des cultivateurs animistes, toujours prêtes à fuir à la moindre contrainte - d'où la formule d'un camarade "emprisonnez un pasteur peul nomade, vous le tuez ". Le second cas, observé chez les montagnards animistes des Mandara, emprisonnés pour de longues peines à Mora et Mokolo et terrorisés par la perte de leur liberté a fait dire à d'autres camarades, qu'il était, pour ces fanatiques de l'indépendance, pire qu'une mort : la condamnation à subir l'incarcération dans un poste. Au point gu'en 1934 encore, des rapports signalaient le dépérissement rapide des kirdi détenus en prison. Dans le même ordre de réaction, des récits ont fait état autrefois de Habé (païens) des rochers préférant s'exposer sciemment à la mort lors des combats plutôt que de risquer la captivité chez leurs adversaires musulmans.

Le devoir de mémoire n'a cessé de juger comme inappréciable le concours qu'apporta la main d'œuvre pénitentiaire, ouvriers dont on devine qu'ils étaient soumis à une stricte obéissance. Le poids de ce bataillon sera souligné par deux chiffres : l'effectif avait été de 80, dont 11 prévenus en 1947/1948 à Mora et de 68 en

1958 à Guider. Tous les jours une corvée d'eau (des fûts de 200 litres sciés en deux, chaque demi-fût suspendu à la perche reliant les épaules de deux détenus) desservait, depuis un marigot ou un puits, les logements des agents, le dispensaire, les écoles – l'eau courante fut inconnue jusqu'à la fin 1959 dans le Nord et jusqu'à 1957 au Bamileké. Une autre corvée, détruisant les derniers boisements naturels environnants, fournissait aux mêmes destinataires le bois de cuisson alimentant les cuisines. Des ateliers permanents se relayaient toute l'année – collecte de graminées en brousse et retour avec bottes de paille, réfection des toitures avec de la paille ou des tuiles de palmes, préfabrication de briques de terre séchées au soleil, curage des fossés du centre urbain, creusement de trous pour la plantation d'arbres d'ombrage, etc. – sans compter des prestations ponctuelles (assurées par transport en camion des équipes de détenus) : déblaiement de radiers couverts de troncs d'arbres, dégagement d'un véhicule immobilisé au milieu d'une rivière, etc.. .

Les bâtiments d'incarcération, exécutés par l'administration des travaux publics, derrière leurs hauts murs en parpaings de béton, comportaient un aménagement intérieur regrettablement sommaire dans les postes où j'ai servi. L'espace y avait été calculé pour des effectifs sous-évalués, obligeant les détenus à stationner sur des bas-flancs cimentés que recouvraient les nattes de couchage. La cour commune, partout trop exiguë, n'était guère séparée de lieux d'aisance déplorables aux évacuations insuffisantes. S'il y existait des cellules individuelles (sans latrines), par contre l'incarcération des femmes ne pouvait être envisagée ; en d'autres lieux, on eût pu concevoir à titre de pénalité, l'amende pécuniaire. Or, à ce niveau de la majorité des civilisations, la femme ne disposait pas vraiment d'un capital, hormis dans les ethnies d'éleveurs peuls ou Choa, où les épouses détenaient souvent un certain nombre de zébus. Aurait-il fallu infliger des corrections corporelles? Une autre situation de fin d'époque me laissa dans un navrant attentisme à Mora : les deux ou trois derniers survivants des condamnés à 20 ou 25 ans de réclusion criminelle pour faits de « traite » (commerce d'esclaves) n'avaient pas été placés en cellule. Mes prédecesseurs, pour parer à une évasion, leur avaient relié les chevilles par une chaine rivée, dont l'extrémité portait un boulet métallique que les hommes pouvaient saisir afin d'avancer à petits pas. Faut-il s'appesantir sur ces temps impitoyables, où il était prévu, quand l'un des détenus de sa geôle avait été condamné à la peine de mort, que le chef de subdivision eût lui-même à diriger l'exécution capitale par décharge de coups de fusil.

En définitive et sauf si ma mémoire me leurre, je ne crois pas avoir enregistré d'épidémies, ni de décès alarmants parmi les détenus, nonobstant l'extrême dépouillement noté ci-dessus, l'hygiène douteuse de lieux et une nourriture dont l'insuffisante variété tenait à des sauces et piments, pourtant avec un peu de viande chaque semaine. Un garde avait mission chaque jour de conduire au dispensaire (ou au centre hospitalier quand il en fut ouvert un) les vrais malades et les blessés. Chaque soir, lorsque je n'étais pas en tournée en brousse, le chef des gardes, en même temps qu'il venait établir avec moi quelles équipes auraient le lendemain à exécuter tels ou tels travaux, devait me signaler pour quel motif de défaillance de santé des hommes avaient été autorisés au repos à la geôle. Par ailleurs, sauf réelle urgence d'une corvée, les détenus avaient relâche le dimanche, ce qui me permettait d'accorder leur liberté à la majorité des gardes. A peine est-il besoin de préciser que pareille gestion impliquait un budget à équilibrer, des inspections de la geôle, le remplacement de l'habillement usagé et un déplaisant approvisionnement alimentaire où les tonnages de mil à se procurer (dans le Nord) me contraignaient à des réquisitions dans les villages disposant de surplus. Signe amusant chez ces détenus

COEXISTENCE ET INCOMPATIBILITE DES SYSTEMES JURIDIQUES

d'origine fruste, une délégation, en 1958 et à Guider, est venue m'interpeller après que le morceau de savon individuel ne leur eût pas été remis, comme chaque fin de mois, par le chef des gardes... tant ils étaient devenus familiers de certaines prestations.

Le lecteur considérera peut-être comme dérisoire cet ultime paragraphe consacré à la condition pénitentiaire. Cependant, le commandant en son fief s'était assigné une mission exigeante, celle d'essayer de reconnaitre les droits d'un quelconque de ses administrés. Il s'était convaincu que tout modeste geste d'attention eût pu créer une approche de l'humble paysan par delà des positions et des cultures dissemblables. Il savait néanmoins que sa bonne volonté n'eût aucunement suffi à lui valoir la confiance, là où son pouvoir n'avait pas été accepté, qu'il en fût responsable ou non.

CHAPITRE XII

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

1. La langue, signe identitaire, mais écran à l'intercommunication

L'origine des langages et le mouvement de confrontation entre les langues

En s'associant, à l'origine, par familles, puis par groupes, les sociétés humaines, chacune de leur côté, se sont dotées empiriquement d'un instrument d'échange verbal qui ne pût que sceller leur diversité et concrétiser celle-ci par l'incompréhension mutuelle.

Se démarquant des autres êtres animaux, précisément par un langage devenu articulé et corrélé à des symboles, l'homme réussit à régler l'émission de sa voix. Par un effet probable d'éducation, les sons ont pris valeur de signes, lesquels ont renvoyé distinctement au sens que l'intelligence humaine voulait exprimer. Selon des scientifiques, la structure de notre cerveau prédisposerait à cette relation extraordinaire.

Toujours fût-il que la langue devint l'œuvre d'un groupe humain, chaque communauté se forgeant son propre instrument et renforçant ainsi sa solidarité interne. Voilà qui généra le chaos des langues, très tôt rappelé par le récit biblique de la tour de Babel. Autant de sociétés, autant d'idiomes, mais aussi autant de mises en échec d'une communication de nation à nation.

Quelles circonstances ont-elles conduit à la profusion extrême des langues, en Afrique noire en particulier? On invoquera sans doute l'histoire : peu de grand États africains se sont maintenus assez durablement pour que des masses y adoptent une langue de vaste diffusion. On incriminera le milieu naturel : à l'origine, l'immensité des forêts et des savanes et la faible densité humaine ont prolongé l'isolement des tribus et des clans familiaux. La pérennité d'innombrables unités nationales permit que chaque idiome conservât son propre système de signaux vocaux.

Ce schéma d'une multiplicité des comportements verbaux se rattache, soulignons-le, à l'infinité des capacités langagières de l'homo sapiens, lequel les mit en œuvre spontanément. En effet la réalité linguistique offrait trois éléments également riches en variantes possibles : la phonétique (le son et le ton), le lexical (le vocabulaire), la sémantique (à la fois le sens donné aux mots et aux signes et l'articulation de ceux-ci dans la pensée). Combinées entre elles, ces variantes ouvrent au parler humain un champ de langues illimité. Elles dotent l'idiome, par ailleurs, d'une libre flexibilité, grâce à laquelle il évolue, si besoin est, pouvant même assimiler des matériaux pris dans d'autres langues.

Les développements qui précèdent mettent en lumière une donnée essentielle des transformations déjà en cours au Cameroun avant l'Indépendance. Les rivalités entre principautés et petites nations, à l'heure où l'ordre public colonial interdisait les luttes armées, s'avivaient à travers la montée en puissance ou le déclin des langues. L'instrument linguistique devenait sourdement un moyen de promotion d'un groupe ou cause de la décadence d'une collectivité. C'était là, sur l'échiquier politique luimême, un point auquel le commandant devait prêter attention.

Un facteur discriminant était historiquement intervenu depuis longtemps qui avantageait certaines langues : la transcription graphique des systèmes vocaux, l'écriture venant matérialiser les sons. Au Cameroun, de fait, la grande majorité des langues n'avaient pas encore, en 1960, bénéficié de la consécration qu'eût représentée, pour chacune d'elles, un système d'orthographe usuelle. Par contre, les nations sans écriture avaient substitué à la signifiance de la parole d'autres supports intelligibles, tels que les coiffures, les scarifications, les marquages symboliques, les statuettes et, de façon générale, toutes les formes des arts plastiques.

Il sera dit plus loin qu'une langue individualise peu ou prou la société qui la parle en prenant en compte les représentations inscrites dans la conscience des locuteurs et les conditions d'évolution du groupe.

Langue maternelle ou plurilinguisme acquis

Les petites nations appartenant au passé camerounais avaient chacune hérité d'un langage par lequel elles s'identifiaient, langage qui eût pu historiquement avoir été revisité par les apports de souches externes. Transmise par voie orale, la langue maternelle avait été qualifiée de vernaculaire par les scientifiques, c'est-à-dire "indigène", propre au pays du groupe. Innombrables, les langues maternelles n'avaient pu être décomptées, des centaines au Cameroun. Quelques étrangers entreprirent d'en décrypter l'une ou l'autre à partir de la fin du XIXº s., soit pour les besoins de la communication, soit par intérêt intellectuel. Ces travaux ont été menés, trop souvent, certes, avec un bagage de linguistique générale insuffisant, par des missionnaires, administrateurs, ethnologues ou techniciens en sciences appliquées.

Autant dire qu'un immense domaine restait à explorer, et ceci dans l'urgence, de sorte qu'en 1960, le bilan de la recherche paraissait insignifiant. On le regrettera d'autant plus qu'à cette date, les idiomes conservaient encore la pleine valeur significative des civilisations dont ils étaient l'un des reflets majeurs. Pour l'avenir, les espoirs semblaient compromis. D'une part le raz-de-marée occidental suscité par la colonisation menaçait d'altération ou de destruction la majorité des langues, de l'autre toute fixation d'un parler eût requis la production d'ouvrages par voie éditoriale, ce qui en écartait la masse des petits idiomes pour cause de non-rentabilité commerciale.

La transcription écrite elle-même se heurtait d'ailleurs à d'énormes difficultés. Elle devait notamment utiliser des signes diacritiques homologués pour certains sons propres à l'idiome. Il eût fallu aussi arrêter un choix entre dialectes dérivés d'une langue mère de façon à viser un effectif suffisant de locuteurs. Tout effort pour perpétuer une langue maternelle n'eût mérité d'être retenu, en opportunité, qu'autant que les jeunes générations d'adultes eussent continué elles-mêmes à utiliser cette langue et à l'enseigner à leurs propres enfants.

Cette dernière remarque a un lien direct avec un phénomène historique assez nouveau pour qu'on ose le situer très approximativement dans les années 1950. Il concernait, tout au moins dans les arrière-pays du Cameroun, les milieux ruraux dont

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

le parler maternel avait suffi jusque là pour toutes leurs relations utiles. Or des mouvements d'échanges économiques et culturels à courte ou longue distance s'étaient généralisés et la circulation hors des villages s'opérait désormais sans risque, incitant paysans et paysannes à multiplier leurs visites sur les marchés. L'intérêt d'apprendre des bribes d'une autre langue se généralisa, même chez les femmes et les enfants. L'emprunt visait un langage dit véhiculaire, c'est-à-dire permettant de communiquer avec toute une série de gens qui, eux-mêmes, ne disposaient à l'origine que de leur langue maternelle, comme avec ceux pour lesquels la langue véhiculaire se trouvait être l'idiome maternel. Le bénéfice obtenu par l'humble manant ne se limitait pas, en utilisant l'idiome véhiculaire, à librement élargir des contacts utiles, mais de surcroît, à donner de lui-même une image rehaussée de son statut social, celle de sa relation avec la brillante nation dont la langue couvrait une vaste audience. Le français (ou l'anglais) pouvait lui-même être choisi pour servir de langue véhiculaire, voire être enseigné d'office, cas général des enfants inscrits comme écoliers d'un établissement du colonisateur ou d'une mission.

Au reste, dans les quartiers des centres urbains peuplés de familles immigrées multi-ethniques, le parler véhiculaire commun risquait d'entraîner, chez les jeunes, l'abandon de la langue maternelle d'origine, d'altérer la cohésion sociale et d'effacer l'identité ethnique. Dès avant 1960, qu'elle fût supra-locale ou européenne, la langue véhiculaire exerçait un appel, dont les parents d'enfants avaient eux-mêmes conscience. Ces parents percevaient que la culture représentée par ladite langue valorisait implicitement le parler nouveau par rapport au maternel. Au point qu'à Douala en particulier, des résistances s'étaient affichées, s'opposant aux missions protestantes qui avaient prévu l'emploi de la langue vernaculaire dans les classes du primaire. La même résistance s'était manifestée quand, pour des raisons pratiques, l'instruction commune d'enfants s'exprimant en plusieurs idiomes maternels différents avait choisi d'être conduite dans l'un de ces idiomes. Il demeurait cependant, dès cette époque, des tenants d'un bilinguisme africano-africain contre la domination exclusive d'une langue européenne.

Tout autre fut l'exemple donné, spécialement dans la province du Bamiléké et dans la zone de l'ouest anglophone du Cameroun, d'un bilinguisme recourant à une langue syncrétique, le *pidgin english*. Ce langage simplifié s'était développé, il y a plusieurs siècles, lors de la "traite" des Noirs, dans le golfe du Bénin, par le contact avec les trafiquants britanniques. Construit à base de mots anglais, le *pidgin* présentait une pauvreté grammaticale et lexicale qui obligeait le traducteur à des périphrases parfois très amusantes. Utilisé notamment par des travailleurs agricoles de divers groupes linguistiques descendus sur les plantations des basses terres, il s'entendait aussi, au cœur du pays bamiléké, sur les marchés où se croisaient des gens sans dialecte commun. Ce *pidgin* était en même temps en usage dans le grand hôpital de Bangwa (subdivision de Bangangté) parmi les malades et leurs familles, venus de groupements aux idiomes sans intercompréhension. Les prêches du soir ou du dimanche l'employaient souvent.

Le puzzle linguistique au Bamiléké et dans le nord du Cameroun

Que ce fût à l'échelle assez réduite du monde bamiléké comme sur le large univers du nord du Cameroun, la réalité concrète du multilinguisme s'offrit, jusqu'au lendemain de l'Indépendance, en parfait exemple du foisonnement des idiomes. La vitalité de tant de langues qui coexistaient dans la proximité et sans en être

comprises de familles voisines, témoignait de l'attachement de chaque peuple à son parler maternel. Cette vigueur du signe évident de l'appartenance des individus à la communauté originelle des lignées paternelles avait besoin de s'afficher à l'époque : l'imbrication des territoires des petites nations plaçait en contiguïté des fermes aux parlers différents, cependant qu'à l'intérieur d'un même groupement politique, existait, du fait de l'histoire, un pluralisme des souches ethniques.

On conçoit que se posât la question de savoir si, dans un Cameroun devenu unitaire, une disparition massive de beaucoup de ces parlers eût pu être inéluctable. Un effectif trop restreint de locuteurs ou une dissémination de ceux-ci dans d'autres zones linguistiques n'eussent-ils pas laissé craindre l'effondrement de modestes civilisations singulières après l'extinction des langues qui en avaient été la référence? Dans un tel contexte, l'analyse du linguiste Bernard Caron "les langues se transforment plus qu'elles ne meurent" aurait perdu de sa généralisation.

Quels allaient devenir les rapports entre une langue et sa nation locutrice au début du XX° s. dans les deux provinces ici étudiées ? A ce moment-là et pour plusieurs décennies, l'intrusion coloniale venait de modifier la donne en fondant une nouvelle entité politique, le Cameroun. Cette entité se superposait aux groupements traditionnels. Désormais les petites nations africaines avaient été immobilisées sur le sol qu'elles s'étaient approprié juste auparavant, les colonisateurs ayant mis fin aux harcèlements belliqueux d'autrefois. Au sein de chaque nation, l'ethnie dominatrice imposait ou tentait d'imposer son idiome spécifique. Dans le cas où un peuple se fût emparé d'un territoire, boutant dehors la majorité des indigènes tributaires d'un autre idiome, les familles natives restées sur place conservaient pourtant leur dialecte. La langue maternelle d'une communauté était ressentie comme le legs le plus précieux des lignages ancestraux. Là résidait sa légitimité absolue. Cette relation sacralisée de la langue et des aïeux scellait l'appartenance à une nation, y compris chez les Croyants d'un Islam pourtant universaliste (Bornouans, Wandala, etc.).

En définitive, le morcellement linguistique n'était pas regardé par les populations elles-mêmes comme de nature à jeter le discrédit sur des langues de peu de locuteurs. Les chefs de minuscules sociétés prétendaient devant moi que leur parler se situait au même rang d'importance que les grandes langues sur l'échiquier camerounais. Sauf faillite de l'esprit communautaire habituel, la langue maternelle nourrissait la fierté de chaque nation.

Un destin imprévu allait cependant mettre à mal la coexistence séculaire d'idiomes sans intercommunication entre eux. A partir du moment où le colonialisme créa un grand État centralisateur, ce dernier tint à sa merci la constellation des tribus indigènes. Puis il institua un système scolaire où les jeunes générations furent soumises à la domination de sa propre langue. En disqualifiant les langues locales, il engagea, sans le rechercher, la sape des civilisations pré-existantes, dont la langue formait un des supports essentiels. Dès lors se profilait à l'horizon le déclin probable de beaucoup de langues régionales, à commencer par les idiomes de peu d'extension. Comment ne pas entrevoir le renouvellement du processus que la France elle-même avait vécu et d'autres États européens avec elle ? On se souviendra en effet que, jusqu'au XVIIIe s., les provinces françaises usaient d'une mosaïque de parlers vernaculaires et de patois utilisés par le bas peuple, tandis que, se plaçant en avant garde, les élites aristocratiques et bourgeoises s'entretenaient et écrivaient en français.

Le multilinguisme dans les pays bamiléké

Venons-en à mesurer l'étendue du multilinguisme au travers de quelques dénombrements. Évoquons tout d'abord les parlers bamiléké des années 1950/1970 dont beaucoup d'étrangers n'ont pas soupçonné qu'ils pussent avoir été dissemblables. On se référera à Pierre Harter, médecin à Dschang, lequel recueillit des informations directes lors de ses visites répétées aux chefferies de toutes les subdivisions. Ce furent les locuteurs d'une cinquantaine de langues différentes, selon ses dires, qui n'eussent alors pas eu le moyen de communiquer entre eux². Or il aurait existé, vers 1960, zone anglaise comprise, une centaine de royaumes bamiléké, ce qui laisse présumer autant d'idiomes ou de dialectes.

Considérable, ce chiffrage des langues bamiléké sans intercompréhension, tel qu'il a été retenu par Harter, ne devrait-il pas être tempéré ? J'avais pris note en effet que les fonctionnaires bamiléké de qualité, qui m'avaient servi d'interprètes dans la zone française de la province, n'avaient pas laissé transparaître trop de gêne lors des traductions. Quant aux travaux ultérieurement menés par des linguistes, ils ont postulé ou conjecturé l'existence de plusieurs souches mères des différents parlers. Ces souches auraient-elles eu elles-mêmes des origines voisines ? La certitude demeure, en tout cas, d'un brassage qui eût mêlé autrefois les autochtones des hauts reliefs — peut-être issus, eux aussi, de provenances diverses — et des lignées d'envahisseurs étrangers, ceux-ci refoulés de multiples horizons lointains.

De ces traces recueillies par la voie orale, un scénario pourrait être reconstitué, auquel le soussigné se risque, dans l'attente d'études ultérieures qui feraient davantage autorité. Les fusions chaotiques des premières communautés bamiléké sur l'aire des Grassfields actuels ont certainement combiné de cent façons leurs héritages et leurs valeurs, dont leurs langages d'origine. Plus inexpliquées me semblent les raisons et circonstances pour lesquelles le pouvoir politique s'est parcellisé entre une nuée de petits rois rivaux - nuée à peine réduite par l'absorption au sein de chefferies actuelles de royaumes vaincus, passés au rang de souschefferies encore rebelles -. Une éventuelle grande confédération des principautés avant été écartée, la contiquité spatiale aurait conduit à des rapprochements entre chefferies voisines. Rapprochements qui se sont limités, selon toute probabilité, à la complicité d'échanges entre gens de royaumes établis sur un même milieu naturel, une autre complicité s'étant sans doute nouée du fait d'un apparentement des ancêtres et des dialectes. L'observateur des années 1950 remarquait, sur le terrain, une parenté notamment du style de l'habitat et du décor des fermes, au sein de chefferies voisines, comme une différenciation de ces éléments dans les chefferies situées au delà.

Un témoignage concret sera donné sur la zone s'étendant entre Dschang, la chaîne des Bambouto elle-même et les grands marais du Noun. Les pasteurs protestants bamiléké, souvent locuteurs de la langue de Bangangté, utilisaient, vers 1950, des traducteurs différents pour chaque dialecte local, surtout quand ils s'adressaient aux femmes peu agiles à percevoir d'autre idiome que le leur. En tout cas, les idiomes de Dschang, de Bangang (voisin de Batcham), de Mbouda et de Bagam (ce dernier apparenté au bamoun), vraiment distincts les uns des autres, demandaient que les pasteurs bamiléké venus d'ailleurs eussent recours à un interprète. En 1962, une campagne d'évangélisation, menée dans les chefferies fort peuplées des environs de Dschang, a dû simplifier les contacts en ne se servant que du pidgin english. Dès avant 1960, une fronde des chrétiens protestants de Bandjoun jusqu'à Bangwa avait écarté l'emploi de la langue bangangté dans la pratique de la

vie religieuse pour y substituer les dialectes et langues des petits royaumes locaux. On voit là à quel point le parler coutumier des nations d'autrefois faisait prime dans ces sociétés, alors que la scolarisation française avait déjà touché des milliers de jeunes.

On peut finalement présumer l'existence d'osmoses culturelles entre des chefferies voisines dont les traditions approchantes eussent permis une certaine proximité des dialectes. Ceci expliquerait que les royaumes bamiléké se fussent distribués en zones compartimentées dans le domaine des échanges verbaux que facilitaient des intérêts communs. Si une compréhension mutuelle d'un langage à l'autre se trouvait exclue, il restait l'emploi du pidgin english. Ce constat n'interdisait pas chez certains linguistes de soupçonner l'unicité du tronc des langues bamiléké.

Le multilinguisme dans le nord du Cameroun

Le tableau des idiomes du Nord, ceux pratiqués entre Adamaoua et lac Tchad, attestait de son côté la déconcertante multiplicité des parlers, dont témoigneront ici plusieurs indications chiffrées. Ce sont ainsi 160 langues dont, vers la fin du XX° s., font état les enquêtes de Barreteau et alii. A vrai dire, un doute subsiste en Afrique dans ce genre d'inventaire. Il résulte de l'impossibilité d'utiliser des critères certains pour départager la floraison des formes dialectales d'avec ce que le linguiste aurait à classer comme un système linguistique en soi, c'est-à-dire une langue. Cependant, dans le dédale des dialectes locaux, ne faut-il pas présumer qu'un locuteur intelligent et averti eût pu jouir d'une plage de compréhension plus large et plus souple que celle des paysans en dialogue ?

Pour le détail, reportons-nous, à titre d'exemples, aux données de quelques secteurs. Ainsi en sera-t-il des informations assez fiables d'un bilan dressé en 1958 dans la subdivision de Guider. Les recensements y avaient été menés tête par tête avec interrogation des adultes sur leur lieu de vie (un total de 112800 hab.). Hors des parlers maternels déclarés par 600 Africains non autochtones, confirmation a été donnée de l'existence de 13 langues vernaculaires principales. Notons que, comme ailleurs dans le Cameroun du nord, il était des langues exclusivement utilisées sur l'habitat de l'ethnie, souvent en dehors de tout autre idiome. Il était encore d'autres langues maternelles dont les locuteurs, au terme d'une longue histoire, se trouvaient avoir été intégrés à des unités politiques sans lien avec eux-mêmes. Plus récemment, le desserrement de zones trop peuplées avait fait migrer des rameaux familiaux hors de leur petite patrie ethnique : ces rameaux avaient, à l'époque, conservé leur idiome d'origine, quand bien même leur migration eût été opérée par bonds successifs.

Le patchwork des langues ayant été clairement annoncé, le lecteur ne s'étonnera pas d'un autre tableau, celui présenté par la subdivision de Mora en 1948. Premier aspect particulier, c'est après 1948 que prit fin une bipartition absolue entre une population exclusivement musulmane en plaine – laquelle allait devoir coexister ultérieurement avec des apports païens descendus des massifs – et une population montagnarde animiste parcellisée en nombreux clans. Les 5 peuples maîtrisant la plaine s'étaient fixés là depuis longtemps, en civilisations spécifiques, et s'exprimaient dans leurs 5 langues distinctes. Leur élite de lettrés avait été formée à une transcription, au moins en caractères arabes. Quant au secteur des massifs, appelé Haut Mandara par les spécialistes, il était séculairement et uniquement occupé par une pléiade de collectivités de religion naturelle. Leurs langages respectifs les séparaient – se rattachant souvent aux matériaux des langues parlées chez les

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

populations que jadis les ancêtres avaient quittées pour fuir vers le refuge des Mandara. Toutefois un type comparable de civilisation archaïque les rapprochait. Sur cette aire montagneuse et en 1970, Breton et Maurette avaient identifié 13 langues principales et 9 dialectes pour un effectif de 100 000 individus seulement.

Le dernier exemple chiffré reprendra les données exposées par l'ethnologue J-F. Vincent. Il concerne les montagnards animistes occupant le rebord nord-oriental des Monts Mandara (depuis le massif d'Oudjila, au nord, jusqu'au massif de Mokong, au sud), Haut Mandara intégré. Ce rebord aurait compté 50 langues. De façon plus restreinte, l'ensemble des massifs d'ethnie mofu – dépendant administrativement de Mora, Mokolo et Maroua –, aurait en 1970 cumulé 6 langues sans intercompréhension

Que conclure de ce déroutant spectacle, observé au XX° s., des 80 langues cidessus totalisées auxquelles ajouter celles des ethnies peuplant les 6 autres subdivisions du Nord? Chacune reliait ses locuteurs à leur passé alors que le présent de l'occidentalisation déstabilisait les repères de leur existence et de leurs valeurs. Et chacune constituait le seul bien qui ne pût être ravi aux membres du groupe, d'autant qu'elle ne provenait généralement pas des vicissitudes d'un grand système linguistique disparu, mais de l'élaboration d'un idiome propre à de lointains lignages, successivement transmis à une tribu, réapproprié par une principauté coutumière, consolidé en tant que langage maternel et, au surplus, jouant le rôle d'instrument de démarcation d'avec les ambitions culturelles des groupes voisins. L'inquiétude concernait l'avenir de ces centaines, voire milliers de parlers maternels alors qu'une nation camerounaise avait été désormais institutionnalisée, dont le mot d'ordre était l'union et le rassemblement unificateur. L'État camerounais se contenterait-il seulement de contourner les langues reçues de l'héritage ancestral en les laissant subsister sous forme de dialectes locaux?

Le fulfuldé (peul), langue valorisée par le prestige croissant des sociétés peules

La langue peule, dite *fulfuldé*, déjà évoquée au chapitre de l'école nouvelle, appartenait historiquement à des communautés pastorales et nomades qui n'avaient pas eu, anciennement, de territoire propre. Elle ne pouvait être qualifiée de vernaculaire qu'au regard des groupes qui, finalement, s'étaient fixés dans l'Afrique de l'ouest et dont, en tout dernier lieu et de façon imprévue, des détachements étaient venus faire souche sur l'espace nord-camerounais. Ce fut là que, par le lustre d'une certaine forme de société, le *fulfuldé* se diffusa en tant que langue véhiculaire couvrant toute l'immense province du Nord.

L'idiome, de provenance éloignée, se parlait dans des familles qui, voici des siècles, avaient cheminé, avec leurs troupeaux de zébus, d'est en ouest le long des parallèles sahélo-soudaniens. Il conserva une relative intégrité, parce que le mode d'existence de ces petites unités d'éleveurs nomades ne les mêlait aucunement aux paysannats traversés. Les clans dispersés s'identifiaient grâce à la langue. Leurs itinéraires erratiques les avaient conduits au Sénégal et en Guinée, puis en ramenèrent certains au Mali et dans le nord du Nigeria, où plusieurs rameaux s'étaient sédentarisés et s'étaient alliés à des autochtones qu'ils dominèrent grâce à la richesse de leur bétail, de sorte que la mixité des nouveaux groupes se fonda sur la communauté de la langue peule.

D'autres phratries, davantage attachées à leur pureté ethnique et certaines déjà islamisées, comprenant un cousinage *mbororo* dont quelques membres ne s'étaient pas convertis à l'Islam, prirent le chemin d'un retour vers l'est. Elles glissèrent d'étape

en étape le long des mêmes latitudes, jusqu'aux terres maintenant camerounaises, stationnant au milieu d'aborigènes animistes intéressés par des échanges, mais après avoir choisi des sites où elles pouvaient disposer de points d'eau et de tapis de graminées pour leur bétail.

Or voici qu'au cours du XIXe s. et indépendamment des pasteurs itinérants rappelés ci-dessus, un prosélytisme islamique apparut au nord-ouest du Nigeria, leguel se proposa de convertir les peuples animistes. Une coalition peule lança, à cet effet, des chefs de guerre en direction des plaines de l'est où leurs unités d'attaque, composées de la cavalerie, leur assureront une supériorité manoeuvrière. Les assaillants se saisirent avant tout des points stratégiques situés entre les abords du lac Tchad et le sud du plateau de l'Adamaoua. Quand le tourbillonnement des colonnes s'immobilisa, chaque chef d'unité militaire se trouva maître d'un domaine territorial, qu'il s'appropria plus tard en prince régnant, départ de rivalités sanglantes entre certains des compagnons du début. Ces fiefs féodaux, appelés lamidats, jalonnaient tout le nord-Cameroun à la veille de la conquête allemande. Ils avaient submergé les collectivités païennes vivant sur les lieux, incorporant celles réduites à la soumission et encerclant celles qui avaient pu résister. La domination des peuples asservis eut pour effet de multiplier les unions interraciales et se traduisit, dans les générations suivantes, par un métissage des traits physiques de la majorité des conquérants.

Dans le même temps, le prestige reconnu au lustre, au pouvoir et à l'organisation de dizaines d'État peuls entraîna un courant de "foulbéisation" culturelle, c'est-à-dire d'assimilation des sociétés autochtones à la civilisation des Foulbé (Peuls). Les nouveaux convertis à l'Islam adoptèrent les normes des sociétés peules, ainsi que la langue fulfuldé, signes ostensibles de leur intégration à un univers supérieur. Pour conclure, le fulfuldé, en tant que langue vernaculaire, avait accru de beaucoup le nombre de ses locuteurs. Il n'était plus seulement l'idiome de discrets bergers transhumants, mais la langue noble de principautés théocratiques, dont la puissance s'affichait ouvertement. Le déploiement territorial de ce parler lui donnait désormais le caractère de langue véhiculaire majeure sur tout le Nord-Cameroun, tranchant avec l'étroite localisation des idiomes vernaculaires des autres ethnies. Le fulfuldé bénéficiait au surplus de cet attribut d'universalité que lui valait son rôle de porte-drapeau islamique.

Soulignons que ces processus historiques, d'ordre purement interne à l'Afrique, ont été doublés, un peu plus tard, par ceux, tout autant imprévisibles, de l'intervention coloniale. La tactique des premiers responsables du Nord, militaires d'abord allemands, puis français, se suffit d'une politique de laisser faire opportuniste. Puisque les États peuls disposaient des moyens d'organiser un ordre public, les féodaux ont été légitimés à conserver leur maîtrise des débordements anarchiques des groupes animistes, maîtrise toutefois tenue souvent en échec, année après année. Les puissances peules ayant été confirmées, de fait, dans l'autorité que leur reconnaissaient les Blancs, manifestèrent publiquement leur pouvoir supérieur et indirectement signèrent la supériorité de la langue des seigneurs. Mieux qu'un idiome véhiculaire, le fulfuldé devenait un facteur d'unification linguistique. De leur côté, cloisonnés à la façon d'un puzzle et inadaptés à l'intercompréhension, les idiomes locaux mesuraient leur perte d'audience. Un signe l'attestait dès 1953 : le petit cercle de la communauté protestante de Guider - fonctionnaires du Sud-Cameroun et multiples immigrants de la colonie du Tchad - joignait le fulfuldé au français pour les services dominicaux, comme la communauté protestante de Soulédé en pays mafa.

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

Dernières précisions sur quelques traits de cette langue peule avant 1960. Parlée sur des milliers de kilomètres en Afrique, elle présentait des différences dialectales ici et là, le parler populaire de Maroua se distinguant, selon les connaisseurs, de celui de Garoua par exemple. De leur côté, les éleveurs peuls nomades, toujours dispersés en petit nombre dans le Nord, ne se considéraient pas comme relevant de l'une des chefferies féodales, tout en versant momentanément tribut pour se faire accepter; en tout cas, ils pratiquaient leur langue maternelle peule. Le commun peuple converti à l'Islam et issu du monde serf des métairies avait eu accès à la société peule - en délaissant son idiome vernaculaire - et au fulfuldé, mais en en corrompant l'expression. Francis Lacroix, administrateur spécialiste du fulfuldé, a rapproché cet usage d'un parler vulgaire de l'usage un peu voisin de la koïné grecque de l'époque hellénistique. On retiendra aussi que, comme l'avaient fait les Haoussa et les Kanouri pour leur langue, le fulfuldé avait été écrit, dès anciennement, au moyen de l'alphabet arabe (système appelé ajamiiya ou adjami)3. Actuellement nos caractères latins sont couramment utilisés par l'imprimerie pour transcrire le fulfuldé, avec ajout de signes propres à certains sons.

Le phénomène atypique de langues autrefois étrangères au territoire du Cameroun et devenues, stricto sensu, vernaculaires, concernait le fulfuldé dans le nord, mais aussi l'arabe, le cas particulier du pidgin english, déjà évoqué, correspondant à un idiome exclusivement véhiculaire. Comme le fulfuldé, l'arabe avait été introduit par des groupes d'éleveurs nomades, dits Choa. Mais il n'était employé que par les fractions immigrées dans les siècles précédents, c'est-à-dire par une ethnie peu métissée, voire extérieure à la ruralité terrienne - encore que certains Choa eussent cultivé des parcelles de mil chandelle. Autre ressemblance avec les Peuls d'origine, la souche humaine de ces familles patriarcales mobiles - hameaux saisonniers de six à douze vastes cases -, se distinguait par un teint assez clair ou cuivré. L'ethnie provenait en effet des confins entre Soudan et Haute Egypte, où elle avait acquis l'arabe et la foi des Croyants de l'Islam, tandis que, sur le lent parcours en bordure des pays noirs, s'y étaient multipliés des sang-mêlé qui se reconnaissaient à leurs colorations de peau nuancées. La fréquentation des marchés. même éloignés, pour échanger lait et beurre, obligeait les femmes à s'entretenir dans les dialectes du pourtour du lac Tchad, notamment ceux des Kotoko, Musqum, Foulbé, Kanouri et Wandala. Le franchissement des frontières paraissait un mode vie atavique chez ces gens, assez nostalgiques de l'errance pour avoir reconstitué, sous le chapiteau de leur case, un simulacre de tente bédouine en matériaux végétaux et à usage de lit conjugal.

La problématique de la traductibilité d'une langue

La tutelle française sur le Cameroun avait pris fin, au 1er janvier 1960, sans que, dans l'ensemble, les civilisations locales eussent abandonné les langues que parlaient les différents peuples. Ces langues continuaient à exprimer implicitement les modes d'existence, les représentations du monde et les valeurs, qui donnaient force et originalité à chaque groupe humain. Elles semblaient justifier l'hypothèse de linguistes, selon laquelle certains aspects d'une société pourraient s'inscrire jusque dans la structure d'une langue.

Une conséquence majeure découlait de cette spécificité. Toute langue africaine étant un produit sociologique distinct, aussi nombreuses fussent-elles – n'en a-t-on pas recensé 470 rien qu'au Nigeria ? –, elle ne concordait avec aucune autre. La transcription mot à mot ne pouvait donc pas toujours se faire. Citons quelques non-

concordances, à titre indicatif, entre idiomes africains et langue française : appellation des membres de la parenté (père géniteur ou père putatif, frère de sang ou frère par lien de proximité quelconque), distinction entre les nombres (singulier, duel, pluriel, collectif), formes verbales (tel le causatif), lien causal (mot signifiant la mort naturelle et un autre mot pour désigner la destruction de l'âme vivante, telle la mort consécutive à un sortilège), tout le vocabulaire descriptif et les informations et pensées qui en dérivent, etc...

Précisons aussi que, contrairement à trop d'opinions superficielles, les langues propres à certaines civilisations camerounaises offrent, pour ceux des locuteurs éduqués par leurs parents au raffinement du matériel linguistique dont ils ont hérité, de larges moyens d'expression de la pensée. Les subjonctifs des verbes du *boulou* de Sangmélima ont, à titre d'exemple, de quoi réjouir un grammairien. N'oublions pas que, pour la majorité des peuples, la transmission de ces formes langagières complexes s'était opérée par la voie orale, hors de toute élaboration et conservation par l'écrit.

Dès lors qu'une phrase était prononcée dans une langue africaine, un interprète probe, mais d'instruction limitée, peinait à trouver, dans les éléments de la langue française, une formulation qui restituât le sens que le locuteur paysan ou villageois avait donné à ses paroles. Or il renonçait rarement à déclarer son incapacité à traduire. Pour ne pas déplaire, il était tenté de déformer ou falsifier les propos originels. Seul un locuteur instruit par le savoir d'un vieux sage, eût-il tenu la clé de la serrure de son idiome maternel. Combien plus souvent, l'échange verbal a-t-il été biaisé par l'omission ou la dérivation d'un élément de signification. Le philosophe Paul Ricoeur s'était interrogé sur ce moyen de communiquer une pensée d'un langage dans un autre. Il a finalement qualifié la traduction de "phénomène d'équivalence sans (véritable) identité, (lequel) crée du comparable entre des incomparables"⁴.

Le commandant confronté à son ignorance des langues

Dans les temps ici évoqués, le multilinguisme dominant au Cameroun interdisait généralement les échanges entre les petites nations, ceci au préjudice d'un commun développement des populations. Il pouvait aussi expliquer que les responsables français des circonscriptions se fussent très peu investis dans l'acquisition d'une langue et n'eussent pu converser en tête à tête avec l'un de leurs administrés. De façon plus subtile, ils n'avaient guère pris conscience que tout message parlé, spécialement dans un idiome du terroir africain, véhiculait implicitement un arrièrefond culturel et pouvait donc offrir un précieux éclairage sur la société concernée. Puisque les langues locales étaient innombrables et puisque rares, même dans le sud du Cameroun, étaient les ruraux à comprendre le français, le commandant se voyait réduit à user d'un interprète, non sans suspecter souvent la fidélité de la traduction.

Dès les premiers pas matinaux qui le conduisaient rituellement à faire visite aux acteurs de son poste de commandement, le maître des lieux butait sur son impuissance à communiquer avec une majorité des personnes rencontrées. Comment eût-il pu s'entretenir directement avec une partie des ouvriers et des manoeuvres sous ses ordres, avec les requérants déjà en attente d'une audience, avec les assesseurs du tribunal, avec les parties convoquées en conciliation ou pour enquête ? Notons qu'à cet égard, les pays bamiléké tenaient un réel atout sur le Nord. Car la langue française y était déjà employée comme idiome véhiculaire – effet de l'ancienneté des écoles des missions religieuses – de sorte qu'en brousse, certes pour une conversation simple, un "passeur de parole" occasionnel pouvait se trouver

là. A défaut, l'administrateur demandait à l'un de ses agents bamiléké de servir d'interprète, c'est-à-dire de convertir successivement sa parole et celle de l'interlocuteur.

Autrement embarrassante, dans le nord du Cameroun, s'avérait la communication avec les gens du pays. Les communautés ethniques, aux effectifs restreints, étaient innombrables et rares encore étaient ceux de leurs membres à avoir bénéficié de l'instruction d'une école primaire française. De son côté, l'interprète du commandant déclarait forfait s'il devait convertir plus de deux ou trois idiomes. Il ne restait que le pis-aller de rechercher un natif, quels qu'eussent été son éveil intellectuel et sa personnalité, l'un et l'autre ignorés, dès lors qu'il fût capable de dialoguer avec l'interprète dans l'une des langues véhiculaires attribuées au savoir dudit interprète. L'échange à quatre voix pouvait alors commencer. L'interlocuteur du commandant formulait sa requête ou sa plainte dans sa langue maternelle. Son compatriote, promu traducteur, qu'il eût bien compris, ou non, les intentions de l'intervenant, développait les dires de ce dernier dans le parler véhiculaire, mais sans que les villageois assistant à la scène pussent en saisir le sens. A son tour, l'interprète officiel fournissait, dans une version française dépouillée de nuances, ce qu'il avait compris du parler véhiculaire du natif. Et vice-versa pour la réponse et la suite de l'entretien. Pas de contre-épreuve susceptible de vérifier la restitution des pensées. Dans de pareilles conditions, la déformation des messages échangés ne faisait pas doute. C'était assez pour que les parties risquent de ressentir une pointe d'amertume dans l'accueil des propositions qu'elles avaient avancées de bonne foi. Hélas, par la force des choses, ce système d'une double transmission s'employait couramment dans le Nord, sans avoir été pourtant étranger dans le reste des arrièrepays camerounais.

Pourquoi, s'interrogera-t-on, l'administrateur n'eût-il pas appris au moins l'une des langues parlées dans son district ? Hélas, en région de multilinguisme, l'accès à un seul de ces idiomes n'aurait pas répondu au besoin de communiquer avec les locuteurs des six à douze autres dialectes ou langues ? Ces locuteurs eussent été par ailleurs indisposés à l'égard d'un commandant qui eût privilégié un parler rival. D'autre part, compte tenu des mutations incessantes affectant le personnel du Nord, le titulaire d'un poste aurait pu craindre d'avoir à quitter son fief avant même d'avoir utilisé son premier savoir de la langue.

Il était pourtant au Cameroun des expatriés qui menaient méthodiquement leur initiation à la langue vernaculaire, cette langue devant servir à leur activité locale de longue durée, cas des religieux et missionnaires en particulier. Le mérite revient même à certains de ces derniers d'avoir transcrit un ou plusieurs idiomes après en avoir établi les bases (grammaire, vocabulaire, prononciation). Terminons sur de la petite histoire en montrant du doigt des célibataires jalousés pour leur familiarité avec un dialecte local. Or ils tenaient cette supériorité du fait de leurs échanges quotidiens avec une compagne africaine, désignée parfois du titre de "ménagère" dans le sud du Cameroun.

Dans mon propre cas, la priorité donnée aux exigences du service quotidien a écarté un apprentissage des langues. Mes limites se sont arrêtées à la compréhension de quelques bribes du langage des Wandala – compréhension facilitée par la clarté de l'articulation des phonèmes de ce parler – et à celle de rudiments de l'arabe des Choa – langage très voisin de celui entendu précédemment lors d'un stage prolongé dans le Moyen Atlas marocain. L'attrait le plus fort a privilégié le *fulfuldé* (langue peule), étudié à Paris et dont la structure simple et la prononciation mélodique m'avaient séduit.

Quant aux dialectes bamiléké, le décryptage des sons eût réclamé de ma part une meilleure acuité auditive. Mon incompréhension des idiomes me plaça dans la dépendance totale des interprètes. Par ailleurs, transcrire correctement les noms propres me fut problématique. Ce dernier cas me contraria, en particulier lorsque, dans les quartiers lointains de Bangangté, j'ai dû me substituer à un agent bamiléké pour remplir les fiches de recensements nominatifs. Ce sont des milliers de vocables bamiléké que j'ai couchés par écrit, avec incertitude, au fur et à mesure de la comparution des familles devant ma table dressée en plein air, tandis que d'autres attendaient leur tour. A cette occasion, les témoins exigés dans beaucoup de procédures judiciaires pouvaient avoir été présents lors du rassemblement et fournir les renseignements et certifications dont avaient besoin les enfants qui désiraient leur inscription à l'école primaire. Les enfants avaient alors toute facilité pour solliciter de moi un jugement supplétif d'acte de naissance, que je leur délivrais à l'issue des opérations. Je m'appliquais à soigner la transcription, mais sans aucune assurance d'avoir analysé les sons émis et dans l'incapacité d'utiliser une notation écrite qui eût été assez proche des futures normes linguistiques de ce genre de notation. Bref, conservant la graphie utilisée lors du recensement, j'officialisais, pour la vie durant, le nom qui accompagnerait le jeune dans son identité administrative. L'intéressé, plus tard, aurait pu s'indigner d'une appellation infidèle à la prononciation admise dans sa langue maternelle. Cet exemple du nom a été choisi pour souligner les implications concrètes de l'instrument linguistique.

Tout ce qui précède laisse entrevoir l'incontournable déficit de compréhension susceptible d'entraver l'administrateur dans l'exercice de son autorité. Notons pourtant qu'un fonctionnaire camerounais, dans ce même rôle de commandement, eût souffert du même handicap, dès lors que le multilinguisme de sa patrie ne lui donnait qu'une chance insignifiante d'utiliser professionnellement l'avantage de sa langue maternelle. Soulignons aussi que, réciproquement, la même paralysie de la parole affectait le villageois dans le contact verbal avec l'administrateur : cloîtré dans son idiome, un Camerounais était livré, comme son vis-à-vis, le commandant, à ce que disait l'interprète dont, pareillement, il ne pouvait être assuré que la traduction eût été fidèle.

Finalement les victimes de l'incompréhension se retrouvaient à partie égale. Le dialogue se concrétisait à l'aller et au retour par les paroles incontrôlables du traducteur. Le double risque de distorsion et d'ambiguïté, se voyait encore majoré par la différence des représentations mentales attachées au langage de l'un et l'autre interlocuteurs. L'intercommunication par un truchement cumulait difficultés et dissonances...

Dans le feu de l'action, contraints de trancher, très souvent dans l'urgence, de véritables noeuds gordiens, ignorant ou discernant mal les non-dits, certains administrateurs, infatués d'eux-mêmes, perdaient conscience du caractère aléatoire de cette aventure que restait l'approche du monde africain. D'autres, par contre, éprouvaient la réelle appréhension de trahir leur propre image ou celle de leur patrie en apparaissant sous la figure acerbe du "méchant manitou". Le domaine le plus sensible concernait les sentences judiciaires aux conséquences douloureuses pour les condamnés ou pour ceux qui avaient perdu leur cause. Or comment des administrateurs scrupuleux n'eussent-ils pas craint d'avoir à instruire des affaires sur la base de traductions entachées peut-être de maladresses ou inexactitudes incontrôlables, par exemple doutes sur les propos émis, interprétation équivoque de la situation rapportée, mauvais choix de l'acception donnée à un mot, incompréhension d'une représentation d'ordre coutumier, etc. ? Une conjonction de contresens et de méprises, si elle altérait les données d'une enquête ou si elle

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

gauchissait accusations, aveux, dépositions, témoignages, démentis, rétractations... livrait au tribunal un dossier, à partir duquel les juges, de bonne foi, fixaient leur décision. Comment ces juges eussent-ils été habilités à remettre en cause les informations dont ils disposaient et comment eussent-ils imaginé que leur jugement eût pu être infondé en équité, sinon en droit ?

L'appel à un traducteur de circonstance ou à un interprète attitré

Pour comprendre les paroles qui lui étaient adressées dans une des langues de son fief et pour y répondre par un message que son vis-à-vis comprît lui-même, l'administrateur n'avait d'autre recours qu'un tiers, le traducteur.

Au quotidien, solution de fortune, un Camerounais s'exprimant dans le parler du français appris à l'école primaire, était capable de s'entremettre en faveur d'un frère de même langue maternelle et ignorant le français. Mais un meilleur connaisseur du français devait servir d'interprète pour un entretien dont l'issue eût pu être douteuse ou fâcheuse – cas d'un questionnement délicat, d'un échange où toute équivoque eût été à prévenir, d'un arrangement ne blessant pas les représentants coutumiers –. Le commandant avait alors besoin d'un agent camerounais de confiance, qui pût être soit locuteur de l'idiome régional, soit familier de langues véhiculaires utiles. Ce faisant, le détenteur de l'autorité cherchait à pallier une méprise dans la traduction, méprise qui eût été désastreuse, en particulier s'il décidait d'user de ses pouvoirs coercitifs – puisque sa personne réunissait un acteur politique, un officier de police judiciaire, un magistrat de la justice coutumière et un maître de la force publique.

La prestation de l'interprète eût demandé de cet agent une neutralité hors de tout soupçon. Autre exigence problématique dont le traducteur avait peu conscience : son devoir n'était pas seulement d'assurer un mot à mot, autrement dit de "convertir" une phrase de la langue camerounaise – la phrase s'entendant ici comme un assemblage formant sens – dans une phrase du système linguistique français de l'administrateur. Il eût fallu, de surcroît, que l'idée (ou la chose, ou encore la réalité) évoquée par la phrase fût restituée dans le plein sens où le locuteur africain l'avait employée. Pari utopique, que l'adage latin "traductor trahitor" avait dénoncé depuis longtemps.

Étonnerais-je le lecteur en avançant que, dans les premières décennies du XXe siècle, les militaires chargés des postes de commandement en brousse avaient été réduits à recruter librement, sans examen, quelques jeunes qui souvent leur avaient servi de domestiques et avaient ainsi acquis, selon la nationalité du colonisateur, un peu d'anglais, d'allemand ou de français. Ces jeunes tinrent souvent la fonction d'interprète de longues années. Plus tard la tutelle française s'abstint de créer un cadre statutaire spécifique au sein de la fonction publique camerounaise. Bien que l'interprète représentât, pour la parole, le médiateur entre l'autorité et la population, chefs coutumiers compris, pourquoi la légèreté du choix d'un intermédiaire pivot ? Cette indifférence se trouva confirmée par le désintérêt que, plus tard, portèrent les inspecteurs des affaires administratives aux conditions dans lesquelles se déroulaient les traductions, en particulier dans les enquêtes pénales graves. Reconnaissons que, jusqu'à l'Indépendance tout au moins, les phénomènes gravitant autour des langues étaient encore mal appréhendés et presque ignorés. Il eût fallu tout au moins, au préalable, un premier inventaire des idiomes et l'étude sérieuse d'un certain nombre de langues majeures, comme aussi l'étude de la relation de celles-ci avec les sociétés. Rares étaient d'ailleurs les ouvrages publiés sur des langues du Cameroun et faisant autorité.

Le troublant problème du "passage de la parole" par le filtre de la traduction au cours des procédures judiciaires a déjà été évoqué. Les éléments fournis au tribunal, puis les échanges oraux à l'audience étaient de ceux où la conversion de la langue africaine à la langue française couraient le plus souvent le risque d'avoir été malencontreusement faussés. En effet, sur le terrain et en première main, la traduction avait été fournie par des quidams, dont on ne savait ni le degré de familiarité avec l'une des deux langues, ni la personnalité.

S'agissant de l'interprète attitré, quand il en existait un, l'opinion publique locale le regardait comme un loup blanc et elle le craignait. Elle imaginait que l'interprète manipulait le maître étranger et elle était tentée, du même coup, de se faire de ce dernier l'image d'une marionnette. De cet écho, Robert Delavignette, ancien administrateur en AOF, a fait état quand il écrivit de l'interprète "ses mains tissaient un écran qui cachait le pays au commandant... (au point que celui-ci) s'empêtrait dans les mensonges des plaideurs et des juges"⁵. Quant au célèbre écrivain malien Hampâté Bâ, lequel vécut de grotesques scènes de ce genre, il se complut à romancer les roueries d'un interprète et à dire de cet agent qu'il "osait rouler les dieux de la brousse, messieurs les administrateurs coloniaux"⁶, portrait des réalités d'une époque, non forcé vraisemblablement.

Mémoire du passé et connaissance des pions, atouts-maîtres de l'interprète attitré

Instabilité des chefs de postes et extrême diversité des milieux et des peuples, ces deux facteurs ont été à l'origine de la puissance secrète des interprètes attitrés que les circonstances avaient maintenus dans le même emploi de la même subdivision. Car, sans toujours se montrer ambitieux, ces passeurs de langages, avant d'être des interprètes traducteurs, ont constitué d'irremplaçables chaînons de la communication au service d'un pouvoir colonial en peine de connaissances sur le fief, tout en en tirant discrètement quelques profits personnels. Ils furent ceux qui, lors de chaque mutation d'un administrateur, fournissaient un panier d'informations vitales de tous ordres à ce suzerain débarquant les mains nues pour un séjour de deux ans, ramené trop souvent à un court intermède, suivi de la même prestation au nouvel arrivant. Ils furent ceux qui, ainsi, levaient le voile devant cet étranger sur le pays profond et sur les héritages fastueux ou désastreux de l'Afrique archaïque. Ils furent ceux qui surent, devant une galerie de chefs coutumiers, lui faire distinguer les rois en majesté des princes plutôt pouilleux et des sous-chefs vaincus, mais se pavanant encore.

Qui donc mieux que l'interprète eût pu éclairer le nouveau commandant, peu empressé de feuilleter des archives mortes et de surcroît non classées ? Qui eût pu l'instruire sur l'organisation des petites nations ? Qui eût pu le guider à travers la brousse jusqu'au chef-lieu d'un canton, village tout semblable aux autres ? Qui donc, afin qu'il ne perdît pas la face, lui eût désigné dans l'alignement des notables, celui auquel réserver la préséance ? Seul l'interprète, avec sa discrétion acquise, indiquait l'étiquette à respecter, mais aussi les sujets à ne pas aborder, les domaines où des tensions s'étaient avivées, etc..., tout ceci par des allusions glissées à mi-voix.

La fonction de l'interprétariat se présentait, en fait, différemment dans la province Bamiléké et le reste du Cameroun, et dans les provinces du Nord. Au Bamiléké, l'aggiornamento des sociétés marquait une avance d'une ou deux générations sur le

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

Nord. Aussi, dès 1946, l'un ou l'autre des secrétaires bamiléké d'une subdivision des Grassfïelds assurait convenablement les traductions à la demande du *gobina* et accompagnait celui-ci en tournée. Par contre, dans le Nord, un seul agent tenait le rôle d'interprète du commandant. Jusque vers 1950, il s'agissait généralement d'un musulman qui, sans grande culture scolaire, avait été formé sur le tas par ses patrons successifs, puis, au delà et jusqu'en 1959, d'un jeune qui avait suivi une scolarité deux ou trois ans après le certificat d'études primaires. L'un et l'autre de ces deux modèles du Nord possédaient, de par leur instruction islamique, les deux langues véhiculaires du *fulfuldé* et de l'arabe, ainsi que la capacité de les transcrire par écrit. C'étaient des hommes de terrain, tantôt issus d'une petite noblesse, tantôt promus au dessus de leur statut d'affranchis. Ce choix d'un musulman s'était justifié initialement par l'antériorité de la pratique de l'écriture, grâce à l'école coranique, et par la nécessaire opportunité politique de ne mettre en tête à tête avec les puissants chefs peuls que des Croyants comme interprètes, car l'emploi d'un animiste eût été une provocation aux conséquences imprévisibles...

Il vaut la peine de s'attarder sur ces acteurs muets de la vieille garde des interprètes du Nord, qui en avaient trop vu et qui avaient avalé tant de couleuvres : muets parce que réduits servilement à traduire, acteurs parce que détenant en partie les ficelles.

Ces hommes avaient, en effet, courbé l'échine sous l'autorité cassante d'officiers et de sous-officiers de "la coloniale" avant de subir ensuite l'école, non moins dure, des administrateurs de l'ancien type. Leur habileté manoeuvrière avait permis la longévité de leur carrière. Ils savaient ne pas offusquer les grands commis sudistes des bureaux de la subdivision, rendre aux puissants féodaux l'honneur dû à leur rang, se placer en équilibre entre les groupes de pression, dont celui des riches commerçants. De Fort-Foureau (Kousseri) à Poli, de Mokolo à Yagoua, de Mora à Garoua, ces artistes du compromis s'assignaient de ne porter aucun ombrage au commandant. Ils ne prenaient pas d'initiative, ils ne donnaient pas leur avis personnel, ils ne questionnaient pas, ils ne portaient pas de jugement, ils répondaient tout juste à la question posée, pour éviter un piège, et, si besoin leur semblait, ils simulaient ne rien connaître. Aux heures de service, le grand interprète se tenait assis à l'écart, à quelques pas du bureau du maître, répugnant à échanger ouvertement avec la plèbe qui allait et venait, voire avec les notabilités et avec les assesseurs au grand savoir coranique. A l'appel du planton, il entrait dans mon bureau en enlevant son bonnet et se tenait debout en attente de ma parole. En tournée, il pouvait rester droit et sans sa coiffe sous le soleil, tant que j'avais besoin de ses services. Il ne demandait aucune faveur personnelle et, durant les tournées, suivi par son palefrenier et deux serviteurs, il ne partageait aucune des prestations en nature que je faisais distribuer à mes accompagnateurs et porteurs. On ne savait rien de sa vie familiale. Sa richesse constituée de troupeaux et de domestiques, comme en ce temps-là dans le Nord, s'ordonnait quelque part, loin des regards, dans une autre subdivision...

Cette maîtrise de lui-même et cette posture à la fois de distanciation et d'humble affectation entendaient sans doute attester chez l'interprète son respect des pensées et des droits supérieurs du commandant. Ce dernier, quant à lui, réagissait selon son tempérament : ou bien, victime de la séduction révérencieuse de son subordonné, il accordait sa confiance à l'interprète, ou bien, feignant l'indifférence devant le quant-à-soi du traducteur, il ne poussait pas celui-ci dans ses retranchements, dont il n'eût, du reste, reçu alors que des informations douteuses ou trompeuses. Le peu de révéla-

tions que l'interprète se permettait, non sans s'en être fait prier, étaient lâchées au compte-gouttes et jour après jour. Son silence s'observait à propos des individus montant en puissance ou préparant leurs jeux dans l'ombre.

Toutefois, ma répugnance pour des parties de cache-cache avec l'interprète et, en général, pour toute action politique à la florentine, ne m'a pas interdit de glaner beaucoup d'informations vivantes sur le milieu humain de mes fiefs successifs, certes après les avoir passées au crible de mon mieux. Quand la tournée imposait de longues marches à pied sur des sentiers larges, une conversation décousue et décrispée, côte à côte avec l'interprète, m'a donné à recueillir, à travers des recoupements, de passionnants repères sur l'autrefois de cette terre africaine où m'avait porté ma sympathie de toujours.

2. L'ethnie selon l'image qu'en donnaient quelques modèles au Cameroun

Une communauté d'un type informel, tardivement dénommée ethnie

Le terme d'ethnie est un de ceux dont les Occidentaux se servent pour tenter de saisir le lien qui réunit, en un même groupe, des individus non toujours semblables. Ce phénomène, relevé plus explicitement dans des sociétés en constant remaniement, avait d'abord fait l'objet d'études sur l'Afrique. Mais comment définir l'ethnie, réalité insaisissable dans sa nature ? Les anthropologues n'ont pas manqué de se diviser quand ils ont cherché à en donner une représentation.

Les présentes pages n'approcheront que de biais les données de l'ethnie, cette dernière étant perçue par notre esprit plutôt comme une apparence. Elles utiliseront les observations et les réflexions du soussigné, non sans recourir à un grand nombre d'informations venant de véritables spécialistes. Les modèles choisis seront ceux d'ethnies du nord du Cameroun, ceci pour les raisons suivantes : les contrastes entre les groupes y paraissaient exemplaires, les repères historiques s'y échelonnaient sur plusieurs siècles, "le commandant" y avait été confronté en personne à des scènes concrètes du théâtre ethnique.

Soulignons au préalable que la notion d'ethnie s'est précisée tardivement. Il a fallu que les nouveaux venus en terre africaine prêtent intérêt aux processus, lents ou hâtifs, au terme desquels la conscience d'une solidarité avait motivé le regroupement d'individus en une communauté, certes menacée de fragilité. Au lendemain du départ des personnels militaires, les administrateurs civils ont concu, le plus souvent sans employer le mot, que l'ethnie ne correspondait pas aux concepts de lignées, clans, fractions, tribus, peuples, principautés organisées. Certains d'entre eux ont cependant tardé à s'expliquer l'inconsistance de l'unité ethnique. Comment des familles d'un même assemblage ethnique pouvaient-elles ne pas partager les mêmes valeurs et les mêmes modes de vie que la majorité ? Comment, alternativement, s'associaient-elles à un projet commun et, à l'inverse, s'y opposaient-elles en usant de la violence des armes ? Pourquoi, par ailleurs, des familles, qui avaient émigré au loin, manifestaient-elles toujours leur appartenance exclusive à la société ethnique dont elles étaient issues ou dont elles s'étaient séparées ?

Pratiquement, à en croire les récits dont les vieux notables ne se montraient pas avares et nonobstant la confusion entre histoire et mythe, les péripéties qui avaient malmené les sociétés africaines laissaient supposer que les plus archaïques des groupes humains avaient depuis longtemps absorbé leurs éléments disparates et les

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

avaient soudés dans les traits devenus ceux de leur visage récent. Par contre, les moins anciens des groupes recomposés témoignaient d'une identité encore floue, parce que l'ethnie en devenir n'avait pas achevé sa reconstruction, par la voie d'une assimilation ou d'un réaménagement des coutumes et techniques dont avaient été porteurs les plus récents des immigrants. En dernier lieu, après ces stades successifs où des traits communs et des traits particuliers provenant des diverses souches coexistaient, presque toutes les ethnies continuaient à donner l'image d'une réalité objective mouvante. Sur le plan de l' "ancestralité", les liens au sein d'un groupe ressortissaient de moins en moins d'une parenté réelle et de plus en plus d'une parenté supposée.

Au cours des trois premières décennies du XX° s., les analystes des sociétés africaines avaient peu insisté sur l'incessant renouvellement humain et culturel, dont les strates avaient affecté le tréfonds séculaire des lignées. Ils n'avaient guère souligné l'absorption, devenue parfois dominante, d'influences extérieures introduites par de nouveaux venus. Ils avaient considéré, en simplifiant, que l'entité "groupe" était d'ores et déjà constituée dans une unité apparente et qu'elle resterait figée. Au même moment, l'irruption coloniale, sans états d'âme et pour déchiffrer l'échiquier encore inconnu des structures locales, bloqua d'autorité la mobilité de l'appropriation des espaces et s'opposa au déplacement des groupes.

On comprendra donc que les maîtres ayant quidé mes études eussent jugé comme formant des ensembles humains définitivement fusionnés, des collectivités dont ils avaient relevé sur le terrain les limites et caractères dominants. De ces maîtres, je citerai quelques noms, pour l'exemple, dont Frobenius, grande figure allemande de l'étude des sociétés africaines, et Georges Hardy, directeur de l'Ecole coloniale et auteur de travaux novateurs, tous deux n'utilisant guère que le vocable "tribu". Le sens, peu précis, de tribu renvoie néanmoins à une communauté d'origine territoriale et culturelle, mais pouvant compter des sous-groupes, de provenance diverse, unis par quelques traits particuliers, notamment institutionnels ou rituels. En France, dans les mêmes années, Henri Labouret innovait avec le mot rameau - son premier ouvrage étant titré "Le rameau lobi" -, Maurice Delafosse, autre africaniste, employait indifféremment peuple, peuplade, race - tout en évoquant "les origines ethniques" -, tandis que Robert Delavignette, après avoir osé "mono-racique", avait exceptionnellement écrit "groupe ethnique". De leur côté, en avance dans la spécialité de l'anthropologie, les auteurs anglo-saxons avaient banalisé la notion d'ethnicité.

Un long débat tentant de cerner la figure de l'ethnie, en Afrique notamment

L'étymologie fournit l'origine du mot, mais non le sens dans lequel le mot serait à entendre. La racine a été tirée du grec de l'Antiquité classique, *ethnos*, signifiant peuple et, en général, communauté humaine occupant un territoire défini. Il semblerait qu'en France, le premier emploi de la racine eût été "ethnographie", terme composé dès le début du XIX° s. Le vocable même d'ethnie, dans son concept actuel, aurait donc lui-même tardé à être utilisé. Aux premières années du XX° s. tous les auteurs cités plus haut pour avoir usé de la très ancienne appellation de tribu, s'en référaient à l'étymologie du mot latin *tribus*. Explorateurs, militaires, puis administrateurs, à défaut d'enquête plus approfondie, qualifiaient de "peuple" toute collectivité, qui paraissait maîtriser un espace territorial ou qui rassemblait un groupe social organisé. Il n'y avait pas encore là une réflexion sur la nature intrinsèque d'une

entité ethnique, puisqu'on ne concevait pas un groupe qui fût hors d'un lien territorial identificateur ou hors d'une collectivité réunie sous l'autorité d'un chef.

A mon arrivée au Cameroun (1946), le mot ethnie aurait été en passe d'être admis localement, sauf erreur de la mémoire, mais sur les critères d'une langue et de coutumes communes à la population. Il se serait appliqué même à une nation assujettie lorsqu'elle était intégrée à une principauté englobante. Souvent, en effet, l'autorité africaine exerçant le pouvoir sur cette nation soumise acceptait d'en tolérer l'identité culturelle, toute rébellion du groupe allogène lui ayant paru improbable. Désormais, les chefs de subdivision, qu'ils eussent fait ou non appel au mot ethnie, étiquetèrent les ensembles humains selon les différences entre les types coutumiers, les traits de civilisation ou certaines caractéristiques comportementales. Ils y avaient été incités, dans leur rôle de présidents des tribunaux de droit local, respectueux de l'identité coutumière de chacun de leurs administrés, mais aussi par leur obligation d'avoir à classer les contribuables de l'impôt de capitation selon leur niveau de vie, ce dernier ayant été officiellement présumé correspondre à l'ethnie elle-même.

Il m'a fallu m'efforcer moi-même de mieux approfondir la configuration de chaque ethnie type. Les circonstances m'ayant confronté à des conflits sanglants imprévus, mon trouble a grandi quand ces combats de courte durée ont opposé entre elles des fractions internes d'une même communauté, dont jusqu'alors l'hétérogénéité, visible, m'était apparue comme seconde. Cette leçon me fut donnée chez les montagnards de Mora en 1947-1948. Plus tard, dans les années 1957-1959, un multi-ethnisme considérable m'a questionné dans la subdivision du Guider. Celleci constituant un étranglement par où communiquent le nord et l'extrême nord du Cameroun, elle correspondait à la zone où s'étaient entrechoqués conquérants et fuyards des derniers siècles. J'ai trouvé là un second champ d'observation et de découverte, riche de nombreux enseignements. Ainsi ai-je pu rapporter, dans un ouvrage daté de 1964, des exemples détaillés de la complexité des ethnies de la région.⁷

Avant même que le concept d'ethnie m'eût interrogé, j'avais relevé dans une étude majeure d'André Leroi-Gourhan, publiée en 1945, une formulation résumant les contraintes s'exerçant historiquement sur un groupe humain. J'en reproduis ci-après, presque mot pour mot, la réflexion. Selon l'anthropologue, la condition normale d'un groupe serait de vivre sous la pression de ses voisins, de subir par ailleurs le courant des apports extérieurs résultant de la perméabilité de son enveloppe (ses limites), mais encore d'être affecté par ses propres efforts internes pour échapper à l'action dissolvante à laquelle il est soumis, le cas échéant en assimilant les influences étrangères⁸.

D'autres auteurs ont, par ailleurs, souligné que l'ethnie est plus facilement définie par ce qu'elle n'est pas, tout en pouvant parfois correspondre aux réalités avec lesquelles on lui dénie semblable nature. Elle ne recouvre pas, sauf exception, une collectivité avec ses limites territoriales, une société organisée avec son ordre, une communauté d'intérêts et d'objectifs, un groupe racial, une unité culturelle.

Quant au philosophe Richard-Molard, devant la difficulté d'exprimer ce que serait la réalité de l'ethnie, mais sans mettre en doute qu'il existât pourtant des groupes d'un modèle unifié, il a plaidé l'irrécusable conscience que des êtres humains pourraient avoir d'appartenir exclusivement à une communauté ethnique, alors qu'ils sont dispersés (seuls ou en cellules apparentées) loin d'une société identifiant leur ethnie, même depuis une génération ou davantage. Ce qu'il a libellé comme suit : "un groupe ethnique (pourrait ne tenir) qu'à l'idée que ses membres s'en font" (mot cité

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

par Paul Mercier dans son Atlas du Soudan, publication de l'IFAN-Dakar). Certes, dans ce cas, infiniment plus fréquent qu'on l'imagine, l'union des membres de l'ethnie reposerait sur le lien d'une tacite connivence...

Plus radicale et systématique apparaît la position de J-L Amselle. Je la relève parce qu'elle fait ouvertement grief aux administrateurs d'avoir attribué le nom d'ethnie à un groupe localement constitué. Dans un ouvrage collectif de 1999, l'auteur qualifie la réalité ethnique de « mode de regroupement idéologique » ou encore de "communauté imaginaire" Cette réflexion, intéressante par elle-même, avait été déjà développée par Amselle lui-même, conjointement à l'argumentation qui la motivait, dans un précédent ouvrage dont voici des extraits. "Il n'existait rien qui ressemblât à une ethnie pendant la période coloniale. Les ethnies ne procèdent que de l'action du colonisateur qui, dans sa volonté de territorialiser le continent africain, a découpé des entités ethniques, qui ont été elles-mêmes réappropriées par les populations... L'ethnie... ne serait qu'un faux archaïsme de plus ». Amselle n'a pas caché qu'il militait pour « la déconstruction de l'objet ethnique" 10.

Ce débat sur la notion d'ethnie fait partie du grand chantier que des scientifiques de l'anthropologie ont ouvert depuis la seconde moitié du XIX° s. et dont Paul Mercier a fait un recensement non exhaustif, résumant en quelques lignes les réflexions novatrices d'une trentaine de chercheurs¹¹. Il va de soi, reconnaissons-le, que les données générales dégagées par l'anthropologie pouvaient offrir d'utiles éclairages aux administrateurs pour approcher plus pertinemment les populations. Des phénomènes eussent dû être mieux connus par eux, tels la dynamique de l'histoire, le jeu des forces internes aux sociétés, la connexion des éléments d'une culture, les interrelations entre tous les ordres de faits, les modes de sélection opérés par une société devant les emprunts qui lui sont proposés, l'acceptation ou au contraire le refus d'un changement par une population soumise à une pression, les conditions de diffusion d'un trait culturel selon que ladite diffusion agit au centre ou à la périphérie du groupe, la variabilité des comportements d'un individu à l'intérieur de sa propre société, le système des valeurs constituant la charte d'un groupe, etc... Autant de facteurs à retenir dans une réflexion sur la notion d'ethnie.

Schématisation du processus de formation suivi par de nombreux groupes ethniques

Devant une ethnie – par exemple, devant l'une de celles de tradition animiste du nord du Cameroun –, comment un lecteur étranger pourrait-il se représenter le processus historique qui en a façonné l'image actuelle? Le schéma qui suit y répondra en suggérant les étapes par lesquelles des rameaux humains ont vraisemblablement assemblé peu à peu le groupe composite d'une ethnie.

Imaginons un groupuscule des origines. Il correspond à des lignages restés en proximité spatiale. Le lignage se définit comme l'extension d'un lien de parenté où la filiation se reconnaît soit par l'ascendance paternelle, soit par l'ascendance maternelle. En semi-nomadisme ou sur un territoire défriché, la communauté en vient à côtoyer d'autres groupes. Elle expérimente la mixité, y consentant ou y étant contrainte. Cet élargissement à des familles sans lien de sang avec ses ancêtres se poursuit désormais.

Une seconde phase se trouve alors engagée, marquée par une segmentation des descendants. Des espaces plus lointains sont occupés pour assurer la survie des groupes et sous-groupes en expansion. De cette extension naît un réseau où les collectivités nouvelles nouent des solidarités animées par d'autres valeurs, voire des alliances quand il y a lieu de riposter à des agresseurs venus d'ailleurs. La disparité

de quelques sous-groupes, défigurés par des emprunts révélant une mutation des normes sociales, fait éclater l'assemblage ethnique initial. Le désordre est attisé par l'apparition d'individus ambitieux. Ces éléments perturbateurs, rejetés pour sauvegarder la cohésion du tronc originel, répliquent en s'amalgamant à d'autres unités étrangères et s'imposent en chefs de file d'ethnies distinctes.

Commence ainsi une troisième phase, où la plupart des groupes ne constituent plus des corps sociaux fermés. Déjà les ancêtres, toujours honorés et invoqués, ont pris un caractère mythique pour sauvegarder l'affabulation de lignées raciales. Les oppositions entre groupes s'exacerbent. Certains de ceux-ci se raidissent pour survivre – en fermant leurs frontières ou en agglutinant un sous-groupe dont le renfort est nécessaire – d'autres sauvent la mise par des tactiques de conquête, ou, à l'opposé, par des tentatives de rapprochement avec leurs adversaires. La diversification des entités entraîne une scissiparité d'où naissent de nouvelles ethnies. Les langues se divisent en dialectes. Les emprunts techniques et l'adoption d'autres signes identitaires modifient les modèles et les traits culturels. L'hétérogénéité des apports étrangers demeure une constante assez forte pour qu'elle s'exprime sous toutes sortes de formes.

Au terme de ce parcours, des circonstances amènent certains groupes ethniques à se doter d'une organisation et de structures, voire d'institutions, lesquelles visent à fusionner davantage les éléments disparates non encore assimilés. Cependant beaucoup de sous-groupes allogènes, fixés dans des quartiers distincts, au cœur de principautés érigées sur la base d'un groupe ethnique puissant, conservent des traits de leurs origines au sein d'un conglomérat de peuples. Leur solidarité avec le conglomérat auquel ils appartiennent a dès lors toute chance de faire défaut à un moment ou l'autre.

La rétrospective imaginaire ci-dessus n'a évidemment d'autre objet que de simuler plusieurs des processus d'où dérivent les ethnies. Elle veut mettre en valeur le caractère mouvant de l'ethnie, au moins avant et durant l'époque de la tutelle coloniale. Serait-il permis d'ajouter que ces actions de recomposition des sociétés humaines et des civilisations peuvent cependant avoir transmis implicitement, en tout ou partie, les savoirs et acquis des sociétés anciennes. Elle ont en quelque sorte préparé et anticipé le rassemblement final de l'unité étatique camerounaise, lequel, certes souvent au prix d'épisodes conflictuels, chercha à associer des peuples différents. A ce facteur de rassemblement, le soussigné croit, de bonne foi, avoir apporté son concours, quand il s'est efforcé d'œuvrer à la réconciliation des ethnies présentes dans les fiefs où il a servi.

L'ethnie guidar, communauté où la compréhension mutuelle des dialectes serait restée le seul lien dominant.

La communauté guidar, aux effectifs importants en 1958, mais sans structure commune à cette date, constituait depuis plus de deux siècles, un ensemble de petites nations dont la permanence sur son aire géographique explique l'enracinement. Les premiers chefs de subdivision eux-mêmes avaient noté l'originalité de cet ensemble, tout en s'étonnant à bon droit des traits particularistes de quelques sous-groupes. Effectivement, la communauté guidar, loin de fournir un modèle simple – et c'est la raison qui l'a fait choisir ici– opposait au moins deux aspects : ses membres lui reconnaissaient d'être leur seule parenté nationale, ce qui les distinguait des nations voisines. Néanmoins nombre d'entre eux affichaient

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

personnellement des croyances et des pratiques de vie étrangères aux groupes fondateurs de la nation guidar. Pareille contradiction tenait au déroulement du passé. Un retour en arrière semble donc nécessaire pour rappeler les deux périodes qui déterminèrent, l'une, la construction du groupe guidar, l'autre, les disharmonies introduites plus tard par l'emprunt, à titre secondaire, de critères ethniques étrangers.

• Les temps immémoriaux de la constitution de l'ethnie

La première période, celle des temps immémoriaux, sans traces historiques vraiment lisibles, n'a été rapportée que par bribes par des traditions orales sommaires, incertaines et confuses. Le témoignage était fourni par la voix des descendants des derniers immigrants - l'ignorance de l'existence d'autochtones dans la plupart des récits des peuples analphabètes du nord du Cameroun voile regrettablement le passé historique. Il fallait surtout retenir qu'il y avait eu, peut-être durant plusieurs siècles, un départ, loin de leur terre natale, de familles paysannes vivant à l'ouest de la cuvette tchadienne. Plusieurs grands Etats guerriers, par leurs conflits mutuels et par leurs violences sur les peuples locaux, avaient suscité dans cette région des turbulences, qui ont terrifié les sédentaires. Beaucoup de ceux-ci prirent la fuite, tous rameaux raciaux confondus, et cherchèrent abri vers le sud dans ces Monts Mandara que leur orographie avait voués à servir de bastion défensif et de refuge. Toutefois, la limitation des surfaces cultivables et la concentration d'occupants trop nombreux provoquèrent une relance des mouvements migratoires en direction du sud, sans qu'on sache la durée du stationnement en montagne. Les flux se dispersèrent, dont plusieurs vers ce qui devint le territoire guidar. Quelques éléments quiziga de l'ancienne principauté de Marva (future Maroua) s'y mêlèrent aussi. C'est sur la frange sud-est, où les futurs Guidar s'étaient avancés jusqu'à Léré, qu'ils durent reculer, au début du XIXe s. sous la pression des Moundang, euxmêmes assaillis et remontant de Lamé.

Les relations des vieillards, interrogés dans des clans différents n'ont pu fournir de chronologie. Par contre, après la conquête peule du pays, la citation des noms des émirs et des lamibé émaillant les récits des chroniqueurs guidar m'ont été à moimême des repères précieux. Par ailleurs, les peuples vivant aux limites du secteur occupé par les Guidar au XVIIIe s. se sont trouvés eux-mêmes bien identifiés dans ces mêmes récits, grâce à la référence faite à leur langue respective : les Mambay, les Fali, les Daba, les Guiziga et les Moundang, groupes animistes qui ceinturaient le peuple locuteur du kada, la langue guidar. En réalité, à l'heure tardive où, sur leur aire de concentration et d'intégration, les guidarophones ont accueilli les derniers migrants, ils ne constituaient pas un seul peuple. Ils formaient déjà, à coup sûr, de petites colonies, là où des pitons rocheux leur paraissaient garants de leur sécurité. Ces collectivités indépendantes, devenues d'ailleurs plus nombreuses au XXe s. par segmentation à la faveur d'un état de paix, furent étiquetées villages par la tutelle coloniale. L'autorité sur le village, eu égard à la pensée animiste et à l'archaïsme des structures sociales, ne revint pas au chef de guerre, lequel existait pourtant, mais au personnage local qui fut reconnu pour ses pouvoirs magiques. "Le commandant" dût tenir compte plus tard de l'autorité prééminente que beaucoup de chefs guidar détenaient de leurs relations, de type mythique, avec telles ou telles puissances surnaturelles (maître de la terre, maître de la pluie ...).

Pour autant, et c'est là un point où l'Occidental ne distinguait pas, à première vue, les souches originelles qui s'étaient réparties l'espace, le village guidar avait conservé, jusque dans le présent, un caractère nettement composite. S'y mêlaient des éléments appartenant à des clans et à des lignages, dont d'autres représentants

s'étaient fixés ailleurs. Dans la plupart des groupements du Nord-Cameroun, il en était de même.

Lors de mes enquêtes, le scénario se répétait : défilé des "hérauts" de chaque lignée, avec l'histoire particulière de cette dernière et la récitation généalogique des ancêtres de la race (4 à 6 générations le plus souvent chez les animistes analphabètes). Dans les années 50, ces modestes nations guidar, hétérogènes du fait de leur histoire, subsistaient dans un éparpillement navrant : les unes sous la suzeraineté politique de l'un des lamibé (pluriel de lamido) peuls ou mbororo, les autres sous la seule autorité d'un chef coutumier.

• Un chassé-croisé de clans, des emprunts étrangers, mais une seule langue

Sans quitter ces temps immémoriaux, une question majeure n'avait pas reçu de réponse. Comment la langue guidar s'était-elle élaborée? La même question se posait d'ailleurs pour d'autres peuples voisins, produits d'un "melting-pot", brassage avec assimilation. Quels furent les parlers véhiculés au cœur de l'ethnie en gestation? Comment l'ensemble des Guidar se sont-ils familiarisés à la compréhension de l'instrument linguistique que des rameaux avaient vulgarisé? Comment leur réflexe commun s'établit-il de considérer que tout locuteur d'un idiome maternel autre que le guidar n'appartenait pas à leur nation guidar?

J'ai cherché par moi-même à m'expliquer la relative unité qui avait anciennement tissé l'ethnie guidar. Très tardivement un éclairage indirect m'a été fourni par la thèse de doctorat (1977)¹², remarquablement documentée, d'une étudiante amie, Chantal Collard, à qui j'avais suggéré l'étude des sociétés des Guidar orientaux. Au cours d'un long séjour à Lam en 1970-1971, l'intéressée inventoria notamment un nombre considérable de clans de toutes origines, détaillant la dispersion originelle de ceux-ci, puis leur redistribution, leur classification, les obligations particulières des membres d'un clan, la présence de plusieurs lignages patrilinéaires dans presque toutes les sociétés claniques, les rituels de tous ordres et les normes religieuses, les rôles prescrits à chaque individu en raison de son sexe, de son âge et de son rang dans la famille étendue.

Il m'est ainsi apparu que la dissémination des clans – venus de tous horizons quand il s'agissait d'immigrants – et celle des lignages eussent pu légitimement entretenir, de siècle en siècle et où que se fût fixé l'atterrissage des familles en pays guidar, un réseau permanent de contacts d'ordre traditionnel. La fonction de communication du langage guidar parmi les membres de l'ethnie aurait donc joué de façon continue, nonobstant l'attraction exercée ici et là par les coutumes des groupes limitrophes.

Mes propres enquêtes m'avaient conduit avant 1960, puis en 1964/1965 lors d'une mission, à collecter, à plusieurs années d'intervalle et sur une trentaine de villages guidar — expérience menée aussi sur d'autres groupes ethniques — de rapides informations, où, à défaut d'autres sources, j'ai aussi bien consigné explications apparemment légendaires et récits contradictoires de notables. Le choix d'interprètes un brin qualifiés culturellement n'a certes pas dû empêcher les inéluctables altérations consécutives à la transmission en langues vernaculaire, véhiculaire et française. Néanmoins il est souvent arrivé que le mot à mot littéral de l'idiome vernaculaire fût respecté par mon interprète et reflétât de façon amusante le langage figuratif du locuteur. J'en donne ci-après quelques exemples pour restituer le climat d'un dialogue en brousse. "Il avait appris la Prière — il s'était converti à l'Islam, il avait la bouche guiziga — il parlait le guiziga, c'était à 7 ans que le pénis était coupé — la circoncision se pratiquait à 7 ans, il était de la race du chef de la terre — il

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

descendait du fondateur de la race, nous suivions Yola – nous étions soumis à l'émir peul de Yola, à ce moment là, les chevaux n'étaient pas encore arrivés – nous n'avions pas encore été réduits à la servitude par l'invincible cavalerie peule, le prince vaincu demanda pardon – il fit sa soumission en livrant au vainqueur un tribut et des esclaves".

Lesdites enquêtes m'avaient livré des dires – mais quelle valeur leur attribuer ? – en conclusion desquels ma conviction s'est renforcée : les chassés-croisés des clans pouvaient avoir directement contribué à la généralisation du langage guidar d'ouest en est. D'autre part, des exemples m'avaient été donnés de l'instabilité de l'usage d'une langue dans ce nord du Cameroun où les petites nations ont été soumises à tant de bouleversements. Ainsi un idiome anciennement parlé pouvait être abandonné en l'espace de deux générations, le même délai pouvant suffire pour entraîner l'adoption d'un nouvel idiome. Des situations de mutation rapide se sont historiquement rencontrées, en particulier dans les villages guidar de Bidzar et Lam, où de nombreux clans d'immigrés étrangers avaient convaincu les natifs guidar de suivre leurs traits culturels. Or ces mêmes étrangers ont, en fait, sans doute par opportunité ou en fonction d'unions matrimoniales, embrassé la langue *kada*.

Premier exemple, celui de Bidzar. Les récits de la tradition rapportaient que les rameaux fondateurs étaient arrivés – depuis l'aire de dispersion de Goudoul en pays mofu – en même temps à Bidzar et à Guider. La "mambaysation" de la culture des occupants guidar de Bidzar serait survenue seulement au lendemain de 1832, quand les colonnes peules, parties des rives de la Bénoué occupées par les Bata, ont rencontré les Mambay de la zone de Bibémi et ont refoulé ceux-ci au nord de leur territoire ethnique. Plusieurs lignages mambay sont alors, au cours des cent années suivantes, remontés jusqu'à Bidzar qu'ils ont colonisé culturellement. Or en 1965 Bidzar avait néanmoins toujours conservé pour chef de la terre un Guidar et pour langue *le kada*.

Second exemple, celui de Lam. Là encore, le premier clan venu des Monts Mandara aurait été de tradition guidar (un clan d'origine Monsokoyo), mais il avait transité, comme d'autres, dans une vallée actuellement daba, à Goudak, village sur le haut *mayo* Loué, à 5 km au sud de Mousgoy. De là il glissa jusqu'à l'emplacement de Lam où le terrain devait être peu occupé. Or, en 1965, ce clan fournissait encore le prêtre de la terre, cependant qu'au XIXe s. plusieurs clans venus de Kongkong, mais d'origine mambay et moundang, avaient peu à peu constitué la majorité du peuplement du village sans que celui-ci eût cessé de se servir du *kada* comme moyen de communication. Des notables m'ont même déclaré qu'ils avaient incité leurs enfants à apprendre l'idiome moundang, signe attestant que la langue maternelle généralisée restait donc bien toujours le quidar (le *Kada*).

Autre exemple d'interférence des langues, celui de la zone d'ethnie moundang couvrant actuellement la vallée du mayo Kebbi de Léré à Tréné et au-delà. A l'époque de l'ancienne confédération guidar encore très vivante au XVIIIe s. jusqu'à la mainmise ou quasi-souveraineté de l'Adamawa peul après 1832, la susdite confédération – non pas un Etat, mais une alliance défensive, selon les historiens – aurait englobé la région lacustre de Léré. Un chef guidar aurait commandé Léré et un prince guidar de Libé en aurait présidé l'investiture. Or, établis dans le secteur de Lamé (au sud-est de Tréné), des groupes moundang furent bousculés par les conquérants peuls au début du XIXe s. jusqu'au mayo Kebbi oriental. Les Mambay que d'autres guerriers peuls avaient chassés de la zone de Bibémi en direction du confluent Louti / mayo Kebbi eurent donc à se pousser eux-mêmes plus au nord dans le secteur entre Kebbi et mayo Louti et, pour certains, gagner Bidzar. Les Moundang,

en occupant ensuite le terrain jusqu'à la frontière de la colonie du Tchad, délogèrent définitivement les Guidar, dont ils avaient auparavant déjà occupé quelques villages au XIX^e s. Depuis lors, des no man's land avaient séparé les principautés moundang d'avec le lamidat de Binder, qui les menaçait au nord, comme aussi avaient-ils créé un utile glacis entre le massif-forteresse guidar de Bidzar-Biou et le même puissant lamidat.

Ces siècles, dont il ne reste aucune mémoire écrite, se sont achevés, avant que les Peuls entrent en lice, par la stabilisation, sur une aire dont le mayo Louti fut l'axe, de l'entrecroisement déjà bien avancé, qui avait uni le "stock humain" autochtone occupant les lieux - de façon très lâche sans doute - et les malheureux étrangers arrivés là pour y clore leur exode. Toute la population désormais fixée sur le futur espace guidar aurait été d'un type recomposé que nous désignerons du nom de "paléo-quidar". Les traditions orales précisaient que les fermes de ces paléo-Guidar étaient alors établies sur les basses terres de Goudak et de Libé à l'ouest, proches de reliefs montagneux offrant un refuge éventuel, ainsi que sur les rives des affluents du Louti, notamment aux environs des mamelons rocheux de Guider. A l'est, d'autres éléments avaient trouvé prudent, eux aussi, de s'établir au contact d'éboulis granitiques ou encore sur les piémonts immédiats des puissants massifs de Bidzar et de Lam. Comme il vient d'être noté plus haut, des contingents auraient même investi les berges du lac de Léré. Cet espace guidar aurait été finalement limité, au nord, par le territoire que tenaient les principautés des Guiziga et, au sud, par des hameaux de l'ethnie mambay. Bref, des voix assez unanimes, lors de mes enquêtes, avaient cité les noms de plusieurs dizaines de villages qu'elles disaient guidar et tous indépendants antérieurement au XIXe s. Elles faisaient état avec insistance d'une large union confédérale des villages, mais sans précision quant aux liens mutuels. On présumera que pareille alliance concernait avant tout la défense opérationnelle commune exigée pour répliquer à des menaces ennemies. Autre point posant interrogation, le chef du village de Guider et sa dynastie étaient crédités, dans les récits, d'un pouvoir politique plus large que celui d'une simple coordination de la résistance armée de la confédération.

Selon les dires des chroniqueurs locaux, il faudrait attribuer au clan moukdara les traits essentiels dont s'est prévalue ensuite la civilisation guidar dans son ensemble. Or les immigrants moukdara avaient appartenu à des familles de cultivateurs des plats pays du groupe wandala préislamique. Qu'en fût-il réellement ? Sur la datation de la dernière vague moukdara immobilisée dans la zone du Louti, Alfred Adler a donné son aval à une hypothèse la situant au plus tard dans le début du XVIIIe s. Cette hypothèse correspondrait ainsi au moment où les Wandala auraient choisi de se convertir officiellement à l'Islam. Jusque là, nonobstant l'islamisation très antérieure des Haoussa et des Bornouans, le sultanat du Mandara, vassal du Bornou, n'ayant pas encore lui-même renoncé à la religion naturelle, aurait toléré que les Moukdara, ses sujets païens, eussent pu échapper aux pressions du Bornou et sauvegarder leurs pratiques animistes et, en dernier recours, quittassent discrètement le sultanat. Un autre courant, avant eux, avait fui les mêmes plaines situées à l'ouest du lac Tchad. Ces clans animistes, dits Monsokoyo, auraient d'abord gagné les Monts Mandara et s'y seraient maintenus (plusieurs générations?), prétendaient des informateurs qui assuraient en être les descendants. Selon Chantal Collard, déjà citée, ces Monsokoyo auraient finalement quitté le refuge des massifs et se seraient arrêtés, par étapes successives, dans plusieurs villages guidar.

Certes, un panorama aussi confus du brassage des rameaux fondateurs ne fournit pas une réponse certaine à la question de savoir comment les populations de

l'ethnie guidar du milieu du XXe s. avaient pu recevoir de leurs aïeux l'usage de leur langue maternelle, le *kada*? Les interlocuteurs prêtaient meilleure attention à la mémoire de faits traumatisants retenus par les mâles, acteurs impliqués dans la sécurité des groupes. Telle l'évocation des rançonnements, monnayés en chèvres et moutons, ou encore celle des agressions d'opérateurs ennemis. La capture d'enfants et de femmes avait répondu aux besoins d'esclaves domestiques ou de monnaies d'échange, tout le XIXe s. encore. Les Guidar aimaient à illustrer l'état de qui-vive de ce temps là en pointant du doigt devant moi le matériau de la case de l'homme : la cloison extérieure consistait en des *sekkos* dressés (panneaux de vannerie), au travers desquels le chef de famille interceptait mieux les bruits d'une approche des assaillants. Et lances et poignard restaient toujours à portée de mains.

• Une fragmentation de l'ethnie que les interventions peule et coloniale ont multipliée

Combien brusquée et brève se présenta la seconde période de l'histoire guidar. Il y eut les 70 années qui précédèrent l'an 1900, génératrices de violences, frustrations et ruptures. Il y eut ensuite les 60 autres années, ouvrant la voie à d'autres changements, dont la fondation d'un territoire camerounais, créé sous pavillon colonial et annonciateur du dépérissement des civilisations africaines. S'agissant des Guidar en particulier, loin que le XIXe s. eût prolongé le mouvement déjà amorcé d'un rassemblement de l'ethnie, lequel aurait pu prendre la forme d'une ou plusieurs principautés structurées, il se complut à changer le cours de leur histoire. En particulier de nouveaux venus devinrent les acteurs de l'imprévu. Les paysans quidar eurent la surprise de reconnaître en ces acteurs la race et la langue des discrets bergers peuls qui, de longue date, nomadisaient en errance sur leurs terres avec leurs troupeaux. En effet, voici qu'entre 1828 et 1832 - les datations données par les chercheurs ne concordant pas - les vallées de communication et les plaines ouvertes de la brousse soudano-sahélienne s'animèrent de tous côtés : les espaces à l'ouest des Monts Mandara et les savanes de l'Amadaoua furent quadrillés par les galops conquérants de cavaliers armés, menant offensive pour hâter la conversion des païens et, en cas de tiédeur, pour soumettre les non-Croyants et leur imposer un tribut annuel.

Le modibo Adama, lieutenant du Sheku Usmanu établi à Sokoto, et bénéficiaire du titre d'émir, quittant sa résidence provisoire de Gourin (Gurin) sur le mayo Faro, se dirigea vers Guider et mit fin à la confédération guidar entre 1830 ou 1832. Le chef des Guidar, Mouli Madi, ayant été tué au cours des combats, l'émir intronisa l'un des fils islamisés de Madi comme gouverneur du secteur de Guider, sans oser attaquer Libé (où les membres de la dynastie de Mouli Madi s'étaient retranchés), ni Matafal, Lam et Bidzar à la réputation de vaillants guerriers. Mais la cavalerie peule s'était avancée jusqu'à Binder pour en faire une place forte. Ultérieurement, nonobstant des luttes armées incessantes, tous les villages guidar passèrent sous la domination, effective ou nominale, des puissances peules - dans ce dernier cas avec les accommodements de l'époque, savoir le versement occasionnel de tributs. Une remarque incidente doit être faite sur le cas d'exception du lamidat de Guider : une suite de circonstances historiques a épargné à la population guidar trop de violences et containtes et fut à l'origine d'un climat de coexistence apaisée avec les résidents peuls. Au point que se sont développés jusqu'à des échanges fructueux entre paysans guidar et dignitaires peuls, incitant aussi des animistes à adopter spontanément la Religion. Le lamidat de Guider, malgré des terres médiocres, devint ainsi au XX^e s, un secteur de refuge pour des migrants païens.

Concrètement chaque parcelle de l'entité guidar évolua selon le milieu de son entourage et selon la personnalité des hommes la composant. Certains villages guidar conservèrent un tissu humain exclusivement guidar, d'autres surent vivre le voisinage de Peuls, d'autres accrurent leurs effectifs de Croyants par la conversion de familles guidar. Toutefois, dans leur majorité, les habitants guidar des fermes continuèrent à se servir de leur langue, le *kada*. Durant l'ère coloniale, les tensions entre groupes peuls et clans guidar revendiquant leur autonomie et la sauvegarde de leurs coutumes, les uns et les autres souvent différenciés selon les villages, ont conduit le pouvoir politique français à une discontinuité de son action, oscillant dans son appui à l'une ou l'autre ethnie. Cette sorte de nationalisme ethnique guidar, à défaut d'une concordance entre une communauté jalouse de son identité et un territoire où ladite communauté eût pu vivre librement ses valeurs, traduisait la réalité du poids du phénomène ethnique.

Un tableau sommaire de l'ethnie guidar, à la veille de l'Indépendance du Cameroun, donnera la mesure de la complexité des situations locales, tant en raison de la fragmentation de l'entité qu'en raison de l'absence de véritables relations humaines de groupe quidar à groupe quidar. Les recensements totalisaient, en 1958, 39000 individus s'étant déclarés comme quidar. Depuis les années 1930, 2000 autres avaient migré sur la subdivision de Kaélé, notamment à la suite des contraintes du "travail forcé" des années où la fabrication de la chaux à Bidzar, Boudva et Batao avait précédé l'importation de ciment pour les constructions du Nord. La répartition des éléments guidar n'atteignait d'homogénéité, en 1958, que dans la partie orientale de la subdivision de Guider, où, de surcroît, la totalité des chefs coutumiers appartenait à l'ethnie. Il n'en demeurait pas moins que ce bloc oriental guidar était le seul à avoir assimilé autant d'emprunts moundang, mambay ou guiziga, les familles de quelques clans s'y étant cependant refusées. Dans les 4 lamidats aux mains de chefs peuls ou mbororo, les Guidar étaient nombreux ou majoritaires, mêlés aux Peuls - on y comptait environ 16800 Guidar contre 10400 Peuls ou foulbéisés -, auxquels s'additionnaient Fali et Daba et une dizaine d'autres ethnies. Dans le canton daba de Mousgoy, un immigration guidar récente de 1600 colons s'était amorcée. Le mini-canton de Libé, sur le piémont du massif de Bossoum, avait reçu les fuyards de la principauté de Guider détruite vers les années 1828-1832, fuyards dont les descendants y vivaient mêlés avec presque autant de Fali et Daba réunis. Le canton administratif récent de Lam avait coiffé, en 1957-1958, après mille vicissitudes, 10 gros villages autonomes purement guidar. Enfin 3 autres villages guidar (Bidzar I et II et Biou), plus à l'est encore, indépendants politiquement, mais sous la suzeraineté du commandant, affichaient leur parenté culturelle avec les Moundang et les Mambay, leurs voisins.

La récapitulation ci-dessus de l'implantation des Guidar témoigne par elle-même de l'incohérence de la distribution des membres de l'ethnie et de l'absence des liens institutionnels qui eussent renforcé, par eux-mêmes, le sentiment d'une communauté. D'autres éléments psychologiques intervenaient, de nature à réduire encore la perception que pouvait avoir de leur ethnie ce monde de très humbles paysans. Ne pas oublier, en particulier, que de nombreux Guidar avaient adopté l'Islam ou le christianisme, facteur culturel religieux qui les détachait peu ou prou de certaines croyances et coutumes, mais sans les éloigner, de cœur, de la communauté de leur origine. A l'heure des recensements, que je présidais, il m'était difficile de percevoir si ceux de mes vis-à-vis récemment devenus musulmans ou chrétiens, avaient hésité à déclarer la nationalité ethnique à laquelle ils se seraient toujours sentis liés.

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

Quelques exemples de dissemblances intra-ethniques, puisés dans le modèle quidar

Revenons sur deux données que, simultanément, la notion d'ethnie pouvait, en fait, concilier. D'un côté, l'adhésion des membres d'une ethnie à leur groupe témoignait d'une vive conscience que celui-ci était leur seule nation. D'un autre côté, des familles du même groupe, voire des sous-groupes constitutifs du groupe, rejetant des comportements ou des usages pourtant communs à leurs frères d'ethnie, leur préféraient des modèles en discordance. En se distinguant ouvertement, les intéressés ne semblaient pas, pour autant, remettre en cause, le consensus ethnique, sous condition que l'écart coutumier n'évoluât pas vers une opposition ouverte au groupe.

• Des types disparates d'habitat

Des lecteurs pourraient être désorientés par ces défis à l'harmonie interne de l'ethnie. Quelles étaient ces dissemblances susceptibles d'engendrer des heurts individuels et des ruptures collectives dans le contexte politique antérieur à 1960 ? L'ethnie guidar restera ici notre champ d'observation.

Premier exemple, celui de l'habitat. D'un village à un autre, voire dans un même village indépendant, les disparités se remarquaient. Notamment chez les Guidar orientaux, où des fermes très voisines répondaient à des conceptions différentes. Parfois un même *saré* (enclos familial réunissant les éléments de la ferme) révélait plusieurs dispositifs d'inspiration architecturale variée. Il était présumé que beaucoup des descendants des fondateurs de l'ethnie avaient, quant à eux, maintenu le type de construction reçu des ancêtres. Mais des Guidar d'aussi bonne souche auraient pu néanmoins opter pour un autre style d'habitat et de grenier. Plus souvent encore – cas d'un couple dont l'un des conjoints était étranger aux lignages guidar –, les bâtisseurs auraient légitimement suivi la technique propre à l'ethnie du conjoint non guidar. Sans doute la permissibilité de déroger à une norme s'affirmait-elle plus grande dans le domaine de l'habitat que dans celui des croyances.

Passons en revue plusieurs habitats que l'aire ethnique guidar présentait. Les Guidar occidentaux, de longue date, se contentaient du modèle le plus simple à construire, la très ordinaire case ronde soudanienne : sans utilisation de parpaings en pisé qui eussent exigé des planches pour fabriquer les moules, le mur était dressé à la main en faconnant de la terre argileuse (le pisé), après quoi une charpente sommaire de forme conique et tendue de sekkos recevait une couverture d'herbes sauvages coupées en brousse après la saison des pluies. Ce logement assez primaire était du même type que celui des nombreux paysans peuls partageant cette zone avec les Guidar. Il dominait à l'ouest du mayo Louti, de Libé à Matafal, de Baïnga à Babarkine, mais partiellement aussi à l'est du Louti, de Pomla à Mokorvong et à Djougui. Quelques-uns figuraient également dans la plupart des villages guidar orientaux, mais en appoint à des modèles d'une architecture beaucoup plus élaborée. Dans le village de Bidzar, ceux des descendants du clan Moukdara (de la race paléoguidar) édifiaient un modèle de tradition guidar, la toubalka, logement propre à la femme, un habitat fort original, mais dont on avait oublié à quel peuple en attribuer la conception. Intelligemment disposée pour répondre aux besoins de la cuisinière et de la mère, ladite case, en pisé, ronde ou de forme ovale, munie d'un pilier central de soutien, divisée par une cloison intérieure, comportait une chambre sans ouverture extérieure et une cuisine dont un sekko mobile servait de porte extérieure. Agencement peu commun, dans la cuisine, un massif de pisé encastrait une meule dormante pour moudre les grains à bonne hauteur de la ménagère. Le tout était recouvert d'un toit plat en argamass, qu'un poterie sans fond traversait pour

l'évacuation de la fumée du foyer. Selon les villageois de Matafal, gens issus d'une race paléo-guidar, ce type de toiture aurait été abandonné chez eux, depuis peu, pour accroître la production en mil nourricier et, en conséquence, mettre en culture les parcelles où croissaient les graminées réservées au nattage des panneaux en vannerie – la graminée la mieux appropriée ayant été, selon les naturalistes, le Cymbopogon giganteus. Or *l'argamass* exigeait des quantités de *sekkos*: ceux-ci, par-dessus les poutres horizontales du plafond, étaient tapissés d'un matelas d'herbes sauvages, lui-même recouvert d'une couche d'argile, soigneusement lissée.

Un tout autre spécimen de ferme distinguait la dizaine de villages guidar environnant Lam et Kongkong, présent aussi à Biou et Bidzar conjointement avec la laga mambay (ronde ou carrée, avec toit plat en argamass percé de la poterie faisant office de conduit de cheminée). Ce spécimen reproduisait le type de construction caractérisant la civilisation moundang. L'habitation comportait une courette autour de laquelle, formant cercle ou ovale clos, se jouxtaient en continu les logements des épouses d'un ménage polygame. Chaque logement d'épouse ou mère disposait d'une chambre et d'une cuisine, celle-ci ouvrant sur la cour, coiffées d'une solide toiture/terrasse en argamass servant à entreposer, sécher, trier et traiter les récoltes, mais aussi d'une poutre/échelle entaillée de marches pour l'accès au toit à partir de la cour, enfin, adjacent à cet habitat de la femme, un haut grenier maconné en forme d'ogive et s'ouvrant sur la terrasse par un opercule latéral, appelé œil de bœuf, obturé lui-même par un sekko amovible. Ogive en pisé et œil de bœuf, comme poutre/échelle, auraient-ils été inspirés initialement aux Moundang, venus du sud-est, par emprunt de techniques qui eussent été véhiculées par les migrants descendus des Monts Mandara (cf. images p. 113 du Recueil Photographique) ? Il a été rapporté plus haut, en effet, que des paléo-Guidar s'étaient installés dans la zone des lacs Léré et Tréné avant qu'ils eussent été assimilés par l'invasion moundang.

• Des vêtements et parures souvent choisis pour leur signification

Second exemple, celui des moyens servant à la parure ou à la protection du corps. A l'époque ici évoquée et sur les lieux où ils vivaient leur quotidien, les paysans guidar, extrêmement démunis, se contentaient de la vêture qui leur semblait, pour eux-mêmes, un minimum soit d'utilité, soit d'apparence. Les modèles retenus, dictés autrefois par la tradition des origines claniques avaient déjà pris un caractère évolutif, sur lequel mes interlocuteurs insistaient, sans dire cependant s'ils jugeaient que de tels changements recevaient leur approbation. Dans tous les cas, l'habillement laissait apparaître, outre le rang et les ressources de la personne, des marques significatives de l'identité de celle-ci et très souvent des dispositifs répulsifs écartant esprits malveillants et sortilèges, lesquels dispositifs consistaient en ornements corporels ou en incrustations de labrets jouant ce rôle. Quant au sentiment de pudeur, il avait ses moyens d'expression, certainement variés.

En ce qui concerne l'homme lui-même, le Guidar avait traditionnellement suivi la croyance animiste selon laquelle le vêtement privait le corps de recevoir les flux mouvants provenant de la terre, des autres êtres vivants, du vent, etc. Cependant la nudité ne se remarquait plus depuis des décennies, à la différence du nu total que pratiquaient encore quelques ethnies des Monts Mandara. Une loque de tissu couvrait le bassin d'une majorité des mâles, mais souvent supplantée soit par un short cousu localement, soit par une chemise à manches courtes tombant aux genoux. Certains s'offraient un boubou en *gabaque* – tissu réalisé sur place par assemblage d'étroites bandes de coton obtenues d'un modeste métier construit par un villageois. Un non circoncis perpétuait volontiers l'usage de l'étui pénien –

fourreau de vannerie fine, dont la meilleure qualité était faite de feuilles de rônier, là où l'arbre croissait. Le pénis était alors censé mieux défendu contre les esprits malfaisants imputés aux jeteurs de mauvais sort. Chez les Guidar orientaux, le membre viril avait été plus traditionnellement abrité dans une poche en *gabaque* (à Lam) ou en peau de chèvre (à Kongkong), poche qu'un cordon rattachait à la ceinture du porteur. En fait, dans les villages de l'est, tous les hommes portaient le boubou du type peul dans les années 1950. Toutefois l'emprunt était si peu en relation avec une éventuelle appartenance à l'Islam, que, en ce temps-là, sa conversion à la Religion eût contraint un de ces Guidar, accusé dès lors de félonie, à aller se fixer dans un lamidat sous autorité peule. Chez les Guidar occidentaux, où la survie des traditions reçues des lignées de montagnards descendus des Mandara se manifestait encore un peu, une petite fraction des paysans exhibait la peau de chèvre couvrant le séant et battant les cuisses. En résumé, la vêture publique de l'homme guidar différait d'un bout à l'autre de l'espace ethnique.

Du côté de l'élément féminin, les dissemblances dans l'ornement de la personne ne paraissaient pas moins flagrantes. Les vieilles femmes continuaient à se déplacer nues, portant une ficelle autour des reins avec un très discret cache-sexe ainsi retenu. Il en était pareillement des mères d'âge mûr, mais ornées d'un collier souvent en perles de couleur, de bracelets ainsi que d'anneaux de chevilles soit métalliques, soit en racines sèches entrelaçant le bas des jambes. La jeune mère pouvait porter un cache-sexe en coquillages à l'aspect de porcelaine, introduits massivement depuis des siècles. La fille adulte, outre bracelets et colliers, n'arborait qu'un large cachesexe rectangulaire dont les perles de couleur dessinaient des triangles, chacun d'une teinte vive différente, ce mini-tablier étant bordé par une épaisse frange inférieure de cauris. Le cache-sexe des filles nouvellement pubères se réduisait à un petit tablier rectangulaire en perles, rattaché à une large ceinture de perles de couleur, tandis qu'à l'arrière, une sorte de fouet souple en petites perles descendait du creux des reins jusqu'en bas du sillon fessier. Cependant, là où les cultivatrices, notamment chez les Guidar orientaux, avaient gagné un petit avoir dans leurs ventes en numéraire, le pagne, plus ou moins large et privilégiant souvent les teintes sombres, avait mis un terme à la nudité, tandis que la liberté d'une poitrine nue demeurait appréciée par la majorité des femmes animistes. Les modestes bourgeoises des petits centres, quant à elles, savaient s'approvisionner en amples tuniques aux coloris vifs, que la gestuelle féminine mettait en valeur à leur avantage.

• Une circoncision rejetée par la tradition, mais désormais plus volontiers accueillie

D'autres exemples seront maintenant pris dans le domaine des usages et pratiques. Pour certains des sous-groupes guidar, le fait de ne pas partager les mêmes croyances ou de ne pas adhérer aux mêmes rituels ou aux mêmes modèles que la généralité des membres de l'ethnie, avait entraîné l'introduction de pratiques dissemblables. Ces usages nouveaux, en se pérennisant, entachaient donc l'unicité ethnique. Quelques-uns d'entre eux seront indiqués ci-après, tirés à la fois de mes propres observations, des dires de notables et d'écrits consignés par d'autres témoins.

La circoncision doit être regardée comme un test particulièrement éclairant, dans la mesure où, dans les derniers temps du Cameroun sous tutelle, des animistes guidar ont eu tendance à l'adopter progressivement. Pour ce qui les concerne, les anciens Guidar s'opposaient à la circoncision, à l'instar d'une majorité des peuples archaïques. Les esprits invisibles malveillants que l'être masculin redoutait, auraient cherché à s'introduire par le méat que le gland offrait. Les Guidar avaient considéré

que le repli tégumentaire du prépuce exerçait une protection naturelle à conserver intacte, voire à renforcer si de besoin. D'où l'habillage d'un étui pénien, très commun autrefois, à ce point opportun que beaucoup de Guidar, en décidant de se vêtir d'une camisole, n'avaient pas quitté, sous le boubou, leur discrète parure traditionnelle. L'ethnie avait été confortée dans sa position anti-circoncision quand elle eut pour principal adversaire un monde peul, dont elle voulait se démarquer et dont le credo valorisait l'excision du prépuce.

Or l'histoire allait dicter une fois de plus des conversions inattendues. S'agissant de la zone des Guidar occidentaux, la cohabitation au sein des mêmes villages, au cours de la seconde moitié du XIX° s., de ces autochtones païens et de paysans peuls, placés ensemble sous autorité islamique peule, n'avait pu qu'amorcer une sensible évolution des esprits en faveur de la circoncision. Le modèle s'avérait attractif et les mariages mixtes se multipliaient. Certes, l'attirance de la circoncision n'aurait pas été encore un courant fort et spontané jusqu'au début du XX° s., du moins à en croire l'assesseur Daway, un Guidar musulman, homme de bonne foi selon moi et d'ailleurs, comme tel, reconnu spécialiste de la coutume guidar. Mon informateur prit cependant soin d'ajouter expressément que, dès les années 1950, la pratique peule avait séduit assez de garçons de 14/15 ans (âge rapporté par Daway lui-même) pour qu'un chirurgien local se chargeât à Guider de satisfaire ces jeunes animistes – un homme qualifié de *ndjilibé* en langue *kadar* ou résidant à Ndjilibé (?) Les soins n'auraient pas excédé quinze jours, les jeunes étant admis, en fin de cicatrisation, à aller passer leurs nuits chez eux.

Lors de cette enquête de 1959, les Guidar de Matafal (à dominante guidar de moindre métissage que dans les villages orientaux), mais ceux de Lam également, ont insisté sur le vif intérêt pour la circoncision que les jeunes commençaient à manifester. Evoquant leur propre passé à ce sujet, les vieillards de Lam, ceux âgés de 50 à 70 ans, parlaient de leur génération comme n'ayant pas connu l'excision. Par contre, les villages rayonnant autour de Kongkong, plus à l'est, ne cachaient pas que la pratique de la circoncision datait de l'arrivée de colons moundang, installés chez eux des décennies auparavant. A Douva, Guidi et villages environnants que se partageaient Guiziga et Guidar, les témoignages recoupaient ceux de Lam. Pour Bidzar I et II et pour Biou, où s'étaient anciennement regroupés Mambay et Moundang en submergeant le fond guidar, les vieillards interrogés en 1959 m'ont attesté avoir été excisés dans leur enfance. Toutefois ils se souvenaient avoir été conduits à cet effet chez des praticiens moundang de Léré et de Mboursou, dans la colonie du Tchad. Une intéressante information me fût donnée, révélatrice d'une consécration, sur sol camerounais, d'une initiation rituelle bien avant 1959 : un Moundang aurait, à Bidzar, formé un Guidar entre les mains duguel, d'ores et déjà, tous les garcons de 7 à 15 ans auraient été circoncis, ceci en un lieu de brousse, où l'initiation se serait déroulée en continu pendant un mois, de jour et de nuit.

Le tableau ainsi dressé, quand bien même il n'apporterait qu'une approximation de la mouvance des mutations spontanées en cours, révèle pour le moins la concomitance des courants qui traversaient ces sociétés guidar à la date de l'Indépendance.

Au sein de la communauté guidar, d'autres domaines que la circoncision avaient donné lieu, ici et là, à des usages inaccoutumés dans la tradition originelle. Soit que de tels usages eussent été hérités de souches claniques d'un autre patrimoine, soit qu'ils eussent été reproduits de coutumes étrangères par des familles en contact avec des ethnies voisines. Deux domaines seront encore passés en revue pour marquer le caractère assimilateur et évolutif des conduites humaines, au moins

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

quand ces nouveaux modes ne résultaient pas de pressions extérieures sur l'ethnie. Dans les périodes de danger, le groupe avait intérêt à resserrer l'unité de ses composantes et à restaurer l'homogénéité des traits de la communauté.

• Des pratiques d'ensevelissement d'inspiration opposée

Telles se remarquaient, à la veille de l'Indépendance, des pratiques d'ensevelisselent qui ne s'accordaient pas avec celles habituelles chez une majorité. Le modèle normatif continuait, certes, à s'observer, notamment en 1959, à Matafal comme chez la plupart des Guidar occidentaux. La coutume, du reste, s'apparentait aux usages de beaucoup des peuples animistes du Nord. Les morts étaient déposés en terre après qu'ils eussent été enveloppés dans une natte. Les familles aisées pouvaient doubler la natte par une peau de bœuf, laquelle n'était pas toujours recousue pour enfermer le cadavre. Chez les Matafal en particulier, la fosse, de peu de profondeur, était creusée près de la case du défunt si celui-ci avait été un homme âgé, mais près d'un grenier dans le cas d'un enfant. A côté de la tombe, une poterie usagée (souvent ébréchée) ou un pierre blanche faisait office d'autel : un geste sacrificiel à l'intention de l'esprit du mort y était prévu chaque trimestre.

Hors de ce modèle assez commun, des lignées guidar de souches voisines de celles de Matafal, à Libé par exemple, perpétuaient la tradition que certains aïeux avaient gardée de leur passage dans les Monts Mandara. L'usage était alors que le linceul fût composé d'autant de boubous en gabaque que le défunt en avait capitalisés, sa vie durant, à cet effet. Mais à l'est, plusieurs pratiques marquaient leurs différences. Si quelques-uns des descendants des paléo-Guidar n'avaient guère abandonné les traditions des ancêtres, une majorité de familles d'autre origine s'était rangée à ce que Chantal Collard a qualifié « d'ensevelissement furtif », réplique évidente du rituel moundang, celui dont Alfred Adler a conclu que « la mort (était) escamotée », parce que dépouillée de tout cérémonial. En fait, après le constat du décès, le cadavre était déposé, séance tenante, dans une modeste fosse, recouverte ensuite de branches, de terre et de pierres - ces dernières destinées à s'opposer aux fouilles des hyènes, nombreuses dans cette zone. A Boudva, la suppression des libations, dont les animistes traditionnels estimaient que l'esprit du défunt les exigeait sous peine de malédiction, avait mis fin au dépôt d'une poterie sur le lieu de la tombe. A Kongkong, mes interlocuteurs de 1959 m'ont fait part d'un usage surprenant, sans me convaincre pourtant : une fosse commune eût reçu tous les cadavres, les rites étant reportés à plus tard. Une tradition annexe, exclusivement limitée à Bidzar, Biou et Boudva, mais étendue peut être à Kongkong, prévoyait, aux dires de Chantal Collard, une danse destinée à éloigner l'âme du défunt. Cette danse se serait tenue dans un bois sacré, les femmes en étant écartées, les danseurs portant, quant à eux, pour se protéger des puissances néfastes, un masque en écorces surmonté de deux cornes. Chantal Collard rapporte aussi, sans en avoir été témoin elle-même, qu'à un moment donné, la voix des ancêtres se faisait entendre. Cette aire de phénomènes religieux spécifiques s'éloignait ainsi des prototypes de celle du monde guidar originel.

• Des procédés de divination de tous ordres, liés à l'animisme

Dernier exemple, communément répandu dans toutes les ethnies, celui des pratiques de la divination. En tous temps, partout, sous tout prétexte, pour des besoins futiles ou en vue d'une réponse débouchant sur des conséquences gravissimes, que ce fût au service d'une collectivité tout entière (défense contre des épidémies, planning des activités agricoles, ...) ou pour décider du sort d'un individu, les formes de la divination paraissaient innombrables. Certains devins pouvaient

posséder des dons d'interprétation si exceptionnels que leur fonction les rendait opérationnels dans plusieurs ethnies différentes.

Les sciences divinatoires avaient été développées dans toutes les civilisations anciennes, y compris durant l'Antiquité grecque, laquelle légua à notre vocabulaire le suffixe mancie (comme dans cartomancie). Le commandant, quant à lui, empêtré dans les pratiques divinatoires dont les villageois voulaient assortir les procédures judiciaires en les déviant vers des décisions et actes les plus irrationnels ou gratuits, se trouvait placé devant un capharnaüm de croyances, de rites et de modes de diagnostics. Pour certains de mes administrés, il y avait là, certes, un moyen d'investigation commode et simple, tandis que pour d'autres hommes la conviction était d'obtenir la vérité, puisque la révélation provenait d'une source sacrée. Impossible pour moi-même de discerner, devant le cérémonial de l'interprétation et devant le travail symbolique du devin, si l'acteur religieux eût plus ou moins consciemment communiqué avec un surnaturel qui avait emporté sa conviction, et quelle eût pu avoir été l'essence de ce surnaturel.

Pour en demeurer à l'espace guidar et en simplifiant les phénomènes observables, le geste divinatoire m'est apparu ne pas avoir en général pour but de prédire l'avenir, mais plutôt, au travers de l'interprétation de signes, de dévoiler des choses cachées.

Ceci à deux degrés. Au premier niveau s'engageaient des processus élémentaires, que je qualifierais de divination privée, permise à l'homme quelconque, mais plus opportunément confiée à un devin maîtrisant des rituels simples. Le mode en était généralisé partout et ne concernait que les préoccupations du consultant, sans mettre en cause le fonctionnement de la société. Au second niveau, des processus complexes faisaient appel à tout ou partie des valeurs culturelles d'un groupe humain. C'est à cet égard que se décelaient des aspects totalement différents du rôle et des conditions assignés à la divination dans tel ou tel des sous-ensembles de l'ethnie guidar.

- Une différenciation des pratiques divinatoires selon trois secteurs guidar

Notons, pour commencer, le caractère de celles des pratiques divinatoires observées dans le secteur occidental de l'aire occupée par les Guidar. Lesdites pratiques ne revêtaient, à vrai dire, que les aspects rudimentaires communs aux traditions archaïques de l'Afrique noire. Cette absence de singularité résultait de ce que, sur la même aire, se côtoyaient de façon troublante les credos religieux opposés de deux civilisations. D'un côté, en effet, si l'univers des Guidar se positionnait dans des crovances animistes, il avait dû limiter l'extension institutionnelle de celles-ci, parce qu'il avait été politiquement fragmenté récemment, puis ensuite conditionné par son environnement musulman. D'un autre côté, l'univers peul, maître politique des lieux, souffrait lui-même d'une homogénéité incertaine : il était devenu en majorité paysan et assemblait des effectifs disparates - primo des héritiers des conquérants peuls, secundo des éléments ethniques originaires du Bornou, foulbéisés certes, mais arrivés comme simples soldats de l'infanterie des envahisseurs peuls, tertio un nombre croissant de natifs guidar convertis à la Religion du Prophète au cours des cent dernières années. Sur la carte, ce secteur occidental couvrait un étroit rectangle de 10 km de largeur, lequel s'étirait nord-sud de Babarkine à Mayo-Loué, Guider et Figuil. La population guidar demeurait ainsi tributaire des territoires des lamidats de Guider, Mayo-Loué et Figuil, dont elle formait l'une des composantes. L'imbrication ethnique se traduisait par deux types de villages : les uns mêlaient Peuls et Guidar, commandés par un Peul, les autres réunissaient un peuplement guidar, dont le chef, un Guidar, pût souvent être musulman.

Cette double hétérogénité du statut politique et de l'appartenance coutumière, accentuée par des phénomènes courants de métissages raciaux et par des processus variables d'acculturation n'avait pu rester sans conséquences. A l'échelon officiel du lamidat, puisque la foi musulmane constituait une rupture délibérée avec l'animisme païen et avec les agissements découlant de cet animisme, toute manifestation publique d'une religion naturelle eût implicitement démenti le dogme de l'unicité de Dieu. Or c'eût été, de la part du peuple guidar, afficher une contestation ouverte de la doctrine musulmane et une offense au pouvoir politique, que de se livrer à des procédés magiques, tels ceux pour appeler ou arrêter les pluies, pour soumettre le calendrier des cultures aux décisions des forces surnaturelles du sol, pour chasser les esprits propageant les maladies, pour offrir des sacrifices aux puissances invisibles, etc. Cette désapprobation n'avait pas empêché, à l'échelon local d'un petit collectif villageois majoritairement guidar ou à l'échelon local de familles attachées à leur religion naturelle, que se fussent poursuivis néanmoins pratiques divinatoires et recours à des devins pour orienter la vie privée.

A l'écart vers l'ouest, seule survivante du passé guidar restée politiquement indépendante, la petite principauté guidar de Libé, n'avait pas abandonné les usages des ancêtres en matière de divination, nonobstant le doublement récent de sa population par des Fali et des Daba, certes également animistes, et par quelques immigrants peuls non portés au prosélytisme islamique.

Vers l'est, un second secteur nord-sud, parallèle au premier, était longtemps demeuré un no man's land que les armes remettaient périodiquement en cause. En effet, cette fraction du territoire guidar, que le conquérant peul ne put bien maîtriser, servit souvent de tampon dépeuplé entre féodalités peules à l'ouest et, côté oriental, les Guidar dits orientaux. Ceux-ci avaient alternativement consenti à verser tribut aux féodaux peuls, puis subi la domination de ces derniers, enfin fomenté révoltes et représailles contre leurs adversaires. Après que la colonisation eût prêté main forte aux Peuls, l'administration civile, en 1940, libéra définitivement les Guidar orientaux de la suzeraineté du lamido de Mayo-Loué. Cette situation nouvelle permit par ailleurs aux Guidar occidentaux de recoloniser ce second secteur, dont l'insécurité les avait fait fuir simultanément avec les fermiers peuls.

Le troisième secteur, dessinant lui aussi une bande parallèle depuis, côté nord, la frontière des pays guiziga, jusque, côté sud, les premiers colonats mambay montés s'installer dans le lamidat de Figuil, constituait donc l'habitat des "Guidar orientaux", lequel se caractérisait, jusqu'en 1960, par un peuplement exclusif de guidarophones. La communauté de langue le plaçait encore dans l'ethnie guidar, quand bien même la population se fût montrée, depuis un siècle, de plus en plus perméable à des influences d'origine moundang, mambay ou guiziga. Les villages, quant à eux, mêlant des clans de provenance diverse, n'avaient pas cessé d'être politiquement indépendants jusqu'en 1957/1958. Ils ont alors consenti, de mauvais gré, à être fédérés dans un canton administratif, dit de Lam – tout en conservant leur structure de pleine autonomie coutumière interne – à l'exception de Bidzar I, Bidzar II et Biou qui n'acceptèrent pas de perdre leur statut de villages libres.

Ce secteur oriental, en raison de sa résistance nationaliste, avait refusé toute concession à l'égard du modèle peul. Néanmoins, au lendemain de 1945, l'installation d'une mission catholique à Lam vint y amorcer le premier impact d'une autre croyance, la foi catholique. Hypothèse vraisemblable, c'eût été le passé tragiquement tumultueux qui aurait conduit la pensée religieuse des Guidar de ces lieux à renforcer son emprise sur la population. Les conflits restés en mémoire auraient incité les villages à solidariser davantage les citoyens au travers

d'une participation très active à des pratiques sacrées, répétées et collectives, et à des cérémonies symboliques. L'autorité d'un chef de village provenait elle-même directement de l'un ou l'autre des pouvoirs mythiques que l'intéressé tenait de ses savoirs ou procédés occultes. Ainsi les rituels collectifs s'étaient-ils multipliés et complexifiés, développant des liens institutionnels entre les habitants au cours des opérations de divination. Certaines séances mantiques (divinatoires) pouvaient durer des journées entières, avec intervention de personnages qualifiés, avec accomplissement de certains gestes en certains lieux et à certains moments, avec emploi de certaines plantes et êtres vivants aux vertus magiques, avec certains sacrifices, etc., le tout conditionnant la validité de la liturgie et l'efficacité de l'intervention espérée. Point à retenir : les phénomènes culturels évoqués auraient eu un rapport de dépendance avec la mixité des clans, plusieurs de ceux-ci ayant introduit des pratiques en vigueur chez les Moundang ou les Mambay. En contrepoint de cette constatation, les villages de Djougui Bô et Gabla, dominés par les clans moukdara venus des Mandara, n'observaient pas de telles coutumes.

Chez les Guidar, plus encore que dans d'autres ethnies animistes, le recours à la divination exprimait un besoin primordial. L'éducation coutumière avait entretenu la conviction que certains événements, loin d'être fortuits, signaient une menace en cours. Alerté, l'individu s'interrogeait : avait-il commis un acte impie à son insu, un tiers avait-il délibérément choisi de lui nuire... ? Seules les puissances invisibles, informées de tout, pouvaient dévoiler la cause de cette annonce inquiétante et dire comment agir.

Pour la masse des gens simples, la divination présentait un aspect spectaculaire. Assez pour que des cultivateurs eussent été tentés de solliciter un apprentissage auprès de petits maîtres devins et plus tard de fasciner leurs voisins par le dévoilement des mystères cachés. Sans quitter leurs fermes, ils s'essayaient ensuite à une "mantique" (divination) élémentaire, se suffisant d'une clientèle de paysans comme eux-mêmes qui les rémunéraient avec des produits de leurs récoltes ou de la bière de mil. Evidemment, si l'attendu des divinités avaient été pressenti devoir mettre au jour de dangereuses perspectives, mieux valait que le consultant s'adressât à un habile devin assez expérimenté pour aller jusqu'à infléchir "les esprits". Le coût se décomptait dès lors en monnaie, propre à décourager le pauvre hère.

- Simultanément, des procédés de divination communs avec ceux d'autres ethnies

Abordons un premier procédé de divination assez commun, puisque l'instrumentation se réduisait à deux épais brins de paille, préalablement coudés à l'identique ou encore à deux bâtonnets ayant subi une pliure¹³. Le système était du genre dual : une question précise étant posée par le devin, l'oracle répondait par oui ou non, contraignant éventuellement à un jeu de questions complémentaires. Après que les deux bâtonnets eussent été lancés par le devin et fussent retombés, il fallait d'abord s'assurer que leur position à l'un et à l'autre fût identique. La réponse à la question (oui ou non) découlait du côté conventionnel (déterminé souvent par le sexe du consultant), vers lequel la pliure des tiges se trouvait tournée après la chute. Le déroulement des essais avec types de figures différentes s'opérait rapidement. Le témoin étranger assistant à la scène, en écoutant l'interprète, éprouvait une perplexité croissante lorsque le devin, pour se faire valoir sans doute, agrémentait son ésotérique interprétation de considérations déconcertantes pour ce non initié.

Procédé d'inspiration voisine, diffusé chez l'ensemble des animistes du Nord-Cameroun et non ignoré sur l'aire guidar, la divination par les pattes d'un poulet exigeait du devin une compétence reconnue. Informé du coût de la séance, à

DES SOCIETES PARTAGEES ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

commencer par le prix de l'animal à sacrifier et sachant qu'une unique question eût été permise par poulet envoyé à la mort, le consultant escomptait probablement qu'en versant des honoraires élevés au voyant, il obtiendrait un présage sans funeste augure. L'interprétation risquait alors de demander un long délai, après le prélude déjà lent de l'étouffement du volatile et l'attente du dernier soubresaut convulsif. Exemple d'un cas d'espèce grave : comment faire cesser un dérèglement fatal ? La question à poser par le devin aux puissances invisibles aurait alors pu être la suivante : "la perte successive de plusieurs bébés signifie-t-elle que la mère doit quitter son mari ?" Une fois les pattes du poulet inertes, le devin passait à l'examen de la façon dont ces pattes s'étaient dépliées sur le sol pour en conjecturer quel était le message des esprits infra-terrestres à la mère. Les informations à décrypter, selon des commentaires que m'avaient faits autrefois des devins des Monts Mandara, exigeaient l'examen d'au moins une trentaine de positions différentes des pattes, entre lesquelles faire un choix de la réponse.

Laissons de côté une divination que les Guidar avaient dû expérimenter sans m'en parler, alors qu'elle était familière chez plusieurs de leurs voisins. Dans ce type de voyance, la transmission de l'oracle des divinités se lisait dans le déplacement de bâtonnets – pratique courante jusque dans les pays bamiléké –, chaque bâtonnet servant lui-même de symbole identificateur d'un message. L'une des méthodes courantes consistait à laisser aux esprits le soin de diriger un crabe d'eau douce, maintenu dans la boue semi-liquide d'une poterie, pour qu'il bouscule les bâtonnets.

- La prédilection des Guidar pour l'emploi des pierres de divination

D'évidence, une particularité des traditions en pays guidar avait été celle de privilégier l'emploi des pierres pour obtenir la communication avec les forces occultes. L'homme quelconque avait besoin de recourir évidemment à des devins initiés à cet effet, ceux-ci associant parfois des rites à leurs manipulations et interprétations. Ainsi, au grand jour, solennellement ou non, observait-on des formes de divination communes à l'ensemble des Guidar, mais aussi, d'autre part, des formes spécifiques à quelques villages seulement, dont elles avaient, de la sorte, enrichi le patrimoine culturel depuis quelques générations seulement. De façon générale, le monde guidar, comme les populations du Nord, connaissait ici et là de modestes devins qui, pour eux-mêmes ou pour des clients, jouissaient d'un trésor divin de 15 à 30 pierres, grâce auxquelles ils rendaient des oracles. Il se trouvait par ailleurs des magiciens, dont notamment plusieurs chefs de village des Guidar orientaux qui avaient hérité de pouvoirs d'intervention sur les phénomènes naturels. et manipulaient des "pierres de pluie" ou "de sécheresse". Cependant, en dehors de ces cas et chez les Guidar orientaux seulement, deux catégories de procédés de divination par les pierres s'étaient généralisées.

Le premier moyen de divination répondait au besoin d'individus qui y recouraient dans les difficultés de leur vie privée. L'instrumentation consistait en une "table", simple surface de sol aplani, où des demi-cercles concentriques alignaient un très grand nombre de pierres fixes. Utilisant ce dispositif, le devin se livrait à des suites de décomptes, dont lui seul jugeait de la fonction, tout en jonglant avec des valeurs aléatoires — du moins en était-ce là l'interprétation qu'en faisait l'observateur étranger, lequel ignorait la signification attribuée à chaque pierre. Après avoir émis des considérations diverses, hors propos pour le néophyte, le voyant prononçait quelle lui avait paru la réponse des esprits. Le Recueil photographique, joint aux présents "mémoires", présente un modèle impressionnant d'une table à Lam, équipée de centaines de pierres. Pour sa part, Chantal Collard, dans le même cadre d'une divination appliquée à la vie privée, a évoqué une pratique apparemment

distincte, dont on aurait apprécié que son témoignage l'eût localisée quant au village ou au clan et quant à l'extension du système décrit. La scène est celle d'un devin assis devant le sol lui servant de table de travail, ayant un tas de galets à portée de main. Saisissant des galets par tirage, il lance ceux-ci plusieurs fois selon un nombre pris au hasard, puis opère un recomptage, additionne et reporte en multipliant les questions. L'anthropologue insiste sur la multiplicité des combinaisons et sur la variété des cas traités (maladies, opportunité du choix d'une épouse, faits de sorcellerie, fautes commises, possession de jumeaux par des esprits maléfiques, ...) C'était là, pour un étranger, après avoir été saisi de stupéfaction, comme entrer dans un labyrinthe. Chantal Collard précise utilement que "ces séances mantiques" (divinatoires) étaient suivies d'un rituel de sacrifices, sans cependant dire lesquels.

Les rituels de sauvegarde collective des Guidar orientaux

D'autres moyens divinatoires, toujours chez les Guidar orientaux et au moins pour certains groupes - l'anthropologue n'ayant peut-être pas été informée des villages dans lesquels des cérémonies distinctes pouvaient avoir été régies par d'autres sous-systèmes de la culture quidar - répondaient au dessein d'une sauvegarde de la collectivité. Il s'agissait là, pour les autorités des villages et des lignages, de prévenir les menaces et de les détourner (famines, maladies, agissements de sorcellerie, ancêtres hargneux et agressifs, méchants génies contaminant les récoltes avec des sortes de virus, panthères, vipères Echys ...). Chantal Collard, sans attester à quelles séances elle a été présente, a consigné longuement les étapes de ces consultations. L'essentiel de l'approche des puissances infernales se serait déroulé probablement sur le plus haut point du majestueux inselberg (inhabité) de Lam, quatre fois par an. De surcroît, chaque quartier des villages concernés organisait des cérémonies publiques pour chasser les malheurs et les maux et pour se concilier les ancêtres des différentes lignées en leur offrant du mil (céréale aussi valorisée que le blé de notre pain). Chantal Collard fait valoir à juste titre le pouvoir magique reconnu au chef de la terre (prêtre intercesseur) dit mousdelva en langue kada¹⁴. C'est ce devin qui officiait, notamment en élaborant lui-même une mixture, ensuite additionnée de farine de mil, et qui la versait dans deux poteries, déposées au creux d'un rocher proche d'une petite mare attirant les serpents. Quelques jours après, et le mousdelva ayant pris soin de distribuer généreusement de la bière de mil aux chefs de quartiers qui l'accompagneraient, il allait vérifier le contenu des poteries. Au cas où les serpents l'eussent consommé, le devin se chargeait d'annoncer la terrible nouvelle qu'une famine avait été prévue par les esprits. Chantal Collard laisserait entendre, de page en page, que ces manifestations d'un imaginaire collectif - brodant autour de divinités inconnues à infléchir après que les devins eussent décodé leurs intentions nuisibles - y associaient des rituels hétéroclites, des musiques festives et des danses, ceci dans une douzaine de villages autour de Lam et Kongkong (voire autour de l'inselberg de Bidzar), cependant que les détenteurs des pouvoirs religieux visitaient les lieux sacrés (arbres, rochers, trous de serpents, ...) pour y déposer des offrandes et procéder à des oblations, libations et immolations. De telles consultations divinatoires prenaient ainsi un caractère d'ordre institutionnel pour s'assurer de la protection des divinités. Or de telles coutumes, étrangères à la pure tradition guidar, n'étaient aucunement de celles, bien au contraire, qui eussent contribué à solidariser l'ethnie en un groupe cohérent et uniforme.

- Dévalorisation des traits identitaires et déconstruction ethnique

Les longs développements qui précèdent se sont proposés d'illustrer, à l'aide d'apercus concrets et précis, comment des dissemblances ont accentué, dans les décennies précédant 1960, une « déconstruction » des ethnies, déconstruction déjà en cours au XIXe s. pour certaines des sociétés animistes du Nord. Ils ont évoqué des signes et des facteurs parmi ceux qui pouvaient affecter l'homogénéité d'une communauté bâtie autrefois sur des traditions ancestrales. Ce mouvement recut un coup d'accélération lorsque la colonisation eût établi un état de paix. L'arrêt des conflits armés et le support mutuel entre les peuples libérèrent ceux-ci de leur séculaire contrainte d'avoir à user de la force pour défendre leurs traits identitaires. Dans le nouveau moule unificateur du territoire camerounais, la puissance coloniale institutionnalisait le projet d'une nation. Un tel projet eut pour effet indirect de réduire l'aura des groupes ethniques en même temps que de désacraliser et dévaloriser le patrimoine des valeurs coutumières fondatrices. Plus que jamais, principal acteur territorial jusqu'à 1960, le commandant avait dû ménager à ses administrés une transition pondérée entre les traditions que les intéressés vivaient encore profondément dans leur esprit et dans leur cœur, et d'autre part, la novation des relations citoyennes du nouvel univers national camerounais. Le lecteur aura été par ailleurs attentif aux dernières pages, où, chez les Guidar différents traits culturels concomitants faisaient subir à l'éthnie de nouvelles métamorphoses, l'éloignant de son visage monolithique d'autrefois.

Des ethnies déchirées par des conflits armés opposant leurs propres sous-groupes

• Le déroulement des combats

Déconcertants ont été, pour les premières autorités coloniales du nord du Cameroun, les brefs emportements guerriers mettant fortuitement aux prises des fractions d'une même communauté animiste, spécialement dans les Monts Mandara. Surgissaient à l'improviste, ici et là, des conflits sanglants opposant soit des quartiers du même groupe ethnique, soit un quartier d'une ethnie à un quartier d'une ethnie apparentée. Or ces épisodes n'ont pas cessé de se renouveler jusque vers 1950. Leur rappel soulignera un aspect de l'inconstance du consensus ethnique.

Après d'autres témoins, le soussigné s'était interrogé sur ce troublant passé où des hostilités meurtrières revêtaient la même soudaineté brutale que tant d'autres accès de fièvre, par lesquels se manifesta autrefois le rude tempérament des collectivités païennes. Les combats, dont il s'agissait, présentaient des traits assez singuliers pour que le commandant ne les confondît pas avec un quelconque autre engagement armé. Les adversaires eux-mêmes n'ignoraient rien de la répétition épisodique, dans le passé, de ce genre de soubresauts. Le déroulement des opérations portait l'empreinte formelle de convictions religieuses régnant alors, donnée fondamentale qui sera détaillée ci-dessous. La suite des évènements s'enchaînait selon un ordre si ordinaire, dans chacune de ces ethnies résolument attachées à leur isolement, que les deux camps, sans volonté de dissimulation, n'avaient garde de prévenir le commandant de la tournure prise par leurs désaccords. Des tiers, cependant, se décidaient souvent à alerter le poste de la subdivision. Mais le délai d'urgence était d'ores et déjà révolu : il s'écoulait une à deux journées avant que les messagers eussent traversé le dédale des reliefs, une journée où l'agent d'autorité, sans aucun collaborateur, organisât le fonctionnement du poste en son absence, deux à trois jours de marche à pied où les forces de police et le commandant rejoignissent le lieu des hostilités.

Arrivé après la bataille, il restait à l'administrateur à démêler les causes réelles de la crise, ceci à grand-peine, compte-tenu des alibis avancés par les acteurs complices et des confusions inhérentes au « filtre » des deux interprètes successifs. Il fallait reconnaître que, dans cet autrefois antérieur à 1950, les petites communautés en conflit ne disposaient d'aucun moyen de conciliation préalable pour triompher de leurs mésententes avant de prendre les armes. Les anthropologues avaient très justement qualifié ces sociétés dites élémentaires du nom de « acéphales » (sans tête, sans chef). Car les pouvoirs s'y partageaient entre trois têtes au moins, le chef du village, le magicien intercédant auprès des puissances du sol, le chef de guerre du sous-groupe. Les divinités chtoniennes (celles dont le philosophe Barthes a écrit qu'elles étaient maîtresses « d'un au-delà souterrain ») résidaient sous le territoire du quartier et sévissaient en premier lieu pour le salut du quartier. Chaque quartier formait par lui-même un melting-pot de lignées relevant de mânes paternels différents, puisque les lignées ne descendaient pas de la même souche masculine et n'étaient donc pas parentes entre elles. De ce fait, un clivage menaçait de séparer les membres d'un même quartier - partagés entre deux ou plusieurs lignées étrangères de même poids -, à l'heure où des tensions conflictuelles s'aggravaient avec d'autres quartiers. Si nombre d'habitants pouvaient prendre le parti d'une solidarité de tout le quartier, en raison des liens créés par le même site d'habitat et par des unions matrimoniales durant des générations, une autre fraction des habitants pouvait, par contre, soutenir avant tout la cause de l'unité et de la pérennité de l'ethnie. Selon les analyses faites a posteriori par des anthropologues après l'Indépendance, le sous-groupe territorial aurait été, en réalité, assez généralement conduit, dans le contexte de la guerre elle-même, à faire bloc, quelles qu'eussent pu être les conséquences, pour les combattants, d'avoir en face d'eux de proches apparentés sur lesquels tirer leurs flèches.

Les colères collectives débouchant sur des heurts armés invoquaient les motivations les plus variées : rixes à l'occasion de fêtes funéraires ou après abus de bière de mil, prétextes futiles après accumulation de rancœurs, rapts de femmes ou fuite de filles vers leurs amants, représailles dictées par la loi du talion en vue de compenser la mort de ceux laissés sans vengeance lors de précédentes escarmouches, ... Parfois les parties opposées convenaient d'abord de s'en remettre à des ordalies (épreuves judiciaires où des phénomènes naturels agissaient comme justiciers), forme de divination la plus artificielle et arbitraire qui fût. Une fois le dessein du camp des assaillants arrêté, les devins avaient à interroger les puissances occultes tant pour en obtenir le feu vert, que pour leur soumettre éventuellement l'organisation et la tactique des opérations délibérées par les stratèges. Autres mesures parfois envisagées après consultation des devins : mise à l'écart d'une participation aux combats de ceux des membres du groupe qui pourraient, selon les esprits, être mortellement atteints ou encore de ceux dont les devins annonçaient qu'ils infligeraient la mort à un adversaire apparenté - car, dans ce dernier cas, une malédiction, prononcée par les invisibles, retomberait sur l'auteur du coup mortel, sauf pour ce dernier à procéder régulièrement à des sacrifices de rachat sur l'autel dressé à l'intention de la victime. L'attaque n'avait lieu que de jour, en général par le son d'une trompe de guerre (corne d'antilope). Jean-Yves Martin, qui étudia les Mafa en 1965/1967, fait allusion à un préalable, celui d'une déclaration de guerre par l'acte symbolique d'un caillou jeté sur le toit d'un ennemi. Le combat commençait après que la trompe du camp adverse y eût répondu. Ni pillage, ni dommages aux biens, ni incendies, ni outrages aux femmes et aux enfants n'étaient

permis par les coutumes. L'arrêt concerté des armes intervenait bien avant la nuit, de façon notamment à dresser en commun le bilan des morts et des blessés. S'il n'y avait pas eu d'antécédents, c'est-à-dire un passif de victimes non encore vengées après une bataille antérieure, le combat s'arrêtait dès le constat d'un premier combattant tué. Une reprise des hostilités, en cas de nécessité, était reportée au lendemain. Ces disciplines, inhabituelles dans le domaine d'une véritable guerre, ont été rapportées au soussigné par des participants aux conflits évoqués. Elles tiraient leur fondement du système de croyances partagées à l'époque par l'intégralité des membres de ces communautés. Entière y demeurait encore la foi de l'être humain dans l'omniprésence et l'implacable contrôle d'êtres invisibles, lesquels épiaient les vivants et disposaient d'une infinité de moyens de sanction (tous de l'ordre de ce que nous appelons des phénomènes naturels) contre ceux des membres du groupe violant les règles de ce genre de combat ou, plus tard, ceux qui rompraient le serment de paix qui avait antérieurement été prononcé pour supprimer les luttes armées.

Des combats meurtriers que les croyances avaient assortis de disciplines

Le vécu de ces conflits intra-ethniques appartient à un passé dont peu d'archives ont vraiment laissé des traces précises. On eût aimé disposer des souvenirs gravés par des témoins camerounais eux-mêmes. Démunis alors de l'écriture, comme leurs propres enfants en général, les intéressés auraient-ils pu toutefois fournir leur contribution? Or les conditions dans lesquelles intervenaient les heurts dont il s'agit, méritent une relation, tant elles paraissent aujourd'hui non pas tellement anachroniques, que révélatrices d'une civilisation aux normes parfaitement ordonnées. Le chapitre V de ces mémoires a déjà consigné quelques faits, recueillis durant la saison sèche 1947-1948 et sur les lieux. Plusieurs de ces épisodes sont à nouveau commentés ici pour attester que les groupes ethniques concernés, fixés depuis des générations sur les Monts Mandara, ont réussi à surmonter ce genre d'épreuves (ainsi l'image 195 du Recueil photographique reproduit-elle une danse de réconciliation chez les Gemzek en 1948).

Le lecteur imaginera facilement dans quelle ignorance j'avais abordé la subdivision de Mora, où je fus affecté, en 1947, et dont le titulaire n'avait été, le plus souvent, que le seul Blanc à résider sur place. Certes un long séjour à la direction des affaires politiques du Cameroun m'avait donné à lire les « rapports de tournée » que tous les camarades de brousse devaient adresser au chef-lieu. Je fus cependant redevable de ma première approche de ce monde inconnu à l'administrateur Bertrand Lembezat, du poste de Maroua. Cet aîné m'avait précédé en 1939 à Mora et sut me transmettre son expérience des conflits qui survenaient parfois entre des sous-groupes d'ethnies animistes. Sans s'attarder sur le panthéon mythique des peuples païens, il m'avait dévoilé tout l'arrière fond des croyances traditionnelles élaborées autour de ces drames et autour du règlement de ceux-ci. Le présupposé d'un réseau de forces supra-naturelles avait suffi, dès l'origine, à établir la discipline des relations sociales.

Sur ces prémisses, je m'étais construit une ligne directrice. Si j'en avais la témérité et à mes risques et périls, je m'étais promis de servir les intérêts durables de ces sociétés archaïques et d'écarter toute action d'une procédure pénale ou criminelle – celle pour coups et blessures ou pour meurtres. Mais agir ainsi, c'était contrevenir sciemment à mes stricts devoirs d'officier de police judiciaire. Sans hésiter, je me suis rangé à l'avis de Lembezat et, tandis que les blessés les plus gravement atteints attendaient leur mort, j'ai chaque fois donné la primauté aux

mesures dont on eût pu espérer un non-renouvellement de la guerre. Car le code coutumier, dans la crainte qu'avaient les deux camps de leurs puissances souterraines à chacun, exigeait la poursuite de la vengeance tant qu'un ennemi resterait à tuer pour équilibrer, en quelque sorte, le nombre des victimes de part et d'autre. Si l'animisme avait une logique et s'il fonctionnait sur la base de cette logique, toute suppression des motifs de vengeance aurait dû entraîner une réconciliation des groupes ennemis. Or sans qu'on recourût à mort d'homme pour rétablir éventuellement l'équilibre des pertes en combattants, la foi des animistes dans leur credo leur avait offert deux moyens supplétifs concrets, inscrits dans presque toutes les coutumes : le versement du « prix du sang » (une forme symbolique de compensation) et le serment d'auto-malédiction, celui-ci prononcé en invoquant les forces occultes, dûment invitées à enregistrer l'inviolabilité de la promesse de paix sous peine de la colère des divinités. Il fallait recourir à l'obligation coutumière d'un dédommagement réparatoire, balancant une perte à la facon d'un symbole de l'extinction d'une dette. Cette obligation jouait en beaucoup de domaines et quel que fût le groupe (quartier, clan, lignage, famille). Certaines communautés offraient une jeune femme, laquelle, en fournissant un enfant mâle, assurerait la compensation du guerrier disparu ; mais ce dispositif n'a pas été évogué devant moi.

Gardons en mémoire les conditions éprouvantes qui furent celles des petites communautés animistes, les montagnardes en premier lieu. Mal venus seraient sans doute nos jugements, a posteriori, sur ce que nous rapportons ici des flambées de violence. Dans ces sites souvent abrupts, rocheux et dépourvus d'eau, bien que transformés par l'homme en amphithéâtres aux centaines de gradins, les espaces cultivables suscitaient empiètements sournois et disputes, parce que contigus et insuffisants. A l'ère contemporaine, eussent-elles été de taille réduite, les ethnies dites « perchées » présentaient des densités extrêmes. Des quartiers en arrivaient à un tel point d'exaspération contre d'autres, qu'un simple prétexte avait tôt fait de choisir les armes pour vider les querelles. Ces paysans frustres pouvaient-ils mesurer sereinement que leur conduite insensée briserait leur groupe historique? Quoique de tels fourvoiements et l'invraisemblable singularité des faits aient été déjà évoqués au chapitre V, il nous a semblé que ces matériaux, réinsérés ici, alimenteraient utilement notre longue réflexion sur cet indéfinissable lien, dit ethnique. Et au plan de l'histoire, dans le cas des micro-nations, une désunion définitive de l'effectif ethnique condamnait une collectivité à perdre son identité par défaut de dimension minimale.

• Dix reprises annuelles des hostilités entre les Gemzek

Je rapporterai tout d'abord un conflit dont le souvenir m'est resté comme une sorte de quintessence de l'aveuglement de ses participants et, de surcroît, de la rigueur des conceptions religieuses de ces sociétés, même au niveau des décisions collectives. La confrontation se déroula en une journée torride de mai 1947 sur un des massifs de la subdivision de Mora. Ne s'y étaient cependant opposés que deux petits quartiers, Massuru et Kotoma, du sous-ensemble ethnique de Gemchek (Gemzek), lui-même apparenté au tronc mofu. Le bilan avait été seulement d'un mort et 15 blessés au soir des combats. Mais l'évènement tenait sa portée alarmante du fait qu'il s'était situé dans un cycle continu de la loi du talion. Des heurts sanglants, durant neuf années, s'étaient renouvelés chaque saison sèche – curieusement, mais très significativement, à l'heure où chaque famille allait préparer ses champs pour les semailles des pluies bientôt attendues et réalisait l'exiguité de ses parcelles –, sans que le nombre des tués eût été équilibré, c'est-à-dire sans qu'une parité des pertes éteignît l'obligation de revanche.

Je fus personnellement d'autant plus interpellé que je venais d'aborder le nord du Cameroun sans le recul d'une expérience locale. Depuis mon poste à Mora, je rejoignis le fond du golfe de Séraoua au dessus duquel se dressait, abrupt, le massif de Gemchek (les photos 189 à 191 du Recueil photographique en donnent des images). Gravir, en plein midi, cette falaise où les roches déjà brûlantes réverbéraient leur chaleur, me fut une « avant-première » avant cent autres, plus tard, dans les Monts Mandara. Mes guides me conduisirent directement à Massuru, d'où les quetteurs de service avaient repéré mon approche sur la plaine et avaient alerté les notables. Or, de leur côté et de façon imprévue, les 200 montagnards de Kotoma, encombrés d'un pitoyable attirail de survie, avaient d'ores et déjà amorcé leur fuite de rocher en rocher - l'amoncellement des blocs composant les crêtes de la chaîne n'y laissait place à aucun sentier apparent. Parmi eux se trouvaient, assistés par des adultes, des malades, infirmes et vieillards, qui avançaient à tâtons en direction de retranchements dantesques, lesquels n'avaient connu d'autres hôtes que des singes cynocéphales et des panthères. Je résolus d'engager sans délai un dialogue avec ce peuple craintif et de rejoindre la pitoyable cohorte que mes jumelles me permettaient de suivre. Deux interprètes seulement m'accompagnaient, dont un natif de Gemzek, combien précieux dans ce labyrinthe de granites lissés par l'érosion. Je compris vite que ma démarche avait été perçue comme une menace, encore que l'eusse laissé mes gardes camerounais à Massuru. Je fis donc demi-tour.

Quant aux Kotoma, ils s'arrangèrent un campement qui demeura d'un inconfort stupéfiant et qu'ils occupèrent, plus ou moins en permanence, durant la saison des pluies et durant la saison froide de novembre-décembre, origine de multiples décès chez les plus faibles. Le commandant avait promis ses foudres à Massuru si atteinte était portée aux biens et aux personnes de Kotoma. Constat chargé de sens, les mois s'écoulèrent sans donner lieu, apparemment, à des gestes désastreux. Des navettes quotidiennes s'organisèrent entre les cavernes et les sarés des familles. Enclos dans leur cave, les bœufs y reçurent leur nourriture. L'eau s'écoulant dans les excavations du quartier fut transportée jusqu'aux abris. Les cultures de la saison des pluies auraient été menées à terme et ultérieurement les récoltes auraient été engrangées dans les silos. Bref tout ceci reflétait un compromis bâtard, trahissant la persistance du profond malaise des années vécues dans l'hostilité mutuelle. Souhaitable aurait été une enquête qui eût pu, éventuellement, attribuer à la présence de clans étrangers, récemment établis dans l'ethnie, des rapports difficiles avec les coutumes gemchek.

Mes passages en tournée dans les pays mofu ont été ultérieurement l'occasion de m'informer de l'évolution d'une ébauche de réconciliation. Celle-ci pouvait être surtout espérée de la reprise des relations matrimoniales entre familles alliées des deux quartiers. C'est en février 1948 qu'une action fut engagée, après que des préliminaires mal partis eurent été suspendus pour éviter une rupture irréparable. Mon calendrier permit, ce mois-là, un bivouac de quelques jours à Massuru. Osant lancer le protocole coutumier d'une négociation, j'obtins que fussent transportés, sur la placette devant la case où je gîtais, les grands vieillards infirmes servant, pour chacun des quartiers, de médiateurs dans les relations avec les esprits des ancêtres, protecteurs tutélaires et maîtres des groupes vivant sur terre. Des heures d'échanges entre notables s'écoulèrent à décompter rétrospectivement les combattants tués dans les deux camps durant la décennie précédente, un scribe se chargeant de tracer autant de bâtonnets avec son doigt sur le sable. Toujours devant moi, intervint ensuite la remise de plusieurs zébus à la partie qui avait été pénalisée par un excédent de victimes – compensation conventionnelle, dite prix du sang. Les chefs

des deux quartiers prononcèrent en public l'effacement des vieux contentieux et proclamèrent solennellement l'engagement de paix passé entre les deux communautés. Encore restait-il à s'assurer que les promesses verbales formulées par deux hommes fussent tenues par tout le peuple.

Intervint alors un acte chargé d'une force mythique inimaginable, le serment de paix, dont, au surplus, la coutume prévoyait qu'il aurait à être accompli hors de la vue des habitants sur lesquels, pourtant, s'abattraient les châtiments promis aux parjures - spécificité déroutante du système des représentations magigues de l'animisme. Hors de la foule des deux quartiers belligérants, se détacha d'abord l'officiant (qui était donc ce personnage ?), une couverture crasseuse jetée en travers de l'épaule et tenant à la fois le couteau du sacrifice et le petit chien à sacrifier. A sa suite sortirent les émissaires de l'un et l'autre des camps, tous deux entièrement nus comme le nécessitaient, à l'époque, tous les gestes hautement sacrés et la transmission des forces et mystères occultes. Mon interprète musulman et moimême les accompagnèrent - notre qualité d'êtres neutres et inaccessibles aux phénomènes de la magie ne risquant aucunement d'altérer les communications entre les intervenants vivants et mythiques de la scène. Le talweg à sec d'une des frontières communes aux deux quartiers ayant été atteint, les deux émissaires saisirent le chien chacun par deux pattes et se positionnèrent face à face dans le talweg, tandis que l'officiant se placait entre eux devant la future victime, celle-ci ventre tendu vers le ciel. Tour à tour, les deux acteurs, personnifiant les groupes antagonistes, se répandirent en vociférations, remémorant les faits dont chacun accusait son adversaire. Pareille expectoration houleuse des haines sembla être une façon de les éteindre. Les deux mimes se tournèrent alors vers les puissances, qui, sous la terre, manipulaient l'avenir des humains. Ils leur signifièrent qu'une paix avait été conclue et qu'ils étaient mandatés devant elles pour prononcer le serment qu'elles avaliseraient. D'une voix énergique, l'un et l'autre sommèrent les esprits invisibles de sanctionner sans pitié tout membre de leur communauté qui romprait la paix. Les esprits se devraient d'infliger aux parjures une fin aussi tragique que celle du supplice promis sur l'heure au chien. Un bref moment de suspense précéda le rituel par lequel l'officiant trancha l'animal en deux. Sans lâcher leur portion de la victime, agitée de réflexes nerveux et perdant son sang, les émissaires s'en retournèrent vers leur quartier, où ils exhibèrent la dépouille, tout en commentant pour la foule la portée de l'évènement. Quelles suites ce scénario a-t-il connues ? Aucun écho ne m'en a été renvoyé les mois suivants.

• Golda contre Zouelva et Vamé contre Mora-massif

A la fin de ce même mois de mai 1947 où avait eu lieu le conflit évoqué cidessus, un autre heurt, en pays muktélé, entre les grosses communautés de même ethnie de Golda et Zouelva, me trouva suroccupé. J'ai dû renoncer à un déplacement. Le puits disputé tarissait à demi, chaque fin de saison sèche et, selon les archives, donnait lieu régulièrement à des empoignades au corps à corps. Je compris que le bilan n'avait fait état que de blessés légers. Par contre, une bataille, le 6 juin 1947, sur laquelle je n'obtins pas d'ailleurs toutes les informations souhaitables, se solda par 5 tués et 51 blessés. Elle avait présenté des caractéristiques différentes de celle du cas Gemchek. D'une part, le conflit surprenait : il avait opposé des clans ethniquement apparentés et des montagnards moins rustres, comme en témoignait leur fréquentation du marché hebdomadaire de Mora. Il s'était agi d'un combat entre le village de Vamé et deux quartiers du village de Mora-massif, gens habitant sur le même élément montagneux et qui se firent alors complices pour m'assurer que leurs colères avait suivi une dispute à propos de

poissons séchés (produit très apprécié pour donner du goût à la sauce accompapagnant la fadeur de la « boule de mil » quotidienne). J'ai préjugé que ces voisins, de même culture coutumière, mais entre lesquels les alliances auraient été permises par l'exogamie de leurs clans, auraient été excédés par les fuites d'épouses volages - une cause réelle de beaucoup de conflits sur les massifs où aucun tribunal de conciliation n'existait alors pour amortir les désaccords. Car de partout devaient me parvenir, pendant mon séjour, la nouvelle d'opérations de force montées par des maris en vue de récupérer leur patrimoine matrimonial. En dépit du nombre des victimes et à ma surprise, la réconciliation s'opéra facilement. Autre anomalie, les deux camps ont demandé que le cérémonial d'une conclusion de la paix intervint au poste de Mora. Particularités, également inhabituelles : le serment pouvait se dérouler publiquement et c'est un caprin qui servit pour le rite sacrificiel. De fait, on amena un bouc auquel on trancha la tête à coups de hache, après quoi l'animal fut mis partiellement à cuire, ceci devant une foule où s'étaient mêlés jusqu'à des Wandala musulmans. Autre particularité du scénario : les notables de deux parties, entourant le grand feu, mirent à griller les entrailles du bouc, puis se les distribuèrent en les mâchonnant longuement, sans qu'on me traduisît les déclarations qu'ils échangèrent. Surprise plus troublante : à aucun moment il n'a été fait état d'un chiffrage comparatif entre les pertes en tués de l'un et l'autre camp, ni d'un accord compensatoire. Par contre des hérauts ont évoqué la volonté commune de renoncer à des représailles ou agressions mutuelles et celle d'établir une paix durable. Le serment a bien énoncé que l'auto-malédiction qu'il comportait, impliquait tout citoyen coupable de parjure, les forces occultes devenant l'instrument en mesure d'accabler les hommes coupables de défaillances. Le symbole des châtiments sut accompagner le serment lorsque, peu à peu, la graisse du bouc, mise en réserve à cet effet, fut jetée sur les braises du feu. Les hautes flammes, qui s'élevèrent promptement, provoquèrent un effet assez saisissant pour que le public les accueillît par un tressaillement de trouble.

• Deux amis administrateurs entre Zulgo et Minéo-Mafa

Deux autres conflits, toujours cette même année 1947, ont présenté des traits assez communs. L'un survint au cœur de la saison des pluies, l'autre le 19 septembre (fin des pluies). Ils impliquèrent de petits groupes montagnards mofu de ma subdivision, lesquels, dans les deux cas, s'aventurèrent loin de chez eux pour provoquer des gens d'ethnies différentes habitant le territoire de la subdivision de Mokolo. La première de ces batailles rangées se déroula à Zaonada, village d'une petite ethnie minéo, fondée apparemment, par métissage entre des immigrés originaires du massif/village de Zulgo (sous-ensemble de l'ethnie mofu) et des immigrés originaires des pays mafa. Or les attaquants zulgo avaient dû franchir les 6 km d'un plateau tampon alors vide d'habitants. Ce no man's land de Balaché servait historiquement de glacis depuis l'ancien choc entre la poussée des Mafa, venus du nord, et celle des Mofu, venus du sud-est. Zaonada, site favorisé, avait attiré par la suite des colons mafa et des colons zulgo/mofu. Mon camarade de Mokolo, outre qu'il ignorait encore le nombre de blessés, n'a pas su me donner les raisons du déclenchement du conflit. Seul le bilan de 12 tués paraissait certain. J'avais appris auparavant que la composante zulgo des Minéo entretenait des échanges matrimoniaux avec son origine mofu. Les combattants zulgo, en attaquant Zaonada, auraient-ils voulu prêter main-forte à leurs frères de race intégrés dans une structure villageoise dominée par l'élément ethnique mafa ? Pratiquement, enquête et négociations de paix avaient été menées par Mokolo. Je me suis contenté d'être présent à Zaonada, afin d'exercer un contrôle sur mes administrés zulgo à l'heure de

la paix. J'ai assisté à l'échange du "prix de sang" et finalement, à côté de mon excondisciple du lycée Louis-le-Grand, je fus témoin du serment de paix. Celui-ci s'acheva par le rituel d'un petit chien fauve, supplicié pour symboliser le sort de ceux qui violeraient l'engagement de paix entre les deux groupes.

La seconde crise, datée plus haut, mit également aux prises des Zulgo (venus du quartier, dit de Balaché, du massif Zulgo de la subdivision de Mora) et des Mafa d'un quartier de Roua (subdivision de Mokolo). Les armes entrèrent en action à Roua, soit ici encore par delà un no man's land de 5 km entre Mafa et Zulgo. Le prétexte en aurait été, selon les acteurs, un vol de chèvres, avec pour conséquence la mort d'un combattant et des blessés non gravement atteints. Le serment de paix n'intervint que le 31 janvier 1948.

• Zulgo contre Gemzek et le rite du serment sur les armes

Autre événement navrant, fin 1947, cette fois-ci entre des Zulgo et des Gemchek. De ce heurt je ne fus avisé que par la suite. Les adversaires s'étaient bien gardés d'informer le commandant de leurs luttes, faisant notamment silence sur le nombre de victimes. Mais l'affaire ne pouvait que rebondir. A défaut d'un règlement à l'amiable, les deux parties se préparaient à exercer leurs vengeances. Cependant, apeurés, certains natifs m'envoyèrent des messagers. Je rejoignis les lieux et y demeurai du 29 janvier au 4 février 1948 en déplaçant sans cesse mon bivouac d'un massif à l'autre, avec la hantise d'un embrasement général. Etaient impliqués l'un des quartiers du massif de Zulgo (dit encore massif de Zelgwa), manipulé par le chef de massif lui-même, et un ou deux quartiers du massif de Gemchek, les deux massifs formant deux groupes ethniques distincts, mais en réalité des sousensembles de la grande ethnie mofu. Sur place, ayant identifié des provocateurs zulgo, j'en fis arrêter une vingtaine par mes goumiers. Cherchant à mesurer la résistance de leur chef à toute conciliation, je frappai ce dernier d'une amende d'un bœuf pour son refus de coopération et le sommai d'exprimer formellement qu'il renonçait à des représailles contre les Gemchek. D'autres négociateurs, pour se garantir la liberté d'une fuite, avaient demandé que leur parlementaire fit des navettes entre leur piton et le mien. Un accord de paix s'obtint néanmoins après une journée de lents échanges. La scène du serment mythique en présence des esprits invisibles avait encore à être menée. Elle emprunta un rite non encore évoqué ici, mais d'un usage courant chez les animistes des Monts Mandara. Le chef des Zulgo et les chefs des Gemchek, en même temps qu'ils prononcèrent un serment d'automalédiction et, dans l'hypothèse où certains de leurs ressortissants réengageraient les combats, recoururent au symbole funèbre suivant : les intéressés enjambèrent un arc et des flèches posés à terre pour signifier qu'ils consentaient à ce que les puissances tutélaires leur infligent la mort à eux-mêmes si l'acte sacré était violé par eux.

A signaler pour mémoire, un court épisode de fin avril 1948 entre deux quartiers de l'ethnie mada, dont Zagamtagné. Or, venu moi-même sur place, ma demande de réconciliation le 2 mai 1948, n'avait pas été acceptée. Les notables me firent valoir à juste titre que l'état des blessés graves laissait présager des morts, situation qui appellerait de modifier le compte du prix du sang. Ils proposèrent de différer leur serment, ce qui fut convenu.

A Urza, consignes de modération, mais nombreux blessés

Antérieurement à cette dérive chez les Mada, au début avril 1948, un conflit avait éclaté, source de nouveaux enseignements sur ce type de luttes fratricides. Séjournant alors à Mokolo pour recevoir les soins d'un médecin-lieutenant

nouvellement arrivé, je n'en fus pas informé. Le déroulement de ce différend au sein d'un même groupe m'a demandé d'enquêter après coup. L'affaire avait eu pour théâtre le petit inselberg d'Ourza (Urza), dominant le village/marché wandala de Mémé. Bastion tourmenté, Ourza s'élevait de plus de 300 m au dessus de la plaine. Ses reliefs assez abrupts avaient servi de défense et de refuge à des migrants animistes, dont les clans provenaient principalement de l'une ou l'autre des petites ethnies bordant le rebord oriental des Mont Mandara, entre le massif de Mora et celui d'Ouldémé. Lors du recensement, le fond humain m'avait paru assez homogénéisé du fait des croisements familiaux. Ô surprise! Le point de départ de la fièvre belliqueuse eût été, selon les dires, une controverse entre des compagnons de beuverie, au marché de Mémé, sur la qualité des bières de mil, celles-ci brassées par les femmes de différents quartiers du massif. Les intéressés décidèrent de faire trancher la polémique par les esprits souterrains au travers des armes, étant admis que la bière à déclarer la meilleure serait celle choisie par le camp vainqueur.

Arrivé à ce point, le lecteur ne s'imaginera-t-il pas s'être égaré dans un roman de science-fiction? Rien ne paraissait simple, d'autant qu'une autre difficulté avait surgi : le code coutumier de la querre réclamait une parfaite égalité, notamment un même équipement pour tous les combattants. Or casques et boucliers manquaient à certains. Les adversaires convinrent de différer de trois jours le déclenchement du premier affrontement, délai utile pour que des moyens de protection fussent empruntés dans des ethnies alliées. Il fut aussi prévu, eu égard aux très étroits liens de parenté sur tout l'inselberg, d'éviter les blessures qui eussent pu être mortelles. En fin de compte, la bataille cessa sans laisser de mort sur le terrain, mais néanmoins avec un total de 40 à 50 blessés. Parvenu sur place à mon retour de Mokolo, mon irritation, mal maîtrisée, considéra que le goût des bières ne justifiait pas que des parents ou alliés se blessent par flèches ou à l'arme blanche. Je fis arrêter la demi-douzaine de chefs de quartier complices et, pendant une semaine, je les joignis aux détenus de la geôle, leur faisant nettoyer la cour du poste, échangeant moi-même quelques mots avec eux lors de mes allées et venues. Une peine pécuniaire solidaire leur fut infligée en thalers de Marie-Thérèse d'Autriche, pièces de thésaurisation (dérobées aux Wandala vers 1898 quand le chef soudanais Rabah mit en fuite les maîtres de la plaine sur les refuges montagnards), pièces devenues composantes des dots chez les païens. A l'issue des négociations de paix et le rite du serment devant les divinités naturelles ayant été mené à bien, le 25 avril 1948, les chefs réussirent à rassembler une partie de la population, femmes et enfants compris, sur une aire du centre d'Ourza pour des réjouissances fêtant la réconciliation, sans caractère religieux, sembla-t-il. Les danses familières aux animistes, pratiquement des rondes et tournoiements, s'organisèrent, animées par des chants, sifflets et instruments à percussion, une finale qui me déconcerta...

Sur fond de ces récits, un commandant consacré à la reconciliation des ethnies

De cette succession de courtes violences entre les membres de la même ethnie ou ceux d'ethnies voisines de même civilisation, on aura retenu qu'elles ne correspondaient pas à des engagements classiques. Le fait que les collectivités s'opposant fussent le plus souvent de simples quartiers attestait que ces sociétés n'avaient pas acquis la dimension et les structures les promouvant au rang de chefferies soudées. Le stade d'un appareil institutionnel hiérarchisé tardait encore. En un sens, elles avaient pour atout un ordre coutumier tout autant efficace, eu égard aux bases de leur civilisation. Cet ordre, non écrit, fondé sur les convictions absolues de tous dans l'irrationnel du système animiste de pensée, dispensait le groupe de lois pré-édictées, de juges, de gendarmes, de mesures de détention. Les

forces de la nature et les puissances vengeresses – muettes et invisibles – inspiraient assez de crainte aux combattants des deux camps, certes unis dans le même type de croyances religieuses, pour qu'ils se soumettent à des règles disciplinaires. Ces sociétés avaient adopté, dans l'état où elles s'étaient constituées et avant que des empires étrangers ne les eussent dominées ou ne les eussent vassalisées, un mode de relations inter-humaines, à vrai dire très simplifié jusque dans le domaine des conflits armés. Reconnaissons que ce système original était toutefois assez artificiel. S'il épargnait à ce monde de paysans, non différenciés, les règlements administratifs et les moyens coercitifs mis en œuvre ailleurs par des peuples plus avancés, il avait été construit par l'imaginaire et souvent sans respect pour la dignité humaine. Il igorait aussi les possibilités de valorisation de l'homme par le développement de moyens éducatifs et par la recherche de modèles hors tradition, qui eussent pu améliorer les très rudes conditions de vie de ces peuples.

Pour revenir aux lieux et temps des présents mémoires et au personnage d'un commandant, dont l'action s'appuyait sur des normes pour beaucoup étrangères à celles de ses administrés, il était inéluctable que la colonisation imposât son besoin d'un ordre public élargi à de grands groupes, donc inconciliable avec des ordres coutumiers multiples et souvent incohérents. Les récits qui précèdent ont ainsi présenté l'image d'un administrateur partagé entre ses devoirs de conscience, mais attaché à faire cohabiter sans violences des petites nations, dont la survie avait été bel et bien obtenue antérieurement par leur défense armée. Rassembler sans trêve des collectivités que leurs légitimes disharmonies avaient séparées et opposées durant un long passé, allait devenir cependant l'objectif permanent, après l'Indépendance, des responsables gouvernementaux camerounais.

CHAPITRE XIII

L'OMNIPRESENCE DES PHENOMENES RELIGIEUX, DEFI JETE AU DEVOIR DE LAICITE DU COMMANDANT

Dans son regard sur le pays de son fief profond, dont il avait tout à apprendre pour le mieux administrer, le commandant ne devait pas seulement s'informer de la langue et des traits ethniques des groupes locaux, mais aussi des autres éléments socio-culturels caractérisant le milieu humain. Il était un de ceux-ci fondamental, d'une réalité complexe dans chaque société, mais qui, même avant 1946, ne recoupait plus nécessairement le champ du parler maternel ou de l'héritage historique. On se sert couramment du terme de croyances religieuses pour le définir, terme équivoque parce qu'il englobait des phénomènes sans liens entre eux. Un foisonnement d'interprétations possibles rendait par surcroît malaisé l'abord du domaine religieux. Puisqu'une croyance n'est pas autre chose que l'œuvre de l'esprit, lui attribuer l'origine de faits sociaux renvoie à des travaux sur hypothèses et probabilités où l'imaginaire peut trahir la vérité historique. Restituer un passé qui fut sous la dépendance d'une action religieuse devient ainsi pour le témoin lui-même une entreprise aléatoire. Des lecteurs ne s'étonneront donc pas d'ébaucher par euxmêmes des analyses différentes de celle exposées ici par l'auteur. Les données recueillies par ce dernier, il y a plus de 50 années peuvent d'ailleurs n'avoir pas été elles-mêmes soumises à un jugement assez critique. Précisons toutefois que la présente recherche s'est développée à partir d'observations personnelles et à partir d'écrits qui ont paru dignes de foi.

1. Des phénomènes religieux disparates, souvent accompagnés de règles et de pratiques

Les origines du religieux dans les sociétés claniques des temps immémoriaux, sociétés alors encore homogènes, eussent probablement résulté du besoin d'un "croire communautaire" qui eût renforcé la cohésion des collectivités devant les fatalités de l'existence quotidienne. On en eût attendu en même temps une pacification des relations conflictuelles entre les membres du groupe. Un ordre supérieur donnait désormais un sens aux tribulations nées des comportements antisociaux des humains. Tout ceci n'eût-il pas été le prélude de l'activité religieuse proprement dite? Et les valeurs reconnues par une ethnie n'auraient-elles pas constitué le socle d'un normatif, intégré dans les croyances de l'ethnie?

Selon Georges Allo, cette ébauche de religion eût pu se cristalliser, pour chaque grand type de civilisation, autour d'une idée-force qui eût tracé finalement le modèle religieux de ladite civilisation¹. Pour le chercheur G. Allo, dans les civilisations négro-

africaines, en particulier, le milieu naturel a longtemps dominé l'homme, ceci à travers les forces vitales que maniaient les ancêtres, du moins au dires de la tradition.

Pour l'adepte d'une croyance, sa religion avait d'abord consisté en une représentation intellectuelle à laquelle il avait donné son adhésion. Il avait ensuite, peu ou prou, ajusté ses comportements, ses rites et ses relations sociales à ce modèle spécifique, lequel pouvait avoir été ou non institutionnalisé. En fait, chaque religion recouvrait des contenus variés. Sur le continent noir, comme partout ailleurs, la gamme des croyances et les manifestations éventuelles du sacré n'avaient pas de limites. Dans les temps très contemporains s'étaient ainsi multipliés des systèmes religieux nouveaux, dits syncrétismes, qui avaient emprunté et associé des éléments d'autres croyances. Au sud du Sahara et pour l'essentiel, en dehors des terres où l'Islam et le christianisme s'étaient implantés tardivement, l'Afrique n'avait guère abandonné les fondements traditionnels d'un animisme : en l'espèce, l'attribution d'une âme aux choses et la vision d'une terre habitée par des forces occultes aux actions souvent néfastes, que seuls des procédés magiques tentaient de détourner. Si elles étaient invoquées par des médiateurs qualifiés, les puissances invisibles avaient pourtant le moyen d'écouter des individus ou des collectivités, soit pour susciter un phénomène heureux, soit pour exercer une vengeance. Des grâces personnelles pouvaient aussi être implorées auprès de certaines divinités familières. Le rôle des ancêtres et leur intervention dans la vie privée restaient partout au premier plan. Des ancêtres, on attendait qu'ils agissent par les voies du surnaturel.

Cette sommaire incursion dans le monde animiste africain caractérisait de petits peuples enracinés chacun dans leur terroir, des groupes que les anthropologues ont qualifiés de "sociétés élémentaires", sans vrai chef. La pression collective y suffisait pour assurer la conformité des actions humaines aux croyances et devoirs coutumiers. Lesdites sociétés avaient conservé cette discipline grâce à leur cloisonnement. L'ordre social jouait sur les procédés magiques et les phénomènes naturels. Difficile était d'y départager le culturel d'un authentique mouvement à caractère confessionnel. Un système coutumier aux données concrètes simplifiait les observances convenues sans les assortir de méditations métaphysiques. Cependant, comme les développements antérieurs l'ont montré à propos des nations bamiliké, l'animisme a survécu jusqu'aux derniers temps dans des groupes humains très hiérarchisés.

Des courants religieux venus du nord, Moyen-Orient et Europe, ont pourtant pénétré l'Afrique. Ils ont évacué la vision d'un monde magique et sacralisé en renonçant en partie aux spéculations de l'animisme. Ils ont attribué aux phénomènes naturels un caractère intelligible, en dédivinisant l'univers, puis en détachant de la théologie les disciplines scientifiques. L'âge monothéiste de la pensée conçut un Dieu transcendant extérieur au cosmos. L'apparition de religions universalistes et de spiritualités élevées associée à l'emploi de l'écriture comme instrument de diffusion contraria dès lors les formes religieuses un peu frustes. Elle conduisit indirectement à une recherche rationnelle de la connaissance et engendra parallèlement des processus spontanés de sécularisation de la pensée – sécularisation née de la modernité –, même chez de nombreux Africains instruits. Toutefois, au niveau du commun de la population africaine, à l'heure des Indépendances, le besoin d'une spiritualité – celle-ci focalisée sur les courants religieux de l'environnement immédiat – habitait toujours une majorité des villageois.

2. Un Islam attractif et expansif et des communautés d'un type nouveau

Son ancienneté dans plusieurs espaces sahéliens et soudaniens du Cameroun avait fait de l'Islam africain un mouvement religieux très présent à proximité des sociétés animistes. Des historiens y avaient relevé, dans ses débuts, un fort courant maraboutique. Durant les premières décennies du XXe siècle, la diffusion des communautés islamiques semble s'être accélérée. D'abord en raison des politiques dominatrices des tenants du pouvoir musulman. Mais aussi en raison de l'indulgence de ce pouvoir à l'égard des nouveaux convertis issus du milieu païen. Ces derniers, déjà familiarisés avec leurs voisins par l'effet de mariages inter-ethniques, avaient retrouvé, chez leurs nouveaux frères musulmans, plusieurs des pratiques de leurs anciennes sociétés (comportement communautaire, valorisation de la solidarité ethnique, droit de répudiation réservé au seul mari, régime d'une dot compensatoire versée par le futur mari à la parenté de l'épouse, coutumes de la polygamie, etc.). Peut-être avaient-ils aussi été sensibilisés à l'objet même de leur nouvelle foi. Car en entrant dans l'Islam, les anciens animistes avaient en effet appris que les textes coraniques étaient beaucoup plus que des écrits. Le caractère sacré dont ces textes avaient été revêtus par le Prophète leur avait attribué une force aussi immatérielle et invisible que celle, imaginaire, que leurs convictions religieuses d'antan accordaient aux interventions de puissances occultes. Cette force, de nature divine et passée au rang de dogme, avait conféré au Livre, le Coran, une essence sacrée. La parole du Livre devait donc être entendue par le Croyant comme applicable à la lettre. L'immutabilité reconnue à la sacralité de certaines paroles, alors que les sociétés avaient adouci d'elles-mêmes les cruautés de la discipline commune, avait abouti, au cours des siècles, à un déphasage dramatique. L'Islam était devenu, par excellence, la religion du Livre, un livre révélé par la bouche du Prophète, instrument de la Parole d'Allah, le Dieu unique. Juifs, puis Chrétiens étaient accusés d'avoir falsifié les livres anciens, ce pour quoi Mahomet avait déclaré qu'il apportait l'ultime Révélation. Or ce Livre, selon l'interprétation de nombreux penseurs non musulmans, avait englobé tous les aspects de la vie sociale des Croyants. Ils représentait désormais beaucoup plus que le domaine d'une simple religion, celle-ci entendue comme un domaine sacré distinct du domaine profane, l'âme humaine se mettant en rapport avec un pouvoir supérieur, un dieu. Le Coran associe manifestement loi religieuse, droit civil et code pénal. En tout état de cause, la foi musulmane a pour fondement une transcendance de Dieu élargie à toutes les actions sociales. L'une des approches de cette transcendance a été celle du philosophe André Lalande². Elle implique selon celui-ci l'action d'un principe extérieur, qui soit supérieur aux réalités de notre monde comme aux consciences humaines. Sur le point de départ logique de ce système, l'Islam est devenu totalement étranger aux sociétés construites sur les liens du sang et a entraîné une rupture avec la foi des groupes dont la religion était l'animisme.

Le mot arabe *islam* dériverait du mot "soumission" de la même langue. Il définit parfaitement la morale de l'obéissance qui régit le monde musulman. A la notion de péché retenue par le christianisme se substituait la notion de désobéissance. N'était proposé franchement au Croyant ni un développement de la personne elle-même, ni l'objectif d'un idéal pour soi-même. De façon très symptomatique, les rites religieux prescrits par l'Islam, dits "piliers" de la croyance, fixaient l'attention sur l'appartenance de l'individu à la communauté musulmane, concourant de la sorte à l'homogénéité de cette dernière : profession de foi, prière, jeûne, dîme, pèlerinage, constituant des gestes révélateurs.

Il y eut là, beaucoup plus tard, pour les Africains musulmans, une manière radicale de se démarquer des colonisateurs occidentaux, comme des païens et des chrétiens. Parfois cette religion s'affichait comme un instrument d'opposition politique. Par contre, en tant que religion révélée et universelle, elle se montrait prête à accueillir tous les étrangers, y compris les anciens clients et les captifs, si ceux-ci avaient choisi la voie de la conversion. Les liens de solidarité s'extériorisaient alors avant tout au sein du monde islamique, mais de préférence en faveur d'une même parenté ethnique. Toutefois, les groupes musulmans n'échappaient pas à la mouvance des expressions culturelles. De ce fait, des idéologies religieuses spécifiques fragmentaient les sociétés musulmanes, plus ou moins largement. Par exemple, sans renier l'autorité du Livre, les Choa du nord du Cameroun valorisaient la relation généalogique, sans doute présumée, et avaient conservé une organisation clanique sur le critère d'un ancêtre commun. Des épouses haoussa du même Nord recouraient ouvertement à la magie pour écarter une coépouse détestée. Au reste, parce qu'il se posait implicitement en religion des hommes, l'Islam camerounais marquait sa tolérance à l'égard des femmes, plus profondément attachées aux cultes traditionnels de leur autrefois, et regardées comme d'un statut inférieur. Des mutations pouvaient intervenir après la conversion religieuse elle-même, mutations témoignant d'un relâchement de la foi. Cette "désislamisation" affectait l'orthodoxie musulmane, sans détruire l'attachement sentimental à la communauté des Croyants. Une religion supérieure était bel et bien en marche, aux dépens des religions archaïsantes de l'Afrique noire, qu'aucune structure solide n'avait coordonnées.

L'Islam du Nord-Cameroun a bénéficié d'une institution quasi-traditionnelle, l'école coranique, système d'enseignement en conflit, pendant la tutelle française, avec l'école laïque, dite officielle. La pédagogie musulmane aurait visé à former l'enfant selon une tradition immuable, plutôt que de donner une véritable instruction, a soutenu le canadien Renaud Santerre. Ce dernier estimait pourtant que la société peule des années 1960 entretenait le culte du lettré – chef, juge, *imam*, professeur -, la langue arabe, sacrée, occupant une position privilégiée et seules peu de femmes recevant à l'époque, un enseignement coranique. "Sur ce fondement religieux, sans innovation, ni recherche", cette éducation aurait "débouché sur une forme de conservation socio-politique³" des sociétés.

Il n'y a pas eu un magistère interprétant la religion musulmane, pas plus qu'il n'y eu de clergé. Les *oulémas*, docteurs de la Loi ont enseigné chacun leur propre théologie. Le musulman a ceci de spécifique qu'il ne se réfère pas à un médiateur entre Dieu et le Croyant. La confession de foi affirme qu'il n'y a de divinité que Dieu, Mahomet étant le *P*rophète, certes objet de vénération, mais non d'adoration, tandis que le Croyant vit dans la soumission aux commandements de la Parole de Dieu. En fait, les exégètes de la Loi avaient fixé le contenu de celle-ci il y a mille ans dans la *charia*, dont la polygamie, les châtiments corporels, les inégalités des parts successorales, l'autorité des hommes sur les femmes, la répudiation et le devoir d'obéissance. Des mécanismes d'adaptation, mais aussi des mécanismes de discrimination ont été introduits au cours de l'Histoire, face à de nouvelles réalités selon les sociétés et les milieux.

CONCLUSION

Malgré les doutes qui assombrissent certaines journées, l'ambition du mémorialiste au petit pied revient au galop. Et avec elle un désir de justification. Justification dérisoire, puisqu'elle concerne un passé mort et traite d'hommes et de collectivités soit disparus, soit incapables de se reconnaître dans les tableaux que je dresse. Traces personnelles impossibles à recouper par d'autres témoignages. Vanité de cet essai de résurrection.

Et pourtant le sentiment que cette œuvre dans laquelle je me suis investi mérite d'être rapportée et fixée. Figure marginale d'un homme seul qui s'interroge au jour le jour, lui un étranger, sur sa prétendue mission de réformer des peuples détenteurs de leur propre civilisation depuis des siècles.

Ces semaines-ci, en relisant à plusieurs reprises des centaines de pages à réviser, je n'ai pas manqué d'être troublé par le personnage que je décris, sans cesse partagé entre émotion, curiosité, réflexion et action.

Quant au service colonial proprement dit, c'est-à-dire la mise en œuvre locale de la politique métropolitaine, nul doute qu'il fut porteur de valeurs équivoques. En outre il n'a pas échappé aux déficits et défaillances de toute oeuvre humaine.

Les pesanteurs, injustices et abus dont il ne pouvait pas ne pas être traversé ont été d'autant plus condamnables qu'ils s'exerçaient au profit de maîtres sur des assujettis.

Mais une fois dénoncées les faiblesses et les turpitudes, il y aurait mauvaise foi à douter que, dans leur majorité, les chefs de poste n'auraient pas mis du cœur à accomplir leur mission.

Comment, hors de la conscience d'un devoir et l'élan d'une sympathie, dans cet univers africain, terriblement dur à l'européen lui-même, auraient-ils peiné sur les sentiers de brousse, se seraient-ils approchés des créatures humaines les plus miséreuses, auraient-ils fourni un service à des milliers d'inconnus, auraient-ils ouvert des routes, construit, planté, eux qui n'étaient affectés là que pour bref séjour? Comment auraient-ils déployé résolument tant d'initiatives et de patience pour assurer la cohabitation pacifique de peuples rivaux ou ennemis? Comment savaient-ils entrer dans le jeu de coutumes et d'institutions politiques que leurs sentiments désapprouvaient? Comment beaucoup se seraient-ils obstinés, parfois au prix d'un conflit avec leurs supérieurs, à réaliser des projets qu'ils croyaient, à tort ou à raison, devoir être pour l'avantage des pays? Comment auraient-ils accepté de souffrir dans leur corps et souvent dans leurs affections familiales?

Est-ce à dire que ces commandants de brousse se faisaient illusion sur leur rôle véritable ? Certes leur devoir professionnel, comme la voix de leur conviction intime, tendaient à manifester la supériorité de modèles étrangers de pensée, de société, de pouvoir technicien. Mais ils éprouvaient simultanément, selon qu'ils étaient

passionnés pour leur fief, une profonde mélancolie devant la sape, inexorable, du patrimoine séculaire de l'Afrique dite traditionnelle.

Leurs successeurs africains, préfets et sous-préfets camerounais, au nom du jeune état national et dans la visée d'un alignement sur la modernité planétaire, n'ont pas hésité, depuis 1980, à accentuer par leur action systématique, l'affaiblissement et la défiguration des civilisations de leurs ancêtres.

Puisque de l'Afrique il s'agit, peut être faudrait-il voir dans cette poursuite contre leur propre identité de l'œuvre des colonisateurs, le sacrifice coutumier rendu par les héritiers noirs sur l'autel de leurs pères, ces commandants blancs dont les âmes insatisfaites hanteraient encore les villages de la brousse.

En écrivant ces pages, l'auteur espère contribuer à la rencontre des français et des africains, sur le thème du partage d'un passé commun caractérisé par un effort de compréhension mutuelle.

NOTES ADDITIVES ET REFERENCES

INTRODUCTION

1. La diversité des conceptions et des pratiques personnelles du commandement territorial transparaît à l'évidence dans les très nombreux ouvrages publiés sur le thème de l'expérience africaine. Parmi les témoignages qu'ont laissés des administrateurs, en voici quelques uns, chacun dans un registre différent :

La France d'outre-mer (1930-1960), Témoignages d'administrateurs et de magistrats, sous la direction de Jean Clauzel, Karthala, 2003.

Jean CLAUZEL, Administrateur de la F.O.M., Jeanne Laffitte, 1989.

Jean CLAUZEL *et alii*, Nomades et commandants, administration et sociétés nomades dans l'ancienne A.O.F., Karthala, 1993.

Roland COLIN, Kénèdougou, au crépuscule de l'Afrique coloniale, Présence Africaine, Paris, 2004.

Olivier COLOMBANI, Mémoires coloniales, La fin de l'Empire vue par les administrateurs coloniaux, La Découverte, 1991.

Maurice DELAFOSSE, Broussard ou les états d'âme d'un colonial, Larose, Paris, 1923.

Maurice DELAUNEY, Kala-Kala, Robert Laffont, 1986.

Robert DELAVIGNETTE, Les paysans noirs, Stock, 1931.

Paul DELMOND, Sous le vent d'Harmattan, éd. Mémoires d'hommes, Paris, 1998.

Gabriel FERAL, Le tambour des sables, France-Empire, 1983.

Jacques FERRET, Les cendres du Manengouba, L'Harmattan, 1996.

François FOURNIER, 15°30 de latitude noire, éd. Thélès, Paris, 2004.

Raymond GAUTHEREAU, Journal d'un colonialiste, Seuil, 1986.

Guy GEORGY, Le petit soldat de l'Empire, Flammarion, 1992.

Jacques GERMAIN, De la Guinée au Cameroun, L'Harmattan, 2000.

Alex LOYZANCE, Administrateurs de terrain Outre-Mer 1952-1977, L'Harmattan, 2006

Georges MAZENOT, Le dernier commandant, L'Harmattan, 1996.

Georges MAZENOT, Carnets du Haut-Congo (1959-1963), L'Harmattan, 1996.

Maurice MEKER, Le temps colonial, Les Nouvelles Editions Africaines et Centre Universitaire méditerranéen de Nice, 1980.

Jean PERIE, Administrateur des colonies non repenti, La Pensée Universelle, 1994.

Un historien s'est également livré, à partir d'archives et d'enquêtes, à dresser une fresque historique d'un territoire, l'Oubangui-Chari (actuelle R.C.A.) où, à travers portraits et anecdotes, il dégage l'image complexe des détenteurs d'un pouvoir éphémère. Cf. J.-N. BREGEON, Un rêve d'Afrique, Administrateurs en Oubangui-Chari, Denoël, 1998.

- Toutes les archives de l'époque coloniale sont-elles désormais accessibles aux chercheurs ? Sans nul
 doute y découvrira-t-on avec profit les rapports de tournée rédigés par les chefs de circonscription. Au
 Cameroun, ces rapports ont cependant cessé d'être produits au début des années 1950.
 - Un exemple très remarquable de l'utilisation systématique de ce genre de documents a été donné par Alain Beauvilain, pareille collecte représentant un inappréciable apport d'informations. Alain BEAUVILAIN, Nord Cameroun Crises et peuplement, 2 tomes, *copyright* Alain Beauvilain, 625 p., 1989, nb. Tableaux, cartes et photographies.
- 3. L'américain W.B. Cohen a consacré à l'histoire des administrateurs coloniaux français une thèse en tous points remarquable. Dans la présentation de cet ouvrage, le gouverneur Hubert Deschamps revient sur le regret du trop petit nombre des intéressés à avoir publié leurs pensées et leurs actions. Il constate que " l'histoire coloniale s'est trop souvent contentée du gros drame... (alors que les) témoignages (des acteurs) seront irremplaçables pour l'Histoire; celle-ci risque d'être faussée par le manque de documents" (p. 8 et 10).
 - William B. COHEN, Empereurs sans sceptre, Berger-Levrault, Paris, 1973, traduit de l'anglais (U.S.A.).

CHAPITRE

- Créée en 1885, l'Ecole Coloniale a été le premier exemple en France d'une école formant des administrateurs. Elle a donc précédé d'un demi-siècle l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), fondée à Paris en 1945.
- 2. Elaborant ce qui pourrait être qualifié de bréviaire à l'intention de ses jeunes camarades, le directeur de l'Ecole Coloniale, Robert Delavignette, tentait ainsi, en 1939, de suggérer le comportement idéal d'un chef de circonscription. Dans son action, le commandant doit tenir compte de la réalité vivante du pays et lui témoigner une sympathie critique. Dans son art de commander, il doit impliquer toute sa personnalité, de telle sorte que son autorité soit chargée d'humanisme. Se référant aux principes de la fraternité et de la responsabilité, Delavignette exposait aussi sa vision de la société coloniale, de la

politique dite indigène, de la coutume et des religions, enfin celle de la construction d'un paysannat moins démuni.

Robert DELAVIGNETTE, Les vrais chefs de l'Empire, Gallimard, 1939, coll. Esprit, éd. 1939 comportant 8 pages censurées. Le même ouvrage a été réédité et complété sous le titre de Service africain, Gallimard, coll. Problèmes et documents, 1946.

- 3. Intitulé "Au cœur de l'Afrique française", l'article paru dans l'album exceptionnel de la revue l'ILLUSTRATION consacré à l'Exposition coloniale internationale de 1931, sous la signature de Jean d'Esme, se complait à dépeindre "la pauvre humanité..., proie des sorciers et des infâmes potentats tyranniques, asservie physiquement et moralement sous le joug avilissant des épidémies et des cruautés de la sorcellerie. [...] Les races noires disparaissaient lentement, rongées par le temps et par les maladies, sapées par les famines périodiques, abêties par la stagnation et l'épouvante, décimées par les guerres continuelles".
 - A ce tableau d'une noirceur apocalyptique, l'écrivain camerounais Axel Kabou oppose une conviction totalement autre et dont l'expression péremptoire serait celle de beaucoup d'intellectuels africains : "L'Afrique pleure son passé édénique". Axel KABOU, Et si l'Afrique refusait le développement ?, L'Harmattan, Paris, 1991, p. 98.
- 4. Robert DELAVIGNETTE, op. cit., p. 30.
- 5. Amadou HAMPATE BA, L'étrange destin de Wangrin, Christian Bourgeois, nouvelle éd.,1992, p.10.
- 6. Amadou HAMPATE BA, Oui mon commandant, Actes Sud, 1994, p. 336 et p.106. L'auteur a trop de finesse pour ne pas atténuer ensuite ses mots à l'emporte-pièce. Dans ses mémoires, il marque explicitement son estime et sa confiance à plusieurs de ses anciens commandants et même à un gouverneur. Il conclut : "Sur le terrain, la colonisation, c'étaient avant tout des hommes, et parmi eux il y avait le meilleur et le pire. Au cours de ma carrière, j'ai rencontré des administrateurs inhumains, mais j'en ai connus aussi qui distribuaient aux déshérités de leur circonscription tout ce qu'ils gagnaient et qui risquaient même leur carrière pour les défendre" (op. cit., p. 335). L'auteur ajoute : "Les populations africaines, si rapides à épingler les travers ou les qualités d'un homme à travers un surnom, savaient bien faire la différence" (p. 335). A ce sujet, l'un des plus impitoyables réquisitoires visant certains chefs de poste est le récit, par ailleurs désopilant quant à la psychologie et au langage des villageois de l'époque, de Denise Morand. Cette institutrice, envoyée, avant 1933, dans le plus lointain de la colonie marginalisée du Tchad, dépeint, il est vrai, principalement des sous-officiers promus à la responsabilité de chefs d'unité territoriale. Denise MORAND, Tchad, Gallimard, 1934.
- 7. Richard JOSEPH, Le mouvement nationaliste au Cameroun, Karthala, 1986, traduit de l'anglais, p.114.
- 8. Aimé CESAIRE, Discours sur le colonialisme, Présence africaine, 5ème éd., 1970, p.18.
- 9. Jean SURET-CANALE, Essai d'histoire africaine, Editions sociales, 1980, p. 67.
- Claude MEILLASSOUX, Consommer la rupture, in La Colonisation: rupture ou parenthèse?, ouv. collectif, L'Harmattan, 1987, p. 47.
- 11. Traitant des situations en Afrique noire autrefois, l'histoire ne peut s'attendre à y trouver un climat humanitaire équivalant à celui que la France n'a elle-même que très récemment inscrit dans ses institutions. Qu'on se souvienne, à titre de simple exemple, des conditions de travail auxquelles étaient soumis les enfants en France au XIXème siècle : jusqu'à une loi du 19 mai 1874, les petits de 8 à 12 ans pouvaient être astreints à 8 heures par jour de travail dans les usines et ateliers, avec des horaires compris entre 5 heures et 22 heures, ladite loi ayant innové en n'autorisant l'emploi des enfants qu'à l'âge de 12 ans. Il eût été surprenant que le colonisateur eût pu s'inspirer d'une conception des droits de l'homme affirmée si tardivement dans les pays européens les plus avancés. Rappelons aussi qu'il oeuvrait dans des sociétés qui, quant à elles, ignoraient totalement cette conception. Il fut pourtant beaucoup d'administrateurs coloniaux pour mesurer la dureté des consignes appliquées. Un exemple en est donné lorsque Robert Delavignette évoque les souffrances qu'à contrecoeur il faisait supporter à des villages de Haute Volta vers 1929 (Robert DELAVIGNETTE, Les paysans noirs, Stock, Paris, 1931, pp. 13, 30, 54).
- 12. Une enquête a tenté de dessiner le profil de l'administrateur colonial des années 1935-1960 en choisissant l'échantillon de la promotion 1939 de l'Ecole Nationale de la F.O.M. L'intérêt de ce travail est de fournir une synthèse historique et sociologique qui peut aider à mieux appréhender le rôle de ceux des hommes qui ont conduit l'évolution décisive de l'action coloniale en sa dernière étape. L'administrateur colonial, cet inconnu (ouvrage réalisé avec le concours de l'Assoc. des anciens élèves de l'ENFOM), éd. L'Harmattan, 1998.
- 13. Memorandum au ministre de la marine, cité par W.B. COHEN, Empereurs sans sceptre, Berger-Levrault, 1973, p. 29. Ce qu'aurait pu ajouter ce memorandum, c'est la situation de Matam, dans l'une des pires fournaises de l'Afrique.
- 14. En Afrique occidentale française, une distinction était faite entre le chef de cercle en titre, dit "grand commandant", et son adjoint, dit "petit commandant" (voir Amadou HAMPATE BA, Oui mon commandant, op. cit. p. 22). Dans le bassin tchadien, les Arabo-berbères blancs, venus en caravane de Libye ou de la haute vallée du Nil, semaient la terreur chez les populations locales, parce qu'ils y venaient razzier ou acheter des esclaves noirs. L'Européen, plutôt appelé Nasaara, c'est-à-dire

- Nazaréen (chrétien), apportait quant à lui la perturbation à l'ordre établi dans les communautés africaines, s'il instaurait une justice qui ne fût ni coutumière, ni coranique.
- 15. Robert Delavignette s'est complu à donner une analyse du terme de "commandant". Il écrit : "Les indigènes ne s'y trompent pas ; ils l'appellent Commandant, ils lui donnent le nom de sa fonction première, de son efficacité essentielle qui est d'agir en chef". Robert DELAVIGNETTE, Les vrais chefs de l'Empire, op. cit., p. 25.
 - Quant au terme de *gomna* ou *gobina*, il correspondait au titre donné aux chefs britanniques commandant les districts des provinces bamiléké sous tutelle anglaise ou les districts des Northern Cameroons (ces derniers intégrés au Nigéria après le référendum de 1961). Le mot *gomna* revient sans cesse sous la plume du romancier bamiléké Victor Bouadjio quand il évoque les administrateurs coloniaux de la région de Dschang. Victor BOUADJIO, Demain est encore loin, Balland, Paris, 1989.
- 16. Plusieurs analystes ont fait une distinction, très justifiée semble-t-il, entre les conséquences implicites du rapport de forces dominants/dominés et les objectifs que s'assignaient en majorité les détenteurs de l'autorité coloniale en brousse. D'un côté, par leur seule présence et par leurs fonctions, les administrateurs assuraient, de fait, la maîtrise politique et culturelle du pays colonisé, avec tous les avantages de prestige et avec les intérêts économiques qui en découlaient pour la métropole. De l'autre, ils s'appliquaient visiblement à transmettre, à des populations démunies, l'enrichissement des techniques et des valeurs dynamiques de l'Occident.
- 17. En droit strict, le Cameroun avait le statut de territoire sous administration française au titre de la tutelle de l'ONU et non, à proprement parler, de colonie. Dans le cours du texte de ces mémoires, le mot "colonial" est employé en son sens générique de domination de type colonial.
- 18. Le casque, revêtu d'une toile blanche ou encore kaki c'est-à-dire couleur de poussière —, a survécu jusqu'à l'Indépendance. Il marquait la fragilité de l'homme blanc sous les tropiques. Ma génération redoutait encore le fameux "coup de bambou", cette insolation qui représentait une menace durant les longues heures accablantes de marche sous le soleil de la savane.
 - Mais il était aussi devenu, très tôt, un emblème : non pas vraiment l'emblème de la fonction, mais celui d'une autorité rattachée au pouvoir des Blancs. Le malien Amadou Hampâté Bâ, nommé "écrivain temporaire" au chef-lieu colonial de Ouagadougou dans les années 20, écrit avec quelle fierté il revêtait le casque colonial (*op. cit.*, p. 21). Le seul fait d'un casque fait trembler d'inquiétude un vieux pêcheur devant ce représentant de l'autorité (p. 30). Le casque est en soi porteur de puissance : "Je tends machinalement mon casque au brigadier. Il le reçoit des deux mains comme avec respect" (p. 23). Assailli par un colosse, le jeune homme met en garde son adversaire, lequel balbutie finalement : "Mais si tu es de la maison du gouverneur, où est donc ton casque ?" (p. 42).
- 19. L'administration de la République du Cameroun faisait état en 1971 de 5.680.000 habitants. La population de l'ex-zone sous tutelle britannique était comprise dans ce total, zone incorporée au territoire camerounais le 1er octobre 1961.
- 20. Le palmier raphia (*Raphia humilis*, selon la majorité des botanistes) se présente en touffe drue, d'où jaillissent des nervures-tiges hautes de 3 à 7 mètres, qui se courbent sous le poids de la palme d'extrémité. La sève sert à fabriquer une boisson fermentée à usage rituel ou festif. Les feuilles dures de la palme sont travaillées en forme de nattes pour couvrir certaines toitures. Les souches alimentent le feu de la cuisine. Les tiges ligneuses, en réalité nervures lisses, appelées improprement bambous, constituent la base de toute la civilisation matérielle bamiléké: parois et charpentes des cases, clôtures et mobilier, éclisses en tous genres, lanières utiles aux assemblages et aux paniers, etc.
- 21. Sur la nature et les caractéristiques des œuvres d'art de la province du Bamiléké, se reporter à l'Annexe VI intitulée « Brèves références à l'art bamiléké ».
- 22. Ce foisonnement a été qualifié, selon l'heureuse formule du géographe Roupsard, de "véritable conservatoire ethnique". Pierre Bas a traduit la même réalité dans l'expression "un musée vivant". M. ROUPSARD, Nord-Cameroun: ouverture et développement, copyright, 1987, p.460. Pierre BAS, Par ordre du sultan, une tête, Hachette, 1979.
- 23. Le combat meurtrier mené devant Maroua en 1902 par le major Hans Dominik mit un terme à la résistance des chefs peuls. La domination allemande sur l'extrême nord du Cameroun s'en est trouvée virtuellement assurée avant même l'occupation du pays. Cependant l'émirat bornouan de Dikwa, au sud du lac Tchad, aurait fait sa soumission seulement en 1904 après qu'une colonne allemande se fut emparée de la capitale du même nom.
- 24. Plusieurs des scènes rapportées sous forme de récits dans le présent ouvrage auraient été interprétées autrement qu'elles ne l'ont été et elles auraient peut-être reçu une autre conclusion pratique si, à l'époque, j'avais pu bénéficier des travaux scientifiques menés et publiés après l'Indépendance.
- 25. Le Bulletin de la Société des Etudes Camerounaises, dont l'animatrice est restée longtemps Idelette Dugast, anciennement missionnaire en pays banen, a fait œuvre novatrice en réunissant et publiant les travaux de chercheurs bénévoles. Entre 1935 et 1958, 56 fascicules ont paru. Le bulletin fut parrainé, à mi-parcours, par l'Institut Français de l'Afrique Noire (IFAN) que Théodore Monod, le dernier "grand Saharien", avait fondé à Dakar.
- 26. Se reporter à l'Annexe I présentant la Constitution du 27 octobre 1946.

27. Se reporter à l'Annexe II présentant les prestations en nature, le travail forcé et l'indigénat.

CHAPITRE II

- 1. Ouverte à Paris, dans le Bois de Vincennes, du 6 mai au 27 septembre 1931, l'Exposition coloniale internationale a connu un succès considérable avec 33 millions d'entrées (par comparaison, l'Exposition universelle de 1900 à Paris avait enregistré 48 millions d'entrées). Cette manifestation, dont la Grande-Bretagne fut sciemment absente, se proposa d'initier le public aux formes d'action étatiques ou privées à qualifier de colonisation, au sens le plus étendu du terme. C'est ainsi que des reconstitutions grandeur nature donnaient aussi bien à voir le temple d'Angkor, que la Basilique de Septime Sévère à Leptis Magna (Libye), ou encore la résidence privée de Washington à Mount Vernon. Il en a subsisté, proche de la Porte Dorée, outre le Parc zoologique de Vincennes, le pavillon de l'architecte A. Laprade, lequel, après avoir servi de palais permanent des colonies, a longtemps abrité le Musée National des Arts d'Afrique et d'Océanie, maintenant dépouillé de ses collections au profit du Musée des Arts Premiers édifié au Quai Branly. La salle des fêtes de ce pavillon a accueilli pendant de nombreuses années les candidats aux épreuves écrites du concours d'entrée à l'Ecole Coloniale. A l'Exposition, le Cameroun s'honorait d'une section commune avec le Togo, laquelle comportait plusieurs pavillons en terre et chaume. Le principal d'entre eux, certes d'architecture assez esthétique, se singularisait par une interprétation fantaisiste des cases bamiléké et bamoun.
- 2. Photographie publiée dans le n° du 8 janvier 1938 de la revue l'ILLUSTRATION et accompagnant un des quatre articles du reporter Pierre Ichac sur le Cameroun.
- 3. Paul VALERY, in La crise de l'Esprit.
- 4. Anatole FRANCE, in Sur la pierre blanche.
- 5. Les magistrats et le public français ont pris conscience, ces toutes dernières années, des obstacles moraux et sociaux soulevés par la répression d'une coutume illégale, à l'occasion des poursuites engagées sur le territoire national, contre des Africains, pour des excisions pratiquées sur des fillettes.
- 6. Dans son étude sur la chefferie bamiléké de Bandjoun, le R.P. Albert s'interroge sur l'immoralité qu'il y a à s'afficher sans vêtement. Il écrit : "Il est des danses funèbres pour lesquelles hommes et femmes quittent leurs vêtements : ce détail suffit à les juger". R.P. A. ALBERT, Au Cameroun français : Bandjoun, Editions de l'Arbre, Montréal (Canada), 1943, ouvrage couronné par l'Académie Française, p. 172.
 - Plus surprenante est la réaction d'André Gide, dont on ne s'attendrait pas à ce qu'il porte le même jugement qu'un religieux sur des Massa du Logone : "Trois vieux qui ont perdu toute pudeur. Ils sont nus comme des Sara, mais sans plus le geste décent et ridicule de ceux-ci pour dissimuler le sexe entre leurs jambes". André GIDE, Le retour du Tchad, Gallimard, 1928, p. 27 de la 52ème éd. (1949).
- 7. André MALRAUX, Occident et Orient. Réponse aux 64 intellectuels d'Occident. *In* revue *Crapouillot*, n° spécial, Expéditions coloniales, leurs dessous, leurs atrocités, Paris, janvier 1936, pp. 63, 64.
- 8. Savorgnan de BRAZZA, Au coeur de l'Afrique, Ed. Phoebus, 1992. Remontant le fleuve Ogooué (Gabon) en 1875/1877, l'explorateur pénètre dans des zones inconnues de tout Blanc. Il y rencontre une troupe d'esclaves, destinés à la traite interne au pays, qu'il décrit ainsi : "(Ils) ont tous les mains prises dans un carcan de bois : ni vieillards, ni même enfants en bas âge ne sont exempts de cette sorte de cangue. Mon intervention indirecte les affranchit de ce supplice, mais le temps n'est point encore venu de tenter une libération. Je dois fermer les yeux..." (p. 100).
- Cette observation a son importance. Des chercheurs l'ont notée comme moi-même. J.L. Amselle, par exemple, voit dans l'esclavage "une institution qui forme le substrat économique des organisations étatiques". Jean-Loup AMSELLE, Ethnies et espaces, article figurant dans Au coeur de l'ethnie, La Découverte, Paris, 1985, p. 27.
- Bertrand LEMBEZAT, Les populations païennes du Nord Cameroun et de l'Adamaoua, PUF, 1961, p. 156 à 158.
 - Voir aussi Alfred ADLER, La mort est le masque du roi, Payot, 1982, p. 78.
 - Voir aussi Jacques LESTRINGANT, Les pays de Guider, multigr., 1964, p. 118 à 129.
 - Selon le lieutenant de vaisseau Mizon, les grands dignitaires peuls de Yola dans l'actuel Nigéria auraient possédé en 1892 des fermes pouvant occuper un millier d'esclaves. L. MIZON, Voyage dans l'Adamaoua, *Le Tour du Monde*, Paris, 2ème sem. 1892, p. 272. Mary F. Smith, recueillant la biographie de Baba Giwa, femme haoussa décédée en 1951, rapporte que le grand père de Baba disposait de 130 esclaves. Mary F. SMITH, Baba de Karo, Plon, 1983.
 - En dehors de leurs luttes d'extermination mutuelle, les empires du Baguirmi et du Bornou s'opposèrent en conflits localisés grâce auxquels ils auraient pu disposer l'un comme l'autre, par la capture d'enfants, de centaines d'eunuques. Or, selon celle des appréciations qui minore les risques de la mutilation, un seul garçon sur dix avait une chance de survivre. Il a donc fallu à ces Etats se procurer des milliers de tout jeunes captifs masculins pour atteindre un pareil stock d'eunuques.
- 11. Murray Gordon évalue entre 6 et 12 millions de personnes le total du transfert de Noirs vers la seule direction orientale, l'esclavage n'ayant été officiellement aboli en Arabie Saoudite qu'en 1962. Son ouvrage, très précis, est complété par une carte des différents itinéraires reliant le pays haoussa et le

bassin du Tchad à la Tripolitaine, à la Cyrénaïque, à l'Egypte et à l'Arabie. Murray GORDON, L'esclavage dans le monde arabe (VIIème-XXème siècles), Robert Laffont, 1987, traduit de l'anglais. C'est en accompagnant des colonnes arabes spécialisées dans la razzia des Noirs que les explorateurs Denham et Heinrich Barth ont été les premiers européens à avoir atteint la zone des pays haoussa et celle du Lac Tchad. Selon P.F. Lacroix, le mot *jallaab* en langue peule du Nord-Cameroun désigne un marchand d'esclaves noirs et vise ceux des Arabes de la haute Vallée du Nil s'approvisionnant dans le bassin du Tchad.

Pierre-Francis LACROIX, Poésie peule de l'Adamaoua, Julliard, 1965, p. 201.

Un de mes successeurs à Mora a pu entrevoir dans le palais d'Hamidou Oumar, grâce à ses relations de confiance avec le sultan, "une extraordinaire collection de fers (de toutes sortes) pour former les caravanes d'esclaves destinés à être vendus sur les marchés lointains". Pierre BAS, *op. cit.*, p. 60. L'allemand Passarge a joint au récit de son exploration, en 1893, le croquis d'entraves de fer pour pied d'esclave, vues à Ngaoundéré. Siegfried PASSARGE, Adamaua, Dietrich Reimer, Berlin, 1895, p. 261.

- 12. Cf. Christian SEIGNOBOS, Stratégies de survie dans les économies de razzies, fasc. Université du Tchad, 1979, p. 3.
- 13. Ibid., p. 17.
- 14. J.F. Vincent, étudiant ceux des groupes montagnards mofu organisés en chefferies, donne quelques précisions sur le développement des raids peuls contre les massifs païens en vue de la capture d'esclaves. Mais elle fournit aussi des indications sur la tentation, à laquelle plusieurs groupes ont cédé en violation de leur système social traditionnel, de s'emparer de voisins pour tirer profit d'une revente. In Jeanne-Françoise VINCENT, quelques éléments d'histoire des Mofu, Contribution de la Recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun, Colloque sept. 1973, éd. du CNRS, 1981.
- 15. Alfred ADLER, op. cit., pp. 78 et 137.
- 16. Jean BOUTRAIS *et alii*, Le Nord-Cameroun, des hommes, une région, Mémoire de l'ORSTOM, Paris, 1984, p. 276.
- 17. Bernard Lugan cite, mais sans en indiquer la référence, une remarque qu'aurait écrite le célèbre historien arabe Ibn Khaldun (1332-1406): "Les seuls peuples à accepter l'esclavage sont les nègres en raison d'un degré inférieur de l'humanité, leur place étant plus proche du stade animal". Bernard LUGAN, Afrique, l'histoire à l'endroit, Perrin, Paris, 1989, p. 141.
- 18. Frederick Lugard, officier anglais né aux Indes et ultérieurement annobli avec le titre de Lord, s'était illustré dans la répression de la traite au coeur de la région du Lac Nyassa (devenu lac Malawi), avant de passer au service de la Compagnie anglaise du Niger. Nommé Haut-Commissaire britannique du Nigéria du Nord en 1900, il sera le père de "l'indirect rule".
- 19. Le poste de Mora avait été construit par les militaires allemands à proximité de la capitale du sultanat du Wandala. Le village lui-même avait dû sa création, avant même que le sultan ne s'y établisse, au marché d'esclaves qui s'y tenait. Ce marché était alimenté en bétail humain soit par la cession d'esclaves, soit par la vente de captifs récemment razziés, soit par l'aliénation d'enfants de montagnards païens lors des grandes famines.

Sur le marché, les fuites auraient été peu fréquentes, même lorsque les captifs n'étaient pas attachés. Les opérations se seraient déroulées sous le contrôle de cinq représentants du sultan, lesquels avaient acquis cette charge et ce monopole, chaque vente donnant lieu au versement d'un thaler de commission. Les cours s'exprimaient en effet généralement en thalers de Marie-Thérèse avec des maximum, à la fin du XIXème siècle, de 35 thalers pour une femme à l'âge le plus prisé (13/14 ans) et de 30 thalers pour un jeune garçon robuste. Les adultes aux forces déclinantes se soldaient à 4 thalers

Le marché a été fermé vers 1904 par les militaires allemands. Les ventes se sont poursuivies en cachette dans des cases du village. Les captifs devenant rares, la zone de Mora s'est illustrée longtemps par l'attaque de villages, auxquels on arrachait des enfants.

Selon un rapport daté de 1923, les expéditions contre les montagnards animistes créaient toujours un

droit de préemption au profit du sultan du Wandala. Ce dernier aurait reçu la moitié des prisonniers capturés, le reste étant partagé entre les Wandala qui s'étaient montrés les plus habiles lors de l'attaque

Le thaler, dont il est fait mention ci-dessus, a joué un rôle important dans la région de Mora jusqu'au milieu du XXème siècle. Frappée en Autriche à partir du minerai d'argent de Joachimsthal en Bohême, cette monnaie portait l'effigie de Marie-Thérèse, reine de Hongrie et Bohême (1717-1780). Appelée, par abréviation, thaler (le mot dollar en est l'altération), elle ne cessa pas d'être produite au XIXème siècle en raison du succès de sa diffusion en Afrique par les caravanes. Les artisans wandala la récupérèrent au XXème siècle pour créer des bijoux, tandis que les montagnards de Mora la thésaurisaient pour les échanges de dot. Le Maria Theresien Thaler, toujours frappé avec la date de 1780, a continué à sortir des presses jusqu'à nos jours. Son histoire a été retracée par Philippe FLANDRIN, Les thalers d'argent, éd. du Félin, 1997.

- 20. Selon le même rapport établi en 1923 par la subdivision de Mora, une moitié de la population du sultanat du Wandala relevait encore, dans les faits, d'une condition serve. Les maîtres wandala disposaient, à cette époque, des personnes et des biens. Ils pouvaient refuser une autorisation de mariage entre captif et captive en raison de la diminution de la capacité de travail du couple. La captive épousant un homme libre rachetait sa dette de travail par le versement annuel de vingt mesures de mil. Les liens familiaux ne paraissaient guère reconnus, puisque le maître pouvait aliéner un enfant ou l'un des parents. Quant aux fuyards rattrapés, ils étaient vendus discrètement.
- 21. La libération de la condition servile exigeait, comme l'aurait prévu le droit islamique, une déclaration en ce sens faite par le maître lui-même, devant l'alkaali, juge coranique. En effet, la servitude concernait généralement des esclaves appartenant à des propriétaires musulmans.
- 22. Parmi les poésies peules du Nord-Cameroun recueillies entre 1950 et 1960, par P.F. Lacroix, l'évocation revient souvent du mépris professé à l'égard des captifs, quand bien même ceux-ci se fussent convertis, voire hissés auprès d'un grand chef dans une fonction de confiance. Telle cette imprécation mise dans la bouche d'un patricien peul s'adressant à un serf grand argentier d'un lamido: "Cela suffit, fils de chien! Champ de singe noir! Toi dont le grand-père n'était pas musulman!". Pierre-Francis LACROIX, op. cit., p. 153.
- 23. Ainsi était-il de pratique quotidienne que les ordres de réquisition adressés par le commandant aux chefs musulmans fussent répercutés par eux, pour exécution, à la seule fraction corvéable de la population, à savoir les villageois appartenant à la catégorie des serfs. Pareille discrimination s'appliquait dans tous les domaines. Ainsi le recrutement de nouveaux écoliers dans les fiefs musulmans s'est-il opéré durant de longues années aux dépens des familles réputées captives. La même situation se retrouvait ailleurs en Afrique sous colonisation française ou britannique. Si l'esclavage avait été officiellement aboli, une condition servile, de type masqué, persistait dans les relations de fait. Ceci n'avait pas même échappé, en 1929, à un journaliste qui le nota lors d'une traversée rapide de la colonie du Soudan (devenue République du Mali). Après la suppression de la traite, écrit-il, "les esclaves... restés où ils étaient... sont devenus captifs de case... Ce sont les nègres des nègres... (Faut-il) relever un pont, retaper une route ?, le chef ne va pas donner ses enfants. Il cède les captifs".
 - Albert LONDRES, Terre d'ébène, réédit. Le Serpent à Plumes, 1998, p. 56 et 58.
- 24. J.F. VINCENT, op. cit., p. 31.
 - L'étude la plus exhaustive sur les différents systèmes de défense des montagnards du Mandara, soit au pied des escarpements, soit en fermeture des vallons, est celle de Christian Seignobos. Des exemples précis et des croquis ressuscitent les dispositifs, parfois puissamment élaborés. La description porte aussi bien sur les murailles de pierres que, doublant ces dernières, sur d'étonnants remparts en essences végétales de défense.
 - Christian SEIGNOBOS, Les systèmes de défense végétaux précoloniaux, n° spécial des *Annales de l'Université du Tchad*, sept. 1978.
- Sur le panorama singulièrement complexe, dans le Nord-Cameroun, des contacts entre sociétés en liaison avec l'histoire, voir Jean BOUTRAIS, op. cit., p. 274 et ss.
 Madeleine RICHARD, Traditions et coutumes matrimoniales chez les Mada et les Mouyeng, Anthropos
- Madeleine RICHARD, Traditions et coutumes matrimoniales chez les Mada et les Mouyeng, Anthropos Institut, Sankt Augustin (Allemagne), 1977, p. 165 et ss. L'enquête date de 1971.
- 27. Chantal COLLARD, Organisation sociale des Guidar, thèse, multigr., Paris, 1977, p. 149. L'enquête date de 1970/71. L'auteur indique par ailleurs que la population guidar (du secteur étudié) attribuait la grosse mortalité infantile aux sorciers, lesquels s'en seraient pris de préférence aux tout jeunes enfants. En effet, ces petits ne parlant pas encore, il n'y avait pas de risque que les ordalies les rendent capables de dévoiler l'identité du sorcier meurtrier. Et l'amarrage du bébé, la journée entière, dans le dos de la mère s'expliquerait comme un moyen de prévenir l'atteinte des maléfices (op. cit., p. 282)
- 28. Voir R.P. G. MASSON, Médecines et sorciers en pays bamiléké, revue *Anthropologie*, fasc. 1939/1940, p. 313 et ss.

- 29. Chantal Collard, qui cite ce cas, ajoute que si le fœtus était extrait du ventre de la mère, son sexe, selon qu'il était féminin ou masculin, appelait à une compensation en nombre de boeufs différent (op. cit. p. 168).
- 30. Dans la conception traditionnelle de l'Africain, la famille polygamique fait espérer un accroissement de pouvoir à son avantage, ainsi que l'observation en a maintes fois été soulignée. Georges Balandier dit en particulier : "Les procédés traditionnels d'accumulation visaient tous, en dernière instance, à contrôler davantage de femmes... et de dépendants, et par là même à gagner en prestige et en autorité par un élargissement de la zone d'influence". Georges BALANDIER, Structures sociales et changements économiques, Etudes africaines, Cahier n° 1, 1960.
- 31. Concernant les populations du Nord-Cameroun, le démographe Podlewski, au terme d'une enquête approfondie achevée vers mars 1964, a établi, par ethnie, le pourcentage des familles composées d'une ou plusieurs épouses. Selon cette étude les 2/3 des ménages appartenant aux groupes animistes étaient alors monogamiques, chiffre atteignant même 70 % dans l'ethnie guidar. Voir André PODLEWSKI, La dynamique des principales populations du Nord-Cameroun, ORSTOM, Paris, 1966. Une remarque complémentaire doit être faite s'agissant des hommes soumis au droit de l'islam, dont l'union officielle par le mariage se limitait à quatre épouses. Certains, si le besoin en était, prenaient la liberté de répudier une de leurs épouses pour la remplacer par une femme plus désirable.
- 32. L'habitat des épouses d'un grand polygame s'ordonnait différemment selon les ethnies : tantôt les cases étaient juxtaposées, formant un labyrinthe avec issue unique via la poterne contrôlée par le mari, comme chez beaucoup de montagnards des Mandara ; tantôt elles ceinturaient une vaste cour sur laquelle elles s'ouvraient, comme souvent dans le Nord-Cameroun, quitte lorsque l'effectif des femmes était considérable, comme dans le palais du prince moundang de Léré, à ce que plusieurs cours distinctes se répartissent les épouses ; tantôt elles étaient régulièrement alignées sur plusieurs rangées parallèles et formaient un véritable quartier non clos, comme en pays bamiléké.
- 33. Alfred ADLER, op. cit., p. 137.
- Henri NICOD, Conquérants du golfe de Guinée, Société des Missions Evangéliques, Paris, 1947, p. 240.
- 35. Voir Jeanne Françoise VINCENT, Princes montagnards, L'Harmattan, Paris, 1991. L'auteur indique que l'ensemble des épouses de Douvangar auraient mis au monde 147 enfants et, celles de Wazang, 96 enfants.
- 36. Cette scène n'a été qu'un intermède lors d'une réception qui illustra les dissonances flagrantes, à moins de trois ans de l'Indépendance, entre la sereine féodalité d'une partie du Cameroun et le terrorisme nationaliste d'une autre partie. Dans la tradition ostentatoire propre aux Peuls, le spectacle de Bibémi ramenait à une vision statique de l'histoire.
 Autour de nous, les administrateurs, tournoyaient des cavaliers cuirassés aux chevaux habillés de pantalons, d'autres équipés de cottes de mailles sorties de notre moyen-âge. Un corps de lanciers encadrait le palanquin d'honneur au baldaquin de toile verte que précédaient des danseurs en tutu. Chacun de nous avançait à l'abri d'un parasol aux couleurs vives que tenait servilement un captif. Les timbales de commandement et les trompettes géantes scandaient tour à tour ces heures festives. Et quand le souverain des lieux nous remit les cadeaux de son hommage, il ne fallut pas moins d'un camion pour emporter moutons, poulets, œufs, sacs de riz, régimes de dattes, pots de miel, paniers d'arachides, peaux de panthère, chapeaux tissés, calebasses pyrogravées, etc.
- 37. Chantal Collard a évalué que les veuves héritées représentaient 21 % des unions au village de Lam et aux environs. Chantal COLLARD, op. cit., p. 231.
- 38. Amadou HAMPATE BA, Oui mon commandant, Actes Sud, Arles, 1994, p. 344.
- 39. Cette situation a été rappelée fort opportunément par Madeleine Richard. Quand la mère de la fillette s'enfuyait, les enfants qui demeuraient de droit chez leur père étaient livrés aux caprices de la coépouse (ou des coépouses) restée au foyer. Cette dernière écrasait souvent les orphelins avec les corvées les plus pénibles, l'eau, le bois, la fabrication de la farine pour la *boule*. Voir Madeleine RICHARD, *op. cit.*, p. 212.
- 40. Chantal COLLARD, op. cit., p. 231.

 La thèse de Chantal Collard m'a semblé sur le critère de mes propres observations l'une des meilleures études monographiques du mariage en pays africain animiste qui aient été écrites. Elle met en valeur avec bonheur la complexité des rites jusqu'à cette évolution par laquelle la femme a su forcer la main de la coutume pour se libérer des sujétions familiales.
- 41. Madeleine RICHARD, op. cit.
 - En quelques pages, le récit d'Ergli, achevé en 1971, nous introduit de la façon la plus émouvante dans cette ère incroyablement archaïque, mais combien récente cependant, où vivaient les paysannes montagnardes des massifs animistes de Zulgo, Gemjek et Mouyeng: unions successives innombrables, naissances et morts à répétition, conflits violents entre coépouses, situations de lévirat, accumulation d'interdits et d'actes de sorcellerie, tentatives pour conjurer les malheurs, etc. La psychologie d'Ergli reflète une humanité admirable où se mêlent les sentiments communs à toutes les femmes et les croyances reçues de l'éducation.

- 42. André PODLEWSKI, op. cit., p. 111.
- 43. J. HURAULT, La structure sociale des Bamiléké, Mouton, Paris, 1962, pp. 40 et 74. Voir aussi Claude TARDITS, Contribution à l'étude des populations Bamiléké de l'Ouest-Cameroun, Berger-Levrault, 1960. 44. R.P. A. ALBERT, *op. cit.*, p. 158.

CHAPITRE III

- 1. Robert DELAVIGNETTE, Les paysans noirs, Stock, Paris, 1931, p. 116.
- Robert DELAVIGNETTE, op. cit., p. 129.
- C'est précisément à Jacques VOSSART que l'on doit le premier essai de reconstitution de l'histoire des princes wandala. Ce travail, mené sur place avec les moyens du bord par enquête auprès des lettrés reste un document précieux. Jacques VOSSART, Histoire du Sultanat du Mandara, Bull. Et Camer, n° 35/36, 1952.
- Amadou HAMPATE BA, Oui mon commandant, Actes Sud, 1994, p. 297.
- Se reporter à l'Annexe III citant des extraits de deux passations de service.
- 6. Se reporter à l'Annexe IV présentant un extrait d'un livret de solde.

CHAPITRE IV

- 1. Douala, le grand port de Cameroun et la capitale économique, a lui-même été privé très longtemps de liaisons routières directes avec l'intérieur. L'estuaire du Wouri le séparait de l'importante zone de production qui s'étendait au nord depuis l'autre rive. Le pont rail-route jeté vers Bonabéri n'est entré en service que le 15 mai 1955. Et c'est un peu ultérieurement que Douala a été relié de façon pratique et définitive à la capitale du territoire, Yaoundé, tant les coupures résultant des fleuves et les sols instables créaient un défi naturel.
- Dans les années 40 et au delà, les yaéré interdisaient un raccordement routier direct entre Maroua et Fort-Foureau (Kousseri) en saison sèche, les pluies entraînant par ailleurs une coupure totale. La liaison n'était donc praticable qu'en suivant un itinéraire empruntant partiellement le Cameroun britannique : Maroua-Mora-Bama-Dikwa-Gambaru-Fort Foureau. Entre Mora, Bama et Dikwa, la piste traversait des sables inconsistants qui rendaient les déplacements aventureux, les véhicules s'enlisant régulièrement. A Dikwa, elle débouchait sur une digue routière surélevée que les Britanniques avaient construite pendant la querre, dans un but stratégique, pour raccorder Fort-Lamy à Maïduquri. Dans les meilleures conditions, il fallait compter une longue journée de voyage entre Maroua et Fort-Foureau. Cet isolement presque absolu de la subdivision de Fort-Foureau par rapport à Maroua explique pourquoi celle-ci a finalement été érigée en région indépendante en 1951, statut qui avait été le sien avant 1939.
- 3. Un arrachement spectaculaire du pont sur le mayo Louti, aux approches de Figuil, a marqué l'hivernage 1958. Une crue eut assez de violence pour abattre une des deux piles, haute de 10 mètres, et pour emporter deux des tabliers métalliques à proximité de l'endroit où ma famille s'était baignée quelques mois auparavant.
- 4. André GIDE, Le retour du Tchad, suite du Voyage au Congo, Gallimard, Paris, 1928. Voir les pp. 99, 172, 179, 119 et 122 de la 52ème édition, 1949.
- 5. André GIDE, op. cit., p.106.
- 6. Le bagne de Mokolo se confondait en réalité avec la maison d'arrêt du lieu, dont le régisseur n'était autre que le chef de la subdivision. Ce titre de "bagne" lui avait été donné par la voix publique parce que les autorités coloniales y transféraient ceux des condamnés à de longues peines qu'elles souhaitaient éloigner. En effet, les originaires du Sud-Cameroun n'auraient pas eu la témérité de s'enfuir, ce qui les aurait exposés à des centaines de kilomètres de marche à pied en pays réputé très hostile. Selon les dires d'un camarade responsable de Mokolo en 1949, l'effectif total des détenus n'aurait pas dépassé la cinquantaine, autochtones de la subdivision compris.
- L'anthropologue Barley présente, avec son incomparable humour très britannique, les réactions et jugements d'un jeune instituteur, d'origine bamiléké et donc "sudiste", devant la civilisation des animistes Dowayo de la subdivision de Poli — région de la Bénoué —. A souligner que la scène se passe en 1978, c'est-à-dire 18 ans après l'Indépendance. Dans la bouche de ce garçon, le thème revient sans cesse d'une épouvantable arriération du Nord-Cameroun. La malice amène Barley à conclure: "La conviction que les indigènes (Dowayo) sont forcément butés et ignorants... apparentait (ces) deux fonctionnaires (camerounais) aux impérialistes les plus convaincus".

Nigel BARLEY, Un anthropologue en déroute, Payot, 1992, traduit de l'anglais, p. 226.

CHAPITRE V

- Pierre-Francis LACROIX, Matériaux pour servir à l'histoire des Peul de l'Adamaoua, Rev. des Et. Camer., IFAN Douala, Bull. n° 39/40, mars/juillet 1953, p. 31.
- 2. Baba de Karo, txt. présenté par Mary F. SMITH, Plon, Coll. Terre humaine, 1983, p. 329.
- 3. Dr. Siegfried PASSARGE, Adamaua, Géog. Verl. Dietrich Reimer, Berlin, 1895, p. 173.
- 4. Pierre BAS, Par ordre du sultan, une tête..., Hachette-littérature, 1979, p. 13.
- Bertrand LEMBEZAT, Marchés du Nord-Cameroun, Cahiers de l'ISEA n°131, nov. 1962, pp. 95 et 96. Voici quelques extraits présentant le brigandage. "Les brigands, les coupeurs de route, par deux ou trois, ou par bandes et "compagnies", tournaient autour des gros marchés. Parfois un individu plus hardi et plus cruel, ou contraint à l'état d'outlaw par un meurtre, atteignait une sorte de sanglante renommée ; les mauvais garçons du secteur se rapprochaient de lui ; une bande naissait, s'organisait autour de son chef bientôt flanqué de lieutenants rivalisant d'audace, arrivait à mettre le pays en coupe réglée, rançonnant marchands et colporteurs, sortant de la brousse pour venir festoyer aux dépens d'un homme riche contraint au silence par la menace des sagaies toujours prêtes ou la crainte, en cas de dénonciation ultérieure, de la flèche anonyme décochée entre les épaules au détour d'une piste. Le jour venait pourtant où un chef de canton, plus vertueux, ou pressé par ses ressortissants, en appelait à l'Administrateur, le renseignait. On voyait alors entrer en scène les goumiers du poste, les gardes, les cavaliers du sultan, les marchands s'organiser en convois, sous escorte. Des escarmouches éclataient ici ou là ; les villageois, confortés, osaient résister aux brigands qui avaient passé la mesure. A la limite, c'est une lutte à mort qui s'engageait pour les chefs de bande dont la tête, mise à prix, finissait par tomber sous un coup de sabre, ou qui voyaient se refermer sur eux les portes des prisons. La bande éparpillée se réfugiait au Tchad ou au Nigéria".
- 6. Guy GEORGY, Le petit soldat de l'Empire, Flammarion, 1992, pp.161 et 165.
- 7. Pierre BAS, op. cit., pp. 62 et 64.
- 8. Philippe GAILLARD, Le Cameroun, L'Harmattan, 1989, p. 171.
- Alain BEAUVILAIN, Nord-Cameroun, Crises et peuplement, copyright Alain Beauvilain, 1989, tome 2, p. 411.
- 10. Jeanne-Françoise VINCENT, Quelques éléments d'histoire des Mofu, in Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun, Colloque sept. 1973, éd. du CNRS, 1981. Selon l'anthropologue, les combats répondaient à diverses motivations : guerre dirigée par une chefferie pour maintenir son autorité sur des quartiers marginaux tentant d'établir leur indépendance, guerre d'un quartier contre un autre, guerre à l'intérieur d'un clan menée par un lignage, guerre pour s'emparer de terres cultivées par un voisin, guerre pour récupérer une femme enlevée ou des chèvres volées.
- 11. Jacques LESTRINGANT, Les pays de Guider, essai d'histoire régionale, multigr., 1964, p. 424 et ss.
- 12. Chantal COLLARD, Organisation Sociale des Guidar, thèse multigr., 1977, pp. 149-155.
- 13. G. MARCHESSEAU, Quelques éléments d'ethnographie sur les Mofu du Durum, *Bull. Soc. Et. Camer.* n°10, juin 1945, p. 44.
- 14. Bertrand LEMBEZAT, Mukulehe, un clan montagnard du Nord-Cameroun, Berger-Levrault, 1952, pp. 154 et 153.
- 15. Chantal COLLARD, op. cit., p. 157.
- 16. Alfred ADLER, La mort est le masque du roi, Payot, 1982, p. 151.
- 17. A. VAILLANT, Une enquête agricole chez les Mofu de Wazan, *Bull. Soc. Et Camer.* n° 17/18, juin 1945, p. 77 et ss.
- 18. Christian SEIGNOBOS, Les systèmes de défense végétaux précoloniaux, *Annales de l'Univ. du Tchad*, n° spécial, sept. 1978, pp. 47-48.
- 19. Concernant les armes et les méthodes de combat des montagnards des Mandara, Bertrand Lembezat a fourni de nombreuses informations, notamment dans les deux ouvrages suivants : Mukuléhé, op. cit., pp. 150 à 158.
- Les populations païennes du Nord-Cameroun et de l'Adamaoua, PUF, 1961, p. 41. 20. Jean-Yves MARTIN, les Matakam du Cameroun, ORSTOM, Mémoire n° 41, 1970, pp. 172 et 178.
- 20. Jean-Yves M 21. *Ibid.*, p. 88.
- 22. Ibid., p. 73.
- 23. Bernard JUILLERAT, Structures lignagères et règles matrimoniales chez les Mouktélé, multigr., 1969, pp. 110 à 118 (ouvrage édité en 1971, sous le titre "Les bases de l'organisation sociale des Mouktélé", Mémoire Inst. Ethn., Paris).
- 24. Chantal COLLARD, op. cit., pp. 157 à 159.
- 25. B. LEMBEZAT, Les rites du serment à Mora, Bull. Soc. Et. Camer., n° 21/22, sept 1948.
- 26. Cf. Jeanne-Françoise VINCENT, Place et pouvoir de la femme dans les montagnes mofu, Cahiers d'ét. afr., vol. 19, 1979, p. 233. "[...] (les hommes) qui avaient tué un ennemi lui élevaient un autel. Se désolant de ce que les Blancs avaient défendu la guerre, un informateur s'exclamait : Nous, les jeunes, nous voudrions le faire! Celui qui n'a pas d'autel a mal dans son coeur".

Cf. également J.Y. MARTIN, op. cit., p. 245, selon qui, chez les Matakam, appel est fait au forgeron pour "enfermer (dans un canari, c'est-à-dire une poterie) le génie" du guerrier tué, de telle sorte que ce génie "ne tourmente pas son meurtrier".

Tout ceci découle directement de la pensée animiste traditionnelle, selon laquelle la suppression du corps ne fait pas cesser la vie. Le meurtre transforme seulement le vivant visible en vivant invisible. qui, outragé de l'offense, devient un esprit persécuteur. Le meurtrier se trouve désormais aux prises avec cette vindicte. Il n'a d'autre défense que de se concilier l'esprit de la victime. Au reste, avant d'engager la destruction d'une vie, un agresseur prudent se prémunit en négociant par avance le pardon au moyen d'un rituel sacrificiel protecteur. Le chasseur et le bûcheron connaissent les mêmes risques en tuant un gibier ou en abattant un arbre.

CHAPITRE VI

- Jean-Marc ELA, L'Afrique des villages, Khartala, 1982, p. 30.
- Ibid. p. 43.
- Alain GANDOLFI, Réflexions sur l'impôt de capitation en Afrique noire, in périodique non identifié, vers 1962...
- Voir Jacques BINET, Etude sur les budgets familiaux dans le Nord-Cameroun, Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-mer, multig., Paris, 1956.
- Là où le cotonnier est une culture traditionnelle, hommes ou femmes tordent la fibre pour en obtenir du fil, certes assez grossier. Avec ce fil, les hommes tissent sur un métier rudimentaire de très longues bandes, dites bandes de gabaque (ou gabak) larges de 6 à 8 cm. Cousues bord à bord, des bandes permettent d'obtenir des pièces de tissu dans lesquelles sont taillées des tuniques longues ou courtes, des braies (pantalons à large fond) et des bonnets de forme phrygienne. Il faut noter que seuls les hommes se vêtent du coton ainsi tissé.
- Jean-Yves MARTIN, Les Matakam du Cameroun, ORSTOM, Mémoire 41, 1970, p.138.
- E. TERRAY, Le royaume abron, in ouv. coll. PIAULT, La colonisation, rupture ou parenthèse ?, L'Harmattan, 1987.
- Le cauri, petit coquillage blanc (Cyproea) à l'aspect de porcelaine et qui serait principalement originaire de Manille, aurait été introduit dans les pays soudanais, depuis le XIVème siècle au moins, par les trafiquants arabes depuis les ports de l'Océan Indien. Très communs dans une large partie de l'Afrique Noire, les cauris ont eu un double usage : monnaie, parce que résistants et de comptage facile, et ornements et parures, promus à cet égard par leur forme toute symbolique (oeil humain ou sexe féminin). Les arts traditionnels les ont également utilisés.
- Concernant le thaler, se reporter à la note 19 in fine du chapitre II.
- 10. "Les Français, écrit Jean-Yves. Martin, ne pouvaient récupérer l'impôt qu'en brûlant des qay (enclos familiaux) et en récupérant des animaux par la force" (in Jean-Yves MARTIN, op. cit., p. 181).
- 11. Dans ce genre de généralisation qui méconnaît, à tout le moins, la diversité des situations de fait, on peut citer à nouveau J.M. ELA. Le sociologue dénonce "les formes multiples de coercition inhérentes au régime colonial" et en particulier "le rôle de l'impôt dans la logique de l'administration coloniale". Il Demandé à chaque individu, quelque soit son revenu, l'impôt était apparu comme l'instrument nécessaire de la mise en valeur, puisqu'il devait permettre à la fois de remplir les caisses de la colonie et d'obliger les paysans à gagner de l'argent". Jean-Marc ELA, *op. cit.*, p. 24. 12. Amadou HAMPATE BA, Oui mon commandant, Actes Sud, Arles, p. 335.
- 13. Enock Katté KWAYEB, Les institutions de droit public des pays bamiléké, Lib. gén. de droit et de jurisp., Paris, 1960, pp. 151-152.
- 14. Les rechanges et stocks des magasins avaient à tenir compte des sujétions locales. Ainsi en était-il à Garoua en raison de la formation de "tôle ondulée" sur les pistes : la consommation des premières Land Rover en lames de ressort sous-maîtresses excédait les possibilités de réapprovisionnement. Et chaque semaine l'un des camions bennes avait besoin d'une batterie neuve, suite à des dislocations sur les nids de poule. Toujours à Garoua, les réserves de planches devaient être largement calculées pour la confection des cercueils destinés aux Européens, parce que la décomposition rapide des corps, sous l'effet de la chaleur, imposait une mise en bière deux ou trois heures après le décès.
- 15. Les fonctionnaires demandeurs de réparations à leur logement n'hésitaient pas à emprunter un style qui forcât la persuasion. Voici la citation textuelle d'une requête présentée à Guider en novembre 1958. "Je vous signalerai poliment que les effluves capiteux des W.C. de ma chambre, se combinant aux relents des eaux qui s'écoulent, moisissent dans la fosse, propres à être le lieu de multiplication des moustiques, m'occasionnent, ainsi qu'à ma famille, des borborygmes et des météorismes nocturnes. Il va de soi que les moustiques, ayant ma famille et moi à leur bon plaisir, m'obligent à emporter l'un de mes deux enfants dans les profondeurs des nuits à l'hôpital, conséquemment au paludisme dont ils sont vecteurs inépuisables. Dans l'assurance que vous allez prendre à cœur nos douleurs, agréez..."
- 16. L'entité administrative appelée "région" au Cameroun coiffait hiérarchiquement plusieurs subdivisions et tirait également son importance de la présence de nombreux services publics (inspections, travaux

publics, services judiciaires, centre hospitalier,...). Le chef-lieu de la région disposait en conséquence de moyens matériels à la mesure, encore accrus dans le cas où l'agglomération avait été érigée en commune. Tel était le cas de Garoua.

Les administrateurs tenant cette double charge ne connaissaient pas de limites à la polyvalence de leurs fonctions. Appelé précisément à servir à Garoua en qualité d'adjoint (1956/1957), mes attributions couvraient aussi bien l'emploi de la main d'œuvre pénale que l'utilisation des gros engins sur les pistes, le fonctionnement du garage et des ateliers que la gestion budgétaire et comptable de la portion centrale et de la commune. S'y ajoutait le contrôle administratif et financier des réseaux de distribution de l'eau et de l'électricité.

A ce dernier titre, je dus prendre en compte l'inadaptation des bornes-fontaines équipant les quartiers africains, munies de robinets rapidement mis hors service par des usagers non familiarisés avec le système du pas de vis. Il fallut y remédier simplement en y substituant des boutons-poussoirs dont le relâchement était suffisant pour interrompre le jaillissement de l'eau. Une situation infiniment plus grave me mit sur la sellette quand l'énergie électrique alimentant la ville en courant ainsi que les pompes des forages souterrains faillit manquer. Trois des quatre groupes électrogènes Vandeuvre, acquis d'occasion, tombèrent en panne l'un après l'autre. Le dernier groupe, poussé à son régime maximum, donna alors des signes de faiblesse. L'urgence commandait de travailler de jour et de nuit à la réfection et au remontage d'un autre moteur qui puisse prendre la relève avant la défaillance de l'agonisant. Il me restait à apporter un soutien moral au mécanicien européen et à ses collaborateurs africains, accompagné de gratifications renouvelées, ce qui m'a conduit à passer de longs moments auprès d'eux tant au cours de la nuit d'un samedi que durant la journée du dimanche. Ce genre d'assistance auprès des agents d'exécution semblait, à l'époque, aller aussi bien de soi que la présence politique ou que la rédaction de rapports.

17. L'un des rares vols à main armée et, à ma connaissance, le plus dramatique qui ait été opéré au Cameroun dans une agence spéciale a visé celle de Dschang au printemps 1949. Le garde de service y a perdu la vie et le très lourd coffre a disparu. Le mystère est resté entier, les recherches n'ayant pas abouti.

CHAPITRE VII

- 1. André MALRAUX, Occident et Orient, Réponse du 4.11.1935 aux 64 intellectuels d'Occident, *in* Revue *Crapouillot*, Les expéditions coloniales, Paris, janvier 1936, p. 64.
- 2. Axelle KABOU, Et si l'Afrique refusait le développement, L'Harmattan, 1991, pp. 39-40.
- 3. Edem KODJO, Et demain l'Afrique, Stock, 1985, p. 52, 2, 142.
- 4. Victor BOUADJIO, Demain est encore loin, Balland, 1989, p. 119.
- 5. Jean-Yves MARTIN, Les Matakam, Mémoire 41, ORSTOM, 1970, p. 146. S'agissant de la place que des éleveurs, en beaucoup de contrées d'Afrique noire, assignent à leur bétail, l'ethnologue Denise Paulme, après avoir mentionné "la valeur mystique ou rituelle que les Africains attacheraient à leurs bœufs", constate qu'en Afrique "le bétail est une forme de richesse qui sert d'abord à engendrer des relations sociales donnant au maître du troupeau des droits sur les personnes". Ce thème sera repris plus loin dans les pages consacrées à l'élevage. D. PAULME, Structures traditionnelles en Afrique noire, Etudes africaines, Cahier n° 1, éd. Mouton et Cie, Paris, janv. 1960, p. 19.
 - La conception d'un bétail capital-épargne a été également observée par Chantal Collard chez les Guidar. Ceux-ci "investissent une bonne partie des revenus que leur procure la vente du coton dans l'achat de bétail qui sert de capital-épargne... Les zones de pâturage (étant) réduites, beaucoup confient une partie de leurs bêtes à des pasteurs peuls qui les emmènent au loin". Chantal COLLARD, Organisation sociale des Guidar, thèse, Paris X, 1977, p. 55-56.
- 6. Certains groupes ethniques des Monts Mandara possèdent non des zébus, mais des taurins (sans bosse), espèce survivante très ancienne d'animaux sans doute trypano-résistants et dont l'origine est attribuée, par certains, aux Portugais fondateurs des ex-comptoirs du golfe de Guinée. Que la peau utilisée pour envelopper le mort à descendre dans la tombe provienne de taurins ou de zébus, la pratique suivie restait la même. On observait celle-ci notamment chez les Koma, les Dowayo, les Mafa et d'autres. Les notables du massif fali de Bounioum, à l'ouest de Guider, m'ont assuré que, si besoin était, trois peaux pouvaient être cousues l'une sur l'autre pour enfermer le cadavre. Cette précaution aurait-elle été justifiée par la pression des gaz ?
 - Concernant les taurins, une contribution scientifique récente fait allusion à un boeuf primitif de l'âge du fer et passe en revue quelques troupeaux résiduels au Cameroun et au Nigéria boeuf kapsiki, boeuf namchi, boeuf ndama —, mais aussi les "boeufs de chefferie" du pays bamiléké que les présents mémoires ont évoqués. Cf. Des taurins et des hommes, Cameroun-Nigéria, ORSTOM Edit., Collect. Latitudes 23, Paris, 1998. Cf. aussi Alain BEAUVILAIN, Nord-Cameroun, Crises et peuplement, copyright A. Beauvilain, 1989, pp. 434 à 437.

- 7. Les chefs de subdivision de la période coloniale n'ont pratiquement pas bénéficié de concours extérieurs pour le soutien du développement rural. C'est à partir de 1956, que, dans la subdivision de Guider, j'ai pu personnellement constater l'activité de deux agents européens spécialisés (SEMNORD et CFDT) et de leurs moniteurs africains, prenant en charge, sur le terrain, des actions relevant de leurs organismes. Après l'Indépendance, une aide massive émanant des services parisiens de la Coopération, notamment au travers du B.D.P.A. (Bureau pour le développement de la production agricole), a participé à de nombreux projets visant à élever le niveau de productivité des paysannats. Par la suite, un encadrement très étoffé a été mis en place au service de la vulgarisation agricole (démonstration de matériels, essais de fumure, distribution d'arachides de semences sélectionnées, désinfection de semences de mil, distribution d'arbres fruitiers,...). Ainsi, sur le territoire de l'exsubdivision de Guider, où le commandant se trouvait encore totalement seul au début des années 50, se mirent à l'œuvre, en sus de quelques techniciens spécialistes, 18 volontaires français du progrès et 10 moniteurs camerounais.
- 8. Une géographe de l'ORSTOM, A. Hallaire, dont l'un des privilèges a été de suivre, pendant plus de 20 ans, au lendemain de l'Indépendance, certaines sociétés traditionnelles du Nord-Cameroun, a donné une description détaillée de plusieurs des paysages agraires des Monts Mandara dans leur diversité et leur évolution, comme dans leur lien avec la vie des montagnards. L'auteur souligne que la grande variété des types de culture témoignait d'une remarquable adaptation au milieu naturel. Antoinette HALLAIRE, Paysans montagnards du Nord-Cameroun, Editions ORSTOM, Coll. A travers champs, 1991
- 9. Antoinette HALLAIRE, op. cit., pp. 35 et 55.
- 10. Concernant la production de Bandounga, la récolte de riz aurait été estimée à 250 tonnes en 1951 (selon une information malheureusement non recoupée).
- 11. Se reporter à la p. 205 des présents mémoires.
- 12. Le géographe Christian Seignobos s'est attaché, dès ses premiers travaux de recherche sur le terrain dans le Nord-Cameroun, à consigner la façon dont les paysans ici concernés ont sélectionné avec art une partie de la flore et dont ils ont construit de véritables parcs d'arbres utiles. Il a attribué, très à propos, cette réussite sociale et technique à des "disciplines coercitives" en réalité à la crainte du surnaturel et aux sanctions immanentes frappant tout manquement aux règles coutumières —, disciplines encore renforcées par "le contrôle des aînés". Ainsi aucune opération touchant "le patrimoine ligneux du terroir" n'était laissée à la liberté des individus. Christian SEIGNOBOS, Parcs et végétations anthropiques, in Atlas de la province de l'extrême nord du Cameroun, IRD Editions/MINREST/INC, Paris, 2000, pp. 42 et 38.
- 13. Ce thème est utilement développé dans l'Atlas du Nord-Cameroun sous la signature de Christian Seignobos, analyste reconnu des agrosystèmes. Christian SEIGNOBOS, *op. cit.*, pp. 38 à 43.
- 14. Christian Seignobos va jusqu'à considérer que "les administrateurs (coloniaux) se servirent de l'arbre (majestueux) comme élément de démonstration du pouvoir". Christian SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 42.
- 15. Une vive controverse a, depuis lors, opposé les tenants des essences nobles, d'origine autochtone, dont les anciennes populations du pays pouvaient tirer un maximum de ressources et dont le passé avait attesté l'adaptation au sol et au climat, et les partisans d'essences importées dont le développement semblait plus rapide. Après 1946, ces derniers, forestiers et agronomes chargés de réaliser au plus vite des reboisements, firent subir une véritable mutation à la sylviculture.
 - Or les expériences des 50 années qui ont suivi auraient été apparemment jalonnées de déceptions, y compris quant aux espèces diffusées dans l'espoir d'une restauration des sols. Pour sa part, Christian Seignobos soutient la thèse que "l'idéologie du développement des années 1950 à 1980 correspond, pour une majorité d'agronomes et de forestiers, à un refus de la compréhension des agro-systèmes soudaniens et sahéliens". De son côté, Alain Beauvilain, en des pages détaillées, fait d'expresses réserves sur les mérites des arbres à vive croissance, lesquels n'offrent pas aux villageois d'avantages comparables à ceux des espèces autochtones. Il souligne, outre le mauvais accueil d'une population peu intéressée et non participante, les résultats médiocres des grands chantiers de foresterie conçus après l'Indépendance sur la base du matériel végétal critiqué.
 - Christian SEIGNOBOS, op. cit., p. 42.
 - Alain BEAUVILAIN, op. cit., pp. 285 à 294.
- 16. Alain BEAUVILAIN, op. cit., p. 292.
- 17. En opposition avec l'uniformité de tant d'immenses espaces africains, la juxtaposition d'innombrables petits terroirs différenciés est une des caractéristiques du Nord-Cameroun. Elle explique la coexistence de multiples groupes humains dont le caractère de dissemblance d'avec leurs voisins tient, pour chaque peuple, à une adaptation aux potentialités du terroir habité. Une description de l'extrême nord de la province en fournit une savante illustration.
 - Christian SEIGNOBOS et Henri MOUKOURI KUOH, Potentialités des sols et terroirs agricoles, *in* Atlas, *op. cit.*, pp. 74 et ss.
- 18. Le phénomène de l'abandon des massifs par leurs habitants, après des siècles d'occupation et d'aménagement des lieux, a marqué profondément l'histoire locale du XXème siècle. Le géographe J.

Boutrais l'a décrit après beaucoup d'autres. Le sujet retint mon attention quand j'eus la charge des subdivisions de Mora et Guider. Lors d'une enquête sur la pression exercée par les cynocéphales à l'extrême ouest des pays fali, j'entendis, entre autres, le chef du village de Dourbey, Barkindo, né vers 1900, me rapporter que 200 familles avaient, comme lui-même, quitté les hauts reliefs pour s'établir dans la vallée du *mayo* Tiel. Cette migration a été confirmée par le recensement de 1936. Il semblerait que 400 individus soient encore descendus après 1944. Dans les cantons de Doumo et Guirviza, 26 villages identifiés en 1924 n'existaient plus en 1958. De leur côté, les jeunes chefs daba de Pologozom, Massabay, Bangay, Mandama et Guéleng ont quitté leurs nids d'aigle à compter de 1939. Bon nombre de villages recensés en tant que tels à la lisière des massifs et sur les piémonts en 1958 constituaient auparavant, en 1934, des quartiers qui se sont détachés de grands ensembles montagnards et qui ont glissé, en bloc, sans changer de nom. D'autres exemples pourraient être donnés.

Jean BOUTRAIS *et alii*, Le Nord-Cameroun, Mémoire de l'ORSTOM, Paris, 1984, pp. 332 à 345. Jacques LESTRINGANT, Les pays de Guider, *multigr.*, 1964, pp. 343 et 344, pp. 368 à 374, pp. 396 à 398

- 19. Outils par excellence du travail du sol et instruments les plus valorisés, les houes jouent à la fois le rôle de pelles et de pioches. Les modèles varient avec les ethnies et selon les sols (sols sableux légers, sols d'argiles durcissants, sols à dresser en billons). Au nord du Cameroun, encore dans les années 50, elles étaient presque toutes forgées par des artisans locaux. Voir Christian SEIGNOBOS, Nomenclature des instruments aratoires du Cameroun, in Outils aratoires en Afrique, innovations, normes, traces, Khartala/IRD, Paris, 2000.
- 20. Quelques brèves informations sur la riziculture sont données par Antoinette HALLAIRE, géographe, Le Nord-Cameroun, Mémoire de l'ORSTOM, Paris, 1984, pp. 424 et ss.
- 21. Si la croissance de la production arachidière constitua, à l'époque, une opportunité bienvenue, elle n'a pas généré un véritable enrichissement, tant était faible la valeur marchande propre de la graine, diminuée au surplus des lourds frais d'acheminement jusqu'au golfe de Guinée. Certes, les paysans n'avaient pas d'autres choix, puisque la plante se suffisait de leurs sols pauvres, une fois les meilleures terres réservées au mil nourricier. Il n'en était pas moins certain que l'extension de l'arachide comportait une menace pour l'avenir, puisque la multiplication des superficies ensemencées se faisait très souvent par la suppression de jachères, pourtant impérativement nécessaires, ou encore par le défrichement accéléré de savanes boisées aux sols déjà fragiles. Partout la fouille de la terre en profondeur pour l'extraction des coques, fouille inhérente à cette culture, engendrait, à terme, la ruine des parcelles. En définitive, le gonflement des tonnages de l'arachide débouchait sur une dilapidation prévisible du capital-sol.
- 22. Des estimations assez concordantes ont été données, un peu avant 1960 et de plusieurs sources, sur les rendements moyens à l'hectare, en année normale, tant sur les massifs des Monts Mandara, que dans les vallées et sur les piémonts. Elles faisaient état d'une production voisine de 800 kg aussi bien pour le sorgho (mil rouge en particulier) que pour l'arachide. Cependant cette moyenne ne doit pas masquer, pour le mil, des écarts réels entre 400 à 1000 kg/ha selon les champs. Elle est, par ailleurs, à rapprocher des besoins individuels du consommateur, matérialisés à cette époque par une "boule de mil" quotidienne exclusive de tout autre aliment substantiel, ces besoins correspondant environ à 180 kg de mil/l'an pour un adulte et à 140 kg pour un enfant.
- 23. Il n'est pas douteux que les responsables politiques du Cameroun se soient trouvés embarrassés devant la puissance des principautés — peules surtout, mais aussi wandala — qui tenaient en main l'ensemble du nord du Cameroun. Pour sa part, isolé dans son fief, chaque administrateur devait ne pas perdre pied dans ses tête à tête avec des chefs détenteurs de pouvoirs, de fait presque souverains. Chefs qui cumulaient l'autorité religieuse et temporelle, qui disposaient d'organes gouvernementaux opérationnels, qui s'appuyaient sur des forces guerrières, notamment sur des corps de cavalerie, et qui, au surplus, se réclamaient d'un Islam conquérant. Or le système républicain français promouvait les droits de la personne et militait implicitement pour le démantèlement des féodalités despotiques. Ce fut sans doute sagesse chez le colonisateur de ne pas heurter de front une structure sociale qu'il convenait plutôt d'affaiblir et de déliter de l'intérieur. L'instauration de rapports égalitaires et laïques entre les hommes demandait des délais. Il fallait attendre que naisse et monte vers le Nord un flux de Camerounais du Sud eux-mêmes acquis à la modernité — fonctionnaires, commerçants, religieux —, pour que ce ferment, authentiquement africain, fasse entendre et légitime une évolution. C'est pourquoi, sur la base d'informations de diverses sources, j'ai personnellement acquis la conviction qu'il n'a jamais été question, dans les milieux de la colonisation, d'isoler le Nord-Cameroun hors des courants du développement et de l'établir en "réserve indigène".

Pour être complet sur ce sujet, on rappellera qu'en 1958 et au delà, très tardivement, le Premier ministre Ahidjo, devant les troubles politiques du sud du Cameroun liés à l'impatience des indépendantistes, s'attacha fortement à se conserver l'alliance des maîtres historiques du Nord, les Foulbé, son électorat, dont il tenait son siège de député et à qui il devra, en grande part, son accession à la magistrature suprême le 1er janvier 1960.

- 24. L'absence de vêtement caractérisait, anciennement, des sociétés de même civilisation dont on trouvait des groupes depuis le Sénégal jusqu'au Soudan à l'Est, aux mêmes latitudes. Un de ces groupes peuplait les Monts Mandara et les massifs-îles voisins. La coutume de la nudité intégrale y était suivie. Elle s'imposait aux mâles, spécialement lorsque ceux-ci accomplissaient un rite ou une activité technique les mettant en relation avec des puissances surnaturelles à se concilier. Dans quelques ethnies, le port de l'étui pénien, d'usage commun, dissuadait les esprits malveillants régnant sur la brousse ; se vêtir d'un boubou ne dispensait pas de la précaution de l'étui. Il était aussi des communautés où l'homme aimait sortir après avoir noué à la ceinture une peau de chèvre qui lui battait le séant. Quant aux femmes, leur nudité permettait au corps de capter les influences telluriques bénéfiques, dont celles aux vertus fécondantes. Mais un brin de coquetterie savait s'allier au principe d'utilité : pour un déplacement au marché, les fesses et le pubis s'ornaient d'un bouquet de feuilles ou encore d'une parure parfois très recherchée. Le cache-sexe — ce qu'il est convenu d'appeler ainsi – aux formes et aux matériaux variés à l'infini, aurait eu peut-être une fonction identitaire du clan ou de l'ethnie, plutôt que de servir de masque ; en tout cas, il me permettait, lors des recensements, d'apprendre entre quels lignages ou groupes s'étaient formées les alliances matrimoniales, puisque les épouses conservaient la parure de leur famille d'origine. Faut-il ajouter que les génies et esprits maléfiques menaçaient les femmes au premier chef ; aussi certaines se prémunissaient-elles au moyen d'un obstructeur génital lorsqu'elles circulaient hors du village.
- 25. Voir la note n° 5 du chap. VI relative au gabaque.
- 26. "Phénomène social total, économique, politique, social, religieux", telle se présentait encore dans les années 60 la fête du maray (fête du taureau), selon J.Y. Martin, lequel l'a observée chez les Mafa, tandis que J.F. Vincent la notait chez les Zoulgo, les Meri, les Gemzek et les Mboko. En 1957, la soûlerie qui s'était emparée d'un quartier de Zoulgo durant la fête m'a obligé à lever le camp prestement. Tous les deux ou trois ans, le boeuf aux pattes mal assurées était extrait de sa case/prison et le chef de famille en distribuait les morceaux après l'avoir immolé. Censé représenter un sacrifice aux ancêtres, ce rite aurait été aussi, selon Ch. Seignobos, "un acte économique pourvoyeur de matière grasse", le suif de la bête étant conservé en raison de "besoins en lipides... mal assurés". Jean-Yves MARTIN, op. cit., pp. 128-129.

Jeanne-Françoise VINCENT, Princes montagnards du Nord-Cameroun, L'Harmattan, 1991, p. 75. Christian SEIGNOBOS, Matières grasses et civilisations agraires, *Cahiers de l'université du Tchad*, juin 1979, p. 71.

CHAPITRE VIII

- 1. Sans avoir été eux-mêmes témoins des faits, des polémistes ont donné une interprétation assez péremptoire de l'histoire. Ainsi, concernant le projet scolaire de l'administration coloniale, le prêtre camerounais J-M Ela avance que "l'éducation (a été) limitée aux besoins en auxiliaires subalternes" et il incrimine le "cynisme du but recherché". "Lorsqu'un gros effort est fait en faveur de l'enseignement", ajoute-t-il, "c'est pour lutter contre l'influence des missionnaires". Jean-Marc ELA, L'Afrique des villages, Karthala, 1982, p. 39 et 40.
- Extrait du roman publié par Cheikh Hamidou KANE sous le titre L'aventure ambiguë, éd. Julliard, Paris, 1961.
- 3. L'analyse de ce thème a été particulièrement développée dans l'ouvrage de Thomas et Luneau, qui fait
 - Louis-Vincent THOMAS et René LUNEAU, La terre africaine et ses religions, traditions et changements, L'Harmattan, 1975, p. 277 et ss. et p. 308 et ss.
- 4. Robert DELAVIGNETTE, Les vrais chefs de l'empire, Gallimard, 1939, p. 246.
- 5. Extrait de la revue Esprit, Paris, octobre 1961, article de Paul RICOEUR.
- 6. Le gain dont bénéficiait l'élève et, en contrepartie, le déficit personnel dont il allait souffrir ont été évoqués par d'autres que Ch. H. Kane. Voici comment s'exprime le romancier bamiléké Bouadjio : "L'école donnait, elle prenait... L'instruction donnée par l'école était comme un remède et un poison à la fois. " Victor BOUADJIO, Demain est encore loin, éd. Balland, Paris, 1989.
- 7. C'est cette tragique opposition que le malien Seydou Badian a relevée quand il a titré son roman "Sous l'orage". Il fait dire au vieil Aladji les mots suivants : "Benfa, les choses ont changé. Nos enfants ne veulent plus nous suivre. Ils refusent tout ce que nous leur donnons. Ils croient trouver ailleurs ce qui réellement ne se trouve que chez soi. Que faire ? Devons-nous faire de nos enfants des adversaires ? "Seydou BADIAN, Sous l'orage, éd. Les Presses universelles, 1957.
- Se reporter, dans l'Annexe II, à la courte information sur le recrutement autoritaire de main-d'oeuvre pratiqué jusqu'à la fin de la dernière guerre mondiale.
- Cf. Jean-Yves MARTIN, L'école et les sociétés traditionnelles au Cameroun septentrional, ORSTOM Yaoundé, multigr., juin 1970.
 - Dans sa thèse sur les Matakam, le sociologue citait le mot d'un vieillard de l'ethnie : "L'école, c'est la perte de l'enfant. Il aurait mieux valu ne pas le mettre au monde" (p. 208).

- Cf. Henry TOURNEUX et O. IYEBI-MANDJEK, L'école dans une petite ville africaine (Maroua, Cameroun), Karthala, 1994.
- 11. Renaud SANTERRE, Pédagogie musulmane d'Afrique noire, Presses de l'Université de Montréal (Canada), 1973, p. 43.
- 12. Henry TOURNEUX et Olivier IYEBI-MANDJEK, op. cit., p. 100.
- 13. Certains romanciers africains, dans des récits qu'ils situent à l'époque coloniale, évoquent un recrutement sur ordre et choix directs de l'administrateur. Tel le passage ci-après. "Un matin, le jeune Kompé prenait son petit déjeuner avec son père, quand deux gardes-cercle entrèrent dans la concession, suivis d'un commis qui expliqua que le garçon avait l'âge de fréquenter l'école. C'est la volonté du commandant, dit le commis pour couper court à toute discussion. Seul un fou, un qui boit l'eau par les narines, peut s'opposer à la loi prescrite par le commandant, répondit le père". Massa Makan DIABATE, Le coiffeur de Kouta, Hatier, 1980.
- Madeleine RICHARD, Traditions et coutumes matrimoniales chez les Mada, Anthropos Institut, Sankt Augustin (Allemagne), 1977.
- 15. Selon Maurice Méker, il aurait été fréquent, en A.O.F., tout comme dans le Nord-Cameroun, que les familles aient attendu de l'administration qu'elle prenne en charge les écoliers. "Dès qu'elles ont "donné" leur enfant à l'école, le commandant doit les nourrir". Maurice MEKER, Le temps colonial, éd. Centre univer. médit. de Nice, 1980.
- 16. Ce constat fut de ceux dont mon action politique locale a cherché à tenir compte dans plusieurs domaines. Il semble qu'il pouvait encore être retenu plusieurs décennies après l'Indépendance. Au cours d'un chapitre d'un ouvrage collectif sur le nord du Cameroun, le géographe Marguerat reprend en effet certaines conclusions que J-Y Martin avait déjà énoncées à propos des réactions des villageois à la scolarisation. Il souligne que "la scolarisation est donc à la fois le signe et la cause d'une profonde redistribution des cartes, d'une nouvelle définition des relations et des rapports de force entre groupes". Jean BOUTRAIS et alii, Le Nord-Cameroun, Mémoire de l'ORSTOM, n° 102, Paris, 1984, p. 471.
- 17. Dans les pages consacrées à l'école coranique, dans les conditions où celle-ci fonctionnait vers 1992 à Maroua, l'enquête citée plus haut faisait état d'une "menace de la chicotte (qui) plane en permanence sur la tête des élèves", ainsi que d'autres punitions corporelles variées. Henry TOURNEUX et Olivier IYEBI-MANDJEK, op. cit., p. 203/204.
 - Si l'on en croit les récits de Claude Njiké-Bergeret pour des faits à situer peut-être entre 1950 et 1952, le châtiment corporel semblait être également en usage en pays bamiléké, puisque, à l'intérieur même d'un établissement missionnaire, les filles du pasteur français aussi bien que leurs compagnes camerounaises recevaient des flagellations pour punition. L'auteur rapporte que "l'instituteur (l')avait chicottée avec cette longue herbe souple qu'il tenait toujours en main et dont il fouettait jusqu'à ce qu'elle fût trop courte"... "Notre instituteur (camerounais) du cours préparatoire utilisait son fouet et ne voulait pas entendre un seul cri... Devaient également s'agenouiller celles qui avaient oublié leurs affaires". Claude NJIKE-BERGERET, Ma passion africaine, J.C. Lattès, 1997, p. 30 et 36.
 - Au début de l'an 2000, des Camerounais, sans vouloir s'attaquer de front à « la violence éducative », en ont fait une analyse intéressante. Les parents, qui sont les premiers acteurs de cette violence, recherchent la soumission de l'enfant et l'obéissance aux règles sociales. L'enfant battu va privilégier la dissimulation et peut développer l'irresponsabilité chez l'adulte, voire le besoin de compensation et de vénalité, en intériorisant qu'il n'est d'autre forme d'autorité que la violence, avec rejet du dialogue et du respect réciproque.
- 18. Mon analyse personnelle rejoint la conclusion qu'a formulée plus tard un romancier bamiléké. Au cours d'un récit tragique, où il met en scène le conflit sanglant qui, dans les années charnières de l'Indépendance, opposa des traditionalistes et patriotes bamiléké aux forces gouvernementales camerounaises soutenues par la France, il admet, peut-être avec souffrance, que "l'école, (fut) le seul moyen de gagner au jeu des temps nouveaux". Victor BOUADJIO, op. cit., p. 126.
- 19. Henri NICOD, Conquérants du golfe de Guinée, éd. Société des Missions évangéliques, Paris, 1947.
- 20. Claude NJIKE-BERGERET, op. cit.
 - La personnalité de l'auteur a sans doute moins été popularisée par ses descriptions pourtant inédites et captivantes de la société bamiléké, que par des émissions de télévision qui l'ont surnommée "la reine blanche" par référence à son mariage avec le chef de Bangangté.
- 21. Raymond LECOQ, Les Bamiléké, Editions africaines (Présence africaine), Paris, 1953.
- 22. Victor BOUADJIO, op. cit., pp. 71, 80.
- 23. Extrait d'une lettre de M. Carde, Commissaire de la République française au Cameroun, adressée le 23 avril 1921 au Président de la Société des Missions évangéliques de Paris.
 - Cf. Rudolf STUMPF, La politique linguistique au Cameroun de 1884 à 1960 et le rôle joué par les sociétés missionnaires, thèse, Ed. Peter Lang à Berne et Francfort, 1979.
- 24. Observation consignée par le pasteur R. STUMPF, op. cit., p. 81.
- 25. L'ouvrage de R. STUMPF, précité, reproduit d'une part la mise en demeure que le chef de la circonscription de Douala a adressée au directeur de la mission protestante de Douala le 15 février

- 1921, et de l'autre la réplique du 3 août 1921 que le pasteur Allégret a présentée au Commissaire de la République.
- 26. J.C. FROELICH, Le commandement et l'organisation sociale chez les Foulbé de l'Adamaoua, Bull. des Et. camer., Douala, sept/déc. 1954, p. 64 et ss. 27. Henry TOURNEUX et Olivier IYEBI-MANDJEK, op. cit.

CHAPITRE IX

- 1. Il suffira, à ce sujet, de signaler l'ouvrage récent d'un auteur dont les considérations socio-politiques semblent inspirées par ses positions personnelles. Armelle MABON, L'action sociale coloniale, L'Harmattan, 2001.
- 2. Après avoir évoqué l'épidémie de 1899, un voyageur de passage à l'escale de Grand Bassam, point d'entrée de la Côte d'Ivoire en arrière de la barre, rapporte l'hécatombe d'un second épisode de fièvre jaune. "En moins d'un an, de 1902 à 1903, ... sur 70 à 80 Blancs, il n'y a pas eu moins de 48 cas, suivis de 42 décès"
 - René LE HERISSE, Voyage au Dahomey et à la Côte d'Ivoire, Lavauzelle, Paris, 1903, p. 236.
- 3. Alain BEAUVILAIN, Nord-Cameroun, Crises et peuplement, copyright A. Beauvilain, 1989, tome 1, p. 163 et ss.
- Rendu perplexe, lors du recensement des massifs de Vamé et Ouldémé (Wuzlam), en 1947, par une démographie très inférieure à celle consignée par mes prédécesseurs en 1942 et en 1943, j'entendis les notables se référer à une épidémie de variole deux ans auparavant. Une éventuelle dissimulation des fillettes pré-pubères n'était pas une explication suffisante. De très nombreux bébés, jusqu'à deux ans d'âge, m'avaient bien été présentés. Mais manquaient à l'appel les tranches de 3 à 8 ans, correspondant aux enfants tous jeunes qui auraient pu avoir été inscrits au recensement précédent. Par ailleurs, beaucoup de jeunes mères, s'approchant seules devant ma table, m'assurèrent avoir mis au monde de 7 à 10 enfants, lesquels n'étaient plus là. Enfin, troublant semblait l'abandon de nombreux saré, troublante l'occupation de saré par des vieillards seuls ou par des orphelins mineurs, troublante l'installation de couples seuls dans de vastes saré comportant jusqu'à 12 greniers. Ces signes conjugués pouvaient confirmer les dires des notables. Une partie de la population aurait donc bien pu être victime de l'épidémie.
- 5. Jeanne-Françoise VINCENT, Divination et possession chez les Mofu, Journal de la Soc. des Africanistes, XLI.1.1971, p. 97 et ss.
- 6. Véronique et Stéphane BIGO, Crinières d'ébène, Belin, Paris, 2001, p. 227 et ss.
- Jean-Pascal BENOIT, Kirdi au bout du monde, un médecin lyonnais au Cameroun, éd. René Julliard, Paris, 1957, p. 184.
- 8. Jean-Pascal BENOIT, op. cit., pp. 183 et 185.
- Le romancier bamiléké Bouadjio dépeint la tension qu'éprouvaient ses personnages, dans les années 1950, pris entre d'un côté la crainte de "déclencher la fureur du gomna" (le chef de circonscription) en fuyant la vaccination antivariolique, et de l'autre la mise en doute des certitudes reçues de la coutume. "Les plus prolixes des notables répondaient", écrit-il, "que ceux qui n'ont pas peur du poison dans leur sang y aillent" (à la vaccination). Victor BOUADJIO, Demain est encore loin, Balland, 1989, p. 96.
- 10. Fils d'une noblesse peule et musulmane du Sénégal, l'écrivain s'exprime comme suit. "Il me semble qu'au pays des Diallobé l'homme est plus proche de la mort. Il vit plus dans sa familiarité. Son existence en acquiert comme un regain d'authenticité. Là-bas, il existait entre elle et moi une intimité, faite tout à la fois de ma terreur et de mon attente. " Cheikh Hamidou KANE, L'aventure ambiguë, Julliard, 1966, ouvrage repris aux Editions 10/18 en 2002.
- 11. Bertrand LEMBEZAT, Mukulehe, Berger-Levrault, 1952, p. 178.
- 12. BRENGUES et alii, La filariose de Bancroft, in Etudes médicales, mars 1979.
- 13. Nigel BARLEY, Le retour de l'anthropologue, Payot et Rivages, Paris, 1994, p. 69 et ss.
- 14. Les informations recueillies sur la maladie de la bouche des informateurs ne paraissent jamais claires en raison de la nature imaginaire des interprétations, celles-ci d'ailleurs laissées à la lecture subjective du devin et sans que soit rapporté si l'accomplissement des prescriptions rituelles ait été d'un secours pour le patient. L'échantillon ci-après attestera de la diversité des présages et de celle des scénarios proposés comme traitements.
 - Selon Ch. Collard (ethnie guidar), les puissances qui provoquent la maladie, plusieurs d'entre elles pouvant posséder à la fois la même femme, seraient multiples, les esprits ancestraux et les génies se transformant souvent en animaux. En cas de maux de reins, on lave la femme avec une eau chargée de "médicaments" et on va ensuite retourner la calebasse ainsi utilisée sur une termitière où l'on a déposé un os

Selon J.F. Vincent (ethnie mofu), la maladie d'un enfant a pu être envoyée par les génies de la cuisine d'une belle-mère : ces génies ont été offensés de voir la belle-fille entrer dans cette cuisine et se sont vengés sur le bébé de cette dernière. La guérison peut être espérée en offrant de la viande au "double" de l'âme de la belle-mère.

C'est aussi le sacrifice d'une chèvre qu'il y a lieu de prévoir pour apaiser l'esprit d'une maman décédée, dont la colère s'est tournée contre l'enfant en communiquant à cet orphelin fièvre et mauvais rhume.

Selon B. Lembezat (ethnie podogo), après qu'un lézard ait été tourmenté par un enfant, ce dernier ne pouvant que dépérir, il y a lieu de recourir à un processus détaillé de rites mettant en jeu un autre reptile. Si le lézard, une fois relâché, vient à mourir, l'enfant recouvrera la santé.

Plus complexe paraît le traitement à suivre par une femme incapable de donner naissance à des garçons. Après qu'un crapaud (fécondateur de filles ?) ait été passé entre les jambes de la future mère, puis écarté, la femme saisit une grenouille (symbole masculin pour la minceur de ses pattes ?). Un coït lors de ses règles, lui fera alors concevoir un garçon.

Selon I. Dugast (ethnie banen), un malade ayant contracté la lèpre lorsqu'une grenouille imbo l'a fixé de son regard, il est fait appel urgent au guérisseur. Ce dernier fend le batracien et y insère des plantes médicinales à absorber ensuite par le patient.

Toujours selon I. Dugast, tombe malade le chasseur d'un gros gibier qui aurait mangé un membre de son espèce.

Selon M. Richard (ethnie mada), une mort violente ayant été attribuée à un génie agressif, on neutralisera le criminel en immolant une chèvre à l'endroit où la victime est tombée.

Le décès d'un bébé conduit le devin consulté, à rechercher lequel entre deux soupçons serait le bon : ou bien l'auteur de la mort est une sorcière à identifier et qui sera soumise au serment ordalique, ou bien il s'agit de la mère elle-même. Celle-ci, questionnée, si elle avoue avoir cédé à un séducteur, subira le châtiment de la lapidation. Madeleine RICHARD, Traditions et coutumes matrimoniales chez les Mada, Anthropos-Institut, D-St Augustin et CH-Fribourg, 1977.

Selon Ndoudi Oumarou (ethnie m'bororo du nord-Cameroun), il arrive que des chasseurs négligent de se protéger des envoûtements que pratique un gros gibier. Saisis par la force surnaturelle d'une bête, ils tombent en bavant et en poussant des cris et gémissements pareils à ceux de l'animal. Le narrateur, évoquant les puissances magiques dont ses frères m'bororo sont détenteurs, "parce que peu instruits de leur religion" (l'Islam), ajoute que de grands initiés m'bororo seraient capables de délier les victimes de la mort. Cf. Henri BOCQUENE, Moi un M'bororo, Karthala, 1986, p. 244.

Selon l'administrateur L. Salasc, un interlocuteur de l'ethnie fali du Tinguelin, témoignant des 105 enfants obtenus de ses 48 épouses, croit devoir imputer sa performance à une bière de mil qu'il additionnait du suc de la plante à bulbe appelée *gadal tignerewal* par les Foulbé. Salasc note aussi que les femmes namchi de Poli prétendent favoriser leur lactation en absorbant une décoction de tiges de *gadal tchemba* (Cissus quadrangularis) additionnée de pois de souchet comestible (Cyperus esculentus). A en croire certains Foulbé, le *gadal kosam* serait un meilleur galactogène. Léon SALASC, Note sommaire sur deux plantes médico-magiques, *Notes africaines*, n°23, 1944, p. 3 et 4.

- 15. G. MASSON, Médecins et sorciers en pays bamiléké, revue Anthropologie, fasc. 1939/1940, p. 316.
- Georges LAVERGNE, Les Matakam, 1944, rééd. 1990 avec le soutien du ministère de la Coopération, pp. 112-113.
- 17. Jeanne-Françoise VINCENT, op. cit., p. 110. Du même chercheur, se rapporter aussi à Princes montagnards du Nord-Cameroun, L'Harmattan, 1991, p. 592.
- 18. Idelette DUGAST, Anatomie du corps humain et causes des maladies, *Etudes camerounaises*, n° 23-24, sept/déc. 1948, pp. 55 et 66.
- 19. Chantal COLLARD, Organisation sociale des Guidar, thèse, Paris X, 1977, p. 346 et ss.
- 20. Nigel BARLEY, op. cit., p. 167.

CHAPITRE X

- 1. Se reporter à l'Annexe II Les prestations en nature.
- 2. Se reporter à l'Annexe I Les dispositions de la Constitution de 1946.
- 3. Dans d'autres pages, un bref aperçu a été donné sur les tout premiers transports de fret au Cameroun et sur les axes initialement débroussés pour une ouverture à la circulation automobile. A titre illustratif, sur une zone témoin, il est fait état des créations de pistes année après année. Voir Jacques LESTRINGANT, Les pays de Guider, *multigr.*, 1964, pp. 189 et 190, 206 et 207, 216 et 217, 234 à 236.
- 4. Les p.329 et ss. de ces mémoires ont précisé la longueur de l'axe routier nord-camerounais à l'époque : un premier itinéraire quittant Yaoundé desservait Maroua via Yoko et Tibati (1.350 Km) et un itinéraire long Yaoundé-Bertoua-Meiganga-Maroua ouvert plus tard pour recevoir des camions plus lourds (1.490 Km). Il fallait y ajouter les 280 Km du parcours Maroua-Fort-Foureau (aujourd'hui Kousseri) via Mora et Bama (zone anglaise). Ces 1.770 Km de pistes de terre faisaient suite aux 308 Km de voie ferrée métrique, du point d'entrée maritime de Douala jusqu'à Yaoundé. La transversale camerounaise s'allongeait ainsi sur 2.080 Km à la veille de l'Indépendance.
- 5. Robert DELAVIGNETTE, avec l'art imagé qui était le sien, a su évoquer les corvées de piste. Voici quelques extraits : "Il faut une grande route, permanente ... Soit une route à construire par le moyen des prestations qui est terrible et qui tourne à la corvée si (le pays) est mal administré.

- (L'administrateur) organise le travail indigène de la route en fonction des hommes du pays et en clinicien de leur peine ... Composer avec (la société indigène) pour lui imposer (le fait colonial) ... (Si le commandant) peut tout disposer pour que le pays adhère au travail de la route, il aura fait mieux qu'une route, il aura vraiment commandé ".
- R. DELAVIGNETTE, Les vrais chefs de l'Empire, Gallimard, 1939, pp. 206, 207, 30.
- 6. Ouvert en novembre 1950, l'aéroport de Garoua a reçu progressivement, de 1950 à 1960, de 700 à près de 5.000 passagers et a réceptionné, entre 1955 et 1960, un total de 800 à 900 tonnes de fret, essentiellement des denrées périssables. Les premières relations régulières ont été assurées par la STOC, celles-ci relayées en 1954 par des services quasi quotidiens d'AIR-FRANCE ou UAT.
- 7. Antérieurement à la mise en service des deux ponts Eiffel lancés en 1950/1951 sur les mayo Oulo et Louti, chaque hivernage gonflait monstrueusement les deux fleuves, créant un insurmontable barrage à la circulation, même à celle des hommes. C'était toute la partie orientale des Monts Mandara qui constituait le bassin drainant des eaux. Un blocus absolu s'instaurait peu au-delà de la bourgade de Garoua, isolant Guider, mais aussi tout l'extrême nord du territoire camerounais, et, par surcroît, interrompant l'accès à la colonie du Tchad par Léré. L'itinéraire se trouvait ainsi coupé par le Oulo et le Louti dans le cours inférieur de ces fleuves, juste avant leur confluent avec le mayo Kebbi.
 - Or, dans les temps anciens, l'arrivée de la saison sèche prolongeait encore l'impossibilité d'une traversée des véhicules. Car, à la fin de la décrue, vers le 1 er novembre, le courant résiduel des eaux réussissait à creuser de multiples chenaux entre des bancs de sables mouvants. Le moment était venu d'une opération de grande envergure destinée à rétablir une jonction automobilisable avec l'extrême nord, ceci sans aucun autre moyen que de la main d'œuvre. Trois passages devaient être réalisés, pour lesquels le chef de la subdivision montait lui-même au créneau, sans baisser les bras à la pensée que, sept à huit mois après, les eaux emporteraient l'édifice péniblement bâti.
 - A Baïla, sur le Oulo : premier radier destiné à la piste montant de Garoua et de Boula-Ibi vers Guider, Maroua et Mokolo. A Golombé, plus en aval, sur le même Oulo : second radier, livrant passage à la piste conduisant à Léré (Tchad). Près de Kakala, dans le prolongement de la piste de Léré : troisième radier, lequel enjambait le Louti pour permettre à la voie routière de suivre la rive nord du mayo Kebbi. Ces trois radiers, mesurant entre 200 et 450 m de longueur, formaient nécessairement des digues surélevées. Ils comprenaient chacun de 5 à 8 ponts ou ponceaux sous lesquels s'écoulait l'eau des chenaux. Ces petits ouvrages utilisaient des troncs pour longrines en soutien des tabliers. La hache des prestataires allait donc achever la destruction des derniers beaux arbres clairsemés de la savane. L'histoire retiendra surtout de ces années de misère une contribution humaine à répétition, où l'effort en jeu ne s'appliquait qu'à un résultat combien temporaire. Chaque début de saison sèche se réunissaient sur ces chantiers des bataillons de corvéables. Les archives de 1938 font ainsi état de l'emploi de 2.300 prestataires, recrutés pour une courte période, mais venus, après un déplacement à pied de 30 à 60 km, depuis plusieurs des groupes ethniques de Guider. Le commandant n'échappait pas à la charge de fournir des vivres aux travailleurs (fourniture dont je peux personnellement présumer qu'elle fût demandée à des populations). Les ponts définitifs auront au moins eu le mérite de mettre un terme aux contraintes subies par les paysans requis.
- 8. Parti au Congo pour se faire une opinion sur les abus des grandes compagnies concessionnaires, André Gide, à l'âge de 57 ans, se dirigea, de là, jusqu'au Tchad, d'où il redescendit vers le Golfe de Guinée à travers le Cameroun. Pour ce retour, il lui fallut accomplir une interminable marche. Le cinéaste Marc Allégret lui servant de compagnon de route, Gide quitta Fort Lamy le 20 février 1926. Après un court trajet en baleinière sur le fleuve Logone jusqu'à Pous, les voyageurs eurent à franchir des savanes brûlées de soleil, une géhenne note l'écrivain, soit à cheval, soit à pied, durant 64 jours sans discontinuer. Le 30 avril, ils arrivaient à Yoko pour y trouver l'amorce d'une mauvaise piste automobile. A Ngaoundéré, ils utilisèrent des tipoyes (chaises déplacées par 8 porteurs chacune). Quant au matériel de cinéma et aux bagages, ils exigèrent une escorte de 80 porteurs et des palefreniers nécessaires aux 4 chevaux.
 - Le journal de Gide l'avoue : "(Vous les porteurs) vous allez faire une trentaine de km par jour, avec 20 à 25 kg sur la tête, ... par une accablante chaleur, vous éloigner de votre patelin à plus de 12 jours de marche, et ceci à raison de 1.25 F. par jour, nourriture à vos frais, rien pour le retour" "soit une absence de 22 à 24 jours. Pour la commodité de 2 Blancs, on risque d'affamer un village" (les bras des porteurs manquant pour les cultures vivrières). La mission humanitaire de l'écrivain se trouvait rattrapée par l'asservissement du peuple africain à l'homme blanc. André GIDE, Le retour du Tchad, Gallimard, 52 ième éd. 1949.
- 9. Dans les années fastes des circuits qu'organisaient les voyagistes pour diriger les touristes européens vers le Cameroun, la route Centre-Massif était devenue la première attraction, couplée avec la réserve de faune de Waza. Le Guide Bleu évoquait en effet les cultures en terrasse et les "fantastiques éboulis de rochers" pour conclure au "choc" ressenti par le visiteur "tant devant la splendeur des paysages que devant le charme des villages", faisant de Oudjila "le haut lieu du tourisme camerounais". Au Cameroun, Guide Bleu, Hachette, 1981, pp. 199 et 201.

CHAPITRE XI

1. Avant la réforme de 1946, la justice pénale "indigène" applicable aux Camerounais ne se référait à aucun texte réglementaire ou légal qui eût fixé les infractions et les procédures, seules quelques sanctions ayant fait, par exception, l'objet d'un décret. Il ne pouvait en être autrement. Le législateur français, de tout temps, avait dû reconnaître son incapacité de régenter le droit de civilisations innombrables, chacune d'elles tributaire de coutumes complexes et non répertoriées. Puisque des tribunaux répressifs avaient été néanmoins institués, il leur restait à librement explorer les imprévisibles usages dont la transgression valait à un coupable l'accusation de déstabiliser la société. Nul doute qu'à l'époque, les modèles coutumiers s'avéraient si singuliers, en milieu animiste particulièrement, que le juge pénal, l'administrateur chef de circonscription, après avoir buté contre la définition à donner à l'infraction, se voyait tourmenté en conscience par le choix d'une condamnation qui eût le caractère d'une peine sans être une décision inhumaine.

S'il subsiste aujourd'hui, dans les archives, des jugements rendus par ladite "justice indigène", combien la lecture de ces documents confirmerait la troublante impression laissée par l'application des coutumes. Au moins l'une de ces pièces nous est-elle parvenue, très digne d'être ici rapportée, tant elle éclaire qu'une même cause eût pu donner lieu à des cheminements judiciaires aussi peu concordants. Publié en 1943 dans le premier bulletin scientifique dont le Cameroun se fut honoré, le texte reproduit les débats d'une audience du 31 août 1935 à Garoua, ainsi que le jugement rendu par le chef de la région de la Bénoué dans une affaire de crimes. Le lecteur y accède aux représentations mentales des paysans de l'époque et du lieu. Il mesurera aussi combien lourde était la responsabilité morale d'un juge qui aurait été bien en peine de trouver une règle de droit pour sanctionner la malveillance de forces magiques.

Les péripéties du drame commencent avec la mort brusque d'un homme. Intrigué par des herbes à sortilège déposées sur les traces des pas de son père, le fils du défunt soupçonne trois amis et obtient une épreuve judiciaire publique (ordalie). Au terme de l'épreuve, deux d'entre eux ayant vomi du sang, le village les tient pour responsables, ce qui impliquera une pendaison. Le supplice faisant appel aux dangereuses puissances de la mort, seuls deux forgerons possesseurs des rites sacrés de protection seront appelés à opérer. Les choses ont lieu devant tous. L'affaire se trouve malheureusement dévoilée à l'administrateur de la subdivision de Poli. Une procédure d'accusation vise le fils du défunt en tant qu'instigateur de l'ordalie et les deux forgerons en tant qu'agents exécuteurs du supplice. Comparution à Garoua des trois coupables des crimes. Jugement et condamnation à des peines de prison de longue durée.

Pratiquement, deux phases judiciaires se sont succédées. La première repose entièrement sur le socle coutumier et elle clôt l'affaire. Mais voilà que le commandant de Poli, officier de police judiciaire, ouvre un dossier. Le chef de région, faisant fonction de juge au pénal, prononce un jugement de portée différente. Sans que soit ignorée la coutume, la décision retient qu'un double meurtre ne saurait être passé sous silence. Innocentés implicitement d'une accusation fondée à tort sur la magie, les deux suppliciés ont été victimes d'un crime. Désigné par le tribunal pour assurer la défense des trois inculpés, un tiers administrateur a plaidé "la mentalité primitive" de ces gens d'ethnie namchi, en considération de quoi le tribunal retient des circonstances atténuantes.

Le jugement choisit l'emprisonnement de préférence au poteau d'exécution, peine prévue pour le crime à l'époque.

L'exemple ainsi évoqué, très significatif de la complexité des situations vécues, suscite une certaine gêne. Car on y découvre une justice écartelée et dont sont victimes finalement tous les protagonistes : la justice répressive des autorités villageoises, laquelle s'inspirait des pratiques en vigueur en ce temps-là (se soldant par la condamnation à mort de deux innocents sous couvert de magie), et la justice institutionnelle française, de type formaliste (se soldant par la condamnation de trois inculpés pour une action de meurtre dont l'accomplissement répondait, en quelque sorte, à la normalité de l'éducation reçue en leur temps) .

- Bulletin de la Société des Etudes camerounaises, Douala, n° 3, 1943, p. 67.
- 2. Il était, en Afrique continentale, un domaine où l'étranger appelé par ses fonctions à connaître des règles coutumières, se trouvait désorienté dans sa compréhension des liens spécifiques unissant les membres d'un groupe familial étendu : deux êtres sans proximité par le sang ou l'alliance pouvaient échanger des devoirs. Si les structures n'eussent pas, loin de là, présenté la même complexité dans toutes les ethnies, beaucoup d'entre elles s'appuyaient sur des concepts de la parenté souvent stupéfiants de diversité. D'où des pratiques sociales contraignantes s'imposant à des individus dont l'observateur non initié n'aurait pu soupçonner ni quels rapports familiaux les avaient reliés entre eux, ni quel type d'obligations caractérisait leurs échanges réciproques.

Aussi le magistrat et l'administrateur auraient-ils été en peine de distinguer entre frères et oncles, entre cousins et cousins croisés, entre géniteurs biologiques et quasi-géniteurs. Quel Européen n'a-t-il entendu le très commun "Tu es mon père et à mère" (à la fois signe de soumission respectueuse et d'appel à une solidarité généreuse) ? Comment, à partir d'une référence coutumière foncièrement

- sibylline, auraient-ils pu situer un justiciable ou un administré dans la grille restreinte des descendants et des collatéraux de nos textes juridiques ?
- 3. L'étude que nous a laissée un Camerounais originaire du groupement de Bazou, sur les hautes terres des Grassfields, présente un grand intérêt à plus d'un titre. D'abord parce qu'elle émane d'un natif du vaste ensemble bamiléké et parce qu'elle constitue un témoignage écrit avant même l'Indépendance. Ensuite par le caractère scientifique qu'on peut lui reconnaître, son auteur, Kwayeb, l'ayant présentée en thèse pour un doctorat en droit, obtenu à Paris. De fait, l'œuvre porte la marque d'un juriste. La rigueur de la pensée et la précision du langage lui donnent un certain lustre. La présentation détaille la structure des sociétés dans le proche passé, puis les changements apportés au droit par le colonisateur. Du schéma de la première partie, je peux attester qu'il correspond à ce que j'en ai perçu moi-même lors de mon service sur les hauts plateaux bamiléké. La seconde partie fait référence aux nombreuses dispositions qui ont fixé, pour l'ensemble du Cameroun, le droit public applicable désormais à ce Territoire. Abordant une série de domaines précis, l'auteur relève les contradictions de principe qu'apporte le système occidental à l'édifice social ancestral et il cite nombre de modifications dont il se garde de pronostiquer les effets.

En résumé, on comprend à demi-mots que les conceptions dont se réclame notre droit français ne peuvent que condamner et écarter, au-delà des simples usages, toute l'architecture elle-même des sociétés anciennes si elles sont privées des piliers de leurs croyances. Kwayeb cite par exemple ces réalités locales survivantes que sont l'absence de liberté de conscience, l'inexistence d'une propriété de la terre, les inégalités de droit entre les individus, le mode de preuve inquisitorial, la rémunération du magicien appelé à identifier le coupable, etc. Au sujet de la primauté reconnue à la loi sur la coutume, Kwayeb se contente de la rattacher à la théorie romaine de la "ratio scripta".

Enoch Katté KWAYEB, Les institutions de droit public des pays bamiléké, Lib. gén. de droit et de jurisp., Paris, 1960.

- 4. Ce nouveau mode d'union, dit par vol ou par rapt, évoqué au chapitre II § 4, était apparu dans les années 1950 en opposition au mariage envisagé par les parents de la jeune fille sans le consentement de l'intéressée.
- 5. A la veille de l'Indépendance, le monde humain camerounais avait conservé son organisation traditionnelle. Toutes les familles relevaient d'un espace sur lequel un groupe estimait avoir un droit historique. Chaque groupe, qu'il fût peu ou prou homogène, avait une configuration marquant son identité sur le terrain. Le colonisateur, à son arrivée, préféra ne pas contester cet état de fait et il s'épargna des problèmes politiques en ne remettant pas en cause la souveraineté même des groupements et leur mode de fonctionnement. Seuls, plus tard, les centres urbains constitués artificiellement autour d'embryons d'activités politico-économiques, passèrent sous statut communal avec maîtrise de l'autorité française.

Pareil statu quo de l'organisation tribale renforça, s'il en eût été besoin, le sentiment qu'avaient les membres d'un groupe, certes à des degrés divers selon les péripéties du passé, d'appartenir à une communauté réelle, d'autant que celle-ci s'affichait sur un territoire défini et aux limites connues. Audelà des frontières, les peuples voisins étaient en général regardés comme implicitement solidaires des appétits expansionnistes de leurs chefs. Aussi inspiraient-ils suspicion et craintes, quand bien même le milieu ethnique de ces étrangers fût semblable à celui des gens du groupe. Si les nationaux de ce dernier se déplaçaient hors de leurs limites, l'appréhension vécue les incitait à se munir d'une ou deux armes. Finalement ce Cameroun sous administration française s'était contenté, au plan politique, de fédérer une constellation de nations, sans doute dans l'attente d'un facteur d'unification authentique.

Ce paysage d'unités humaines distinctes expliquait que le titulaire d'une subdivision pût compter à l'intérieur de son fief, une kyrielle de petites nations, situation fréquente dans le nord du Cameroun. L'approche des sociétés par l'administrateur laissait alors à désirer. Confondante apparaissait ainsi l'opposition des conditions de travail entre deux chefs de poste voisins. Dans la région de la Bénoué, l'un avait en charge un seul groupement, tandis qu'un autre commandait, outre des lamidats peuplés, des dizaines de villages indépendants placés, selon les termes officiels, "sous administration directe". Ces morcellements témoignaient d'un passé d'interminables tensions guerrières qu'avaient facilitées le compartimentage des sites naturels et l'enchevêtrement des multiples ethnies.

A partir du moment où une République unitaire vint coiffer le territoire du Cameroun, les entités étatiques issues des siècles révolus n'échappaient plus à une incorporation dans le tissu de la grande nation et à une subordination au pouvoir central. Prenaient fin les souverainetés d'antan comme le besoin pour celles-ci d'affirmer leur personnalité identitaire par des armes. De ce processus classique d'absorption, un exemple a été fourni en 1961 avec l'intégration à la République camerounaise de la partie sud-ouest du Kamerun allemand, partie que la S.D.N. avait confiée provisoirement à la Grande Bretagne.

6. Concéder aux petites nations la survivance effective de leur indépendance et l'autorité de leur pouvoir exécutif – que ce pouvoir fût incarné par un prince ou par le conseil des anciens (dans le cas des communautés acéphales) – impliquait, de la part du colonisateur, que ces collectivités pussent

conserver leurs armes traditionnelles en appui à leur auto-défense. C'était là un risque, celui d'offensives belliqueuses, ce dont les présents mémoires plusieurs fois ont fait état.

Une note sera ajoutée pour relever l'incohérence de certaines dispositions prises dans ce domaine sensible par la tutelle française. Cette Afrique colonisée demeurait encore celle où leurs armes sécurisaient les mâles comme dans les temps anciens, particulièrement au long de la décennie 1940. Une Afrique où la représentation dominante chez les hommes restait le combat de représailles ou d'attaque. Que ce fût une précaution des chefs enorgueillis par la renommée militaire de leurs pères, ou que ce fût un moyen de légitime défense d'âniers redoutant le guet-apens de brigands, de gens ramenant un bien précieux acquis dans une tribu lointaine, ou encore de montagnards épiant les traquenards de la plaine, l'arme devait s'afficher ostensiblement. Et jusque dans les rondes festives, l'élément masculin grimaçait à l'arme que sa main agitait pendant la danse. Le monde bamiléké n'était pas en reste ; les notables s'exhibaient avec deux lances au poing, le simple paysan brandissait sa matchette dont la tête et le tranchant lui servaient d'épée, cependant que, lors des cérémonies funèbres, de nombreux fusils à pierre avaient quitté leurs cachettes. Si le simulacre de la gestuelle guerrière faisait encore partie des divertissements de tradition, il n'en demeurait pas moins qu'en cas de danger, un réflexe spontané ressuscitait la vieille posture du qui-vive collectif d'autrefois.

Par ailleurs et jusqu'à l'Indépendance, une équivoque officielle a subsisté opposant deux cas de figure, celui où les armes étaient prohibées et celui où elles se pavanaient. D'un côté, et d'ordre de l'autorité coloniale, deux rassemblements publics excluaient le port d'armes : lors d'un recensement de la population et lors de la tenue d'un marché. Par contre, selon une convention tacite et si le commandant s'en portait fort, des scènes simulant les tactiques utilisées dans les combats par les guerriers de certaines ethnies – très prisées par la foule du Nord, femmes comprises – pouvaient être offertes en spectacle sur l'esplanade du poste, lors des fêtes carillonnées, mettant en compétition des groupements rivaux. Cette connivence d'exception préfigurait en quelque sorte la débonnaire réconciliation des peuples dans la Nation de demain.

- 7. Dans beaucoup de groupes traditionnels anciens du Cameroun, notamment dans les petites communautés de type archaïque, mais aussi dans les chefferies bamiléké, la direction avait été initialement collégiale. Des circonstances extérieures, à la faveur desquelles, entre autres, un meneur sauva le groupe du péril, ont contribué à la prise de pouvoir d'un chef et à la mise en veilleuse partielle du conseil des sages que la coutume avait expressément prévu.
 - Pour d'autres communautés, l'autorité première sur la collectivité avait été reconnue au "chef de la terre" descendant de l'homme qui, arrivé le premier sur les lieux, avait pactisé avec les génies, maîtres de la fécondité des sols qui seraient défrichés –. Le pouvoir, proprement religieux, de médiation avec les esprits lui avait été conservé. Cependant le clan d'origine, submergé par des immigrants, ceux-ci indifférents aux divinités locales, perdit très souvent son influence, tandis que bientôt un chef issu des nouveaux venus accapara facilement le pouvoir politique.
 - Le commandant, quant à lui, aurait eu grand besoin de connaître quels étaient les détenteurs de chacun des leviers de commande, non seulement pour orienter son action politique, mais encore pour ses démarches de développement économique.
- Jeanne-Françoise VINCENT, Divination et possession chez les Mofu, Journal Soc. des Africanistes, XLI.1.1971, p. 71 à 132.
 - Les très complètes observations présentées par le chercheur à propos des montagnards animistes alors placés sous l'autorité du chef de la subdivision de Maroua, donnent un premier aperçu de la pensée métaphysique d'un fragment important de l'ethnie mofu. Mais elles constituent aussi une excellente initiation à la divination telle qu'en général la concevaient les anciens peuples d'Afrique noire : représentations du surnaturel, éléments symboliques, statut et rôle des devins hommes et femmes ceux-ci non seulement connaisseurs des choses cachées et de l'extra-naturel, mais éventuellement, et par là même, purificateurs, guérisseurs, anti-sorciers –. Des procédés divinatoires sont évoqués, où figurent jusqu'à des pratiques simples à la portée d'un homme quelconque. L'anthropologue conclut : « L'action du devin est à la fois contraignante et nécessaire. (Par la voix du devin)... le Mofu est constamment invité à respecter les règles de sa société ».
- 2. Bertrand LEMBEZAT, Les rites du serment à Mora, Bull. Et. Camer., sept. 1948, n° 21/22. Au-delà des cas d'espèces étudiés ici dans les massifs du Haut-Mandara, l'auteur, ancien administrateur, met en valeur la portée des engagements pris sous serment, en analogie avec un genre de pratique commune à toutes les populations montagnardes du pays. Les rites utilisés à Mora pour signifier exemplairement le châtiment qui frapperait le parjure, pouvaient, dans d'autres zones des Mandara, être différents. Qu'il s'agisse de nier une responsabilité personnelle ou un fait, voire d'attester l'authenticité du même fait, ou encore d'exorciser un désir de vengeance en renonçant au talion, le prêteur de serment, comme l'article l'indique, proférait des imprécations orales propres à valider son
- Pierre HARTER, Arts anciens du Cameroun, Collection Arts d'Afrique noire, Arnouville les Gonesse, 1986, p. 105.

11. Devant des anomalies bouleversant un phénomène naturel et à défaut de connaissances scientifiques les expliquant, les civilisations anciennes s'étaient interrogées. L'imaginaire collectif avait été conduit très souvent à imputer ce phénomène d'exception à un agissement de la sorcellerie, l'hypothèse mythique d'une sorcellerie mettant fin à l'intolérable ignorance des causes. Le soupçon d'une opération magique à but maléfique suffisait à rassurer l'opinion publique.

Au Cameroun, et tout au moins dans certains groupes animistes, les imprévus d'une grossesse ou d'une naissance, tels les cas de malformation congénitale ou de gémellité, se vivaient très mal. N'étaitce pas là des déviations de l'ordre cosmique ? N'y avait-il pas lieu d'y répliquer en barrant la voie aux puissances du mal ? En l'espèce, les enfants à naître ou nés dans ces conditions, fruits de ce dérèglement, ne susciteraient-ils pas d'autres désordres ? Devenus des êtres potentiellement dangereux, ils seraient donc sacrifiés ou mis à l'écart afin d'épargner à la famille ou à la tribu d'effrayantes conséquences.

Trois issues se présentaient : faire périr ou laisser périr l'enfant, l'exiler au loin, lui appliquer un procédé surnaturel de désenvoûtement. Cette dernière formule a été évoquée au chapitre V dans un récit où des Guidar de Dahal avaient, en 1937, organisé une danse rituelle pour conjurer les effets de la naissance de jumeaux, danse perturbée à la suite de laquelle s'enchaînèrent de sanglants combats fratricides.

Quant à l'élimination physique de l'enfant, être marqué d'une anormalité signifiant le malheur, elle était probablement précédée d'une consultation divinatoire. Quelles déviations du monde humain les puissances occultes avaient-elles visées et voulaient-elles sanctionner ? Le champ des hypothèses n'avait pas de bornes comme en atteste, choisi pour exemple, le cas que les montagnards du massif mofu de Méri ont rapporté au géographe Christian Seignobos. Après que l'épouse du "maître de la pluie" - ce dernier, médiateur des phénomènes pluvieux dans tel ou tel massif ou groupe de massifs des Monts Mandara -, eut mis au monde un enfant muet et d'une peau noire assez inquiétante pour laisser soupçonner un sortilège, la pluie cessa de tomber sur le pays mofu et une sécheresse terrible s'établit pour deux années. Pour mettre fin à ce désordre catastrophique, les frères cadets du père chassèrent leur aîné, cependant qu'ils allèrent sur un sommet, appelé Mawasl, enterrer l'enfant vivant. La pluie tant attendue revint alors. (Voir article intitulé : Les Murgur et signé Ch. Seignobos, in Forge et forgerons, Actes CNRS/ORSTOM, Ed. ORSTOM, Paris, 1991, p. 128). Il y a lieu de supposer qu'antérieurement à ces évènements, la population locale avait observé des dérèglements du régime des pluies et elle les aurait attribués à l'impéritie de l'officiant lié aux divinités nuageuses. Celles-ci auraient donc sanctionné leur répondant terrestre, le maître de la pluie, en affligeant des handicaps à l'enfant de ce dernier. S'agissant du bannissement des petits Africains porteurs de sortilèges criminogènes, la coutume n'en a cessé d'être démasquée et dénoncée. Citons à cet égard des faits datés des lendemains de l'an 2000 par une ONG chargée du sauvetage de certains "enfants de la rue" à Kinshasa. Plusieurs de ces jeunes gamins avaient perdu père et mère pour cause de SIDA. Or le milieu familial, cédant à la croyance que la maladie avait fait suite à un maléfice jeté par les enfants sur leurs parents, en vint à organiser la perdition de ces enfants dans la mégapole zaïroise. Cherchant à obtenir une réinsertion des victimes au sein des villages d'origine, l'ONG concernée buta en général contre le refus catégorique de la parenté. Il arriva pourtant, en liaison avec le milieu, qu'un "petit sorcier" pût être dirigé vers un exorciste du pays afin de désensorceler l'enfant.

Oserions-nous oublier l'existence autrefois, en France, d'un ordre religieux, certes mineur, l'exorcistat, lequel avait charge de conférer à un clerc le pouvoir d'exorciser les démons ? Encore au XVème siècle et jusque dans nos cathédrales, des prêtres s'essayaient à prononcer des formules d'exorcisme – véritable pratique magique – pour chasser les démons du corps des "possédés".

- 12. Rares ont été les témoignages écrits sur la justice coutumière exercée par les chefs musulmans en matière civile. D'où l'intérêt du texte laissé par un administrateur ayant servi dans la Bénoué et l'Adamaoua entre 1949 et 1951 et connu pour ses travaux sur les sociétés africaines. Ce texte présente de façon très concrète le fonctionnement du tribunal coutumier que présidait le puissant lamido de Ngaoundéré, lequel se référait aux principes du droit musulman local. Sauf accord de conciliation obtenu des parties, le lamido prononçait une sentence. De cette sentence, les parties pouvaient faire appel devant le tribunal du 1er degré, présidé par le chef de subdivision. Le recours au serment sur le Coran était admis. L'étude susindiquée a même exhumé des archives du tribunal quelques jugements rendus antérieurement à la colonisation. Il y figure, au titre d'indemnités accordées ou de dévolutions successorales, aussi bien l'attribution d'esclaves ou de serviteurs, que de paniers de mils ou de bœufs.
 - J.C FROELICH, Le commandement et l'organisation sociale chez les Foulbé de l'Adamaoua, in revue « Etudes Camerounaises », Centre IFAN-Cameroun, Douala, n° 45/46, sept/déc 1954.
- 13. Ce sombre tableau de la cruauté des peines corporelles, infligées délibérément par application d'usages coutumiers et selon décision de l'autorité musulmane, trouvait malheureusement son correspondant, lui aussi institutionnalisé, dans le monde bamiléké. Comme il en sera fait état un peu plus loin, les pratiques des systèmes judiciaires traditionnels aux Grassfields inspiraient pareillement l'affroi

- 14. Enock Katté KWAYEB, Les institutions de droit public du pays bamiléké, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Biblioth. d'histoire du droit, Paris, 1960, p. 158.
- 15. J. HURAULT, La structure sociale des Bamiléké, éd. Mouton, Le monde d'outre-mer Documents Ec. Prat. Des hautes études, Sorbonne, Section écon. et soc., 1962, Paris, 133 p.
- 16. G. MASSON, Médecins et sorciers en pays bamiléké, Revue Anthropologie 1939/1940, p. 330
- 17. G. MASSON, op. cit., p. 324
- A. ALBERT, Au Cameroun français: Bandjoun, Les éditions de l'Arbre, Montréal, éd. De 1943 corrigée.
- 19. G. MASSON, op. cit., p. 328.

CHAPITRE XII

- 1. Bernard CARON, in Journal Le Monde, Paris, 26.08.2005.
- Pierre HARTER, Arts anciens du Cameroun, édité à Arnouville les Gonesses, 1986.
- Henry TOURNEUX et Olivier IYEBI-MANDJEK, L'école dans une petite ville africaine, Khartala, Paris, 1994, p. 297.
- 4. Paul RICOEUR, Entretiens du XXIe s. à l'UNESCO, in Journal Le Monde.
- 5. Robert DELAVIGNETTE, Les paysans noirs, Stock, 1931, Paris, p. 38.
- Amadou HAMPÂTÉ BÂ, L'étrange destin de Wangrin, Christian Bourgeois, Paris, 1979, édition de 1992, p. 10.
- 7. Jacques LESTRINGANT, Les pays de Guider, multigr, 1964, p. 78 à 107.
- 8. André LEROI-GOURHAN, Milieu et techniques, Albin Michel, Paris, 1945, p. 452.
- 9. Jean-Loup AMSELLE et Elikia M'BOKOLO, Tribalisme et Etat en Afrique, La Découverte, Paris, 1999.
- 10. Jean-Loup AMSELLE et alii, Au cœur de l'ethnie, La découverte, Paris, 1985, p. 23.
- 11. Paul MERCIER, Histoire de l'anthropologie, PUF, Collection Le Sociologue, Paris, 1966.
- 12. Chantal COLLARD, L'organisation sociale des Guidar, thèse Université Paris X, multigr, 1977.
- 13. Chantal COLLARD, op. cit., p.329 à 354.
- 14. Chantal COLLARD, op. cit., p. 307 à 311.

CHAPITRE XIII

- 1. George ALLO, A la rencontre de l'homme (le développement économique est-il fonction des civilisations ?) revue *Développement et civilisations*, n° 5, janv. 1961, p. 18 et ss.
- La célébrité du professeur André LALANDE (1867-1930) tint en particulier à la participation de ce philosophe à un vocabulaire de la terminologie philosophique.
- 3. Renaud SANTERRE, Pédagogie musulmane d'Afrique noire, L'école coranique peule du Cameroun, Presses de l'Université de Montréal, 1973, pp. 13, 28, 30, 53, 149.

NOTICE

réunissant systèmes de transcription, glossaire et présentation matérielle

Systèmes de transcription

Par souci de simplification, les noms propres locaux ont été fréquemment transcrits selon les usages phonétiques de la langue française. Pour ceux d'entre eux cités sous leur appellation ancienne, la dénomination actuelle a été ajoutée entre parenthèses, selon l'exemple ci-après : Fort-Lamy (N'Djamena). Dans certains cas, il a été admis que les lettres suivantes correspondraient à des sons convenus :

- g: (dur comme dans « gare »)
- u : « ou » (comme dans « ukase »)
- w: (comme dans « watt-heure »)

Les noms et adjectifs tirés d'une langué africaine ont été employés sous forme invariable. Par exception, selon une pratique reconnue, les règles habituelles d'accord de nombre et de genre ont été suivies lorsque le terme a été francisé par un long usage. Exemple : Peul, Bornouan, Toucouleur.

Glossaire

Plusieurs termes de la langue peule – langue dite *fulfuldé* –, usités communément dans tout le nord du Cameroun, ont été employés à défaut de mots français pour désigner une donnée locale, ces termes apparaissant en lettre italiques dans le texte de l'ouvrage :

- mayo : fleuve ou ruisseau, se réduisant souvent à un simple lit de sable en saison sèche
- · yaéré (ou yayré) : grande plaine inondable couverte d'une savane herbeuse en saison sèche
- · hosséré: montagne, massif
- jawleru : case vestibule donnant accès à la cour intérieure du saré
- saré: enclos familial (ensemble des constructions et des cours occupées par une famille)
- sekko (ou secco): panneau de vannerie, tressé avec les solides tiges de certaines graminées et servant à de multiples usages
- jihad ou djihad, du mot arabe : « effort suprême » : guerre sainte de la tradition islamique
- lamido (au pluriel lamibé): prince temporel et spirituel d'une communauté peule musulmane (celleci dite lamidat en français)
- ardo (le guide): chef peul mbororo, titre conservé par certains grands chefs de l'histoire peule
- arnado : chef païen
- mallum : lettré reconnu comme ayant achevé l'étude du Coran
- modibbo : docteur en sciences coraniques
- alkaali: juge appliquant le droit coranique (correspond au mot arabe cadi)
- zakkat (ou zakka): aumône du droit coranique due par les Croyants (perçue pratiquement par les chefs)

Le mot arabé *cadi* désigne un magistrat tenant des fonctions judiciaires et religieuses, le mot *imam* étant donné au religieux responsable de la mosquée et de la direction de la prière publique, cependant que le nom de marabout s'applique à celui qui enseigne la Religion.

Présentation matérielle

- Les appels de notes qui figurent dans le texte renvoient à l'annexe intitulée « Notes additives et références », une numérotation distincte de ces notes ayant été adoptée pour chaque chapitre. Cette annexe apporte des informations complémentaires sur un sujet de détail, précise de quel document une citation a été tirée ou fait référence aux ouvrages développant le thème abordé. On rappellera ici que l'immense majorité des études scientifiques sur le Cameroun ont été entreprises et publiées très postérieurement à l'époque passée sous revue dans les présents mémoires.
- Les termes appartenant au vocabulaire technique ou scientifique ont été évités autant que possible.
- Le choix a été fait de ne citer le nom que de quelques-uns des acteurs évoqués dans les pages de ces mémoires.
- S'agissant de la monnaie, le « franc colonial » dont il est fait mention dans les présents mémoires est le franc CFA. Créé en 1945, celui-ci fut réévalué vis-à-vis du franc français en 1948, sa parité étant fixée à 2 francs de la monnaie française. Un simple réajustement est intervenu lors de la création du « nouveau franc » français, le 1er janvier 1960, soit 1 franc CFA pour 0,02 FF. dit franc lourd. En 1972/1973, le sigle CFA a été conservé, correspondant désormais au franc de la coopération financière en Afrique centrale. Cependant, à la date du 12 janvier 1994, ce F.CFA a été fixé à 0,01 FF. Lors de la conversion du franc à l'euro, la parité du CFA avec l'euro s'est établie à 1 euro = 656 F.CFA (soit 1 euro = 6,56 F. lourds).

Au sujet de la monnaie et sur le plan bibliographique, on pourra se reporter notamment à Xavier DE LA FOURNIERE, La zone franc (PUF. Coll Que sais-je? n°868, 1971) et à Hubert GERARDIN, La zone franc, Histoire et institutions, tome 1 (L'Harmattan, 1989).

ANNEXES

ANNEXE I

LES DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES

La constitution du 27 octobre 1946 comporte, après son préambule, un certain nombre de titres qui détaillent les institutions de la République Française.

Y figurent des dispositions énonçant que les Territoires d'outre-mer (nouvelle dénomination des colonies) sont dotés d'un statut particulier (art. 74) et que le représentant du gouvernement dans chaque territoire (le gouverneur) est le dépositaire des pouvoirs de la République et le chef de l'administration dudit territoire (art. 76).

L'article 80 stipule que « tous les ressortissants des territoires d'outre-mer ont la qualité de citoyen, au même titre que les nationaux français de la métropole ». L'article 82 prévoit que « les citoyens qui n'ont pas le statut civil français conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé », « ce statut ne (pouvant) en aucun cas constituer un motif pour refuser ou limiter les droits et libertés attachés à la qualité de citoyen français ». Or cette qualité de citoyen « leur assure la jouissance des droits et libertés garantis par le préambule de la présente Constitution». (art. 81).

Par ailleurs, l'article 77 annonce l'institution dans chaque territoire d'une assemblée locale élue. Se trouve du même coup introduit le système du jeu politique.

Les dispositions du Préambule, maintenues en vigueur en vertu du Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958 se substituant à celle du 27 octobre 1946, se présentent comme une suite de pétitions de principe. « Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des Droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République... La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

Plus loin, le Préambule, visant particulièrement les peuples d'outre-mer et rappelant une nouvelle fois « l'égalité des droits et des devoirs sans distinction de race ni de religion », évoque ces « nations et peuples » qui « coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives ». Il conclut : « La France entend conduire les peuples dont elle a la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus ».

S'agissant du Cameroun, territoire sous tutelle, l'O.N.U. a, en date du 13 décembre 1946, reconnu à la France le droit d'exercer les pleins pouvoirs législatifs, administratifs et juridictionnels dans ce Territoire « conformément aux lois françaises en tant que partie intégrante du territoire français ». Aussi le Cameroun a-t-il été rangé dans la catégorie des Territoires associés intégrés dans l'Union française.

ANNEXE II

PRESTATIONS EN NATURE TRAVAIL FORCE, INDIGENAT

Les prestations en nature, le travail dit « forcé » et l'indigénat ont ensemble constitué celles des servitudes dont il est fait le plus souvent reproche au régime colonial français d'antan. A leur sujet, deux observations préalables doivent être faites. D'une part, le poids de chacune de ces contraintes semble avoir été très différent selon les régions et, dans chaque région, selon les époques. D'autre part, si l'arbitraire de certains chefs de circonscription a pu accentuer la rigueur ou l'effet injuste de ces pratiques, il n'est pas douteux que, dans tous les cas, les préjudices subis par les villageois concernés étaient aggravés par les agissements des miliciens et des gardes, par les habiletés des interprètes et par les exactions des chefs coutumiers dans le choix des corvéables.

Les prestations elles-mêmes, qualifiées aussi du nom de « corvées » portaient soit sur un travail, soit sur un service. Les premières, obligatoires pour tous les hommes adultes et correspondant à dix ou quinze jours d'emploi par an, ont eu cours en brousse de façon quasi générale. Elles consistaient principalement, chaque année, en la remise en état des pistes routières après la saison des pluies. Les secondes, sur décision particulière du commandant, répondaient à un besoin occasionnel réputé d'utilité publique : le portage de matériaux, la construction d'un campement, la fourniture de perches ou de bottes de paille, le prêt de chevaux, le convoyage d'animaux, le débrousaillement d'un marché, la lutte contre un feu de brousse, le dépannage d'un véhicule, etc. Travail, fourniture et service ne donnaient pas lieu à rémunération. On peut y voir une réplique du système des redevances en vigueur, à l'époque, dans les chefferies africaines. Les prestations au titre de l'entretien des pistes - principe encore légalement appliqué en France au début du XIXème siècle pour la réparation des chemins vicinaux - ont été remplacées, autour de 1950, par une majoration de l'impôt de capitation, appelée au Cameroun taxe vicinale. Le montant de ladite taxe était partiellement reversé à la subdivision sous forme de crédits pour la réparation des pistes. Il a servi notamment à la rémunération d'une main d'œuvre salariée. Quant aux prestations occasionnelles, auxquelles il fallait bien faire appel dans tant de circonstances exceptionnelles, elles n'avaient pas disparu dans les circonscriptions dont j'ai été responsable, particulièrement dans les provinces où les collectivités coutumières, encore structurées, avaient conservé un pouvoir coercitif.

L'expression « travail forcé » sous-entendait, elle aussi, deux pratiques distinctes. Ce vocable a désigné, dans quelques zones de l'Afrique colonisée. l'obligation faite aux cultivateurs de planter, pour la consommation familiale ou pour l'exportation, une surface minimum en arachides ou en riz ou en café. A ma connaissance, « les champs du commandant » n'ont guère été généralisés au Cameroun. Par contre l'extension de telle culture d'appoint ou de survie a donné lieu, ici ou là, à des recommandations très directives. Mais assurément le travail forcé ressenti comme le plus oppressif et resté le plus impopulaire a pris la forme d'un recrutement autoritaire de main-d'œuvre. Un contingent d'hommes désignés d'office, après avoir été prélevé dans plusieurs villages, était envoyé au loin pour une longue durée, sans que le salaire et les prestations servis aient correspondu eux-mêmes à une compensation équitable des ruptures familiales et de la désorganisation de l'économie du groupe paysan : chantiers de construction d'une ligne ferrée ou d'une route, plantations censées fournir un produit d'exportation, etc. Certaines opinions ont souligné un effet sociologique indirect : il y aurait eu là -contrepartie bien modeste- une initiation à un travail soutenu de type salarial, auquel la tradition ancienne de la solidarité mutuelle gratuite n'avait évidemment pas préparé le paysan. Au Cameroun, les courants d'émigration spontanée des Bamiléké vers les terres libres et fertiles du sud, puis ultérieurement les phénomènes de colonisation et d'enrichissement de l'ethnie, ont résulté de cette familiarité avec la condition d'expatrié vécue par les jeunes hommes du travail forcé avant 1946. Dans son Voyage au Congo publié en 1927, André Gide a évoqué ce type de recrutement contraint. Il écrit à propos du chemin de fer Brazzaville-Océan : « A combien de décès nouveaux la colonie (du Tchad) devra-t-elle son bien-être futur ? De toutes les obligations qui incombent à l'administrateur, celle du recrutement des « engagés volontaires » est assurément la plus pénible. Mais que peut un administrateur ? Il doit obéir à son chef » (p. 201/202 de l'édition de 1981).

Quant au Code de l'indigénat – les populations autochtones étant autrefois désignées du nom d'indigènes, il ne correspondait pas à un quelconque laisser-faire qui aurait été toléré chez les administrateurs pour assurer leur autorité au travers de mesures discriminatoires. Il se prévalait au contraire d'un texte réglementaire, d'ailleurs ancien puisqu'établi par un décret de 1887. Ce dispositif conférait aux administrateurs coloniaux des pouvoirs disciplinaires sur les « sujets » français. Le commandant d'une circonscription, librement et sans appel possible de la sanction, avait qualité pour infliger jusqu'à quinze jours de prison ou pour imposer des amendes, ces dernières à vrai dire peu fréquentes parce que inopérantes, étant prises en charge par le groupe familial plutôt que par le coupable lui-même.

ANNEXES

La peine avait pour objet de réprimer des délits mineurs, dont le décret énumérait la liste : dissimulation au recensement, défaut de comparution après convocation, refus des prestations pour l'entretien des pistes, manque de respect envers un représentant de l'autorité française, etc. Peut être, dans les circonstances des premières années de la pacification, ce système autoritaire simple et rapide avait-il pu se justifier. Mais, sans conteste, il s'était rendu condamnable au fil du temps par les abus qu'il avait réglementairement couverts : répression « à la tête du client », choix de la peine maximum pour une faute vénielle, sanction infligée sans que le manquement ait été prouvé, cumul injuste de plusieurs peines pour une même faute. Il n'en fallait pas plus pour que « l'indigénat », selon l'appellation courante, eût symbolisé un système de discrimination – d'un côté les citoyens, de l'autre les sujets – et eût officialisé l'arbitraire. L'image de la colonisation ne pouvait à cette époque qu'en pâtir gravement et l'action du commandant qu'être tenue en suspicion.

ANNEXE III

PASSATION DE SERVICE ENTRE COMMANDANT SORTANT ET COMMANDANT ENTRANT

DOCUMENT N°1 (Copie conforme à l'original)

Extrait d'un rapport du 26 juin 1948 de la subdivision de Mora adressé au chef de la région de Maroua. Exposé de quelques recommandations en matière de commandement politique au titre de la passation de service entre Jacques Lestringant et Jacques Vossart.

« J'ai l'honneur de répondre à votre invitation tendant à préciser pour mon successeur quelques consignes générales.

À vrai dire il me semble difficile autant que délicat de vouloir formuler des observations dans un domaine où les contingences personnelles entrent pour une si grande part. Je manque également de recueillement pour tracer aujourd'hui autre chose qu'un canevas.

Ces réserves faites, je soulignerai ci-dessous quelques-unes des difficultés rencontrées le plus fréquemment et je proposerai quelques objectifs à atteindre.

a) Concernant le pays musulman.

1/ Réalité d'un sultanat Mandara dont l'autorité s'étend historiquement sur une macédoine de races mêlées, mais non fusionnées. Impuissance du sultan Hamidou Oumar à s'arroger un crédit véritable auprès des populations. Opiniâtreté des chefs de canton (fréquemment chefs représentant la race prédominante) à vouloir se libérer de l'allégeance politique du sultanat.

Donc veiller constamment à maintenir l'ensemble dans une harmonie favorable à la détente générale des esprits. Elever Hamidou Oumar au-dessus des mesquineries qui caractérisent l'action de son entourage mandara. Ramener ses dignitaires (chefs de canton et possesseurs de titres) au sens du respect hiérarchique.

2/ L'unique échelon de commandement réel est le canton (ou le « groupement » à l'intérieur du canton de Mora et le « massif » pour les trois ensembles païens d'administration directe). Le sultan d'une part, les boulama (chefs de village) de l'autre sont simplement à citer pour mémoire.

Donc imposer à notre action ce cadre politique et géographique, qui seul peut lui donner de l'efficacité. Mettre en jeu avant tout la responsabilité des seuls chefs de canton.

3/ Les éléments sains de la population (chez les Mandara comme chez les autres groupes raciaux) restent le plus souvent paralysés par la crainte des fausses dénonciations et des racontars. Ce climat de peur et de suspicion est d'ailleurs propre à la subdivision de Mora, foyer où naissent sans cesse les réseaux les plus invraisemblables d'histoires sans fondement. Les plus ridicules rivalités donnent lieu à des conflits où les intéressés se dissimulent derrière la personnalité encore plus falote de tiers comparses ; leur enchevêtrement a souvent pour résultat inattendu d'opposer les anciens amis et d'unir les adversaires, de telle sorte que chacun s'embrouille et que croît le nombre des mensonges et des boucs émissaires.

D'où l'opportunité d'une excessive prudence dans les enquêtes et d'où l'obligation, dans tout litige, d'entreprendre systématiquement une lointaine investigation qui révèlera, neuf fois sur dix, derrière des pantins, le jeu ridicule et mesquin des ambitions ou des rancunes d'un petit nombre d'individus, toujours les mêmes. Ceux-là seuls sont à châtier et l'on fera preuve d'une rigueur suffisante pour rassurer l'immense masse des timides et des pleutres qui observent un silence complice.

4/ Le Mandara est géographiquement, historiquement et ethniquement lié aux régions qui s'étendent audelà des frontières de la zone anglaise et des limites de l'ex-canton de Mozogo. Il vit en symbiose avec elles

Il s'agit donc de considérer tous les problèmes dans la perspective d'un territoire qui n'est que l'arrièrepays de l'ancien empire du Bornou. Les relations politiques, économiques et culturelles tournent nos préoccupations vers l'ouest et le nord (une exception cependant : la frange du *mayo* Mangafé, solidaire du Diamaré). Il n'est pas jusqu'aux courants des migrations saisonnières des Kirdi et jusqu'au cheminement des épidémies qui ne rappellent ce fait primordial.

ANNEXES

5/ Incohérence absolue des commandements traditionnels, legs d'un passé où le sultan commandait séparément chaque village par l'intermédiaire de représentants nantis de prérogatives à cet effet et qui exerçaient l'autorité, souvent sur plusieurs villages à la fois, villages dispersés aux quatre coins du Mandara

On s'est accommodé jusqu'ici de ces imbrications géographiquement inadmissibles et il serait présomptueux d'imposer un bouleversement immédiat. D'autant qu'ici priment les questions de personne : on voit des Bornouans se choisir un chef arabe et des païens un représentant mandara. Néanmoins des occasions peuvent se présenter, qu'il conviendrait de saisir, pour rectifier la contexture des commandements et faciliter ainsi aux chefs de canton l'exercice pratique de leur autorité.

6/ A chaque race correspondent un genre de vie et des coutumes distincts, mais aussi un tempérament naturel bien marqué.

Notre façon de commander comportera dès lors une grande souplesse, voire même une certaine latitude dans l'application des ordres généraux envoyés du bureau de Mora. Ces ordres pourront ou ne devront pas s'exécuter partout de semblable façon. On tiendra compte du fait que les Arabes sont facilement apeurés et méfiants, que les Gamergou restent attachés à leurs pratiques fétichistes, que les Mandara approuvent sans agir, que les esclaves affranchis groupés en villages rejettent les prétentions des patrons qu'ils ont fuis, etc.

Toute incompréhension sera dissipée si le chef de subdivision s'astreint à visiter régulièrement les hameaux périphériques. Il a été constaté en 1947-48 que six ou sept ans s'étaient écoulés depuis la dernière tournée du Blanc dans la plupart des quartiers installés en bordure des limites de la subdivision.

b) Concernant les pays païens.

1/ Les pays païens de Mora ont pour caractéristique de correspondre aux massifs montagneux. C'est assez dire que la pénétration en est lente à tous égards et que l'apprivoisement des habitants ne progresse ni régulièrement ni spontanément. Le Kirdi de Mora se refuse à pactiser avec ce qui vient de la plaine, défendant en cela l'intégrité de sa civilisation aussi farouchement que la montagne elle-même défend les abords de ses bastions. S'adosser à un rocher et se réserver une « cheminée » par où fuir restent encore pour lui le premier réflexe et la seule garantie d'indépendance. L'esprit de la race ne s'abâtardit-il pas, d'ailleurs, partout où la configuration des lieux ne comporte pas de ces étonnantes coulées de rocs aux cavernes inexpugnables.

En 1948 la pacification n'est pas assurée, ni la soumission des esprits. Plus encore que dans la plaine, il faut au chef de subdivision non seulement visiter fréquemment les massifs, mais imposer son autorité et la manifester. Ne pas se décourager si le village en apparence le mieux en main en vient brusquement à des actes qui prouvent la survie de pratiques fétichistes, plus qu'une volonté de bravade. Exiger beaucoup, sanctionner la moindre faute, poursuivre les délinquants plusieurs mois durant, écouter et expliquer longuement, n'exercer aucun sévice, fêter les réconciliations, respecter l'individu en tant qu'homme et le chef en tant que chef.

2/ Le païen est en contact avec le musulman, principalement sur les marchés. On ne peut dire que cette influence soit toujours à l'avantage du progrès du premier ; néanmoins il n'en résulte aucun inconvénient politique.

Par contre, l'ancienne exploitation du païen par le musulman tend à se perpétuer. Dépossédés de leur suzeraineté d'autrefois, les Mandara se plaisent encore à lancer des faux bruits, à intervenir dans les intrigues de chefferie, bref à pratiquer un jeu dangereux d'excitation auquel les montagnards se montrent extrêmement réceptifs. On devine de quelle manière une certaine propagande pourrait mettre en branle cette aveugle et terrible masse de manœuvre qu'est une foule païenne.

D'un point de vue plus concret, il convient de s'engager résolument dans la voie de la suppression des « petits représentants mandara » (cf. rapport spécial) pour donner corps à une véritable administration directe ou semi-directe. L'essai de Mada a été couronné par un succès dépassant les espérances. Aujourd'hui l'expérience s'étend aux villages païens du canton de Ouarba et au massif de Mouktélé. Une grande vigilance s'impose pour triompher de la faiblesse et de la lâcheté de Zaké Mohaman et de Kola Maloudou, sollicités, ainsi que le sultan, par des gens qui ne se résignent pas à la perte de nombreux petits profits.

3/ Le fait de mettre le païen à l'abri des manipulations étrangères ne suffirait pas pour lui assurer un climat de paix. Les litiges qui l'opposent à son voisin de saré ou du village ne peuvent à l'heure actuelle être portés devant aucun arbitre. Il s'ensuit que chacun en est réduit à faire valoir son bon droit selon la loi du plus fort. Une institution manque qui puisse assurer une réelle liberté personnelle à des gens de nature individualiste et de tempérament violent.

La formule est trouvée : le tribunal coutumier, siégeant périodiquement le jour du marché (cf. rapport spécial). Il est probable que le succès de l'institution pourra seul préparer les voies à l'acceptation, par des entités ethniques bien déterminées, d'un chef de race unique. Ce dernier réunirait sous son autorité des villages qui aujourd'hui restent hostiles à ce principe. D'où l'impossibilité d'adopter, pour le moment, le système de l'administration directe.

DOCUMENT N°2 (Copie conforme à l'original)

Extrait du procès-verbal du 17 août 1954 de la subdivision de Bafoussam. Notamment exposé de quelques principes de commandement et d'action administrative (passation de service entre Jacques Lestringant et Pierre Bacon).

« M. l'administrateur Bacon a été conduit dans plusieurs chefferies de la subdivision où les problèmes locaux lui ont été exposés. Il a été mis au courant de la situation politique, économique et administrative de la subdivision et de la commune-mixte urbaine de Bafoussam. Les dossiers concernant les affaires en instance lui ont été présentés et tous les éléments d'information lui ont été donnés, autant du moins que l'a permis le délai de la passation de service.

Parmi les différents points particulièrement évoqués devant le chef de subdivision entrant, ont été soulignés :

- les divers aspects de la mentalité bamiléké et des réactions de la population en face de l'administration française;
- les problèmes posés par certaines sous-chefferies qui réclament leur indépendance ;
- le conflit entre les cadres traditionnels et les éléments progressistes ;
- l'obligation d'obtenir la confiance de la masse en ne faisant que des promesses qui puissent être tenues, mais aussi l'utilité de conserver ladite confiance par des réalisations concrètes telles que routes, écoles, dispensaires, etc;
- l'urgence d'un effort pour assurer au paysan des ressources plus substantielles (cultures riches, élevage de petit bétail) :
- l'intérêt de résoudre le problème agraire en transformant les conditions de travail (substitution partielle de l'homme à la femme, surtout dans les plantations non vivrières) et en améliorant les rendements (aménagement de terrasses et de haies antiérosives, confection de compost, alimentation du petit bétail);
- le devoir de développer l'action de la Société de prévoyance, outil qui peut devenir un organisme coopératif inestimable dans ce pays pauvre et déjà familiarisé avec les expériences de la solidarité;
- le conflit ouvert entre les réactions sociales de groupements traditionnels bien structurés et les décisions de justice pénale, les uns et les autres ayant actuellement tendance davantage à s'affronter qu'à conjuguer le respect de l'individu et la défense de la société; conflit à la suite duquel les communautés tendent à se faire justice en dehors de la légalité, tandis que le pouvoir judiciaire ignore le particularisme du milieu social, détruit l'encadrement coutumier et hésite à sanctionner les délits comme en témoigne l'effectif insignifiant des détenus condamnés à Bafoussam;
- la nécessité de doter la subdivision des moyens en personnel et en matériel qui lui sont nécessaires pour progresser au même rythme que les autres parties du territoire camerounais ;
- la situation de la commune mixte de Bafoussam, où le premier embryon d'organisation doit progressivement faire place à de véritables services publics et où la présence d'un second adjoint, assurant la suppléance de l'administrateur-maire, permettra seule de passer aux réalisations attendues;
- l'importance du lotissement en cours et l'opportunité d'y prêter une attention particulière, afin que le respect des exigences du cahier des charges garantisse bien la construction d'un centre urbain homogène et harmonieux;
- l'intérêt de prévoir des installations modernes sur le marché central de Bafoussam, ainsi que sur les grandes foires de brousse telles que Bandjoun et Bamougoum, le marché étant l'excitateur du système économique bamiléké;
- le soin à apporter à la continuation des travaux d'ouverture et d'amélioration des pistes de pénétration, en particulier la nécessité de rectifier quelques secteurs trop accidentés de la piste Bafoussam-Batié, laquelle devra au surplus être mise en forme au moyen d'une niveleuse automotrice, la nécessité également de créer en première urgence les axes Bandjoum-Noun et Bandjoum-Baham-Bandenkop, enfin celle d'achever les travaux de l'axe Baleng-Bapi-Bandeng;
- la primauté du problème du ravitaillement du centre urbain en eau, ce problème devant faire l'objet d'une étude précise et chiffrée en tenant compte des conditions d'exploitation et des charges du budget communal;
- l'urgence d'obtenir, tant sur les crédits du Plan que sur ceux du Budget local les ressources ordinaires et extraordinaires indispensables au développement du pays et à l'évolution de la population, comme au bon fonctionnement interne des services de la subdivision et de l'agence spéciale.

ANNEXES

ANNEXE IV

EXTRAITS D'UN LIVRET DE SOLDE

République Française

Ministère des Colonies

LIVRET DE SOLDE

M. LESTRINGANT Jacques Fils de Pierre Lestringant et d'Esther Marion Né le 16 mai 1920 à Aoûste sur Sye (Drôme)

Emploi : administrateur adjoint de 2^{ème} classe des Colonies

LIVRET contenant 60 feuilles numérotées délivré à M. Lestringant pour servir à constater sa situation financière et la situation de sa famille au point de vue des traversées.

A Marseille, le 18 décembre 1945

Le Chef des détails administratifs Signé : illisible

23

Apostilles et détail des paiements

.../...

Allocations familiales (par mois) 9 600 f.
Majoration compensatrice de
l'impôt cédulaire 2 650 f.
Majoration 43,75 % sur totalité des
prestations familiales 7 984 f.

Les retenues au titre de la Sécurité Sociale où il est immatriculé, se sont élevées jusqu'au 9 mai 1953 inclus à 950 f. par mois.

Marié, 4 enfants Titulaire du C.C.P Paris n° 4944-12 Adresse : 73 rue Cardinal Lemoine Paris 5^{ème}

Paris, le 9 mai 1953

P. le ministre de la F.O.M. Le chef du bureau de l'ordonnancement Signé : illisible 22

Apostilles et détail des paiements

M. Jacques Lestringant, administrateur 2^{ème} échelon (arrêté du 7.07.1952), affecté au Cameroun et prenant l'avion du 11 mai 1953 a été tenu au courant de tous ses droits sur le budget de la F.O.M. par les soins de la Sous-Direction de la Comptabilité jusqu'au 9 mai 1953 inclus sur les bases suivantes :

Solde de base (l'an) (- retenue 6 % pension)

Supplément familial 118 272 f.

Indemnité de résidence 164 000 f.

Prime uniforme de transport 9 600 f.

Indemnité de service temporaire 24 000 f.

Allocation de salaire unique par mois

24

Apostilles et détail des paiements

Vu à l'arrivée à Douala par avion du 12 mai 1953 à 8 heures, et au départ pour Bafoussam, son poste d'affectation, le 15 mai 1953 (ordre de mission n° 308 du 15.05.1953 du Délégué du Haut-Commissaire à Douala).

N'a rien perçu à aucun titre à son passage à Douala, non logé, non nourri, pendant son séjour à Douala.

Voyage accompagné par son épouse et ses 4 enfants – Groupe II. Indice 470.

Douala, le 15 mai 1953

Le sous-ordonnateur du budget local Signé : illisible

ANNEXE V

INSTRUCTIONS GUBERNATORIALES CONCERNANT LES TOURNEES

1. Extrait d'une première instruction

- 1°- Au début de chaque semestre un programme de tournées sera établi et me sera soumis pour approbation. Ce programme, qui devra comporter un minimum de dix jours d'absence par mois pour vous et le personnel sous vos ordres, devra être suivi avec le plus d'exactitude possible.
- 2°- L'itinéraire d'une tournée sera étudié à l'avance avec soin. Vous prendrez au préalable connaissance de tous les documents existant aux archives relatifs à la région que vous devrez parcourir (documents topographiques, rapports de tournée ou spéciaux, dossiers de région et de village quand ils existent, etc.).
 - 3°- Vos étapes seront lentes afin de multiplier les contacts avec vos administrés.

Dans chaque village visité vous vérifierez les recensements; vous vous attacherez à régler les questions politiques pendantes; vous tiendrez des audiences foraines tant pour le règlement des affaires civiles que des affaires correctionnelles; vous vérifierez l'exécution des instructions données soit au sujet de l'agriculture, soit à la tenue et à l'hygiène des villages.

Les ordres donnés à chaque chef seront consignés sur le carnet qu'il détient. Vous ne vous bornerez pas d'ailleurs seulement à y indiquer vos instructions. Vous y mentionnerez également la façon dont été exécutées celles qui furent données, soit par votre prédécesseur, soit par vous-même, à vos passages antérieurs.

- 4°- Enfin vos tournées donneront obligatoirement lieu à l'établissement des documents suivants :
 - a) un journal de marche
 - b) un relevé d'itinéraire au 1 /100 000e
 - c) des dossiers de village et de région établis au fur et à mesure de vos déplacements selon le modèle que je vous ai fait parvenir dernièrement
 - d) un rapport de tournée détaillé rendant compte des questions traitées et résolues, des travaux matériels effectués, de l'exécution des différentes instructions données aux chefs ainsi que des incidents survenus.

2 . Extrait d'une deuxième instruction

Je donne ma préférence, chaque fois que la chose est possible, à la tournée à cheval qui permet des observations beaucoup plus faciles que la marche dans les sissongos où l'horizon du voyageur est limité au sillage de la piste. Ceci est particulièrement vrai quand il s'agit de parcourir les terrains de pacage, objets de fréquents litiges avec les indigènes cultivateurs.

3 . Extrait d'une troisième instruction

Il va de soi que la tournée ne doit pas être faite avec la hantise et l'appréhension de trouver, en rentrant à son poste, un flot de papiers déferlant sur le bureau. Et pour cela un seul moyen : emporter avec soi ses affaires en instance et faire suivre le courrier administratif, avoir un ou deux secrétaires pour dactylographier et pour les besognes matérielles du bureau. Il n'est pas sensiblement plus difficile d'exercer son commandement d'un gîte d'étape que du chef-lieu de sa circonscription ou de sa subdivision. Les questions qui se présentent n'exigent en général ni l'intégralité des archives, ni une importante bibliothèque ; une cantine de trente kilogrammes peut réunir les textes indispensables, les dossiers des affaires en cours, les fournitures de bureau.

J'attacherai la plus grande importance aux rapports que vous établirez et dont vous m'adresserez un exemplaire. Ces rapports se borneront à présenter des faits et des chiffres, sans commentaires ; je tirerai la conclusion en comparant les rapports successifs. De même, aucune question ne devra être traitée dans un rapport de tournée. Constatez-vous une défectuosité évidente, région mal constituée, limites malencontreuses, bâtiments à réparer, service sanitaire à organiser, abus d'autorité de la part d'un chef indigène, fraudes commises en matière d'alcool ? Une communication spéciale à la direction compétente devra toujours permettre à mes services de traiter la question. Toute question traitée incidemment dans un rapport constitue une cause de confusion et d'erreurs.

Enfin vos rapports seront accompagnés d'un lever d'itinéraire qui devra mentionner les instruments dont l'on se sera servi pour la mesure des longueurs et des angles, et le cas échéant pour l'appréciation des pentes ; l'échelle sera de 1/100 000°. Les villages seront désignés par leur nom géographique et jamais par le nom de leur chef ancien ou actuel.

ANNEXES

ANNEXE VI

BREVES REFERENCES A L'ART BAMILEKE

Les arts que les groupements bamiléké ont développés après leur installation sur les hauts plateaux appelés Grassfields sembleraient ne pas s'être épanouis sous la libre inspiration de leurs exécutants. Ils auraient en effet eu pour finalité de concourir implicitement au maintien de l'ordre social dans le cadre de thèmes convenus. Les chefs de ces petits royaumes n'auraient pas laissé de liberté à l'expression artistique. Ayant la haute main sur ce domaine comme sur d'autres, ils privilégiaient la visibilité publique d'œuvres destinées avant tout à renforcer l'adhésion de leurs sujets aux structures magico-mythiques des chefferies.

Aussi ces arts étaient-ils conçus pour s'afficher, notamment à l'occasion des nombreuses célébrations religieuses et des rassemblements festifs de la communauté. Le dispositif de la king-place se prêtait parfaitement au déploiement de la vie collective à la façon du Forum romain ou de l'Agora grecque. Ce vaste espace nu, délimité par quelques grands arbres (dont l'un affecté aux pendaisons), voisinait quelquefois avec le quartier des épouses du prince, comme avec la ou les "mola" (pierres dressées correspondant probablement au site où, sous terre, les mânes des ancêtres pouvaient communiquer avec les vivants) ou avec un ou deux grands tambours en bois à cavité résonante et placés devant un petit abri. Plus loin se remarquaient des cases ornementées où siégeaient les associations coutumières. Ces dernières, d'un type profondément original, servaient souvent de truchements dans l'exécution des décisions politiques.

Plus qu'ailleurs en Afrique continentale, les artistes jouaient donc un rôle de soutien actif à la valorisation du patrimoine ethnique. Il leur suffisait de développer sans fin les thèmes symboliques que tout habitant savait interpréter. De ces motifs figuratifs, ils garnissaient les constructions de la chefferie et des notables, mais aussi les objets sur lesquels tous les yeux allaient se poser, cependant que danses et cérémonies donnaient à voir de spectaculaires parures portées par les dignitaires et tout un attirail de trésors venus du passé. En un mot, architecture, sculptures, décors, travestissements masqués et chorégraphies au style hiératique rejoignaient le même objectif : justifier le consensus social et l'appui aux institutions traditionnelles.

Les œuvres provenaient en réalité d'une pléiade de modestes paysans/artisans encadrés par des maîtres plus expérimentés, ceux-ci sous la très menaçante autorité du chef. En raison de la relative unité des civilisations, l'inspiration paraissait assez voisine d'un groupement à l'autre. Très présente, la sculpture sur bois, assez fruste en général, avait habillé les piliers extérieurs de soutien des toitures, les chambranles de portes, les mobiliers, les tambours en bois, etc... Elle avait produit masques et statues. L'habileté des femmes s'était manifestée dans la création de décors polychromes utilisant des perles multicolores dont elles tapissaient le tissu recouvrant calebasses et statuettes. Des cases sous haute surveillance servaient d'entrepôts au "trésor" de chefferie : masques (en tous matériaux), cagoules, tabourets, chaises et calebasses perlées, vêtements et chapeaux de danse, tentures en batik, peaux de léopard et de python, défenses en ivoire, etc.

Faut-il rapporter ici que les arts bamiléké, par leur originalité et leur diversité, ont acquis une notoriété internationale telle qu'elle fut suivie de prélèvements dirigés vers l'Europe et les USA. Le Cameroun peut ainsi regretter la perte de beaucoup des plus belles pièces, aujourd'hui détenues par des collectionneurs privés ou des musées. Ce courant de dispersion hors du patrimoine local n'a pas cessé, comme l'exemple en a été illustré en 1995, à Paris, par une vente aux enchères d'environ 120 objets qu'une même personne s'était antérieurement procurés dans la province des hauts plateaux.

Pourtant l'un des plus remarquables ouvrages inédits a échappé aux amateurs étrangers : il s'agit de la "case bamiléké" dont la conception technique et la forme esthétique lui ont valu, aux dires de beaucoup, d'être classée hors concours parmi les types d'habitats africains. Là encore les spécimens les plus monumentaux et les plus ornés répondaient aux besoins des institutions politico-religieuses, hors utilisation comme habitat. Ceci dit, seules les ressources associées des milieux naturels environnants pouvaient en offrir les deux matériaux fondamentaux.

Le premier élément qu'exigeait l'architecture locale n'était autre que le chaume, mais en quantités considérables. Il provenait des plantes herbacées croissant librement sur les glacis inhabités que la belligérance fréquente entre groupements voisins, antérieurement à l'ordre colonial, avait obligé de laisser en jachère protectrice. Le second élément, ressemblant à un bambou sans être aucunement la graminée tropicale connue sous ce nom en Malaisie, provenait d'un arbre, le palmier-raphia, dont il constituait la nervure centrale de la feuille géante. Les raphiaies appelées aussi raphiales, dans lesquelles ces pseudobambous étaient coupés, se développaient dans les ruisseaux occupant de légères dépressions du plateau grassfield, celles-ci à vrai dire inégalement localisées à travers le pays, de sorte que les concessions qui en étaient pourvues en acquéraient une grande valeur. Le bambou obtenu de ce Raphia humilis, passé au rang de matériau-roi, avait été exploité de cent façons par l'ingéniosité inventive du peuple bamiléké.

C'est lui que la construction de l'habitat traditionnel avait utilisé pour réaliser des assemblages de grande résistance mécanique et de bonne longévité. Après que les structures en eussent été préfabriquées à même le sol, les panneaux muraux et les éléments de charpente n'avaient plus qu'à être saisis par des équipes de 5 à 100 hommes selon le cas. Ils étaient successivement soulevés, hissés, calés en des points d'étaiement étudiés, enfin ligaturés entre eux. Après quoi, s'agissant de la couverture du toit, des dizaines ou centaines de bottes de chaume ayant été amenées par des femmes, de petites touffes de ce chaume en garnissaient les interstices des claies de la charpente, touffes dont les extrémités dirigées vers le bas étaient soigneusement régularisées à l'image d'une coiffure. Or comme les bambous verticaux délimitant le profil extérieur de la charpente avaient été noués entre eux tout en haut après courbure, ladite courbure de ce support, devenu invisible sous le chaume, modelait à l'identique la courbure du parapluie végétal. D'où cette élégance d'un dôme ogival inimitable, que certains ont comparé aux lignes d'une cloche ou d'un pain de sucre.

Ce modèle de base était édité dans toutes les dimensions, destiné à servir de chaumières, d'habitats multiples pour grandes familles, mais encore d'édifices énormes attestant la puissance de la chefferie, tous n'utilisant que du matériau végétal. Plus étonnant encore, du moins jusqu'à 1954, année de mon départ du Bamiléké, aucun autre cabanon, construction en potopoto ou paillotte qui eussent rompu l'homogénéité du paysage bocagé d'autrefois n'avait été édifié. Tant de qualités techniques jointes à une silhouette aussi harmonieuse ont valu à la "case bamiléké" d'être rangée par les connaisseurs dans la catégorie des œuvres d'art. Ultime remarque, cette case portait le sceau de l'ethnie jusque dans les exigences imposées par le montage de ses éléments : elle signait une création qui avait dû avoir recours à un groupe collectif d'entraide très organisé, qu'il se fût agi du logement d'une vieille femme ou de la salle de réunion d'une association coutumière, ladite salle étant alors pourvue de piliers extérieurs sculptés et très souvent de parois entièrement en bambous verticaux jointifs.

Sur le sujet des arts bamiléké, on pourra se reporter à des écrits étayés d'illustrations et croquis que, malheureusement, seules quelques bibliothèques détiennent :

Henri LABOURET, Catalogue de l'Exposition de la Mission au Cameroun de H. Labouret, éd. Musée du Trocadéro (avec photos et commentaires), 56 p., Paris, 1935.

Roger DELAROZIERE, Les institutions politiques et sociales des populations dites Bamiléké, Bull. des Etudes camerounaises, (quelques croquis signés R. Lecoq), n° 25/28 et 27/28, Centre Cameroun de l'IFAN, Douala, 1949.

L'HABITAT DU CAMEROUN (photos et croquis), collectif, publication ORSTOM, Paris, 1952.

Raymond LECOQ, Les Bamiléké (innombrables photos et dessins), Présence Africaine, Paris, 1953.

Pierre HARTER, Arts anciens du Cameroun, (une somme monumentale concernant "le Grasland", nom que le colonisateur allemand avait donné à l'ensemble des pays Bamiléké et Bamoun), 374 p., Collection Arts d'Afrique éditée sous l'adresse d'Arnouville les Gonesses (95400), 1986.

ANNEXES

ANNEXE VII L'HISTOIRE DU CAMEROUN EN QUELQUES REPERES CHRONOLOGIQUES

LES TEMPS TRES ANCIENS

2000 ans av. J-C. Début du dessèchement d'un Sahara alors couvert de steppes boisées et peuplé de grands animaux. L'hypothèse a été avancée, à partir de roches gravées, que des chars attelés de chevaux se seraient déplacés dans ce vaste espace continental.

VIII° s. av. J-C jusqu'au V° s. après J-C. Tandis que l'Afrique du Nord est occupée par des peuples libycoberbères, l'Afrique subsaharienne où vivaient un stock humain pré-nègre (utilisant hache, houe, herminette, tous en os, corne et bois) aurait été submergée par des populations du genre hottentot. Fait important, les royaumes couchites, dont celui de Méroé (sur le rebord du plateau éthiopien, à l'ouest d'Addis Abeba) avaient établi des traits d'union avec la haute Egypte. Ce fut à partir de ces royaumes que des progrès techniques décisifs auraient été transmis vers le centre de l'Afrique.

1er s. après J-C. Au sud du lac Tchad, des buttes attestent d'ateliers de pierres taillées et de pierres polies. Sur le massif de Maroua, s'observent de très nombreuses pièces de l'industrie lithique. Sur les marbres de Bidzar polis par l'érosion, se lisent des dessins piquetés au burin.

VIe s. Apparition de la métallurgie du fer. Outils en fer exhumés des buttes voisines du Logone.

XIIe s. En argile cuite, des gisements sur la plaine du Nord livrent des figurines humaines et animales, dont quelques unes étaient déjà en bronze.

XIIIe s. Consécration de la technique du bronze. Du cuivre a été recueilli à Waza, Mora, Madagali et de l'étain dans le Baoutchi. Entre Lac Tchad et piémonts des Mandara, circulation de chasseurs (sagaies, arcs) et de pêcheurs utilisant des harpons contre les hippopotames.

Dans le nord du Cameroun, à cette époque, les cultures se sont substituées à la cueillette.

Dès la fin du XVI^e s., des migrants appartenant à la civilisation sao quittent le bassin inférieur du Logone et du Chari vers la Bénoué (nécropoles garnies de grandes jarres de type sao à Ngoutchoumi, en bordure ouest du massif du Tinguelin). Certains ont pu s'installer sur les premiers reliefs des Mandara.

A partir du XV^e s, selon les voyageurs arabes, seuls historiens des lieux, de grands empires guerriers se constituent entre le Bornou (capitale Koukaoua) où des Kanenbous venant de l'est se métissent avec les Bornouans, appelés aussi Kanouri), et le Nil Blanc. L'avance technique et culturelle du Bornou tient aux échanges avec Tripoli et la Méditerranée par la voie transsaharienne.

Le royaume du Mandara, d'abord vassal du Bornou, sur fond d'ethnie gamergou, a été fondé sur la rivière Yedseram à Igzawa, capitale transférée ensuite à Kéraoua, puis à Doulo, ancienne Ti-Maya conquise par la guerre. La conversion des Wandala de ce royaume à l'Islam daterait de 1720.

En ces temps là, un grand courant de caravanes composées d'Arabes ou d'arabophones, écumait ces pays. Elles provenaient du Soudan oriental par El Facher et Khartoum et de Tripoli via le Fezzan, pour se procurer des esclaves noirs, soit par l'attaque de villages, soit en en obtenant à titre de tribut par les souverains autochtones.

Au-delà de 1750, décadence du puissant royaume du Bornou (couvrant notamment le territoire des Haoussa), lequel se convertissait à l'Islam et dont la capitale de Ngazergoumo (sur la rivière Komadougou) ne fut transférée à Koukaoua qu'en 1812.

Au XVIIIe s., le peuple Kotoko (capitale Logone-Birni au sud du Lac Tchad) se convertit à l'Islam.

LE XIX^e SIECLE

De la fin du XVe s. jusqu'à la fin du XVIIIe s., des fractions peules venant de l'ouest avaient migré à travers les pays haoussa et en direction du lac Tchad tout en nomadisant, chacune sous la direction de son *ardo* (guide), en quête de nouveaux pâturages pourvus d'eau pour leurs troupeaux de zébus.

Vers 1804, lassé des humiliations et des vols de bétail dont il faisait grief aux autochtones, un *modibbo* (docteur en science coranique) pieux musulman, appelé Ousman dan Fodio ou encore Sheku (ou Shehou) ou encore Usmanu (ou Ousmânou), fanatise les fractions peules et lance une première djihad (guerre sainte). Il s'établit à Sokoto en 1807. Dès 1805, les guerres de conquête avaient amorcé un début d'empire, avec la prise de Kano, Zaria et Katsina, avant que Usmanu n'eût installé sa capitale à Sokoto. En 1806, un de ses lieutenants, le *modibbo* Adama, reçoit, sous le titre d'émir – et avec pour symbole une bannière blanche – le commandement de la partie sud-est de l'empire – partie appelée désormais Adamawa.

Mais ce n'est qu'en 1840 ou 1841 qu'Adama établit sa capitale à Yola sur la rivière de la Bénoué, à 100 km à l'ouest de Garoua. Devenu chef de guerre avant tout, son prosélytisme pour le Livre, emploie le moyen de la pression du djihad pour convainre les non-Croyants. Ainsi Adama poursuit-il ses conquêtes du côté des petits peuples occupant l'actuel Cameroun du nord. Imitant le geste de Usmanu, il remet une bannière blanche à des chefs peuls – ceux-ci atteindront bientôt le nombre d'environ 70, dont 21 au Cameroun oriental. Ces derniers ont réussi à se constituer un fief et deviennent les maîtres de principautés féodales. L'appellation de *lamibé* (au singulier *lamido*) leur est donnée, avec double rôle politique et religieux. Seules échappent à l'autorité de l'émir, comme d'ailleurs à celle des *lamibé* eux-mêmes, de nombreuses collectivités animistes – sur la plaine et dans les massifs montagneux, c'est-à-dire là où une résistance est possible ou encore là où l'autonomie d'un groupe païen se monnaie par un tribut annuel en esclaves. Au sommet de sa puissance, Adama s'était affranchi du Sultan de Sokoto.

1818. Le traité international de Vienne convient de l'interdiction de la traite d'esclaves.

1823. L'explorateur anglais Denham quitte Tripoli avec un convoi d'esclavagistes. Il est le premier européen à atteindre Koukaoua (alors capitale du Bornou). De là, en avril, la passion de découvrir de nouveaux peuples le motivant, il accompagne jusqu'à Maroua, une opération de représailles contre les Peuls en vengeance de la prise momentanée de Ngazergoumo par le *modibbo* Usmanu. Opération où l'armée bornouane, conseillée et aidée par 200 arabes de Tripoli, équipés de fusils et pistolets, renforcée par 3000 Arabes choa et soutenue par les troupes du sultan du Wandala elles-mêmes associées à un contingent de tireurs à l'arc des massifs païens de Podogo et Mora, atteint Mosfeïa (Maroua). Par un caprice du sort, Denham frôle la mort quand les forces peules déstabilisent les assaillants et les poursuivent sur plus de 10 km jusqu'à Darkalla.

1848. Cette année marque la mort de l'émir Adama, auquel succèderont Mohamman Lawal (1848-1872), puis Sanda (1872-1890), enfin Djoubeirou (tué par des païens en 1901 après avoir été chassé de Yola par les troupes anglaises, et ultérieurement poursuivi vers Bibémi, Maroua et l'ouest des Monts Mandara par les troupes allemandes).

Dès avant 1848 les plus grands des vasseaux de Yola étaient entrés en dissidence en dépit des expéditions que l'émir dirigea contre eux. Ensuite, pendant un long demi-siècle, ces mêmes chefs peuls se livrèrent entre eux à des luttes sanglantes, à des guerillas avec les principautés animistes indépendantes et à des guerres incessantes pour se procurer des esclaves – dont ils vendaient même des contingents aux Bornouans, aux Haoussas et aux habituels trafiquants arabes d'esclaves. Il a résulté de cette longue période d'extrêmes violences une régression des cultures et de l'élevage.

1851. L'explorateur allemand Henri Barth venant de Uba, Mubi et Sorao, atteint la Bénoué le 18 juin 1851 près du confluent avec le Faro. En décembre il avance en pays toupouri et chez les Mousgoum du Logone.

1858. Le pasteur anglais Alfred Saker s'établit chez les roîtelets de Douala.

1870. L'explorateur russe Flegel, au service de l'Allemagne, est le premier européen à atteindre Ngaoundéré. Il exécutera plusieurs missions de reconnaissance à travers l'Adamadoua et le long de la Bénoué.

1878. Rabah, un chef de bannière non arabe, chassé du bar el Ghazal (nom donné au fleuve lui-même, le Ghazal, mais aussi à la zone inondée, voisins des sources du Nil blanc et à l'est d'Addis Abeba et à la même latitude que celle de Garoua), vient étendre sa domination sur les régions du Tchad. Disposant de 2700 fusils, sa victoire sur le Bornou lui permet d'établir sa capitale à Dikoa, dont il s'était emparé en juin 1894. Les Wandala du royaume du Mandara se sentant menacés dans leur capitale de Doulo où ils s'étaient repliés vers 1850, installent leur sultan à Mora. Ce village deviendra capitale officielle en 1894 quand un fils de Rabah détruit Doulo et y capture le sultan, lequel sera ensuite exécuté. Mais, attaqué en 1900 par trois colonnes militaires françaises qui avaient fait leur jonction à Goulféi, Rabah est tué au combat de Kousseri.

1880. Création de la Royal Niger C°, compagnie anglaise à charte pour le commerce sur le fleuve Niger. En 1888, elle installe le vapeur « Niger » pour servir de ponton-boutique au milieu de la Bénoué en face de Garoua. Les achats destinés à l'exportation concernaient notamment les défenses d'ivoire. Mais, dès 1892, le lamido l'interdit, offusqué d'un emplacement hors de sa résidence du moment, Laïndé en aval sur la Bénoué.

1884. L'explorateur allemand Gustav Nachtigal atteint Koukaoua où s'était replié le cheikhu du Bornou, et continue jusqu'au Baguirmi (royaume à l'est du lac Tchad). Il est considéré, pour les observations et les relations qu'on lui doit, comme l'un des plus remarquables explorateurs, visitant, au cours de nombreuses années, outre le Bornou et le Baguirmi, les terres du Ouadaï, du Darfour et du Kordofan.

Or, entre-temps, il occupe le poste de consul d'Allemagne à Tunis et c'est alors que le chancelier Bismarck le nomme comme son représentant pour une négociation au Cameroun et l'embarque sur un navire de guerre allemand. Il arrive dans le large estuaire du Wouri en devançant de justesse deux missions anglaise et française ayant le même objectif : soutenir leurs maisons commerciales. Il fait signer

ANNEXES

par les rois Bell et Akwa de Douala et la firme allemande Woermann, dans les locaux mêmes de cette firme, un traité transférant à cette société les droits de souveraineté sur leur territoire.

14 Juillet 1884. Nachtigal hisse le drapeau allemand à Souellaba (sur la rive gauche de l'estuaire de la Dibamba).

26 février 1885. La très célèbre Conférence Internationale de Berlin organise ni plus ni moins que le partage officiel de l'Afrique entre les puissances européennes. L'Acte général de Berlin garantit la libre navigation internationale sur les fleuves. Pour le Cameroun, cette libre navigation concernait le Niger, ses affluents et le réseau fluvial de la Bénoué.

1892. L'explorateur français Mizon, via la Bénoué, devient le premier européen à atteindre le village de Garoua.

Nov. 1893 - début 1894. Financés par la Société coloniale allemande, les Allemands Von Uchtritz et Passarge (ce dernier, guide scientifique) accomplissent une mission de reconnaissance scientifique couvrant le nord du Cameroun depuis Maroua et Léré jusqu'à Ngaoundéré sur le plateau de l'Adamaoua. Passarge a laissé des informations très précises sur cette zone du Cameroun oriental. L'intérêt de son ouvrage tient au fait qu'il présente le tableau d'un pays qui, dix ans avant la conquête allemande, vivait à l'heure des féodalités peules. Les explorateurs n'ont cependant pas visité les monts Mandara, ni ceux des secteurs païens qui offraient trop de risques.

LA DOMINATION COLONIALE ALLEMANDE PENDANT LE DEBUT DU XXº SIECLE

1901. L'anglais Frédérick Lugard, haut-commissaire britannique pour le Nigéria du Nord, s'honore d'une « proclamation sur l'esclavage » abolissant le statut légal de l'esclavage et interdisant la vente des esclaves. Les enfants nés après le 1.04.1901 sont déclarés libres.

1901. Les troupes britanniques s'emparent de Yola, ex-capitale de l'Adamawa peul.

21.02.1902. Le chancelier d'Empire (allemand) prend un arrêté interdisant officiellement la vente ou l'échange d'esclaves de case au Cameroun. Les trafiquants de captifs encourent la pendaison.

1901. Après la prise de Ngaoundéré par les troupes allemandes du capitaine Cramer Von Clausbruch, venant du sud, le village de Garoua est occupé à son tour. Les militaires y stationnent plusieurs mois en procédant à des travaux de fortification.

20.01.1902. Le major Hans Dominik et le lieutenant Bülow, rejoints à Mao-Lué par le lieutenant Radtke venant de Mubi, équipés de 90 fusils et d'une mitrailleuse, montent vers Maroua pour affronter le corps de bataille des forces peules de plusieurs *lamibé*. Le choc, terriblement sanglant, se déroule aux approches de Maroua le 20 janvier. Il met un terme à la résistance armée des Peuls.

L'occupation du terrain tarde en raison de la faiblesse des moyens allemands. La conquête s'achèvera en 1904 par Dikoa, ancien siège d'un émirat bornouan.

1902. Les missionnaires de la mission protestante de Bâle (Suisse) sont les premiers missionnaires à pénétrer sur les Grassfields (pays bamiléké).

Août 1902 – 1903. Une expédition privée allemande à but scientique dirigée par un commerçant, Fritz Bauer, visite la région comprise entre Garoua, Reï et le sud du lamidat de Ngaoundéré, le Faro, Goulfei et le Logone.

Au-delà de 1904. Le colonisateur allemand compartimente le Cameroun en résidences. Dans le Nord, la résidence de Mora comporte 3 postes militaires (Mora, Pouss, Kousseri), celle de Garoua 5 postes (Garoua, Mubi, Maroua, Léré, Yagoua).

1905/1906. Première traversée de pénétration des Monts Mandara par le capitaine Zimmermann. Dans les années suivantes la politique allemande s'est contentée d'assurer une certaine sécurité de ses voies de communication. Elle avait défini de façon claire la compétence territoriale de chaque *lamido*, à charge pour le prince d'imposer sa suzeraineté. En dehors des fiefs peuls où les *lamib*é réprimaient euxmêmes les montées de fièvre du monde païen, le colonisateur, réduit à quelques officiers allemands, n'avait aucune disponibilité pour explorer et contrôler les terres occupées par l'élément autochtone païen. Le long passé de la guérilla qu'avaient pratiquée les peuples animistes de la plaine et des massifs, se prolongeait de tous côtés sous la forme de brigandages, prétexte, chez les militaires allemands, pour des expéditions répressives périodiques, auxquelles ils avaient donné le nom de « tornades », espérant de cette intimidation un rétablissement de l'ordre public.

Vers 1908, achèvement de la conquête et de la pacification des Grassfields.

1907 – 1911. Le colonisateur allemand fait construire le Nordbahn (chemin de fer du nord) entre Bonabéri (sur le fleuve Wouri, face à Douala) et Nkongsamba plus au nord. L'ouverture a lieu le 4 mai 1911.

En même temps est entreprise la construction du Mittelbahn entre Douala et Yaoundé, que le début de la

Grande Guerre interrompt à Eséka en 1914.

De son côté la Grande Bretagne amène en 1914 la voie ferrée à Kano, le grand centre du nord du Nigéria.

Jusqu'à la reddition des troupes allemandes en 1916, les transports de marchandises destinés à Garoua (nord du Cameroun) s'effectuent par porteurs depuis le terminus ferré de Nkongsamba et par étapes journalières de 30 à 40 km, impliquant un délai d'un mois.

Jusqu'à 1927, sous administration française, le délai sur le même parcours, a été porté à 45 jours en réduisant les étapes à 25 km et la charge à 25 kg.

Août 1914. Début de la 1^{ère} Guerre Mondiale. Les positions allemandes au Cameroun sont attaquées à la fois par les Anglais et les Français. A cet effet, les forces alliées réquisitionnent 40 000 porteurs.

10 et 11 juin 1915. Les alliés s'emparent de Garoua.

Janvier 1916. Reddition des troupes allemandes sur l'ensemble du Cameroun.

20 février 1916. Capitulation du capitaine von Raben, résident de Mora, lequel s'était replié le 30 octobre 1914 sur le massif de Mora, cerné bientôt par les Anglo-Français. Il y avait soutenu un siège de 17 mois, les montagnards du voisinage lui ayant fait bénéficier de leur connaissance des lieux et d'un concours alimentaire

Mars 1916. Une entente franco-britannique fixe un partage provisoire des zones occupées par les deux alliés, maîtres du Cameroun.

Le pacte de la SDN (Société des Nations) prévoit en son article 22 qu'une « mission sacrée de civilisation » sera confiée aux Etats qui seront chargés par elle de la tutelle de certains peuples.

1922. Pour l'exercice de la tutelle de la SDN sur les anciennes possessions africaines allemandes, mandat est donné à la France d'administrer la partie orientale du Cameroun, tandis que la partie occidentale de ce même Cameroun est confiée à l'administration de la Grande Bretagne.

LE CAMEROUN ORIENTAL PLACE SOUS LE STATUT DE MANDAT DE LA SOCIETE DES NATIONS

Entre 1925 et 1927. Ouverture à la circulation, en prolongement de l'ouvrage allemand inachevé, de la ligne ferrée construite entre Eséka et Yaoundé.

1925. Une piste automobilisable permet de relier Yaoundé à Yoko (au-delà de Bafia). Peuvent l'emprunter les premiers véhicules utiisés au Cameroun, les vieilles Ford aux roues de grand diamètre. Il faut compter trois jours pour franchir les 280 km. Yoko devient le point de départ du sentier (pour piétons, cavaliers et porteurs de marchandises) jusqu'à Maroua (soit 1350 km), via Tibati et Ngaoundéré.

1926. Durant la saison sèche et à partir du terminus ferré de Nkongsamba, le premier instituteur français à se rendre à Maroua pour y ouvrir une école, rejoint son poste par étapes journalières. On en compte 26 pour Ngaoundéré et environ 28 pour Maroua. Un fonctionnaire affecté à Kousseri avait à parcourir encore une bonne huitaine de jours de marche.

Avril 1926. De son côté, l'écrivain André Gide, arrivé à Fort Lamy (actuel N'Djamena) après un périple par le Congo, descend par étapes jusqu'à Yoko (lire son récit « Le retour du Tchad »).

Vers 1935. Une délimitation est faite autour des trois inselbergs, dits de Waza, d'une zone protégée couvrant les *yaéré* et non habitée, pour servir de réserve de faune. Le contrôle en est superficiellement assuré par un gardien camerounais de l'administration des eaux et forêts résidant près d'un des inselbergs.

1939. La subdivision de Mora où les turbulences du passé s'étaient prolongées entre populations différentes cesse d'être administrée par des militaires pour être définitivement confiée à des fonctionnaires pour le des militaires pour être définitivement confiée à des fonctionnaires pour le des militaires pour être définitivement confiée à des fonctionnaires pour le des militaires pour être définitivement confiée à des fonctionnaires pour le des militaires pour être définitivement confiée à des fonctionnaires pour le des militaires pour être définitivement confiée à des fonctionnaires pour le des militaires pour être définitivement confiée à des fonctionnaires pour le des militaires pour être définitivement confiée à des fonctionnaires pour le des militaires pour être définitivement confiée à des fonctionnaires pour le des militaires pour

Septembre 1939 au 8 mai 1945. L'engagement de la France dans le conflit de la Seconde guerre mondiale implique directement ou indirectement les territoires africains que la métropole française administrait, dont en particulier le Cameroun.

28 août 1940. Placé sous l'autorité du colonel Leclerc de Hautecloque, lequel s'oppose à l'armistice franco-allemand, le territoire du Cameroun oriental passe dans l'obédience de la « France Libre » dirigée depuis Londres par le général de Gaulle. La capitale du Cameroun est provisoirement transférée de Yaoundé à Douala pour faciliter les relations avec l'extérieur.

1942-1945. Des unités militaires françaises composées de résidents français au Cameroun et de Camerounais incorporés à ses unités, participent dans le Sahara et en Libye à des combats contre les troupes de l'Axe italo-allemand et, pour certaines, sont engagées en Italie et en Europe.

Janvier - Février 1944. La Conférence de Brazzaville, organisée par la France Libre, à l'initiative du général de Gaulle et réunissant des représentants des territoires d'outre-mer, annonce une orientation nouvelle de l'action colonisatrice de la France, laquelle se propose un égalitarisme politique et social.

ANNEXES

LA TUTELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'INSTAURATION D'UN ETAT MODERNE

18 avril 1946. La SDN, en sa dernière séance, transmet ses fonctions mandataires à l'ONU. L'ONU se substitue ainsi à la SDN dans la tutelle qu'elle exercera désormais sur l'administration française du Cameroun oriental.

30 avril 1946. Création du FIDES (Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social) chargé par le gouvernement de Paris d'accorder des prêts et des aides aux territoires d'outre-mer.

30 avril 1946. Des décrets attribuent aux tribunaux judiciaires du Cameroun (comme dans l'ensemble des territoires d'outre-mer) l'instruction de toutes les infractions pénales. La loi française (en l'espèce le Code Pénal français) est rendue applicable aux Africains. La justice pénale devient la même pour les Camerounais et pour les étrangers résidant au Cameroun. Il en est fait application par des tribunaux répressifs français.

Sont supprimés ou abolis le code de l'indigénat, les dispositions sur le travail forcé et, implicitement, les prestations en nature.

27 octobre 1946. Novation constitutionnelle. La Constitution de la IV^{ème} République Française écarte la notion de colonie. Elle prévoit un statut de Territoire d'Outre-Mer, attribue la qualité de citoyen français aux ressortissants des territoires d'outre-mer et, pour les Camerounais, leur reconnaît des droits et libertés semblables à ceux des citoyens français.

19 janvier 1947. Premières élections au Cameroun, au suffrage restreint. L'Assemblée représentative du Cameroun comporte 2 collèges, l'un composé d' élus français, l'autre d'élus camerounais.

6 juin 1946. Le siège de la capitale du Cameroun est ramené à Yaoundé, où le Haut-Commissaire, le gouverneur Robert Delavignette, et son administration se réinstallent.

1946. Les relations routières. Entre Douala et Yaoundé, la liaison par piste n'est pas encore possible. Entre Yaoundé et Dschang, elle est soumise au handicap de deux bacs sur la Sanaga et le Mbam; son franchissement du Ndé demeurera précaire jusqu'en 1951. L'accès à Maroua se fait normalement par la dorsale orientale de l'Adamaoua, mais demande au moins quatre à cinq jours de route avec traversée de la Bénoué sur un bac en saison pluvieuse.

1946 à 1950. Durant la saison pluvieuse, de fin juin à début septembre, seul l'itinéraire par les monts Mandara (Garoua – Mokolo – Méri) pouvait être possible, mais demeure en fait impraticable. Durant la même saison pluvieuse et entre les postes de subdivision relevant des régions de Garoua et Maroua et leur chef lieu régional, les liaisons s'effectuent exclusivement à pied et à cheval, sans qu'elles fussent possibles avec certitude.

1946. Situation du transport des marchandises au nord de Garoua. Le trafic volumineux ou pondéreux est tributaire de la voie fluviale de la Bénoué (400 km depuis les bouches du fleuve Niger jusqu'au confluent avec la Bénoué à Lokodja, 1100 km ensuite sur la Bénoué, avec délai de 25 jours à la montée et des rotations se limitant à la période du 15 juillet au 20 septembre si la hauteur des eaux le permettait).

1946. Délai de la navigation pour les bateaux à vapeur entre la France et Douala : 22 jours (réduit à 14 jours en 1956 pour les paquebots motorisés).

Evolution de la desserte commerciale par voie aérienne : lors des premières liaisons régulières, 52 heures de vol par DC-3 (Douglas) en 1946, 19 heures par DC-6 en 1953, 14 heures par Constellation (Lockheed) en 1958

Modernisation des voies routières. A compter de 1953, développement d'un parc automobile privé, généralisation de l'emploi de gros engins de travaux publics et début des aménagements routiers de conception moderne. Construction en 1953/1954 de 5 ponts Eiffel sur l'axe nord-camerounais et ouverture le 15 mai 1955 du pont rail-route franchissant le Wouri de Douala à Bonabéri.

1954 et 1955. Début des émeutes et des manifestations insurrectionnelles (pays bassa, Douala, Mungo, pays bamiléké), lesquelles ne cesseront pas avant 1961/1962, laissant de profondes cicatrices après avoir fait beaucoup de victimes, et, en pays bamiléké, d'importantes dévastations.

1er janvier 1958. Le statut politique et organisationnel interne de l'entité Cameroun est réformé : début d'une autonomie interne par l'institution d'un véritable gouvernement camerounais. Le 10 mai, Mbida, homme politique connu, est nommé Premier Ministre. Le régime parlementaire, déjà rodé par plusieurs élections, était passé à la dernière étape, en décembre 1956, où le vote s'était déroulé au suffrage universel. Un drapeau national est choisi, ainsi qu'un hymne national, l'un et l'autre accompagnant les manifestations publiques à compter du 1er janvier 1958. Pour l'heure, les couleurs françaises et camerounaises sont hissées simultanément sur les bâtiments officiels.

1^{er} janvier 1960. Comme prévu et tous les dispositifs ayant été mis en place à cet effet, l'indépendance du Cameroun est proclamée, tandis que des fêtes et réjouissances publiques l'accompagnent et la célébrent.

5 janvier 1960. Ahmadou Ahidjo, député de la Bénoué, est élu Président de la République du Cameroun. Ancien et très habile routier de la politique franco-africaine, sa personnalité avait été façonnée par son éducation peule et par une rouerie corrigeant, dans ce milieu ethnique, une extraction sans noblesse. Il renonçera à sa charge le 5 avril 1975. Sur son action, on se permettra ici un seul questionnement et sur le seul thème de l'intégrité du territoire camerounais dans les frontières que le colonisateur allemand lui avait traçées. Cet originaire du Nord, censé connaître mieux que d'autres ses frères d'ethnies du Nord du Cameroun britannique – dominés par des Peuls comme lui-même – s'est-il attaché suffisamment à négocier avec ceux-ci leur réintégration dans le giron camerounais lors du plébiscite des 11 et 12 février 1961, puisque leur vote s'avéra défavorable ? Les temps troublés de sa première année au pouvoir suprême suffiraient-ils à expliquer que Ahmadou Ahidjo n'ait pu apporter assez de vigilance pour réunifier toutes les petites nations parentes dans un même Etat de droit ?

TABLE DES MATIERES

PREFACE INTRODUCTION

UNE APPROCHE AU PERIL DES DEFIS

RE	CITS ENTRE OMBRES ET CLARTES	9
1.	Un témoin admirable de la dimension du sacré	17
2.	L'appui du bras séculier au maintien de l'ordre coutumier	20
3.	Une étonnante adhésion aux croyances reçues de l'héritage culturel	25
4.	Une entorse au devoir coutumier pour motif d'opportunité	27
5.		
	Chez les Choa, un point perdu pour un point marqué	31
	Chez les Mada, un règlement atypique d'une affaire d'adultère	37
6.	Le nord du Cameroun et la problématique des atteintes aux milieux naturels	46
	La mise en accusation des données naturelles	47
	Des dommages autrefois imputables aux besoins alimentaires	49
	Durant l'ère coloniale, des sols menacés par le besoin d'un gain monétaire	51
7.	Une histoire peu innocente de panthères et de cynocéphales	57
	L'homme simultanément destructeur et sauveteur de la faune sauvage	57
	Un fauve dont l'homme poursuit l'éradication	59
	Le babouin, ravageur hors du commun	60
	Homme contre babouin, une élimination mal partie	61
	Une aridité des reliefs consécutive à la fuite de l'homme devant le singe	62
I - l	L'appui du bras séculier au maintien de l'ordre coutumier	
1.		
2.	La partage incertain entre service du colonisateur et service du colonisé	
3.		
3. 4.	Le contexte de deux régions singulières	72 73
٦.		
	La province du Nord-Cameroun	75 75
5 I		
0. L	La territo eri question de l'ordre colonial	
II -	UNE VOCATION POUR L'AFRIQUE	81
1.		
2.		
3.		
٥.	Les temps enciens de l'esclevege et de la traite	
	Le nassage de l'esclavage à la condition servile ou à la nleine liberté	88
	Trois scènes liées aux pratiques de l'esclavage	90
4.	Contre la sorcellerie et l'aliénation de la femme, un demi-échec	94
••	Sorcellerie et ordalies, pratiques souvent occultées, mais très présentes	94
	La femme, dans les anciennes structures des sociétés africaines	95
	L'union sans consentement de la femme et l'union avant nubilité de l'adolescente	100
	lci femmes claustrées. là femmes obiets d'un circuit d'échanges	103
	Des textes iuridiques impuissants à révolutionner les mœurs	104

III -	LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION	109
1.	La définition officielle de la fonction	109
2.	Un commandant mis à l'épreuve	112
3.	Instabilité et discontinuité dans le commandement	115
IV -	DES SUJETIONS MAJEURES : ELOIGNEMENT, ENCLAVEMENT, ISOLEMENT	121
1.	La desserte maritime d'antan	
2.	Les facilités tardives du transport aérien	
3.	La Bénoué, exemple des servitudes de la pénétration fluviale	
4.	Des voies terrestres jalonnées d'obstacles	
٠.	Les pistes en terre, ouvrages précaires, dévoreuses de main d'œuvre	129
	Le portage, cet éternel fléau	132
	Rejoindre son poste d'affectation : un voyage mémorable	134
5.	Le vécu de l'isolement	
	Des sociétés bloquées	
	Les Européens et la double épreuve de l'éloignement et de l'isolement	139
	Le déracinement douloureux des personnels originaires du sud du Camero	un 141
V -	LA SURVIVANCE DES PEURS ET DES VIOLENCES	143
1.	Dans le carrefour tchadien, une forme persistante d'insécurité	
1. 2.	Dans les Monts Mandara, des guerres qui n'ont pas de fin	
۷.	Genèse des violences collectives engagées par les groupes animistes	
	Le commandant dans le tournoiement des conflits armés	
	Des combats limités, au bénéfice probable de la cohésion interne des groupes	
VI -	L'ADMINISTRATION ET LA GESTION	
1.	Ses supérieurs et le commandant	166
2.	L'impôt de capitation au coeur d'un débat	170
	Un régime forfaitaire loin d'appréhender les capacités contributives	170
	Les inégalités de la pression fiscale	172
	Le cas limite de la collecte de biens en nature	
	Un recouvrement souvent sujet à critiques	
_	La capitation, entre survivance du tribut et charge démesurée	
3.	L'état-civil, ancrage de l'individu dans son identité	
	Exemples de mise en place de l'institution	
,	La procédure du jugement supplétif d'acte d'état civil	
4.	L'essor spectaculaire des chantiers du commandant	
	Images du dénuement initial de moyens matériels	184
_	L'accroissement progressif des moyens matériels	
5.	La gestion budgétaire et comptable	109
VII -	LE COMMANDANT, MAITRE D'ŒUVRE DES PROGRES -	
	UN MONDE PAYSAN EN BESOIN DE RESSOURCES	193
1.	Le commandant, fourrier d'une civilisation dite du progrès	194
2.	Un paysannat hésitant entre production de survie et économie de marché	
	Une agriculture de subsistance entravée par les calamités et par les traditions	
	Une approche indicative de quelques niveaux de vie anciens	
	La connaissance des terroirs, préalable des projets de modernisation	204
	Le statut coutumier de la terre, frein mis à la valorisation des exploitations	206
3.	L'agriculture bamiléké en quête de productions nouvelles	208
	Dans la subdivision de Bangangté, un effort centré sur la riziculture	209
	Dans la subdivision de Bafoussam, développement de ressources variées	
4.	Le problématique développement agricole de la zone soudano-sahélienne	. 216
	Les années de stagnation et les débuts timides des S.A.P	
	Le nouveau cours du développement rural	
	A la rencontre du monde paysan	. 224
	Les politiques de l'arbre et les projets de restauration des sols	225

TABLE DES MATIERES

	Dénudation et stérilité des sols, processus et perspectives	229
	L'extension de la production arachidière	233
	Les débuts mal assurés de la modernisation rurale	236
	Le secteur de modernisation de Douroum	
	Le démarrage d'une culture cotonnière encadrée	242
5.	Un élevage de gros bétail lourd d'interrogations	247
	Les motivations atypiques d'une partie des éleveurs	248
	Un dilemme : nouvel élevage productif ou maintien des pratiques extensives	248
	Quelques actions de valorisation de l'élevage	
VIII	- L'ECOLE NOUVELLE, UN PROGRES EQUIVOQUE, UN ACCUEIL INEGAL	253
1.	L'école nouvelle et le discrédit jeté sur les modèles traditionnels d'éducation	. 250
2.	Les débuts souvent hésitants de la scolarisation primaire dans le Nord	
	Le monde musulman du Nord et sa résistance à l'école	
	Les animistes des Monts Mandara et leur refus de l'école	
	Un premier réseau d'écoles dans le nord du Cameroun	269
	A Mora, des écoles en butte à l'incompréhension	. 269
	A Guider, croissance des effectifs, mais faible motivation pour l'école	
_	Des maîtres du sud du Cameroun pour instruire les enfants du Nord	272
3.	Au pays Bamiléké, une scolarisation contrastant avec celle du Nord	
	L'antériorité des missions chrétiennes dans la diffusion de l'instruction	
	Le régime de l'enseignement privé	278
	A Bangangté, surcharge des écoles publiques et solitude des enseignants	
	A Bafoussam, un appui résolu à l'école, doublé de questionnements	282
	Une instruction des filles mal acceptée comme ailleurs	285
4.	L'emploi des langues, défi posé à l'école nouvelle	287
	Les blocages et malaises résultant de l'absence de compréhension,	288
	La langue maternelle, valeur identitaire, face au monopole du français	. 288
	Des enfants partagés entre le français de l'école et la langue véhiculaire	289
IX -	UNE ACTION MEDICALE EN MAL DE PROGRES	293
1.	La mise en place progressive du dispositif de protection sanitaire	296
2.	Etat des lieux dans quelques-uns de mes postes	
۷.	En pays bamiléké, un effort public estimé insuffisant	208
	Le démarrage tardif de l'action médicale dans le Nord	200
3.	L'éradication des maladies épidémiques	
J.	Le service d'hygiène mobile et de prophylaxie	204
	Le débat sur les mérites de l'une et l'autre médecines	
	La variole, une terreur justifiée, mais une vaccination refusée	207
	La méningite, une menace foudroyante	
	Des endémo-épidémies justifiables d'une action massive	210
4.	Les affections et blessures relevant de thérapeutiques individuelles	310
4.	Les affections et biessures relevant de therapeutiques individuelles	311
	L'eau, premier facteur de risque sanitaire	313
	La lèpre, maladie sournoise et invalidante	310
	La bilharziose, une maladie parasitaire redoutable	319
_	De quelques autres risques particuliers	320
5.	Le sens de la maladie et l'éradication du mal selon les conceptions locales	
	L'emploi de la phytothérapie et les techniques d'usage courant	
	La pensée animiste sur la maladie et sur les traitements à appliquer	
	Propriétés magiques, objets fétiches, omniprésence de la sorcellerie	324
	A DIOTE AUTOMORIUGADI E DEFAUADI E A LIAVANOSE DES DECODES	000
X - I	LA PISTE AUTOMOBILISABLE, PREALABLE A L'AVANCEE DES PROGRES	
1.	Le franchissement des cours d'eau, difficulté incontournable	333
2.	La conduite des travaux de piste	
	Les routes en terre et leur entretien	
	L'organisation des chantiers de route	339
	L'abandon de la réquisition d'une main d'œuvre corvéable	
3.	Au Bamiléké, une réorganisation rapide de l'entretien des routes	
	La conversion des méthodes de travail à Bangangté	
	L'apparition de moyens mécaniques à Bafoussam	. 345
	11	

4.	Le désenclavement du Nord et les problèmes spécifiques posés par l'intermittence des pistes	240
	et par l'entretien de ces voies	
	A Mora, la survivance des chantiers collectifs d'autrefois	
	A Mora, la survivance des criamiers conectirs d'addierois	
	A Guider, un partage des tâches sur les pistes	351 354
5.	La construction de voies nouvelles	
٥.	Un retour sur trois pistes créées à Bangangté	
	La jonction directe Bangangté - Bangwa	358
	La piste de Bandounga, désenclavement et riziculture	359
	La piste de Bazou, ouverture d'une société close	362
	La piste Centre-Massif, lien interethnique et parade à la vendetta	364
XI -	COEXISTENCE ET INCOMPATIBILITE DES SYSTEMES JURIDIQUES ET DES MODES DE	
	CONTROLE SOCIAL	
1.	Une organisation judiciaire remaniée, mais encore boîteuse	
2.	Les dispositifs du droit applicable à la population africaine	375
3.	L'accueil très réservé du milieu camerounais à la mainmise du colonisateur	
	sur le domaine judiciaire	377
4.	La survivance du pouvoir prétorien du commandant	
5.	La substitution d'un code pénal à l'ordre ancien des systèmes répressifs coutumiers	379
6.	Les juridictions civiles chargées d'appliquer le droit coutumier	383
7.	Le fonctionnement des tribunaux coutumiers officiels	
8.	Les premiers pas des juridictions coutumières	390
	A Mora, les débuts d'un tribunal inter-ethnique	201
	A Roikoss, un essai de triburial au service des montagnards	202
	En pays bamiléké, des juridictions civiles encore mal acceptées	205
9.	Héritages d'un lointain passé, des systèmes coutumiers toujours reconnus	
9.	Un administrateur devant l'hétérogénéité des disciplines coutumières	306
	Trois réflexions sur les coutumes magico-religieuses des animistes nord-camerounais	
	De quelques particularismes des conceptions magico-religieuses	390 400
	La pratique de la divination	
	Le rite du sacrifice propitiatoire	
	L'usage du serment	
	Le procédé de l'ordalie	
	Dans les sociétés sous autorité islamique, coexistence du droit coranique et des coutumes	
	Une audience du tribunal inter-ethnique de Mora (1948)	
	Une audience du tribunal inter-entrique de Niora (1946) Une audience du tribunal coutumier de Guider présidée par le lamido (1958)	
10	Le contrôle social régentant les sociétés bamiléké, un cas hors commun	410
10.	Un droit coutumier établi sur les présupposés de la pensée animiste	
	 Un roi à la fois démiurge, justicier, gérant des sols, grand argentier, distributeur des 	413
	femmes <i>nkap</i>	111
	Les instruments coercitifs du pouvoir royal	
	 Les sociétés coutumières chargées de missions publiques Les associations d'entraide masculines et féminines 	417
	Les questions que posaient le droit pénal et la compétence juridictionnelle	418
	Un droit civil reflétant la disharmonie de sa double source, l'Etat camerounais et les	420
	coutumes bamiléké Légalement bénéficiaires de leur "statut personnel", les Bamiléké conservaient	420
		420
	leurs coutumes, du reste inconnues des autorités	4∠0
	Hormis les tribunaux du 1 ^{er} et 2 ^{ème} degré présidés par l'administrateur, un pouvoir apprendient la la contemier l	400
	coutumier laissé aux chefs	
	Un gobina perdu dans un labyrinthe d'étrangetés culturelles	
11	De bouleversantes pratiques inhumaines, ouvertement tolérées	423
11.	Le commandant dans le rôle de gérant d'un pénitencier	427

TABLE DES MATIERES

\times II \perp	DES	SOCIE	TESI	PARTA	GEES	FNTRF	HIFR	FT A	THOL	IRD'HI II

1.	La langue, signe identitaire, mais écran à l'intercommunication	1				
	L'origine des langages et le mouvement de confrontation entre les langues					
	Langue maternelle ou plurilinguisme acquis Le puzzle linguistique au Bamiléké et dans le nord du Cameroun	22				
	Le puzzie inguistique au Barniere et dans le nord du Carnerouri Le multilinguisme dans les pays bamiléké	5				
	Le multilinquisme dans le nord du Cameroun					
	Le fulfuldé (peul), langue valorisée par le prestige croissant des sociétés peules	7				
	La problématique de la traductibilité d'une langue					
	Le commandant confronté à son ignorance des langues					
	L'appel à un traducteur de circonstance ou à un interprète attitré					
2.	L'ethnie selon l'image qu'en donnaient quelques modèles au Cameroun	16				
	Une communauté d'un type informel, tardivement dénommée ethnie	16				
	Un long débat tentant de cerner la figure de l'ethnie, en Afrique notamment					
	Schématisation du processus de formation suivi par de nombreux groupes ethniques	19				
	L'ethnie guidar, communauté où la compréhension mutuelle des dialectes serait restée le seul lien dominant	20				
	Les temps immémoriaux de la constitution de l'ethnie	20				
	Un chassé-croisé de clans, des emprunts étrangers, mais une seule langue					
	Une fragmentation de l'ethnie que les interventions peule et coloniale ont multipliée	25				
	Quelques exemples de dissemblances intra-ethniques, puisés dans le modé	ele				
	guidar	27				
	Des types disparates d'habitat					
	Des vêtements et parures souvent choisis pour leur signification					
	 Une circoncision rejetée par la tradition, mais désormais plus volontiers accueillie Des pratiques d'ensevelissement d'inspiration opposée 	29				
	Des praciques d'ensevenssement d'inspiration opposée Des procédés de divination de tous ordres, liés à l'animisme					
	Une différenciation des pratiques divinatoires selon les trois secteurs guidar					
	- Simultanément, des procédés de divination communs avec ceux d'autres ethnies					
	- La prédilection des Guidar pour l'emploi des pierres de divination	35				
	- Les rituels de sauvegarde collective des Guidar orientaux					
	- Dévalorisation des traits identitaires et déconstruction ethnique	37				
	Des ethnies déchirées par des conflits armés opposant leurs propres sous- groupes	37				
	Le déroulement des combats					
	Des combats meurtriers que les croyances avaient assortis de disciplines					
	Dix reprises annuelles des hostilités entre les Gemzek					
	Golda contre Zouelva et Vamé contre Mora-massif					
	Deux amis administrateurs entre Zulgo et Minéo-Mafa					
	Zulgo contre Gemzek et le rite du serment sur les armes					
	A Urza, consignes de modération, mais nombreux blessés					
	Sur fond de ces récits, un commandant consacré à la réconciliation des ethnies					
XIII	- LE COMMANDANT DEVANT L'OMNIPRESENCE DU RELIGIEUX					
	NCLUSION					
NO	TES ADDITIVES ET REFERENCES					
NO	TICE					
ANN	NEXES					
1.	Les dispositions constitutionnelles					
2.	Prestations en nature. Travail forcé. Indigénat					
3.	Passations de service entre commandant sortant et commandant entrant					
	Document n° 1: Rapport du 26 juin 1948 (les consignes d'ordre politique)					
4.	Document n° 2 : Procès-verbal du 17 août 1954 (le commandement) Extrait d'un livret de solde					
4. 5.	Instructions gubernatoriales concernant les tournées (trois extraits)					
6.	Brèves références à l'art bamiléké					
7.	L'histoire du Cameroun en quelques repères chronologiques					
TAE	BLE DES MATIERES					